This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600059245V

51.

DE LA FOLIE

AU POINT DE VUE

PHILOSOPHIQUE

OU PLUS SPÉCIALEMENT

PSYCHOLOGIQUE

ÉTUDIÉE

CHEZ LE MALADE ET CHEZ L'HOMME EN SANTÉ

Ouvrage couronné par l'INSTITUT.

Pour la Bodleian Library. Oxford.

De la part de l'auteur

24 — Rue Hautefeuille — 24
1875

Tous droits réservés.

à la Bodelian Library à Oxford
L'auteur Dr P. Despine

DE LA FOLIE

AU POINT DE VUE

PHILOSOPHIQUE ou plus spécialement PSYCHOLOGIQUE

ÉTUDIÉE

CHEZ LE MALADE ET CHEZ L'HOMME EN SANTÉ

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Psychologie naturelle. — Étude sur les facultés intellectuelles et morales dans leur état normal et dans leurs manifestations anomales chez les aliénés et chez les criminels. 3 forts vol. in-8 (1800 pages).

Tome I. — Contenant une étude sur les facultés intellectuelles et morales, sur la raison, sur le libre arbitre, et sur les actes automatiques.

Tome II. — Contenant une étude psychologique sur les aliénés et sur les criminels. — Parricides, — Homicides.

Tome III. — Contenant une étude psychologique sur les criminels (*suite*). — Infanticides. — Suicidés. — Incendiaires. — Voleurs. — Prostituées. — Bases du traitement moral auquel doivent être soumis les criminels et les délinquants. — 1868.

De la contagion morale. — Faits démontrant son existence. — Son explication scientifique. — Du danger que présente pour la moralité et la sécurité publiques la relation des crimes donnée par les journaux. — Brochure 1870.

De l'imitation considérée au point de vue des différents principes qui la déterminent. — Brochure 1871.

Le Démon alcool, ses effets désastreux sur le moral, sur l'intelligence et sur le physique. — Moyens d'y porter remède. — Brochure 1871.

POUR PARAITRE EN 1876.

De l'automatisme. — Du conscient et de l'inconscient. Du somnambulisme

Étudié au point de vue scientifique. Explication physiologique des phénomènes qu'il présente. Son action thérapeutique dans les affections nerveuses hystériques. Un fort vol. in-8.

Montpellier. — Typogr. Boehm et Fils.

DE LA FOLIE

AU POINT DE VUE

PHILOSOPHIQUE

OU PLUS SPÉCIALEMENT

PSYCHOLOGIQUE

ÉTUDIÉE

CHEZ LE MALADE ET CHEZ L'HOMME EN SANTÉ

Ouvrage couronné par l'INSTITUT.

PAR

Le Docteur PROSPER DESPINE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE
ET DE LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DES PRISONS.

Résidant à MARSEILLE.

BODLEIAN LIBRARY
14 MAY 83
OXFORD.

PARIS

F. SAVY, Libraire-Éditeur

24 — Rue Hautefeuille — 24

1875

Tous droits réservés.

265 i 35.

PRÉFACE

L'étude de la Folie au point de vue philosophique, ou plutôt au point de vue psychologique, étude mise au concours en 1867 par la section de philosophie de l'Académie des Sciences morales et politiques, était devenue d'une absolue nécessité. La question de la folie, qui, au point de vue médical, a progressé à pas de géant depuis le commencement de ce siècle, ne devait pas rester arriérée et stationnaire dans sa partie psychologique; d'autant plus que cette partie est la seule qui mérite réellement le nom de *folie*. Que désigne-t-on, en effet, par ce nom? Sont-ce les phénomènes somatiques? Sont-ce les états organiques anormaux présentés par les fous? Sont-ce les maladies cérébrales dont ils sont affectés? — Non, rien de tout cela ne peut s'appeler folie. Ce qui a reçu ce nom, ce sont les phénomènes psychiques, les manifestations anomales de l'esprit présentées par ces malades. Nous ne voulons point dire par là que la folie soit une maladie de l'esprit, que l'organisme ne soit pour rien dans la folie; bien loin de là. Nous proclamons hautement que la cause de la folie, partout où celle-ci se rencontre, est organique, que cette cause réside dans une activité anomale du cerveau, organe auquel sont dévolues les hautes fonctions de manifester l'esprit et ses facultés. Nous devons donc considérer la folie comme un effet de l'activité anomale du cerveau. Pour nous servir d'une comparaison grossière, à laquelle il ne faudrait pas attribuer une interprétation qui est loin de notre pensée, la folie est aux activités anomales du cerveau ce que le vomisse-

ment est aux activités anomales de l'estomac. Mais, tandis que les affections stomacales ne produisent, par la nature des fonctions de l'estomac, que des phénomènes organiques pathologiques, certaines affections du cerveau produisent, par la nature aussi des fonctions de cet organe, des manifestations psychiques anomales, manifestations qui varient beaucoup en essence et en intensité, selon l'état de cet organe, et qui, bien que fort dissemblables les unes des autres, ont cependant toutes été appelées : folie. Si l'on ne peut pas dire que le cerveau sécrète les manifestations psychiques, on est en droit d'affirmer, au nom de la science, que ces manifestations n'émanent de l'esprit que telles que le mode d'activité du cerveau permet qu'elles sortent. On est obligé de reconnaître, en effet, que, selon ce mode d'activité, elles sont ou normales, rationnelles, rendant l'homme raisonnable, moralement libre et responsable de ses actes ; ou bien elles sont excitées ou déprimées, perverties, bouleversées, plus ou moins anéanties, rendant l'homme irraisonnable, privé de libre arbitre et moralement irresponsable. Si donc la folie réside dans des manifestations anomales de l'esprit, il n'en est pas moins vrai que ces manifestations dépendent de l'état cérébral qui y préside, que le phénomène psychologique anomal a pour antécédent et pour cause une activité cérébrale anomale. Ici, comme à l'égard de tout organe du corps, le symptôme, l'effet, reflète la nature organique de sa cause, et le médecin observateur, jugeant cet état organique par les symptômes manifestés, qui sont, chez les fous, en grande partie psychiques, traite l'affection cérébrale de telle ou de telle manière, selon les symptômes manifestés.

Dans le travail que nous présentons ici, c'est cet effet psychique, ce sont les symptômes psychiques seuls que nous étudierons. Il nous arrivera sans doute de parler de la cause de ces symptômes, des affections cérébrales qui produisent les diverses manifestations folles de l'esprit, mais ce ne sera que d'une manière incidente.

Les deux questions qui intéressent la folie, celle de la cause organique et celle de l'effet psychique, ont été parfaitement spécifiées en ces termes par le professeur Tardieu. « Si l'étude des aberrations des facultés intellectuelles, dit-il, appartient

à la fois au philosophe et au médecin, cette étude ne peut être fructueuse pour l'un et pour l'autre qu'à la condition de bien séparer ce qui est du domaine de chacun, et de ne pas confondre les faits psychologiques avec les observations vraiment médicales. Ce n'est pas le secret de la pensée humaine, de son mécanisme, que le médecin recherche et poursuit, mais bien les désordres de l'organe matériel qui est l'instrument de la pensée, et le dérangement des opérations psychologiques que cet organe doit accomplir [1]. » Disons toutefois que, s'il ne faut pas confondre les deux questions de la folie, il est nécessaire, pour apprécier sainement l'état des fous dans les différentes phases que présente la folie, de posséder des connaissances approfondies, autant sur la psychologie qui s'occupe de l'effet, que sur les sciences médicales qui s'occupent de la cause.

Si parfois, dans le cours de notre travail, nous nous trouvons en désaccord avec les éminents aliénistes qui ont fait si rapidement progresser la partie médicale de la folie, et dont les travaux nous inspirent la plus profonde admiration ; si nous combattons quelques-unes de leurs manières de voir, ce n'est qu'au point de vue psychologique. Nous reconnaissons aussi que, tout en regardant les idées que nous émettrons comme constituant un progrès notable dans la question si délicate de la psychologie de la folie, nous ne les considérons que comme représentant, non la vérité absolue à ce sujet, mais comme une vérité relative plus avancée, *plus vraie;* nous considérons ces idées comme ouvrant une voie nouvelle au progrès, non-seulement à l'égard de la question de la folie, mais encore à l'égard de la psychologie normale ; nous considérons ces idées comme contribuant à établir la psychologie, science encore fort arriérée, sur des bases scientifiques.

Plusieurs philosophes modernes se sont occupés de la *psychologie de la folie.* En comparant leurs efforts à celui que nous tentons aujourd'hui, les hommes de science pourront juger lequel, ou du médecin psychologue, ou du psychologue

---

[1] *Étude médico-légale sur la folie.*

qui s'est livré à quelques études médicales, s'est trouvé dans les conditions les plus favorables pour dissiper les ténèbres qui ont obscurci jusqu'à ce jour cette branche importante des connaissances humaines, branche beaucoup plus étendue qu'on ne le suppose ; car, ainsi que nous le verrons, elle s'applique autant à l'homme en santé qui est laissé en liberté, et chez lequel on ne rencontre que trop souvent l'état psychique constitutif de la folie, qu'au malade qui est surveillé de près dans un asile.

INTRODUCTION

Étudier une question au point de vue philosophique, c'est en chercher la solution dans l'essence même de son objet, c'est viser à résoudre cette question par la connaissance aussi exacte que possible de la nature de cet objet, des lois auxquelles il est soumis, et arriver par ce moyen à la vérité scientifique sur ce qui le concerne. La philosophie n'est-elle pas, en dernière analyse, la science universelle, la connaissance de la vérité en chaque chose? N'est-elle pas l'opposé des systèmes improprement appelés philosophiques, imaginés pour soutenir des idées préconçues ou pour combler promptement le vide si redouté que l'ignorance laisse dans notre esprit? La science qui peut nous éclairer sur ce qui regarde la folie étant la psychologie, science qui s'occupe des facultés de l'esprit, des lois qui les dirigent dans leurs manifestations, soit normales, soit anomales, faire l'étude de la folie considérée au point de vue *philosophique*, c'est la faire au point de vue *psychologique*. Cette manière d'envisager les problèmes donnés à résoudre par l'Académie semble correspondre exactement à ses intentions.

Le but de cette docte Société, en mettant au concours la question de la *Folie*, nous paraît être de récompenser des travaux qui conduisent leurs auteurs à des découvertes qui

qui s'est livré à quelques études médicales, s'est trouvé dans les conditions les plus favorables pour dissiper les ténèbres qui ont obscurci jusqu'à ce jour cette branche importante des connaissances humaines, branche beaucoup plus étendue qu'on ne le suppose ; car, ainsi que nous le verrons, elle s'applique autant à l'homme en santé qui est laissé en liberté, et chez lequel on ne rencontre que trop souvent l'état psychique constitutif de la folie, qu'au malade qui est surveillé de près dans un asile.

INTRODUCTION

Étudier une question au point de vue philosophique, c'est en chercher la solution dans l'essence même de son objet, c'est viser à résoudre cette question par la connaissance aussi exacte que possible de la nature de cet objet, des lois auxquelles il est soumis, et arriver par ce moyen à la vérité scientifique sur ce qui le concerne. La philosophie n'est-elle pas, en dernière analyse, la science universelle, la connaissance de la vérité en chaque chose? N'est-elle pas l'opposé des systèmes improprement appelés philosophiques, imaginés pour soutenir des idées préconçues ou pour combler promptement le vide si redouté que l'ignorance laisse dans notre esprit? La science qui peut nous éclairer sur ce qui regarde la folie étant la psychologie, science qui s'occupe des facultés de l'esprit, des lois qui les dirigent dans leurs manifestations, soit normales, soit anomales, faire l'étude de la folie considérée au point de vue *philosophique*, c'est la faire au point de vue *psychologique*. Cette manière d'envisager les problèmes donnés à résoudre par l'Académie semble correspondre exactement à ses intentions.

Le but de cette docte Société, en mettant au concours la question de la *Folie*, nous paraît être de récompenser des travaux qui conduisent leurs auteurs à des découvertes qui

étendent les connaissances acquises, ou qui modifient plus ou moins profondément, dans le sens de la vérité, des doctrines généralement acceptées. Aussi pensons-nous entrer plutôt dans ses vues en lui soumettant quelques idées neuves, qu'en nous attachant d'une manière spéciale à reproduire et à critiquer les idées précédemment émises sur la folie, nous basant sur ce principe éminemment rationnel, qu'avant de démolir il faut avoir des matériaux prêts à une construction meilleure. De plus, chercher à démontrer que les pensées présentées sur un sujet se rapprochent davantage de la Vérité que celles qui les ont précédées sur ce même sujet, n'est-ce pas faire indirectement de la critique, et de la meilleure peut-être? Disons cependant que ce n'est point le désir d'innover qui nous a poussé dans la voie que nous adoptons de préférence. Bien avant que la question qui va nous occuper ait été l'objet du concours académique, nous avions publié les idées-mères qui nous ont permis de nous présenter à ce concours. Si nous nous écartons du sentier battu, ce n'est que contraint, soit par de longues réflexions sur la folie et sur les questions nombreuses qui s'y rattachent, soit par une étude approfondie des faits moraux de toute nature, et principalement des états psychiques qui président à la création des actes pervers, contraires au bon sens, à la raison, à la morale.

Parmi les questions que l'Académie propose comme sujets de concours, les unes demandent surtout à être traitées littérairement, les autres demandent en premier lieu une solution scientifique. C'est incontestablement à cette dernière catégorie qu'appartient la question de la folie. Nous tâcherons donc de donner autant que possible à notre Mémoire les qualités qui conviennent aux œuvres de science, c'est-à-dire la clarté, la concision, enfin la vérité recherchée, sans

idée préconçue, dans les faits et dans leur interprétation raisonnée.

La question de la folie, une des plus importantes, et également une des moins avancées de l'anthropologie, mérite de fixer sérieusement l'attention des penseurs. Le médecin, le magistrat, le philosophe, en sont encore à se demander ce qu'est au juste la folie, ce qui la différencie de la raison; ils en sont encore à chercher le critérium de la responsabilité morale chez les auteurs des actes pervers. S'ils reconnaissent l'irresponsabilité chez les malfaiteurs dont la maladie cérébrale est parfaitement constatée, ils ne l'admettent point, soit chez l'individu dont le germe maladif, pour n'être pas éclos, n'en influence pas moins l'état moral, soit chez l'individu en santé dont l'anomalie morale est tellement profonde qu'elle constitue une véritable monstruosité. Sans vouloir rien préjuger sur l'état de la raison chez ces derniers, nous les étudierons avec soin au point de vue psychologique. Le lecteur, ayant alors en main les pièces du procès, prononcera en dernier ressort sur cette question délicate.

L'étude de la folie, au point de vue psychologique, est plus complexe qu'elle ne paraît l'être de prime abord ; elle appelle à son aide la psychologie tout entière, et surtout elle demande, pour être résolue, des principes psychologiques solidement établis. Cette condition ne nous effrayerait point si la psychologie avait, de même que les sciences physiques, un bon nombre de bases certaines et acceptées par tous, si nous avions des notions exactes sur les facultés de l'esprit, sur les lois qui dirigent leur activité, sur les deux grandes questions de la psychologie normale, celle de la raison et celle du libre arbitre. Mais ces notions sont restées jusqu'à ce jour fort incomplètes; et cependant il faut nécessairement les posséder pour résoudre l'importante question de la psycho-

logie anomale, celle de la folie. Comment, en effet, obtenir la connaissance psychologique de cet état mental, si l'on ne sait auparavant ce que c'est que la raison ? Comment savoir pourquoi le fou est privé de la raison et du libre arbitre, si l'on ignore en quoi consistent la raison et le libre arbitre ? Les notions que l'on puise dans les auteurs sur ces matières nous paraissant, ou trop incomplètes pour nous servir de point de départ, ou entachées d'erreur, essayons d'établir, dans un travail préliminaire, quelques bases psychologiques aussi exactes que possible. Ce travail portera principalement sur les *facultés psychiques*, sur la *raison* et sur le *libre arbitre*. La question de la folie, ainsi simplifiée, pourra, nous l'espérons, se résoudre alors sans trop de difficulté.

DE LA FOLIE

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE

PREMIÈRE PARTIE

NOS PRINCIPES PSYCHOLOGIQUES

PSYCHOLOGIE DE LA RAISON

Depuis quelques années, la psychologie aspire à se classer parmi les sciences naturelles; elle limite de plus en plus son domaine dans les actes de l'esprit, dans la seule chose que, par rapport à ce qui concerne cette partie immatérielle de nous-mêmes, l'observation puisse atteindre. Elle se sépare de plus en plus, avec l'école Écossaise, de la métaphysique, abandonnant ainsi les questions de cette branche de nos connaissances psychiques, lesquelles trouvent leur solution, non plus par les procédés scientifiques, l'observation des faits et le raisonnement, mais par l'inspiration des sentiments les plus nobles et les plus élevés qui nous ont été donnés par le Créateur. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette séparation des deux ordres de connaissances qui concernent l'âme, parce qu'elle est dans la nature même. La psychologie ainsi renfermée dans le domaine de la science est entrée encore d'une autre manière dans la voie du progrès; elle a tenu un compte bien plus rigoureux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, non-

seulement du cerveau, organe qui incontestablement manifeste l'esprit, ses facultés et les modifications qu'elles subissent, mais encore des autres parties du système nerveux qui, si elles ne manifestent pas directement l'esprit, sont pour la plupart impliquées dans les actes commandés par celui-ci. En résumé, la psychologie tend de plus en plus à s'unir intimement à la physiologie du système nerveux. Nous applaudissons également à cette tendance que suit la science qui nous occupe, car l'observation nous démontre que l'état du cerveau et du système auquel il appartient influence d'une manière toute particulière les manifestations de l'esprit. C'est surtout par l'hérédité des divers états psychiques que cette influence devient évidente. Non-seulement cette hérédité se rencontre dans la folie pathologique confirmée, mais encore dans ces bizarreries, dans ces excentricités, dans ces états passionnés de nature diverse qui coïncident avec l'état de santé, et dont nous étudierons plus tard la nature au point de vue psychologique.

Cette émancipation de la psychologie, nous la devons principalement aux psychologues anglais contemporains, à James Mill, à Stuart Mill, à MM. Herbert Spencer et Bain. Ne leur en attribuons pas cependant tout le mérite. S'ils ont été portés à rapprocher la psychologie de la physiologie, cette voie leur a été ouverte par des savants physiologistes français qui par leurs démonstrations expérimentales ont puissamment concouru à découvrir les merveilleuses propriétés des diverses parties du système nerveux. Les psychologues anglais, rompant ainsi complétement avec les traditions du passé, ont voulu donner d'emblée à leurs travaux une accentuation scientifique; ils ont voulu atteindre d'un seul bond les dernières limites de la science. Leur tentative a-t-elle été heureuse sous tous les rapports? Nous ne le pensons pas.

Trop de précipitation dans la nouvelle route qu'ils parcourent, la passion d'innover, qui fait adopter avec trop de

facilité les conceptions de l'esprit avant que l'observation rigoureuse des faits et leur saine interprétation les ait sanctionnées, ont, nous paraît-il, fort souvent égaré ces penseurs.

Deux ordres de connaissances sont nécessaires pour fonder toute science. Les premières ont rapport à l'objet même de la science, à ce que nos sens et notre intelligence peuvent nous apprendre sur les qualités, sur les propriétés de cet objet, et sur ses facultés s'il s'agit d'un être appartenant au règne animal. Ces notions sont les préliminaires obligés de la science, mais elles ne la constituent pas d'une manière complète. Les secondes connaissances qui l'établissent définitivement et qui la rendent pratique, par les conclusions certaines qu'elles permettent de tirer, sont celles qui se rapportent aux lois auxquelles l'objet est soumis. Ces connaissances sont de beaucoup les plus difficiles à obtenir, les lois naturelles ne pouvant être aperçues qu'à la suite d'un travail d'observation et de raisonnement toujours long et pénible.

Avant ces derniers temps, la psychologie, constamment mêlée avec les questions de la métaphysique, et peu soucieuse de prendre rang dans les sciences naturelles, s'en est tenue à l'étude des facultés de l'esprit. Une idée confuse et exagérée de la liberté, que l'on a attribuée à l'esprit dans ses manifestations, n'a pas permis de supposer que l'esprit, de même que les autres objets de la création, pût être soumis à des lois; aussi ne trouve-t-on que de faibles tendances vers une recherche à l'égard des lois psychiques. Les facultés de l'esprit occupent seules les psychologues, qui les multiplient avec exagération [1], qui vont même parfois jusqu'à les considérer comme des entités. Mais à mesure que la psychologie s'est éloignée de la méta-

---

[1] De nos jours, c'est l'exagération inverse qui règne : on supprime les facultés, et on les remplace par de prétendues lois qui n'ont point les caractères des lois naturelles.

physique pour se rapprocher de la physiologie, elle a pris de plus en plus une allure de science ; elle a cherché les lois qui régissent l'activité de l'esprit, elle a voulu à tout prix en trouver, et elle en a formulé. Les psychologues anglais, suivant en cela l'exemple d'Auguste Comte, ont glissé si rapidement sur cette pente, qu'ils en sont arrivés au point de vouloir expliquer les facultés psychiques par des lois qui présideraient à l'association des idées. Pour eux, ces facultés sont purement hypothétiques, leur existence ne repose sur aucune base scientifique, les lois seules représentent la science. De ce que les propriétés que nous attribuons aux corps ne peuvent en effet être démontrées scientifiquement, ils en ont conclu que nous ne pouvions avoir aucune certitude à l'égard des facultés de l'esprit, et que la psychologie ne pouvait rien édifier de scientifique sur cette base-là. Le raisonnement par analogie ne saurait être invoqué dans cette circonstance. Si les propriétés que nous attribuons aux corps ne sont en réalité que des hypothèses faites pour expliquer les phénomènes que nous observons chez eux, l'attraction, par exemple, pour exprimer que les corps vont les uns vers les autres en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance, sans que nous sachions pourquoi, il n'en est pas de même des propriétés de l'esprit, propriétés que nous appelons facultés ; car l'existence de ces propriétés est affirmée par le témoignage de la conscience. Ces propriétés sont connues, senties par l'esprit, par l'être pensant qui les possède. Celui-ci peut donc les affirmer, tandis que les corps ne peuvent pas dire pourquoi ils vont les uns vers les autres de la manière établie par les lois de Newton. Cette différence empêche de se baser ici sur l'analogie. L'homme qui se souvient, qui perçoit, qui réfléchit, qui aime, qui craint, qui sent le bien et le mal, le beau et le laid, etc., connaît par sa conscience que c'est réellement par des propriétés inhérentes à son moi que ces divers effets se produisent en lui ; il peut donc affirmer ces propriétés. Si

les corps pouvaient affirmer qu'ils sentent en eux la propriété d'attirer les autres corps, il faudrait bien admettre en eux la propriété d'attraction. De même il faut bien admettre que nous possédons la faculté d'associer des idées, de conserver les connaissances acquises, de sentir le bien et le mal, d'aimer, etc., puisque nous le sentons. Notre sens intime est un juge irrécusable pour affimer nos pouvoirs, nos facultés psychiques. Par induction et par une analogie qui peut être invoquée ici, l'homme peut avoir également la certitude que les animaux ont certaines facultés similaires de celles qu'il possède lui-même.

Ce n'est pas seulement en reléguant les pouvoirs de notre esprit dans le domaine des hypothèses, que la psychologie anglaise contemporaine nous paraît avoir fait fausse route ; c'est encore en attribuant le nom de *loi* à quelques tendances qu'a certainement l'esprit dans son activité, tendances qui doivent être attribuées à des facultés, à des pouvoirs à lui inhérents, mais qui ne sont point des lois. Les lois sont ce qui dirige les pouvoirs dans leur activité ; les pouvoirs sont dirigés par les lois. Si les pouvoirs de l'esprit sont souvent dirigés par des lois dans leur activité ; dans d'autres cas ces pouvoirs fonctionnent tellement avec une certaine liberté que toute prévision sur les résultats de cette activité est impossible. La psychologie anglaise, en rapportant ainsi tous les actes intellectuels à l'action de certaines lois, réduit l'intelligence humaine à l'état de machine, lui enlève toute initiative et toute liberté.

Enfin les psychologues anglais, au lieu de s'attacher à faire de nouvelles recherches sur les différents modes de l'activité de l'esprit, ce qui nous paraît être le véritable but de la psychologie, ont eu trop souvent pour point de mire, dans leurs travaux, la genèse des divers pouvoirs psychiques. Ces savants se sont ingéniés, par des conceptions très-subtiles, à faire dériver, dans l'échelle animale, les pouvoirs psychiques les plus élevés des pouvoirs les plus bas et les plus

rudimentaires, et cela, au moyen de la théorie de l'évolution, théorie qui n'est qu'une pure hypothèse et qui ne repose sur aucune base scientifique. Cette réflexion nous a été suggérée surtout par la lecture des *Principes de psychologie* de M. Herbert Spencer [1]. La genèse des pouvoirs psychiques n'a pas d'explication à attendre. Ces pouvoirs sont ce qu'ils sont, parce que les organes nerveux qui président à leur accomplissement permettent qu'ils soient tels. C'est de l'organisme cérébral que dépendent ces pouvoirs, ainsi que les actes qui en dérivent, tandis que, d'après la nouvelle psychologie anglaise, il semblerait que c'est tout le contraire qui arrive; il semblerait que ce sont les pouvoirs psychiques qui, par leurs actes de plus en plus perfectionnés, développent et perfectionnent de plus en plus les organes nerveux, ce qu'aucun naturaliste ne saurait admettre, car ce serait prendre l'effet pour la cause, et *vice versâ*. Si donc nous avons loué le point de départ de la psychologie anglaise contemporaine, nous désapprouvons la marche qu'elle a suivie dans sa voie nouvelle, et, comme le dit l'auteur de l'*Ars poetica : mulier formosa desinit in piscem.*

Cette digression sur la psychologie anglaise contemporaine n'est point étrangère au sujet que nous devons traiter ici. Sur quelles bases psychologiques, en effet, pouvoir s'appuyer pour résoudre les questions proposées par l'Académie? Sera-ce sur la psychologie éclectique, que l'on pourrait appeler officielle? Mais cette psychologie ne nous éclaire point sur ce qu'est la raison, elle ne nous dit rien à l'égard de la folie; elle se contente d'affirmer le libre arbitre et la raison, sans leur donner aucun caractère psychologique, sans condition d'existence et d'exercice, prenant la raison pour la faculté de raisonner, et le libre

---

[1] *Principes de psychologie*, par H. Spencer. Traduits de l'anglais, par MM. Ribot et Espinas.

arbitre pour la faculté de faire ce qu'on désire quand on n'en est pas empêché par autrui. Nous avons donc essayé de nous éclairer, en cherchant la lumière qui nous faisait défaut, dans des œuvres étrangères plus modernes. Mais les psychologues étrangers ne nous ont point apporté le secours que nous espérions trouver dans leurs travaux. Ces savants ne se sont occupés que de l'activité intellectuelle, et surtout de cette activité qui, ayant sa source dans les sens, appartient autant à la physiologie qu'à la psychologie. Quant aux faits moraux qui appartiennent principalement à la psychologie seule, quant à cette partie importante de la science dont on peut tirer des conséquences pratiques, telles, par exemple, que les bases d'un traitement moral, ils l'ont à peu près oubliée. C'est la psychologie des faits moraux, partie si essentielle pour la question de la folie, qui nous occupera dans nos études préliminaires. Le lecteur voudra donc bien nous pardonner de distraire un instant son attention du sujet principal, afin d'énoncer et de développer les principes psychologiques nouveaux sur lesquels nous nous sommes basé pour résoudre les questions qui se rattachent à la folie.

Faire des recherches et innover en psychologie, nous paraît chose permise, car cette science est loin d'être complète et d'avoir dit son dernier mot. « Rien ne montre mieux, ainsi que le dit fort judicieusement Stuart Mill, combien la psychologie a langui dans l'enfance, que ce fait frappant, qu'aucune application, qu'aucun art utile n'en est sorti. »

Pour résoudre les trois grandes questions inséparables de la psychologie, celle de la raison, celle du libre arbitre et celle de la folie, nous devons, surtout dans l'intérêt de la question de la folie, indiquer sommairement : 1° les fonctions des diverses facultés psychiques ; 2° les différents genres d'altérations que ces facultés peuvent éprouver ; 3° les lois qui régissent ces facultés dans leur exercice.

ARTICLE PREMIER

DES FACULTÉS PSYCHIQUES.

L'esprit est doué de deux espèces de facultés parfaitement distinctes par leur nature : les facultés intellectuelles, et les facultés morales, que nous désignerons aussi sous le nom de facultés instinctives. Il n'en possède pas d'autres. La raison, le libre arbitre et la volonté, que l'on considère comme des facultés premières, tirent leur origine, ce que nous démontrerons, des facultés intellectuelles et des facultés morales.

DES FACULTÉS INTELLECTUELLES.

Les facultés intellectuelles procurent à l'esprit la connaissance des objets de la nature, des êtres créés, objets qui appartiennent au domaine des sciences naturelles. Ces facultés peuvent à la rigueur se réduire à trois : la perception, la mémoire, la faculté réflective. Toute l'activité intellectuelle proprement dite se résume, en effet, dans les trois modes suivants : recevoir les impressions du dehors et en avoir connaissance ; conserver les connaissances acquises ; et enfin élaborer, associer par la pensée les matériaux possédés par l'esprit. Nous ajouterons cependant à ces trois pouvoirs la faculté créatrice de l'imagination, faculté qui compose, avec les matériaux possédés par l'esprit, quelque chose de nouveau qui ne se rencontre pas dans la nature, ou plutôt qui ne s'y rencontre pas tel que l'imagination le présente.

1° De la perception.

La perception, faculté par laquelle l'esprit acquiert la connaissance du monde extérieur, entre en exercice au moyen des organes des sens. L'impression des objets extérieurs sur ces organes et la perception, c'est-à-dire la

connaissance de cette impression par l'esprit, sont deux phases distinctes et indispensables d'un seul phénomène que le langage exprime par le verbe *sentir*, dans la signification du mot *sensation*, ou par ses analogues indiquant le genre de sensation éprouvée. Ainsi, avoir le nerf optique impressionné par la lumière et percevoir cette impression, s'exprime par le verbe *voir*.

La philosophie a constamment attribué à la faculté de percevoir, un travail compliqué de l'esprit, travail qui, lorsqu'il a lieu, n'appartient pas à cette faculté, mais à une autre faculté fort différente qui est la faculté de réfléchir, d'associer, de lier des idées; ou, pour nous expliquer avec plus de vérité, la philosophie a supposé que la perception ne s'opérait dans l'esprit qu'au moyen d'actes réflectifs assez importants. Cette manière de voir est en opposition complète avec l'expérience. Celle-ci nous oblige à ne voir dans la perception qu'une simple réception par l'esprit, par l'être qui se sent exister, des impressions qu'il reçoit au moyen des nerfs afférents ou sensitifs. L'erreur que nous signalons est poursuivie encore de nos jours. « La perception d'un objet externe, dit M. Bain, professeur de logique à Aberdeen, n'est nullement un acte aussi simple qu'il semble au vulgaire. Pour qu'elle se produise, il faut qu'un grand nombre d'éléments, d'abord distincts, se soient associés par une répétition constante et uniforme. » Quelques faits pris dans la nature suffisent pour réduire à néant cette manière de voir, et pour démontrer de la manière la plus complète que les seules conditions pour que la perception ait lieu sont : 1° *Que l'organe du sens soit apte à recevoir une impression vraie du monde extérieur;* 2° *Que le cerveau soit suffisamment organisé pour transmettre au moi l'impression vraie.* Ces deux conditions existant, l'individu percevra de prime abord, sans éducation, sans répétition antérieure, les objets tels qu'ils sont; il prouvera par ses actes qu'il perçoit exactement le monde extérieur. C'est ce qui a lieu chez les

mammifères herbivores. *A leur naissance*, leurs sens et leur cerveau étant aptes à produire des perceptions vraies, ils perçoivent dès-lors parfaitement ce qui les environne. En outre, leurs centres nerveux automatiques, alors également assez parfaits pour remplir leurs fonctions, leur permettent d'accomplir d'emblée et sans tâtonnement une marche assurée. Certains oiseaux sont dans le même cas. On a vu des gobe-mouches, aussitôt après leur sortie de l'œuf, attraper avec le bec un insecte ; action qui requiert non-seulement une appréciation très-exacte de la distance, mais encore le pouvoir de régler d'une manière très-précise les mouvements selon cette distance. Les petits canards, à leur sortie de l'œuf, se dirigent, d'une marche assurée et avec une perception vraie, vers la mare d'eau. Le cervelet, organe qui préside à la coordination des mouvements, se trouve chez ces divers animaux parfaitement développé à l'époque de leur naissance. Tout cela n'a point lieu chez les carnivores, et surtout chez l'homme, êtres auxquels il faut un temps plus ou moins long après la naissance, non pour qu'ils reçoivent une éducation supposée dans laquelle on fait entrer des raisonnements, des combinaisons réfléchies, difficiles, impossibles même, mais pour que leurs centres nerveux soient organisés et développés de manière à pouvoir remplir normalement leurs fonctions. Chez ces êtres, le cervelet étant incomplétement formé à la naissance, la certitude et la régularité dans la marche ne leur sont point permises.

Contre les conditions purement organiques et nullement intellectuelles auxquelles nous rattachons la perception normale, on ne pourrait objecter le fait de l'aveugle-né, âgé de 14 ans, que le chirurgien anglais Cheselden opéra, en 1728, d'une double cataracte. Avant que ce jeune aveugle pût, à la suite de l'opération, se servir de ses yeux et apprécier par la vue la distance et la qualité des objets, il se passa un temps assez long. Ce temps long a-t-il été nécessité par une éducation raisonnée, intellectuelle,

qu'il aurait dû faire pour arriver à la distinction des objets au moyen de la vue? Non, ce n'est point pour cela qu'il n'a pu se servir de la vue qu'après ce long espace de temps. Si le cerveau de ce jeune homme se trouvait dans les conditions nécessaires pour recevoir les impressions et pour en permettre la perception par l'esprit, ses yeux n'étaient point dans les conditions voulues pour transmettre ces impressions. A la naissance, l'œil de l'homme n'a pas, comme celui des herbivores, acquis la perfection qu'il doit avoir, perfection qu'il n'acquiert que graduellement, et qui est provoquée par l'excitation qu'y déterminent les impressions lumineuses. Cette cause de perfectionnement ayant manqué chez ce cataracté, ses yeux se sont trouvés à l'âge de 14 ans à peu près comme ils l'étaient à la naissance. Outre cela, des yeux opérés de la cataracte sont loin de se trouver dans les conditions voulues pour transmettre convenablement les impressions. Un opéré qui voyait très-bien avant de devenir cataracté et qui est resté longtemps sans voir, ne distingue que la lumière et ses intensités diverses après l'opération, mais il ne distingue point, ou il distingue fort mal les objets. Pour pouvoir transmettre de nouveau et normalement ses impressions, il faut que de nouvelles modifications s'opèrent dans ses yeux, ce qui exige toujours un certain temps. Tout cela se fait organiquement et par une science naturelle; l'intelligence, la combinaison, l'éducation raisonnée n'y sont absolument pour rien. Ce travail naturel, après l'opération, se fait aussi bien et aussi vite chez l'ignorant et chez le borné que chez le savant. Il se ferait parfaitement aussi chez l'animal, qui ne raisonne pas.

L'explication de la perception, de cette faculté qu'a l'esprit de recevoir les impressions sensorielles, n'appartient point à la psychologie, puisque les conditions nécessaires pour que la réception des impressions par l'esprit ait lieu, sont des conditions exclusivement physiologiques. Nous allons les exposer.

Les corps extérieurs impressionnent, dans les organes des sens, un nerf spécial, lequel transmet au cerveau, centre nerveux qui manifeste l'esprit, l'impression qu'il a reçue. Lorsque celle-ci est arrivée à cet organe, l'esprit en a connaissance, il la perçoit. Ainsi, pour acquérir la notion du monde extérieur, deux phénomènes : l'impression sensorielle et sa transmission au cerveau, sont indispensables. Si l'un d'eux manque, la perception psychique n'a pas lieu. Sans l'impression sensorielle, le moi ne perçoit rien, cela va sans dire ; si une impression sensorielle n'arrive pas jusqu'au cerveau, le *moi* ne perçoit rien également ; et si, dans ce dernier cas, une réaction a lieu contre cette impression, celle-ci est purement organique, elle a été effectuée par des centres nerveux autres que le cerveau ; et l'esprit, n'ayant point participé à cette réaction, n'en a pas connaissance. Le mot sensation est donc adopté dans le langage pour exprimer l'ensemble des deux phases du phénomène.

La sensibilité physique, que la plupart des philosophes ont considérée comme une faculté de l'âme, n'entre dans le domaine de la psychologie que par la perception, cette faculté étant celle qui procure au moi la connaissance des impressions sensorielles.

Outre la connaissance du monde extérieur, la perception procure en même temps à l'esprit, sans aucun travail réflectif, la conviction de l'existence des objets perçus. Cette conviction, donnée par un sentiment inné, est toute instinctive. C'est à Reid que nous devons cette judicieuse remarque. « Dans la perception d'un objet extérieur, dit-il, nous trouvons trois choses : 1° quelque conception ou notion de l'objet perçu ; 2° une conviction irrésistible ou croyance de son existence actuelle ; 3° cette conviction est immédiate et non l'effet d'un raisonnement [1]. » C'est seulement par cette conviction instinctive et par les juge-

[1] *Œuvres complètes*, traduites par Jouffroy, tom. III, pag. 125.

ments simples, non réfléchis, non raisonnés qui en dérivent, que la perception devient une faculté active de l'esprit, ou, pour nous exprimer avec plus de vérité, que l'esprit devient actif par cette faculté.

La perception, se résumant dans la réception par l'esprit des impressions extérieures et d'une croyance instinctive qui lui est inhérente, est une faculté intellectuelle fort simple ; aussi peut-on la rencontrer aussi complète chez les imbéciles, chez les idiots, chez les déments et même chez les animaux, que chez l'homme le plus intelligent, lorsque leurs nerfs sont propres à transmettre les impressions, et lorsque leur cerveau est capable de les recevoir sainement. Alors, en effet, ils perçoivent parfaitement les objets extérieurs, ils en usent pour leurs besoins avec une sûreté qui prouve qu'ils connaissent parfaitement la forme, l'éloignement des objets et leur nature par rapport à leurs besoins. Le carnivore qui perçoit une proie croit en l'existence de celle-ci, il a connaissance de sa qualité, de ses dimensions, de son éloignement, et il se précipite sur elle avec une rectitude parfaite, sans qu'aucun acte réflectif lui apporte la moindre notion à cet égard.

La connaissance du monde extérieur, passivement reçue par la perception et conservée par la mémoire naturelle, forme la plus grande partie des objets sur lesquels se fixent les facultés réflectives dans leurs opérations diverses. « La sensation la plus faible, pourvu qu'elle soit perçue, dit V. Cousin, est grosse des notions les plus élevées et entraîne une sorte d'explosion soudaine et spontanée de l'intelligence toute entière [1]. » La perception est, en effet, l'élément excitateur par excellence des autres facultés intellectuelles et des facultés instinctives. En mettant l'esprit en rapport avec le monde extérieur, elle ouvre, pour ainsi dire, la porte à l'activité des facultés psychiques les plus élevées.

---

[1] *Philosophie de Kant*, pag. 350.

Lorsque l'esprit est dans l'exercice de ses facultés, il a nécessairement connaissance de cet exercice, il le perçoit et en même temps il se perçoit lui-même par la seule manière possible, par son activité. Nous nommerons cette connaissance *conscience personnelle*. Elle n'est point une faculté spéciale de l'esprit, car, agir et savoir qu'il agit, est pour lui une seule et même chose. On ne doit pas confondre la conscience personnelle, ainsi que le font même de nos jours quelques philosophes, avec la *conscience morale*, dont l'objet est tout autre, et qui est donnée, non par une faculté intellectuelle, mais par une faculté morale. Cette confusion, qui provient de ce que ces deux choses si différentes sont exprimées par un même mot, est fort regrettable, parce qu'elle entretient l'erreur psychologique qui attribue à certains individus (par la raison qu'ils possèdent la conscience personnelle) la conscience morale, conscience qu'ils prouvent, par leurs actes monstrueux et par l'absence de remords, ne point posséder du tout. Pour éviter cette erreur, le terme qui exprime la première conscience devrait différer de celui qui exprime la seconde. C'est ce qui a été parfaitement compris chez nos voisins d'outre-Manche. — Réservant le mot anglais *conscience* pour désigner la conscience morale, ils emploient le mot *consciousness* pour désigner la conscience personnelle, terme qui pourrait être traduit en français par *conscienciosité*.

2° De la mémoire.

C'est une particularité de notre constitution psychique que, lorsque nos sensations et nos idées cessent, il en reste quelque chose dans l'esprit. Ce quelque chose est le souvenir. Pour conserver, pour retenir ainsi les impressions et les idées passées, l'esprit doit nécessairement en avoir le pouvoir, la faculté. C'est cette faculté de retenir qui a reçu le nom de mémoire.

Lorsque cette faculté est suffisante, elle rappelle, sponta-

nément et sans qu'on les cherche, les objets connus dont on a besoin. La facilité avec laquelle la mémoire rappelle le passé et les connaissances acquises ne dépend pas seulement de sa puissance, elle dépend encore de la vivacité et de la profondeur des impressions reçues.

1° *Influence de la vivacité des impressions sur la durée des souvenirs.* — Cette durée est d'autant plus grande que les impressions reçues ont affecté davantage nos sentiments et nos passions. Celui dont l'amour-propre est très-excitable se rappellera plus longtemps les faits qui ont froissé ce sentiment, bien que sa mémoire soit mauvaise, que la personne chez laquelle cette faculté est excellente, mais qui n'est pas sensible à l'affront. Un fait excitant la crainte et la pitié, tel qu'un incendie ou une inondation, ou bien l'horreur, tel qu'une exécution capitale, est plus longtemps et plus souvent rappelé par la mémoire que ce qui ne nous émeut point. Une seule perception accompagnée d'une vive impression des sentiments suffit pour graver à jamais certains faits dans l'esprit, tandis que la répétition fréquente des impressions est nécessaire pour retenir des connaissances scientifiques, indifférentes aux facultés instinctives de l'esprit, et, malgré cette répétition, ces connaissances s'oublieront plus facilement que les premières. Il est tellement dans la nature de l'homme en santé de conserver le souvenir de ce qui excite ses sentiments, que, si un fait de nature à les affecter n'a laissé aucune trace dans son esprit, on peut en conclure que son *moi* n'y a pris aucune part. L'oubli à courte distance n'est possible à cet homme que si le fait, étant peu important, a faiblement impressionné son esprit. Chez le malade, l'oubli d'un fait important est cependant possible lorsque le cerveau, à cause d'une maladie, étant peu capable de transmettre les faits à l'esprit, celui-ci en a été faiblement impressionné. Les boissons alcooliques, dont l'action est si délétère sur les centres nerveux, troublent profondément la mémoire,

de même que les autres facultés; l'action de ces liquides empêche tellement l'esprit d'être impressionné par ses propres actes, même les plus graves, qu'il y a des cas où l'ivrogne en conserve à peine, après l'accès d'ébriété, quelques lambeaux de souvenir.

2° *Influence de la profondeur des impressions sur la durée des souvenirs.* — Moins l'esprit est surchargé de connaissances, plus les impressions qu'il reçoit, toutes choses égales d'ailleurs, le pénètrent profondément. Cette circonstance explique pourquoi dans l'enfance et dans la jeunesse, où la mémoire n'a pu encore se développer par l'exercice, ces époques de la vie sont cependant celles dans lesquelles on retient plus longtemps. Ce n'est point parce que la mémoire a plus de puissance qu'alors l'esprit retient mieux, c'est parce que les impressions reçues sont plus profondes. Dans l'âge viril, l'esprit, surchargé de connaissances et par conséquent moins impressionnable, reçoit une empreinte moins profonde des faits auxquels il participe et des connaissances qu'il acquiert. Cette surcharge de l'esprit, qui n'amoindrit pas la mémoire, rend pourtant le produit de cette faculté, le souvenir, moins facile et moins durable, quoique les facultés intellectuelles soient, à cet âge, à l'apogée de leur puissance. Le vieillard, par suite de modifications survenues dans son cerveau, voit toutes ses facultés psychiques s'affaiblir. La mémoire, subissant le sort commun, retient beaucoup plus difficilement les connaissances que le vieillard essaye d'acquérir; elle laisse échapper aussi celles qu'il a acquises il y a peu de temps. Mais les faibles restes de cette faculté se manifestent surtout sur ce qui a le plus impressionné l'esprit, c'est-à-dire sur les faits qui ont excité les sentiments, sur les actes du jeune âge et sur ce qui a été appris à cette époque. Le septuagénaire sera capable de réciter un livre entier de l'*Éneïde*, qu'il a appris il y a soixante ans, et il ne pourra retenir pendant plusieurs jours quatre vers nouveaux,

rien ne pénétrant plus suffisamment dans son esprit. Tout concourt donc chez lui à favoriser l'oubli des connaissances nouvelles, inaptitude à recevoir des impressions profondes et faiblesse de la faculté qui en conserve les impressions. La démence nous présente un phénomène semblable à celui que produit la vieillesse. Cet état ultime des diverses formes de l'aliénation nous montre la mémoire à peu près éteinte comme les autres facultés psychiques. Mais ce n'est pas seulement à cause de cette faiblesse que le dément oublie presque tout, c'est aussi parce que son esprit, manifesté par un organe atrophié et dégénéré, est réfractaire aux impressions. Les dernières lueurs de cette faculté se manifestent seulement chez lui sur ce qui a du rapport avec les besoins matériels, sur ce qui touche aux sentiments qu'il est encore susceptible d'éprouver, la crainte et quelques affections, ou sur certains faits qui l'ont frappé avant l'altération de son cerveau, à une époque où son esprit pouvait être facilement impressionné.

Outre la mémoire psychique, il existe une mémoire purement organique, une mémoire automatique. De même que l'esprit retient par la répétition des impressions, de même aussi l'organisme possède, au moyen de l'habitude prise de répéter certains actes, le pouvoir de les reproduire sans le secours direct de l'esprit. Par l'habitude de tricoter, les femmes exécutent machinalement ce travail manuel pendant que l'esprit est occupé à autre chose. On peut réciter, également par un effet de l'habitude, une longue série de mots, même dans une langue que l'on ne comprend pas, et sans que la pensée s'occupe de l'objet signifié par ces mots. Cette mémoire automatique manifeste souvent ses effets, chez les déments, par la récitation de phrases qu'ils ont apprises et répétées jadis, et auxquelles ils n'attribuent plus aucun sens. Ces phrases, faisant suite à des demandes usitées dans la conversation banale et s'adaptant très-bien à ces demandes, peuvent

faire croire, dans certains cas, que les déments qui les prononcent possèdent une certaine dose d'intelligence. Mais il n'en est rien ; car, en dehors de ces banalités, ils divaguent complétement. Chez eux, les fonctions automatiques du cerveau, fonctions que cet organe possède indubitablement et sur lesquelles les Drs Laycock (d'Édimbourg) et Carpenter (de Londres) ont depuis quelques années attiré l'attention du monde savant, ont survécu aux fonctions plus élevées et plus délicates de manifester le moi et ses facultés psychiques.

La perception et la mémoire sont les facultés intellectuelles les moins nobles et les plus nécessaires. Elles sont les moins nobles, puisqu'elles peuvent être autant développées chez les individus les moins intelligents que chez ceux dont l'intelligence est remarquable, puisque les animaux perçoivent aussi bien que l'homme et font preuve d'une mémoire assez étendue. Elles sont les plus nécessaires, parce que la perception est la source des connaissances premières au moyen desquelles les facultés réflectives en découvrent de plus compliquées, et parce que la mémoire les conserve pour les présenter à la pensée, lorque celle-ci en a besoin. L'importance de cette dernière faculté découle également de ce que sur elle repose l'identité de l'individu dans la succession des temps.

Aucun pouvoir de l'esprit ne semble plus solidement établi que celui de conserver. Cependant ce pouvoir n'a pas trouvé grâce devant le système qui porte actuellement les psychologues anglais à supprimer les facultés, et à vouloir expliquer tous les phénomènes intellectuels par *les lois d'association*. « La mémoire, dit James Mill, est une *faculté* complexe; elle se résout en idées et en associations d'idées.» En premier lieu, une *faculté* complexe est un composé d'autres facultés ; or, d'après J. Mill, la mémoire étant un composé d'idées et d'associations d'idées, qui ne sont, ni les unes ni les autres, des facultés, mais des produits de facultés, le mot faculté appliqué dans ces conditions à la

mémoire serait tout à fait impropre. En second lieu, la mémoire ne consiste point dans des idées qui s'associent entre elles; elle consiste dans le pouvoir possédé par l'esprit de *conserver les idées* qu'il a eues, idées qui, par cette propriété de conservation et de rappel, peuvent s'associer entre elles au moyen d'une autre faculté.

La mémoire est donc la faculté de conserver ; elle est le sujet, pour nous exprimer au figuré, et les idées sont l'objet. Si l'on n'avait pas la faculté de conserver les sensations, les idées antérieurement connues, ces sensations, ces images, ces idées ne se présenteraient point à l'esprit pour être associées. On ne peut donc associer, lier ensemble des idées passées, que parce qu'une faculté, un pouvoir particulier, irréductible, les retient dans l'esprit. Il ne faut pas confondre la faculté de conserver avec les idées conservées par lesquelles cette faculté se manifeste. Cette confusion faite par M. J. Mill vient-elle de ce que la mémoire ne peut se manifester que par des idées antérieurement possédées ?

«La reconnaissance du souvenir comme appartenant au passé, continue J. Mill, est une idée très-complexe qui consiste en ces trois principaux éléments: 1° un état de conscience actuel que nous appelons le moi se souvenant ; 2° un état de conscience que nous appelons le moi qui a perçu ou conçu ; 3° les états de conscience successifs qui remplissent l'intervalle entre ces deux points.» Croire, avec J. Mill, que nous parcourons rapidement par la pensée cette série des états de conscience dans le souvenir est une étrange erreur. Que des penseurs fassent, par un travail réflectif, surgir en eux cette succession d'idées à l'occasion de leurs souvenirs, c'est possible ; c'est ce qu'a fait sans doute le psychologue anglais dans un but de recherche, mais ce n'est point ce qui a lieu chez le commun des mortels, chez les ignorants, chez les incultes, chez les pauvres d'esprit, qui ont parfois une mémoire très au-dessus de l'ordinaire, chez les idiots qui conservent très-bien des souvenirs. En

outre, les trois éléments dont parle J. Mill ne peuvent être invoqués qu'à l'égard des faits passés, des sensations perçues. Mais la mémoire s'exerce sur d'autres objets, elle retient des connaissances qui sont des faits isolés et constants, lesquels peuvent n'être liés à aucun antécédent; tels sont ces souvenirs, par exemple : L'eau est un composé d'hydrogène et d'oxygène. Paris est la capitale de la France, etc. De plus, nous récitons des pièces de vers que nous avons retenues par le fait de leur répétition fréquente. Ces souvenirs évidemment ont lieu par le seul pouvoir qu'a l'esprit de conserver ce qu'il a connu. Ce pouvoir, qui se manifeste si souvent sans qu'une idée antérieure rappelle la suivante, diffère beaucoup en puissance, selon les individus. Il est souvent très-puissant chez ceux qui ont un très-faible pouvoir réflectif, un très-faible pouvoir de lier les idées. Nous retenons même par la mémoire automatique des mots que nous ne comprenons point, et auxquels nous n'attachons aucune idée (Psaumes latins récités par le peuple en pensant souvent à autre chose). Comment les psychologues anglais expliqueraient-ils ces divers souvenirs avec des lois d'association d'idées seulement, sans une faculté première, irréductible, sans la faculté de conserver? Ils pourraient bien invoquer l'association des sensations pour expliquer les souvenirs rappelés par la mémoire automatique; mais il faut, même dans ce cas, avoir recours au pouvoir de conserver, inhérent à l'organisme.

On ne saurait nier cependant que des idées, que des mots, que des sensations qui ont des rapports avec d'autres idées, d'autres mots, d'autres sensations, ou qui se sont suivis plusieurs fois, n'aient de la tendance à rappeler ces derniers; mais il ne faut pas prendre cette tendance pour la mémoire qui conserve; car, si la faculté de conserver n'existait pas, rien ne serait rappelé, malgré cette tendance. Celle-ci n'est qu'un mode d'incitation de la mémoire, et non la mémoire elle-même.

Plus récemment on a considéré la mémoire comme une

forme de l'habitude. L'habitude, en tant que répétition fréquente d'un acte (car le mot habitude est employé pour désigner plusieurs choses de nature fort différente) n'indique que le moyen par lequel retient la mémoire automatique, et celui par lequel retient aussi la mémoire psychique quand elle n'est pas heureuse; mais ce moyen, lorsque la faculté de retenir est très-développée, est inutile pour retenir. C'est ainsi que certaines personnes peuvent retenir, soit un grand nombre d'idées, soit un grand nombre de phrases, après une seule impression. Elles lisent attentivement une tirade de vers, et elles la récitent, non-seulement à l'instant même, mais encore plusieurs jours après, sans y avoir pensé dans l'intervalle.

La théorie organique des *substrata*, des empreintes laissées dans le cerveau par chaque acte de l'esprit pour expliquer la mémoire, théorie adoptée par le professeur Laycock, admet en principe dans ces empreintes la faculté *mémoire*, le pouvoir de garder, de conserver. Quelle que soit la manière de considérer la cause des souvenirs, il faut inévitablement admettre le pouvoir de conserver, c'est-à-dire la mémoire. La théorie des *substrata* est généralement adoptée par les psychologues anglais, qui croient expliquer tous les actes de l'esprit par l'activité moléculaire du cerveau. « La *retentivité*, l'acquisition ou la mémoire, dit le professeur Bain, est la faculté de continuer dans l'esprit des impressions qui ne sont plus excitées par l'agent primitif, et de les reproduire plus tard avec l'aide de forces intellectuelles. On doit regarder comme certain que l'impression renouvelée occupe les mêmes parties de la matière que l'impression primitive. » En attribuant à la matière organique la faculté conservatrice que l'on a toujours attribuée à l'esprit, les psychologues anglais ont-ils accompli un progrès ? ont-ils donné, comme ils le supposent, une explication de la mémoire ? Nous ne le pensons pas. Vouloir expliquer des facultés, des pouvoirs, nous paraît être une prétention qui ne peut pas aboutir. Nous

n'avons qu'à les constater. Tout au plus pouvons-nous trouver les conditions physiologiques dans lesquelles s'exercent ces facultés. C'est ce que nous avons fait pour la perception. Mais les facultés elles-mêmes ne s'expliquent pas; elles ont été données par la nature aux êtres qui les possèdent, et cela au moyen de certaines conditions organiques, parce qu'elles sont nécessaires aux conditions normales de leur existence, aux conditions exigées pour que ces êtres atteignent le but pour lequel ils ont été créés.

3° De la faculté réflective.

L'esprit humain, se repliant sur lui-même ou se concentrant en lui-même, a le merveilleux pouvoir de se fixer sur les connaissances simples présentées par la perception, afin de les étudier, de les observer, de les élaborer, de les approfondir. Par cette faculté de travailler les matières premières, faculté la plus plus élevée de l'intellect proprement dit, l'homme acquiert des connaissances plus compliquées, qui ne sont point, comme les premières, évidentes par elles-mêmes. Enfin, il devient créateur par les applications des lois qu'il a découvertes, et par les œuvres de l'imagination.

Les formes sous lesquelles nous étudierons la faculté réflective, ou réflexive, ainsi que l'appelait Flourens, et qui nous paraissent représenter toutes celles sous lesquelles elle se manifeste, sont : l'attention, le raisonnement, le jugement et l'imagination. Ces formes ne sont donc pas des facultés premières, ce sont les principaux actes de l'esprit dans lesquels la faculté réflective intervient conjointement avec d'autres facultés, car la faculté réflective n'est jamais seule en exercice; il faut toujours à la réflexion un objet sur lequel elle puisse se poser et qu'elle puisse élaborer, objet qui, suivant le cas, est fourni, ou par la perception, ou par la mémoire, ou par la faculté créatrice de l'imagination, ou encore et principalement par les éléments

instinctifs de l'esprit, c'est-à-dire les sentiments et les passions.

Ces facultés réflectives méritent réellement le nom de facultés intellectuelles supérieures. Existant en principe à l'état de germe, c'est-à-dire virtuellement, elles ne deviennent fécondes en produits élevés que cultivées par l'exercice et le travail. Dans ces facultés intellectuelles éminentes, ainsi que dans les facultés morales supérieures, résident les caractères psychiques qui établissent dans l'espèce humaine la supériorité des individus et celle des races.

De l'attention. — Lorsque la réflexion s'arrête sur un objet déterminé, elle prend le nom d'*attention* pendant tout le temps qu'elle y reste fixée. Lorsque l'attention est appliquée à l'étude des phénomènes naturels, elle s'appelle *observation*. Lorsqu'elle est fixée involontairement sur un objet par quelque élément instinctif, elle prend le nom de *préoccupation*. Si la pensée se promène sur les objets passivement perçus, sur les souvenirs spontanés ; si elle passe successivement d'un objet à un autre par de courtes réflexions sans suite, parfois même incomplètes, il n'y a pas d'attention. La difficulté, l'impossibilité de fixer longtemps la pensée sur le même objet, constitue une faiblesse intellectuelle qui rend impropre à étudier, à raisonner. Les personnes affectées de cette infirmité psychique n'ont que des pensées brèves; leur conversation décousue passe d'un sujet à un autre sans transition et sans nécessité. Les effets les plus remarquables d'une impossibilité d'attention s'observent dans le délire maniaque et dans la démence. L'esprit ne peut même pas s'arrêter suffisamment sur une pensée pour l'achever ; le malade n'en laisse échapper que des fragments sans suite.

Du raisonnement. — Le raisonnement est une opération réflective par laquelle l'esprit, rapprochant et comparant

des propositions acceptées par lui comme vraies, à tort ou à raison, et appelées *prémisses*, déduit, comme conséquences, d'autres propositions, connaissances nouvelles pour lui, formulées par des jugements. Que le raisonnement prenne la forme syllogistique ou la forme didactique, qu'il procède par déduction ou par induction, ses bases reposent toujours sur ce principe. La partie de cette opération où l'on cherche des rapports entre les prémisses est la plus importante. La conclusion, qui est le jugement, en découle toujours avec facilité, et elle est acceptée comme vérité avec une foi entière par celui qui a adopté les prémisses et les rapports que ces prémisses ont entre elles.

Si cette opération de l'esprit est le moyen indispensable pour découvrir les vérités cachées, si elle est pour l'homme une source précieuse de connaissances, elle peut également enfanter des idées erronées. Celles-ci résultent des deux causes suivantes : 1° d'un vice dans le raisonnement par quelque faute de logique ; 2° de prémisses fausses. Nous ne nous occuperons que de cette deuxième cause d'erreur par le raisonnement, comme ayant seule un rapport important avec l'objet de ce Mémoire, l'étude de la Folie. L'homme considère comme vérités incontestables les prémisses sur lesquelles il base ses raisonnements. On ne saurait admettre que dans la recherche d'un inconnu il veuille s'appuyer sur des propositions considérées par lui comme fausses ou même comme douteuses. Supposer qu'il pût adopter de telles bases, serait aussi absurde que de lui prêter la pensée de vouloir construire avec solidité sur le sable mouvant. Mais, de ce que ses prémisses ont sa confiance entière, il ne s'ensuit pas qu'elles soient vraies. Or, comme éléments générateurs de prémisses fausses, absurdes, perverses, les passions se montrent en première ligne, et cela par un effet naturel et involontaire. Tout homme qui est sous l'influence d'une passion ne pense et n'imagine que conformément à cette passion, *si aucun sentiment moral opposé à elle ne se fait en même temps sentir dans*

son esprit pour l'éclairer à l'égard de cette passion. Dans ce cas spécial, qui est celui de la folie, les pensées les plus fausses, les plus bizarres, les plus immorales, inspirées par cette passion, sont prises par le passionné, par le fou qui raisonne, pour des vérités incontestables ; elles sont des axiomes affirmés par ce qu'il y a de plus puissant sur l'esprit, sa manière de sentir. Aussi le passionné, le fou, n'hésite-t-il jamais à les prendre pour bases de ses raisonnements. Sur de telles prémisses, il raisonne inévitablement dans le sens de sa passion, et les résultats de ses raisonnements, c'est-à-dire ses jugements, seront, ou erronés, ou absurdes, ou immoraux. Ces effets sont inévitables, car ils sont la conséquence d'une loi naturelle que nous exposerons plus tard.

Le besoin instinctif de tout expliquer et de tout connaître, donné à l'homme des races supérieures par deux sentiments énergiques, la curiosité et la causalité, la répugnance qu'a cet homme à demeurer dans l'inconnu et dans l'incertain, l'engagent à adopter trop facilement comme vérité des idées erronées, afin de s'improviser promptement une science qui comble le vide de son esprit. Peu délicat alors sur le choix des prémisses, il les emprunte à son imagination, ou bien aux idées transmises par la tradition, idées qui peuvent bien représenter la vérité, mais qui, fort souvent aussi, représentent l'erreur. S'il ne cherche pas à les contrôler, c'est qu'il n'en a ni le temps ni les moyens, ou bien c'est que le besoin de croire, plus puissant en général que celui de douter, l'attire vers tout ce qui est affirmé comme vrai. Sous l'influence de ce besoin de connaître, bien souvent l'homme commet les fautes de logique : de conclure du particulier au général, de juger trop facilement par analogie l'inconnu par le connu, et d'attribuer un événement donné à ceux qui l'ont précédé, sans savoir s'il existe entre eux un rapport de cause à effet. Si la raison humaine consiste dans la connaissance des vérités absolues, ainsi que dans celles des principes invariables de la morale, connais-

sances que l'homme acquiert par le moyen des facultés intellectuelles et des facultés morales, aucune autre faculté ne procurant ces connaissances, il en résulte que ces facultés donnent la raison à l'homme, rendent celui-ci raisonnable, seulement lorsque leurs produits sont conformes à la vérité et à la morale. Dès qu'elles engendrent l'erreur ou l'immoralité, elles ne lui procurent plus la raison, elles ne le rendent plus raisonnable. La raison est donc un produit des facultés psychiques, et non pas une faculté, ainsi que le pensent les psychologues.

C'est donc à tort que l'on considère l'homme comme possédant la raison, par cela seul qu'il raisonne. En premier lieu, si la faculté de raisonner est réellement celle qui sert à découvrir les vérités scientifiques, celle qui rend l'homme intellectuellement raisonnable, elle n'arrive à ce résultat qu'en partant de prémisses vraies et en se dirigeant d'après les règles de la logique. Si cette faculté fonctionne en se basant sur de faux principes, ou si elle est illogiquement dirigée, deux circonstances qui se présentent fréquemment, elle produit inévitablement l'erreur, et elle ne rend plus l'homme raisonnable. En second lieu, la faculté de raisonner et de comprendre intellectuellement n'est point le principe de la raison en morale, en matière de conduite ; le principe de cette raison réside dans les facultés morales. Si l'homme est dépourvu de quelqu'une de ces facultés, du sens moral surtout, il fait le mal sans le sentir, sans le comprendre par instinct ; et, quelque puissantes et développées que soient son intelligence, sa faculté de raisonner et sa science acquise, il n'est pas raisonnable moralement. Nous reprendrons plus tard cette importante question de la raison, qu'il nous faudra nécessairement résoudre avant celle de la folie.

Du jugement. — Pour arriver à la découverte des vérités qui nous sont cachées, nous employons le raisonnement. Dans ce travail intellectuel, après la comparaison des pré-

misses, nous avons aperçu une conclusion, et nous avons eu en elle une confiance entière : deux choses qui se sont faites simultanément dans notre esprit. Nous avons décidé alors, par un jugement *raisonné*, qu'il y avait ou qu'il n'y avait pas convenance entre les idées comparées. Le jugement a été ici la dernière phase d'un travail réflectif.

L'énoncé de tout jugement, étant une proposition affirmative ou négative, prouve que nous avons foi en cette proposition, l'affirmation ou la négation indiquant cette croyance. Mais ce n'est pas seulement par le raisonnement, par cette opération réflective compliquée, que nous croyons, que nous affirmons, que nous nions, et par conséquent que nous jugeons. Toutes nos facultés simples nous font également croire, affirmer ou nier, et sont également des facultés judiciaires.

La perception, entraînant avec elle, ainsi que l'a démontré Reid, la croyance en l'existence des objets perçus, nous permet d'affirmer l'existence de nos perceptions, ou de nier que nous ayons perçu, de faire par conséquent des jugements.

La conscience personnelle, la connaissance, par l'esprit, de ses opérations, de ses pensées, donnant la conviction de leur existence, nous permet de les affirmer quand elles existent, de les nier quand elles n'existent pas, de porter des jugements à leur égard.

La mémoire est dans le même cas ; le simple énoncé de nos souvenirs est un jugement. Quand je me rappelle que telle chose s'est passée, j'ai la certitude, par cela seul que j'en ai gardé le souvenir, qu'elle s'est passée, et je juge qu'elle a eu lieu.

«La croyance est inséparablement liée à l'exercice de la conscience, de la mémoire, de la perception et du raisonnement[1]», a dit, après Reid, Dugald-Stewart. Si l'on ne pouvait juger que par le raisonnement, le premier raison-

---

[1] *Éléments de philosophie de l'esprit humain*, tom. III, pag. 35.

nement eût été impossible, et par conséquent ceux qui l'ont suivi, les prémisses sur lesquelles ce premier raisonnement a dû se baser étant elles-mêmes des jugements. Ad. Garnier professait la même manière de voir : «Les perceptions primitives, dit-il, sont des jugements, les conceptions idéales sont des jugements, les croyances sont des jugements[1]». Ce n'est pas seulement par les facultés intellectuelles que l'homme porte ses jugements, c'est aussi par ses facultés instinctives, par ses sentiments. Quand je dis : J'aime, je suis triste, j'espère, je crains, etc., ces propositions ne sont établies sur aucun raisonnement ; je sens, et j'affirme ce que je sens. Lorsque, témoin d'un meurtre, je dis : Cet acte me fait horreur, ce n'est point un raisonnement qui a donné naissance à cette proposition, mais un sentiment moral. Le jugement pris pour la faculté de distinguer le vrai du faux, le probable de l'improbable, le bien du mal, ce qui est convenable de ce qui ne l'est pas, repose bien plus sur le sens commun, ou bon sens, c'est-à-dire sur les facultés morales, que sur la faculté de raisonner. Aussi n'est-ce pas sans motif que Reid a qualifié les facultés morales du titre de *facultés judiciaires*. L'esprit, on le voit, arrive à des résultats importants par ses activités simples ; il faut donc bien se garder d'attribuer ces résultats aux opérations compliquées du raisonnement qui les accompagne dans certains cas chez quelques penseurs, mais qui, à coup sûr, n'ont pas lieu chez la plupart des hommes. Les philosophes se sont souvent égarés en attribuant à des actes difficiles et élevés de l'esprit, des résultats d'une simplicité extrême, ce qui n'a pas peu contribué à entraver le progrès de la science. La nature est en général très-simple dans ses œuvres, et cette simplicité donne aux procédés qu'elle emploie un caractère de grandeur et de beauté qu'on ne saurait trop admirer.

Le dément qui a perdu tout à fait la faculté de raisonner peut parfaitement former des propositions affirmatives ou

---

[1] *Traité des facultés de l'âme*, tom. III, pag. 6 et suiv.

négatives, des jugements, au moyen des vestiges restants, soit de ses facultés intellectuelles simples, la perception et la mémoire, soit de ses facultés morales ou instinctives. Les animaux jugent également à leur manière par leurs instincts, sans l'aide du raisonnement. Si le lièvre entend du bruit, sa crainte lui fait juger aussitôt un danger, et il fuit pour l'éviter.

4° Du genre d'altération auquel sont sujettes les facultés intellectuelles.

Les facultés intellectuelles, la perception, la mémoire et la faculté réflective, ne sont susceptibles d'être atteintes que par un seul genre d'altération, et ce genre est la faiblesse, l'impuissance, pouvant descendre jusqu'à l'anéantissement. La perversion, qui est un autre mode d'altération, n'atteint point les facultés intellectuelles.

La perception, la mémoire et la réflexion ne peuvent en effet se pervertir ; cela n'est pas dans leur nature. Nous saurons donc que, lorsque ces facultés sont atteintes dans les divers états psychiques appelés folie, leur altération se manifeste par une faiblesse plus ou moins grande. Le jugement de l'aliéné peut bien devenir pervers, mais son jugement devient tel, parce que la source instinctive d'où il émane s'est pervertie elle-même, parce que la passion qui le dicte directement, ou qui inspire les prémisses des raisonnements d'où il provient, est un élément instinctif perverti par l'état cérébral de ce malade. La faculté raisonnante fonctionne régulièrement ; seulement elle fonctionne avec des points de départ passionnés, absurdes, faux, immoraux, que le délirant prend pour rationnels.

5° De la loi qui régit l'activité de la faculté réflective.

Si le mot loi faisait autrefois complétement défaut dans les œuvres des philosophes, il n'en est pas de même dans

leurs travaux les plus récents. On a poussé si loin l'exagération de ce côté, que les propriétés, les facultés, ce que les lois peuvent diriger, sont prises elles-mêmes pour des lois. Je ne veux pour témoin de cette singulière manière de voir que la phrase suivante, exprimée par Stuart Mill : « Ce que la *loi* de la gravitation est à l'astronomie, ce que les *propriétés* élémentaires des tissus sont à la physiologie, les lois de l'association des idées le sont à la psychologie ». Dans cette phrase, on le voit, les mots *lois* et *propriétés* se rencontrent dans le même terme de comparaison; les lois et les propriétés sont prises par conséquent pour choses de même nature. Mais voyons ce que Mill appelle lois d'association. Ces lois sont les suivantes : « 1° Les idées semblables *tendent* à s'éveiller les unes les autres ; 2° Quand deux impressions ou idées ont été éprouvées simultanément ou en succession immédiate, l'une *tend* à éveiller l'autre; 3° L'intensité des impressions équivaut à leur fréquence pour faire surgir ces *tendances* à l'association. » Nous ne trouvons, dans cet énoncé, que certaines *tendances* qu'a l'esprit dans son activité, mais rien de ce qui caractérise la loi naturelle, une invariabilité qui permette la prévision [1]. En partant d'un point donné, la pensée peut aussi bien se diriger dans les directions les plus opposées à ces tendances qu'en les suivant. Toutes les spontanéités de la pensée purement intellectuelle, alors que n'intervient point l'élément moral, instinctif, ne sont, nous paraît-il, soumises à aucune loi fixe. La *liberté intellectuelle* est un fait aussi réel que la *liberté morale*, deux sortes de liberté différentes qui n'ont pas le même objet et qu'il ne faut pas confondre; deux

[1] On dit vulgairement qu'il n'y a pas de règle sans exception. Ce principe ne peut être appliqué aux lois naturelles. Les variétés innombrables que ces lois présentent dans leurs effets ne viennent point d'exceptions, mais de l'intervention d'autres lois qui agissent de conserve ; de telle sorte qu'au lieu d'observer les effets d'une loi, nous n'observons en général dans la nature, surtout chez les êtres organisés, que la résultante d'un nombre de lois plus ou moins grand, ce qui rend difficile la découverte de ces lois et ce qui donne une grande diversité à leurs produits.

sortes de liberté qui sont tout à fait en dehors du *déterminisme*. Il est étonnant que S. Mill ait pu s'abuser au point de comparer la loi de gravitation, loi fixe, invariable, dont les effets ne sont arrêtés ou troublés que par l'intervention d'autres lois, à ce qu'il appelle, avec raison : *tendance de l'esprit*.

La pensée, la réflexion, par cela qu'elle est libre, est-elle toujours libre dans son activité? Non, elle ne l'est point lorsque la faculté réflective agit en même temps que les éléments instinctifs de notre esprit, car alors elle suit toujours une direction qui est déterminée par ceux-ci. L'observation nous a démontré non-seulement la réalité de cette loi, mais encore les deux conditions qui en arrêtent l'exercice. Nous ne faisons que mentionner ici cette loi psychique; nous la démontrerons après avoir exposé ce qui concerne les facultés morales ou instinctives, parce qu'elle intéresse non-seulement l'activité du pouvoir réflectif, mais encore celle du pouvoir instinctif ou moral.

DES FACULTÉS MORALES OU INSTINCTIVES.

Nature de ces facultés. — Leur énumération. — Principes d'activité et de manifestation inhérents à ces facultés. 1° Le désir, ou besoin de satisfaction, principe d'activité inhérent à toutes les facultés instinctives. 2° Le devoir, connaissance sentie de l'obligation de faire le bien, alors que le bien, n'offrant plus une satisfaction en perspective, n'est plus inspiré par un désir; connaissance inhérente au sens moral seul.—Caractère psychologique du devoir. — De la conscience morale et du remords. — Des caractères. — De la contagion morale.

Stahl voulait que l'étude de la médecine commençât par celle du cœur humain. Et Stahl avait raison. Mais ce *desideratum* ne s'applique pas seulement aux personnes qui se livrent à l'étude de la médecine, il s'applique également à celles qui se livrent à l'étude du droit, et qui se destinent à la magistrature ou au barreau. Il s'applique universellement à tout le monde, autant aux femmes qu'aux hommes. La première de toutes les sciences, la science par excel-

lence, ainsi que l'appelait Socrate, n'est-ce pas celle qui donne la connaissance de soi-même, celle par laquelle on apprécie la nature et les modes d'activité de ses instincts, de ses passions, celle par laquelle on peut connaître les moyens de les diriger dans le sens du bien, de lutter contre ses mauvais penchants, d'éviter les effets nuisibles des passions de nos semblables? Cette partie presque abandonnée de la psychologie, partie essentiellement pratique de cette science, est celle dont nous nous occuperons dans cet article, et même celle qui, sous différentes formes, sera l'objet de notre travail tout entier.

Nature des facultés morales. — Par les facultés morales, l'homme acquiert la connaissance, non plus de ce qui existe dans la nature, mais de ce qu'il doit faire, de ce que le Créateur a voulu que l'homme désirât faire pour agir sagement, raisonnablement. Les facultés morales manifestant les inclinations, les penchants, les répulsions, les tendances, les besoins de l'âme, ses instincts en un mot, et cela, non par une instruction acquise, par un travail réflectif, intellectuel proprement dit, mais par une science ou inspiration naturelle, spontanée, ces facultés, disons-nous, nous paraissent exactement caractérisées par la qualification d'*instinctives.* Aussi les appellerons-nous souvent de ce nom. L'adjectif *moral* indique le but pour lequel les facultés ont été créées, but qui est de former les bonnes mœurs, d'inspirer la conduite rationnelle à tenir en toute circonstance. L'adjectif *instinctif* indique leur nature. Ces deux épithètes ne sont donc pas synonymes. Si nous donnons la préférence à la seconde, c'est parce que, exprimant la nature même des facultés qu'elle dénomme, elle nous paraît plus philosophique que la première, qui indique seulement le but d'activité de ces mêmes facultés. Les personnes qui considèrent le mot *instinct* comme ne s'appliquant qu'aux besoins du corps s'offusqueront sans doute de ce que nous appelons *instinctives* les facultés morales ; mais ces person-

nes ignorent la véritable signification du mot *instinct*. Elles confondent les besoins du corps, effets purement organiques, que le *moi* ne connaît que par la perception, avec la science naturelle, innée, spontanée, qui guide l'animal dans la satisfaction de ses besoins de conservation individuelle et de race, et l'homme dans la satisfaction de ces mêmes besoins, ainsi que dans la connaissance et la satisfaction de ses besoins moraux. C'est cette science, cette connaissance innée et non apprise, qui, partout où elle se rencontre, constitue l'*instinct*. *Faculté instinctive* signifie donc : toute faculté qui donne une science innée, une science d'inspiration. Que cette science ait rapport aux besoins du corps ou qu'elle ait rapport aux besoins de l'esprit, elle est instinctive; c'est une faculté instinctive qui la donne.

L'intelligence, la réflexion, peut bien contribuer et aider l'instinct, dans certains cas, à élargir et à donner plus de sûreté à la science instinctive, mais c'est seulement lorsqu'elle est guidée par l'élément instinctif dans son travail de recherche. Seule, l'intelligence ne le peut pas. La science innée de l'instinct est une science psychique, puisqu'elle part du moi, de l'être qui se sent exister; elle se distingue par ce caractère de la science purement organique qui préside à l'accomplissement des fonctions de la vie organique, science à laquelle le moi, l'être qui se sent être, est complétement étranger, et dont il n'a pas conscience. La science instinctive, quoique connue, sentie par l'esprit, quoique psychiqne en un mot, n'en est pas moins dépendante de l'organe qui manifeste le moi du cerveau, n'en est pas moins caractérisée et réglée par lui, dans sa nature, dans sa puissance et dans ses altérations.

L'esprit n'ayant pas seulement des tendances, des aspirations bonnes et rationnelles, c'est-à-dire morales, mais éprouvant aussi des passions, des penchants pervers, des tendances irrationnelles, principes également instinctifs, nous nous servirons des mots *éléments instinctifs* toutes les fois que nous ferons allusion en même temps aux bonnes

et aux mauvaises tendances psychiques, ne voulant pas décorer ces dernières du nom de facultés.

Les facultés instinctives sont appelées vulgairement : qualités du cœur, quoique le cœur n'y soit pour rien, ou : *sentiments*. Cette dernière dénomination a sa raison d'être, parce que les connaissances données par ces facultés sont réellement senties par l'esprit. « Il existe un grand nombre de vérités de *sentiment* que le raisonnement seul ne pourrait démontrer, dit M. de Latena[1]. Il y a des choses, en effet, dont on a la compréhension par instinct, par sentiment, et non par l'intelligence proprement dite, par la perception, ou par un travail réflectif. Cette compréhension spontanée, instinctive, est tellement conçue par tout le monde, que le langage l'a consacrée. Ainsi, en parlant d'individus qui manquent sans s'en apercevoir, sans le sentir, aux convenances suggérées par les sentiments moraux, on dit : *Ils n'ont pas le moindre sentiment de la chose*. Par la même raison l'on dit, en parlant de ce qui ne peut être connu que par les instincts moraux : *Vous sentez bien que cela doit être ainsi*, ou bien : *Vous sentez bien qu'il ne peut en être ainsi*.

On voit combien il importe de ne pas confondre les sensations physiques avec les sentiments moraux, le plaisir ou la peine physique avec le plaisir moral ou la peine morale, les sensations de diverse nature, les phénomènes émotifs, effets organiques qui accompagnent ordinairement les manifestations des facultés morales, des sentiments, avec ces facultés elles-mêmes. C'est au plaisir et à la peine physiques, aux sensations qui accompagnent ces manifestations, c'est, en un mot, aux phénomènes émotifs, agréables ou pénibles, que les philosophes ont le plus particulièrement donné le nom de *sentiment*. Il y a même des philosophes qui regardent comme synonymes le mot sentiment et le mot sensation, parce qu'ils considèrent comme étant de même nature

---

[1] *Étude de l'homme*, pag. 7.

les manifestations instinctives du moi et les sensations physiques procurées par les sens. Nous trouvons un exemple de cette confusion dans la citation suivante. « On regarde aujourd'hui les *sentiments* qui se rattachent au mouvement comme formant une classe à part, distincte des *sensations* des cinq sens, ou comme appartenant à un sixième sens, appelé sens musculaire, et rentrant alors dans la classe des *sensations*. On admet généralement qu'il y a lieu de les étudier à part, au même titre que les *sensations* de la vue ou du son, que l'amour, l'irascibilité ou le *sentiment* du comique[1] ». Dans cette citation, deux choses tout à fait différentes : d'un côté les sensations physiques de la vue et de l'ouïe connues par la perception, et de l'autre les sentiments psychiques de l'amour et du comique, ainsi que la passion de la colère, sont considérés comme étant de même nature. Cette confusion de deux ordres de phénomènes si différents est déplorable; aussi ne saurait-on trop s'élever contre elle.

Le langage vulgaire a donné le nom de sentiment à tout élément instinctif; il appelle sentiment toute faculté morale inspiratrice du bien, et tout mauvais instinct inspirateur des désirs bizarres et pervers. Tel est le sens qu'il attribue aux expressions de : *bons sentiments*, *mauvais sentiments*, expressions fort justes et que nous adoptons pleinement.

En réservant le mot *sentiment* seulement à la peine et au plaisir qui accompagnent les manifestations instinctives de l'esprit, on comprend que les philosophes aient combattu la morale du sentiment, parce que cette morale, plaçant en définitive le bien dans un plaisir et le mal dans une peine, se confond avec la morale de l'intérêt, qui est la négation du libre arbitre. Mais en appelant *sentiment* toute faculté morale, la vraie morale, celle qui est basée sur la connaissance instinctive du bien et du mal, sur la

---

[1] *Les sens et l'intelligence*, par A. Bain, trad. de l'anglais par Cazelles, pag. 45. 1874.

conscience morale, sur l'obligation sentie de faire le bien parce qu'il est le bien, parce qu'il est juste, sur les sentiments du devoir en un mot, la vraie morale, disons-nous, devient une morale de sentiment, puisqu'elle est basée sur le sens moral, qui est une faculté instinctive, un sentiment. L'important, dans cette circonstance, est de s'entendre sur la signification que l'on donne aux mots que l'on emploie.

Énumération des facultés morales. — Il n'entre point dans le cadre que nous nous sommes tracé d'étudier chacune des facultés instinctives, ni même de présenter leur classification. La séparation des sentiments (sauf de quelques-uns d'entre eux dont l'activité parfaitement définie a un but spécial), ainsi que leur classification exacte, nous paraissent fort difficiles, car on entend par sentiments, les diverses manières dont l'esprit est impressionné, manières qui varient à l'infini suivant les individus, et qui se compliquent les unes des autres en agissant simultanément; si bien que le psychologue n'a à observer le plus souvent que les effets provenant de plusieurs d'entre eux. A une classification des bons sentiments, il faudrait aussi, pour compléter l'exposé de la nature instinctive de l'homme, y joindre celle de ses mauvais sentiments, ce qui nous conduirait fort loin. Du reste, une limitation et une classification exactes des éléments instinctifs ne nous paraissent pas être d'un intérêt majeur. L'important, surtout dans le but spécial de notre travail, est d'avoir une idée juste de la nature de ces éléments psychiques, des pouvoirs qui leur appartiennent, et de n'attribuer aucun de ces pouvoirs aux facultés intellectuelles proprement dites, erreur psychologique si souvent commise. Nous nous contenterons donc d'énumérer les principales facultés instinctives, sans attacher la moindre importance à cette énumération. — Ces facultés se manifestent par : L'amour qui attire un sexe vers l'autre, institué par le Créateur en vue de la propa-

gation de l'espèce, sentiment tout à fait distinct du besoin physique institué également dans le même but. — L'amour des parents pour leurs enfants, institué en faveur de la conservation de la progéniture. — L'amour des enfants pour leurs parents. — L'amitié, instituée pour unir entre elles les personnes qui se fréquentent. — L'amour de soi, institué pour que l'homme veille à la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels et moraux, à ses intérêts bien entendus. — L'amour pour la patrie et pour les lieux qu'on a longtemps habités. — Le respect et la vénération. — Le désir de posséder, le sentiment du tien et du mien. — L'ambition. — L'amour de la gloire, de l'approbation, des honneurs. — L'attachement à la vie. — Le courage, la fermeté, l'énergie morale. — L'estime de soi, la fierté. — La bienveillance, la pitié, la charité, la politesse. — La reconnaissance. — La prudence et la prévoyance. — L'espérance, sentiment consolateur. — La crainte et le doute, sentiments modérateurs. — La sociabilité, qui porte l'homme à vivre avec ses semblables. — Le sentiment de l'autorité. — La foi instinctive ou croyance non raisonnée. — La confiance. — La gaîté, sentiment heureux qui a pour antagoniste la tristesse et l'inquiétude. — L'instinct d'imitation. — Le sentiment du merveilleux, spécialement destiné à inspirer l'imagination, et qui transporte souvent la pensée loin de la réalité. — La curiosité et la causalité, sentiments excitateurs par excellence des facultés intellectuelles. — La pudeur. — Le sentiment du beau. — Enfin le sentiment du bien et du mal, ou sens moral. Plusieurs de ces sentiments, s'unissant entre eux, forment des sentiments composés. Ainsi, les sentiments de causalité, de vénération, de reconnaissance, d'espérance, de confiance et de crainte, inspirant l'esprit humain et ayant fait naître en lui l'idée, la connaissance de l'Être suprême, ainsi que le désir de lui rendre hommage, ces divers sentiments, disons-nous, ont formé un sentiment composé qui a un but déterminé, et auquel on a donné le nom de : sentiment religieux.

L'homme n'est pas animé seulement de bons sentiments, il en éprouve aussi de bizarres, d'irrationnels, d'immoraux. A côté du principe du bien, se trouve le principe du mal dans sa nature instinctive, mal qui est représenté par la jalousie, la haine, la vengeance, l'orgueil, la méchanceté, la malhonnêteté, le mépris, l'ingratitude, l'avarice, la cupidité, la convoitise, etc., etc. Ces mauvais sentiments, de même que les bons, diffèrent de mille manières; ils s'unissent aussi entre eux pour créer des mauvais sentiments composés les plus variés. Conjointement avec les bons, ils constituent la nature instinctive, bonne et mauvaise, de chaque individu.

Les facultés morales ou instinctives, les sentiments, se manifestent dans l'esprit ou spéculativement ou activement. *Spéculativement*, elles donnent, chacune, les connaissances qui sont de leur ressort, elles éclairent l'esprit sur le bien et sur le mal, sur le juste et sur l'injuste, sur le convenable et sur l'inconvenant, sur la manière de se conduire dans les différentes circonstances de la vie, sur le beau et sur le laid, etc. Par ces connaissances, qu'elles seules procurent à l'esprit, elles sont bien intellectuelles, si l'on attribue la qualification d'intellectuelle à toute faculté qui procure des connaissances; mais la manière dont elles donnent les connaissances qui sont de leur ressort étant toute autre que la manière dont les facultés intellectuelles proprement dites donnent les connaissances qu'elles sont chargées de procurer ; et les connaissances morales que les facultés morales inspirent étant d'une nature tout autre que les connaissances fournies par les facultés intellectuelles proprement dites, la perception et la faculté réflective, il vaut mieux, pour éviter toute confusion entre ces deux ordres de facultés si distinctes de leur nature, les séparer complétement dans leur dénomination et ne point appeler intellectuelles les facultés morales. C'est ce que nous ferons dans le cours de notre étude.

Principes d'activité et de manifestation inhérents aux facultés morales. — *Activement*, les facultés morales, les éléments instinctifs bons ou mauvais de notre esprit, se manifestent par des impulsions à agir, par des penchants, par des désirs, par des besoins de satisfaction ; et, par ces désirs, elles sont la source la plus fréquente d'où émanent nos actions.

Mais les facultés morales sont loin de se manifester toujours activement. Assez souvent elles ne jouent qu'un rôle spéculatif dans l'esprit, et elles ne se manifestent alors que par les connaissances que chacune d'elles est apte à donner. — Le sentiment du devoir, émanation du sens moral, n'est, de sa nature, appelé à intervenir dans la conscience que sous la forme spéculative, par la connaissance qu'il procure, et non sous la forme active, par le désir, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

Les facultés morales peuvent avoir assez de puissance pour se manifester spontanément ; cependant, souvent elles sont faibles et n'entrent en activité que sous l'influence des causes qui les excitent. Par une culture et une excitation factices, l'éducation, base du traitement moral, les perfectionne et les fortifie; mais, si la nature a refusé le germe de l'une ou de plusieurs d'entre elles, celui à qui ces facultés font défaut reste à jamais privé des connaissances qu'elles donnent, et cet individu sera toujours moralement incomplet, imparfait ; car l'éducation la mieux entendue ne peut pas créer des facultés, elle ne peut que cultiver celles qui existent, au moins en germe. Les facultés intellectuelles seules ne procurent point les connaissances instinctives données par les facultés morales; elles n'en ont pas le pouvoir. Ce que la nature a voulu que nous connussions par les facultés instinctives, c'est-à-dire par inspiration spontanée, ne peut nous être connu que par ces facultés ; de même, ce qu'elle a voulu que nous connussions par les facultés intellectuelles, par les recherches de la réflexion, ne peut nous être connu que par elles. Les insensibilités

morales ou absences de sentiments moraux, absences qui, devant les inspirations des passions, des sentiments bizarres ou pervers, sont la cause de l'inconscience morale à l'égard de ces inspirations, ces insensibilités morales, disons-nous, constituent des imperfections morales, des monstruosités morales, sur lesquelles nous appellerons l'attention des psychologues. Cette inconscience morale joue un rôle capital dans la folie, puisqu'elle en est l'essence.

Les principes de l'activité instinctive se résument dans l'intérêt et dans le devoir. — Dans les facultés morales se trouve, par le besoin de satisfaction qui leur est inhérent, par les inclinations, les penchants qu'elles font ressentir, par les désirs qu'elles donnent, par les motifs d'action qu'elles inspirent aux facultés réflectives, le principe de nos actes rationnels. Il est facile de reconnaître dans ces facultés l'origine des motifs d'action qui, d'après les vues du Créateur, doivent se présenter à l'esprit de l'homme dans les diverses circonstances où celui-ci peut se trouver. Les qualifications de *principes actifs*, de *principes d'action*, de *facultés actives*, qualifications données par les philosophes écossais aux facultés morales, leur conviennent donc exactement. D'après la constitution de la nature humaine, les actes de l'homme inspirés par ses propres facultés, et non obligés par un pouvoir étranger à lui-même, n'ont pas d'autre but que les deux suivants : ou une satisfaction actuelle ou éloignée, c'est-à-dire l'intérêt, ou le devoir. Tout autre but que ces deux-là serait : ou l'indifférence produite par absence de tout motif, de tout désir, ou un déplaisir ; or, agir par indifférence, sans l'intervention d'un motif, d'un désir quelconque ; ou agir pour obtenir un déplaisir seulement, sont deux choses qui ne sont point dans la nature humaine. Dans les cas où nous accomplissons volontairement un acte qui nous fait de la peine, ou c'est pour éviter une peine plus grande (par intérêt par conséquent), pour éviter, par exemple, d'être désagréable à un être que nous

chérissons et vénérons, à Dieu, à nos parents, à nos amis; pour éviter la peine d'être blessé dans nos sentiments d'intérêt bien entendu, tels que l'amour-propre, la crainte des punitions présentes ou futures; ou bien c'est parce que nous sentons, par le sentiment du devoir, par l'obligation morale, que nous devons accomplir cet acte, malgré la peine que nous en éprouvons. Tous les motifs d'action se rapportent donc nécessairement à ces deux chefs : ou l'intérêt ou le devoir moral. Ce point de la science a une importance majeure pour résoudre la question si controversée du libre arbitre.

Toutes les facultés instinctives engagent à agir par le désir, c'est-à-dire par l'intérêt. — Si nous étudions lequel des deux motifs d'action : *une satisfaction présente ou éloignée*, ou *le devoir*, émane des diverses facultés instinctives, nous voyons que chacune d'elles engage à agir d'après ses inspirations par le désir, c'est-à-dire par le plaisir que fait entrevoir sa satisfaction. Les sentiments généreux, c'est-à-dire ceux qui nous inspirent le désir de faire du bien à nos semblables, de les secourir, nous portent à ces actes de bienfaisance, parce que nous éprouvons du plaisir à sentir les malheureux être soulagés, parce que nous souffrons des peines dont nous sommes témoins, parce que nous ne sommes soulagés de notre souffrance qu'en contribuant à diminuer, à faire cesser celle du prochain. Les sentiments qui nous portent par attrait à secourir nos semblables sont appelés généreux, parce qu'ils ont été institués dans un but de charité. Cependant, si la véritable générosité consiste à faire du bien alors que ce bien, au lieu de procurer un plaisir, procure une peine, alors que pour le faire il faut vaincre des sentiments égoïstes qui combattent vivement notre désir charitable, c'est le sens moral seul qui mérite ce nom ; car lui seul, par le sentiment du devoir qui lui est inhérent, engage à être charitable alors que les désirs égoïstes qui détournent des

actes charitables sont plus puissants que ceux qui nous portent à soulager nos semblables.

Le sens moral, en tant qu'il n'intervient que comme sentiment portant au bien par l'attrait du bien, engage aussi à faire le bien, par désir, par la satisfaction qu'il procure en faisant le bien, c'est-à-dire par un motif égoïste.

L'intérêt du sentiment éprouvé, ce principe d'activité inhérent à tous les sentiments moraux, autant au sens moral qu'aux autres, et qui réside dans le plaisir que l'on trouve à satisfaire leurs demandes, les désirs qu'ils inspirent, est, en dernière analyse, égoïste, dans le meilleur sens attaché à ce mot, dans le sens indiquant une satisfaction personnelle, satisfaction rationnelle voulue par le Créateur, qui nous a donné nos sentiments. Le principe d'activité des sentiments immoraux, bizarres, qui constituent la perversité humaine, réside également dans le plaisir attaché à la satisfaction des désirs qu'ils inspirent, c'est-à-dire dans un motif égoïste.

Mais le sens moral, outre le principe général d'activité résidant dans la satisfaction qu'il y a à suivre les désirs qu'il inspire, possède un principe particulier de manifestation d'une nature plus élevée. Ce principe est le *sentiment du devoir* : c'est l'obligation ressentie par la conscience de faire le bien parce qu'il est le bien, et quoique, en l'accomplissant, on éprouve une peine, une contrariété. Ce sentiment d'obligation est indépendant de toute idée de récompense, ou prochaine ou éloignée, d'un intérêt quelconque ; il est même indépendant de la satisfaction attachée au plaisir de faire le bien. Le sens moral, en effet, lorsqu'il intervient dans la conscience sous la forme du sentiment du devoir, cas qui arrive seulement lorsque le bien qu'il conseille de faire n'offre plus un plaisir en perspective, mais une peine, à cause de la violence qu'il faut faire à ses mauvais instincts pour accomplir ce bien, n'est point un sentiment actif, comme il l'est lorsque, n'ayant aucune passion perverse à combattre, il porte au bien par le désir du bien; il est alors

un sentiment purement spéculatif. Il intervient dans ce cas, non comme portant à agir, mais seulement comme donnant la connaissance de ce que l'on doit faire, comme faisant sentir l'obligation de le faire ; et la décision qui est prise lors de l'intervention de ce sentiment purement spéculatif dérive, non point de ce sentiment, c'est-à-dire d'un désir, mais, comme nous le verrons, du libre arbitre.

Établissons donc ce principe psychologique important qui dérive de la nature même du sens moral. Deux motifs d'action dérivent de ce sentiment supérieur : 1° le désir, motif actif lui-même, suffisant pour produire des déterminations, et qui se présente seul à l'esprit lorsque le bien doit procurer une satisfaction, car le désir implique toujours une satisfaction en perspective ; ce motif est évidemment égoïste au fond ; 2° le devoir, l'obligation ressentie par la conscience de faire le bien et de repousser le mal, motif spéculatif, dont l'activité réside dans le libre arbitre. Ce motif, qui ne se présente à l'esprit et qui n'a raison de s'y présenter en effet que lorsque le bien à faire ou le mal à éviter, au lieu de procurer un plaisir, au lieu d'inspirer un désir, n'offre qu'une peine en perspective, ce motif, disons-nous, réside dans une simple connaissance instinctive ressentie, non apprise intellectuellement, et qui, lorsqu'elle est rappelée à l'esprit, l'est par le sentiment du devoir lui-même et non par la mémoire. Le sentiment du devoir, de l'obligation morale, n'ayant lieu d'intervenir que lorsque le bien à faire n'offre qu'une peine en perspective, l'adhésion de la volonté à ses conseils est toujours accompagnée d'une peine, d'une contrariété.

Le motif d'action basé sur l'obligation ressentie de faire le bien, malgré la peine que l'on éprouve à le faire, ne peut appartenir qu'au sens moral seul, car l'obligation ne peut être inhérente qu'à la connaissance instinctive du bien moral et du mal moral, et par conséquent qu'au sentiment qui seul donne cette connaissance. De plus, ce principe d'activité doit *nécessairement* appartenir au sentiment

qui donne cette connaissance; car il ne peut exister d'idée de bien moral et de mal moral sans que l'on ressente en même temps l'obligation de faire l'un et de repousser l'autre. Par cette raison, il devient évident que les motifs d'action qui ne sont point accompagnés de l'idée de bien et de mal n'ont rien d'obligatoire devant la conscience, et que la loi naturelle et rationnelle est alors de satisfaire ses désirs les plus grands. Ce qu'on appelle alors *bien* et *mal*, à l'égard de ces motifs d'action, n'a rien de moral : le *bien* réside dans ce qui fait plaisir, le *mieux* dans ce qui plaît *le plus*, et le *mal* dans ce qui contrarie les désirs. Les mots *bien* et *mal* ont donc deux significations distinctes : une signification *égoïste* et une signification *morale*. C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette circonstance que l'on a attribué le sens moral à certaines races humaines inférieures et à certains individus des races supérieures dénués de ce sentiment, par la raison qu'ils se servaient des mots bien et mal dans leur langage.

D'après ce qui précède, il est évident que l'intervention du sentiment du devoir, de l'obligation ressentie par la conscience de faire le bien, n'est point nécessaire dans tous les cas pour engager à accomplir ce bien. La perspective du plaisir que procure la satisfaction, soit des sentiments moraux à satisfaction égoïste, soit du sens moral, c'est-à-dire le désir, suffit pour se déterminer à faire le bien dans les deux cas suivants : premièrement, lorsqu'aucun désir opposé ne combat le désir moral qui porte au bien ; secondement, lorsque, un désir moral étant combattu par un désir pervers, le désir moral est plus grand que le désir pervers. L'homme étant alors porté au bien, ou par le désir unique qu'il éprouve, ou par son désir le plus grand, c'est-à-dire par la perspective d'un plaisir, n'a pas besoin, pour être engagé et même pour se déterminer à faire le bien, de ressentir l'obligation de l'accomplir ; et cette obligation ne se présente même point alors à son esprit. Mais, si le penchant qui porte au mal est plus grand que celui qui porte au bien,

l'intervention du sentiment du devoir moral est réellement nécessaire pour que l'on soit engagé à faire le bien et à repousser le mal ; car si l'homme n'est pas engagé à faire le bien par l'attrait d'un plaisir, d'un intérêt, il ne peut l'être que par l'obligation imposée par le sentiment du devoir ; tous les motifs facultatifs d'action, c'est-à-dire non imposés par la nécessité, par les circonstances, par autrui, se résumant, avons-nous vu, ou dans une satisfaction, ou dans le devoir. Dans les cas où l'intervention du sentiment du devoir est nécessaire pour engager l'homme à faire le bien, ce sentiment intervient toujours spontanément, lorsque l'individu le possède et lorsque quelque passion puissante ne l'étouffe pas momentanément dans la conscience de cet homme.

Le sentiment supérieur du devoir représentant le seul motif qui puisse engager l'homme à faire le bien, alors que le bien lui offre la perspective d'une peine et non celle d'une satisfaction, ce sentiment dans lequel se trouve le moyen par excellence de pouvoir repousser le mal en toute circonstance, devait nécessairement se rencontrer dans l'humanité comme le couronnement de sa nature morale. Cette considération peut bien avoir de la valeur comme preuve de l'existence de ce sentiment. Cependant nous ne la présentons pas comme telle. La véritable preuve de cette existence, nous la trouvons dans notre conscience. C'est notre conscience, en effet, qui, par l'affirmation de ce qu'elle éprouve, fournit la meilleure preuve de l'existence de tel ou de tel sentiment. Les faits viennent également compléter cette démonstration à l'égard du sens moral, en prouvant que dans certaines circonstances des individus ont fait le bien sans idée et sans espoir de récompense, alors que les intérêts égoïstes les plus grands devaient les engager à ne pas accomplir ce bien. Dans tous les cas, pour avoir une idée de ce sentiment et pour être convaincu de son existence, il faut l'éprouver soi-même, car les connaissances instinctives ne peuvent être conçues que par des facultés instinctives. Tous les raisonnements, tous les actes intel-

lectuels quelconques ne prouveront pas plus le sentiment du devoir qu'ils ne prouveront les affections, la crainte, l'espérance, le sentiment du beau, etc. Tout homme doué de sens moral, le plus parfait et le plus élevé des sentiments humains, concevra donc parfaitement la réalité du sentiment du devoir. Mais, comme l'observation des faits prouve aussi que ce qui, dans la nature, est le plus parfait est souvent ce qui est le plus rare, elle démontre que, de tous les sentiments, celui qui, par anomalie morale, fait le plus souvent défaut, est incontestablement le sens moral, et avec lui le sentiment du devoir.

Dans les régions élevées de l'intelligence et de la science, cette anomalie morale, ou plus souvent encore une analyse insuffisante du sentiment du devoir, engendre de fausses conceptions sur ce sentiment. Nous en donnerons pour preuve les considérations suivantes, qui ont été opposées à nos vues par un savant docteur allemand dans une revue d'outre-Rhin. « Celui qui agit par affection, par dévouement, a réellement en vue la satisfaction de son sentiment d'affection, dit ce docteur dans sa critique; cela est très-juste, mais on peut dire de même que celui qui agit par sentiment du devoir, cherche la satisfaction de son sentiment du devoir. Ils se trouvent donc tous les deux dans la même condition. » Cette objection, on le voit, provient de ce que l'auteur ne conçoit pas le motif du devoir en dehors d'une satisfaction; le motif spéculatif et dénué de désir qui engage à faire le bien par l'obligation ressentie de le faire, alors que les plus grands désirs éprouvés portent au mal, alors que le bien à faire, loin de présenter une satisfaction, un plaisir, un désir, ne présente en perspective qu'une peine parfois très-grande à éprouver ; ce motif supérieur du devoir, disons-nous, lui a échappé. « L'auteur, continue ce critique en parlant de nous, dit que celui qui agit par le sentiment du devoir ne pense pas à un avantage personnel, à une récompense, à une punition. Il me semble au contraire que c'est ce à quoi il pense

avant tout, *car le devoir est quelque chose de prescrit par quelqu'un* (commissaire, directeur, général, inspecteur, régent, parents, Dieu). Il est vrai qu'on peut faire son devoir par amour pour celui qui le prescrit (Dieu, par exemple), et assurément c'est un mobile élevé. Mais alors on agit par son amour, par un dévouement affectionné, et non par le sentiment du devoir proprement dit. Celui qui, au contraire, est poussé par le sentiment du devoir, pense assurément à la punition qui l'attend, s'il ne remplit pas son devoir. » Ce critique, on le voit, prend le devoir non écrit, comme aurait dit Socrate, le devoir ressenti par la conscience, pour le devoir écrit d'obéir aux ordonnances quelconques de ceux qui exercent l'autorité, sous peine d'être puni. Ce devoir intéressé n'est pas essentiellement lié à la morale et à la justice, car il sera, soit indifférent, soit contraire à la morale, si les ordonnances sont telles. Il suffit, pensons-nous, pour répondre à l'objection qui nous a été faite, de signaler la différence qui existe entre le devoir moral ressenti par la conscience d'accomplir le bien qu'elle nous conseille, et le devoir d'obéir aux prescriptions de ceux qui ont autorité, sous peine d'être puni. Cette manière purement égoïste de concevoir le devoir sape par la base, non-seulement le vrai principe de la morale, mais encore, ainsi que nous le verrons, le principe du libre arbitre.

Dans la citation suivante, le sens moral est également considéré comme un sentiment exclusivement égoïste. « Le sens moral, dit le Dr Maudsley (de Londres), se forme comme se forment les instincts chez les animaux, et il est obéi comme sont obéis les instincts, presque aveuglément; cette obéissance produisant une satisfaction intérieure, alors même qu'elle implique au dehors privation et souffrance. » Si ce savant attribue au sens moral sa véritable nature en le considérant comme une faculté instinctive, il tombe dans l'erreur en ne lui attribuant qu'un seul principe d'activité inspiré par la loi de l'intérêt : la

L'homme n'est pas animé seulement de bons sentiments, il en éprouve aussi de bizarres, d'irrationnels, d'immoraux. A côté du principe du bien, se trouve le principe du mal dans sa nature instinctive, mal qui est représenté par la jalousie, la haine, la vengeance, l'orgueil, la méchanceté, la malhonnêteté, le mépris, l'ingratitude, l'avarice, la cupidité, la convoitise, etc., etc. Ces mauvais sentiments, de même que les bons, diffèrent de mille manières; ils s'unissent aussi entre eux pour créer des mauvais sentiments composés les plus variés. Conjointement avec les bons, ils constituent la nature instinctive, bonne et mauvaise, de chaque individu.

Les facultés morales ou instinctives, les sentiments, se manifestent dans l'esprit ou spéculativement ou activement. *Spéculativement*, elles donnent, chacune, les connaissances qui sont de leur ressort, elles éclairent l'esprit sur le bien et sur le mal, sur le juste et sur l'injuste, sur le convenable et sur l'inconvenant, sur la manière de se conduire dans les différentes circonstances de la vie, sur le beau et sur le laid, etc. Par ces connaissances, qu'elles seules procurent à l'esprit, elles sont bien intellectuelles, si l'on attribue la qualification d'intellectuelle à toute faculté qui procure des connaissances; mais la manière dont elles donnent les connaissances qui sont de leur ressort étant toute autre que la manière dont les facultés intellectuelles proprement dites donnent les connaissances qu'elles sont chargées de procurer ; et les connaissances morales que les facultés morales inspirent étant d'une nature tout autre que les connaissances fournies par les facultés intellectuelles proprement dites, la perception et la faculté réflective, il vaut mieux, pour éviter toute confusion entre ces deux ordres de facultés si distinctes de leur nature, les séparer complétement dans leur dénomination et ne point appeler intellectuelles les facultés morales. C'est ce que nous ferons dans le cours de notre étude.

Principes d'activité et de manifestation inhérents aux facultés morales. — *Activement*, les facultés morales, les éléments instinctifs bons ou mauvais de notre esprit, se manifestent par des impulsions à agir, par des penchants, par des désirs, par des besoins de satisfaction ; et, par ces désirs, elles sont la source la plus fréquente d'où émanent nos actions.

Mais les facultés morales sont loin de se manifester toujours activement. Assez souvent elles ne jouent qu'un rôle spéculatif dans l'esprit, et elles ne se manifestent alors que par les connaissances que chacune d'elles est apte à donner. — Le sentiment du devoir, émanation du sens moral, n'est, de sa nature, appelé à intervenir dans la conscience que sous la forme spéculative, par la connaissance qu'il procure, et non sous la forme active, par le désir, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

Les facultés morales peuvent avoir assez de puissance pour se manifester spontanément ; cependant, souvent elles sont faibles et n'entrent en activité que sous l'influence des causes qui les excitent. Par une culture et une excitation factices, l'éducation, base du traitement moral, les perfectionne et les fortifie; mais, si la nature a refusé le germe de l'une ou de plusieurs d'entre elles, celui à qui ces facultés font défaut reste à jamais privé des connaissances qu'elles donnent, et cet individu sera toujours moralement incomplet, imparfait ; car l'éducation la mieux entendue ne peut pas créer des facultés, elle ne peut que cultiver celles qui existent, au moins en germe. Les facultés intellectuelles seules ne procurent point les connaissances instinctives données par les facultés morales; elles n'en ont pas le pouvoir. Ce que la nature a voulu que nous connussions par les facultés instinctives, c'est-à-dire par inspiration spontanée, ne peut nous être connu que par ces facultés ; de même, ce qu'elle a voulu que nous connussions par les facultés intellectuelles, par les recherches de la réflexion, ne peut nous être connu que par elles. Les insensibilités

satisfaction demandée par ce sentiment, satisfaction qui peut être en effet supérieure aux privations et aux souffrances physiques que cette satisfaction peut procurer. Mais lorsque le sens moral intervient dans la conscience sous la forme du sentiment du devoir, alors qu'il faut se faire violence pour suivre ses conseils, le sens moral n'est plus aveuglément obéi par un effet de la loi de l'intérêt. L'homme, pouvant alors se décider indistinctement, ou pour le mal qu'il désire le plus, ou pour le bien qu'il sent l'obligation d'accomplir, choisit librement le parti qu'il prendra : ce n'est donc plus une satisfaction qui fixe inévitablement ce parti.

La traduction suivante d'un distique du grand poète allemand Schiller, expose exactement la différence qui existe entre le devoir égoïste dicté par les affections, les craintes, l'espoir des récompenses à obtenir, et le devoir moral et désintéressé. « Je suis fidèle et bon envers mes amis, mais je ne le suis, hélas ! que par amour. Pour être vraiment bon et vertueux, il faut que je commence par les haïr, et qu'après cela je fasse avec peine ce que le devoir me commande. » Voilà bien une des circonstances dans lesquelles se présente le devoir tel que nous le concevons nous-même, tel que le concevaient si bien Kant et Reid. On fait alors le bien qui ne cause qu'un déplaisir, par le seul motif qu'on sent qu'il est le bien, et l'on a réellement alors, et seulement alors, du mérite à le faire. Certainement on peut éprouver alors quelque satisfaction d'avoir fait le bien ; mais cette satisfaction est souvent bien faible comparativement à la peine que l'on éprouve à ne pas satisfaire le désir le plus grand qui nous porte à faire le mal. Le sens moral, lorsqu'il se présente accompagné de son motif supérieur d'action, le devoir, est toujours un sentiment spéculatif, calme, froid, réfléchi, sans vivacité et sans désir ; aussi l'obéissance à ses inspirations ne donne-t-elle jamais dans cette circonstance une satisfaction bien vive. Celle qu'elle peut procurer alors est

calme et ne peut être comparée à la vivacité des désirs inspirés par les sentiments égoïstes combattus par le sens moral, désirs qui ont provoqué l'intervention du sentiment du devoir dans la conscience. Dans tous les cas, ce n'est point la satisfaction morale, souvent faible, et à laquelle l'homme moral ne songe pas pendant la délibération, qui est le motif pour lequel il fait alors le bien (quand toutefois il se décide à le faire, car il peut également se décider à faire le mal par le motif qu'il le désire davantage que le bien), ce motif, en faveur duquel l'homme se prononce alors par son libre arbitre, réside uniquement dans le devoir moral, dans l'obligation ressentie par la conscience de faire le bien. Voilà, en réalité, ce que nous éprouvons nous-même. Dans ce cas, le déterminisme n'est pour rien dans la décision; car, sous cette influence du sentiment du devoir moral, l'homme est soustrait à la domination de la loi genérale de l'intérêt, et il n'y est soustrait que sous cette influence supérieure. Dans toutes les circonstances où le sentiment du devoir n'intervient pas dans sa conscience, étant dominé et régi par la loi de l'intérêt, il ne se détermine plus par son libre arbitre (quoiqu'il le possède) ; sa volonté, fixée invariablement par son désir le plus grand, dépend de ce désir et tombe par conséquent dans le domaine des lois naturelles qui président à la nature des désirs et à leur puissance.

Mais revenons sur la belle pensée exprimée par Schiller. En la lisant, on serait tenté d'en applaudir l'auteur; nous devons cependant retenir notre enthousiasme. Cette phrase est extraite d'un poème ironique écrit contre la morale de Kant, que le poète taxa de rigorisme. Cette phrase n'est donc qu'une ironie de la part de celui qui l'a écrite. Elle prouve une fois de plus que ce n'est pas chez les poètes qu'il faut chercher une psychologie vraie. Si par hasard ils émettent un principe conforme à la vérité, nous voyons que cette vérité représente l'erreur à leurs yeux. Exceptons toutefois du jugement sévère que nous portons ici sur les

poètes en général deux grands génies qui, guidés sans cesse par une observation générale, et non par une observation limitée de la nature, ont été en même temps deux psychologues remarquables : nous voulons parler de Molière et de La Fontaine.

Avec la morale exclusive de l'intérêt, il n'y aurait ni mérite ni démérite dans les actions. Il n'y aurait aucun mérite à faire le bien, puisqu'on ne le ferait que lorsque et parce que le désir de l'accomplir serait plus grand que le désir opposé. Il n'y aurait non plus aucun démérite à faire le mal, car, si la volonté devait toujours être déterminée par le désir le plus grand, il n'y aurait pas de libre arbitre. Voilà où conduit cette morale qui n'attribue au mot devoir qu'un sens égoïste; devoir intéressé, bien différent du devoir moral qui a inspiré au grand philosophe moraliste de Kœnigsberg cette exclamation profondément vraie : « Devoir ! pensée merveilleuse qui n'agit ni par insinuation, ni par flatterie, ni par menace, mais simplement en soutenant dans l'âme ta loi nue, arrachant ainsi le respect pour toi, sinon toujours l'obéissance ! » Les conceptions des psychologues anglais à l'égard des principes de la morale semblent s'éloigner complétement des idées si saines qu'avaient professées Reid et Kant, lorsqu'ils faisaient dériver ces principes du sentiment du devoir. Les lignes suivantes, écrites par le professeur Bain, prouveront que ce n'est pas gratuitement que nous accusons les conceptions morales de ces psychologues de tomber en décadence. « Dans leur sens propre, dit cet auteur, je considère les mots moralité, devoir, obligation, droit [1], comme se rapportant à la classe des actions qu'appuie la sanction d'une punition. » Cette morale, basée sur une considération égoïste, n'est autre que la morale de

[1] Le droit, d'après notre manière de le concevoir, n'a pas un rapport direct avec le devoir et ne devrait pas figurer à côté de lui dans cette citation. (Note du Dr Despine.)

l'intérêt ; elle est la négation de la vraie morale basée sur le sentiment du bien et du mal accompagné du sentiment du devoir.

La fréquence des motifs purement égoïstes qui nous portent à faire le bien, et la rareté de l'intervention du motif moral, le devoir, sont peut-être la cause pour laquelle certains moralistes ont rattaché tous les motifs d'action qui nous portent à faire le bien à l'intérêt personnel, au plaisir que nous éprouvons à contenter nos bons désirs, à la crainte d'une punition, à l'égoïsme, en un mot. Le motif qu'inspire *seul* le sens moral, celui de faire le bien par devoir, a passé inaperçu à leur esprit. La morale que La Rochefoucauld a exposée dans ses *Maximes* est entièrement basée sur les sentiments à satisfaction égoïste. Les *Maximes* renferment, avec une remarquable exactitude, les motifs égoïstes qui portent à faire le bien et qui engagent à s'abstenir du mal désiré. Elles se résument toutes dans la Maxime 161, qui a acquis une certaine célébrité : « Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves dans la mer ». Il y a une dizaine d'années, Prévost-Paradol a écrit dans un opuscule sur les moralistes français que : *La vertu et l'intérêt bien entendu se rapprochaient au point de se toucher*. Cette opinion renferme une erreur en ce qu'elle confond la vertu avec le bien. Le *bien* peut parfaitement se rapprocher de l'intérêt bien entendu et le toucher, puisque l'on fait souvent le bien par plaisir. Mais, la vertu consistant à accomplir le bien, non par le motif égoïste d'une rémunération prochaine ou éloignée, d'une satisfaction à obtenir, mais par le seul motif du devoir, lequel motif n'intervient que lorsqu'il faut vaincre de puissants désirs pervers, que lorsqu'il faut faire ce qu'on désire le moins ou ce qu'on ne désire pas du tout, circonstance qui blesse les intérêts égoïstes, et qui cause toujours une peine, la vertu (*virtus*, force), disons-nous, n'a aucun point de contact avec l'intérêt.

Rien ne semble dépendre davantage de notre conscience

morale, de notre nature instinctive, que le *devoir;* et cependant la psychologie est parfois tellement incertaine dans l'appréciation de ce qui appartient aux facultés intellectuelles et de ce qui appartient aux facultés morales, que le devoir a été considéré comme un produit intellectuel. « Le devoir, dit M. Jules Simon, est conçu par l'intelligence : c'est une idée, un principe, *ce n'est pas un sentiment* [1]. » Si par *sentiment* M. J. Simon entend émotion, il a raison de dire que le devoir n'est pas un sentiment. Mais s'il entend par sentiment une faculté instinctive, il est dans l'erreur; car, si le devoir est une idée, il est une idée tout à fait instinctive, donnée par une faculté instinctive. Enfin, son erreur est indubitable lorsqu'il dit que le devoir est conçu par l'intelligence; à moins toutefois que par *intelligence* il n'entende l'esprit lui-même, par opposition au mot *sentiment* signifiant émotion, mot qui implique toujours quelque chose de physique. Dans tous les cas, il est facile de voir que le langage psychologique est loin d'être précis. Cette imperfection du langage a toujours lieu dans les sciences lorsqu'elles en sont encore à leur période d'enfantement. Si le devoir était une idée purement intellectuelle, un produit purement réflectif, une déduction raisonnée, l'infraction aux préceptes dictés par le devoir serait simplement une erreur, et elle ne produirait pas le remords.

L'erreur grave qui attribue aux facultés intellectuelles la connaissance du bien moral et du mal moral, connaissance donnée par la conscience morale, est malheureusement fort répandue ; tous les magistrats la partagent sans exception. Cette erreur est une source de fausses appréciations, en ce qu'elle fait considérer comme douées de conscience morale des personnes intelligentes, mais complétement dépourvues de sens moral.

Les hommes dominés et aveuglés par certaines passions

---

[1] *Le Devoir*, pag. 289.

qui tirent leur origine d'un sentiment moral, prennent souvent pour leur devoir les inspirations perverses de la passion qui les aveugle. Induits en erreur par la bonté, par la noblesse du sentiment d'origine, ils se croient obligés de suivre ces inspirations perverses, irrationnelles. C'est ce qui arrive chez les fanatiques, individus dont la passion a pour origine quelque noble sentiment, tel que le sentiment religieux, l'attachement à une opinion politique, l'amour du bien public, les diverses affections, etc. Ce qui distingue ce faux devoir, conséquence de l'esclavage moral dans lequel la passion tient ces passionnés, du devoir véritable, du devoir moral, c'est que le premier conseille de faire ce qu'on désire le plus, ce qui satisfait pleinement la passion, tandis que le sentiment du devoir moral, n'intervenant que lorsque le désir qui porte au bien est moins grand que celui qui porte au mal, conseille à l'homme de faire ce qu'il désire le moins, et par conséquent ce qui le satisfait le moins, ce qui lui cause même de la peine. Les fanatiques éprouvent toujours une grande satisfaction et même du bonheur à faire ce que leur passion fait briller à leurs yeux comme un devoir, tandis que l'homme conseillé réellement par le sentiment du devoir moral éprouve toujours une certaine peine à accomplir l'acte inspiré par ce sentiment, puisque ce sentiment n'intervient activement dans la conscience que lorsque le bien n'offre plus une satisfaction, que lorsqu'il faut remporter une victoire pénible sur des penchants pervers pour accomplir ce bien, que lorsqu'il faut faire acte de force, de résistance, de vertu.

Quand le sens moral est suffisamment développé, il donne la connaissance des divers genres de bien, et il fait sentir l'obligation de les accomplir. Il peut donc, à l'égard de ce qui concerne le bien et le mal, remplacer les autres sentiments moraux lorsque ceux-ci manquent dans la conscience, parce qu'il inspire, soit par le désir de faire le bien, soit par devoir, des actes semblables à ceux que

suggéreraient ces sentiments s'ils étaient présents à l'esprit. Citons un exemple où le sens moral remplace un sentiment bon en lui-même, mais à satisfaction égoïste. On peut être porté à soigner ses parents et à subvenir à leurs besoins: 1° par affection, sentiment qui engage à suivre cette bonne inspiration seulement par la perspective du plaisir que l'on éprouve en secourant ceux que l'on aime; 2° par le sens moral, qui fait sentir qu'il est essentiellement bien de venir en aide à ses parents, et que par cela on est obligé de leur prodiguer des soins, alors même qu'on en serait détourné par des motifs inspirés par l'avarice. Supposons un homme doué de sens moral, mais dépourvu d'affection filiale, par le fait d'une de ces nombreuses anomalies instinctives auxquelles l'humanité est sujette : le sens moral inspirera à cet individu la même règle de conduite que l'affection filiale, mais par un motif différent, par un devoir de conscience, et non par un plaisir, motif qu'aurait inspiré l'affection.

Si le sens moral peut remplacer les bons sentiments à satisfaction égoïste, puisqu'il fait sentir le bien partout où il existe, s'il peut inspirer la même règle de conduite que ces sentiments, ceux-ci peuvent-ils remplacer le sens moral lorsqu'il manque? Non, ils ne le peuvent point, par la raison que ces sentiments moraux portent vers le bien, de même que les sentiments pervers portent vers le mal par un motif purement égoïste, et qu'entre deux sentiments égoïstes, quelle que soit leur nature, c'est toujours, d'après la loi de l'intérêt, celui qui fait entrevoir la plus grande satisfaction, celui qui a le plus de puissance sur l'esprit, qui l'emporte sur l'autre et qui détermine la décision. Mais, que le sens moral intervienne, et avec lui le sentiment du devoir: alors ce n'est plus le désir le plus grand qui l'emporte inévitablement sur le plus faible, qui fixe la volonté, la décision; car le désir moral le plus faible soutenu par le sentiment du devoir, car la simple connaissance morale appuyée par le sentiment d'obligation, peuvent tenir en

échec le désir pervers le plus puissant; et entre ces deux partis pour lesquels on peut également se décider, l'un parce qu'on le désire le plus, l'autre parce qu'on sent l'obligation de le suivre, c'est réellement le libre arbitre qui décide. Les sentiments moraux égoïstes n'étant aptes à combattre le penchant au mal que s'ils sont plus puissants que ce penchant, et le sens moral étant apte, par le sentiment du devoir qui lui est inhérent, à combattre tout penchant pervers, quelle que soit sa force, les sentiments moraux égoïstes, disons-nous, ne peuvent pas remplacer le sens moral.

Malgré l'importance du sens moral, on est obligé de reconnaître que la nature s'est montrée fort parcimonieuse à son égard dans l'humanité. S'il est assez puissant chez quelques personnes appartenant aux races supérieures pour se manifester spontanément et sans culture préalable, dans toutes les circonstances qui intéressent le bien et le mal, et pour faire connaître ces deux principes jusque dans leurs manifestations les plus délicates, chez la plupart des hommes il est faible, incomplet, et il ne donne qu'une connaissance obscure et même partielle sur le bien et sur le mal. Si, par exemple, il indique à la conscience que certains désirs sont moraux ou immoraux, il reste muet à l'égard de certains autres désirs qui intéressent également la morale. On voit alors des individus sentir que voler le bien d'autrui est mal, mais ne pas sentir que la fraude commerciale ou toute autre fraude est aussi immorale que le vol direct, et la considérer comme une finesse de métier, voire même comme une nécessité du commerce; on en voit d'autres qui sentent le mal qu'il y a à calomnier leur voisin, et qui n'éprouvent aucun scrupule à séduire sa femme, etc. Il existe enfin des individus qui sont complétement dépourvus de sens moral, de même que d'autres individus sont dépourvus d'autres sentiments moraux. Ces diverses anomalies instinctives, qui rendent l'homme moralement infirme, incomplet, moralement inconscient à l'égard de

ses inspirations perverses, inconvenantes, s'observent fréquemment; mais la plus malheureuse de toutes ces anomalies est, sans contredit, celle qui consiste dans la privation du sens moral, surtout quand cette privation est alliée à de mauvais sentiments plus ou moins actifs. C'est cette coïncidence qui crée les monstruosités naturelles dans l'ordre moral, qui fait les grands criminels.

De la conscience morale. — Les facultés morales, en donnant la connaissance du bien et du mal, de ce qui est rationnel en matière de conduite et de ce qui est irrationnel, sont le principe de la conscience morale. Cette conscience est réellement *morale* par le sens moral, et elle est *égoïste*, elle inspire l'intérêt bien entendu, par les autres sentiments moraux. La conscience est d'autant plus parfaite et plus éclairée que les divers sentiments sont plus parfaits et plus développés. Lorsque la nature nous a favorisés sous ce rapport, et que l'éducation morale a cultivé, éclairé et fortifié ces sentiments, notre conscience apprécie en toute circonstance le bien et le mal, le juste et l'injuste, ce qui est convenable, raisonnable et ce qui ne l'est pas, ce qui est notre véritable intérêt et ce qui ne l'est pas. Notre conscience est alors le guide le meilleur et le plus sûr que nous puissions avoir en morale, car elle nous donne instinctivement la connaissance *sentie* des axiomes moraux; elle élève spontanément sa voix dans notre esprit, sans que nous cherchions à l'entendre, et sans que nous puissions même nous empêcher de l'entendre; elle est un livre de morale écrit dans nos cœurs par la main de Dieu, au moyen des facultés qu'il y a placées.

Les personnes qui n'admettent en principe que la morale de l'intérêt ne peuvent faire résider l'obligation ressentie que dans une considération égoïste ; elles ne peuvent reconnaître que la conscience égoïste. C'est, en effet, ce qui est arrivé à M. Bain, dont nous connaissons déjà les idées en morale. « Les pouvoirs qui imposent la sanction

obligatoire, dit-il, sont la loi et la société, c'est-à-dire la communauté agissant, ou par les actes judiciaires publics émanant du gouvernement, ou, indépendamment du gouvernement, par l'expression non officielle d'une désapprobation, par l'exclusion des offices sociaux. Un troisième pouvoir qui implique l'obligation, c'est la *conscience*, qui est une ressemblance idéale de l'autorité publique, se développant dans l'esprit de l'individu et travaillant à la même fin. » Il est incontestable que chez le plus grand nombre des hommes, le sens moral étant naturellement faible et n'étant pas suffisamment développé par l'éducation, la conscience est égoïste seulement, et elle se calque en partie sur les ordonnances de l'autorité publique, voire même sur les habitudes et les coutumes adoptées. Cette conscience approuvera les lois immorales qui peuvent émaner de cette autorité lorsque les passions dévient celle-ci de la raison. Mais dans ces cas il se rencontre toujours un certain nombre d'individus mieux doués sous le rapport moral, dont la conscience n'est plus une ressemblance de l'autorité publique; aussi protestent-ils contre les idées professées par celle-ci; aussi cherchent-ils à les réformer, et y parviennent-ils. Ce n'est que chez les races humaines inférieures, dénuées de sens moral et animées seulement de sentiments égoïstes, de conscience égoïste, que les réformateurs font complétement défaut. Une fois que les lois et les coutumes, qui sont basées sur les éléments instinctifs de ces races, sont établies, elles se perpétuent indéfiniment sans aucun progrès moral venant de ces races; leurs institutions et leur conscience, quoique variables dans leur forme, restent immuables dans leur infériorité.

L'homme qui possède le sens moral et les sentiments moraux à satisfaction égoïste possède, soit la conscience morale, soit la conscience égoïste. Mais, si le sens moral fait complétement défaut, la conscience, formée alors uniquement par les sentiments égoïstes bons ou mauvais qui ont le plus de puissance sur l'esprit, conseille toujours de

suivre les désirs les plus grands, ce que l'on croit devoir procurer le plus de satisfaction, ce que l'on croit être le plus dans ses intérêts. Or, les éléments instinctifs bons ou mauvais, les plus puissants, variant selon les individus et selon les circonstances qui excitent ces éléments, cette conscience égoïste qu'ils donnent n'a rien de fixe; elle conseille tantôt le bien, tantôt le mal, faisant sentir comme seul bon et convenable ce qui satisfait les désirs égoïstes actuellement éprouvés, ou, en cas de conflit entre plusieurs d'entre eux, ce qui satisfait les plus puissants de ces désirs, et faisant considérer comme seul mal tout ce qui contrarie ces désirs, même lorsque c'est le bien qui cause cette contrariété. Le principe de la conscience étant instinctif, la conscience, quelle qu'elle soit, ne dépend pas de la volonté, puisque l'homme ne se donne point ses sentiments, et puisqu'il éprouve inévitablement ceux qu'il a reçus de la nature. Heureux ceux qui possèdent la conscience morale; plaignons les hommes moralement infirmes et incomplets, qui n'ont que la conscience égoïste ; et surtout travaillons à leur donner une éducation morale suffisamment entendue, en cultivant les bons sentiments dont on leur aura reconnu le germe, en éloignant d'eux autant que possible les causes excitantes de leurs mauvais instincts, afin de faire prédominer les premiers sur les derniers dans leur conscience.

La connaissance, ou plutôt la conscience du bien et du mal, ayant son origine dans un sentiment spécial, et non dans les facultés intellectuelles, il en résulte que, par cela seul que l'homme réfléchit et raisonne même logiquement, on ne doit pas en conclure, ainsi qu'on le fait journellement dans les circonstances les plus graves, qu'il possède cette conscience. Pour savoir s'il la possède en réalité, il faut s'enquérir s'il est doué de sens moral, ou s'il ne l'est pas, ce qui est facile à connaître en cherchant à savoir s'il éprouve ou s'il n'éprouve pas de remords après des actes immoraux.

Nous devons signaler ici une erreur qui prouve, comme tant d'autres ayant cours dans le monde savant, combien la partie de la psychologie qui a rapport aux facultés morales se trouve arriérée. Lorsqu'il devient évident aux personnes morales que certains criminels n'auraient pas pu commettre leurs horribles méfaits s'ils avaient entendu en eux la voix de la conscience morale, ces personnes accusent ces malheureux d'avoir étouffé volontairement cette voix dans leur esprit. Or, est-il possible à l'homme de produire cet effet par sa volonté, d'empêcher le sens moral d'élever sa voix, lorsque ce sentiment est excité à réagir en présence des pensées, des désirs, des actes criminels qui le blessent ? Non, cela n'est pas dans la nature, car les phénomènes instinctifs se manifestent spontanément et malgré la volonté. Si la voix de la conscience ne se fait pas sentir chez ces criminels, c'est, ou parce que le sens moral n'existe pas dans leur esprit, ou parce que de violentes passions perverses l'y étouffent momentanément par leur puissance, et cela involontairement et même sans qu'ils s'en doutent. La conscience morale ne peut même pas être faussée volontairement. Si elle est faussé, si elle donne des conseils trompeurs et immoraux, c'est parce que le sens moral est imparfait, incomplet, nul; ou parce que des passions obscurcissent et étouffent ce sentiment, également par un effet naturel et involontaire ; en un mot, c'est parce qu'il y a chez eux *inconscience morale.*

Du remords. — Lorsque l'homme commet des actes qui blessent son sens moral, ou lorsqu'il n'accomplit pas les actes que ce sentiment lui présente comme étant un devoir, il éprouve une douleur intérieure causée par le froissement de cette faculté. Cette peine morale, accompagnée de regrets, est le *remords*. Tout acte qui blesse les autres sentiments est également suivi de regrets, mais ces regrets, nullement moraux et exclusivement égoïstes, ne sont point du remords, ils en diffèrent totalement. Celui

qui éprouve du remords avoue humblement sa faute, il continue à ressentir sa peine, malgré le pardon, malgré l'absence de toute pénalité ; le temps seul calme sa douleur. Loin de craindre les châtiments, il va souvent au-devant d'eux, il les demande, il se les impose lui-même, espérant trouver un soulagement à sa douleur dans une compensation, par des peines corporelles, appelée expiation. S'il est gracié des châtiments qui lui ont été infligés, il reste insensible à cette faveur, absorbé qu'il est par son chagrin. — Le regret égoïste est bien différent du remords, non par son intensité, car il peut être des plus vifs s'il est causé par le froissement de sentiments égoïstes énergiques, mais par les caractères suivants. Ce regret égoïste disparaît de suite avec les causes qui produisent ce froissement; celui qui l'éprouve redoute les châtiments ; il nie l'acte qui l'expose à les subir, et, s'il leur échappe, la joie remplace en lui les regrets. C'est à de tels regrets, bas et vils, que les théologiens ont donné le nom d'attrition, pour les distinguer du regret noble et élevé, inspiré par l'amour de Dieu, d'avoir offensé Dieu, regret appelé *contrition*. La distinction que l'on doit faire entre le remords moral et les regrets égoïstes est de la plus haute importance; car l'individu qui n'éprouve que ces derniers après un acte criminel, odieux, prouve par là qu'il est dépourvu de conscience morale, de sens moral ; qu'il est, en un mot, moralement incomplet.

Ces regrets égoïstes, manifestés par les criminels, sont presque toujours pris, à tort, pour du remords moral.

Le remords, de même que le sens moral, dont il n'est que l'expression après un acte qui a blessé ce sentiment, est tout à fait involontaire ; nous ne pouvons ni le commander, ni le mesurer, ni l'étouffer. Sa vivacité et sa durée sont bien plus en raison directe du développement du sens moral que du degré de perversité de l'acte commis. Les personnes douées d'une sensibilité morale exquise sont tourmentées pour des fautes légères, tandis que

celles dont cette sensibilité est moindre éprouvent pour des fautes graves un remords moins amer; et celles qui sont dépourvues de sens moral n'éprouvent aucun remords après les crimes les plus monstrueux, elles n'ont que des regrets égoïstes provoqués par la crainte des châtiments.

La conscience morale, on le voit, est bien différente de la conscience personnelle, de la perception par l'esprit de ses propres actes; et cependant la plupart des psychologues en font une seule et même faculté. La citation suivante nous offrira un exemple de cette erreur : « Dès qu'un homme a pu acquérir la *conscience personnelle*, dit l'abbé Bautain, il reconnaît alors qu'il est un être moral, qu'il y a une loi directrice de ses actes, lui défendant ce qui est mal, lui prescrivant ce qui est bien [1] ».

Des caractères. — Les éléments instinctifs de toute nature qui animent chaque homme le différencient, au point de vue moral, de tout autre individu de son espèce. Ce sont ces éléments instinctifs qui composent le *caractère*. Lorsque ces éléments faibles, sans énergie, sans initiative, sans activité, sont insuffisants pour inspirer des goûts prononcés, pour diriger la pensée dans un sens déterminé, l'individu est dit, avec raison, être sans caractère, ne pas avoir de caractère. Sans originalité aucune, il est un pâle reflet des personnes qu'il fréquente : il deviendra bon avec les bons, méchant avec les méchants. La prédominance des sentiments moraux produit les bons caractères; celle des sentiments bizarres, irrationnels, donne lieu aux caractères de même nature; enfin la puissance des sentiments pervers donne lieu aux mauvais caractères. Les caractères bizarres et pervers deviennent surtout apparents lorsque, étant très-actifs de leur nature, ils ne rencontrent pas dans la conscience les sentiments moraux qui leur sont

---

[1] *La Conscience.*

directement opposés, qui, s'ils étaient présents, éclaireraient l'esprit à l'égard des inspirations irrationnelles que donnent les mauvais sentiments qui composent ces caractères.

De la contagion morale. — Avant de quitter la psychologie générale des divers éléments instinctifs de l'esprit, nous devons signaler une propriété qui leur est inhérente et qui a une importance majeure dans la question de la Folie, dans ce qui concerne surtout l'étiologie de cet état psychique anomal. Nous voulons parler de la contagion de ces éléments instinctifs, de la contagion morale. L'imitation dans les actes est généralement attribuée à un principe unique, à un instinct particulier qui pousse, qui engage à imiter ce que d'autres ont fait. Cet instinct existe en effet chez l'homme, il le porte à imiter pour imiter seulement, ce qui ne peut avoir lieu qu'à l'égard d'exemples sans importance aux yeux de l'imitateur. On rencontre principalement les effets de cet instinct chez les enfants, chez les imbéciles et les idiots. Son influence s'amoindrit chez l'homme, à mesure que l'esprit est envahi par des éléments instinctifs plus importants, et que l'intelligence se développe. On rencontre aussi cet instinct chez divers animaux. Nous imitons également par un motif d'intérêt. Nous voyons que tel procédé, que tel acte est avantageux à son auteur ; nous faisons de même pour jouir du même avantage. Enfin nous imitons par la cause suivante, la plus importante de toutes. Les manifestations de tous les éléments instinctifs, bons ou mauvais, de notre esprit, sentiments et passions, ont la propriété d'éveiller et d'exciter les mêmes éléments instinctifs dans l'esprit des témoins qui possèdent à un certain degré ces mêmes éléments instinctifs. Le mot contagion est, dans ce cas, parfaitement adapté ; nous devons à Esquirol son application au cas présent. La contagion des bons exemples est un fait trop généralement reconnu pour qu'il soit né-

cessaire d'insister sur sa démonstration. On a même tiré parti de la connaissance de la contagion morale pour exciter, développer et perfectionner les qualités du cœur, les bons sentiments de l'enfant. Ce qui a lieu pour les bons sentiments a exactement lieu, et par la même raison, pour les mauvais sentiments, pour les passions. La connaissance de ce fait est aussi répandue que celle du premier, puisque, tout en cherchant à développer les facultés morales par les moyens qui viennent d'être indiqués, on a soin d'éloigner de l'enfant les mauvais exemples et la lecture des récits immoraux, dans la crainte de pervertir son cœur. — Le principe de la contagion morale est donc un fait irrécusable démontré par l'observation et universellement accepté. « N'est-il pas certain, dit M. A. Fouillée, qu'il suffit souvent de se savoir près d'une personne aimée, estimée, admirée, pour être comme protégé par elle contre le mal? (Une personne admirée et estimée ne peut être que douée des plus nobles et des plus puissantes facultés morales, ainsi que l'était Socrate.) Est-il étonnant que les disciples de Socrate, enthousiastes de leur maître, trouvassent dans cet enthousiasme une force d'autant plus grande qu'ils vivaient avec lui dans une plus grande intimité? C'est là un fait psychologique dont la vie des grands hommes et surtout des grands sages offre les plus nombreux exemples, et la physiologie n'a rien à y voir [1]. » C'est l'exacte vérité. Le fait dont parle M. Fouillée a une cause purement psychologique, et cette cause est la contagion morale, la contagion des bons instincts dans le cas présent. Cette contagion est d'autant plus facile que les sentiments manifestés ont plus de puissance et d'énergie. Par cette circonstance, personne incontestablement n'était plus capable que Socrate d'exciter les sentiments moraux chez les personnes qui le fréquentaient, et de les rendre bonnes. Une comparaison donnera une idée exacte de la manière

---

[1] *La philosophie de Socrate*, tom. II, pag. 272.

dont se produit et se propage la contagion morale. De même que la résonnance d'une note musicale fait vibrer la même note dans toutes les tables d'harmonie qui étant susceptibles de produire cette note se trouvent sous l'influence du son émis, de même aussi la manifestation d'un sentiment, d'une passion, excite le même élément instinctif, le rend actif, le fait vibrer, pour ainsi dire, chez tout individu susceptible, par sa constitution morale, d'éprouver plus ou moins ce même élément instinctif. Cette dernière partie de notre comparaison explique pourquoi certains individus ne sont pas susceptibles de subir la contagion de tel ou de tel sentiment, et pourquoi d'autres individus la subissent au contraire très-facilement. Elle explique pourquoi les individus très-impressionnables voient surgir en eux les passions que mettent en relief les romans et cette foule de produits immoraux de la littérature moderne. Ces passions, en s'emparant de l'esprit de ces individus, peuvent les rendre fous, soit dans un état de santé, soit dans un état de maladie du cerveau, maladie occasionnée par l'influence que le moral exerce sur cet organe qui le manifeste. C'est par la contagion morale, verrons-nous, que se forment et se propagent les folies épidémiques.

Cette contagion ne se borne pas à exciter les sentiments identiques et à produire des pensées et des actes identiques ; elle peut donner lieu à des pensées et à des actes différents, mais de même nature morale ; elle peut produire encore des pensées et des actes semblables, quoique inspirés par des sentiments différents, lesquels sont néanmoins d'une même nature morale. Ainsi, le bien manifesté peut engendrer toute sorte de bien, et le mal toute sorte de mal. Dans ce dernier cas, la contagion des mauvais sentiments revêt un véritable caractère d'*infection morale*. Ces divers effets ne sont malheureusement que trop constatés journellement. L'état déplorable dans lequel se trouve, depuis un certain nombre d'années, le moral de

la France, est dû incontestablement en partie à la presse, à la petite presse surtout, qui a répandu partout le poison des mauvais instincts par les publications les plus immorales, qui a nourri le peuple, soit de crimes réels ou imaginaires les plus monstrueux, soit de théories subversives; qui l'a excité à la haine contre tout principe d'autorité, ne lui parlant que de prétendus droits, sans jamais l'entretenir de devoirs.

En traitant des facultés morales ou instinctives, nous avons dû restreindre notre étude à ce qu'il est absolument nécessaire de connaître pour établir une bonne théorie de la folie. Ce court aperçu nous paraît néanmoins suffisant pour corroborer certaines vérités psychologiques déjà fort anciennes : 1° La réalité de l'existence des facultés morales et leur innéité, facultés instinctives qui ne se manifestent dans l'esprit de l'homme que si les conditions organiques nécessaires à leur manifestation existent en lui; 2° La différence essentielle qui existe entre les facultés intellectuelles et les facultés morales. — Or, une malheureuse tendance de la psychologie contemporaine la porte, ou à dénaturer les facultés morales en les considérant, non comme ayant été primitivement dans leur essence ce qu'elles sont de nos jours, mais comme étant le résultat d'une évolution, d'un perfectionnement successifs d'instincts inférieurs transmis par l'hérédité; ou à rapetisser, à annihiler même le rôle si important de ces facultés, en rapportant les connaissances qu'elles donnent, aux facultés intellectuelles. La première erreur a pris naissance dans la théorie transformiste de Darwin, théorie basée, non sur l'observation des faits et sur des déductions tirées de ces faits, mais sur des idées préconçues appuyées sur le raisonnement par analogie, si défectueux et si trompeur dans les sciences. En effet, c'est en tirant, de quelques transformations opérées chez certains végétaux et chez certains animaux inférieurs, et aussi de quelques modifications superficielles opérées par les mi-

lieux et autres circonstances, la conclusion qu'il s'en opère de bien plus importantes qui n'ont jamais été constatées, que ce naturaliste a échafaudé son roman scientifique[1]. Une fois engagé sur cette voie, tout s'est transformé et perfectionné à ses yeux. Il ne considère point les facultés morales supérieures comme étant des facultés premières, mais comme provenant de l'évolution de certaines autres facultés moins élevées. Le sens moral, par exemple, cette faculté morale par excellence, ne serait point une faculté première, irréductible, elle serait le résultat de l'instinct

---

[1] Le système transformiste de M. Darwin est loin d'exciter chez les savants Français et Américains l'enthousiasme qu'il a soulevé en Angleterre et en Allemagne. En Amérique, Agassiz lui a fait une guerre à outrance. Voyons ce qu'on en pense en France. « Nul homme de science, dit le professeur Ch. Robin, ne méconnaît ce qu'a de séduisant cette manière de représenter toutes les collections d'individus analogues comme descendants du plus simple des organismes observés ; c'est-à-dire de les considérer comme unies les unes aux autres par un lien généalogique direct, irréfléchi, mais continu partout, remontant jusqu'à la monade. Seulement, nul ne peut nier que, sans méconnaître l'intensité et l'ingéniosité des efforts tentés, on est en droit de demander pour ces hypothèses une vérification, *ne fût-ce que pour une seule de toutes les espèces vivantes*, de manière à pouvoir déterminer à l'aide de documents paléontologiques de quels êtres elle descend ; car il est certain qu'il n'y a jusqu'à présent été donné comme preuves que des probabilités sur lesquelles peu de naturalistes s'accordent, et non sur des réalités. Mais, en science, des probabilités ne suffisent pas pour valider une hypothèse, ni pour constituer le point de départ de nouvelles démonstrations.» (*Anatomie et physiologie cellulaires*, pag. XXXIV.) Après avoir donné cette citation pour démontrer l'inanité du Darwinisme, M. Littré ajoute : « M. Robin est dans le vrai ; aucune explication ne peut être tenue pour une démonstration. » (*La philosophie positive*, n° de janvier-février 1874, pag. 73.)

La supposition que tels phénomènes qui se passent dans certains organismes peuvent se passer dans d'autres, et que si des modifications importantes s'observent dans certaines espèces inférieures, il peut s'en produire de semblables dans les espèces supérieures, cette supposition, disons-nous, est réduite à sa valeur par les faits suivants : Si l'on coupe un membre à une salamandre, ce membre se reproduit ; si l'on enlève même jusqu'à l'omoplate, cet os et ce membre se reproduisent ; si l'on enlève à cet animal une partie de la tête, y compris les yeux, ainsi que l'a fait Ch. Gros, la tête et les yeux se reproduisent à tel point qu'il est difficile de distinguer cette salamandre d'autres salamandres. Ces phénomènes n'ont point lieu dans d'autres espèces animales.

social qui engendrerait l'amour et la sympathie, instinct social qui dériverait lui-même d'autres instincts moins élevés, et ainsi de suite. La seconde erreur commise à l'égard de la nature des facultés morales consiste à annihiler complétement le rôle important que jouent ces facultés, en attribuant leurs produits aux facultés intellectuelles. Cette erreur, qui est poussée au point d'attribuer les effets si remarquables des instincts des animaux à des opérations intellectuelles, à des raisonnements, s'accentue dans la psychologie contemporaine, soit en Angleterre, soit en Allemagne. Cette opinion, qui a été professée entre autres par Stuart Mill, nie les axiomes moraux et les facultés morales qui les inspirent dans la conscience, elle supprime, par le fait, la conscience morale. Cette opinion caractérise bien notre époque actuelle, dans laquelle l'élément intellectuel domine, étouffe, absorbe en quelque sorte l'élément moral, sentimental, lequel dominait à son tour pendant le moyen âge. On ne saurait trop déplorer cette tendance à tout attribuer à l'intelligence, à supprimer les nobles facultés morales, inspiratrices du bien, du beau, de la ligne de conduite que chaque être doit suivre pour parcourir la carrière qui lui a été tracée d'avance par le Créateur. Nous protestons énergiquement contre cette psychologie rétrograde, dans l'intérêt même de la question de la Folie, car, sans l'élément moral, instinctif de l'esprit, toute explication scientifique de la folie est impossible.

DES DEUX GENRES D'ALTÉRATIONS AUXQUELLES SONT SUJETTES LES FACULTÉS MORALES.

Les altérations auxquelles sont sujettes les facultés morales sont de deux espèces distinctes : la perversion et l'affaiblissement.

Par la perversion, les facultés morales sont dénaturées, déviées du but rationnel pour lequel elles ont été données

à l'homme. Ces perversions se présentent sous deux formes qui sont : l'exagération et le changement en mal. 1° Par l'*exagération*, les facultés morales sont complétement déviées de leur but rationnel d'action ; elles sont par conséquent perverties. L'amour-propre, par exemple, et le sentiment de dignité, dégénèrent en orgueil ; le sentiment qui porte à posséder, la prévoyance même, dégénèrent en avarice ; tous les nobles sentiments en fanatisme ; la crainte rationnelle en défiance outrée ou en terreur, etc. ; 2° Par le changement en mal, la nature instinctive de l'individu peut être tellement modifiée dans le sens de la perversion, que le caractère devient tout autre, méconnaissable. Les sentiments moraux qui caractérisaient cet individu ont disparu et ont été remplacés par des sentiments bizarres ou pervers. C'est ainsi que, sous l'influence de certaines causes pathologiques, les malades changent de caractère : avant leur maladie, ils étaient doux, polis, bienveillants, moraux ; ils deviennent irascibles, pervers, méchants, acariâtres ; ils étaient aimants, ils deviennent haineux ; ils étaient gais, agréables, ils deviennent taciturnes, méfiants, craintifs. Les changements qui s'opèrent dans le cerveau par l'effet de l'âge peuvent, en altérant l'activité de cet organe, produire de grandes modifications dans le moral chez un vieillard, modifications qui le rendent craintif, inquiet, égoïste. Les perversions morales par causes pathologiques *fournissent l'objet* des folies pathologiques, de même que la perversité naturelle *fournit l'objet* des folies dont sont affectés certains individus en santé. Les perversions morales acquises et les perversités naturelles au caractère étant, par leurs exagérations, par leurs besoins plus ou moins impérieux de satisfaction, une cause de souffrances physiques et morales, ont reçu le nom de passions. Les passions jouent un rôle important dans la folie, *sans cependant la constituer*.

Les facultés morales subissent aussi, de même que les

facultés intellectuelles, une altération dans leur puissance, un affaiblissement plus ou moins grand pouvant descendre jusqu'à l'extinction complète. Nous étudierons ces deux genres d'altérations alors qu'elles se présenteront dans les différentes formes de l'aliénation mentale.

DE L'IMAGINATION.

L'imagination n'est point une faculté simple. L'analyse démontre qu'elle est formée du concours de trois ordres de facultés premières : 1° d'une faculté créatrice, spéciale à l'imagination; 2° des divers éléments instinctifs ; et 3° des facultés intellectuelles, la perception, la mémoire et la faculté réflective.

La faculté créatrice invente, trouve quelque chose de nouveau, qui n'existe pas, avec les matériaux précédemment connus, car l'homme n'a pas le pouvoir d'inventer les premiers éléments de ses créations. Ces premiers éléments acquis par la perception, par les facultés réflectives, par les facultés instinctives, et présentés à l'esprit par la mémoire, prennent une forme nouvelle sous l'influence de la faculté créatrice. Cette faculté, qui est l'inspiration, a un caractère instinctif, par la spontanéité involontaire avec laquelle elle manifeste ses productions. Elle constitue le génie de l'invention dans la poésie, dans les arts et dans les applications des connaissances scientifiques ; elle préside aussi, dans un ordre plus vulgaire, aux mille créations qui surgissent journellement dans notre esprit, sous l'influence des sentiments et des passions dont nous sommes animés.

La faculté créatrice, que chacun possède à divers degrés, ne suffit pas seule pour créer; il lui faut un principe qui excite son activité, il lui faut aussi un guide qui fixe le choix de son objet et qui la dirige dans ses opérations. Ce principe excitateur et ce guide se trouvent réunis dans les sentiments et dans les passions, c'est-à-dire

dans les divers éléments instinctifs de l'esprit. Les sentiments et les passions impriment au génie créateur, poétique et artistique, son cachet d'originalité; chaque poète, chaque artiste, selon la nature de ses éléments instinctifs prédominants, possède une manière d'écrire, de faire, de composer, qui lui est propre. Mais nous ne suivrons pas l'imagination dans ces régions élevées, qui n'ont aucun rapport avec les importantes questions que nous avons à traiter. L'imagination dépendant toujours, pour sa forme et pour sa couleur, des sentiments éprouvés, change d'aspect suivant les circonstances qui impriment de profondes modifications dans ces éléments instinctifs. L'imagination du jeune âge, guidée par l'espérance, par les sentiments affectueux et généreux, diffère de celle de la vieillesse, obsédée par l'inquiétude, la crainte et l'égoïsme. Celle de la femme ne ressemble, ni par la forme ni par le fond, à celle de l'homme. L'imagination, guidée par des sentiments pervers, bizarres, exagérés, inspire ces idées malheureuses, fausses, ridicules, immorales, qui l'ont fait appeler par Malebranche : *la Folle du logis.*

Enfin, c'est par l'intervention des facultés réflectives que les idées imaginaires inspirées par la faculté créatrice que dirigent les sentiments, prennent une forme suivie, un corps, et qu'elles deviennent fécondes.

Dans l'ordre vulgaire, lequel nous intéresse spécialement ici, ce n'est pas volontairement que crée l'imagination. Lorsque les sentiments et les passions dominent l'esprit, cette faculté devient spontanément active et fait interpréter les faits et les paroles d'autrui, non plus selon la vérité, mais selon les aspirations des sentiments et des passions dont l'individu est animé. Ce fait, considéré comme volontaire et facultatif, n'est point tel cependant. Il est inévitable lorsque l'esprit est occupé entièrement par quelqu'un de ses éléments instinctifs. Les pensées imaginaires, qui naissent alors sous l'influence de ces éléments instinctifs, sont regardées par l'individu comme des vérités incon-

testables, car elles sont affirmées par toute sa manière actuelle de sentir. L'homme ne s'aperçoit de la fausse route dans laquelle son imagination l'a engagé, que s'il éprouve, en même temps que sa passion, un sentiment rationnel et moral qui ramène sa pensée dans le sentier de la vérité et de la raison. Sans cet élément instinctif rationnel opposé à sa passion, rien ne le met en garde contre ses erreurs imaginaires ; il est inévitablement trompé, et il demeure fortement attaché à ses erreurs. Cet attachement de l'homme à ses erreurs passionnées a passé en proverbe dans le dicton latin : *Mundus vult decipi.* — Cet énoncé renferme cependant une erreur ; car, si l'homme est trompé par son imagination passionnée, c'est involontairement. D'après un effet inhérent à sa nature, l'homme ne peut éprouver pendant quelque temps une passion, un sentiment spontanés, appartenant à son caractère, ou excités par quelque cause organique, sans les fixer sur quelque objet, sans les sensibiliser, pour ainsi dire. Mais la réalité ne lui offrant pas toujours des objets correspondant aux aspirations de ces éléments instinctifs, l'imagination lui en procure à sa convenance, soit en dénaturant les objets sur lesquels la passion s'est fixée, et en les représentant, non pas tels qu'ils sont, mais tels que celle-ci les désire, soit en créant de toutes pièces des objets inspirés par la passion dominante, objets dans lesquels cette passion se personnifiera en quelque sorte. Celui qui éprouve spontanément le sentiment de l'amour lorsque l'heure à laquelle ce sentiment doit paraître est venue, l'applique bientôt à son objet, à une personne du sexe opposé. Or, comme il est dans la nature que la personne qui éprouve de l'amour soit charmée par celle qu'elle aime, si celle-ci ne possède pas les attraits physiques et les qualités du cœur et de l'esprit qui charment, l'imagination de l'amant la pare bientôt des dons les plus ravissants, et va jusqu'à diviniser ses défauts. Celui qui est affectueux se représente tous les hommes aimables, pour

les aimer; celui qui est haineux les imagine détestables, pour les haïr; l'homme morose et inquiet trouve, dans tout ce qu'il voit, de quoi motiver sa passion : un mot prononcé sans intention, un acte indifférent, se transforment, dans sa pensée, en paroles et en intentions malveillantes. L'imagination offre au jaloux mille prétextes pour fixer ses soupçons sur des personnes innocentes. Le craintif, toujours sur le : qui-vive ! suppose que tout conspire contre son repos : le bruit du vent, la vue de son ombre, prennent dans son esprit des proportions effrayantes. Toutes les passions cherchant à se fixer sur un objet à leur convenance, trouvent toujours dans la faculté créatrice de l'imagination, qui ne recule même pas devant des impossibilités, une source inépuisable d'objets conformes aux vœux de la passion ressentie. Les passions, ainsi que l'imagination qu'elles dirigent à leur gré, sont de cette manière les éléments générateurs des idées délirantes de l'aliéné.

De tout temps, les psychologues ont trouvé que la ligne de démarcation qui sépare l'imagination de la mémoire était difficile à fixer. Cette question paraît être encore d'une solution difficile aux savants contemporains. « La différence entre l'imagination et la mémoire continuera probablement, dit John Stuart Mill, à embarrasser longtemps les philosophes. » Cette différence nous paraît cependant facile à établir. La mémoire, faculté simple, irréductible, conserve et présente à l'esprit ce qui a été connu, l'objet tel qu'il a été perçu. L'imagination, faculté créatrice composée de plusieurs autres facultés, présente des objets qui ne sont pas semblables à ceux qui ont été connus ; elle compose, avec les objets offerts par la perception ou rappelés par la mémoire, d'autres objets différents de ceux qui ont impressionné les sens. Un tronc d'arbre couronné par une ceinture de feuilles d'acanthe représente une colonne de l'ordre Corinthien. Avec le tronc d'arbre et la feuille d'acanthe rappelés par la mé-

moire, l'imagination a créé cette colonne. L'imagination est donc essentiellement créatrice, mais elle crée avec des matériaux fournis par la mémoire ou par la perception actuelle. Tout cela nous paraît on ne peut plus clair.

L'imagination, base du génie poétique et artistique, est pernicieuse dans les sciences. Quelque ingénieux que soient ses produits, ils constituent un embarras, *un encombrement*, ainsi que les appelait dans ce cas Dugald-Stewart, embarras dont on devra déblayer le terrain lorsqu'il s'agira d'établir définitivement des connaissances positives. Ce n'est pas en cherchant à deviner la nature, mais en l'étudiant, qu'on parvient à découvrir ses secrets. Citons un exemple.

Deux opinions sont actuellement en présence pour expliquer la présence des êtres animés sur la surface de la terre : la création et l'évolution. La création, opinion qui de tout temps a existé, n'est point scientifique, et, si la science humaine veut avoir une solution émanant d'elle sur cette question, il est certain qu'elle doit la chercher dans l'étude de la nature. L'évolution, de date récente, puisque M. Darwin, s'il n'en a pas eu la première pensée, est du moins celui qui a cherché à la faire prévaloir et qui l'a soutenue par tous les moyens possibles ayant une apparence scientifique, voire même par des considérations qui tombent parfois dans la puérilité. Cette opinion a eu le plus grand succès chez les savants anglais et allemands, à cause de son apparence scientifique ; mais cette opinion n'est en réalité bâtie que sur l'imagination et non sur des faits. L'origine des êtres est bien expliquée par ce système, mais elle n'est point démontrée, ainsi que l'a fait très-bien observer M. Littré. Cette opinion, qui a contre elle des considérations scientifiques réelles, nous paraît donc constituer un véritable *encombrement* dans la science, dont il faudra se débarrasser plus tard. Mais en dehors de l'évolution, il serait possible, pensons-nous, sinon d'expliquer, du moins de trouver, jusqu'à un certain point, une

relation de cause à effet, entre les divers organismes et les différentes conditions dans lesquelles la terre s'est trouvée, c'est-à-dire de donner une solution scientifique à la question dont il s'agit ici. Citons un exemple : L'époque où la surface de la terre avait une température très-élevée, où l'atmosphère était surchargée d'une humidité chaude et d'une quantité considérable d'acide carbonique, la force créatrice dirigée par les lois naturelles, force que nous constatons par ses effets sans l'expliquer, a produit des végétaux gigantesques, des sauriens monstrueux que les conditions actuelles ne reproduisent plus. Ne peut-on pas, par conséquent, attribuer à cette force naturelle la puissance qui a fait surgir les différents organismes, suivant que son exercice s'est modifié de telle ou de telle manière par les diverses conditions telluriques, atmosphériques, électriques, de température, etc., qui se sont présentées ? Cela nous paraît très-acceptable, car cette opinion nous paraît concorder avec les faits. Dans les sciences, il faut chercher avant tout à constater ; quant à l'explication, il faut savoir attendre, et le plus souvent savoir s'en passer.

DES LOIS PSYCHIQUES.

Notre esprit, faisant partie de la création, et naturellement associé au plan divin, n'a pas été abandonné par exception aux caprices du hasard ou d'une aveugle fatalité. On peut donc supposer que son activité est soumise à certaines lois. Si cette supposition peut être faite *à priori*, l'étude seule de la nature doit nous faire découvrir quelles sont ces lois. C'est d'après cette étude que nous formulerons ici quelques principes qui nous été démontrés constants et invariables dans certaines conditions voulues, c'est-à-dire lorsque rien ne vient entraver leur action. Parmi ces lois, il en est une qui a rapport à l'exercice simultané des facultés réflectives et des facultés instinctives. Les autres ont rapport à l'exercice des facultés instinctives seulement.

1° Loi qui préside a l'exercice des facultés réflectives pendant la manifestation des facultés instinctives.

Les facultés réflectives fonctionnent tantôt seules, tantôt conjointement avec les facultés instinctives. La manière dont elles se comportent dans les deux cas est importante à connaître.

Lorsque les facultés réflectives sont en exercice sur des matières possédées par la perception, par la mémoire, par l'observation et par le raisonnement, c'est-à-dire intellectuellement, elles produisent des pensées spéculatives dont le but est, dans un ordre vulgaire, la recherche des moyens propres à satisfaire les besoins nécessaires à la vie, et, dans un ordre plus élevé, la recherche des vérités cachées, leur étude, leur application à la satisfaction de nos désirs; enfin, tout travail intellectuel dont le but est d'acquérir une connaissance sur les objets de la création. Or, dans ce travail spéculatif, nos pensées se suivent, s'enchaînent, se développent par leurs connexions naturelles ou par celles que nous croyons être telles, en suivant parfois dans leur marche, mais non toujours, certaines tendances que les psychologues anglais ont très-improprement décorées du nom de lois. Et, selon la quantité de connaissances antérieurement acquises, selon l'attention que nous apportons à ce travail, selon nos aptitudes particulières, selon la puissance plus ou moins grande d'induction et de déduction dont nous sommes doués; selon, enfin, l'application plus ou moins sévère des règles de la logique, ces pensées sont plus ou moins fécondes en résultats, le travail réflectif est plus ou moins heureux. Aucune loi réellement démontrée ne préside, d'après nous, à l'activité des facultés réflectives dans ce travail purement intellectuel. Il est possible qu'il en existe, mais dans tous les cas l'activité intellectuelle ne fonctionne pas exclusive-

ment sous la direction de lois ; il est incontestable que cette activité jouit d'une grande liberté et qu'elle n'est pas exclusivement soumise au déterminisme scientifique. Lorsque les éléments instinctifs se manifestent dans l'esprit, lorsque ces éléments font l'objet ou font partie des objets dont s'occupe la faculté réflective, l'activité de cette faculté prend une direction invariable, commandée réellement par une loi naturelle. L'observation démontre que, dans ce cas, la faculté réflective fonctionne toujours dans le sens des aspirations instinctives actuelles. Ainsi, pendant qu'un homme n'éprouve que de bons sentiments, il n'a que de bonnes pensées; pendant que des passions, des sentiments bizarres ou pervers, dominent entièrement son esprit, il n'a que des pensées bizarres ou perverses. Enfin, quand il éprouve en même temps de bons et de mauvais sentiments, il a en même temps de bonnes et de mauvaises pensées. Cette loi peut être formulée de la manière suivante : *lorsque les éléments instinctifs se manifestent dans l'esprit, la faculté réflective fonctionne toujours dans le sens de ces éléments instinctifs.* Ou bien : *l'homme ne pense que dans le sens des sentiments qu'il éprouve actuellement.* Ou bien encore : *l'homme ne pense que comme il sent.* Cette loi, comme toute loi naturelle, est nécessaire en soi. En effet, quand on songe que l'esprit qui réfléchit possède diverses manières de sentir, divers éléments instinctifs, et que ces éléments sont l'origine de connaissances, de goûts, de penchants, de répulsions qu'eux seuls ont la mission naturelle d'inspirer, on comprend que, à l'égard de tout ce qui a rapport à ces connaissances instinctives, l'homme ne puisse penser que dans le sens des sentiments qu'il éprouve, et qu'il ne puisse pas penser conformément aux sentiments qu'il n'éprouve point, car il ne peut pas penser sur des matières qui sont inconnues à son esprit, ou sur des matières qui n'y sont point présentes. Le sentiment de charité nous ayant été donné pour avoir le désir d'être secourables et bienfaisants, nous n'avons des pensées en

rapport avec ce sentiment que si cette faculté est présente à notre esprit. Par la même raison, nous n'avons des pensées bizarres ou immorales que si nous éprouvons des sentiments, des instincts bizarres ou immoraux ; nous n'avons des pensées réellement morales que sous l'inspiration du sens moral. Sans cette faculté instinctive, les facultés réflectives les plus développées ne donneront jamais de telles pensées. L'homme privé de sens moral peut avoir des pensées conformes au bien, si ses sentiments égoïstes d'intérêt bien entendu, tels que l'amour-propre, la prudence, les affections, la crainte, lui en inspirent ; mais ces bonnes pensées sont égoïstes, elles aspirent à la satisfaction de ces bons sentiments, elles ne sont point essentiellement morales. L'intérêt que nous avons à savoir que, dans leur activité, les facultés réflectives sont soumises à la direction des facultés instinctives, devient patent lorsque l'on sait que tous les hommes ne possèdent pas les mêmes sentiments à un égal degré ; que les sentiments dominants d'un individu peuvent varier, soit à l'occasion de circonstances qui excitent les uns et qui paralysent l'activité des autres, soit à l'occasion de modifications organiques qui déterminent des changements dans la nature morale. Cette loi nous donne l'explication des pensées alors manifestées, de la grande variété qui existe dans la manière de penser des différents hommes, et même parfois du même homme selon les sentiments qui l'animent. L'intérêt que nous avons à connaître cette loi acquiert surtout une importance majeure en présence de ce fait que certains individus sont, par l'effet d'une anomalie congéniale, complétement dénués d'une ou de plusieurs facultés instinctives, et parfois des plus importantes. La loi qui nous occupe explique alors pourquoi, malgré la grande intelligence dont ces individus peuvent faire preuve, ils soutiennent des opinions différentes de celles que professent d'autres individus aussi intelligents, mais animés de sentiments différents. Cette loi explique

pourquoi les hommes les plus intelligents et les plus instruits peuvent avoir les manières de voir les plus irrationnelles. Enfin elle explique pourquoi des individus n'ayant qu'une intelligence médiocre et sans instruction, mais guidés par de bons sentiments, par le bon sens, ont les idées les plus justes, les plus saines, les plus raisonnables, sans les avoir apprises.

L'exercice de la loi psychique que nous venons de formuler est extrêmement fréquent, les pensées instinctives, c'est-à-dire nées sous l'inspiration des éléments instinctifs, étant beaucoup plus nombreuses que les pensées spéculatives, purement intellectuelles. La plupart des objets qui frappent la vue, les discours que nous entendons, les écrits que nous lisons, nos rapports de chaque instant avec nos semblables, n'excitent-ils pas un ou plusieurs des sentiments divers que nous avons reçus de la nature; ne font-ils pas vibrer dans notre âme une ou plusieurs de ces cordes sensibles, lesquelles s'emparent immédiatement de la réflexion?

Les deux principaux modes d'activité qu'affectent les facultés réflectives, lorsque les éléments instinctifs se manifestent dans l'esprit, étant l'imagination et le raisonnement, indiquons comment nous imaginons et comment nous raisonnons inévitablement dans le sens de ces éléments au moment où ceux-ci se manifestent en nous. Cet exposé va nous donner la clef de la folie raisonnante.

En analysant l'imagination, nous avons vu que dans son exercice les facultés réflectives, de même que la faculté créatrice, sont dirigées par les éléments instinctifs actuellements ressentis, d'où il résulte que chaque individu a sa manière propre d'imaginer, selon les sentiments dominants de son caractère; que cette manière d'imaginer change de sujet et de forme selon les modifications qui s'opèrent dans sa nature instinctive, et que par conséquent l'homme imagine toujours inévitablement, par un effet naturel, conformément aux sentiments qu'il éprouve.

Quand nous raisonnons pendant que des sentiments ou des passions occupent notre esprit, nos raisonnements sont conformes aux inspirations de ces éléments instinctifs, parce que nous prenons alors pour prémisses des propositions dictées par ces mêmes éléments instinctifs. Déduits de tels principes, les jugements, les conclusions sont nécessairement conformes aux vœux des passions, des sentiments qui ont inspiré ces prémisses. Si ces sentimments sont pervers, bizarres, irrationnels, le raisonnement, au lieu d'éclairer l'esprit, ne fait que prêter un appui aux inspirations de ces éléments instinctifs.

La loi qui soumet l'élément réflectif à la direction de l'élément instinctif est tellement évidente, que l'on en déduit journellement des conséquences vraies sans en connaître la formule. Ainsi, en étudiant la nature des pensées diverses et des raisonnements émis par toute personne avec laquelle on est en relation, non-seulement on juge les sentiments qui animent cette personne et qui ont présidé à ses pensées, mais encore on comprend quels sont ceux qui lui font défaut. Prenons un exemple dans les scènes communes de la vie : Une dame, ayant perdu son père depuis peu de jours, exprimait, devant une nombreuse réunion, sa contrariété d'être obligée de porter des vêtements noirs, cette teinte sombre ne convenant pas à sa figure. Les personnes qui entendirent ce propos ne manquèrent pas d'en conclure que cette dame éprouvait vivement le désir de plaire, et qu'elle manquait tout à fait d'affection filiale et du sentiment de convenances. Si ces dernières facultés instinctives avaient été présentes dans son esprit, elles eussent certainement empêché la manifestation publique du désir de plaire dans une circonstance pareille. Aucun de ses sentiments ne combattant la pensée inspirée par la coquetterie, cette dame, moralement inconsciente à cet égard, n'a point réprouvé cette pensée, elle ne l'a point jugée inconvenante, et elle l'a exprimée ne croyant point blesser les bienséances.

Lorsque l'homme n'éprouve qu'un sentiment ou plusieurs sentiments de même qualité, il n'est point engagé à étudier la nature des pensées qui naissent de cette influence instinctive, puisque aucun sentiment contraire ne les réprouve, ne leur fait opposition dans la conscience. Mais s'il éprouve des sentiments opposés, après avoir imaginé et raisonné dans le sens des uns et des autres, il est naturellement engagé à examiner, à juger ces pensées opposées, et à délibérer sur un parti à prendre entre elles quand ces pensées sont accompagnées de désirs. Si l'examen comparatif de ces deux ordres de pensées, si le jugement que l'on porte sur leur nature, sont encore des actes de l'esprit dans lesquels la faculté réflective est dirigée par les sentiments, puisque ce sont les bons sentiments qui font connaître, apprécier la nature des mauvais éléments instinctifs et des pensées qu'ils ont inspirées, il n'en est plus de même pour la délibération sur le parti à prendre. La réflexion, cessant alors d'être dirigée par les sentiments, se pose spéculative sur les pensées antagonistes, et devient un acte purement intellectuel. L'antagonisme entre des pensées instinctives peut donc interrompre l'exercice de la loi psychique qui nous occupe : soustraire les facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs, et ramener la réflexion à l'état spéculatif.

La pensée instinctive, c'est-à-dire inspirée, dirigée par les éléments instinctifs, cesse par conséquent d'être telle, ou plutôt la loi psychique qui soumet l'activité de la faculté réflective à la direction des éléments instinctifs cesse d'être en exercice par deux raisons : ou parce que les sentiments qui la dirigent cessent d'être éprouvés, ou parce qu'un antagonisme entre deux sentiments opposés oblige la réflexion de se dégager de ses éléments instinctifs et de devenir spéculative dans le but d'une délibération. C'est ce que l'observation nous a permis de découvrir. Mais si le sentiment éprouvé n'est combattu par aucun autre sentiment, la pensée se continue instinctive, rien n'engageant la réflexion

à examiner la nature d'une pensée qui se présente seule, sans antagoniste, pensée qui n'a par conséquent pas lieu d'être l'objet d'une délibération, et d'être soumise à un choix.

L'existence de la loi que nous cherchons à démontrer ne saurait faire l'objet d'un doute; ainsi, nous avons signalé, d'après l'étude des faits, les conditions dans lesquelles cette loi entre en exercice, et celles dans lesquelles cet exercice cesse. De plus, cette loi porte avec elle le critérium de la loi, la *prévision*. En effet, connaissant les sentiments dominants, le caractère de tel individu, les circonstances qui excitent tels ou tels de ses sentiments, on arrive à prévoir avec certitude la nature de ses pensées, et souvent même celle de ses actes. Rien de semblable n'accompagne les prétendues lois psychiques qui ont été formulées par les philosophes anglais contemporains. Les faits qui établissent la réalité de la loi que nous venons de signaler, sont tellement évidents que plusieurs savants, sans les avoir rattachés à une loi, ont cependant signalé l'influence des sentiments, des éléments moraux de l'homme, sur la production de ses pensées. Cette remarque a été faite, entre autres, en Allemagne par M. Ulrici, professeur à l'université de Halle, et en Angleterre par M. Herbert Spencer. Dans un mémoire publié en 1871, dans le but de démontrer que ses idées philosophiques diffèrent de celles de Auguste Comte, M. Herbert Spencer démontre toute l'influence que les sentiments, les passions, le moral, les caractères, les éléments instinctifs de l'esprit, en un mot, ont sur les pensées qui président à l'état social et sur les croyances. « L'état social qui a existé à chaque époque, dit-il, est le résultat de toutes les ambitions, des intérêts personnels, des craintes, des respects, des indignations, des sympathies, etc., des citoyens ancêtres et des citoyens actuels. Les idées ayant cours dans cet état social doivent être conformes avec les sentiments des citoyens, et par conséquent avec l'état social que ces sentiments ont produit. Les idées tout à fait étrangères à cet état social

ne peuvent s'y développer, et, si elles y sont introduites, elles ne peuvent être acceptées; ou, si elles sont acceptées, elles meurent lorsque la phase temporaire des sentiments qui ont causé leur acceptation a fini... Le caractère des populations et l'état social déterminent quelles seront les idées qui seront courantes, et ce ne sont pas les idées courantes qui déterminent l'état social et le caractère. »

La loi qui soumet l'exercice des facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs actuellement ressentis explique pourquoi l'homme, soit en santé, soit malade, pense, imagine, raisonne, tantôt raisonnablement, moralement, avec justesse; tantôt follement, absurdement, immoralement, avec des facultés intellectuelles intactes et dont la puissance n'a pas varié. La nature des éléments instinctifs éprouvés par cet individu donne cette explication. Chez lui, la pensée est rationnelle lorsque ce sont les sentiments moraux qui l'inspirent et la dirigent ; elle est irrationnelle lorsque ce sont des passions, des sentiments pervers qui occupent entièrement l'esprit. Cette loi explique par conséquent la possibilité de la coïncidence de la folie et de la raison sur des objets différents, chez le même individu, possibilité que l'observation démontre être une réalité.

Par un effet de cette loi, l'homme doit considérer inévitablement comme vraies les pensées inspirées par ses sentiments bizarres et ses passions, quelque absurdes et erronées que soient ces pensées, *quand elles ne sont combattues dans sa conscience par aucun sentiment moral* ; et cela, parce que ces pensées sont les seules qu'il puisse avoir sur tout ce qui intéresse l'élément instinctif qui occupe son esprit. Tous les passionnés dans l'esprit desquels aucun sentiment moral ne s'élève pour combattre leur passion, sont aveuglés par elle de cette manière, non volontairement, comme on le suppose, mais inévitablement par un effet naturel. Cet aveuglement, effet de l'inconscience morale à l'égard de leurs inspirations passionnées, n'existe plus si, en même temps que leur passion, quelque senti-

ment rationnel, moral, se manifeste dans leur esprit et réprouve cette passion, ainsi que les pensées et les désirs qu'elle suggère, c'est-à-dire si la conscience morale apparaît et éclaire l'esprit. Nous voyons les effets de l'adhésion complète aux inspirations des éléments instinctifs qui ne sont point combattus dans la conscience par des éléments instinctifs opposés, chez les passionnés en santé et chez les passionnés malades. Les idées délirantes de ces derniers, inspirées par des passions puissantes, sont considérées par eux comme représentant la vérité ; et leur croyance en ces idées est telle, qu'elle prime même sur le témoignage de leurs sens. Ce phénomène, tout extraordinaire qu'il paraisse, se conçoit cependant très-bien, par la raison que la manière de sentir de l'esprit appartient à l'esprit lui-même, tandis que les organes des sens ne lui appartiennent point, mais appartiennent au corps avec lequel il est uni.

Chez les passionnés en santé, la croyance dans les inspirations des éléments instinctifs non combattus par des éléments instinctifs opposés est la même que chez les passionnés malades ; chez les premiers, les passions ayant en général moins de puissance et de ténacité que chez les derniers, il est rare que l'évidence matérielle, que le témoignage des sens ne rectifie pas les erreurs enfantées par l'imagination. Cependant ce phénomène peut se produire, et ces passionnés ont si bien la conscience de la possibilité de ce phénomène que, à l'occasion de ce qui blesse et contrarie vivement les sentiments qui les dominent, on leur entend dire parfois : « Je le verrais, que je ne le croirais pas ». De ce qui précède, on doit tirer la conséquence que : *rien n'a autant de puissance sur l'esprit que sa manière de sentir.* Ce principe psychologique, démontré par l'observation, peut être considéré comme formulant une loi naturelle. De cette loi, très-importante à connaître au point de vue pratique, nous tirons naturellement la conséquence que : *un élément instinctif seul a le pouvoir de combattre efficacement les inspirations d'un autre élément instinctif.* C'est

donc seulement par des sentiments moraux que l'on doit combattre les inspirations des sentiments pervers. Un produit instinctif de mauvaise nature ne peut donc être connu, apprécié, désapprouvé qu'au moyen des sentiments rationnels, des facultés morales, de la conscience morale. Les facultés intellectuelles seules n'en ont pas le pouvoir, cela n'entre pas dans leurs attributions, leurs fonctions étant tout autres que celles des facultés instinctives. Ces principes psychologiques, que l'observation des faits psychiques fait découvrir si facilement, semblent cependant être totalement inconnus à la plupart des hommes, si bien que, pour moraliser les masses, on en est encore à préconiser uniquement le développement intellectuel, l'instruction, et qu'il n'est nullement question pour cela de soigner l'éducation, de cultiver les sentiments moraux et d'éloigner les causes de perversion, seuls moyens efficaces cependant pour obtenir directement et sûrement cette moralisation.

Par un autre effet de la loi psychique qui nous occupe, les éléments instinctifs qui ont été donnés à l'humanité par les lois naturelles étant toujours les mêmes [1], l'organisation qui préside à leur manifestation étant, quoi qu'en disent les transformistes, toujours la même, ces éléments instinctifs ont dû produire des pensées identiques, sans que ces pensées aient été prises sur un modèle. Dans les pensées vulgaires, nous trouverions des milliers de faits qui viendraient à l'appui de notre proposition ; présentons seulement quelques faits plus saillants, qui mettront mieux notre pensée en relief. Les éléments instinctifs constitutifs du sentiment religieux, qui de nos jours inspirent aux catholiques la pensée de déposer, à l'occasion de guérisons inter-

[1] La nature instinctive de chaque race humaine est au fond toujours la même, elle ne varie qu'à la surface. Les différences qu'elle présente dans ses manifestations sont causées par les circonstances qui favorisent la culture, l'excitation de tels ou de tels sentiments, lesquels deviennent alors prédominants, et par les circonstances qui étouffent tels ou tels sentiments qui empêchent leur activité, et par conséquent leur manifestation.

cédées, des *ex-voto* dans les églises, ont inspiré aux anciens Romains une pensée absolument semblable. En fouillant le terrain sur lequel était construit le temple d'Esculape, dans l'île Tibérine, à Rome, on a découvert, en 1854, un millier d'*ex-voto* en terre cuite, représentant, comme ceux de notre époque, les différentes parties du corps, *ex-voto* que les archéologues font remonter au temps de la République. Les hommes animés de passions semblables ont des pensées identiques, et il leur arrive même de les exprimer par des paroles semblables. L'indignation qui faisait dire à Marat, en 1791 : « Que mon calomniateur reste calme, s'il le peut, à la vue des attentats des ennemis de la liberté, je ne me sens pas la force de commettre de pareilles lâchetés », faisait dire à l'*Ami de la religion*, en 1860 : « Que le *Constitutionnel* reste calme, s'il le peut, en face d'un Prince (Victor-Emmanuel) qui foule impunément les traités et le droit, nous ne saurions avoir de pareilles faiblesses ». Pendant le choléra de 1832, les Parisiens s'imaginèrent et crurent que les viandes et les fontaines avaient été empoisonnées. De même aussi, les Athéniens attribuèrent à l'empoisonnement des fontaines la peste qui ravagea leur territoire, peste dont la description a été donnée par Thucydide. Aristote a fait la remarque que les gouvernements despotiques ont toujours imaginé de faire travailler le peuple à de grands travaux publics [1], afin de le tenir dans la dépendance. Entre autres exemples, il cite celui donné par les rois d'Égypte, qui firent construire les pyramides et des villes monumentales. Il cite également Polycrate, roi de Samos. Ce tyran employait la voie des fêtes et des spectacles pour étourdir le peuple et le retenir dans une soumission aveugle. Il le distrayait du sentiment de sa servitude en le conduisant à des conquêtes brillantes, et du sentiment de ses forces en l'occupant, en l'assujétissant à des travaux publics. Il s'emparait des revenus de l'État, et quelquefois

[1] *De Republ.*, liv. V, chap. II.

des biens des particuliers ; il savait tromper les hommes et se jouer des serments les plus sacrés. Les passions qui suggèrent aux souverains des gouvernements personnels par trop absolus, ne leur ont-elles pas inspiré de tout temps des idées et des procédés semblables ? Ne rencontrons-nous pas ces mêmes idées et ces mêmes procédés chez les empereurs romains, chez les princes hindous et chez certains potentats des temps modernes ? Les passions que font surgir les affections cérébrales dont sont atteints les aliénés étant toujours de même nature, les unes orgueilleuses, ambitieuses, expansives, les autres tristes et dépressives, les délires qu'ils manifestent sont toujours calqués sur ces deux types principaux, ils ne varient que par la forme. L'idée de persécution étant celle que l'imagination crée le plus naturellement, à l'occasion de contrariétés, soit sous l'influence des passions orgueilleuses, soit sous l'influence des passions dépressives de crainte et de défiance, le délire des persécutions est celui que l'on rencontre le plus fréquemment dans la folie.

Lorsque les inspirations des sentiments et des passions sont combinées en système sur un objet déterminé, tel que la religion, la politique, etc., elles constituent les opinions. Ces inspirations instinctives ont en général bien plus de puissance sur l'esprit que les vérités intellectuelles scientifiques, basées sur l'observation et le raisonnement. Les vérités scientifiques n'ont jamais fanatisé personne, elles n'ont jamais été soutenues par le martyre, comme les croyances que nous tenons de nos sentiments.

Les opinions étant en grande partie le produit de l'inspiration des éléments instinctifs, naturellement les plus puissants du caractère ou des éléments instinctifs excités par les circonstances, l'homme, selon les sentiments et les passions dont il est animé, professera, avec une égale bonne foi, des opinions rationnelles ou des opinions fausses, absurdes, extravagantes, quelque grandes que soient son intelligence et son instruction. L'intelligence et l'instruction

sont aussi bien au service des unes que des autres ; et si, animé par des passions irrationnelles, l'homme professe des opinions de même nature, il emploiera toutes les ressources de son intelligence et de son instruction pour les soutenir, il tirera parti des faits qui, examinés superficiellement, semblent favoriser sa manière de voir, et il interprétera faussement ceux qui lui sont contraires, pour en tirer des arguments en faveur des idées que lui imposent les sentiments qui le dominent. Ainsi s'explique l'alliance étonnante et si fréquente des opinions les plus fausses et les plus extravagantes avec une intelligence remarquable, avec une instruction fort étendue. L'homme ne change d'opinions qu'autant qu'il se manifeste des changements dans ses éléments instinctifs prédominants. Lorsque certaines circonstances ont vivement excité des sentiments qui étaient restés jusqu'alors inactifs, à l'état latent, et les ont rendus, par le fait de cette excitation, plus puissants que ceux qui avaient prédominé jusqu'alors dans le caractère, les opinions se modifient ou changent même totalement. L'âge, imprimant une modification parfois profonde dans les éléments instinctifs, modifie par cela même les opinions.

2° Loi de l'intérêt.

Cette loi régit tous les êtres de la nature qui se sentent exister. Rechercher une satisfaction, un plaisir; éviter une peine: voilà à quoi portent tous les éléments instinctifs bons ou mauvais ; voilà en quoi se résument tous les motifs d'action qu'ils inspirent, sauf le cas spécial où intervient le sentiment du devoir. Depuis les instincts institués en faveur des besoins du corps, jusqu'aux instincts moraux qui manifestent les aspirations diverses de l'esprit, voire même les sentiments les plus profonds de religion, de patriotisme, d'honneur, d'affection, etc., tous les éléments instinctifs visent au même but, si bien que l'on peut considérer la loi de l'intérêt comme la loi universelle de l'animalité. Le

principe généralisé par Darwin chez tous les êtres vivants, végétaux et animaux, principe qu'il a formulé par : «*strugle for life*», la concurrence, la lutte pour l'existence, se rattache, dans l'animalité, à la loi de l'intérêt, à la demande constante de la satisfaction des instincts ; demande par laquelle l'animal lutte sans cesse contre tout ce qui contrarie cette satisfaction. Ainsi, rien de mieux établi par les faits que cette loi qui est le principe directeur de l'activité chez l'animal, et chez l'homme (sauf le cas particulier où intervient le sentiment du devoir, cas où le principe directeur de l'activité réside dans le libre arbitre). Si ces êtres n'étaient pas portés à agir en vue d'une satisfaction, ils le seraient, ou pour obtenir un déplaisir, une peine, ou par indifférence. Or, ces deux motifs d'action, ainsi que nous l'avons énoncé plus haut, ne sont ni dans la nature de l'homme, ni dans la nature des animaux.

La loi de l'intérêt aboutit nécessairement à la domination du plus faible par le plus puissant ; elle représente ce qu'on appelle avec raison : la loi du plus fort, loi à laquelle l'homme est soumis comme l'animal, et par laquelle les races faibles, inférieures en facultés, finissent par s'amoindrir et souvent par disparaître devant les races fortes et supérieures. Ce n'est pas seulement par les actes matériels que s'affirme la loi du plus fort, c'est encore par les manifestations psychiques représentées par l'énergie morale, qui produit l'ascendant extraordinaire que les âmes fortement trempées, c'est-à-dire animées de sentiments énergiques, exercent sur les âmes faibles, sans caractère.

Par l'effet de la loi de l'intérêt, qui est, au fond, on ne peut plus rationnelle, qui est même nécessaire en soi, car sans elle la vie serait impossible, nous voulons faire et nous faisons, lorsque la nécessité, lorsqu'une puissance étrangère à nous-mêmes ne nous en empêche pas, ce que demande notre désir, quand aucun désir opposé ne le combat. Par l'effet de cette loi, nous voulons faire aussi ce que demande notre désir le plus grand quand deux désirs sont

en présence et que le sentiment du devoir n'intervient pas dans la délibération qui a lieu à leur égard. Enfin, par l'effet de cette loi, nous voulons faire ce qui nous déplaît le moins lorsque deux partis désagréables sont imposés par les circonstances. Mais l'homme qui est normalement doué au point de vue psychique, n'est pas seulement un être à satisfaction égoïste, il est encore un être moral et libre, qui par conséquent peut vouloir se décider, par un motif supérieur au désir, à une satisfaction quelconque ou présente ou future, à un intérêt. Ce motif est l'obligation morale, connaissance instinctive qui fait sentir à l'homme qu'il doit faire le bien, quelle que soit la peine qu'il en éprouve, et qu'il ne doit pas faire le mal, quel que soit l'avantage qu'il retirerait de sa mauvaise action. La loi universelle de l'intérêt qui préside à l'activité de l'homme, comme à celle des animaux, est donc interrompue dans son exercice, chez le premier, par l'intervention du sentiment du devoir moral, et seulement par l'intervention de ce sentiment.

Si l'importance de la loi de l'intérêt, comme principe des motifs d'action et de la volonté de l'homme, n'a pas échappé aux psychologues modernes, ceux-ci semblent méconnaître de plus en plus le motif supérieur du devoir inspiré par le sens moral.

Les conséquences de la loi de l'intérêt, de la loi du désir le plus grand qui fixe la volonté dans tous les cas où n'intervient pas le sentiment du devoir, sont de la plus haute importance, car elles nous serviront à résoudre la question encore si controversée du libre arbitre. Nous formulerons cette loi de la manière suivante : *L'homme veut toujours faire ce qu'il désire le plus, lorsqu'il ne se sent pas obligé, par le sentiment du devoir, de faire ce qu'il désire le moins.*

Signalons ici deux faits généraux qui, ne sont pas eux-mêmes des lois, mais qui, étant inhérents à la nature psychique de l'homme, doivent dépendre des lois affectées à

l'activité de son esprit. Ces deux faits intéressent l'élément instinctif moral, et non l'élément intellectuel.

Rien n'a autant de puissance sur l'esprit de l'homme que sa manière de sentir, que le témoignage de sa conscience instinctive. Cette puissance est si grande, qu'elle peut même primer sur l'évidence matérielle, sur le témoignage des sens. De ce fait, on doit conclure que c'est principalement par de bons éléments instinctifs mis en activité que l'on doit combattre les inspirations provenant des éléments instinctifs pervers. Sur ce principe repose la vraie base de l'éducation morale, du traitement moral auquel il convient de soumettre les individus mal conformés moralement.

Il n'est pas possible à l'homme de faire volontairement ce que repoussent d'une manière invincible ses éléments instinctifs. Ce principe est démontré par l'observation, et l'on conçoit facilement qu'il ne peut pas ne pas être vrai. De lui dérivent quelques impossibilités morales, impossibilités réelles chez certains individus, ainsi que nous le verrons, et dont on doit tenir compte dans l'imparfaite humanité.

Citons ici pour mémoire ce que les psychologues anglais appellent : *les lois de l'association des idées.* Ces lois ont été formulées par Stuart Mill de la manière suivante :

1° Les idées semblables *tendent* à s'éveiller les unes les autres.

2° Quand deux impressions ou idées ont été éprouvées simultanément ou en succession immédiate, l'une *tend* à éveiller l'autre.

3° L'intensité des impressions équivaut à une grande fréquence des impressions pour faire surgir ces *tendances* à l'association.

Que les idées s'associent entre elles, que l'esprit en ait le pouvoir, la faculté, c'est un fait incontestable. Nous avons appelé ce pouvoir du nom vulgaire de faculté réflective. Mais que les idées s'associent entre elles dans la réflexion

d'après des lois réelles qui fixent d'avance leur marche, voilà ce que nous ne saurions admettre. Quel est le critérium de toute loi ? C'est, en connaissant ces lois, de prévoir ce qui résultera de leur exercice. Or, dans les pensées qui ont lieu sans l'intervention des éléments instinctifs de l'esprit, toute prévision est impossible, bien que nous connaissions les trois tendances qui ont été énoncées plus haut. Une idée quelconque peut rayonner dans tous les sens, et même dans les sens les plus opposés.

La direction que prend la pensée dépend de causes diverses, des aptitudes individuelles et si variées de l'intelligence, de certaines dispositions dans lesquelles l'organisme est loin d'être toujours étranger (témoin l'activité intellectuelle, insolite et factice qui est déterminée par certaines causes excitantes du cerveau; témoin aussi l'inaptitude à réfléchir, l'obstacle à l'association des idées, déterminés par certaines causes débilitantes). Cette direction dépend aussi des connaissances acquises, et de bien d'autres causes. Il est certain cependant que l'esprit a une propension réelle à associer ses pensées dans le sens indiqué par S. Mill. Mais les propensions, les tendances, ne sont pas des lois ; et, outre les tendances qui ont été signalées, il y en a d'autres qui sont différentes, et qui prévalent souvent sur les premières, puisqu'elles dirigent les pensées dans un sens tout autre.

La dénomination de *loi*, affectée à quelques-unes des tendances qu'a la pensée intellectuelle dégagée de l'élément instinctif, est donc tout à fait impropre. S. Mill les considère cependant comme des lois réelles, puisque, d'après lui, « ce que la loi de gravitation est à l'astronomie, les lois de l'association des idées le sont à la psychologie ».

ARTICLE II.

DE LA RAISON.

La Philosophie définit la raison : la faculté par laquelle on distingue le vrai du faux, le bien du mal ; la faculté qui rend capable de combiner les moyens pour atteindre à des fins particulières ; et, dans un sens plus spécial : la faculté de saisir les vérités absolues, les principes invariables qui sont : d'une part les vérités naturelles ou scientifiques, la connaissance de ce qui existe dans la création et des lois directrices ; et d'autre part les vérités morales, les lois morales qui font connaître à l'homme la manière dont il doit se conduire dans les diverses circonstances où il se trouve, envers le Créateur, envers lui-même, envers ses semblables et envers les êtres qui l'environnent ; la manière, en un mot, dont il doit se diriger afin de remplir convenablement le but pour lequel il a été créé. Or, toutes ces connaissances qui rendent l'homme *raisonnable,* qui lui procurent la lumière de l'esprit, qui lui procurent en un mot la raison, ne sont point données par une faculté particulière appelée : *la Raison* ; l'homme les acquiert toutes au moyen de ses facultés intellectuelles et de ses facultés instinctives ou morales. Ces facultés sont les puissances psychiques par lesquelles l'homme obtient la raison ; elles ne sont pas la raison elle-même, car l'homme peut les posséder sans être pour cela raisonnable, éclairé. Notre manière de considérer la raison, non comme une faculté spéciale, ni même comme représentée par les facultés intellectuelles et par les facultés morales, mais seulement comme le produit de ces facultés, lorsque ce produit est caractérisé par la vérité et par la morale, notre manière de considérer la raison, disons-nous, est évidente, surtout par rapport à la raison intellectuelle. L'homme, en effet, n'est point intellectuellement raisonnable, ne possède pas les

vérités scientifiques tout en possédant les facultés intellectuelles, même virtuellement puissantes, si par ces facultés il n'a pas encore découvert et appris les vérités cachées de la nature. Si les facultés intellectuelles sont mal dirigées, loin de conduire l'homme vers les vérités scientifiques, loin de l'éclairer, elles enfantent chez lui la déraison intellectuelle, c'est-à-dire l'erreur. La raison qui dérive des facultés morales pourrait peut-être davantage s'identifier avec les facultés morales elles-mêmes ; car ces facultés, éclairant l'esprit instinctivement, spontanément, par cela seul qu'elles sont actives dans l'esprit, souvent même sans culture et sans recherche, pour elles être en activité et instruire, sont une seule et même chose. Mais, comme assez souvent les facultés morales ont besoin, pour éclairer l'homme, pour le rendre raisonnable, d'une culture, d'une éducation ; comme aussi lorsque ces facultés, excitées, perverties, dégénèrent en passions qui conduisent l'homme au mal, à la déraison morale, nous serons plus près de la vérité en disant que même la raison morale réside, non pas dans les facultés morales elles-mêmes, mais dans les connaissances rationnelles et morales que donnent ces facultés.

La considération suivante ne peut manquer de donner du poids à notre manière de concevoir la raison ; celle-ci est le contraire de la folie : là où il y a la raison, il n'y a pas la folie ; là où il y a la folie, il n'y a pas la raison. La folie est donc l'altération, la destruction de la raison. Prenons maintenant le programme académique sur la question de la Folie. Demande-t-il de dire comment la raison, que l'on considère universellement comme une faculté, est altérée dans la folie ? Point du tout. L'Académie semble alors mettre de côté cette conception erronée, pour entrer dans la voie de la vérité. Elle demande : *Lesquelles de nos facultés sont plus ou moins altérées dans cet état* ? Évidemment il ne s'agit que des facultés intellectuelles et des facultés morales. Or, comme nous venons de démontrer que, par cela seul que l'homme possède ces facultés, on

ne peut pas le qualifier de raisonnable, et qu'il ne l'est que par les connaissances qu'il acquiert au moyen de ses facultés intellectuelles et morales, on est obligé de reconnaître que la raison gît dans ces connaissances qui éclairent l'esprit. Notre théorie de la folie, une des formes de l'aliénation mentale, est entièrement basée sur notre théorie de la raison, puisque, si nous faisons consister la raison instinctive ou morale dans les connaissances morales que donnent les facultés instinctives, nous faisons consister la folie dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations irrationnelles, immorales des passions, aveuglement qui a lieu par le fait de cette circonstance psychique que la passion envahit, domine tellement l'individu, qu'elle empêche les manifestations des facultés morales, facultés qui, si elles se manifestaient, donneraient à l'esprit la connaissance de l'irraisonnabilité de ses inspirations passionnées. Alors c'est l'inspiration passionnée qui seule règne dans l'esprit, sans opposition et sans contrôle. Voilà, verrons-nous, ce qu'est la folie.

Les phénomènes psychiques de la folie viennent même nous prêter leur concours pour prouver que la raison n'est point une faculté à part, et que la raison, que le sens commun juge comme rendant l'homme raisonnable, réside dans les connaissances instinctives et morales données par les facultés de même nom. Il est une espèce de folie dans laquelle l'individu déraisonne seulement sur un objet ou sur plusieurs objets limités, si bien que s'il ne parle pas sur ces objets on le croit parfaitement raisonnable, et qu'il faut parfois observer longuement cet individu pour juger son état. Mais, quand il parle sur l'objet de sa folie, il déraisonne complétement. Si la raison était une faculté, elle serait donc partiellement intacte, et partiellement dans un état déplorable, ce qui serait une absurdité. Prenons au contraire la raison telle que l'étude des faits psychiques nous la fait concevoir, et ce phénomène si curieux de la folie partielle reçoit clairement son explication : Qu'une

passion soulevée par l'état pathologique du cerveau, ou naturelle au caractère de l'individu en santé, envahisse l'esprit, l'absorbe, le domine dès qu'elle apparaît. En occupant ainsi entièrement l'esprit, toutes les facultés instinctives, tous les sentiments moraux sont étouffés, ne donnent plus les connaissances rationnelles qui par leur présence éclaireraient l'esprit : tant que la passion le domine ainsi, il n'est plus éclairé sur ses inspirations folles. Rien ne les combattant en lui, il a la conviction que ces inspirations représentent la raison; il est complétement aveuglé à leur égard. Voilà la folie. Mais ces passions laissent tantôt plus, tantôt moins l'esprit en repos, elles n'occupent pas toujours l'esprit. Alors les facultés instinctives, morales, qui inspirent à l'esprit les connaissances qui donnent la raison, éclairant de nouveau l'esprit, lui donnent de nouveau la raison à l'égard des objets où la passion n'est plus intéressée. Ainsi, sur tout autre objet que celui qui est inspiré par sa passion, l'homme est raisonnable jusqu'à ce que cette passion se présente de nouveau. Ainsi s'expliquent facilement la folie partielle et la folie momentanée.

Bien que la raison, prise dans son acception la plus large, réside dans la connaissance des vérités scientifiques procurées par les facultés intellectuelles, et dans la connaissance des vérités morales procurées par les facultés instinctives, cependant la raison qui doit faire considérer l'homme comme raisonnable, moralement libre et responsable de ses actes, est seulement la raison instinctive ou morale, celle qui fait sentir la manière de se conduire moralement, convenablement. Pour que l'homme soit considéré comme raisonnable, il n'est point nécessaire qu'il connaisse les vérités intellectuelles ou scientifiques, qu'il soit savant; il suffit qu'il sache, au moyen de ses facultés instinctives, ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter; il suffit qu'il connaisse le bien et le mal par le sens moral, et qu'il se sente obligé de faire l'un et de repousser l'autre; il suffit qu'il sache, par les sentiments égoïstes rationnels, ce qu'il doit

savoir afin de sauvegarder ses intérêts bien entendus, et qu'il sache, par les sentiments généreux, comment il doit se comporter envers son prochain; il suffit enfin qu'il juge dans le sens du vrai ce qui doit être jugé d'instinct, c'est-à-dire par le bon sens.

Toutes les personnes qui se sont occupées de la raison, philosophes, moralistes, magistrats, etc., ont commis l'erreur psychologique d'attribuer la raison qui rend l'homme responsable de ses actes aux facultés intellectuelles seules, sans tenir compte de l'état des facultés instinctives d'où dérive cependant cette raison. Ils reconnaissent en effet, comme raisonnable et comme moralement responsable de ses actes, tout homme qui a prémédité, qui a réfléchi avant d'agir. Ils n'ont point cherché à savoir si cet homme possédait les facultés morales nécessaires pour qu'il pût, avant de se déterminer, penser et réfléchir conformément au bien, à la raison morale. La préméditation d'un acte criminel a toujours été considérée comme une preuve que son auteur a commis cet acte avec la possession entière de sa raison. Peut-il cependant en être ainsi dans les cas où l'homme, étant privé des sentiments moraux qui inspirent la raison morale, les bonnes pensées et les désirs moraux, n'a pas la possibilité de penser au bien, de réprouver ses désirs pervers pendant la préméditation? Non, il ne peut point en être ainsi dans ces cas; car c'est seulement au moyen des bons sentiments que l'homme peut connaître, sentir et juger la nature immorale de ses pensées et de ses désirs immoraux, qu'il peut être engagé à les combattre, à vouloir leur résister. Une seule citation suffira pour démontrer la tendance qu'ont toujours eue les philosophes à confondre la faculté de réfléchir et de raisonner avec la raison. « Dieu a placé en nous, dit T. Reid, des principes qui nous poussent à agir dans le sens de la vertu, bien avant que nous ayons la réflexion, la raison[1]. » Or,

---

[1] *Œuvres* de Reid, tom. VI, pag. 51.

être poussé par les sentiments moraux seuls à agir dans le sens du bien et de ce qui est convenable, sentir l'obligation d'agir dans ce sens, parce que ce sens est celui du bien, être ainsi éclairé par les sentiments moraux sur ce que l'on doit faire et sur ce que l'on doit éviter, n'est-ce pas posséder la raison morale, la raison en matière de conduite, sans le secours de la réflexion et du raisonnement ?

Quelques observateurs ont cependant compris que les facultés intellectuelles, et même que le raisonnement, la manifestation la plus élevée de ces facultés, étaient loin de procurer toujours la raison, de rendre l'homme raisonnable. Molière fait dire à Chrysale, dans les *Femmes savantes* :

> Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
> Et le raisonnement en bannit la raison.

M. Lélut a exprimé la même pensée en parlant des doctrines des philosophes sur la raison : « Le raisonnement, dit-il, a souvent banni la raison de leurs discussions [1] ». Après avoir cité l'observation d'un individu, privé de sentiments moraux, dont le caractère était essentiellement bizarre et méchant, et qui n'avait pas la conscience de sa perversité, M. Trélat ajoute, avec beaucoup de justesse : « Tout cela est raisonné, tout cela se tient, s'enchaîne et va droit à une conclusion ; et c'est pourtant insuffisant pour prouver qu'on jouit de sa raison et qu'on peut être libre [2] ».

La distinction entre la faculté de raisonner et la raison a même été très-bien conçue, sous l'inspiration du simple bon sens, par des personnes étrangères aux questions psychologiques. Une dame fit devant nous la réflexion suivante à propos d'une petite fille très-intelligente, mais d'un caractère turbulent et tracassier : « C'est elle qui raisonne le mieux de ses frères et sœurs, et de tous elle est la moins raisonnable.

Quoique les facultés intellectuelles ne soient aptes à pro-

---

[1] *Physiologie de la pensée.*
[2] *La Folie lucide*, pag. 248.

curer par elles seules que la raison intellectuelle ou scientifique, et quoique les facultés instinctives ne puissent également procurer par elles seules que la raison morale, cependant ces deux ordres de facultés se prêtent un mutuel appui pour donner le genre de raison qui dérive de chacune d'elles. Ainsi, les facultés intellectuelles dirigées par les facultés morales aident celles-ci à découvrir les vérités morales. Les facultés morales, de leur côté, font naître des désirs, des motifs qui engagent l'homme à se livrer aux travaux intellectuels, à l'étude des vérités scientifiques.

La raison intellectuelle absolue, représentée par la connaissance exacte des phénomènes naturels et des lois qui président à leur accomplissement, et la raison morale absolue, représentée par l'inspiration des sentiments moraux les plus parfaits, ne sont guère le partage de la faible et imparfaite humanité. Les raisons relatives sont beaucoup plus à sa portée. Nous devons donc considérer comme procurant la raison intellectuelle tout produit des facultés de même nom qui, sans atteindre la vérité absolue, s'en rapproche par quelque côté et fait faire un pas vers cette vérité. Nous devons considérer aussi comme donnant une raison morale relative, les principes moraux qui, sans être inspirés par les facultés morales les plus parfaites, sont suggérés par des facultés inférieures, lorsque ces principes contiennent quelques germes du bien. En dessous de ces raisons relatives, nous trouvons la déraison, qui est également de deux ordres : la déraison intellectuelle, représentée par l'ignorance et l'erreur à l'égard des objets et des phénomènes de la nature ; et la déraison morale, représentée par l'ignorance instinctive à l'égard de la bizarrerie, de la fausseté, de la perversité des inspirations issues des passions, des sentiments immoraux, irrationnels ; ignorance causée par l'absence dans l'esprit des sentiments rationnels, moraux, qui seuls peuvent éclairer l'homme à l'égard des inspirations instinctives irrationnelles ; ignorance qui produit l'inconscience morale. C'est dans cette ignorance

instinctive, en présence de telles inspirations, que réside, ainsi que nous le verrons, le caractère psychologique de la folie.

Arrêtons-nous un instant sur les deux espèces de raisons données à l'esprit par les deux ordres de facultés psychiques.

DE LA RAISON INSTINCTIVE OU MORALE.

La raison morale réside dans la connaissance donnée par les facultés morales de ce que l'homme doit faire en toute circonstance pour que sa conduite soit sage, bonne, conforme aux fins pour lesquelles il a été créé. Cette raison est donc essentiellement *active*. Chaque faculté instinctive donnant à l'homme une connaissance morale spéciale, une raison morale partielle, si une de ces facultés manque, ou bien si elle est incomplète, ce défaut naturel et involontaire cause une véritable infirmité morale ; car cette faculté n'est jamais entièrement remplacée par les autres facultés instinctives. En passant en revue toutes ces facultés, nous voyons que chacune d'elles inspire un but rationnel d'action qui n'est celui d'aucune autre. Si l'une d'elles eût pu être complétement remplacée par d'autres, elle eût été inutile, et elle n'eût pas été créée. Rarement l'homme possède une raison morale complète ; rarement il possède toutes les facultés morales, rarement celles qui l'animent sont assez développées naturellement ou par la culture, pour qu'il soit universellement raisonnable, totalement éclairé en toute circonstance en matière de conduite à tenir. Souvent aussi les passions puissantes qu'il éprouve étouffent complétement dans son esprit les facultés morales qu'il possède. La raison est donc bien loin d'être aussi constante et aussi complète chez l'homme que ce que l'ont supposé les philosophes, dans leur ardeur à exagérer la supériorité de la nature humaine. Or, parmi les fautes que l'homme commet, un

certain nombre étant le fruit de son ignorance instinctive, de l'absence ou de l'imperfection de sa raison morale, peut-on lui imputer la responsabilité de ces dernières ? Nous ne le pensons pas, car ce serait injuste.

Les facultés instinctives donnent les connaissances spéciales qui sont de leur ressort, sans qu'aucune idée réellement morale y soit attachée; elles instruisent l'homme sur ce qu'il est intéressé à savoir; elles l'engagent à suivre leurs inspirations par un motif égoïste, par intérêt, par l'espoir d'éprouver une satisfaction ou d'échapper à des contrariétés, à des peines. Le sens moral seul, en donnant la connaissance du bien et du mal, en faisant sentir l'obligation de faire le premier et de s'abstenir du second, et n'intervenant dans la conscience que lorsque le bien à faire, au lieu d'être un plaisir, est une peine, le sens moral seul, disons-nous, imprime un caractère réellement moral à ses inspirations, aux connaissances qu'il procure. Il y a donc deux ordres de connaissances ou deux raisons instinctives : l'une inférieure, égoïste au fond, inspirée par les sentiments qui engagent à agir par l'attrait d'une satisfaction ; l'autre raison instinctive est d'une nature supérieure, elle est désintéressée, noble. Par le sens moral, elle instruit l'homme de ce qu'il doit faire, et elle l'engage à accomplir le bien, non-seulement à cause de la satisfaction que donne la pratique du bien, mais encore à cause de l'obligation ressentie de l'accomplir, alors que ce bien, au lieu de causer un plaisir, causera une peine. — Cette raison morale supérieure, la seule qui rende l'homme moralement responsable de ses actes, marche de compagnie avec le libre arbitre, dont elle est, verrons-nous, l'élément constitutif essentiel.

L'homme possède toujours à quelque degré la raison instinctive inférieure, et il la possède plus ou moins selon qu'il est plus ou moins doué de sentiments moraux à satisfaction égoïste. La raison que lui donnent, en faveur de ses semblables, les affections diverses, la bienveillance,

la charité, et la raison que lui donnent, en sa propre faveur, quelques sentiments d'intérêt bien entendu, lui font rarement défaut. Mais il est loin de posséder toujours la raison instinctive supérieure inspirée par le sens moral.

Lorsque des passions perverses et puissantes étouffent ce sentiment dans le cœur de l'homme, ou lorsque la nature lui a refusé ce sentiment, il y a chez lui absence complète de cette raison morale supérieure. On rencontre même exceptionnellement des individus si pauvrement doués de sentiments, qu'ils sont dépourvus non-seulement de sens moral, mais encore de sentiments généreux, et même de sentiments d'intérêt bien entendu.

Des sentiments pervers occupent alors dans leur esprit le vide causé par l'absence des sentiments rationnels, car l'élément instinctif ne fait jamais défaut dans l'esprit de l'homme. Ces individus, véritables idiots dans l'ordre moral, peuvent être fort intelligents si leurs facultés intellectuelles sont puissantes et cultivées; mais ces facultés, lorsqu'elles fonctionnent sous l'empire des éléments instinctifs ou égoïstes ou pervers, ne donnent que des produits ou égoïstes ou pervers, et elles rendent, par les ressources qu'elles procurent, ces individus fort dangereux lorsqu'ils croient trouver leur intérêt dans le mal. Cette vérité, qui dérive de la différence absolue qui existe entre la nature des facultés intellectuelles et celle des facultés morales, a été parfaitement conçue par Socrate lorsqu'il dit : « Les sciences mêmes, sans la science de ce qui est bien (science donnée par les facultés morales), sont rarement utiles à ceux qui les possèdent, et le plus souvent elles leur sont pernicieuses. Nous ne pouvons donc demander aux Dieux que la *science du bien*, sans laquelle toute autre connaissance est plus funeste qu'utile[1] ».

En démontrant ce fait capital, que la raison morale, celle qui inspire les motifs rationnels d'action, réside dans des

---

[1] *La Philosophie de Socrate*, par M. A. Fouillée, tom. II, pag. 243.

connaissances instinctives, nous démontrons par cela même qu'elle est indépendante de la volonté. Pur don de la nature par les facultés morales qui procurent ces connaissances, on peut, en développant ces facultés, perfectionner cette raison jusqu'à certaines limites fixées par les dispositions individuelles de chacun, par la puissance virtuelle de ces facultés, limites que tous les efforts de l'éducation ne peuvent dépasser. Il résulte aussi de cette circonstance que lorsque, par le fait d'une anomalie morale naturelle, l'homme se trouve dépourvu du germe d'une ou de plusieurs facultés instinctives, rien ne pouvant lui procurer ces facultés, rien ne peut lui procurer la raison, c'est-à-dire la lumière psychique, les connaissances qui dérivent de ces facultés.

Quoiqu'un certain nombre de connaissances morales nous parviennent au moyen de la réflexion, du raisonnement, ces connaissances n'en ont pas moins pour premier principe les facultés instinctives. Les facultés réflectives ne donnent en effet des connaissances morales, des motifs rationnels d'action, des raisonnements et des jugements moraux, que lorsqu'elles sont inspirées par des sentiments de même nature. L'appui que les facultés réflectives prêtent aux facultés instinctives pour procurer la raison morale est néanmoins fort important. La réflexion rend plus claires et mieux déterminées les connaissances instinctives inspirées par des sentiments moraux faibles et incomplets ; elle donne à ces connaissances plus de rectitude et de sûreté ; elle aide à faire discerner les motifs les meilleurs parmi les bons, et les pires parmi les mauvais. Elle est nécessaire pour formuler en lois fixes les inspirations épurées des sentiments moraux ; elle rend ces lois fécondes en résultats utiles, par la création d'institutions généreuses, sources de moralisation et de bien-être pour l'humanité. Tel est le rôle important, quoique secondaire, des facultés intellectuelles, dans la production de la raison morale.

Les éléments générateurs de la raison morale supérieure

et de la raison morale inférieure étant les sentiments moraux, il est évident que, selon le degré de perfection de ces éléments instinctifs, les connaissances qu'ils procurent sont plus ou moins parfaites, et que par conséquent il y a des *raisons morales relatives*. De plus, l'homme pouvant posséder certains sentiments moraux et être privé de certains autres sentiments, pouvant avoir aussi un sens moral incomplet qui ne l'éclaire que partiellement sur le bien et sur le mal, le laissant tout à fait ignorant, inconscient et insensible à l'égard de la perversité, de l'irrationnabilité, de certaines idées et de certains penchants, il en résulte qu'il y a des *raisons morales partielles*. Enfin, les sentiments moraux, principes de la raison morale, pouvant être étouffés momentanément par des passions puissantes qui occupent entièrement l'esprit, on peut être privé momentanément de la raison, des connaissances morales que donnent habituellement ces sentiments. Il y a donc des *absences temporaires de la raison*. Étudions ces trois états que la lumière instinctive de l'esprit, que la raison morale peut présenter à l'observation du psychologiste.

RAISON MORALE RELATIVE.

La perfection des principes moraux, que les hommes considèrent comme lois morales et par conséquent comme règles à suivre pour se conduire sagement, rationnellement, dépend du degré de perfection des sentiments qui ont inspiré ces principes. Les races humaines supérieures, les races blanches, douées des sentiments les plus élevés, regardent comme lois morales les préceptes formulés par Socrate et par Jésus-Christ. Ces préceptes sont si parfaits, qu'on peut les considérer comme représentant la morale absolue. Si nous descendons chez les races inférieures, les principes qui règlent leur conduite, leurs mœurs et leurs institutions, principes que ces races considèrent comme justes, bons et rationnels, sont de plus en plus imparfaits,

bizarres et même contraires à nos lois morales. Les coutumes et les mœurs les plus barbares peuvent bien régner momentanément chez les races supérieures, soit pendant les époques où la culture des sentiments fait complétement défaut, soit sous l'influence de passions vivement excitées par les circonstances, surtout lorsque l'ignorance vient compliquer cette influence passionnée. Mais ces coutumes cessent toujours lorsque les sentiments élevés de ces races, n'étant plus étouffés par les passions et ayant été cultivés et perfectionnés par l'éducation, ont pu se manifester, donner des conceptions morales plus vraies, et produire ce qu'on appelle vulgairement un adoucissement dans les mœurs. Même pendant la période de ténèbres où les coutumes barbares étaient genéralement adoptées, il y a toujours eu dans ces races des individus mieux doués que les autres en facultés instinctives, en raison morale, et mieux instruits, qui, ne participant pas aux passions générales, ont combattu ces coutumes ; il y a eu, en un mot, des opposants et des réformateurs. Une race inférieure, au contraire, est unanime dans ses appréciations imparfaites, et, livrée à elle-même, elle conserve indéfiniment les coutumes qu'elle a créées, les considérant comme représentant les dernières limites de la justice et de la raison, quelque irrationnelles et immorales qu'elles soient, parce qu'elles sont basées, non sur des passions accidentellement excitées, mais sur des éléments instinctifs foncièrement inférieurs. Ce n'est pas seulement dans les différentes races que l'on trouve des raisons morales relatives ; ces raisons existent également chez les individus des races les plus élevées, les sentiments moraux n'ayant pas chez tous le même degré de perfection ; plusieurs de ces individus sont même, par le fait d'une infirmité morale naturelle, très-misérablement doués en facultés instinctives.

De ce que la raison morale diffère chez les diverses races humaines et chez les individus de ces races, est-ce un motif pour penser que la morale n'a pas de principe

fixe et certain, qu'il n'y a aucune loi morale? Non. Les vérités morales, les lois morales, sont aussi indépendantes de la connaissance que l'homme en a, que les vérités scientifiques, que les lois qui dirigent le monde sont indépendantes de la connaissance que l'homme a de ces vérités, de ces lois. Les différences dans les connaissances morales que possèdent les diverses races humaines et les divers individus qui composent ces races, proviennent des différences qui existent : 1° dans la qualité et dans la puissance des facultés morales dont ces races et ces individus sont doués; 2° dans le degré de perfectibilité de ces facultés; 3° dans leur degré de culture au moyen de l'éducation. Les différences que l'on rencontre dans les connaissances morales proviennent encore de ce que certaines passions, excitées par les circonstances, et entretenues par l'ignorance et par les préjugés qu'elle enfante, étouffent chez les individus les sentiments moraux que la nature leur a donnés. Dès-lors, méconnaissant les lois morales qu'inspirent ces sentiments, ces individus n'en savent pas faire les applications.

Tels sont les motifs pour lesquels l'unité morale n'existe pas et ne peut exister dans l'espèce humaine, et pour lesquels la nature morale, et par conséquent la raison morale, présentent des variations dans les races et dans les individus de la même race, aussi bien que la nature physique et la nature intellectuelle. Ainsi s'explique comment certains principes moraux sont reconnus bons par les uns et sont désavoués ou ignorés par les autres; comment certaines mœurs, certaines coutumes immorales, ont pu prévaloir et paraître rationnelles, même chez les races élevées. Chez ces races, la *vendetta*, les guerres privées, le duel, la torture, après avoir été des pratiques permises et honorées, ont été condamnées, et si le duel persiste encore, il n'en est pas moins désapprouvé. Chez ces races, la polygamie, le droit de vie et de mort des parents sur la vie des enfants, le droit d'aînesse, le droit d'épave, le

pillage, l'esclavage, les armes empoisonnées, ont disparu des mœurs ; les guerres de religion tendent à cesser devant la liberté de conscience; le brigandage, autrefois le privilége des héros, est sévèrement puni quand il n'est pas appuyé par la force brutale, par les odieux *droits de la guerre*, par la raison du plus fort.

C'est à l'occasion de la justice et de la morale relatives, inspirées par des sentiments différents en perfection et en perfectibilité, que Pascal a pu dire : « Trois degrés d'élévation au pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité. — Le droit a ses époques. — Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà.» Ces paroles ne pourraient point s'appliquer aux vérités morales absolues. Les préceptes moraux qui expriment ces vérités, une fois formulés par quelques esprits d'élite, sont reconnus excellents et vrais par tous les êtres animés de sentiments moraux et supérieurs, parce que ces sentiments leur font apprécier que là est réellement la loi morale, et que tout ce qui est contraire à ces préceptes viole cette loi. Si le sens moral était égal chez tous, si les autres sentiments moraux étaient égaux, s'ils étaient tous également perfectibles et perfectionnés par l'éducation, si l'ignorance et les passions n'étouffaient pas et ne pervertissaient pas ces sentiments, les différences morales n'existeraient pas, la raison morale serait semblable chez tous ; il n'y aurait pas des raisons morales relatives, il n'y aurait pas des appréciations si diverses à l'égard du bien, de la justice, du droit et du devoir.

Dans le principe, alors que la vie était une lutte perpétuelle, les sentiments supérieurs dont la manifestation existait en germe dans l'organisation cérébrale des races supérieures restaient à l'état latent : rien ne pouvait exciter et provoquer la manifestation de ces nobles instincts. C'était la nécessité qui créait alors les mœurs, les habitudes et les coutumes ; et dans toutes les races, quel que

fût le degré de leur élévation, la nécessité créait à peu près les mêmes coutumes et les mêmes mœurs primitives, car la nécessité avait pour toutes les races les mêmes exigences impérieuses.

Chez les races supérieures, à mesure que les difficultés de la vie eurent disparu, à mesure que l'homme put penser à lui-même, les instincts moraux n'étant plus comprimés par les besoins physiques, ces instincts se sont peu à peu manifestés et développés selon leur degré de puissance, chez les unes davantage que chez les autres, selon les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles ces races se sont trouvées ; et de l'état sauvage elles ont pu s'élever graduellement à l'état civilisé. Mais les races inférieures, dont les instincts moraux sont foncièrement inférieurs, ont conservé leurs mœurs primitives sans amélioration notable, aucune faculté morale ne leur ayant inspiré la connaissance et le désir de quelque chose de mieux ; elles sont restées stationnaires. Leur doctrine morale est restée : Aime ton voisin et hais ton ennemi. Tu n'as des devoirs qu'envers ceux de ta race, et non envers les étrangers. La morale supérieure fait sentir, au contraire, que tous les hommes ont des devoirs à remplir envers les autres hommes ; mais cette morale n'est venue que peu à peu chez ceux qui étaient dans le cas de la sentir et de l'adopter. Parmi les races inférieures, les unes sont moins bien douées instinctivement que d'autres ; ou bien chez les unes, la nécessité ayant pesé plus durement que chez d'autres races, les mauvaises passions ont été plus excitées et les mœurs ont été plus barbares chez les premières que chez les dernières; chez toutes, cependant, les sentiments de pitié, de respect, de bienveillance, l'esthétique et le sens moral font défaut. Le caprice et la fantaisie, ou même une circonstance fortuite, ont pu avoir une grande influence sur leurs mœurs barbares, qui se sont perpétuées par le seul fait de l'habitude, parce qu'aucun sentiment moral n'est venu les battre en brèche. Aussi chez ces peuples les règles de morale varient consi-

dérablement, elles ne sont point fixes et invariables comme celles qui sont inspirées par les sentiments supérieurs. Suivant une coutume établie par un individu qui a exercé une influence sur ses semblables, le sauvage soignera ses vieux parents infirmes ou malades, ou il les tuera s'il considère la décrépitude comme une honte, ou même il les mangera en croyant faire une œuvre pie. Pour expliquer toutes ces coutumes barbares et leur continuité indéfinie, il suffit de tenir compte des instincts bizarres ou pervers qui, étant excités dans ces races, soit spontanément, soit par les circonstances, ont inspiré ces coutumes, ainsi que de l'absence des sentiments supérieurs qui les auraient combattues, si ces races les eussent possédées. Certains préceptes absurdes, ou insignifiants, ou cruels, affirmés par des individus plus énergiques et plus audacieux que les autres, ont pu passer comme sacrés, sans qu'aucun réformateur se soit rencontré pour les combattre.

Les peuples des races inférieures peuvent, si ces races ont été placées dans des conditions favorables, présenter une société qui se comporte parfois mieux que les nations supérieures et civilisées, lorsque ces nations sont dominées momentanément par de mauvaises passions. Mais est-ce à dire pour cela que les races inférieures aient de hautes conceptions morales? Nullement. Pour qu'un peuple, de même qu'un homme médiocrement doué de sentiments supérieurs, se comporte convenablement, et que ses mœurs relativement douces se continuent, il faut que ses instincts, quoique inférieurs, ne soient pas essentiellement mauvais et actifs, ne le poussent pas au mal. Pour peu alors qu'il ait de la bienveillance, il se comportera bien à l'égard d'autrui, et sa religion lui commandera de bien faire pour être récompensé dans l'autre vie, si toutefois il y croit.

Certains individus des races moyennes, supérieurement doués en sentiments moraux (eu égard à la race à laquelle ils appartiennent), véritables Socrates de leur race, ont bien pu formuler des préceptes moraux aussi élevés que ceux

qui font loi chez les races supérieures [1]. Mais ces préceptes n'ont point pénétré dans les masses, ils n'ont point influencé les mœurs, les coutumes, la législation, les institutions de ces races relativement inférieures. Ces préceptes, devant ces races, sont restés lettre morte. Ce n'est pas d'après les préceptes moraux émis par quelques individus supérieurs d'un peuple qu'il faut baser son opinion sur les facultés instinctives de ce peuple, c'est d'après ses mœurs générales, c'est d'après les perfections qu'il a introduites lui-même dans ses institutions et ses coutumes. La belle morale de Ça-Kia-Mouni, le créateur du Boudhisme, par exemple, n'a influencé en aucune manière les mœurs et la législation de la race hindoue. Cette morale est restée ignorée de cette race; les races supérieures seules l'ont appréciée à sa valeur. Les lois de Confucius et de Mencius sont fort belles aussi, mais elles n'ont point été adoptées par les Chinois, elles n'ont point influencé leurs mœurs. Les préceptes moraux de Socrate et de Jésus-Christ ont, au contraire, puissamment influencé les mœurs, les coutumes, les lois, les institutions des races supérieures, parce que ces races puissamment douées ont pu comprendre et apprécier à leur valeur ces préceptes qui correspondaient à leurs sentiments. Aussi ont-elles considéré ces préceptes comme représentant la vérité et la loi, en morale; aussi ne les ont-elles jamais désavoués, et leur restent-elles profondément attachées. Prenons un autre exemple. Parmi les Israëlites, quels sont ceux qui ont été impressionnés par la

---

[1] Les principes suivants font partie des lois de Manou, qui renferment la morale du Brahmanisme. Ces principes sont forts remarquables.

— En accomplissant les devoirs prescrits, sans avoir pour mobile l'attente d'une récompense, l'homme parvient à l'immortalité. Après avoir abandonné son cadavre à la terre, les parents du défunt s'éloignent, mais la vertu accompagne son âme.

— Tout acte pieux fait par hypocrisie va en enfer.

— Un instituteur est l'image de l'être Divin.

— Que le jeune homme fasse constamment ce qui peut plaire à ses parents.... C'est là la dévotion la plus éminente.

morale élevée de Jésus-Christ? Ce sont seulement les habitants de la Galilée. Or il est reconnu aujourd'hui que le peuple d'Israël était composé de deux races différentes. La grande majorité de ce peuple était *Sémite*, la minorité était de la race supérieure Aryane, et un certain nombre de ces Aryas étaient blonds. Leur centre principal était au nord de Jérusalem, dans la Galilée. Cette différence de race s'observe encore de nos jours. Ce sont ces Israëlites Aryas qui introduisirent un peu de métaphysique dans les livres de la Bible; ce sont eux qui ont donné les Prophètes, qui s'élevaient avec indignation contre la majorité sémite, *ce peuple à tête dure*, incapable d'apprécier les hautes doctrines métaphysiques et morales, et porté sans cesse à l'idolâtrie. C'est enfin de ces mêmes Aryas que sont sortis les douze disciples de Jésus, qui prêchèrent la morale élevée de leur Maître.

De ce que l'on rencontre, nous ne dirons pas dans les races inférieures, parce que cela n'a jamais été, mais dans les races moyennes, des individus exceptionnellement doués, qui ont formulé de nobles préceptes de morale, on ne peut donc pas conclure une raison morale identique, une unité morale dans l'espèce humaine, opinion patronnée par les monogénistes. Cette unité est formellement contredite par l'étude de la psychologie comparée dans les races qui composent cette espèce; la diversité morale dont elles font preuve ne dépend pas du caprice, de la fantaisie, de circonstances accidentelles, mais de la nature des éléments instinctifs inhérents à ces races, et qui les caractérisent. — « Il n'y a pas de plus grand embarras pour le moraliste que celui qui naît de la diversité, de la mobilité et de la contradiction des opinions et des mœurs parmi les hommes», dit M. P. Janet[1]. Si l'on attribue les mœurs et les opinions à leur véritable origine, aux facultés instinctives qui animent

[1] *L'unité morale de l'espèce humaine. (Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 octobre 1868.)

l'esprit, facultés qui sont si variées en nature et en perfection selon les races, et dont les manifestations varient selon les causes qui excitent, qui pervertissent ces facultés, ou qui étouffent quelques-unes d'entre elles, cet embarras n'existe plus. Telles sont les bases qui nous paraissent devoir servir pour résoudre l'importante question de l'universalité des principes de la morale, question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. Toute base prise sur des transformations qui s'opéreraient dans les facultés morales des peuples est contraire à l'étude de la nature. Celle-ci montre en effet que les facultés instinctives ne changent pas au fond, qu'elles sont toujours les mêmes, étant limitées par l'organisation cérébrale chargée de les manifester.

Des considérations précédentes on peut pressentir quelle est notre opinion sur les fondements de la morale la plus élevée, c'est-à-dire de la raison morale supérieure. Pour nous, ces fondements reposent sur le sens moral, dont le motif supérieur est le devoir. Les opinions des philosophes sur ces fondements sont loin d'être unanimes, et malheureusement on ne peut pas espérer d'obtenir un accord général et définitif sur ce point capital. La raison, en morale, ayant pour base les bons éléments instinctifs de l'esprit, les facultés morales, facultés qui varient en nature et en puissance dans chaque individu, chacun doit considérer comme bases de la morale les bons sentiments qu'il possède. Les personnes qui sont douées de sens moral sentent que ces bases résident dans le sentiment du devoir, et c'est à ce sentiment qu'elles attribuent le principe de la morale la plus élevée, ainsi que l'ont fait Kant et Reid. Nous sommes heureux de partager leur opinion. Les personnes chez lesquelles domine le sentiment religieux placent les fondements de la morale dans la Divinité même, ou plutôt dans des commandements qu'elle aurait directement dictés à l'homme. Que la morale dérive de Dieu, c'est incontestable, puisque nous tenons de lui les facultés qui

nous l'inspirent; mais il ne nous la donne point directement par une révélation de sa part.

Les philosophes anglais et allemands contemporains placent, pour la plupart, les fondements de la morale dans les sentiments qui ont l'intérêt pour unique mobile. M. Bain ne voit dans la morale qu'une question d'intérêt général. M. Darwin place la base de la morale dans le développement des instincts sociaux. La morale concorde le plus souvent, il est vrai, avec l'intérêt général et avec la satisfaction des instincts sociaux; le contraire peut cependant avoir lieu. M. Darwin admet bien le sens moral, mais la conception qu'il a de ce sentiment est erronée; car pour lui le sens moral est représenté par les instincts sociaux, instincts qui demandent pour leur satisfaction l'intérêt général. Cet intérêt est supérieur sans doute à l'intérêt particulier, mais parfois il peut se trouver, comme ce dernier, en opposition avec le bien moral. Citons un exemple : plusieurs prétendants se disputent un trône et jettent la perturbation dans l'état. L'intérêt général demanderait la suppression de ces compétiteurs par leur mort, ou du moins par celle de plusieurs d'entre eux, pour mettre fin à des troubles qui sont un malheur public. Ce moyen, réclamé par l'intérêt de tous, serait cependant fort immoral. L'intérêt, quel qu'il soit, pouvant demander le mal pour sa satisfaction, ne peut donc servir de fondement solide à la morale. En outre, le sens moral et son motif supérieur, le devoir, ne trouvent pas seulement leur application dans des causes générales, ils la trouvent aussi dans des causes purement individuelles. Ainsi, un homme peut être engagé par devoir à vaincre des passions qui ne concernent que lui et qui ne portent pas tort à autrui.— M. Herbert Spencer appartient également à l'école qui base la morale sur l'utilitarisme, c'est-à-dire, qui professe la morale de l'intérêt. Il fait dériver cependant la morale, non pas des facultés intellectuelles, mais des facultés morales, instinctives de leur nature, et il reconnaît la réalité de certains axiomes

moraux, évidents par eux-mêmes, connus intuitivement, inspirés par les sentiments moraux.

Stuart Mill, au contraire, tout en reconnaissant que le bien moral est équivalent à l'idée d'une satisfaction générale, et le mal à l'idée d'une peine générale, n'admet pas que la connaissance de ce bien et de ce mal provienne de facultés morales, d'axiomes moraux conçus intuitivement. Pour lui, cette connaissance dérive d'opérations intellectuelles, de notions obtenues par l'expérience et le raisonnement. Il n'a pas aperçu que si les opérations intellectuelles aident à concevoir les vérités morales, ce n'est que lorsqu'elles sont dirigées dans leur activité par les instincts moraux, et que c'est seulement dans cette circonstance qu'elles concourent à procurer les connaissances morales.

Ces diverses opinions sur les fondements de la morale prouvent, ainsi que nous l'avons annoncé, que l'accord universel ne se fera jamais sur cet objet, de même que sur tout objet inspiré par les sentiments moraux. Si les appréciations morales avaient une origine purement intellectuelle, si elles étaient acquises par les procédés scientifiques, l'accord universel serait bien plus facilement obtenu.

Malgré les divergences d'opinion qui existent sur les fondements de la morale, les personnes qui sont assez heureuses pour posséder à un degré suffisant le sens moral et le sentiment du devoir qui l'accompagne, seront toujours unanimes à considérer ce sentiment, supérieur à l'intérêt, comme la base de la morale la plus élevée. Ces divergences d'opinion sur un point aussi important nous obligent à tirer une conséquence bien triste; à savoir, que : la faculté morale la plus élevée est aussi la plus rare de toutes, et que parfois elle semble être ignorée de personnes puissamment douées sous le rapport des facultés intellectuelles. Dans le temps présent, où les œuvres de l'intelligence prédominent sur celles qu'inspirent les sentiments, ne dirait-on pas que l'activité intellectuelle finit par anéantir les hautes facultés morales ? Ne dirait-on pas que

les vrais éléments de la morale s'atrophient pour ainsi dire de plus en plus dans le cœur humain, étant étouffés par les sentiments dont le mobile est l'intérêt. On ne saurait disconvenir que cette disposition des esprits ne soit le résultat d'une décadence générale de l'état moral, décadence si palpable dans toutes les classes de la société, et qui envahit même les hautes régions de l'intelligence. Mais, ce qui peut soutenir l'espérance devant un spectacle si affligeant, c'est que le sens moral, qui existe en germe chez un grand nombre de personnes appartenant aux races supérieures, quoique pouvant être obscurci, étouffé momentanément par certaines causes délétères au point de vue moral, ne périt pas pour cela. Que ces causes délétères disparaissent, et les facultés morales reprendront vie. Ce qui le prouve, c'est que, malgré les appréciations sus-mentionnées, qui s'écartent des vraies bases de la morale, les préceptes généraux considérés comme étant les plus élevés en morale, n'ont pas changé ; et tel qui en théorie est partisan de la morale de l'intérêt, serait peut-être le premier à désavouer le mal qui serait commis même dans un intérêt général.

RAISON MORALE PARTIELLE, OU PLUTÔT : DÉRAISON MORALE PARTIELLE.

La raison morale peut faire partiellement défaut de plusieurs manières :

La *raison morale supérieure* fait partiellement défaut lorsque le sens moral incomplet éclaire l'esprit seulement sur la nature immorale de certains penchants, tout en restant muet à l'égard d'autres penchants ; d'où résultent des folies morales partielles, lorsque ces penchants immoraux, non réprouvés par la conscience, inspirent la pensée ou lorsqu'ils demandent leur satisfaction par des actes pervers, irrationnels.

La *raison morale inférieure* fait partiellement défaut lorsqu'un ou plusieurs sentiments moraux à satisfaction égoïste manquent dans le caractère de l'individu. Ainsi,

l'on voit des personnes privées de certaines affections, ou des sentiments d'ordre, d'économie, de dignité personnelle, de prudence, de bienveillance, etc., n'être point raisonnables sans le sentir, sans le comprendre, dans toutes les circonstances où ces sentiments devraient intervenir pour éclairer l'esprit ; ce qui n'empêche pas que ces personnes restent parfaitement raisonnables, à d'autres égards, par l'inspiration des facultés instinctives qu'elles possèdent.

La *raison morale supérieure* et la *raison morale inférieure* peuvent également faire partiellement défaut lorsque des passions étouffent momentanément par leur puissance certains sentiments générateurs de ces raisons. C'est ainsi que nous voyons les avares, les fanatiques, les jaloux, les orgueilleux, les envieux, les ambitieux, aveuglés par leur passion, être raisonnables sur tout ce qui n'intéresse pas cette passion, et perdre complétement la raison, le bon sens, dès que cette passion occupe leur esprit. Ils extravaguent alors sans le comprendre, sans que rien dans leur conscience ne les ramène sur ce point, limité, à la vérité, à la morale, à la raison.

La raison instinctive, incomplète et partielle à différents degrés, est si fréquente dans l'humanité, qu'on peut la considérer comme celle que nous possédons tous. Cet état mixte de raison et de déraison n'est cependant point reconnu par beaucoup de philosophes, ceux-ci considérant la raison comme une faculté particulière qui existe entière ou qui n'existe pas. Aussi s'épuisent-ils vainement à chercher où finit la raison et où commence la folie, problème qui n'a aucun sens, ces deux états pouvant se rencontrer simultanément, sur des objets différents sans doute, aussi bien chez l'homme en santé que chez l'aliéné malade. La psychologie met enfin un terme à cette recherche inutile, en expliquant comment la folie peut, chez le même individu, coexister avec la raison, vérité dès longtemps pressentie par le simple bon sens.

L'homme peut également posséder la raison intellectuelle au moyen de vastes connaissances scientifiques, et ne pas posséder, soit la raison morale supérieure, s'il est privé de sens moral, soit quelque raison, quelque connaissance morale inférieure, s'il est dépourvu de quelque bon sentiment à satisfaction égoïste. La raison intellectuelle et la raison morale n'ont rien de commun l'une avec l'autre; les savants peuvent manquer complétement de cette dernière, et les ignorants peuvent la posséder parfois à un degré fort élevé.

ABSENCE TEMPORAIRE DE LA RAISON MORALE.

Cette raison étant inspirée par les sentiments moraux, l'absence momentanée de ces facultés fait perdre momentanément cette raison. C'est ce qui a lieu lorsque la passion, étouffant momentanément les facultés instinctives qui pourraient faire apprécier la nature irrationnelle de ses produits, empêche que ces facultés instinctives éclairent l'esprit à l'égard de ces inspirations passionnées. Mais, dès que cette absorption entière de l'esprit par la passion vient à cesser, les bons sentiments se faisant de nouveau sentir, la raison morale reparaît avec eux. Alors l'homme, éclairé de rechef par cette raison, reconnaît la perversité de ses pensées et des actes pervers qu'il a commis; il réprouve ces pensées, et il a du regret de ces actes.

L'alliance de la folie à la raison chez le même individu est si patente qu'elle a été reconnue par la plupart des personnes qui ont étudié, non pas quelques hommes seulement, mais l'humanité dans son ensemble. « Il n'est que trop ordinaire, dit le jurisconsulte Merlin, de voir des hommes, sages dans leurs paroles, être fous dans leurs actions; c'est l'espèce de folie la plus étonnante, parce qu'elle offre sans cesse le spectacle du contraste le plus frappant dans la sagesse de leurs discours et dans l'extravagance de leur conduite. Leur tête produit même souvent

des combinaisons justes. *Mais que la moindre passion s'élève, qu'un nouvel objet se présente, leur intelligence s'obscurcit, cette lueur qui paraît l'animer s'éteint.* » La philosophie suit donc une fausse route en considérant la raison comme « un attribut essentiel et inséparable de l'esprit humain [1] ».

Quand on voit les nations n'avoir pour mobile de leur conduite vis-à-vis des autres nations que l'intérêt quel qu'il soit; quand on voit la plupart des questions en litige entre les peuples ne pouvoir se résoudre que par la guerre, c'est-à-dire par une affreuse boucherie d'êtres qui ne se connaissent pas et qui personnellement ne se veulent pas de mal; quand on voit les hommes implorer Dieu pour assurer le succès de projets injustes, croire par conséquent ces projets conformes à la justice, les appuyer avec des arguments basés sur des principes passionnés et immoraux; quand on voit les hommes attribuer de bonne foi à la protection divine la réussite de leurs entreprises criminelles, dans lesquelles les droits des faibles ont été sacrifiés; quand les idées les plus subversives, les plus opposées à tout principe d'autorité, sont adoptées comme représentant le progrès dans l'humanité par tant de gens aveuglés; quand les moyens les plus violents, les plus destructeurs pour mettre ces idées à exécution, sont considérés comme représentant le droit, nous dirons même plus, un devoir chez certains fanatiques; quand on trouve l'empreinte de la déraison morale sur un si grand nombre de pensées et d'actes considérés par leurs auteurs comme justes et raisonnables; quand on voit le désaccord qui règne sur toutes les questions qui occupent les hommes, comment faire de la raison un attribut inséparable de l'esprit humain!

L'homme, d'un côté, par les passions, qui, lorsqu'elles occupent entièrement son esprit, composent alors sa conscience et lui font juger comme raisonnables leurs folles inspirations, par les passions, en un mot, qui l'aveuglent, et

---

[1] A. Lemoine; *Du Sommeil*, pag. 200.

d'un autre côté par ses bons sentiments qui l'éclairent sur ce qui est bien, convenable, sur ce qui est mal, inconvenant, l'homme, disons-nous, est un mélange de folie et de raison. Son intelligence est autant au service de l'une qu'au service de l'autre. Au service de la folie, elle rend cette folie intelligente et par conséquent dangereuse; au service de la raison, elle rend cette raison ingénieuse et féconde en heureuses productions.

Que l'on n'accuse pas la raison humaine des erreurs involontaires auxquelles l'homme est sujet, car c'est précisément l'absence de cette raison qui les occasionne.

La liberté morale marchant toujours de compagnie avec la raison morale supérieure que donne le sens moral, il existe, verrons-nous, des libertés morales relatives, il en existe de partielles. De plus, cette liberté peut être perdue momentanément; enfin, celui qui est privé de la raison morale supérieure est également privé de liberté morale.

DU BON SENS OU SENS COMMUN.

Ce nom a été donné à l'ensemble des facultés morales ou instinctives sources de raison; et ce nom convient exactement à cet ensemble. « Le bon sens, dit Reid, est le sentiment du vrai et du juste; ce n'est pas la science. Cette lumière intérieure du bon sens n'est pas accordée à tous dans la même mesure; mais il faut la posséder à quelque degré pour être obligé par les lois, capable de veiller à ses intérêts, et responsable de sa conduite envers les autres. C'est ce degré qu'on appelle le *sens commun*, parce qu'il est commun à tous les hommes avec qui nous contractons, et à qui nous pouvons demander raison de leurs actions. La loi place sous la conduite des autres ceux qui n'ont pas le sens commun [1]. » — « Le sens commun est le premier degré de la raison, puisque la plus grande partie du genre

[1] *Œuvres complètes*, tom. V, pag. 31.

humain n'en possède pas d'autre. C'est ce degré seulement qui en fait des êtres raisonnables et qui les rend capables de diriger leur conduite et de s'obliger envers leurs semblables. Ce premier degré de la raison est celui qui consiste à juger les choses évidentes par elles-mêmes, le deuxième degré consistant à tirer des jugements, des conséquences qui n'ont pas cette évidence. Le sens commun est un pur don du ciel. S'il nous l'a refusé, l'éducation ne saurait le donner[1]. » — On ne peut mieux indiquer la nature instinctive du bon sens et de la raison, qu'il est appelé à donner, raison révélée par les facultés morales, et que ne donnent ni les facultés intellectuelles, ni la science, ni les règles de la logique ; raison qui n'est perfectible que par la culture des sentiments moraux ; raison qui fait complétement défaut à l'homme le plus intelligent lorsqu'il ne possède point ces sentiments, ou lorsque ces sentiments, naturellement très-faibles, n'ont pas été développés par la culture morale, par l'éducation. Nous reconnaissons donc, avec Reid, parce que l'observation le démontre, qu'il y a des hommes privés de bon sens, de raison morale ; que cette infirmité, que cette idiotie morale est involontaire et naturelle, et qu'on ne peut y remédier qu'incomplétement. Cette vérité est tellement patente qu'elle est devenue banale. Les individus qui croient raisonnables des idées absurdes, et qui y conforment leur conduite sans jamais modifier leurs pensées et leurs actes, sont dits n'avoir pas le sens commun, n'avoir pas de bon sens. Ces individus sont malheureusement fort nombreux, et La Bruyère l'avait bien reconnu lorsqu'il dit que rien n'est plus rare au monde que le bon sens. C'est par les sentiments moraux, par le bon sens, que nous jugeons d'instinct; et si nous cherchons à établir et à appuyer par des raisonnements ce qui doit être simplement jugé par le bon sens, ces raisonnements, tout à

---

[1] *Ibid.*; tom. V, pag. 41.

fait inopportuns, sont en général obscurs et mal construits. « Fiez-vous à votre bon sens pour former votre opinion, disait sir Cambell à sir Keit, officier de marine nommé gouverneur à la Jamaïque, et qui craignait de n'être pas capable de présider la Cour de la Chancellerie ; mais gardez-vous bien de vouloir exposer les motifs de vos jugements : le jugement sera probablement bon, le raisonnement serait mauvais. » (Rapporté par Dugald-Stewart.) Bien des personnes, en effet, jugent d'instinct avec une grande rectitude, et, si elles veulent motiver leurs jugements, elles ne peuvent le faire, ou le font très-maladroitement. Elles pensent ou elles disent : cela est bon, cela est juste ; je dois agir, décider de cette manière, parce que je le sens, parce que ma conscience me le dit. — Et c'est la meilleure raison, le meilleur motif qu'elles puissent donner, motif et raison auxquels le raisonnement reste tout à fait étranger, et n'a aucun secours à prêter lorsque la lumière instinctive éclaire suffisamment l'esprit.

Les facultés morales donnent l'intelligence instinctive, l'intelligence non raisonnée, la compréhension non cherchée par la réflexion, mais sentie, inspirée, spontanée ; intelligence qui instruit sur les choses pratiques de la vie, sur la conduite que l'on doit suivre en toute circonstance. Elles méritent donc réellement la qualification de *bon sens*, qui leur a été donnée. Celles qui font partie des facultés affectives donnent cette compréhension merveilleuse et féconde que l'on a appelée, avec juste raison aussi, l'*intelligence du cœur*.

C'est par leurs instincts admirables que les animaux se conduisent raisonnablement, c'est-à-dire conformément aux vues du Créateur; c'est par leurs instincts qu'ils sont raisonnables à leur manière. Ils n'ont pas de raison intellectuelle, ils ne combinent pas par la réflexion, ou bien leurs combinaisons réflectives sont fort limitées et rudimentaires; mais ils ont une raison instinctive suffisante pour satisfaire à tous leurs besoins et pour perpétuer leur race.

L'origine de ces instincts si remarquables, qui donnent aux animaux la science qu'ils possèdent sur tout ce qui leur est nécessaire de savoir, a été attribuée par Darwin à des combinaisons intellectuelles fort subtiles s'appliquant à tout, se propageant de génération en génération, devenant organique et se perpétuant par l'hérédité. Cette théorie suppose aux animaux, qui auraient créé eux-mêmes leurs instincts, une intelligence qu'ils n'ont point.

Avoir l'esprit droit, le jugement sûr, n'est pas autant une affaire de réflexion que d'inspiration de la part des sentiments moraux. Bien discerner en fait de conduite à tenir; bien juger le vrai et le faux dans les choses pratiques; décider avec justesse et avec justice, soit sans prémisses, sans raisonnement, sans induction, soit à l'aide de raisonnements basés sur de sages principes, est une affaire d'instinct, de sentiment. Lorsque cet instinct existe à un degré supérieur, il constitue le génie dans la direction des affaires gouvernementales, génie qui fait les grands hommes d'état en divers genres. Ce genre de génie a été parfaitement conçu par l'abbé Barthélemy dans les phrases suivantes. « Il ne restait plus, pour la défense de la Grèce, qu'un petit nombre de peuples et de villes. Thémistocle était l'âme de leurs conseils, et relevait leurs espérances, employant tour à tour la persuasion et l'adresse, la prudence et l'activité, entraînant tous les esprits, moins par la force de son éloquence que par celle de son caractère, toujours entraîné lui-même par un génie que l'art n'avait point cultivé, et que la nature avait destiné à gouverner les hommes et les événements ; *espèce d'instinct* dont les inspirations subites dévoilaient, dans l'avenir et dans le présent, ce qu'il devait espérer et craindre [1] .»

Avoir l'esprit, le jugement faux, être déraisonnable, ne vient point d'une intelligence faible ou inculte, mais de la coïncidence de la présence, dans l'esprit, de sentiments

[1] *Voyage d'Anarcharsis*, tom. I, pag. 225.

bizarres ou pervers qui dirigent la pensée dans un sens opposé à la vérité et au bien, avec l'absence des sentiments moraux qui donnent la raison et qui éclairent l'esprit à l'égard des inspirations des premiers sentiments. L'individu ainsi constitué sous le rapport instinctif, conçoit, malgré son intelligence, les choses de travers; il adopte comme vraies ses idées fausses, absurdes, exagérées, sans pouvoir le comprendre; il n'a pas la raison à leur égard.

En parlant d'opinions immorales, irrationnelles, absurdes, on ajoute souvent, après les avoir désapprouvées, qu'elles ne manquent cependant pas de logique; ce qui est exact. La logique ne suffit point pour que le raisonnement aboutisse à des conclusions représentant la vérité ou le bien. Si l'on part de principes faux, absurdes, immoraux, on arrive, par des raisonnements logiques, à des conclusions fausses, absurdes, immorales. Les sophismes sont des déductions, en général logiques, tirées de principes faux ou immoraux.

La sagesse, qui est la raison en matière de conduite, ayant son principe dans les inspirations des sentiments moraux, ne doit point être confondue avec la science, avec la connaissance des objets de la création au moyen des facultés intellectuelles. Cette confusion de la sagesse avec la science a été faite de tout temps par plusieurs philosophes: « Science, sagesse! dit Laromiguière dans ses *Leçons de philosophie*, ces deux mots ont été synonymes dans quelques langues anciennes; pourquoi ne le sont-ils pas dans toutes les langues du monde?» Nous nous garderons bien de nous associer au désir de cet auteur, pour demander au langage la consécration d'une telle erreur. Socrate faisait bien résider le principe de la sagesse dans la science; mais la science dont parle ce grand philosophe est la science morale, la science du bien en toute chose, science inspirée par les sentiments moraux, et non point la science des choses de la nature, acquise au moyen des facultés intellectuelles et retenue par la mémoire.

La sagesse pratique s'acquiert non-seulement par les inspirations simples ou raisonnées des sentiments moraux, mais encore par l'expérience, c'est-à-dire par la connaissance qu'a l'individu, à ses propres dépens ou à ceux d'autrui, des circonstances dans lesquelles ces sentiments sont blessés, contrariés. Celui dont l'amour-propre est très-sensible et qui connaît par expérience les circonstances dans lesquelles ce sentiment est froissé, s'observera pour les éviter ; l'expérience lui sera utile, parce que la crainte d'être atteint dans son amour-propre lui fera éviter ces circonstances. Mais, si l'homme est dépourvu des sentiments que blessent telles ou telles circonstances, il ne cherche pas à éviter ces circonstances, causes de froissement, après y avoir été exposé une première fois, étant insensible à ces causes. La crainte, n'étant pas excitée dans son esprit, ne le retient pas; les leçons de l'expérience ne lui profitent point. Celui qui est dépourvu d'amour-propre n'est point engagé à éviter les circonstances dans lesquelles ce sentiment serait blessé s'il l'éprouvait, et il ne les évite point.

DE LA RAISON INTELLECTUELLE.

La raison intellectuelle a son principe, son origine, dans deux facultés intellectuelles: la perception, faculté passive, et la faculté réflective, faculté active dans laquelle réside la puissance productrice de l'esprit. Cette raison réside, non dans ces facultés elles-mêmes, mais dans la connaissance des vérités naturelles ou scientifiques, connaissances *spéculatives* qui, en éclairant l'homme sur ce qui existe, le rendent raisonnable intellectuellement. La mémoire, en conservant ces connaissances, perpétue cette raison. Tant que l'homme ne possède pas la connaissance des vérités naturelles, il n'a que le moyen, avec ses facultés intellectuelles, de devenir intellectuellement raisonnable, mais il ne l'est pas encore, n'étant point éclairé. Les facultés intellectuelles ne sont donc qu'un moyen pour acquérir cette rai-

son. La découverte des vérités cachées, des lois naturelles, est due à la patience dans l'observation, à la réflexion prolongée et fixée sur le même objet, à une certaine facilité dans la conception des rapports, à une grande puissance d'induction ; conditions qui constituent la supériorité intellectuelle appelée : *Génie scientifique*. Ce génie ne doit rien inventer ; il doit trouver, par l'observation et par le raisonnement, ce qui existe. C'est au moyen d'un travail toujours long que l'homme parvient à soulever le voile qui dérobe à ses yeux les vérités cachées de la nature, et même n'y parvient-il le plus souvent qu'en passant par des vérités relatives qui, successivement élaborées, se rapprochent de plus en plus de la réalité pure.

La connaissance des vérités naturelles a deux buts indirects essentiellement pratiques. Le premier est l'application de ces vérités aux besoins de l'homme. Pour trouver ces applications, il ne suffit pas de connaître les lois naturelles, de posséder la raison intellectuelle ; il faut encore être doué d'une faculté créatrice semblable à celle de l'imagination , il faut trouver quelque chose qui n'existe pas. Cette faculté est un don naturel que le travail ne donne point quand elle manque : tel qui par son génie scientifique a découvert les vérités, les lois naturelles, n'invente aucune application ingénieuse de ces lois ; et tel autre qui n'a pas contribué au progrès de la science, invente diverses applications très-ingénieuses des principes scientifiques connus.

Le second but pratique de la raison intellectuelle, but fort important, est de dissiper l'ignorance, et par ce moyen de faire disparaître de nombreuses causes excitantes des mauvaises passions, de venir ainsi en aide à la raison morale, la plus nécessaire des raisons, et d'en favoriser le développement. C'est ainsi que l'instruction a une influence incontestable sur la moralisation des peuples. La science, en expliquant les phénomènes naturels que la crainte attribuait à la colère céleste, met un terme aux

coutumes barbares et cruelles qui ont été imaginées pour apaiser cette colère ; elle dissipe tous les jours les fausses idées, les préjugés qui ont donné lieu à des pratiques absurdes ou immorales. La psychologie, en démontrant que les grands crimes sont toujours commis dans un état d'inconscience morale, état psychique incompatible avec la raison morale et la liberté morale, doit faire disparaître le système absurde, cruel et dangereux pour la société, des punitions à outrance, système dans lequel on punit pour punir; cette science doit lui substituer le système de moralisation ou de punition moralisatrice, si rationnel et si fécond en heureux résultats partout où il a été employé. La science, la raison intellectuelle, concourent donc puissamment au progrès de la morale, à rendre l'humanité meilleure, non en changeant la nature instinctive de celle-ci, mais en diminuant les causes excitantes des mauvais sentiments et des passions, et en indiquant les vrais principes de l'amélioration morale.

La raison humaine, produit des facultés psychiques, étant, d'une part la connaissance des vérités naturelles, de la pensée de Dieu concernant les objets de la création ; étant aussi, d'autre part, la connaissance des préceptes moraux inspirés par les facultés instinctives que Dieu a placées dans notre esprit, afin que nous connussions ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter dans les diverses circonstances où nous nous trouvons ; cette raison humaine, disons-nous, vient donc directement de Dieu. C'est à cette source suprême que l'attribuait Malebranche lorsqu'il dit : « La raison humaine n'est qu'un reflet de la raison divine. La raison qui m'éclaire n'est point ma propre raison, elle est la raison même, la raison universelle. La vérité, étant une, est la même pour Dieu et pour moi ; quand j'aperçois la vérité, j'aperçois une idée de Dieu, c'est Dieu qui me découvre une part de ses pensées. » Telle est cette raison humaine, si souvent condamnée cependant comme fausse et mensongère par les

passionnés religieux. S'ils savaient en quoi elle consiste, oseraient-ils la décrier autant ?

La distinction que nous avons établie entre la raison morale et la raison intellectuelle est de la plus haute importance, surtout au point de vue du libre arbitre. La raison intellectuelle n'est point un élément de cette liberté, si bien que l'on peut posséder cette raison sans être libre, et que l'on peut être libre sans posséder cette raison. La raison morale supérieure, celle qui est inspirée par le sentiment du devoir moral, est seule un élément du libre arbitre, et elle en est l'élément le plus essentiel.

Connaissant maintenant ce qui constitue la raison, nous pouvons lui donner une définition basée sur sa nature même : *La raison, flambeau qui éclaire l'esprit,* dirons-nous, *consiste dans la connaissance des vérités intellectuelles et des vérités morales que l'homme acquiert au moyen des facultés de même nom.*

Ne pas posséder les connaissances que procure l'intelligence, c'est être *ignorant.* — Considérer comme vrais les produits intellectuels qui sont faux, c'est être *dans l'erreur.* — En présence des inspirations fausses, bizarres, perverses, provenant des passions, ne pas posséder, par le fait de l'absence des sentiments moraux, de l'inconscience morale, la connaissance du vrai, du juste, du bien qu'inspirent ces sentiments ; ne pas avoir, dans cet état d'aveuglement moral, la possibilité de sentir la bizarrerie ou la perversité des inspirations passionnées ; considérer, par le fait de cet aveuglement, ces inspirations irrationnelles comme vraies, bonnes et raisonnables, c'est être *fou*, démontrerons-nous ; et l'on peut être fou, tout en possédant intactes les facultés intellectuelles.

Dans la raison et dans la folie, les éléments instinctifs de l'esprit ont donc une importance majeure, puisque c'est d'eux que la raison et que la folie tirent leur origine. Et cependant la psychologie a tellement manqué de bases solides dans toutes les questions qui l'intéressent, que la rai-

son a paru résider dans une absence de ces éléments instinctifs de sentiments. « Le prototype de la raison, dit M. J. Falret, savant médecin aliéniste, consiste dans l'absence de tout sentiment, de toute passion, type de la raison calme et impassible. Mais cet idéal de la raison n'existe pas dans la nature humaine. » Cet idéal de la raison ne serait autre chose qu'une anomalie, qu'une monstruosité psychique, car sans les sentiments moraux la raison morale n'existe pas. Les passions, par elles-mêmes, ne ravissent point cette raison, mais elles enfantent par leurs inspirations irrationnelles, l'objet de toutes les folies. Cependant, tant que les sentiments rationnels sont présents à l'esprit et l'éclairent sur la nature, ou fausse, ou absurde, ou immorale de cet objet; tant que l'esprit, par conséquent, n'est pas aveuglé à l'égard des inspirations de ses passions par le fait de l'absence de ces sentiments rationnels, *il n'y a pas folie*.

Nous pouvons juger maintenant combien il était nécessaire d'établir sur des bases psychologiques certaines ce en quoi consiste la raison, avant d'entamer la question de la folie. En spécifiant ce qui constitue la raison, en établissant une ligne de séparation entre la raison morale ou instinctive et la raison intellectuelle, nous avons fait entrevoir quel est le principe psychologique constitutif de la folie, ainsi que la solution d'un certain nombre de demandes formulées par l'Académie.

ARTICLE III.

DU LIBRE ARBITRE OU LIBERTÉ MORALE.

1° Recherche sur ce qu'il faut entendre par libre arbitre.

Un point essentiel, quand on aborde une question, est avant tout de se faire une idée exacte de son objet. Cherchons donc ce que doit être le libre arbitre, afin de ne pas nous égarer en prenant ce pouvoir pour ce qu'il n'est pas, afin de ne pas lui attribuer des décisions qui ne lui appartiennent point, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à ce jour. Cette recherche nous paraît neuve et des plus importantes ; aussi nous prions le lecteur de vouloir bien lui prêter la plus scrupuleuse attention.

Le libre arbitre consiste, personne n'en doute, à se décider par sa propre initiative, *à vouloir;* il se manifeste par des décisions, par des volontés. Mais toute décision, toute volonté, émanant de notre propre initiative, doit-elle être attribuée au libre arbitre? Suffit-il qu'une décision dérive de notre activité psychique pour la considérer comme issue du libre arbitre? C'est ce qu'admettent les philosophes qui reconnaissent chez l'homme l'existence de ce pouvoir. Nous nous proposons de combattre cette opinion par trop absolue, en démontrant quels sont les cas dans lesquels nos volontés sont libres, dans lesquels nous sommes les arbitres libres de ce que nous voulons, et quels sont les cas dans lesquels nos volontés ne sont point libres, ces volontés étant invariablement fixées par nos désirs les plus grands, d'après la loi de l'intérêt ; désirs que font éprouver les divers éléments instinctifs donnés à chacun de nous par la nature. Cherchons donc avec soin quels sont les cas dans lesquels nos volontés sont libres,

et quels sont les cas dans lesquels, étant fixées par une loi naturelle, elles ne sont plus libres du tout.

L'homme, par un effet de sa constitution psychique, ne prend des déterminations, ne veut, que s'il y est engagé par des motifs. Ce fait n'est plus discutable de nos jours ; l'observation sur soi-même et sur autrui nous oblige de l'accepter sans arrière-pensée. Si l'on étudie maintenant à quels principes se rattachent les motifs qui nous engagent à vouloir, à nous déterminer, nous voyons que tous se rattachent à l'un des deux principes suivants : ou une satisfaction, un plaisir, un intérêt représentés par des désirs, ou le devoir moral. Ces deux principes sont d'une nature si différente qu'ils s'excluent réciproquement. En effet, d'un côté, le devoir moral ne se présente à l'esprit que lorsque le bien moral est intéressé dans les partis entre lesquels l'homme a à choisir, et lorsque ce bien, ne devant plus procurer une satisfaction, n'est plus exprimé par un désir. D'un autre côté, lorsque le bien qui se présente à faire est représenté par un désir, par l'attrait d'un plaisir, d'une satisfaction, le motif du devoir, étant inutile, n'a pas à intervenir dans la conscience, et en effet il n'y intervient point.

Le libre arbitre ne réside point dans le pouvoir de faire naître ces motifs de choix et d'action dans la conscience, car le sentiment du devoir est inspiré par le sens moral, sentiment qui nous est donné par la nature, et nous n'avons pas le pouvoir, comme pour tout ce qui est instinctif, de le faire paraître dans la conscience. Quand il y paraît, c'est spontanément, involontairement. Les désirs, manifestations également instinctives émanant de tous les éléments instinctifs bons, bizarres, mauvais, qui nous ont été aussi donnés par la nature, sont également involontairement éprouvés. « Rien n'appartient moins à l'homme que le désir. Le désir vient du besoin que l'homme ne se fait pas, mais qu'il subit ; il subit de même le désir [1]. » La

[1] V. Cousin. *Le Vrai, le Beau, le Bien*, pag. 323.

création des motifs n'est pas davantage une œuvre du libre arbitre, les motifs d'action étant des conceptions réfléchies inspirées par les éléments instinctifs involontairement éprouvés. Le libre arbitre ne peut donc résider que dans un pouvoir qui prend des déterminations à l'égard des motifs d'action inspirés par des désirs ou par le devoir, motifs involontairement présentés à l'esprit par ses divers éléments instinctifs.

Exposons maintenant les différentes circonstances dans lesquelles l'homme prend des déterminations à l'égard des motifs purement instinctifs, ou des motifs instinctifs élaborés par la réflexion, et voyons les cas dans lesquels la décision qui est prise à leur égard ne peut pas dériver du libre arbitre, et les cas dans lesquels elle dérive de ce pouvoir.

Tous les cas dans lesquels l'homme est appelé à prendre une décision se résument dans les deux suivants : ou bien les motifs qui se présentent à son esprit ne sont point combattus par des motifs opposés, ou bien ces motifs sont combattus par des motifs contraires. Examinons dans ces deux cas si le pouvoir qui décide, par lequel nous voulons, peut toujours s'appeler *libre arbitre*, et, s'il ne le peut pas toujours, quels sont les cas dans lesquels il mérite réellement ce nom, et quels sont ceux dans lesquels il ne le mérite point.

1° Lorsque l'homme prend une décision sous l'influence de motifs qui ne sont point combattus dans son esprit par des motifs opposés, il n'est point l'arbitre libre de ce qu'il veut, de la détermination qu'il prend. Nous allons le prouver. Dans ce cas, les motifs qui se présentent sont toujours inspirés par des désirs et non par le sentiment du devoir, ce sentiment n'ayant lieu de se présenter à la conscience qu'en présence d'autres désirs qui portent au mal. Or, dans le cas où un désir assez puissant pour demander sa satisfaction n'est combattu par aucun autre désir, l'homme, par un effet de la loi de l'intérêt alors en exercice chez lui,

veut inévitablement toujours faire, s'il le peut, ce que demande son désir ; et pour vouloir accomplir cet acte, aucun pouvoir autre que ce désir n'est nécessaire, aucun autre, en réalité, n'intervient. Il y a en effet, dans tous les éléments instinctifs quelconques, un principe d'activité résidant dans le besoin de satisfaction qui leur est inhérent et qui produit non-seulement des aspirations, des penchants spéculatifs, mais encore des désirs actifs, des volontés non libres, lorsque ce besoin est assez grand pour demander sa satisfaction. J'éprouve, par exemple, le désir de marcher. Si aucun désir, aucun motif opposé, ne me détourne d'exécuter cet acte, je l'exécuterai certainement si mon désir est assez grand pour demander sa satisfaction : ce désir me fera vouloir marcher. Si, au lieu de ce désir, j'en avais éprouvé un autre dans les mêmes conditions, j'aurais agi incontestablement selon le vœu de celui-ci ; dans ce cas, je ne suis point l'arbitre de ma volonté, puisque ma volonté est invariablement fixée par le désir qui surgit dans mon esprit, désir qui est un effet des lois auxquelles je suis soumis. Toute la liberté que je manifeste dans ce cas est celle de pouvoir faire ce que je désire quand je n'en suis pas empêché par autrui, liberté physique possédée par les enfants, par les aliénés, par les animaux mêmes, et qui n'a aucun rapport avec le libre arbitre. — *Autre exemple* : J'éprouve le désir de soulager mon semblable, *alors qu'aucun désir opposé ne m'en détourne.* Si ce désir demande à être satisfait, je le satisfais au moyen de l'aumône, par un effet de la loi de l'intérêt qui demande la satisfaction de mon *bon cœur*. Évidemment c'est mon désir seul qui m'a déterminé, qui m'a fait vouloir faire l'aumône. Entre mon désir demandant sa satisfaction et l'acte que j'ai accompli, aucun pouvoir n'est intervenu dans mon esprit pour me déterminer à agir. Je comprends que mon désir seul m'a déterminé, qu'il a fixé ma décision, qu'il a été ma volonté par sa demande de satisfaction. — Mais, nous dira-t-on, si

vous aviez voulu ne pas faire l'aumône, vous ne l'auriez pas faite ; c'est donc librement que vous avez pris votre détermination. — Nous répondrons à cela que, pour être engagé à ne pas vouloir faire l'aumône, il aurait fallu avoir un désir opposé à celui qui nous a déterminé à la faire, cas qui n'appartient pas à l'hypothèse actuelle, *où il s'agit d'un désir non combattu par d'autres désirs*, mais à la seconde hypothèse, que nous examinerons bientôt. Toute la liberté que j'ai manifestée par cet acte est donc celle d'avoir fait ce que je désirais, n'en étant pas empêché par autrui. Lorsque nous aurons spécifié les cas dans lesquels l'homme décide et veut librement, c'est-à-dire dans lesquels il est réellement l'arbitre libre de sa volonté, nous verrons que le mot *liberté* a été employé pour désigner des pouvoirs de nature très-différente.

2° Peut-on appeler *libre arbitre* le pouvoir par lequel l'homme décide, veut, étant engagé à se déterminer par plusieurs motifs opposés les uns aux autres? En présence de divers motifs opposés, l'idée de choix se présente, et dans un choix fait en de certaines conditions se trouve réellement le principe du libre arbitre. Si nous nous en tenions à cette idée superficielle, nous pourrions dire que le libre arbitre est le pouvoir par lequel l'homme se détermine, veut, après un choix fait entre des motifs différents. Mais, en approfondissant la question, on voit que, pour la résoudre exactement, il faut l'examiner dans les deux cas suivants : en premier lieu, lorsque les motifs sont étrangers au bien et au mal; en second lieu, lorsque les motifs intéressent le bien et le mal.

On ne doit pas se faire illusion sur la signification du mot *choix*, et le prendre dans tous les cas pour l'expression de la liberté ; il exprime seulement une décision entre plusieurs motifs, mais cette décision peut provenir, soit du libre arbitre, soit d'une loi naturelle. Les enfants, les aliénés, les animaux, opèrent bien des choix; mais ces

choix fixés par la loi de l'intérêt ne sont point libres, et souvent ils peuvent être prévus sûrement. Étudions donc les cas où les choix sont libres, et les cas où, étant fixés par la loi de l'intérêt, ils ne sont point libres.

A. *La puissance qui décide entre deux motifs opposés, étrangers à la morale et n'intéressant pas le sentiment du devoir, peut-elle être le libre arbitre ?* — Pour répondre avec justesse à cette question, étudions comment l'homme se détermine dans ce cas. Observons tout d'abord que les motifs qui se présentent dans ces cas sont des désirs seulement. Eh bien ! l'étude des faits qui se présentent sans cesse et dans les circonstances les plus variées démontre que l'homme choisit et veut *invariablement* ce que demande son désir le plus grand, ce qu'appuie le motif qui a le plus de puissance sur son esprit; et que, s'il n'exécute pas ce que demande ce désir, c'est qu'il en est empêché par un pouvoir étranger à lui-même, par l'impossibilité. Or, si c'est invariablement le motif le plus puissant, le désir le plus grand qui fixe dans ce cas le choix et la volonté, ce fait ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi naturelle, et cette loi est la loi de l'intérêt. Si le choix et la volonté sont fixés par une loi naturelle, ils ne sont point dictés par le libre arbitre; l'homme n'en est point l'arbitre libre. Dans ce cas, c'est le désir le plus grand de ceux qu'il éprouve, comme c'était, dans le cas précédent, le désir éprouvé seul, qui est, par sa demande de satisfaction, le principe de sa volonté. Or, le désir le plus grand n'est pas plus un élément de libre arbitre que le désir éprouvé seul, la puissance du désir ne dépendant pas plus de l'homme que le désir lui-même.

Cette loi par laquelle nous choisissons et nous voulons invariablement ce que demandent nos désirs les plus grands, lorsque les désirs éprouvés ne représentent pas devant la conscience le bien et le mal, *cette loi de l'intérêt*, est tout à fait dans la nature des choses; elle est éminemment juste

et rationnelle, nécessaire en soi, si bien que l'on ne comprendrait pas qu'il pût en être autrement. Puisqu'il n'est pas dans la nature de l'homme de se faire de la peine, de ne pas faire ce qui lui plaît le plus, *lorsqu'aucune obligation, aucun devoir ne l'y engage,* comment serait-il possible que ce ne fût pas alors *invariablement* son désir le plus grand qui fixât sa décision, puisque aucune considération supérieure à la satisfaction de ce désir ne l'engage à agir différemment ? — Citons un exemple : J'éprouve en même temps, par des motifs différents, *étrangers au bien et au mal,* le désir de sortir de chez moi, et celui de rester. Qu'est-ce qui fixera ma volonté entre ces deux désirs? Évidemment ce sera ce qui me plaira le plus, ce que je désirerai davantage, ce que je croirai être le plus dans mon intérêt. Serait-il possible que je pusse me déterminer par mon désir le moins grand ? Non, cela n'est pas dans la nature humaine, dans les lois qui la régissent, et par conséquent cela n'est pas possible. Si l'on nous fait l'objection suivante : «Je préfère rester chez moi; mais, pour vous prouver que je puis faire ce que je désire le moins, je sors», nous répondrons que dans ce cas est intervenu chez cette personne un nouveau désir, celui de prouver que l'on peut faire ce qu'on désire le moins, désir qui prime sur celui de rester à la maison, ce qui est réellement vrai. Ce serait donc par son désir actuel le plus grand que cette personne déciderait de faire ce que tout à l'heure elle désirait le moins.

Cet exemple nous montre comment. lorsque les motifs expriment des désirs seulement, on se détermine réellement par son désir le plus grand, alors qu'il semblerait parfois que l'on se détermine par son désir le moins grand. Cet exemple prouve l'universalité de la loi rationnelle de l'intérêt dans les cas où n'intervient pas le sentiment du devoir. Dans ces cas, en effet, où il n'y a que des désirs en présence sans l'intervention du sentiment du devoir, la volonté se détermine toujours en faveur du désir le plus

grand, parce qu'il n'y a pas de motif pour qu'elle se détermine autrement. Il est certain cependant que dans le moment où je me décide à faire ce que je désire le plus, j'ai la conscience que je pourrais faire autre chose ; mais cette autre chose je ne la choisis pas, je ne veux pas la faire, parce que, la désirant moins, je n'ai pas de motif pour vouloir la faire. Si je la faisais, c'est incontestablement parce que j'y serais porté par un désir qui serait devenu le plus grand; car, d'après sa constitution psychique, l'homme n'a pas de motif de ne pas vouloir invariablement ce qu'il désire le plus, quand il ne sent pas l'obligation de vouloir autrement. La volonté, étant alors fixée par le désir le plus grand, n'a rien de libre. Il résulte de là que les actions qui n'ont point une valeur morale, étant toutes déterminées par le désir le plus grand, n'ont rien de libre. Cette particularité avait bien été entrevue et même formulée par quelques philosophes, mais elle n'avait jamais été démontrée, que nous sachions, ainsi que nous venons de le faire. Ce principe est de la plus haute importance; car non-seulement il établit que les actions qui en elles-mêmes n'ont pas de valeur morale ne sont pas voulues par le libre arbitre, mais il établit encore que les actions qui, bien qu'ayant en elles-mêmes une valeur morale, n'ont pas cette valeur devant la conscience incomplète, anomale, exclusivement égoïste, et non morale, de certains individus, ne sont pas libres non plus. Si ces considérations sont vraies, les actes immoraux des individus dénués de sens moral n'ayant pas de valeur morale devant leur conscience ne seraient donc pas des actes libres. Ces individus fatalement soumis à la loi de l'intérêt, voulant et décidant tous leurs actes par leurs désirs les plus grands, ne seraient point les arbitres libres de leurs volontés. Le sentiment du devoir étant absent de leur conscience, aucune considération supérieure à leurs désirs les plus grands représentés par un intérêt quelconque ne peut surgir dans leur esprit.

Ce principe psychologique étant admis, il en résulterait

une considération pratique des plus importantes : la nécessité de cultiver dans les masses les sentiments moraux, afin de rendre en elles ces sentiments plus puissants que les sentiments pervers ; la nécessité de supprimer autant que possible les causes de perversion ; en un mot, la nécessité de porter un soin aussi grand à l'éducation morale qu'à l'instruction. Ces nécessités doivent disparaître aux yeux du philosophe qui suppose chez tout homme une liberté qui lui permet de repousser ses mauvais désirs en toute circonstance, quel que soit l'état de sa nature instinctive. Mais elles deviennent évidentes aux yeux du philosophe qui reconnaît que la liberté dépend de certaines conditions morales et que ces conditions sont loin de se rencontrer chez tous les hommes. Il y a donc tout avantage, dans l'intérêt de la société, à reconnaître que la nature a posé des restrictions à l'égard du libre arbitre.

A ceux qui douteraient encore de la réalité de la loi naturelle en vertu de laquelle l'homme décide toujours, quand il le peut, par son désir le plus grand, lorsque les désirs qui surgissent en lui n'intéressent pas la morale, ou lorsque, ses désirs intéressant la morale, sa conscience incomplète, égoïste, n'est pas éclairée par le sentiment du devoir, à ceux-là, disons-nous, nous demanderons quel motif pourrait engager l'homme à ne pas faire alors ce qu'il considère, d'après sa nature instinctive, comme représentant son intérêt le plus grand, ce qu'il désire le plus, ce qui lui déplaît le moins. Nous demanderons aussi de nous citer un seul exemple où, dans ce cas, l'homme se soit décidé autrement que par son désir le plus grand, quand il lui a été possible de satisfaire ce désir.

B. *La puissance qui décide entre deux motifs opposés intéressant la morale, c'est-à-dire représentant, l'un le bien et l'autre le mal, mérite-t-elle la dénomination de libre arbitre ?* — Pour répondre avec exactitude à cette question, nous devons l'examiner dans le cas où le motif qui

porte au bien a plus de puissance sur l'esprit que celui qui porte au mal, et dans le cas où le motif qui porte au mal a plus de puissance que celui qui porte au bien.

a. *Lorsque le motif qui porte au bien a plus de puissance que celui qui porte au mal,* les motifs sont représentés par des désirs. Le bien, dans ce cas, n'a pas besoin de se motiver par le devoir, puisqu'il est représenté par le désir le plus grand. Le mal, cela va sans dire, est représenté aussi par un désir. Dans ce cas, puisque ce ne sont que des désirs qui sont en présence, l'homme étant dans les conditions où sa volonté est régie par la loi de l'intérêt, sa volonté, comme dans les cas précédents, invariablement fixée par le désir le plus grand, n'a rien de libre, elle dérive du désir et non du libre arbitre.

b. *Lorsque le motif qui porte au mal a plus de puissance que celui qui porte au bien,* est-ce également le désir le plus grand qui fixe la volonté de l'homme sur le parti qu'il prend? Non. Quelle que soit sa décision, serait-elle même en faveur de son désir le plus grand, ce n'est plus ce désir qui la fixe, car les conditions ont bien changé. Il est intervenu alors naturellement un motif, *qui n'existait dans aucun des cas précédents,* pour que l'homme soit arrêté devant son désir le plus grand et pour qu'il ne se détermine plus invariablement par ce même désir. Cette cause est que le bien, représenté par ce qu'on désire le moins, apparaît dans l'esprit, non plus sous la forme d'un désir, car alors il succomberait inévitablement par l'effet de la loi de l'intérêt, mais sous la forme de ce sentiment merveilleux qui est inhérent au sens moral sous la forme du sentiment du devoir, qui fait sentir l'obligation de ne pas suivre le désir le plus grand représenté par le mal, malgré la peine que l'on éprouvera à ne pas suivre ce désir. Placé alors entre son désir pervers et l'obligation sentie de ne pas céder à ce désir, l'homme a réellement des motifs pour se décider pour l'un ou pour l'autre parti. Il peut se décider pour le mal qu'il désire, par la raison

qu'il le désire, qu'il lui offre une jouissance en perspective; il peut se décider pour le bien, malgré la peine que son accomplissement lui fera éprouver, par la raison qu'il sent l'obligation de prendre cette décision. Le désir, étant combattu non plus par un autre désir, mais par l'obligation morale ressentie, et ne pouvant plus être alors le pouvoir qui décide, puisqu'il se présente alors un motif pour que l'homme puisse choisir le contraire de ce désir, il intervient nécessairement, pour opérer la décision, un pouvoir nouveau, et ce pouvoir est le *libre arbitre*. Il mérite réellement ce nom, parce que, en décidant dans cette circonstance, l'homme est positivement l'arbitre libre de sa décision; aucune loi naturelle ne préside alors à la décision qui est prise, et sur laquelle on ne peut établir aucune prévision. Dans ce cas spécial, la volonté de l'homme est réellement indépendante de tout déterminisme. Si l'on veut bien y réfléchir, on trouvera que tout ce que nous venons d'avancer est solidement établi.

Le libre arbitre, n'intervenant, pour décider et vouloir, que dans les cas où la morale est intéressée, que dans les cas où apparaît le sentiment du devoir moral, mérite le nom de *liberté morale*. L'homme n'étant l'arbitre libre de ses décisions que par la liberté morale, le libre arbitre réside donc uniquement dans cette liberté. Il est impossible de ne pas apercevoir la différence qui existe entre ces deux manières de décider, de vouloir : l'une par laquelle la décision n'a rien de libre, cette décision étant invariablement fixée par la loi de l'intérêt, par les désirs les plus grands, lesquels sont inspirés par des éléments instinctifs dont la qualité et la puissance sont indépendantes de nous; l'autre dans laquelle la décision, pouvant adopter également l'un ou l'autre des partis en présence, est réellement libre. Si, malgré le conseil donné par le sentiment du devoir, l'homme se décide à faire le mal *qu'il désire le plus*, il est coupable, et il mérite une punition pour avoir manqué à son devoir de conscience. Si,

éclairé par ce même sentiment, il choisit de faire le bien, malgré la peine qu'il en éprouve, il a le mérite d'avoir vaincu son désir le plus grand. Il peut bien éprouver dans ce cas une satisfaction, celle d'avoir satisfait son sens moral, mais ce n'est point la perspective de ce motif égoïste, de cette satisfaction très-faible, et qui parfois ne se présente même pas, qui fixe sa détermination alors, puisqu'en satisfaisant son désir le moins grand il éprouve une peine qui est plus grande que la satisfaction d'avoir fait le bien. On ne pourrait donc pas dire que l'homme fait alors le bien, parce que son désir de satisfaire son sens moral est *plus grand* que ses désirs pervers, (circonstance qui se rapporte au cas *a*). Cette objection, qui nous a été adressée par un philosophe anglais, porte donc complétement à faux. Elle est faite, comme on le voit, contre le libre arbitre, pouvoir qui malheureusement est de plus en plus méconnu par la philosophie anglaise; pouvoir, par conséquent, qu'il importe d'établir définitivement sur des bases psychologiques inébranlables, ce qui n'est possible qu'en le plaçant, non dans toute volonté, mais seulement dans certaines volontés qui seules méritent la qualification de libres, par la raison qu'elles ne sont le produit d'aucune loi.

La question du libre arbitre est, on le voit, beaucoup plus compliquée qu'on ne l'a supposé. Les distinctions que nous venons d'établir pour arriver à démontrer en quoi consiste ce pouvoir, sont parfaitement naturelles; elles sont nécessaires et n'ont rien de subtil. C'est pour n'avoir pas établi ces distinctions que l'on est resté si longtemps à ignorer en quoi consiste ce pouvoir, et que les philosophes en sont encore à débattre la question de son existence ou de sa non-existence. Nous savons maintenant que dans toutes les circonstances où le sentiment du devoir n'intervient pas, soit parce que l'individu ne possède pas le sens moral, soit parce que, le possédant, ce sentiment n'a pas lieu d'intervenir dans la délibération, ou bien

parce que, ayant lieu d'intervenir, il est momentanément étouffé dans la conscience par quelque passion violente, ce n'est point le libre arbitre qui fixe les déterminations, ce n'est pas par ce pouvoir que nous choisissons et que nous voulons, mais par les désirs les plus grands de ceux que nous éprouvons. Ces circonstances sont les suivantes : 1° lorsqu'un désir demande à être satisfait sans qu'il soit combattu par un autre désir ; 2° lorsque les désirs qui se combattent dans notre esprit n'intéressent point le bien et le mal devant la conscience ; 3° lorsque, les désirs qui se font opposition représentant, l'un le bien et l'autre le mal, le désir moral est plus grand que le désir pervers. Dans ces trois cas, l'homme, n'ayant pas de motif d'agir autrement que selon son désir unique, ou selon son désir le plus grand, veut inévitablement, par l'effet de la loi de l'intérêt, ce qui est fixé par ce désir unique ou par ce désir le plus grand.

Le libre arbitre n'intervient, pour décider, que dans les cas où, en présence de partis à prendre qui intéressent la morale devant la conscience de l'individu, le désir qui porte celui-ci au mal a plus de puissance sur son esprit que les désirs égoïstes moraux inspirés par les diverses craintes, la prudence, l'intérêt bien entendu, désirs qui le détournent du mal. Ce cas est le seul, en effet, où intervient le sentiment du devoir pour dicter à l'homme ce qu'il doit faire, parce que, dans ce cas seulement, il est excité et intéressé à intervenir pour donner cette connaissance.

Des trois circonstances que nous venons de spécifier, dans lesquelles l'homme prend ses décisions, non par le libre arbitre, mais par le plus grand de ses désirs, on aurait tort d'en inférer que l'homme n'aurait aucun contrôle sur ses désirs et sur ses motifs d'action. Un auteur anglais a cru cependant pouvoir en tirer cette conséquence[1].

---

[1] Les principes psychologiques que nous exposons ici ont paru, en grande partie du moins, dans notre *Psychologie naturelle*. Cet ouvrage

Nous ferons observer en premier lieu que toute doctrine sur la liberté de l'homme doit prendre celui-ci tel qu'il est au moment où il prend une décision, et non pas tel qu'il pourrait être s'il s'était trouvé dans d'autres conditions morales. La question de savoir si l'homme peut exercer, ou non, un contrôle sur les désirs qu'il éprouve, est donc tout à fait incidente. Malgré cela, nous saisissons avec empressement l'occasion qui se présente pour exposer nos vues à cet égard. Oui, l'homme peut exercer un contrôle sur ses désirs, sur ses motifs d'action; il peut modifier la nature et la puissance de ses désirs, c'est-à-dire, donner de la force aux bons, affaiblir les mauvais, exercer par ce moyen une influence sur ses volontés libres et sur ses volontés non libres. 1° Il peut exercer une influence sur ses *volontés libres* en développant son sens moral ; il peut le développer lui-même au moyen de considérations morales puisées dans sa conscience, s'il possède assez ce sentiment pour sentir qu'il est faible et insuffisant. L'homme ne peut, en effet, fortifier lui-même son sentiment moral, que s'il y est engagé par les inspirations de ce même sentiment. Si, par le fait d'une anomalie morale, il ne le possède point, rien dans sa conscience ne l'engage à le fortifier, puisque ce sentiment lui est inconnu. Si les germes de ce sentiment sont, quoique existants, trop faibles pour se développer eux-mêmes, les personnes sous la direction desquelles l'homme se trouve placé peuvent développer cet instinct supérieur au moyen d'une éducation morale. En fortifiant le sentiment du devoir, ce sentiment interviendra dans des discussions de conscience à l'égard du bien et du mal, dans des cas où il n'interviendrait pas sans cette culture morale, et il donnera à la décision un caractère de liberté morale qu'elle n'aurait pas sans cela. 2° L'homme peut

---

a eu l'honneur d'être analysé et critiqué par divers savants anglais, allemands et hollandais ; toutes les objections qui nous ont été faites ont par conséquent une origine étrangère : nous avons le regret de ne pouvoir en citer aucune qui ait été faite par un psychologue de notre pays.

exercer une influence dans le sens du bien sur ses volontés non libres, en développant ses bons sentiments égoïstes, en leur donnant ainsi une puissance plus grande qu'aux mauvais. Il le peut facilement lui-même lorsque, l'expérience lui ayant démontré l'inconvénient qu'il y a à céder à ses mauvais désirs, il est engagé, pour ne pas éprouver de nouveau ces inconvénients, c'est-à-dire par intérêt, à développer ses bons sentiments en recherchant l'influence des causes qui les excitent, et à réprimer ses mauvais instincts en fuyant les occasions qui les mettent en activité. Mais nous répéterons encore ici, à propos des bons sentiments égoïstes, ce que nous venons de dire à l'occasion du sens moral : L'homme n'est engagé à cultiver et à fortifier lui-même ses bons sentiments égoïstes et à donner plus de puissance aux désirs qu'ils donnent, que par l'inspiration de ces mêmes sentiments, après qu'ils ont été blessés à la suite de la satisfaction de désirs irrationnels, immoraux. Il y est engagé, afin que ceux-ci se présentent dorénavant moins puissants que les premiers. Le secours d'autrui par une bonne éducation, par une bonne culture morale, est très-efficace dans ces cas. C'est sur cette direction provenant d'un secours étranger qu'est basé le traitement moral, qui d'après notre manière de voir devrait être substitué au traitement nullement moralisateur par les punitions seules, adopté à l'égard des criminels.

Si le contrôle de nos désirs pervers par nos bons éléments instinctifs est très-efficace pour modifier ces désirs, nous voyons qu'il y a des conditions pour que ce contrôle soit possible. Nous voyons aussi que cette modification ne peut pas s'obtenir instantanément, et qu'elle exige un travail moral plus ou moins long et pénible, selon son importance, selon les difficultés à surmonter. Nous voyons, par conséquent, que dans la question de la liberté de l'homme, il faut considérer celui-ci tel qu'il est, et non pas tel qu'il pourrait être. L'homme qui, possédant les moyens moraux pour pouvoir modifier ses penchants et ses désirs, n'opère

pas cette modification, est coupable de cette négligence, sans doute ; mais que de fois aussi la nature instinctive, mal conformée, incomplète, moralement inconsciente, est réfractaire à des modifications sérieuses, par le fait de l'absence des sentiments moraux qui seraient nécessaires pour pouvoir contrôler les désirs et les modifier ! Voilà ce dont on n'a jamais tenu un compte suffisant. L'homme très-moral, dont les passions sont vives, fait lui-même souvent le projet de s'observer, de calmer ses emportements passionnés, regrettant avec amertume ses vivacités ou ses violences. Mais, hélas ! si la voix de ses bons sentiments ne se fait pas entendre dans sa conscience avant que la passion se soit emparée de son esprit, cette passion le domine subitement, l'absorbe, fait surgir des désirs violents qui sont accomplis avant qu'aucun contrôle ait pu s'établir à leur égard par les bons sentiments moraux; aussi l'accomplissement de ces désirs est-il suivi de regrets, dès que ce contrôle est possible par la réapparition de ces derniers sentiments. Ce que nous avançons ici, ce sont des faits qui ne peuvent être niés ; chacun a pu les observer sur soi-même.

Nous voilà fort éloigné de l'opinion qui attribue au libre arbitre toutes les décisions volontaires de l'homme, opinion qui confond dans un seul et même pouvoir la liberté morale et la faculté de faire ce qu'on désire, quand on n'en est pas empêché par autrui, par les lois, par les obstacles physiques, organiques, etc., faculté qui, selon les cas, a pris les noms suivants : liberté individuelle, liberté physique, liberté d'exprimer ses pensées, liberté de conscience, liberté religieuse, liberté politique, liberté commerciale, etc. Ces libertés ne dépendent point de nous, de nos facultés psychiques, mais d'un pouvoir étranger à notre esprit. Le libre arbitre ou liberté morale n'a rien de commun avec ces libertés ; le principe de son existence est dans l'esprit qui le tient de Dieu même par les facultés qu'il a reçues de lui et qui sont, ainsi que nous allons le

démontrer, le sens moral et les facultés réflectives. Ni les hommes ni les institutions ne peuvent donner la liberté morale, ni la ravir. Cette liberté par excellence, la seule qui rende l'homme possesseur de lui-même, moralement responsable de ses actions, est cependant la moins appréciée de toutes; car, lorsqu'on dit que la liberté est l'objet le plus digne des désirs de l'homme, on ne fait allusion qu'aux libertés qui donnent le pouvoir de satisfaire ses désirs. Nous voyons également que la liberté morale n'a rien de commun avec la liberté intellectuelle, avec cette activité de la pensée qui ne nous paraît soumise à aucune loi fixe, alors qu'elle n'est pas sous l'influence de quelque élément instinctif.

Les philosophes, ayant toujours confondu le libre arbitre avec le pouvoir de faire ce qu'on désire, n'ont rien trouvé de mieux, pour prouver cette liberté, que de démontrer que l'homme peut faire ce qu'il désire ou ce qu'il désire le plus. Voici, en effet, comment ils prétendent prouver l'existence du libre arbitre : « Je fais ce que je fais, disent-ils, parce que je le veux; et, si je le veux encore, je cesserai de le faire, ayant en moi le pouvoir de commencer, de suspendre, de continuer ou de mettre à néant le mouvement que j'ai commencé à accomplir ». Ce qu'il faut traduire, dans tous les cas où n'intervient pas le sentiment du devoir, par : « Je fais ce que je fais, parce que je le désire, ou parce que je le désire le plus; et, si un autre désir le demande, je cesserai l'acte que je faisais, ayant le pouvoir de le suspendre ou de le recommencer, par cela seul que je le désire.

Les êtres auxquels nous refusons justement le libre arbitre, les enfants, les idiots, les aliénés, peuvent faire également ce qu'ils désirent, quand ils n'en sont pas empêchés par une force étrangère à eux-mêmes; et il en est de même des animaux.

2° Conditions nécessaires a l'existence du libre arbitre.

Connaissant, d'après ce qui précède, que le libre arbitre réside dans le pouvoir qui choisit entre le bien et le mal, alors que le sentiment du devoir conseille de ne pas faire ce mal, malgré la peine qu'on éprouve à s'en abstenir, il nous sera facile d'indiquer les conditions nécessaires pour que l'homme possède cette liberté, pour que, en présence du mal vivement désiré, il soit l'arbitre libre de sa décision. Ces conditions sont au nombre de deux : 1° *Il faut qu'il possède le sens moral*, générateur du sentiment du devoir ; 2° *Il faut qu'il possède la faculté réflective*, pour pouvoir délibérer sur le parti qu'il prendra. Ces deux conditions existant, le libre arbitre existe de fait. L'homme a tout ce qu'il faut pour être l'arbitre libre de son choix entre le bien et le mal, pour être moralement libre et responsable de ses actes. Alors seulement il peut dire : « Je désire davantage accomplir tel acte pervers que m'en abstenir, mais je sens qu'il est de mon devoir de ne pas faire le mal ; aussi, malgré la peine que me cause cette abstention, je décide de ne pas faire ce mal ». Ou bien : « Malgré l'obligation que je sens de ne pas faire le mal, je décide de le commettre ». Voilà ce que peut seul faire le libre arbitre; voilà la seule circonstance dans laquelle ce pouvoir est appelé à décider.

Première Condition. — *La présence du sens moral dans l'esprit.* — Pour que l'homme, en présence d'un désir pervers dont la satisfaction lui tient plus à cœur que la non-satisfaction de ce désir, ait la possibilité de choisir ce dernier parti qui le contrarie, il faut nécessairement qu'il sente par sa conscience la perversité de son désir et l'obligation de ne pas le satisfaire, quoique ce désir soit le plus

ceux qu'il éprouve. Les sen[illegible] entre ce qu'il
sens moral, et dont le mo[illegible] faire, quoiqu'il
uniquement dans u[illegible] du devoir moral
ne peuvent poi[illegible] essentiellement vrai : *Il*
compagné du [illegible] *faible pour arrêter les*
sentiment d[illegible] Par ce sentiment seul du
l'inté[illegible] ment le moyen de toujours
tou[illegible] les plus impérieux.
scier [illegible] philosophes, quelle qu'ait été leur opinion sur
elle [illegible] arbitre, ont implicitement reconnu
[illegible] sans le sens moral, sans le sentiment du devoir, le
libre arbitre ne peut exister. Ainsi, d'une part, les philo-
sophes qui ont nié l'existence du libre arbitre sont préci-
sément ceux qui, ayant ignoré le sens moral, le sentiment
du devoir [illegible] qui, n'ayant tenu aucun compte, dans la
réalité [illegible] libre arbitre, de l'action de ce sentiment, ou
[illegible] mal conçu sa nature élevée, n'ont admis que
[illegible] de l'intérêt, morale qui reconnait pour le bien
[illegible] ure un plaisir, ce qui satisfait les désirs, pour
[illegible] ce qui satisfait les désirs les plus grands, et
[illegible] mal ce qui cause une peine, ce qui contrarie les
[illegible]. En partant de ce principe erroné, ces philo-
sophes arrivés, par des déductions logiques, à nier le
libre arbitre. En effet, si la satisfaction des désirs les
[illegible], si l'intérêt est le seul mobile des actions de
[illegible] il est évident qu'il n'y a plus de libre arbitre ;
[illegible] leur puissance, l'attrait attaché à leur satis-
faire d'après ces philosophes fixent seuls nos vo-
lontés indépendants de nous. Tous les actes tombent
[illegible] la catégorie de ceux que nous avons reconnus
[illegible] décidés par le libre arbitre, mais par les désirs

[illegible]

[illegible] autre part, les philosophes qui ont admis l'exis-
[illegible] libre arbitre reconnaissent que la morale de l'in-
[illegible] négation du libre arbitre, et que ce pouvoir
[illegible] exister sans l'intervention de l'obligation morale,

du sentiment du devoir moral. Ces philosophes, ayant reconnu ce point important, doivent, pour être conséquents vec eux-mêmes, reconnaître que dans tous les cas où le ıtiment du devoir moral n'intervient pas dans une délition, ce n'est point par le libre arbitre que l'homme ɔnd ses déterminations, mais par ses désirs seulement; qu'il y a donc des cas dans lesquels l'homme, *même libre*, veut, décide, par un autre pouvoir que le libre arbitre, puisque le sentiment du devoir n'intervient que dans les cas où la morale est intéressée. Ils doivent admettre aussi que l'homme privé du sentiment du devoir moral est privé du libre arbitre, et qu'il ne peut vouloir se décider que par son désir le plus grand. Enfin, ils doivent reconnaître que la volonté dérive non-seulement du libre arbitre, mais encore des désirs, et que la volonté qui dérive de cette source n'est point libre, puisqu'ils reconnaissent que les désirs et leur puissance ne dépendent pas de l'homme.

Si tous les philosophes sont implicitement d'accord pour admettre que le libre arbitre n'intervient pas sans le sentiment du devoir moral, c'est que ce principe tient à la nature même des choses, c'est qu'il est basé sur les lois naturelles.

La première condition pour posséder le libre arbitre étant de posséder, par le sens moral, la raison morale supérieure, *le libre arbitre dépend donc de la morale, et non point la morale du libre arbitre*, ainsi que l'ont pensé quelques philosophes, Kant entre autres.

Le sens moral, comme élément générateur du libre arbitre, doit être pris dans son acception la plus large, acception qui renferme tout ce que l'homme se sent obligé de faire par devoir, malgré la contrariété qu'il éprouve en le faisant. Le sens moral ne se borne pas à donner seulement les connaissances morales les plus communes, à apprendre qu'il est mal de tuer, de voler, d'incendier, etc.; par des inspirations plus délicates, il fait sentir ce qui est poli, charitable, bienséant, convenable, et il fait sentir

désir le plus grand, ce qui l'oblige à choisir entre ce qu'il désire le plus et ce qu'il se sent obligé de faire, quoiqu'il le désire le moins. C'est au sentiment du devoir moral seul que s'applique ce principe essentiellement vrai : *Il ne faut qu'une force morale bien faible pour arrêter les plus grands penchants au mal.* Par ce sentiment seul du devoir nous avons véritablement le moyen de toujours vaincre nos désirs pervers les plus impérieux.

Tous les philosophes, quelle qu'ait été leur opinion sur l'existence du libre arbitre, ont implicitement reconnu que sans le sens moral, sans le sentiment du devoir, le libre arbitre ne peut exister. Ainsi, d'une part, les philosophes qui ont nié l'existence du libre arbitre sont précisément ceux qui, ayant ignoré le sens moral, le sentiment du devoir, ou qui, n'ayant tenu aucun compte, dans la question du libre arbitre, de l'action de ce sentiment, ou qui, ayant mal conçu sa nature élevée, n'ont admis que la morale de l'intérêt, morale qui reconnaît pour le bien ce qui procure un plaisir, ce qui satisfait les désirs, pour le mieux ce qui satisfait les désirs les plus grands, et pour le mal ce qui cause une peine, ce qui contrarie les penchants. En partant de ce principe erroné, ces philosophes sont arrivés, par des déductions logiques, à nier le libre arbitre. En effet, si la satisfaction des désirs les plus grands, si l'intérêt est le seul mobile des actions de l'homme, il est évident qu'il n'y a plus de libre arbitre ; les désirs, leur puissance, l'attrait attaché à leur satisfaction, qui d'après ces philosophes fixent seuls nos volontés, étant indépendants de nous. Tous les actes tombent alors dans la catégorie de ceux que nous avons reconnus n'être point décidés par le libre arbitre, mais par les désirs seulement.

D'une autre part, les philosophes qui ont admis l'existence du libre arbitre reconnaissent que la morale de l'intérêt est la négation du libre arbitre, et que ce pouvoir ne peut exister sans l'intervention de l'obligation morale,

du sentiment du devoir moral. Ces philosophes, ayant reconnu ce point important, doivent, pour être conséquents avec eux-mêmes, reconnaître que dans tous les cas où le sentiment du devoir moral n'intervient pas dans une délibération, ce n'est point par le libre arbitre que l'homme prend ses déterminations, mais par ses désirs seulement; qu'il y a donc des cas dans lesquels l'homme, *même libre*, veut, décide, par un autre pouvoir que le libre arbitre, puisque le sentiment du devoir n'intervient que dans les cas où la morale est intéressée. Ils doivent admettre aussi que l'homme privé du sentiment du devoir moral est privé du libre arbitre, et qu'il ne peut vouloir se décider que par son désir le plus grand. Enfin, ils doivent reconnaître que la volonté dérive non-seulement du libre arbitre, mais encore des désirs, et que la volonté qui dérive de cette source n'est point libre, puisqu'ils reconnaissent que les désirs et leur puissance ne dépendent pas de l'homme.

Si tous les philosophes sont implicitement d'accord pour admettre que le libre arbitre n'intervient pas sans le sentiment du devoir moral, c'est que ce principe tient à la nature même des choses, c'est qu'il est basé sur les lois naturelles.

La première condition pour posséder le libre arbitre étant de posséder, par le sens moral, la raison morale supérieure, *le libre arbitre dépend donc de la morale, et non point la morale du libre arbitre*, ainsi que l'ont pensé quelques philosophes, Kant entre autres.

Le sens moral, comme élément générateur du libre arbitre, doit être pris dans son acception la plus large, acception qui renferme tout ce que l'homme se sent obligé de faire par devoir, malgré la contrariété qu'il éprouve en le faisant. Le sens moral ne se borne pas à donner seulement les connaissances morales les plus communes, à apprendre qu'il est mal de tuer, de voler, d'incendier, etc.; par des inspirations plus délicates, il fait sentir ce qui est poli, charitable. bienséant, convenable, et il fait sentir

l'obligation de l'accomplir. Ce sentiment du devoir, sentiment qui ne se présente que lorsque le bien est pénible, imprime également alors un caractère réel de liberté aux décisions qu'il a éclairées.

Le sens moral étant l'élément fondamental du libre arbitre, il est facile de comprendre que cette liberté, toujours en rapport avec son principe générateur par excellence, puisse être plus ou moins grande, c'est-à-dire *relative* ; que l'homme puisse être libre à l'égard de certains penchants, et ne pas l'être à l'égard de certains autres, c'est-à-dire *partiellement;* enfin, qu'il puisse perdre *momentanément* son libre arbitre.

1° *Du libre arbitre relatif.* — Le sens moral, de même que toutes les autres facultés accordées à l'humanité, présente, selon les individus, des degrés très-variés dans sa perfection et dans son développement. Ces degrés forment les raisons morales relatives, par lesquelles des individus sentent mieux que d'autres le bien et le mal. Plus l'homme sera éclairé par le sens moral sur ce qui est bien et sur ce qui est mal, plus il sera dans le cas de décider entre eux par son libre arbitre, et moins il sera dans le cas de décider entre eux par ses désirs les plus grands; plus par conséquent son libre arbitre sera parfait, et plus le champ de l'exercice de ce pouvoir sera étendu. Par la faiblesse de leur sens moral, un grand nombre d'hommes ne sentent pas la perversité de leurs mauvais penchants, et ils les satisfont sans que leur conscience le leur reproche; ils décident par leur désir le plus grand dans les circonstances où ils décideraient par le libre arbitre si leur sens moral était plus complet et plus développé; ils sont donc relativement moins libres que ceux dont ce sentiment a plus de perfection. La liberté morale relative descend graduellement jusqu'à sa nullité lorsque le sens moral descend de ses diverses imperfections à son absence complète. Les races humaines

supérieures sont plus libres que les races moyennes, et celles qui sont au bas de l'échelle de l'humanité sont tellement dépourvues de sens moral, qu'elles sont entièrement privées de la raison morale supérieure et de la liberté morale; elles ne veulent et ne décident que par leur désir le plus grand, en cas de conflit entre plusieurs désirs.

2° *Du libre arbitre partiel.* — L'homme qui est éclairé par sa conscience morale sur la nature perverse de certains penchants, et qui ne l'est point sur la nature également perverse de certains autres penchants, se décide librement sur le parti qu'il prend à l'égard des désirs inspirés par les premiers, et il ne se décide pas librement sur le parti qu'il prend à l'égard des désirs inspirés par les seconds. Sa liberté morale est donc partielle. Cette liberté partielle se présente dans les deux circonstances suivantes.

A. Dans les cas si nombreux où le sens moral, faible et incomplet, fait sentir la perversité de certains penchants seulement, et reste muet à l'égard de certains autres. Rien de fréquent comme une conscience large à l'égard de certains penchants pervers, et normale, timorée même, à l'égard d'autres penchants également pervers.

B. Dans le cas où le sens moral, étouffé par des passions puissantes qui dominent, qui absorbent et qui aveuglent l'esprit, reste muet à l'égard des désirs pervers inspirés par ces passions, tout en éclairant néanmoins cet esprit sur ses désirs immoraux inspirés par d'autres passions moins puissantes qui ne le dominent point, qui ne l'absorbent point. Un grand nombre d'individus sont dans ce cas, ces individus ayant dans leur caractère quelque passion assez puissante pour dominer leur esprit dès qu'elle se manifeste : c'est, ou l'avarice, ou la jalousie, ou l'orgueil, ou l'ambition, etc. Libres et raisonnables dans les circonstances où leur passion dominante n'est point intéressée, ils ne sont ni l'un ni l'autre à l'égard des pensées et des désirs que cette

passion leur inspire; ils croient être dans la voie de la justice, de la vérité et du droit, alors qu'ils professent avec conviction les opinions les plus fausses et les plus irrationnelles, alors qu'ils commettent les actes les plus immoraux ou les plus ridicules. Ces aveuglements partiels de la conscience sont faciles à constater chez les originaux et chez les fanatiques.

3° *Du libre arbitre temporaire*; ou plutôt : *De la perte momentanée du libre arbitre*. — Pour qu'un homme, habituellement éclairé par sa conscience sur l'immoralité de ses mauvais penchants, ne le soit plus momentanément et perde son libre arbitre sur ce qui concerne ces penchants, il faut qu'une passion violente, accidentellement excitée, domine l'esprit de cet homme en y étouffant momentanément le sens moral. Absorbé alors par sa passion, cet individu ne pense que d'après elle, et il ne veut que ce que demandent les désirs qu'elle inspire. Puis, lorsque cette passion a disparu, le sens moral, se faisant sentir de nouveau, ramène avec lui la raison morale et la liberté morale momentanément absentes. L'homme réprouve alors l'acte qu'il approuvait naguère, et il regrette amèrement d'avoir fait ce qui ne lui inspirait aucune répugnance, ce qu'il croyait avoir le droit de faire.

DEUXIÈME CONDITION NÉCESSAIRE A L'EXISTENCE DU LIBRE ARBITRE. — *L'intervention de la faculté réflective*. — L'intervention de la faculté réflective a toujours été reconnue nécessaire à l'existence du libre arbitre; on lui a même attribué une importance exagérée, puisqu'on a fait dépendre d'elle seule l'existence et l'exercice de cette liberté. Dès qu'un homme sait réfléchir, raisonner, dès qu'on peut dire de lui qu'il a de l'intelligence, on le considère comme doué du libre arbitre. Dès qu'il a réfléchi, raisonné, combiné, avant d'agir; dès qu'il a prémédité un acte, on considère cet acte comme ayant été exécuté librement.

Et cependant cette condition seule ne suffit pas, car ce n'est pas tout que de réfléchir pour être moralement libre, il faut encore pouvoir réfléchir conformément au bien et sentir l'obligation de faire ce bien.

Pour se faire une juste idée du rôle que joue la faculté réflective dans l'exercice du libre arbitre, et pour comprendre qu'elle seule ne peut pas donner cette liberté, étudions son action dans les deux temps où elle intervient pendant la préméditation d'un acte : premièrement, dans la création des motifs en faveur des divers principes instinctifs, des divers penchants ou désirs éprouvés ; deuxièmement, dans les opérations réflectives qui suivent la création des motifs. Cette étude nous paraît fort importante et entièrement neuve.

1° *Intervention de la faculté réflective dans la création des motifs.* — Lorsque la faculté réflective se fixe sur des désirs, des penchants, son premier acte est de produire des pensées, des raisonnements dans le sens de ces désirs, de créer des motifs en leur faveur. Si un seul penchant est ressenti, la réflexion produit des motifs en faveur de ce penchant. Si plusieurs penchants sont ressentis en même temps, elle produit des motifs en faveur de chacun d'eux. Tel est, en général, le premier acte de la faculté réflective vis-à-vis de nos penchants, de nos désirs. Rarement sa première intervention produit une délibération sur le parti à prendre à l'égard des divers désirs éprouvés en même temps, sans création de motifs en faveur de la satisfaction de chacun d'eux. Or, dans la création des motifs, cette faculté ne peut point être un élément de liberté, puisqu'elle ne fonctionne que dans le sens de chacun des éléments instinctifs en activité, et à leur profit.

2° *Opérations de la faculté réflective qui ont lieu à la suite de la création des motifs.* — Une fois les motifs créés, étudions ce que fait la réflexion dans les trois cas suivants,

qui renferment tous ceux qui peuvent se présenter : premièrement, lorsqu'un seul désir est ressenti ; deuxièmement, lorsque deux désirs de nature différente sont ressentis en même temps, aucun d'eux n'étant inspiré par le sens moral ; troisièmement, lorsqu'un désir pervers est combattu par le sens moral accompagné du sentiment du devoir.

A. *Opérations de la faculté réflective qui ont lieu lorsqu'un seul désir est ressenti.* — L'observation montre qu'après la création des motifs, la réflexion est uniquement occupée à combiner ce qui peut favoriser l'accomplissement des actes qui doivent satisfaire le désir, à étudier le moment opportun pour les mettre à exécution, à chercher la manière de les accomplir, à écarter les difficultés qui peuvent empêcher leur accomplissement. Voilà ce que fait dans ce cas la préméditation ; et en réalité elle n'a pas à faire autre chose, rien ne combattant dans l'esprit l'accomplissement de cet acte. De sorte que cette préméditation n'est point une délibération sur un parti à prendre, mais seulement un appui, un secours de la réflexion prêté au désir éprouvé. Or, les facultés réflectives peuvent-elles être un élément de liberté lorsqu'elles ne sont occupées qu'à favoriser l'accomplissement de l'acte désiré, lorsqu'elles ne fonctionnent qu'en faveur du désir éprouvé? Évidemment non, pas plus dans ce cas que dans la création des motifs.

B. *Opérations réflectives qui ont lieu lorsque deux penchants de nature différente sont ressentis en même temps, aucun d'eux n'étant inspiré par le sens moral, soit parce que ces penchants ne représentent pas le bien et le mal, soit parce que, ces penchants représentant le bien et le mal, l'individu est privé de sens moral.* — Après la création des motifs en faveur de chacun des désirs opposés, *si ces désirs sont à peu près de force égale*, l'homme est indécis et il cherche le parti qui le satisfera davantage. Il s'occupe de cette importante solution jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée ;

car là où le sens moral, et par conséquent où le sentiment du devoir, n'intervient pas, la satisfaction du désir le plus grand est la seule règle de conduite qu'il soit naturel à l'homme de suivre ; il doit donc être fixé sur ce qui peut le satisfaire davantage, et, si cette connaissance n'est pas évidente pour lui, il la cherche. Voilà ce dont s'occupe d'abord la faculté réflective.

Si les désirs opposés sont de force très-inégale, ces réflexions préliminaires sont courtes ou n'ont pas lieu, l'homme voyant de suite son désir le plus grand, les motifs qui ont le plus de poids sur son esprit.

Cette recherche égoïste, qui ne mérite pas le titre de délibération, étant terminée, la faculté réflective s'occupe, comme en A, d'étudier les moyens les plus propices pour arriver à la satisfaction de ce désir le plus grand, d'écarter les obstacles qui peuvent empêcher cette satisfaction, de chercher le moment opportun et les moyens les plus sûrs pour exécuter l'acte qui doit la procurer ; enfin elle s'occupe des précautions à prendre pour ne pas blesser les sentiments qui ont inspiré le désir le moins grand et qui ont combattu le désir le plus grand. L'homme fait cette recherche pour éviter la peine qui résulterait du froissement de ces derniers sentiments.

Nous voyons donc qu'entre des motifs dont aucun n'est inspiré par le sens moral, il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir de délibération proprement dite entre ces divers motifs, l'homme devant, d'après sa constitution psychique, se déterminer toujours, dans ce cas, pour le motif qui a le plus de puissance sur son esprit. Il y a seulement alors, par la réflexion : 1° création des motifs ; 2° recherche, en cas de besoin, des motifs ou des désirs les plus grands ; 3° réflexions pour favoriser l'exécution de l'acte demandé par ces désirs, et pour prendre les précautions nécessaires afin d'éviter le froissement des sentiments qui ont inspiré les désirs ou les motifs les moins puissants. Une délibération réelle ne peut avoir lieu que lorsqu'il y a des raisons

pour prendre l'un ou l'autre parti, et pour n'être pas invariablement déterminé par le motif le plus puissant, cas qui n'a lieu que lorsque l'homme, porté au mal et éclairé par le sens moral, réfléchit sur ce qu'il a à faire, pouvant se décider, ou pour le mal parce qu'il le désire le plus, ou pour le bien parce que son sens moral lui fait sentir l'obligation de faire ce bien. Hors de ce cas, la *préméditation* n'est point une délibération, elle est seulement une recherche de ce qu'il faut faire pour se procurer une satisfaction et pour éviter des contrariétés. La *délibération*, seule opération réflective qui soit un élément de libre arbitre, et deuxième condition nécessaire à l'existence de cette liberté, dépend donc de la première condition, la présence dans l'esprit du sens moral, puisqu'il n'y a de délibération réelle que par l'intervention du sentiment du devoir. On voit par là que tout se lie, que tout s'enchaîne intimement, que tout est nécessaire en soi dans les éléments qui d'après notre théorie constituent le libre arbitre. Cette considération nous paraît donner un grand poids à notre manière d'envisager ce pouvoir. Les fous malades et les fous en santé préméditent parfaitement leurs actes pervers; mais leur préméditation, n'étant point une délibération morale, n'est point un élément de libre arbitre.

C. *Opérations réflectives qui ont lieu lorsqu'un penchant pervers est combattu par le sens moral, par le sentiment du devoir.* — Si les inspirations du sens moral ont plus de puissance sur l'esprit que les inspirations des sentiments pervers (cas où ce sentiment ne se présente pas sous la forme du sentiment du devoir), l'homme ne pouvant alors que vouloir faire le bien qu'il désire le plus par le motif qu'il le désire le plus, n'ayant aucun motif de vouloir autrement, la réflexion ne produit pas de délibération entre le bien et le mal; elle est uniquement occupée à chercher les moyens propres à accomplir le bien désiré, et elle n'est pas plus dans ce cas que dans les précédents un élément

de libre arbitre, lequel libre arbitre n'a pas lieu d'intervenir en effet, dans ce cas-là, pour décider. Mais, si le désir pervers a plus de puissance sur l'esprit que les inspirations morales, alors le sens moral se présentant, non plus sous la forme du désir, mais sous la forme du sentiment du devoir, la préméditation renferme réellement une délibération entre le bien et le mal, délibération dans laquelle l'homme, connaissant la nature immorale de son désir pervers, et sentant l'obligation de le vaincre, quelque puissant qu'il soit, doit nécessairement se poser cette question et délibérer sur elle avant de se décider à prendre un parti : Ferai-je ce que je désire le plus, quoique je sente que c'est mal et que je ne dois pas le faire? ou bien suivrai-je le conseil que me donne ma conscience, de ne pas faire ce mal, conseil que je sens devoir suivre? Par cette délibération, qui précède nécessairement le choix dans cette circonstance, la faculté réflective est réellement un élément nécessaire du libre arbitre. Une décision morale prise sans une délibération préalable, telle que celle qui est prise lorsqu'un désir moral n'est point combattu par un désir opposé, n'a point lieu par le libre arbitre, mais par le désir moral.

D'après ce qui précède, la faculté réflective n'est un élément du libre arbitre qu'en effectuant une comparaison entre des désirs, les uns bons et les autres mauvais, simultanément ressentis, et une délibération à leur égard ; comparaison et délibération devant précéder le choix. Or, pour faire ces deux opérations, il n'est point nécessaire que la faculté réflective soit très-développée, la plus médiocre suffit ; la connaissance des règles de la logique est même inutile. Il ne faut donc pas à l'homme une grande puissance intellectuelle pour qu'il soit libre ; le développement de son intelligence n'augmente même pas son libre arbitre; ce qui l'augmente, c'est la culture de son sens moral.

Le sens moral et la faculté réflective étant les seules conditions nécessaires pour que l'homme soit moralement libre, pour qu'il puisse choisir librement entre le bien et le

mal, c'est-à-dire pour qu'il puisse ne pas se décider invariablement par son désir le plus grand ayant pour cela un motif, il en résulte que le libre arbitre n'est point une faculté première, ainsi qu'on l'a toujours cru, mais qu'il est la conséquence naturelle de la réunion de la faculté instinctive la plus noble, le sens moral, et de la faculté intellectuelle la plus élevée, la faculté réflective. Le libre arbitre est si peu une faculté primitive, qu'on n'a jamais songé à le cultiver, comme on a songé à cultiver la mémoire, les facultés réflectives, les sentiments moraux. On ne perfectionne et on ne développe le libre arbitre qu'en développant et en perfectionnant le sens moral, son élément constitutif le plus essentiel.

3° Conditions nécessaires a l'exercice du libre arbitre.

Tout homme qui possède les conditions nécessaires pour pouvoir choisir entre le bien et le mal après une délibération éclairée par le sens moral, possède le libre arbitre. Mais, quoiqu'il le possède, il est loin de décider toujours ses actes par ce pouvoir ; il les décide, il les veut également, avons-nous vu, par les désirs qu'il éprouve. Il veut par ses désirs toutes les fois qu'il n'a pour motif de ses actions que des désirs, c'est-à-dire : 1° toutes les fois que ses désirs ne sont point combattus par d'autres désirs ; 2° toutes les fois que ses désirs opposés n'ont aucun rapport avec le bien et le mal, cas où sa volonté est invariablement fixée par son désir le plus grand ; 3° toutes les fois que, ses désirs ayant du rapport avec le bien et le mal, le désir moral est plus grand que le désir pervers qui le combat, cas où sa volonté est également fixée par son désir le plus grand, cet homme n'ayant aucun motif de vouloir autrement. Nul pouvoir autre que le désir lui-même n'est alors nécessaire pour que l'homme libre moralement veuille faire ce que demande ce désir. Cette volonté n'a rien de libre, puisqu'elle dépend de la nature et de la puissance des désirs

éprouvés, nature et puissance indépendantes de l'homme.

Mais, quand l'homme qui possède le sens moral, et avec lui le libre arbitre, a à choisir, non plus entre des désirs seulement, mais entre un désir immoral et la connaissance sentie qu'il ne doit pas le satisfaire, ce n'est plus le désir qui fixe la volonté dans la détermination. L'homme ayant à choisir entre ce qu'il désire et ce qu'il sent l'obligation de ne pas faire, étant soustrait, par ce sentiment du devoir, par ce nouveau motif de choix qui n'est point un désir, à la loi de l'intérêt, et ayant autant de raison de choisir l'un que l'autre, son libre arbitre entre en exercice pour fixer la volonté, pour opérer la décision. La première condition pour que le libre arbitre entre en exercice, chez l'homme qui possède ce pouvoir, est donc que : *le sentiment du devoir intervienne comme un des motifs de choix dans la délibération*, ce qui n'a lieu que lorsque, dans une décision entre le bien et le mal, le bien à faire n'apparaît pas sous la forme d'un désir, mais sous la forme du devoir. D'après la constitution psychique de l'homme, le libre arbitre ne devait réellement opérer les décisions que dans des circonstances exceptionnelles et rares, car ce pouvoir n'intervient que par la présence du sentiment du devoir, lequel n'intervient lui-même que dans le cas où le bien représente, soit un parti pénible à prendre, soit le parti qui plaît le moins. Or, si l'homme avait été condamné à décider tous ses actes par la liberté morale, s'il avait fallu qu'il fût toujours engagé à faire le bien par le sentiment du devoir, il aurait fallu que ses désirs moraux fussent toujours combattus par des désirs pervers, et que ces désirs pervers fussent toujours plus grands que ses désirs moraux, seuls cas où intervient le sentiment du devoir. Alors il n'aurait jamais pu faire le bien sans être contrarié, ce qui l'aurait placé dans des conditions par trop dures. L'homme doué de libre arbitre ne devait donc pas toujours vouloir par son libre arbitre ; il devait vouloir, dans le plus grand nombre des cas, par ses désirs.

La seconde condition pour l'exercice du libre arbitre chez l'homme moralement libre est celle-ci : *Il faut que les partis entre lesquels il a à choisir soient présentés par ses propres désirs ; ou, s'ils lui sont imposés par autrui ou par les circonstances, il ne faut pas qu'un de ces partis lui répugne invinciblement.* Cette condition est la conséquence d'un principe que nous avons émis lorsque nous avons traité des lois auxquelles l'esprit humain est soumis, et que nous avons formulé ainsi : *Il n'est pas possible à l'homme de faire volontairement ce qui répugne invinciblement à ses facultés instinctives, à ses sentiments.* Ce principe est tellement dans la nature des choses, que nous pouvons le considérer comme une loi. L'homme, en effet, ne peut se décider à faire ce qui lui répugne invinciblement, par la raison que ce qui est invincible ne peut se vaincre. L'important, dans cette question, c'est de savoir s'il existe réellement des répugnances invincibles, des impossibilités morales naturelles plus puissantes sur l'esprit que le libre arbitre. Eh bien ! l'observation ne permet pas de douter de l'existence de telles répugnances chez l'homme. Il y a des sentiments qui ont tant de puissance sur notre esprit, qu'il nous est impossible de faire ce qui les blesse profondément, d'en supporter le froissement violent. Il est une impossibilité morale que beaucoup de personnes peuvent facilement constater sur elles-mêmes; cette impossibilite est la suivante : les actes de haute criminalité, l'assassinat, l'incendie, le viol, etc., répugnent tellement aux personnes animées des sentiments supérieurs qu'il est impossible à ces personnes d'accomplir ces actes. La crainte a tellement de puissance sur certaines personnes qu'elle leur rend impossibles les actes qui excitent vivement ce sentiment. La crainte les empêche de faire, soit ce qu'elles désirent, soit ce qu'elles ont choisi par devoir. En face d'une détermination à prendre, elles disent alors, avec vérité : «Je ne peux pas». Ces personnes peuvent bien exercer leur libre arbitre dans la première phase de sa manifestation par le choix, peut-être même dans la seconde phase

par la décision, mais elles ne peuvent l'exercer dans sa troisième phase par l'exécution, c'est-à-dire par la volonté d'exécuter ce qu'elles ont choisi et décidé, en d'autres termes, par l'action. La poltronnerie, ce mal si fréquemment sans remède, a bien souvent offert des exemples de son indomptable effet sur les hommes les plus moralement insurgés contre cette déplorable infirmité. Ces impossibilités instinctives sont parfaitement comprises par les personnes qui sont susceptibles de les éprouver ; elles ne peuvent êtres mises en doute ou niées que par celles qui sont conformées, sous le rapport instinctif, de manière à ne pouvoir les ressentir. Ces impossibilités obligent parfois l'homme doué de libre arbitre de se décider, non plus par ce pouvoir ni par ses désirs, mais *par nécessité*. C'est ce qui lui arrive lorsque, étant forcé de se décider entre deux partis non présentés par ses propres désirs, mais imposés par autrui ou par les circonstances, un de ces partis répugne invinciblement à ses sentiments. Il se décide alors, *par nécessité*, à prendre le parti qui n'est pas celui que lui inspire la répugnance invincible. Tel est le seul cas où le mot nécessité, si souvent employé par ceux qui nient le libre arbitre, est réellement applicable.

L'interprétation trop rigoureuse de la séduction chez les jeunes filles, le mépris et le déshonneur que l'on attache à un événement où leur culpabilité est moins grande qu'on ne le suppose, mettent souvent ces malheureuses, devenues enceintes, en présence de partis qui blessent vivement leurs sentiments; et souvent, l'un de ces partis leur étant impossible à adopter par l'effet d'une répugnance invincible, elles prennent nécessairement celui qui leur répugne le moins. Si la perte du déshonneur est pour elles invincible, et si elles ne voient pas d'autre moyen de lui échapper que par l'infanticide, elles accomplissent cet acte monstrueux avec peine et regret. Si la perte du déshonneur ne répugne pas invinciblement à leurs sentiments, quoique cette perte leur soit très-pénible, elles subissent le déshonneur en gar-

dant leur enfant. Si l'infanticide et la perte de leur honneur leur sont également impossibles, elles se réfugient dans le suicide. C'est pour éviter le froissement du sentiment de l'honneur, froissement impossible à supporter, qu'ont lieu un grand nombre de suicides.

On dit que l'on doit tout supporter plutôt que de faire le mal. Cette maxime est parfaitement vraie en principe, la morale nous en fait une loi ; mais il n'est pas toujours possible à l'homme de tout supporter ; il y a des déterminations qui sont au-dessus des forces que la nature lui a données, et l'on doit, sous peine d'être injuste et cruel, tenir compte de certaines faiblesses morales dont sont atteints quelques hommes, des impossibilités morales individuelles, lesquelles sont fort différentes chez chacun de ceux qui en sont atteints, ces impossibilités dépendant de la faiblesse de certains sentiments qui les animent. Nous devons accepter l'humanité telle qu'elle est, avec toutes ses misères, avec toutes ses imperfections aussi grandes et aussi communes dans l'ordre moral, instinctif, que dans l'ordre intellectuel et que dans l'ordre physique ; et ne pas composer une nature humaine uniforme chez tous les hommes, faute trop souvent commise par les philosophes.

Le mot *nécessité morale* ayant été employé dans une circonstance où il est tout à fait impropre, dans celle où l'homme est animé de désirs puissants inspirés par ses passions, désirs qu'il peut cependant combattre et vaincre parce qu'il sent leur perversité, les personnes qui ne reconnaissent point, avec raison, des nécessités dans les difficultés qu'il y a à vaincre de tels désirs, ont nié en principe les nécessités instinctives. Ce n'est point la force des penchants, des passions, des désirs, qui engendre les nécessités morales, car cette force n'oblige point l'homme doué de sens moral à les satisfaire. L'homme peut toujours repousser librement *ses propres désirs pervers*, quelque puissants qu'il soient, si sa conscience lui fait sentir le devoir de les repousser. Il ne se décide *par nécessité* qu'à l'occa-

sion de partis imposés par autrui ou par les circonstances, partis que l'homme ne désire pas, partis qui lui répugnent au contraire, et l'un d'eux invinciblement. Ces nécessités ne ravissent pas le libre arbitre, elles empêchent seulement l'exercice de cette liberté en obligeant l'homme à faire ce qu'il ne voudrait pas faire. Si nous admettons, puisque les faits le démontrent, la réalité de décisions nécessaires non libres, occasionnées par certaines impossibilités instinctives en présence de partis imposés par autrui, nous n'admettons point, parce que rien ne le prouve, que l'homme *en santé* ressente des penchants qui soient irrésistibles, penchants qui ne sont tels que dans une forme de la folie. La doctrine de l'impulsion irrésistible hors de l'état pathologique est complétement fausse. Les actes criminels accomplis non librement par des personnes en santé, sont des actes non libres; non point parce qu'ils ont été accomplis par une impulsion irrésistible, mais parce qu'aucun sentiment moral n'a résisté à leur désir dans la conscience de ces personnes. C'est par leur volonté qu'elles ont accompli ces actes, mais leur volonté était l'expression de leurs désirs et non du libre arbitre. C'est même dans ces conditions psychiques que les aliénés accomplissent la plupart de leurs actes criminels. Les actes irrésistibles ne sont accomplis par eux que dans une forme assez rare des folies instinctives.

Bien que nous connaissions maintenant d'une manière exacte les conditions psychiques dans lesquelles l'homme doué de libre arbitre se décide, ou par son libre arbitre, ou pas ses désirs, ou par nécessité, il n'est pas toujours possible de juger laquelle de ces trois manières a présidé à ses décisions, parce que l'état psychique dans lequel se trouve l'homme au moment où il exécute un acte ne se laisse pas toujours apercevoir. Néanmoins, dans le plus grand nombre des cas, cette appréciation est possible.

4° De la volonté.

La volonté est le pouvoir inhérent à tout être qui se sent être, par lequel il se détermine. « Dans le plus petit insecte, la volonté est tout entière ; il veut ce qu'il veut aussi pleinement que l'homme. La volonté est partout identique à elle-même. Sa fonction est de la plus grande simplicité : vouloir ou ne pas vouloir [1].» Si la volonté est partout identique à elle-même dans sa forme, elle ne dérive pas toujours de la même source. L'homme, avons-nous démontré, prend les déterminations qui dérivent de sa propre initiative, veut par deux pouvoirs de nature différente : par le libre arbitre et par les désirs.

Le libre arbitre a plusieurs phases dans son exercice. Par ce pouvoir : 1° l'homme choisit entre le bien et le mal, dans la circonstance que nous avons indiquée : cette phase n'est pas active, elle est plutôt spéculative, car l'homme peut s'en tenir à ce choix seulement et ne pas agir ; 2° après ce choix, l'activité se prépare, l'homme décide qu'il exécutera ce qu'il a choisi ; 3° enfin l'activité du libre arbitre entre en exercice, l'homme exécute par sa volonté ce qu'il a décidé. La volonté entièrement libre dans ce cas n'est autre chose que le libre arbitre actif, ou, si l'on veut, le pouvoir exécutif du libre arbitre.

Les désirs ont également plusieurs phases dans leur exercice. Lorsque l'homme éprouve plusieurs désirs opposés qui demandent leur satisfaction, alors que n'intervient pas le sentiment du devoir : 1° l'homme examine lequel de ces désirs est celui dont la satisfaction le contentera davantage, et c'est le résultat de cette recherche qui fixera son choix ; 2° l'activité du désir se prépare, l'homme décide qu'il exécutera ce qu'il désire le plus ; 3° enfin l'activité du désir entre en exercice, l'homme exécute par sa volonté ce

---

[1] *La philosophie de Schaupenhauer* ; par M. Ribot, pag. 70.

qu'il désire le plus. La volonté n'est alors que le désir actif, que le pouvoir exécutif du désir. Cette volonté n'est point libre, car elle dépend de la nature et de la puissance des désirs éprouvés. Comme toutes les forces actives non libres, elle est soumise à la loi du plus fort. Cette loi, dans la circonstance présente, est la loi de l'intérêt ; nous l'avons formulée de la manière suivante : *L'homme veut toujours faire ce qu'il désire le plus, ce que demandent ses éléments instinctifs bons ou mauvais les plus puissants, lorsqu'il ne se sent pas obligé par le sentiment du devoir de faire ce qu'il désire le moins.* Cette loi régit le monde moral, instinctif, dans tous les cas où n'intervient pas le libre arbitre. Dans ce cas, quoique notre volonté soit fixée par une loi, nous ne nous sentons point entraînés, contraints à agir malgré nous, parce que nous voulons, par une activité qui nous appartient, par notre propre désir. Notre volonté se détermine elle-même dirigée par une loi qui lui est inhérente, elle n'est pas déterminée par un pouvoir étranger. L'homme sain ou malade ne se sent contraint, forcé, que lorsqu'une puissance qui ne lui appartient pas l'oblige à faire ce qu'il ne voudrait pas faire. Il ne se sent point forcé lorsqu'il suit les lois qui appartiennent à sa nature, lorsqu'il suit ses propres désirs, quoique ces désirs, leur nature et leur puissance, lui soient imposés par les lois naturelles. Par la même raison, les animaux ne se sentent point contraints lorsqu'ils font ce que demandent les désirs inspirés par leurs instincts ; et cependant ils ne peuvent ni vouloir, ni agir autrement, à moins qu'ils n'y soient contraints par une force indépendante d'eux.

L'homme sent que sa volonté n'est pas libre, seulement lorsqu'elle l'entraîne malgré lui ; ce qui n'a lieu que dans une forme de monomanie caractérisée par l'irrésistibilité du désir, forme à laquelle Esquirol a donné, avec raison, le nom de : « lésion de la volonté ». Dans cette espèce toute particulière et rare de folie, les penchants imposés par des passions d'origine pathologique sont tellement impérieux

qu'à certains moments ils deviennent irrésistibles, malgré la lutte à outrance qu'a soutenue contre eux la volonté. Précisons la signification du mot irrésistible. Une puissance irrésistible est une puissance violente de sa nature et tellement forte que les forces qui lui sont opposées ne peuvent la vaincre. Toute puissance irrésistible suppose donc une puissance opposée qui lui fait opposition sans pouvoir lui résister. Or, en santé, y a-t-il des penchants tellement puissants que la volonté ne puisse les arrêter dans leur satisfaction ? Non, certainement. L'homme moralement libre, l'homme qui entend la voix du sentiment du devoir, peut toujours s'opposer, par sa volonté libre, à l'accomplissement de ces désirs pervers, quelque puissants qu'ils soient. Et si l'homme, dénué de sens moral et non moralement libre, cède à ses désirs pervers, ce n'est point parce que ses penchants ont une puissance irrésistible, c'est, ou parce que aucun désir contraire à ces penchants ne fait opposition, ne résiste à son désir; ou parce que les motifs égoïstes inspirés par l'intérêt bien entendu et qui font opposition à ses désirs pervers ont moins de puissance sur son esprit que ceux-ci. Dans ce cas, les penchants, quelque grands qu'ils soient, ne peuvent pas être qualifiés d'irrésistibles, puisque l'homme fait ce qu'il désire et ce qu'il veut, puisque c'est par sa volonté provenant de son désir le plus plus grand qu'il décide son action.

Résumons-nous. La volonté dérive du libre arbitre, et elle est libre par conséquent dans toutes les circonstances où le sentiment du devoir moral intervient dans la délibération qui précède la décision. La volonté dérive des désirs seulement et n'est point libre dans les circonstances où ce sentiment moral n'intervient pas dans la délibération, soit parce qu'il n'a pas lieu à intervenir, soit parce que, ayant lieu à intervenir, l'individu en est privé, soit enfin parce que l'individu qui est doué de ce sentiment ne l'éprouve pas, ce sentiment étant étouffé, annihilé dans sa conscience par quelque passion violente qui s'est emparée

de son esprit et qui l'a absorbé momentanément. La volonté n'est point libre alors, parce que ses décisions sont fixées par la loi de l'intérêt.

Les philosophes adoptent en général, comme division des facultés de l'esprit, la suivante : la sensibilité, l'intelligence et la volonté. Cette division, qui est également adoptée par les médecins aliénistes, n'est pas exactement la nôtre. D'après nous, toutes les facultés psychiques rentrent dans les deux divisions suivantes : 1° la sensibilité, les sentiments, ou facultés instinctives ou morales, ce qui est tout un; 2° l'intelligence. Le libre arbitre, avons-nous vu, dépend de la réunion du sens moral et de la faculté réflective. La volonté n'est pas non plus une faculté première et à part, puisqu'elle est le pouvoir exécutif, soit des désirs qui émanent de nos facultés instinctives, soit du libre arbitre, qui est une émanation du sens moral.

Les philosophes, ayant attribué toute volonté au libre arbitre, se sont trouvés fort embarrassés pour expliquer la volonté si énergique et si tenace des aliénés. Pour échapper aux difficultés, les uns ont gratifié ces malades d'une liberté qu'ils n'ont point ; les autres leur ont accordé la volonté qu'ils n'attribuent qu'au libre arbitre, sans pour cela considérer ces malades comme libres. Enfin, il s'est rencontré des personnes qui, partant également de ce principe que toute activité de l'homme a son principe dans la volonté libre, ont tranché la difficulté en considérant ces malades comme des automates mus par une activité qui ne leur appartient pas. Sachant maintenant que leur activité non libre vient de leurs désirs, on comprendra comment ils peuvent agir par leur propre activité, sans pour cela agir librement. Sachant aussi que, quoique aveuglés, par les passions qu'a soulevées dans leur esprit l'état pathologique de leur cerveau, à l'égard de tout ce qui concerne ces passions, ils peuvent cependant rester éclairés par le sens moral à l'égard des inspirations d'autres passions qui leur sont naturelles, on comprendra

comment il peut se faire que leur volonté, quoique non libre à l'égard des inspirations des premières passions, soit libre à l'égard des inspirations des secondes.

On a toujours pensé que les consentements ou refus de consentement étaient des actes libres et volontaires. Volontaires, cela est incontestable, mais ils sont loin d'être toujours libres, en tant qu'émanant du libre arbitre. On consent ou on ne consent pas, aussi bien par ses désirs que par la liberté morale. Il ne faut pas se faire illusion sur ce qu'on appelle décider librement dans les actes sociaux, tels que : donations, contrats de vente ou d'achat, testaments, mariages, etc.; car ces décisions ne proviennent que de désirs, désirs inspirés par des sentiments moraux et rationnels, manifestés par des personnes libres, mais, quelquefois aussi, désirs illégitimes inspirés par des passions qui aveuglent l'esprit, qui étouffent tout sentiment moral, et qui, par cet aveuglement, privent l'homme de sa raison morale et de son libre arbitre. Le sentiment du devoir moral n'ayant pas l'occasion d'intervenir dans les réflexions qui précèdent la plupart de ces volontés, celles-ci ne sont point issues du libre arbitre. Le mariage lui-même n'est point contracté en général après une délibération éclairée par le sens moral. L'amour, ou l'avarice, ou l'orgueil, le décident seuls le plus souvent par les désirs que font naître ces éléments instinctifs. Bien que ces volontés ne dérivent en général que de désirs, nous devons les respecter autant que si elles dérivaient du libre arbitre, parce qu'elles émanent de personnes libres. Et même ces personnes ne seraient-elles point moralement libres, soit parce qu'elles sont privées de sens moral, soit parce qu'elles ont perdu momentanément ce sentiment dans ce que nous appelons un *état passionné*, état d'aveuglement dont il sera parlé à l'occasion de la folie, nous n'en devons pas moins respecter leurs désirs. Se départir de cette règle de conduite quand une personne est en santé, baser le respect aux volontés d'autrui seulement sur la certitude qu'elles sont produites par le libre

arbitre serait se jeter dans des difficultés insurmontables ; la privation du libre arbitre étant souvent partielle ou temporaire, et sa présence ou son absence, ainsi que ses différents degrés, n'étant pas toujours faciles à déterminer. Les lumières fournies par la psychologie sur le véritable caractère des actes sociaux ne doivent donc pas modifier la règle de conduite actuellement adoptée ; on saura seulement que ce sont des volontés issues de désirs, et non des volontés issues du libre arbitre, que l'on respecte dans ces actes ; et la seule protestation légitime que nous ayons le droit d'opposer à ces volontés et aux actes qui les suivent, s'ils ne sont pas conformes aux lois de la morale et de la justice, est celle provenant de la désapprobation et du blâme.

5° De la constance dans la répétition de certains actes, constance affirmée par la statistique. — Explication de cette constance.

La reproduction constante de certains actes, dans un espace de temps donné et dans un nombre d'hommes déterminé, reproduction constatée par les statisticiens, a fort intrigué les psychologistes. Ceux-ci, croyant que tous les actes de l'homme sont décidés par le libre arbitre seul, n'ont eu qu'à manifester de l'étonnement devant ce phénomène, toute explication leur étant impossible, sous peine d'être obligés de dire, avec ceux qui en ont hasardé une, que les décisions du libre arbitre sont soumises à des lois, ce qui équivaut à nier ce pouvoir. Ayant démontré que l'homme se détermine rarement par son libre arbitre, l'explication de la constance dans la reproduction d'un grand nombre d'actes devient facile. Nous la trouvons dans la circonstance suivante : les lois naturelles établies par le Créateur distribuant à l'humanité des éléments instinctifs toujours les mêmes en quantité et en qualité, bonnes, bizarres et perverses, éléments d'où naissent des désirs semblables, les actes déterminés par ces désirs et non pa

comment il peut se faire que leur volc [illegible] e égal dans libre à l'égard des inspirations des r[illegible] s qui s'ob- soit libre à l'égard des inspirations de [illegible] ion point

On a toujours pensé que les con[illegible] ctive de consentement étaient des actes lib[illegible] irent taires, cela est incontestable, m[illegible] t p jours libres, en tant qu'ém[illegible] consent ou on ne consent pa[illegible] par la liberté morale. Il ne [illegible] qu'on appelle décider lib[illegible] que : donations, contr[illegible] mariages, etc.; car [illegible] comparative- désirs, désirs insp[illegible] re arbitre. Bien tionnels, manifes[illegible] ices, il est bon de quefois aussi, d[illegible] lorsque, chez l'homme qui aveuglent [illegible] ande à être satisfait sans et qui, par c[illegible] opposé, cas où le désir non morale et [illegible] ; 2° lorsque, chez cet homme n'ayant [illegible] s désirs opposés, n'ayant aucun rap- précéd[illegible] t le mal, demandent à être satisfaits, cas issue[illegible] s puissant des désirs qui détermine toujours cor[illegible] est pris; 3° lorsque, chez cet homme libre, deux s[illegible] représentant, l'un le bien et l'autre le mal, celui qui porte au bien est plus puissant que celui qui porte au mal, cas où c'est encore le désir le plus puissant qui détermine toujours le parti qui est pris; 4° dans toutes les décisions de l'homme qui ne possède pas le libre arbitre, soit parce qu'il est dépourvu de sens moral, soit parce que, possédant ce sentiment, celui-ci a été momentanément étouffé par quelque passion. Tous ces actes les plus fréquents de l'humanité peuvent se reproduire avec constance, puisque la nature reproduit toujours exactement, en quantité et en qualité, dans l'humanité considérée dans son ensemble, les principes instinctifs qui donnent les désirs d'accomplir ces actes.

Quant aux actes déterminés par le libre arbitre, et dont

...xécution n'est s... ...eci que : ayant à choisir entre ...ns les cas, ré... ... qu'on désire le moins, on ...prendre un... ... déterminé par son désir ...voir mo... ...i de l'intérêt, circon- ... au ... ...qu'on a, par l'inter- ... u... ...otif pour faire ce ... ne désire pas; ... l'homme à ... pas. ... fonda- ...ous ...urce de nos déterm... ...t ...sence du libre arbitre de faire naître ...désirs les plus grands, des motifs qui ont ...sance sur l'esprit. «C'est une loi de la liberté ...il, que l'homme soit déterminé et se détermine ...motifs les plus nombreux et les plus puissants[1].» ...que l'homme se décide par son libre arbitre, ce n'est point pour lui une loi de se déterminer par les motifs, par les désirs les plus nombreux et les plus puissants; c'est au contraire par le privilége exclusif attaché à sa liberté morale, qu'il a, au moyen de l'obligation ressentie de faire le bien et de repousser le mal, le pouvoir de se déterminer en faveur du désir moral dont la puissance est souvent très-faible, comparativement à celle des désirs qui le portent au mal, et même en faveur du simple conseil donné par le sentiment du devoir, sans que ce conseil soit accompagné de désir.

La citation suivante prouvera que c'est bien au libre arbitre qu'a été toujours attribuée la décision des actes qui se reproduisent régulièrement dans l'humanité; elle nous montrera aussi l'étonnement causé par la reproduction constante de ces actes supposés accomplis par le libre arbitre. Cette citation est empruntée à un article publié par M. Legoy dans la *Revue contemporaine*, n° du 31 août 1857,

---

[1] *Anatomie et physiologie du cerveau*, tom. II, pag. 137.

le libre arbitre, doivent se reproduire en nombre égal dans un laps de temps donné. Les quelques différences qui s'observent dans le nombre de ces actes tiennent, non point à des changements survenus dans la nature instinctive de l'humanité, dans la nature des sentiments qui inspirent à l'homme ses désirs, mais à des variations qui se sont présentées dans les causes excitantes de ces divers éléments instinctifs, et qui ont fait prédominer certains d'entre eux.

Si nous portons notre attention sur les circonstances dans lesquelles les actes sont déterminés par des désirs seuls, par la volonté non libre que dirige la loi de l'intérêt, nous jugerons combien ces actes sont fréquents, comparativement à ceux qui sont déterminés par le libre arbitre. Bien que nous connaissions déjà ces circonstances, il est bon de les rappeler ; ce sont les suivantes : 1° lorsque, chez l'homme libre moralement, un désir demande à être satisfait sans être combattu par un désir opposé, cas où le désir non combattu détermine l'acte ; 2° lorsque, chez cet homme libre, deux ou plusieurs désirs opposés, n'ayant aucun rapport avec le bien et le mal, demandent à être satisfaits, cas où c'est le plus puissant des désirs qui détermine toujours le parti qui est pris; 3° lorsque, chez cet homme libre, deux désirs représentant, l'un le bien et l'autre le mal, celui qui porte au bien est plus puissant que celui qui porte au mal, cas où c'est encore le désir le plus puissant qui détermine toujours le parti qui est pris; 4° dans toutes les décisions de l'homme qui ne possède pas le libre arbitre, soit parce qu'il est dépourvu de sens moral, soit parce que, possédant ce sentiment, celui-ci a été momentanément étouffé par quelque passion. Tous ces actes les plus fréquents de l'humanité peuvent se reproduire avec constance, puisque la nature reproduit toujours exactement, en quantité et en qualité, dans l'humanité considérée dans son ensemble, les principes instinctifs qui donnent les désirs d'accomplir ces actes.

Quant aux actes déterminés par le libre arbitre, et dont

l'exécution n'est soumise à aucune loi fixe, ils n'ont lieu que dans les cas, réellement exceptionnels, où l'homme est appelé à prendre un parti entre un désir pervers et le sentiment du devoir moral, cas qui ne se présente que lorsque le bien opposé au mal n'offre pas une satisfaction en perspective, mais une peine, n'est plus présenté par un désir. C'est sans doute pour avoir très-justement pressenti que l'homme décidait presque toujours ses actes par ses désirs, ou par ses désirs les plus grands, que Gall, imbu de la croyance universellement adoptée que le libre arbitre est la seule source de nos déterminations, a cru qu'il était dans l'essence du libre arbitre de faire naître les décisions des désirs les plus grands, des motifs qui ont le plus de puissance sur l'esprit. «C'est une loi de la liberté morale, dit-il, que l'homme soit déterminé et se détermine par les motifs les plus nombreux et les plus puissants [1].» Lorsque l'homme se décide par son libre arbitre, ce n'est point pour lui une loi de se déterminer par les motifs, par les désirs les plus nombreux et les plus puissants; c'est au contraire par le privilége exclusif attaché à sa liberté morale, qu'il a, au moyen de l'obligation ressentie de faire le bien et de repousser le mal, le pouvoir de se déterminer en faveur du désir moral dont la puissance est souvent très-faible, comparativement à celle des désirs qui le portent au mal, et même en faveur du simple conseil donné par le sentiment du devoir, sans que ce conseil soit accompagné de désir.

La citation suivante prouvera que c'est bien au libre arbitre qu'a été toujours attribuée la décision des actes qui se reproduisent régulièrement dans l'humanité; elle nous montrera aussi l'étonnement causé par la reproduction constante de ces actes supposés accomplis par le libre arbitre. Cette citation est empruntée à un article publié par M. Legoy dans la *Revue contemporaine*, n° du 31 août 1857,

---

[1] *Anatomie et physiologie du cerveau*, tom. II, pag. 137.

intitulé : *Du mouvement de la population en France ; les dénombrements, leurs résultats.* « L'étude sur le mouvement des populations fournit la preuve que, même dans une apparence de pure spontanéité, le libre mouvement dans les actes où la volonté humaine semble jouer le rôle dominant, cette volonté semble soumise à une puissance supérieure, dont elle subit l'empire à son insu, c'est-à-dire en gardant le sentiment de sa liberté, de son initiative. Telle est même, en général, la grande valeur des recherches statistiques, que, faites avec soin sur une échelle étendue, avec des méthodes éprouvées et uniformes, elles conduisent à la découverte des lois du monde moral, avec le même degré de probabilité que les observations astronomiques à la constatation des lois du monde physique [1]. Quoi de plus surprenant, en effet, que le retour périodique, dans des conditions presque identiques de nombre, de durée, d'intensité, de certains phénomènes que l'on supposerait être le résultat des délibérations les plus intimes, les plus dépendantes de la conscience humaine ! Pour citer quelques exemples, la vindicte publique n'a-t-elle pas à réprimer chaque année le même nombre de méfaits accomplis dans les mêmes circonstances, par le même nombre d'individus du même sexe, du même âge, du même degré d'instruction, appartenant aux mêmes professions, ayant la même origine, le même état civil, les mêmes antécédents ! Quel acte plus spontané, quelle émanation plus directe du libre arbitre que le suicide ! Et cependant, la statistique ne montre-t-elle pas chaque année, à nos yeux étonnés, le même nombre d'individus des deux sexes quittant volon-

---

[1] Les lois du monde moral qui président à la constance des actes nous paraissent être les suivantes : 1° celles qui donnent à l'humanité des principes instinctifs, soit moraux, soit bizarres, soit pervers, en nombre toujours égal ; 2° celles qui règlent la constitution psychique de l'humanité, lois d'après lesquelles les cas où l'homme est appelé à décider par ses désirs sont infiniment plus nombreux que ceux où il est appelé à décider par son libre arbitre. (Note du Dr Despine.)

tairement la vie pour se soustraire à des douleurs qu'ils jugeaient supérieures à leur force! Et non-seulement le nombre moyen annuel des suicides ne subit que des oscillations insignifiantes, mais encore le choix des instruments de mort est toujours le même, et cette similitude se reproduit dans les moindres détails de l'acte de destruction. Le mariage ne semble-t-il pas devoir être rangé parmi les manifestations les plus réfléchies, les plus mûries de la volonté dans le plein exercice de sa puissance? Eh bien! chaque année, à quelques faibles variations près que l'usage des moyennes fait disparaître, le même nombre de jeunes gens épouse le même nombre de jeunes filles ou de veuves. Enfin, le même nombre de veuves s'unit à un nombre égal de garçons ou de veufs; et, ce qui est plus merveilleux encore, c'est que ces divers mariages se contractent absolument aux mêmes âges! Où classer ce fait si grave, si funeste pour la société, de la séduction, si ce n'est dans la série des accidents, des causes fortuites, des éventualités les plus imprévues? Eh bien! chaque année le même nombre de filles trompées donne le jour au même nombre d'enfants illégitimes. »

Attribuer au libre arbitre la décision des actes qui se reproduisent régulièrement, c'était provoquer contre l'existence de ce pouvoir une objection des plus sérieuses. Nous avons donc solidement établi ce pouvoir, en démontrant que les actes dont la reproduction est constante sont déterminés, voulus, non par le libre arbitre, mais par les désirs dont la qualité et la quantité, ainsi que les circonstances qui les font naître et celles qui permettent leur accomplissement, sont soumises à des lois.

Les grands crimes, dont la reproduction est si constante, sont déterminés par des désirs pervers que le sens moral ne combat point, leurs auteurs étant privés de ce sentiment, ce que nous constaterons plus tard. Le suicide, sauf les cas rares où il est librement exécuté, est déterminé par des passions diverses qui demandent leur satisfaction, alors que

par leur puissance elles ont étouffé les sentiments qui auraient combattu le désir de mourir. Le mariage, avec les diverses préférences qui s'y rattachent, est dû à la demande de certains goûts, de certains sentiments qui ne rencontrent aucune opposition de la part de sentiments opposés, ou qui n'en rencontrent que de la part de goûts et de sentiments moins puissants. La séduction est causée par l'entraînement de sentiments exaltés, de passions vives, qui absorbent et aveuglent des personnes moralement constituées, ou qui se manifestent chez des individus dépourvus des sentiments nécessaires pour combattre efficacement ces passions. Tous ces actes, exécutés alors que la volonté, soumise à la loi de l'intérêt, à la loi du désir le plus grand, n'est plus libre ; tous ces actes, exécutés sous l'impulsion d'éléments instinctifs de nature diverse répandus constamment en quantité égale dans l'humanité, et sous l'influence des causes excitantes de ces éléments instinctifs, causes constamment reproduites par les lois naturelles ; ces actes, disons-nous, doivent se reproduire avec une régularité constante.

Que les partisans du libre arbitre, partout et quand même, veuillent bien méditer sur la question présente et sur les arguments que nous avons présentés contre leur opinion. La liberté absolue qu'ils préconisent est tellement impossible, qu'elle ne peut que fournir un nombreux contingent aux partisans de la non-liberté. Ils se croient les champions de la responsabilité humaine, et leur opinion trop exclusive sert de prétexte à la nier, même dans les cas où cette responsabilité existe réellement.

La prévision des actes d'autrui doit être basée, pour avoir quelque certitude : 1° sur la connaissance que la plupart des actes sont déterminés par les désirs ; 2° sur la connaissance des éléments instinctifs, soit naturellement dominants, soit rendus tels artificiellement, de l'individu dont on cherche à prévoir les actes. Cette prévision sera souvent en défaut, parce que la connaissance des sentiments dominants d'un individu n'est pas toujours possible à obtenir,

et parce que la puissance des sentiments peut varier promptement. Mais quand l'étude longtemps prolongée du caractère de cet individu donne cette connaissance, on pourra souvent prévoir ce qu'il fera dans telle circonstance où les désirs seuls sont appelés à décider. Pour obtenir avec assez de probabilité cette prévision, il faut encore tenir compte : 1° des causes qui peuvent modifier la nature des éléments instinctifs, telles que l'âge et les maladies ; 2° des circonstances qui augmentent la force de certains sentiments, et de celles qui diminuent la force de certains autres ; 3° enfin des circonstances qui peuvent étouffer momentanément tels ou tels de ces éléments instinctifs. Au lieu d'établir ses prévisions sur ces données, on commet presque toujours la faute de se baser sur ses propres éléments instinctifs, et l'on suppose, à tort, que les autres feront ce que l'on ferait soi-même en pareille circonstance. Aussi les prévisions sont-elles souvent fausses.

M. de Bismark a mis à profit les préceptes de prévision que nous venons d'énumérer, pour parvenir à son but : l'éreintement de la France. Connaissant exactement, pour les avoir étudiés à fond et jusque dans l'intimité, à Biarritz, les éléments instinctifs qui dirigeaient le gouvernement personnel, il savait les moyens de faire infailliblement déclarer la guerre à l'Allemagne par la France affaiblie ; il s'est préparé activement et de longue main à cette guerre, et, lorsque tout a été prêt, il a mis en avant les moyens que chacun sait, moyens qui n'ont pas manqué l'effet prévu.

Non-seulement on peut prévoir les actes d'autrui, en analysant les sentiments qui l'animent, mais on peut encore, en étudiant avec soin les actes des individus et les mœurs des populations, découvrir les éléments instinctifs qui ont porté à ces différents actes, qui ont présidé à l'adoption de ces mœurs ; rectifier à cet égard bien des opinions erronées, transmises par la tradition ; apporter, en un mot, avec le secours de la psychologie, de vives lumières capables de dissiper les ténèbres de l'histoire. Quelques esprits remar-

quables se sont déjà engagés dans cette voie, qui convertit l'étude des faits et des personnages historiques en une véritable étude scientifique; étude dans laquelle il faut toujours se tenir en garde contre ses propres sentiments, contre ses passions, contre son imagination, afin d'apprécier les faits avec justesse, et de ne pas s'éloigner de la vérité.

Lorsque l'homme est soustrait à la loi de l'intérêt, ce qui a lieu lorsque, se trouvant placé entre le mal qu'il désire et le bien qu'il ne désire pas, mais qu'il se sent obligé de faire par devoir, toute prévision sûre est réellement impossible. La volonté, alors parfaitement libre, peut se décider, soit pour le mal parce qu'il est désiré, soit pour le bien parce qu'on sent le devoir de le faire, sans l'intervention d'aucune loi. Cette circonstance est la seule où l'homme ne se trouve plus sous la dépendance du déterminisme universel. Que l'on veuille bien réfléchir aux divers principes psychologiques que nous venons de développer : on verra qu'ils dérivent tous de la nature même des choses et que, se liant intimement les uns aux autres, ils forment un corps de doctrine compacte solidement établi. Par ces principes nouveaux, les problèmes psychologiques restés insolubles jusqu'à ce jour se résolvent naturellement avec facilité.

6° Définition du libre arbitre.

Connaissant maintenant ce que c'est que le libre arbitre et les conditions nécessaires à son *existence* et à son *exercice*, il nous sera facile de lui donner une définition précise, basée sur sa nature même. La formule suivante nous paraît donner cette définition : *Le libre arbitre ou liberté morale est le pouvoir en vertu duquel l'homme choisit entre le bien et le mal, décide et veut ce qu'il a choisi, après une délibération éclairée par le sentiment du devoir moral.* Le libre arbitre ne réside donc pas dans le pouvoir de faire ce qu'on désire, pouvoir que possède tout être qui désire et qui n'est pas empêché d'accomplir ce qu'il désire. Le

libre arbitre consiste en ceci que : ayant à choisir entre ce qu'on désire le plus et ce qu'on désire le moins, on puisse n'être pas invariablement déterminé par son désir le plus grand, être soustrait à la loi de l'intérêt, circonstance qui se présente seulement lorsqu'on a, par l'intervention du sentiment du devoir, un motif pour faire ce qu'on désire le moins, ou même ce qu'on ne désire pas; aucun motif autre que le *Devoir* n'engageant l'homme à faire ce qu'il désire le moins, ou ce qu'il ne désire pas.

On voudra bien remarquer que les principes fondamentaux sur lesquels sont basées les idées que nous venons d'émettre à l'égard du libre arbitre ne sont point nouveaux ; ce sont des axiomes admis par tous les philosophes, axiomes aussi évidents par eux-mêmes que ceux sur lesquels sont basées les mathématiques et la géométrie. N'est-il pas, par exemple, aussi évident que celui qui a seulement des désirs égoïstes fixera invariablement ses décisions par ses désirs les plus grands, ce qui exclut l'intervention du libre arbitre, que ce qu'il est évident que deux et deux font quatre? Le contraire serait aussi impossible dans le premier cas que dans le second, parce qu'il est dans la nature des choses qu'il en soit ainsi, dans un cas comme dans l'autre. Nous avons seulement tiré parti de principes admis par tous, pour démontrer en quoi consiste le libre arbitre, pour indiquer les conditions dans lesquelles les décisions sont prises par ce pouvoir, celles dans lesquelles elles sont prises par les désirs que nous éprouvons, enfin celles dans lesquelles elles sont prises par nécessité.

7° Des doctrines émises a l'occasion du libre arbitre.

En regard de notre théorie sur le libre arbitre, il est bon, pensons-nous, d'exposer et de critiquer sommairement les principales opinions qui ont été émises au sujet de ce pouvoir, non par tel ou tel philosophe, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, mais par la philosophie. En ex-

posant les erreurs qui nous paraissent avoir été commises à cet égard, nous donnerons plus de poids à nos propres idées.

A. *Philosophes qui admettent l'existence du libre arbitre.* — Les philosophes qui admettent l'existence du libre arbitre considèrent en général ce pouvoir comme étant absolu et universel dans l'humanité. Cette manière de voir vient d'une appréciation fausse sur la nature du libre arbitre, de la croyance que ce pouvoir réside dans la faculté de faire ce qu'on désire quand on n'en est pas empêché par autrui. Ces philosophes disent que le libre arbitre se sent plutôt qu'il ne se définit et qu'il ne se prouve par des raisonnements. Tout homme sent, en effet, qu'il peut faire ce qu'il désire, lorsqu'il n'en est pas empêché par autrui, par les circonstances, etc. Les enfants, les aliénés, sentent, aussi bien que l'homme moralement libre, qu'ils ont ce pouvoir ; mais ce pouvoir n'est point le libre arbitre. Le libre arbitre n'existe et n'entre en exercice que lorsque l'homme se trouve dans des conditions psychiques telles qu'il ait des motifs de choisir, soit ce qu'il désire, soit ce qu'il ne désire pas, circonstance qui n'a lieu que lorsque le sentiment du devoir lui fait sentir l'obligation de ne pas choisir ce qu'il désire. En dehors des cas où intervient le sentiment du devoir, et alors que l'homme n'a à choisir qu'entre des désirs, l'homme n'a pas de motif pour se décider autrement que par son désir le plus grand, et s'il se décide pour ce qu'il désirait le moins un instant auparavant, c'est qu'il est intervenu un désir plus grand de faire autre chose que ce qu'il désirait le plus. A l'égard de ses désirs seuls, l'homme soumis à la loi de l'intérêt n'a pas de motifs de ne pas choisir ce qu'il désire le plus, et c'est toujours un désir plus grand que les autres qui fixe sa volonté. Le sentiment du devoir seul peut être un motif pour que l'homme puisse choisir ce qu'il désire le moins, ou ce qu'il ne désire pas. Lui seul fait intervenir le libre arbitre. Le sentiment que tout

homme a de pouvoir faire ce qu'il désire, prouve seulement que l'homme a le sentiment de pouvoir se décider par la loi de l'intérêt, quand il n'en est pas empêché par autrui. Il prouve donc autre chose que ce qu'on prétend lui faire prouver. Aussi ne l'acceptons-nous pas comme preuve du libre arbitre. Feverbach a donc eu raison de dire : « Le sentiment de notre liberté peut être une illusion; nous avons seulement ce sentiment, parce que nous ne découvrons pas les fils qui unissent les causes aux effets.» Nous pensons avoir mis ces fils en évidence complète.

La fausse conception que les philosophes ont eue du libre arbitre les a empêchés de pouvoir prouver son existence et de le définir. Plus heureux peut-être que nos devanciers, nous avons pu le prouver en démontrant sa nature par l'exposé des conditions nécessaires à son existence et à son exercice ; et, une fois ce pouvoir exactement conçu, nous avons pu le définir. — Si les conditions que nous avons posées à l'existence du libre arbitre sont exactes, il faut dès-lors renoncer à admettre l'universalité de ce pouvoir dans l'humanité ; il faut reconnaître que tout homme qui est privé de la lumière du sens moral ne possède pas le libre arbitre, sa volonté étant constamment soumise à la loi de l'intérêt. Cette vérité ne peut pas manquer de frapper les esprits clairvoyants et d'être finalement reconnue, bien qu'elle soit en opposition avec les idées généralement reçues. Nous verrons plus loin que M. P. Janet l'a reconnue.

Une erreur fort accréditée chez les partisans du libre arbitre est celle qui le base sur l'intelligence, sur la faculté réflective, sans tenir compte de l'état moral. Nous trouvons cette erreur formulée dans la citation suivante : « On ne doit pas perdre de vue, dit le Dr Legrand-du-Saulle, qu'en thèse générale, la liberté morale est d'autant plus grande que l'intellect a été plus puissant, et que les connaissances ont été plus vastes [1]. » Cette opinion est celle

[1] *La Folie devant les tribunaux*, pag. 120.

d'un grand nombre de médecins aliénistes et de tout le corps de la magistrature. Cependant, ni la puissance de l'intellect, ni les vastes connaissances acquises, avons-nous démontré, ne donnent la liberté morale et ne donnent la mesure de son étendue et de sa perfection. Nous avons démontré, en étudiant le rôle que joue la réflexion dans la production de la liberté morale, que ce rôle est fort restreint; qu'il se borne à la comparaison des motifs, à la délibération ; que les facultés intellectuelles les plus ordinaires suffisent pour le remplir ; enfin que les connaissances scientifiques purement intellectuelles, quelque vastes qu'elles soient, ne contribuent point à donner cette liberté.

B. *Philosophes qui n'admettent pas l'existence du libre arbitre.* — Les philosophes qui ont mis en doute ou qui ont nié l'existence du libre arbitre se sont basés sur un principe qui est vrai, mais qu'ils ont eu le tort de généraliser et d'appliquer à des cas où il n'y a pas lieu de le faire. Ainsi, ils ont parfaitement jugé que dans les cas où la volonté est dictée par un désir qui n'est combattu par aucun autre désir, par aucun motif opposé, et également dans les cas où la volonté est dictée par le plus grand des désirs qui se combattent, la volonté n'a rien de libre, l'homme ne se donnant ni ses désirs, ni leur puissance. Le rôle important du sentiment du devoir leur ayant échappé, soit parce qu'ils n'ont pas étudié l'effet de son intervention dans une délibération, soit parce que, ne possédant pas ce sentiment supérieur, ils ont ignoré forcément cet effet, qui est la soustraction de la volonté à la loi de l'intérêt, et l'abandon complet de la décision au libre arbitre. Le rôle du sentiment du devoir leur ayant échappé, et n'ayant pu en tenir compte, ces philosophes ont dû, avec raison, nier le libre arbitre. Les citations suivantes prouveront ce que nous avançons : l'oubli complet du sentiment du devoir par les philosophes qui nient l'existence du libre arbitre. « La liberté humaine, dont les

hommes se vantent, dit Spinosa, n'est que la conscience de leur volonté et que l'ignorance des causes qui la déterminent. » Ces paroles s'appliquent avec exactitude aux cas nombreux où nous avons démontré que l'homme se décide par ses désirs. Dans ces cas, l'homme croit en effet agir librement, parce qu'il agit selon sa volonté, ignorant qu'alors sa volonté est déterminée par ses désirs les plus grands, et que ses désirs sont l'expression naturelle des éléments instinctifs qui surgissent spontanément ou que les circonstances excitent dans son esprit. Mais, quand l'homme délibère sous l'influence du sentiment du devoir, sa volonté ne se détermine plus par un pouvoir indépendant de lui, par le désir. Dans ce cas, l'homme a parfaitement conscience qu'il peut vouloir, soit le mal qu'il désire le plus, par la raison qu'il le désire le plus, soit le bien qu'il désire le moins ou qu'il ne désire pas, par la raison qu'il sent le devoir de l'accomplir. Dans ce cas, l'homme sent que sa volonté est réellement libre.

« Quoique l'homme et l'animal soient déterminés par les motifs avec une égale nécessité, dit Schopenhauer, l'homme a sur l'animal la supériorité de pouvoir *delibérer*, ce qui a souvent été pris pour un libre arbitre de la volonté, quoique ce ne soit qu'un conflit entre plusieurs motifs dont le plus fort cause une détermination nécessaire [1].» Il n'en est réellement ainsi que dans les délibérations dans lesquelles le sentiment du devoir n'intervient pas.

Toute l'École qui se qualifie de positiviste, n'ayant tenu aucun compte du sentiment du devoir, s'est trouvée logiquement dans le cas de nier le libre arbitre, et c'est ce qu'elle a fait, ainsi que le constatent les citations suivantes.

« La liberté, dit M. de Bagnaux [2], est le pouvoir d'agir selon sa volonté propre, et non selon la volonté d'autrui, sans rencontrer d'autres obstacles que ceux qui lui sont

---

[1] La *Philosophie de Schopenhauer*, par M. Ribot, pag. 125.

[2] *Philosophie positive*, nos de juillet, août 1868.

opposés par la nature même. La liberté de chaque membre d'une société a pour limite naturelle la liberté d'autrui.» M. de Bagnaux se défend de l'accusation de fatalisme que l'on pourrait donner à sa doctrine, en disant que le fatalisme suppose la manifestation nécessaire d'un phénomène indépendamment des conditions naturelles qui le produisent, les lois naturelles ; tandis qu'il attribue la volonté à ce que M. Cl. Bernard appelle *le déterminisme*, qui rattache les phénomènes aux lois naturelles, lesquelles ne fonctionnent que lorsque les circonstances actuelles les mettent en exercice; ces circonstances, variant à chaque instant, font que les effets de ces lois peuvent varier aussi. Ce que M. de Bagnaux appelle liberté ne se rapporte, on le voit, qu'au pouvoir de faire ce qu'on désire, quand on n'en est pas empêché par autrui. Il ne conçoit pas d'autre liberté que celle-là. N'ayant tenu aucun compte de l'effet inhérent à l'intervention du sentiment du devoir, il avoue qu'il ne comprend pas ce qu'il faut entendre par liberté morale. Cependant, après cet aveu, il ajoute qu'il croit à l'ordre moral, et qu'il regarde la morale comme l'une des plus importantes connaissances de notre esprit. Si cet auteur admet en principe la morale, il devrait admettre aussi le sentiment du devoir, et avec lui sa conséquence inévitable, la liberté morale ; à moins qu'en fait de morale il n'admette que celle de l'intérêt, qui n'est qu'une pseudo-morale basée sur le désir le plus grand. « Quand on se laisse pénétrer des faits et des raisons, dit M. Littré [1], non-seulement on reconnaît que le libre arbitre n'est pas, mais encore qu'il paraît inintelligible et contradictoire... Avec le libre arbitre, l'inintelligibilité est partout. Au contraire, tout devient cohérent et sans contradiction avec l'action des motifs, le conflit des motifs et la victoire du motif le plus fort. Le fatalisme est contraignant par le dehors, par un pouvoir hors de l'homme, soit divin, soit matériel. La

[1] *Philosophie positive*, nos de septembre et octobre 1868.

subordination aux motifs est contraignante dans le dedans.» Il est incontestable que si le sentiment du devoir n'intervenait jamais dans la délibération, M. Littré serait dans le vrai : le désir le plus grand l'emporterait toujours sur les moins puissants.

On voit combien il est nécessaire que les philosophes se fassent de mutuelles concessions basées sur la vérité. Les uns et les autres ont raison et tort. Les partisans du libre arbitre doivent reconnaître que l'homme, même moralement libre, ayant tout ce qu'il faut pour l'exercice du libre arbitre quand les circonstances sont favorables à cet exercice, ne se détermine pas par son libre arbitre lorsque le sentiment du devoir n'intervient point dans la délibération, circonstance dans laquelle la volonté est soumise à la loi de l'intérêt; et il n'y a pas de raison, de motif, pour qu'elle ne lui soit pas soumise. Ceux qui refusent de reconnaître l'existence du libre arbitre devront l'adopter lorsqu'ils porteront leur attention sur l'effet du sentiment du devoir moral dans une délibération, effet dont ils apercevront certainement l'importance, à moins cependant que ce sentiment ne fasse défaut dans leur esprit, par le fait d'une anomalie morale, cas où ils ne concevront jamais cet effet.

Les philosophes de l'École psychologique anglaise contemporaine appartiennent également à la classe de ceux qui n'admettent point le libre arbitre. Pour eux, la volonté est un effet qui a sa cause exclusivement dans des motifs égoïstes. Ne tenant aucun compte du sentiment du devoir moral, ils croient que le motif le plus puissant doit toujours l'emporter sur le moins fort. S'ils se servent du mot devoir, ce mot n'a à leurs yeux qu'une signification égoïste, il ne représente que ce que l'on doit faire sous peine d'être puni. « Que chacun ait la liberté de faire ce qu'il désire faire, dit Herbert Spencer, c'est ce que tout le monde admet. Mais que chacun ait la liberté de désirer ou de ne pas désirer, ce qui est la proposition réelle impliquée dans le dogme du libre arbitre, c'est ce qui est en désaccord avec la per-

ception interne de chacun [1].» Il est certain que le désir est imposé et n'est pas facultatif, mais cette inévitabilité du désir ne compromet point l'existence du libre arbitre. Celui-ci ne consiste point à se donner des désirs ou à ne pas s'en donner, ou à en régler la puissance; il consiste, avons-nous démontré, à choisir, à prendre un parti entre des désirs de bien et des désirs de mal involontairement éprouvés, alors que le sens moral intervient dans la délibération pour faire sentir à l'homme qu'il doit faire le bien qu'il désire le moins, ou même qu'il ne désire pas.

Bien que Stuart Mill n'admît, pas plus que M. Spencer, le libre arbitre, il n'en reconnaissait pas moins l'homme responsable des crimes qu'il commet, et punissable même par la peine de mort. D'après ce principe exorbitant, les enfants, les idiots, les aliénés devraient être aussi responsables et punissables que les autres hommes, tous étant également, d'après S. Mill, privés de libre arbitre, tous ne pouvant vouloir que ce qui leur est inspiré par le désir le plus grand. La morale exclusivement de l'intérêt, professée par M. Bain, aboutit inévitablement aussi à la négation du libre arbitre. La psychologie anglaise contemporaine n'a donc pas fait faire un pas en avant à la question du libre arbitre. Cette psychologie ne reconnaît pas d'autre liberté que celle de faire ce que l'on désire le plus, quand on n'en est pas empêché par autrui. Nous avons démontré que l'homme jouit d'une autre liberté, celle qui lui permet de faire, s'il le veut, ce qu'il désire le moins ou ce qu'il ne désire pas, alors que le sentiment du devoir lui en fait sentir l'obligation, liberté morale qui est réellement le libre arbitre.

Résumons notre pensée à l'égard de la question présente dans les propositions suivantes : L'homme ne se détermine pas sans motifs, sans mobiles. Lorsqu'il est en présence de

---

[1] *Principes de psychologie*, traduits par MM. Ribot et Espinas, tom. I, pag. 543.

désirs seulement, il est dans sa nature de se déterminer *toujours* pour ce qu'il désire le plus par l'effet de la loi de l'intérêt qui est alors en exercice, car il n'est pas dans la nature de l'homme de vouloir faire une chose qui lui cause un déplaisir quand il n'a aucun motif de le faire. Et si, dans ce cas, il se décide pour un parti qui n'était pas le plus puissant, c'est qu'il est intervenu chez lui un motif nouveau qui lui fait désirer davantage ce qu'auparavant il désirait moins. Mais si l'homme, au lieu de se trouver en présence de deux ou de plusieurs désirs, se trouve, d'un côté en présence d'un désir, et d'un autre côté en présence de la connaissance sentie qu'il ne *doit pas* suivre son désir; alors, soustrait à la loi de l'intérêt par ce sentiment d'obligation morale parce qu'il a dans ce sentiment un motif réel pour ne plus choisir, pour ne plus vouloir invariablement ce qu'il désire le plus, il lui faut, pour vouloir, pour opérer sa décision, un pouvoir nouveau, et ce pouvoir est le libre arbitre. Ce pouvoir mérite réellement ce nom, car l'homme peut alors choisir indistinctement l'un ou l'autre parti, ayant un motif pour choisir l'un ou l'autre de ces partis. Il a un motif pour choisir ce qu'il désire le plus, et ce motif est qu'il le désire le plus. Il a un motif pour choisir ce qu'il ne désire pas ou ce qu'il désire moins, et ce motif est qu'il sent qu'il est de son devoir de faire ce choix. C'est donc librement qu'il opérera alors son choix, qu'il voudra, qu'il décidera. Que l'on veuille bien y réfléchir, le libre arbitre est là, et seulement là. Si l'on parvenait à démontrer que notre théorie est fausse, ce que nous ne croyons pas possible, tellement les bases sur lesquelles elle repose sont certaines, il faudrait en prendre son parti ; le libre arbitre ou liberté morale ne serait qu'un vain mot, il n'existerait point, car il est incontestable qu'entre désirs seulement, alors que le sentiment du devoir n'apparaît pas dans la délibération, l'homme, par l'effet de la loi de l'intérêt alors en exercice dans son esprit, veut toujours ce qu'il désire le plus, n'ayant aucun motif

de vouloir autrement. Cette volonté n'est point libre, puisqu'elle dépend de la puissance des désirs. Baser le libre arbitre, ainsi qu'on l'a fait de tout temps, sur le sentiment que l'homme a de pouvoir vouloir ce qu'il désire, est une erreur; car les désirs n'ont aucun principe de libre arbitre, et la volonté qui en dérive, étant fixée par le désir le plus grand, n'a rien de libre. Telle est la volonté des individus auxquels on refuse universellement le libre arbitre, les aliénés, les idiots et les enfants. Telle est aussi la volonté des individus qui, étant dénués de sens moral, et par conséquent du sentiment du devoir, ne peuvent opérer leurs décisions que par les désirs les plus grands de ceux qu'ils éprouvent.

8° De la différence qui existe entre la raison et le libre arbitre.

En lisant les auteurs qui traitent des questions psychologiques, on rencontre souvent une erreur qu'il importe de dissiper. Cette erreur consiste à confondre en un seul pouvoir la raison et le libre arbitre, ou plutôt à croire que partout où se trouve la raison, le libre arbitre existe aussi, et que tout homme doué de libre arbitre est complétement raisonnable. La raison qui est l'objet de cette confusion est la raison morale, celle qui, donnée par les facultés morales, fait connaître à l'homme ce qu'il doit faire pour agir sagement, moralement, et non la raison intellectuelle, qui réside dans la connaissance des objets de la nature, des sciences.

Établissons donc, pour faire cesser toute confusion à cet égard, ce qu'il peut y avoir de commun entre la raison et le libre arbitre et ce qui les sépare.

La raison morale, avons-nous vu, est donnée, soit par le sens moral qui inspire à l'homme ce qu'il doit faire par devoir, soit par les sentiments moraux qui inspirent à l'homme ce qu'il doit faire dans son intérêt bien entendu

et dans l'intérêt du prochain, sentiments qui portent à agir par l'attrait du plaisir attaché à leur satisfaction. La première raison, que nous avons appelée *supérieure*, est la seule qui existe toujours avec le libre arbitre, la seule qui soit en rapport avec cette liberté, la seule qui puisse être confondue avec cette même liberté, puisqu'elle en est l'élément fondamental. La seconde raison, que nous avons appelée *inférieure* , n'a aucun rapport avec le libre arbitre. En effet, pour être raisonnable, *dans un très-grand nombre de cas;* pour être capable, *dans de certaines limites*, de se bien conduire, d'agir conformément aux vues du Créateur, il n'est pas nécessaire de posséder le sens moral, et par conséquent le libre arbitre, puisque les sentiments moraux à satisfaction égoïste inspirent à l'homme une conduite rationnelle, et sont suffisants pour qu'il suive cette conduite tant qu'il n'éprouve pas des désirs pervers, irrationnels, ou bien tant que ces désirs sont moins puissants que les bonnes considérations égoïstes qui les combattent dans son esprit.

Un homme privé de sens moral, et par conséquent de libre arbitre, restera donc raisonnable tant qu'il n'éprouvera pas des sentiments et des désirs pervers, ou tant que ses sentiments pervers seront moins puissants que ses bons sentiments égoïstes. Il cessera d'être raisonnable dès que ses mauvais sentiments ne rencontreront dans sa conscience aucun sentiment moral pour les combattre, ou dès que ses mauvais sentiments seront plus puissants que ses bons sentiments égoïstes, parce *qu'en l'absence du sentiment du devoir*, l'homme considère comme bons, justes et raisonnables les désirs et les pensées qu'inspirent les sentiments égoïstes, bons ou mauvais, qui sont les plus puissants dans son esprit. Or, du moment où l'homme considère comme bons, justes et raisonnables des pensées et des désirs qui ne sont ni justes ni raisonables, il n'est point raisonnable lui-même, il n'a pas la conscience, la connaissance instinctive du bien et du mal, connaissance qui donne la raison morale.

Un homme doué de sens moral et de libre arbitre, raisonnable dans les cas où le bien et le mal sont intéressés, peut cependant n'être point raisonnable dans les circonstances où des sentiments moraux qui n'ont aucun rapport avec le bien moral et le mal moral, tels que les sentiments d'ordre, de propreté, d'économie, de convenance sociale, de prudence, etc., devraient l'éclairer, et où cependant ils font défaut. N'étant point éclairé par ces éléments instinctifs, cet homme agira déraisonnablement, sans le sentir, toutes les fois que des éléments instinctifs irrationnels le porteront à agir sans ordre, sans prudence, sans convenance, sans économie. On peut aussi, tout en possédant la raison morale supérieure et le libre arbitre, ne pas posséder le sentiment du beau, et être dépourvu de raison à l'égard des connaissances que donne seul ce sentiment.

La question de la différence qui existe entre la raison et le libre arbitre ne pouvait être résolue que par la connaissance exacte, que nous avons donnée précédemment, des éléments constitutifs de ces deux pouvoirs. Cette solution nous sera très-utile pour déterminer avec précision l'état psychique de l'aliéné dans maintes circonstances.

ARTICLE IV.

1° RÉSUMÉ DE NOS PRINCIPES PSYCHOLOGIQUES.

Nous venons de terminer l'exposition des principes psychologiques au moyen desquels nous espérons résoudre les demandes renfermées dans l'important programme formulé par l'Académie, principes sans lesquels cette solution nous paraît impossible. Parmi ces principes, quelques-uns ne nous appartiennent point ; les autres nous ont été suggérés par une étude attentive des faits psychiques, des actes de l'esprit. Rappelons en peu de mots ces derniers principes.

1° Nous avons eu peu de choses à dire sur les facultés

intellectuelles, ces facultés étant moins intéressées que les facultés morales dans la question de la folie. Nous avons limité les facultés intellectuelles au nombre de trois, qui sont irréductibles : la perception, la mémoire, et la faculté d'associer, de lier les idées, ou faculté réflective.

2° Nous avons démontré que les facultés morales éclairant l'homme spontanément et sans recherche, sont instinctives de leur nature; que par elles nous formons des jugements non raisonnés basés sur notre manière de sentir, des jugements qui ont notre confiance entière.

3° Les facultés morales, sentiments ou instincts rationnels de l'âme, sont les principes inspirateurs des motifs rationnels d'action, des bons désirs. Toutes ces facultés nous portent à agir dans le but d'obtenir une satisfaction ou présente ou éloignée. Le sens moral, outre qu'il engage à agir par ce motif égoïste, nous porte aussi à agir par devoir, alors que le bien qu'il engage à faire cause, non plus un plaisir, mais une peine ; c'est-à-dire lorsque le désir qui porte au mal a plus de puissance sur l'esprit que les motifs égoïstes qui détournent de satisfaire ce désir. Ce motif, qui n'est plus un désir, une espérance de satisfaction, mais qui est une simple connaissance sentie par la conscience, est essentiellement moral et désintéressé; il n'appartient qu'au sentiment qui donne la conscience du bien moral et du mal moral.

4° Tous les sentiments quelconques, bons ou mauvais, froissés, contrariés, inspirent un regret égoïste. Le sens moral, froissé par un acte immoral, inspire à l'auteur de cet acte un regret moral qui a pour objet l'acte pervers lui-même, et qui seul est le remords.

5° Nous avons signalé la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs actuellement en activité dans l'esprit.

6° Nous avons insisté sur l'importance de la loi de l'intérêt, à laquelle tout être vivant est soumis, et à laquelle l'homme n'est soustrait que par l'intervention du senti-

ment du devoir moral. Nous avons également formulé cette loi naturelle.

7° Nous avons énoncé deux principes qui sont basés sur la nature des éléments instinctifs de l'esprit, et qui sont incontestablement l'expression des lois qui le régissent. *A*. Rien n'a autant de puissance sur l'esprit que sa manière de sentir, que la voix de ses éléments instinctifs. C'est sur ce principe que doivent se baser l'éducation morale et le traitement moral. Ce principe a aussi une importance majeure dans la question de la folie. *B*. Il est impossible à l'homme de faire ce qui répugne invinciblement aux sentiments qu'il éprouve.

8° La raison n'est point une faculté spéciale, ainsi qu'on le croit généralement. Elle est un produit de facultés; elle réside dans la connaissance des lois, des vérités morales, obtenue au moyen des facultés morales (raison morale), et dans la connaissance des vérités scientifiques, des objets et des lois de la nature, connaissance obtenue au moyen des facultés intellectuelles (raison intellectuelle). Par ces connaissances obtenues au moyen de ces facultés, la raison est réellement le flambeau qui éclaire l'esprit.

La raison morale, la principale intéressée dans la question de la folie, est ce qu'on entend vulgairement par *raison*. Toujours en rapport avec les connaissances instinctives, ou purement spontanées, ou élaborées par la réflexion, elle peut être *relative*, ou *partielle*, ou être perdue *temporairement* lorsqu'une passion étouffe les sentiments moraux qui inspirent ces connaissances. La raison provenant de l'inspiration des bons sentiments égoïstes est une raison d'un ordre *inférieur*. La raison qui provient de l'inspiration du sentiment du devoir moral est d'un ordre *supérieur*; elle est l'élément principal du libre arbitre.

9° Enfin, nous avons simplifié et ramené à son véritable point de départ la question du libre arbitre, en spécifiant la nature de cette liberté. Il nous semble impossible que, en réfléchissant avec attention sur notre manière

d'envisager ce pouvoir, l'on ne soit pas obligé de reconnaître son existence. Admettre cependant ce pouvoir sans condition d'existence et d'exercice, ainsi que l'ont fait jusqu'à ce jour ceux qui reconnaissent ce pouvoir, c'était tomber dans une erreur grave, c'était rendre impossible l'accord unanime parmi les savants sur ce qui concerne ce pouvoir. En effet, si l'existence du libre arbitre est réelle dans les conditions que nous avons posées, il est certain également que lorsque l'homme, étant en présence de désirs seulement, est soumis à la loi de l'intérêt, il veut par une volonté qui n'est point libre, cette volonté étant fixée par le désir le plus grand qu'il éprouve actuellement. Après avoir indiqué quelles sont les conditions qui sont nécessaires à l'existence et à l'exercice du libre arbitre, nous en avons donné une définition basée sur ces conditions, c'est à-dire sur la nature de cette liberté.

Avec l'aide de ces principes, tous les problèmes psychologiques qui ont trait à la folie se résoudront facilement; toute obscurité, même sur les points les plus difficiles de la question, se dissipera ; sans ces principes, tout reste obscur et insoluble.

Persuadé qu'il est impossible de traiter les importantes questions imposées par l'Académie, sans partir de bases psychologiques claires et certaines , notre premier soin a été de rechercher ces bases dans la science actuelle. N'en ayant pas trouvé de suffisantes, nous nous sommes efforcé de remplir les lacunes qui nous ont paru exister. Notre seul but a été la recherche de la vérité, et nous l'avons proclamée partout où nous l'avons rencontrée, cherchant à abriter nos opinions derrière des noms plus autorisés que le nôtre. Puis, lorsque la vérité nous a paru faire défaut dans les livres des savants, nous l'avons cherchée dans le grand livre de la nature, sans jamais avoir été guidé par quelque idée préconçue. Aucun principe n'a été avancé par nous sans qu'il ait été appuyé sur des bases scientifiques , sur l'observation des faits et sur des déductions logiques tirées de ces faits.

Notre psychologie serait-elle vicieuse et fausse? — Avec les principes suivants, qu'elle a adoptés, nous ne pensons pas que l'on puisse lui faire ce reproche. Nous admettons comme exacte et nécessaire la division des facultés psychiques en intellectuelles et morales. Nous avons appelé *instinctives* ces dernières facultés, qualification qui spécifie leur nature. Nous avons indiqué, plus exactement peut-être que cela n'avait été fait, le rôle que jouent ces deux ordres de facultés dans les phénomènes de la pensée. Nous repoussons la morale de l'intérêt, adoptée par les psychologues anglais et allemands contemporains, et nous ne reconnaissons comme morale véritable que celle qui est basée sur le sentiment du devoir. La raison humaine, résumée dans les connaissances acquises au moyen des facultés psychiques, est considérée par nous comme le flambeau qui éclaire l'esprit. Enfin nous prouvons par des considérations scientifiques l'existence du libre arbitre. Nous avons reconnu, il est vrai, des limites à l'existence et à l'exercice de ce pouvoir, mais ces limites existent réellement. Nos principes donnent une importance majeure à l'éducation morale, à la culture de tous les bons instincts de l'âme, culture que nous considérons comme plus nécessaire à l'homme que la culture intellectuelle par l'instruction.

Notre psychologie compromettrait-elle la responsabilité de l'homme? — Nullement, car nous proclamons cette responsabilité dans tous les cas où le sentiment du devoir intervient dans une délibération, sentiment qui, lorsqu'il existe, apparaît toujours dans la conscience quand, le bien et le mal étant en présence, le bien à faire ne cause plus un plaisir, mais une peine, seul cas où ce sentiment a réellement lieu d'intervenir. Nous ne pensons pas que l'on puisse raisonnablement soutenir que la responsabilité morale existerait en l'absence du sens moral, du sentiment du devoir, alors que la conscience serait uniquement composée de sentiments égoïstes. Il ne peut être question en ce moment que du principe. Quant à son application

aux individus qui présentent cette anomalie instinctive, c'est un sujet qui sera traité plus tard.

Enfin, notre psychologie serait-elle obscure, difficile à comprendre ? — Nous avons recherché la clarté avant tout, nous lui avons même sacrifié la forme. Nous avons donné diverses définitions qui jetteront du jour sur certains points obscurs de la science ; telles sont : la définition de la loi de l'intérêt, celle de la raison et celle du libre arbitre, définitions qui se compléteront plus tard par celle de la folie. Nous avons déploré l'emploi des mots à plusieurs sens, qui produit et perpétue de fausses idées dans la science ; nous avons cherché à faire cesser cette cause d'erreur en indiquant les différents sens qui sont attachés aux mots : bien, devoir, liberté, conscience, différents sens sur lesquels on doit être exactement renseigné, sous peine de voir les plus étranges confusions persister en psychologie.

Nous reconnaissons avoir abusé de la répétition, ce qui nuit sans doute à la forme ; mais nous savons par expérience combien il est difficile de faire comprendre exactement sa pensée, alors que cette pensée diffère de celle d'autrui, d'où la nécessité de la présenter sous plusieurs aspects différents, afin de la mettre en évidence parfaite et de la présenter souvent pour qu'elle n'échappe pas au lecteur. La compréhension prompte et facile n'est pas donnée à tout le monde, même aux plus grands esprits ; et lorsqu'elle est prompte et facile, elle n'est que trop souvent superficielle et incomplète. Newton avouait que, pour posséder une question à fond, il était obligé de la retourner de mille manières dans son esprit. Nous avons voulu éviter cette peine au lecteur. La patience que ce grand homme mit dans l'emploi de ce procédé, fort peu en usage de nos jours, lui permit d'approfondir plusieurs questions scientifiques de la plus haute importance, et contribua à lui procurer cette supériorité intellectuelle que lui a reconnue le monde savant.

2° PARTIE, CONCERNANT NOTRE MÉMOIRE, DU RAPPORT DE M. AD. FRANCK, sur le Concours ouvert sur la question : **De la Folie considérée au point de vue philosophique. — Réponse aux objections qui nous ont été faites.**

Avant de clôturer la partie de notre travail qui a trait à l'exposé de nos principes psychologiques, nous nous permettrons de citer la partie du Rapport académique qui concerne notre Mémoire. Cette citation trouve mieux sa place ici qu'ailleurs, parce que c'est seulement à l'égard de ces principes que des objections ont été faites, objections auxquelles nous sommes obligé de répondre, parce que nous les croyons mal fondées.

Remercions d'abord M. Franck pour les paroles flatteuses qu'il veut bien nous adresser dans son Rapport, et également pour les objections qu'il nous a posées. Nous avons toujours considéré comme très-avantageuses pour nous les critiques et les objections ; nous les avons même souvent demandées sans que notre appel ait été entendu ; et celles que l'on a bien voulu nous faire nous ont toujours procuré l'avantage de pouvoir développer et exposer plus nettement nos idées. Nous tâcherons donc de répondre aux objections que le savant professeur du Collége de France a bien voulu nous faire, en le priant d'excuser notre témérité. Mais sur un terrain purement scientifique, la discussion, même entre inférieur et supérieur, nous paraissant permise, nous ne devons pas laisser échapper cette occasion qui se présente de défendre des principes psychologiques, nouveaux en partie, que nous considérons comme constituant un progrès en psychologie, science encore fort arriérée, que bien des personnes considèrent cependant comme toute faite. Ces principes nous paraissent d'autant plus importants que les trois grandes questions de la psychologie, celle de la raison, celle du libre arbitre et celle de la folie, qui sont encore pendantes, se résolvent avec eux clairement et sans difficulté. Nous placerons en notes

numérotées, soit les réponses que nous jugerons devoir faire aux objections, soit les observations et les rectifications qui nous paraîtront nécessaires.

« Le Mémoire n° 2 (le nôtre), dit le Rapport, est une œuvre considérable par son étendue, où la question, envisagée sous toutes ses faces, est traitée avec autorité, d'après une méthode scientifique et d'une manière intéressante ; où le programme de l'Académie, loin d'être restreint, comme dans les précédents Mémoires, est agrandi sans être dénaturé et sans rien perdre de son unité; où l'érudition la plus variée et la plus substantielle ne fait point tort aux vues personnelles ; où les faits, comme les idées, se pressent avec une remarquable abondance. L'auteur de ce travail, il le dit lui-même, est un médecin, et, selon toute apparence un médecin aliéniste [1]. Cela ne l'empêche pas d'être aussi un philosophe, et, ce qui n'arrive pas toujours, un philosophe spiritualiste [2]. — Mais, en matière de philosophie, comme en matière de physiologie, il pense par lui-même [3].

---

[1] Nous n'avons pas l'honneur d'être médecin aliéniste, en ce sens que nous n'avons jamais été attaché à un asile d'aliénés, si ce n'est à Bicêtre, en qualité d'interne dans le service de Ferrus et de Leuret en 1836; mais nous n'avons pas cessé de nous intéresser à tout ce qui concerne l'aliénation mentale ; nous avons même assez souvent donné des soins à des personnes qui en étaient atteintes.

[2] Quoique spiritualiste, nous n'en avons pas moins attribué à l'organisme, en toute circonstance, la part que la physiologie moderne lui assigne dans les manifestations de l'esprit et dans les modifications que ces manifestations subissent. Du reste, nous étant toujours renfermé dans les bornes fixées par la science, nos idées peuvent satisfaire autant les matérialistes que les spiritualistes; seulement les premiers attribueront aux fonctions du cerveau les facultés que nous attribuons à l'esprit. S'ils sont athées, ils considéreront comme inhérentes à la matière les lois naturelles que nous attribuons à l'Être suprême. Cette divergence sur l'origine des choses n'influe point sur les principes que nous avons émis, sur les pouvoirs ou facultés, sur les lois qui les dirigent, sur nos vues à l'égard des anomalies psychiques et sur les conséquences de ces anomalies.

[3] Nous devons faire ici une distinction. En psychologie, science moins

il tient à ce qu'on le sache, il a des prétentions peu dissimulées à l'originalité [4]. L'originalité n'a de prix que lorsqu'elle sert à agrandir le domaine de la vérité, et ici elle se traduit trop souvent en l'esprit de système. On peut être systématique sans beaucoup contribuer aux progrès de la science, on peut l'être même aux dépens de la justesse de l'esprit. C'est ce qui arrive quelquefois à l'auteur du Mémoire n° 2, et, disons-le tout de suite, c'est ce qui l'a empêché d'atteindre le but [5].

---

avancée que la physiologie, nous avons été obligé d'avoir recours à des principes nouveaux, plus vrais, plus scientifiques, parce que cette science ne possédait pas un fond de vérités avec lesquelles on pût résoudre les questions posées par l'Académie. En physiologie, nous n'avons émis aucun principe nouveau; seulement nous avons tiré parti des connaissances fournies par les physiologistes modernes pour expliquer quelques phénomènes qui n'avaient pas encore reçu leur explication scientifique; celle, par exemple, de l'hallucination, celle du retour partiel à la raison de certains déments pendant les dernières heures de leur vie, celle des phénomènes insolites présentés par les somnambules, etc.

[4] Les principes psychologiques nouveaux que nous avons introduits dans la science n'ont point été donnés par nous en vue du concours sur la question de la Folie, puisqu'ils ont tous été tirés de notre *Psychologie naturelle*, qui a paru en 1868. Ils sont le produit de quatorze ans d'études sérieuses, non-seulement faites dans les ouvrages philosophiques, mais encore basées sur les faits psychiques les plus nombreux et de toute nature. (Voir l'Introduction qui est en tête de l'ouvrage que nous venons de mentionner.)

[5] Pour résoudre les questions proposées par l'Académie, et dont la solution n'existait point encore dans la science, la psychologie qui a cours dans l'enseignement universitaire était évidemment insuffisante. Cette psychologie, en effet, enseigne que la raison humaine gît surtout dans le raisonnement, dans la faculté de lier logiquement les idées; elle enseigne que toute volonté dérive du libre arbitre, elle enseigne enfin que toute préméditation implique la responsabilité. Or, avec de tels principes, comment expliquer pourquoi les fous raisonnent même très-logiquement, poursuivent des idées sans être raisonnables; comment ils veulent même très-énergiquement sans être libres, et comment ils ne sont point responsables des actes immoraux, criminels, qu'ils accomplissent après une pré-

» Il commence par nous faire connaître sa philosophie, ou plutôt sa psychologie, à laquelle il attache une extrême importance, et dont les principes le suivent partout, lui semblent applicables à tout [6]. C'est précisément cette partie de son œuvre qui nous a paru la plus contestable. Il y a surtout trois points dans cette doctrine psychologique

---

méditation souvent fort longue? Il fallait donc avoir recours à d'autres principes psychologiques qui fussent capables de fournir l'explication de tous les phénomènes psychiques présentés par les aliénés. Bien que les principes que nous avions développés d'après l'étude des faits dans notre *Psychologie naturelle* pussent fournir toutes ces explications, que nous avions déjà données en partie dans cet ouvrage; cependant, lorsqu'il s'est agi de nous présenter au Concours, nous ne nous en sommes pas tenu à ces principes; nous avons cherché dans la psychologie étrangère contemporaine si nous trouverions quelque chose de mieux. N'y ayant rien rencontré qui pût apporter quelque lumière nouvelle dans la question de la folie au point de vue psychologique, nous avons été obligé de nous en tenir aux principes que nous avions développés dans notre psychologie, en élargissant toutefois leur cadre, en leur donnant plus de clarté et de développement par le secours d'une étude plus complète. Ces principes n'ont donc point été systématiquement préconçus, nous n'avons point forcé les faits à s'y rattacher, ainsi que le font les esprits systématiques. Bien loin de là; ce sont les faits et leur analyse raisonnée qui nous les ont découverts et qui nous les ont fait adopter. Ces principes forment un système psychologique où tout s'enchaîne, ainsi que le dit M. Franck dans son Rapport de 1870 sur le même Concours, Rapport lu dans la séance de l'Académie du 11 juin même année. Or l'auteur d'un système psychologique où tout s'enchaîne, et qui permet d'expliquer ce que n'explique point la psychologie actuelle, mérite-t-il le reproche d'être systématique aux dépens de la justesse de l'esprit?

[6] La confiance que nous avons dans nos principes se motivera au fur et à mesure que nous entrerons dans la question de la folie. Avec notre psychologie, tout ce qui se rattache à cette question nous paraît se concevoir et s'expliquer aisément; sans les principes que l'observation de la nature nous a permis de découvrir, l'explication psychologique des phénomènes que présente la folie est impossible. La preuve la plus évidente de ce que nous avançons se trouve dans le programme même de l'Académie, qui consiste dans des questions à résoudre, et par conséquent qui n'ont point été résolues encore avec la psychologie scolastique.

qui nous ont semblé donner prise aux plus sérieuses objections : c'est la théorie des facultés morales, celle de la raison et celle du libre arbitre. A en croire l'auteur du Mémoire, aucun philosophe ni aucune École de philosophie n'a jamais rien compris à ces trois éléments essentiels de la nature humaine, et la psychologie tout entière, dont il connait d'ailleurs les résultats les plus récents, serait à refaire [7].

» Après avoir tracé une ligne de démarcation beaucoup plus profonde que la nature des choses ne le permet entre

---

[7] C'est à regret que nous nous voyons obligé de rectifier cette dernière assertion. Non-seulement nous n'avons point répudié les connaissances qui ont été données par les philosophes de toutes les époques, mais encore, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons cherché à étayer nos principes sur des noms connus. La psychologie, science fort peu avancée, beaucoup en conviennent, comparativement à d'autres sciences, est loin d'être toute à refaire. S'il faut précieusement conserver toutes les vérités qu'elle renferme, il faut aussi se débarrasser des erreurs qui l'encombrent ; il faut chercher à agrandir son domaine par l'étude des faits psychiques de toute nature et leur analyse raisonnée, seule méthode qui puisse la faire progresser, et il faut poursuivre ces recherches jusqu'à ce que cette science puisse donner l'explication de tous les phénomènes psychiques. Quand il s'est agi des facultés morales, nous avons invoqué souvent le nom de T. Reid, l'illustre chef de l'École psychologique écossaise, École à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir et par le fond et par la méthode, du moins pour ce qui intéresse la morale, partie de la psychologie qui a spécialement fixé notre attention. Sur la question de la raison, n'avons-nous pas indiqué que nous étions en communauté d'idées avec M. Lélut, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, avec M. Trélat, avec Dugald-Stewart, et enfin avec Molière, qui fut un grand *trouveur* de vérités psychologiques? Dans la question du libre arbitre, n'ayant rencontré chez les philosophes que deux opinions extrêmes, celle qui professe la liberté absolue sans conditions, et celle qui nie absolument ce pouvoir, nous nous sommes, il est vrai, trouvé seul et isolé dans notre camp, nous qui proclamons comme conditionnels, et l'existence de ce pouvoir, et son exercice. Mais nous avons longuement motivé notre opinion, et nous espérons que notre isolement ne sera pas perpétuel.

les facultés intellectuelles et les facultés morales [8], il fait de celles-ci, sans aucune exception, des facultés instinctives. De là résulte que la morale n'a pas d'autre but ni d'autre principe que l'instinct ou le sentiment [9]. Le sens moral

---

[8] Cette ligne de démarcation nous paraît absolue, ce qui n'empêche pas ces deux ordres de facultés d'être le plus souvent simultanément et conjointement en activité. Ainsi, presque toujours les facultés morales, dès qu'elles sont actives, s'emparent de la faculté de lier, de poursuivre les idées, ne formant ensemble qu'une seule pensée dans laquelle la faculté morale dirige la faculté de réfléchir. Mais l'analyse distingue dans cette pensée unique la faculté dirigeante et la faculté dirigée. S'il existe un trait d'union entre ces deux ordres de facultés, nous avouons ne pas le connaître ; nous l'avons cherché sans le trouver, et nous aurions vivement désiré le rencontrer dans le Rapport académique. Que peuvent avoir de commun, en effet, la perception, la mémoire, la faculté de lier, d'associer des idées, de réfléchir, de raisonner, avec les facultés morales qui font sentir les besoins de l'âme, tels que : ses intérêts, ceux d'autrui qui inspirent les affections, la crainte, l'espérance, la pudeur, la connaissance sentie du beau, celle du bien et du mal, etc. ? Ne voit-on pas que les facultés intellectuelles et les facultés morales sont deux ordres de facultés tout à fait différentes de leur nature, ayant un but différent, un mode d'activité différent ? Les facultés intellectuelles, par exemple, ont besoin, pour entrer en exercice, pour alimenter la pensée, d'un objet étranger à elles-mêmes. Les facultés morales sont, au contraire, un des objets les plus fréquents qui servent d'aliment à la faculté intellectuelle par excellence, à la faculté de réfléchir, qui occupent le plus cette faculté.

[9] Le lecteur qui aura compris le sens que nous avons attribué à la qualification d'instinctives, donnée aux facultés morales, ne sera pas offusqué de cette appellation. Il se rappellera que le mot instinct n'est point un substantif *propre*, désignant un objet particulier, une faculté attribuée seulement aux animaux, mais qu'il est un substantif *commun*, s'appliquant à toute espèce de pouvoir bon ou mauvais, noble, élevé ou bas, *qui donne des connaissances naturellement, spontanément, sans les chercher et sans les avoir apprises avec le secours seul des facultés intellectuelles proprement dites*. Voilà ce qui caractérise l'instinct. Et c'est bien ainsi que l'entendent les philosophes modernes. M. Bain caractérise l'instinct de : « *Aptitude non apprise* à faire des actions de toute sorte [1] ». Or ce carac-

---

[1] Les Sens et l'Intelligence, pag. 209.

lui-même, il l'affirme sans réticence, est une faculté instinc-

---

tère appartient aussi bien aux facultés morales qu'aux instincts les plus bas des animaux. Cette appellation n'est-elle pas acceptée dans la langue française? Ne dit-on pas : « les nobles instincts du cœur », en parlant des sentiments élevés de l'âme, des facultés morales supérieures, et : « les mauvais instincts », en parlant des mauvais sentiments ? D'après le Dictionnaire de M. Littré, le mot instinct, dans sa plus large acception, signifie : impulsion donnée, instigation ; et dans le langage psychologique, il signifie : impulsion intérieure qui meut l'âme humaine. Or qu'est-ce qui procure ces impulsions, ces inspirations spontanées, et intérieures, si ce n'est les facultés morales, les sentiments moraux, et leurs contraires les mauvais sentiments? Tous les grands écrivains ont adopté ce mot, qui exprime si bien la nature des sentiments. Citons quelques exemples :

« Il n'y a pas d'autre cause qui ait fait parler Jésus-Christ si clairement dans les Prophéties, si ce n'est l'instinct du Saint-Esprit, qui souffle où il veut. » (Bossuet ; *Explication de la Prophétie d'Isaïe.*)

« Ne troublons point du ciel les justes règlements,
» Et de nos deux instincts suivons les mouvements. »
(Molière ; *Les Femmes savantes.*)

« Condé, par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble né pour commander la fortune. » (Fléchier.)

« Ce faux instinct de gloire égara mon courage. » (Voltaire.)

« Il faut avouer que dans les arts tout est l'ouvrage de l'instinct. » (Diderot.)

« Par l'infaillible instinct, le cœur soudain frappé,
» Ne craint pas de retour ni de s'être trompé. » (Lamartine.)

L'abbé Barthélemy, avons-nous vu dans une de nos citations précédentes, appelle instinct le bon sens pratique, l'ensemble des sentiments qui faisaient de Thémistocle un homme si remarquable dans la direction des affaires politiques de la Grèce. — « Sens moral, sens religieux, sens commun, sens pratique, et même sens de l'avenir, autant de formes de cet instinct naturel. Exaltez cet instinct par la méditation intérieure, par l'habitude de la vertu et de la piété, et vous arrivez à cette espèce de divination que Socrate croyait trouver en lui-même. » (Alf. Fouillée ; *La Philosophie de Socrate*, p. 279.) — Enfin, le mot instinct est si bien appliqué aux facultés morales, aux sentiments, que les médecins aliénistes ont qualifié d'*instinctive* l'espèce de folie qui n'atteint que les facultés morales, sans entamer les facultés intellectuelles. Il n'y a donc pas d'équi-

tive, un sentiment [10]. Et, comme tout sentiment se traduit par un désir [11] dont la satisfaction est pour nous une

---

voque possible sur la signification que nous donnons au mot instinct Mais, de ce que nous appelons instinctives les facultés morales, on ne peut nous accuser de dire que la morale n'a d'autre but que l'instinct. La morale a bien son principe générateur dans les facultés morales ou instinctives, aidées souvent des facultés intellectuelles, mais son but est uniquement la connaissance et la pratique du bien. Nous n'avons jamais dit autre chose à cet égard.

L'erreur qui consiste à n'attribuer au mot instinct qu'un sens spécial s'appliquant à l'intelligence naturelle, qui a rapport à la satisfaction des besoins matériels seulement, et non à *toute science naturelle et non apprise*, qu'elle ait rapport à la satisfaction de ces besoins, ou qu'elle ait rapport à la connaissance et à la satisfaction des besoins de l'esprit, est assez répandue, et la philosophie doit la combattre. Dans une discussion sur les causes de la fréquence actuelle du suicide, discussion qui a eu lieu le 25 mai 1874, à la Société médico-psychologique, M. le Dr Fournet commet cette même erreur lorsqu'il dit, en combattant l'opinion qui attribue cette fréquence à l'instinct d'imitation mis en activité par la publicité que les journaux donnent à ces actes : « L'instinct est l'attribut spécial de l'animalité ; où voyez-vous le suicide parmi les animaux? Ce n'est donc pas dans la portion animale ou instinctive, mais dans la partie morale de l'homme, que nous devons chercher la cause du suicide ; c'est donc à la psychologie, aux causes de démoralisation et d'énervement moral, que nous devons demander l'explication des suicides. » Quoique l'instinct d'imitation soit une des facultés instinctives les moins élevées, elle n'en appartient pas moins à la psychologie, et son intervention comme cause réelle de suicide est une intervention aussi psychique que les causes démoralisatrices qui, en étouffant les plus nobles instincts de l'âme qui pourraient réagir contre les velléités de désertion de la vie, sont également des causes de suicides.

[10] Le mot sens, accolé au mot moral pour désigner la faculté morale qui donne la connaissance sentie du bien et du mal, indique qu'il est universellement reconnu que cette faculté est un sentiment et qu'elle rentre par conséquent dans la classe des pouvoirs psychiques, dont la nature est instinctive. Nous venons de voir plus haut que le sens moral, le sens religieux, le sens commun, sont qualifiés d'*instinct* par M. A. Fouillée, de même que par nous.

[11] Tout sentiment ne se traduit pas nécessairement par un désir ; tout

jouissance, un plaisir que notre intérêt est de rechercher, on arrive à cette conclusion, dont nous empruntons les termes à l'auteur même du Mémoire : « Le principe d'ac- » tivité inhérent à tous les sentiments moraux, autant au » sens moral qu'aux autres, l'intérêt qui résidedans le » plaisir qu'on éprouve à le satisfaire, est en dernière » analyse égoïste, dans le meilleur sens du mot. » Dans le meilleur sens du mot, cela veut dire que l'égoïsme, qui fait le fond des instincts de cette espèce, est conforme aux intentions du Créateur, à l'ordre qu'il a voulu établir dans le monde ; tandis que l'égoïsme des instincts pervers, des sentiments bizarres et immoraux, produit un résultat absolument opposé.

» Mais un instinct, un sentiment, a la même valeur qu'un autre, l'égoïsme vaut l'égoïsme. Qu'est-ce qui nous oblige [12] à céder au premier et à résister au second ? Pour résoudre cette difficulté, l'auteur du Mémoire reconnaît le sentiment du devoir [13] comme une faculté active parfaitement distincte qui, parmi les facultés ou les sentiments de la même classe, tient une place à part, et a sa destination propre [14]. Le sentiment du devoir, selon la définition qu'il

---

sentiment peut se traduire aussi par de simples connaissances spontanées non apprises par l'étude, par la réflexion, par la mémoire ; alors le sentiment est seulement spéculatif. Il n'inspire de désir que lorsqu'il est actif.

[12] Ou plutôt : *Qu'est-ce qui nous engage ?* car, en cédant au désir inspiré par un sentiment, l'homme ne se sent point contraint ; c'est par sa volonté ou libre, ou fixée par la loi naturelle de l'intérêt c'est-à-dire par le désir le plus grand, suivant les cas, qu'il se décide.

[13] Nous reconnaissons, avec l'École écossaise et bien d'autres philosophes, l'existence de ce sentiment, non pour résoudre une difficulté, mais parce que nous sentons qu'il existe en nous, et parce qu'il est affirmé par tout homme moral.

[14] La destination du sentiment du devoir, une des manifestations du sens moral, est de nous faire sentir que nous devons faire le bien, alors que la pratique du bien, au lieu d'être inspirée par un désir, au lieu de procurer un plaisir, causera une peine. Nous ne pensons pas que cela soit sujet à contestation.

en donne, est l'obligation *ressentie* par la conscience de faire le bien indépendamment de toute idée de récompense [15]. De quel bien s'agit-il? Si c'est le nôtre, nous restons dans la sphère de l'égoïsme, et le sentiment du devoir n'existera que de nom ; si c'est le bien général, le bien universel, le devoir ne sera plus un sentiment, mais une idée, un principe de la raison, et la morale aura une autre base que le sentiment ou l'instinct ; le système sera renversé [16]. L'auteur du Mémoire, tout en considérant

---

[15] Il vaudrait mieux dire, pour être plus exact : *Indépendamment de toute idée de satisfaction*. Et il en est tellement ainsi, que ce sentiment n'intervient en général dans la conscience que lorsque le bien qu'il engage à accomplir, au lieu de procurer un plaisir, procurera une peine par la victoire pénible que l'homme sera obligé de remporter sur ses mauvais instincts, pour pouvoir faire ce bien. La définition que nous avons donnée du sentiment du devoir ne nous appartient point ; on la rencontre formulée de la manière la plus variée dans les œuvres de T. Reid et dans celles de Kant. Elle résulte forcément de la notion même du sens moral, et, en cherchant bien, ne la trouvons-nous pas écrite dans notre conscience ?

[16] Dans cette objection, le *bien* n'est considéré qu'au point de vue égoïste, il signifie intérêt. Qu'il soit particulier ou général, dans cette objection il a la même signification. Mais le mot *bien* a aussi une autre signification qui est plus noble ; cette signification est purement morale, indépendante de tout intérêt, quoique pouvant correspondre à quelque intérêt ou particulier ou général. Le mot bien désigne alors le bien que les races humaines supérieures, inspirées par le sens moral, considèrent comme étant bien en lui-même, indépendamment de toute idée de satisfaction ; il désigne le bien que les sentiments les plus élevés inspirèrent à Moïse dans les Commandements de Dieu ; le bien que ces mêmes sentiments dictaient à Socrate dans ses entretiens familiers, le bien que ce grand génie concevait, sentait si bien quand il le qualifiait de : *bien en soi*, pour le distinguer du bien de tel être ou de tel moment particulier. Il désigne le bien absolu qui se trouve consigné dans cette formule sublime de ce même philosophe : « C'est une obligation sacrée de ne jamais rendre injustice pour injustice, ni mal pour mal ». Il désigne enfin le bien qui se trouve formulé avec tant de perfection dans l'Évangile, que les préceptes moraux qui sont renfermés dans ce livre sont considérés comme représen-

parfois le bien comme une idée, comme une idée accom-

---

tant la morale la plus pure par les races supérieures. Ces races sont profondément attachées à ces préceptes, qu'elles n'ont jamais cherché à modifier, parce qu'ils sont conformes aux notions que leur procurent leurs facultés morales, leur sens moral principalement. Ces préceptes, que nous n'avons point à formuler ici, indiquent comme *bien* les *devoirs* que nous avons à remplir envers le Créateur, envers nos semblables, envers nous-même, envers les êtres qui nous environnent ; ils ont pour objet autant le particulier, l'individu lui-même, que le général. Un certain nombre de ces préceptes ont une origine purement instinctive ; ils sont sortis spontanément des facultés morales sans le secours de la réflexion. Il n'est pas besoin, en effet, de réflexion et de raisonnement pour sentir que voler, incendier, être parjure, tuer, etc., est mal ; que respecter, honorer ses parents, ses supérieurs, secourir les infortunes, etc., est bien. Nous le sentons, nous le savons par sentiment ; aucune réflexion n'ajouterait rien à cette connaissance sentie. Dans d'autres circonstances plus obscures, la réflexion, l'étude, l'intelligence proprement dite, ont été obligées d'intervenir pour discerner exactement le bien ou le mieux parmi les inspirations des divers sentiments de l'âme. — Le bien que le sentiment du devoir nous fait sentir l'obligation d'accomplir, n'est point le bien égoïste, qui consiste dans quelque chose qui procure un plaisir, une satisfaction, puisque, ainsi que nous l'avons maintes fois répété dans le cours de nos études précédentes, le sentiment du devoir n'est, par sa nature même, appelé à intervenir, n'est excité dans la conscience morale que lorsque le bien moral qu'il engage à faire n'est plus un plaisir, n'est plus appelé par un désir. Ce bien, qu'il soit individuel (celui, par exemple, qui consiste à sentir que l'on doit conserver sa vie et ne pas céder à de violents désirs de suicide), ou qu'il soit général, est certainement une idée ; mais le bien égoïste, inspiré par un sentiment égoïste, est également une idée, ce que semble cependant ne pas admettre notre savant contradicteur. Qu'est-ce, en effet, qu'une idée ? D'après le langage psychologique, c'est tout acte psychique qui répond aux objets dont nous avons connaissance. Or, comme nous avons connaissance, comme nous sommes conscients de toutes les inspirations de nos sentiments, qu'elles soient égoïstes ou inspirées par le sentiment du devoir, toutes ces inspirations sont des idées au même titre. Mais ces idées peuvent être de différente nature. Ainsi, les unes sont purement instinctives, inspirées par les sentiments : d'autres sont le résultat de l'inspiration de ces sentiments élaborée par la réflexion, par l'intelligence. N'oublions pas que le mot idée est synonyme de pensée, de conception, et que certaines choses ne peuvent être conçues qu'au moyen

pagnée d'un sentiment [17], se refuse à le faire entrer dans la sphère des facultés intellectuelles, et le maintient dans celle des facultés instinctives [18]. Il y a là une choquante

---

seul de nos sentiments. — Par conséquent, pour qu'une conception soit une idée, il n'est point nécessaire qu'elle soit réfléchie, élaborée par l'intelligence. De même qu'il y a des idées purement instinctives, il y en a d'autres purement intellectuelles : telles sont les idées simples que fournissent la mémoire et la perception, telles sont aussi les idées complexes fournies par la réflexion, et qui ont pour objet, non plus ce qui intéresse la morale, la conduite à tenir dans telle ou telle circonstance, mais des travaux spéculatifs, scientifiques.

D'après ces explications, on comprendra facilement l'erreur dans laquelle est tombé l'honorable rapporteur lorsqu'il dit : « Si c'est le bien général, le bien universel, le devoir ne sera plus un sentiment, mais une idée, un principe de raison, et la morale aura une autre base que le sentiment ou l'instinct. » Le devoir est une inspiration provenant du sens moral, une inspiration instinctive. Cette inspiration peut être élaborée, il est vrai, par les facultés réflectives, par l'intelligence. Mais sans l'inspiration et la direction du sens moral, ainsi que le prouve l'observation, l'intelligence la plus puissante et la plus cultivée ne donnera jamais la conception du devoir moral. Le devoir, quoiqu'il soit issu d'un sentiment, n'en est pas moins une idée, car toute manifestation instinctive, même non réfléchie, est une idée, et il n'en est pas moins un principe de raison, puisque d'après la constitution psychique de l'homme la raison a deux sources : les facultés morales ou instinctives et les facultés intellectuelles. La morale, ayant son principe dans les sentiments moraux et surtout le sens moral, a donc toujours pour base l'élément sentiment, l'élément instinct.

[17] D'après la note précédente, on voit que nous considérons la conception du bien comme étant non *parfois* mais *toujours* une idée, que cette idée soit fournie seulement par les sentiments ou par les sentiments aidés des facultés intellectuelles ; que le bien soit égoïste, intéressé, ou qu'il soit purement moral ; qu'il soit particulier ou qu'il soit général.

[18] Sans aucun doute, et convaincu par l'analyse des faits psychiques, nous maintenons, avec l'École écossaise, que le bien moral senti tel par la conscience a son principe dans les facultés morales, instinctives de leur nature. Les facultés intellectuelles jouent cependant un rôle assez important dans la découverte des préceptes moraux, et, nous le répétons, nous avons spécifié ce rôle. Mais pour que l'intelligence puisse concourir à cette

contradiction [19], et c'en est une autre de représenter comme une forme de l'égoïsme les sentiments les plus désintéressés du cœur humain, tels que : la bienveillance, la charité, le respect, le patriotisme, l'amour de la vérité et de la science [20].

---

découverte, il faut qu'elle soit dirigée dans son activité par les sentiments moraux. Sans ces sentiments, et dirigée par les mauvais sentiments, l'intelligence ne donne que des produits immoraux, que des conceptions perverses, criminelles. Livrée à elle seule sur des questions qui intéressent la morale, elle ne donnera que des préceptes utilitaires, préceptes qui pourront être conformes au bien, mais qui ne le seront qu'autant que le bien sera utile ; elle donnera des préceptes variables selon les circonstances, mais non point appuyés sur les bases solides des instincts moraux, instincts qui peuvent bien s'obscurcir, être même momentanément étouffés par les passions, mais qui reparaissent toujours dans toute leur pureté, une fois que la possession de l'esprit par les passions a cessé.

19 En se plaçant au point de vue de M. Franck, qui admet que les idées élevées et fécondes ne dépendent que des facultés intellectuelles, il y aurait réellement contradiction à admettre que le bien ne fut pas un produit de ces facultés; mais pour nous, qui nous plaçons à un point de vue différent, qui soutenons, avec l'École écossaise et tant d'autres philosophes, que le bien est inspiré à l'homme par les facultés morales, instinctives de leur nature, il n'y a pas de contradiction à ne pas attribuer en principe la notion du bien aux facultés intellectuelles.

20 La bienveillance, la charité, le respect, le patriotisme, l'amour de la vérité et de la science, peuvent avoir deux mobiles bien différents. Ces deux mobiles sont : 1° un plaisir attaché à la satisfaction de ces sentiments, mobile égoïste dans le meilleur sens attaché à ce mot, et qui ne signifie alors que : plaisir éprouvé, mobile qui est réellement intéressé. Les hommes qui sont bienveillants, respectueux, etc., parce que, étant portés à l'être par leurs bons sentiments, ils souffriraient s'ils manquaient aux déférences que leur inspirent leurs semblables, et qui accomplissent des actes de bienveillance pour satisfaire ces bons sentiments, c'est-à-dire pour se satisfaire eux-mêmes ; les hommes qui sont bienveillants, charitables par calcul, pour se créer des amis et s'en servir dans un but intéressé; les hommes qui sont patriotes, qui tiennent à leur nationalité par l'orgueil que leur inspire la puissance et la prospérité de l'état auquel ils appartiennent, ou encore ceux qui affichent du patriotisme pour arriver aux emplois lucratifs; enfin les hommes qui recherchent les vérités scien-

» Par un étrange renversement du sens des mots, la raison, comme le devoir, n'est, pour l'auteur du Mémoire n° 2, qu'un instinct, elle est même la perfection et la résultante des facultés instinctives[21]; seulement il reconnaît deux rai-

---

tifiques uniquement dans le but intéressé de se faire un nom, d'acquérir de la richesse et des honneurs, etc.; tous ces hommes, disons-nous, sont mus par des sentiments égoïstes, dans un but très-intéressé. Il faudrait avoir bien peu observé autour de soi, s'être bien peu observé soi-même, et n'avoir jamais jeté les yeux sur les *Maximes* de La Rochefoucauld, pour croire que tous les actes de bienveillance, de charité, que tous les actes qui méritent l'approbation, qui ont une apparence de générosité et de grandeur, sont désintéressés. 2° Le second mobile qui nous porte à ces mêmes actes est le sentiment du devoir issu du sens moral. Celui qui fait le bien, qui est charitable, etc., quoiqu'il soit porté à mal agir envers son semblable par de mauvaises passions, et qui fait le bien parce qu'il sent le devoir de bien agir, celui-là a du mérite de son action; car, loin de faire alors le bien par plaisir, il le fait en éprouvant une peine, en remportant une victoire pénible sur lui-même; celui-là, disons-nous, agit réellement par un sentiment désintéressé. On peut faire acte de patriotisme également par devoir: tel est le cas de l'homme qui sacrifie ses intérêts personnels au profit de son pays, en remportant une victoire pénible sur ses sentiments égoïstes. On peut se livrer au culte de la vérité et des sciences, également par un certain devoir et avec désintéressement, lorsque l'on se livre à des recherches pénibles, étant obligé de surmonter sa paresse, de se priver des plaisirs vers lesquels on est porté, pour poursuivre des travaux arides desquels on n'a souvent à espérer aucun profit. Toutes ces circonstances dans lesquelles, engagés par le sentiment du devoir, nous faisons le bien avec peine et non avec plaisir, avec désintéressement par conséquent, ont été parfaitement consignées dans nos principes psychologiques. Nous avons démontré, en effet, que le sentiment réellement désintéressé, généreux et moral est le sens moral lorsqu'il se manifeste dans l'esprit sous la forme du sentiment du devoir pour conseiller toute espèce de bien. L'objection à laquelle nous répondons porte donc à faux. Si nous refusons le désintéressement aux sentiments qui portent à bien agir, parce que le bien fait éprouver une satisfaction, nous proclamons que le sens moral, alors que, sous la forme du sentiment du devoir, il fait sentir l'obligation de faire le bien qui contrarie vivement nos mauvais instincts, malgré la peine que nous éprouverons à le faire, est complétement désintéressé, noble et élevé.

[21] Notre pensée n'étant pas exactement rendue dans cette phrase, nous

sons qui ne semblent pas avoir une grande communauté entre elles, la raison morale et la raison intellectuelle. La raison morale, qui consiste dans la connaissance de ce que l'homme doit faire en toute circonstance pour vivre conformément à sa fin, est essentiellement active, par conséquent instinctive[22]; elle n'est pour ainsi dire que la source ou la plus haute expression de nos bons instincts, de nos facultés morales[23]. La raison intellectuelle a son principe dans les facultés intellectuelles, qui sont au nombre de trois : la perception, la mémoire, la faculté réflective. Mais elle n'est pas l'une de ces facultés ; elle consiste dans la connaissance des vérités spéculatives, c'est-à-dire des vérités naturelles et scientifiques[24]. L'une et l'autre sont extrêmement rares parmi les hommes, mais la rareté de la première est plus regrettable que celle de la dernière, car partout où elle est absente, la liberté l'est aussi, et l'homme n'a pas la responsabilité de ses actes. Il n'en est pas de même de la raison intellectuelle, car celle-ci n'est point un élément de la liberté,

---

nous permettrons de mieux exposer notre manière de voir. La raison, d'après nous, n'est point un instinct, elle n'est pas même une faculté particulière : elle est, ainsi que nous avons dit : *un produit particulier* des facultés intellectuelles et des facultés morales, produit qui est *la vérité* et *la morale*, produit qui seul, lorsqu'il est possédé par l'homme, rend celui-ci éclairé, raisonnable. Voilà ce que nous avons soutenu dans notre Article sur la Raison.

22 Il eût été plus exact de dire : est instinctive, et par conséquent essentiellement active.

23 La raison morale n'est point la source de nos bons instincts. C'est elle, au contraire, qui tire sa source de nos bons instincts.

24 De même que la raison morale réside dans les connaissances que donnent les facultés morales, de même aussi la raison intellectuelle réside dans les connaissances que l'homme se procure au moyen de ses facultés intellectuelles. Nous avons expliqué pourquoi la raison n'était point une faculté particulière, et pourquoi elle ne résidait même pas dans les facultés intellectuelles et dans les facultés morales, résidant seulement dans les connaissances que ces facultés donnent, connaissances qui seules rendent l'homme éclairé, c'est-à-dire raisonnable.

«si bien, dit l'auteur, qu'on peut posséder cette raison sans «être libre, et que l'on peut être libre sans posséder cette raison». En d'autres termes, la préméditation d'un crime ne prouve pas que l'auteur de ce crime soit responsable, parce qu'il n'est pas prouvé qu'il soit en possession de la raison morale. Voilà, il faut en convenir, une étrange conséquence d'une distinction qui ne l'est pas moins. Que devient, avec ce dédoublement, l'unité de la raison humaine, l'unité de l'esprit humain, l'unité de l'âme et de la personne humaine? D'un autre côté, à qui le crime sera-t-il imputable s'il ne l'est pas à celui qui l'a prémédité[25]?

---

[25] Deux questions se présentent dans ces lignes du Rapport: 1° les deux ordres de raison que nous avons adoptés; 2° la préméditation, qui selon nous n'est pas une circonstance suffisante pour impliquer la responsabilité.

1° *Les deux ordres de raison que nous avons adoptés.* — Admettre deux raisons chez l'homme, dit M. Franck, c'est détruire l'unité de la raison humaine, l'unité de l'esprit humain, l'unité de l'âme et de la personne humaine. Nos idées psychologiques n'aboutissent nullement à une pareille conclusion. Nous n'avons pas considéré la raison comme étant une faculté spéciale par laquelle on discerne les vérités scientifiques et les vérités morales. Pourquoi, en effet, imaginer une faculté spéciale pour avoir ce discernement, puisque, sans exception, toutes les vérités, toutes les connaissances que nous acquérons, et qui nous rendent raisonnables, éclairés, nous les obtenons au moyen des facultés intellectuelles et des facultés morales? Ajouter à ces facultés, suffisantes pour posséder la raison, une autre faculté qui est parfaitement inutile, est simplement une superfétation. Deux ordres de facultés essentiellement différents par leur nature, donnant chacune une espèce particulière de connaissances qui éclairent l'esprit, qui lui procurent la raison, il en résulte que ce flambeau a une double origine. Mais ces deux ordres de facultés ne sont point l'âme elle-même, ce sont ses propriétés, ses facultés, lesquelles ne détruisent pas plus son unité que les différentes propriétés d'un corps simple ne détruisent son unité. L'objection que nous présente M. Franck n'eût eu son motif d'être, que si notre théorie de la raison eût supposé l'esprit humain composé de deux entités Mais il n'en est point ainsi, puisque nous la considérons comme résidant, non dans une faculté, mais dans les connaissances que l'homme acquiert au moyen de ses facultés intellectuelles et de

» Mais ici nous touchons à la théorie que l'auteur du Mémoire s'est donné la tâche de soutenir sur le libre arbitre. D'après cette théorie, le libre arbitre tient une place très-restreinte dans la vie humaine; car voici d'abord trois cas, non pas exceptionnels ou morbides, mais généraux et constants, dans lesquels il n'existe pas: 1° lorsque nous sommes sollicités par un seul motif, par un seul désir; 2° lorsque nous sommes partagés entre deux motifs, deux désirs différents, mais qui n'intéressent pas la morale, où l'intérêt n'est pas aux prises avec le devoir. Dans cette situation, il est inévitable que le motif prépondérant l'emporte, comme dans la situation précédente nous cédons infailliblement, fatalement, au motif unique dont nous subissons l'influence[26]; 3° nous ne sommes pas libres même en pré-

---

ses facultés morales, connaissances, avons-nous démontré, qui seules éclairent l'esprit sur les vérités naturelles et sur les vérités morales, connaissances qui seules lui donnent la raison, le rendent raisonnable.

2° *La préméditation, d'après nous, n'est pas par elle seule une circonstance suffisante pour impliquer la responsabilité.* — Nous avons démontré, lorsque nous avons traité du libre arbitre, en quoi consistait la préméditation des actes immoraux chez les personnes qui étaient dénuées de sens moral; nous avons démontré que la réflexion, loin d'éclairer l'esprit, ne servait alors qu'à favoriser la satisfaction des mauvais instincts. Nous n'avons pas à y revenir. Mais, au lieu d'une simple assertion, il eût été plus scientifique de combattre notre manière de voir par des raisons. En voyant du reste les aliénés reconnus irresponsables préméditer souvent et de longue date les crimes qu'ils commettent, ne devrait-on pas comprendre que toute préméditation n'implique pas nécessairement la responsabilité; qu'il faut, pour que cette responsabilité existe, des conditions spéciales, conditions que nous avons indiquées?

[26] Cette exposition ne rend pas exactement notre pensée, et nous la rectifions: on ne peut pas dire que *nous cédions* au motif unique ou au motif prépondérant, puisque nous ne faisons aucune concession; mais notre volonté, soumise dans ces cas à la loi de l'intérêt, se détermine elle-même en faveur du motif unique ou du motif prépondérant. C'est nous-mêmes qui voulons *inévitablement*, par un effet de cette loi naturelle alors en pleine activité dans notre esprit, par un effet de notre nature, ce que nous suggèrent ces motifs.

sence de deux ou de plusieurs motifs dont le conflit intéresse la morale, si le désir du bien a plus de force que celui du mal[27]. Que faut-il donc pour que le libre arbitre puisse entrer en fonction? «Le libre arbitre, nous répond »l'auteur du Mémoire, n'intervient pour décider que dans »le cas où, en présence de partis qui intéressent la morale »devant la conscience de l'individu, le désir qui porte »celui-ci au mal a plus de puissance sur son esprit que les »désirs égoïstes moraux inspirés par les diverses craintes, »la prudence, l'intérêt bien entendu, désirs qui le détour»nent du mal. Ce cas est le seul, en effet, où intervient le »sentiment du devoir, parce que dans ce cas seulement il »est excité à intervenir.»

» Quelle obscurité, continue M. Franck, et quel embarras dans cette définition[28]! Mais en l'acceptant comme par-

---

[27] On ne peut pas dire que nous ne soyons pas libres si nous possédons les conditions nécessaires à l'existence du libre arbitre; mais dans ces cas notre volonté, au lieu de dériver du libre arbitre, les conditions nécessaires à l'exercice de ce pouvoir n'existant pas, est issue du désir seul ; elle dérive seulement d'un désir actif, ainsi que nous l'avons démontré.

[28] En premier lieu, ceci n'est point une définition, mais seulement l'exposé de la circonstance dans laquelle le libre arbitre est appelé à décider, dans laquelle notre volonté est son expression. En second lieu, rien ne nous paraît plus simple et plus conforme aux lois naturelles que cet exposé. En effet : 1° l'homme ne se détermine pas sans motif; 2° lorsqu'il ne se présente qu'un motif seul, ou lorsque deux motifs opposés n'intéressent pas sa conscience morale, pourquoi ne voudrait-il pas toujours faire ce qu'il désire le plus ? Aucun motif ne l'engage à faire ce qu'il désire le moins. C'est donc son désir le plus grand qui fixe alors sa volonté, et alors celle-ci n'a rien de libre. Lorsque, partagé entre deux désirs qui intéressent sa conscience, l'un bon et l'autre mauvais, et que le bon désir est plus puissant que le mauvais, pourquoi dans ce cas ne voudrait-il pas encore faire ce qu'il désire le plus? Il n'a aucun motif de vouloir ce qu'il désire le moins, et l'observation démontre qu'il se détermine dans tous les cas par son désir le plus grand. On voit donc sans obscurité que dans ces cas la volonté de l'homme, étant dirigée par la loi de l'intérêt et ayant sa raison d'être dirigée par cette loi, est toujours

faitement claire, en supposant que l'auteur a voulu dire que nous sommes libres de préférer le sentiment du devoir au désir du mal, alors même que le désir du mal serait plus fort que tous les motifs qui nous retiennent dans une conduite régulière, on serait toujours autorisé à se demander si la préférence que nous donnons dans cette circonstance au sentiment du devoir est une preuve de liberté. Ne pourrait-on pas soutenir que, supérieur en force à nos autres motifs d'action, le désir du mal est inférieur à celle du sentiment du devoir, et que c'est uniquement pour cela qu'il est sacrifié[29] ? Du moment que les motifs sont assimilés à des

---

manifestée par le désir le plus grand. S'il en est ainsi, elle n'est donc point alors dirigée par le libre arbitre, elle n'est point l'expression de ce pouvoir.

Mais, que le désir qui porte au mal soit plus grand que les désirs inspirés par les sentiments égoïstes d'intérêt bien entendu qui lui font opposition; alors, pour que l'homme soit soustrait à la loi de l'intérêt où il se trouverait sous l'influence seule de ces motifs égoïstes, pour qu'il ait un motif de ne pas vouloir invariablement ce qu'il désire le plus, pour qu'il ait un motif pour vouloir le bien qu'il désire le moins ou qu'il ne désire pas, le sentiment du devoir intervient dans la conscience, ayant sa raison d'y intervenir pour faire sentir à l'homme qu'il ne doit pas faire ce qu'il désire le plus. Placé alors entre deux partis qu'il peut également choisir et pour lesquels il peut également se déterminer, le mal parce qu'il le désire le plus, le bien parce qu'il sent l'obligation de le faire, quoiqu'il ne le désire pas, l'homme, n'étant plus sous l'influence de la loi de l'intérêt, puisqu'il a un motif réel pour ne pas choisir ce qu'il désire le plus, prend sa détermination, veut en dehors de toute loi naturelle, c'est-à-dire librement, en pleine possession de lui-même. Tout cela nous paraît très-simple et très-clair; et nous nous demandons où pourraient exister l'obscurité et l'embarras.

[29] Cette circonstance peut réellement avoir lieu, et nous l'avons signalée nous-même dans notre Article sur le Libre Arbitre. Elle a lieu lorsqu'un désir d'une perversité extrême, un désir criminel, par exemple, surgit dans l'esprit d'un homme normalement doué des sentiments moraux supérieurs, de sens moral par conséquent. Ce désir révolte tellement ces sentiments, inspire une réprobation telle, que la volonté qui repousse cet acte surgit de cette réprobation morale, de la répulsion que l'on éprouve

forces, et que le problème du libre arbitre est un problème de mécanique, nous ne sommes pas plus libres, plus maîtres de nous, moins esclaves de la fatalité lorsque nous cédons à la voix du devoir, que lorsque nous obéissons à celle de l'intérêt, de la passion[30]. Quand bien même on

---

à ne pas accomplir un acte aussi odieux, et non du libre arbitre. Mais cette circonstance est exceptionnelle. Dans combien d'autres cas ne nous trouvons-nous pas placés entre un vif désir de faire le mal et une simple réprobation morale sentie par la conscience, réprobation qui ne peut pas même se traduire par un désir, mais par un conseil, une idée, une connaissance de sentiment? C'est alors, ainsi que nous l'avons dit en le répétant après d'autres moralistes, que: il suffit d'une force morale bien faible pour pouvoir résister aux plus violentes passions. Le sentiment du devoir, forme sous laquelle se présente le sens moral en présence de grands désirs pervers, n'est pas en effet un sentiment actif, se manifestant par des désirs; c'est un sentiment spéculatif de sa nature qui se manifeste par une simple connaissance instinctive, sentie par la conscience, et qui donne le remords quand on ne suit pas ses conseils, ce qui la différencie des connaissances purement intellectuelles que l'on découvre par l'étude réfléchie, par le raisonnement, que l'on apprend et que l'on retient par la mémoire. Cette connaissance morale donnée par le sentiment du devoir, suffit à l'homme pour qu'il puisse choisir le bien en présence de désirs pervers, quelque grands que soient ces désirs, parce que, ainsi que nous l'avons démontré, l'homme, étant soustrait à l'exercice de la loi de l'intérêt par l'intervention du sentiment du devoir, opère la décision qu'il prend sous l'influence de ce sentiment, par un pouvoir qui n'est soumis à aucune loi et qui par cela mérite réellement le nom de libre arbitre; il veut alors par une volonté libre. L'hypothèse posée par M. Franck, quoique vraie dans des cas particuliers qui ne nous ont point échappé, est donc erronée, généralisée comme il la présente; elle ne détruit point les principes que nous avons émis, non par des idées préconçues, mais après de longues études sur des faits moraux de toute nature.

[30] Dans nos principes psychologiques, les motifs ne sont assimilés à des forces soumises à la loi du plus fort que lorsqu'ils sont inspirés par le désir, l'intérêt, la satisfaction. Dans ce cas, l'intérêt intervenant seul, une loi naturelle nous fait toujours vouloir ce que nous considérons, à tort ou à raison, comme devant nous donner le plus de satisfaction, ou comme devant nous faire éviter le plus de déplaisir. Mais pour cela nous ne sommes point esclaves de la fatalité, car nous ne nous sentons po'

accorderait, par un effort d'indulgence que la doctrine que nous venons de résumer laisse subsister la liberté, il n'en serait pas moins vrai qu'elle nous la présenterait comme

---

contraints : seulement, par une initiative qui vient de nous-mêmes, de nos désirs, nous voulons toujours ce que demande notre désir le plus grand. L'observation démontre que c'est toujours ainsi que nous voulons dans ce cas. Mais pour cela la fatalité n'entache point nos principes, car notre volonté est fixée alors par la loi naturelle de l'intérêt, et la fatalité ne reconnaît point de lois naturelles.

Si, dans les cas où les motifs représentent l'intérêt, c'est la loi du plus fort qui l'emporte en morale comme en mécanique, nous avons bien fait observer que ce n'était point le libre arbitre qui opérait alors la décision. Nous avons spécifié que le libre arbitre n'intervenait que lorsque la volonté n'était plus soumise à la loi du plus fort, que lorsqu'elle était dégagée de cette loi par l'intervention du sentiment du devoir, lequel ne pèse pas sur l'esprit par la force, mais ne s'y montre que sous la forme d'une simple notion sentie par la conscience. Cette connaissance, n'étant par sa nature même appelée à intervenir dans la conscience que lorsque le bien à faire, au lieu d'être un plaisir, une satisfaction, un intérêt, car alors elle serait inutile, est une peine par le sacrifice qu'il faut faire de puissants désirs immoraux, désirs intéressés, cette connaissance, disons-nous, ne peut pas apparaître sous forme de désir dans la conscience. Dans ce cas, la voix du bien est donc toujours inférieure en puissance à la voix du mal. On ne peut pas, par conséquent, assimiler la puissance qui entre alors en exercice pour fixer la volonté, à une puissance mécanique. L'homme placé entre deux partis qu'il peut également choisir, ayant un motif pour choisir ce qu'il désire le moins, ce qu'il ne désire même pas, n'a plus de raison de vouloir constamment ce qu'il désire le plus. Ne pouvant plus vouloir par son désir le plus grand, puisque par l'intervention du sentiment du devoir il n'est plus soumis à la loi de l'intérêt, à la loi du désir le plus fort, par la raison qu'il a un motif pour pouvoir se décider en faveur de ce qu'il désire le moins, ou de ce qu'il ne désire pas, il se décide alors, par un pouvoir entièrement libre, pour l'un ou pour l'autre parti, sa volonté n'étant soumise à aucune loi naturelle. Si le libre arbitre ne réside pas dans ces conditions seulement, que l'on veuille bien nous indiquer dans quelles autres conditions ce pouvoir peut exister. Réside-t-il dans toute expression volontaire, dans le pouvoir de faire ce qu'on désire? Mais les aliénés, les déments, les idiots, veulent autant et aussi énergiquement que l'homme le plus sage, le plus intelligent. Faire résider le

un fait extrêmement rare, comme un privilége exercé exceptionnellement par des âmes d'élite[31]. C'est ce que l'auteur du Mémoire avoue avec une entière franchise, et ce qu'il se plaît à mettre en lumière dans toutes les questions importantes qu'il rencontre devant lui. «Les races supé» rieures, dit-il, sont plus libres que les races moyennes, et » celles qui sont au bas de l'échelle sont entièrement privées » de liberté morale.» Même dans les supérieures, les individus sont clair-semés qui réunissent toutes les circonstances et qui possèdent les facultés, c'est-à-dire les deux raisons qu'exige l'exercice de la liberté.

» L'auteur est heureusement mieux inspiré ou moins aventureux lorsqu'il descend de ces généralités philosophiques pour traiter des questions qui lui sont plus familières[32], et où l'observation et l'expérimentation prennent la

---

libre arbitre dans l'expression de la volonté sans condition aucune, considérer comme une preuve essentielle du libre arbitre le sentiment que tout homme a qu'il peut faire ce qu'il désire, quand il n'en est pas empêché par autrui, c'est fournir des armes invincibles à ceux qui nient le libre arbitre. La volonté n'est l'expression du libre arbitre que lorsqu'elle n'est pas déterminée par une loi naturelle, et nous avons indiqué les conditions dans lesquelles la volonté est déterminée par la loi de l'intérêt et les conditions dans lesquelles aucune loi ne vient la fixer.

[31] Ceci n'est point une objection. Le rôle du psychologue consiste exclusivement à étudier les phénomènes psychologiques, à découvrir les pouvoirs psychiques ou facultés, à chercher les lois qui régissent l'activité de l'esprit, de même que le rôle du physicien consiste à rechercher les propriétés des corps et les lois auxquelles ces corps sont soumis. Quant à la rareté ou à la fréquence des conditions nécessaires pour la mise en activité de tel ou de tel pouvoir, de telle ou de telle propriété, cela ne regarde pas plus le psychologue que le physicien, puisque ce ne sont point eux qui ont réglé ces conditions. Si ces conditions sont constatées rares seulement, alors que l'erreur les proclamait constantes, il faut se résoudre à accepter la réalité.

[32] Nous ne croyons pas qu'il soit possible de résoudre les grands problèmes psychologiques, et surtout ceux dont la solution a été demandée par l'Académie, sans le secours préalable des principes que nous avons posés dans notre étude préliminaire. Ces principes, nous les avons constamment

place de la spéculation pure et des systèmes préconçus[33].

Quand il décrit toutes les variétés de l'aliénation mentale

---

invoqués, dans tout le cours de notre *Dissertation sur la folie étudiée au point de vue psychologique*, et ils nous ont toujours paru suffisants et même nécessaires pour fournir en toute circonstance les solutions demandées. Cependant ces principes n'ont point été imaginés pour les besoins du présent Concours, puisqu'ils ont été publiés en 1867; et c'est pour avoir entrevu la possibilité de résoudre les problèmes psychologiques demandés par l'Académie, au moyen de ces principes, que nous nous sommes décidé à entrer dans la lice. Les questions sur la folie proposées par l'Académie sont toutes psychologiques; la manière dont nous les avons résolues a reçu l'approbation de la savante Société, puisqu'elle a bien voulu nous décerner une récompense. Eh bien ! c est seulement avec les principes qu'elle n'approuve pas qu'il nous a été possible cependant de donner les solutions qu'elle approuve. Le lecteur s'apercevra facilement de la réalité de ce que nous avançons, car dans le cours de notre dissertation nous aurons continuellement besoin de recourir à nos principes.

[33] Nos principes psychologiques ne sont point issus de la spéculation pure. Nous ne croyons pas que l'on puisse nous appliquer le reproche que M. Ernest Havet adresse aux philosophes lorsqu'il dit : « Les philosophes prennent volontiers le fait en dégoût et l'idée en amour » (*Étude sur Socrate*). Nos principes nous ont toujours été suggérés par l'étude de la nature, par l'analyse des faits psychiques les plus variés, ces faits nous ayant été fournis, non par quelques individus seulement, mais par un nombre considérable de sujets appartenant aux différentes races humaines, à l'homme malade comme à l'homme en santé, à l'homme méchant, bizarre, criminel, et même à l'aliéné, comme à l'homme sage et raisonnable. On pourra se convaincre de ce que nous avançons en lisant le premier volume de notre *Psychologie naturelle*, qui est entièrement consacré à l'exposé et au développement de ces principes. Nous ne croyons pas manquer aux convenances en citant, à l'appui de ce que nous avançons, le témoignage d'approbation que M. Franck nous exprimait dans une lettre qu'il nous fit l'honneur de nous écrire au sujet de notre ouvrage. « Monsieur, nous disait-il, je viens vous exprimer, un peu tardivement, mes remerciments pour les trois volumes de *Psychologie naturelle* que vous avez eu la bonté de me faire adresser par votre libraire; mais j'ai voulu d'abord prendre connaissance de votre vaste et bel ouvrage, et je puis aujourd'hui, en vous témoignant ma reconnaissance, vous présenter en même temps mes cordiales félicitations C'est presque une encyclopédie complète des sciences psycho-

et les perturbations de l'esprit qui ont plus ou moins d'analogie avec elles ; quand il rend compte des altérations qu'elles font subir à chacune de nos facultés, et des changements qu'elles apportent à l'organisme aussi bien qu'à la volonté et à l'intelligence, au sentiment et à l'imagination ; quand il remonte aux causes de toutes ces maladies pour les suivre ensuite dans leurs effets les plus éloignés et pour ramener ces effets à certaines lois, il se montre à la fois ingénieux, pénétrant et plein de sagacité ; son analyse, s'exerçant en tout sens, ne laisse rien échapper ; des exemples, choisis avec soin et classés avec méthode, non-seulement soutiennent, mais captivent l'attention. Nous signalerons en particulier les pages qu'il a consacrées aux folies épidémiques. Les chapitres où il expose ses vues sur

---

logiques que vous venez de publier. Vous avez étudié l'âme humaine dans toutes les conditions de son existence et dans toutes ses manifestations. Après avoir montré ce qu'elle est elle-même dans ses facultés essentielles, vous apprenez à vos lecteurs ce qu'elle devient sous les différentes influences qu'elle est appelée à subir. *Dans toutes les questions, d'ailleurs si nombreuses et si variées, que vous soulevez, vous avez fait preuve d'une rare justesse d'esprit et d'un profond talent d'observation. Sans vous écarter du fond spiritualiste, sur lequel repose la grande tradition philosophique de notre pays, vous avez su rester vous-même et répandre sur votre sujet une vive clarté ! J'ai été particulièrement frappé de vos opinions sur le libre arbitre.* Je n'irai cependant pas aussi loin que vous : je ne pourrai jamais me figurer que le criminel ne soit qu'un malade, et que la loi pénale doive être remplacée par un traitement médical. (C'est par erreur que M. Franck nous attribuait cette opinion à l'égard des criminels, ainsi qu'on le verra dans le présent ouvrage dans l'article où nous traiterons de la Tératologie morale chez l'homme en santé, cet article n'étant qu'un résumé de l'étude psychologique sur les criminels que nous avons présentée dans notre grand ouvrage.) Mais je pense, comme vous, que le libre arbitre, le sens moral et la raison elle-même, peuvent s'oblitérer, s'obscurcir graduellement et ramener l'âme à cet état d'enveloppement inconscient, je dirai volontiers de chrysalide, d'où elle est sortie. Recevez encore une fois, Monsieur, mes sincères compliments, avec l'assurance de mes sentiments les plus distingués. Signé : Ad. Franck. 21 février 1869. »

le traitement de la folie n'offrent pas un moindre degré d'intérêt et s'appuient en grande partie sur des expériences et des réflexions personnelles. Après de fréquentes discussions qu'il engage dans toutes les parties de son travail avec les auteurs qui ont traité les mêmes questions et dont les opinions diffèrent des siennes, nous ne tiendrons pas un grand compte de ce qui manque à son histoire des théories. Mais nous lui ferons un autre reproche qui vient compléter ceux que nous lui avons déjà adressés. Ne pouvant se résoudre, au milieu de l'observation des faits, à faire l'abandon de ses principes philosophiques, et particulièrement de sa théorie de la liberté[34], il en arrive presque, à quelques exceptions près, à regarder les criminels, non comme des aliénés, mais comme des êtres privés du libre arbitre[35].

---

[34] Cette théorie, basée sur la nature de nos facultés psychiques et sur les lois qui les régissent, nous paraît la seule qui s'appuie sur des bases scientifiques. En dehors d'elle, il n'en existe aucune de sérieuse ; on se contente, pour affirmer le libre arbitre, de dire que l'homme jouit d'une liberté absolue, sans aucune condition psychique, que toute volonté est libre ; opinion tellement dangereuse et erronée, qu'elle équivaut presque à la négation du libre arbitre, par l'appui des plus sérieux qu'elle prête à l'opinion qui rejette ce pouvoir ; ou bien on nie complétement le libre arbitre, en se basant sur les seuls cas où la volonté n'est réellement pas libre, étant fixée par une loi naturelle.

[35] D'après notre théorie, la base essentielle du libre arbitre étant le sentiment qui donne la science du bien moral et du mal moral, ainsi que la connaisance sentie du devoir de ne pas faire le mal, il est incontestable que tout homme qui ne possède pas ce sentiment ne possède pas le libre arbitre. Or, comme tous les grands criminels, qui commettent le crime de sang-froid, sans réprobation morale avant et sans remords après, prouvent par cela même qu'ils sont dénués de sens moral, nous sommes obligés de conclure qu'ils ne sont pas moralement libres. Que l'on ne croie pas que cette théorie soit un danger pour la société. Nous verrons que d'elle dérivent des moyens bien plus certains, bien plus rationnels et bien plus moraux pour combatre le crime, pour diminuer le nombre des criminels, que les moyens absurdes avec lesquels la société croit se défendre efficacement contre ceux qui la troublent si profondément. Parce que nous ne considérons pas ces individus comme moralement responsables, nous ne les re-

» Avec les défauts essentiels que nous venons de signaler, le Mémoire n° 2, malgré ses rares et incontestables qualités, ne peut pas prétendre au prix ; mais votre Section de philosophie vous propose de lui décerner une médaille de 1000 francs.»

---

gardons pas moins comme civilement responsables envers la Société, en ce sens qu'ils doivent être séparés d'elle jusqu'à ce que des habitudes de travail et de régularité dans leur conduite permettent de pouvoir les livrer à eux-mêmes. Que de crimes indiqués d'avance, dont la prévision est certaine, seraient empêchés si l'on considérait comme dénués de libre arbitre ceux qui donnent des signes non équivoques de perversité active et d'insensibilité morale ! Eh bien ! la société, dans la fausse voie psychologique où elle est engagée, reste désarmée devant ces êtres, plus dangereux que les fous malades; elle laisse accomplir le crime , et, quand le mal est fait, ou bien elle supprime le criminel par la peine de mort, ou bien elle le place dans des conditions où elle le rendra pire, parce qu'elle n'a qu'un but : celui de le punir. Mais à la critique de l'honorable Rapporteur on nous permettra d'opposer l'approbation à nos principes qui nous a été donnée par le savant professeur de philosophie à la Sorbonne, par M. Paul Janet. Voici ce qu'il nous écrivait en février 1869 : «Monsieur, j'ai à vous remercier de l'ouvrage si considérable que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Il m'avait tellement intéressé que je voulais vous écrire tout de suite mon impression, mais des occupations m'en ont empêché. Je considère votre travail comme très-important. Je suis porté à admettre comme vraies vos deux propositions fondamentales : 1° que la liberté repose toujours sur le sens moral ; 2° que certains crimes commis de sang-froid et sans remords sont des actes irresponsables..... Je fais le plus grand cas de votre ouvrage, et je me ferai un plaisir de le présenter à notre Académie (des Sciences morales et politiques) aussitôt que j'en pourrai trouver le loisir. Signé : Paul Janet.» Pour admettre comme vraies ces deux propositions fondamentales, il faut de toute nécessité admettre aussi les autres propositions que nous avons soutenues, et dont les deux fondamentales ne sont que des déductions logiques, ainsi que l'on pourra s'en convaincre en les passant en revue dans le résumé que nous avons donné de nos principes psychologiques. Un témoignage si précieux ne peut que nous faire regretter que le savant Académicien qui nous l'avait donné n'ait pas fait partie de la Commission chargée d'examiner les mémoires présentés au Concours. S'il en avait fait partie, il eût incontestablement pris la défense des principes dont il avait préalablement reconnu la vérité.

SECONDE PARTIE

PSYCHOLOGIE DE LA FOLIE

Avant d'aborder la question de la Folie, il est indispensable d'étudier deux phénomènes qui, tout en jouant un rôle important dans la folie, n'appartiennent cependant pas exclusivement à cet état et ne doivent pas par conséquent être considérés comme un signe de folie: nous voulons parler de l'Hallucination et de l'Illusion.

DE L'HALLUCINATION.

L'hallucination consiste dans la perception d'une impression sensorielle déterminée, non, comme d'ordinaire, par l'action du monde extérieur sur les nerfs des sens, mais par une excitation de ces nerfs provenant d'une cause interne. L'hallucination n'est donc point un simple produit de l'imagination ; elle ne représente pas un objet, à la façon du rêve ou de la mémoire objective. L'impression sensorielle est aussi réelle dans ce phénomène que lorsqu'un objet frappe les sens. L'halluciné voit par ses yeux l'objet représenté dans le phénomène, comme si cet objet existait, et comme s'il avait réellement impressionné le nerf optique. La connaissance que l'halluciné a de l'hallucination, le raisonnement qui lui démontre l'impossibilité de la présence des objets perçus dans l'hallucination, le témoignage d'autrui qui affirme la non-existence

de ces objets, peuvent seuls donner à l'halluciné la certitude que ces objets n'existent point.

ARTICLE PREMIER

ANALYSE DE L'HALLUCINATION.

L'hallucination étant un phénomène psycho-sensoriel, étudions le rôle qu'y jouent les organes des sens et l'esprit. Cette étude analytique, qui n'a pas été faite avant nous, est nécessaire pour pouvoir se former une idée exacte du mécanisme de l'hallucination.

A. Rôle que jouent les organes des sens dans l'hallucination.—Dans l'organe d'un sens, il faut comprendre non-seulement l'appareil contenant l'extrémité périphérique du nerf spécial, mais encore ce nerf dans toute son étendue, dans son ganglion spécial et jusqu'à sa terminaison probable dans le centre nerveux de perception, le cerveau. Pour la production du phénomène, il n'est même pas nécessaire que le nerf sensitif existe en entier: une minime partie de ce nerf, pourvu qu'elle soit en communication avec le centre nerveux de perception, est suffisante ; aussi les hallucinations sont-elles possibles après la destruction de l'organe extérieur d'un sens et même d'une partie de son nerf spécial. L'excitation spontanée des ganglions sensitifs dans lesquels se rend chaque nerf sensoriel et dans lesquels l'impression nerveuse se transforme en sensation spéciale, impression que le moi perçoit lorsque cette sensation parvient jusqu'à la couche grise périphérique du cerveau ; cette excitation ganglionnaire, disons-nous, suffit pour produire l'hallucination. C'est même, le plus souvent, dans ces ganglions sensitifs qui font partie de l'organe de chaque sens, que doit avoir lieu l'excitation, condition nécessaire à la production du phénomène ; mais l'esprit, par un effet de l'habitude, attribue à l'organe

extérieur du sens, même lorsque cet organe n'existe plus, l'impression éprouvée par le nerf, quelle que soit la partie impressionnée de ce nerf. C'est ainsi que l'amputé rapporte à son pied absent, dans lequel il a ressenti longtemps des douleurs, celles qu'il éprouve dans les troncs nerveux de la cuisse.

La sensation ordinaire est causée par la transmission au cerveau, et par conséquent à l'esprit, *non pas d'une qualité ou d'un état des corps extérieurs, mais d'une qualité ou d'un état du nerf sensitif* impressionné par le monde environnant, ainsi que l'a établi le physiologiste Müller. Un exemple va mettre ce principe physiologique hors de doute. Dans l'état de santé, lorsque les nerfs gustatifs sont dans leur état normal, le vin nous donne une sensation agréable, nous le trouvons bon. Si le système nerveux est mis dans un autre état par la fièvre, tout ce que nous trouvions excellent ne l'est plus : le tabac et le vin sont détestables, le bouillon est toujours trop salé, les aliments sont amers, etc. Si donc un nerf sensitif est excité par une cause interne de la même manière qu'il l'est par les causes externes, il fera parvenir au cerveau une impression sensorielle semblable à celle qu'il communique à ce centre nerveux lorsque ce nerf est excité par le monde extérieur, et c'est ce qui a lieu en effet. Toute excitation des nerfs des sens détermine dans le cerveau une impression en rapport avec la fonction de ces nerfs, et une perception de même nature par l'esprit. L'excitation du nerf optique produit une lumière, elle fait voir mille étoiles, une gerbe de feu, elle détermine les phosphènes ; l'excitation du nerf auditif produit un son, celle du nerf olfactif une odeur, etc. C'est cette excitation par cause interne, et non par le monde extérieur, qui est la condition sensitive nécessaire pour que l'hallucination se produise. La sensation qui en résulte, au lieu d'être *objective*, comme dans les sensations normales, est *subjective*.

L'intervention active des nerfs sensoriels dans le phé-

nomène qui nous occupe, n'est point hypothétique ; nous avons des preuves irrécusables que les nerfs des sens sont impressionnés, excités dans les hallucinations, comme ils le sont habituellement par le monde extérieur. Ainsi, il y a des personnes qui ne sont hallucinées que d'un œil, que d'une oreille ; tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Mais la preuve la plus évidente de cette intervention se trouve dans l'expérience qui a été faite pour la première fois par le Dr Brewster : On sait que si l'on dérange par la pression du doigt le parallélisme des deux yeux, on voit doubles les objets qui frappent la vue. Par la même expérience faite sur lui, l'halluciné voit double l'objet qui n'existe pas, absolument comme s'il voyait un objet réel. Si les nerfs optiques n'étaient pas impressionnés comme ils le sont dans la vision normale; si l'hallucination était seulement un phénomène psychique, comme le croyait Esquirol, le dérangement de l'axe des yeux ne produirait pas l'effet que nous venons d'indiquer. Pour que l'excitation du nerf sensitif par cause interne aboutisse à une hallucination, quelques conditions sont nécessaires. Ainsi, 1° il faut que cette excitation soit analogue à celle que déterminent sur ce nerf les objets extérieurs, et qu'elle trouve le cerveau prêt à être impressionné de manière à faire surgir en même temps de l'esprit l'objet de l'hallucination, car toute excitation d'un nerf sensitif par cause interne ne produit pas une hallucination ; 2° il faut que l'impression sensorielle anomale ou *subjective* soit plus forte que les impressions sensorielles normales ou *objectives* qui ont lieu dans le même temps, et qu'elle efface en quelque sorte celles-ci par sa vivacité; il faut que l'objet imaginaire perçu dans l'hallucination se superpose sur les objets réels perçus en même temps, et que par sa vivacité la première perception empêche la seconde d'avoir lieu, ou la rende obscure. La vivacité de l'impression sensorielle subjective est donc une condition pour que l'hallucination se produise ; et cette condition est tellement nécessaire

lorsque ces deux sortes d'impressions ont lieu en même temps, que si l'impression sensorielle objective devient plus vive que la subjective, l'hallucination disparaît. Par cette raison, l'apparition de la lumière peut souvent dissiper les hallucinations qui ont lieu dans les ténèbres de la nuit. Par cette raison aussi, les hallucinations sont plus fréquentes la nuit que le jour. L'attention, qui avive considérablement les impressions sensorielles, a une grande influence sur la production de l'hallucination. Par cette raison, pour que le phénomène se produise et se continue, il faut en général que l'attention de l'halluciné ne soit pas détournée de l'objet imaginaire qui l'occupe ; sans cela l'hallucination peut s'évanouir: c'est ce qui a lieu si l'on réussit à distraire l'halluciné de ses préoccupations, ou s'il intervient une personne qui fixe spécialement son attention, le médecin, par exemple.

B. Rôle que joue l'esprit dans l'hallucination. — L'hallucination étant non-seulement un phénomène sensoriel, mais encore un phénomène psychique, indiquons la part qu'y prend l'esprit dans sa production. Il intervient de deux manières : 1° En fournissant par l'imagination ou par la mémoire les objets représentés. Ces objets sont ordinairement en rapport avec les passions, les sentiments qui occupent plus particulièrement l'esprit de l'individu. Celui qui est dominé par la crainte et la terreur a des hallucination effrayantes ; celui qui est absorbé par le sentiment religieux a des hallucinations en rapport avec les idées mystiques et surnaturelles qui le poursuivent, etc. Cependant, de même que l'imagination a de singulières boutades, de même qu'en qualité de *folle du logis* elle enfante, sans que l'on sache pourquoi, des idées bizarres, excentriques, ridicules et n'ayant aucun rapport avec les idées habituelles; de même qu'elle en inspire de plus extravagantes encore dans les rêves, de même aussi elle peut fournir aux hallucinations les objets les plus inattendus. Sa fan-

taisie ne doit donc pas plus nous étonner dans ce cas que dans les autres. Notons cependant le fait suivant : Si l'imagination jouit d'une certaine liberté dans son activité, cette activité est loin d'être illimitée. Nous avons vu, lorsque nous avons étudié cette faculté composée, qu'elle est dirigée dans ses créations par les passions et les sentiments dominants de l'individu. Nous savons également que ces éléments instinctifs de l'esprit sont puissamment influencés par l'état dans lequel se trouve le cerveau, fait que mettra en évidence notre *Étude sur la Folie*. Il résulte de là que la nature des hallucinations dépend de l'état cérébral de l'individu. Suivant le mode d'activité dont le cerveau est affecté, tel ou tel sentiment ou passion agite l'esprit, et, suivant la nature de ces éléments instinctifs, l'imagination enfante tel ou tel ordre d'idées ou d'images. Citons un exemple frappant : l'alcool à faible dose, pris par des personnes qui ne sont pas habituées à en faire usage, détermine une légère excitation cérébrale sous l'influence de laquelle surgissent les sentiments généreux, gais et expansifs ; pris habituellement jusqu'à l'abus, ce liquide fait surgir les passions tristes, la crainte, le découragement, la terreur. Sous l'influence de ces passions, l'imagination enfante des conceptions de même nature. Aussi les hallucinations de l'alcoolisé représentent-elles toujours des objets horribles et effrayants. Les faits suivants démontreront également qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'imagination, plus ou moins influencée il est vrai par l'état cérébral, les objets présentés par les hallucinations. Une dame fort âgée, souvent en proie à une vive excitation accompagnée d'idées de suicide et d'une inquiétude turbulente, après avoir fait allumer du feu pour la première fois en automne, voit partout des flammes pendant le reste de la journée : les personnes et les objets se présentent à elle environnés de flammes. Un jeune épileptique, dont les accès étaient précédés par l'apparition d'une roue dentée au milieu de laquelle se trouvait une figure horrible, avait

le pouvoir de commander à ses hallucinations. Il s'amusait à concevoir la présence d'un objet bizarre, et à peine cet objet était-il formé dans son imagination, qu'il se présentait *en réalité* à ses yeux. Un monomaniaque assurait à son médecin qu'il n'avait qu'à se rappeler ou à concevoir une personne ou une chose, pour qu'aussitôt elles apparussent à sa vue. Si nous insistons sur la démonstration que l'imagination et la mémoire sont la source d'où proviennent les objets que représentent les hallucinations, c'est parce que ces deux sources ont été révoquées en doute par Leuret et par Gratiolet, vu la bizarrerie des objets représentés parfois dans le phénomène. Ces deux savants, tout en critiquant ces deux sources, n'en ont cependant indiqué aucune autre.

2° Après avoir fourni l'objet de l'hallucination par l'imagination ou par la mémoire, l'esprit intervient une seconde fois en percevant cet objet après que celui-ci a été *matérialisé*, *sensibilisé* par le fait de l'excitation, par une cause interne, du nerf, ou plutôt du ganglion sensitif.

ARTICLE II.

EXPLICATION DU MÉCANISME DE L'HALLUCINATION

Connaissant la manière dont les organes des sens et l'esprit interviennent dans l'hallucination, il est aisé de comprendre comment se produit ce phénomène. L'hallucination coïncidant d'habitude avec une excitation du cerveau, soit physiologique chez les penseurs et chez les préoccupés, soit pathologique chez les aliénés et chez les fébricitants, cette excitation peut se propager aux ganglions sensitifs ou aux nerfs des sens qui se terminent dans ces ganglions. Or, quand ces nerfs et ces ganglions sont excités, il en résulte : une lumière, un son, une sensation tactile, une odeur, un goût, seules manières dont les nerfs des sens manifestent leur excitation. Reste à concevoir maintenant comment ces impressions sensorielles prennent une forme,

un corps, et comment l'objet représenté est puisé dans l'imagination et la mémoire, c'est-à-dire comment il est fourni par l'esprit. Nous pouvons le comprendre de la manière suivante :

L'excitation cérébrale qui fait surgir les fantômes de l'imagination étant la cause qui impressionne les nerfs des sens, et tout nerf impressionné étant habitué à transmettre la représentation matérielle d'un objet, il en résulte que ce nerf devant transmettre à l'esprit, par le fait de son excitation et par suite de l'habitude prise, un objet sensible, cet objet, à défaut d'objet réel, sera naturellement celui qu'offrira la pensée, c'est-à-dire l'imagination ou la mémoire. L'individu percevra réellement alors par ses yeux l'objet fourni par son esprit, ce qui est évident chez l'épileptique et chez le maniaque que nous avons cités, et il verra *sensibilisés* les produits de son imagination ; il entendra ses pensées articulées par des paroles aussi nettement et de la même manière que si les paroles venaient du dehors. Puis, par l'effet de l'habitude, l'esprit, rapportant au monde extérieur la sensation perçue, assigne dans ce monde, aux objets que cette sensation représente, une place convenable, en rapport avec la nature de ces objets. Ces différentes phases, que l'analyse sépare et auxquelles elle attribue un ordre pour l'explication, se passent presque simultanément.

L'excitation des nerfs des sens qui détermine le phénomène de l'hallucination provenant souvent de l'excitation du cerveau, comment se fait-il que toute excitation de cet organe ne se propage pas à quelqu'un de ces nerfs et ne produise pas une hallucination ? Cela provient de ce que l'excitation qui, se propageant du cerveau aux nerfs des sens, produit l'hallucination, est antiphysiologique ; car, dans les nerfs sensitifs, le courant de toute excitation est centripète, il marche naturellement du nerf au cerveau, et non du cerveau au nerf. Une excitation qui suit cette dernière marche dans un de ces nerfs est donc tout aussi in-

solite, tout aussi contre-nature que les contractions antipéristaltiques de l'estomac. Il faut donc, pour qu'une excitation cérébrale se propage aux nerfs sensoriels, une disposition organique spéciale, un état particulier qui permette cette marche anomale de l'excitation. Si cette disposition est naturellement grande, elle facilite beaucoup le phénomène de l'hallucination, et la simple excitation physiologique du cerveau par la pensée ordinaire, se propageant à ces nerfs, produira le phénomène. Cette transmission insolite est très-facile chez certains individus, surtout chez les enfants lorsqu'ils ont de la fièvre : fréquemment ils voient ou entendent alors, *sensibilisées*, les créations de leur imagination.

S'il n'est pas possible de comprendre comment un nerf sensitif excité par le cerveau puisse, par le fait de cette excitation, sensibiliser la pensée présente à l'esprit, on ne comprend pas davantage comment l'esprit acquiert la connaissance du monde extérieur par le fait de l'excitation que ce nerf en reçoit. Tout ce qui tient aux causes premières a sa raison d'être dans les lois naturelles ; notre rôle se borne à énoncer le produit de ces causes lorsque l'observation et le raisonnement nous l'ont fait découvrir. Nous n'avons point à chercher le pourquoi de ces causes et le comment de leur action.

ARTICLE III.

ÉTATS PSYCHIQUES DANS LESQUELS LES HALLUCINATIONS PEUVENT SE RENCONTRER.

L'analyse et l'explication physiologique que nous venons de donner de l'hallucination prouvent que ce qui est anomal dans ce phénomène n'est point psychique mais sensoriel. Comment, en effet, intervient l'esprit ? 1° En fournissant l'objet de l'hallucination ; 2° en percevant l'impression sensorielle causée par une excitation interne du nerf

spécial, de la même manière qu'il perçoit l'impression sensorielle que produit une excitation de ce même nerf par le monde extérieur. Il n'y a pas même d'anomalie dans la perception, car l'esprit perçoit en réalité une impression sensorielle. Ce qu'il y a d'anomal est uniquement cette impression qui, au lieu de provenir du monde extérieur, a son origine dans une partie quelconque du nerf lui-même et du ganglion sensitif. Aucune faculté psychique ne se manifestant d'une manière anomale par le fait seul de l'hallucination, celle-ci ne doit pas appartenir à la folie seule ; et c'est ce que reconnaissent actuellement tous les médecins aliénistes. Ce principe a été formellement établi par Parchappe, dans la séance du 28 avril 1856 de la Société médico-psychologique.

Les hallucinations peuvent se produire, en effet, dans les trois états suivants : 1° sous l'influence de l'excitation pathologique de cerveau chez les aliénés ; 2° sous l'influence de l'excitation physiologique du cerveau chez les penseurs et chez les préoccupés ; 3° pendant que le cerveau est dans un état de calme. Étudions rapidement les hallucinations dans ces trois états du cerveau.

A. Hallucinations pathologiques de la folie. — Si l'hallucination n'appartient pas exclusivement à la folie, on doit reconnaître cependant que les affections cérébrales qui déterminent celle-ci sont les conditions organiques les plus favorables à la production du phénomène, surtout dans la période où l'état pathologique du cerveau consiste dans une névrose, dans une activité anomale, sans altération évidente, sans désorganisation de tissu, activité anomale qui suivant sa manière d'être produit, ou l'exaltation, ou l'affaissement, ou la perversion des facultés morales. C'est principalement dans les périodes d'excitation que les hallucinations sont plus fréquentes ; aussi les voit-on surtout apparaître avec les états cérébraux qui engendrent ou le délire ambitieux ou la terreur et l'effroi. Si les passions

gaies, ambitieuses, sont toujours caractérisées par un certain degré d'excitation, les passions tristes, caractérisées par la dépression, ont aussi des périodes d'excitation caractérisées surtout par la terreur et l'effroi.

Les hallucinations sont toujours en rapport avec les idées délirantes de l'aliéné, avec les passions qui inspirent ces idées. Sous l'influence des passions ambitieuses, orgueilleuses, expansives, les hallucinations ont un caractère conforme à ces passions, et par conséquent aux idées délirantes qu'elles inspirent. Sous l'influence des passions tristes, de la crainte, de la défiance, de la terreur, les hallucinations prennent un caractère sombre et effrayant. Sous l'influence d'une passion homicide pathologique, l'hallucination pousse le malade à tuer, ainsi que nous allons le voir bientôt. On comprend combien ce phénomène, qui personnifie en quelque sorte le désir, le besoin maladif, qui lui donne un corps, doit favoriser les entraînements passionnés de l'aliéné.

Les hallucinations effrayantes qui troublent l'esprit et qui par leur persistance paraissent occasionner la folie, ne sont en réalité que l'effet de l'excitation pathologique du cerveau, et qu'un des premiers symptômes de la maladie de cet organe, au lieu d'en être la cause ; car, sous l'influence d'un cerveau sain, l'esprit ne crée point des objets aussi effrayants, et ne reproduit point ces objets avec autant de ténacité.

Prenons pour exemple de l'hallucination dans la folie l'observation suivante. Le fait s'est passé aux environs de New-York, en janvier 1860 ; il est rapporté en ces termes par la *Gazette des Tribunaux* de Paris : « Jaud et Clarisse Comstock, plutôt pauvres que riches, avaient quatre enfants. L'aîné, William, est leur meurtrier. Les deux vieillards avaient 70 ans environ, et vivaient avec leur fils dans une chaumière. La personne qui connut le crime fut un voisin qui, regardant par la fenêtre ouverte, aperçut les cadavres des deux vieillards étendus sur le plancher ; le

parricide était tranquillement assis entre eux. Tous deux, outre des meurtrissures à la tête faites à coups de hache, avaient une plaie énorme au sein gauche faite pour leur arracher le cœur. Le désordre des vêtements témoignait une lutte. A terre étaient une casserole cassée et un couteau sanglant. On découvrit plus tard dans le four du poêle les deux cœurs à demi-rôtis et rongés. Pendant que le témoin, comme fasciné par ce spectacle, continuait à regarder, le meurtrier alla s'étendre languissamment sur un sofa, et un ronflement sonore annonça bientôt qu'il dormait. Ce fut alors qu'il fut garrotté et arrêté. Le témoin était venu regarder à la fenêtre, parce que peu auparavant le meurtrier lui avait dit : « Viens à la maison, il n'y manque pas de viande fraîche. » Ces mots et le feu avec lequel ils avaient été prononcés lui avaient causé une étrange impression, et il avait voulu voir ce que c'était que cette viande fraîche. —William a 37 ans ; sa figure indique plutôt l'hébétude que la férocité ; il passait pour doux et inoffensif. *Depuis quelque temps il buvait avec excès.* Il était très-bien avec ses parents, qui ne se sont jamais plaints de lui. Voici les motifs qu'il donne de son crime: « Depuis quelques jours, j'étais hanté par des voix qui toutes me répétaient sans cesse : — Il nous faut des cœurs, nous avons absolument besoin de cœurs, procure-nous-en. — A table, ces voix sortaient de mon assiette ; au lit, de mon oreiller. Je ne savais pas d'abord où trouver ces cœurs, et pourtant il en fallait à ces voix. Il y a trois ou quatre jours, j'eus l'idée de tuer mon frère et sa femme. Ç'aurait été toujours deux cœurs de gagnés. Mais quand je revins, ils n'étaient plus chez eux. Cela me contraria, parce que ces voix me tourmentaient de plus en plus. Enfin, rentrant le soir à la maison, ma mère étant occupée à coudre, je passai devant elle, je pris une casserole sur le poêle et je lui cassai la tête, elle tomba. Mon père s'élança alors sur moi: une lutte s'engagea, mais à force de frapper avec le morceau de casserole qui me restait à la main, il lâcha prise. Je

saisis alors une hache, et le tuai. Il respirait encore lorsque je lui arrachai le cœur dont j'avais besoin. Quant à ma mère, ce fut plus facile; mais mon père avait la peau dure. Je voulais retourner chez mon frère et ma belle-sœur pour achever l'affaire, mais le sommeil me gagna, et je me couchai. J'avais auparavant cherché un rasoir pour me couper le cou, et terminer la tragédie, mais je n'ai pas pu le trouver. C'est drôle, n'est-ce pas? » Il n'a jamais voulu ou pu expliquer pourquoi il avait fait rôtir les cœurs et il les avait mangés en partie. Il dit qu'il ne se souvient pas de cela. »

L'excitation pathologique du cerveau sous l'influence de laquelle ces idées folles, ces penchants contre-nature se manifestaient dans l'esprit de ce malheureux sans y être combattus par des sentiments rationnels, cette excitation pathologique, disons-nous, se propageant aux ganglions des nerfs auditifs, il résulta de l'ébranlement de ces nerfs des sons qui exprimaient les idées délirantes de cet aliéné, idées inspirées par le penchant homicide que sa maladie cérébrale avait fait surgir dans son esprit. Sa passion homicide, exprimée si bizarrement par l'idée d'avoir des cœurs, par le besoin de les arracher du corps de ses victimes, s'attache à tous ses parents. Il songe d'abord à tuer son frère et la femme de celui-ci. En leur absence, son père et sa mère se présentant, il les sacrifie sans en être détourné par une seule bonne pensée. Ce double meurtre ne satisfaisant pas complètement son penchant homicide, il songe à se tuer, mais ne trouvant pas l'instrument avec lequel il lui vint l'idée d'accomplir le suicide, il pense à aller tuer son frère et sa belle-sœur. Le sommeil, qui le saisit sur ces entrefaites, l'empêche d'accomplir ce projet. Ce calme subit, cette détente de son esprit et de son cerveau, qui lui permirent alors de tomber dans un sommeil profond et complet, furent le résultat de la satisfaction du penchant qui le tourmentait ; la crise impulsive était terminée.

L'état névropathique général ou limité du système ner-

veux improprement appelé *hystérie* est très-souvent accompagné d'hallucinations. L'excitation pathologique dont les nerfs des sens sont alors le siége suffit pour déterminer en eux des impressions sensorielles, et par conséquent des hallucinations. Ce phénomène est tellement favorisé par l'*hystérie*, que durant le cours de cette maladie on peut le voir se produire successivement dans l'ouïe, la vue, le toucher, le goût et l'odorat. Les sensations de froid et de chaleur si souvent ressenties dans cette maladie, alors que la peau a sa température normale, sont de véritables hallucinations. Les boissons alcooliques, dont l'action est si désastreuse sur le système nerveux, sont une cause fréquente d'hallucinations, par l'excitation qu'elles produisent dans les centres nerveux et dans les nerfs des sens eux-mêmes. Toutes les causes qui produisent l'appauvrissement du sang et qui excitent le système nerveux déterminent facilement des hallucinations. Par cette raison, la plupart des cas de folie consécutive à la fièvre typhoïde sont accompagnés d'hallucinations.

L'aliéné prend toujours ses hallucinations pour des réalités, tant qu'il reste aliéné; et, s'il connaît ce phénomène, s'il y a été sujet avant de devenir la proie de la folie, il dira, quand il sera fou, ce que disait un dipsomane qui avait eu des hallucinations avant de devenir aliéné par le fait de l'abus de l'alcool : « J'ai cru d'abord que j'avais des hallucinations, mais maintenant tout me prouve que je m'étais trompé ». Quand, enfermé dans une maison de santé, il fut guéri momentanément par la privation des boissons, il reconnut ses erreurs et crut de nouveau qu'il avait eu des hallucinations [1]. L'aliéné prend aussi invinciblement pour des vérités ses hallucinations que les idées délirantes qui en ont fourni l'objet; mais, dès qu'il est guéri, il reconnaît qu'il a eu des hallucinations,

---

[1] Cité par M. Lagardelle, *Gazette médicale de Paris*, n° du 4 février 1865, pag. 78.

en même temps qu'il reconnaît la fausseté de ses idées folles.

B. Hallucinations provenant de l'excitation cérébrale déterminée par la pensée prolongée et les préoccupations chez les personnes en santé. — L'excitation et la congestion physiologique du cerveau par l'exercice prolongé de la pensée, par l'exaltation de nobles sentiments, tels que : l'amour de la patrie, la passion du bien public, le sentiment religieux, cette excitation, disons-nous, a été une cause d'hallucination chez plusieurs hommes illustres. M. Lélut a eu le mérite de démontrer l'erreur que l'on a commise en accusant ces personnages d'imposture, lorsqu'ils se sont dits inspirés par des divinités ou par des esprits. Entendant leur propre pensée exprimée à haute voix, et ne connaissant pas le phénomène de l'hallucination, ils devaient nécessairement attribuer ces voix à des êtres surnaturels. — Leur erreur était d'autant plus facile que, leurs pensées étant supérieures à celles du vulgaire, ils ne les croyaient pas issues de leur esprit. Mais M. Lélut s'est éloigné de la vérité en considérant l'hallucination comme étant dans tous les cas un produit de la folie, et en prenant pour aliénés, par conséquent, tous ceux qui furent sujets aux hallucinations ; tant il est difficile à l'homme d'arriver d'emblée à la vérité absolue, sans passer par des idées intermédiaires qui ne s'en rapprochent que graduellement. L'accusation de folie portée par M. Lélut contre les hallucinés ne s'adresse pas seulement à Socrate, un des plus grands génies en morale dont s'honore l'humanité, mais encore à Pascal, à Luther, à Mahomet, et à Jeanne d'Arc, la sainte par excellence, le plus noble et le plus beau caractère qu'ait offert le moyen âge. Ces illustres personnages entendaient leurs propres pensées exprimées hautement, et naturellement les voix qui les faisaient entendre était attribuées à des êtres surnaturels : anges, génies, démons, saintes,

suivant les idées de l'époque. Les prévisions que dictaient ces voix à Socrate se réalisèrent souvent, parce que ce grand homme jugeait ce qui pouvait arriver d'après les caractères des individus et l'étude des événements passés, c'est-à-dire d'après de bonnes bases de prévision. A l'égard de Socrate, l'opinion de M. Lélut sur les hallucinations des penseurs profonds a été combattue par M. A. Fouillée. D'après ce savant, Socrate n'aurait eu que ce que M. Baillarger appelle : *hallucinations psychiques*. « Les faits démoniques dont parle Socrate, dit M. Fouillée, se réduisent à des faits d'intuition spontanée. Il se plaisait à présenter les faits de ce genre comme merveilleux. Socrate objectivait sa pensée et les mots dont elle se revêt spontanément. Son intuition, aussitôt formulée que conçue, lui semble une voix surgissant des profondeurs de sa conscience. Socrate divinise ses pressentiments et y voit un oracle intérieur. Erreur du jugement, absorption mystique du moi en Dieu, illusion du sens intime, mais non des sens extérieurs. Le génie de Socrate est donc une sorte d'hallucination psychologique. » Nous serions assez porté à donner jusque-là raison à M. Fouillée, mais nous pensons que Socrate a eu également de véritables hallucinations psychosensorielles. « Cette hallucination, continue M. Fouillée en parlant des hallucinations psychiques, s'est-elle parfois exaltée jusqu'à prendre la forme physiologique du son perçu par l'oreille? Rien ne le prouve, et on ne peut citer de bien authentique en faveur de cette hypothèse que cette vague expression du *Phèdre :* « J'ai entendu par ici » une voix ». Mais cette métaphore de Platon, si hardi en fait d'images, ne suffit pas pour motiver une accusation de folie. » A la rigueur, sur cette citation de Platon on peut être encore du même avis que M. Fouillée; mais ce savant est dans l'erreur quand il dit qu'on ne peut pas citer autre chose de bien authentique en faveur de cette hypothèse. Les paroles suivantes de Socrate sont extraites même de l'ouvrage de M. Fouillée : « Il me semble, mon

cher Criton, dit Socrate, que j'entends tout ce que je viens de dire, comme les Corybantes croient entendre les cornets et les flûtes ; *et les sons de ces paroles résonnent si fort à mes oreilles qu'ils m'empêchent d'entendre tout ce qu'on dit ailleurs* ». Il n'y a absolument qu'une hallucination de l'ouïe qui puisse produire ce phénomène. M. Fouillée considère ces paroles de Socrate, rapportées par Platon, comme étant une figure de rhétorique de la part de celui-ci. Mais il ne s'agit point ici d'expression, de mots, tels que *voir* et *entendre*, que l'on peut prendre au figuré; il s'agit d'un fait énoncé: « *les sons de ces paroles résonnent si fort à mes oreilles qu'ils m'empêchent d'entendre tout ce qu'on dit ailleurs* ». — Or un fait si énergiquement affirmé ne peut pas être considéré comme une figure. De plus, ce fait lui-même, que Socrate n'eût pas inventé s'il n'avait existé, que Platon eût bien moins imaginé encore, renferme une circonstance qui doit se produire pour que l'hallucination ait lieu, et qui, étant signalée, doit être considérée comme une preuve certaine qu'il s'agit bien ici d'une hallucination réelle, et non d'une hallucination psychique. Cette circonstance, nous l'avons indiquée plus haut, nous allons la reproduire : Pour que l'hallucination ait lieu, il faut que l'impression sensorielle anomale ou *subjective* soit plus forte que les impressions normales ou *objectives* qui ont lieu en même temps, et qu'elle efface en quelque sorte celle-ci par sa vivacité. C'est ce que Socrate énonce clairement. Si nous insistons sur ce point, c'est pour contribuer à la démonstration que Socrate avait eu réellement des hallucinations. Mais ce phénomène, dans lequel l'anomalie réside totalement dans l'appareil sensoriel et non dans les facultés psychiques, ne compromet pas plus la raison, par lui seul, qu'un tic douloureux, qu'un mouvement spasmodique. Comme il est universellement reconnu aujourd'hui, dans la science, que l'on peut être halluciné sans être fou, la phrase suivante par laquelle M. Fouillée termine son article sur le démon de Socrate

n'a plus aujourd'hui sa raison d'être : « D'ailleurs Socrate eût-il éprouvé parfois, sous l'influence d'une imagination surexcitée, une véritable hallucination, eût-il eu ce petit grain de folie qu'on prétend trouver chez tous les grands hommes ; que nous importe ! Le seul vœu à faire, c'est que la nature produise le plus souvent possible des fous tels que Socrate. » Nous verrons plus loin que le petit grain de folie que nous sommes tous, même les plus sages, susceptibles d'avoir, réside dans toute autre chose.

L'excitation du cerveau provenant, soit de pensées soutenues, soit de préoccupations entretenues par des sentiments énergiques, peut déterminer pendant le sommeil des hallucinations appelées visions. Les visionnaires ont dû être d'autant plus facilement induits en erreur, que les sujets de leurs hallucinations étaient en harmonie avec les sentiments qui les animaient, avec les idées qui occupaient sans cesse leur esprit. On conçoit l'ardeur avec laquelle ils exécutaient les ordres transmis par les personnages surnaturels qu'ils croyaient avoir vus, entendus, touchés. L'exaltation à laquelle furent en proie certains martyrs a dû favoriser chez eux le phénomène de l'hallucination, et ils ont certainement pu voir, dans les extases qui ravissaient leur âme, des messagers célestes leur apporter la couronne due à la constance et à la fidélité, ainsi que le représentent les tableaux religieux.

Les hallucinations sont contagieuses chez les exaltés, les passionnés, les fanatiques. Dans les réunions de personnes absorbées par la même passion et par la même idée, les hallucinations se propagent et deviennent facilement générales. Un de ces exaltés affirme-t-il qu'il voit l'objet des pensées et des aspirations des membres assemblés, ou qu'il entend telles paroles qui flattent leur passion politique ou religieuse, que les assistants, montés au même diapason moral et vivement impressionnés par les affirmations de l'halluciné, finissent, eux aussi, par voir et entendre, au moyen d'hallucinations, ce que le premier a vu et entendu de la

même manière. Cette propagation du phénomène explique l'affirmation de bonne foi, par des témoins oculaires et auriculaires, de prétendus faits miraculeux qui n'ont existé que dans l'imagination de ces exaltés. On aurait tort cependant de croire que c'est l'hallucination elle-même qui est contagieuse. Ce n'est pas ce phénomène qui est le principe de la contagion ; nous trouvons ce principe dans l'élément moral. L'exaltation morale de l'un des assistants excite au même degré la même passion chez tous, et cet état moral général, réagissant chez tous sur le physique de la même manière, détermine également chez tous l'état nerveux qui donne lieu à l'hallucination. En résumé : contagion morale et action puissante du moral sur le physique, telles sont les deux causes qui propagent les hallucinations chez les exaltés réunis en assemblée.

Les penseurs sans exaltation sont facilement persuadés que les objets de leurs hallucinations sont purement imaginaires, lorsqu'ils connaissent le phénomène et lorsqu'ils apprennent par le témoignage d'autrui, de personnes compétentes surtout, qu'ils ont été trompés par leur sens. Mais il n'en est pas de même des exaltés et des passionnés. Ceux-ci, tant que leur passion les absorbe et les domine, restent convaincus que les apparitions qui flattent cette passion sont réelles. On sait toute la confiance que les visions inspirent à ceux qui les ont eues en songe.

Quoique les circonstances qui favorisent le plus les hallucinations soient une excitation cérébrale pathologique chez les aliénés et chez les fébricitants, et physiologique chez les penseurs et chez les exaltés, une disposition organique, qui peut n'être que passagère, est nécessaire cependant pour que ce phénomène se produise ; car tous les fous, tous les fébricitants, tous les penseurs, tous les exaltés, ne sont ni hallucinés ni susceptibles de le devenir. Cette disposition organique est celle qui permet la transmission anomale de l'excitation du cerveau aux ganglions sensitifs.

C. Hallucinations sans excitation pathologique ou physiologique du cerveau. — Ces hallucinations se manifestent dans un état de quiétude complète de l'esprit. On dirait que la simple activité du cerveau, pendant la pensée ordinaire, retentit suffisamment sur les ganglions sensitifs, pour que ceux-ci renvoient, matérialisée à ce centre nerveux, et par conséquent à l'esprit, l'idée qui y a surgi pendant que ces ganglions ont été impressionnés. Ces hallucinations peuvent avoir également leur origine dans une excitation spontanée ou pathologique du nerf sensoriel, en un point quelconque de sa longueur. C'est certainement à l'excitation du nerf optique que l'on doit attribuer la cause de l'hallucination suivante rapportée par M. Guépin (de Nantes) : Une jeune fille, atteinte d'ulcères à la cornée qui produisaient une vive irritation dans tout le globe de l'œil, vit, pendant toute la période de gravité de la kératite, une statuette en plâtre de la Vierge.

Nous avons été témoin d'un fait semblable. Un de nos clients, qui depuis longtemps ne voit plus de l'œil droit, fut atteint à l'œil gauche d'une ulcération de la cornée. Pendant la période d'acuité de la maladie, il vit d'abord des objets indéterminés se mouvoir avec beaucoup de rapidité, puis ces objets prirent la forme d'une nichée de pintades : « J'en vois des centaines, nous disait-il, qui courent de tout côté ; il y en a de toutes les grosseurs, les unes ont à peine leurs plumes, les autres sont revêtues de leur plumage tacheté »; cette personne avait eu dans sa basse-cour des nichées de ces volatiles. Plus tard, ce ne furent plus des pintades qu'il voyait, ce fut une rivière d'eau claire et limpide coulant avec rapidité, spectacle dont il avait été souvent témoin dans ses voyages. Pendant cette période d'acuité, l'œil droit s'étant aussi enflammé, il vit de cet œil, qui ne fonctionnait plus depuis longtemps, un globe lumineux tournant avec rapidité. Ces hallucinations, différentes dans chaque œil, disparurent lorsque l'inflammation et les douleurs devinrent moins intenses.

Les hallucinations de cette troisième catégorie n'ont jamais rien d'effrayant, leurs objets étant fournis par un esprit sain et tranquille. L'individu qui connaît le phénomène l'admet parfaitement, même pendant qu'il a lieu, comme une illusion fantastique sans réalité. Tel est le cas suivant rapporté par Charles Bonnet dans son *Essai analytique des facultés de l'âme :* « Je connais, dit-il, un homme plein de santé, de jugement et de mémoire, qui, indépendamment des impressions du dehors, aperçoit de temps en temps devant lui des figures d'hommes, de femmes, d'oiseaux, de bâtiments. Il voit ces figures s'approcher, s'éloigner, fuir, diminuer et augmenter de grandeur, paraître, disparaître, reparaître. Il est très-important de remarquer que ce vieillard ne prend point, comme les visionnaires, ses visions pour des réalités. Ces visions ne sont pour lui que ce qu'elles sont en effet, et sa raison s'en amuse. Il ignore d'un moment à l'autre quelle vision s'offrira à lui ; son cerveau est un théâtre dont les machines exécutent autant de scènes qui surprennent d'autant plus le spectateur qu'il les a moins prévues. »

Pendant un sommeil profond, un individu est subitement éveillé par une voix forte et connue qui l'appelle par son nom. Il répond : « Que veux-tu ? » et il s'aperçoit qu'étant seul dans sa chambre et que personne ne se trouvant dans les appartements voisins, il a été réveillé par une hallucination de l'ouïe. Évidemment ce phénomène est dû à une de ces excitations spontanées qui ont lieu assez souvent dans le système nerveux, excitation qui s'est faite et qui s'est propagée de manière à produire une hallucination de l'ouïe. Nous avons été deux fois témoin d'une hallucination semblable.

Le Dr Huppert a signalé un phénomène qui, bien que essentiellement différent de l'hallucination, a cependant avec elle quelque point de ressemblance. Ce phénomène est produit par le dédoublement de la conception qui a lieu dans certains cas pathologiques du cerveau occasionnant

la folie. La fonction des deux hémisphères cérébraux, quoique double, est cependant simple normalement dans son résultat final. Les deux hémisphères présidant simultanément aux mêmes conceptions, celles-ci se réduisent en une seule dans la conscience. Or, dans certains cas pathologiques, par suite de la désharmonie qui existe dans l'activité des deux hémisphères, l'une des deux conceptions arrive plus tard que l'autre à la conscience, et elle retentit comme un écho dans l'oreille du malade, qui lui attribue une origine étrangère à lui-même. Il se plaint alors qu'on répète tout ce qu'il dit, et même ce qu'il pense. Ce phénomène, on le voit, diffère essentiellement de l'hallucination. Dans celle-ci, on a la perception de quelque chose qui n'existe pas; dans celui-là, on a deux perceptions consécutives d'un même objet.

DE L'ILLUSION.

Dans l'hallucination, on prend pour des réalités, soit des produits de l'imagination, soit des souvenirs, revêtus d'une forme matérielle. Dans l'illusion, on prend certaines réalités tout autrement que ce qu'elles sont. « L'illusion est à l'hallucination, a dit avec vérité le Dr Lasègue, ce que la médisance est à la calomnie. L'illusion s'appuie sur la réalité, mais elle brode; l'hallucination invente de toute pièce, elle ne dit pas un mot de vrai. »

Nous n'avons pas à nous occuper des illusions occasionnées par les causes physiques; les illusions psychiques doivent seules fixer notre attention.

Les illusions psychiques prennent leur origine dans la domination, dans l'aveuglement de l'esprit par une passion [1], aveuglement pendant lequel la pensée devient complétement conforme aux vœux de la passion. Les unes

[1] Nous démontrerons bientôt en quoi consiste cet aveuglement de l'esprit par une passion, et nous donnerons le caractère psychologique de cet aveuglement.

ont pour objet le monde extérieur, qui est alors représenté à l'esprit autrement que ce qu'il est. Ces illusions extérieures sont *psycho-sensorielles*. Les autres ont rapport seulement aux opérations de l'esprit; ces illusions sont seulement *psychiques*, intérieures; elles ne s'exercent point sur des objets qui frappent les sens. Ce sont les illusions que produisent les passions.

Dans les illusions *extérieures*, l'esprit, dominé par quelque passion, voit les objets extérieurs, non pas tels qu'ils sont, mais tels que les lui fait voir cette passion. Un homme saisi par la peur, et qui se trouve la nuit dans un lieu solitaire, prend le bruit du vent pour des voix plaintives; les nuages prennent dans son imagination la forme de fantômes; les arbres deviennent des spectres menaçants; un animal qui passe se transforme en revenant, en démon; cet animal revêt aux yeux du craintif des formes et des proportions bizarres, monstrueuses, colossales. Le Dr Daniel Tuke cite le cas suivant qui prouve l'influence de l'imagination sur les sensations: « Le Dr Wigan assistait à une soirée donnée à Paris par M. Bellart peu après un événement qui avait excité au plus haut point les sentiments du public, l'exécution du maréchal Ney, lorsqu'un incident arriva. A l'entrée d'un visiteur, M. Maréchal *aîné*, le domestique annonça le maréchal Ney. Un soubresaut électrique parcourut tout la compagnie. Le Dr Wigan avoua que la ressemblance de ce Monsieur avec le prince demeura à ses yeux exactement parfaite pendant quelques instants[1].»

L'aliéné, sous l'influence de la crainte qui le domine, prend un inconnu pour l'individu qu'il croit être son ennemi; il voit cet inconnu tout autrement que ce qu'il est, et, si l'imagination le lui fait voir menaçant, il le tue en croyant se défendre. Les paroles les plus insignifiantes deviennent, pour l'aliéné peureux et défiant, des sujets de

[1] *Influence of the mind upon the body*, pag. 45. 1872.

crainte; ces paroles ont pour lui un sens tout autre que leur véritable sens. Ces illusions sont également très-fréquentes chez l'homme en santé qui est dominé par quelque passion vive. Elles sont de véritables hallucinations entées sur des réalités.

Dans les illusions *intérieures*, les idées que l'imagination enfante, sous l'influence de passions qui dominent et qui aveuglent l'esprit, sont prises pour la réalité. Tant que l'esprit est aveuglé, il ne peut être ramené à la raison. il reste plongé dans ses illusions. Ce ne sont pas seulement les malades qui y sont sujets; tous, tant que nous sommes, lorsqu'une passion occupe totalement notre esprit après y avoir étouffé les sentiments moraux qui pourraient l'éclairer sur les inspirations irrationnelles de cette passion, nous imaginons, nous raisonnons, nous jugeons dans le sens de notre passion, avec autant de bonne foi et de conviction que l'aliéné imagine, raisonne, juge à l'égard des inspirations de sa passion pathologique. Tant qu'un sentiment moral, rationnel ne fait pas cesser par sa présence la domination de notre esprit par la passion et ne vient pas nous inspirer des pensées rationnelles, nous restons inévitablement illusionnés, nous délirons sur ce point particulier. La raison d'autrui, si elle n'excite pas dans notre cœur des sentiments rationnels, est incapable de nous ramener à la vérité, car il n'y a qu'un sentiment rationnel, éprouvé par notre esprit et inspirant notre pensée, qui ait ce pouvoir. Le monde fourmille de gens absorbés et dominés par leurs illusions, d'esprits faux, chimériques, déviés de la vérité, de la raison, trompés et aveuglés par leurs passions, trompant aussi les autres de bonne foi. On les prend pour des menteurs, des fripons et des imposteurs, et c'est à tort, car ils sont les premières victimes de leurs idées fausses et absurdes; ils restent incorrigibles malgré les déboires, les affronts et les malheurs qui les accablent. La crainte, l'orgueil, l'amour, l'avarice, la haine, la vengeance, l'ambition, la jalousie, l'envie, le fanatisme, qui fort souvent

aveuglent l'homme en santé, le jettent dans des illusions aussi grandes et aussi tenaces que les passions d'origine pathologique qui animent le fou malade. L'un et l'autre interprètent les faits dans le sens de leur passion, et croient réels ceux que leur imagination a créés de toute pièce.

Le phénomène de l'illusion vient prêter un nouvel appui à un principe que nous avons énoncé précédemment, savoir que : *rien n'a autant de puissance sur l'esprit que sa manière de sentir* ; si bien que les inspirations des passions qui absorbent et qui dominent l'esprit après y avoir étouffé les sentiments rationnels, leurs antagonistes, peuvent avoir plus de puissance sur cet esprit que la réalité physique, que l'évidence matérielle, que le témoignage des sens.

L'hallucination, phénomène plutôt sensoriel que physique, peut coïncider avec l'intégrité parfaite de la raison. L'illusion psychique, phénomène plutôt psychique que sensoriel, toujours enfanté par une passion qui absorbe l'esprit, aussi bien chez l'homme en santé que chez le fou malade coïncide presque toujours avec l'état psychique, que nous allons démontrer être le caractère essentiel de la folie.

DE LA FOLIE

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE

PREMIÈRE QUESTION.

Quel est le caractère distinctif de la Folie et de chacune de ses variétés?— Lesquelles de nos facultés sont plus ou moins altérées dans cet état?— Qu'est-ce qui distingue cette altération de ce qu'on appelle un esprit faux, chimérique, exalté, etc.?

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER

Le mot Folie doit-il être appliqué à une maladie du cerveau ou à un état psychique anomal particulier?

Telle est la question qui se présente de prime abord à l'esprit en traitant de la folie, question importante, puisque sa solution, nous indiquant si nos recherches doivent se porter sur une maladie ou sur un état psychique, va nous fixer sur l'objet de notre travail.

Les considérations suivantes démontrent, sans contestation possible, que le nom de folie doit être appliqué, non à une maladie du cerveau, mais à un état psychique anomal, état qui, bien qu'étant déterminé par une activité pathologique chez l'aliéné, n'est cependant pas essentiellement lié à la maladie, puisqu'on rencontre ce même état psychique anomal chez l'homme en santé.

Considérations tirées de l'état du cerveau. — C'est lorsque le cerveau du fou présente à l'autopsie le moins

de lésions organiques, ou même n'en présente aucune appréciable, que ce malade mérite le plus, de son vivant, le nom de fou, par les idées extravagantes, fausses, immorales, par des actes bizarres, pervers, idées et actes qu'il croit parfaitement justes et raisonnables. C'est lorsqu'il est de moins en moins capable de déraisonner par le fait de la destruction de ses facultés, que l'on rencontre dans son cerveau les lésions les plus graves et les plus étendues. De plus, des lésions importantes peuvent se rencontrer dans le cerveau, sans que l'individu ait donné des signes de folie.

Considérations tirées des symptômes. — Les phénomènes présentés par les aliénés sont ou somatiques ou psychiques. Les phénomènes somatiques, dont nous parlerons plus tard, ne constituent pas la folie, pris isolément ou réunis. L'individu qui présenterait ces symptômes, sans phénomènes psychiques anomaux, ne serait point taxé de folie. En outre, il y a des individus reconnus fous qui n'ont point présenté ces phénomènes somatiques. Enfin un grand nombre de fous qui les ont présentés au début de la folie en ont été peu à peu délivrés à mesure que la folie a progressé. Tel fou qui a été furieux dans une période d'excitation à laquelle a succédé celle d'affaissement, peut voir ses facultés redevenir à peu près normales, sa mémoire reparaître, ses affections renaître ; il ne déraisonne plus, il parle peu, mais sainement ; il est soumis. Cependant son moral reste abattu. Cet homme, en réalité, n'est point fou dans ce moment, il n'est pas absorbé par quelque passion, il n'a pas de délire ; il est seulement malade du cerveau. La maladie cérébrale qui persiste, et qui a été cause de la folie, n'est donc pas elle-même la folie, laquelle n'est que l'effet psychique de l'affection du cerveau, ainsi que nous l'avons énoncé dans notre Préface.

Rien ne semblerait devoir être plus évident que de considérer la folie comme un effet d'une maladie du cer-

veau ; et cependant, en lisant certains auteurs, on voit qu'ils attribuent ce nom à une maladie de cet organe, et non à son effet sur les facultés de l'esprit. Ils supposent qu'il y a une maladie cérébrale qui s'appelle folie ; témoin le passage suivant tiré de l'ouvrage intitulé : *L'histoire et la philosophie dans leurs rapports avec la médecine* (pag. 84, par le Dr Saucerotte, de Lunéville) : « La folie, dit-il, n'est pas la seule maladie du cerveau qui trouble l'exercice de la pensée; la plupart des affections qui atteignent cet organe sont dans ce cas ». Il y a des altérations de différentes natures qui affectent le cerveau, telles que : les congestions, les petits foyers apoplectiques, les ramollissements, les indurations, la sclérose, l'atrophie, les dégénérescences diverses. Mais il n'y a pas de maladie, d'altération cérébrale qui s'appelle folie. Si la folie résidait dans un état somatique pathologique, son contraire serait un état somatique physiologique; or il n'en est point ainsi, puisqu'on oppose au mot folie un état psychique normal, le mot *raison*. Ce qui mérite cette qualification étant donc un état psychique anomal, il nous reste à rechercher quel est cet état et à indiquer son caractère psychologique. C'est ce que nous tâcherons de faire. Mais nous devons déclarer de nouveau, afin que l'on ne perde pas de vue notre pensée, que les phénomènes psychiques anomaux qui constituent la folie dépendent de divers états cérébraux, les uns pathologiques, les autres physiologiques, qui, quoique anomaux, coïncident avec la santé, états qui troublent les hautes fonctions par lesquelles cet organe manifeste l'esprit et ses facultés.

Les altérations principales des facultés psychiques par lesquelles se manifeste la folie sont les suivantes : un changement considérable en mal dans la nature instinctive morale de l'individu ; des passions de nature diverse qui dominent, qui absorbent complétement son esprit dès qu'elles s'y manifestent, qui y effacent et neutralisent tous les instincts moraux et rationnels, instincts qui, s'ils étaient

présents à son esprit, pourraient y combattre ces passions, faire sentir l'absurdité, la fausseté, l'immoralité de leurs inspirations et des désirs qu'elles font naître. Dans ces conditions psychiques, rien ne pouvant inspirer à l'homme la raison, lui faire sentir tout ce qu'ont d'irrationnel ses suggestions passionnées, l'homme est littéralement aveuglé par ses passions. C'est cet aveuglement moral de l'esprit par les passions qui est, verrons-nous, le caractère psychologique de la folie. En résumé, si le mot folie ne doit être attribué qu'à un état psychique anomal, le cerveau joue un rôle étiologique important dans la production de cet état, puisque c'est son mode d'activité qui en est la cause. La transmission par l'hérédité de ce mode d'activité et de l'état psychique qui en dérive (mode d'activité qui peut coïncider, soit avec la santé, soit avec la maladie de l'organe), démontre d'une manière évidente toute la part qui revient au cerveau dans l'étiologie de la folie. L'hérédité étant purement organique, si elle transmet des états psychiques déterminés, il devient certain que ceux-ci dépendent de l'organe lui-même. Les savants sont actuellement unanimes à admettre que les causes des états psychiques qui constituent la folie résident dans l'organe qui manifeste l'esprit, et non dans l'esprit lui-même. Citons sur ce point la manière de voir de plusieurs d'entre eux, qui appartiennent tous à l'École spiritualiste.

«Cessons, dit Cruveilhier[1], d'appeller maladies mentales, maladies de l'âme, les maladies qui portent sur l'intelligence et sur les facultés affectives. L'âme, principe immatériel, est incapable de maladies, mais l'instrument par lequel elle agit, le cerveau, qui lui transmet immédiatement les impressions qu'il a reçues du monde extérieur ou des organes, est sujet à une foule de lésions, et telles sont la délicatesse et l'importance de ces fonctions, que les moindres variations dans sa texture, et même dans sa

[1] *Anatomie pathologique*, 5me livraison. Art. *Idiotie*.

circulation et sa consistance, entravent l'exercice des facultés intellectuelles. »

« Dans son essence, dit M. Moreau (de Tours), l'âme n'est susceptible ni d'accroissement, ni de diminution, non plus que de santé et de maladie. Chacun de ces mots exprime des changements nécessairement incompatibles avec son indivisibilité. On ne saurait les affirmer sans l'anéantir. Ces changements existent cependant, mais ils ne sont saisissables que dans le principe matériel. C'est là, et non ailleurs, qu'il est possible d'en étudier l'origine et les phases diverses[1].»

« Dans les dérangements des idées, dit M. Brière de Boismont, l'âme n'est jamais mise en cause, c'est l'organe seul qui souffre ; l'instrument est vicié, le principe qui le dirige est intact ; l'âme reste inactive, mais elle n'est jamais altérée. Parfois même elle se fait jour à travers les obstacles, et prouve qu'elle a conservé toute son énergie, malgré son long repos ; témoin ces moments parfaitement lucides que des aliénés ont montrés dans les instants qui précèdent leur mort[2].»

« Nous ne comprendrons jamais, dit Morel, que les diverses puissances de l'âme, impérissables comme l'âme elle-même, puissent être lésées ou malades. L'aliéné juge, applique son attention et sa volonté ; il donne un libre cours à son imagination, mais toutes ces facultés ne s'exercent jamais qu'avec une organisation souffrante et malade, qu'avec des instruments lésés dans leurs fonctions les plus intimes[3]. »

« La folie, dit Albert Lemoine, n'est pas une maladie de l'âme. Dans la folie, le corps seul est malade ; l'esprit, inaltérable dans son essence, ne fait que subir en patient les émotions insolites que suscitent en lui les phénomènes

---

[1] *Psychologie morbide.*
[2] *Traité des hallucinations*, pag. 9.
[3] *Étude clinique sur les maladies mentales*, tom. II, pag. 450.

organiques; il ne fait qu'accepter les données absurdes que ces sensations lui imposent, et quand il réagit sur ces sensations et travaille sur ces données, c'est toujours selon les lois de sa propre nature, aussi invariables dans la maladie que dans la santé[1]. »

Ces diverses opinions, qui attribuent la cause de folie au cerveau et non à l'esprit, la font dépendre, il est vrai, seulement d'un état pathologique de cet organe. Les personnes que nous venons de citer n'admettent pas en effet qu'un cerveau qui n'est pas malade engendre la folie, et elles reconnaissent que tout individu qui est en santé est raisonnable. Leur manière de voir en cela est erronée, car nous verrons que l'état psychique anomal qui constitue la folie se rencontre chez des individus en santé parfaite, dont le le cerveau pourra même ne jamais devenir malade. Mais, quoique dans un état de santé, le cerveau de ces individus fonctionne anomalement lorsque la folie se manifeste en eux ; car, au lieu de présider à des manifestations psychiques rationnelles, cet organe ne permet que la manifestation de passions irrationnelles, et en même temps il ne permet pas la manifestation des facultés morales, qui, source de la raison morale, seraient seules capables d'éclairer l'individu sur les inspirations insensées de ses passions.

ARTICLE II.

1° Caractère psychologique de la Folie. — Point important de la psychologie des passions. — 2° Conditions nécessaires à l'existence de la Folie. — 3° Définition de la Folie.

On a donné le nom de folie à toutes les formes des aliénations mentales. Pour nous, ce mot a un sens plus restreint ; il ne s'applique qu'à l'aliénation mentale dans laquelle les facultés morales sont seules altérées, les facultés

---

[1] *L'aliéné devant la philosophie, la morale et la société*, pag. 421.

intellectuelles restant intactes ; sorte d'aliénation qui est appelée instinctive, morale par les uns, raisonnante par les autres. C'est de cette folie seulement dont il va être ici question.

1° Caractère psychologique de la folie. — La folie réside, non pas dans les passions elles-mêmes, non pas non plus dans leurs inspirations insensées, exagérées, perverties, fausses, mais dans un effet particulier des passions, dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de ces inspirations irrationnelles, aveuglement dont la nature psychologique sera définie, et qui est incompatible avec la raison. Puisque nous attribuons la folie seulement à un effet particulier des passions, on ne pourra pas nous accuser d'assimiler la folie à la passion.

Démontrons maintenant en quoi consiste l'effet particulier des passions qui est la folie, l'état psychique anomal qui est caractérisé par l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations irrationnelles des passions, et comment se produit cet aveuglement.

La connaissance du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du vrai et du faux en maintes circonstances, de ce qui est rationnel et des inspirations irrationnelles des passions, est, avons-nous vu dans nos études préliminaires, non pas un fait purement intellectuel obtenu par l'observation et le raisonnement, mais un fait d'inspiration morale, instinctive, provenant des facultés morales seules, ou un fait d'opérations intellectuelles, les facultés intellectuelles étant alors dirigées dans leur activité par les facultés morales. C'est par nos bons sentiments, véritables facultés judiciaires, que nous connaissons et que nous jugeons la perversité, la bizarrerie des désirs, la fausseté, la ridicule des pensées qu'inspirent nos mauvais sentiments, nos passions. Ainsi, nous connaissons la nature perverse de nos pensées, de nos désirs immoraux, au moyen du sens moral ; nous connaissons ce qui est inconvenant ou gros-

sier, au moyen des sentiments de politesse et de bienveillance, au moyen des sentiments sociaux ; nous connaissons la ridiculité de l'avarice, à l'aide des sentiments qui nous engagent à nous servir des biens de la fortune pour nos besoins et pour les besoins de nos semblables ; nous apprécions l'irrationnabilité de nos idées passionnées, par les sentiments moraux qui sont opposés aux passions inspiratrices de ces idées. Si nous n'éprouvons pas ces sentiments rationnels, antagonistes de nos passions, nous ne ressentons contre celles-ci, contre les pensées et les désirs qu'elles inspirent, aucune réprobation : nous ignorons leur nature anomale, leur exagération, leur bizarrerie, leur perversité, leur fausseté ; nous sommes aveuglés à cet égard ; car, d'après un principe que nous avons énoncé, *ce que la nature a voulu que nous connussions par les facultés instinctives, ne peut être connu de nous que par ces facultés* ; et, si l'une d'elles manque ou n'est pas présente à l'esprit, les connaissances qu'elle est chargée de procurer manquent également. Les facultés réflectives aident, il est vrai, à donner ces connaissances, mais *c'est uniquement lorsqu'elles sont dirigées dans leurs recherches, dans leurs opérations, par les sentiments moraux. Seules, elles n'en ont pas le pouvoir.* En partant de ces principes, qui dérivent de notre constitution psychique, de la nature même de nos facultés, de leurs fonctions, et qui sont la base de la psychologie morale, nous pouvons concevoir comment dans certains cas les passions absorbent, dominent, aveuglent l'esprit et le tiennent en esclavage.

Mais tout d'abord, disons ce qu'il faut entendre par *passion*. Nous appelons ainsi tous les éléments instinctifs irrationnels de l'esprit, c'est-à-dire, soit les sentiments bizarres ou de mauvaise nature, soit les sentiments moraux déviés de leur but naturel par leur exagération ou par leur perversion, quel que soit leur degré de force. L'étymologie du mot *passion* venant du verbe latin *pati*, souffrir, ce mot convient parfaitement à l'état de l'âme auquel on l'a

attribué, à cause des peines morales et des phénomènes organiques douloureux qui accompagnent en général les passions. Par le fait de leur exagération ou de leur violence, les passions qui tirent leur origine de sentiments agréables deviennent une source de douleur physique et de peine morale.

Il n'y a donc pas de bonne passion, et ce mot doit toujours être pris en mauvaise part, puisqu'il ne s'applique qu'aux éléments instinctifs caractérisés par la perversion, la méchanceté, la violence, la bizarrerie, l'exagération. Tout ce qui est bon dans les éléments instinctifs appartient aux sentiments moraux. Pour peu que ceux-ci se dévient de leur voie naturelle, qui est celle de la raison, ils sont complétement dénaturés et ils dégénèrent en passion. Les affections dégénèrent en jalousie, l'intérêt bien entendu en égoïsme outré, la prudence en crainte exagérée, la générosité en prodigalité ridicule, le désir de posséder en avarice, la tristesse et la crainte rationnelles en passions dépressives de la lypémanie, les sentiments nobles et élevés, tels que le sentiment religieux, l'attachement à une opinion politique, l'amour du bien public, l'amour de la patrie, etc., en fanatisme. Arrivée à son paroxysme de violence, la passion se manifeste par la colère et la fureur.

Abordons maintenant la question importante de l'aveuglement et de l'esclavage de l'esprit par la passion. Lorsque l'homme éprouve une passion, il peut arriver l'un ou l'autre des deux cas suivants : 1° ou bien il ressent en même temps les sentiments moraux qui sont opposés à cette passion, et à l'aide desquels il sent, il connaît que cette passion est perverse, irrationnèlle, cas dans lequel il est raisonnable, il est éclairé à l'égard de sa passion, et dans lequel il peut toujours la combattre et la vaincre, s'il le veut ; 2° ou bien la passion a tant de puissance sur l'esprit, que lorsqu'elle se manifeste elle l'occupe, elle le remplit tout entier, ne permettant pas aux sentiments moraux opposés à cette passion de se manifester en

même temps qu'elle, et la possibilité d'apprécier par conséquent la nature irrationnelle, absurde ou perverse de ses inspirations. Nous appelons l'attention du lecteur sur ce phénomène psychique important, savoir : que dans certains cas qui dépendent, soit de la puissance des passions, soit de dispositions individuelles auxquelles l'état organique est loin d'être étranger, une passion peut envahir l'esprit, l'occuper en entier, le dominer par conséquent, tous les autres éléments instinctifs rationnels, opposés à cette passion, étant comme paralysés, annihilés pendant cette domination. La connaissance du phénomène que nous exposons ici jette un grand jour sur le point le plus important de la psychologie des passions. L'homme qui se trouve dans un tel état psychique, sous l'influence d'une passion, est moralement inconscient à l'égard de tout ce que lui suggère celle-ci en idées, en désirs, en volontés ; il n'en sent pas, il n'en comprend pas l'absurdité, la fausseté, l'immoralité ; et par cette inconscience morale il est involontairement aveuglé à l'égard de ces suggestions insensées, puisque les facultés morales, qui seules pourraient l'éclairer, lui faire sentir la nature irrationnelle de ces suggestions, sont paralysées ou sont absentes de son esprit. Nous appellerons *état passionné* cette absorption, cette possession entière, cet esclavage moral de l'esprit par la passion. C'est cet état psychique particulier et nettement déterminé qui est le caractère psychologique de la folie. Ce caractère ne réside donc point dans la passion elle-même, comme l'ont supposé beaucoup de personnes ; il réside, ainsi que nous l'avons énoncé, dans un effet particulier des passions, effet qui n'est ni constant ni nécessaire, puisque les passions les plus puissantes n'aveuglent pas l'esprit lorsqu'elles ne l'absorbent pas complétement lorsque, en même temps que ces passions, les sentiments moraux se manifestent et éclairent l'esprit sur la nature irrationelle des inspirations passionnées

L'état passionné, l'état d'aveuglement moral à l'égard

des inspirations de la passion est très-facile à constater sur soi-même, car tous, plus ou moins souvent, nous sommes tombés dans cet état. Sous l'influence d'une passion le plus ordinairement vive, telle que la jalousie, l'envie, l'orgueil, l'impatience, la colère, etc., il nous est arrivé d'avoir des idées extravagantes, fausses, immorales ; de commettre même des actes injustes, violents ; de proférer des paroles blessantes, injurieuses, inconvenantes, sans ressentir sur le moment leur nature perverse, étant même convaincu d'avoir bien pensé, bien décidé et bien agi. Puis, lorsque notre passion a diminué d'intensité, ou lorsqu'elle a complétement cessé, nos sentiments moraux réapparaissant dans notre esprit, nous avons senti et compris la nature irrationnelle de nos idées, de nos volontés ; nous avons éprouvé du regret, de la honte, du remords même de l'acte que nous avons commis ; et, si cet acte est grave, nous ne concevons pas qu'il nous ait été possible de le vouloir et de l'accomplir. Si nous étudions ces deux états dans lesquels notre esprit s'est trouvé successivement, nous voyons que *dans le premier*, la passion remplissait entièrement notre âme, qu'aucun sentiment moral et rationnel ne nous faisait sentir l'inconvenance ou l'immoralité de nos pensées, de nos paroles, de nos actes; qu'aucun sentiment moral, qu'aucune inspiration morale ne combattait ces produits de la passion dans notre conscience ; nous voyons que tout ce que nous ressentions en nous nous poussait à faire un mal que nous considérions comme bien, comme juste et rationnel, et que rien ne nous en détournait ; nous voyons, en un mot, que la passion trônait sans partage dans notre esprit, qu'elle le dominait, qu'elle en dirigeait seule les opérations réflectives, qu'elle dictait nos jugements, qu'elle inspirait et dirigeait notre imagination dans la création des idées que celle-ci enfantait alors ; qu'enfin la passion fixait nos déterminations, car nous ne voulions que ce que demandaient les désirs qu'elle nous avait inspirés. Tous ces effets prouvent jusqu'à l'évidence l'es-

clavage moral dans lequel nous tenait notre passion, l'inconscience morale dans laquelle nous nous trouvions à l'égard des inspirations de cette passion, et, comme conséquence, notre aveuglement moral à leur égard. *Dans le second état*, état qui a eu lieu lorsque la passion a diminué d'intensité, ou lorsqu'elle a cessé, nous voyons que les sentiments moraux, éléments constitutifs de la conscience morale, de la raison morale, momentanément étouffés dans notre esprit, y ont apparu de nouveau ; qu'ils l'ont éclairé de rechef ; que, blessés par les actes immoraux, inconvenants, commis pendant leur absence, ils ont produit un regret qui, suivant la nature de ces sentiments, a été ou égoïste ou moral. Ces phénomènes psychiques sont de la plus grande évidence pour celui qui analyse l'état dans lequel il s'est trouvé, soit quand il était sous l'influence seule de sa passion, soit quand des sentiments moraux se sont fait sentir en même temps qu'elle.

Ce ne sont pas seulement des passions vives et instantanées qui produisent l'*état passionné*, la possession entière, l'esclavage moralement inconscient de l'esprit par la passion. Des passions calmes et permanentes, mais tenaces, énergiques et inhérentes au caractère de l'individu, produisent le même aveuglement moral lorsqu'elles absorbent l'esprit, lorsqu'elles l'occupent entièrement dès leur apparition, en étouffant les sentiments moraux qui pourraient les combattre. Cet état d'aveuglement dans lequel des passions bizarres ou perverses mettent certains individus, qualités d'originaux, les esprits faux, chimériques, systématiques, qui, n'appréciant point la nature irrationnelle de leurs pensées et de leurs désirs passionnés, qui, étant aveuglés à l'égard de ces pensées et de ces désrs, et qui, les croyant justes et rationnels, restent *incorrigibles*.

Le passionné, aveuglé sur ce qui intéresse la passion qui le domine, reste cependant éclairé à l'égard de toute autre passion qui, n'ayant pas le même pouvoir sur son

esprit, ne l'absorbe pas, n'étouffe pas, dans le moment où elle est ressentie, les sentiments moraux de cet individu. Cette particularité est fort importante à noter, car elle donne l'explication psychologique de l'aveuglement partiel de l'esprit par les passions, de la folie partielle, soit chez le malade, soit chez l'homme sain de corps. L'avare qui ne sent point l'absurdité, l'immoralité des pensées et des désirs inspirés par l'avarice, peut très-bien apprécier le mal, le ridicule, le faux, inspirés par d'autres sentiments pervers qui ne dominent point son esprit. Bien plus, le passionné, quoique aveuglé à l'égard des folies inspirées par sa propre passion, peut apprécier à leur valeur les folies que la même passion suggère à autrui ; car, la sienne étant alors hors de cause, il ne pense plus, il n'imagine plus, il ne raisonne plus, il ne juge plus d'après les inspirations de cette passion. Spectateur désintéressé, ses sentiments moraux qui ne sont point étouffés dans son esprit lui suggèrent des appréciations morales et rationnelles qui cessent du moment où sa passion devient active et s'empare de son esprit. L'orgueilleux passionné qui ne sent pas l'absurdité et l'immoralité de ses pensées et de ses actes inspirés par l'orgueil, blâmera chez autrui des actes semblables aux siens; il accusera même d'orgueil les gens sensés qui n'approuvent pas ses errements. Tous les jours on voit les jaloux se moquer de la jalousie des autres, les ambitieux désapprouver les actes pervers que l'ambition fait commettre à leurs voisins, les avares blâmer les actes d'avarice des autres avares, et ne pas comprendre qu'eux-mêmes en commettent de plus ridicules encore. L'aliéné qui est aveuglé à l'égard des inspirations bizarres ou perverses enfantées par la passion qu'a soulevée en lui l'activité anomale de son cerveau, passion qui domine son esprit dès qu'elle apparaît, juge parfois très-sainement les idées folles qu'enfante la même passion ou une autre passion chez ses compagnons d'infortune. C'est aux passionnés aveuglés que s'applique le parabole de la poutre

et de la paille. Ils aperçoivent très-bien en général les défauts, les ridicules d'autrui, et ils n'aperçoivent pas chez eux ces mêmes défauts, ces mêmes ridicules. A-t-on le droit de leur faire un crime de leur aveuglement à l'endroit de leur passion? Non, car cet aveuglement est involontaire; le mutisme de leurs sentiments moraux, leur inconscience morale à l'égard d'une passion qui occupe entièrement leur esprit, l'état passionné, en un mot, a lieu sans qu'ils le désirent, sans même qu'ils s'en aperçoivent. S'ils se savaient être dans cet état, ce ne pourrait être que parce qu'ils seraient éclairés à cet égard par la conscience morale, par les sentiments moraux opposés à leur passion ; or, étant alors éclairés sur la nature irrationnelle de cette passion, l'état passionné, l'aveuglement moral par la passion, la folie n'existerait plus chez eux. Cet état de l'esprit, ne pouvant exister que lorsqu'on n'en a point conscience, est par conséquent naturel et involontaire. On ne connaît cet état chez soi que lorsqu'il a cessé, ou plutôt cet état ne cesse que lorsqu'on en a conscience; alors seulement on peut se prémunir contre son retour. Nous avons vu plus haut qu'il peut être partiel et momentané, et nous avons expliqué psychologiquement pourquoi et comment il peut être tel; nous n'avons pas à y revenir.

Comment se comportent les facultés réflectives dans l'état passionné, dans l'état psychique constitutif de la folie?

L'observation démontre qu'elles fonctionnent toujours sous la direction de la passion dominatrice, et par conséquent conformément aux vœux de cette passion sur ce qui l'intéresse. C'est même dans ces états passionnés que la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des facultés instinctives, devient d'une évidence frappante. L'homme n'imaginant alors, ne jugeant que conformément à sa passion, et ne prenant pour bases de ses raisonnements, de ses inductions, sur ce qui intéresse cette passion, que les principes dictés par cette passion elle-

même, ne peut former à ce sujet que des jugements raisonnés conformes aux vœux de sa passion, aux désirs qu'elle inspire. Il doit donc considérer comme vraies et rationnelles toutes les pensées, et comme justes et bons tous les désirs qui naissent sous cette inspiration. Les préméditations, les réflexions suggérées par les passions qui ne sont combattues par aucun sentiment moral, étant inspirées par ces passions seules, et, d'après la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des facultés instinctives lorsque ces deux ordres de facultés fonctionnent simultanément, ces réflexions étant toutes faites au profit de la passion qui domine l'esprit, ces préméditations, disons-nous, ne sont point des délibérations éclairées par quelque sentiment moral inspirateur de la raison ; ces réflexions ne sont donc alors ni un élément de raison, ni un élément de libre arbitre. Loin de là, elles sont un instrument de déraison ; car, selon la nature de la passion qui occupe l'esprit, elles enfantent des idées ou erronées, ou bizarres, ou immorales, qui ont l'approbation et la confiance entière du passionné. Il est alors remarquable de voir l'homme, parfaitement raisonnable sur ce qui n'intéresse pas sa passion, émettre de bonne foi et avec conviction les idées les plus absurdes, les plus fausses, imaginer les motifs les plus irrationnels en faveur des pensées et des désirs inspirés par sa passion, et trouver d'autant plus de raisonnements pour appuyer ces folies, qu'il est plus intelligent. Il n'est personne qui n'ait été à même d'observer des phénomènes psychiques semblables à ceux dont il est ici question, *phénomènes qui ne s'expliquent naturellement que par les principes psychologiques que nous avons signalés.* Quand on hait une personne, et que la haine absorbe l'esprit au point d'étouffer tous les sentiments moraux qui pourraient la combattre, on voit en elle mille défauts, on trouve mille prétextes pour attribuer à la méchanceté ou à l'intérêt les actes de cette personne qui ne méritent point une pareille accusation. Dans l'état d'aveuglement où l'on se trouve,

ces accusations sont faites sincèrement, de bonne foi. Les philosophes et les moralistes qui se sont occupés des passions ont à peu près tous reconnu que parfois les passions entraînaient l'homme à des actes déraisonnables ; mais ils ont eu le tort d'attribuer cet effet à l'irrésistibilité des passions. Ce n'est point une puissance irrésistible qui est la cause de cet entraînement ; cet effet a lieu parce que aucun sentiment moral n'oppose de résistance à l'idée, au désir et à la volonté inspirés par les passions, parce que celles-ci ne rencontrent dans l'esprit aucun antagonisme moral, ou parce que les sentiments égoïstes qui se présentent seuls en l'absence du sens moral pour combattre les passions, sont insuffisants. Il n'y a d'irrésistibilité réelle dans les passions que chez certains aliénés malades, ainsi que nous le verrons. Nous reviendrons plus tard sur ce point important de la psychologie des passions.

Comme nous avons à peu près tous dans le caractère certaines passions qui *par moment* ne rencontrent plus dans notre esprit des sentiments moraux antagonistes pour les combattre, ces passions nous font apprécier dans leurs sens les faits dont nous sommes témoins, et nous inspirent des idées irrationnelles, absurdes, immorales, sans que nous le sentions, sans que nous le comprenions. Nous avons tous ainsi plus ou moins, par moment, un petit grain de folie. L'explication que nos principes psychologiques donnent de ce phénomène doit enfin le faire adopter comme réel par les personnes qui l'ont rejeté jusqu'à ce jour, à cause de son étrangeté apparente; car on appréciera combien, avec ces principes, cette explication est naturelle.

On conçoit facilement comment les passions inspirent et créent de toute pièce des idées perverses, absurdes, immorales, chimériques, chaque passion suggérant à l'imagination des idées de même nature qu'elle. Mais peut-être concevra-t-on moins aisément comment elles font surgir des idées fausses, et comment elles font voir les réalités

intellectuelles restant intactes ; sorte d'aliénation qui est appelée instinctive, morale par les uns, raisonnante par les autres. C'est de cette folie seulement dont il va être ici question.

1° Caractère psychologique de la folie. — La folie réside, non pas dans les passions elles-mêmes, non pas non plus dans leurs inspirations insensées, exagérées, perverties, fausses, mais dans un effet particulier des passions, dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de ces inspirations irrationnelles, aveuglement dont la nature psychologique sera définie, et qui est incompatible avec la raison. Puisque nous attribuons la folie seulement à un effet particulier des passions, on ne pourra pas nous accuser d'assimiler la folie à la passion.

Démontrons maintenant en quoi consiste l'effet particulier des passions qui est la folie, l'état psychique anomal qui est caractérisé par l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations irrationnelles des passions, et comment se produit cet aveuglement.

La connaissance du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du vrai et du faux en maintes circonstances, de ce qui est rationnel et des inspirations irrationnelles des passions, est, avons-nous vu dans nos études préliminaires, non pas un fait purement intellectuel obtenu par l'observation et le raisonnement, mais un fait d'inspiration morale, instinctive, provenant des facultés morales seules, ou un fait d'opérations intellectuelles, les facultés intellectuelles étant alors dirigées dans leur activité par les facultés morales. C'est par nos bons sentiments, véritables facultés judiciaires, que nous connaissons et que nous jugeons la perversité, la bizarrerie des désirs, la fausseté, la ridicule des pensées qu'inspirent nos mauvais sentiments, nos passions. Ainsi, nous connaissons la nature perverse de nos pensées, de nos désirs immoraux, au moyen du sens moral ; nous connaissons ce qui est inconvenant ou gros-

sier, au moyen des sentiments de politesse et de bienveillance, au moyen des sentiments sociaux ; nous connaissons la ridiculité de l'avarice, à l'aide des sentiments qui nous engagent à nous servir des biens de la fortune pour nos besoins et pour les besoins de nos semblables ; nous apprécions l'irrationnabilité de nos idées passionnées, par les sentiments moraux qui sont opposés aux passions inspiratrices de ces idées. Si nous n'éprouvons pas ces sentiments rationnels, antagonistes de nos passions, nous ne ressentons contre celles-ci, contre les pensées et les désirs qu'elles inspirent, aucune réprobation : nous ignorons leur nature anomale, leur exagération, leur bizarrerie, leur perversité, leur fausseté ; nous sommes aveuglés à cet égard ; car, d'après un principe que nous avons énoncé, *ce que la nature a voulu que nous connussions par les facultés instinctives, ne peut être connu de nous que par ces facultés* ; et, si l'une d'elles manque ou n'est pas présente à l'esprit, les connaissances qu'elle est chargée de procurer manquent également. Les facultés réflectives aident, il est vrai, à donner ces connaissances, mais *c'est uniquement lorsqu'elles sont dirigées dans leurs recherches, dans leurs opérations, par les sentiments moraux. Seules, elles n'en ont pas le pouvoir.* En partant de ces principes, qui dérivent de notre constitution psychique, de la nature même de nos facultés, de leurs fonctions, et qui sont la base de la psychologie morale, nous pouvons concevoir comment dans certains cas les passions absorbent, dominent, aveuglent l'esprit et le tiennent en esclavage.

Mais tout d'abord, disons ce qu'il faut entendre par *passion*. Nous appelons ainsi tous les éléments instinctifs irrationnels de l'esprit, c'est-à-dire, soit les sentiments bizarres ou de mauvaise nature, soit les sentiments moraux déviés de leur but naturel par leur exagération ou par leur perversion, quel que soit leur degré de force. L'étymologie du mot *passion* venant du verbe latin *pati*, souffrir, ce mot convient parfaitement à l'état de l'âme auquel on l'a

attribué, à cause des peines morales et des phénomènes organiques douloureux qui accompagnent en général les passions. Par le fait de leur exagération ou de leur violence, les passions qui tirent leur origine de sentiments agréables deviennent une source de douleur physique et de peine morale.

Il n'y a donc pas de bonne passion, et ce mot doit toujours être pris en mauvaise part, puisqu'il ne s'applique qu'aux éléments instinctifs caractérisés par la perversion, la méchanceté, la violence, la bizarrerie, l'exagération. Tout ce qui est bon dans les éléments instinctifs appartient aux sentiments moraux. Pour peu que ceux-ci se dévient de leur voie naturelle, qui est celle de la raison, ils sont complétement dénaturés et ils dégénèrent en passion. Les affections dégénèrent en jalousie, l'intérêt bien entendu en égoïsme outré, la prudence en crainte exagérée, la générosité en prodigalité ridicule, le désir de posséder en avarice, la tristesse et la crainte rationnelles en passions dépressives de la lypémanie, les sentiments nobles et élevés, tels que le sentiment religieux, l'attachement à une opinion politique, l'amour du bien public, l'amour de la patrie, etc., en fanatisme. Arrivée à son paroxysme de violence, la passion se manifeste par la colère et la fureur.

Abordons maintenant la question importante de l'aveuglement et de l'esclavage de l'esprit par la passion. Lorsque l'homme éprouve une passion, il peut arriver l'un ou l'autre des deux cas suivants : 1° ou bien il ressent en même temps les sentiments moraux qui sont opposés à cette passion, et à l'aide desquels il sent, il connaît que cette passion est perverse, irrationnèlle, cas dans lequel il est raisonnable, il est éclairé à l'égard de sa passion, et dans lequel il peut toujours la combattre et la vaincre, s'il le veut ; 2° ou bien la passion a tant de puissance sur l'esprit, que lorsqu'elle se manifeste elle l'occupe, elle le remplit tout entier, ne permettant pas aux sentiments moraux opposés à cette passion de se manifester en

même temps qu'elle, et la possibilité d'apprécier par conséquent la nature irrationnelle, absurde ou perverse de ses inspirations. Nous appelons l'attention du lecteur sur ce phénomène psychique important, savoir : que dans certains cas qui dépendent, soit de la puissance des passions, soit de dispositions individuelles auxquelles l'état organique est loin d'être étranger, une passion peut envahir l'esprit, l'occuper en entier, le dominer par conséquent, tous les autres éléments instinctifs rationnels, opposés à cette passion, étant comme paralysés, annihilés pendant cette domination. La connaissance du phénomène que nous exposons ici jette un grand jour sur le point le plus important de la psychologie des passions. L'homme qui se trouve dans un tel état psychique, sous l'influence d'une passion, est moralement inconscient à l'égard de tout ce que lui suggère celle-ci en idées, en désirs, en volontés ; il n'en sent pas, il n'en comprend pas l'absurdité, la fausseté, l'immoralité ; et par cette inconscience morale il est involontairement aveuglé à l'égard de ces suggestions insensées, puisque les facultés morales, qui seules pourraient l'éclairer, lui faire sentir la nature irrationnelle de ces suggestions, sont paralysées ou sont absentes de son esprit. Nous appellerons *état passionné* cette absorption, cette possession entière, cet esclavage moral de l'esprit par la passion. C'est cet état psychique particulier et nettement déterminé qui est le caractère psychologique de la folie. Ce caractère ne réside donc point dans la passion elle-même, comme l'ont supposé beaucoup de personnes ; il réside, ainsi que nous l'avons énoncé, dans un effet particulier des passions, effet qui n'est ni constant ni nécessaire, puisque les passions les plus puissantes n'aveuglent pas l'esprit lorsqu'elles ne l'absorbent pas complétement lorsque, en même temps que ces passions, les sentiments moraux se manifestent et éclairent l'esprit sur la nature irrationelle des inspirations passionnées

L'état passionné, l'état d'aveuglement moral à l'égard

des inspirations de la passion est très-facile à constater sur soi-même, car tous, plus ou moins souvent, nous sommes tombés dans cet état. Sous l'influence d'une passion le plus ordinairement vive, telle que la jalousie, l'envie, l'orgueil, l'impatience, la colère, etc., il nous est arrivé d'avoir des idées extravagantes, fausses, immorales ; de commettre même des actes injustes, violents ; de proférer des paroles blessantes, injurieuses, inconvenantes, sans ressentir sur le moment leur nature perverse, étant même convaincu d'avoir bien pensé, bien décidé et bien agi. Puis, lorsque notre passion a diminué d'intensité, ou lorsqu'elle a complétement cessé, nos sentiments moraux réapparaissant dans notre esprit, nous avons senti et compris la nature irrationnelle de nos idées, de nos volontés ; nous avons éprouvé du regret, de la honte, du remords même de l'acte que nous avons commis ; et, si cet acte est grave, nous ne concevons pas qu'il nous ait été possible de le vouloir et de l'accomplir. Si nous étudions ces deux états dans lesquels notre esprit s'est trouvé successivement, nous voyons que *dans le premier*, la passion remplissait entièrement notre âme, qu'aucun sentiment moral et rationnel ne nous faisait sentir l'inconvenance ou l'immoralité de nos pensées, de nos paroles, de nos actes; qu'aucun sentiment moral, qu'aucune inspiration morale ne combattait ces produits de la passion dans notre conscience ; nous voyons que tout ce que nous ressentions en nous nous poussait à faire un mal que nous considérions comme bien, comme juste et rationnel, et que rien ne nous en détournait ; nous voyons, en un mot, que la passion trônait sans partage dans notre esprit, qu'elle le dominait, qu'elle en dirigeait seule les opérations réflectives, qu'elle dictait nos jugements, qu'elle inspirait et dirigeait notre imagination dans la création des idées que celle-ci enfantait alors ; qu'enfin la passion fixait nos déterminations, car nous ne voulions que ce que demandaient les désirs qu'elle nous avait inspirés. Tous ces effets prouvent jusqu'à l'évidence l'es-

clavage moral dans lequel nous tenait notre passion, l'inconscience morale dans laquelle nous nous trouvions à l'égard des inspirations de cette passion, et, comme conséquence, notre aveuglement moral à leur égard. *Dans le second état*, état qui a eu lieu lorsque la passion a diminué d'intensité, ou lorsqu'elle a cessé, nous voyons que les sentiments moraux, éléments constitutifs de la conscience morale, de la raison morale, momentanément étouffés dans notre esprit, y ont apparu de nouveau ; qu'ils l'ont éclairé de rechef ; que, blessés par les actes immoraux, inconvenants, commis pendant leur absence, ils ont produit un regret qui, suivant la nature de ces sentiments, a été ou égoïste ou moral. Ces phénomènes psychiques sont de la plus grande évidence pour celui qui analyse l'état dans lequel il s'est trouvé, soit quand il était sous l'influence seule de sa passion, soit quand des sentiments moraux se sont fait sentir en même temps qu'elle.

Ce ne sont pas seulement des passions vives et instantanées qui produisent l'*état passionné*, la possession entière, l'esclavage moralement inconscient de l'esprit par la passion. Des passions calmes et permanentes, mais tenaces, énergiques et inhérentes au caractère de l'individu, produisent le même aveuglement moral lorsqu'elles absorbent l'esprit, lorsqu'elles l'occupent entièrement dès leur apparition, en étouffant les sentiments moraux qui pourraient les combattre. Cet état d'aveuglement dans lequel des passions bizarres ou perverses mettent certains individus, qualités d'originaux, les esprits faux, chimériques, systématiques, qui, n'appréciant point la nature irrationnelle de leurs pensées et de leurs désirs passionnés, qui, étant aveuglés à l'égard de ces pensées et de ces désrs, et qui, les croyant justes et rationnels, restent *incorrigibles*.

Le passionné, aveuglé sur ce qui intéresse la passion qui le domine, reste cependant éclairé à l'égard de toute autre passion qui, n'ayant pas le même pouvoir sur son

esprit, ne l'absorbe pas, n'étouffe pas, dans le moment où elle est ressentie, les sentiments moraux de cet individu. Cette particularité est fort importante à noter, car elle donne l'explication psychologique de l'aveuglement partiel de l'esprit par les passions, de la folie partielle, soit chez le malade, soit chez l'homme sain de corps. L'avare qui ne sent point l'absurdité, l'immoralité des pensées et des désirs inspirés par l'avarice, peut très-bien apprécier le mal, le ridicule, le faux, inspirés par d'autres sentiments pervers qui ne dominent point son esprit. Bien plus, le passionné, quoique aveuglé à l'égard des folies inspirées par sa propre passion, peut apprécier à leur valeur les folies que la même passion suggère à autrui ; car, la sienne étant alors hors de cause, il ne pense plus, il n'imagine plus, il ne raisonne plus, il ne juge plus d'après les inspirations de cette passion. Spectateur désintéressé, ses sentiments moraux qui ne sont point étouffés dans son esprit lui suggèrent des appréciations morales et rationnelles qui cessent du moment où sa passion devient active et s'empare de son esprit. L'orgueilleux passionné qui ne sent pas l'absurdité et l'immoralité de ses pensées et de ses actes inspirés par l'orgueil, blâmera chez autrui des actes semblables aux siens; il accusera même d'orgueil les gens sensés qui n'approuvent pas ses errements. Tous les jours on voit les jaloux se moquer de la jalousie des autres, les ambitieux désapprouver les actes pervers que l'ambition fait commettre à leurs voisins, les avares blâmer les actes d'avarice des autres avares, et ne pas comprendre qu'eux-mêmes en commettent de plus ridicules encore. L'aliéné qui est aveuglé à l'égard des inspirations bizarres ou perverses enfantées par la passion qu'a soulevée en lui l'activité anomale de son cerveau, passion qui domine son esprit dès qu'elle apparaît, juge parfois très-sainement les idées folles qu'enfante la même passion ou une autre passion chez ses compagnons d'infortune. C'est aux passionnés aveuglés que s'applique le parabole de la poutre

et de la paille. Ils aperçoivent très-bien en général les défauts, les ridicules d'autrui, et ils n'aperçoivent pas chez eux ces mêmes défauts, ces mêmes ridicules. A-t-on le droit de leur faire un crime de leur aveuglement à l'endroit de leur passion? Non, car cet aveuglement est involontaire; le mutisme de leurs sentiments moraux, leur inconscience morale à l'égard d'une passion qui occupe entièrement leur esprit, l'état passionné, en un mot, a lieu sans qu'ils le désirent, sans même qu'ils s'en aperçoivent. S'ils se savaient être dans cet état, ce ne pourrait être que parce qu'ils seraient éclairés à cet égard par la conscience morale, par les sentiments moraux opposés à leur passion ; or, étant alors éclairés sur la nature irrationnelle de cette passion, l'état passionné, l'aveuglement moral par la passion, la folie n'existerait plus chez eux. Cet état de l'esprit, ne pouvant exister que lorsqu'on n'en a point conscience, est par conséquent naturel et involontaire. On ne connaît cet état chez soi que lorsqu'il a cessé, ou plutôt cet état ne cesse que lorsqu'on en a conscience; alors seulement on peut se prémunir contre son retour. Nous avons vu plus haut qu'il peut être partiel et momentané, et nous avons expliqué psychologiquement pourquoi et comment il peut être tel; nous n'avons pas à y revenir.

Comment se comportent les facultés réflectives dans l'état passionné, dans l'état psychique constitutif de la folie?

L'observation démontre qu'elles fonctionnent toujours sous la direction de la passion dominatrice, et par conséquent conformément aux vœux de cette passion sur ce qui l'intéresse. C'est même dans ces états passionnés que la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des facultés instinctives, devient d'une évidence frappante. L'homme n'imaginant alors, ne jugeant que conformément à sa passion, et ne prenant pour bases de ses raisonnements, de ses inductions, sur ce qui intéresse cette passion, que les principes dictés par cette passion elle-

même, ne peut former à ce sujet que des jugements raisonnés conformes aux vœux de sa passion, aux désirs qu'elle inspire. Il doit donc considérer comme vraies et rationnelles toutes les pensées, et comme justes et bons tous les désirs qui naissent sous cette inspiration. Les préméditations, les réflexions suggérées par les passions qui ne sont combattues par aucun sentiment moral, étant inspirées par ces passions seules, et, d'après la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des facultés instinctives lorsque ces deux ordres de facultés fonctionnent simultanément, ces réflexions étant toutes faites au profit de la passion qui domine l'esprit, ces préméditations, disons-nous, ne sont point des délibérations éclairées par quelque sentiment moral inspirateur de la raison ; ces réflexions ne sont donc alors ni un élément de raison, ni un élément de libre arbitre. Loin de là, elles sont un instrument de déraison ; car, selon la nature de la passion qui occupe l'esprit, elles enfantent des idées ou erronées, ou bizarres, ou immorales, qui ont l'approbation et la confiance entière du passionné. Il est alors remarquable de voir l'homme, parfaitement raisonnable sur ce qui n'intéresse pas sa passion, émettre de bonne foi et avec conviction les idées les plus absurdes, les plus fausses, imaginer les motifs les plus irrationnels en faveur des pensées et des désirs inspirés par sa passion, et trouver d'autant plus de raisonnements pour appuyer ces folies, qu'il est plus intelligent. Il n'est personne qui n'ait été à même d'observer des phénomènes psychiques semblables à ceux dont il est ici question, *phénomènes qui ne s'expliquent naturellement que par les principes psychologiques que nous avons signalés*. Quand on hait une personne, et que la haine absorbe l'esprit au point d'étouffer tous les sentiments moraux qui pourraient la combattre, on voit en elle mille défauts, on trouve mille prétextes pour attribuer à la méchanceté ou à l'intérêt les actes de cette personne qui ne méritent point une pareille accusation. Dans l'état d'aveuglement où l'on se trouve,

ces accusations sont faites sincèrement, de bonne foi. Les philosophes et les moralistes qui se sont occupés des passions ont à peu près tous reconnu que parfois les passions entraînaient l'homme à des actes déraisonnables ; mais ils ont eu le tort d'attribuer cet effet à l'irrésistibilité des passions. Ce n'est point une puissance irrésistible qui est la cause de cet entraînement ; cet effet a lieu parce que aucun sentiment moral n'oppose de résistance à l'idée, au désir et à la volonté inspirés par les passions, parce que celles-ci ne rencontrent dans l'esprit aucun antagonisme moral, ou parce que les sentiments égoïstes qui se présentent seuls en l'absence du sens moral pour combattre les passions, sont insuffisants. Il n'y a d'irrésistibilité réelle dans les passions que chez certains aliénés malades, ainsi que nous le verrons. Nous reviendrons plus tard sur ce point important de la psychologie des passions.

Comme nous avons à peu près tous dans le caractère certaines passions qui *par moment* ne rencontrent plus dans notre esprit des sentiments moraux antagonistes pour les combattre, ces passions nous font apprécier dans leurs sens les faits dont nous sommes témoins, et nous inspirent des idées irrationnelles, absurdes, immorales, sans que nous le sentions, sans que nous le comprenions. Nous avons tous ainsi plus ou moins, par moment, un petit grain de folie. L'explication que nos principes psychologiques donnent de ce phénomène doit enfin le faire adopter comme réel par les personnes qui l'ont rejeté jusqu'à ce jour, à cause de son étrangeté apparente; car on appréciera combien, avec ces principes, cette explication est naturelle.

On conçoit facilement comment les passions inspirent et créent de toute pièce des idées perverses, absurdes, immorales, chimériques, chaque passion suggérant à l'imagination des idées de même nature qu'elle. Mais peut-être concevra-t-on moins aisément comment elles font surgir des idées fausses, et comment elles font voir les réalités

autrement que ce qu'elles sont. Cet effet est encore déterminé par l'imagination. Celle-ci, mise continuellement en activité et dirigée par la passion, crée des idées conformes à cette passion, idées qui, basées sur un élément instinctif puissant, se substituent dans l'esprit aux idées vraies. Ou bien la passion fait voir les réalités autrement que ce qu'elles sont, en infiltrant partout son venin d'exagération, de fausseté, d'extravagance et d'erreur. Si les passions qui absorbent et qui dominent l'esprit interviennent dans des questions scientifiques, elles y introduisent des idées fausses, imaginaires, qui, acceptées comme vraies, sont soutenues avec d'autant plus de puissance que la passion est plus active, que l'intelligence est plus grande et que l'instruction est plus développée ; car les éléments instinctifs de l'esprit, alors qu'aucun sentiment moral ne les réprouve et ne leur fait opposition, ont plus de puissance sur l'esprit que les connaissances intellectuelles scientifiques vraies qui pourraient servir à combattre les idées fausses adoptées par la passion. Si l'amour-propre et l'orgueil, qui font souvent considérer aux hommes de science les œuvres qu'ils ont produites, ou celles de l'école systématique à laquelle ils appartiennent, comme étant les limites les plus élevées du savoir humain ; si un attachement à un nom vénéré, à une doctrine vers laquelle on est attiré plus par la nature de ses sentiments que par l'étude des faits ; si l'ambition de passer pour avoir du génie pousse aux innovations ; si ces diverses passions, disons-nous, en arrivent à dominer l'esprit, si elles l'empêchent d'étudier de sang-froid, sans parti-pris, les doctrines qui leur sont opposées, les discussions scientifiques prennent tous les caractères des disputes passionnées. On voit alors les hommes les plus intelligents déraisonner sur l'objet de la controverse. Avec des subtilités infinies, ils interprètent, au profit de leur opinion, même les faits qui leur sont les plus contraires ; ou bien ils conçoivent les idées de leurs adversaires tout autrement que ce qu'elles sont ; ils les

faussent, ils les dénaturent, ils les exagèrent sans s'en apercevoir, parce que la passion qui les domine les leur fait voir telles qu'elle les désire pour mieux les combattre.

On dit, en parlant des passionnés aveuglés et insensibles à l'évidence, aux raisonnements par lesquels on cherche à les désillusionner, aux conseils qu'on leur donne, aux leçons de l'expérience: *Il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre*. Cette formule renferme une erreur, en mettant l'aveuglement de ces passionnés sur le compte de leur volonté. En réalité, ils ne peuvent pas entendre la voix de la raison, puisque leur passion, dès qu'elle occupe leur esprit, étouffe les sentiments rationnels, principes de la raison morale, et puisque cette passion dirige exclusivement dans le sens de ses aspirations les opérations des facultés réflectives. On dit également de ces mêmes passionnés: *qu'ils n'ont rien oublié ni rien appris*, ce dont on leur fait un reproche. Mais s'ils n'ont pas varié dans leurs opinions, dans leurs idées, malgré les circonstances qui en font ressortir la fausseté, l'absurdité, c'est qu'ils sont restés dominés par les passions qui leur ont inspiré ces opinions, ces idées ; c'est que ces passions sont aussi vives qu'autrefois, et qu'elles continuent à dominer leur esprit, à les empêcher d'être éclairés par les sentiments rationnels. Ce n'est donc pas librement que ces individus n'ont ni rien oublié ni rien appris ; c'est par l'effet de la persistance de l'état passionné dans lequel les maintiennent des passions inhérentes à leur caractère et qu'une éducation mal entendue a parfois fortifiées dans leur esprit.

Les philosophes, les moralistes et les législateurs sont loin de reconnaître que l'homme puisse être involontairement l'esclave de ses passions, puisse être aveuglé par elles, sous l'influence de celles-ci ; ils le supposent *toujours* éclairé par la raison, et ils s'appuient, pour le démontrer, sur un principe dont personne ne conteste la vérité, mais qui n'a pas ici son application. « Aucune passion, disent-

ils, ne saurait nous entraîner *malgré nous-même.* » Ce principe est très-vrai, et nous l'acceptons. Mais nous voyons par ces paroles, *malgré nous-même,* que l'on suppose l'homme éclairé sur sa passion et la réprouvant. Or il n'en est point ainsi dans l'état psychique qui donne lieu *à l'entraînement. au délire* des passions. L'individu aveuglé sur les inspirations de sa passion, parce qu'aucun sentiment moral ne les combat dans sa conscience, croit bonnes et justes ces inspirations, et il veut ce que demande sa passion. Celle-ci le maîtrise parce qu'il se trouve dans un état psychique tel qu'il ne peut pas vouloir autre chose que ce qu'elle demande pour sa satisfaction. Comme il veut par un pouvoir qui appartient à son esprit, c'est-à-dire par son propre désir, il ne se sent ni contraint ni entraîné malgré lui, car on ne se sent contraint et entraîné que lorsqu'on l'est par une force étrangère à soi-même et qui est en opposition avec sa volonté. « Les hommes sensés, disent également les philosophes, *ne se laissent pas aveugler* par la passion. » La vérité se rencontrerait dans cette phrase, si elle était exprimée de la manière suivante : Les hommes sensés sont ceux *qui ne sont pas aveuglés* pas leurs passions. Car ce n'est point volontairement que cet aveuglement a lieu, c'est involontairement et sans le savoir même. Se savoir devenir aveuglé serait ne pas l'être, ce serait être éclairé.

La citation suivante exprime l'opinion de la plupart des philosophes à l'égard de l'entraînement des passions. « Ni la passion ni l'idée, dit M. Jules Simon, ne sont capables de produire une action sans l'intervention de ma volonté. Si la passion produit un résultat, c'est quand je me livre, quand je m'abandonne. Quelle que soit la force d'un sentiment, d'un principe, je sens, je vois, je comprends qu'elle vient échouer devant ma résolution. Mon désir a beau être extrême, je puis, *si je veux,* le fouler aux pieds. La passion peut me consumer, elle ne peut me vaincre[1]. » —

[1] *Le Devoir.*

Il en est réellement ainsi toutes les fois que l'homme éprouve, en même temps que sa passion, des sentiments moraux et rationnels qui l'éclairent sur la nature mauvaise des inspirations de cette passion, et qui lui font sentir le devoir de résister à ces inspirations ; mais il n'en est plus de même lorsque la passion ne rencontre pas vis-à-vis d'elle, dans la conscience, les sentiments moraux, principes de la raison, et le sens moral, principe du libre arbitre, soit parce que l'individu n'est pas doué de ces sentiments, soit parce que la passion les a étouffés en envahissant et en absorbant l'esprit. Aucune faculté morale n'éclairant plus alors cet individu sur la nature perverse de ses pensées et de ses désirs, il n'a pas, dans cet état d'inconscience morale, la possibilité de les désapprouver et de les repousser; il ne se présente pas de motifs dans son esprit pour l'engager à vouloir les combattre et les vaincre. Voilà la circonstance particulière dans laquelle l'homme est l'esclave involontaire de ses passions, circonstance qui a échappé aux psychologistes, et qu'il est important de connaître. Le petit nombre de personnes qui, contrairement à l'opinion générale, ont reconnu que dans certains cas les passions peuvent priver l'homme de sa raison et de son libre arbitre, le rendre esclave, ont attribué cet effet à la violence de ces passions. Il est nécessaire de se prémunir contre cette erreur. *Ce n'est point la violence de la passion qui produit cet effet, c'est l'absence de toute opposition instinctive rationnelle aux inspirations de cette passion* ; car il n'y a que des éléments instinctifs moraux qui puissent éclairer l'esprit à l'égard des éléments instinctifs pervers, irrationnels, et engager à les combattre ; et cette absence de sentiments rationnels qui produit l'inconscience morale, peut avoir lieu aussi bien vis-à-vis des passions calmes que vis-à-vis des passions violentes. Ainsi, d'un côté, nous voyons des hommes rester éclairés par leurs sentiments moraux à l'égard des inspirations irrationnelles de leurs passions, bien que celles-ci soient caractérisées par la vivacité et même la

violence, et par conséquent nous voyons ces hommes rester raisonnables et libres malgré cette violence. D'un autre côté, nous voyons certaines passions inhérentes au caractère particulier de l'individu, et affectées d'une grande ténacité, l'absorber et l'aveugler quelquefois plus aisément que les passions les plus vives. Partons donc de ce principe psychologique important que : une passion aveugle l'homme, l'entraîne à des actes absurdes ou immoraux, lui inspire et lui impose des idées absurdes, extravagantes, immorales, lui ravit enfin la raison morale et le libre arbitre, non parce qu'elle est violente, mais parce que, violente ou calme, forte ou sans énergie, elle occupe à un moment donné entièrement l'esprit, et par conséquent n'est point combattue par des sentiments rationnels. Nous reconnaissons cependant que la violence de la passion est la circonstance qui étouffe le plus facilement les facultés morales, qui favorise le plus l'état passionné, la domination et l'aveuglement de l'esprit par la passion.

D'autres personnes qui ont admis l'aveuglement de l'esprit par les passions et les conséquences funestes de cet aveuglement pour la raison et pour le libre arbitre, ont attribué à cet effet une cause tout aussi erronée que la violence. Telle est celle qui a été adoptée par V. Cousin. « Souvent, dit-il, la passion, en nous enlevant la liberté, nous enlève en même temps la conscience de nos actions et de nous-même. Alors, pour nous servir d'une expression juste et vulgaire, on ne sait plus ce qu'on fait [1]. » Rien de plus faux que cette manière de voir. L'homme a toujours la conscience personnelle (*Consciousness*) des actes qu'il accomplit. Alors qu'il est aveuglé par ses passions, il sait toujours ce qu'il fait, et il en conserve le souvenir; seulement il n'en a pas la conscience morale. S'il agissait sans en avoir la conscience personnelle, sans la participation de son esprit, ses actes seraient automa-

[1] *Le Vrai, le Beau, le Bien*, pag. 32.

tiques. Si Cousin, après avoir dit : « Souvent la passion, en nous enlevant la liberté, nous enlève en même temps la conscience de nos actions », n'avait pas ajouté « *et de nous-même* », on eût pu supposer qu'il a voulu dire que la passion nous enlève la conscience morale de nos actes, et il eût été alors dans le vrai. Dans ce cas, l'on eût pu penser que les mots « alors on ne sait plus ce qu'on fait » signifiaient : on ne sent plus moralement ce qu'on fait, ce qui est encore la vérité. Mais, en ajoutant «*et de nous-même* », il est évident qu'il a voulu parler de la conscience personnelle, et qu'il a pensé que la passion nous faisait agir comme des automates , ce qui est une erreur.

Enfin, à l'égard de l'esclavage moral de l'homme par ses passions, l'appréciation qu'en donne Spinosa renferme une erreur dangereuse, contre laquelle on ne saurait trop s'élever. « L'incapacité d'un homme de modérer et de surveiller l'élément affectif ou émotionnel de sa nature, dit-il, je l'appelle *Esclavage*, car cet homme, dominé par ses affections, n'est pas maître de lui-même, mais il est conduit par le destin en quelque sorte. (Jusque-là il n'y a rien à redire, sauf à remplacer le destin par les lois naturelles.) Si bien que, voyant et même approuvant le bien, il se sent néanmoins contraint de faire le mal. » Voilà où est l'erreur; l'homme qui voit et qui approuve le bien, qui sent par conséquent le devoir de le faire, a tout ce qu'il faut pour pouvoir toujours faire le bien, s'il le veut, malgré ses penchants les plus grands au mal. Rien ne le contraint, et il ne se sent point contraint à suivre ses penchants. Il n'y a que des penchants irrésistibles, lesquels n'existent que sous l'influence d'un cerveau malade, qui contraignent à faire ce qu'on ne veut pas.

L'état d'esclavage et d'aveuglement moral de l'esprit par les passions n'arrive point, on peut le juger par ce qui précède, dans des circonstances qui le produisent nécessairement toujours; il dépend de dispositions psychiques individuelles, et, suivant ces dispositions, telle

personne peut être dominée et aveuglée par la passion la plus faible, tandis que telle autre personne ne sera point dominée et aveuglée par la passion la plus violente. Il y a néanmoins des circonstances qui favorisent cet aveuglement moral. Ces circonstances sont, avec une disposition naturelle à être absorbé par la passion qu'on éprouve, la coïncidence d'une grande vivacité dans les passions et d'une grande faiblesse dans les sentiments moraux qui sont les antagonistes de ces passions. — On conçoit aisément que, moins les sentiments moraux ont d'énergie, plus facilement ils sont étouffés par la passion. S'ils sont puissants, la passion, loin de les annihiler, les blesse, les excite, augmente leur force, et, si cette passion est repoussante, criminelle, elle détermine une vive réaction, manifestée par l'horreur et l'indignation. Cependant certaines personnes, malgré la puissance et l'énergie de leurs sentiments moraux, sont facilement aveuglées par des passions qui ont naturellement une grande influence sur leur esprit; d'où il résulte que, malgré le regret que ces personnes ont des fautes qu'elles ont commises dans l'état passionné, et malgré leurs résolutions, quand cet état a cessé, de ne plus les commettre, ces personnes tombent de rechef dans l'état d'aveuglement moral, et elles commettent les mêmes fautes sans en sentir la perversité et sans les désapprouver lorsque ces passions sont excitées de nouveau dans leur esprit. Mais l'aveuglement de ces personnes est de courte durée; les bons sentiments se manifestant bientôt dans leur conscience, et, avec les lumières morales qu'ils y apportent, la raison réapparaissant dans leur esprit, ces personnes sont éclairées sur la nature de leur passion et éprouvent un vif regret des actes inconvenants ou immoraux qu'elles ont commis. Ces personnes sont qualifiées de *vives*. La vivacité des passions, chez les femmes et chez les enfants, favorise beaucoup chez eux l'état passionné, la déraison morale, dès qu'ils sont sous l'influence de leurs passions.

L'absence du sens moral est une circonstance qui facilite

beaucoup l'état d'aveuglement déterminé par les passions. Celles-ci n'ayant alors pour antagonistes que les sentiments moraux à satisfaction égoïste, si ces passions, également égoïstes de leur nature, ont plus de puissance que les sentiments moraux que nous venons de désigner, elles les ont bientôt étouffés, pour peu qu'elles soient excitées, et elles restent alors seules maîtresses de l'esprit.

Nous appelons l'attention des psychologues sur cette partie réellement neuve de la psychologie des passions, partie que nous considérons comme fort importante, à cause de son caractère scientifique et à cause des conséquences pratiques qui en découlent.

Dans l'*aveuglement moral* par une passion, déterminé par l'*inconscience morale*, se trouve le caractère psychologique de la folie instinctive et raisonnante, de la folie intelligente et délirante, dans toutes ses variétés de forme, de nature et de durée[1]. Il caractérise la folie instinctive de l'aliéné, espèce de folie qu'il manifeste durant la première période de l'affection cérébrale dont il est atteint ; la folie de tous les *originaux*, de tous les esprits faux, chimériques, exaltés, qui, aveuglés à l'égard de leurs idées passionnées, ne sentent, ne comprennent point la bizarrerie,

---

[1] Expliquons-nous sur la signification que l'on devrait attribuer au mot *délire*. Ce mot est actuellement employé dans le langage pour exprimer des manifestations psychiques anomales très-différentes de leur nature. Ainsi, on appelle délire les idées folles, mais parfaitement suivies et réfléchies, de l'individu qui est atteint d'une folie instinctive et raisonnante. On appelle également de ce nom les idées sans suite, ou les fragments d'idées du maniaque, et même les manifestations psychiques plus incomplètes encore du dément. Pour nous, nous attribuerions ce nom, non pas à des idées qui sont à peine des idées, mais seulement aux idées fausses, irrationnelles, perverses, absurdes et suivies de la folie instinctive, idées qui sont parfois parfaitement raisonnées, dont le vice dérive du point de départ inspiré par la passion, idées à l'égard desquelles l'esprit est aveuglé, les considérant comme vraies, justes et rationnelles. Par extension, nous donnerons le nom de délire des penchants à certains penchants pervers, criminels, qui portent à des actes parfaitement conçus et qui sont accomplis dans des états psychiques que nous étudierons plus tard.

l'inconvenance, l'immoralité de leurs pensées et de leurs actes, la folie dont nous sommes tous plus ou moins atteints par moment ; car nous avons presque tous dans notre esprit quelque passion, quelque principe instinctif, pervers, irrationnel, qui, soit sans excitation, soit sous l'influence d'une excitation souvent même légère, nous domine, nous aveugle, nous met dans l'état passionné.

L'état psychique de l'homme qui est animé de sentiments immoraux, et qui, par le fait d'une monstruosité morale naturelle, *est dépourvu du sens moral et des principaux sentiments égoïstes rationnels*, est exactement semblable à l'état psychique de l'homme qui, bien que possédant les sentiments moraux, n'entend plus dans sa conscience la voix de ces sentiments parce qu'ils y ont été étouffés et paralysés par ses passions lorsque celles-ci ont envahi son esprit. L'absence des sentiments moraux, quoique produite par deux causes différentes, est égale dans les deux cas; et la conséquence de cette absence, l'inconscience morale qui ravit la raison et la liberté morales, est égale aussi. C'est de cet état psychique profondément anomal, caractérisé par l'insensibilité morale en présence d'une perversité active, que sont affectés les individus qui commettent les grands crimes de sang-froid. Ces malheureux prouvent tous, principalement par l'absence de remords après le crime, qu'ils sont dépourvus de sens moral, qu'ils sont atteints d'une défectuosité morale congéniale grave. Les seuls regrets qu'ils éprouvent de leur crime, lorsqu'ils en éprouvent, sont exclusivement égoïstes.

Dans ces folies instinctives, les facultés intellectuelles sont intactes : la perception et la mémoire fonctionnent comme en état de raison ; les facultés réflectives n'ont rien perdu de leur puissance ; l'affaiblissement, seul mode d'altération auquel elles sont sujettes, les atteint à peine chez le malade, et ne les atteint point chez l'homme en santé. Le raisonnement se poursuit avec régularité ; seulement il part de principes absurdes, irrationnels, immoraux, inspirés

par la passion, par la mauvaise nature instinctive de l'individu, principes dont il ne sent pas la nature ou absurde ou immorale.

Dans ces conditions psychiques, l'individu moralement aveuglé doit nécessairement manquer de prévoyance et de prudence à l'égard des projets pervers irrationnels que lui suggère sa passion. C'est en effet ce qui a lieu. Tous les aliénistes ont signalé l'imprévoyance et l'imprudence de leurs malades. Ceux-ci étant absorbés par les inspirations de leurs passions, les conséquences possibles de leurs actes ne les occupent point. Et, comme le caractère psychologique de la folie est le même chez l'homme sain et chez le malade, nous trouvons également l'imprévoyance et l'imprudence dans les actes du fou en santé, principalement lorsque les passions qui l'animent ont une certaine vivacité.

« La folie, a dit avec raison M. Baillarger, est une infortune qui s'ignore elle-même. » Celui qui est atteint de folie instinctive ne peut pas la juger comme folie, puisque c'est son aveuglement même qui la constitue. Il croit donc nécessairement conformes à la raison les pensées et les penchants qui sont les objets de sa folie, et nul ne se croit plus sage et plus raisonnable que celui qui est le plus fou. Rien n'irrite le fou qui a commis un acte criminel, comme d'entendre exprimer devant lui l'opinion qu'il est aliéné. Il en est de même chez l'homme en santé qui est aveuglé par une passion. Manifestez devant lui que les idées que lui inspire la passion qui le domine et qui l'aveugle sont extravagantes, immorales : vous le mettrez hors de lui. L'homme dans l'état psychique normal considère comme représentant la raison, c'est-à-dire le vrai, le juste, le bien, le convenable, ce que lui dictent ses sentiments moraux ; mais dans l'état moral anomal qui constitue la folie, il regarde aussi comme représentant la raison les inspirations immorales, absurdes, erronées, que lui inspirent ses sentiments irrationnels, ses mauvaises passions, parce que ces mauvais éléments instinctifs, n'étant combattus dans son

esprit par aucun sentiment moral, composent alors toute sa conscience.

Les sentiments moraux, les bons sentiments vivement surexcités, peuvent, aussi bien que les passions, s'emparer de l'esprit, le dominer, l'absorber, le remplir entièrement, après avoir étouffé momentanément en lui les mauvais sentiments, les passions, antagonistes naturels des bons sentiments. Mais, dans cette domination de l'esprit par les bons sentiments, il ne saurait être question d'aveuglement moral, de folie, car les inspirations qui surgissent alors sont bonnes, morales et rationnelles. Par elles, le flambeau de la raison instinctive éclaire l'homme sur ce qu'il doit raisonnablement faire; seulement, dans cette absorption de l'esprit par les bons instincts, aucun sentiment pervers ne les combattant, l'homme, quoique moralement libre, ne se trouve pas dans les conditions nécessaires pour prendre ses décisions, pour vouloir par son libre arbitre; il veut alors par les désirs moraux qui se présentent sans opposition dans son esprit. Pour qu'il y ait folie, il faut non-seulement l'absorption de l'esprit par l'élément instinctif actuellement en activité, mais il faut encore que cet élément instinctif inspire un objet déraisonnable, contraire au bon sens, à la justice à la vérité, à la morale. Lorsque les beaux et les nobles sentiments s'emparent de l'esprit, ils lui suggèrent parfois des volontés fort importantes, des actes d'une hardiesse incroyable. La foi que l'homme a alors dans ses projets, dans l'étoile qui le guide (étoile qui n'est autre chose que ses grands sentiments), l'entraîne à exécuter des actes dont la réussite paraît impossible. Ces sentiments exaltés, se communiquant à des populations entières par l'effet de la contagion morale, font adopter à celles-ci les idées qu'on leur présente. Témoin Pierre-l'Ermite, entraînant aux croisades les populations de l'Occident. Témoin encore Jeanne-d'Arc, qui avait une foi absolue dans sa mission ; ferme et courageuse jusqu'à la témérité dans l'exécution des projets que lui avaient inspirés ses sentiments patriotiques, elle

redevint une faible femme, une fois sa mission accomplie. Dans ces moments où des sentiments moraux vivement excités remplissent et absorbent l'esprit, on voit des personnes timides, pusillanimes, sortir de leur caractère et accomplir des actes de courage. L'avare se trouve momentanément généreux, le craintif devient audacieux. Hors de cet état d'absorption de l'esprit par le sentiment moral excité, ces individus auraient été incapables d'agir comme ils l'ont fait. Un homme tombe à l'eau, il est sur le point de se noyer ; la pitié, vivement surexcitée, peut dominer si complétement notre esprit, qu'elle empêche la crainte de s'y manifester, et, sous l'influence de ce sentiment de pitié qui nous envahit subitement, nous nous précipitons au secours du noyé, sans avoir été retenus par la crainte. Si celle-ci fût intervenue, nous n'eussions peut-être pas accompli cet acte charitable. Les personnes qui ont fait un sauvetage dans un tel état psychique sont étonnées, lorsque cet état a cessé et que les craintes naturelles ont reparu dans leur cœur, d'avoir exécuté, sans délibérer et sans hésiter, un acte aussi périlleux. Cette absorption complète de l'esprit par les bons sentiments, absorption que chacun peut constater sur lui-même dans certains moments, donne une idée exacte de ce qui se passe dans l'esprit lorsqu'il est dominé, envahi par un mauvais sentiment, par une passion.

Le phénomène de l'absorption et de la domination de l'esprit par un élément instinctif, lequel annihile, étouffe par sa prépondérance les autres sentiments qui sont naturels à l'individu, phénomène sur lequel nous avons attiré l'attention des psychologues dans notre *Psychologie naturelle*, se conçoit très-bien ; il est basé sur l'activité limitée de notre esprit. Une faculté d'une grande puissance est-elle en activité, toutes les autres se taisent, étant comprimées par la première. Ce principe commence à entrer dans le domaine de la psychologie. Nous le trouvons très-clairement énoncé en ces termes par un savant psychologue

hollandais, le Dr Hartsen : « Si plusieurs qualités inégales de l'âme, dit-il, se trouvent en même temps dans un être, il y a un rapport d'antagonisme entre leur nombre et la somme d'intensité qu'elles représentent. C'est comme si l'individu n'avait à chaque moment à sa disposition qu'une quantité mesurée de force spirituelle qui puisse être répartie parmi les diverses qualités. Ainsi, dès qu'une qualité a un certain degré de clarté, elle obscurcira par là-même toutes les autres. Pour que celles-ci viennent à la clarté, il faut que la première perde la sienne. *On ne peut donc avoir en même temps qu'un nombre restreint de qualités spirituelles dont chacune aurait un degré de clarté donné*. Plus on aperçoit clairement les parties d'un tableau ou d'une harmonie, moins bien on aperçoit les autres. Un bruit, *un sentiment*, un désir qui nous absorbe, *nous rend inaccessibles aux autres*. La passion domine ; *un sentiment d'une force extraordinaire empêche d'autres sentiments de surgir* et obscurcit ceux qui se trouvent à côté de lui, non-seulement ceux qui sont antagonistes, mais tous les autres de même [1]. » Voilà de la vraie psychologie.

La possibilité qu'a l'esprit d'être envahi et dominé par quelque sentiment a été reconnue de tout temps. On en a même tiré parti pour élever, pour améliorer la nature morale de l'enfant, pour la diriger dans un sens donné. Lycurgue, sachant sans doute, par l'étude de la nature psychique de l'homme, qu'un sentiment vivement excité tient sous ses ordres les autres éléments instinctifs, excita chez les Spartiates l'amour de la patrie avec son énergie et ses transports. Cet amour rationnel devint si ardent qu'en lui seul il réunissait tous les intérêts, tous les mouvements de leur cœur. Alors il ne resta plus dans l'État qu'une volonté, qu'une idée, l'intérêt de l'État. Quand on a un sentiment dominant, on a en effet une idée qui domine toutes les

---

[1] *Principes de psychologie*, pag. 34 et 76. 1873. — Chez Savy, 24, rue Hautefeuille.

autres idées, et un désir prépondérant qui fixe toujours la volonté.

La folie, venons-nous de voir, a un caractère psychologique général; son mode d'action, et ses effets ont également un caractère général que l'on rencontre aussi bien chez le fou en santé que chez le malade. Ce caractère réside dans la destruction, dans la désorganisation, dans l'incapacité absolue à créer, à édifier quoi que ce soit, même avec le concours de l'intelligence. Le génie de la raison réside au contraire dans l'organisation, dans la création, dans la construction. Si parfois la raison démolit, c'est pour mettre quelque chose de mieux à la place, et elle sait d'avance ce qu'elle mettra. La folie, au contraire, détruit, désorganise sans cesse; et, plus elle est intelligente, plus elle trouve de moyens pour détruire beaucoup et sûrement.

2° Conditions nécessaires a l'existence de la folie. — Après avoir exposé le caractère psychologique de la folie, nous pouvons apercevoir facilement quelles sont les conditions nécessaires à son existence. Ces conditions sont au nombre de deux : il faut premièrement une ou plusieurs idées irrationnelles, absurdes, fausses, immorales; ou bien des penchants, des désirs exagérés, bizarres, pervers, idées et penchants inspirés par des passions. Cependant, ni ces idées, ni ces penchants irrationnels, ni les passions qui les inspirent, ne constituent la folie elle-même; ils ne sont que l'objet de la folie. Ce qui constitue celle-ci, c'est la deuxième condition, c'est l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de la nature irrationnelle de ces idées, de ces penchants; *aveuglement involontaire qui provient de ce que les passions inspiratrices de l'objet de la folie occupent entièrement l'esprit; de ce que les sentiments rationnels, qui seuls pourraient éclairer l'individu à l'égard de cet objet, ne sont point présents dans son esprit, en un mot de l'inconscience morale à l'égard de*

cet objet. Cette absence de sentiments rationnels inspirateurs de la raison instinctive produit inévitablement l'aveuglement à l'égard des inspirations de la passion, parce que, ainsi que nous l'avons dit dans nos études préliminaires, l'esprit ne peut être éclairé à l'égard de ce qui est inspiré par un élément instinctif *irrationnel*, que par un élément instinctif *rationnel*. C'est cette ignorance, cette inconscience morale à l'égard des inspirations passionnées, qui constitue la folie ; et partout où nous rencontrons cette inconscience à l'égard de ces inspirations, il y a folie, que les passions soient naturelles au caractère, ou qu'elles soient provoquées par une activité pathologique du cerveau. L'ignorance et l'erreur intellectuelles sur les objets de la nature n'ont aucun rapport avec la folie ; on peut être ignorant et dans l'erreur à l'égard de ces objets, tout en étant moralement raisonnable, libre et responsable de ses actes. Si l'homme, pendant qu'il est assailli par des pensées folles, par des penchants bizarres, exagérés, pervers, inspirés par ses passions, éprouve en même temps des sentiments moraux antagonistes de ces passions, ces sentiments moraux l'éclairent à l'égard de ses pensées irrationnelles et de ses mauvais penchants ; il n'est ni dans l'ignorance ni dans l'erreur morales à leur égard, il est éclairé sur leur nature perverse ; il n'est point fou, quelque puissante que soit sa passion, quelque absurde ou immorale que soit sa pensée, quelque bizarre et pervers que soit son penchant. Cet homme reste raisonnable et libre vis-à-vis de ses passions. L'homme moralement raisonnable peut bien être momentanément égaré par quelque passion excitée dans son esprit ; il peut bien se trouver momentanément dans l'état passionné ; il peut bien, dans cet état d'aveuglement caractéristique de la folie, faire fausse route dans sa manière de penser et d'agir, car : *Errare humanum est* ; mais lorsque sa passion a cessé de le dominer, lorsque ses sentiments moraux se font sentir de rechef, et lorsque les circonstances lui démontrent qu'il n'a pas agi rationnelle-

ment, moralement, sa raison lui revient, et il reconnaît ses erreurs. L'homme qui reconnaît l'absurdité de ses pensées, ses torts, ses errements immoraux, ses fautes, et qui par orgueil ne veut pas les avouer et cherche à se faire passer pour infaillible, cet homme, disons-nous, se fait passer pour aveuglé moralement, pour fou, alors qu'il ne l'est pas. Il vaut donc mieux avouer ses erreurs et ses torts, quand on les reconnaît, que s'obstiner à affirmer qu'on a bien pensé, bien agi, qu'on n'a aucune faute. Cet aveu prouvera au moins que si l'on est faillible on est raisonnable aussi.

Avoir des pensées et des désirs bizarres, irrationnels, immoraux, criminels; ne pas comprendre, ne pas sentir leur nature par la conscience ; approuver entièrement ces pensées et ces désirs, parce que les sentiments moraux qui seuls pourraient faire connaître leur nature irrationnelle et engager à les combattre ne sont pas présents à l'esprit, soit parce que ces sentiments moraux manquent complétement, soit parce qu'ils sont étouffés momentanément par les passions : tel est réellement le caractère psychologique de la folie raisonnante, intelligente, chez l'homme sain de corps et chez le malade.

L'expression de *folie intelligente*, qui vient d'être émise, semble de prime abord être contradictoire. Il n'en est rien cependant, puisque la folie raisonnante est *instinctive*, morale de sa nature, puisqu'elle n'intéresse pas les facultés intellectuelles. Aussi y a-t-il des fous qui sont fort intelligents; mais leur intelligence est une cause de malheur et de danger pour eux-mêmes et pour ceux qui les entourent, car elle sert seulement à les rendre plus extravagants, plus inconvenants ou plus sûrement nuisibles. Les facultés intellectuelles n'ont pas le pouvoir d'éclairer le fou à l'égard de ses manifestations passionnées. Ces facultés, dirigées par la passion dominante dès qu'elle apparaît, ne font que prêter leur appui à la passion, que motiver ses inspirations au moyen de l'imagination et du raisonnement,

que créer des idées fausses, immorales, que favoriser la satisfaction des désirs passionnés. Les facultés intellectuelles, ne pouvant donc alors que servir la passion, rendent par conséquent la folie féconde en fâcheux résultats ; et, en réalité, elles ne peuvent pas faire autre chose dans cette circonstance.

Si la folie, état psychique anomal parfaitement déterminé, se rencontre aussi complète en état de santé qu'en état de maladie, quelle différence existe-t-il entre le fou sain de corps et le fou malade? Cette différence n'existe réellement pas dans l'état psychique, puisque l'aveuglement moral, à l'égard de leurs inspirations passionnées, est aussi grand chez l'un que chez l'autre. Toute la différence existe dans la cause organique qui produit les passions inspiratrices des pensées ou des penchants irrationnels, objets de la folie. Chez l'homme en santé, ces passions sont naturelles au caractère, elles dépendent d'un état sain du cerveau. Chez le malade, ces passions sont soulevées par un état pathologique du cerveau ; elles sont accidentelles, elles n'appartiennent point au caractère naturel de l'individu. Dans quelques cas cependant, ces passions sont celles que le malade éprouvait alors qu'il était en santé et en possession de sa raison ; mais la maladie cérébrale qui est intervenue a rendu ces passions plus tenaces, plus puissantes et plus exagérées, plus capables par conséquent de posséder entièrement l'esprit lorsqu'elles se manifestent. Si l'état psychique constitutif de la folie est au fond le même chez le malade et chez l'homme sain de corps, il y a cependant quelques différences entre eux, différences accessoires qui ont rapport à l'état de l'intelligence et parfois à la puissance des passions. Nous indiquerons ces différences lorsque nous traiterons de la folie chez l'homme en santé.

3° Définition de la folie. — Connaissant maintenant le caractère psychologique de la folie, nous pouvons définir

celle-ci de la manière suivante d'après sa nature, de même que nous avons défini également d'après leur nature, c'est-à-dire d'après leur caractère psychologique, la raison et le libre arbitre : *La folie*, dirons-nous, *consiste dans l'aveuglement moral involontaire de l'esprit à l'égard d'idées fausses, absurdes, immorales, irrationnelles, et de penchants bizarres, pervers, inspirés par des passions ; aveuglement causé par l'absence des sentiments rationnels, seuls capables d'éclairer l'esprit sur la nature de ces idées et de ces penchants, c'est-à-dire : par l'inconscience morale à leur égard.* Une définition exacte, a-t-on dit, est le dernier mot de la science. Pour faire une telle définition, il faut en effet indiquer les caractères propres et les caractères différentiels de la chose définie, c'est-à-dire sa nature même. Si les trois définitions que nous avons données, celle de la raison, celle du libre arbitre et celle de la folie, sont exactes, par elles la psychologie aura notablement progressé comme science. Il n'y a que les choses qui sont mal conçues, ou qui ne sont pas conçues du tout, que l'on ne peut définir. C'est probablement faute de concevoir en quoi consiste la folie que M. le Dr Calmeil disait en 1845 : « La folie ne peut se définir, pas plus que la raison ».

Dans la partie de son Rapport qui concerne le Mémoire n° 1, M. Ad. Franck revient sur notre travail pour nous adresser le reproche de n'avoir donné de la folie qu'une définition vague, confuse et embarrassée. Il nous semble pourtant que la définition que nous venons de formuler caractérise clairement et exactement la folie instinctive, forme de l'aliénation mentale qui mérite spécialement le nom de folie, forme dans laquelle les facultés instinctives ou morales sont seules atteintes, les facultés intellectuelles proprement dites restant intactes, ce qui permet à l'aliéné d'avoir des idées délirantes suivies et même logiquement enchaînées. Les autres formes de l'aliénation, la manie, la folie paralytique, la démence, l'idiotie et la stupeur, formes dans lesquelles toutes les facultés psychiques, les

intellectuelles comme les instinctives, sont atteintes de diverses manières, ces formes de l'aliénation, disons-nous, sont tellement différentes de la folie instinctive, et ces aliénations se ressemblent si peu entre elles par leur nature psychologique, qu'elles ne peuvent toutes entrer dans une même définition, à moins que celle-ci ne soit générale et même un peu vague. Or cette définition générale, que nous n'avions point donnée dans notre travail présenté à l'Académie, nous ne saurions la trouver meilleure que dans l'expression d'*aliénation mentale* elle-même. Ce mot, en effet, résume le caractère dominant de toutes les aliénations ; caractère qui consiste en ceci que : l'homme qui est en proie à l'une d'elles ne s'appartient plus. Non-seulement il n'a plus la raison, il ne connaît plus le vrai et le bien, mais encore il n'est plus l'arbitre libre de ses décisions, sa volonté étant dirigée et fixée par les impulsions, par les passions que l'organisme malade, en fonctionnant d'une manière anomale, fait surgir en lui.

La folie résidant, non dans la cause organique qui la produit, mais dans l'effet psychique qui la constitue, nous n'avons *dû en donner qu'une définition* psychologique.

Nous étudierons la folie, en premier lieu chez l'homme malade, et en second lieu chez l'homme en santé.

CHAPITRE II

DES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS DE LA FOLIE CHEZ L'HOMME MALADE.

Le mot folie a été appliqué, chez le malade, à des états psychiques anomaux très-différents. Ainsi, le lypémaniaque qui ne sort pas de ses idées sombres et timorées, qui ne raisonne et n'imagine que dans le sens de ses passions tristes et dépressives, le monomaniaque qui a des idées folles dans un champ limité, qui raisonne même logiquement à l'égard de ses idées folles, en prenant pour prémisses de ses raisonnements ces mêmes idées, et qui pense raisonnablement à l'égard d'autres objets ; le maniaque qui n'a que des idées incomplètes et même sans suite ; le dément qui, ayant perdu la plupart de ses facultés psychiques, peut à peine former quelques idées, sont appelés *fous*. Nous ne qualifierons cependant du nom de folie, avons-nous dit plus haut, que l'état psychique dans lequel, les facultés de l'esprit n'étant pas détruites, l'individu peut poursuivre, au moyen de ses facultés intellectuelles, des idées fausses, absurdes, immorales ; idées inspirées par des sentiments irrationnels, par des passions, et que l'individu considère comme vraies et rationnelles. Voilà réellement l'individu que l'on peut considérer comme fou. C'est cette espèce de folie, la seule qui corresponde à la définition que nous avons donnée de cet état psychique, la seule aussi qui ait son analogue chez l'homme en santé, et que nous qualifions d'*instinctive*, qui nous occupera d'une manière spéciale. — Pour nous, la folie n'est donc qu'une des formes de l'*aliénation mentale*, mot qui convient à tous les états psychiques dans lesquels l'homme n'est ni raisonnable ni libre, et dans lesquels il ne s'appartient

pas, c'est-à-dire non-seulement à la folie instinctive, mais encore à l'état maniaque, à la stupeur, à l'idiotie et à la démence.

Nous diviserons en trois classes les différents états psychiques présentés par les individus considérés comme aliénés. Des caractères psychologiques parfaitement tranchés motivent cette division. Dans la *première classe* nous rangeons les folies manifestées par des inspirations passionnées, fausses, bizarres, perverses, à l'égard desquelles l'esprit est aveuglé, aucune lumière instinctive rationnelle ne venant l'éclairer sur l'irrationnabilité de ces inspirations passionnées. A ce genre d'aliénations se rapportent la lypémanie et les diverses formes de folies appelées *Monomanies* par Esquirol, formes que d'autres médecins ont appelées folies raisonnantes, folies morales, folies instinctives.

Dans la *seconde classe* nous rangeons les aliénations caractérisées par une destruction partielle des facultés psychiques, et par un trouble profond de celles qui persistent encore. Le type de ce genre de folie est l'état maniaque, aigu ou chronique.

Dans la *troisième classe* nous rangeons les aliénations caractérisées principalement par la destruction plus ou moins complète des diverses facultés psychiques. Nous trouvons dans cette classe la démence sénile et la démence qui termine naturellement toutes les folies pathologiques. On ne doit pas perdre de vue que nous n'étudions ici la folie qu'au point de vue psychologique, et non au point de vue médical. Ce n'est donc pas une étude complète des aliénés que nous allons présenter. Le champ de cette étude psychologique est d'ailleurs fort étendu, et il doit intéresser par sa nouveauté.

ARTICLE PREMIER.

Aliénations mentales de première classe.

—

Des Folies instinctives.

Les folies instinctives sont les seules qui méritent, d'après nous, le titre de folie. Elles renferment deux ordres de folies qui n'entreraient certainement pas dans le même article, si notre ouvrage était médical. Ces deux ordres sont : 1° les diverses folies que Esquirol a décrites sous le nom de monomanies ; 2° la lypémanie.

Le nom de *monomanie*, donné par Esquirol à diverses folies instinctives, folies dans lesquelles les facultés intellectuelles restent intactes, manque complétement de justesse, car dans cette folie le délire ne se fixe pas toujours sur une seule idée ou sur un seul ordre d'idées ; il peut rouler sur plusieurs objets à la fois, il peut même changer de forme. Ce nom devrait donc disparaître de la science pour être remplacé par celui de : *folie instinctive*, le seul qui convienne comme indiquant l'élément psychique spécialement affecté dans cette espèce de folie.

Nous étudierons la folie instinctive dans les trois formes qu'elle affecte, formes si bien décrites par Esquirol et qui se prêtent très-bien à l'étude psychologique de la folie. Ce savant aliéniste a donné à la première forme le nom de : *lésion partielle de l'intelligence* ; à la seconde celui de : *lésion des affections*. Nous verrons que ces deux formes ont une origine commune dans un ou plusieurs éléments instinctifs pervertis ou exagérés, sur les inspirations desquels l'esprit est complétement aveuglé. La troisième, qu'il appelle : *lésion de la volonté*, consiste dans des penchants pervers impérieux, *irrésistibles* même, qui n'aveuglent point l'individu. Aussi cette forme réside-t-elle, non, comme les deux premières formes de la folie, dans l'aveu-

glement de l'esprit à l'égard de pensées et de désirs irrationnels, mais dans des penchants pervers, anomaux, et dans leur puissance irrésistible, l'esprit restant éclairé sur leur nature perverse. Le nom de folie ne conviendrait donc pas précisément à cet état psychique, malgré la puissance irrésistible de la passion, tant que l'esprit a la conscience de la perversité des désirs qu'il éprouve. Cependant cet état psychique appartient aux aliénations mentales, car celui qui en est affecté a perdu la possession de lui-même.

Première forme de la Folie instinctive, dite : Lésion de l'intelligence. — Délire de la pensée.

Cette folie se manifeste par une ou plusieurs idées délirantes créées par l'imagination sous l'influence d'une passion dominante, passion qui a été suscitée dans l'esprit par l'activité pathologique du cerveau. Ces idées sont ordinairement remarquables par leur absurdité, par leur exagération, quelquefois par leur perversité et toujours par leur fausseté. Ces idées, plus que toute autre idée, occupent l'esprit du malade, et celui-ci, sentant par la passion qui le domine, passion qui constitue alors toute sa conscience, qu'elles sont des vérités incontestables, est moralement inconscient et aveuglé à leur égard.

Les idées délirantes, étant inspirées par des passions, varient selon l'espèce de passion qui anime le malade. Deux sortes de passions opposées, correspondant à l'état dans lequel se trouve le cerveau de l'aliéné, président à la création des idées délirantes. Les passions gaies, expansives, ambitieuses, généreuses, orgueilleuses, passions caractérisées par l'exaltation, correspondent à un état d'excitation du cerveau malade. Les passions caractérisées par la tristesse, l'affaissement moral, le découragement, la défiance, la crainte, l'inactivité, l'inaptitude à se décider, correspondent à un ralentissement, à une impuissance dans l'activité de cet organe. Mais ces passions, sans

perdre leur caractère triste, ont aussi des moments d'excitation tantôt concentrée, tantôt expansive. La forme de la folie à laquelle ces dernières passions donnent lieu est appelée mélancolie, lypémanie. Si cet affaiblissement dans l'activité cérébrale est considérable, il produit la stupidité intellectuelle et morale, la mélancolie avec stupeur. On ne saurait douter que la nature opposée de ces deux ordres de passions ne provienne de deux conditions différentes dans lesquelles se trouve le cerveau et tout le système nerveux de l'aliéné, car l'agitation physique du corps accompagne les passions expansives et sa prostration accompagne les passions dépressives.

Énumérons quelques idées délirantes. Des passions orgueilleuses, gaies, ambitieuses, expansives, naissent des idées de puissance, de grandeur, de richesse, des idées généreuses. Le malade s'imagine avoir des coffres remplis d'or, il quitte les travaux de sa profession pour se livrer à des spéculations exagérées, irrationnelles, et au succès desquelles il croit invinciblement; il affirme qu'il dirige les nuages, les astres; il menace de la pluie et de la sécheresse; il se dit prince, tel ou tel homme illustre, roi, pape, Dieu, etc., et il joue fort mal son personnage. Dans quelques cas, la passion gaie, expansive, se manifeste sans se fixer sur un objet déterminé; alors elle ne crée pas de délire spécial. L'individu est gai, il rit, il crie, il chante sans savoir pourquoi, sans attribuer sa gaîté à une idée quelconque. Toutefois ce phénomène n'est que passager, car l'imagination, excitée et dirigée par la passion, ne tarde pas à fournir un objet sur lequel celle-ci se fixe, se personnifie en quelque sorte. M. Baillarger n'attribue les délires gais, ambitieux, expansifs, qu'aux individus atteints de la maladie dite : paralysie générale. Nous ne saurions partager cette opinion. Bien que la première période de cette maladie, caractérisée en général par une certaine excitation cérébrale, soit la circonstance où ces délires se présentent le plus souvent, on les rencontre dans

la plupart des circonstances où une excitation semblable a lieu. La folie avec prédominance des idées ambitieuses et orgueilleuses, la monomanie ambitieuse d'Esquirol, désignée plus tard sous le nom de Mégalomanie, est réellement une forme particulière que prend la folie. Les caractères psychiques qui la différencient du délire gai et expansif de la paralysie générale ont été donnés par le Dr Drouet; nous les exposerons plus tard. Dans le délire ambitieux, expansif, les centres nerveux automatiques participant à l'état d'excitation du cerveau, le malade éprouve un grand besoin de locomotion, de mouvement; il marche, gesticule, parle sans cesse. S'il y a une connexion entre la passion et le mouvement, de manière à ce que, la première devenant plus vive, le second devient plus intense, cette connexion n'existe que dans les passions gaies, expansives. Lorsque les passions sont tristes, leur vivacité qui donne de l'intensité à la douleur, au lieu de produire de l'intensité dans le mouvement, produit l'effet inverse : elle le supprime, elle détermine la prostration physique.

Des passions dépressives, telles que la tristesse, la défiance, l'anxiété, l'effroi, le découragement, la crainte et la terreur, naissent des idées tout opposées. L'aliéné se croit persécuté, traqué par la police, par des sociétés secrètes, par l'inquisition ; il se dit poursuivi par des ennemis, perdu, déshonoré, condamné aux supplices, à la mort. D'autres fois il se croit misérable, ruiné. Les valeurs qu'on lui met en main pour le convaincre de la fausseté de son idée de ruine ne le convainquent point; la passion triste a plus de puissance sur son esprit que l'évidence matérielle, et dans sa logique délirante il dit que ces valeurs sont volées ou recélées ; et comme il ne veut passer ni pour voleur ni pour recéleur, il détruira ces papiers si on les lui laisse en main. Le fou mélancolique, sous l'influence des passions tristes et craintives qui inspirent son imagination, voit des embûches qu'on lui dresse dans les faits les plus insignifiants, des menaces dans les phrases les

plus bienveillantes ; il écoute sans cesse, il tremble toujours, il redoute tout. Un autre croit avoir des jambes de verre et n'ose marcher, de peur de les briser ; ou bien il ne veut pas uriner, de peur d'inonder la contrée. Les douleurs que ces malades éprouvent dans les différentes parties du corps deviennent souvent le point de départ de leurs idées délirantes. Tel fou croit ses organes détruits, obstrués ; il prétend qu'il n'a plus de sang, qu'il n'a plus de ventre, qu'il a le gosier bouché, les intestins barrés, qu'il ne peut avaler ou aller à la selle, qu'on empoisonne ses aliments ; il refuse de boire, de manger, et sa crainte, sa défiance, le dominent tellement qu'il se laisse mourir de faim et de soif, de peur de mourir empoisonné. Tel autre, si la sensibilité physique générale est exagérée, dit que ses aliments passent à travers sa peau, que des animaux ou des démons le rongent. S'il est trompé par des hallucinations de l'odorat, ou bien s'il est désagréablement impressionné par l'odeur fétide qui s'exhale de son corps, il prétend qu'il tombe en pourriture. Celui qui est dénué d'activité, d'énergie, s'imagine qu'il est mort. C'est ainsi que, sous l'influence des passions qui les obsèdent, les aliénés perdent la notion, la conscience du vrai. Les organes nerveux automatiques participant au mode d'activité dépressif du cerveau qui prédomine dans le délire mélancolique et hypochondriaque, le malade, reste inactif, immobile; il parle peu, ou même ne parle pas.

Il y a une forme de délire qui, tout en appartenant plus spécialement aux passions tristes et dépressives, s'observe cependant sous l'influence des passions ambitieuses. Cette forme consiste dans l'idée de persécution. Ce délire, inspiré par la crainte, la défiance, la tristesse et les autres passions dépressives, est un des plus fréquents de ceux que manifestent les lypémaniaques ; il a tous les caractères d'une dépression morale. Les persécutés perdent toute confiance, ils n'en ont plus en qui que ce soit, pas même en eux-mêmes. Ils tergiversent dans leurs jugements, ils blâment

ce qu'ils ont approuvé un instant auparavant, ils hésitent, ils ne peuvent se décider à rien, ils n'ont plus de désir assez énergique pour avoir une volonté. Leur démarche indécise reflète l'état de leur âme. Ils adressent leurs réclamations à la police, aux diverses autorités. Ils exposent dans les plus grands détails pourquoi ils sont traqués, poursuivis, empoisonnés. S'apercevant que leurs réclamations sont inutiles, l'idée de persécution s'accentue davantage en eux, ils disent qu'on ne cesse de les tourmenter. En partant de ce point, souvent ils se décident à se venger par l'homicide, ou à échapper à la persécution par le suicide. Les pusillanimes prennent ce dernier parti. Dans certains cas, le persécuté laisse apercevoir les tendances de son esprit, mais dans d'autres cas la prévision est impossible. Toutes les causes de débilitation, de dépression physique et morale, telles que: l'alcoolisme, les troubles moraux prolongés, la privation du nécessaire, la misère, les fatigues excessives, les excès vénériens, la syphilis, enfantent souvent le délire des persécutions.

Ce délire, avons-nous dit, s'observe également chez les fous dominés par les passions ambitieuses et orgueilleuses. L'individu qui sous l'influence de ces passions expansives se croit un personnage illustre ou puissant, roi, général, etc., et qui se voit séquestré, surveillé, est fatalement conduit par la logique à se croire persécuté; mais son délire, au lieu d'être concentré en lui-même, ainsi que cela a lieu chez le lypémaniaque, est expansif. Ce fou réclame contre sa persécution, il pétitionne, il demande la cessation des avanies dont il dit être l'objet, et il adresse ses réclamations aux autorités les plus élevées.

Dans la lypémanie, non-seulement les passions tristes et dépressives enfantent des délires spéciaux, mais encore elles déteignent sur toutes les pensées du malade. Il y a des cas où, de même que les passions gaies et expansives, les passions tristes envahissent le malade sans exciter l'imagination à créer un délire spécial. Les malades ont peur

sans savoir de quoi ; ou bien la tristesse les porte à gémir continuellement sans une idée spéciale qui les attriste. Les malheureux qui sont en proie à ce délire, appelé *panophobique* par les aliénistes, vivent plongés dans l'angoisse, la crainte et la terreur.

Les lypémaniaques sont très-malheureux et méritent toute notre pitié ; ils souffrent autant que si leur peine avait une cause réelle.

Le fou qui se croit condamné à mort souffre moralement autant que le criminel qui attend l'heure du supplice. Dans l'hypochondrie, état dans lequel le système du grand sympathique est malade autant que le cerveau, si ce n'est plus, cet organe n'étant souvent pathologiquement impressionné que par contre-coup, les douleurs thoraciques et abdominales fournissent de nombreux points de départ aux idées délirantes. On a l'habitude de dire que les hypochondriaques exagèrent leurs souffrances ; c'est une erreur. Ces malades souffrent en réalité autant que ce qu'ils le disent, et leur *faciès* indique suffisamment l'état pénible dans lequel ils se trouvent. La souffrance imaginaire est un véritable contre-sens, rien n'étant positif comme la douleur. Chacun souffre physiquement et moralement comme il dit souffrir. Il n'y a de faux, d'imaginaire, d'exagéré, que les causes auxquelles ces malades attribuent leurs douleurs, ainsi que les idées délirantes auxquelles elles donnent lieu. Sous l'influence des passions tristes qui les dominent, ces aliénés imaginent des dangers, des fantômes menaçants, etc., et les hallucinations qui accompagnent parfois leurs idées folles contribuent à les tenir absorbés dans ces idées. Nous ne dirons pas que les hallucinations rendent ces idées plus tenaces, car, si ces personnes guérissent de leur maladie cérébrale, elles prennent aussi facilement leurs hallucinations pour ce qu'elles sont, que ce qu'elles reconnaissent l'absurdité, la fausseté, la perversité de leurs idées délirantes.

Il n'est pas toujours facile de rattacher les idées déli-

rantes de l'aliéné à une passion, à un sentiment perverti déterminé, à une passion franche. On comprendra cette difficulté si l'on considère que les éléments instinctifs anomaux varient à l'infini et sont loin de pouvoir être toujours rattachés aux passions et aux sentiments pervers, ou bizarres, ou exagérés, les plus communs de l'humanité; si l'on considère aussi que plusieurs de ces éléments instinctifs se combinent entre eux pour former des passions, des sentiments composés, très-variés par leur nature. Peu importe, au reste, qu'on ne puisse pas toujours qualifier d'une manière précise ces éléments instinctifs. Ce qu'il importe au psychologiste de savoir, c'est que la source des idées délirantes de l'aliéné se trouve dans des passions, dans des éléments instinctifs qui dominent l'esprit de ce malade et qui dirigent sa pensée ; c'est, par conséquent, que la nature de ces idées dépend de la nature des passions que fait naître l'activité anomale de son cerveau. Les idées délirantes qui caractérisent la folie instinctive et les actes qui sont la conséquence de ces idées sont tellement saillants et en relief dans cette folie, que la passion, origine première de ces idées et de ces actes déraisonnables, peut être complétement masquée par ces idées, aux yeux de l'observateur. Citons un exemple. Dans un accès de folie, un individu se dépouille en public de tous ses vêtements, s'écriant qu'il n'a pas besoin d'habits, attendu qu'il est le père Adam. Cette idée folle ne peut se rattacher évidemment qu'à une passion orgueilleuse qui porte ce fou à se considérer comme un personnage marquant, personnage que la mémoire a présenté fortuitement à son esprit au moment où la passion surexcitée avait besoin de se fixer sur un objet. Si un autre personnage s'était présenté à l'esprit de ce malade, son idée délirante et ses actes eussent été tout autres. Les idées ne sont que la superficie de la folie, elles sont le fruit de la plante, et non la plante elle-même, laquelle est une passion imposée à l'esprit par l'état anomal du cerveau. Néanmoins, ni dans la passion, ni

dans l'idée irrationnelle qu'elle enfante, ne réside le caractère psychologique de la folie. On peut avoir des passions désordonnées et des idées fausses, perverses, absurdes, suscitées même par un état pathologique du cerveau, sans être fou. Ce qui caractérise la folie, on ne saurait trop le répéter, c'est l'esclavage moral, c'est l'absorption totale de l'esprit par la passion, ce qui permet à celle-ci de créer, sans réclamation intérieure, sans qu'on le sente, les idées les plus extravagantes; c'est l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des produits de la passion, à l'égard des idées et des penchants passionnés, aveuglement forcé par cette circonstance que la passion soulevée par l'activité pathologique du cerveau absorbe complétement l'esprit, le domine après avoir étouffé tous les sentiments rationnels qui pourraient l'éclairer sur la nature irrationnelle des idées et des penchants passionnés, et le ramener à la vérité, à la raison. Tant que l'aveuglement moral, à l'égard des inspirations passionnées, n'existe pas ; tant que les sentiments rationnels éclairent l'esprit à l'égard de ces inspirations, l'individu reste raisonnable, moralement conscient vis-à-vis de ses passions ; il n'est point fou, qu'il soit sain ou malade; et le malade, quel que soit son état pathologique, n'a rien alors dans son état psychique qui puisse être qualifié de folie.

Le cas de cet aliéné qui, se croyant le père Adam, se met en public dans un état complet de nudité, nous servira de base pour faire ressortir un point important de la psychologie des idées délirantes, point sur lequel nous désirons attirer l'attention des psychologues aliénistes. Les diverses idées délirantes que nous avons énumérées plus haut comme provenant, soit des passions ambitieuses et orgueilleuses, soit des passions dépressives, la crainte, la défiance, la tristesse, portent toutes l'empreinte, le cachet des passions qui leur ont donné naissance ; il n'y a pas à s'y tromper, car le délire est parfaitement caractérisé. Nous appellerons ce délire : *délire direct*, parce qu'il dérive directement de la passion qui domine le fou, parce qu'il traduit au dehors

cette passion. Mais, outre ce délire, il se présente chez les aliénés une foule d'autres idées délirantes qui ne partent plus directement de la passion et qui n'en portent pas l'empreinte. Ce sont des idées qui se déduisent, comme conséquences logiques, du délire direct; ou bien des idées qui sont la conséquence de ce fait que le fou, étant possédé, dominé par sa passion, et cette passion dirigeant toutes ses activités intellectuelles, ne reconnaît point la réalité des faits qui peuvent contredire ses idées passionnées, quoique ces faits soient patents, matériellement évidents ; ou, s'il reconnaît ces faits, il les interprète de la manière la plus fausse, la plus absurde ; de telle façon que non-seulement son interprétation n'est point en opposition avec son délire direct, mais encore elle le confirme. Nous appellerons ces idées : *délire indirect*. Rien de plus varié, de plus extravagant, de plus impossible même, que ce délire. Quant à sa fécondité, elle dépasse de beaucoup celle du délire direct. Ces délires indirects ont souvent si peu de rapport avec la passion d'origine, et ils parviennent tellement à masquer le délire direct, qu'ils pourraient faire douter de leur point de départ passionné, et qu'on pourrait les prendre pour une aberration pure des facultés intellectuelles proprement dites ; mais en étant prévenu de la manière dont ces délires se forment, il sera facile, en remontant à leur source, de les rattacher aux passions ambitieuses et orgueilleuses, ou aux passions tristes et dépressives. Nous ne faisons que signaler ici les deux ordres de délires manifestés par les aliénés : les délires directement issus de la passion et qui portent son cachet, et les délires indirects qui arrivent comme conséquences en général logiques des premiers. Nous citerons plus tard quelques exemples remarquables de délires indirects. Nous en avons vu un chez ce fou qui s'expose complétement nu en public, parce que sa passion ambitieuse lui a suggéré qu'il était le premier homme. Le délire des persécutions, qui est direct dans la lypémanie, est indirect dans la folie ambitieuse.

GENÈSE PSYCHOLOGIQUE DU DÉLIRE. COMMENT SE FORMENT LES IDÉES DÉLIRANTES? — D'après la constitution psychique de l'homme, rien n'ayant autant de pouvoir sur l'esprit que sa propre manière de sentir au moyen de ses éléments instinctifs, il arrive que lorsque la passion est puissante, les inspirations de cette passion priment sur les connaissances acquises par l'étude et retenues par la mémoire. Ces connaissances perdent leur valeur devant l'idée passionnée, si elles sont contraires aux vues de la passion. Ainsi, pour nous servir d'un délire que nous avons cité, la connaissance que Adam remonte, d'après la tradition biblique, à l'origine de l'humanité, n'éclaire point le fou, qui se croit être ce personnage, sur l'absurdité de cette croyance. Par le même motif, la perception, l'évidence matérielle, n'éclaire point l'homme non plus sur la fausseté de ses idées délirantes. Le fou qui craint de marcher de peur de se casser la jambe dit : Je vois bien que ma jambe n'est pas de verre, et pourtant elle l'est. Celui qui, dans le plus grand dénûment et couvert de haillons, se trouve sous l'influence des passions orgueilleuses, croit posséder des trésors immenses; cet autre fou vivant dans l'opulence ne se croit pas moins pauvre, misérable, ruiné, sous l'influence de la crainte et de la tristesse. L'aveuglement complet de l'esprit, sa possession totale par la passion pathologique, la disparition devant elle de tous les sentiments rationnels, sont très-évidents chez le fou qui se croit le père Adam; les sentiments de pudeur et de convenance, étant annihilés par la passion orgueilleuse qui domine son esprit, ne peuvent l'empêcher de se mettre nu, ce qu'ils auraient incontestablement fait s'ils avaient été présents.

Les aliénés dont l'esprit est assez cultivé pour pouvoir indiquer en termes exacts la source des idées qui sont l'objet de leur folie, placent cette source, ainsi que nous allons le voir, dans leur nature instinctive. Une aliénée qui éprouvait des douleurs d'entrailles après chaque repas,

s'imagina que l'on empoisonnait ses aliments. Elle raisonnait si bien sur tout autre objet, et même sur son idée fixe, en y puisant ses prémisses, qu'il nous arrivait parfois de combattre son erreur par des preuves raisonnées, oubliant que nous avions affaire à une personne dont le cerveau était malade. Un jour, après nous avoir écouté tranquillement sans nous interrompre, elle nous dit : « Vous pouvez avoir raison, mais *je sens* que c'est comme je vous ai dit ; rien au monde ne m'enlèvera cette idée *et ne me prouvera le contraire* ». Cette aliénée, en disant : *je sens*, et non : *je sais*, se servait d'une expression remarquable par son exactitude. Elle n'invoquait pas l'évidence matérielle par la perception, ni l'évidence intellectuelle par des preuves raisonnées, mais le témoignage de sa nature instinctive, de sa conscience, de sa manière de sentir, le plus puissant sur l'esprit de tous les témoignages ; aussi, en disant : *rien ne me prouvera le contraire*, elle sent qu'aucune preuve ne pourrait lutter contre le témoignage de sa passion lypémaniaque de crainte et défiance.

La folie consistant dans l'aveuglement de l'esprit à l'égard de pensées et de penchants irrationnels, personne ne se croit plus raisonnable que le fou et ne crie plus haut : J'ai ma raison, toute ma raison ! Lorsqu'un homme sur la pente de la folie s'aperçoit qu'il devient la proie de certains éléments instinctifs qui par moment s'emparent de son esprit et qui dirigent sa pensée et sa volonté, c'est qu'il n'est pas complétement fou, et il dit, dans ses moments lucides, qu'il craint de devenir fou. Mais lorsqu'il le sera, il n'aura plus cette crainte, il se croira parfaitement raisonnable. Un fou qui a commis un crime ou une tentative criminelle affirme devant les assises qu'il n'est pas fou ; et le jury, le prenant au mot, le déclare coupable. C'est ce qui est arrivé chez une vieille dame qui commit une tentative d'assassinat en 1864, sur M. Hanicle, curé de Saint-Séverin, à Paris. Son idée délirante était que ce prêtre lui devait une forte somme d'argent ; et elle la récla-

mait impérieusement avec menaces. Sur trois médecins experts appelés pour éclairer le tribunal, M. Trélat seul la considéra comme folle, les deux autres la jugèrent raisonnnable. Les médecins ne voient en général la folie que dans un état pathologique confirmé. Or l'âge produit parfois, ce qui était le cas de cette dame, des infirmités cérébrales qui, n'étant pas précisément des états pathologiques, ne sont pas accompagnés des phénomènes somatiques ordinaires de la folie. Ces infirmités déterminent cependant des passions insolites et des folies instinctives parfaitement caractérisées, qui se terminent même par la démence lorsque les altérations séniles du cerveau ont acquis plus de gravité.

C'est l'imagination, avons-nous dit, qui crée les idées délirantes. Qu'est-ce que l'imagination? C'est la faculté de créer des idées sous la direction des éléments instinctifs avec des connaissances antérieurement acquises Les objets fournis par ces connaissances sont d'autant plus facilement adoptés par l'esprit pour la formation des idées délirantes, qu'ils ont un rapport plus direct avec la passion qui domine l'aliéné; et l'imagination crée d'autant plus vite ces idées que cette passion est plus profonde, qu'elle occupe davantage la pensée et qu'elle a davantage le besoin de se fixer sur un objet. L'aliéné possédé par la crainte crée bientôt une idée délirante sur laquelle se repose cette passion. Les objets les plus insignifiants suffisent pour fixer le délire; tout objet est bon à la passion pour se fixer : une parole prononcée sans intention, un brin de paille qui frappe la vue, une douleur, une rencontre fortuite, un souvenir spontané, un événement qui impressionne l'esprit, les idées politiques, religieuses, scientifiques, sociales ou autres, les idées du moment, tout est saisi avec avidité par l'imagination pour donner à la passion une forme sensible. Chez les personnes religieuses, les démons jouent un grand rôle dans les idées lypémaniaques. Le magnétisme, l'électricité, le spiritisme, appa-

raissent dans les délires de ceux qui ont quelques notions de ces choses. A l'époque de la guerre avec l'Allemagne, c'étaient les ennemis, l'envahissement, les faits de guerre qui prédominaient dans les idées de ceux qui devenaient aliénés. Le caractère primitif, les habitudes, l'éducation des malades, ont aussi une certaine influence sur la forme que prennent les idées délirantes. Pour que la passion se personnifie et se fixe sur un objet, il faut que cet objet soit à sa convenance, et, quand elle l'a trouvé, elle s'en empare, quel qu'il soit. Jamais une difficulté, une impossibilité matérielle, n'arrêteront le cours des divagations sur cet objet, ne seront un obstacle à la création et à l'adoption des chimères dont la passion a besoin. Si la réalité ne présente pas des objets à la convenance de la passion, l'imagination en crée bientôt qui la satisfont complétement. Puis, en prenant pour point de départ ces objets, tout est logique dans les pensées de l'aliéné, dans ses désirs, dans ses volontés et dans ses actes. L'exemple suivant démontrera que les objets les plus futiles suffisent à la passion pour se fixer, pour prendre un corps. Un individu qui était sur la pente de la folie avait quelques petits boutons d'acné sur la figure. Sous l'influence de la crainte et de la défiance qui le dominaient, ces boutons, à peine perceptibles, devinrent l'objet d'idées véritablement délirantes. Il se crut défiguré, hideux ; il se voyait tel dans un miroir portatif qui ne le quittait plus et qu'il consultait sans cesse. Devenu soupçonneux, il voulait abandonner sa maison, disant qu'il était un objet de dégoût pour sa famille, qu'on le lui faisait comprendre, qu'on le regardait de travers ; ce qui n'était point. Il désirait se placer dans une maison de santé pour faire guérir son affection cutanée tout à fait insignifiante et qu'il considérait comme monstrueuse. Chez cet individu, auquel nous avons donné des soins, l'état cérébral, qui soulevait en lui des passions tristes et craintives, resta indéfiniment stationnaire, plutôt à l'état d'infirmité qu'à l'état de maladie, ce

qui lui permit de vivre fort longtemps encore, mais toujours inquiet et soupçonneux, pour mourir, très-âgé, d'une pneumonie. Quelquefois la folie qui se déclare à un âge avancé n'a pas pour point de départ des passions nouvelles, mais seulement des passions qui sont l'exagération du caractère bizarre, excentrique, manifesté par les individus pendant toute leur vie. Tel fut le cas de J.-J. Rousseau, dont la mélancolie se termina par le suicide, à n'en plus douter depuis les preuves données par M. Dubois (d'Amiens) dans une dissertation insérée en 1866 dans la *Gazette des Hôpitaux*. L'état névropathique dont ces individus ont été affectés pendant une partie de leur existence, a fini par devenir une maladie confirmée, occasionnant les plus grands désordres dans les facultés morales. La défiance, la crainte et la tristesse, qui étaient le fond du caractère du grand écrivain que nous venons de nommer, finirent par dominer complètement son esprit dans les dernières années de sa vie. Absorbé alors par ces passions, qu'aucun sentiment rationnel ne combattait plus dans son esprit, il ne pensait, n'imaginait, ne raisonnait que d'après elles et dans leur sens, dès qu'il les éprouvait. Il voyait alors toute la terre liguée contre lui ; il se croyait persécuté, même par ceux qui lui portaient le plus d'intérêt, interprétant en mal les marques d'amitié qu'on lui témoignait. L'état passionné dans lequel le mettaient les passions tristes de la mélancolie, et la manière dont l'imagination et le raisonnement engendraient, sous cette influence, les idées les plus folles, ont été parfaitement décrites par Mme de Staël, dans ses Lettres sur les ouvrages et le caractère de Rousseau. « Son esprit, dit-elle, était lent, et son âme ardente ; à force de penser, il se passionnait. Il n'avait pas de mouvements subits, apparents, mais *tous ses sentiments s'accroissaient par la réflexion*. Il lui est peut-être arrivé de devenir amoureux d'une femme en s'occupant d'elle pendant son absence... Quelquefois aussi il vous quittait, vous aimant encore ; mais si vous aviez dit une seule parole qui pût lui

déplaire, il se la rappelait, il l'examinait, il l'exagérait, y pensait pendant huit jours, et finissait par se brouiller avec vous... Un mot, un geste, faisaient le sujet de ses plus profondes méditations; il enchaînait les plus petites circonstances comme des propositions de géométrie, et il arrivait à ce qu'il appelait une démonstration. »

Après avoir reproduit cette citation dans un de ses ouvrages, Dugald-Stewart la fait suivre de la réflexion suivante; elle montrera que ce philosophe avait pressenti que l'état psychique de la folie pouvait se manifester en santé parfaite. « Dans cette description pleine de vérité, dit-il, nous voyons le lugubre tableau de la sensibilité et du génie touchant aux bornes de la folie. Il est rare, sans doute, que l'imagination s'égare à ce point; mais, à un degré inférieur, il n'est, je crois, personne qui vivant dans le monde n'ait eu l'occasion d'observer de pareils écarts, et peut-être il est peu d'hommes qui n'aient pu trouver accidentellement en eux-mêmes quelque chose de semblable. » Nous avons été à même d'observer assez souvent des caractères identiques à celui de Rousseau, chez des personnes en santé, qui étaient même fort intelligentes. Elles sont devenues sans motif misanthropes et soupçonneuses à l'excès, se disant abandonnées de leurs amis, alors que ceux-ci venaient de leur donner des marques indubitables d'affection et de déférence. Ce caractère anomal, s'étant manifesté graduellement sans cause morale, est incontestablement dû à un état cérébral sénile intermédiaire entre la maladie et la santé, et que l'on peut qualifier d'infirmité.

La passion de l'aliéné peut se contenter, pour se fixer, d'objets imaginaires possibles ; mais d'autres fois elle est montée à un diapason si élevé, ou bien elle est si bizarre de sa nature, si exagérée, qu'elle ne se trouve à l'aise que sur des *impossibilités*. L'imagination, toujours soumise à la passion qui la dirige, lui fournit les idées les plus à sa convenance, et l'esprit ne s'arrête que sur celles qui satis-

font pleinement cette passion. Si celle-ci éprouve quelque modification dans sa nature, aussitôt l'idée délirante change avec elle.

Un phénomène psychique fort curieux que présente parfois l'aliéné est celui par lequel il s'attribue une personnalité autre que la sienne. Il parle de lui comme s'il était un individu autre que celui qui le constituait jadis. Ce phénomène s'explique par la domination de l'esprit par les passions nouvelles qui l'envahissent. L'aliéné s'identifie tellement avec celles-ci, il se personnifie tellement avec sa nouvelle manière de sentir, qu'il se prend pour un individu tout autre que celui qui autrefois avait des sentiments différents, bien qu'il lui arrive de s'attribuer toujours le même nom. Alors il dit : « Le Marcelin d'aujourd'hui n'est pas la même personne que le Marcelin d'autrefois, et la preuve en est que ce dernier faisait ce qu'on lui disait de faire, tandis que celui d'aujourd'hui veut ce qu'il veut ; il est le maître ici, et il mettra tout le monde à la porte » (textuel). Par un effet de la domination de la passion qui le domine, l'aliéné peut ne plus reconnaître ses parents les plus proches pour ce qu'ils sont. Telle aliénée qui, dominée par l'orgueil, se croit princesse, ne reconnaît plus son mari. A ses yeux, celui-ci est un imposteur qui veut se faire passer pour ce qu'il n'est point ; les enfants de cette infortunée ne sont plus ses enfants, elle les repousse avec horreur. Se personnifiant dans sa nouvelle passion, elle ne reconnaît plus son passé comme lui appartenant. Ses souvenirs, l'évidence matérielle, ses affections d'autrefois, tout fléchit devant la passion pathologique qui a envahi cette malade. Le Dr Laycock croit que les erreurs qui ont rapport à l'identité de la personne sont dues à des modifications cérébrales qui affectent la mémoire. Sans cela, dit-il, l'aliéné qui se croit d'une naissance royale serait rappelé à la vérité en se souvenant qu'il était un pauvre ouvrier.

Ce n'est point à un défaut de mémoire qu'est dû ce

phénomène. L'aliéné qui le présente se souvient de ce qu'il a été, de ce qu'il faisait ; nous en avons la preuve dans les paroles de Marcelin, qui raconte ce qu'il faisait autrefois, et qui, tout en s'attribuant une autre personnalité, conserve son ancien nom. Mais la passion qui le dominait l'empêchait de tenir compte des faits rappelés par sa mémoire, aussi bien que des faits matériels actuellement perçus qui le rappelleraient à la vérité si la passion ne dirigeait pas exclusivement ses pensées. Il ne jugeait plus ni par sa mémoire ni par la perception, il ne jugeait que par la passion qui absorbait son esprit. La mémoire n'est pas plus lésée que la perception, que la faculté d'associer les idées. Seulement les pouvoirs de l'esprit fléchissent devant la passion, ils sont tous dirigés par elle. Tous les phénomènes psychiques présentés par les aliénés trouvent, on le voit, leur raison d'être dans l'explication psychologique que nous avons donnée de la folie, explication qui est basée sur nos principes psychologiques.

Les idées délirantes peuvent changer, non-seulement par le fait de quelque modification survenue dans la nature de la passion qui domine l'aliéné, mais encore par le fait de quelque incident fortuit, ou même sans cause appréciable, la passion restant la même. Nous trouvons des exemples dans la substitution d'une idée délirante à une autre, dans les deux observations suivantes, citées par M. Delasiauve :

1° « Un homme possédant des notions anatomiques et physiologiques étendues prétendait, depuis plusieurs années, que son cerveau était le siége d'une hyperémie contre laquelle il croyait urgent d'employer un traitement énergique. Il gardait une diète rigoureuse, réclamait des émissions sanguines et des bains prolongés. Ses préoccupations hypochondriaques troublaient son repos, au point qu'il changeait incessamment de demeure pour éviter les dangers que courait sa santé. Dans l'espoir de calmer son agitation, un de ses parents lui donna avis que des rensei-

gnements avaient été pris par la police au sujet de ses perpétuels changements de domicile. Depuis lors, l'idée que la police s'est occupée de lui n'a cessé de le dominer ; il n'ose séjourner nulle part, dans la crainte d'être arrêté ; il se croit l'objet d'une surveillance occulte, et concentre tous ses efforts pour en déjouer l'activité. » A la crainte d'être malade a succédé chez ce fou celle d'être arrêté. La passion est la même, l'idée seule a changé. Et dans ce cas, la seconde idée, quoique présentée par autrui, a été de suite adoptée, parce qu'elle était parfaitement en rapport avec la passion dominante.

2° «Un magistrat, enfermé dans un établissement, persista, pendant tout un hiver, dans la persuasion qu'il avait reçu une mission du ciel, et que le contact de ses doigts pouvait foudroyer ceux que le subiraient s'ils étaient coupables de quelque faute ; aussi s'évertuait-il à ne toucher personne, dans la crainte d'être la cause de leur mort. Au bout de quelques mois, le malade se prit à croire qu'il était un grand coupable. Dès-lors il consacra son temps à s'imposer des expiations, et abandonna tout à fait l'idée d'une mission céleste[1].» Dans cette observation, les éléments instinctifs qui ont présidé à la seconde idée délirante ne sont pas les mêmes que ceux qui ont inspiré la première. Les passions inspiratrices de celle-ci sont: l'orgueil et une appréhension généreuse ; ces passions ont pris naissance sous l'influence d'un état d'excitation du cerveau. Les passions inspiratrices de la seconde idée sont : la crainte, la défiance et la tristesse, passions dépressives qui ont pris naissance sous l'influence d'une activité cérébrale opposée.

La substitution d'une idée délirante à une autre est assez fréquente dans la folie. La fixité de l'idée n'a de raison d'être que si la passion ne change pas et que si l'idée satisfait pleinement cette passion ; sinon, elle devra varier. Les folies impulsives, sans délire de la pensée, de la se-

---

[1] *Gazette des hôpitaux*, n° du 14 septembre 1865.

conde forme des folies instinctives, peuvent également changer d'objet; ainsi, l'on voit un penchant impérieux se substituer à un autre, l'impulsion suicide, par exemple, se substituer à l'impulsion homicide, et *vice versâ*.

ÉTAT DES DIVERSES FACULTÉS PSYCHIQUES DANS LA PREMIÈRE FORME DE LA FOLIE INSTINCTIVE. — Passons maintenant en revue l'état de chacune des facultés psychiques dans cette première forme des folies instinctives. Ce complément étant nécessaire pour connaître à fond l'état psychique de l'aliéné, on voit combien il importait d'exposer dans un travail préliminaire notre manière d'interpréter les différentes activités de l'esprit.

1° *État des facultés intellectuelles: perception, mémoire, faculté d'associer les idées, ou réflective.* — Les facultés intellectuelles, avons-nous vu, ne s'altèrent que par affaiblissement, et non par perversion. Examinons donc si les facultés intellectuelles sont affaiblies ou anéanties dans cette forme de la folie instinctive.

La *perception*, la connaissance par l'esprit des impressions sensorielles qui arrivent au cerveau, n'est point altérée. Le fou peut bien éprouver des phénomènes sensoriels anomaux, tels que: des anesthésies partielles, des insensibilités, soit du tact, soit de la douleur, soit de la température, soit du poids; ou bien des hyperesthésies partielles, une sensibilité exagérée dans les nerfs conducteurs des divers genres de sensibilité que nous venons d'énumérer; mais ces phénomènes sont purement somatiques. L'esprit perçoit, il est vrai, des impressions sensorielles anomales, mais il les perçoit telles qu'elles sont transmises au cerveau par des nerfs qui participent à l'état maladif de cet organe. Dans les *hallucinations*, la perception en elle-même n'a rien d'anomal, avons-nous vu lorsque nous avons donné l'explication physiologique et psychologique de ce phénomène; car l'esprit perçoit une impression sensorielle réelle.

Tout ce qu'il y a d'anomal dans l'hallucination, c'est que l'objet perçu est fourni par l'imagination, au lieu de l'être par le monde extérieur ; l'impression sensorielle est produite par une excitation interne du nerf spécial, au lieu d'être déterminée par une excitation externe. Les *illusions* par lesquelles l'aliéné perçoit certains objets tout autrement que ce qu'ils sont, prouve que rien n'a autant de puissance sur l'esprit que sa propre manière de sentir, puisque les fantômes créés par l'imagination sous l'influence des passions de l'aliéné et superposés aux objets réels, ont plus de puissance sur l'esprit de ce malade que la réalité. Il n'y a cependant pas lésion de la perception dans l'illusion, il n'y a pas affaiblissement de cette faculté ; il y a seulement, par le fait de la puissance des passions sur l'esprit, substitution partielle, dans cet esprit, des objets imaginés sous l'influence de la passion, aux objets transmis par les sens.

La *mémoire* ne présente rien d'anomal, si ce n'est qu'elle peut être affaiblie, de même que toutes les autres facultés, lorsque la folie instinctive, après avoir duré plus ou moins longtemps, se rapproche de la démence. Dans la folie, la mémoire rappelle plus particulièrement les objets qui ont quelque rapport avec la passion dominante, et elle concourt par ses réminiscences à la formation des idées délirantes. L'aliéné conservant parfaitement le souvenir attribue à chaque objet son vrai nom et ses rapports naturels, ce dont ne tiennent point compte les individus qui, pour simuler la folie, ajoutent les uns aux autres des mots sans suite, appellent les objets par des noms qui ne sont pas les leurs, et donnent à ces objets des rapports et des propriétés qu'ils n'ont point.

Dans cette folie, les facultés réflectives ne sont point sensiblement altérées. L'*attention* ne subit aucune anomalie, elle n'est point affaiblie. L'aliéné peut la fixer indistinctement sur un objet quelconque. Que le point de départ de ses idées vienne de sa passion ou de ses sentiments moraux, ces idées se suivent, comme en santé, par un enchaî-

nement naturel. Cependant l'attention de l'aliéné se fixe toujours de préférence sur ce qui intéresse sa passion. Cette fixité de l'attention sur cet objet n'est point libre et calculée, elle est instinctive. La passion dominante, toujours présente à l'esprit, ne permet pas facilement que le malade soit distrait de ses préoccupations passionnées, au profit de tout autre objet. Ces préoccupations incessantes sont une des causes pour lesquelles le génie s'éteint, devient stérile chez l'aliéné qui manifestait avant sa maladie de hautes facultés intellectuelles. Ces préoccupations sont aussi la cause pour laquelle ce malade néglige ses travaux habituels, tout ce qui l'occupait rationnellement jadis, pour ne plus penser qu'à ses chimères.

Le *raisonnement* n'est point altéré non plus. Le fou raisonne comme il raisonnait autrefois ; des prémisses qu'il adopte, il tire des conséquenes aussi naturelles, aussi logiques qu'avant sa maladie. Seulement, sur tout ce qui concerne la passion qui le domine, il prend pour base de ses raisonnements, pour prémisses, les inspirations fausses, absurdes, perverses, de sa passion. Avec de telles bases, ses raisonnements et les jugements qu'il en tire sont nécessairement conformes aux vœux de cette passion, c'est-à-dire faux, absurdes, extravagants, immoraux. La faculté de raisonner, quoique intacte en elle-même, concourt donc à la formation des idées délirantes. L'aliéné raisonne si bien sur ses idées folles, qu'en l'entendant parler on oublie parfois que l'on a affaire à un malade, et que l'on se prend à combattre ses folies par des démonstrations raisonnées, comme on le ferait à l'égard d'un homme raisonnable qui est dans l'erreur. La faculté raisonnante, l'intelligence proprement dite, la faculté d'associer les idées, est si peu altérée chez ce fou, que sur tout objet qui n'intéresse point sa passion il raisonne *raisonnablement* comme il le faisait avant sa maladie, en se basant sur de bonnes prémisses. Inspirée et dirigée dans son activité par des passions, éléments instinctifs d'où rien de bon ne peut sortir,

l'intelligence du fou ne travaille qu'au profit de l'erreur, du désordre, de la destruction, de la désorganisation et du chaos, que le fou soit malade ou qu'il soit en santé.

Les jugements raisonnés de l'aliéné sont nécessairement en rapport avec les prémisses sur lesquelles s'appuient les raisonnements. Les jugements sont faux, absurdes, immoraux avec des prémisses de même nature, inspirées par la passion ; mais les jugements sont vrais, justes et moraux lorsque les prémisses, inspirées par des sentiments rationnels, sont vraies, justes et morales.

Bien que, en principe, les facultés intellectuelles n'aient point besoin d'être altérées pour que le délire se produise; bien que ces facultés ne soient pas en général atteintes chez l'aliéné au début du genre de folie qui nous occupe, cependant, dans la lypémanie et dans l'hypochondrie, l'état cérébral qui produit les passions tristes et dépressives affaiblit sensiblement l'activité des facultés intellectuelles, elle frappe plus ou moins ces facultés d'inertie et d'impuissance; la pensée du fou devient lourde, apathique, paresseuse. Ce n'est cependant pas cette faiblesse qui empêche l'intelligence du lypémaniaque de dissiper ses troubles moraux, car, son intelligence aurait-elle toute sa puissance, qu'elle serait inapte à faire cesser le délire, à ramener la raison dans son esprit, parce qu'il n'y a qu'un élément instinctif rationnel qui puisse éclairer l'esprit sur les inspirations d'un élément instinctif irrationnel. Ce qui prouve que la puissance intellectuelle est inapte à dissiper le délire, c'est que l'état pathologique cérébral caractérisé par l'excitation, qui produit les passions gaies, ambitieuses, orgueilleuses, expansives, et les délires de même nature, détermine parfois de la vivacité et une activité insolite dans l'intelligence, sans dissiper pour cela la folie. C'est principalement sur la mémoire et l'imagination que porte cette activité insolite ; le raisonnement, la faculté d'associer les idées qui rendent l'intelligence féconde, ne s'élèvent jamais; aussi cette suractivité intellectuelle patho-

logique n'a jamais donné lieu à une production sérieuse et importante. C'est une lueur passagère et éphémère à laquelle succèdent les ténèbres et l'impuissance. Cette suractivité maladive s'observe parfois d'une manière remarquable dans la période d'incubation de la folie et de l'épilepsie.

D'après l'exposé de l'état des facultés intellectuelles dans l'espèce de folie qui nous occupe, on peut juger combien sont dans l'erreur les personnes qui attribuent à une lésion de l'intelligence la cause des délires suivis, raisonnés. L'intelligence proprement dite n'est pour rien dans ces délires, quoiqu'elle concoure à les former; c'est la passion, c'est l'élément moral, instinctif, qui en est la véritable cause. L'erreur psychologique que nous signalons est malheureusement très-répandue dans les classes les plus instruites de la société, chez les médecins et chez les magistrats entre autres. Cette erreur démontre combien les vraies connaissances psychologiques sont ignorées de la part de ceux mêmes qui auraient un besoin indispensable de les posséder. Les médecins aliénistes ont cependant compris que l'élément psychique qui était spécialement affecté dans la première période de la folie était l'élément moral. Mais parmi eux il en est qui pensent qu'alors l'élément intellectuel n'est pas moins lésé, par la raison que l'intelligence ne peut empêcher les troubles moraux de se produire. La loi qui soumet le pouvoir intellectuel, réflectif, à la direction des éléments instinctifs actuellement en activité, explique non-seulement pourquoi l'intelligence intacte ne peut prévenir et combattre les troubles moraux pendant qu'une passion domine l'esprit, mais encore pourquoi l'intelligence est alors entièrement au service de cette passion, et concourt à créer les délires, tout en fonctionnant régulièrement dans toute sa puissance.

La démonstration que le principe de la folie réside dans l'élément moral de l'esprit, et non dans l'élément intellectuel, concourt à démontrer l'erreur dans laquelle tombent

les philosophes modernes qui s'efforcent d'annihiler le rôle important que jouent les pouvoirs moraux, instinctifs, et de rattacher aux pouvoirs intellectuels, à l'expérience, au raisonnement, tout ce qui appartient aux éléments instinctifs de l'esprit. Pour être conséquents avec cette manière de voir, ils devraient rapporter également les passions, éléments instinctifs pervertis, exagérés, à l'intelligence, erreur qui rendrait impossible ou fausse toute explication psychologique de la folie.

2° *État des facultés instinctives ou morales.* — Nous trouvons dans cet ordre de facultés des désordres graves, des troubles profonds, qui sont l'origine de l'objet de la folie. C'est par la perversion que ces désordres psychiques se manifestent. Cette perversion consiste dans l'apparition de certaines passions remarquables par leur exagération, leur bizarrerie, leur perversité, et par la disparition des facultés morales antagonistes des passions, d'où résulte un changement complet dans le caractère de l'individu. Tel homme qui était calme, poli, rangé, qui dirigeait sagement ses affaires, devient irritable, orgueilleux, impérieux ; il se croit riche, puissant, il abandonne ses occupations, il achète tout ce qui lui vient à l'idée, il se livre à des spéculations ruineuses, il se croit inventeur de secrets merveilleux, etc., etc. Sa nature instinctive a complétement changé en mal ; certaines passions qu'il n'éprouvait point ont surgi sous l'influence de l'activité anomale de son cerveau, et ont remplacé les sentiments d'ordre, d'économie, le bon sens qu'il possédait jadis. Telle autre personne devient triste, mélancolique, craintive et défiante à l'excès. Son caractère s'est également modifié en mal, mais d'une autre manière. Les changements moraux que l'on constate chez l'aliéné peuvent se rapporter à la *quantité* ou à la *qualité* des éléments instinctifs. Les changements qui ont rapport à la quantité se présentent par les sentiments naturels de l'individu, lesquels se manifestent, ou *en plus*

par l'exagération, l'exaltation, ou *en moins* par l'affaiblissement, la dépression de ces sentiments, affaiblissement qui peut aller jusqu'à l'extinction. Les changements qui ont rapport à la qualité se présentent par la perversion de la nature morale, par la substitution des passions perverses aux sentiments naturels, perversion qui produit un changement complet dans la nature instinctive de l'individu. Nous n'attachons pas une grande importance à cette division des altérations instinctives manifestées par l'aliéné, car les manifestations ou en plus ou en moins modifient tellement les sentiments naturels, que ce ne sont plus ces sentiments eux-mêmes que l'on rencontre alors, mais de véritables perversions. On pourrait donc rapporter à la perversion seule toutes les manifestations instinctives des aliénés, perversion qui affecte des formes diverses en rapport avec l'état cérébral qui les produit, et qui détermine, par rapport à l'intensité, l'excitation ou la dépression dans les passions.

3° *État de l'imagination.* — Les passions qui dominent l'aliéné excitant la faculté créatrice de l'imagination et dirigeant cette faculté dans le sens de leurs aspirations, l'imagination doit créer des idées entièrement conformes aux vœux de cette passion, elle doit créer des idées délirantes. Ces idées fausses, absurdes ou immorales, selon la nature de la passion, ont la confiance entière de l'aliéné, parce que les éléments instinctifs qui les inspirent forment alors toute sa manière de sentir, toute sa conscience; aussi ces idées servent-elles de prémisses à tous les raisonnements que ce malade fait sur ce qui intéresse sa passion.

Nous venons de voir comment, par le fait d'une passion qui dès qu'elle est ressentie absorbe complétement l'esprit, le raisonnement, le jugement et l'imagination, les trois principaux modes d'activité de l'esprit fonctionnent au profit de la folie, créent des idées irrationnelles, et comment il ne peut en être autrement, d'après les attributions affec-

tées à chacune des facultés psychiques, et d'après les lois qui dirigent ces facultés.

4° *État de la raison. De la lucidité dans la folie.* — Il ne s'agit point ici de la raison intellectuelle que procurent les connaissances scientifiques, mais de la raison instinctive qui a sa source dans les facultés instinctives, dans les sentiments moraux dont l'ensemble forme le sens commun, le bon sens.

Dans toutes les circonstances où, soit en maladie, soit en santé, ces sentiments générateurs de la raison font entendre leur voix et éclairent l'esprit sur la fausseté, sur la perversité, sur l'absurdité des inspirations passionnées, l'individu est raisonnable, il apprécie le vrai et le faux, le juste et l'injuste, le bien et le mal. Mais, dès qu'une passion est assez puissante pour occuper l'esprit, pour l'absorber, pour étouffer par sa puissance les sentiments moraux qui pourraient faire sentir l'absurdité, la fausseté, la perversité des inspirations de cette passion, l'esprit n'est plus éclairé, il n'a plus la raison à l'égard de ces inspirations. Il considère ces produits de la passion comme vrais, justes et rationnels, parce qu'ils sont affirmés tels par sa conscience, par tout ce qui dans sa nature instinctive est présentement en activité. Or, les passions imposées à l'esprit par un cerveau malade ont toujours, à un moment donné, cette puissance suprême envahissante sur l'esprit. Lorsque la passion soulevée par l'activité pathologique du cerveau n'occupe pas l'esprit du malade, les sentiments moraux que ce malade possède peuvent élever leur voix dans sa conscience et l'éclairer à l'égard des inspirations irrationnelles que font surgir d'autres passions qui ne dépendent point de la maladie de son cerveau. L'aliéné peut alors penser, imaginer, juger raisonnablement. C'est ainsi que la raison peut alterner avec la folie chez le malade ; c'est ainsi que la folie peut être partielle, n'exister que dans le champ des inspirations de la passion pathologique. Cette folie partielle peut aussi ne se mani-

fester que momentanément, car l'activité anomale du cerveau qui fait surgir la passion accidentelle, peut n'exister que momentanément. Or lorsque, cette activité anomale ayant cessé, la passion a cessé également, l'individu devient éclairé, possesseur de la raison ; il reconnaît que ce qu'il considérait comme vrai, juste et bon, est faux, absurde, immoral. Tous ces phénomènes psychologiques s'expliquent très-facilement avec nos principes. Sans eux, toute explication de ces phénomènes est impossible.

Bien que la coexistence simultanée de la folie partielle avec la raison sur des objets différents soit indubitable, on ne doit pas moins, par prudence, tenir en suspicion toutes les manifestations psychiques de l'aliéné ; car parfois les idées délirantes de ce malade, au lieu d'être absurdes, irrationnelles, ce qui les fait facilement reconnaître comme folles, sont morales et justes au fond ; mais alors elles sont fausses. Ces idées sont inspirées par une passion à base morale, mais exagérée, qui s'empare de l'individu et qui lui suggère des conceptions imaginaires, fausses, à l'égard desquelles il ne peut être éclairé, ramené à la vérité, parce que cette passion, à base morale, aveugle aussi complétement son esprit que si elle était d'une nature bizarre ou perverse. La folie inspirée par une passion à base morale est aussi complète que celle qui est inspirée par une passion absurde, irrationnelle. Ce n'est, comme toujours, ni la passion, ni l'idée fausse, ni le penchant irrationnel, objets de la folie, qui constituent la folie elle-même, mais bien l'aveuglement de l'esprit à l'égard de l'idée et du penchant. Vouloir restituer une somme que l'on croit avoir dérobée, déplorer des actes immoraux que l'on croit avoir commis, sont des idées et des sentiments parfaitement rationnels ; mais ces manifestations morales sont folles, délirantes, lorsque, enfantées par une crainte passionnée, cette passion absorbe tellement l'esprit, qu'elle le domine, qu'elle lui impose ces idées erronées, et avec elles une confiance invincible en elles, sans que rien puisse lui faire

reconnaître leur fausseté, tant que la crainte passionnée l'absorbe. Dans cet exemple que nous venons de citer, nous voyons un fou qui a perdu la raison à l'égard de pensées morales suggérées par la crainte. Eh bien ! pour avoir perdu la raison à l'égard de ces idées, ce fou n'en resterait pas moins raisonnable et moralement libre à l'égard de pensées et de désirs qui le porteraient à commettre un vol, sous l'influence d'une passion non pathologique ; car il les réprouverait, il serait éclairé à leur égard par le sens moral, par le sentiment du devoir, et il pourrait choisir librement entre son désir pervers et son devoir ; il ne perdrait la raison et le libre arbitre à cet égard, que si, la passion ayant étouffé en lui le sens moral, il croyait parfaitement licites et raisonnables ses désirs immoraux, et s'il n'éprouvait contre eux aucune réprobation morale. Nous voyons à quelles connaissances délicates nous conduit la psychologie appuyée sur des bases certaines, sur la connaissance exacte de ce que sont la raison et le libre arbitre.

Le fait que les idées délirantes peuvent revêtir une forme raisonnable est une cause qui peut rendre difficile l'appréciation de la nature des idées de l'aliéné dans quelques cas rares où ces idées sont seulement fausses sans être absurdes, immorales, exagérées. Mais en général elles sont empreintes d'une exagération, d'une absurdité telles; elles sont si contraires au caractère naturel de l'individu, que l'on découvre de suite la vérité à leur égard Cette exagération est remarquable chez ces lypemaniaques animés de bons sentiments qui, sous l'influence de la tristesse et de la crainte, s'imaginent et croient avoir commis des actes criminels, et les déplorent avec angoisse.

De la lucidité dans la folie. — En quoi consiste la lucidité ? Évidemment elle consiste à être éclairé, à comprendre ce qui est bien, vrai, rationnel, à le distinguer de ce qui est mal, faux, irrationnel. Toute autre signification attribuée à ce mot dans les manifestations psychiques est im-

propre et doit disparaître des œuvres de science. Dans les œuvres des médecins aliénistes, le mot lucidité a deux acceptions différentes. Dans la première acception, il s'étend à l'ensemble des facultés psychiques qui redeviennent normales, ou définitivement lorsque la guérison est complète ou momentanément dans des rémissions. La lucidité est alors synonyme de raison. Cette acception est seule vraie, car ce qui rend l'esprit lucide à l'égard des inspirations fausses, perverses, absurdes, des passions, c'est la raison morale donnée par les facultés morales, par les éléments instinctifs rationnels de l'esprit. Pendant la folie, la lucidité se manifeste donc par des intervalles, par des moments de raison. Or l'apparition de la raison chez le fou peut avoir lieu dans deux circonstances :

1° Lorsque, dans des moments de rémission qui peuvent être réguliers, intermittents, ou irréguliers. l'aliéné redevient raisonnable sur l'objet de son délire habituel. Alors il ne délire plus, il reconnaît la fausseté, la perversité, l'absurdité de ses idées et de ses désirs. L'activité pathologique de son cerveau est suspendue pendant un temps plus ou moins long, fort long quelquefois ; l'activité normale la remplace, les passions pathologiques s'effacent, les sentiments moraux occupent l'esprit, comme d'habitude. Souvent la lucidité de l'esprit, dans les intervalles de folie, est complète. D'autres fois elle est confuse, imparfaite. Les passions pathologiques n'ont pas entièrement disparu, et les sentiments moraux, leurs antagonistes, ne réapparaissent pas avec assez de puissance pour éclairer parfaitement l'esprit à l'égard des inspirations passionnées qui persistent. Tel est le caractère psychologique de cette lucidité, de cette raison imparfaite, dont les degrés varient selon la prédominance dans l'esprit des éléments instinctifs rationnels, ou des éléments instinctifs irrationnels.

2° La lucidité peut avoir lieu pendant la folie même, lorsque l'objet de la folie est dicté par une seule passion, et lorsque cette passion patholologique n'occupe pas con-

stamment l'esprit. Le délire est alors limité à l'objet que la passion a adopté de préférence. Sur tout autre objet, la lucidité, la raison est parfaite, et, si la passion pathologique n'apparaît que rarement, le délire n'apparaît que rarement aussi, ce qui rend parfois fort difficile la constatation de la folie. C'est ce qui a lieu dans les folies partielles, improprement appelées monomanies. Quelquefois, au début de l'affection cérébrale qui produit les délires partiels, la lucidité, la raison ne fait pas complétement défaut lorsque apparaît la passion pathologique. L'individu n'est pas encore fou, il est seulement malade ; la maladie cérébrale se manifeste alors psychologiquement par des passions insolites ; mais, les sentiments moraux n'étant pas étouffés dans l'esprit dès que ces passions apparaissent, le malade sent la perversité de ses passions, il les déplore, il a conscience de ses idées fixes, de ses illusions, de ses hallucinations, de ses impulsions instinctives ; il reconnaît ce qu'elles ont d'absurde, de déraisonnable, de criminel; il lutte contre elles, il résiste à leurs obsessions, il conserve sa liberté morale et sa raison, et il s'en sert. Mais peu à peu la passion le domine, absorbe son esprit; il finit par ne sentir, par ne voir, par ne juger que par elle, aucun sentiment moral n'apparaissant plus pour éclairer l'esprit. Le malade, alors subjugué par sa passion, croit juste, bien, vrai, raisonnable ce qu'elle lui inspire, et il en est convaincu parce que aucun sentiment moral ne combat plus sa passion. Alors il n'a plus la conscience morale de son délire. Avec la disparition de la lucidité, de la raison morale en présence des inspirations passionnées, la folie a envahi l'esprit de ce malade ; avec la lucidité donnée par les sentiments moraux, avec la raison morale, c'est la folie qui s'évanouit, même en présence des passions les plus puissantes et les plus extravagantes. Le terme de *folie lucide*, deux mots qui jurent de se trouver accolés l'un à l'autre, est donc condamné par la psychologie.

La seconde acception du mot lucidité a été appliquée

par M. Trélat à l'intégrité des facultés intellectuelles alliée dans la folie au trouble de l'état moral, à l'absurdité ou à l'immoralité des pensées, des désirs et des actes. Cette acception est donc appliquée à toutes les formes de la folie raisonnante, intelligente, à la manie raisonnante de Pinel, à la folie morale de Pritchard, à la folie d'action de Brière de Boismont, aux monomanies impulsives qui portent à l'homicide, au suicide, au vol, à l'incendie ; il s'applique à tous les genres de folie dans lesquels les aliénés apprécient les aberrations morales qui surgissent en eux, mais contre lesquelles la volonté est impuissante à réagir : à la folie hypochondriaque, qui jette l'individu dans des préoccupations exagérées, fausses, relatives à sa santé; à la folie hystérique, caractérisée par des perturbations morales, par la perversion des désirs, par la brusque spontanéité des idées passionnées, des impulsions méchantes, criminelles ; à toutes les folies qui laissent intactes les facultés intellectuelles, c'est-à-dire à toutes les folies instinctives. En dehors de la passion qui les domine, ces aliénés ne paraissent pas fous, parce qu'ils répondent exactement aux questions qu'on leur fait, parce qu'ils raisonnent comme le ferait un dialecticien exercé, parce qu'ils racontent avec précision. D'autres surprennent par la grâce de leur imagination, par l'élévation de leurs idées, par l'étendue et la variété de leur savoir. Doués d'une grande puissance de dissimulation, beaucoup d'entre eux ont les dehors sensés, les formes séduisantes ; ils sont charmants dans le monde, où ils ne laissent rien pénétrer de leur vie intime, réservant, les uns leurs caprices et leurs exigences, d'autres leur orgueil blessant, d'autres leur haine furieuse, pour les membres de leur famille. Ils sont lucides, ou plutôt intelligents, à l'égard de ce qui concerne l'accomplissement de leurs projets insensés, qui exige souvent de leur part une réflexion et une imagination soutenues; mais ils ne sont point lucides, raisonnables, à l'égard de leur passion et de ses inspirations. La qualifi-

cation de lucide, que l'on donne dans ces cas à des produits intellectuels suggérés exclusivement par des passions, est d'autant moins autorisée que ces produits ne servent qu'à rendre les fous plus attachés aux inspirations de leurs passions, et plus dangereux. M. Trélat a rangé parmi les fous qu'il appelle lucides : 1° les imbéciles ; 2° les satyres ou nymphomanes ; 3° les monomanes, difficiles, égoïstes, astucieux, dissimulés, raisonneurs, entêtés d'une idée fixe, quelquefois menaçants, injurieux, agresseurs ; 4° les érotomanes, tourmentés de passions platoniques, vivant dans une exaltation et dans un attendrissement continuels, méprisant les convenances sociales, négligeant leurs parents, leurs amis, pour s'adonner au culte de l'être adoré ; 5° les jaloux, poursuivis par des soupçons injustes, par des craintes mal fondées et ne laissant goûter aucune tranquillité à leur entourage, interprétant tout en mal, dénaturant les faits, outrageant, persécutant, frappant, tuant même l'objet de leur jalousie ; 6° les dipsomanes ; 7° les dissipateurs ou prodigues, qui se livrent à des dépenses folles, se ruinent, ainsi que leur famille, en prodigalités insensées ; 8° les orgueilleux, *que rien n'arrête, que rien n'intimide*, susceptibles et présomptueux à l'excès ; 9° les méchants ou pervers, individus insociables, menteurs, destructeurs, exclusivement occupés à préparer et à faire le mal ; 10° les suicidés, portés par une impulsion aveugle à se détruire, pour des riens ; 11° les inertes, individus d'une paresse indomptable, d'une indolence que rien ne peut vaincre, d'une apathie dont rien ne peut triompher ; 12° les kleptomanes, invinciblement poussés à s'emparer de ce qui ne leur appartient pas ; 13° les maniaques lucides, qui, tout en ayant des accès de manie, exercent assez d'empire sur eux-mêmes pour les contenir et ajourner leur explosion, non parce qu'ils sentent la perversité, l'inconvenance, l'absurdité de leurs impulsions, mais parce que le moment n'est pas favorable à l'accomplissement de ces impulsions, parce que la prudence leur conseille d'é-

viter une punition, etc. Ils sont hypocrites, haineux, vindicatifs, violents, emportés, colères; ce sont les plus malfaisants et les plus redoutables des fous dits lucides.

Dans toutes ces folies, on le voit, aucune lésion de l'intelligence proprement dite ne se manifeste, le moral seul est affecté; elles appartiennent donc aux folies instinctives.

En parcourant cette liste de passionnés dominés par leur passion et moralement inconscients à l'égard des inspirations insensées qu'elle suggère, passionnés dont l'intelligence intacte fonctionne au profit de leur passion, dès que celle-ci se fait sentir, sans apporter la plus petite lueur de raison, parce que la raison ne pourrait venir que des sentiments moraux absents de leur esprit; en parcourant, disons-nous, la liste de ces passionnés, on en trouve un grand nombre qui ne sont point malades et qui parviennent à un âge fort avancé sans parcourir aucune des phases que suivent les maladies cérébrales chroniques. Ce sont des originaux, des méchants caractères, des aveuglés de toute espèce, des excentriques, etc. Quoique ces individus restent indéfiniment en santé, leur anomalie morale ne dépend pas moins cependant d'une activité anomale de leur cerveau, mais elle est compatible avec la santé. Cette anomalie fonctionnelle, qui n'est qu'une infirmité, est proche parente avec les maladies cérébrales, car souvent ces infirmes ont pour parents des aliénés malades. Cependant, pour ne pas être accusé de considérer comme fous des individus qui ne sont point malades, M. Trélat considère comme essentiellement pathologique l'état cérébral qui préside à leur anomalie morale. Mais, qu'est-ce qui constitue la folie? Est-ce une maladie cérébrale, ou une manifestation psychique particulière, que l'état cérébral qui la détermine soit une maladie ou qu'elle soit une anomalie fonctionnelle compatible avec la santé? Évidemment c'est la manifestation psychique, ainsi que nous l'avons démontré. Voici deux individus dont l'état psychique est identique : tous deux sont dominés

par quelque passion dès qu'elle se manifeste en eux ; cette passion, s'emparant de l'intelligence et la dirigeant, fait surgir des idées folles, absurdes, immorales, que ces individus considèrent comme vraies, bonnes, rationnelles. Or, peut-on n'admettre la folie que chez celui qui est ou qui deviendra malade, et ne pas l'admettre chez celui qui restera indéfiniment passionné, sans mourir d'une maladie chronique du cerveau ? Évidemment non. Ce qui est la folie, c'est l'état psychique par nous spécifié, que l'état cérébral qui préside à cet état psychique soit compatible indéfiniment avec la santé, ou qu'il soit une maladie qui entraînera la mort si elle ne guérit pas.

De cette dissertation sur la lucidité dans la folie, nous concluons : 1° que la lucidité, c'est-à-dire la raison, ne coïncide pas avec la folie sur le même objet, que par conséquent le mot de folie lucide est impropre ; 2° que la lucidité peut, sur le même objet, alterner avec la folie ; 3° que, bien que le fou soit moralement aveuglé, fou à l'égard des inspirations de la passion qu'a soulevée l'état pathologique de son cerveau, ou qui est naturelle à son caractère, il peut être cependant éclairé, lucide, raisonnable à l'égard de toutes autres inspirations passionnées ; 4° que, la lucidité réelle venant seulement de l'intervention des facultés morales et non des facultés intellectuelles, on ne peut pas appeler lucides des folies, par cela seul que les facultés intellectuelles intactes prêtent leur concours aux inspirations folles des passions ; ce concours rendant surtout les folies très-dangereuses pour l'individu ou pour son entourage.

5° *État du libre arbitre.* — Dans la folie instinctive, le libre arbitre, de même que la raison, peut ne pas faire défaut d'une manière absolue. Si l'aliéné a perdu le libre arbitre dans tous les cas où le sentiment du devoir moral a été étouffé, annihilé par la passion pathologique, dans tous les cas où cet homme est aveuglé à l'égard des inspirations de cette passion, où il les sent bonnes, rationnelles

et justes, cet aliéné peut cependant rester libre devant les inspirations de ses passions naturelles, qui n'ont pas la puissance de la passion pathologique et qui n'étouffent point le sens moral. Ce sentiment éclairant alors l'esprit à l'égard des inspirations perverses qui naissent de ces passions, l'aliéné peut choisir librement entre le bien et le mal, sa délibération étant éclairée par le sentiment du devoir.

Nous le voyons, le fou est fou, non parce qu'il a absolument perdu le libre arbitre, car il peut en jouir dans toutes les circonstances où la passion qui le domine n'annihile pas par sa puissance, n'étouffe pas son sens moral ; non parce qu'il a absolument perdu la raison, car il peut en jouir dans toutes les circonstances où la passion n'étouffe pas ses sentiments rationnels ; mais il est fou parce qu'il a perdu la raison et le libre arbitre dans toutes les circonstances où la passion soulevée par l'état pathologique de son cerveau, ou naturelle à son caractère, étouffe les sentiments moraux antagonistes de cette passion. et aveugle complétement l'esprit de ce malade ; parce qu'il a perdu la raison et le libre arbitre dans toutes les circonstances où il sent, où il considère comme rationnelles les inspirations fausses, absurdes, immorales de cette passion. Or, comme la passion qui est soulevée dans l'esprit par l'état pathologique du cerveau est, par sa puissance, l'élément instinctif qui domine tous les autres ; comme cette passion, presque toujours en activité, fait presque toujours aussi sentir son influence sur les pensées et sur les désirs, même dans les circonstances où il semblerait qu'elle n'a pas lieu à intervenir ; enfin, comme les passions tristes et craintives de la lypémanie sont continuellement actives, sans aucun répit, on comprend combien sont éphémères cette raison et cette liberté que nous reconnaissons possibles chez l'aliéné.

6° *État de la volonté.* — L'homme veut, décide, avons-nous démontré, aussi bien par ses *désirs* que par son *libre arbitre*. La volonté est le pouvoir exécutif de ces deux

sources de décisions. La volonté qui provient des désirs n'est point libre, puisqu'elle dépend de la nature des désirs ressentis, désirs que l'homme ne se donne point, et qui sont la manifestation naturelle du besoin de satisfaction inhérent aux besoins physiques et aux éléments instinctifs involontairement éprouvés. La volonté qui décide entre le bien et le mal, après une délibération éclairée par le sens moral, volonté qui a sa source dans le libre arbitre, est seule libre. Nous pouvons expliquer maintenant pourquoi l'aliéné, quoique ayant perdu le libre arbitre, peut vouloir, explication qui n'est pas possible si l'on attribue toutes les décisions volontaires à ce dernier pouvoir. L'aliéné veut et décide à l'égard de ce qui concerne sa passion dominante, par les désirs que fait surgir cette passion ; et sa volonté est en général tenace, puissante, énergique, parce que la passion d'où elle émane règne souveraine sur l'esprit de ce malade, n'y rencontrant, pour l'arrêter et la rendre indécise, aucun désir opposé. Citons un exemple qui prouvera que la volonté de l'aliéné est parfois susceptible d'être plus tenace que celle de l'homme en santé doué même d'une certaine énergie. Lorsqu'il entre dans les idées délirantes de l'aliéné, par crainte surtout, de dissimuler ce qu'il éprouve, les idées passionnées qui le poursuivent, il dissimule beaucoup mieux et avec plus de persistance que les personnes en santé, parce que la passion qui le porte à dissimuler est plus puissante et plus tenace que les sentiments et les passions qui peuvent engager aussi l'homme en santé à dissimuler. Lorsque le fou dissimule, il est par conséquent fort difficile de connaître le fond de ses pensées. Ce n'est qu'avec de la patience dans l'observation, qu'avec de l'adresse, en ne pressant jamais le malade, en évitant de lui faire connaître ce qu'on veut savoir, en évitant trop de rapports avec lui, et en le faisant étudier par diverses personnes sans qu'il se sente l'objet d'un examen, qu'on parvient à découvrir ses pensées. Le problème, encore sans solution satisfaisante. de la volonté

de l'aliéné se résout avec la plus grande facilité par la démonstration que nous avons donnée que la volonté dérivait de deux sources : l'une non libre, les désirs; l'autre libre, le libre arbitre. Ce n'est donc pas sans un motif sérieux, motif qui est le progrès de la science, que nous cherchons à faire prévaloir les principes psychologiques qui ont été exposés au commencement de ce travail.

ANALYSE PSYCHOLOGIQUE DE QUELQUES DÉLIRES INTELLIGENTS ET RAISONNANTS SERVANT A LA DÉMONSTRATION DES PRINCIPES PRÉCÉDEMMENT ÉNONCÉS. — L'étude analytique de l'état des facultés mentales chez le fou, et de leur mode d'activité dans les actes psychiques, démontre de la manière la plus évidente que l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations de la passion doit inévitablement résulter de cet état. Cet aveuglement, qui est l'essence de la folie, doit nous arrêter encore quelques instants, pour montrer à quel degré il peut s'étendre. Nous aurons recours, pour cette démonstration, à des faits qui, se rapportant au siége de Paris par les Allemands, offrent un intérêt particulier. Ces faits, rapportés par les Drs Drouet et Foville, se trouvent consignés dans les *Annales médico-psychologiques* (n° de janvier 1872, pag. 83 et suiv.). Nous intercalerons entre parenthèses, dans le cours du récit, les réflexions psychologiques que nous jugerons opportunes.

«Pendant le siége Prussien, dit le Dr Drouet, j'avais été envoyé avec 550 malades, de l'Asile de Ville-Évrard à celui dit de Vaucluse. Tout, dans les circonstances qui se produisaient autour de ces malades, aurait dû leur rappeler l'idée de la guerre, et, s'ils avaient joui de leur raison, ils n'auraient pas manqué de prendre une vive part aux événements qui se succédaient d'une manière si funeste; mais non, ils restaient impassibles et indifférents. Chose curieuse! malgré le bruit incessant du canon et malgré tant d'autres signes d'invasion, certains aliénés ne se lassaient pas de répéter que nous n'étions nullement en guerre, et

que nous usions de prétextes dérisoires pour prolonger leur séquestration. Quelques-uns s'évadèrent et nous furent ramenés par les Prussiens, à peine convaincus du blocus de Paris, où ils n'avaient pu pénétrer.»

« Ce que le Dr Drouet a vu à l'Asile de Vaucluse, dit à ce propos le Dr Foville, je l'ai moi-même constaté chaque jour pendant plus de six mois, à la maison de Charenton, et dans des conditions encore plus frappantes. La vaste étendue de campagne qui se déroule sous les yeux des aliénés présentait le spectacle militaire le plus varié et le plus émouvant de réalisme. Une partie notable des faits de guerre qui se succédaient au sud de Paris était accessible à leurs regards. Trois forts, plusieurs redoutes, les batteries échelonnées, ne pouvaient pas tirer un coup de canon sans que la vue et l'ouïe fusent également impressionnées. Les combats de Villejuif, de Choisy, du Rond-Pompadour, de Créteil et de Montmédy se livraient en partie sous leurs yeux, et c'était dans toutes ces directions un va-et-vient continuel de troupes, d'artillerie, de convois, d'ambulances ou de munitions; le pays lui-même était rempli de soldats. Certains des pensionnaires de la maison suivaient avec intérêt les scènes successives de ce drame émouvant, mais leur nombre était restreint à un degré qui renouvelait chaque jour ma surprise. A part ces exceptions (les moins gravement atteints, ou les convalescents sans doute), les malades restaient indifférents, complétement étrangers à tout ce qui arrivait si près d'eux; *trop émoussés dans leur impressionnabilité, ou trop absorbés dans la contemplation intérieure de leur délire, ils ne prenaient aucune part aux événements extérieurs*. (Cette appréciation psychologique est fort juste.) D'autres, et ce sont ceux dont l'observation a été pour moi l'objet de l'étonnement le plus grand, étaient bien en état de comprendre les événements, mais jamais ils n'en ont reconnu la nature véritable, jamais ils n'ont cru à la réalité de la guerre. Ils voyaient, ils entendaient tout; mais, interprétant tout dans le sens de leurs conceptions délirantes (sous la

direction de la passion qui les dominait), ils niaient qu'il y eût là rien de sérieux, et soutenaient que l'on faisait tout cela pour les tromper. Quant à l'explication, elle variait avec le délire de chacun. X... nous répétait tous les jours que cette prétendue guerre n'était qu'une comédie dont toutes les scènes avaient été réglées d'avance entre la Prusse et le Gouvernement français. La preuve (preuve puisée dans l'imagination du malade), c'est que toutes les armes, fusils et canons, n'avaient jamais été chargés qu'à poudre. Tout ce que l'on disait du nombre des morts, des blessés, n'était qu'une pure invention. Si par hasard une balle avait été lancée, c'est que quelque malfaiteur l'avait frauduleusement glissée dans son fusil. (Celui qui est capable de créer de telles idées suivies doit avoir intactes les facultés intellectuelles, doit pouvoir lier, associer les idées; seulement cette association, étant dirigée par la passion qui occupe son esprit, produit des interprétations fausses, extravagantes, des idées délirantes.) Mais à coup sûr il n'y a pas eu un seul canon chargé à boulet : du bruit, et rien de plus. Bien des gens, sans doute, étaient pris à cette comédie, mais lui X... n'était pas de ceux-là : inutile de vouloir le tromper à cet égard, il savait à quoi s'en tenir.» L'aveuglement de l'esprit est fort remarquable chez ce fou ; il ne saurait être mieux caractérisé. D'après les passions qui dirigent sa pensée, deux nations s'entendraient pour tromper un individu, et dans ce but feraient manœuvrer des milliers de soldats et dépenseraient des sommes prodigieuses ! Quelle conception extravagante, et quelle croyance invincible en elle ! On remarquera que cette idée délirante n'est point directe; elle est une des conséquences que cet aliéné déduit du délire directement inspiré par la passion qui le possède, délire qui chez ce malade est probablement celui des persécutions inspiré par les passions dépressives de la lypémanie; mais cela n'est pas mentionné dans l'observation. L'appréciation fausse des grands événements dont cet aliéné était témoin appartient donc au délire que nous avons appelé

indirect. Dans ce délire, sur quelles preuves ce malade étaie-t-il son appréciation? Sur de pures inventions de son imagination : *les armes n'étaient pas chargées.* Il ne cherche point à s'en assurer. Son sentiment passionné lui dicte cette idée, et cette idée devient de suite à ses yeux une preuve patente, irrécusable. Le même phénomène psychique s'observe également chez le passionné en santé. Combien de fois cet aveuglé ne prend-il pas pour preuves irrécusables des idées fausses, absurdes, immorales, que lui inspire sa passion, la seule affirmation de son sentiment intérieur !

« Un autre aliéné, continue M. Foville, qui se donne le nom de prince Paul-Émile, et qui, désigné par Dieu pour monter sur le trône de France, n'en reste écarté que par les maléfices électriques d'une société secrète, lisait régulièrement les journaux et suivait tous les événements d'une manière en apparence très-lucide; mais, quand il s'agissait de les interpréter, il affirmait qu'il n'était pas assez sot pour prendre au sérieux, ni les récits qu'il lisait, ni le bruit de l'artillerie qui tonnait sans cesse. (Le délire des grandeurs est ici le délire direct ; le délire des persécutions n'arrive là qu'indirectement, comme conséquence. Dans le délire ambitieux, ce sont les personnages les plus élevés en dignité et en puissance qui sont en scène, Dieu, roi, homme illustre, etc. Étant facile en général de reconnaître les délires directs d'un fou et la nature de la passion qui leur donne naissance, on pourra, lorsque apparaîtra le délire des persécutions, déterminer si ce délire est direct ou s'il est indirect, s'il a pour origine une passion triste ou une passion ambitieuse, s'il est enfanté par un cerveau dont l'activité est déprimée ou excitée. La distinction que nous avons établie entre le délire direct et le délire indirect peut donc avoir dans certains cas une utilité pratique.) Pendant le second siége et la terrible canonnade des derniers jours du combat dans les rues de Paris, il conserva la même attitude. Aujourd'hui encore il assure

qu'il n'a jamais été la dupe de tout ce qu'on lui a dit ; qu'il sait bien que Paris n'a jamais été assiégé pour de bon ; que tout le bruit qu'on a entendu était produit par des imbéciles qui tiraient le canon pour s'amuser, *mais dont le but réel était de le pousser à bout, lui prince Paul-Émile*, et d'avoir un prétexte pour le faire crever de faim en réduisant de plus en plus le régime alimentaire de toute la maison. » Combien de passionnés en santé ne raisonnent pas autrement !

Le délire des aliénés qui ont des idées suivies, qui associent ces idées, qui raisonnent, qui réfléchissent, qui préméditent, provient, on le voit, de fausses interprétations de leur part, interprétations suggérées par la passion qui les obsède. Ces fous partent d'une idée délirante directement inspirée par cette passion, idée erronée, absurde, immorale, suivant la nature de la passion, pour divaguer dans tous les sens. Ils voient tous les événements à travers le prisme de cet élément instinctif qui les absorbe ; de là, les délires indirects les plus variés, qui peuvent avoir pour objet tout ce qui se présente à l'esprit, tout ce dont la passion peut tirer parti pour s'affirmer. En passant à travers cette passion, les objets ne sont plus conçus tels qu'ils sont réellement, la passion les transforme, et cette transformation n'est point rectifiée par le témoignage des sens et de la mémoire, parce que ce témoignage n'a pas autant de puissance sur l'esprit du passionné que le témoignage donné par sa propre manière de sentir, par la passion qui l'absorbe, surtout lorsqu'elle n'est combattue par aucun élément instinctif rationnel opposé. Les idées délirantes, quelque absurdes, ridicules, extravagantes, impossibles qu'elles soient, ne prouvent donc point que les facultés intellectuelles du fou soient altérées. La perception apporte à l'esprit les connaissances vraies du monde extérieur, mais la passion donne aux objets perçus la forme, la couleur, la signification qu'elle désire. La mémoire rappelle les faits passés ; mais si ces faits contrarient la passion, ils sont inter-

prêtés faussement; la passion, au moyen de l'imagination, les façonne à sa convenance, les dénature de manière à pouvoir s'en servir à son profit, ou bien le fou ne tient aucun compte de ces faits. Puis le raisonnement vient prêter son concours pour appuyer avec un succès souvent remarquable les idées délirantes, en s'appuyant sur des principes, des prémisses inspirées par la même passion. On voit ainsi comment les facultés intellectuelles, quoique intactes, mais dirigées par la passion, non-seulement ne peuvent point rectifier les idées délirantes du passionné dominé et aveuglé, mais encore comment ces facultés deviennent un instrument fort actif dans la création de ces idées. Nous pensons avoir établi solidement ce point capital de la psychologie de la folie. Cette solution, qui nous paraît une des plus importantes de celles qui ont été demandées dans le Programme académique, n'aurait certainement pas pu être obtenue sans les principes nouveaux de psychologie que nous avons signalés dans notre étude préliminaire.

M. Foville cite encore l'observation d'un capitaine de la garde impériale atteint du délire des persécutions avec hallucinations multiples, et qui entra à Charenton quelques semaines avant la déclaration de guerre à la Prusse. « On aurait eu tout lieu de supposer, dit M. Foville, qu'en raison de sa profession, de ses nombreuses relations, de sa lucidité relative, qui à bien des égards était parfaite (lorsque la passion de ce fou n'intervenait pas dans ses actes psychiques), le capitaine Z... s'intéresserait aux événements militaires et qu'il suivrait les péripéties de la guerre avec une participation personnelle en esprit et en intention. Ce fut le contraire qui arriva. M. Z... n'a pas cessé de se montrer rebelle aux vérités les plus évidentes, insensible aux plus douloureuses réalités. La succession des événements malheureux, l'investissement de Paris, la capitulation de Metz, par suite de laquelle son régiment et ses camarades devenaient prisonniers, les combats sous Paris dont

il voyait les divers épisodes de ses propres yeux, le bombardement des forts qu'il entendait sans interruption, l'insurrection de Paris et ses suites déplorables, le second siége et la réorganisation d'une nouvelle armée française, tout est resté pour lui comme non avenu. Chaque événement lui était raconté par plusieurs personnes différentes, et jamais il n'a voulu en croire un seul mot. Il n'a jamais cessé de soutenir que la France était en paix, l'empereur aux Tuileries ; que les communications étaient libres et que c'était pour faire cause commune avec ses persécuteurs que l'on refusait d'envoyer ses lettres à ses parents et de lui faire parvenir leurs réponses; que tout ce bruit fait autour de la maison par la canonnade était l'œuvre de quelques officiers de son régiment, ses ennemis déclarés, acharnés à le tourmenter, et dont il citait les noms. Tout a été employé pour le dissuader, et rien n'a réussi. Réfractaire à tous les arguments, il y répondait par des fins de non-recevoir ou des dénégations systématiques. Je lui donnais les journaux qui racontaient en détail les grands événements qui se succédaient d'une manière si lamentable pour la France et pour son armée. Il les lisait devant moi sans la moindre émotion, et me les rendait en disant, avec son sourire ironique, que c'était une feuille imprimée par ses ennemis, uniquement pour le tromper; puis il me reprochait amicalement de me faire le complice de cette supercherie. (On a dit avec raison que la folie était essentiellement égoïste de sa nature. Le fou est tellement absorbé et dominé par sa passion, celle-ci remplit tellement son esprit et l'impressionne si profondément, que tout ce qui ne le concerne pas personnellement ne peut le pénéter. Sa personnalité, mise si haut en relief dans son esprit par la passion qui l'occupe, devient à ses yeux le centre autour duquel gravitent tous les événements, voire même les phénomènes de la nature. Devant sa personnalité si fortement sentie, tout s'efface, tout disparaît. Insensible à tout ce qui n'est pas lui-même, il interprète les événements à son point

de vue seulement et comme s'ils n'étaient accomplis qu'à son intention. Il ne pense qu'à lui, sans que l'on puisse dire cependant qu'il s'aime davantage que ce qu'il s'aimait jadis. Il ne pense qu'à lui, parce que sa pensée est rivée à sa personnalité par la lourde chaîne de sa passion. Les exemples que nous venons de citer nous en fournissent la preuve. La circonstance que toutes les pensées de l'aliéné, alimentées par sa passion, doivent graviter autour de sa personnalité, l'oblige réellement de rapporter à lui-même tous les événements du dehors, et, s'il est en proie au délire des persécutions, cette même circonstance l'oblige logiquement de trouver dans ces événements des causes de persécution : de là, une foule d'idées délirantes indirectes. S'il entend parler autour de lui, s'il aperçoit quelqu'un à une fenêtre vis-à-vis de lui, il voit dans ces faits insignifiants les preuves irrécusables d'un complot. S'il lit les journaux, il se voit dépeint dans tel ou tel personnage ; et, suspectant le perfide qui l'a trahi, il se promet de le dénoncer à la police, etc., etc. Des idées délirantes, des interprétations analogues sont très-fréquentes chez l'homme en santé qui est dominé et aveuglé par quelque passion.) Il m'est arrivé de lui remettre le même jour cinq ou six journaux différents, portant la même date, relatant les mêmes faits ; il les a lus avec la même incrédulité, assurant qu'ils étaient tous de faux journaux, imprimés à sa seule intention par des persécuteurs tellement acharnés, qu'ils ne reculaient devant aucun sacrifice d'argent. Malgré toute l'énergie que l'on a mise à lui affirmer que la garde impériale n'était plus à Versailles, qu'elle était partie en campagne, puis faite prisonnière à Metz et envoyée en Allemagne, puis dissoute à sa rentrée en France, il a persisté, sans aucune interruption, à écrire chaque jour à son colonel, à adresser ses lettres à Versailles pour demander justice contre les mauvais procédés de tels et tels de ses collègues qui le faisaient enfermer à Charenton, où ils continuaient à le tourmenter, et qui refusaient de se battre avec lui.

» Et pendant qu'il faisait preuve à chaque instant d'une perversion aussi profonde et aussi générale de l'intelligence, par sa manière d'apprécier les événements du jour les mieux faits pour l'intéresser et le convaincre, il continuait, à certains moments, à parler sur différentes questions d'histoire, de littérature, d'art militaire, ou sur ses affaires de famille, d'une manière assez spécieuse pour donner le change sur son état de trouble intellectuel. Une personne non prévenue de son délire, et qui l'aurait entendu alors, n'aurait pas manqué d'affirmer qu'il était tout à fait raisonnable et injustement retenu dans un asile d'aliénés. (Le délire de ce fou ne provient point d'une perversion générale de l'intelligence. Une passion probablement d'origine triste et dépressive, avait fait surgir l'idée de persécution, délire direct. Cette idée, personnifiant exactement sa passion, est adoptée comme un point de départ central d'où s'irradient diverses idées délirantes indirectes, au nombre desquelles se trouvent les interprétations absurdes des faits dont ce capitaine était témoin, et des relations qu'il lisait dans les journaux. Pour produire de tels délires, la passion pathologique, dirigeant à son profit les facultés intellectuelles intactes, suffisait seule. Il n'y avait pas de perversion de ces facultés, car ces facultés ne s'altèrent point par perversion ; ce genre d'altération n'est pas dans leur nature, elles ne s'altèrent que par affaiblissement. Or, chez ce malade, ni la perception, ni la mémoire, ni la faculté de poursuivre, de lier des idées, ni la faculté syllogistique, n'étaient altérées. Une perversion instinctive, manifestée par la passion pathologique, donnait lieu à tous ces délires. Sur ce qui ne concernait pas cette passion, les facultés psychiques, fonctionnant régulièrement, donnaient des produits convenables, quoique plusieurs d'entre eux pussent être plus ou moins influencés par la passion dominante. Des phénomènes psychiques semblables, dirons-nous encore, s'observent chez l'homme en santé, lorsqu'il est possédé et aveuglé par les passions qui sont naturelles à

son caractère ; les lois qui dirigent les facultés psychiques dans leur activité étant les mêmes, que l'homme soit en santé ou qu'il soit malade.) Le capitaine Z..., continue M. Foville, comme les deux autres malades dont je viens de parler, et plusieurs autres analogues, étaient tous des aliénés persécutés, de ceux dont on dit que le délire est partiel, et que l'on aurait appelés, il y a quelques années, des monomanes. Or, sans vouloir attribuer au mot de monomanie le sens trop étroit de délire sur un seul et unique point, que bien peu d'aliénistes voudraient soutenir aujourd'hui, les faits observés par M. Drouet et ceux que je viens de rapporter ne sont-ils pas de nature à ébranler bien fortement la théorie moins exclusive d'après laquelle, par suite de la dépendance réciproque des facultés, il n'y aurait dans la monomanie qu'une lésion partielle de ces facultés sans altération générale de leur ensemble ! (La démonstration, si souvent répétée dans notre travail, que, pour produire les délires partiels raisonnés, suivis et parfois logiques des fous, il suffit qu'une passion domine l'esprit et dirige d'après une loi psychique les facultés intellectuelles dans leur activité, cette démonstration, disons-nous, réduit à néant la théorie qui met en cause les facultés intellectuelles dans la folie raisonnante, et par conséquent dans les folies improprement appelées monomanies. Elle réduit également à néant l'opinion de M. Foville, qui croit, dans ces folies, à une altération générale de toutes les facultés psychiques. Comment pourrait-il en être ainsi : 1° lorsqu'on voit le fou délirer sur tout ce qui concerne sa passion, et conserver sa raison sur tout ce qui n'intéresse pas cette passion, ce qui n'aurait pas lieu si les facultés intellectuelles étaient altérées ; car, quand elles le sont, ainsi que cela a lieu dans l'imbécillité et la démence, leur impuissance se prouve dans chaque pensée ? 2° lorsqu'on voit l'homme en santé parfaite, dont l'intégrité des facultés intellectuelles n'est pas douteuse, délirer aussi complétement que le fou malade, et de la même manière, lorsqu'une passion s'empare de

son esprit et l'occupe tout entier?) Pour nous, continue M. Foville, ce qui nous a frappé le plus dans cette sorte d'épreuve de psychologie expérimentale, ce fut de voir à quel point la perversion des appréciations, la *lésion de l'intelligence*, l'*abolition du jugement*, devaient être profondes et générales chez des aliénés en apparence raisonnables à tant d'égards (l'intelligence n'était pas lésée, elle fonctionnait normalement, mais elle était inspirée et dirigée par la passion qui dominait ces aliénés. Le jugement n'était point aboli ; seulement, étant dicté par une passion, par un élément instinctif irrationnel, il était conforme à cette passion, c'est-à-dire faux, absurde, irrationnel), *et en voyant à quels développements imprévus se prêtaient les conceptions délirantes en apparence les plus limitées, je me demandais si jamais, dans un cas de médecine légale, on pourrait affirmer qu'un acte grave commis par un monomaniaque n'avait aucun rapport avec l'objet de son délire.* » Si nous avons combattu l'explication psychologique que M. Foville donne des idées délirantes par la lésion des facultés intellectuelles, nous croyons, avec lui, que dans un cas de médecine légale il est impossible d'affirmer qu'un crime commis par un monomaniaque n'a aucun rapport avec l'objet de son délire, car toute espèce de pensée criminelle peut dériver, comme délire indirect, d'une idée délirante directe quelconque. Nous partageons l'opinion de M. Foville, non parce que, ainsi qu'il le croit, les facultés intellectuelles seraient lésées dans la folie qui nous occupe, mais parce que la passion dominante de l'aliéné peut faire sentir son influence sur ses pensées et sur ses actes, même dans les circonstances où il semblerait que la funeste intervention de cette passion sur les pensées n'a pas eu lieu.

Quand nous nous sommes occupé de la genèse des idées délirantes, nous avons dit que tout était bon à l'aliéné pour construire son délire, les faits sans importance comme les préoccupations graves du moment. Mais il faut que ces faits et que ces idées conviennent à la passion, il faut,

pour parler au figuré, qu'elle puisse s'y complaire à son aise. Quand le délire est établi, il peut cependant changer, mais cela n'a lieu que lorsque la passion pathologique change de nature avec l'état cérébral qui la produit, ou lorsque, cette passion restant la même, il se présente un objet qui convienne mieux à cette passion que celui qu'elle avait adopté. Elle abandonne alors facilement le premier objet pour s'emparer du nouveau, qui la satisfait davantage. Hors ces deux cas, le délire ne varie pas; les circonstances les plus émouvantes ne peuvent le modifier, le changer ; les réalités les plus graves ne sont pas même acceptées, si elles ne flattent pas la passion pathologique. Nous avons été témoins de ces phénomènes psychiques dans les observations citées par MM. Drouet et Foville. Les faits de guerre ont fort souvent servi de base au délire des malheureux qui sont devenus fous pendant l'invasion allemande ; cette invasion était une base qui devait satisfaire pleinement les passions tristes de la lypémanie au moment où l'état pathologique du cerveau les faisait surgir; mais, chez les trois sujets cités par MM. Drouet et Foville, elle n'a produit aucun effet, parce que, ces trois sujets étant fous avant la guerre, les passions tristes avaient trouvé, depuis un temps plus ou moins long, un objet qui satisfaisait pleinement ces mêmes passions. Rien ne pouvait alors modifier le délire de ces aliénés.

Deuxième forme de la Folie instinctive dite : Lésion des affections. — Délire dans les actes.

Dans la première forme de la folie instinctive, l'élément intellectuel masque si bien, par les idées délirantes réfléchies, raisonnées, l'élément instinctif, principe de cette folie, que, si l'on s'en tenait aux apparences et si l'on ne remontait pas jusqu'à l'élément inspirateur de la pensée, on pourrait croire, ainsi que cela a eu lieu, que les facultés intellectuelles sont seules atteintes. En effet, l'élément

instinctif n'intervient dans cette première forme que comme directeur de la pensée, il ne se manifeste pas par des penchants saillants, par des désirs, par des besoins de satisfaction. Cette folie, en quelque sorte *spéculative*, est celle où l'idée domine.

Dans la deuxième forme, qui va nous occuper, ce n'est plus l'idée que nous verrons dominer, c'est le penchant, c'est le désir, c'est l'impulsion à agir. L'élément instinctif apparaît ici au premier plan ; il demande sa satisfaction par des actes, il montre d'une manière évidente et directe qu'il est le véritable générateur du délire. Cette folie est donc essentiellement *active* ; la manière d'agir de l'individu a changé complétement. Celui qui se conduisait d'après les règles les plus sévères de l'équité, dont les mœurs étaient douces, dont la vie était sobre et morale, devient insociable, acariâtre, bizarre, violent, porté au mal.

Dans une première variété de cette deuxième forme de la folie instinctive, le malade explique, excuse, justifie par des motifs inspirés par sa passion, motifs qui sont plausibles pour lui (preuve de son inconscience morale), la bizarrerie, l'inconvenance, l'immoralité de sa conduite. Un homme poussé par l'orgueil, par l'ambition, passions qu'a fait surgir son cerveau malade, se livre à des spéculations aventureuses, exagérées ; il devient joueur. Irrité par les pertes qu'il éprouve, il prend en aversion les personnes qu'il affectionnait le plus ; son imagination, excitée, inspirée par la haine, trouve des motifs pour accuser ces personnes d'être la cause de ses souffrances, de ses revers ; il injurie ces personnes, il les maltraite ; il peut même attenter à leurs jours, s'il en éprouve le désir. Tel autre individu qui a toujours été un modèle de sagesse se livre sans retenue aux paroles et aux actes les plus obscènes. L'aliéné dominé par la haine et la violence s'imagine que tel individu est son ennemi ; il l'attaque et le tue. S'il est exalté par un délire religieux, il prend une personne connue ou inconnue pour le diable, et afin d'exterminer le génie du mal il assomme

cette personne. Dans ces cas, le délire de la pensée a accompagné l'impulsion perverse, lui a donné un motif d'existence. La passion qui a poussé l'aliéné aux actes violents et criminels a inspiré l'imagination, et celle-ci a créé des délires en rapport avec cette passion. Ces idées délirantes prennent la forme de *raisons* sur lesquelles s'appuient les penchants pervers, de *motifs* qui militent en faveur de la satisfaction de ces penchants ; raisons et motifs inspirés par les mêmes éléments instinctifs qui donnent ces penchants.

Dans une deuxième variété, la folie réside entièrement dans des penchants pervers qui dominent l'individu, sans idée délirante. L'imagination ne joue alors aucun rôle, et les facultés réflectives interviennent, non pour motiver les penchants, mais seulement pour favoriser l'exécution de l'acte désiré. L'aliéné poussé par une passion perverse qui absorbe son esprit et qui l'anime entièrement, éprouve le désir de commettre un acte immoral, violent ; ce désir, véritable *délire du penchant*, est parfois si impérieux qu'il est ressenti comme un besoin. Rien, dans la conscience du fou, ne réprouvant la satisfaction de ce désir, de ce besoin, l'aliéné, absorbé par son penchant, combine les moyens de parvenir à cette satisfaction, et il l'accomplit alors que tout ce qu'il éprouve le pousse à l'accomplir et que rien ne l'en détourne, alors que sa passion le met dans l'état passionné, l'aveugle complétement. C'est par un acte criminel que se manifeste le plus souvent ce genre de folie. L'aliéné ayant agi sous l'influence d'une impulsion non motivée par les passions ordinaires de l'humanité, ne sait pas, après l'accès de folie impulsive, pourquoi il a agi de cette sorte, et ne peut se rendre compte de son action. Ce sont des penchants contre-nature, excités par l'activité anomale du cerveau, penchants qui absorbent momentanément l'esprit *et qu'aucune faculté morale ne combat dans la conscience*, qui constituent les monomanies criminelles, monomanies qui se manifestent sans délire des idées. Ces monomanies sont inspirées, *non par les passions ordinaires de l'humanité*, telles

que : la haine, la vengeance, la cupidité, la jalousie, etc., passions normales que l'homme en santé éprouve aussi bien que l'homme malade, et que l'on peut appeler *physiologiques*, mais par des passions anomales qui ont directement pour objet l'acte pervers lui-même ; le meurtre, le suicide, l'incendie, le vol, passions que l'on peut appeler *pathologiques*, parce qu'elles ne se rencontrent que chez l'homme malade. Ainsi, le monomane homicide tue, non guidé par une idée délirante, non pour se délivrer d'un ennemi ou du démon, etc., mais sans raison motivée, dominé par la passion homicide : il tue pour satisfaire le besoin de tuer, il tue pour tuer. Le monomane suicide se tue, non pour obéir à un ordre surnaturel ou sous l'inspiration de toute autre idée délirante ; il se tue pour satisfaire sa passion de suicide lorsqu'elle demande impérieusement sa satisfaction, et alors même qu'il est entouré de tout ce qui attache rationnellement à la vie. Le fou incendiaire brûle pour satisfaire sa passion incendiaire, sans haine ni vengeance contre ceux dont il détruit la propriété. Dans la monomanie du vol, le fou vole pour voler ; il ne cherche pas à profiter des choses qu'il a dérobées, et il les restitue sans regret. L'objet de ces folies instinctives est donc inspiré par une passion contre-nature, franchement pathologique, ce qui n'a pas lieu dans les folies impulsives motivées par des idées délirantes, folies dont l'objet est inspiré par des passions naturelles à l'humanité, la haine, la vengeance, etc. ; ce qui n'a pas lieu non plus dans les folies instinctives de la première forme, lesquelles sont inspirées par des passions bizarres, par la tristesse, par la crainte ou par l'orgueil, par l'ambition, etc., passions également naturelles à l'humanité. Cette circonstance que l'objet des monomanies criminelles est inspiré *par des passions anomales essentiellement pathologiques*, tandis que l'objet de la première forme de la folie instinctive et celui de la première variété de la deuxième forme de cette folie sont inspirés *par des passions normales*, cette circonstance,

disons-nous, indique une gravité plus grande dans l'état cérébral qui produit les monomanies criminelles, que dans celui qui produit les autres folies instinctives ; et en effet, les monomanies criminelles sont fort dangereuses, non-seulement à cause des actes auxquels elles poussent le malade, mais encore à cause de l'extrême rareté de leur guérison. Aussi doit-on se méfier très-longtemps, pour ne pas dire toujours, de ces malades, alors même qu'ils paraissent guéris. Cette guérison n'est le plus souvent qu'apparente. Le feu n'est pas éteint, il couve sous la cendre, et il se manifeste par des explosions terribles au moment où l'on s'y attend le moins. Les médecins aliénistes le savent fort bien, et c'est presque toujours à contre-cœur qu'ils laissent sortir des asiles ces malades dangereux lorsque, dans une période de rémission, paraissant guéris, ils sont réclamés par leurs parents. On ne tarde malheureusement pas à reconnaître que les médecins avaient raison de redouter la sortie de ces malades.

Dans les monomanies criminelles, l'objet de la folie, l'impulsion criminelle, est lui-même un élément essentiel de la folie, puisque cette impulsion provient d'une passion anomale, pathologique. L'inconscience morale à l'égard de cette impulsion est aussi complète que dans la première forme des folies instinctives et que dans la première variété des folies de la deuxième forme. L'aveuglement moral causé par cette inconscience est aussi un élément essentiel de cette folie ; car si l'aveuglement n'existait pas, si le malade sentait la perversité de son penchant pathologique anomal, s'il le réprouvait moralement, s'il avait par conséquent les moyens moraux pour le combattre, il serait éclairé, il posséderait la raison à l'égard de son penchant, il ne serait pas précisément fou, malgré l'anomalie de ce penchant ; c'est ce que nous verrons avoir lieu dans la troisième forme des monomanies.

La *Gazette des Tribunaux* du 28 février 1826 rapporte l'observation suivante, qui est un type de monomanie ho-

micide : Henriette Cornier, femme Berton, âgée de 27 ans, fut mariée à un mauvais sujet. Elle s'en sépara après quatre mois de mariage. Ayant vécu depuis avec plusieurs hommes, elle eut deux enfants qu'elle mit à l'hôpital. Elle amenda sa conduite et se fit domestique. Son caractère devint sombre, rêveur, triste, mélancolique ; elle tenta de se jeter dans la Seine, mais on l'en empêcha. Elle ne put pas donner une cause à cette tentative. (Cet acte ayant été déterminé dans un accès de folie suicide, par la passion de se tuer pour se tuer, elle ne put en effet l'expliquer par les passions ordinaires de l'humanité.) Un jour, la pensée de tuer une petite fille la saisit ; elle prie les époux Bellon de lui confier leur enfant pour la faire promener, ce qui lui fut accordé. Elle n'avait contre eux ni haine ni animosité. Une fois en possession de l'enfant, elle monte dans sa chambre, elle accable la petite de caresses et lui coupe la tête. Elle raconta plus tard que pendant les apprêts du meurtre, qui ont duré près d'un quart d'heure, elle n'a éprouvé aucune émotion, elle était de sang-froid, tranquille, nullement agitée, n'éprouvant ni plaisir, ni peine, et néanmoins ce n'est pas machinalement qu'elle agissait, elle savait ce qu'elle faisait (elle en avait la conscience *personnelle*). Après avoir commis le meurtre, elle resta à l'égard de cet acte dans le même état d'insensibilité morale. Cependant, quelques moments après, la vue du sang l'émeut, elle a peur de ce qu'elle a fait, mais cette peur dure peu de temps. Quand la mère vint chercher l'enfant, la porte était fermée. Henriette lui dit tranquillement que la petite était morte. La mère entre de force et pousse des cris de douleur. Henriette lui dit : Sauvez-vous, vous pourriez servir de témoin ! Puis, ramassant la tête de l'enfant, elle la jette par la fenêtre dans la rue. Elle avoue la préméditation, mais cette préméditation ne fut point une délibération entre le penchant homicide et le sentiment du devoir ; toute l'activité réflective a fonctionné, dans cette préméditation, au profit de la passion, dans le but de favo-

riser la satisfaction de cette passion. En vain cherche-t-on à lui faire sentir de l'horreur pour son crime, à provoquer une émotion ; elle répond brusquement : J'ai voulu la tuer. Interrogée sur la cause du crime, elle dit qu'elle ne peut en indiquer aucune, que c'est une idée qui lui a pris comme cela, qu'elle l'a exécutée, que c'était dans sa destinée. Elle ne cherche pas à atténuer sa culpabilité ; elle déclare qu'elle ne peut devenir plus coupable que ce qu'elle l'est. Ces paroles signifient qu'elle reconnaît actuellement qu'il n'y a pas d'acte plus horrible que celui qu'elle a commis, car l'état de folie dans lequel elle se trouvait au moment du crime, folie caractérisée par l'absence de toute opposition morale à son désir criminel, exclut toute culpabilité. Si elle a jeté la tête de l'enfant par la fenêtre, c'est pour qu'on montât aussitôt chez elle, et qu'on fût assuré alors qu'elle était seule l'auteur du meutre. Aux Assises, pendant la lecture de l'acte d'accusation, elle a quelques mouvements convulsifs à la face et dans les membres, son regard est immobile et stupide , sa figure est pâle et défaite. Elle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité. L'état de calme complet dans lequel se trouvait cette femme avant, pendant et après l'exécution de cet acte horrible, prouve que sa passion homicide était sans violence. Le désir que fit naître cette passion sans violence, mais occupant néanmoins tout l'esprit, peut être comparé à une simple fantaisie ; une force morale très-faible, opposée à ce désir, eût donc suffi, si elle était intervenue, pour empêcher ce meurtre. Mais aucune ne s'étant trouvée dans l'esprit de cette femme pour combattre ce désir, tous les sentiments moraux qu'elle possédait ayant été étouffés par cette faible passion imposée par l'activité pathologique de son cerveau, ce désir, quoique sans violence, devait inévitablement être satisfait. Cette femme a voulu commettre le meurtre, elle le déclare elle-même ; mais sa volonté ne dérivait point du libre arbitre, elle dérivait de son désir ; elle a voulu par le désir que lui imposait sa passion homi-

cide. Lorsque cette passion s'est évanouie par le fait de sa satisfaction, peu à peu les sentiments moraux reparurent, la possession de l'esprit par la passion, l'aveuglement moral à l'égard du désir criminel, cessa ; elle eut horreur de son crime, et elle s'accusa coupable. Tous ces phénomènes psychiques s'expliquent facilement au moyen de nos principes psychologiques.

Henriette a parfaitement indiqué qu'elle savait ce qu'elle faisait en commettant le crime, qu'elle en avait *la conscience personnelle* ; mais d'autres monomanes disent qu'en commettant le crime ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. S'ils s'expriment ainsi, ce n'est pas qu'ils ne sussent parfaitement ce qu'ils faisaient ; ils veulent dire seulement qu'ils ne peuvent comprendre le motif pour lequel ils ont commis le crime, ce motif n'étant autre que le désir anomal de tuer pour tuer, et non pas un désir suscité par les passions ordinaires de l'humanité. Ils veulent dire aussi qu'ils n'avaient pas *la conscience morale* de leur acte; qu'ils n'éprouvaient aucune répugnance morale à le commettre.

Si l'on passait en revue les diverses observations des monomanies criminelles, dans toutes on aurait les preuves les plus complètes de l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des impulsions perverses (caractère psychologique de la folie). Le malade, saisi par la passion anomale, est dominé, absorbé par elle ; les sentiments moraux étouffés, annihilés, disparaissent, et les facultés réflectives, dirigées par cette passion seule, n'opèrent que pour favoriser sa satisfaction complète. Aussi, en l'absence des sentiments moraux, la préméditation de l'acte ayant lieu sans réprobation morale, l'acte s'accomplit sans regret, et cette absence de regret, de remords, persiste quelque temps encore après l'accomplissement de l'acte criminel. Mais la passion anomale, une fois satisfaite, s'apaise bientôt chez la plupart des malades par le fait de sa satisfaction, et s'efface ; la crise impulsive est terminée. Les sentiments moraux, qui reparaissent alors, sont vivement froissés, et ce froisse-

ment fait naître le regret égoïste ou le remords moral, ou l'un et l'autre, suivant la nature des sentiments qui sont éprouvés.

Les monomanies criminelles sont non-seulement partielles, mais elles peuvent être instantanées. Leur apparition subite prouve que bien peu de chose suffit dans le cerveau pour les produire. L'accès de folie peut même ne plus reparaître, mais c'est le cas le plus rare. La névrose du cerveau qui occasionne ces folies est en général le point de départ d'une maladie sérieuse incurable qui se termine, à la longue, par la démence et par la mort.

Le Dr Marc raconte que dans sa jeunesse il fut pris de l'envie de jeter à l'eau un jeune maçon assis sur le parapet d'un pont. L'horreur de cette idée qui le saisissait le fit s'éloigner promptement. Cet exemple, qui n'est point celui d'une folie, puisqu'en même temps que l'impulsion perverse ce médecin éprouva contre elle une réprobation morale, montre comment la folie instantanée peut se produire. Supposons que ce désir puissant et tout à fait insolite de jeter ce jeune homme dans l'eau se fût présenté au Dr Marc, sans qu'aucun sentiment rationnel ne l'eût combattu dans sa conscience, son état psychique eût été celui de la folie, et si l'impulsion perverse eût été assez puissante pour demander sa satisfaction, elle l'eût reçue incontestablement. Lorsqu'un désir est assez puissant pour demander sa satisfaction, et que rien dans la conscience de l'individu ne fait opposition à ce désir, sa satisfaction n'est-elle pas inévitable ?

Ce fut un accès de monomanie homicide instantanée qui porta Papavoine, en 1825, à tuer dans le bois de Vincennes deux enfants qui lui étaient inconnus. Ce malheureux fut condamné à mort et exécuté. L'humanité paie cher l'ignorance dans laquelle elle est née, étant condamnée à ne connaître les vérités qu'en les cherchant, et ne les découvrant qu'avec beaucoup de peine et après de nombreux tâtonnements.

La folie impulsive peut porter au suicide, de même qu'elle porte à l'homicide. C'est elle qui détermine ces suicides inexplicables par les passions ordinaires, et qui sont accomplis parfois dans les conditions les plus heureuses de la vie. La folie impulsive peut changer d'objet. Ainsi, tel malade qui a éprouvé un penchant au suicide, dans un premier accès de folie, peut ressentir, dans un second accès, un penchant homicide. Nous avons vu cette substitution du penchant avoir lieu chez Henriette Cornier.

L'observation suivante de folie suicide offre beaucoup d'intérêt, parce que la personne qui en est l'objet a pu nous renseigner exactement sur ce qui s'est passé dans son esprit pendant son accès de monomanie suicide.

M. X..., négociant, instruit et laborieux, ayant une nombreuse famille qu'il élevait avec soin, fait des pertes importantes à des jeux de bourse. Gai de caractère, il n'avait été attristé de ses pertes que dans des limites rationnelles. Quelque temps après sa mésaventure, le matin en sortant de chez lui à 8 heures, il donne rendez-vous à sa femme et à sa fille pour faire quelques emplettes à 9 heures. A 9 heures moins un quart, pendant qu'il attendait ces dames sur la porte de son comptoir, il lui prend subitement et sans motif un profond dégoût de la vie qui subjugue totalement son esprit. « C'est bien stupide, se dit-il à lui-même, de toujours travailler et de se donner tant de peine : il vaut mieux en finir de suite. » Nous ferons observer que cet homme aimait naturellement le travail, qu'il était doué d'une grande activité, et qu'il n'avait jamais manifesté auparavant de dégoût, ni pour la vie, ni pour le travail. « Lorsque ce dégoût se fit sentir en moi, nous dit-il plus tard, aucun sentiment ne vint le combattre; tout me portait au suicide par un désir tel que si l'on m'avait proposé une affaire dans laquelle j'aurais pu gagner cent mille francs, j'aurais rejeté cette offre pour suivre mon penchant. Aussitôt que cette idée s'empara de moi, je partis pour la mettre à exécution. En me rendant chez moi, j'aperçus

de loin ma femme et ma fille qui allaient à notre rendez-vous. A leur vue, une seule pensée me vint, celle de les éviter, afin de n'être ni entravé ni retardé dans mon projet. Je n'éprouvai aucun regret de les quitter; la pensée que je les voyais pour la dernière fois ne se présenta pas à mon esprit. Arrivé à la maison, je m'enfermai dans ma chambre, j'écrivis une lettre à mon fils aîné pour lui dire que je me donnais la mort, et je fis quelques dispositions testamentaires. Prenant alors deux flacons contenant, l'un de l'acide sulfurique et l'autre du laudanum, je les mélangeai dans un verre, pensant que deux poisons agiraient plus sûrement qu'un seul, et je bus le tout avec une résolution sans mélange de crainte et de regret. » Ayant été appelé pour lui donner nos soins, nous arrivâmes près de lui une heure et demie après l'événement. M. X... était en proie à d'atroces souffrances : il avait beaucoup vomi. Les deux poisons s'étaient un peu atténués réciproquement, et comme il venait de déjeuner avec du café au lait, l'action de l'acide sur l'estomac avait été amoindrie, d'autant plus que des vomissements opiniâtres avaient complétement vidé cet organe. Après plusieurs mois de souffrances, il revint à la santé, et quinze mois après sa tentative il était entièrement rétabli. « Après avoir bu le poison, nous dit-il, je ne suis revenu à mon état moral ordinaire qu'avec les souffrances horribles que j'éprouvais, et en apercevant mes enfants. Alors je me demandai comment il m'avait été possible de commettre une pareille action. En ce moment je ne la referais pas pour tout l'or du monde, parce que je la réprouve. Soyez persuadé que l'homme est parfois en butte à des entraînements irrésistibles auxquels je n'aurais pu croire si je ne les avais pas éprouvés. » Le mot *irrésistible*, dont il se servait, était tout à fait impropre, puisqu'il avouait qu'aucun sentiment n'avait opposé de résistance à son penchant et ne l'avait combattu dans sa conscience. Nous lui demandâmes si, dans le cas où l'idée de tuer sa femme ou ses enfants

l'aurait saisi de la même manière, il aurait pu commettre ces crimes : « Je n'en doute pas, nous répondit-il, parce que tout me poussait, et rien ne me retenait. » Sa préméditation ne fut point une délibération entre le bien et le mal, tous ses sentiments moraux étant étouffés en ce moment par sa passion du suicide. Cette préméditation consista en pensées toutes en faveur de sa passion, et en combinaisons propres à assurer l'accomplissement de l'acte qui devait la satisfaire. La préméditation ne prouvait donc point que l'acte eût été librement commis. C'était la préméditation d'un fou qui réfléchit sur le désir inspiré par sa folie, afin de pouvoir accomplir ce désir. Dans l'exposé que cette personne nous fit de l'état psychique qui l'avait conduit au suicide, nous avons eu la satisfaction de trouver la confirmation que la folie réside réellement dans l'inconscience morale à l'égard des inspirations passionnées, inconscience qui produit l'aveuglement moral à l'égard des inspirations irrationnelles des passions, que la folie est causée par l'absence des éléments instinctifs de la raison en présence de ces inspirations irrationnelles, comme nous l'avait démontré l'analyse des états psychiques manifestés par les fous.

Dans le cas que nous venons de citer, nous trouvons un exemple bien caractérisé de folie instantanée, isolée, sans précédents. Des faits de ce genre sont si rares dans la science, que des médecins aliénistes ont nié leur existence, n'en ayant pas observé. Évidemment il n'y a pas eu dans ce cas une des affections cérébrales graves qui produisent les monomanies criminelles persistantes, car ces maladies ne disparaissent pas instantanément ; après des rémissions, les désordres moraux reparaissent. Il y a eu donc dans ce cas une simple névrose du cerveau qui a produit une passion pathologique et un état psychique semblables à ceux que déterminent des affections cérébrales plus profondes; de même que des vomissements peuvent être produits par une névrose transitoire de l'estomac ou par une affection très-grave de cet organe.

Le Dr Morel, rendant compte, dans la séance du 28 octobre 1872 de la Société médico-psychologique, de l'affaire Kermel, dit : « Il n'y a pas de folie instantanée, mais des actes malfaisants instantanés en rapport avec telle ou telle forme de maladie mentale des individus incriminés ». Dans la même séance, M. Brière de Boismont dit également : « Dans ma lettre à Me Lachaud, j'ai donné la qualification de transitoire, d'instantané, non pas à la folie elle-même, mais à l'acte morbide qui en est la manifestation ; c'est là une distinction importante et sur laquelle j'insiste ». Nous considérons la manière de voir de ces deux savants aliénistes comme erronée, parce que le mot folie est appliqué par eux, dans ces cas, non à l'état psychique anormal qui n'apparaît que par moment, mais à l'affection cérébrale grave qui le produit, affection qui persiste même pendant les rémissions ; or il n'y a pas de maladie cérébrale qui s'appelle folie. Pendant ces rémissions, la passion pathologique n'étant pas soulevée, restant muette, l'individu ne manifeste aucun délire, il n'est porté à aucun acte grave, l'état psychique est momentanément normal; l'individu n'est pas fou, il est seulement un malade chez lequel l'affection cérébrale peut, d'un moment à l'autre et même instantanément, soulever des passions pathologiques, et avec elles la folie. C'est donc réellement la folie, l'état psychique, qui est transitoire et instantané; l'acte malfaisant n'est que la manifestation de la folie. Ces folies impulsives ne se manifestent, en effet, que par l'impulsion à l'acte sans délire de la pensée. Acte et folie ne sont donc qu'une seule et même chose ; ils n'apparaissent que dans des moments de crise où la maladie se fait violemment sentir sur l'état psychique. Hors de ces moments, quoique la maladie persiste, l'état psychique, la passion, disparaît, et la folie avec elle.

Dans ces folies impulsives où des actes épouvantables sont commis sans aucun motif puisé dans les mauvaises passions normales, il se présente parfois une circonstance

que : la haine, la vengeance, la cupidité, la jalousie, etc., passions normales que l'homme en santé éprouve aussi bien que l'homme malade, et que l'on peut appeler *physiologiques*, mais par des passions anomales qui ont directement pour objet l'acte pervers lui-même ; le meurtre, le suicide, l'incendie, le vol, passions que l'on peut appeler *pathologiques*, parce qu'elles ne se rencontrent que chez l'homme malade. Ainsi, le monomane homicide tue, non guidé par une idée délirante, non pour se délivrer d'un ennemi ou du démon, etc., mais sans raison motivée, dominé par la passion homicide : il tue pour satisfaire le besoin de tuer, il tue pour tuer. Le monomane suicide se tue, non pour obéir à un ordre surnaturel ou sous l'inspiration de toute autre idée délirante ; il se tue pour satisfaire sa passion de suicide lorsqu'elle demande impérieusement sa satisfaction, et alors même qu'il est entouré de tout ce qui attache rationnellement à la vie. Le fou incendiaire brûle pour satisfaire sa passion incendiaire, sans haine ni vengeance contre ceux dont il détruit la propriété. Dans la monomanie du vol, le fou vole pour voler ; il ne cherche pas à profiter des choses qu'il a dérobées, et il les restitue sans regret. L'objet de ces folies instinctives est donc inspiré par une passion contre-nature, franchement pathologique, ce qui n'a pas lieu dans les folies impulsives motivées par des idées délirantes, folies dont l'objet est inspiré par des passions naturelles à l'humanité, la haine, la vengeance, etc. ; ce qui n'a pas lieu non plus dans les folies instinctives de la première forme, lesquelles sont inspirées par des passions bizarres, par la tristesse, par la crainte ou par l'orgueil, par l'ambition, etc., passions également naturelles à l'humanité. Cette circonstance que l'objet des monomanies criminelles est inspiré *par des passions anomales essentiellement pathologiques*, tandis que l'objet de la première forme de la folie instinctive et celui de la première variété de la deuxième forme de cette folie sont inspirés *par des passions normales*, cette circonstance,

disons-nous, indique une gravité plus grande dans l'état cérébral qui produit les monomanies criminelles, que dans celui qui produit les autres folies instinctives ; et en effet, les monomanies criminelles sont fort dangereuses, non-seulement à cause des actes auxquels elles poussent le malade, mais encore à cause de l'extrême rareté de leur guérison. Aussi doit-on se méfier très-longtemps, pour ne pas dire toujours, de ces malades, alors même qu'ils paraissent guéris. Cette guérison n'est le plus souvent qu'apparente. Le feu n'est pas éteint, il couve sous la cendre, et il se manifeste par des explosions terribles au moment où l'on s'y attend le moins. Les médecins aliénistes le savent fort bien, et c'est presque toujours à contre-cœur qu'ils laissent sortir des asiles ces malades dangereux lorsque, dans une période de rémission, paraissant guéris, ils sont réclamés par leurs parents. On ne tarde malheureusement pas à reconnaître que les médecins avaient raison de redouter la sortie de ces malades.

Dans les monomanies criminelles, l'objet de la folie, l'impulsion criminelle, est lui-même un élément essentiel de la folie, puisque cette impulsion provient d'une passion anomale, pathologique. L'inconscience morale à l'égard de cette impulsion est aussi complète que dans la première forme des folies instinctives et que dans la première variété des folies de la deuxième forme. L'aveuglement moral causé par cette inconscience est aussi un élément essentiel de cette folie ; car si l'aveuglement n'existait pas, si le malade sentait la perversité de son penchant pathologique anomal, s'il le réprouvait moralement, s'il avait par conséquent les moyens moraux pour le combattre, il serait éclairé, il posséderait la raison à l'égard de son penchant, il ne serait pas précisément fou, malgré l'anomalie de ce penchant ; c'est ce que nous verrons avoir lieu dans la troisième forme des monomanies.

La *Gazette des Tribunaux* du 28 février 1826 rapporte l'observation suivante, qui est un type de monomanie ho-

micide : Henriette Cornier, femme Berton, âgée de 27 ans, fut mariée à un mauvais sujet. Elle s'en sépara après quatre mois de mariage. Ayant vécu depuis avec plusieurs hommes, elle eut deux enfants qu'elle mit à l'hôpital. Elle amenda sa conduite et se fit domestique. Son caractère devint sombre, rêveur, triste, mélancolique ; elle tenta de se jeter dans la Seine, mais on l'en empêcha. Elle ne put pas donner une cause à cette tentative. (Cet acte ayant été déterminé dans un accès de folie suicide, par la passion de se tuer pour se tuer, elle ne put en effet l'expliquer par les passions ordinaires de l'humanité.) Un jour, la pensée de tuer une petite fille la saisit ; elle prie les époux Bellon de lui confier leur enfant pour la faire promener, ce qui lui fut accordé. Elle n'avait contre eux ni haine ni animosité. Une fois en possession de l'enfant, elle monte dans sa chambre, elle accable la petite de caresses et lui coupe la tête. Elle raconta plus tard que pendant les apprêts du meurtre, qui ont duré près d'un quart d'heure, elle n'a éprouvé aucune émotion, elle était de sang-froid, tranquille, nullement agitée, n'éprouvant ni plaisir, ni peine, et néanmoins ce n'est pas machinalement qu'elle agissait, elle savait ce qu'elle faisait (elle en avait la conscience *personnelle*). Après avoir commis le meurtre, elle resta à l'égard de cet acte dans le même état d'insensibilité morale. Cependant, quelques moments après, la vue du sang l'émeut, elle a peur de ce qu'elle a fait, mais cette peur dure peu de temps. Quand la mère vint chercher l'enfant, la porte était fermée. Henriette lui dit tranquillement que la petite était morte. La mère entre de force et pousse des cris de douleur. Henriette lui dit : Sauvez-vous, vous pourriez servir de témoin ! Puis, ramassant la tête de l'enfant, elle la jette par la fenêtre dans la rue. Elle avoue la préméditation, mais cette préméditation ne fut point une délibération entre le penchant homicide et le sentiment du devoir ; toute l'activité réflective a fonctionné, dans cette préméditation, au profit de la passion, dans le but de favo-

riser la satisfaction de cette passion. En vain cherche-t-on à lui faire sentir de l'horreur pour son crime, à provoquer une émotion ; elle répond brusquement : J'ai voulu la tuer. Interrogée sur la cause du crime, elle dit qu'elle ne peut en indiquer aucune, que c'est une idée qui lui a pris comme cela, qu'elle l'a exécutée, que c'était dans sa destinée. Elle ne cherche pas à atténuer sa culpabilité ; elle déclare qu'elle ne peut devenir plus coupable que ce qu'elle l'est. Ces paroles signifient qu'elle reconnaît actuellement qu'il n'y a pas d'acte plus horrible que celui qu'elle a commis, car l'état de folie dans lequel elle se trouvait au moment du crime, folie caractérisée par l'absence de toute opposition morale à son désir criminel, exclut toute culpabilité. Si elle a jeté la tête de l'enfant par la fenêtre, c'est pour qu'on montât aussitôt chez elle, et qu'on fût assuré alors qu'elle était seule l'auteur du meutre. Aux Assises, pendant la lecture de l'acte d'accusation, elle a quelques mouvements convulsifs à la face et dans les membres, son regard est immobile et stupide , sa figure est pâle et défaite. Elle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité. L'état de calme complet dans lequel se trouvait cette femme avant, pendant et après l'exécution de cet acte horrible, prouve que sa passion homicide était sans violence. Le désir que fit naître cette passion sans violence, mais occupant néanmoins tout l'esprit, peut être comparé à une simple fantaisie ; une force morale très-faible, opposée à ce désir, eût donc suffi, si elle était intervenue, pour empêcher ce meurtre. Mais aucune ne s'étant trouvée dans l'esprit de cette femme pour combattre ce désir, tous les sentiments moraux qu'elle possédait ayant été étouffés par cette faible passion imposée par l'activité pathologique de son cerveau, ce désir, quoique sans violence, devait inévitablement être satisfait. Cette femme a voulu commettre le meurtre, elle le déclare elle-même ; mais sa volonté ne dérivait point du libre arbitre, elle dérivait de son désir ; elle a voulu par le désir que lui imposait sa passion homi-

à un examen médico-légal, et que l'accès de folie eût été constaté.

La folie impulsive se manifeste par des impulsions criminelles des plus variées. Elle peut porter le malade à commettre des mutilations sur lui-même. Une femme se coupe la main avec une hache : questionnée sur ce qui l'a portée à cet acte, elle dit qu'elle ne se l'explique pas, que cela s'est fait sous l'influence d'une impulsion dont elle ne se rend pas compte.

Dans une brochure qui a pour titre : *De la monomanie blasphématoire*, le Dr Verga (de Milan) cite des observations de malades qui sont portés à blasphémer. Ces malades se répandent en injures contre la divinité, les saints et tout ce qui a rapport à la religion. Il cite l'observation d'un respectable prêtre auquel il donnait des soins, et qui criait à tue-tête : Maudits soient Dieu, la Vierge et les Saints ! Une demoiselle âgée de 45 ans, très-pieuse, devenue mélancolique avec tendance au suicide, avait une telle répulsion contre la religion, qu'elle avait des tremblements convulsifs quand on lui parlait de l'église et des pratiques religieuses. Elle poussait alors des cris terribles, elle maudissait ses anciennes croyances, injuriait les prêtres, les dogmes, la divinité, et exhalait toute sa haine pour la religion. On remarquera que c'est toujours chez des personnes pieuses qui se sont occupées beaucoup de la religion, qui y étaient fort attachées pendant leur santé, que l'on rencontre la folie blasphématoire. L'objet qui occupait autrefois la pensée de ces personnes continue à l'occuper ; mais, leur nature instinctive ayant complètement changé, des passions violentes et malfaisantes excitées par l'état pathologique de leur cerveau ayant remplacé dans leur esprit les sentiments moraux, elles éprouvent une haine violente contre ce qu'elles affectionnaient jadis, et elles l'expriment violemment. C'est le même phénomène que présentent, sur un autre objet, les aliénés qui prennent en haine les personnes que jadis ils affectionnaient le plus. La folie

blasphématoire, que l'on rencontre chez des aliénés atteints de maladies graves du cerveau, s'observait fréquemment chez les démonomaniaques du moyen âge. Cette folie, qui se manifestait sous forme épidémique, était déterminée chez eux, non par une maladie grave du cerveau, mais par une simple névrose de cet organe entretenue par des causes morales contagieuses; car, ainsi que nous le verrons quand nous parlerons des folies épidémiques, il suffisait d'isoler ces démonomaniaques des foyers d'infection morale pour voir cesser leur folie. C'est du moins ce qui arrivait chez le plus grand nombre.

Dans le cas suivant, la folie impulsive s'est manifestée par l'anthropophagie. A l'hôpital de Jermo (anciens États Romains), se trouve un épileptique de 42 ans qui, après avoir éprouvé des attaques de fureur, a été pris d'un désir violent de manger de la chair humaine. Un jour il arracha avec ses dents toute la joue à un enfant. Échappé de l'hôpital, il s'en alla chez lui : là il trouva sa jeune fille de 2 ans qui dormait; il s'élance sur elle, lui mange les fesses, la poitrine et les cuisses ; la malheureuse mourut deux jours après. Le redoutable épileptique s'élance ensuite sur sa femme, celle-ci lui résiste avec énergie. Alors le mari s'empara d'un enfant de 5 ans que sa femme portait sur ses bras; un violent combat s'engagea entre eux, et l'enfant fut sauvé. Le malheureux épileptique fut saisi, attaché et conduit en prison, d'où il fut transporté à l'hôpital.

Les monomanies criminelles, ou délire des penchants, sans que ces penchants soient motivés par des idées délirantes, ne sont accompagnées en général d'aucun signe d'exaltation et de violence, signes que l'on rencontre souvent dans la première variété des folies instinctives (impulsion au mal motivée par des idées délirantes), et que l'on rencontre aussi dans la troisième forme des monomanies. Dans les monomanies criminelles, le malade commet les actes pervers qui satisfont sa passion, non poussé par une impulsion violente, mais par un penchant qui,

pour être satisfait, n'a pas besoin d'avoir une grande puissance, puisque ce penchant ne rencontre aucune opposition rationnelle, aucune barrière morale dans la conscience, soit de la part du sens moral, soit de la part des sentiments d'intérêt bien entendu, tels que : la crainte, l'amour-propre, l'attachement à la vie ; soit de la part des affections, etc., sentiments complétement annihilés devant la passion maladive qui occupe actuellement l'esprit et qui l'absorbe. Ces sentiments sont alors réellement annihilés, étouffés, puisqu'ils ne donnent plus aucun signe d'existence. Du moment où un penchant, un désir, demandant sa satisfaction par un acte, ne rencontre dans la conscience aucun sentiment qui s'oppose à cette satisfaction, il est évident que l'individu voudra suivre son penchant, son désir, afin d'éprouver cette satisfaction, et que, pour vouloir le suivre, il n'est pas nécessaire que ce penchant soit grand, puissant, impérieux, violent ; il suffit que son besoin de satisfaction se fasse sentir. Le penchant, force non libre, agissant chez un individu qui n'éprouve plus le sentiment du devoir moral et qui n'est plus en possession du libre arbitre, se trouve dans les conditions de toutes les forces non libres de la nature : quand une telle force est mise en activité, et ici la passion est mise en activité par son besoin de satisfaction, cette force aboutit inévitablement à un résultat, qu'elle soit forte ou faible, si rien ne s'oppose à cette activité, si aucune force ne lui fait opposition, ne l'arrête. Le monomane homicide tue avec le plus grand sang-froid, avec le plus grand calme, sans aucun signe d'excitation, sans que rien fassé prévoir le meurtre qu'il va commettre. C'est ce qui eut lieu chez Henriette Cornier et chez Papavoine. Le monomane suicide fait, avec calme et sans qu'on s'en doute, les préparatifs de son sacrifice, préparatifs quelquefois fort longs, lorsque le genre de mort vers lequel il est porté exige pour le mettre à exécution des moyens fort compliqués : témoin ce Français qui, il y a trois ou quatre ans, mit,

près de Naples, plusieurs mois à confectionner en secret une guillotine, et qui se donna la mort le jour où cette machine fut achevée. Il en est de même du monomane voleur : il dérobe tout ce qu'il peut dérober, avec une ténacité sans pareille, et il dépose un peu partout ce qu'il a pris, sans chercher à en profiter, donnant toutes les indications qu'on lui demande pour opérer les restitutions. Toutes ces folies instinctives sont graves, parce que l'état cérébral pathologique qui fait surgir ces passions anomales est grave lui-même. Faisons une exception cependant à l'égard de la monomanie incendiaire.

Cette monomanie est presque toujours due, non pas, comme les autres monomanies criminelles, à une affection profonde et peu guérissable du cerveau, mais à un état névropathique passager accompagné d'excitation. Cet état cérébral se manifeste de 10 à 25 ans ; il ne dépasse guère ces limites d'âge. Tantôt il existe seul, tantôt il existe conjointement avec d'autres affections du système nerveux, telles que celles qui produisent l'hystérie, l'épilepsie, l'idiotisme. Cet état névropathique du cerveau peut être déterminé aussi par la contagion morale, chez des personnes très-impressionnables. Le récit d'incendies ou la vue de ces sinistres poussent alors ces personnes à incendier. Un état d'excitation, avons-nous dit, accompagne ordinairement la névrose cérébrale qui produit la monomanie incendiaire ; aussi les jeunes gens atteints de cette monomanie sont-ils souvent remarquables par la violence de leur caractère, par leurs emportements. D'autres fois ils sont méchants, bizarres ; ils ont le caractère hystérique, épileptique ; plusieurs passent, dans le public, pour ne pas avoir tout leur bon sens. Il y en a cependant qui éprouvent la passion incendiaire sans donner aucun signe d'excitation, et qui allument l'incendie, calmes et tranquilles. La passion qu'éprouvent ces jeunes gens devient assez puissante, à un moment donné, pour étouffer tous les sentiments qui pourraient la combattre. On comprend que celui qui éprouve

cette passion sera d'autant plus facilement dominé, aveuglé par elle, qu'il est moins doué de sentiments moraux. Plus ces sentiments sont faibles dans son esprit, plus facilement ils seront étouffés par la passion incendiaire, si bien que s'ils font tout à fait défaut, ce qui arrive assez souvent chez les jeunes gens qui sont atteints de cette monomanie, le désir criminel, ne pouvant point être combattu dans la conscience, n'a pas besoin d'être fort grand pour décider l'individu à incendier. Les différences qui ont lieu dans le développement des sentiments moraux chez les jeunes gens qui éprouvent la passion incendiaire, expliquent pourquoi les uns ont pu la combattre avant d'avoir subi la domination complète de la part de leur passion, et pourquoi d'autres ont satisfait cette passion dès qu'ils l'ont éprouvée, et sans l'avoir combattue, n'ayant pas les moyens moraux nécessaires pour pouvoir la combattre.

Le plaisir, le bonheur ressentis par ces monomanes au moment de l'incendie, l'absence de regrets, de remords pendant et après le sinistre, prouvent bien qu'aucun sentiment moral n'a combattu dans leur esprit le désir d'incendier. La désolation générale ne les émeut point, ils ne cherchent pas à porter secours, à arrêter les progrès du feu; la vue des flammes les jette dans le ravissement. Si, par le fait d'une anomalie instinctive congéniale, ils sont tout à fait dépourvus de sentiments moraux, ils ne manifestent jamais aucun remords de leur action. Mais s'ils sont doués de ces sentiments, ceux-ci reparaissent dans la conscience lorsque la passion incendiaire a cessé, et ces sentiments blessés font naître les regrets, le remords. Chez quelques-uns de ces individus, les premiers ravages de l'incendie réveillent les différentes craintes, ou la pitié pour les victimes, ou le sens moral, et inspirent contre l'acte criminel une vive réprobation. Ces incendiaires appellent au secours ; le désespoir d'avoir commis un acte aussi désastreux peut s'emparer d'eux et même les entraîner au suicide.

L'état névropathique qui produit la passion incendiaire détermine quelquefois des hallucinations en rapport avec les vœux de cette passion. Ainsi, l'individu entend des voix qui lui crient : Brûle, brûle !

La monomanie incendiaire dont nous nous occupons ici coïncide avec un état de santé générale satisfaisant. Cette folie instinctive, due à une simple névrose passagère du cerveau, sans aucun symptôme somatique, est rarement considérée comme folie par le Corps médical. Ce qui contribue à maintenir cette erreur d'appréciation, c'est que l'individu qui brûle pour brûler est souvent affecté, ainsi que nous l'avons fait remarquer, d'une mauvaise nature instinctive, c'est qu'il est animé de mauvaises passions et qu'il est privé en même temps des sentiments moraux les plus élevés ; c'est que cet individu ressemble, par le fait de sa nature instinctive perverse et de son inconscience morale, par l'absence de remords à l'égard de ses actes immoraux, aux criminels ordinaires, et que c'est à cette nature instinctive anomale et non à la passion incendiaire accidentelle, laquelle passe souvent inaperçue, que l'on attribue les incendies.

Les folies impulsives qui entraînent à l'homicide, au suicide et à l'incendie, peuvent, dans quelques cas, être produites par la contagion seule des passions qui portent à ces actes, chez des personnes très-impressionnables, sans que leur cerveau soit malade. Qui ne sait combien le suicide est contagieux ! L'assassinat commis sur un enfant par la femme Cornier ayant eu un grand retentissement, plusieurs femmes furent prises à cette époque d'un violent penchant à commettre un acte semblable. Esquirol, qui parle de ce meurtre dans son *Traité des maladies mentales*, dit qu'il donna ses soins, pendant que le public s'occupait de ce crime, à deux dames qui furent atteintes d'une impulsion homicide envers leurs enfants, sans discontinuer de les affectionner avec tendresse ; aussi déploraient-elles et combattaient-elles ce funeste penchant. Leur état psy-

chique n'était pas exactement celui de la femme Cornier ; il appartenait plutôt à la troisième forme de la folie instinctive, que nous étudierons bientôt. La contagion morale, de même que la contagion convulsive, n'atteint, dans tous les cas, que les personnes prédisposées à la recevoir par une impressionnabilité morale exceptionnelle, et par une sensibilité nerveuse particulière.

Bien que les monomanies homicides puissent être produites par la contagion morale, presque toujours elles sont un effet d'une affection grave du cerveau. Dans ce cas, quoique l'accès de folie criminelle soit le premier symptôme saillant de la maladie, il est presque toujours précédé d'un état psychique anomal indiquant un cerveau qui n'est pas sain Cet état psychique, précurseur de l'accès, est une perversion instinctive caractérisée par la taciturnité, la tristesse, la bizarrerie, l'insensibilité à ce qui donne à tout autre de la joie, de la gaîté. La monomanie incendiaire est due, au contraire, avons-nous vu, à une simple névrose du cerveau, sans gravité, qui n'est que transitoire.

Certaines passions beaucoup moins graves que celles qui portent à l'homicide, au suicide, à l'incendie, au vol, peuvent également inspirer l'objet de folies instinctives non motivées par des idées délirantes. Le caractère psychologique de ces folies réside toujours, non dans ces passions elles-mêmes, mais dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations de ces passions, aveuglement causé par l'inconscience morale à l'égard de ces inspirations, par l'absence dans l'esprit de tout sentiment moral opposé aux inspirations insensées. La diversité des passions qui envahissent l'esprit donne seulement de la diversité à l'objet de ses folies. La circonstance psychique qui les produit, l'aveuglement moral, est toujours la même, quelle que soit la passion qui fournit l'objet de ces folies. Citons un exemple remarquable de cette diversité.

M. X...., négociant, âgé de 35 ans, d'un tempérament bilieux et sanguin, se présente à notre cabinet, et nous

tient le discours suivant : « Docteur, j'ai une singulière maladie. Il me prend parfois des idées extraordinaires dont je ne puis me rendre compte. J'ai un enfant de 8 ans que j'aime beaucoup ; eh bien ! par moments je le déteste. J'éprouve alors également de l'aversion pour ma femme. Si l'on me contrarie, si l'on me parle même, je me mets en colère, je m'emporte contre tout le monde, contre mon beau-père et ma belle-mère, qui sont deux excellents vieillards. Ces idées, après m'avoir duré quelques jours, s'évanouissent tout à fait. Alors j'éprouve le plus vif chagrin de ce qui s'est passé, et je demande pardon des injures et des grossièretés que j'ai proférées. Bien plus, pendant trois ans, à divers intervalles, j'ai poursuivi ma belle-sœur avec acharnement ; puis, lorsque ces idées de convoitise m'avaient quitté, je déplorais ma conduite et j'en exprimais mes regrets sincères. Je ne pouvais alors me rendre compte de cette passion, car ma femme est beaucoup mieux que sa sœur. Enfin il m'est arrivé plusieurs fois de devenir amoureux fou de femmes vieilles, laides, dégoûtantes ; je pensais continuellement à elles, et elles me semblaient les plus belles femmes du monde. Dans les intervalles où j'avais ma raison, je reconnaissais l'absurdité de ces amours, et, voulant m'en guérir à tout prix pour ne plus les voir reparaître, je crus n'avoir rien de mieux à faire que de fréquenter des filles de joie remarquables par leur beauté, et je n'épargnai pas l'argent pour cela. Eh bien ! j'étais froid comme glace auprès d'elles ; elles ne m'inspiraient que du dégoût. Lorsque mes mauvaises idées me prennent, elles me poursuivent pendant mon sommeil par des rêves que je raconte à haute voix ; si bien que ma femme a connu tout ce que je vous dis, et un matin, à mon réveil, je la trouvai pleurant par suite de ce qu'elle venait d'entendre. En vérité, je ne sais si ce n'est pas de la folie. Cependant, j'ai une excellente mémoire : je fais pour 500,000 fr. d'affaires par an, je tiens moi-même mes comptes, n'ayant pas de commis, et jamais je ne me suis trompé dans mes

calculs, même quand je suis possédé par mes mauvaises idées. Mes affaires marchent très-bien : je gagne de l'argent, et avec tous les éléments de prospérité je suis le plus malheureux des hommes. »

Sous le rapport physique, ce malade présentait les phénomènes suivants : il était atteint d'une constipation des plus opiniâtres, et, lorsqu'il avait ses idées noires, il éprouvait des douleurs de tête, une sensation pénible et indéfinissable dans la poitrine, un poids à l'épigastre et une constriction à la gorge. Sous l'influence de laxatifs répétés, d'un régime tempérant, de bains prolongés et fréquents, il s'est tout à fait rétabli, et depuis dix ans les phénomènes psychiques anomaux auxquels il était sujet n'ont plus reparu.

Les idées tristes, les désirs immoraux, les impulsions violentes manifestées d'une façon si curieuse par M. X..., prenaient naissance sous l'influence de passions pathologiques passagères, telles que : la haine contre les personnes qu'il affectionnait le plus, l'amour perverti et bizarre, l'irascibilité et la violence. Lorsque le cerveau éminemment irritable de cet individu était impressionné par des causes morbides, par la constipation entre autres, ces passions étaient soulevées et occupaient entièrement l'esprit de ce malade après avoir étouffé ses sentiments moraux habituels, qui en effet ne se manifestaient plus. Aussi ses pensées instinctives étaient-elles exclusivement perverses, conformes aux passions qu'il ressentait. L'accès passé, c'est-à-dire les sentiments pervers accidentellement soulevés ayant disparu, les sentiments moraux reparaissaient de nouveau, et se manifestaient par une vive réprobation contre les pensées et les actes pervers, et par d'amers regrets.

Pendant la folie morale de M. X..., ses facultés intellectuelles, parfaitement intactes, produisaient des idées suivies, mais absurdes, immorales, des raisonnements réguliers, mais basés sur les inspirations des sentiments pervers ressentis ; aussi ces mêmes facultés produisaient des pen-

sées rationnelles, soit sous l'inspiration des sentiments restés moraux, de l'intérêt bien entendu par exemple, soit lorsqu'elles étaient purement spéculatives.

La monomanie homicide est, de toutes les folies, celle qui a été le plus difficilement considérée comme telle par les magistrats, à cause de l'absence du délire dans les idées. Cette folie et celle qui porte au suicide étant les plus fécondes en malheurs irréparables, on doit se méfier longtemps de ceux qui en ont été atteints, bien qu'ils paraissent guéris ; *et l'on doit s'en méfier toujours, si leur caractère reste sombre, taciturne et concentré.* La disposition organique qui produit ces aberrations instinctives dans un état d'aveuglement moral, s'efface rarement d'une manière complète. Combien de suicides et d'homicides ont été commis par des malades que l'on croyait revenus à la santé, qui depuis longtemps ne donnaient aucun signe extérieur de trouble moral, malades que les parents avaient ramenés chez eux, contre l'avis des médecins ! L'observation suivante montrera la manière dont peuvent se manifester les accès de folie homicide chez les malades qui paraissent guéris. Un médecin, le Dr Pownall, après avoir séjourné dans un asile comme atteint de folie impulsive, en était sorti, en apparence parfaitement bien. Il habitait depuis trois semaines chez un chirurgien, sans aucun signe d'aliénation. Un matin il se lève, prie une domestique de lui rendre un service. A peine celle-ci est-elle entrée dans sa chambre qu'il lui coupe le cou avec un rasoir; puis il appelle une autre domestique, et il lui dit: Dépêchez-vous, à l'aide ! on l'a assassinée. Il rentre chez lui et s'enferme dans sa chambre ; on y pénètre de force. La servante expirait. M. Pownall était dans son lit à demi-vêtu ; sa chemise était tachée de sang. Il se laisse arrêter. Quand on le questionne, il cache sa tête dans ses mains et dit : Oui, c'est vrai, je l'ai tuée. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Nous trouvons dans cette observation les principaux caractères de la folie homicide : accès instantané ayant lieu dans un état de calme, délire du pen-

chant seul sans délire des idées, c'est-à-dire impulsion homicide, qui occupe entièrement l'esprit et qui n'est combattue par aucun sentiment moral; absence complète d'idée délirante pour motiver l'impulsion. Nous insistons sur ce point, car dans ces derniers temps on a nié que le délire des penchants se manifestât seul. Dans le cas présent, ce fait est incontestable; le malade dit lui-même qu'il ne sait pas pourquoi il a assassiné. Nous pourrions citer un grand nombre de faits semblables.

Étudions l'état des diverses facultés psychiques dans les deux variétés que présente cette seconde forme de la folie instinctive : impulsions perverses *motivées par des idées délirantes*, et impulsions perverses *non motivées*, soit les monomanies criminelles.

1° *État des facultés intellectuelles.* — La perception et la mémoire sont intactes, comme dans la première forme des folies instinctives. Les illusions et les hallucinations ne s'observent guère que dans la première variété de cette seconde forme : impulsions motivées par des idées délirantes, variété qui se manifeste toujours sous l'influence d'une excitation cérébrale. Cette excitation est une condition favorable, avons-nous remarqué, pour voir surgir le phénomène de l'hallucination.

Les facultés réflectives ne jouent un rôle important que dans cette première variété. Non-seulement elles servent à favoriser l'accomplissement des actes demandés par la passion, mais elles aident à la formation des idées délirantes qui motivent le penchant passionné. L'élément instinctif, la passion qui absorbe la pensée, fournit au raisonnement les prémisses sur lesquelles il se base; aussi les conclusions, les jugements raisonnés, sont-ils conformes aux vœux de cette passion. Mais, quoique contribuant à donner des produits faux et pervers, la faculte de raisonner n'est point altérée pour cela. Partant forcément de principes faux, absurdes, immoraux, parce qu'ils ont la con-

fiance entière de l'aliéné, le raisonnement aboutit inévitablement à des conclusions de même nature. Sur tout autre objet que la passion, et en partant de prémisses rationnelles, le raisonnement peut aboutir chez ces malades à des conclusions vraies et rationnelles. Les préméditations de l'aliéné qui ont lieu sous l'influence et sous la direction de la passion qui le domine, ne sont point un élément de libre arbitre, elles ne sont point des délibérations éclairées par le sentiment du devoir moral. Elles sont seulement des réflexions toutes en faveur de la satisfaction de la passion : 1° par la création de motifs en faveur de cette satisfaction ; 2° par la recherche des moyens les plus propres à l'obtenir.

Dans la seconde variété, l'imagination n'étant point en activité, ne créant point de motifs en faveur de la satisfaction du penchant au moyen d'idées délirantes, les facultés réflectives, l'attention et le raisonnement, n'interviennent que pour favoriser l'accomplissement de l'acte désiré, pour éloigner les causes qui peuvent entraver cet accomplissement, et pour parer aux obstacles qui se présentent à cet accomplissement.

En faisant résider la raison dans la faculté de réfléchir, de lier logiquement des idées, de raisonner, erreur fort souvent commise, on croyait que les actes criminels, immoraux accomplis par les fous, étaient produits instantanément par une impulsion subite, irrésistible, sans préméditation, quoique l'observation démontrât qu'un fort grand nombre de ces actes sont prémédités, quelques-uns même pendant un temps fort long. Mais maintenant, mieux avisés par les leçons puisées dans les faits, les médecins aliénistes reconnaissent qu'un grand nombre d'actes criminels commis par les aliénés sont prémédités. « Il n'est pas douteux, dit le Dr Lunier, que si en général les actes commis par les aliénés ne sont pas prémédités, on rencontre un assez grand nombre de cas dans lesquels la préméditation peut être nettement établie, sans qu'il puisse néanmoins exister aucun doute sur l'état men-

tal de l'individu soumis à l'observation. La préméditation, en un mot, n'est point exclusive de la folie. » (Rapport lu à la Société médico-psychologique, sur l'ouvrage de M. Tardieu : *Étude médico-légale sur la folie.*) Nos principes psychologiques expliquent exactement pourquoi on peut réfléchir, raisonner, préméditer, sans posséder la raison et la liberté morales ; et nous ne pensons pas qu'en dehors de ces principes une explication de ce phénomène psychologique soit possible. La raison qui rend l'homme raisonnable ne dérive point de connaissances conçues par des opérations réflectives, et retenues par la mémoire ; elle est donnée par les facultés instinctives ou morales. Cette raison, instinctive de sa nature, surgissant spontanément, n'a pas besoin de raisonnements pour se montrer ; et, bien que la réflexion puisse l'aider à éclairer l'esprit, la réflexion seule, sans être dirigée par les facultés morales, ne la donne point. La liberté morale ou libre arbitre, qui rend l'homme responsable moralement de ses actes, n'est point donnée non plus par les facultés intellectuelles proprement dites, la perception et la mémoire, la faculté de lier les idées, de réfléchir, de raisonner ; cette liberté suprême et réelle a sa source, avons-nous démontré, dans la plus élevée des facultés morales ou instinctives, dans le sens moral qui donne par sentiment la science du bien et du mal, la conscience morale. Lorsque l'esprit est absorbé et dominé par quelque passion, lorsque les sentiments moraux, étouffés par la passion qui remplit l'esprit, n'interviennent point en présence de cette passion, toutes les opérations intellectuelles sont dirigées par cette passion et nécessairement à son profit, d'après la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs actuellement en activité. Dès-lors les préméditations, loin d'apporter quelque lumière à l'esprit, sont entièrement au profit de la passion, ainsi que le montre l'expérience. La réflexion ne fait que favoriser les inspirations passionnées, l'accomplissement des projets criminels, et elle ne peut pas faire autre chose.

Elle n'est donc point un élément de libre arbitre. Elle ne l'est que lorsque, le sentiment du devoir intervenant dans une délibération, elle sert à délibérer sur le parti à prendre entre les inspirations des passions qui portent au mal et les inspirations du sentiment du devoir qui fait sentir l'obligation morale de ne pas faire le mal. Dans les préméditations du fou, les sentiments moraux opposés à la passion qui le domine n'intervenant point, cette passion dirigeant seule et à son profit les opérations réflectives, le fou peut préméditer des actes de folie, sans cesser pour cela d'être fou.

2° *État des facultés instinctives.* — Nous trouvons dans des éléments instinctifs anomaux, pervertis, dans des passions mauvaises, bizarres, exagérées, criminelles, le principe de l'*objet* de cette deuxième forme de la folie instinctive, aussi bien que dans la première forme. Seulement, dans la deuxième forme, ces éléments instinctifs sont essentiellement actifs ; ils demandent leur satisfaction par des actes pervers, ce qui a moins lieu dans la première forme, où ils se contentent en général d'inspirer à l'imagination des idées délirantes. Aussi cette deuxième forme de la folie instinctive, étant essentiellement impulsive de sa nature, est par conséquent très-dangereuse. Les éléments instinctifs qui dominent l'esprit sont, dans *la première variété* de cette seconde forme, des passions perverses mais naturelles à l'homme en santé, telles que la haine, la vengeance, etc.; tandis que dans *la deuxième variété* ces passions sont pathologiques, elles ne se rencontrent pas dans l'état de santé parfaite. Les passions de tuer pour tuer, de se suicider pour se suicider, de voler pour voler, d'incendier pour incendier, sont en effet des passions qui ne surgissent que sous l'influence d'un cerveau malade ou pathologiquement impressionné par un état moral surexcité. L'absorption de l'esprit par l'élément instinctif perverti, *l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des demandes de*

cette passion, aveuglement tel que l'individu n'éprouve aucune répulsion contre les actes monstrueux qu'il désire, voilà le principe constitutif de cette folie. Ce principe explique parfaitement la possibilité de l'accomplissement d'actes aussi répulsifs et aussi odieux que ceux qui sont commis par ces aliénés. Les actes criminels demandés par les penchants pervers sont accomplis, non par la raison que ces penchants sont puissants, bien qu'ils puissent l'être, mais par la raison qu'aucune force morale ne les combat. Ces penchants ne sont donc pas *irrésistibles*, puisqu'aucune force morale ne leur résiste, ne leur fait opposition dans la conscience. C'est seulement dans la troisième forme des monomanies d'Esquirol que le malade, ayant le sentiment de la perversité de ses impulsions, cherche à leur résister; mais cette lutte, à un moment donné, ne lui est plus possible à cause de la violence de ses impulsions. C'est dans cette forme seulement où il dit : Ce que je fais est blâmable, mais je ne puis résister aux impulsions maladives qui s'emparent de moi. Dans les deux autres formes de la folie instinctive, lorsque celle-ci est complète, le malade n'a pas le sentiment, la conscience de l'immoralité, de l'absurdité de ses pensées, de ses désirs et de ses actes, et il n'a pas à leur résister, puisqu'il ne sent pas qu'il doit les combattre. Si l'accès de folie est passager, le fou peut avoir, après l'accès, la conscience de la perversité de son acte; mais alors il ne peut pas dire qu'il n'a pu s'empêcher de l'accomplir, puisqu'il l'a accompli alors qu'aucune force morale n'intervenait pour l'en détourner. Il peut dire seulement, et il dit en effet qu'il ne sait pas pourquoi il a accompli cet acte. Les médecins aliénistes croient, à tort, que ces actes sont accomplis parce qu'ils sont irrésistibles, parce que, les sentiments moraux les combattant, le malade ne peut résister au penchant qui le porte à accomplir ces actes. Cette appréciation est une erreur psychologique. Les cas d'irrésistibilité sentie par le malade sont fort rares. Nous les étudierons bientôt.

3° *État de l'imagination.* — L'imagination n'intervient que dans la première variété de cette deuxième forme. Elle y crée, sous la direction de la passion perverse qui domine le malade, des idées délirantes qui motivent les demandes de la passion. Dans la création de ces idées, elle a pour aide toutes les facultés intellectuelles. Avec la perception, elle enfante des illusions psychiques, elle fait voir les objets autrement que ce qu'ils sont. Elle puise dans la mémoire des matériaux pour ses créations fausses et perverses. Enfin, avec le concours des facultés réflectives, elle donne une suite à ses créations, qu'appuient des raisonnements dont elle a fourni elle-même les prémisses.

Dans la deuxième variété, dans les monomanies criminelles, la folie résidant dans l'anomalie du penchant et dans l'absence de toute opposition instinctive rationnelle aux demandes de ce penchant, sans que ce penchant soit motivé par des idées délirantes, l'imagination n'intervient point.

4° *État de la raison.* — La raison morale résidant dans les connaissances morales que donnent les facultés de même nom, manque dans cette deuxième forme de la folie instinctive, par le même motif qui la fait manquer dans la première forme de cette folie. La passion pathologique occupant entièrement l'esprit, y étouffant tout élément instinctif rationnel, soit moral, soit d'intérêt égoïste bien entendu, il en résulte l'inconscience morale à l'égard des inspirations de cette passion. L'esprit n'est donc point éclairé sur la perversité, sur l'irrationnabilité, sur la monstruosité de ses penchants, ou motivés par des idées délirantes, ou non motivés ; il a perdu la raison à l'égard des inspirations de cette passion. Lorsque la passion pathologique cesse de se faire sentir, et alors que les sentiments moraux peuvent éclairer l'esprit, soit sur les actes inspirés par cette passion, ce qui a lieu dans les cas de folie momentanée, soit sur les inspirations actuelles d'autres passions

naturelles à l'individu, celui-ci n'est plus fou, il possède la raison à cet égard. Sa raison ne fait défaut que dans les circonstances où les sentiments rationnels qui devraient éclairer ce malade sur ses idées et sur ses désirs pervers ne sont point présents dans son esprit. Lorsqu'un fou nie avoir commis un acte répréhensible, un crime qu'il sait punissable, il ne faut pas inférer de ses dénégations qu'il n'est pas fou, et que dès qu'il cherche à se disculper c'est qu'il a sa raison. Le sentiment de l'intérêt personnel, qui ne fait pas défaut chez l'aliéné, porte ce malade à se défendre, à nier, pour n'être pas puni. Ce sentiment égoïste survit quelquefois à tous ceux qui ont disparu de l'esprit de l'aliéné. Insensible à beaucoup de choses, à tout ce qui ne le regarde pas personnellement, au bien et au mal, il reste alors sensible à l'intérêt, il cherche à éviter ce qui lui est nuisible. A moins d'être idiots ou déments, tous les aliénés savent nier un cas niable, si l'intérêt personnel n'est pas étouffé par leur passion ; ils savent très-bien mentir pour éviter une punition, ce qui ne les empêche pas d'être constamment convaincus d'avoir agi rationnellement, si la folie est permanente ; ce qui ne les empêche pas d'avoir eu cette conviction au moment où ils ont accompli l'acte répréhensible, si la folie est transitoire. Le plus souvent, cependant, la question d'opportunité ou de non-opportunité de l'acte criminel qui va s'accomplir ne se présente pas à l'esprit de l'aliéné. Celui-ci commet cet acte alors que le penchant qui le pousse n'est combattu par aucun sentiment moral, pas même par le sentiment d'intérêt bien entendu ; il le commet alors qu'il est en proie à une seule force psychique, au penchant pervers, aucune force psychique opposée, aucun sentiment moral n'étant présents à son esprit pour le combattre.

5° *État du libre arbitre et de la volonté.* — Le sentiment générateur de la raison morale supérieure, le sens moral, élément essentiel du libre arbitre, étant complétement étouffé, annihilé par la présence de la passion qui domine

l'aliéné, le libre arbitre fait complétement défaut dans les déterminations qui ont lieu à l'égard des demandes de cette passion. L'aliéné veut alors, sur tout ce qui concerne sa passion, par les désirs qu'il éprouve, par ses désirs les plus grands, et non par le libre arbitre, et il veut avec une ténacité et une constance d'autant plus grandes qu'aucun élément instinctif moral ou d'égoïsme rationnel ne combat les inspirations de sa passion. Tout le pousse à l'acte, et rien ne l'en détourne.

On ne saurait douter cependant, ainsi que nous l'avons fait observer lorsque nous avons étudié l'état du libre arbitre dans la première forme des folies instinctives, qu'à l'égard des idées et des penchants inspirés par des passions qui ne dominent point l'aliéné, celui-ci ne puisse être libre et raisonnable, et qu'il ne puisse comprendre la fausseté de ses pensées, sentir la nature perverse de ses désirs immoraux, les réprouver, les juger sainement et être moralement responsable de la décision qu'il prend à leur égard. On ne saurait douter que l'aliéné ne puisse être parfois dans un état psychique qui lui permette de gérer rationnellement ses affaires. C'est ce qu'ont parfaitement apprécié quelques médecins et quelques philosophes. « Il peut arriver, dit le Dr Vingtrinier, médecin des prisons de Rouen[1], que, malgré la présence d'idées fixes ou d'un certain degré de folie générale, l'accusé ait pu rester complétement capable d'exercer le libre arbitre en commettant sciemment un fait répréhensible qui ne se rattache en rien à ses idées fixes, et à l'influence qu'elles ont pu prendre, à un certain point de vue, sur la volonté. » — « Quand un fou, comme certains monomaniaques, capable de discerner le bien du mal, dit A. Lemoine[2], accomplit une action en dehors de l'influence morbide qui ne trouble sa pensée que sur un petit nombre d'objets, il est incontestable, interdit ou non

---

[1] *Des aliénés dans les prisons.*

[2] *L'aliéné devant la philosophie, la morale et la société*, pag. 314.

par la justice civile, que cet homme est libre et fait acte de volonté ; que cette volonté peut être bonne ou mauvaise ; que son action a une valeur morale ; que, si elle échappe au jugement des hommes, c'est seulement parce que ceux-ci, par une réserve naturelle et dans la crainte d'une erreur qui serait déplorable, veulent rester incompétents ; mais il n'y a pas de raison pour qu'elle échappe à celui de Dieu. »
Cependant, pour ne pas nous laisser égarer sur cette raison partielle possible de l'aliéné, rappelons-nous que, sous l'influence d'un cerveau malade, on ne peut compter sur rien de stable et de certain en fait de raison et de liberté morale. Si l'une et l'autre sont possibles, si elles existent réellement en dehors de l'aveuglement moral dans lequel se trouve le fou, à l'égard de ce qui intéresse sa passion, on ne peut pas toujours distinguer les actes exécutés sous l'influence de l'état de raison, de ceux qui sont accomplis sous l'influence de l'état de folie, d'autant plus que la folie peut changer d'objet, et même se montrer, ainsi que nous l'avons vu, sous la forme d'idées délirantes morales. Si le principe de la coexistence de la raison et de la folie, sur des objets différents néanmoins, est sûrement établi, il n'est pas toujours possible de distinguer les idées rationnelles, les décisions libres, de celles qui naissent sous l'influence de quelque passion qui met l'esprit dans l'état passionné. Les faits de conscience intime sont loin de se laisser toujours apercevoir. Dans cette incertitude, la conduite à tenir envers l'aliéné qui a commis des actes répréhensibles doit être guidée par l'indulgence, et les actes sociaux qu'il a pu contracter, même dans les périodes supposées lucides, ne devraient être considérés comme légalement valables que lorsqu'ils sont conformes à la justice, aux sentiments rationnels et moraux. Tel est le conseil de la prudence éclairée par la psychologie.

Troisième forme de la Folie instinctive dite : Lésion de la volonté.

Cette forme de la folie instinctive est des plus intéressantes à étudier, au point de vue psychologique. Comme dans les deux précédentes formes de la folie instinctive, c'est une passion qui fournit l'objet de la folie dans cette troisième forme, mais elle diffère des deux premières par sa nature. En effet, elle est caractérisée : 1° par un penchant pervers qui, de même que dans les monomanies criminelles, est inspiré par une passion anomale pathologique, penchant qui a directement pour objet l'acte pervers lui-même, et qui n'est appuyé sur aucun motif puisé dans les passions naturelles, sur aucune idée délirante ; 2° par la puissance extrême de ce penchant qui devient réellement *irrésistible* ; 3° par une vive réprobation morale contre le penchant pervers éprouvé, ce qui permet à l'individu de conserver sa raison morale et son libre arbitre à l'égard de ce penchant, de lui résister, de lutter contre lui, tant que sa volonté n'est pas vaincue par la puissance irrésistible du penchant. La passion n'aveugle donc pas le malade, il n'y a pas chez lui inconscience morale à l'égard de cette passion, comme dans les deux premières formes de la folie instinctive pathologique. Les penchants qui caractérisent cette troisième forme de la folie sont les seuls qui, par leur puissance qu'aucune force morale possédée par l'individu ne peut contenir, méritent réellement la qualification d'irrésistibles. Ces penchants appartiennent à un état pathologique du cerveau, car en santé, avons-nous vu lorsque, à l'occasion du libre arbitre, nous avons traité de la volonté, aucun désir, aucun penchant n'est irrésistible, n'est plus puissant que la volonté qui veut résister. *Sauf la violence, la puissance irrésistible du penchant*, l'état psychique du malade qui nous occupe serait celui de l'individu doué de sentiments moraux, qui éprouve un désir pervers, c'est-à-dire serait parfaitement normal. Ce malade, en effet, sent

la perversité de son penchant, il déplore amèrement d'en être obsédé: il n'est donc point aveuglé à son égard, et il le combat, tant qu'il le peut, avant de succomber. Or, tant qu'il peut lutter contre elles avec avantage, l'individu n'est point fou ; c'est seulement un malade qui éprouve une passion d'une force exceptionnelle, maladive, force que les passions n'ont jamais en état de santé.

Toutes les observations de cette espèce de folie se ressemblent au fond ; elles ne diffèrent les unes des autres que par l'objet de l'impulsion. L'observation suivante est empruntée à Pinel; nous la rapportons en abrégé. X... a, par intervalles réguliers, des accès de fureur débutant par des ardeurs intestinales se propageant à la poitrine, au cou, à la face. Alors sa figure se colore, il ressent des battements artériels très-forts. Dans ce moment, il est dominé par un penchant sanguinaire irrésistible, et tuerait la première personne qui se présenterait. Il jouit cependant de l'exercice de sa raison, même pendant ses accès. Il répond très-clairement à toutes les questions qu'on lui fait, sans incohérence dans les idées, sans aucun délire. Il sent même toute l'horreur de sa situation ; *il est pénétré de remords, comme s'il avait à se reprocher ce penchant forcené.* Quand son accès le prend, il crie à sa femme de fuir au plus vite. A Bicêtre, dans ses accès de fureur périodique, il cherche à tuer son gardien, dont il ne cesse de louer la complaisance et la douceur. Ce combat intérieur que lui fait éprouver la raison saine en opposition au penchant homicide, le réduit au désespoir, et l'a porté à des tentatives de suicide. Évidemment cet homme n'est point fou, dans le sens que nous avons donné à ce mot, mais il est aliéné, il n'est plus maître de lui-même.

L'observation suivante appartient à M. Calmeil. Dans cette observation, le penchant homicide se manifeste sans fureur, sans phénomènes somatiques importants.

« Glénadel, ayant perdu son père dès son enfance, fut élevé par sa mère. Bien doué par la nature, sa conduite

était exemplaire. A 16 ans, son caractère changea, il devint sombre et taciturne. Sa mère lui en demanda plusieurs fois la raison, mais inutilement. Enfin, un jour il lui dit : Ma mère, il faut enfin rompre le silence. Vous êtes la meilleure des mères, et je vous aime de toute mon âme. Cependant, depuis quelque temps une idée incessante me pousse à vous tuer. Empêchez que, vaincu à la fin, un si grand malheur s'accomplisse. Permettez-moi de m'engager. — Il fut inébranlable dans sa résolution, et il partit. Glénadel fut bon soldat. Cependant son penchant le poussait à déserter pour venir tuer sa mère. Au terme de son engagement, l'idée était forte autant que le premier jour. Il contracta un nouvel engagement. Le penchant homicide persistait, mais il acceptait la substitution d'une autre victime. Il ne songe plus à tuer sa mère, mais sa belle-sœur. Sur ces entrefaites, un de ses compatriotes arrive au régiment. Glénadel lui confie sa peine : Mais rassure-toi, lui dit son camarade, le crime est impossible, ta belle-sœur vient de mourir. Glénadel, pénétré de joie, obtient un congé ; il part pour son pays, et il trouve sa belle-sœur vivante. Il pousse un cri ; l'impulsion terrible le ressaisit à l'instant. Le soir même il confessait son affreuse folie. — Approche, dit-il à son frère, n'hésite point. Je suis plus dangereux qu'une bête féroce. Prends une corde solide, attache-moi dans la grange et va prévenir M. Calmeil. Le médecin arrive et calme ce malheureux, en lui promettant d'obtenir son admission dans un asile d'aliénés. La veille de son admission, il écrivait au Directeur de cet établissement : Monsieur, je vais entrer dans votre maison, je m'y conduirai bien comme au régiment ; on me croira guéri de mes affreuses idées. Par moments, peut-être, je feindrai de l'être ; ne me croyez jamais, je ne dois plus sortir sous aucun prétexte. Quand je solliciterai mon élargissement, redoublez de surveillance ; je n'userais de cette liberté que pour commettre un crime qui me fait horreur. » — On ne saurait rencontrer plus de raison en présence d'une passion

plus violente. Les sentiments moraux, loin d'avoir été étouffés par la passion, ont été au contraire stimulés par elle, et, inspirant une vive réprobation contre le penchant homicide, ces sentiments ont provoqué contre lui une lutte à outrance. Dans ce cas, comme dans le précédent, il n'y a pas de folie, mais il y a de l'aliénation, perte de la possession de soi-même.

Le malade qui serait naturellement privé de sens moral, ainsi que des sentiments moraux à satisfaction égoïste contraires à son penchant, succomberait aux demandes de ce penchant sans combattre, bien avant que ce penchant ait acquis la puissance qui le rend irrésistible. Cette troisième forme de la folie instinctive se présenterait alors chez lui sous l'apparence de la seconde forme caractérisée par une impulsion non motivée, qui ne rencontre dans l'esprit aucune opposition morale contre elle. La troisième forme de la folie instinctive ne peut donc se rencontrer que chez les individus susceptibles de réprouver leurs impulsions perverses, de leur résister autant que possible, c'est-à-dire doués de sentiments moraux. La folie est tellement un état psychique, et non une maladie elle-même, que l'état moral qui est naturel à l'individu peut contribuer à déterminer la forme affectée par la folie. De plus, celui qui est atteint de cette troisième forme des monomanies, quoique malade et même fort gravement malade de son cerveau. demeure raisonnable tant que le penchant anomal n'a pas atteint son summum d'intensité qui le rend irrésistible. Ces considérations montreront une fois de plus la nécessité de considérer la folie elle-même, non comme une maladie, mais comme un état psychique, état que nous avons déterminé. Si cette solution est adoptée, force sera de reconnaître la folie partout où l'*aveuglement moral* à l'égard des idées et des penchants pervers, irrationnels, sera démontré, que l'individu soit sain ou qu'il soit malade.

L'homme empoisonné par le virus rabique est atteint, pendant ses accès de rage, de cette troisième forme de la

folie instinctive. Lorsqu'il se sent entraîné à des actes de fureur, il prie les personnes qui l'entourent de s'éloigner, ou de le mettre dans l'impossibilité de nuire. La dipsomanie appartient à cette forme de la folie. Sous l'influence de l'habitude des boissons alcooliques, l'homme finit par éprouver un besoin irrésistible de continuer et même d'augmenter cet abus, bien qu'il le déplore. L'observation suivante de dipsomanie est citée par M. Trélat. Mme X., habituellement régulière et économe, était prise de temps en temps d'accès de dipsomanie que rien ne pouvait empêcher : ni l'intérêt, ni le devoir, ni la famille, et qui finit par la précipiter de l'aisance dans la ruine. On ne pouvait, sans être pris de compassion, entendre le récit des efforts qu'elle a faits pour se guérir d'un penchant si funeste. Quand elle sentait venir son accès, elle mettait dans le vin qu'elle buvait les substances les plus dégoûtantes, et même des excréments. C'était en vain. En même temps elle se disait des injures. « Bois donc, misérable ! bois donc, ivrogne ! bois, vilaine femme qui oublies tes premiers devoirs et déshonores ta famille ! » La passion et la maladie étaient toujours plus fortes que les reproches et le dégoût qu'elle cherchait à s'inspirer. Sa mère et son oncle étaient également dipsomanes.

Le Dr Verga cite un ingénieur de Milan qui présentait cette particularité, que quand les aliments arrivaient au pylore, ils y rencontraient un obstacle ; alors avaient lieu des éructations fatigantes pendant lesquelles le malade était forcé de prononcer des blasphèmes, de dire : Dieu maudit ! quand il aurait voulu dire : Dieu béni ! Et au lieu de dire : Vierge sainte ! il prononçait des paroles entièrement opposées. Félix Plater cite un homme religieux qui éprouvait un trouble intérieur qui le forçait à penser, contre sa volonté, des choses impies. Lorsqu'il voulait prier Dieu, il était assailli d'idées blasphématoires. Ces idées diminuèrent avec l'âge, mais elles se présentèrent encore dans sa vieillesse. « Nous avons connu, dit le Dr Hilden-

brand, un savant qui, lorsqu'il assistait à la messe, sentait des blasphèmes lui venir parfois à l'esprit, dans les moments où les cérémonies demandaient le plus de recueillement. Ces petits accès d'aliénation blasphématoire, affectant la troisième forme des monomanies, peuvent n'être dus qu'à une simple névrose passagère du cerveau, de même que la même folie blasphématoire que manifestaient les démonomaniaques du moyen âge.

Les penchants irrésistibles pathologiques sont de véritables *besoins* imposés par un organisme malade, besoins qui tourmentent l'individu jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. De même que certaines névroses, ces besoins maladifs peuvent se manifester périodiquement. On connaît l'histoire de ce cordonnier de Venise qui éprouvait tous les soirs un besoin irrésistible de tuer. En vain luttait-il contre ce besoin qui le tourmentait, il ne trouvait du calme et du repos qu'après l'avoir satisfait. Il entourait l'accomplissement du meurtre de tant de précautions, qu'il dépista longtemps les recherches faites pour connaître l'auteur du sacrifice quotidien.

Un individu, cité par le Dr Bonfanti (de Milan), atteint de mélancolie avec refus des aliments, avait de temps en temps de courts accès de fureur pendant lesquels il se jetait par terre, lançant des coups de poings et de pieds, crachant à la figure des personnes qui l'approchaient. Ce malade guérit. Il se rappelait exactement l'état psychique dans lequel il se trouvait pendant ses accès. Il voulait, dit-il, se conduire autrement, mais il ne le pouvait pas. Il y avait chez lui impossibilité de lutter contre une impulsion irrésistible.

Quand le malade succombe à la violence de l'impulsion, le dualisme moral persiste-t-il en ce moment dans son esprit? Les sentiments moraux qui ont lutté sont-ils encore ressentis, ou bien sont-ils étouffés, paralysés par la violence du penchant qui mettrait alors ce malade dans l'état passionné ou d'aveuglement? Les deux cas peuvent avoir

lieu. L'aliéné peut satisfaire son penchant irrésistible pendant que sa conscience le réprouve : témoin le dipsomane que nous venons de citer ; témoin encore un individu qui battait sa femme en lui demandant pardon, en lui adressant les plus tendres excuses et en s'indignant contre lui-même, folie qui le conduisit à Bicêtre. Dans d'autres cas, les impulsions perverses deviennent tellement impérieuses que dans le paroxysme de leur violence elles paralysent complétement, à un moment donné, les sentiments moraux qui avaient lutté jusqu'alors, et elles mettent momentanément le malade dans l'état d'aveuglement moral qui caractérise les deux premières formes de la folie instinctive. Telle était l'opinion d'Esquirol, toujours aussi remarquable comme psychologiste que comme médecin. « Les malades, furieux ou non, dit-il[1], entraînés irrésistiblement à des actes qu'ils désavouent, sentent leur état, en raisonnent aussi bien qu'une personne en jugement sain. Ne sont-ils pas alors dans une période de lucidité ? Bientôt après, le paroxysme succède à la rémission. En proie de nouveau à leur délire, ces monomaniaques sont entraînés, ils cèdent, *mais la raison ne les conduit plus*. En obéissant à l'impulsion perverse qui les presse, *ils oublient les motifs qui les retenaient un instant avant ; ils ne voient plus que l'objet de leur fureur, semblables à l'homme en proie à une affection morale, qui ne voit que l'objet de sa passion.* » La partie de la citation qui est soulignée est la description exacte de l'état d'aveuglement moral, état dans lequel ces malades finissent par tomber, non pas précisément en oubliant les motifs qui les retenaient, mais en cessant d'éprouver les sentiments moraux qui faisaient opposition à leur penchant pervers. Les sentiments ne s'oublient pas plus qu'ils ne s'apprennent ; ils sont ou ne sont pas ressentis dans la conscience ; et si l'aliéné n'a plus présents à l'esprit les motifs et la réprobation qui le retenaient, c'est qu'il n'éprouve

[1] *Traité des maladies mentales*, tom. II, pag. 97.

plus les sentiments moraux qui lui inspiraient ces motifs et cette réprobation. Avec quelle justesse d'appréciation Esquirol reconnait que l'homme en proie à une passion peut ne voir que l'objet de cette passion, c'est-à-dire ne ressentir aucun sentiment opposé qui la combatte, être en un mot dans l'état passionné, c'est-à-dire aveuglé par sa passion ! Dans ce cas, l'aliéné accomplit l'acte demandé par sa passion, alors que tout l'entraîne et que rien ne le retient plus, alors qu'il veut accomplir cet acte par son désir. L'état psychique de cet aliéné devient dans ce moment celui de la deuxième forme de la folie instinctive. Nous ferons observer qu'Esquirol reconnait chez ces malades une période de *lucidité*, de *raison*, avec l'intervention des sentiments moraux en présence des inspirations irrationnelles de la passion, et la période de *folie* avec l'absence de ces sentiments en présence de ces mêmes inspirations On doit inférer de là que ce n'était ni la maladie ni la passion qu'elle soulève, quelque puissante et quelque monstrueuse qu'elle soit, qu'il considérait comme étant ce qui constitue la folie. mais l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations de cette passion, aveuglement causé par l'inconscience morale, par l'absence de toute opposition morale à cette passion. Incontestablement ce grand médecin psychologue eût pu, ainsi que nous l'avons fait, formuler la définition de la folie, et, s'il l'avait formulée, sa définition certainement eût été psychologique et conforme à la nôtre.

État des diverses facultés psychiques dans cette troisième forme de la folie instinctive.— Cette folie, ou plutôt cette aliénation, est toute instinctive comme les précédentes. Les deux premières conditions qui la constituent, la nature pathologique du penchant et son irrésistibilité, sont seules anomales ; la troisième condition, la réprobation morale contre le penchant, appartient à la raison.

Rien d'anomal ne se rencontre dans les facultés intellectuelles. La perception, la mémoire, les facultés réflectives,

sont intactes. L'imagination n'intervient point dans cette aliénation, elle y reste complétement étrangère, il n'y a pas d'idées délirantes, l'impulsion n'est pas motivée.

La raison morale reste intacte; l'individu sent la perversité de son penchant, il le réprouve, et il le combat tant qu'il le peut. La persistance de ce penchant le jette même parfois dans le désespoir. La conservation de cette raison sur l'objet de l'aliénation est un des caractères essentiels de cet état psychique ; car, si la raison morale n'existait pas, si l'individu était naturellement dénué des sentiments moraux générateurs de cette raison, nous tomberions dans la deuxième variété de la seconde forme de la folie instinctive. Cette persistance de la raison rend donc tout à fait impropre le terme de *folie* que l'on applique à l'anomalie instinctive présentée par ces malades, puisque ceux-ci ne sont pas aveuglés par leur passion irrésistible, puisqu'ils entendent la voix de la raison morale. Il n'y a réellement folie, absence de raison, chez ces malades, vis-à-vis leurs impulsions violentes, que lorsque la passion anomale finit, dans son paroxysme, par étouffer complétement les sentiments moraux, qui ont lutté jusqu'alors, et par aveugler l'esprit, ce qui arrive assez souvent.

Le libre arbitre persiste tant que le sens moral se fait sentir. Il persiste même au fond, alors que le malade, vaincu par l'irrésistibilité de son penchant, ne peut pas s'empêcher de faire ce qu'il désapprouve, ce qu'il voudrait ne pas faire ; mais, la volonté étant vaincue par une force organique supérieure qui se traduit par l'impulsion ressentie, cette circonstance rend le malade aliéné, sans qu'il soit fou. Si le libre arbitre persiste, son exercice par la volonté libre est empêché par l'irrésistibilité du penchant. Il y a réellement alors lésion de la volonté, selon l'expression d'Esquirol.

Les médecins aliénistes commettent souvent l'erreur psychologique qui consiste à attribuer la perte du libre arbitre, chez tous les fous, à une lésion semblable de la volonté, disant que *les malades sont sous la dépendance*

d'une force supérieure à leur volonté. Les fous des deux premières formes de la folie instinctive se déterminent à agir par leur propre volonté, et ne se sentent point contraints. Seulement celle-ci, au lieu d'émaner du libre arbitre, provient de l'activité des désirs que leur suggère la passion qui les domine ; et, comme ces désirs ont la ténacité et l'énergie de la passion qui les inspire, leur volonté a la même ténacité et la même énergie. La volonté de l'aliéné est tellement une force émanant de lui-même et exprimant ce qu'il désire, que nul ne se croit plus libre que lui. Dans la troisième forme de la folie instinctive seulement, l'aliéné se trouve sous la dépendance d'une force, exprimée par un besoin, supérieure à sa volonté. Ce besoin instinctif imposé par un organisme malade est aussi puissant, aussi irrésistible que certains besoins physiologiques, le besoin d'uriner, par exemple, contre lequel la volonté libre ne peut résister. Cependant il y a des cas, ainsi que l'a reconnu Esquirol, où cet aliéné est tellement dominé par son besoin maladif arrivé à son paroxysme, qu'il finit par s'identifier avec son besoin et par vouloir faire ce qu'il combattait, ce qu'il ne voulait pas faire.

L'analyse psychologique des trois formes sous lesquelles se présentent les folies instinctives pathologiques vient de prouver que le point de départ des deux premières formes réside dans des éléments instinctifs toujours pervertis ou exagérés, aveuglant l'esprit, le mettant dans l'état passionné ; que le point de départ de la troisième forme réside aussi dans des éléments instinctifs toujours pervertis, irrésistibles, mais n'aveuglant pas l'esprit, sauf parfois pendant le paroxysme de violence du penchant. Dans ces trois formes de la folie instinctive, les facultés intellectuelles restent à peu près intactes. Nous disons à peu près, parce que, sous l'influence d'un état pathologique du cerveau, l'intelligence est frappée de stérilité. Cette stérilité intellectuelle se manifeste par l'incapacité

à faire quelque chose de fécond, d'important, de remarquable, de sérieux, dans les sciences, dans les arts, dans la littérature, dans l'administration, le commerce, l'industrie, etc. Cette stérilité intellectuelle peut bien provenir aussi d'un léger affaiblissement dans la faculté de réfléchir, déterminé par l'état cérébral anomal; mais elle a principalement son origine dans la circonstance suivante : le malade étant dominé par la passion qu'a soulevée l'état cérébral pathologique, cette passion s'empare des facultés intellectuelles, les occupe sans cesse et les dirige à son profit, pour produire des idées délirantes fausses, irrationnelles, perverses. Ces personnes, n'ayant de l'attraction que pour la passion qui s'est emparée de leur esprit, éprouvent de l'ennui et du dégoût pour les occupations sérieuses qui les captivaient jadis; aussi y a-t-il impossibilité pour elles de soutenir leur attention sur l'objet de ces occupations. Si parfois elles s'y arrêtent, leur attention est courte, faible, distraite par la passion qui l'attire sans cesse à elle, tellement que si ces aliénés avaient le désir de s'occuper d'un travail sérieux, ce qui ne leur est plus possible, ils ne pourraient, par le fait de cette distraction, se livrer à ce travail. Jamais, en effet, un fou malade n'a produit un travail suivi et important, en quoi que ce soit. Nous verrons qu'il peut en être autrement chez le fou en santé, et pourquoi il peut créer des œuvres importantes. Cependant l'intelligence du fou malade pourra fonctionner avec son activité naturelle, lorsque des éléments instinctifs normaux, tels que des intérêts, des affections, des besoins moraux que n'a pas annihilés la passion maladive, occupent son esprit. Cette intelligence peut manifester aussi toute son activité pour produire des idées délirantes, fausses, mais souvent fort ingénieuses, lorsque la passion maladive occupe l'esprit. L'imagination, le pouvoir de lier des idées, de raisonner, de réfléchir, peuvent, sous l'influence de cet aiguillon, se manifester dans toute leur puissance, mais c'est pour produire des idées absurdes,

immorales qui n'aboutissent qu'au faux, qu'à la destruction, qu'au mal. La stérilité intellectuelle sera d'autant plus saillante chez l'aliéné que celui-ci aura produit, avant sa maladie, des travaux remarquables. Dans tous les cas, la faiblesse que manifeste l'intelligence dans la folie n'est pour rien dans ce qui constitue la folie ; elle est une conséquence de l'affection cérébrale, et non la cause de la folie. Il y a des personnes bien plus faibles d'intelligence que certains fous, et qui sont parfaitement raisonnables et libres.

L'étude que nous venons de faire sur la folie instinctive pathologique montre toute l'influence que peut avoir l'état du cerveau sur les passions éprouvées, puisque cet état fait surgir non-seulement des passions qui ne sont point dans le caractère naturel de l'individu, mais encore des passions qui ne se rencontrent point chez l'homme en santé. Cependant l'état pathologique du cerveau qui fait naître ces passions, et ces passions elles-mêmes, quelles qu'elles soient, sont si peu ce qui constitue la folie, que sous l'influence des passions les plus violentes, et même des passions qui ne se présentent jamais en état de santé, la raison et le libre arbitre peuvent persister, ce qui a lieu dans la troisième forme des folies instinctives. La folie réside donc, ainsi que nous l'avons démontré, dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations fausses, bizarres, perverses des passions, soit physiologiques, soit pathologiques, que le cerveau soit sain ou qu'il soit malade, aveuglement causé par la circonstance psychique suivante : l'absence des sentiments moraux qui devraient éclairer l'esprit sur l'irraisonnabilité des inspirations passionnées, absence produisant l'inconscience morale, l'aveuglement moral à l'égard de ces inspirations. Partout où cet aveuglement moral existe, il y a folie ; sans cet aveuglement, il n'y a pas folie, la raison persiste, quelles que soient la force et la nature de la passion, que le cerveau soit malade ou qu'il soit sain.

Objections qui ont été faites contre les délires partiels.

Les délires partiels ont eu un certain nombre de contradicteurs, même parmi les personnes qui, ainsi que nous, reconnaissent que le mot monomanie est impropre, et qui lui ont substitué le mot de folie morale ou celui de folie instinctive. Pour nier la possibilité des délires partiels, ces opposants se sont appuyés, non sur des faits, mais sur l'impossibilité d'expliquer ces délires avec la fausse psychologie dont ils étaient nourris. Les uns ont invoqué l'unité de l'intelligence : l'intelligence étant *une*, ont-ils dit, elle ne peut être partiellement lésée. Cette objection, qui met en cause l'intelligence dans les folies instinctives, tombe devant le fait que l'origine de ces folies réside, non dans les facultés intellectuelles, mais dans les éléments instinctifs de l'esprit. De plus, lorsqu'on parle d'unité à propos de l'intelligence, on a confondu sans doute celle-ci avec l'esprit, qui seul est *un*. L'intelligence n'est qu'une réunion de facultés, et il ne peut être question d'unité à son égard, puisque ces facultés sont : la perception, la mémoire et les facultés réflectives, trois pouvoirs primitifs distincts et indépendants, et qui ne sont point solidaires les uns des autres. Quant à l'altération partielle des facultés instinctives, elle est un fait incontestable et même normal : nous avons tous des sentiments moraux et des sentiments pervers, bizarres, des passions de toute nature, aussi bien en santé qu'en état de maladie. — D'autres opposants ont invoqué l'unité de la raison : ayant considéré la raison comme une faculté première qui existe entière, ou qui n'existe pas du tout, ils n'ont pu admettre, pour être conséquents avec leur point de départ, que la raison soit partiellement lésée. Sachant maintenant que la raison instinctive ou morale réside dans les *connaissances instinctives* données par chacune des facultés de même nom, par une manière de sentir qui nous est naturelle, il est facile de

concevoir pourquoi la raison peut être partielle, relative, et pourquoi elle peut être perdue momentanément, sans que les facultés intellectuelles proprement dites soient altérées ; cette explication, nous l'avons maintes fois reproduite, il est inutile d'y revenir.

Le Dr Morel était du nombre des aliénistes qui combattent les monomanies en s'appuyant sur l'unité de l'intelligence. Il les expliquait en disant que : « les monomanies sont des cas où la folie s'est systématisée». Si l'aliéné érige ses idées délirantes en système dans la première forme des folies instinctives, la cause en est due à l'élément instinctif qui domine son esprit et qui dirige dans le sens des aspirations de cet élément instinctif les opérations des facultés réflectives restées intactes. Mais où trouver un système quelconque dans les monomanies impulsives de la seconde et de la troisième forme des folies instinctives, alors qu'il n'y a pas d'idées délirantes, alors que la folie ne se manifeste que par des impulsions non motivées?

Morel n'a pas fait non plus une objection sérieuse contre les monomanies lorsqu'il dit[1] : « Si la monomanie, comme la comprennent Pinel et Esquirol, constitue un délire exclusivement relatif à une idée, n'est-il pas évident qu'on devra la regarder comme un mal moins profond et moins étendu que la manie, et par conséquent d'une guérison plus sûre et plus facile ? Cependant Pinel et Esquirol avouent que c'est le contraire qui arrive. Pinel dit que le délire exclusif des mélancoliques et leur caractère ombrageux cèdent difficilement au traitement. «La manie, dit Esquirol, est, de toutes les aliénations mentales, celle qui guérit le plus sûrement et le plus vite, si elle est simple. On peut même guérir de la manie après le premier accès. On guérit fréquemment après le second.» La gravité des maladies, leur difficulté plus ou moins grande à guérir, n'est pas toujours en rapport avec l'étendue des troubles fonctionnels et

[1] *Études cliniques sur les maladies mentales*, tom. I, pag. 413.

avec l'intensité des symptômes. Il faut compter avec la qualité, avec la nature de la maladie. Une tuberculisation peu étendue du poumon, qui ne donne pas lieu à des troubles aussi importants qu'une pneumonie, est bien autrement grave que cette maladie. De même, l'affection cérébrale chronique et essentiellement tenace qui produit le délire partiel des monomaniaques est bien plus grave que l'affection, souvent aiguë et passagère, du cerveau qui produit le délire général, le trouble de toutes les facultés psychiques dans la manie.

Cependant Morel reconnaissait parfaitement que les facultés instinctives peuvent être seules lésées dans la folie, les facultés intellectuelles conservant leur intégrité. «Dans la manie instinctive, qui est la monomanie d'Esquirol, la folie raisonnante de Pinel, dit-il, l'intelligence ne divague pas; elle conserve les formes extérieures de la raison, qui semble survivre au milieu du débordement de toutes les plus mauvaises tendances qui peuvent surgir dans le cœur humain[1]. » « Il arrive souvent que les facultés de l'âme ayant pour principe l'intelligence, telles que: l'attention, la volonté, la conscience, ne sont pas toujours lésées dans l'aliénation mentale; à plus forte raison dans la période d'incubation. Jamais, au contraire, certains individus n'ont montré une imagination plus vive, une attention plus soutenue que dans cette période... Mais à côté de ces phénomènes intellectuels, il s'en développe parallèlement un autre bien digne de fixer l'attention des parents et des médecins, et dont l'existence est presque constante : je veux parler de la lésion des sentiments et la dépravation des tendances morales. Ainsi, presque toujours au début, on trouve chez l'aliéné une dépravation des tendances qui forme un triste contraste avec son caractère, ses habitudes, son éducation et sa moralité antérieures. Nous déduisons de ce fait un enseignement utile pour les jurisconsultes et les méde-

[1] *Ouvr. cit.*, tom. I, pag. 312.

cins : c'est celui-de la coïncidence d'un pareil état avec les apparences extérieures de la raison. *Nous nous contentons de faire observer que la folie qui commence si souvent par la perversion des sentiments et des aberrations du sens moral, pour finir par la lésion de l'intelligence, égarement ou incohérence des idées, n'a pas besoin, pour exister comme folie, de présenter toujours ce dernier caractère*[1].» « Nous avons la certitude que l'absence de liberté peut provenir, non-seulement d'une déviation de l'intelligence, mais d'une déviation dans la sensibilité[2]. En effet, il peut arriver que l'aliénation porte uniquement sur les tendances de cette dernière faculté qui se dépravent et imposent à leur victime leur redoutable fatalité. C'est même dans la sphère des sentiments et des instincts qu'elle commence ordinairement à se manifester, et ce n'est qu'ultérieurement qu'elle affecte le domaine de l'intelligence[3].» Malgré tout le respect et toute l'estime que nous professons pour le savant auteur de ces paroles, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer la contradiction flagrante qui existe entre ces principes essentiellement vrais et cet autre principe également énoncé ailleurs par lui : « Les facultés intellectuelles et affectives chez l'homme sont solidaires et ne peuvent se scinder[4]». — Nous prenons acte de cette contradiction pour faire remarquer de nouveau combien il est regrettable de rencontrer dans les écrits des aliénistes les plus savants une psychologie parfois trop fantaisiste. Que l'on rencontre de la faiblesse intellectuelle, de la niaiserie, de l'inaptitude complète à des œuvres sérieuses, chez certains malades atteints de folie instinctive ; que dans la paralysie générale

---

[1] *Ouvr. cit.*, tom. I, pag. 176.

[2] Pour éviter toute équivoque sur la signification attribuée au mot *sensibilité*, il faudrait qualifier celle-ci de *morale*, pour ne pas la confondre avec la sensibilité *physique*. (Note du Dr Despine.)

[3] *Ouvr. cit.*, tom. I, pag. 425.

[4] *Le procès Chorinski*. — Brochure, pag. 19.

les facultés intellectuelles soient altérées en même temps que les facultés morales, rien n'est plus vrai; mais, d'un autre côté, combien de fois ne rencontre-t-on pas des aliénés dont les facultés morales sont profondément altérées, dont la mémoire est très-bonne, qui ont l'imagination féconde, trop féconde même, qui raisonnent très-logiquement en partant des faux principes inspirés par la passion qui les domine, dont les facultés intellectuelles, en un mot, sont intactes ? Les médecins aliénistes divisent en général les facultés de l'esprit en intellectuelles et en affectives. Une division ainsi posée peut induire en erreur. Les facultés psychiques sont, les unes intellectuelles, et les autres morales ou instinctives. Les facultés affectives, tout en faisant partie de ces dernières, ne constituent pas seules toutes les facultés morales. Or, en adoptant la division : facultés intellectuelles et facultés affectives, il arrive que les médecins rangent souvent certaines facultés morales, et même des plus élevées, parmi les facultés intellectuelles.

L'activité intellectuelle inaccoutumée que l'on rencontre chez certains monomaniaques, au début de leur affection, démontre que le principe de leur folie est tout instinctif. Cependant il faut s'entendre sur cette suractivité pathologique de l'intelligence ; voici en quoi elle consiste : l'imagination est plus vive et plus brillante ; la mémoire, plus puissante, rappelle des objets, des phrases, des citations que l'on prend souvent pour de nouvelles créations de l'esprit. Ces produits de l'imagination et de la mémoire ont pu faire croire que l'aliéné donnait des produits intellectuels bien au-dessus de sa portée ordinaire, et le sentiment du merveilleux, exagérant tout, a donné à ces produits une valeur qu'ils n'ont point. Non-seulement l'aliéné dont l'intelligence était ordinaire n'a jamais produit, dans cette période d'excitation, quelque œuvre, ou scientifique, ou poétique, ou artistique, qui ait passé pour remarquable ; mais les hommes de génie qui ont eu le malheur de devenir aliénés n'ont jamais produit pendant leur maladie

une œuvre à la hauteur de leurs anciennes créations. C'est en vain que l'imagination a plus d'activité, ses productions n'ont plus aucune valeur. Lorry cite le fait d'une dame d'un esprit médiocre, qui pendant ses accès de mélancolie acquérait assez d'intelligence pour disserter éloquemment sur les questions les plus ardues. Une jeune fille de 14 ans, citée par J. Frank dans son *Traité de pathologie interne*, atteinte de folie à la suite d'une mission, discourait sur des sujets religieux, d'après cet auteur, comme si elle se fût livrée à l'étude de la théologie ; elle parlait, comme un prédicateur, sur Dieu, sur les devoirs du chrétien, et savait résoudre avec sagacité les objections qu'on lui faisait pour l'éprouver. Évidemment, une mémoire plus active et une certaine facilité d'élocution déterminées par l'excitation des centres nerveux qui président au langage donnaient lieu à ces productions psychiques, qui n'étaient point habituelles chez cette personne.

J'ai eu l'occasion de remarquer chez quelques aliénés hypochondriaques, hystériques et épileptiques, dit Morel [1], une activité intellectuelle extraordinaire aux époques critiques de l'existence de ces malades. Il n'est pas rare d'observer que les attaques d'exacerbation auxquelles ils sont sujets sont précédées d'une manifestation exagérée des forces de l'intelligence. Un jeune aliéné hypochondriaque, confié à mes soins, étonnait ceux qui le voyaient par la facilité de son élocution et par la manière brillante dont il exposait ses idées. Il lui est arrivé, dans certains moments, de composer dans l'espace d'une nuit un morceau de musique ou une pièce de théâtre qui renfermait des traits remarquables et quelquefois des beautés de premier ordre. Mais, pour moi, je ne me suis jamais trompé sur le pronostic que m'inspirait cette situation : je savais qu'après trois à quatre jours d'excitation ce jeune aliéné tombait dans une morne stupeur et dans une hébétude

[1] *Traité des maladies mentales*, pag. 429.

qui lui enlevait jusqu'à l'instinct de ses besoins les plus naturels. Cette triste situation a fini par la démence la plus complète. — Chez une aliénée hystérique à prédominance d'idées religieuses exaltées, j'ai pareillement observé des phénomènes extraordinaires comme *réminiscences intellectuelles*. Elle avait assisté à beaucoup de sermons et en avait lu un plus grand nombre encore. Je l'ai entendue répéter mot à mot ce qu'elle avait lu, ce qu'on avait dit en sa présence. C'est le livre à la main que nous avons pu suivre cette exaltée lorsque, sous l'influence d'un phénomène nerveux qui surexcitait ses souvenirs, elle nous récitait des sermons. Il lui était impossible de renouveler ce phénomène dans son état ordinaire. » Ces manifestations psychiques, qui peuvent paraître supérieures de prime abord, ne sont rien moins que cela. Elles sont le produit d'une excitation cérébrale momentanée qui fait briller la mémoire et l'imagination, qui donne une activité plus grande aux organes nerveux qui président à l'élocution ; mais rien de profond, de sérieux, d'original, rien que l'on ait jamais pu citer comme important, n'est sorti de ces excitations pathologiques. Sous l'influence d'une semblable excitation, les extatiques hystériques manifestent des phénomènes psychiques semblables. L'excitation *physiologique* du cerveau produite par la pensée elle-même, par l'attention prolongée, peut seule donner à l'intelligence une puissance inaccoutumée et féconde en produits remarquables.

La folie instinctive se rencontre souvent chez les individus atteints de la maladie dite « Paralysie générale », chez les épileptiques et chez les hystériques. Indiquons ce qu'elle présente de particulier chez ces différents malades.

De la Folie instinctive chez les individus atteints de la paralysie générale.

La paralysie générale, que Parchappe a appelée avec plus de bonheur *Folie paralytique*, parce que cette dénomination résume ses deux éléments constitutifs, savoir : les troubles psychiques et la paralysie progressive du mouvement et de la sensibilité, est une maladie d'une gravité extrême. Cette maladie a son siége autant dans les centres nerveux psychiques, les hémisphères cérébraux, que dans les centres nerveux automatiques. Nous n'avons à signaler ici que des phénomènes provenant de la maladie des premiers organes, c'est-à-dire des phénomènes psychiques.

Dans les folies instinctives que nous avons étudiées, les troubles psychiques ne se sont manifestés que dans les facultés morales, les facultés intellectuelles restant intactes. Dans la folie paralytique, il n'en est pas ainsi. Les altérations morales par des exagérations, des prostrations et des perversions, les altérations intellectuelles par l'affaiblissement de la mémoire et de la faculté réflective, marchent parallèlement, accompagnées de quelques phénomènes d'ataxie locomotrice et de la paralysie progressive du mouvement et de la sensibilité. Les phénomènes graves de la démence par l'affaiblissement des facultés intellectuelles, se manifestant dès le début, indiquent une gravité extrême dans la maladie, une altération organique profonde, incurable, ayant lieu au début même, altération que l'on rencontre en effet sous différentes formes. Les folies instinctives caractérisées par des perversions de facultés seulement (et non par l'affaiblissement qui est le début de la destruction des facultés) ont, au contraire, la possibilité de guérir avant que se manifeste la période de destruction des facultés dans la démence, période qui correspond toujours à des altérations incurables dans le tissu cérébral.

La description des phénomènes présentés par les fous paralytiques a été faite avec une grande exactitude par le Dr Legrand-du-Saulle, dans la *Gazette des Hôpitaux*, nos de la fin d'octobre et du commencement de novembre 1866. Nous ne pouvons donc mieux faire, pour donner une juste idée de cette maladie, que de présenter ici cette description en abrégé, nous arrêtant spécialement sur les manifestations psychiques anomales des malades.

« La paralysie générale, dit-il, présente dans sa marche quatre périodes : la période prodromique, la période initiale, la période d'état et la période terminale.

» 1° *Période prodromique*. — Cette période est caractérisée par des changements dans le caractère, dans les goûts, dans les penchants, dans les mœurs du malade. Celui qui était bon, probe, d'un commerce facile, devient ombrageux, médisant, querelleur ; celui qui était actif et ponctuel, devient négligent, paresseux, inexact ; le père prévoyant devient apathique, égoïste ; celui qui était austère, prudent, économe, devient libre dans ses propos, prodigue, il ne calcule plus ; un autre était gai et ne se préoccupait point de sa santé, il devient triste, il s'écoute vivre et analyse avec inquiétude ses sensations. Ces hommes deviennent nerveux, irritables ; ils se passionnent pour des choses futiles et impatientent leur entourage. Ils s'occupent de leur profession et remplissent les obligations de leur position, mais leur esprit est moins vif, leur mémoire moins heureuse, leur travail est moins facile, leur style est lourd ; ils oublient un mot dans une phrase, ils commettent des erreurs de calcul [1], et leur écriture subit un changement.

» Jusque-là il n'y a pas de délire, car le délire appartient à la période initiale de la maladie, mais on observe

---

[1] Ces derniers phénomènes indiquent un affaiblissement dans les facultés intellectuelles, affaiblissement qui se manifeste dans le même temps que l'altération dans les sentiments moraux. (Note du Dr Despine.)

les avant-coureurs de ce délire. Ainsi, ces malades se montrent gais, expansifs ; ils voient tout beau dans l'avenir : leurs enfants réussiront et seront bien placés ; leurs affaires prospéreront, ils obtiendront de l'avancement, puis la décoration ; ils deviendront très-riches, etc. Tout cela est possible, et si ces plans accusent de l'enthousiasme, ils n'en sont pas moins réalisables, ils ne sortent pas de la sphère du possible raisonnable, mais la sphère s'embellit [1].

» En descendant dans l'intimité de ces sujets, on voit qu'ils tombent dans l'exagération de différentes manières : l'un songe à de grandes bâtisses, un autre à de grandes spéculations, un autre à des perfectionnements imaginaires. Ils contractent le goût du luxe, donnent des dîners, des bals, et ils y font preuve d'un entrain remarquable ; ils manifestent dans leurs dépenses une imprévoyance maladive qui bientôt sera plus grave [2].

» L'excitation génésique s'observe dans un certain nombre de cas. Tel individu avait toujours eu les mœurs les plus irréprochables, et le voici maintenant qui sort le soir, parcourt les rues, accostant les filles de joie, et fré-

---

[1] Bien que ces plans formés par le malade soient réalisables, ils n'en sont pas moins des idées folles, délirantes. Inspirés par les passions ambitieuses, expansives, imposées par un cerveau malade, ils sont invinciblement considérés comme devant réussir. La passion de cet aliéné le lui fait voir ainsi. Les sentiments rationnels qui pourraient l'éclairer sur l'exagération de ses idées étant étouffés, annihilés par la passion, ne lui donnent point les lumières de la raison. (Note du Dr D.)

[2] Cet état de l'esprit, caractérisé par les passions ambitieuses, généreuses, par l'exagération, est déterminé par une excitation dans le tissu du cerveau. Les lésions que l'on rencontre dans cet organe sont en effet de nature inflammatoire, seulement elles sont limitées et d'une marche fort lente. Elles affectent particulièrement la substance grise périphérique des hémisphères cérébraux, substance réellement active dans la manifestation des facultés psychiques. Bayle donnait le nom d'arachnitis chronique à cette maladie ; Calmeil l'a appelée péri-encéphalite chronique diffuse. Parchappe a rencontré presque constament chez les fous paralytiques un ramollissement inflammatoire dans la couche moyenne de la substance grise périphérique des hémisphères cérébraux. (Note du Dr D.)

quente ces femmes. On remarque également chez lui une liberté de langage insolite. Il y a là matière à tous les événements domestiques, à tous les scandales supposables. C'est de la perversion qu'il manifeste, car il n'était pas ainsi; il diffère complétement de ce qu'il était; sa conduite présente un contraste frappant avec ce qu'il a été [1].

» A mesure que les prodromes s'affirment, les méprises, les erreurs de calculs, les erreurs commerciales, les fautes professionnelles ou les oublis compromettants se multiplient. Le malade ne cherche point à les dissimuler; n'en appréciant pas la portée, il demeure insensible aux avertissements et aux reproches. Insouciant et apathique en face de ses erreurs, il les oublie vite et les renouvelle de même.

» Jusqu'à présent, personne n'est encore effrayé, mais on apprend tout à coup des actes d'indélicatesse ou d'improbité; on s'émeut, on prend connaissance des affaires, on consulte les registres de comptabilité, et l'on trouve partout un désarroi complet. La maladresse y coudoie la fraude. On fait une perquisition, et l'on retrouve les valeurs soustraites, car rien n'a été dissimulé, et l'imprévoyance est telle, que les objets volés sont en évidence et à la disposition du premier venu. L'auteur de ces fautes ne nie rien, et il ne se rend pas suffisamment compte de la signification morale des faits qui lui sont imputés [2].

---

[1] Ce n'est pas le fait de la perversion qui constitue la folie, la privation de la raison et du libre arbitre; c'est l'état d'aveuglement moral dans lequel les sentiments pervertis mettent l'esprit; c'est l'absence de toute opposition rationnelle aux perversions morales, aux pensées exagérées, fausses, aux désirs immoraux. Si l'individu était éclairé, par des sentiments moraux et rationnels, sur les inspirations de ces sentiments pervertis, il ne serait point fou, quelque grande que fût la perversion de ses sentiments, car il la connaitrait. (Note du Dr D.)

[2] Ces diverses manifestations indiquent l'aveuglement complet du malade par les passions qui lui inspirent ses pensées et ses actions. Le malade se croit en droit de faire tout ce que lui suggèrent ces passions. (Note du Dr D.)

» Les magistrats croient peu à l'insanité d'esprit en pareil cas. Comment pourraient-ils se rendre compte d'actes délirants accomplis par un individu qui n'a jamais déliré et qui possède toutes les apparences d'une intelligente activité? Aussi de nombreuses condamnations sont-elles prononcées contre ces malades.

» Parmi les prodromes les plus caractéristiques de la paralysie, on peut observer un tremblement passager des lèvres, l'inégalité des pupilles, l'embarras peu marqué de la parole consistant dans l'hésitation intermittente d'un mot ou d'une lettre, la diminution de l'aplomb dans la station verticale, et parfois l'anesthésie cutanée, l'anaphrodisie, l'expression terne et faiblement étonnée de la face, la tristesse, l'avarice la plus sordide et l'hypochondrie. Mais, de tous les éléments d'appréciation, les plus frappants aux yeux de la famille sont : l'irritabilité, l'affaiblissement de l'intelligence, la lésion de la mémoire, les oscillations de la volonté et la facilité plus grande à se laisser gouverner.

» 2° *Période initiale.* — L'invasion du délire transforme en certitude la maladie qui n'a été qu'une présomption. Les troubles psychiques propres à cette période sont, dans les quatre cinquièmes des cas, un délire expansif, des conceptions orgueilleuses et ambitieuses ; et dans un cinquième des cas, un délire dépressif, triste, des conceptions mélancoliques, hypochondriaques.

» *Variété expansive, délire des grandeurs.* Les malades sont contents, satisfaits; ils se sentent bien portants, jeunes, agiles, forts, doués de tous les avantages physiques. Ils ont un besoin continuel de mouvement, font des marches excessives, entrent dans les magasins, achètent, broca n-tent, boivent des liqueurs fortes et suivent les femmes. Leur esprit en ébullition enfante mille projets fantasques roulan sur des voyages, des entreprises, des acquisitions, des spéculations; ces projets sont bientôt abandonnés, ou plutôt oubliés et remplacés par d'autres projets semblables où

dominent le contentement et l'ambition. Rien n'est stable dans cette intelligence qui faiblit. La réflexion ne pondère plus les paroles, et, comme le dit M. Jules Falret, les idées délirantes sont multipliées, mobiles, non motivées et contradictoires entre elles. La versatilité des conceptions est à la hauteur de la fécondité de l'imagination et de l'exubérance du langage. Dans l'espace de quelques minutes, le malade peut tout oser, donner tête baissée dans les piéges les plus grossiers, signer les engagements les plus compromettants, consommer sa ruine, exposer son honneur.

» L'excitation cérébrale augmente, et, s'il n'est pas enfermé dans une maison de santé, le malade veut faire part de ses découvertes au chef de l'État, et se fait arrêter au guichet des Tuileries. En proie à une agitation maniaque, il raconte les histoires les plus invraisemblables et les plus mal coordonnées ; il est riche, puissant et illustre ; tour à tour musicien, poète, statuaire, président, général, évêque, maréchal de France, prince, roi, empereur, pape ou Dieu, il distribue au premier venu des places, des titres, des cordons; il gagne 100 fr., 1,000 fr., 100,000 fr. et plus par jour ; il possède des châteaux splendides, des domaines immenses ; il est l'administrateur général de l'univers ; il a acheté l'Italie, conquis l'Asie, renversé le pont qui mène à la lune ; il a amené la Chine à Paris ; il a créé le monde ; il a des voitures en argent, des palais en or et des mines de diamants ; sa fortune s'élève à mille millions de milliards.

» Le penchant au vol, que l'on observe dans la période prodromique, se présente également dans la période initiale. Le malade se croit possesseur de tout ce qu'il voit, le prend, et, si on l'empêche, il frappe et défend *son bien*.

» Au début de la paralysie générale, les malades aiment beaucoup à écrire. Dans des lettres d'invitation, ils convoquent toutes les personnes dont ils ont retenu les noms, à des dîners, à des soirées. Ces lettres portent souvent des signatures de fantaisie, telles que celles-ci : Général X...;

Jean, Archevêque de Paris; Comte de Montmorency; Alexandre le Grand; Roi de la terre; Napoléon, Empereur; Jésus-Christ Sauveur des hommes, etc. D'autres écrivent aux notaires et aux agents de change, et demandent à acheter les plus belles propriétés actuellement en vente, ou toutes les actions disponibles de telle valeur cotée à la Bourse[1], etc. Tous ces malades ont une immense activité. Si l'on ne maîtrisait cette incroyable propension à écrire, ils tiendraient constamment la plume. A mesure que la maladie progresse, l'écriture s'altère, elle perd sa précision, sa régularité; les lignes deviennt divergentes, les lettres sont tremblées; on y trouve des fautes d'orthographe que ne contenaient point les écrits antérieurs de ces malades, des syllabes omises, des mots passés. »

» *Variétés dépressives; délire mélancolique.* Dans un cin-

---

[1] Le délire des grandeurs n'appartient pas seulement au début de la folie paralytique. Sous l'influence de l'excitation cérébrale, ce délire peut se manifester chez les maniaques, chez les épileptiques, chez les hystériques, et dans une forme primitive de la folie appelée monomanie ambitieuse, orgueilleuse, appelée également mégalomanie.

Les caractères différentiels que présentent les délires ambitieux chez les fous paralytiques et chez les mégalomanes ont été donnés par le Dr Drouet. Nous les reproduisons ici : « La mégalomanie proprement dite, c'est-à-dire la forme chronique d'aliénation caractérisée par la prédominance d'un délire ambitieux systématisé, se différencie généralement avec assez de facilité de la paralysie générale. Tandis qu'on observe dans cette dernière maladie une satisfaction puérile, des idées de grandeur incohérentes ou contradictoires, des signes de déchéance intellectuelle progressive et rapide, des troubles caractéristiques du côté du mouvement, il ne se manifeste rien de semblable dans la mégalomanie. Les malades suivent avec logique leur idée délirante dans toutes ses conséquences; ils déploient souvent, pour convaincre leur entourage, beaucoup d'intelligence et raisonnent juste, tout en partant d'un point faux et en arrivant à l'absurde. Leur délire est loin de se généraliser et de varier d'une minute à l'autre, comme celui des paralysés généraux à qui on peut faire dire presque au même moment les choses les plus opposées; il présente au contraire une fixité et un caractère partiel des plus remarquables. Aucun trouble dans la motilité ne le complique en général, et si la démence surgit comme terminaison, ce n'est que fort tard, ainsi qu'il arrive dans les cas de folie ancienne. » (*Étude sur le diagnostic de la paralysie générale*, par le Dr Drouet; *Annales médico-psychologiques*, no de septembre 1871, pag. 183). (Note du Dr Despine.)

quième des cas, le délire revêt la forme dépressive, le type mélancolique. Les malades se reprochent des fautes imaginaires, s'accusent de crimes ; ils se croient pauvres, déshonorés, perdus, voués à l'infamie, à la prison, à l'échafaud. Tristement assis dans un coin, apathiques, inertes, ils s'isolent, pleurent, ne prennent part à aucun travail, refusent souvent de manger et font parfois des tentatives de suicide.

» Le délire mélancolique se traduit fréquemment par des conceptions hypochondriaques. Les malades disent que leurs organes sont changés, détruits, obstrués ; ils affirment qu'ils n'ont plus de bouche, plus de ventre, plus de sang ; à les entendre, ils ne peuvent ouvrir les yeux, ils ont les articulations ankylosées, ils ne vont plus à la selle, ils n'urinent plus, ils ont du vent dans la tête, leurs jambes sont raccourcies, leur figure est méconnaissable.

» A la fin de la période initiale, il existe quelquefois des rémissions dans les symptômes. Le délire cesse momentanément, l'exaltation disparaît, le malade devient docile. Mais si le délire cesse, la démence reste ; et par le mot démence , j'entends ici l'affaiblissement progressif du niveau intellectuel. Le malade est changeant, mobile, susceptible et imprévoyant. Il attache de l'importance à un détail, oublie des intérêts graves, néglige le principal et s'occupe de l'accessoire. Il se méprend sur la valeur des hommes ou des choses, se laisse circonvenir par son entourage et accepte sans résistance une opinion toute faite ; accessible à la louange et à la flatterie, il subit l'impression d'autrui, il devient très-facile à conduire, à dominer et à capter. Le paralysé général est alors trop souvent un objet de convoitise ; le vol s'organise autour de lui, l'intimidation s'exerce sur sa faiblesse. Il peut s'aventurer dans les plus sottes entreprises, hasarder sa signature, observer les plus austères pratiques d'une dévotion soudaine, ou commettre les plus grands excès alcooliques ou vénériens. Au demeurant, il a pour lui les meilleures apparences : il se

tient bien dans le monde et prend part aux futiles conversations d'un salon, mais chacun remarque qu'il n'est plus ce qu'il était, qu'il a baissé.

» 3° *Période d'état.* — Le paralysé entre à grands pas dans la phase de dégradation physique et d'abrutissement moral. En proie à une sorte d'excitation automatique, il va, vient, entre, sort, s'agite, se lève, bredouille quelques mots incohérents, emplit ses poches de cailloux, se déshabille, arrache les boutons de son habit, déchire ses vêtements, etc. Il perd la notion du temps, des lieux et de son identité ; il oublie son nom, son âge, sa profession, ses amis, sa famille. Tantôt il est silencieux et doux, tantôt il est irascible et d'une brutalité dangereuse ; sa parole est embarrassée. A travers ce désordre, apparaissent quelques conceptions délirantes, orgueilleuses ou tristes.

» 4° *Période terminale.* — Tous les phénomènes de la vie ne consistent plus que dans l'accomplissement des fonctions purement végétatives. Les sentiments, les instincts, les facultés intellectuelles, la sensibilité physique, la parole, la contractilité musculaire, tout est aboli. La nutrition échappe seule à ce désastre et prolonge parfois l'existence d'une façon inattendue. »

A cette description de l'état mental des fous paralytiques, nous ajouterons quelques détails qui feront comprendre en quoi consiste l'affaiblissement de toutes les facultés psychiques au début de la démence. Du côté des sentiments, cet affaiblissement se manifeste par une grande indifférence du malade sur sa situation. S'il a commis un acte répréhensible, s'il est inculpé d'un acte grave provoqué par la folie instinctive, il reste impassible sur les conséquences de cet acte. La faiblesse des sentiments, et par conséquent des désirs, entraine l'absence de volonté, de détermination, la passivité dans les actes. Cette faiblesse des sentiments produit la fugacité dans les idées délirantes;

elle imprime même une certaine puérilité à ces idées. *Le fou paralytique agit sans avoir la conscience de ce qu'il fait*, disent les médecins aliénistes. Mais, de quelle conscience s'agit-il ici? Est-ce de la conscience personnelle, est-ce de la conscience morale? Deux sortes de conscience dont nous avons signalé la différence : l'une intellectuelle, qui est la perception de soi-même et de ses propres actes ; l'autre instinctive, qui est la connaissance de la valeur morale des désirs et des actes, donnée par les sentiments, par les facultés morales. Il ne s'agit ici évidemment que de la conscience morale, car le moi du malade reste en activité, il perçoit, et ses actes volontaires et ses actes automatiques, machinaux. S'il n'en conserve pas toujours le souvenir, c'est que la faculté de percevoir les impressions et celle de les conserver sont fort affaiblies. Du côté des facultés intellectuelles, nous trouvons de la lenteur et de la faiblesse dans la perception, dans la mémoire et dans les facultés réflectives ; de là, confusion dans les idées. Le raisonnement est difficile ou nul ; le malade s'assimile imparfaitement ce qu'on lui dit, il ne le comprend pas toujours, et il répond de travers aux demandes qui lui sont adressées. Il agit souvent sans savoir pourquoi, sans que sa volonté dicte ses actes. L'habitude, l'automatisme et le besoin de se mouvoir impriment l'impulsion active, et il agit. Il perçoit cependant ses actes automatiques et il en a connaissance. La conscience personnelle, quoique existant toujours, est imparfaite et confuse ; elle suit la décadence de la perception, faculté à laquelle elle appartient. Tout indique donc chez le fou paralytique l'affaiblissement psychique général, les phénomènes de la démence.

De la Folie instinctive chez les épileptiques.

Les diverses causes pathologiques qui produisent l'épilepsie exercent une influence tellement pernicieuse sur les facultés psychiques, qu'elles déterminent chez un certain nombre d'épileptiques des folies instinctives, principalement de la seconde forme dite : lésion des affections.

Dans la période d'incubation, des enfants qui plus tard sont devenus épileptiques ont manifesté les dispositions intellectuelles les plus brillantes, une imagination vive, une conception prompte, une mémoire facile. Mais ces mêmes individus étaient sujets en même temps aux passions les plus indomptables. Ce développement intellectuel, résultat d'une excitation cérébrale entretenue par le germe de la maladie qui se développe, n'est que passager. Ainsi, perversion des facultés instinctives et excitation des facultés intellectuelles, tels sont les prodromes psychiques qui s'observent quelquefois dans cette maladie.

Lorsque celle-ci est déclarée, les facultés intellectuelles perdent leur puissance factice. Les éléments instinctifs de l'individu présentent un état particulier qui leur fait donner le nom de *caractère épileptique*. Les malades deviennent inquiets, irritables, colères, ombrageux, méfiants. Les passions orgueilleuses se manifestent chez eux comme chez les fous paralytiques ; ils croient avoir des aptitudes qu'ils n'ont pas ou qu'ils n'ont plus ; ils sont exagérés dans leurs sentiments, portés à la lubricité et aux boissons alcooliques. Malgré leur affection pour leurs parents et leurs amis, ils ne cessent de les tourmenter par des taquineries, par des querelles, et même par des actes de violence. En général ils sont craintifs, pusillanimes ; et, à voir les transports de leur colère, on dirait que des luttes vont s'engager à tout moment. Cependant il n'en est rien : la crainte de la punition les arrête à temps, et ils se contentent d'exhaler leurs

récriminations en se promenant à grands pas et en gesticulant avec colère.

Les épileptiques sont sujets à être alternativement animés de passions qui offrent les plus grands contrastes. Ce même individu qui manifestait tout à l'heure une humeur acariâtre, méchante, rebelle, le voici maintenant soumis, flatteur, rampant, obséquieux. La versatilité des éléments instinctifs est telle chez ces malades, que celui qui le matin était gai, enthousiaste, orgueilleux, loquace, est, quelques heures après, triste, immobile, désespéré, gémissant sur son malheureux sort. Ce ne sont pas seulement la violence et la perversité qui caractérisent l'épileptique, c'est encore l'aveuglement moral dans lequel il tombe facilement à l'égard de ses inspirations passionnées, ses passions occupant entièrement son esprit dès qu'elles se manifestent. Celles-ci, excitées par sa maladie, surgissent vives et profondes, absorbent de suite l'esprit, et empêchent ainsi la manifestation des sentiments moraux qui pourraient les combattre, sentiments que l'individu manifeste lorsque sa maladie n'agit pas sur son moral. Les passions les plus contraires peuvent se succéder dans son esprit et le dominer tour à tour. C'est ainsi que nous avons vu ces malades dominés et absorbés, tantôt par la violence et la colère, tantôt par la crainte et la tristesse, tantôt par les passions orgueilleuses et ambitieuses, tantôt par le découragement et la honte.

Souvent on voit les démonstrations les plus affectueuses succéder promptement à des actes de violence à l'égard de la même personne, et *vice versâ*. Sous l'influence des passions soulevées par l'état nerveux pathologique, des idées délirantes peuvent surgir, des penchants non motivés, ou motivés par des idées délirantes, peuvent s'emparer du malade, et faire de lui un fou de la seconde forme des folies instinctives. Le Dr Morel a signalé chez les épileptiques la coïncidence de la lubricité et des démonstrations religieuses. Cette singulière coïncidence des passions libi-

dineuses et des sentiments religieux s'observe assez souvent chez des personnes en santé parfaite. L'histoire fourmille de faits qui démontrent cette coïncidence chez des personnes marquantes. Si l'on porte son observation dans les sphères moins élevées de la société, les faits qui la mettent en évidence ne sont pas moins nombreux. Combien de fois n'avons-nous pas été étonné de rencontrer ces deux éléments instinctifs si opposés faire très-bon ménage ensemble, des hommes professant les idées religieuses les plus sincères se livrer sans remords à une vie déréglée et sans manifester le moindre désir de changer de conduite! Si la coexistence de ces deux ordres de tendances est fréquente, leur succession dans la vie est non moins fréquente. Presque tous les vieux libertins, quand ils sont arrêtés par l'impuissance, se jettent dans la dévotion et même parfois dans une dévotion outrée. On dirait que, ne pouvant plus jouir de la vie présente, ils veulent s'assurer les jouissances de la vie future. Ce fait est si commun qu'il a donné lieu au proverbe populaire: Quand le diable fut vieux, il se fit ermite. Mais laissons là cette petite digression.

L'excitation anomale dans laquelle se trouve par moment le système nerveux de l'épileptique, excitation à laquelle participent les nerfs sensitifs et les ganglions sensitifs, favorise singulièrement chez lui le phénomène de l'hallucination. La folie épileptique se manifeste aussi par des accès de la troisième forme des monomanies, accès caractérisés par des impulsions violentes et irrésistibles à des actes de violence. Le malade sent venir ses accès comme celui qui est sous l'influence du virus rabique, il prévient les personnes qui l'entourent de se préserver de sa fureur.

Le mal épileptique, jusque dans le simple vertige, sa manifestation somatique la moins grave, exerce son influence pernicieuse sur les facultés psychiques. « Le vertige épileptique, dit M. Legrand-du-Saulle, la variété la plus commune du mal épileptique, est en même temps celle que les médecins méconnaissent le plus fréquemment. Malgré sa

durée éphémère, sa presque instantanéité, le vertige conduit tout aussi rapidement que l'attaque classique à des manifestations psychiques anomales. Après une série d'accidents, le vertigineux peut brusquement parcourir tous les tons de la gamme délirante, depuis l'irascibilité capricieuse, l'excitation turbulente, jusqu'à l'incohérence et la fureur. Le vertigineux est peut-être plus mauvais mari encore que l'épileptique à grandes attaques. On ne soupçonne pas la gravité de son état, et on l'excuse d'autant moins. »

Ce n'est pas par leurs folies instinctives que les épileptiques offrent les plus grands dangers ; c'est par des accès subits d'une fureur aveugle qui se manifestent chez quelques-uns d'entre eux, tantôt avant, tantôt après l'accès convulsif. Ces accès de fureur ont cela de particulier qu'ils sont inconnus du malade lorsque la crise est terminée. Les actes accomplis dans ces accès le sont-ils automatiquement et sans que l'individu en ait conscience au moment où il les accomplit, cas où il les ignorerait parce qu'il ne les a pas connus ; ou bien ces actes, accomplis dans un état de folie instinctive de la seconde ou de la troisième forme, sont-ils inconnus parce que la mémoire, troublée comme les autres facultés psychiques pendant ces accès, n'en a conservé aucune impression ? C'est ce que nous examinerons dans un ouvrage actuellement sous presse et qui aura pour titre : *De l'automatisme. — De l'inconscient. — Du somnambulisme étudié au point de vue scientifique.* — Disons seulement que le résultat de nos recherches nous porte fortement à croire que les accès de fureur épileptique, que les phénomènes appelés vertiges, que ceux enfin qui ont été décrits dans ces derniers temps sous le nom d'épilepsie larvée, sont des accès de somnambulisme automatique déterminés par le mal épileptique. L'instantanéité, la brusquerie, l'inconscience, qui caractérisent ces divers accès, les assimilent à ceux du somnambulisme. Seulement, dans le somnambulisme épileptique manifesté par des accès de

violence, de fureur même, et par les accès d'épilepsie larvée, il existe un état de surexcitation automatique qui est imprimé par la maladie, surexcitation qui ne se rencontre point dans le somnambulisme physiologique. Nous laissons donc ici, à l'égard de l'épilepsie, une lacune importante qui sera comblée dans l'ouvrage dont nous annonçons l'apparition prochaine. — L'épilepsie ne se présente pas toujours escortée de la folie instinctive, ni d'accès de fureur, ni même du caractère épileptique. Il y a des personnes qui n'ont été affectées que d'accès convulsifs avec perte de connaissance, et qui ont joui pendant toute leur vie de l'intégrité de leurs facultés psychiques. Dans ces rares exceptions, nous rencontrons Jules-César, Mahomet et Pétrarque. D'autres épileptiques n'ont manifesté, en fait d'anomalie mentale, qu'un caractère irritable ; ils étaient emportés, taquins, irascibles, d'un commerce difficile. La guérison de cette maladie est fort rare, et quand elle a lieu l'accès convulsif seul disparaît, le caractère reste le même. Cette immuabilité du caractère primitif ne s'observe pas seulement chez les épileptiques guéris, elle s'observe aussi chez les fous revenus à la santé. Les malades dont le caractère était dominateur et irritable avant leur folie, voient revenir ce même caractère après leur guérison, bien que, la maladie leur ayant imposé les passions tristes et craintives de la lypémanie, leur caractère fût alors devenu doux et pusillanime. Le principe de l'immuabilité des caractères, quoique généralement vrai, n'est cependant pas absolu. Ainsi, nous verrons que, sous l'influence du trouble qu'une affection pathologique a exercé sur le moral, des caractères ont été tellement modifiés, les uns en bien, les autres en mal après la guérison, qu'ils sont devenus tout autres.

De la Folie instinctive chez les hystériques.

Le système nerveux tout entier, organes actifs et organes conducteurs, est sujet à une affection chronique particulière, sans lésion organique, qui se manifeste par un trouble dans les fonctions de ces divers organes. Cette névrose s'étend parfois sur tout le système nerveux, mais le plus généralement elle est limitée à quelques-unes de ses parties seulement. Elle a été improprement appelée hystérie, nom qui provient de la croyance longtemps adoptée que l'utérus est le siége de cette maladie. Cette manière de voir n'est pas encore entièrement abandonnée; quelques médecins, au nombre desquels se trouve M. Briquet, lui sont attachés.

M. Chairon, médecin de l'Asile du Vésinet, tout en abandonnant cette idée, rattache cependant les phénomènes hystériques à une affection des annexes de l'utérus. Il considère l'hystérie comme déterminée par une congestion ou une inflammation des ovaires. Quant à nous, guidé par les faits nombreux que nous avons observés, nous adoptons sans arrière-pensée l'opinion qui attribue les phénomènes si nombreux et si variés de l'hystérie à une affection du système nerveux, opinion professée par MM. Dubois (d'Amiens), Landouzy, Moreau (de Tours), et par la plupart des médecins aliénistes. Le mot hystérie devrait donc, d'après nous, disparaître de la science, comme entretenant une idée erronée. La dénomination de *nervosisme* nous paraît tout à fait propre à désigner cette maladie. Ce nom a été donné par M. Bouchut à des phénomènes nerveux occasionnés accidentellement par des causes débilitantes, telles que : les pertes de sang, l'allaitement prolongé, une nourriture insuffisante, les excès vénériens, les longues maladies, etc. Mais si le nervosisme est produit par des causes accidentelles, il peut l'être également par une disposition naturelle du système nerveux. Nous proposons

donc de faire entrer l'hystérie dans le nervosisme, et de l'appeler *nervosisme naturel*, pour le distinguer de celui qui est provoqué accidentellement.

Cette névrose, pouvant affecter le cerveau aussi bien que les autres organes nerveux, peut donner lieu autant à des phénomènes psychiques anomaux qu'à des phénomènes somatiques pathologiques. La fonction principale du cerveau étant la manifestation des facultés de l'esprit, les névroses de cet organe doivent se traduire par des anomalies psychiques, et surtout par des anomalies morales, caractérisées par des perversions. Quoique notre étude soit particulièrement psychologique, nous croyons cependant utile de signaler ici les principaux phénomènes somatiques qui dans l'hystérie accompagnent les manifestations anomales de l'esprit, afin de donner une idée exacte de l'ensemble de cette maladie.

Phénomènes somatiques de l'hystérie, ou nervosisme naturel. — Ces phénomènes varient considérablement chez les différents malades, selon les organes nerveux atteints, et selon qu'ils le sont plus ou moins. Ces organes nerveux sont : 1° les nerfs de la sensibilité et de la motricité ; 2° les centres nerveux automatiques, la moelle, le bulbe rachidien, le cervelet et quelques petits centres nerveux disséminés dans l'encéphale ; 3° le système du grand sympathique, ganglions et nerfs, c'est-à-dire tout le système nerveux, sauf les hémisphères cérébraux, dont les lésions fonctionnelles sont manifestées principalement par les phénomènes psychiques de cette maladie.

Du côté de la sensibilité générale, les troubles se manifestent par les douleurs les plus variées. Ces douleurs sont fixes ou mobiles ; tous les nerfs sensitifs peuvent en être successivement le siége. La douleur qui est ressentie au sommet de la tête, et qu'on appelle *clou hystérique*, est remarquable par son intensité. La névrose des nerfs destinés à transmettre la température donne lieu à des sen-

sations de froid glacial ou de brûlure, alors que la peau a sa chaleur naturelle, véritables sensations hallucinatoires, puisqu'elles proviennent, non d'une impression venant du monde extérieur, mais d'un changement d'état spontané dans les nerfs spécialement affectés à la transmission de la température. L'excitation névrosique des nerfs sensoriaux favorise singulièrement le phénomène de l'hallucination chez les hystériques. Une malade à laquelle nous avons donné des soins, a eu successivement des hallucinations de tous les sens. Celle du toucher consistait en une sensation vive et subite sur l'épaule, qu'elle prenait pour un coup de poing; si bien que chaque fois qu'elle éprouvait cette sensation, elle se retournait pour savoir qui l'avait frappée. Ne voyant personne, elle comprenait que c'était une illusion causée par ses nerfs. Des insensibilités partielles, des anesthésies, apparaissent dans différentes parties du corps : tantôt ce sont les nerfs conducteurs de la sensibilité générale, tantôt ce sont les nerfs conducteurs de la douleur seulement, dont la fonction est suspendue.

Les troubles, dans la contractilité musculaire, se manifestent par des spasmes au pharynx et dans d'autres organes, par la difficulté d'articuler les mots, par des mouvements choréiques, et surtout par des accès spasmodiques sans perte de connaissance, caractérisés par des contractions continues, violentes, d'une force prodigieuse, bien supérieures aux contractions volontaires. Les spasmes simultanés des muscles du larynx, de l'arrière-bouche et de ceux qui concourent au mécanisme de l'expiration, déterminent des cris involontaires qui ont plus ou moins de ressemblance avec ceux des animaux, et sur lesquels l'imagination des assistants ne manque pas de s'exercer. Nous avons vu une hystérique présenter le phénomène de l'hydrophobie : répulsion profonde pour les liquides, difficulté extrême de les avaler, si bien qu'elle craignait d'être enragée; mais ces symptômes ne durèrent que deux ou trois jours, sans reparaître plus tard.

A côté des phénomènes spasmodiques, se manifestent des paralysies nerveuses partielles du mouvement, tantôt éphémères, tantôt de longue durée. Celles-ci ont pour lieu d'élection les membres inférieurs. Les hystériques ont une grande facilité à tomber en somnambulisme et en léthargie, deux états déterminés par une affection nerveuse de même nature, mais se produisant dans des centres nerveux différents, ainsi que nous le démontrerons dans l'ouvrage où nous traiterons du somnambulisme.

La léthargie se manifeste incomplète ou complète dans l'hystérie. La léthargie est incomplète lorsque l'esprit, restant actif, n'a plus aucun pouvoir sur les mouvements du corps, lequel reste paralysé. Dans cet état, les fonctions psychiques du cerveau persistent seules, toutes les fonctions automatiques du système nerveux étant paralysées. — Dans la léthargie complète, le sentiment de l'être est suspendu, et les mouvements du corps sont paralysés. Dans cet état, les fonctions du cerveau et des organes nerveux automatiques sont paralysés, suspendus. Les fonctions organiques du système nerveux persistent seules, mais très-affaiblies ; l'individu, paraissant mort, peut être inhumé vivant si l'on n'y prend garde.

Les névroses laryngées se manifestent par la toux opiniâtre et l'aphonie ; celles du thorax par la dyspnée, les palpitations, la syncope ; celles de l'abdomen par les phénomènes si variés des gastralgies et des entéralgies, par la dyspepsie, par les vomissements. Les femmes peuvent éprouver dans la matrice et dans les organes sexuels externes, des troubles nerveux, de même que, dans les autres parties du corps, de la douleur, des battements, une sensation de chaleur, de poids, de gonflement, qui n'est motivée par aucun engorgement, par aucune inflammation, par aucune lésion, par aucun déplacement de la matrice. Les névroses des parties génitales externes peuvent donner lieu à des désirs génésiques exagérés ; mais, hâtons-nous de le dire, les névroses de ces parties et les désirs qu'elles

occasionnent sont des phénomènes assez rares dans l'hystérie, et dans tous les cas la satisfaction de ces désirs est loin de calmer et de faire cesser cette maladie. Ces derniers phénomènes, réellement exceptionnels, ont fait supposer à tort que l'hystérie provenait du besoin de fonctionner que la matrice éprouvait. Cette étiologie, imaginée par Platon, qui considérait la matrice comme un animal voulant concevoir et entrant en fureur s'il ne conçoit pas, cette étiologie, disons-nous, a si peu de réalité, que le mariage ne fait en général qu'aggraver l'affection nerveuse, par les causes d'excitation de toute espèce qui naissent de cet état, et que la moitié des prostituées sont atteintes d'hystérie. Le sang, sur la composition duquel le système nerveux n'est pas sans influence, perd souvent ses qualités normales dans l'hystérie ; il devient moins riche en fibrine et en fer, et la chlorose se manifeste. La nutrition, fonction qui dépend également de ce système, s'altère dans les cas graves, d'où résulte l'amaigrissement. Les malades se sentent parfois entraînés à droite ou à gauche ; il leur semble qu'ils sont attirés par une puissance étrangère à eux-mêmes. Leur démarche peut devenir par moment assez vacillante pour occasionner la chute. Cette attraction, cette incertitude dans la démarche, et la chorée qui empêche le malade d'être maître de ses mouvements, indiquent que le cervelet participe à la névrose générale du système. Enfin, les vertiges, les étourdissements et les phénomènes psychiques que nous allons énumérer, prouvent que les hémisphères cérébraux sont également atteints dans leur activité. On peut donc dire de l'hystérie ce que Mead disait de l'hypochondrie : *Non unam sedem habet, sed morbus totius corporis est.*

Phénomènes psychiques de l'hystérie. — En même temps que les symptômes précédents, on voit apparaître dans le caractère des malades divers éléments instinctifs bizarres ou pervertis qui absorbent leur esprit, qui le dominent après y avoir étouffé les sentiments moraux, qui mettent

en un mot ces malades dans l'état passionné, état qui leur ravit la raison et la liberté morales à l'égard des pensées, des désirs, des penchants que ces éléments instinctifs excités par la maladie, leur suggèrent. Ces anomalies instinctives se manifestent par de l'excentricité dans le caractère, par de l'inquiétude et de l'irascibilité sans motifs, par une mobilité extrême dans des sentiments exagérés, bizarres, pervers, mobilité qui produit une variété des plus grandes dans les idées irrationnelles. Ces malades appartiennent pour la plupart au sexe féminin. Les femmes hystériques passent avec une facilité extrême de la joie à la tristesse, de l'espérance au désespoir, de l'amour à la haine ; les inspirations de ces passions naissent vives, exaltées, mais elles ne durent pas, à moins qu'elles ne dépendent de passions qui appartiennent au caractère naturel de la personne. Les femmes hystériques sont en général loquaces, violentes, colères, portées à briser ce qui leur tombe sous la main ; elles éprouvent le besoin d'aimer et surtout d'être aimées ; elles trouvent qu'on ne les aime jamais assez. L'aveuglement moral dans lequel elles se trouvent à l'égard des inspirations passionnées si diverses que fait surgir leur névrose cérébrale, produit les différentes formes de la folie instinctive. Tantôt l'imagination crée des idées délirantes sans qu'il y ait impulsion à des actes dangereux ; tantôt la folie impulsive motivée par des idées délirantes, ou non motivée, entraîne ces malades à des actes ridicules ou criminels. Parmi les folies impulsives non motivées par des idées délirantes, on remarque surtout celle que détermine la passion d'incendier pour incendier, et celle de voler pour voler. Dans cette dernière folie, si un obstacle se rencontre à la possession de cet objet, la malade en est troublée, son désir augmente, il devient fixe ; elle s'empare alors de l'objet, mais elle n'en fait pas usage. L'acte grave commis, l'impulsion maladive est satisfaite, et avec cette satisfaction apparaissent, le calme, le repos et l'oubli de l'acte.

« Les femmes hystériques, dit le Dr Legrand-du-Saulle,

qui décrit toujours avec une rare exactitude, sont remarquables par la vivacité de leur esprit, la fougue de leur imagination et l'exaltation de leurs sentiments mobiles et impressionnables ; elles s'inquiètent sans motifs, soupçonnent tous ceux qui les entourent, ou entrevoient mille éventualités chimériques ; impatientes, irascibles, injustes et violentes, elles récriminent avec aigreur, ricanent d'une voix saccadée et rauque, se livrent à la plus exubérante loquacité, font du bruit, pleurent, sanglotent, ouvrent les fenêtres, appellent les voisins, accusent leurs proches à outrance, et implorent avec éclat la pitié publique. Cette disposition morale les conduit aux actes les plus bizarres, les plus audacieux, et quelquefois les plus criminels. Elles ne reculent devant rien pour satisfaire la passion qui les domine, que ce soit l'amour ou la haine, la jalousie ou l'orgueil, l'avarice ou simplement le désir de se poser en victimes et d'attirer sur elles l'attention, l'intérêt et la commisération. Rien n'égale la versatilité de leurs conceptions psychiques, l'exagération de leurs récits, l'extravagance de leurs reproches, le ridicule de leur attitude devant les personnes étrangères à leur foyer. Ces malades savent semer çà et là de redoutables calomnies, jeter la discorde dans les familles et allumer d'implacables haines dans les couvents, dans les petites villes. Elles dénoncent les autres et quelquefois elles s'accusent elles-mêmes ; elles parviennent à tromper tout le monde, à en imposer à la Justice. » Quelques hystériques font des tentatives de suicide répétées, en s'efforçant d'attirer l'attention dans l'accomplissement de cet acte. D'autres s'ingénient, par des manœuvres frauduleuses, à compromettre les personnes les plus honorables. On voit souvent les hystériques ajouter à leurs idées délirantes, c'est-à-dire à toutes leurs idées perverses dont elles ne sentent pas la perversité, la simulation volontaire de la folie par des manifestations extravagantes calculées dans un but mensonger. Le médecin, qui sait très-bien que la simulation n'exclut pas la folie, peut distinguer souvent les délires simulés des

délires véritables. Par leur disposition à la ruse et au mensonge, les hystériques présentent parfois ces deux espèces de délire, l'un vrai et l'autre fictif.

L'explication de la simulation de la folie par un fou, phénomène psychique sur la réalité duquel il n'est pas possible de douter, ne peut absolument se donner qu'avec nos principes psychologiques, qui font résider la raison, non dans une faculté première, mais dans les produits psychiques conformes à la morale et à la vérité ; qui font résider le libre arbitre, non dans le pouvoir de faire ce qu'on désire, mais dans la condition psychique où l'on peut choisir ce qu'on ne désire pas, par le motif que le sentiment du devoir en donne le conseil ; qui considèrent la folie instinctive, non comme résidant dans la lésion des facultés intellectuelles, mais comme résidant dans les facultés morale ; qui permettent de concevoir par conséquent pourquoi on peut réfléchir, préméditer longuement le mal sans être libre et sans avoir sa raison ; pourquoi, tout en étant fou, on peut simuler la folie pour sauvegarder des intérêts. Si nous défendons avec insistance nos principes psychologiques, c'est que, expliquant naturellement et avec clarté les phénomènes les plus difficiles de la psychologie de la folie, cette circonstance doit prévenir fortement en leur faveur et les faire considérer comme constituant un progrès notable en psychologie morale.

C'est principalement dans les écrits des hystériques que se manifeste le mieux la versatilité des sentiments et des passions qui viennent successivement envahir leur esprit et l'occuper tout entier. Ainsi, à côté de phrases exaltées, inspirées par les affections, le sentiment religieux, etc., se trouvent sans transition des phrases ayant trait à la toilette ou aux besoins de la vie, etc. Puis recommencent les phrases poétiques, auxquelles succèdent des phrases vulgaires ; et tout cela sans ordre, sans suite. Cette versatilité ressort bien mieux dans les écrits que dans les conversations, parce que dans les écrits la personne est livrée à

elle seule, tandis que dans la conversation ses idées peuvent avoir un point d'appui et rester fixes par le concours de l'interlocuteur.

Les hystériques qui sont animées de bons sentiments les manifestent parfois exagérés, pervertis, passés ainsi à l'état de passions irrationnelles. Ces passions absorbent ces hystériques, les aveuglent, s'emparent de leur imagination, de leur puissance réflective, et inspirent des délires moraux, mais faux, ridicules, impossibles, qui sont pris par ces malades pour des réalités. Sous l'influence de la crainte morale, l'hystérique prend ses moindres fautes ou des désirs immoraux involontaires pour des crimes. De la crainte de devenir criminelle, elle passe facilement à la croyance qu'elle l'est devenue, et de cette croyance à des remords qui la tourmentent, qui la désespèrent. Cette croyance, dont la rectification semblerait cependant devoir être facile, est la conséquence de ce principe psychologique que nous avons signalé dans nos études préliminaires et qui a une si grande application dans les phénomènes psychologiques de la folie : rien, pas même l'évidence matérielle, n'a autant de puissance sur l'esprit que sa manière de sentir.

Dans un procès criminel jugé à Berne en 1864, Mme T..., atteinte de folie hystérique avec hallucinations, s'accusa elle-même, dans l'écrit suivant, de crimes qu'elle n'avait point commis : « Ainsi que je vous l'ai dit une fois, et comme je le dis encore aujourd'hui, le cœur navré, écrivait-elle, j'ai bien des choses sur la conscience qui me tourmentent et qui ne me laissent aucun repos..... Je suis une mauvaise femme, sans caractère. J'ai plus de crimes sur la conscience qu'il ne me serait possible d'en expier. Je suis devenue une menteuse, une voleuse, une adultère et l'assassin de mon mari !... Les vices m'ont fait oublier mes devoirs d'épouse, de femme, de maîtresse de maison. Mon exemple a induit au mal mon époux, mon enfant et mes domestiques. » En présence du jury, elle désavoua ces diverses accusations portées contre elle-même.

L'exagération dont est empreint cet écrit a pu éclairer facilement les médecins sur l'état psychique de son auteur; mais, dans d'autres cas, la vérité sur l'état mental de ces malades ne se laisse pas aussi facilement apercevoir.

Lorsque des perversités, des passions naturelles, accompagnées de l'absence de sentiments moraux, viennent compliquer le caractère hystérique, les actes les plus graves sont très-facilement commis. Ces personnes, étant dénuées de sentiments moraux, n'ont pas besoin que leur désir pervers ait une grande puissance pour que ce désir les domine et leur fasse vouloir commettre des actes inconvenants ou criminels; le désir le plus faible peut suffire, puisqu'aucun sentiment ne le combat dans la conscience. L'absence de remords, après l'accomplissement des actes immoraux, prouve l'idiotie morale de ces personnes, leur inconscience morale.

Tels sont les principaux phénomènes psychiques manifestés dans l'hystérie; mais le psychologiste ne doit pas s'en tenir à cette énumération seulement, il doit étudier quel est l'état de la raison et du libre arbitre dans ces manifestations diverses. Or, il est facile de voir que toutes les exagérations, les excentricités, les perversités dont nous venons de parler, sont frappées au coin de l'état passionné, de l'aveuglement moral de l'esprit à leur égard, état dans lequel il n'y a plus ni raison ni liberté morales, les sentiments moraux, éléments générateurs de cette raison et de cette liberté, étant absents de l'esprit, soit parce que, par le fait d'une anomalie morale, celui-ci ne les possède point, soit parce que les passions qui l'absorbent et qui le dominent ont paralysé ces sentiments. Aussi ces personnes croient bien faire, agir rationnellement, en suivant les inspirations de leurs passions; leur conscience ne leur reprochant rien, elles ne sont point ramenées à la vérité et à la morale à l'égard de leurs pensées et de leurs désirs, tant que ces passions occupent leur esprit. Quelle que soit la rapidité avec laquelle les passions les plus opposées se

manifestent chez les hystériques, chacune de ces passions les absorbe, les domine dès qu'elle est ressentie, et dirige la réflexion à son profit. Quelquefois cependant, lorsque les passions perverses poussent à des actes graves pouvant compromettre l'intérêt de leur auteur, on voit intervenir, dans la préméditation, des sentiments égoïstes qui, s'ils n'ont pas assez de puissance pour empêcher l'accomplissement de ces actes (ces sentiments égoïstes étant moins puissants que les pervers), ont cependant assez d'influence pour inspirer des précautions à prendre, afin d'éviter les conséquences désagréables attachées à cet accomplissement. De telles préméditations n'étant point des délibérations éclairées par le sens moral, les décisions qui en dérivent ne viennent pas du libre arbitre, mais des désirs les plus grands. L'absence de toute réprobation morale contre les désirs et les projets pervers, l'absence de remords après l'accomplissement de ces projets, la persistance que ces malades mettent dans leur conduite inconvenante, ridicule, criminelle, sont des preuves psychologiques certaines que le sens moral fait totalement défaut à ces personnes, et que par conséquent il n'a pu combattre les mauvaises passions dans la conscience.

Quelque grande que soit l'intelligence manifestée par les hystériques pour arriver à la satisfaction de leurs désirs, ces personnes n'en sont pas moins moralement irresponsables, car toute leur intelligence est au service des diverses passions qui les dominent ; elle ne sert qu'à favoriser la satisfaction de ces passions, qu'à rendre ces personnes plus extravagantes et plus dangereuses, sans leur donner une ombre de raison et de libre arbitre. Ces malades méritent donc toute notre pitié et notre pardon, même dans leurs plus grands écarts. La certitude que l'on aura de leur folie morale, en réfléchissant à l'anomalie de leur état instinctif, permettra bien mieux de se préserver des dangers qu'elles présentent, que si l'on a la persuasion qu'elles sont moralement libres et raisonnables. Le caractère in-

stinctif, moral, que nous avons démontré être celui de la folie, explique pourquoi l'intelligence que ces personnes peuvent avoir ne les empêche point d'être atteintes de folie.

La névrose particulière qui donne lieu aux phénomènes psychiques et somatiques de l'hystérie est très-contagieuse de sa nature, ou, pour exprimer notre pensée avec plus de vérité, les impressions morales qui, réagissant sur le système nerveux, peuvent déterminer la névrose hystérique étant très-contagieuses chez les personnes excitables disposées à cette névrose, celle-ci, avec ses phénomènes somatiques et psychiques, devient indirectement contagieuse et peut se manifester alors épidémiquement. Nous étudierons les effets de cette contagion lorsque nous traiterons des folies épidémiques.

Dans le nervosisme naturel (hystérie), tantôt ce sont les phénomènes psychiques qui prédominent, les phénomènes somatiques étant à peine sensibles ; tantôt c'est le contraire qui a lieu ; cela dépend des organes nerveux affectés.

Le nervosisme naturel s'observe aussi bien chez l'homme que chez la femme ; cependant l'exquise impressionnabilité du système nerveux de cette dernière rend chez elle cette affection beaucoup plus fréquente que chez le premier. L'âge le plus favorable au développement de cet état nerveux anormal est de 17 à 25 ; cependant il y a des personnes qui en restent atteintes jusqu'à l'âge le plus avancé. Quoique cette névrose affecte une grande étendue du système nerveux, elle compromet rarement la vie des malades. Dans les cas graves, à la simple névrose du cerveau succède une altération de cet organe, et la mort arrive à la suite de la démence.

Signalons, en terminant, les succès remarquables obtenus par l'état somnambulique artificiellement provoqué pour la guérison de l'hystérie grave. Nous en parlerons d'une manière spéciale lorsque nous traiterons, dans l'ouvrage qui est en voie de publication, du somnambulisme au point de vue thérapeutique dans les maladies nerveuses.

ARTICLE II

Aliénations mentales de la deuxième classe, constituées par l'état maniaque.

Ces aliénations sont caractérisées par une destruction partielle des facultés psychiques et par un trouble profond dans les lambeaux persistant encore de ces facultés. — La manie peut être aiguë ou chronique dans sa marche ; elle présente aussi divers degrés d'intensité dans les phénomènes qui la caractérisent. La forme la plus commune se manifeste par des éléments instinctifs pervertis, violents, qui dominent l'esprit, et par un trouble profond dans les facultés intellectuelles. Toutes les facultés psychiques sont donc atteintes dans la manie. Le maniaque est porté à des actions malfaisantes : il veut tout bouleverser, tout détruire. Telle femme qui était douce, timide, profère des injures, des blasphèmes, des obscénités, s'expose à tous les regards ; elle menace et elle frappe les personnes qu'elle affectionnait le plus.

Ordinairement la manie est progressive et graduelle. Les maniaques, d'abord tristes ou gais, paresseux ou actifs, indifférents ou empressés, deviennent impatients, irritables, colères ; ils négligent leurs affaires, ils changent de caractère, ils n'agissent plus comme ils agissaient autrefois. Les conseils, les avertissements de leurs proches les agacent, les contrarient, les irritent. Ces malades peuvent passer de la mélancolie, de la tristesse, de l'inertie, à la joie, au contentement, à la satisfaction ; ils sont alternativement dominés par les passions les plus différentes, et ils sont en proie successivement aux délires les plus variés. Rien n'est stable chez eux, leurs passions sont fugaces, et leurs idées sont courtes, incomplètes, incohérentes. Toutes leurs impressions sont éphémères : leur attention, impuissante, ne peut se fixer sur quoi que ce soit. Si quelque chose par-

vient cependant à les impressionner, l'attention s'arrête momentanément sur cet objet, et ils peuvent avoir quelques pensées suivies à cet égard; mais la mobilité reparaît dès que l'impression cesse. Les sensations, les images, les idées, se présentent à leur esprit sans ordre, sans liaison, sans laisser de traces suivies après elles et sans que la mémoire puisse s'en emparer complétement; aussi les souvenirs que leur mémoire conserve sont incomplets et se perdent promptement. Ces malades confondent les lieux, les espaces, les personnes, les faits; ils associent les conceptions les plus disparates, ils créent les idées les plus bizarres, ils tiennent les discours les plus ridicules et les plus décousus. Les objets que l'imagination leur présente et qui ont toujours des rapports avec les passions qui viennent les assiéger, peuvent, quoique fugaces, les impressionner assez fortement pour que ces objets se substituent dans la pensée aux objets réels, d'où résulte le phénomène de l'illusion. Les nerfs des sens et les ganglions sensitifs participant à l'excitation du cerveau, donnent fréquemment lieu à des hallucinations. Les maniaques s'entretiennent en effet souvent avec des interlocuteurs invisibles; ils les questionnent, ils leur répondent, ils leur commandent avec colère, avec fureur. Les sensations qu'ils éprouvent peuvent devenir l'objet d'idées délirantes. Le maniaque qui ressent des douleurs dans un membre, crie et se débat, disant qu'on le perce de mille clous. S'il trouve les aliments mauvais, il les dit empoisonnés. Mais son délire n'est point fixe et raisonné comme celui du monomaniaque, il n'a pas un caractère déterminé comme celui du lypémaniaque; il varie de forme et d'objet à chaque instant, et presque toujours empreint d'agitation et parfois de fureur. La plupart des sentiments moraux ont disparu dans son cœur et y sont remplacés par des éléments instinctifs bizarres, pervers, violents; ce sont ces éléments qui dirigent l'imagination, ainsi que le faible pouvoir réflectif que ce malade possède encore. Sous cette influence passionnée et

violente, tous les actes criminels sont possibles. Le malade dominé par une impulsion criminelle, par un désir immoral, qui ne rencontrent dans sa conscience aucune opposition morale, commet les actes vers lesquels il est porté, alors que tout ce qu'il éprouve le porte à les commettre et que rien, dans sa conscience, ne l'en détourne; cependant, ces actes sont rares chez les maniaques.

Il y a une forme de manie qui ne présente pas la même disposition à la violence, et dans laquelle les facultés réflectives sont moins affaiblies que dans la forme précédente. Chez les malades qui la présentent, il y a toujours de la mobilité dans les idées passionnées, délirantes. Tout excite ces malades et les irrite. Ces maniaques sont d'une susceptibilité extrême, d'une activité incoercible: ils sont rusés, menteurs, effrontés, querelleurs, mécontents de tout, même des soins les plus affectueux ; ils se plaignent sans cesse des choses et des personnes; ils sont d'une loquacité intarissable; leur voix est étourdissante; ils changent à tout instant de ton, de langage, d'idées; ils font tout à contre-sens. Les choses les plus inconvenantes ne leur coûtent rien, ni à dire ni à faire; ils injurient, ils calomnient, ils dénaturent les meilleures intentions ; ils rient du mal qu'ils font ou qu'ils voient faire. Leurs sentiments exagérés sont parfois si mobiles et si éphémères dans leurs manifestations, que ces malades passent avec la plus grande rapidité des expressions les plus affectueuses aux injures et aux menaces.

Tel est le caractère psychologique général de l'état maniaque; mais les variétés de formes que présente cet état sont infinies. La manie se manifeste assez souvent sous la forme d'accès séparés par des intervalles de raison. Ces accès, étant déterminés par une excitation cérébrale momentanée, soulèvent les passions inhérentes à l'excitation, c'est-à-dire : l'orgueil, l'ambition, la violence, l'extravagance expansive; et l'on voit surgir les délires propres à

ces passions, délires qui, suivant les circonstances, ont pour objet, ou la politique, ou la religion, ou bien la préoccupation du moment, etc. Mais ces délires n'ont rien de stable. D'autres fois, le malade, dans l'intervalle de ses accès maniaques, paraîtra revenu à la raison, quoique cela ne soit point; cette circonstance ne doit pas rester ignorée. Voilà ce qui arrive. L'accès maniaque terminé, sous l'influence de l'affection cérébrale qui persiste, les passions naturelles s'avivent, ou bien des passions nouvelles soulevées par l'état pathologique du cerveau surgissent: ces passions étouffent les sentiments naturels de l'individu, le dominent et l'aveuglent. Dans cet état d'inconscience morale à l'égard des inspirations passionnées, état qui caractérise la folie instinctive, l'individu mène une conduite excentrique, irrégulière, inconvenante, extravagante, dangereuse pour lui ou pour ceux qui le fréquentent. Son intelligence étant alors intacte, il est sans cesse à la recherche d'une situation à exploiter au profit de sa passion, et il l'exploite avec ruse et audace. Dans cette folie instinctive qui alterne avec l'état maniaque, folie que l'on prend, souvent à tort, pour une période de lucidité et de raison, parce que l'accès maniaque a cessé, parce que les facultés intellectuelles fonctionnent régulièrement et parce que l'on ignore le caractère psychologique de la folie instinctive, l'individu est dangereux, il va droit à son but sans s'inquiéter des obstacles qu'il rencontre sur son chemin, n'étant arrêté par aucun sentiment moral. Tout lui est bon, pourvu qu'il arrive à ses fins, et le public, qui ne le connaît pas et devant lequel il se pose en victime, se laisse prendre à ses actes insensés, à ses écrits ridicules et à ses violentes réclamations.

Nous sommes loin d'avoir exposé les différentes formes que peut revêtir l'état maniaque ; mais nous en avons dit suffisamment pour pouvoir apprécier avec exactitude sa nature psychologique.

Dans la manie, nous venons de voir toutes les facultés de l'esprit profondément altérées, les facultés intellectuelles

aussi bien que les facultés instinctives. Celles-ci se sont complétement transformées, elles ont changé de nature : de morales qu'elles étaient, elles sont devenues des passions bizarres, méchantes, inconvenantes, remarquables en général par leur violence, passions qui varient sans cesse de nature et d'intensité. Du côté des facultés intellectuelles, nous trouvons la perception souvent affaiblie, incomplète. L'esprit recevant mal les impressions venues du dehors, et leur substituant dans ses conceptions ses propres créations imaginaires, il en résulte des illusions, phénomènes auxquels les maniaques sont fréquemment sujets. La mémoire affaiblie est peu capable de retenir les impressions nouvelles, d'autant plus que ces impressions sont rapides, imparfaites, et qu'elles ne pénètrent pas l'esprit, ne faisant pour ainsi dire que glisser sur lui. Du côté des facultés intellectuelles, nous trouvons encore l'attention très-affaiblie. La pensée, courte, erratique, ne peut se fixer sur quoi que ce soit pendant un certain temps : d'où il résulte que les idées sont incomplètes, inachevées; que la pensée vole d'un objet à un autre sans motif et sans liaison, ce qui donne lieu à l'incohérence. Le défaut d'attention rend le raisonnement fort difficile et même le plus souvent impossible. Les jugements portés ne sont point des jugements raisonnés, mais des jugements provenant des facultés simples de l'esprit, de la perception, de la mémoire, et surtout des diverses passions qui se pressent dans l'esprit du malade. L'imagination, dirigée par ces passions les plus variées, enfante des idées délirantes, écourtées et incohérentes. La raison morale a disparu avec les facultés morales, la raison intellectuelle a disparu par le fait de l'affaiblissement, de l'incapacité des facultés de même nom ; le libre arbitre s'est effacé avec le sens moral, avec le sentiment du devoir, et la volonté, ne dérivant plus que des désirs, que des penchants éprouvés, et étant invariablement fixée par ces désirs, par les penchants les plus grands, n'est point libre.

ARTICLE III.

Aliénations mentales de la troisième classe. — Démence, stupidité, idiotie.

Les aliénations mentales de la troisième classe sont caractérisées par la destruction, par la suspension ou par l'absence plus ou moins complète de toutes les facultés de l'esprit.

Les médecins aliénistes ont fait entrer dans la catégorie des fous les déments et les stupides, malades qui ont perdu plus ou moins leurs facultés psychiques, ainsi que les imbéciles et les idiots, individus en santé, mais infirmes, qui sont dénués congénialement de ces facultés. Par le fait de ce dénuement, les déments, les stupides, les imbéciles et les idiots sont des aliénés, mais ils ne sont pas précisément fous. Ce sont des êtres impuissants et incomplets au point de vue psychique, des êtres qui ne sont pas en possession d'eux-mêmes. Ils peuvent cependant tomber avec la plus grande facilité dans l'état psychique caractéristique de la folie, lorsqu'ils éprouvent des passions. Étant en général aussi dépourvus de facultés morales que de facultés intellectuelles, aucun sentiment moral ne peut combattre leurs mauvais désirs, ne peut les éclairer à l'égard de ces désirs lorsque des passions les leur inspirent. Étant alors dominés, moralement aveuglés par ces passions, ils sont, par le fait de cet aveuglement, dans un état de folie quand elles surgissent en eux.

1° De la démence. — La démence, tombeau définitif de la raison humaine, est causée, soit par les altérations séniles du cerveau, soit par les altérations pathologiques chroniques de cet organe. La démence arrive consécutivement à la folie instinctive et à la manie. Elle n'est pas une forme primitive de l'aliénation mentale, elle est seulement l'état terminatif naturel de toutes les formes que l'alié-

nation pathologique peut revêtir, elle en est la dernière période; aussi arrive-t-elle graduellement et se manifeste-t-elle par l'affaiblissement de plus en plus grand de toutes les facultés psychiques. Comme phénomènes se rattachant à la décadence, à l'extinction de l'intelligence, il faut noter le défaut de mémoire, la difficulté à lier, à suivre les idées, à suivre même un délire régulier, la puérilité, l'absence d'ennui. Comme phénomènes se rattachant à la décadence morale, instinctive, apparaissent la chute des passions pathologiques, des accès de violence chez les maniaques, l'indifférence morale, l'insouciance, l'absence de préoccupation, l'imprévoyance de plus en plus marquée, l'insensibilité à l'égard de tout ce qui impressionnait le malade, des besoins mêmes de la vie. Tels sont les principaux phénomènes psychiques que manifestent les aliénés qui sont sur la pente de la démence.

Chez les déments confirmés, la perception devient obtuse, ce qui explique l'insensibilité physique fort remarquable de certains d'entre eux. Les excitations sensorielles parviennent à peine à l'esprit; elles le pénètrent difficilement. Cette circonstance et la faiblesse de plus en plus grande de la mémoire empêchent le dément de se souvenir. Lorsque la mémoire n'est pas tout à fait éteinte, si elle ne rappelle presque plus les faits présents, lesquels n'impressionnent plus le malade, elle rappelle cependant encore quelques faits passés avant la maladie, à une époque où tout impressionnait l'esprit.

La faculté réflective s'annihile de plus en plus dans toutes ses manifestations ; des idées incomplètes, incohérentes, qui n'ont aucun rapport entre elles, se succèdent lentement; les malades répètent des mots, des phrases entières sans y attacher aucun sens précis. Ce phénomène est purement automatique. Si l'activité *psychique* du cerveau est presque anéantie, l'activité *automatique* de cet organe peut survivre encore, et c'est elle qui préside à l'énoncé des phrases, des mots répétés, ainsi qu'à certains actes

habituels : paroles et actes qui sont parfois assez importants pour faire croire à de la lucidité, à un retour momentané à la raison. Les facultés morales s'affaiblissent et disparaissent comme les facultés intellectuelles. Le dément n'a ni désir ni aversion, ni haine ni tendresse ; il est dans la plus grande indifférence pour les objets qui lui étaient les plus chers ; il ne s'inquiète pas des privations qu'on lui impose, et il se réjouit peu des plaisirs qu'on lui offre. Ce qui se passe autour de lui ne l'affecte point. Toutes ses facultés sont tellement impuissantes, qu'elles ne peuvent plus même enfanter le délire. Enfin il en arrive à n'être plus impressionné que par les besoins physiques, et le peu d'activité psychique qui lui reste encore ne vise qu'à les satisfaire. Sa décadence peut même être si grande, qu'il n'a plus la conscience personnelle de ces besoins.

Du retour à la raison chez certains déments pendant les dernières heures de leur vie. — S'il est un fait capable de surprendre le médecin philosophe et d'attirer son attention, c'est incontestablement le fait signalé par plusieurs aliénistes du retour à la raison, peu avant la mort, chez certains aliénés parvenus à la démence, aliénés qui avaient perdu la plus grande partie de leurs facultés intellectuelles et de leurs facultés morales, et qui ne manifestaient guère depuis longtemps que des besoins physiques et les instincts qui en dirigent la satisfaction. Ce retour à la raison, quelques heures avant l'agonie, est loin d'être complet, ainsi que l'a fait supposer le sentiment du merveilleux, qui exerce sa puissance même sur les esprits les plus scientifiques; mais ce retour est suffisant pour permettre au malade d'avoir des idées suivies, de parler raisonnablement, ce qu'il ne faisait plus depuis un temps plus ou moins long. N'ayant jamais été témoin de ce rare phénomène chez les déments, et les relations qui en ont été données étant fort incomplètes au point de vue psychologique, nous ne saurions exposer ici quelles sont les facultés qui ont reparu, et jusqu'à quel

point elles ont reparu. Du reste, ces manifestations psychiques n'ont pas dû se trouver toujours les mêmes ; elles ont probablement varié dans chaque individu qui les a présentées. Quoi qu'il en soit, nous devons admettre la réalité du phénomène, puisqu'il a été constaté par divers observateurs, et en chercher une explication vraie, c'est-à-dire scientifique. Jusqu'à ce jour, pour satisfaire le besoin que l'on éprouve de tout expliquer, alors même qu'on n'en a pas les moyens, on n'a rien trouvé de mieux à dire, comme explication, que : l'esprit voulait manifester une dernière fois sa présence avant d'abandonner pour toujours les organes auxquels il avait été longtemps uni. Mais en réalité, cette raison n'explique rien. Pourquoi cette fantaisie de l'esprit ? Celui-ci a-t-il besoin de cet acte si éphémère pour affirmer son existence ? Évidemment il faut chercher une meilleure explication, et nous pensons l'avoir trouvée dans le domaine de la science, c'est-à-dire des lois naturelles.

M. Claude Bernard, après avoir étudié l'action de la plupart des agents toxiques sur les organes, a découvert et signalé une loi organique qu'il a exprimée dans les termes suivants : « *Quand un élément histologique meurt ou tend à mourir, son irritabilité, avant de diminuer, commence par augmenter, et ce n'est qu'après cette exaltation primitive qu'elle redescend et s'éteint progressivement.* » Si les éléments histologiques sont soumis à cette loi, les organes entiers composés de ces mêmes éléments doivent lui être également soumis ; et c'est ce que l'on constate. On voit bien souvent, avant que la vie cesse chez un malade, une vive réaction s'opérer : la fièvre a plus d'intensité, le pouls s'élève, la chaleur augmente, la peau se couvre de sueur ; cette réaction dure à peu près de quinze à trente heures avant la mort. Cependant, si les éléments histologiques des organes essentiels à la vie ne sont pas complétement épuisés, paralysés par la maladie, la réaction peut leur imprimer une énergie qui leur permet de lutter avec avantage contre la destruction finale. Alors l'individu renaît à l'existence,

ainsi que cela arrive chez les cholériques lorsque la *réaction* met un terme à la période algide, où la vie est presque éteinte, et où cette réaction sauve le malade.

Dans cette réaction organique ultime, constatée par M. C. Bernard, nous trouvons une explication du phénomène qui nous occupe. En effet, chez les déments qui se meurent par le fait de l'aggravation de la maladie cérébrale qui les a privés de leurs facultés psychiques, il doit arriver ceci : avant de mourir, les éléments histologiques encore existants du cerveau subissent une vive excitation et acquièrent par ce fait une activité fonctionnelle qui n'existait plus depuis longtemps. Sous cette influence, les facultés plus ou moins anéanties reparaissent, mais forcément incomplètes, imparfaites ; car, dans le cerveau du dément, combien de cellules nerveuses paralysées, atrophiées, dégénérées, détruites, sont incapables de concourir à la haute fonction de l'organe, la manifestation de l'esprit et de ses facultés ! Pour que l'excitation qui précède la mort détermine la réapparition de ces facultés, il faut des conditions qui, existant rarement, rendent la production du phénomène rare lui-même. Il faut, par exemple, que les phénomènes de la démence dépendent plutôt d'une paralysie des éléments histologiques du cerveau que de leur destruction complète ; il faut que l'excitation puisse se produire sans déterminer ni désorganisation du tissu cérébral, ni épanchement qui le comprime. Or, ces conditions ne se présentant que fort rarement, il s'ensuit que le retour momentané des facultés psychiques avant la mort, chez les déments, est fort rare aussi.

Un fait dont nous avons été témoin a fortifié notre confiance dans l'explication que nous venons d'exposer. Ce fait se rapporte à une maladie aiguë de l'encéphale, à une méningite granuleuse. Cette maladie suivait son cours habituel. Cinq jours avant le terme fatal, le petit malade, âgé de 8 ans, tombe dans le coma le plus profond. Plus de signes d'intelligence, plus de mouvements volontaires ; la

déglutition se faisant mal, un peu de liquide passe dans les voies aériennes chaque fois qu'il boit, ce qui excite la toux. Des mouvements convulsifs se manifestent à la face. Trente-six heures avant la mort, une réaction s'opère; la face, restée pâle jusqu'alors, se colore. Sous l'influence de cette réaction, un semblant d'intelligence reparaît, les mouvements renaissent dans les bras, les mâchoires se desserrent; la déglutition, qui était incomplète, se fait très-bien; le malade prend lui-même le verre et boit, il ouvre la bouche quand on lui présente la cuiller; il lui arrive même de répondre, non pas toujours, mais quelquefois, par un ou deux mots seulement, aux demandes banales qu'on lui adresse, se rapportant à des besoins physiques, ce qu'il n'avait plus fait depuis plusieurs jours. Les yeux, qui étaient restés fermés pendant le coma, sont grandement ouverts; les pupilles, très-dilatées, se contractent à peine à la lumière; le regard est vague, amaurotique, semblable au regard d'un somnambule. Tous ces phénomènes étaient pour nous le résultat de l'excitation qui se produisait dans les éléments histologiques des centres nerveux avant la mort de ces organes. Les personnes présentes augurèrent bien de cette résurrection apparente arrivant après un coma complet et des phénomènes convulsifs. Tous, même les médecins qui visitaient avec nous le jeune malade, ne doutèrent pas que les signes intelligents manifestés par lui ne fussent commandés et dirigés par son esprit. Quant à nous, nous en doutions; nous crûmes plutôt que ces actes étaient seulement automatiques, et que l'esprit n'y était pour rien. Nous pensions que l'excitation du cerveau des dernières heures de la vie n'avait réveillé que les fonctions automatiques de cet organe sans faire revivre ses hautes fonctions par lesquelles il manifeste l'esprit, le moi et ses facultés.

Si nous considérons les dernières manifestations intelligentes de ce petit malade comme automatiques, nous ne pensons pas cependant qu'il en soit de même de celles que les auteurs ont signalées chez les déments. Il est proba-

ble que les manifestations intelligentes dernières de ceux-ci étaient réellement psychiques, commandées et dirigées par l'esprit, la fonction par laquelle le cerveau manifeste l'esprit n'ayant point été anéantie par la compression et une affection aiguë, ainsi que cela eut lieu dans le cas de méningite que nous venons de citer.

Il est, pensons-nous, peu de médecins qui, dans le cours de leur pratique, n'aient été à même d'observer le fait suivant à la fin d'une maladie grave : le malade, après avoir été aux portes du tombeau, après avoir été dans le délire, puis dans le coma, semble revenir à la vie, les forces reparaissent, l'intelligence reprend une partie de son activité, le pouls se relève ; enfin on croit à une guérison qui semblait inespérée. Mais bientôt la scène change ; à ce mieux subit, succèdent promptement l'agonie et la mort. Nous avons été à même d'observer ce phénomène à la dernière période d'une pneumonie grave adynamique, et d'une fièvre typhoïde. Ces faits sont de même nature et sont produits par la même cause que le retour à la raison de certains déments avant leur mort. La loi organique énoncée par M. Cl. Bernard, loi à laquelle sont soumis les éléments histologiques de tous les organes, donne de ces faits une explication très-rationnelle. Ce qui différencie le mieux trompeur déterminé par l'effet de cette loi, d'un mieux réel, c'est que le premier arrive subitement, sans amélioration dans les symptômes locaux ; c'est qu'il est accompagné d'un certain degré d'excitation, de réaction ; c'est que l'on ne voit apparaître aucune diminution de l'état fébrile, bien loin de là, aucun retour de l'appétit. L'augmentation de chaleur qui a lieu dans le déclin d'une maladie aiguë est considérée comme un signe d'un gravité mortelle. S'il en est ainsi, c'est incontestablement parce que cette augmentation de chaleur est due à l'excès de l'activité nerveuse qui précède la mort. Le phénomène qui a été signalé chez les déments ne leur appartient donc point exclusivement. Effet d'une loi organique dont la découverte est due

à la sagacité d'un illustre savant, ce phénomène s'observe sous des formes différentes chez d'autres malades graves, chaque fois que l'exercice de cette loi est possible.

Ce qui précède est une des preuves nombreuses qui démontrent que l'étude des lois organiques et celle de la physiologie du système nerveux doivent être inséparables de celles de la psychologie. Par les connaissances que nous avons empruntées aux premières de ces études, nous avons pu résoudre plusieurs questions qui intéressent la psychologie, questions devant lesquelles cette science restait impuissante. La physiologie du système nerveux et l'effet de quelques agents qui exercent une action paralysante sur les divers organes de ce système, nous ont permis de trouver la clef, ainsi qu'on le verra dans l'ouvrage où nous traiterons du somnambulisme, de l'état qui produit ce phénomène, que la psychologie n'eût jamais pu expliquer. La connaissance d'une loi organique nous a permis de remplacer l'explication métaphysique du retour à la raison chez quelques déments, retour qui paraissait miraculeux, par une explication scientifique et rationnelle. On ne saurait faire un pas dans le domaine de la psychologie sans s'apercevoir que cette science doit prendre souvent un point d'appui sur la physiologie, pour marcher d'un pas assuré dans la voie du progrès. Il faudrait bien se garder de croire cependant que la première de ces sciences rentre dans le domaine de la seconde, que les problèmes de la psychologie peuvent tous se résoudre par la physiologie ; erreur dans laquelle semblent tomber certains psychologues modernes. L'objet de ces deux sciences est tout à fait différent. Si la physiologie rend compte des causes organiques des phénomènes psychiques et de leurs variations en rapport avec les variations qui ont lieu dans les états du cerveau, l'étude des facultés de l'esprit, de l'influence que les unes ont sur les autres, et des lois qui dirigent leur activité, regarde exclusivement la psychologie.

2° De la stupidité ou de la stupeur. — Dans le langage aliéniste, ces deux mots ont la même signification. Or que doit-on entendre par stupeur? Le Dictionnaire de l'Académie, celui de Bescherelle et celui de M. Littré sont unanimes à qualifier de ce nom : l'engourdissement, la diminution, la suspension de l'activité des facultés psychiques, accompagnés d'immobilité, d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie.

La question de la stupidité a occupé l'attention des médecins aliénistes dans ces derniers temps, et, si elle a été diversement jugée par eux, c'est que l'on a qualifié de ce nom des états psychiques qui n'avaient que l'apparence de la stupidité, mais qui n'en étaient point. C'est ce qui est arrivé dans la forme d'aliénation appelée : mélancolie avec stupeur. Cette forme est celle qui est la plus fréquemment observée, si bien que plusieurs aliénistes, qui n'ont observé que cette forme, la considèrent comme la seule qui existe. Ils considèrent la stupidité comme une forme spéciale de la lypémanie. Dans cette forme, le délire partiel se généralise, les facultés sont plus fortement atteintes ; quelques-unes, comme la volonté, la conscience des lieux, du temps et des personnes, sont suspendues. M. Baillarger considère la stupidité, non comme une complication, comme un genre de folie, mais comme le plus haut degré d'une variété de la lypémanie. La lypémanie n'aurait cependant pas seule le privilége de se compliquer de stupidité. Celle-ci s'observerait comme épiphénomène dans la paralysie générale, dans la démence, à la suite des accès d'hystérie et surtout d'épilepsie. Il est incontestable que dans les cas où l'engourdissement, la suspension des facultés intellectuelles, où l'immobilité et l'indifférence se manifestent, il y a réellement stupeur ; mais ordinairement dans les états qualifiés de stupidité ou de stupeur, il n'en est point ainsi. Les facultés psychiques sont parfaitement actives ; le délire triste existe, l'immobilité est un effet volontaire. Citons un fait.

Esquirol, après avoir rapporté l'observation d'un jeune homme qui était tombé dans la stupeur la plus profonde, ajoute : « Ce jeune homme m'a dit, après la guérison, qu'une voix intérieure lui répétait : Ne bouge point, ou tu es perdu ! La crainte le rendait immobile. Ceci n'était pas de la stupeur réelle, c'était de l'immobilité par crainte. Si tous les aliénés qualifiés de stupides étaient dans cet état psychique, leur stupidité ne serait qu'apparente. Aussi, d'après M. Baillarger, qui n'admet que la stupidité apparente, « les aliénés stupides ne sont pas réellement stupides, ils n'en ont que l'apparence. Il y a chez eux un délire triste, accompagné souvent d'idées de suicide. La stupidité est le plus haut degré de la mélancolie. Ce n'est pas la suspension des facultés, mais un trouble profond ; non la suppression des idées, mais le délire ; non le calme et l'indifférence, mais les hallucinations les plus terribles. »

MM. Delasiauve et Dagonet distinguent la stupidité réelle de la pseudo-stupidité, que l'on rencontre dans la mélancolie avec stupeur. Il y a entre elles la distance de l'activité à l'atonie, de l'énergie à la nullité des fonctions cérébrales ; c'est donc un contraste. Dans un cas, il y a délire, l'attention est fixée sur un objet, les hallucinations se reproduisent. Dans l'autre cas, qui est celui de la stupidité réelle, la pensée est confuse, incertaine, nulle ; il y a stupéfaction, chaos, impossibilité de se reconnaître soi-même; les hallucinations sont vagues, fugitives, résultat d'un accident fortuit.

Présentons la description, soit de la *pseudo-stupeur*, que l'on rencontre chez les divers aliénés et surtout chez les lypémaniaques, soit de la *stupeur réelle*, que l'on rencontre également chez les aliénés et accidentellement chez les personnes en santé, à la suite de vives émotions morales.

Pseudo-stupeur, ou *stupeur lypémaniaque ou active*. — Le malade est atteint d'un délire triste qui l'absorbe; sa vie se concentre intérieurement; il ne connaît plus per-

sonne, le monde extérieur n'existe plus pour lui, il n'a la conscience ni du temps ni des lieux ; il est en proie à toutes sortes d'illusions et d'hallucinations qui le torturent, il est entouré de bourreaux, les puissances de l'enfer se le disputent. Ses traits sont contractés, empreints d'un cachet de préoccupation intérieure, de souffrances, de terreur en rapport avec ses idées délirantes. Son regard, conforme à l'expression de sa physionomie, est fixé, soit à terre, soit sur un objet quelconque, et rien ne peut l'en distraire. Le malade, retenu par la crainte et la terreur, refuse de travailler et reste immobile, non par absence d'initiative et de volonté, car c'est lui qui, inspiré par la crainte, veut ne pas remuer. Si le malade n'a pas la conscience du monde extérieur, ce n'est pas par la paralysie de la pensée, mais parce que la pensée est concentrée sur le délire inspiré par la passion triste qui absorbe l'esprit de cet aliéné. Si celui-ci reste insensible aux sentiments que l'on cherche à provoquer en lui, à l'honneur, à l'intérêt, à l'amour-propre, c'est parce que son esprit est occupé entièrement par la crainte. — Une malade disait, après sa guérison : « J'éprouvais un sentiment de crainte indéfinissable qui m'absorbait tout entière. Toutes les personnes que je voyais me semblaient venir pour me faire du mal. » — Une autre malade disait que pendant la stupeur elle avait des hallucinations effrayantes, un délire triste, terrifiant ; elle ne *voulait* pas manger, croyant qu'on lui donnait de la chair d'enfant. Un individu revenu à la santé disait qu'il entendait des voix dont il avait peur, mais qu'il ne pouvait pas parler, probablement retenu par la crainte, et que les personnes qui l'entouraient lui semblaient être des ennemis. — Un autre racontait qu'il voyait des précipices autour de lui et des animaux prêts à le dévorer ; qu'il n'osait ni parler ni remuer, craignant d'être perdu, anéanti. Dans certains cas, quoique l'esprit soit actif, absorbé dans un délire triste, il y a réellement impossibilité de remuer, comme dans le cauchemar; la volonté n'a plus d'action sur le système mus-

culaire. Ainsi, un malade disait : « J'ai en moi une force qui me dompte, qui me cloue en place et dont je ne puis sortir». Dans cette stupeur active, les pupilles sont contractées, le malade est hyperesthésié, tout le fait souffrir ; seulement il ne fait aucun mouvement pour se soustraire à la douleur. Nous pensons que les lypémaniaques, qui n'ont de la stupidité que l'apparence, devraient être appelés *absorbés*, au lieu d'être qualifiés de stupides, car ils ne sont point tels.

Les manifestations psychiques des aliénés dépendant des divers états morbides qui peuvent affecter le cerveau, et, ces états variant à l'infini, les formes que prennent les manifestations psychiques chez ces malades peuvent présenter également les formes les plus variées, et chacune de ces formes n'a pu être observée que par un petit nombre de médecins. La forme suivante de stupidité, observée par Griesinger, nous semble se rapprocher de la stupidité inactive ou réelle. Dans cette forme, les facultés intellectuelles sont frappées d'impuissance, et les facultés morales sont remplacées par une crainte vague et sans objet, sans idée délirante. Le malade, en proie à cette forme de la stupidité, est continuellement porté à se demander pendant des heures, des mois, des années même, le pourquoi et le comment de ce qu'il voit et de ce qu'il entend. Ces individus sont en proie à des confusions d'idées, à un grand affaiblissement de la pensée ; ils ont la plus grande difficulté à associer des idées. Plusieurs, pénétrés de leur impuissance intellectuelle, répètent qu'ils sont fous. Cette idée les afflige profondément, et, sous l'influence de la crainte et de la tristesse qui s'emparent de leur esprit, ils ont des pensées de suicide qu'ils réalisent parfois. Cette forme de la stupidité peut se présenter par accès intermittents. Dans certains cas, le malade sent en lui, pendant ses accès, des impulsions subites dont il ne se rend pas compte, une force qui le maîtrise et qui le pousse à briser et à violenter, comme dans la troisième forme des monomanies d'Esquirol.

Dans toutes les formes de la folie, la période dépressive

arrivant infailliblement, cette période peut revêtir la forme réellement stupide caractérisée par l'inactivité, l'obtusité des facultés psychiques Mais cet état stupide est temporaire, et non définitif, comme dans la démence. Quelquefois, dans la stupidité active, l'insensibilité morale n'est pas complète ; quand on rappelle au malade ses souvenirs les plus chers, et que l'on met en parallèle son état florissant d'autrefois avec l'état d'abjection présente, il verse quelques larmes ; il a senti, mais il est incapable de réagir contre son inertie : sa volonté est paralysée.

Stupidité passive ou réelle. — Cette stupidité, niée par Aubanel et par M. Baillarger, qui n'en ont pas été témoins, ne peut pas être mise en doute, ayant été observée par Georget, Étoc, Ferrus et par M. Delasiauve. Elle a été également admise par M. Cullerre dans son remarquable *Mémoire sur la stupidité*, Mémoire qui a obtenu le prix Esquirol, en 1873. Son travail est cependant consacré à l'étude de la stupidité lypémaniaque, qu'il considère avec raison, ainsi que M. Baillarger, non comme une complication de la folie, ni comme un genre de folie, mais comme le plus haut degré d'une variété de la lypémanie.

La stupeur passive a pour cause, chez les personnes en santé, une circonstance accidentelle, comme : une émotion morale profonde déterminée subitement par un événement extraordinaire, une frayeur produisant un abattement extrême, les grandes passions déçues, les revers de fortune, un accident imprévu, une commotion cérébrale, ou, ce qui est plus rare, une joie excessive. Une femme, voyageant avec son enfant qu'elle nourrit, verse en route. Elle éprouve une frayeur telle que lorsqu'on la relève ses yeux sont égarés ; elle est muette, l'expression de sa physionomie est douloureuse ; elle est dans la stupeur. Dans les cas semblables, l'activité cérébrale, subitement épuisée par les causes morales, est diminuée, suspendue, paralysée, et avec elle celle des facultés psychiques. Les fonctions des autres parties

du système nerveux sont également affaiblies; la salive découle de la bouche, la vessie et l'intestin se vident involontairement.

Chez les aliénés, l'épuisement nerveux qui succède à un accès de manie aiguë amène en général une dépression des facultés qui peut aller jusqu'à la stupeur. Les causes débilitantes agissent aussi chez ces malades, comme l'épuisement nerveux. Les pertes de sang considérables, les affections chroniques, l'onanisme, peuvent faire tomber les aliénés dans la stupeur.

Les stupides sont immobiles et presque insensibles; ils voient et entendent très-confusément, ils peuvent à peine prononcer quelques mots. L'indifférence et l'inertie qui se manifestent dans leur extérieur ne sont que le reflet d'un état semblable de l'intelligence; il ne se produit chez eux ni délire déterminé, ni hallucinations, mais un sentiment vague de tristesse, de crainte, d'anéantissement. Quelquefois ils comprennent les questions qu'on leur adresse, mais ils ne peuvent répondre, soit faute d'idées, soit faute de pouvoir parler, soit à cause de ces deux circonstances. Les yeux des stupides sont entr'ouverts, sans expression; le regard est fixe, ou bien il est incertain et il se porte indifféremment sur tout objet quelconque, sans que l'on puisse dire que le stupide les regarde. Il y a absence d'initiative, faute de volonté. La conscience du monde extérieur est à peu près nulle, par incapacité de la pensée. C'est Niobé transformée en rocher après la perte de ses enfants tombés sous les flèches d'Apollon, c'est Bartolo *immobile comme une statue* à la vue des hommages rendus par les soldats, sur l'aide desquels il comptait, à celui qui bouleverse toute sa maison. Cette forme de l'aliénation mentale, qui n'est pas de la folie tant que l'esprit est incapable de suivre des idées, d'enfanter des délires tristes, de suggérer des impulsions perverses, s'est présentée plusieurs fois à Paris, en janvier 1871, pendant le siége Prussien, sous l'influence du froid excessif, du rationnement alimentaire, de la crainte

et de la tristesse, toutes causes essentiellement débilitantes.

Dans la stupidité réelle ou passive, la sensibilité physique, au lieu d'être exaltée, comme cela arrive souvent dans la pseudo-stupidité lypémaniaque, est déprimée; les sens sont obtus, les pupilles sont dilatées; il y a anesthésie cutanée. Ces deux stupidités sont donc d'une nature tout à fait différente. L'une est réelle et l'autre n'en a que l'apparence, car elle n'est point ce que l'on doit entendre par ce mot. On devra donc lui donner un autre nom, sous peine d'entretenir une erreur.

On a dit et répété que le stupide était étonné. C'est encore une erreur. Le propre de la stupidité est l'inactivite psychique, la passivité. Or, dans l'étonnement l'esprit est très-actif intellectuellement, et il est très-impressionné moralement. Quoique concentrée sur un seul objet, la pensée n'en est pas moins vive et claire.

Si la stupidité réelle n'a pas été observée et reconnue par tous les médecins aliénistes, c'est parce que, se présentant plus souvent chez l'homme en santé que chez l'aliéné malade, c'est aussi parce que, étant rare, accidentelle et souvent passagère, elle ne nécessite pas toujours l'intervention du médecin spécialiste.

Si la stupidité réelle est déterminée chez les personnes en santé par une émotion morale profonde ; des émotions profondes peuvent également causer la cessation de l'état stupide. L'ébranlement nerveux, qui par sa violence a paralysé incomplétement l'activité cérébrale dans le premier cas, rétablit cette activité dans le second. Ces deux effets opposés, produits par les causes morales, s'observent aussi à l'égard d'autres formes de l'aliénation mentale. Par leur action éminemment perturbatrice sur le cerveau et sur ses fonctions, les mêmes causes morales qui produisent un effet pathologique chez l'individu qui est en santé, peuvent rétablir l'activité physiologique de cet organe chez le fou qui est malade.

3° DE L'IMBÉCILLITÉ ET DE L'IDIOTIE.— Les imbéciles et les idiots doivent leur infirmité physique, intellectuelle et morale au défaut de développement de leurs centres nerveux. Ces êtres incomplets sont généralement considérés comme étant *fous*. Cette appréciation n'est pas tout à fait exacte. Avant de le démontrer, exposons l'état de leurs facultés psychiques en prenant comme objets de notre exposition les individus qui se trouvent entre les plus et les moins disgraciés d'entre eux.

État des facultés intellectuelles. — La faiblesse de la sensibilité physique, si remarquable chez un certain nombre d'idiots, nous paraît devoir être attribuée non-seulement à l'imperfection des organes chargés de recevoir et de transmettre les impressions sensorielles, mais encore à une imperfection du cerveau, centre nerveux de la perception psychique. L'impression sensorielle reçue par un cerveau incapable de la transmettre complétement à l'esprit, est perçue moins vive que dans l'état normal. La faiblesse de la mémoire dépend, chez les idiots, non-seulement de la faiblesse de cette faculté, mais de l'inaptitude de leur esprit à recevoir les impressions, et du défaut d'attention. Les idiots ne se rappellent, en général, que ce qui intéresse leurs goûts, leurs penchants, leurs passions. Chez les imbéciles, on rencontre cependant des individus qui ont la mémoire des mots tellement développée, qu'ils peuvent retenir aisément une longue série de phrases, même n'ayant aucun sens pour eux. Leurs facultés réflectives sont très-bornées ; ils ne peuvent suivre et faire de longs raisonnements. Ils ne comprennent pas ce qui nécessite, pour être compris, le concours de ces opérations intellectuelles. Le peu de connaissances qu'ils acquièrent par la mémoire reste stérile dans leur esprit ; ils ne savent pas en faire une application raisonnée. Certains imbéciles ont appris à lire, à écrire et à compter jusqu'à un nombre limité. D'autres deviennent assez habiles dans des ouvrages manuels, dans des

travaux d'imitation ; d'autres remplissent assez bien les fonctions de serviteur dans les établissements où ils sont placés. Chez ces êtres incomplets, on rencontre parfois une aptitude très-développée, bien supérieure à celle qui est possédée par le commun des hommes intelligents. M. Moreau (de Tours) cite les frères Mondeux pour leur aptitude prodigieuse aux calculs mathématiques, aptitude qui n'a jamais pu être appliquée à aucun travail sérieux et scientifique, à cause du manque d'intelligence de ces deux individus.

État des facultés instinctives. — Les facultés instinctives des imbéciles et des idiots sont faibles et limitées ; beaucoup d'entre elles, les plus élevées surtout, telles que le sens moral, le sentiment du beau et la causalité, font défaut. Les éléments instinctifs qui composent leur caractère peuvent être, comme chez les autres hommes, bons ou mauvais. Il y a des idiots très-méchants qui ne se plaisent qu'à faire le mal ; d'autres, au contraire, sont bons et n'ont d'attrait que pour le bien. M. Morel a cité une idiote remarquable par ses bonnes qualités : douce, humble, ne connaissant ni la jalousie, ni la haine, ni l'envie, ne trouvant du plaisir qu'à rendre service. Lorsque les idiots sont dépourvus du sentiment de pudeur, ils se livrent sans honte devant témoins à des actes indécents s'ils éprouvent des besoins génésiques. Le sentiment religieux, fort incomplet, se manifeste parfois chez eux sous des formes bizarres, extravagantes. En général, ils sont violents, irascibles, entêtés ; la moindre excitation les jette dans un état de fureur qui les rend très-dangereux. Il y en a qui sont tellement dépourvus de sentiments moraux, que, si un désir pervers les porte à commettre un acte criminel, ils exécutent cet acte comme s'il était insignifiant. L'instinct d'imitation peut suffire pour leur faire commettre le meurtre. Un idiot, ayant vu tuer un porc, va couper le cou à un homme. Un autre, ayant tué les deux enfants de son frère, vient, en riant, lui raconter l'acte qu'il vient d'accomplir.

État de la raison.—Chez ces êtres incomplets, la raison intellectuelle ne peut être que très-faible ou même nulle : ils sont peu capables, ou incapables d'acquérir les connaissances que l'on se procure au moyen des facultés intellectuelles. En fait de raison, ils ne possèdent guère que celle qu'ils tiennent de leurs facultés morales, des bons sentiments dont ils sont doués. Étant dépourvus de sens moral, ils ne possèdent pas la raison supérieure basée sur la notion du devoir. Quant à la raison morale inférieure que leur donnent leurs sentiments moraux à satisfaction égoïste, elle est en rapport avec l'état de ceux qu'ils possèdent, et en général cette raison est partielle et très-faible, plusieurs de ces sentiments étant peu prononcés, ou leur faisant défaut. Si ces êtres sont réprimandés pour des fautes commises, ils savent seulement que ces actes sont défendus, mais ils n'en sentent pas la perversité. Ne connaissant ni le bien moral ni le mal moral, pour eux le bien est ce qui leur plaît, et le mal est ce qui leur déplaît, ce qui leur cause une peine. Leurs affections sont éphémères ; la mort de leurs parents ne leur cause aucun chagrin. Parfois ils rient de ce qui fait pleurer les autres, et pleurent de ce qui fait rire les hommes sensés. Quelques-uns ont le caractère gai et sont toujours souriants ; d'autres sont tristes, mélancoliques. Esquirol cite deux idiots qui habitaient la même loge : l'un riait toujours, et l'autre pleurait continuellement.

État du libre arbitre. — Ces déshérités de la nature, étant privés de sens moral et n'étant mus que par les sentiments à satisfaction égoïste, sont dépourvus de libre arbitre ; ils ne veulent et ne peuvent vouloir que ce que demandent leurs désirs les plus grands ; ils ne peuvent vouloir que sauvegarder des intérêts, éviter des peines et contenter des désirs. Leur volonté, invariablement fixée par leurs désirs les plus grands, n'a rien de libre, puisque par l'absence du sentiment du devoir ces individus n'ont pas de motif pour

vouloir autre chose que ce qu'ils désirent le plus, et que ce qu'ils redoutent le moins en présence de partis désagréables qui leur sont imposés par les circonstances ou par autrui. De là découle la nécessité de chercher à développer en eux les faibles germes des bons sentiments dont on aura reconnu l'existence, afin de faire prédominer leurs bons désirs. Ces indications sont exactement celles qui sont mises en pratique, soit dans l'Institution de M. Vallée, établie à Gentilly pour les enfants arriérés, soit dans l'École établie à la Salpêtrière en faveur de ces infirmes.

De la folie chez les imbéciles et les idiots. — La faiblesse intellectuelle et morale fait les pauvres d'esprit, mais seule, cette faiblesse ne fait pas les fous. Pour exister, la folie demande, outre l'absence des facultés morales qui éclairent l'esprit, qui donnent la raison et la véritable liberté, un objet irrationnel, immoral, inspiré par des passions, à l'égard duquel l'esprit est aveuglé moralement. Il n'y aura donc de la folie, chez les êtres dont nous nous occupons, que lorsqu'ils éprouveront des passions, des sentiments pervers, irrationnels, que lorsque ces passions les rendront méchants, colères, et les porteront au mal. Ces éléments instinctifs les dominent, les aveuglent, les rendent fous très-facilement, soit parce que les sentiments moraux manquent complétement dans leur esprit, soit parce que, ces sentiments étant très-faibles, sont de suite étouffés par les passions, qui naissent en général vives chez ces individus.

En résumé, les imbéciles et les idiots ne sont fous que lorsque les mauvais sentiments, les passions qu'ils éprouvent, les dominent et les aveuglent; hors de cette influence passionnée, ces individus, étant dirigés par les bons sentiments qu'ils possèdent, sont relativement raisonnables. Si, privés de bons sentiments, ils sont continuellement animés de sentiments pervers, ce qui a réellement lieu chez certains d'entre eux, ils sont alors continuellement dans un état de folie. S'ils ne sont animés que de bons sentiments,

si les passions n'ont pas accès dans leur esprit, ils ne sont jamais fous, ils se conduisent raisonnablement dans leur sphère d'imperfection. Les faibles d'esprit sont sujets à des moments d'irritation, d'emportement sans motif. Parfois l'excitation devient un accès maniaque complet. La passion de brûler pour brûler s'observe quelquefois chez eux ; ils incendient sans songer aux résultats funestes de leur acte. Les imbéciles et les idiots ne sont que des infirmes et non point des malades, et cependant ils sont considérés en général comme des fous. Ce qui constitue leur folie quand ils sont fous n'est donc point une maladie ; ce n'est pas non plus leur état d'infirmité, puisque, s'ils ne sont pas animés de passions, ils ne manifestent aucune folie. Ce qui constitue celle-ci, c'est l'état psychique que nous avons signalé, c'est toujours l'absence des sentiments rationnels devant la manifestation des sentiments irrationnels des passions ; c'est, par le fait de cette absence, l'inconscience morale à l'égard des inspirations passionnées irrationnelles ; c'est l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de ces inspirations.

Certains imbéciles méritent de fixer l'attention des psychologues. Quoique leur conduite médiocrement rationnelle et leur inaptitude à tout travail qui exige une certaine intelligence indiquent chez eux des facultés psychiques fort incomplètes, ils sont cependant considérés comme raisonnables et libres, parce qu'ils ne sont pas mal conformés physiquement comme les idiots, parce que leur langage n'offre rien d'anomal. Chez un certain nombre d'entre eux le sens moral est nul, et chez ceux qui le possèdent ce sentiment est si faible que leurs passions l'étouffent complétement lorsqu'elles surgissent. Ils perdent alors dans l'état passionné le peu de liberté morale qu'ils avaient, et ils commettent avec facilité des actes criminels, s'ils en éprouvent spontanément le désir, ou si l'on fait naître en eux ce désir. Certains malfaiteurs dénués de sens moral, quoique fort intelligents, animés de sentiments pervers, et qui con-

naissent la facilité avec laquelle on peut entraîner au crime ces pauvres d'esprit, se les attachent comme aides et comme complices en excitant en eux la crainte, l'avarice, l'amour-propre, la paresse, la gourmandise et l'attrait des plaisirs. Les colonies pénitentiaires et les prisons renferment un grand nombre de ces imbéciles.

En terminant l'analyse psychologique des diverses formes que prend l'aliénation pathologique, nous ferons observer que ces diverses formes, isolées pour le besoin de la description et de l'analyse, sont loin de toujours se présenter chez les aliénés telles que nous les avons étudiées. Ces diverses formes s'enchevêtrent souvent les unes dans les autres, ou se succèdent à diverses reprises. Ainsi, dans la période initiale de la plupart des maladies mentales, il y a souvent une période de prostration avec idées mélancoliques. Plus tard, cet état se transforme, le délire se circonscrit, et l'on trouve le délire partiel de persécution, ou un autre. Tous les genres de folie ont des alternatives d'excitation et de dépression, mais il y en a qui sont plus particulièrement caractérisés par un état habituel d'excitation, et d'autres par un état de dépression. Chez la plupart des aliénés partiels, il existe des paroxysmes pendant lesquels la confusion et le trouble peuvent arriver à un degré voisin de l'aliénation mentale générale, de la manie. La folie instinctive triste peut se compliquer de pseudo-stupidité. La démence ne fait pas brusquement suite aux autres formes de l'aliénation ; elle empiète graduellement sur la forme de la folie qu'elle doit terminer et se substitue insensiblement à cette forme ; de sorte que certains phénomènes de la folie instinctive, de l'état maniaque et même de la démence, peuvent se rencontrer simultanément à divers degrés chez le même individu. Ne perdons pas de vue que l'objet de notre travail n'est pas précisément l'étude des aliénés, question autant médicale que psychologique, mais l'étude de l'état psychique qui constitue la folie, et celle de l'état des diverses fa-

cultés psychiques chez les fous, étude principalement psychologique, étude toute nouvelle qu'a fort heureusement provoquée l'Académie des sciences morales et politiques, et dont la solution se faisait vivement désirer lorsqu'on lisait, soit les ouvrages des médecins aliénistes qui ont fait progresser la partie médicale de leur spécialité, soit les ouvrages des psychologues qui se sont occupés de l'aliénation mentale. Si notre travail, exclusivement psychologique, n'intéresse pas directement l'étude médicale de la folie, nous ne le considérons pas moins comme étant une annexe fort utile à cette étude.

ARTICLE IV.

Des effets que produisent sur le cerveau et consécutivement sur les manifestations de l'esprit, les boissons alcooliques.

Un agent délétère, toxique, dont l'abus est malheureusement trop répandu, peut déterminer les diverses formes de l'aliénation pathologique. La démonstration de ce fait, que l'étude nous a révélé, nous paraît fort importante par les conséquences pratiques qui en découlent, conséquences qui seront exposées lorsqu'il sera question du traitement moral. Cette démonstration, en nous faisant parcourir rapidement toute la gamme de l'aliénation, déterminée par un seul agent, trouve naturellement ici sa place. Elle donnera un nouvel appui aux solutions que nous avons établies sur la raison, sur le libre arbitre et sur la folie, solutions toutes solidaires les unes des autres. Ce poison du corps, qui devient, par son action délétère sur le cerveau, un poison de l'esprit, c'est l'alcool.

L'usage habituel des boissons alcooliques produit, chez un très-grand nombre de personnes, un besoin maladif, un entraînement fatal, irrésistible à abuser de ces boissons, à augmenter graduellement la quantité qu'elles en absorbent.

L'excitation cérébrale déterminée par l'alcool appelle une excitation nouvelle et cause ce besoin organique, anomal, ce désir irrésistible de s'abreuver du liquide qui la produit, désir qui a reçu le nom de *dipsomanie*. Cette folie appartient à la troisième forme des monomanies d'Esquirol, caractérisée par l'irrésistibilité des passions pathologiques. Les personnes que l'usage habituel des boissons rend dipsomanes, ne croient point le devenir. Le premier effet de ces boissons, qui est une excitation cérébrale légère, produit un sentiment de gaîté, de bien-être, de puissance, de la fécondité dans l'imagination, toutes choses fort agréables; si bien que les personnes qui les éprouvent ne se doutent point du danger qu'elles courent. Elles ne peuvent croire qu'un chemin si fleuri puisse conduire à la folie.

C'est en vain qu'on leur donne de salutaires conseils; elles y restent sourdes; elles supposent qu'en tout cas elles pourront s'arrêter quand elles ressentiront les funestes effets dont on les menace. Fatale erreur! Quand ces effets se feront sentir, il ne leur sera plus possible de se priver de l'alcool, malgré leurs bonnes résolutions; le besoin maladif sera plus fort que leur volonté, elles ne pourront lui résister. Nous avons cité à la page 371 un exemple remarquable de dipsomanie; il est donc inutile d'en reproduire ici de nouveaux, car tous se ressemblent, l'objet de la folie étant unique, et cette folie se manifestant par un seul et même besoin. L'irrésistibilité de ce besoin a été tellement démontrée par l'expérience, qu'elle a donné lieu au dicton populaire : «Qui a bu, boira», et que l'impuissance des bonnes résolutions à vaincre ce besoin a passé en proverbe dans le : «Serment d'ivrogne», serment qui ne se tient jamais. Tous les buveurs ne deviennent cependant pas dipsomanes : les uns savent se maintenir dans des limites assez restreintes pour que le besoin d'abuser régulièrement des boissons alcooliques et d'en augmenter la dose ne se manifeste pas. Ils ne subissent pas moins l'influence délétère du poison, mais ils la subissent sans passer par la

dipsomanie. D'autres peuvent suspendre l'usage qu'ils font de ces liquides, parce que, leur cerveau en ayant été moins impressionné que d'autres organes du corps, les douleurs et les accidents éprouvés du côté de ces organes engagent les buveurs à se priver des boissons, et ils s'en abstiennent afin de mettre un terme à leurs souffrances.

Mais ce n'est pas seulement par la dipsomanie que les boissons manifestent leur funeste influence, c'est encore par des troubles profonds dans toutes les facultés de l'esprit, *troubles qui donnent lieu à toutes les autres formes de l'aliénation.* Avant de démontrer cette vérité, étudions d'abord l'action de l'alcool sur les facultés de l'esprit.

Prises à faibles doses, et par les personnes qui n'ont pas contracté l'habitude de boire ou qui ne l'ont contractée que depuis peu, les boissons alcooliques produisent simplement une excitation des facultés intellectuelles et des facultés morales.

Pour ce qui regarde les facultés intellectuelles, la pensée devient plus active, plus rapide et plus féconde. Hoffmann ne trouvait les inspirations de son imagination fantastique que sous l'influence de l'excitation cérébrale occasionnée par la bière. Nous avons connu un jeune homme qui ne travaillait avec facilité qu'après avoir pris deux petits verres de cognac. Sous l'influence de ce liquide, il faisait en peu de temps une correspondance commerciale très-étendue en français, en anglais et en allemand. Sans cette excitation factice, il nous avoua être incapable de faire le même travail aussi vite et aussi bien. Denys d'Halicarnasse rapporte que Alcée, poète Lesbien célèbre, avait besoin, pour produire des œuvres remarquables, d'être excité par l'intempérance; c'était dans une sorte d'ivresse qu'il composait ses ouvrages qui faisaient l'admiration de ses contemporains. Malgré ces avantages momentanés, l'homme sage ne devra jamais s'abreuver à la source impure de l'alcool, car cet agent épuise, détruit peu à peu cette intelligence qu'il a fait briller pendant quelques instants; cet homme

cherchera plutôt l'excitation légère dont il peut avoir besoin, dans le café, qui n'offre aucun danger.

Les facultés morales, les sentiments divers bons ou mauvais, les passions, les éléments instinctifs, en un mot, qui caractérisent l'individu, se font plus vivement sentir après que celui-ci a pris accidentellement une faible dose d'alcool; ces éléments instinctifs, le dominant alors plus facilement, se manifestent avec moins de retenue. Cet individu devient expansif: il dit tout ce qu'il pense, sans songer aux inconvénients; il commet même des indiscrétions, parce qu'il n'est plus arrêté par les sentiments de convenance, de bienséance et de crainte, qui sont momentanément étouffés, annihilés par les éléments instinctifs excités. Or, ces indiscrétions étant souvent des vérités, de là est venu le proverbe: *In vino veritas*. Les mauvaises passions, excitées par ce premier degré de l'action alcoolique, sont plus dangereuses qu'elles ne le sont en dehors de cette influence, à cause de la facilité avec laquelle ces passions s'emparent de l'esprit du buveur. Cependant les sentiments les plus fréquemment manifestés dans la circonstance présente sont: les sentiments affectueux, la gaîté, la générosité, l'ambition, la confiance, éclat trompeur auquel nous allons voir succéder, si le poison est absorbé en plus grande quantité, les ténèbres ou la tempête.

Prises en quantité plus abondante, accidentellement, mais surtout habituellement, les boissons alcooliques produisent des effets tout autres.

Tantôt elles anéantissent plus ou moins les facultés de l'esprit et l'activité du corps. L'intelligence s'alourdit, la perception devient obtuse, les idées sont incohérentes, la mémoire s'éteint, la faculté de lier les idées est suspendue, le raisonnement est impossible. Les sentiments, les facultés morales s'effacent, les mouvements du corps, devenus difficiles, ne sont plus coordonnés pour produire avec régularité les actes que l'on veut accomplir, la parole est embarrassée, la prononciation imparfaite, et la démarche

chancelante. Quand cet état arrive à son plus haut degré, le buveur tombe dans un sommeil apoplectique, et, couché sur les lieux où le saisit l'anéantissement de tout son être, il offre l'aspect d'un animal immonde. Cet état est connu de tous, il est même le seul auquel on croit généralement qu'aboutit tout excès alcoolique ; mais cette croyance est erronée.

Tantôt les boissons, au lieu de stupéfier, d'anéantir l'activité de l'homme, deviennent un agent de perversion morale et d'excitation générale. Cette forme de l'empoisonnement alcoolique est ignorée du public, elle est même fort mal appréciée par la plupart des légistes, des magistrats et des médecins. Et cependant elle doit être exactement connue, car c'est dans cet état de perversion moralement inconsciente et d'excitation, de folie, en un mot, que le buveur est dangereux pour lui-même et pour ceux qui l'approchent. Ce qui contribue à tromper le public sur ce danger, c'est qu'il se représente l'ivresse, parvenue à son plus haut degré, sous la forme de l'abrutissement, tandis que dans l'état que nous signalons ici l'intelligence conserve, à peu de chose près, sa puissance habituelle; et le corps, loin d'avoir perdu ses mouvements, acquiert souvent une force exagérée. Il faut donc se tenir en garde contre les individus qui boivent beaucoup sans tomber dans l'anéantissement des forces, car, s'ils ne les perdent pas, ils ne perdent que trop souvent la raison dans un état violent. Cette forme de l'empoisonnement alcoolique, laissant intacts, ou à peu près, l'intelligence et les mouvements du corps, porte donc spécialement sur le moral. Elle est caractérisée par un changement complet dans les éléments moraux; *les bons instincts disparaissent* et sont remplacés, de même que chez le malade qui devient fou, par les passions les plus bizarres, les plus mauvaises et souvent les plus violentes. Ces passions, n'étant plus combattues dans la conscience par les sentiments moraux, et principalement par le sentiment du bien et du mal, lesquels sont momentanément effacés, ces

passions, disons-nous, dominent l'esprit, y règnent sans partage et entraînent le buveur à des actes extravagants, criminels, violents ; actes que l'individu exécute alors que toutes ses pensées et tous ses désirs le portent à les exécuter, et alors qu'aucun sentiment moral ne l'en détourne plus, c'est-à-dire alors que, dominé, absorbé par ses mauvais sentiments, il n'a plus ni raison morale ni liberté morale, puisque les éléments essentiels de cette raison et de cette liberté résident, avons-nous démontré, dans la conscience morale, dans les facultés morales qu'il a momentanément perdues par l'action délétère que l'alcool exerce sur son cerveau. Tel est l'état grave, dangereux, et à peu près inconnu ou peu apprécié, que ce poison détermine sur le moral de l'homme. Quelques exemples suffiront pour démontrer ces deux effets si funestes de l'alcool sur l'esprit de l'homme: 1° l'anéantissement, soit du sens moral, qui fait sentir le devoir, l'obligation de repousser les impulsions au mal, soit des sentiments moins nobles, qui portent également à repousser ces mêmes impulsions, si ce n'est par devoir, du moins par un intérêt quelconque ; 2° l'excitation des plus mauvaises passions, des désirs criminels, inconvenants, extravagants, qui, en l'absence des sentiments moraux, ne sont plus contenus, arrêtés dans leur essor par aucun frein. Ces exemples, nous les prendrons simplement dans les hauts faits de l'ivrognerie journellement relatés par les feuilles publiques. Ils démontreront, chez les auteurs de ces actes dangereux, la réalité de l'état de l'esprit tout à fait anormal et caractéristique de la *folie instinctive*. Dans cette folie, les facultés intellectuelles, la perception, la mémoire, et la faculté réflective, par laquelle nous avons le pouvoir de suivre, de lier des idées, de raisonner, étant à peu près intactes, conservent leur activité ordinaire ; mais elles ne fonctionnent plus que sous la direction et au profit des mauvais sentiments qui occupent entièrement l'esprit, au profit des inspirations immorales, extravagantes, déréglées des passions, au profit, en un mot, de la déraison, de la folie.

1° Des folies instinctives alcooliques.— On lit dans le *Mémorial de la Loire,* octobre 1871: «Une horrible scène de carnage a eu lieu avant-hier dans un cabaret, près Villars. Vers les 9 heures, le garde champêtre de Saint-Priest, nommé Vignoux, était attablé dans le café des époux Bosc, avec le sieur Magnolon ; ils étaient tous les deux dans un état d'ivresse très-prononcé. Une querelle s'élève sur des motifs assez futiles. Le garde tout à coup tire un revolver de sa poche et fait feu sur son compagnon. Il le manque au premier coup ; il en tire un second qui lui traverse le bras. Mme Bosc, qui était dans une pièce à côté, accourt ; pendant qu'elle cherche à secourir Magnolon, son mari qui était couché se lève, et s'approchant de Vignoux, lui dit : Malheureux ! que faites-vous ? Pour toute réponse, le garde lui lâche successivement trois coups de revolver, dont le dernier lui perce le ventre. Quelques personnes étant survenues pour arrêter ce furieux, il s'abrite dernière une table, et de là, visant la porte, il empêche tout le monde d'entrer, lorsqu'un citoyen courageux, passant par une porte de dégagement, le saisit par derrière et le maintient jusqu'à ce qu'on puisse venir à son aide, et mettre le forcené hors d'état de nuire. »

Trois amis buvaient dans un cabaret. Une altercation s'élève entre les buveurs et le maître du logis, au sujet d'un morceau de fromage qu'on leur avait servi. Ils proférent des menaces contre le cabaretier en brandissant, l'un une bouteille, et un autre un couteau. Cependant tout s'apaise par l'entremise de quelques personnes. Tout à coup les trois amis se précipitent sur le cabaretier, l'entraînent dehors et le terrassent. Deux le tiennent par terre, et le troisième, lui plongeant son couteau dans le cou, le tue. Un domestique qui venait à son secours est blessé grièvement.

Les deux exemples que nous venons de citer représentent fidèlement la manière dont s'accomplissent la plupart des méfaits commis par les individus qui sont pris acci-

dentellement de boissons, c'est-à-dire qui ne demeurent pas d'une manière continue, par un abus journalier, sous l'influence alcoolique. Si ces méfaits ne sont pas toujours des assassinats, ce sont des disputes, des extravagances, des rixes, des coups, des blessures plus ou moins graves. Or, que manifestent ces buveurs ? Ce n'est point l'anéantissement des forces du corps et de l'esprit ; leurs mouvements sont assurés, énergiques, leur puissance physique peut même être exagérée ; ils ont le verbe haut, éclatant ; la pensée n'est point suspendue, l'individu a de la suite dans ses idées. Seulement, la pensée, étant inspirée par des sentiments tout autres que ceux qui la dirigent hors de l'influence alcoolique, au lieu d'être un élément de raison, n'enfante que des produits pervers, criminels, extravagants, qui ne sont point considérés comme tels par l'individu ; c'est-à-dire elle n'enfante que la perversion inconsciente, que la folie. La nature morale de l'individu a en effet complétement changé dans ce moment. Le buveur est devenu irritable, colère, emporté ; les causes les plus futiles, qui n'auraient aucune mauvaise influence sur son caractère dans une autre circonstance, l'exaspèrent, font surgir dans son esprit les passions les plus détestables, la haine, la vengeance, la violence, etc. Ces passions n'étant plus contenues par les sentiments moraux, l'ivrogne devient forcément l'esclave de ces passions, puisqu'elles seules inspirent ses pensées, ses désirs et fixent ses volontés. Le sens moral, sentiment du bien et du mal, le sentiment religieux, la pitié, la bienveillance, l'honnêteté, ont disparu de son esprit. Les bons sentiments égoïstes eux-mêmes subissent le sort de tous les éléments de la raison ; la crainte des punitions les plus graves ne se présente point à la pensée ; ou, si elle s'y présente, elle se trouve annihilée par les mauvais instincts qui surgissent en ce moment avec impétuosité et véhémence. Si les bons sentiments, antagonistes des sentiments pervers, se manifestaient avec leur activité ordinaire, en même temps que ces derniers, dans l'esprit

de l'ivrogne, il est incontestable que ces bons éléments moraux combattraient avec énergie les désirs criminels insolites, et qu'ils empêcheraient les actes monstrueux, objets de ces désirs. Cet effet naturel ne saurait être contesté. Or, rien de tout cela n'arrive : l'inconscience morale est évidente ; aucune répulsion morale contre les pensées criminelles, aucun combat moral ne se manifestent dans l'esprit de l'alcoolisé : son état psychique est donc réellement celui de la déraison morale inconsciente, celui de la folie. Il est très-important de faire ressortir cet état psychique anomal des alcoolisés. Aussi insistons-nous pour le rendre patent, indubitable.

Si l'alcool peut produire l'esclavage de l'esprit par les mauvaises passions, chez les individus qui sont normalement doués de sentiments moraux, à plus forte raison produira-t-il cet esclavage lorsque ces sentiments sont faibles, soit naturellement, soit par le manque complet d'éducation morale, ou sont nuls par le fait d'une monstruosité morale congéniale, et lorsque en même temps les mauvaises passions ont une grande activité naturelle. Avec cette connaissance exacte, complétement ignorée jusqu'à ce jour, de l'état anomal de l'esprit chez les alcoolisés, on comprendra pourquoi l'ivrognerie détermine un si grand nombre d'actes extravagants, inconvenants, immoraux et criminels. Si rien n'était changé dans la nature morale des buveurs, il est évident que ceux-ci ne devraient pas commettre davantage de tels actes que les personnes qui s'abstiennent de s'enivrer : or, il est bien loin d'en être ainsi.

Poursuivons les exemples de folie instinctive alcoolique.

Un jeune ouvrier, marié depuis quatre mois, se laisse entraîner au cabaret ; c'était la première fois depuis son mariage. Il rentre chez lui dans un état violent de surexcitation. *Il n'était pas ivre*, dit le journaliste qui rapporte ce fait, mais il avait le système nerveux furieusement ébranlé. Son beau-père et sa femme l'engagent à se coucher. Il les

repousse, se promène pendant quelques minutes dans la chambre en jurant entre ses dents, puis, tout à coup, sans motif ni provocation, il se porte dans la poitrine un coup de poignard dont il meurt. On voit que cet état de l'ivresse. le plus dangereux que puisse déterminer l'alcool (état caractérisé par la perversion inconsciente et l'excitation, les mouvements du corps et l'intelligence conservant leurs formes ordinaires), est ignoré par la personne qui relate ce suicide, puisqu'elle dit que l'auteur de l'acte n'était pas ivre. Un changement complet dans les sentiments naturels de cet individu se produit, les passions lugubres et violentes occupent son esprit, étouffent tous ses bons sentiments, dirigent sa pensée, et entraînent ce malheureux à l'acte de désespoir qui termine ses jours, sans qu'aucun sentiment moral, aucun élément de la raison, soit venu combattre son funeste désir provoqué par la boisson. N'est-ce pas là de la folie morale ?

Les extravagances criminelles que détermine l'alcool sont des plus variées. Bien que les feuilles publiques en fournissent journellement des exemples, nous pensons qu'il est opportun d'en citer encore quelques-uns, afin que le lecteur puisse bien s'assurer que la folie, que la déraison la plus complète, préside à l'accomplissement de ces actes, et que le simple bon sens, le sens commun, la raison même la plus rudimentaire, n'interviennent en aucune manière dans l'esprit de l'alcoolisé pour combattre ses idées et ses désirs contre-nature.

Une femme se présente en état d'ivresse à un hôpital de Londres, la main manquant à son poignet. Tiens ! s'écria-t-elle en entrant, que je suis donc fâchée ! n'ai-je pas oublié ma main à la maison ! C'était, je vous assure, une charmante main, et, comme je me la suis coupée ce matin, je venais savoir s'il n'y avait pas moyen de la réappliquer. La malheureuse se l'était coupée en effet dans l'accès d'ivresse où elle se trouvait encore. Il fallut lui amputer l'avant-bras.

Michel, âgé de 26 ans, avait passé deux jours avec un ami, tablant de cabaret en cabaret. Le deuxième jour, après de copieuses libations, Michel se lève tout à coup de table et dit à son camarade : Tu vas voir ce que je vais faire ! En même temps il se coupe la gorge avec un couteau.

Deux jeunes gens parcouraient la campagne en riant et en chantant. A entendre leurs joyeux propos, à voir leur folle gaîté, on était plus disposé à croire qu'ils allaient à une partie de plaisir qu'à la mort. Tel était pourtant le dessein que leur cerveau, surexcité par deux journées d'ivresse, avait conçu. Ils cherchaient un lieu solitaire pour mettre leur projet à exécution. Arrivés dans un endroit désert, ils essayent leurs pistolets sur les arbres voisins. Assurés de leurs armes, l'un d'eux tire sur son jeune compagnon, qui tombe inanimé; puis il se fait sauter la cervelle. Nous retrouvons encore ici les mouvements du corps libres et intacts, et l'intelligence, la faculté de lier, de poursuivre des idées, sans altération ; mais nous rencontrons aussi une perversion morale inconsciente des plus grandes. Les sentiments moraux, complétement paralysés, sont remplacés par les sentiments les plus monstrueux, sentiments qui s'emparent de la pensée et la dirigent exclusivement.

Quatre disciples de Bacchus fêtaient la Saint-Lundi et avaient vidé maintes bouteilles, lorsque l'un d'eux propose de pendre le plus ivre de la société ; ce projet est aussitôt adopté. On plante un clou au plancher, et l'on y suspend celui d'entre eux qui avait été désigné. Ce malheureux, enlevé dans les airs, s'y balance, à la grande joie de ses camarades, qui ne pouvaient contenir leur hilarité à la vue de sa piteuse mine et de ses contorsions. C'en était fait de lui, si le maître de la maison n'était entré. Celui-ci coupe la corde fatale, et le pendu en fut quitte pour quelques contusions occasionnées par sa chute.

Ces deux derniers faits montrent la facilité avec laquelle

par l'alcool chez les personnes qui, n'en buvant pas habituellement et n'en ayant pas pris une trop forte dose, sont mises par lui en gaîté ; elles deviennent expansives, généreuses, ambitieuses, indiscrètes. Les sentiments exagérés qui animent ces personnes absorbant leur esprit, et les sentiments rationnels leur faisant défaut, ceux-ci ne peuvent plus apporter les lumières de la raison. Aussi ces personnes commettent-elles, dans cet état, divers actes irrationnels dont elles ne sentent pas actuellement l'inconvenance, mais qu'elles désapprouvent dès que l'accès d'ébriété est passé, ce qui leur inspire alors du regret. A dose plus élevée, les liquides alcooliques ne produisent plus de la gaîté, ils déterminent toujours, ou l'abrutissement, l'abolition plus ou moins grande des facultés, ou la perversion et l'excitation dont nous avons vu plus haut les effets.

Quant aux buveurs de profession, la boisson, quelle qu'en soit la dose, ne leur donne plus de la gaîté, elle leur inspire le découragement et la tristesse, passions dépressives de la lypémanie qui les dominent et les aveuglent ; elle leur inflige des idées sombres, lugubres, accompagnées parfois d'hallucinations représentant des objets horribles, effrayants. De nombreux suicides sont accomplis dans cet état psychique. Ce sont ces passions tristes qui se manifestaient chez Herman, mécanicien, toutes les fois qu'il s'enivrait. Il ne voyait alors que le mauvais côté de toute chose : il avait en horreur l'espèce humaine, l'existence lui était à charge ; bref, il était sous le poids d'un affreux cauchemar. Malgré cet état pénible, chaque samedi où il recevait sa paie, il rentrait chez lui pris de boisson. Sa femme avait beaucoup à souffrir de cet état de choses, au point que plusieurs fois elle avait quitté le domicile conjugal pour se réfugier chez ses parents. Un samedi, quand il rentra chez lui, Herman était dans un état d'excitation tel, qu'en arrivant il brisa sans mot dire tout ce qui se trouvait à sa portée. Effrayée d'un tel début, la pauvre ménagère s'en fut sans mot dire, pour aller dans son refuge ordinaire.

Quand elle s'en allait ainsi, elle était certaine de voir son mari revenir, au bout de deux jours, implorer son pardon et la supplier de revenir. Cette fois elle pensait que les choses iraient de même ; mais plusieurs jours se passant sans voir son mari, elle retourne à la maison, inquiète, se rappelant le dégoût pour la vie qu'il manifestait pendant l'ivresse. Elle le trouva mort : il s'était asphyxié avec du charbon. Il faut que le besoin de boire devienne bien impérieux, par le fait de l'usage habituel, pour entraîner les ivrogues à satisfaire ce besoin, malgré la perspective de la tristesse profonde, du désespoir même, que cette satisfaction va leur causer !

X..., ouvrier, avait puisé au fond d'une bouteille un état de découragement et de tristesse qui lui faisait entrevoir les mille misères de la vie. Il résolut de s'en affranchir sans plus tarder. Muni d'une corde, il grimpe sur un arbre, et, éclairé par un bec de gaz, il procède à l'installation de sa corde; il l'attache solidement à une branche d'arbre, prépare le nœud coulant, y passe la tête et se lance dans l'éternité. La branche casse, X... tombe par terre, un passant accourt et coupe la corde ; porté dans un corps de garde, il s'endort, et lorsqu'il s'éveille il ne peut rien dire sur ce qui s'était passé, sinon que l'ivresse l'avait sans doute rendu fou ; mais il se félicite sincèrement d'avoir échapé à la mort. Cette observation nous présente un cas d'oubli incontestable d'un fait grave passé pendant un accès d'ébriété.

Par les deux exemples précédents, qui représentent avec assez de fidélité, le premier la tristesse violente et le second la tristesse accompagnée d'affaissement moral qu'éprouvent à différents degrés les alcoolisés de longue date , on comprendra l'erreur dans laquelle Bayle est tombé lorsqu'il a écrit les lignes suivantes : « L'ivresse qui au lieu d'être un état passager deviendrait permanent, ne serait autre chose que l'aliénation paralytique. L'homme ivre est gai, content et heureux ; rien ne lui manque ; il a de la force, du

courage, du talent ; souvent il se croit riche et opulent. » Pour que l'homme se trouve dans cet état mental, il faut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'il ait pris fort peu d'alcool et qu'il ne soit pas habitué à en boire. A dose plus forte et pris par habitude, l'alcool ne produit plus le délire généreux et ambitieux, il produit le délire triste ou le délire violent. Ce caractère, sur lequel nous insistons, suffirait même, d'après nous, pour aider à distinguer, dans certains cas douteux, la folie alcoolique de la folie paralytique.

Enfin, la troisième forme des folies instinctives, caractérisée par l'irrésistibilité des penchants, est représentée dans la folie alcoolique par la dipsomanie.

2° De la manie alcoolique. — Les accès de manie aiguë sont assez fréquemment déterminés par l'action de l'alcool sur le cerveau, surtout lorsque ce liquide est pris en assez forte dose à jeun. Malheureusement, les individus que l'alcool rend maniaques ne sont pas considérés comme fous, par la raison que c'est ce liquide qui les a mis dans cet état ; et cependant ils seraient certainement pris pour ce qu'ils sont si une autre cause avait présidé à leur état mental. Voici un exemple qui fera mieux ressortir ce que nous venons d'avancer.

Trois jeunes gens, R..., A... et M..., étant à jeun, avaient passé la matinée à boire des liqueurs et du vin. Trois heures après, l'un d'eux ne se sent pas dans son état naturel et dit à un témoin : Je suis ivre. Cependant celui-ci, déposant comme témoin, dit que cet individu ne paraissait pas ivre, parce qu'il n'avait pas perdu ses forces physiques et qu'il avait des idées suivies. Plus tard, ces trois jeunes gens parcouraient la banlieue en chantant et en criant. Ils frappent à la porte d'une campagne, disant qu'ils voulaient se battre à tout prix, proférant des paroles cyniques et ordonnant qu'on leur ouvre, parce qu'ils voulaient livrer bataille. N'ayant pu entrer, ils s'éloignent, vociférant qu'ils avaient besoin de faire passer leur colère sur quel-

qu'un. Arrivés devant la porte d'une autre campagne, ils l'ébranlent avec une telle violence que la traverse de bois qui servait de clôture se brise ; ils font alors irruption. D'une fenêtre on leur reproche leur conduite. Ils répondent par des jurements et des propos grossiers, obscènes, injurieux. R... frappe du poing un rosier en disant : Si tu étais un homme, je te tuerais. Le jardinier arrive. Les trois jeunes gens se précipitent sur lui et le frappent. Des voisins viennent à son secours. Le sieur G..., propriétaire, se présente et les menace de la police. On lui lance des pierres, et R... s'approchant du sieur G..., lui donne un coup de couteau mortel. La bataille continue encore quelques instants, puis les trois agresseurs prennent la fuite avec une grande rapidité, laissant sur les lieux quelques-uns de leurs effets. Chemin faisant, ils rencontrent plusieurs personnes qu'ils menacent de mort. Tous les témoins qui les ont vus, disent *qu'ils n'étaient pas ivres*, mais qu'ils étaient furieux, enragés, effarés ; qu'ils tenaient des propos violents et incohérents, et qu'ils avaient l'air d'âmes damnées. Arrêtés par la police, et mis en prison séparément, tous trois déclarent le lendemain n'avoir aucune idée de ce qui s'est passé ; ils ignorent, *sans les nier*, les faits graves dont on les accuse, disant qu'ils ne s'expliquent pas comment ils ont pu les commettre. Le médecin appelé à donner son avis sur l'état de R.... au moment du meurtre, croit qu'un homme ivre n'aurait pas pu faire une blessure aussi grande et aussi profonde. Cette opinion est partagée par deux autres médecins experts. Ces Messieurs, quoique médecins, ignoraient les graves effets de l'alcool produisant la perversion et l'excitation des facultés, produisant même un accès de manie furieuse ; et, d'après leur déposition, les trois accusés furent condamnés à des peines infamantes, R... entre autres, aux travaux forcés à perpétuité.

Les accès de manie violente ébrieuse sont cependant parfaitement reconnus par les auteurs. Ces accès sont assez souvent caractérisés par des impulsions simultanées à l'ho-

micide et au suicide. M. Brière de Boismont a constaté ces deux impulsions simultanées dans seize cas. Les ivrognes qui en étaient atteints s'écriaient : Nous voulons nous tuer, mais nous tuerons auparavant notre femme et nos enfants. Ces aliénés ne s'en tiennent pas seulement aux paroles, ils accomplissent l'acte. Le *Journal des Débats* du 22 mai 1874 rapporte le fait suivant. «Un horrible assassinat a été commis dans les environs de Mile-end (Londres). Une famille entière, le père, la mère et quatre enfants, ont été trouvés morts. Ils avaient tous le cou coupé. Le plus jeune enfant, âgé de quatre mois, était dans les bras de sa mère. Les autres gisaient ensanglantés dans leur lit. Le père, le meurtrier, était étendu sur le plancher; le crâne des enfants était ouvert et laissait échapper la cervelle. Selon toute apparence, le père avait dû se mettre devant la glace pour mieux diriger sur lui le coup mortel. — Cet homme était adonné à la boisson.»—D'autres fois, les accès sont caractérisés par la fureur. Cette dernière forme de l'ivresse a été décrite, sous le nom d'ivresse convulsive, par Laurent et Percy. Ils comparent l'homme qui en est atteint à une bête féroce enragée. «Dix hommes, disent-ils, peuvent à peine se rendre maîtres de cette espèce de forcené. Son regard est farouche, ses yeux sont étincelants, ses cheveux se hérissent, ses gestes sont menaçants; il grince des dents, crache à la figure des assistants, essaie de mordre ceux qui l'approchent, imprime ses ongles partout, se déchire lui-même si ses mains sont libres, gratte la terre et pousse des hurlements épouvantables.... S'il est seul, il peut se précipiter par la fenêtre ou se blesser dangereusement en se roulant sur le pavé, en se heurtant la tête contre les murs ou contre les bois de son lit. Nous en avons vu périr deux de cette manière.» Cette description n'est-elle pas celle d'un accès de manie furieuse, nous dirons même plus, d'un accès de rage?

3° De l'abrutissement et de la démence alcooliques.

— L'aliénation alcoolique caractérisée par l'abrutissement le plus complet de toutes les facultés, nous est présentée par cet ivrogne parisien qui, après avoir longtemps maltraité sa femme, dont la sagesse égalait la patience et la douleur, et après l'avoir tuée, sans savoir pourquoi, revient coucher et dormir deux nuits sur le lit où gît le cadavre de cette malheureuse ! ! !

« Une famille dégradée par le vice alcoolique, dit le Dr Bergeret[1], perdit coup sur coup cinq enfants morts de variole aggravée par l'abus du vin. Le pasteur qui allait offrir aux parents les consolations de son ministère, se demandait par quelles paroles il adoucirait de telles plaies. Arrivé dans l'intérieur, il trouve le père et la mère si peu affligés, si insensibles, si stupides, qu'il aurait fallu commencer par leur donner de la douleur pour avoir l'occasion de les consoler. L'usage de l'alcool, qui leur avait enlevé leurs enfants, leur avait ôté la faculté de souffrir de leur deuil ; ils n'avaient plus les sentiments naturels. »

Enfin, nous trouvons les phénomènes de la démence et de l'idiotie la plus abjecte chez les buveurs dont les facultés physiques, intellectuelles et morales ont été plus ou moins anéanties par la boisson, dont la démarche est chancelante, la parole embarrassée et la suite des idées impossible.

Aucune cause ne porte d'aussi grands désordres dans les facultés de l'esprit, aucun agent n'aboutit aussi infailliblement que l'alcool à dénaturer complétement, à pervertir, à anéantir même ces facultés, qui par leur noblesse élèvent si haut l'homme au-dessus de la bête.

Ce n'est pas sans raison que l'on a dit : *L'alcoolisé devient une machine à détruire, un instrument à faire le mal.* L'alcool, cet agent excitateur par excellence de toutes les perversions du cœur, perversions rendues inconscientes par la destruction simultanée des facultés morales, a joué un

[1] *De l'abus des boissons alcooliques*, pag. 172.

rôle immense dans la folie morale des Communards parisiens. Les meneurs, fruits secs de la littérature, des arts, du barreau, de toutes les écoles, dévorés d'ambition et de ce besoin de jouissances matérielles qu'avaient favorisé le règne déchu; individus complétement dénués de sentiments moraux, trompant le peuple, se servant de lui pour arriver d'un seul bond aux richesses et au pouvoir ; les menés, pervertis de longue date, non par imitation de ce qui se passe chez des peuples voisins, ainsi que l'a supposé le général Trochu, mais par toutes les causes d'infection morale qui pullulaient de plus en plus dans la capitale et dans les grandes villes ; les meneurs et les menés, disons-nous, ont été poussés au paroxysme de la folie, à ce besoin de destruction qui le caractérise, par les quantités énormes de boissons alcooliques qu'ils ont consommées en vidant les caves de toutes les maisons où ils pénétraient. Y avait-il parmi eux des fanatiques, ainsi qu'il s'en est rencontré parmi les hommes de 93? Non, on ne peut pas leur faire cet honneur. Il n'y avait chez eux que des ambitieux, que des orgueilleux, que des pervers et des pervertis de toute espèce, de la pire espèce principalement, presque tous plus ou moins alcoolisés.

Mais ce n'est pas sur le buveur seulement que l'action désastreuse du poison se fait sentir, c'est encore sur sa progéniture, et cela de mille manières différentes. Le plus souvent, la passion irrésistible de boire, la dipsomanie, avec le cortége lugubre de ses effets, est transmise aux descendants. Les enfants des buveurs sont sujets, selon l'organe nerveux qui a été plus spécialement influencé chez eux par le poison que leurs parents ont absorbé, à l'épilepsie, à l'idiotie, à des faiblesses plus ou moins grandes du corps et de l'intelligence, à toutes les formes de l'aliénation mentale, à tous les vices de caractère qui portent au crime et au suicide, enfin à toutes les insensibilités morales qui permettent l'accomplissement de ces actes. La nature morale des enfants illégitimes, qui naissent en général dans les

mauvaises conditions d'ivrognerie et de débauche, se ressent profondément de ces malheureuses circonstances. Les enfants-trouvés, malgré les soins physiques et moraux qu'ils rencontrent dans les hospices, donnent, toute proportion gardée, un contingent plus fort aux prisons et aux maisons d'aliénés que les personnes issues du mariage. La statistique a démontré qu'en Amérique les enfants nés de parents ivrognes étaient *dix fois* plus que les autres exposés au crime, à l'emprisonnement, à l'échafaud. La connaissance de ces faits ne saurait être trop répandue, afin d'inspirer aux parents et aux enfants, dès leur jeune âge, une profonde horreur de toutes les boissons alcooliques quelconques.

Le Dr Morel publia dans le *Nouvelliste de Rouen*, en 1871, de fort intéressantes observations sur les prisonniers de la Commune, dégradés par l'alcoolisme. Nous extrayons de ce travail le passage suivant, qui concerne les enfants de Paris enrôlés pour tuer et incendier : « Dans une récente visite faite à la prison de Rouen, dit-il, nous avons procédé, le Dr Vingtrinier et moi, à l'examen mental de 150 enfants de 10 à 17 ans, dont la plupart ont été pris les armes à la main derrière les barricades. Cet examen m'a confirmé dans mes convictions antérieures sur l'influence funeste exercée par l'alcool, non-seulement sur les individus qui en font excès, mais encore sur les descendants de ceux qui se sont livrés à cette détestable boisson. Ils sont bien, en effet, les dignes fils de leurs pères, ces assassins et incendiaires précoces sur la physionomie desquels est empreint le triple cachet de leur dégénérescence intellectuelle, physique et morale. Ils nous ont offert un spectacle navrant et bien propre à faire réfléchir les moralistes. Des figures ingrates et parfois repoussantes, des têtes sans symétrie et sans harmonie, des tailles au-dessous de la moyenne : voilà le signalement physique de ces petits malheureux. Sur 150 enfants, à peine avons-nous trouvé dix figures sympathiques. Les garçons de 17 ans paraissaient en avoir 14;

ceux de 14 en accusaient 10 à peine. L'absence de sens moral est notoire chez la majorité. Cependant, ils savaient presque tous lire et écrire ; 15 seulement étaient illettrés : preuve que l'instruction sans principes moraux et religieux est encore pire que l'ignorance. »

ARTICLE V.

Des rapports qui existent entre l'état du cerveau et les diverses espèces d'aliénation mentale. — Essai d'une classification psychologique de ces diverses espèces.

L'appréciation des rapports qui existent entre l'état du cerveau et les diverses formes de l'aliénation mentale ayant été basée jusqu'à ce jour sur de fausses données psychologiques à l'égard de la folie, a laissé beaucoup à désirer. Maintenant que nous connaissons l'état réel des diverses facultés psychiques dans les différentes formes de l'aliénation mentale, nous pourrons mieux formuler ces rapports. Leur connaissance nous aidera à résoudre la question suivante : La folie est-elle causée par une maladie de l'âme ou par une maladie du cerveau, par une anomalie fonctionnelle de cet organe? Question qui se rattache à la discussion des théories philosophiques les plus importantes qui ont été soutenues au sujet de la folie, discussion que nous devrons entamer plus loin.

La cause de la folie est-elle dans l'esprit, ainsi que l'ont pensé quelques philosophes et même quelques médecins ; ou bien est-elle dans le cerveau? Cette question en suppose une autre sur laquelle on doit être précédemment fixé : l'âme se manifeste-t-elle d'elle-même chez l'homme, ou bien se manifeste-t-elle par l'intermédiaire d'un organe? Cette question n'est plus discutable de nos jours. Tout le monde en connaît la solution. L'anatomie, la physiologie et la pathologie concourent à affirmer que l'âme est manifestée par les hémisphères cérébraux.

Si l'âme se manifeste au moyen du cerveau, et si les

manifestations de l'âme varient suivant l'état dans lequel se trouve cet organe, ce dont il n'est pas possible de douter non plus, il est tout naturel de penser que la folie est un effet de l'activité anomale du cerveau. Cette présomption devient une certitude en présence des deux circonstances suivantes: D'un côté, la nature des éléments instinctifs de l'esprit, et par conséquent les différents genres de la folie instinctives pouvant être transmis héréditairement, et l'hérédité étant purement organique, il s'ensuit que ces diverses folies sont déterminées par l'état de l'organe lui-même. D'un autre côté, nous avons des preuves certaines que dans l'aliénation mentale le cerveau est malade dès les premiers symptômes de la folie, quoique à cette époque on puisse ne rencontrer encore aucune lésion dans le tissu de cet organe. Ces preuves se trouvent dans les phénomènes somatiques qui accompagnent les premiers phénomènes psychiques de la folie, ou qui parfois même les précèdent. Ces phénomènes sont: l'insomnie, pouvant se prolonger au-delà d'un mois sans fatigue, insomnie qu'un cerveau sain ne pourrait jamais supporter et qui occasionnerait la mort avant le vingtième jour; la céphalalgie à la partie supérieure du crâne, les bourdonnements d'oreilles, des bruits fatigants dans la tête, la congestion du lobule de l'oreille, l'inappétence, l'amertume de la bouche, de légers frissons et un dérangement dans les fonctions des divers organes influencés par l'état du grand centre nerveux. La preuve incontestable que les facultés de l'âme sont manifestées par l'intermédiaire du cerveau, et la preuve également incontestable d'une affection cérébrale au début de la folie, ne doivent-elles pas imposer l'obligation d'attribuer la folie à cette affection cérébrale, sans recourir, comme cause de l'état mental, à une maladie quelconque de l'esprit, maladie qui serait en contradiction avec la spiritualité de l'âme?

L'opinion qui attribue l'aliénation mentale à une maladie de l'esprit a été cependant imaginée par les ultra-spiritualis-

tes. Par quelle étrange aberration, des personnes croyant à une âme immortelle, pur esprit, l'ont-elles supposée susceptible d'altération dans son essence, l'assimilant ainsi à la matière?

Une nouvelle preuve va nous être donnée que les phénomènes de l'aliénation dépendent de l'état du cerveau et non de l'esprit lui-même. Cette preuve est tirée de la corrélation exacte qui existe entre l'état dans lequel se trouve le cerveau dans les différentes formes de l'aliénation pathologique et la forme que présente cette aliénation. Mais, pour démontrer cette vérité, il était nécessaire de connaître préalablement la nature des divers phénomènes psychiques qui caractérisent chacune des formes de la folie pathologique.

Qu'avons-nous trouvé d'anomal dans l'état psychique des lypémaniaques et des monomaniaques, des individus atteints d'une des formes de la folie instinctive? Rien dans les facultés intellectuelles. Mais dans les facultés instinctives ou morales, nous avons rencontré des modifications importantes, des perversions inconscientes, des passions qui n'existaient pas et qui dominent l'esprit. Il n'y a donc là, à l'égard de l'organe qui manifeste les facultés psychiques, qu'une perversion de fonction et non pas une destruction de fonctions. L'élément instinctif, le seul qui soit affecté, n'est pas détruit, il fonctionne toujours ; seulement il fonctionne d'une manière différente et anomale, il a changé de nature, voilà tout. Or, pour qu'un organe fonctionne mal, pour que le cerveau manifeste des passions anomales qui ne sont pas dans le caractère naturel de l'individu, ou qui sont l'exagération de ce caractère, est-il nécessaire que cet organe soit altéré dans sa texture, qu'il présente des lésions? Nullement. Il suffit que son activité soit différente, devienne anomale, pathologique. Pour que des mouvements anti-péristaltiques se manifestent dans l'estomac, pour que les sécrétions gastriques ne soient pas normales, il n'est point nécessaire que l'estomac soit altéré, il suffit que son activité soit modifiée.

Pour que le cœur batte d'une manière désordonnée, il n'est pas besoin qu'il soit altéré, il suffit que son activité devienne anomale, et ainsi de même des autres organes de l'économie. Pour expliquer dans la folie instinctive la perversion des fonctions de l'organe qui est chargé de manifester les facultés psychiques (et ce n'est qu'une perversion de fonction qui existe dans cette folie), il n'est donc point nécessaire qu'il y ait des lésions cérébrales ; et en réalité il n'y en pas, il ne doit pas y en avoir d'importantes, car, s'il en existait, ces lésions seraient des destructions de tissu auxquelles devraient correspondre des destructions de facultés : or, il n'y a pas de facultés détruites dans cette folie, il n'y a que des modifications dans les manifestations instinctives. Une activité anomale, pathologique, sans lésion organique, explique donc complétement les phénomènes de la folie instinctive, et cette activité pathologique existe, elle est prouvée par les phénomènes somatiques que nous avons énumérés. Il y a même un rapport exact entre l'état du cerveau et la nature des perversions instinctives manifestées. A un état d'excitation, de suractivité pathologique de cet organe, correspondent les passions gaies, ambitieuses, généreuses, orgueilleuses ; à une faiblesse dans cette activité pathologique correspondent les passions tristes et dépressives de la lypémanie, la crainte, la défiance, l'inaptitude à se décider.

Tous les aliénistes ont signalé l'influence que les états d'excitation et de dépression manifestés par les aliénés, état auquel participe le cerveau, exercent sur la nature des passions et sur les idées, et par conséquent sur la nature et sur la forme du délire. Cette influence se voit surtout dans la *folie circulaire*, signalée par Falret, et décrite par M. Baillarger sous le nom de *folie à double forme*, folie qui est caractérisée par des alternatives d'excitation et de dépression. Le Dr Fabre, médecin de l'asile de Vaucluse, vient de signaler également une forme de la folie paralytique caractérisée par des alternatives d'excitation et de

dépression qui font profondément sentir leur influence sur la nature du délire des aliénés atteints de cette espèce de folie. Dans la phase d'excitation générale, les idées de grandeur et de richesse prédominent ; on rencontre le délire ambitieux combiné quelquefois avec les idées de persécution, tandis que dans la phase de dépression ce sont les idées hypochondriaques qui se manifestent ; les malades sont dominés par la crainte, par la tristesse, par un dégoût de la vie qui les porte au suicide. Ces deux phases alternantes de la folie paralytique se succèdent souvent brusquement, sans transition. Le même phénomène s'observe chez les épileptiques. Violemment agités le matin ou la veille, ils se trouvent déprimés le soir ou le lendemain; leurs délires suivent la même marche; des idées de grandeur, d'ambition, de puissance font subitement place à des idées mélancoliques et hypochondriaques, au découragement.

Les hystériques présentent fréquemment aussi ces alternatives de passions expansives et de passions dépressives. Une hystérique à laquelle nous avons donné des soins nous a plusieurs fois présenté successivement ces deux états psychiques d'une manière fort remarquable. Dans la phase de prostration physique générale, alors que cette malade était pâle, que son pouls était lent et faible, que ses traits étaient tirés, alors qu'elle avait une répugnance extrême au mouvement, qu'on ne pouvait la faire lever de son fauteuil, qu'elle ne parlait pas, elle était dominée par le découragement, la tristesse et une avarice extrême, à tel point que l'achat d'un objet, un don, une aumône, dont elle était témoin, lui causaient la plus grande peine. Dans la période d'excitation, alors que la figure était colorée, épanouie, que le pouls était plein ; alors que la malade était toujours en mouvement, qu'elle avait des crispations dans les membres et des pandiculations, qu'elle était portée à briser, et que sa loquacité était intarissable, elle était gaie, expansive, pleine de satisfaction ; elle était portée à tout acheter, à tout donner.

Dans l'état de santé, nous voyons cette double nature dans les sentiments et dans les idées se manifester successivement aussi, suivant le mode d'activité du cerveau inhérent à chaque âge. Sous l'influence d'un cerveau jeune, dont l'activité n'est nullement entravée par l'usure des éléments histologiques de cet organe et par les altérations des vaisseaux capillaires, se manifestent les sentiments gais, expansifs, généreux, l'insouciance sur l'avenir, l'amour et l'amitié, enfin l'espérance, qui fait tout entrevoir sous les plus brillantes couleurs. Dans l'âge viril, avec un mode d'activité cérébrale déjà modifié, ces sentiments jeunes ont diminué de puissance ; la défiance commence à poindre : l'avarice, le désir de posséder se fait sentir ; l'ambition, au lieu d'être généreuse, devient égoïste, la gaîté est moins vive. Dans la vieillesse, un affaissement important a lieu dans l'activité du cerveau. Cet affaissement est dû, soit à l'atrophie des éléments histologiques de cet organe déterminés par une lésion dans sa nutrition, soit à une altération dans les vaisseaux sanguins, deux causes dont la conséquence est une diminution de 4 pour cent à 70 ans, d'après Parchappe, dans le volume du cerveau. Avec cet affaissement dans l'activité cérébrale, les éléments instinctifs tristes, dont l'exagération produit les passions de la lypémanie, prédominent. L'*inquiétude* se glisse peu à peu dans le cœur du vieillard ; cette inquiétude est excitée par les moindres contrariétés, mais elle existe souvent aussi sans motif. La *crainte* est soulevée dans l'esprit du vieillard par le moindre événement fâcheux, et si l'événement est grave, cet homme en croit les conséquences irrémédiables. La crainte, de même que l'inquiétude, peut exister sans cause et sans objet. Plusieurs fois nous avons entendu dire à des vieillards : « Je ne sais ce que j'ai, je me sens tout tremblant. — Que craignez-vous ? — Rien, mais j'ai peur. J'ai beau me raisonner, je ne suis pas maître de moi, j'ai peur ».

Cette crainte sans motif, cette passion organique, est tel-

lement dépendante d'un affaissement dans l'activité cérébrale et dans les forces vitales, que l'observation nous la fait considérer comme pouvant être un phénomène qui permet de tirer un fâcheux pronostic pour la vie de l'individu. Dans diverses circonstances, nous l'avons vu en effet précéder la mort de peu de mois. Si, dans ces cas, la crainte et la tristesse font redouter la mort, et la font considérer comme prochaine, on conçoit alors pourquoi la prévision s'accomplit. Sous cette influence instinctive, la prévoyance exagérée et l'avarice remplacent les sentiments généreux ; l'égoïsme établit sa domination sur les ruines des sentiments affectueux. On attribue en général les modifications instinctives que l'âge détermine dans le caractère, non aux modifications qui s'opèrent dans le mode d'activité du cerveau, mais aux événements tristes de la vie, à l'expérience qui excite la crainte. Ces causes ont, il est vrai, une certaine influence sur ces modifications, mais elles sont loin d'en avoir une aussi grande que celle qui dépend du mode d'activité du cerveau. Les événements les plus tristes ne donnent pas à l'homme jeune et à l'adolescent le caractère de la vieillesse. Les grands chagrins, quand ils ne portent pas le jeune homme à des extrémités violentes et immédiates, s'effacent graduellement, ou bien ils impriment une autre direction aux sentiments généreux de la jeunesse. Le fanatique jeune se sacrifie lui-même pour soutenir la cause qui le passionne ; le fanatique vieux sacrifie au contraire son entourage. D'un autre côté, les sentiments du vieillard ne se modifient jamais dans le sens des sentiments et des passions de la jeunesse, dans le sens de la libéralité, des affections et de la gaîté. La crainte d'innover le rend ennemi du progrès, vers lequel aspirent la jeunesse et la virilité.

S'il y a un rapport certain entre l'excitation cérébrale et les passions gaies, expansives, ambitieuses, entre l'affaissement cérébral et les passions tristes et craintives, il ne faudrait pas croire cependant que toute excitation du cer-

veau doive produire ces belles passions. Le mode d'activité dans lequel se trouve cet organe excité, influe incontestablement aussi sur la nature des passions qui surgissent. Ainsi, lorsque le mode d'activité du cerveau qui produit l'inquiétude, la crainte et la tristesse, n'est pas modifié par l'excitation qui surgit dans cet organe, la tristesse, la crainte et l'inquiétude persistent; mais, au lieu d'être concentrées, ces passions sont anxieuses, deviennent violentes et peuvent produire le désespoir. La douleur morale vive, la souffrance physique du mélancolique, ne sont point de la dépression, elles sont produites par une hyperesthésie des centres nerveux et de la sensibilité générale, accompagnée d'une excitation morale vive quoique triste. Il en est tellement ainsi, que ces excitations mélancoliques doivent être traitées par les calmants à haute dose, et non par les moyens excitants. Pour que l'excitation cérébrale produise chez un individu triste et déprimé les passions gaies, orgueilleuses, il faut donc que le mode d'activité du cerveau, au lieu d'imprimer de la violence à ses passions tristes, soit modifié non-seulement dans son intensité, mais encore dans sa qualité, ce qui peut avoir lieu dans toutes les formes de l'aliénation mentale, mais ce qui s'observe surtout dans l'épilepsie, dans l'hystérie et dans la folie à double forme.

C'est en partant du principe que la nature des passions manifestées reflète l'état d'excitation ou d'affaissement du cerveau malade, que les médecins aliénistes emploient avec succès le traitement calmant contre les passions orgueilleuses et ambitieuses, et qu'ils combattent les délires tristes par la longue série des toniques et des excitants.

Pour expliquer les phénomènes de la folie instinctive manifestée par des perversions instinctives sans destruction de facultés, il n'est donc point besoin d'avoir recours à des lésions organiques, quelles que soient la nature et la forme de cette folie; une activité *anomale* excitée ou déprimée, suffit pour avoir cette explication. Cette activité anomale

donne lieu à une lésion fonctionnelle de l'organe, à des perversions morales, seuls phénomènes psychiques manifestés dans cette espèce de folie.

Les guérisons instantanées ou très-rapides de la folie instinctive pathologique, guérisons rares, il est vrai, et qui sont déterminées par des impressions vives, émotionnelles, prouvent bien que les tissus ne sont point encore altérés dans cette première période de la folie. Le cas suivant de guérison rapide de la folie se trouve consigné dans les *Annales médico-psychologiques*, n° de mars 1873, pag. 266. — Le malade n'est resté qu'un mois et demi à l'Asile. Voici son histoire: Les événements politiques de 1870 surexcitent son patriotisme. Il cherche à être utile à sa patrie dans l'Administration. Il élucubre trois mémoires destinés à des améliorations philanthropiques, et il les fait parvenir au Gouvernement de Tours. Son imagination travaille, son caractère devient irritable et susceptible. Enfin, un jour il annonce qu'il va être Président de la République. Persuadé qu'il va être richissime, il veut acheter un château, et en attendant il casse tout chez lui. Transporté à l'Asile, le changement de position auquel il était loin de s'attendre, lui produit une émotion salutaire. Il réfléchit, devient circonspect, demande à travailler, et sort guéri de sa folie et de son ambition.

Ce qui a guéri ce malade, ce n'est pas la réflexion, car le passionné, absorbé et dominé par sa passion, ainsi que l'est le fou, ne pense, ne raisonne, n'imagine, ne juge que d'après les inspirations de sa passion. Des pensées aussi mal gouvernées ne pourraient pas le ramener à la raison. Ce qui l'a guéri, ce qui a rétabli si promptement l'activité normale de son cerveau, et, avec cette activité normale, ce qui a permis la réapparition des éléments instinctifs rationnels de l'esprit et la disparition des éléments instinctifs irrationnels, des passions, c'est l'émotion, moyen qui peut être efficace pour opérer la guérison de la folie, lorsque le malade est susceptible d'être émotionné, ce qui sera démontré plus tard.

N'avons-nous pas, par les effets de l'alcool sur le cerveau, tous les phénomènes de la folie instinctive dans ses différents degrés d'intensité et dans ses différentes formes ? N'avons-nous pas aussi, sous cette influence délétère, tous les phénomènes de la manie et de la démence ? Et cependant aucune lésion organique n'a eu lieu pendant l'ébriété, puisque, le poison étant éliminé, tout rentre dans l'ordre. La présence de vers dans les intestins, dans les fosses nasales, l'époque menstruelle, la grossesse, peuvent donner lieu également aux phénomènes de la folie instinctive sans altération cérébrale aucune. La simple excitation du cerveau par la restitution de la vue a suffi pour rendre l'intelligence à un individu qui présentait tous les symptômes de la démence. Cet individu, affecté d'une cataracte double, était incapable de donner aucun renseignement sur ses antécédents. La double opération pratiquée par le professeur Bouisson (de Montpellier) rendit la vue à l'opéré. Peu à peu l'intelligence et la mémoire lui revinrent, il put rendre compte de son état antérieur, indiquer comment lui était survenue l'inactivité de son esprit. Par la perte de la vue, son cerveau manquant d'un excitant puissant, l'intelligence s'était graduellement affaiblie chez lui, jusqu'à l'extinction.

Ces divers faits prouvent que le cerveau peut être profondément troublé dans ses fonctions psychiques sans qu'il soit altéré dans son tissu, et que les formes les plus variées et même les plus graves de l'aliénation mentale peuvent, dans certaines circonstances, se manifester sous l'influence de ce trouble fonctionnel. Chercher une explication de la folie instinctive caractérisée par des perversions morales sans destruction des facultés, dans des altérations cérébrales, c'était donc faire fausse route, c'était partir de cette erreur psychologique, que dans cette folie il y a des facultés détruites.

S'il n'est point nécessaire d'avoir recours à des altérations organiques pour expliquer les phénomènes de la folie

instinctive, est-ce à dire pour cela que l'on ne rencontre jamais de lésions cérébrales dans cette première phase de la folie? Non, sans doute. A l'aide du microscope, on a découvert dans cette première phase, non pas toujours, mais quelquefois, diverses altérations peu apparentes, très-importantes cependant par la gravité qu'elles imprimeront plus tard à l'état du cerveau. Ces lésions portent surtout sur le système circulatoire de cet organe. Ce sont de petits foyers apoplectiques formés par la rupture des capillaires, ce qui indique une altération de ces vaisseaux. D'autres lésions légères sont produites par un vice de nutrition dans le cerveau. Mais ces lésions ne sont point la cause réelle de la folie dans sa période instinctive, puisqu'on rencontre le plus souvent les folies instinctives sans lésion aucune. Ces lésions produisent un autre effet. Elles détermineront peu à peu des altérations graves dans le tissu même du cerveau, et avec cette désorganisation, la destruction des facultés, la démence et l'incurabilité.

Le cerveau, de même que les autres organes du corps, a des nerfs ganglionnaires qui président aux fonctions trophiques de cet organe ; si ces fonctions sont troublées, le cerveau doit s'en ressentir à la longue et ses fonctions doivent en être troublées aussi, sans que dans le principe il y ait eu des lésions apparentes, des destructions de tissu. C'est probablement là la cause pour laquelle les troubles des organes innervés par le grand sympathique, et pour laquelle les phénomènes émotifs répétés, phénomènes qui dépendent de cette partie du système nerveux, sont des causes fréquentes de folie.

Enfin, une autre circonstance permet de concevoir sans lésion organique la folie instinctive dans laquelle les facultés morales sont perverties, les facultés intellectuelles restant intactes, c'est-à-dire dans laquelle il n'y a pas de destruction de facultés. Les métamorphoses que subissent les tissus nerveux sont de deux espèces différentes. Dans l'une, les éléments composants sont dissociés et le composé

change de nature, il forme de nouvelles combinaisons ; il est désorganisé et ses fonctions sont plus ou moins entravées, anéanties. Dans l'autre, les éléments composants sont seulement arrangés d'une manière différente, sans que la continuité du tissu soit détruite. La première métamorphose s'appelle: *décomposition*; la seconde : *transformation isomérique*[1]. Cette transformation inappréciable pourrait bien exister dans la première période de la folie et en être la cause, sinon dans tous les cas, du moins dans un certain nombre. Après la décomposition, la reconstitution des précédents rapports entre les éléments est fort difficile, le plus souvent même impossible, d'où, l'incurabilité. Dans la transformation isomérique, un faible changement dans les conditions, déterminé par le calme du cerveau, par l'isolement, par un régime approprié, par une émotion, par une médication convenable, suffit souvent pour faire reprendre aux éléments histologiques leur état primitif. Prises dès le début, les aliénations mentales, alors qu'elles ne seraient dues qu'à une transformation isomérique de la substance cérébrale, sont, en effet, fort souvent guérissables. Elles le sont d'autant moins qu'elles datent de plus longtemps, que la transformation par décomposition s'est substituée à la première.

Après avoir démontré que la folie instinctive n'est point liée à des altérations du tissu du cerveau, mais à une simple anomalie fonctionnelle de cet organe, qui peut être produite par diverses causes, poursuivons l'étude des rapports qui existent entre l'état du cerveau et celui des autres formes de l'aliénation mentale.

Dans la folie paralytique, où l'on trouve en même temps les phénomènes de la folie instinctive et ceux beaucoup plus graves de la destruction des facultés psychiques, de

---

[1] *Corps isomères.* — Corps composés des mêmes éléments en même nombre, mais dont les propriétés sont différentes, ce qui fait supposer que les éléments sont disposés différemment entre eux.

la démence, on rencontre des lésions graves, des désorganisations dans la substance grise périphérique du cerveau; et, comme les phénomènes de la paralysie se manifestent en même temps, on rencontre également des lésions, surtout dans la partie supérieure de la moelle, à la surface des organes nerveux qui composent le quatrième ventricule.

Dans les accès de manie aiguë, où toutes les facultés psychiques sont bouleversées, où l'excitation des éléments instinctifs pervertis, où la violence prédominent, que trouve-t-on dans le cerveau? Une congestion active, des traces d'une inflammation aiguë. Dans la manie chronique, où toutes les facultés psychiques sont également bouleversées, sans état permanent d'excitation, et où les facultés psychiques entrent dans leur période d'extinction, on trouve dans le cerveau des traces de congestion passive, d'inflammation chronique, des adhérences de cet organe à ses membranes, de légers épanchements, de très-petits foyers apoplectiques, un commencement de désorganisation partielle de la substance grise périphérique. Cette substance, formée principalement de cellules, et qui est la partie nerveuse réellement active des hémisphères, est beaucoup plus sujette que la substance blanche, substance de communication et de transmission, aux transformations, et surtout aux transformations rapides. La substance grise contient beaucoup plus d'eau que la blanche, et, d'après Kölliker, elle reçoit cinq fois plus de vaisseaux que celle-ci.

Dans la démence, où toutes les facultés psychiques s'éteignent peu à peu, on rencontre les formes les plus variées des altérations cérébrales, qui étant toutes, quelle que soit leur nature, des destructions de tissu, doivent produire des affaissements, des destructions de facultés. L'activité pathologique qui a régné pendant un temps plus ou moins long dans le cerveau n'étant pas impunément supportée par cet organe, celui-ci a fini par subir de graves modifications dans ses éléments histologiques, modifications qui sont de véritables destructions du tissu nerveux,

lesquelles ont amené à leur suite, après la période de perversion de la folie instinctive, des destructions de facultés, et finalement les phénomènes de la démence.

Si, dans quelques cas rares de folie, avec destruction permanente des facultés, on n'a pas trouvé des lésions organiques, des destructions de tissu, c'est : 1° parce que la désorganisation des éléments histologiques du cerveau, soit par atrophie, soit par désagrégation, soit par dégénérescence, ne se laisse pas toujours apercevoir à l'œil nu ; 2° c'est aussi parce que l'inactivité des cellules nerveuses, leur paralysie, peut avoir lieu sans lésion apparente de ces cellules, même au microscope. Ces paralysies limitées du cerveau, aussi bien que celles des autres centres nerveux, se produisent lorsque ces organes ne reçoivent plus ou ne reçoivent pas en quantité suffisante, par le sang artériel, l'excitation qui leur est nécessaire pour remplir leurs fonctions, soit parce que ce sang arrive en trop faible quantité dans certaines parties par suite de lésions survenues dans les vaisseaux capillaires, ou par suite d'une affection des nerfs vaso-moteurs, soit parce que le sang n'a plus ses qualités normales. Du reste, si autrefois on considérait le cerveau comme étant sain, alors qu'il présentait des altérations peu apparentes, il n'en est plus de même aujourd'hui, où l'on sait que, dans un organe aussi délicat, le moindre ramollissement doit être considéré comme une destruction de tissu.

Enfin, dans l'idiotie, état mental qui est caractérisé par une impuissance plus ou moins grande des facultés intellectuelles, de la faculté surtout de lier les idées, de réfléchir, et par la faiblesse ou l'absence des facultés morales, des plus élevées principalement, on rencontre une atrophie considérable du cerveau, et, comme les autres centres nerveux partagent cette atrophie, le corps est lui-même atrophié.

La connaissance de la psychologie des différentes aliénations pathologiques, en démontrant qu'il existe un rapport

exact entre les phénomènes psychiques qui caractérisent chacune d'elles et l'état de l'organe qui manifeste ces phénomènes, donne la possibilité d'établir une classification des différentes formes de l'aliénation, en prenant pour base les symptômes psychiques manifestés, possibilité qu'avait signalée Griesinger. Une classification strictement psychologique est certainement excellente pour se faire une juste idée de la folie au point de vue psychologique ; mais nous croyons que pour étudier la folie au point de vue pathologique, c'est-à-dire au point de vue de sa cause organique et du traitement médical de cette cause, les classifications que l'on rencontre dans les œuvres des aliénistes modernes sont préférables. La classification adoptée dans ce travail nous paraît convenir aux exigences de la psychologie.

En rappelant ici cette classification, nous y introduirons quelques légers changements qui la rendront, pensons-nous, meilleure.

ESSAI D'UNE CLASSIFICATION PSYCHOLOGIQUE DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ALIÉNATION MENTALE.

Première classe des aliénations mentales. — Cette classe renferme les folies instinctives de toute forme caractérisées par la perversion des facultés morales et par la conservation des facultés intellectuelles. Ces folies sont dues à une activité pathologique anomale du cerveau, et non à des altérations organiques qui produiraient des destructions de facultés. Si l'on rencontre parfois dans cette période de la folie quelques lésions microscopiques, ce ne sont point elles qui déterminent les perversions morales ; ces lésions sont le début de l'affection organique qui produira plus tard la destruction des facultés. Les folies instinctives se montrent sous deux formes générales correspondant à deux modes différents de l'activité pathologique du cerveau : 1° la *forme caractérisée par l'excitation du cerveau*, et qui,

suivant le mode d'activité dont cet organe est animé, se manifeste, ou par les passions gaies, orgueilleuses, ambitieuses, expansives, ou par les passions tristes, mais violentes, telles que l'anxiété, l'inquiétude turbulente, le désespoir; 2° la *forme caractérisée par une dépression, un affaiblissement dans l'activité cérébrale*, forme qui se manifeste par les passions tristes de la lypémanie, la crainte, le découragement, la défiance, l'absence de volonté. Ces deux formes générales sous lesquelles se présentent les folies instinctives ou morales, l'excitation et la dépression, affectent aussi les autres espèces d'aliénation.

Pour la description des différentes formes de la folie instinctive, nous avons pris les bases qui ont été adoptées par Esquirol dans son étude sur les monomanies, bases qui, en vue d'une étude psychologique, nous ont paru excellentes. Dans une première division, se trouvent les folies instinctives que ce savant aliéniste attribuait improprement à une lésion de l'intelligence, et que nous avons appelée : folie instinctive spéculative, parce qu'elle se manifeste surtout par le délire des idées. Dans une seconde division se trouvent les folies instinctives qu'Esquirol attribuait à une lésion des affections, et que nous avons appelée : folie instinctive active, parce qu'elle se manifeste surtout par des penchants et des actes ridicules, immoraux, criminels. Dans une troisième division se trouvent les folies instinctives caractérisées par l'irrésistibilité des penchants et qu'Esquirol attribuait à la lésion de la volonté.

Deuxième classe. — La folie paralytique devrait occuper, dans une classification psychologique, une place à part, et cette classe devrait être la seconde, cette aliénation étant un mélange de folie instinctive de la première classe et d'affaiblissement des facultés intellectuelles. Elle correspond non-seulement à une activité cérébrale pathologique avec excitation ou dépression, ce qui donne lieu aux délires ou orgueilleux ou tristes, mais encore à une altération grave et progressive du cerveau, altération qui, étant une

destruction de tissu, donne lieu à une destruction graduelle de toutes les facultés psychiques, à la démence.

Troisième classe. — Cette classe, qui est caractérisée par un mélange de perversion des facultés instinctives et de disparition et de bouleversement plus ou moins grand des facultés intellectuelles, renferme l'état maniaque. Cet état présente deux formes différentes : la manie aiguë, caractérisée par un bouleversement *avec violence* de toutes les facultés psychiques, bouleversement dans lequel on rencontre autant de perversion que de destruction de facultés. Cet état, qui peut être déterminé par toute excitation vive du cerveau, est passager, comme toute affection aiguë. — La manie chronique, caractérisée également par des perversions morales, mais *sans violence permanente*, et par une destruction plus ou moins étendue des facultés intellectuelles, est déterminée par des altérations de diverse nature de la substance grise périphérique de cet organe.

Quatrième classe. — Dans cette classe, nous trouvons une diminution ou une absence plus ou moins complète des facultés intellectuelles et des facultés morales. Si cette diminution ou cette absence, survenue subitement à la suite d'une vive émotion, est déterminée seulement par une diminution, une paralysie de l'activité cérébrale, sans désorganisation de tissu, elle produit la stupeur. Si cette absence est déterminée graduellement par la paralysie et par la destruction du tissu cérébral, elle produit la démence.

Dans ce cadre rentrent toutes les formes psychologiques de l'aliénation mentale. Les folies épileptiques, hystériques, alcooliques, ne doivent pas former, au point de vue psychologique, des classes à part. On ne rencontre en elles, sauf quelques particularités propres à chacune, que les phénomènes des diverses classes précédentes des aliénations mentales.

CHAPITRE III

DES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS DE LA FOLIE INSTINCTIVE CHEZ L'HOMME EN SANTÉ.

La plus dangereuse de toutes les folies est celle que l'on s'obstine à méconnaître.

Nous sommes loin d'avoir épuisé l'important sujet de la folie, et le programme présenté par l'Académie indique lui-même que ce sujet doit être poursuivi chez l'homme en santé lorsqu'il demande que l'on s'occupe des esprits faux, chimériques, exaltés, etc.

L'étude que nous allons entreprendre nous fournira une nouvelle occasion de démontrer l'exactitude des propositions fondamentales de notre doctrine sur la folie, savoir : que la folie est un état psychique toujours le même au fond, et que cet état psychique consiste dans *l'inconscience morale*, en présence des inspirations perverses irrationnelles des passions, inconscience qui produit l'aveuglement de l'esprit à l'égard des inspirations passionnées. Si la folie réside dans un état psychique, et si cet état psychique est réellement celui que nous avons spécifié, il devient évident que partout où l'on rencontrera cet état, il y aura folie. Or, cet état ne se rencontre pas seulement chez le malade, on le trouve aussi parfaitement caractérisé chez l'homme en santé. Si l'on veut bien prêter son attention sur ce que produit la maladie cérébrale chez le fou malade avant qu'elle détruise les facultés psychiques, on verra que ce n'est même pas la folie elle-même. La maladie détermine seulement chez lui des passions insolites, pas autre chose. Si ces passions ont assez de puissance pour envahir l'esprit,

pour le posséder tout entier, en étouffant les sentiments moraux qui, s'ils étaient présents, éclaireraient l'individu sur l'irraisonnabilité de ses inspirations passionnées, c'est-à-dire, pour déterminer l'inconscience morale et l'aveuglement à leur égard, il y a folie. Si les passions pathologiques n'envahissent pas complétement l'esprit, si elles laissent aux sentiments rationnels la possibilité de se manifester en même temps qu'elles, ces sentiments rationnels éclairent l'esprit, il n'y a pas inconscience morale et aveuglement moral à l'égard des inspirations passionnées..., il n'y a pas folie, quelque puissantes que soient les passions pathologiques. C'est ce que nous avons vu avoir lieu dans la troisième forme des monomanies d'Esquirol, forme dans laquelle le mot folie est impropre tant que le malade est éclairé par ses sentiments moraux sur ses impulsions au mal, tant qu'il les désapprouve. Le mot folie ne convient que lorsque, dans le paroxysme de la passion maladive, celle-ci finit par absorber complétement l'esprit et par l'aveugler. Si le malade est entraîné à commettre l'acte pervers par la puissance réellement irrésistible de sa passion, alors qu'il reste éclairé sur son penchant et alors qu'il le désapprouve, il y a aliénation mentale, puisque l'individu n'est plus maître de lui, puisque sa volonté est impuissante à lutter; mais il n'y a pas folie. On voit donc que, même chez le malade, ce n'est pas l'effet direct de la maladie, la passion soulevée, qui produit la folie, mais une circonstance psychique déterminée par cette passion, l'*inconscience morale*, l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations passionnées, aveuglement qui force l'esprit, d'après les lois auxquelles l'esprit est soumis, à considérer comme vraies les inspirations fausses de la passion, comme justes les inspirations injustes, comme bonnes les inspirations mauvaises, cruelles, criminelles; comme rationnelles, les inspirations bizarres, extravagantes, absurdes, ridicules. Cet aveuglement moral des passionnés à l'égard des absurdités, des immoralités que

leur suggèrent leur passion, se trouve exactement signalé dans les vers suivants de Boileau :

> Chacun veut en sagesse ériger sa folie,
> Et, se laissant régler par son esprit tortu,
> De ses propres défauts se faire une vertu. (Satire IV.)

Observons toutefois que cet effet n'est point volontaire et qu'il est la conséquence de la nature psychique de l'homme.

La folie instinctive ou morale, la seule classe des aliénations mentales qui mérite le nom de folie, est aussi la seule classe des aliénations que l'on rencontre chez l'homme en état de santé. L'idiotie et l'imbécillité, autres formes de l'aliénation, affectent bien des individus qui ne sont point malades, mais ces individus sont des infirmes atrophiés, organiquement incomplets.

Le mot folie morale, que nous adoptons comme indiquant l'élément psychique qui fournit l'objet de la folie, a été employé pour la première fois par Pritchard. Ce savant médecin anglais désigna sous ce nom, parfaitement adopté aux folies instinctives, les principales monomanies d'Esquirol. Il ne l'employa donc qu'à l'égard des fous malades. Mais le nom de : *folie morale* convient également aux folies de l'homme en santé. Nous nous servirons donc de ce terme pour désigner ces folies, aussi bien que du terme de : *folie instinctive*, lequel est adopté par les aliénistes français pour désigner les folies instinctives pathologiques.

Deux conditions sont nécessaires pour produire chez l'homme en santé, de même que chez le malade, la folie morale ou instinctive, folie qui chez le premier est vulgairement désignée sous le nom d'égarement de l'esprit par les passions. Ces conditions sont : 1° Une passion qui inspire des idées fausses, des chimères, des exagérations, des absurdités, des désirs irrationnels ou immoraux de toute espèce, idées et désirs qui sont l'objet de la folie ; 2° L'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de cet objet,

l'ignorance instinctive de la fausseté, de l'absurdité, de l'exagération, de la perversité de ces diverses inspirations, aveuglement causé par l'inconscience morale, par l'absence des sentiments moraux, qui éclaireraient l'esprit s'ils y étaient présents. La première condition fournit l'objet de de la folie, et la seconde produit la folie elle-même. L'aveuglement des passionnés est un fait si généralement reconnu, qu'il a passé dans le langage. Mais le vulgaire, qui n'est point psychologiste, n'est pas strictement dans le vrai lorsqu'il dit : Tel homme est aveuglé par sa passion. Ce n'est point la passion elle-même qui aveugle l'homme ; l'inconscience morale, en présence de la passion, est seule la cause qui produit l'aveuglement moral, cause de la folie; car si cette inconscience n'existait pas, si les sentiments moraux éclairaient l'homme à l'égard de sa passion, celle-ci, quelque puissante qu'elle fût, ne l'aveuglerait point, ne le rendrait point fou. Ainsi, au lieu de dire : Tel homme est aveuglé par ses passions, on devrait dire, pour s'exprimer avec une exactitude psychologique : Tel individu est aveuglé sur les inspirations insensées de sa passion, par le fait de son inconscience morale à leur égard. La puissance de la passion peut cependant être elle-même la cause de l'inconscience morale, en étouffant les sentiments moraux dans la conscience, mais cette inconscience peut être indépendante de la force de la passion ; c'est ce qui a lieu lorsque les sentiments moraux manquent complétement.

L'absence de sentiments moraux, l'insensibilité morale, cause de l'inconscience morale qui produit l'aveuglement moral de l'esprit sur les inspirations irrationnelles des passions, peut provenir de deux causes : 1° Ou d'un idiotisme moral partiel et congénial, du manque plus ou moins complet des sentiments moraux opposés à la passion, cas où il n'est pas nécessaire que la passion ait une grande puissance pour dominer l'esprit, que celui ci sente comme vraies, justes et raisonnables les inspirations irrationnelles

de sa passion, puisque aucune faculté morale n'éclaire l'esprit à leur égard, ne les combat dans la conscience, puisque, quand la passion élève sa voix, elle représente chez cet individu toute sa conscience morale. Ce qui caractérise ces idiots partiels en moralité, c'est leur incorrigibilité, et l'on conçoit facilement qu'ils ne puissent se soustraire au joug de leurs passions ; 2° Ou bien l'absence de sentiments moraux provient de ce que la passion a tellement de puissance sur l'esprit, qu'elle étouffe, dès qu'elle se fait sentir avec une certaine force, les sentiments moraux antagonistes de sa passion, sentiments qui, s'ils n'avaient pas été comprimés, annihilés par la passion, éclaireraient la conscience sur la fausseté, l'absurdité, la perversité des inspirations passionnées, en feraient sentir la nature irrationnelle. Pour que les passions absorbent, dominent l'esprit; pour qu'elles paralysent les sentiments moraux que possède l'individu, il faut qu'elles aient une grande puissance, soit naturellement, soit par l'effet de leur excitation plus ou moins prolongée. La paralysie des sentiments moraux causée par la passion sera d'autant plus facile que ces sentiments seront moins puissants. Si ces sentiments ont une grande énergie, rarement les passions, malgré leur puissance, parviennent à les étouffer. Les esprits exaltés, dont les types les plus remarquables sont les fanatiques, doivent souvent le développement et la persistance de leur exaltation passionnée à la faiblesse naturelle de leurs sentiments moraux. La puissance et la vivacité des passions qui animent ces individus, étouffent, paralysent alors facilement leurs faibles sentiments moraux, éléments générateurs de la raison morale.

Lorsque les passionnés sont dénués des sentiments moraux qui sont les antagonistes de leur passion, la folie morale se manifeste chez eux dès que cette passion se fait sentir, et cette folie risque fort de rester incurable tant que la passion persiste, car, pour éclairer ces passionnés, rien ne peut remplacer les facultés morales qui leur

manquent. Chez ces passionnés, la folie cesse naturellement dès que la passion, sur les inspirations desquelles ils sont aveuglés, cesse de se faire sentir. Ils rentrent alors dans le domaine de la raison commune, que leur donnent les sentiments rationnels dont ils sont doués.

Chez les passionnés qui sont doués des sentiments rationnels antagonistes de leur passion, mais chez lesquels ces sentiments sont étouffés par la puissance de ces passions, la folie morale n'est en général que de courte durée. Elle peut même cesser avant que la passion ait tout à fait disparu, c'est-à-dire dès que cette passion a faibli. Les sentiments moraux antagonistes, surtout s'ils ont une certaine énergie, pouvent en effet se réveiller avant la cessation complète de la passion, alors que celle-ci, ayant perdu une partie de sa puissance, n'absorbe plus entièrement l'esprit, ne le possède plus complétement. Ces sentiments moraux, éclairant alors l'esprit à l'égard des inspirations insensées de la passion, l'aveuglement moral cesse, et, avec lui, l'état psychique constitutif de la folie. L'individu sent alors et connaît ses errements, il les réprouve, il peut lutter contre eux, et les vaincre s'il le veut. Ces instants de folie morale sont donc très-guérissables, puisque hors de ces instants l'individu les connaît, et puisqu'il a les moyens moraux pour les combattre. Mais pour cela, il faut qu'il se méfie de sa passion et qu'il lui résiste dès qu'il la sent poindre, c'est-à-dire avant qu'elle en soit arrivée à absorber l'esprit, à annihiler les sentiments moraux ; car, une fois les éléments instinctifs de la raison disparus, l'individu aveuglé sur sa passion n'a plus le pouvoir de la combattre.

Nous appelons l'attention des psychologues sur cette partie importante de la psychologie des passions, partie entièrement neuve qui jette un jour complet sur la question de la folie. Nous avons exposé ces principes dans leur plus grande simplicité, tels que l'étude des faits les plus nombreux et les plus variés nous les ont révélés, sans

jamais nous écarter de la méthode scientifique, qui seule peut conduire à la vérité. Ces principes résument tout le mécanisme psychique, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la folie morale.

Pour étudier avec quelque ordre les nombreuses folies morales que l'on observe chez l'homme en santé, nous nous réglerons sur les types que nous avons adoptés dans l'étude de la folie pathologique, et qui ont été adoptés par Esquirol dans son étude sur les *Monomanies*. Cette méthode aura l'avantage de démontrer l'identité psychologique qui existe entre les folies instinctives de l'homme en santé et les folies instinctives de l'homme malade. — L'ordre que nous adoptons dans notre étude ne regarde que la forme qu'affecte la folie instinctive, car l'état psychique de cette folie est toujours le même. Ainsi, la première forme de la folie instinctive, de même que chez le malade, est plutôt spéculative qu'active ; c'est le contraire pour la seconde forme. Dans celle-ci, l'objet de la folie étant inspiré par des passions plutôt perverses, criminelles, que bizarres et ridicules, et ces passions perverses, en général puissantes, demandant leur satisfaction par des actes méchants, le danger que présentent les individus atteints de cette folie active est plus grand que celui que peuvent offrir les individus qui appartiennent à la forme plutôt spéculative.

Nous ne saurions présenter ici tous les objets de la folie morale inspirés par les passions naturelles à l'humanité. Ces objets varient à l'infini par les combinaisons diverses que les passions produisent entre elles pour les créer. L'exposé d'un certain nombre de ces objets suffira. Quant au caractère psychologique de ces folies, nous le trouverons toujours, quels qu'en soient l'objet et la forme, dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de l'objet, par le fait de l'inconscience morale sur sa qualité déraisonnable.

ARTICLE PREMIER.

La troisième forme de la Folie instinctive appelée par Esquirol : Lésion de la volonté, n'existe pas dans l'état de santé.

Avant de commencer notre étude sur la folie morale de l'homme en santé, démontrons que la troisième forme des folies instinctives ne peut pas se rencontrer chez lui.

Cette forme de la folie pathologique est caractérisée, avons-nous vu : 1° par une passion anomale ayant pour objet, de même que les monomanies criminelles, l'acte pervers lui-même ; 2° par la puissance extrême de l'impulsion qui pousse à commettre cet acte, impulsion qui, à un moment donné, devient réellement *irrésistible ;* 3° par une vive réprobation morale contre le penchant éprouvé, ce qui permet à l'individu de lutter, tant que cela lui est possible, contre son penchant criminel. Cette espèce de folie ou plutôt d'aliénation mentale sans folie réelle, ne peut point se manifester chez l'homme dont le cerveau est sain : en premier lieu, parce que la passion qui a pour objet l'acte pervers lui-même, tel que : tuer pour tuer, brûler pour brûler, voler pour voler, n'existe pas dans l'état de santé, ce genre de passions étant essentiellement lié à un état pathologique du cerveau ; en second lieu, parce qu'en santé il n'y a pas de penchants irrésistibles, de penchants plus puissants que la volonté, l'irrésistibilité des penchants causée par leur puissance exceptionnelle étant toujours déterminée par un état pathologique du cerveau, état qui seul peut leur imprimer une impulsion invincible, contre laquelle la volonté, à un certain moment, est impuissante. En santé, en effet, aucun désir, aucun motif, aucun penchant ne peut être qualifié d'irrésistible, quelque grande que soit leur puissance ; car, ou bien le sens moral réprouve et combat le désir pervers, ou bien il ne le réprouve pas et ne le com-

bat pas, soit parce que l'individu ne le possède pas, soit parce que, le possédant, ce sentiment reste muet, étant étouffé par la passion qui inspire le désir pervers.

Si le sens moral réprouve et combat le penchant pervers, l'homme a dans le sentiment du devoir moral un pouvoir toujours suffisant pour résister, s'il le veut, à ce penchant ; aucun penchant, quelle que soit sa force, n'est alors irrésistible. Il n'y a que des impulsions pathologiques qui ne peuvent être arrêtées volontairement, de même qu'en fait de mouvements il n'y a que les mouvements convulsifs qui ne peuvent être arrêtés par la volonté.

Si, en l'absence du sens moral, l'homme satisfait son penchant pervers, alors que ce penchant est seulement combattu par des sentiments égoïstes, ce n'est dans aucun cas parce que ce penchant est irrésistible que l'homme le satisfait, c'est parce que ce penchant est plus puissant que les bons sentiments égoïstes qui l'ont combattu. Entre des penchants ou des motifs *égoïstes*, ce sont toujours, en effet, les plus puissants, quelle que soit leur nature mauvaise ou bonne, qui l'emportent sur ceux qui sont les moins puissants, et cela par le fait de la loi de l'intérêt, qui est alors en pleine condition d'activité. (Partout où avant et pendant la décision n'intervient pas le sens moral, et avec lui le sentiment du devoir, la loi de l'intérêt est nécessairement en activité ; car il n'y a que le sentiment du devoir qui puisse engager l'homme à faire ce qu'il ne désire pas ou ce qu'il désire le moins.) En l'absence du sens moral et du sentiment du devoir, la volonté étant fixée par le désir et non par le libre arbitre, c'est la loi de l'intérêt, c'est la loi du désir le plus grand qui régit le monde moral.

Si, ni le sens moral, ni les sentiments égoïstes rationnels d'intérêt bien entendu n'ont combattu le penchant pervers, ce penchant n'a pas été irrésistible, puisque rien ne lui a résisté, ne l'a combattu dans la conscience.

Ces trois cas résumant tous les états psychiques dans lesquels l'homme en santé cède à ses penchants pervers,

il est évident qu'en aucun cas la qualification d'irrésistible ne peut être donnée à ces penchants.

ARTICLE II.

Première forme de la Folie instinctive de l'homme en santé, forme correspondant à la première forme des folies instinctives pathologiques, improprement appelées par Esquirol : Lésion de l'intelligence.

La folie instinctive pathologique, dite : lésion de l'intelligence, est caractérisée, avons-nous vu, par une ou plusieurs idées irritationnelles appelées *délirantes*, que crée l'imagination sous l'influence d'une passion qui domine l'esprit, idées d'après lesquelles l'individu règle sa conduite. Ces idées sont remarquables toujours par leur fausseté, souvent par leur absurdité, quelquefois par leur perversité. Ces idées sont l'objet de la folie, mais elles ne la constituent pas, car, si l'individu était éclairé par la raison morale à l'égard de ces idées, il ne serait pas fou. Ce qui constitue la folie, c'est l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de ces idées, aveuglement forcément déterminé par ce fait que la passion inspiratrice de l'objet de la folie absorbe l'esprit, le domine entièrement en étouffant tous les éléments instinctifs rationnels qui pourraient éclairer l'esprit à l'égard de cet objet. Eh bien ! cet effet est exactement produit chez l'homme en santé par certaines passions puissantes naturelles à son caractère, ou rendues accidentellement puissantes par des circonstances qui les ont excitées. Ces passions, en aveuglant l'esprit, produisent une folie instinctive réelle, folie qui persiste tant que les sentiments moraux antagonistes de ces passions n'élèvent pas leur voix dans l'esprit, n'y font pas luire la vérité, la morale, la raison, en un mot n'éclairent pas l'esprit à l'égard des inspirations folles de la passion. Cet aveuglement est la conséquence, non-seulement de la puissance des passions qui inspirent

l'objet de la folie, mais encore d'une faiblesse naturelle dans les sentiments moraux qui sont les antagonistes de cette passion, d'un certain degré *d'idiotisme moral partiel.* Si ces sentiments moraux avaient la puissance qu'ils devraient avoir, ils feraient entendre leur voix, ils éclaireraient l'esprit, si ce n'est toujours, du moins dans les moments de calme, et ils inspireraient à l'individu le désir d'abandonner ses idées folles, ce qui n'a pas lieu du tout. C'est cette espèce de folie instinctive déterminée par l'inconscience morale en présence de tous les vices, de tous les défauts de caractère, qui constitue les originaux, les esprits faux, de travers, chimériques, individus incorrigibles parce qu'ils ne sentent pas ce qu'il y a d'irrationnel dans leurs pensées et dans leurs actes. Si le nom de folie morale, que mérite cependant l'inconscience morale à l'égard de ces vices de caractère, offusque certaines personnes, on ne pourra refuser à cet état moralement inconscient le nom de *déraison*, et il n'en sera pas moins vrai que cette inconscience met l'individu qui en est atteint, dans l'état psychique constitutif de la folie instinctive, lorsque ses vices de caractère, ses passions sont en activité dans son esprit.

Passons en revue quelques-unes des folies instinctives déterminées par l'inconscience morale à l'égard de certaines passions inhérentes au caractère.

L'homme qui est dominé par la confiance, par l'amour des richesses, par l'espérance, et qui en même temps est peu impressionnable à la crainte, n'envisage l'avenir que sous les plus brillantes couleurs, il ne rêve que succès dans ses entreprises, et il aventure imprudemment sa fortune; ou bien il se livre sans arrière-pensée aux escrocs, qui, connaissant son caractère, projettent de l'exploiter. Il poursuit sans cesse des idées chimériques qu'il suppose devoir lui rapporter d'énormes bénéfices, et qui ne lui procurent que la ruine. Mais cet esprit faux et aveuglé, sans cesse dominé par l'espérance et par le merveilleux, passe successivement d'une chimère à une autre sans être corrigé par les revers

successifs qu'il a éprouvés. Ce genre d'esprit faux est très-commun de par le monde ; il cause journellement la ruine de bien des familles. Si les sentiments dont la réunion constitue le bon sens, qui fait juger sainement d'instinct les choses pratiques de la vie, étaient présents dans la conscience de ces individus, ceux-ci seraient éclairés sur leur facilité à exagérer le beau côté de toute chose, et ils seraient portés par leur intérêt à se corriger. Ce n'est pas leur passion aventureuse qui constitue leur folie, c'est de ne pas en avoir conscience, c'est-à-dire connaissance par sentiment.

Celui qui, au contraire, est dominé par la crainte et la défiance, pense et agit d'une façon opposée ; il voit des périls et des inconvénients partout, il croit sans cesse qu'on le trompe. N'envisageant les éventualités que sous leur mauvais côté, il n'ose rien entreprendre. Pour lui, les difficultés de la politique doivent aboutir à des calamités irrémédiables. Lorsqu'une crainte s'est évanouie, s'est usée dans son esprit, il en surgit une autre que font naître les circonstances les plus innocentes et à l'égard de laquelle il est également aveuglé, et ainsi de suite, l'une remplaçant l'autre, sans qu'il soit éclairé sur la ridiculité des craintes passées et disparues.

Où trouver un type plus complet de l'esprit faux et aveuglé que chez l'avare ? La passion d'augmenter son avoir et la crainte d'en distraire une obole, même pour ses besoins essentiels, occupent sans cesse, dominent son esprit et dirigent à leur profit toutes ses puissances intellectuelles. Cette folie, loin de diminuer, ne fait qu'augmenter avec l'âge, par l'effet de l'accroissement de la crainte et de l'inquiétude, passions inhérentes à la vieillesse. Combien de ces fous meurent d'inanition au milieu de leur trésor, contents et satisfaits de ne pas l'avoir amoindri ! les privations qu'ils s'imposent, loin de leur être pénibles, leur procurent la jouissance que donne toute passion puissante satisfaite, et qui n'est combattue par

aucun élément instinctif contraire. Les personnes exemptes de cette infirmité morale, jugeant l'avare d'après leurs propres sentiments, ne peuvent croire à la satisfaction qu'il éprouve dans la vie misérable où le poussent ses goûts et ses penchants, parce qu'une telle existence ferait leur malheur. « Il y a des gens, dit La Bruyère, qui sont mal logés, mal couchés, mal habillés, plus mal nourris, qui essuient les rigueurs des saisons, qui se privent eux-mêmes de la société des hommes, et passent leurs jours dans la solitude ; qui souffrent du présent, du passé et de l'avenir, dont la vie est comme une pénitence continuelle, et qui ont trouvé le secret d'aller à leur perte par le chemin le plus pénible. Ce sont les avares [1]. » Cette appréciation est complétement erronée. Ce moraliste, animé des sentiments rationnels qui font aimer les jouissances permises et le bien-être matériel, aurait été le plus infortuné des hommes s'il avait été obligé de subir l'existence de l'avare. Mais celui-ci, animé d'éléments instinctifs opposés, éprouve la plus grande satisfaction, de même que le fanatique religieux, qui ne rêve que pénitence et macération, pour avoir une bonne place au paradis, qui ne désire que de se priver, dans ce but, de tout bien-être physique et même du nécessaire.

Le prodigue, dominé par la passion opposée, pense et agit différemment, d'une manière exagérée, croyant bien penser et bien agir. Ses réflexions se dirigent principalement vers les moyens de dépenser avec largesse. Dépourvu des sentiments de prudence, d'économie, d'ordre et de prévoyance, il n'est point soucieux de l'avenir ; le moment présent seul le captive, et il use de sa fortune comme si elle était inépuisable. N'étant point ramené à la raison morale par les sentiments moraux qui lui manquent, par le bon sens qui lui fait défaut, il se conduit de manière à faire dire de lui, avec justesse, qu'il fait des folies.

---

[1] *Les Caractères*, chap. X : De l'Homme.

Incorrigible dans son travers d'esprit, il descend aveuglément la pente qui l'entraîne à la ruine.

Tous les sentiments moraux exagérés peuvent dominer certains esprits, leur inspirer des idées extravagantes, irrationnelles, les aveugler complétement sur ces idées, et produire ainsi certaines petites folies morales partielles que l'individu ignore absolument, qu'il ne sent point ; car la folie est une infortune qui s'ignore aussi bien en santé qu'en état de maladie.

L'exagération inconsciente qui porte à désirer et à rechercher d'autant plus de ce que l'on possède que l'on en possède davantage, est assez fréquente. En elle, se trouve la manie de collectionner sans but utile, manie que l'on voit s'attaquer aux objets les plus insignifiants. Beaucoup de personnes cherchent d'autant plus l'accroissement de leur fortune, que celle-ci devient plus importante. Ce désir ne provient point de l'avarice, car ces personnes dépensent largement. D'autres, pourvues de nombreux emplois et de titres honorifiques, sont dévorées de la passion d'en obtenir davantage, et cette passion d'honneurs, de places et d'autorité, une fois allumée dans leur esprit, devient, par l'inconscience de sa nature extravagante, la source de folies nombreuses. Si nous portons notre attention sur les hommes qui exercent un pouvoir quelconque, et principalement sur ceux qui l'exercent depuis peu de temps, nous voyons souvent que plus leur autorité acquiert d'importance, plus elle excite en eux la passion du pouvoir, la passion de substituer leur propre initiative à celle de leurs administrés, et que cette passion les aveugle complétement.

L'ambition égoïste, cette passion si puissante chez certains personnages, se rattache souvent au travers d'esprit dont il est ici question, travers d'esprit caractérisé par le dicton vulgaire : l'appétit vient en mangeant. Lorsque cette passion, soit parce qu'elle est naturellement active, soit parce que les circonstances l'excitent, absorbe l'esprit, l'empêche

de ressentir ce qu'elle a d'irrationnel et d'immoral, ce qui arrive promptement chez l'ambitieux qui est faiblement doué de sentiments moraux, celui-ci est mis, nous ne dirons pas par sa passion, mais *par son inconscience morale à l'égard de sa passion*, dans un état de folie morale. Cet ambitieux devient alors d'autant plus dangereux qu'il est plus intelligent, car son intelligence lui fera facilement trouver les moyens nécessaires pour satisfaire sa passion ; et dans l'état psychique où il se trouve, c'est-à-dire animé d'une passion qui ne rencontre aucune opposition morale dans sa conscience, tous les moyens lui sont bons. L'expérience a démontré que plus les états ont d'étendue, plus ils renferment de germes de désagrégation et de dislocation, par les intérêts soit intérieurs, soit extérieurs qui se trouvent d'autant plus opposés et plus nombreux que les états sont plus grands. Elle a démontré également que ces intérêts opposés lutteront sans cesse d'après la loi de l'intérêt. Mais, que peut l'expérience contre les passions qui aveuglent l'esprit? Aussi, malgré les leçons données par la chute des grands empires de l'Orient, des Assyriens, des Perses, de l'empire d'Alexandre, de l'empire Romain, de l'empire Français, etc., l'ambitieux qui étant au pouvoir est aveuglé par sa passion, cherche néanmoins à agrandir ses états et sa puissance ; il recommence le rêve insensé des ambitieux aveuglés. Cette folie morale a toujours existé et elle existera toujours, pour le malheur du genre humain. Les Molosses, peuples de l'ancienne Grèce, obéirent pendant plus de neuf siècles à des princes de la même maison, sans que le trône ceux-ci ait jamais éprouvé les secousses qui sont toujours les conséquences de la tyrannie. Les philosophes attribuèrent avec raison la durée de ce royaume à son peu d'étendue, prétendant que, moins les souverains ont de puissance, moins ils ont d'ambition et de penchant au despotisme. Les princes de la maison de Savoie ont également régné sur un petit territoire pendant près de 900 ans, c'est-à-dire depuis l'an 980 jusqu'à ces derniers temps.

Malheureusement les leçons de l'expérience n'ont aucun pouvoir sur l'esprit des passionnés aveuglés. La raison, représentée par les sentiments moraux qui font juger avec justesse, pourrait seule les guérir de leur aveuglement. Mais ces facultés morales leur font trop souvent défaut.

Les esprits chagrins et inquiets, absorbés sans cesse et dominés par leurs passions tristes, voient tous les événements de la vie sous les couleurs les plus sombres, sous leur plus mauvais côté, et ils les jugent de même, avec la conviction de bien les juger. Tel est le personnage dont le caractère a été si bien décrit par Théophraste. « Eh bien ! dit ce personnage à un de ses amis, trouve-t-on que je suis un esprit chagrin, que j'ai de l'humeur ? je viens de gagner mon procès, tout d'une voix à la vérité ; mais mon avocat n'avait-il pas oublié dans son plaidoyer les meilleurs moyens de ma cause ? Ma femme accoucha hier d'un fils, et l'on m'en félicite ; comme si cette augmentation de famille n'apportait pas une diminution réelle dans mon bien ! Un de mes amis, après les plus pressantes sollicitations, consent à me céder le meilleur de ses esclaves. Je m'en rapporte à son estimation. Savez-vous ce qu'il fait ? Il me le donne à un prix fort au-dessous de la mienne. Sans doute cet esclave a quelque vice caché. » Un lypémaniaque ne penserait pas et ne raisonnerait pas autrement. Cet homme, dominé par le soupçon, l'inquiétude et l'avarice, passions tristes que ne combat dans sa conscience aucun sentiment rationnel, croit vraies et raisonnables les inspirations irrationnelles de ses passions.

« Il semble que la rusticité, dit Théophraste, est une *ignorance* des bienséances. » Ce moraliste a parfaitement raison. Mais, pour être psychologiquement dans le vrai, nous dirons que la rusticité est une ignorance *instinctive* des procédés de convenance. L'homme grossier par caractère reste ignorant des bienséances, quoiqu'on les lui ait enseignées, parce qu'il est dénué du sentiment de respect pour autrui, et qu'il est dominé par un égoïsme brutal.

L'éducation ne pouvant que cultiver les facultés qui existent, mais non pas donner celles dont le germe n'existe pas, cet individu, s'il ne possède pas ces germes, restera un rustre, quel que soit le soin que l'on prenne à le policer ; il continuera à commettre ses incongruités et ses impolitesses sans honte ni remords, ses actes ne pouvant pas blesser des sentiments qu'il n'a point. Son état psychique à l'égard des inspirations irrationnelles de ses sentiments bizarres et pervers est exactement celui de la folie morale. — L'impudent, qui se conduit de la manière la plus éhontée sans le sentir, est dans le même état psychique, et il reste incorrigible.

Les personnes exaltées, dominées par quelque passion qui remplit leur esprit dès qu'elle se manifeste, sont tellement aveuglées sur leurs inspirations passionnées, qu'elles interprètent faussement, et sans s'en apercevoir, les faits dont elles sont témoins et les paroles qu'elles entendent, de manière à les rendre conformes aux désirs inspirés par leur passion. Tout ce qui arrive à leur esprit tant que cette passion est active n'y parvient que modifié, transformé, défiguré par elle. Si l'orgueil et le sentiment du merveilleux s'emparent de ces personnes, on les voit se vanter de faits extraordinaires, héroïques, créés par leur imagination ; aussi complétement aveuglées que le mégalomaniaque, elles affirment leurs chimères avec conviction. Ces personnes ne trompent que parce qu'elles sont trompées elles-mêmes par des éléments instinctifs irrationnels qui, dès qu'ils entrent en activité, ne rencontrent dans la conscience de ces exaltés aucun élément instinctif rationnel pour ramener leur esprit à la vérité et l'éclairer.

Les hommes animés d'instincts bas et vils, et complétement dénués des sentiments d'amour-propre, de dignité et d'estime de soi, acceptent la position dégradante et misérable dans laquelle les a précipités leur malheureuse nature instinctive, sans désirer sortir de cette position, sans songer à se procurer une existence meilleure et plus

honorable. Les affronts qu'ils s'attirent les laissent insensibles, et ils s'exposent, sans le redouter, à en recevoir de nouveaux. Ce travers d'esprit ne peut être considéré que comme un objet de folie ; c'est l'inconscience morale de ces individus à l'égard de ce travers qui les met dans l'état psychique constitutif de la folie.

Voici une variété de cette folie, qui malheureusement n'est que trop fréquente de nos jours. On rencontre dans les familles aisées ou riches des enfants qui font le désespoir de leurs parents. Malgré les soins apportés à leur éducation et à leur instruction, ils sont vicieux et ne s'adonnent à aucun travail ; leur esprit dissipé les rend inaptes à l'application. Ils ne rêvent que plaisirs, plaisirs coûteux; et pour se les procurer, ils ne reculent devant aucune mauvaise action: vol, faux, abus de confiance, qui n'intéressent d'abord que les parents, les amis, et qui n'ont pas de suite devant les tribunaux. On espère que le régime militaire, avec sa discipline rigoureuse, amènera un changement de conduite chez ces jeunes gens ; mais il n'en est rien : ils commettent des fautes plus ou moins graves, que les parents cherchent à étouffer par des protections, et en restituant les sommes dérobées. Une fois libérés du service, ils ne se livrent à aucun travail, ou bien ils ne restent pas longtemps dans les maisons où ils sont placés ; les méfaits qu'ils commettent les en font chasser. On les place dans une ville étrangère, espérant que ce milieu nouveau leur sera favorable. Erreur ! de nouveaux méfaits étouffés par les parents obligent ceux-ci à rappeler ces malheureux. Mais bientôt les parents, lassés de payer et d'avoir sous leurs yeux ces êtres qui font leur désespoir, les chassent de chez eux en leur faisant une petite pension, d'autres fois sans rien leur donner. Alors, comment vivent ces individus? Souvent c'est un problème insoluble; d'autres fois ils exercent les métiers les plus bas, ils se font garçons de café, s'enrôlent dans des troupes de saltimbanques, se placent comme domestiques dans des maisons de tolérance, etc. Dans cet état d'abjec-

tion, afin d'obliger leurs parents à leur donner de l'argent, ils ne reculent devant aucun moyen, ils se montrent déguenillés dans les lieux publics où ils savent les rencontrer. Cette vie de vagabondage, de misère et de débauche détermine souvent chez eux la phthisie, et ils vont mourir à l'hôpital, ou ils rentrent chez eux pour y terminer leur existence. D'autres fois, ces individus commettent des méfaits qui les conduisent dans les maisons de détention. Ce sont des incurables, dénués des sentiments qui seuls pourraient leur faire réprouver leur conduite ; aussi ils n'ont ni l'envie ni la volonté de la changer. Les malheureux qui, ainsi moralement constitués, appartiennent aux classes pauvres, tombent infailliblement dans le crime. Ces individus sont fort à plaindre. Incapables de se bien conduire, moralement idiots, ils devraient être placés dès le début de leur carrière dans des asiles spéciaux pour y subir un traitement moral, pour prendre forcément l'habitude du travail, asiles dont ils ne devraient sortir que lorsque, par la longue habitude d'une conduite régulière, on pourrait espérer de les voir se comporter convenablement dans la société. — La variété de ce genre de folie morale est fort grande.

Certains individus, animés du sentiment de contradiction, se tiennent toujours sur la négative. Ils combattent constamment tout ce qui est énoncé en leur présence, ils trouvent mille raisons pour nier, objecter, tout discuter, même l'évidence, et cela, sans sentir la ridiculité de leur conduite. Les personnes intelligentes dont l'imagination est féconde, soutiennent avec un certain éclat cette folie, fertile en paradoxes.

D'autres esprits *mal faits*, mal conformés sous le rapport instinctif, aveuglés par l'orgueil, par l'envie, par la jalousie et par l'inquiétude, parce qu'aucun sentiment moral ne combat ces passions dans leur conscience, trouvent à redire à tout, désapprouvent tout. Ce sont les mécontents. Cette classe d'esprits de travers varie à l'infini dans les formes sous lesquelles elle se présente. Chacun de nous en

a rencontré sans doute de nombreux exemples dans tous les rangs de la société. Si l'objet de folie varie à l'infini, ce qui la constitue est toujours l'inconscience morale à l'égard des inspirations de la passion. Tous ces mécontents aveuglés sont convaincus d'avoir pleinement raison d'être mécontents, de trouver à redire à tout, sans tenir compte des circonstances difficiles.

Nous ne parlerons que d'une variété de ces aveuglés, parce qu'elle a son actualité. Les individus qui la composent ont pris le nom de *radicaux*. Le radical est toujours mécontent de ce qui se fait ; il blâme sans cesse et cherche à détruire directement ou par insinuation l'état actuel des choses. Son but, comme celui de toute folie, est la destruction, le renversement. S'il est journaliste, il ne vise qu'à l'éreintement. La reconstruction est chose tellement accessoire pour lui, qu'il n'y pense jamais. Prenez deux radicaux : ils seront toujours d'accord pour démolir, mais après ils ne s'entendront plus sur ce qu'ils mettront à la place. Le radical, en hostilité permanente avec le pouvoir établi, impose l'opposition quand même à ses mandataires, et ceux-ci devront la faire constamment s'ils veulent garder sa confiance. Le jour où ils se montreront satisfaits, on leur signifie qu'ils ne répondent plus aux besoins de la situation et qu'ils doivent céder la place à de plus purs. Pour le radical, la République est un moyen d'arriver au pouvoir, d'appliquer tyranniquement à coups de décrets et par des violences quelques-unes de ses utopies. Le radical ne comprendra jamais que la République doit être le règne de la loi, que sous ce gouvernement la loi doit être respectée tant qu'elle existe. Aussi, il applaudit à toute violation de la loi, croyant bien faire et pensant fonder ainsi la République. Pour lui, on ne doit pas tenir compte de la volonté nationale. La France entière se trompe, elle ne sait pas ce qui ferait son bonheur ; mais lui le sait, et il l'imposera. Un monomaniaque ne raisonnerait pas autrement. Les radicaux sont les ennemis jurés du principe

d'autorité et de quiconque exerce un pouvoir. Un des leurs y arrive-t-il : ils cherchent aussitôt à le renverser. Nés avec les instincts qui poussent à l'insurrection perpétuelle, instincts sans cesse excités par la presse radicale et dépourvus des sentiments moraux qui pourraient leur faire sentir l'irraisonnabilité de leurs idées et qui pourraient les combattre dans leur conscience, ils vivent et meurent insurgés, sans jamais se corriger.

Une variété très-dangereuse du radical est le conspirateur. Ce fou, de la pire espèce des fous malfaisants, parce que ses instincts irrationnels ont une grande activité, n'a pas la conscience morale des délires qui occupent sans cesse son esprit ; il est convaincu que ses idées représentent le droit et la raison. Aussi, comme tous les passionnés aveuglés, il reste incorrigible malgré les châtiments sévères que ses actes de folie lui ont attirés. Ce n'est pas tel ou tel gouvernement qu'il cherche à renverser, c'est celui qui existe, quel qu'il soit. Nous rencontrons des types de ces esprits faux, de travers et parfaitement incurables, dans Barbès, Blanqui, Mazzini et Rochefort. On supposait que ce dernier, se disant républicain, se maintiendrait tranquille dans le gouvernement de la Défense nationale ; mais, ne plus faire de l'opposition, au prix même d'avoir une part au pouvoir, ne pouvait satisfaire ses instincts d'opposition ; aussi s'empresse-t-il de se séparer de ses collègues pour reprendre, contre eux et au profit de la Commune, son rôle démolisseur. S'il avait pu, il aurait cherché à démolir la Commune comme il avait cherché à renverser l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale comme il chercha plus tard à renverser le gouvernement de Versailles. Après son évasion de la Nouvelle-Calédonie et après son arrivée à New-York, le premier usage qu'il fait de son talent d'écrivain est de publier une lettre dans laquelle il attaque vivement le gouvernement du maréchal Mac-Mahon, dans laquelle il justifie la Commune, approuvant les incendies et les exécutions des ôtages, les qualifiant de justes repré-

sailles. La plupart de ces démolisseurs incurables sont fort intelligents, sont intellectuellement des hommes supérieurs; mais à quoi sert leur intelligence ? Est-ce à les rendre raisonnables, à les éclairer ? Nullement. Elle ne sert qu'à rendre leur folie intelligente, et par conséquent dévastatrice. Les facultés intellectuelles de ces passionnés, dirigés exclusivement, en l'absence des sentiments rationnels, par des instincts de mauvaise nature, ne fonctionnent et, en réalité, ne peuvent fonctionner qu'au profit de ces instincts; et, plus ces facultés sont puissantes, plus ces individus sont dangereux, plus ils sont capables de faire pénétrer le poison moral de leur doctrine dans les masses. La puissance intellectuelle et l'instruction n'ont pas le pouvoir de dissiper les erreurs inspirées par les passions. Ce pouvoir n'appartient, avons-nous démontré, qu'aux facultés morales. La folie instinctive ne peut se dissiper que par la raison instinctive, que par les facultés instinctives rationnelles, morales.

Si le radicalisme a des chefs dont les mauvais instincts sont énergiques, des meneurs incurables, il a aussi une armée nombreuse recrutée par toutes les causes de perversion, par l'excitation de tous les mauvais instincts, armée qui s'amoindrirait peu à peu par le seul fait de la suppression de ces causes et l'éloignement des chefs. C'est surtout dans les localités où ces causes fourmillent, que le radicalisme a fait explosion avec le plus de violence. Paris s'est distingué d'une manière spéciale sous ce rapport. Paris est devenu la ville de l'opposition par excellence. On a souvent interprété dans un sens intelligent l'opposition qu'elle a constamment faite à Napoléon III; d'autres l'ont attribuée à une saillie d'esprit perpétuelle de la grande ville, qui aurait pris un malin plaisir à donner des leçons au pouvoir. Ce sont là deux erreurs. L'opposition de Paris à tout gouvernement quelconque, à tout principe d'autorité, a toujours été une opposition systématique stupide et aveugle, celle du radicalisme; opposition dont ne l'ont point corrigé les violences de la Commune, opposition perpétuelle qui

prouve la profondeur de l'aveuglement moral de la population, qui met cette opposition en pratique avec la conviction de bien faire. En mai 1873, les électeurs parisiens donnent 188,000 voix à M. Barodet, tandis que M. de Rémusat, l'ami de M. Thiers, alors chef du gouvernement, n'en obtient que 135,000. Ce n'est certes pas par amour pour la république qu'ils votent ainsi, car M. Thiers avait affirmé ses opinions républicaines, et de plus, il avait suffisamment prouvé qu'il affectionnait Paris: c'est par esprit d'opposition contre quiconque est à la tête du gouvernement; puis, lorsque M. Thiers est déchu, ces mêmes hommes, qui ont contribué par leur vote à le renverser, l'acclament aussitôt, en haine de celui qui lui a succédé au pouvoir.

Il nous paraît inutile de passer en revue d'autres travers d'esprit. Nous n'avons pas à poursuivre ce terrain, qui est celui des moralistes. Ce qui regarde le psychologiste, c'est de déterminer l'état des facultés psychiques de la raison et de la liberté morale de ceux qui sont affectés des divers vices de caractère, et de résoudre la question importante posée par l'Académie des sciences morales et politiques. Qu'est-ce qui distingue l'état psychique des esprits faux, chimériques, exaltés, de l'état psychique de la folie? Voici notre solution à cet égard.

Les diverses passions bizarres, ridicules, exagérées, perverses, faibles ou puissantes, que l'homme peut éprouver, ne lui enlèvent point la raison et le libre arbitre lorsque les sentiments moraux antagonistes de ces passions font sentir, comprendre par sentiment à cet homme ce que celles-ci ont d'irrationnel. L'homme qui a des passions même très-puissantes n'est point fou pour cela, nous l'affirmons ici de nouveau, afin que notre pensée n'échappe à personne; il reste libre et raisonnable vis-à-vis de ses passions, tant qu'il est éclairé sur leur nature par ses sentiments moraux. Connaissant alors ce qu'elles ont d'irrationnel, de mauvais, il peut les combattre, s'il le veut, puisqu'il est alors morale-

ment libre, et il est responsable des décisions qu'il prend à l'égard des désirs que ses passions lui inspirent. Si, dénué des sentiments moraux antagonistes de ses passions, ou si les sentiments moraux qu'il possède sont annihilés, paralysés, étouffés dans sa conscience par la puissance et la ténacité de certaines passions inhérentes à son caractère, qui occupent totalement son esprit dès qu'elles se manifestent, cet homme, n'étant plus éclairé sur les inspirations de ses passions, considère ces inspirations comme rationnelles, il est moralement aveuglé à leur égard, et il n'a aucun motif pour les combattre puisqu'il les considère comme représentant la vérité, la justesse et la raison. Il est réellememt alors, à l'égard de ces inspirations, dans l'état psychique constitutif de la folie. Il est trompé, égaré par elles. Voilà une question psychologique, fort importante autant au point de vue pratique qu'au point de vue spéculatif, qui n'avait pas encore reçu sa solution, et qui nous paraît résolue de la manière la plus claire possible.

De tout temps, on a parlé de l'égarement de l'homme par ses passions. Dans les cas que nous signalons ici, cette expression est fort juste; seulement on a cru que cet égarement causé par l'inconscience morale sur les inspirations passionnées était volontaire. Nous démontrons qu'elle ne l'est point. L'absence des sentiments moraux vis-à-vis des passions est un effet naturel qui ne dépend point de celui qui éprouve ces passions. Avec l'état d'inconscience morale, toutes les formes si variées des travers d'esprit, de la sottise, de la bizarrerie, de l'extravagance et de la perversité humaine font partie du cortége de la folie, et les expressions de fou d'orgueil, de jalousie, d'avarice, d'ambition, d'envie, de méchanceté, etc., adoptées par le bon sens public, qui juge souvent d'instinct avec une grande justesse, sont psychologiquement vraies. On voit par là que nous faisons une distinction parfaitement caractérisée entre la passion et la folie, puisque la passion,

pour appartenir à la folie, doit être moralement inconsciente, puisque ce n'est pas la passion elle-même qui constitue la folie, mais l'ignorance morale à l'égard de ce que la passion inspire de bizarre, de faux, d'exagéré, de pervers.

Dans cette folie morale, quel est l'état des facultés intellectuelles ? Cet état est parfaitement normal. La faculté de lier, de poursuivre les idées, de raisonner, est intacte ; seulement, d'après la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs de l'esprit, lorsque ces deux ordres de pouvoirs sont simultanément en activité, c'est la passion qui dirige les idées, c'est elle qui fournit les prémisses de tous les raisonnements qui ont lieu sur ce qui l'intéresse, c'est elle qui dicte les jugements. L'imagination est active et féconde ; mais, étant dirigée par des passions, elle ne produit que des idées délirantes, des fictions, qui peuvent être aussi absurdes, aussi extravagantes que celles qu'enfante l'imagination du fou malade. Dans le domaine des idées religieuses, par exemple, n'avons-nous pas, en fait d'absurdités remarquables, celle des Adamites, qui, hommes et femmes, se mettent nus dans leurs temples quand ils se réunissent pour entendre le sermon et la lecture, secte qui, de nos jours, a encore des adhérents en Amérique ; celle des Hesichastes, qui passaient leur temps à regarder leur nombril en retenant l'haleine, persuadés que le nombril est le siége du Saint-Esprit, et espérant voir sortir de cette partie du corps la troisième personne de la Trinité ; celle des mutilés de Russie et des flagellants, qui se fustigeaient en cadence, en poussant des cris déchirants et en levant les yeux au ciel ; celle des Disothéens, qui poussaient si loin le précepte de ne rien faire le dimanche, qu'ils demeuraient 24 heures dans la position où ce jour les surprenait ; celle des fratricelles, dont la règle consistait à ne rien posséder, à ne pas travailler, mais à vivre du produit du travail des autres ; celle des nu-pieds spirituels, mendiants qui, pour imiter les apôtres, marchaient pieds nus et se faisaient un devoir scrupuleux d'être

ignorants, paresseux et malpropres, etc. Les folies des malades ne sont pas plus extravagantes. Que sont les préjugés? Ce sont des idées fausses remarquables par leur absurdité, par leur extravagance, idées qu'enfante l'imagination sous l'influence des diverses passions naturelles à l'humanité, idées à l'égard desquelles l'homme est aveuglé, n'étant combattues dans son esprit ni par les sentiments rationnels, ni par l'instruction scientifique. Les passions, en dirigeant l'intelligence, créent les préjugés; l'inconscience morale à l'égard des préjugés les convertit en folies, et l'ignorance intellectuelle, scientifique, en permettant aux causes excitantes des passions de se maintenir en permanence, permet la prolongation indéfinie des ces folies. L'instruction scientifique, la connaissance de l'origine des phénomènes naturels, est en effet la circonstance la plus favorable pour empêcher et combattre les exagérations enfantées par la crainte, la confiance, l'espérance, le sentiment du merveilleux, tous les sentiments, en un mot, qui, abaissés par leur exagération ou leur perversion à l'état de passion, sont essentiellement actifs dans la création des préjugés. Or, si l'on passe en revue les innombrables préjugés qui ont été considérés comme des vérités incontestables par toutes les classes de la société, principalement par les personnes qui sont ignorantes et dont les passions sont vives, par les femmes par conséquent, on ne tardera pas à être convaincu que le plus grand nombre de ces idées imaginaires, que ces délires, ne le cèdent en rien, sous le rapport de la ridiculité, de l'impossibilité, de l'absurdité, de la perversité même, aux délires qui sont l'objet de la folie du malade.

Toutes ces folies n'étant soulevées que lorsque la passion qui enfante les délires devient active, soit spontanément, soit par les causes qui l'excitent, ne sont pas permanentes. Comme chez le monomaniaque, ces folies sont partielles et temporaires. Elles sont partielles parce qu'elles ont pour élément inspirateur une passion ou un groupe limité

de passions; parce que, hors de l'influence de ces passions, l'individu est parfaitement raisonnable; parce que la raison intellectuelle la plus vaste et la plus étendue peut coexister avec toutes les passions dominantes de caractère qui enfantent des idées délirantes à l'égard desquelles le passionné est aveuglé. Par la même raison, ces folies sont temporaires. Mais, tant que la passion persiste, l'idée extravagante revient lorsque la passion devient active; sa fixité est parfois tout aussi remarquable chez l'homme en santé que chez le malade. Les raisonnements et les conseils d'autrui ne tirent pas plus de son erreur, de son aveuglement moral, le passionné en santé que le passionné malade, tant que la passion captive son esprit. C'est alors que l'on reconnaît la vérité de ce principe émis par La Fontaine dans une de ses fables : Nous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les nôtres. Molière, qui a si scrupuleusement dépeint l'aveuglement moral des passionnés, nous montre Orgon complétement insensible aux considérations pleines de sagesse et de vérités accumulées par Cléante pour le désillusionner sur le compte de Tartuffe, considérations qui ne manqueraient pas d'éclairer l'homme le moins intelligent du monde, mais dont l'esprit ne serait pas envahi par la passion. Dans le *Malade imaginaire*, il nous montre aussi Argan qui méprise les sages raisonnements par lesquels Béralde cherche à l'éclairer sur ses prétendues maladies et sur les cajoleries intéressées de sa femme. Un monomaniaque malade ne parlerait pas autrement qu'Argan. Il peut même arriver à l'aveuglé en santé, de même qu'à l'aveuglé malade, de n'être point éclairé par l'évidence matérielle. L'effrayé, dominé par la crainte, a-t-il jamais ouvert les yeux à la lumière? A-t-il jamais été touché par la vérité patente ou raisonnée? Non. Il ne voit, il n'écoute, il n'accepte que ce qui excite et redouble son effroi. Cet aveuglement involontaire de l'esprit, état que nous avons appelé *passionné*, est aussi complet chez les personnes intelligentes et instruites que chez les esprits médiocres et in-

cultes; et l'on est parfois fort étonné de rencontrer chez les premières les idées les plus déraisonnables, les travers d'esprit les plus incurables, les folies les plus extravagantes, alliés à de puissants moyens intellectuels. Le Dr Guislain (de Gand), savant aliéniste, après avoir mis en évidence l'inutilité des raisonnements et des démonstrations pour guérir les aliénés, pour les détromper, à l'égard de leurs idées fausses, irrationnelles, ajoute cette réflexion remarquable par sa justesse : « D'ailleurs, ne cherchons pas des preuves de cette inutilité dans les maladies ; prenons l'état physiologique ; voyons l'homme *dominé* par quelque passion. Quelle force sa raison exerce-t-elle encore sur lui? Calmerons-nous par le raisonnement son moral irrité? » Hélas! non. Tant que, par l'absence des sentiments moraux, principes de la raison, sentiments que la passion paralyse, l'homme se trouve moralement aveuglé à l'égard de sa passion, il ne peut pas plus recouvrer la raison, devenir raisonnable sur ce qui regarde cette passion, que le malade sur ce qui concerne celle que lui impose son état cérébral, leur état psychique étant absolument le même.

Combien de fois ne voit-on pas dans le monde des personnes fort intelligentes, très-instruites, très-sensées tant que l'on ne touche pas à certain sujet qui intéresse une passion qui les domine, déraisonner dès que celle-ci devient active, autant qu'un fou malade peut le faire dès que ce sujet est entamé dans la conversation ! C'est pour cela que certains individus dominés par quelque passion, suivant qu'ils sont envisagés par leur côté intellectuel ou par leur côté moral, sont admirés par les uns et réprouvés, honnis par les autres, sont grands ou sont petits, excitent l'admiration ou la pitié. Témoin, entre mille, Cardan, auquel Leibnitz, tout en le considérant comme un homme de génie, attribuait un gros grain de folie. L'un des créateurs de l'algèbre, sa vie ne fut qu'un tissu d'extravagances, d'actions viles et même criminelles. Citons encore quelques exemples de folie dans les hautes régions de l'intelligence.

Bon nombre de médecins se rappelleront sans doute ce curieux exemple de déraison, de folie morale, d'aveuglement moral partiel occasionné par l'envie et la jalousie, offert de 1830 à 1840 par un célèbre professeur de clinique chirurgicale de l'hôpital de la Pitié, à Paris. Ce n'était pas sans éprouver un sentiment pénible que l'on entendait cet homme, remarquable par sa raison scientifique et par sa raison morale sur tout autre objet que celui de sa passion, déverser l'injure d'une manière inconvenante et ridicule, pendant ses leçons, sur l'illustre professeur de clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu L'expression de colère et de mépris que prenait tout à coup sa physionomie, dès qu'il entamait ce malheureux sujet, était réellement surprenante. La folie morale qui s'emparait en ce moment de lui, la passion qui absorbait son esprit en étouffant tous les sentiments moraux qui auraient pu l'éclairer à l'égard de ses inspirations passionnées, l'inconscience morale à l'égard de ces inspirations, étaient telles que cette folie est restée incurable; il ne l'a jamais comprise, ou, pour mieux dire, il ne l'a jamais sentie. Il a toujours cru parler raisonnablement, exprimer des vérités bonnes à dire, alors qu'il déraisonnait de la manière la plus grossière.

Parmi les personnes qui ont dans leur caractère certaines passions qui les absorbent et les dominent, dès qu'elles paraissent, les unes, peu après l'instant de folie morale qui les a saisis, reconnaissent l'irraisonnabilité de leurs idées et de leurs actes, par l'apparition des sentiments moraux qui les éclairent et qui font cesser l'inconscience morale à l'égard de ces idées et de ces actes. Ces personnes, réprouvant alors ces produits de leurs passions, sont portées à s'observer et à se tenir en garde contre leur instant de folie; ces personnes, en général, se corrigent de leur vice de caractère : elles le connaissent et sont engagées à le combattre par la réprobation morale qui s'élève contre lui dans leur conscience. Mais si la passion a tellement de puissance sur l'esprit du passionné qu'elle l'aveugle constam-

ment, celui-ci ne connaît point son vice, il ne le connaîtra jamais; et n'éprouvant, malgré les désagréments que ce vice lui attire, aucune réprobation morale contre ses inspirations passionnées, il restera incorrigible. A son point de vue, tous ceux qui le désapprouvent ont tort, lui seul a raison, juge sainement, et il persiste dans ses travers.

Dans un article publié par M. Brière de Boismont dans les *Annales médico-psychologiques*, sur le célèbre aliéniste Griesinger, mort il y peu d'années à Berlin, nous trouvons un exemple remarquable de travers d'esprit inconscients alliés à une intelligence supérieure. En citant cet article en abrégé, nous placerons entre parenthèses quelques réflexions psychologiques. « Griesinger était fier et orgueilleux ; il avait une grande confiance en lui-même et était sujet à des vivacités de tempérament, à une susceptibilité de caractère qui lui a créé des situations difficiles. Dès sa jeunesse, sa fierté naturelle ne lui permettait pas de traiter ses connaissances sur le pied de l'égalité. Plus tard, ce germe, devenu le sentiment de sa supériorité (ou plutôt ce germe d'orgueil fortifié par le sentiment de sa supériorité intellectuelle), le rendit froid et réservé avec ceux qui n'avaient rien à lui apprendre. Cet air, il le conservait parfois avec ses vieux amis ; mais s'il se sentait fortement intéressé par un sujet (où le sentiment de fierté n'intervenait pas), la glace se fondait à l'instant ; une seule note discordante suffisait pour que la première expression reparût (de même que chez le soupçonneux J.-J. Rousseau). Emporté par les exagérations de son âme et les impétuosités de son tempérament, il avait été banni pour un an de la ville de Tubinge. Si ses qualités intellectuelles lui ont valu une célébrité méritée, il est notoire qu'il s'est fait de nombreux ennemis par certaines aspérités de son langage, par l'ironie mordante et incisive de ses critiques, par son ton tranchant avec les hommes qui lui déplaisaient, par les singularités étranges de ses entretiens et le brusque changement de ses doctrines en aliénation mentale. Wünderlich, son ami

d'enfance, s'exprime ainsi à son sujet : Griesinger, par ses contradictions, était un problème pour ses amis. Il était d'une extrême mobilité dans la conversation : tantôt il émettait des opinions en rapport avec l'entretien du moment, tantôt il en soutenait qui étaient en désaccord complet avec les premières. Ce qu'il y avait de positif, c'est que sa conviction durable était tout à fait différente de celles qu'il avait alternativement manifestées dans les deux cas. Ses amis étaient seuls en état d'établir la distinction entre ses saillies passagères et sa véritable pensée. (Porté à la contradiction par un travers d'esprit, par une passion d'opposition qui l'aveuglait dès qu'elle se faisait sentir, ses idées manifestaient cette contradiction.) Pour qu'il soutînt les idées les plus opposées, il suffisait que l'on émît devant lui des idées opposées de la part d'interlocuteurs différents. Il était aussi très-excitable. D'un autre côté, il était charitable et avait bon cœur. (Sa folie morale était partielle, elle ne se manifestait qu'avec la passion d'orgueil et d'opposition.) La bizarrerie que présentait Griesinger était attribuée par lui à l'hérédité. (Il comprenait l'anomalie morale dont il était affecté lorsque sa passion n'était plus en jeu, car, dès qu'elle se manifestait dans son esprit, il perdait la conscience de l'irraisonnabilité de ses pensées, et il en émettait de semblables. Son état psychique était alors celui de la folie morale tant que sa passion persistait. L'hérédité ne lui avait transmis que des passions par le moyen de l'organisme. Mais ce qui produisait chez lui la folie était cette circonstance psychique que sa passion était si puissante dans son esprit, que dès qu'elle apparaissait elle l'occupait tout entier, elle ne permettait pas aux sentiments moraux de se manifester.) Parmi ses parents paternels, il s'était trouvé un certain nombre de membres bizarres, originaux, et il attribuait à cette circonstance quelques-unes de ses facultés intellectuelles. » Cette opinion, qui paraît paradoxale, soutenue par M. Moraux (de Tours), et qui a un grand nombre de faits en sa faveur, trouve son explication

naturelle dans l'excitation cérébrale entretenue par la cause organique qui produit ces anomalies morales, excitation qui avive l'intelligence sans que celle-ci néanmoins éclaire l'esprit à l'égard des inspirations passionnées irrationnelles.

Dans la réunion du 2 août 1869 de l'association médico-psychologique de la Grande-Bretagne, le Dr Daniel Tuke (de Londres), tout en faisant l'apologie de lord Brougham, a su faire ressortir certains défauts de caractères, certaines passions qui, devenant par moment, chez ce célèbre homme d'État, moralement inconscients, le mettaient alors dans l'état psychique constitutif de la folie. Lord Brougham était un orateur hors ligne, qui, par ses talents, devint grand-chancelier d'Angleterre, garde des sceaux et président de la chambre des lords, sous les ministères Gray et Melbourne. Plus tard, cet homme remarquable ne put conserver ces hautes positions et sa réputation. Les modifications qui s'opérèrent dans son caractère après 1830, donnèrent lieu aux commentaires les plus défavorables sur sa personne et sur son caractère. Le but du Dr Tuke a été de démontrer que l'on a mal interprété ces défaillances d'un homme supérieur, et que ce n'est pas le blâme qu'il mérite, mais un sentiment de commisération et de vive sympathie. — Il tenait du côté paternel un germe latent qui a été sans doute le point de départ de ses chutes et de ses excentricités. La mort d'un de ses frères, qu'il aimait tendrement et qui fut tué en duel (1800), avait positivement dérangé son esprit pendant quelque temps. Ces symptômes alarmants se traduisirent plus d'une fois par une grande instabilité, par de l'irritabilité; et, quoique sa carrière comme chancelier ait été brillante, ses bizarreries trop fréquemment apparentes changèrent les dispositions d'un grand nombre de ses amis, qui devinrent ses adversaires. A ce moment, un autre malheur de famille, la perte d'un autre frère, vint le frapper ; alors les actes fantasques et les déconvenues qui en furent la suite se succédèrent rapidement. Les malheureuses dispositions

de lord Brougham n'auraient probablement pas été aussi évidentes s'il n'avait jamais été élevé au haut emploi qu'il a rempli. Combien d'individus pris dans le vulgaire présentent des phénomènes psychiques semblables, sans que l'on cherche à les interpréter sainement ! On prend alors le parti beaucoup plus expéditif de rejeter leurs manifestations extravagantes sur leur volonté libre, et de leur en attribuer la responsabilité. Ces excentriques, de même que lord Brougham, ne changent pas, parce qu'avec l'âge, les passions inhérentes au caractère, loin de s'amoindrir, ne font que prendre plus d'empire sur l'esprit, et se doublent d'inquiétude, de crainte et d'égoïsme. Quoique présentant, lorsque leurs passions dominantes entrent en activité, les phénomènes psychiques de la folie, ils ne sont point pour cela des malades, car un grand nombre d'entre eux, de même que l'ex grand-chancelier d'Angleterre, atteignent un âge fort avancé sans tomber dans la démence, sans mourir même d'une affection cérébrale. Après avoir exposé l'appréciation du Dr Tuke sur lord Brougham, M. Brière de Boismont ajoute ces sages réflexions : « Ainsi, en s'appuyant sur les principes d'une saine psychologie, on arriverait sans doute à des conclusions différentes de celles qui ont été déduites par les auteurs et par les journalistes qui se sont occupés de lord Brougham. Le Dr Tuke a donné une tout autre physionomie à la question, et son opinion serait très-probablement corroborée par une connaissance plus complète de la vie du chancelier et de ses ascendants. » Attribuer les passions à une cause héréditaire lorsque cette cause existe, c'est attribuer à ces passions *leur véritable cause organique*, mais ce n'est point donner une explication psychologique de la folie morale que soulèvent ces passions. Cette explication est celle que nous avons donnée lorsque nous avons démontré que les passions peuvent envahir l'esprit, le remplir, le dominer après avoir étouffé les sentiments moraux, principes de la raison morale. Par cette absence des éléments de la raison,

le passionné, ne sentant plus l'irraisonnabilité de ses inspirations passionnées, est aveuglé à leur égard. C'est cet aveuglement moral à l'égard de ces inspirations qui le rend fou tant que la passion absorbe son esprit. Il y a des personnes chez lesquelles l'activité cérébrale, fortement influencée par certaines maladies dont elles souffrent, détermine des passions tristes, une inquiétude extrême, qui peuvent dominer absolument l'esprit de ces personnes, y étouffer les sentiments rationnels et créer de véritables idées délirantes. La moindre contrariété excite vivement parfois ces malades, et peut les porter à des actes immoraux, violents, dans l'état psychique constitutif de lafolie. Les maladies de la vessie, celles de la moelle épinière,les convalescences de longues maladies, la plupart des maladies chroniques, sont les causes principales de ces folies morales par influence pathologique.

Quelques médecins ont été frappés de l'analogie qui existe entre l'état psychique de certains passionnés en santé et l'état psychique des malades atteints de la folie raisonnante. Mais il est tellement admis que la raison est inhérente à l'état de santé et que la folie n'appartient qu'à un etat pathologique du cerveau, que l'analogie dont il est ici question a été signalée dans les écrits des médecins aliénistes par : *l'analogie qui existe entre la raison et la folie!!* deux états psychiques d'une essence opposée. S'il ne peut point y avoir d'analogie entre la raison et la folie, il en existe une entre l'état psychique du passionné *aveuglé* en santé et l'état psychique du passionné malade. Cet état, étant caractérisé chez tous les deux par l'inconscience morale à l'égard des inspirations de leur passion, c'est-à-dire par la folie, est plus qu'analogue, il est identique au fond.

ARTICLE III.

Des différences qui existent entre la Folie instinctive de l'homme en santé, et celle du malade.

Après avoir démontré l'identité psychologique de la folie instinctive de l'homme en santé et celle de l'homme dont le cerveau est malade, il est nécessaire, pour ne pas laisser incomplète cette importante question, d'indiquer les différences que la folie peut présenter chez l'un et chez l'autre, quoique ces différences ne portent que sur des circonstances accessoires, et non sur le caractère psychologique de la folie elle-même. Ces différences sont les suivantes :

1° Chez l'homme en santé mis dans l'état de folie morale par son inconscience morale à l'égard de ses inspirations passionnées, la passion qui inspire l'objet de la folie et qui s'empare de l'esprit n'étant pas imposée, entretenue et excitée sans cesse par une activité pathologique du cerveau, laquelle fonctionne à peu près constamment, cette passion, disons-nous, n'obsède pas autant l'individu, ne l'occupe pas autant que ce que le fait une passion pathologique. Aussi cet individu, n'étant pas continuellement poursuivi par les idées fausses, chimériques, extravagantes, immorales que lui suggère sa passion, conserve une grande liberté intellectuelle. Lorsque l'intelligence, représentée par la mémoire, l'imagination, la faculté de poursuivre les idées, de raisonner, n'est pas occupée par la passion, elle possède toute sa fécondité ; celui qui est normalement doué sous le rapport intellectuel peut se livrer à des travaux spéculatifs, s'occuper de science, d'art, de littérature, de commerce, d'industrie, etc., il peut être aussi heureux dans ses travaux que si par moment sa passion ne s'emparait pas de ses belles facultés intellectuelles pour créer des chimères. Si, d'après le génie de la folie, il ne peut rien créer, s'il ne peut que détruire dans le cercle de sa folie, il

peut être apte à donner de beaux produits psychiques en dehors de ce cercle. Chez le fou malade, il n'en est plus ainsi. Les facultés intellectuelles, sans cesse influencées et dirigées dans leur activité par la passion pathologique, ont perdu le pouvoir de s'isoler pour devenir spéculatives. Le malade, dominé, absorbé par sa passion, n'a plus rien qui l'attire vers les travaux rationnels qui l'occupaient jadis. Loin de là : en proie à sa passion, il n'éprouve que du dégoût pour tout ce qui n'intéresse pas celle-ci, et par conséquent pour ses travaux d'autrefois. Son esprit, presque toujours cataleptisé par sa passion, devient forcément stérile; il ne produira plus, comme jadis, des œuvres sérieuses et de valeur, étant incapable d'attention soutenue hors de l'objet que lui inspire sa passion. S'il ne peut que détruire dans le cercle de sa folie, il est incapable de construire en dehors de ce cercle ;

2° Chez l'homme en santé, la passion appartenant au caractère naturel et étant imposée par un état organique qui ne change pas, l'objet de la folie ne varie sensiblement pas non plus. Les modifications cérébrales séniles amènent seules quelque changement remarquable dans la passion dominante, et par conséquent dans l'objet de la folie. — Cependant des causes morales excitantes, longtemps prolongées, peuvent opérer chez certains individus des changements notables dans les éléments instinctifs qui composent le caractère, faire prédominer des sentiments moraux ou des passions jusqu'alors inactifs, sur les passions qui occupaient l'esprit, faire cesser le délire ou le changer ; mais ces cas sont exceptionnels. Chez le malade, la passion variant avec l'état cérébral, tantôt excité, tantôt déprimé, l'objet de la folie varie aussi; et tel qui manifeste aujourd'hui un délire ambitieux, expansif, peut être le lendemain en proie au délire sombre, triste et concentré;

3° Chez l'homme en santé, la passion n'a pas en général assez de puissance sur l'esprit pour l'aveugler au point de faire primer ses inspirations sur l'évidence matérielle.

Orgon et Argan, qui ne sont point désillusionnés, éclairés par des démonstrations raisonnées, reconnaissent devant les preuves matérielles qu'ils sont trompés, l'un par Tartuffe, et l'autre par son épouse. Le fou malade au contraire n'est point désillusionné par l'évidence; il reste convaincu que les absurdités inspirées par sa passion sont vraies, malgré le témoignage de ses sens, ce témoignage ayant moins de puissance sur son esprit que le témoignage donné par sa passion d'origine pathologique. Ce caractère distinctif est loin d'être constant. L'avare, par exemple, ne comprend pas l'absurdité de ses pensées et de ses actes, bien qu'il en voie les tristes effets, bien qu'il en éprouve durement les conséquences quand il se laisse mourir de faim et de misère;

4° Lorsque la passion qui tient l'homme en santé dans un état d'aveuglement moral n'est point accidentelle, mais appartient au caractère, la folie qu'elle détermine est bien plus incurable que la folie du malade. Cette observation a été consignée par Larochefoucauld dans sa maxime 318 : «On trouve des moyens pour guérir la folie, mais on n'en trouve point pour redresser les esprits de travers». En effet, la folie du malade cessera avec sa maladie, tandis que chez l'homme en santé, la passion qui fournit l'objet de la folie étant soulevée par un cerveau qui n'est point malade, rien ne peut être modifié dans cet organe. Aussi n'est-ce que par un traitement moral, que par une action directe sur les éléments instinctifs de l'esprit, en excitant les bons, et en affaiblissant les mauvais par l'éloignement des causes qui les excitent, que l'on peut empêcher ceux-ci d'envahir l'esprit et de produire la folie. Mais, avouons-le, la cessation de l'aveuglement moral de l'homme en santé à l'égard des inspirations irrationnelles que lui suggèrent les passions inhérentes à son caractère, est fort rare. Que l'on recherche les cas où l'esprit chimérique, exagéré, où l'esprit faux, où l'original, ait avoué l'absurdité de ses pensées et de ses actes, et l'on reconnaîtra sans peine combien ces cas se rencontrent peu. Les esprits faux, chimériques, de travers,

étant la conséquence, non-seulement de passions inhérentes au caractère, mais encore d'une grande faiblesse ou d'une absence complète des sentiments moraux qui sont les antagonistes dans ces passions, sentiments les plus capables d'éclairer l'homme à l'égard des inspirations folles de ces mêmes passions, on comprend pourquoi ces fous en santé sont à peu près incurables malgré les soins de l'éducation; car l'éducation ne peut que perfectionner les sentiments moraux qui existent et qui sont assez forts pour pouvoir être perfectionnés. Chez l'homme en santé, les folies qui proviennent de passions accidentellement soulevées par des causes excitantes, de passions qui ne sont point prédominantes dans le caractère, sont seules facilement guérissables par des moyens moraux, par la suppression de ces causes excitantes principalement;

5° Chez l'homme en santé, les passions sont éminemment contagieuses, se communiquent avec la plus grande facilité d'individu à individu. Elles peuvent ainsi envahir les masses, devenir épidémiques et déterminer des folies épidémiques. Les passions de l'homme en santé étant inhérentes à l'humanité, la plupart des hommes en ont le germe. Ce germe, qui peut rester à l'état latent, se développe très-facilement sous l'influence des causes qui excitent ces passions. Si ces causes sont assez générales et assez actives pour influencer un grand nombre d'individus, la passion soulevée par ces causes sera la même chez tous ceux qui sont susceptibles de l'éprouver, et se maintiendra active tant que les causes d'excitation n'auront pas disparu. Si cette passion domine et aveugle les individus qui l'éprouvent, elle produit chez tous une folie dont l'objet est le même. Le délire étant identique chez tous, la folie prendra un véritable caractère épidémique. Nous nous occuperons plus tard de ces folies, et nous verrons que ce n'est point chez des malades, mais chez des personnes en santé, que les folies épidémiques se manifestent. Des phénomènes nerveux hystériques et autres viennent bien compliquer sou-

vent ces folies, mais ces phénomènes pathologiques ne sont point la cause de la folie : ils sont un effet de l'influence violente que le moral vivement excité, que la passion soulevée, exerce sur le physique.

Chez le malade, la folie ne prend jamais un caractère épidémique. En effet, la passion qui fixe le délire, l'objet de la folie du malade, n'est pas en général une passion inhérente au caractère de l'individu, c'est une passion nouvelle imposée par une activité pathologique du cerveau. Or, quoique des causes générales excitantes ou physiques ou morales puissent produire, à un moment donné, un nombre d'aliénations pathologiques plus nombreux que d'habitude, cet accroissement dans le nombre des aliénés ne peut pas être appelé une épidémie de folie, par la raison que les aliénations manifestées en plus grand nombre ne sont point identiques. Le délire de l'aliéné étant fixé par la passion que l'activité pathologique de son cerveau fait surgir, et cette passion étant subordonnée à l'état de cet organe, état qui est déterminé, non pas tant par les causes qui ont bouleversé les fonctions cérébrales que par l'idiosyncrasie propre de cerveau de chaque individu, il en résulte que les mêmes causes générales de trouble cérébral peuvent produire selon les individus les troubles cérébraux les plus variés. Chez un premier malade, ces causes produiront un accès de manie; chez un second, une excitation qui donnera lieu aux passions ambitieuses, orgueilleuses, avec un délire analogue; chez un troisième, un trouble fonctionnel avec affaissement dans l'activité cérébrale, affaissement qui donnera lieu aux passions tristes et craintives, et à des délires en rapport avec ces passions. De plus, ce qui caractérise les folies épidémies, l'identité du délire chez ceux qui sont atteints de folie, est encore empêché par cette circonstance que, soit les délires orgueilleux ambitieux, soit les délires tristes, ne sont point les mêmes chez tous les mégalomaniaques et chez tous les lypémaniaques; chaque fou a son délire à lui, délire qui ne se calque point

étant la conséquence, non-seulement de passions inhérentes au caractère, mais encore d'une grande faiblesse ou d'une absence complète des sentiments moraux qui sont les antagonistes dans ces passions, sentiments les plus capables d'éclairer l'homme à l'égard des inspirations folles de ces mêmes passions, on comprend pourquoi ces fous en santé sont à peu près incurables malgré les soins de l'éducation; car l'éducation ne peut que perfectionner les sentiments moraux qui existent et qui sont assez forts pour pouvoir être perfectionnés. Chez l'homme en santé, les folies qui proviennent de passions accidentellement soulevées par des causes excitantes, de passions qui ne sont point prédominantes dans le caractère, sont seules facilement guérissables par des moyens moraux, par la suppression de ces causes excitantes principalement;

5° Chez l'homme en santé, les passions sont éminemment contagieuses, se communiquent avec la plus grande facilité d'individu à individu. Elles peuvent ainsi envahir les masses, devenir épidémiques et déterminer des folies épidémiques. Les passions de l'homme en santé étant inhérentes à l'humanité, la plupart des hommes en ont le germe. Ce germe, qui peut rester à l'état latent, se développe très-facilement sous l'influence des causes qui excitent ces passions. Si ces causes sont assez générales et assez actives pour influencer un grand nombre d'individus, la passion soulevée par ces causes sera la même chez tous ceux qui sont susceptibles de l'éprouver, et se maintiendra active tant que les causes d'excitation n'auront pas disparu. Si cette passion domine et aveugle les individus qui l'éprouvent, elle produit chez tous une folie dont l'objet est le même. Le délire étant identique chez tous, la folie prendra un véritable caractère épidémique. Nous nous occuperons plus tard de ces folies, et nous verrons que ce n'est point chez des malades, mais chez des personnes en santé, que les folies épidémiques se manifestent. Des phénomènes nerveux hystériques et autres viennent bien compliquer sou-

vent ces folies, mais ces phénomènes pathologiques ne sont point la cause de la folie : ils sont un effet de l'influence violente que le moral vivement excité, que la passion soulevée, exerce sur le physique.

Chez le malade, la folie ne prend jamais un caractère épidémique. En effet, la passion qui fixe le délire, l'objet de la folie du malade, n'est pas en général une passion inhérente au caractère de l'individu, c'est une passion nouvelle imposée par une activité pathologique du cerveau. Or, quoique des causes générales excitantes ou physiques ou morales puissent produire, à un moment donné, un nombre d'aliénations pathologiques plus nombreux que d'habitude, cet accroissement dans le nombre des aliénés ne peut pas être appelé une épidémie de folie, par la raison que les aliénations manifestées en plus grand nombre ne sont point identiques. Le délire de l'aliéné étant fixé par la passion que l'activité pathologique de son cerveau fait surgir, et cette passion étant subordonnée à l'état de cet organe, état qui est déterminé, non pas tant par les causes qui ont bouleversé les fonctions cérébrales que par l'idiosyncrasie propre de cerveau de chaque individu, il en résulte que les mêmes causes générales de trouble cérébral peuvent produire selon les individus les troubles cérébraux les plus variés. Chez un premier malade, ces causes produiront un accès de manie; chez un second, une excitation qui donnera lieu aux passions ambitieuses, orgueilleuses, avec un délire analogue; chez un troisième, un trouble fonctionnel avec affaissement dans l'activité cérébrale, affaissement qui donnera lieu aux passions tristes et craintives, et à des délires en rapport avec ces passions. De plus, ce qui caractérise les folies épidémies, l'identité du délire chez ceux qui sont atteints de folie, est encore empêché par cette circonstance que, soit les délires orgueilleux ambitieux, soit les délires tristes, ne sont point les mêmes chez tous les mégalomaniaques et chez tous les lypémaniaques; chaque fou a son délire à lui, délire qui ne se calque point

étant la conséquence, non-seulement de passions inhérentes au caractère, mais encore d'une grande faiblesse ou d'une absence complète des sentiments moraux qui sont les antagonistes dans ces passions, sentiments les plus capables d'éclairer l'homme à l'égard des inspirations folles de ces mêmes passions, on comprend pourquoi ces fous en santé sont à peu près incurables malgré les soins de l'éducation; car l'éducation ne peut que perfectionner les sentiments moraux qui existent et qui sont assez forts pour pouvoir être perfectionnés. Chez l'homme en santé, les folies qui proviennent de passions accidentellement soulevées par des causes excitantes, de passions qui ne sont point prédominantes dans le caractère, sont seules facilement guérissables par des moyens moraux, par la suppression de ces causes excitantes principalement;

5° Chez l'homme en santé, les passions sont éminemment contagieuses, se communiquent avec la plus grande facilité d'individu à individu. Elles peuvent ainsi envahir les masses, devenir épidémiques et déterminer des folies épidémiques. Les passions de l'homme en santé étant inhérentes à l'humanité, la plupart des hommes en ont le germe. Ce germe, qui peut rester à l'état latent, se développe très-facilement sous l'influence des causes qui excitent ces passions. Si ces causes sont assez générales et assez actives pour influencer un grand nombre d'individus, la passion soulevée par ces causes sera la même chez tous ceux qui sont susceptibles de l'éprouver, et se maintiendra active tant que les causes d'excitation n'auront pas disparu. Si cette passion domine et aveugle les individus qui l'éprouvent, elle produit chez tous une folie dont l'objet est le même. Le délire étant identique chez tous, la folie prendra un véritable caractère épidémique. Nous nous occuperons plus tard de ces folies, et nous verrons que ce n'est point chez des malades, mais chez des personnes en santé, que les folies épidémiques se manifestent. Des phénomènes nerveux hystériques et autres viennent bien compliquer sou-

vent ces folies, mais ces phénomènes pathologiques ne sont point la cause de la folie : ils sont un effet de l'influence violente que le moral vivement excité, que la passion soulevée, exerce sur le physique.

Chez le malade, la folie ne prend jamais un caractère épidémique. En effet, la passion qui fixe le délire, l'objet de la folie du malade, n'est pas en général une passion inhérente au caractère de l'individu, c'est une passion nouvelle imposée par une activité pathologique du cerveau. Or, quoique des causes générales excitantes ou physiques ou morales puissent produire, à un moment donné, un nombre d'aliénations pathologiques plus nombreux que d'habitude, cet accroissement dans le nombre des aliénés ne peut pas être appelé une épidémie de folie, par la raison que les aliénations manifestées en plus grand nombre ne sont point identiques. Le délire de l'aliéné étant fixé par la passion que l'activité pathologique de son cerveau fait surgir, et cette passion étant subordonnée à l'état de cet organe, état qui est déterminé, non pas tant par les causes qui ont bouleversé les fonctions cérébrales que par l'idiosyncrasie propre de cerveau de chaque individu, il en résulte que les mêmes causes générales de trouble cérébral peuvent produire selon les individus les troubles cérébraux les plus variés. Chez un premier malade, ces causes produiront un accès de manie; chez un second, une excitation qui donnera lieu aux passions ambitieuses, orgueilleuses, avec un délire analogue; chez un troisième, un trouble fonctionnel avec affaissement dans l'activité cérébrale, affaissement qui donnera lieu aux passions tristes et craintives, et à des délires en rapport avec ces passions. De plus, ce qui caractérise les folies épidémies, l'identité du délire chez ceux qui sont atteints de folie, est encore empêché par cette circonstance que, soit les délires orgueilleux ambitieux, soit les délires tristes, ne sont point les mêmes chez tous les mégalomaniaques et chez tous les lypémaniaques; chaque fou a son délire à lui, délire qui ne se calque point

sur le délire de son voisin, et, de plus, qui ne se modifie point par le délire de celui-ci. Dans ces conditions, les folies pathologiques ne peuvent point, quelque nombreuses qu'elles soient, avoir le caractère de similitude qui constitue l'épidémie.

La contagion des passions, et par conséquent des délires, si facile et si fréquente chez l'homme en santé, est extrêmement rare, si toutefois elle existe, chez le passionné malade. La passion d'origine pathologique du fou malade, imposée par une activité organique puissante et incessante, ne se laisse point modifier par le contact d'une passion éprouvée par autrui. Le fou malade est tellement concentré dans la passion que lui impose sa maladie, il est tellement dominé par elle, qu'il n'est point influencé par la passion de son compagnon, et qu'il ne partage point les idées délirantes qui se manifestent autour de lui. Il ne fait jamais cause commune avec personne, même dans l'intérêt de sa passion. Jamais plusieurs fous malades, même animés d'une passion semblable d'origine pathologique, ne se sont concertés et entendus pour combiner et exécuter les actes demandés par leur passion. La même passion n'étant jamais d'une identité parfaite chez les aliénés, et ceux-ci étant les esclaves absolus des inspirations de la passion que leur impose leur maladie, ils ne font jamais de concession à la manière de sentir, de penser et de vouloir des autres fous. Leur intelligence, entièrement au service de leur passion, ne peut pas se prêter à une action combinée en commun ; et ils le sentent si bien, qu'ils ne recherchent jamais de coopération avec autrui. Ils restent solitaires dans leurs pensées, dans leurs projets et dans leurs actes. Il en est différemment chez les fous en santé. Dans les différents genres de leurs folies, rien n'est plus commun que l'association dans l'intérêt de la passion commune, malgré les variétés que celle-ci peut présenter chez chacun des passionnés. Cette passion, moins concentrée, moins profonde, moins tyrannique chez eux que chez le malade, sait faire quelques concessions dans

l'intérêt d'un but commun, qui est toujours une destruction. L'intelligence, étant plus libre dans son activité, se prête facilement à des combinaisons pour une entente générale. Mais cette entente n'est jamais de longue durée, car bientôt chaque variété dans la passion reprend son empire, devient intraitable et amène la dislocation des associés. Rien de stable, et par conséquent de durable, ne peut s'établir sur la folie.

Il y a cependant un cas où les fous malades peuvent se concerter pour commettre ensemble des actes immoraux, répréhensibles. C'est lorsque la mauvaise passion qui les porte au mal, au lieu d'être celle qu'a soulevée l'activité pathologique de leur cerveau, appartient à leur caractère naturel et continue à persister ; ou encore, c'est lorsque cette activité pathologique, au lieu de créer des passions nouvelles, n'a fait que rendre plus puissantes les passions qui appartenaient au caractère de l'aliéné, avant sa maladie. C'est ce qui a lieu dans le cas suivant, qui est consigné dans les *Annales médico-psychologiques*, n° de mars 1874, pag. 299 : « Les personnes compétentes qui ont étudié sur une grande échelle *les délinquants devenus fous*, ont observé que chez la plupart d'entre eux les tendances dangereuses anciennes persistent. Le Dr Pelman, médecin du Manicôme de Siegbburg, qui a visité l'asile de Broadmoor, en Angleterre, dit qu'il n'est pas possible de réunir ensemble les malades de cette catégorie. Ils trament des complots, se livrent à chaque instant à des actes de violence, cherchent sans cesse à s'évader, ou gâtent les autres. Le ministre attaché à Broadmoor déclare que depuis vingt ans qu'il s'acquitte de son devoir, il n'a jamais vu la dépravation et le malheur portés à un si haut degré dans la prison. La destruction des vêtements et de la literie s'est élevée dans une année à 512 livres sterling. » Le genre de folie pathologique dont deviennent victimes les délinquants a donc une forme particulière. L'objet de leur folie est fourni moins par une passion nouvelle, ainsi que cela a lieu chez la plu-

part des autres aliénés, que par l'exagération des mauvaises passions qu'ils ont manifestées avant de tomber malade. Ce point est très-important à noter, car il vient à l'appui d'une thèse que nous soutiendrons plus loin, savoir : la parenté qui existe entre l'état organique du cerveau qui donne lieu à l'état psychique anomal qui produit le crime, et l'état pathologique de cet organe qui produit la folie. Si la réunion de ces fous offre un danger réel à cause de la contagiosité de leur passion, qui n'est que l'exagération des éléments instinctifs qui les animaient avant leur maladie, la réunion des autres fous n'offre point ce danger, les passions nouvelles qui dépendent de l'activité pathologique de leur cerveau ne permettant pas que d'autres passions s'introduisent dans leur esprit par le contact.

Si le délire proprement dit n'est pas contagieux chez les aliénés malades, il y a cependant quelque chose qui est contagieux chez eux. Ce quelque chose est l'excitation, pouvant s'élever parfois jusqu'à la fureur. Or, comme l'excitation se manifeste par des actes de violence, ces actes peuvent se généraliser si l'excitation se propage contagieusement dans un asile, sans aucun but convenu entre les fous. C'est probablement ce qui a eu lieu dans le cas suivant rapporté dans les *Annales médico-psychologiques*, n° de janvier 1875. «Une révolte vient d'avoir lieu à l'asile d'aliénés de Saint-André, à Saint-Pétersbourg. Pendant que les gardiens étaient à dîner, les aliénés se précipitèrent dans une pièce où l'on conservait quelques armes, et, se les étant partagées, se préparèrent à la résistance. Les gardiens tentèrent de les calmer par le raisonnement, mais sans succès, et plusieurs d'entre eux s'étant rapprochés de trop près furent saisis et attaqués à coups de sabre. Cinq ont été tués et deux sérieusement blessés. On eut alors recours à la famine; mais il s'écoula 48 heures avant que les aliénés déposassent les armes. Six des plus *furieux* ont été mis séparément en cellule avec la camisole de force.»

Si les passions, et par conséquent les folies auxquelles

elles donnent lieu, ne sont point transmissibles de fou malade à fou malade, et de fou en santé à fou malade, les passions de celui-ci peuvent cependant être transmises à certaines personnes en santé, et, avec les passions, la folie. Les médecins aliénistes ont désigné sous le nom de *folie à deux* les cas où la folie de l'aliéné est transmise à certaines personnes de son entourage. Les personnes auxquelles les fous malades font partager leurs idées extravagantes, en excitant en elles des passions semblables à celles qu'ils éprouvent, ont toujours l'esprit faible de sentiments et d'intelligence, elles sont sans initiative et crédules. Une vieille dame folle inculque ses vues extravagantes à sa femme de chambre. M. Baillarger a cité le cas d'une femme aliénée qui était parvenue à faire partager ses idées fausses à son mari et à ses enfants, sans qu'ils fussent eux-mêmes malades. M. Lunier a cité également un aliéné en proie au délire des persécutions, qui parvint à inoculer son délire à sa femme, qui délira comme lui. Les idées folles, extravagantes, de jeunes filles hystériques sont souvent acceptées par des parents faibles d'esprit, et peuvent être le point de départ des accusations les plus graves. Les personnes qui ont ainsi subi la contagion guérissent facilement de leur passion accidentellement soulevée par la contagion. Il suffit, pour obtenir ce résultat, de supprimer le contact, d'éloigner ces personnes des malades qui leur avaient insinué et leur passion et leur délire.

Une personne qui, sans être déjà aliénée, se trouve cependant sur la pente de la folie pathologique, peut, lorsqu'elle sera folle, adopter les idées délirantes d'une autre personne en état de folie confirmée, si ces idées conviennent parfaitement à sa passion. Elle s'empare ainsi d'un délire tout fait. Voilà le seul cas où le délire peut être contagieux de malade à malade,

Dans la folie à deux, folie transmise d'une personne malade à une personne non malade, le Dr Maret ne croit la transmission possible que lorsque la première est hallu-

cinée, parce que, dit-il, c'est dans l'hallucination seule que la volonté, l'insistance, la conviction, ont une action assez intense pour faire adopter les mêmes idées à celui qui est sollicité à entrer dans ces idées. Nous ne partageons pas cette manière de voir. Les esprits faibles de sentiments et d'intelligence n'ont pas besoin d'être sollicités pour subir la contagion des sentiments et des idées de leur entourage; c'est naturellement qu'ils subissent la contagion morale et adoptent les idées folles d'autrui, dont ils sont incapables d'apprécier la nature.

Nous venons de le voir, les différences que l'on rencontre entre la folie du fou en santé et celle du fou malade ne portent point sur les caractères psychologiques de la folie, caractères qui sont identiques chez l'un et l'autre. Ces différences portent uniquement sur des circonstances accessoires. — Griesinger, qui avait tenté d'établir une distinction entre les conceptions délirantes des aliénés et les erreurs générales et individuelles de l'état de santé, les sépare sur les données suivantes : 1° *Les premières sont toujours liées à un trouble de l'ensemble des phénomènes psychiques.* Ce caractère n'existe pas dans la folie instinctive, forme des aliénations mentales qui plus que toute autre mérite le nom de folie. Dans cette forme, en effet, le moral seul est troublé, profondément affecté ; 2° *Les conceptions délirantes des aliénés sont souvent en opposition complète avec les opinions antérieures de l'individu.* Cela est vrai dans les cas où l'affection pathologique du cerveau a soulevé des passions étrangères au caractère de l'individu, des passions nouvelles ; mais l'homme en santé, sous l'influence de passions que des circonstances excitent en lui, peut aussi manifester des opinions extravagantes à l'égard desquelles il est aveuglé, et qui sont en opposition complète avec ses opinions antérieures; 3° *Les conceptions délirantes du malade sont remarquables par leur ténacité. Celui-ci ne peut s'en défaire, elles résistent au témoignage des sens et de l'intelligence, à la rectification et*

à la démonstration. Ces caractères ne peuvent point être invoqués pour établir une distinction entre la folie du malade et celle de l'homme en santé, car on peut les rencontrer, avons-nous vu, dans les erreurs passionnées de l'homme en santé ; 4° *Elles sont dues à un dérangement cérébral qui se manifeste souvent aussi par d'autres symptômes nerveux morbides.* Ce caractère ne se rapporte qu'à la cause qui produit le délire et non au délire lui-même, à la folie. Ces divers caractères ne peuvent donc être invoqués pour établir la différence en question.

ARTICLE IV.

De l'erreur qui consiste à considérer comme folles et comme malades certaines personnes qui ne sont point telles.

Si la science nous oblige à reconnaître que certains individus en santé se trouvent dans l'état psychique constitutif de la folie, nous devons nous mettre en garde contre des appréciations erronées qui, pour différents motifs, ont été émises sur l'intégrité de la raison de quelques personnages qui n'ont point mérité d'être taxés de folie, et surtout de folie pathologique. Dans la question si scabreuse de la folie, il ne faut cheminer que continuellement éclairé par les lumières de la psychologie. Si, négligeant cette précaution, on se laisse tant soit peu guider par son imagination, on ne manque pas de faire fausse route et s'égarer d'un côté ou d'un autre.

M. Lélut a relevé de l'accusation d'imposture certains personnages illustres qui affirmèrent avoir des rapports directs avec le monde surnaturel, entendre la voix de Dieu ou des esprits, qui leur révélait les vérités d'en Haut. Ce savant académicien démontra que les affirmations de ces personnes étaient basées sur des hallucinations, phénomènes qui devaient nécessairement induire en erreur ces personnages sur l'origine de leurs pensées. A l'époque où

M. Lélut écrivait : *Le Démon de Socrate*, l'hallucination était considérée comme un phénomène appartenant exclusivement à l'aliénation mentale pathologique. L'auteur, d'après cette idée, fit naturellement passer ces hallucinés de la classe des imposteurs dans celle des fous malades. Mais peu à peu la lumière s'est faite sur le compte de l'hallucination. Nous y avons contribué nous-même en démontrant que, dans ce phénomène psycho-sensoriel, l'anomalie provient de la participation sensorielle et non de la participation psychique. Il est donc reconnu que l'hallucination peut se manifester chez l'homme en santé, jouissant de l'intégrité de sa raison et de sa liberté, et que l'on ne peut plus actuellement accuser un homme de folie, par cela seul qu'il est halluciné.

Certains extatiques, les extatiques religieux surtout, ont été également considérés par quelques aliénistes comme étant fous, et par conséquent comme étant malades, car l'opinion qui attribue la folie seulement à un état maladif est encore celle qui a cours actuellement. L'opinion, plus vraie, qui voit des fous chez certains passionnés en santé, n'est adoptée que par le vulgaire, qui la tient de son bon sens. Or, les extatiques, par cela seulement qu'ils sont extatiques, ne doivent, pas plus que les hallucinés, par cela seulement qu'ils sont hallucinés, être accusés de folie. Afin de nous convaincre de cette vérité, examinons en quoi consiste l'extase.

L'extase est déterminée par l'exaltation, sans violence cependant, de certains sentiments nobles et élevés qui entraînent et fixent l'imagination dans les régions surhumaines. L'extase représente le degré le plus élevé de l'absorption et de la domination de l'esprit par ces nobles sentiments. « Chez l'extatique, dit M. A. Maury, l'esprit tombe dans une sorte de tension involontaire ; il ne peut plus passer d'une idée à une autre, il est cataleptisé. » L'esprit, en effet, ne s'appartient plus, il est dominé par les sentiments qui le possèdent, son activité reste fixe, étant maintenue

dans cet état de fixité par ces éléments instinctifs. Cette tension fixe de l'esprit produit sur le cerveau deux effets physiologiques importants : sa surexcitation, et une concentration sur lui de l'activité nerveuse, qui, se retirant alors d'autres organes nerveux et principalement des nerfs de la sensibilité générale et des nerfs spéciaux des sens, détermine leur paralysie. De là, deux ordres de phénomènes remarquables. A l'excitation du cerveau est due une puissance exagérée des facultés intellectuelles, surtout de la mémoire et de l'imagination. A la paralysie des nerfs de la sensibilité est due l'anesthésie, l'insensibilité de certains organes des sens, l'analgésie même, c'est-à-dire l'insensibilité à la douleur. Les sentiments ne produisent l'extase que lorsqu'ils restent à l'état spéculatif. Lorsqu'ils sont actifs, lorsqu'ils demandent leur satisfaction par des actes, lorsqu'ils sortent de la contemplation, il n'y a plus d'extase. Celui qui est possédé par l'amour platonique peut tomber en extase devant l'objet de son amour; son imagination entoure cet objet d'une auréole céleste, il est absorbé par le charme. Si la passion est moins sentimentale, plus matérielle, si elle détermine des désirs actifs, elle ne met point l'amoureux en extase. Citons, d'après Gratiolet, les phénomènes les plus importants de l'extase. « Tous les objets du monde, dit-il, sont successivement oubliés. Ce sentiment de pesanteur qui attache le corps à la terre, s'efface; la chair ne pèse plus, l'esprit plane avec elle dans les cieux [1]. Tels sont ces ravissements si célèbres chez les mystiques, qui vont jusqu'à se croire transportés de corps comme d'esprit. L'extase ne va pas toujours jusque-là, elle a des degrés, et souvent elle a pour unique symptôme une analgésie complète. Or, si l'on vient à remarquer que, de

[1] L'absence de la sensation du poids du corps, si fréquent chez les extatiques, absence qui parfois existe aussi dans les rêves du sommeil, est la conséquence de la suspension de l'activité des nerfs spécialement chargés de transmettre au cerveau ce genre de sensation. (Note du Dr Despine.)

tous les liens de l'âme, la douleur est le plus fort, on comprendra aisément à quel degré de puissance et de sublime liberté peut s'élever l'homme une fois délivré de cette chaîne. — Qui pourrait dominer celui que n'épouvantent ni la douleur ni la mort, et qui, s'élevant comme l'aigle, contemple au-dessus de ces tempêtes les calmes splendeurs de l'intelligence ! Or l'extase enfante ce miracle ; par elle, le martyr, rôti sur un gril, brave les bourreaux et meurt dans les transports d'une joie céleste. Elle est la force des héros. Qu'est-ce que Mucius Scevola brûlant sa main dans la flamme du sacrifice ? Que dira-t-on du sauvage américain qui brave ses bourreaux, rit aux tourments et les dédaigne ? Ce serait une chose incroyable que ces supplices joyeux, si l'enthousiasme ou le martyr sentaient la douleur. Ils ne la sentent pas, grâce à un certain degré d'extase. D'ailleurs, cette condition exceptionnelle faite au système nerveux peut résulter d'une préparation volontaire qui a ses règles dans tous les pays où l'immolation de l'homme est la conséquence habituelle de religions et de législations maudites. L'extase est, dans ces cas, le plus heureux privilége de l'homme [1]. »

Si nous analysons maintenant l'état extatique, nous verrons que l'on ne trouve en lui même rien qui puisse le faire taxer de folie. Fixons notre analyse sur l'extase religieuse, mystique, la plus commune et la plus remarquable de toutes les extases. L'élément instinctif qui la produit est noble et élevé ; on ne peut le qualifier de passion, car il ne renferme en lui-même rien de pervers, d'absurde, de ridicule, et les idées qu'il enfante ne sont ni irrationnelles, ni perverses. Elles peuvent être empreintes d'exagération et d'erreur, mais elles ne sortent point du domaine de la raison commune ; ces croyances et ces idées ne peuvent point faire partie des objets de la folie, elles ne donnent lieu à

---

[1] *Anatomie comparée du système nerveux considéré dans ses rapports avec l'intelligence*, pag 550.

aucun acte extravagant. L'extatique est bien dominé par les nobles sentiments qu'il éprouve, de même que le fou est dominé par la passion qui surgit dans son esprit. Mais les nobles sentiments de l'extatique n'inspirent pas, comme la passion du fou, un objet appartenant à l'absurdité, à la perversité, à l'irraisonnabilité. Il manque donc chez l'extatique, en tant qu'il n'est qu'extatique, la première des deux conditions nécessaires pour qu'il y ait folie : l'objet de la folie, l'idée irrationnelle. De plus, on ne peut pas appeler *aveuglement de l'esprit* la confiance que l'extatique a dans les inspirations, même exagérées, de ses nobles sentiments, car le mot aveuglement ne peut s'employer qu'en mauvaise part. La seconde condition, pour qu'il y ait folie, manque donc également chez l'extatique.

Ce que nous disons de l'extatique peut se rapporter également et par la même raison au théosophe, qui parfois, lui aussi, a été considéré comme fou, même par des aliénistes qui ne reconnaissent la folie que dans un état pathologique.

«Le théosophe, d'après la définition qu'en a donnée M. Moreau (de Tours), est celui qui trouve dans ses rapports avec Dieu la source de toute science, la connaissance suprême, l'explication de tous les mystères de la foi ou de la nature, la pleine lumière de la vérité. Au théosophe, les Écritures révèlent d'elles-mêmes leur sens mystérieux, la nature ses plus secrets symboles, l'âme ses mystères. Tous les voiles tombent devant ses yeux, il saura tout sans avoir appris, il raille la science humaine si défectueuse et si lente.» Nous ne trouvons encore chez le théosophe, de même que chez l'extatique, que des idées qui sont exagérées, erronées. Mais ces idées, enfantées par un sentiment élevé et non par une passion extravagante ou perverse, ne peuvent point être un objet de folie. La confiance absolue que le théosophe a dans ses idées ne peut pas non plus être qualifiée, de même que chez l'extatique, et par la même raison, d'aveuglement moral. Cependant la moindre modification, dans le sens de la perversité, qui sur-

viendrait dans la passion du théosophe, mettrait certainement celui-ci dans l'état psychique qui constitue la folie. C'est ce qui arriverait si, sur la pente glissante et dangereuse où il se trouve, il tombait dans le fanatisme; car dans ce dernier état le sentiment religieux, devenant une passion perverse et souvent violente, enfante l'objet de la folie, des idées extravagantes, immorales, des désirs absurdes, criminels, de véritables délires. La confiance que le fanatique a dans ses idées délirantes peut être alors justement qualifiée d'aveuglement moral.

Les hallucinés, les extatiques et les théosophes ont été accusés de folie, précisément par des médecins qui ne connaissent la folie que chez le malade. Et cependant, la santé dont la plupart de ces personnages, absorbés par le sentiment religieux, ont joui jusqu'à un âge fort avancé, aurait dû prouver aux aliénistes que ces personnages n'étaient point malades.

Afin de mieux mettre en évidence l'erreur qui consiste à attribuer la folie aux personnes dont nous défendons ici la raison, nous aurons recours à l'étude d'un cas particulier dont le sujet a été théosophe, extatique et halluciné.

La vie et les écrits du Suédois Swédenborg ont suggéré naguère au Dr H. Maudsley, rédacteur en chef du journal le : *Mental science*, de Londres, l'idée de présenter une étude psychologique et *pathologique* du philosophe mystique qui a fondé une église protestante nouvelle : « la Jérusalem nouvelle », et dont les disciples sont répandus, quoique en nombre restreint, dans les cinq parties du monde.

Le Dr Maudsley prend Swédenborg à son origine, afin de s'enquérir s'il n'existe pas dans l'hérédité quelque cause à la maladie cérébrale qu'il lui attribue, et il en trouve une dans la circonstance suivante : Le père de Swédenborg, évêque de Skara, doué d'une grande force de caractère, c'est-à-dire animé de sentiments très-puissants,

d'une grande énergie morale, avait une confiance entière dans les miracles ; il en voyait partout, et il prétendait en opérer. Il était si sûr de lui-même et de l'efficacité de ses prières, qu'il leur attribuait des cures merveilleuses. Cette confiance avait pris naissance et s'était accrue à l'occasion de quelques effets remarquables qu'il avait obtenus sur des femmes hystériques qui, vivement impressionnées par ses paroles, avaient en lui une foi vive. Doué d'une imagination ardente et d'une grande activité intellectuelle, il avait écrit un grand nombre de volumes. — Dans ces circonstances diverses, nous ne voyons rien qui puisse être attribué à un état névropathique quelconque. Ces manifestations psychiques sont les conséquences naturelles d'une imagination vive, occupée sans cesse d'idées religieuses, idées qui, basées sur les croyances adoptées, ne sortent point de la raison commune. Cependant le Dr Maudsley y trouve dans leur exagération un motif de croire qu'un bon équilibre mental était chez l'évêque de Skara fort problématique. Nous ne saurions partager cette opinion. Rien de plus fréquent que des exagérations semblables, chez des personnes parfaitement saines de corps et d'esprit, mais animées d'une foi vive.

Swédenborg manifesta de bonne heure des tendances psychiques semblables à celles que nous venons de constater chez son père, tendances qui acquirent de la force par le genre d'éducation et d'instruction religieuses qu'il reçut, ainsi que par les scènes domestiques inspirées par le mysticisme, scènes de nature à impressionner vivement l'imagination d'un enfant. Élevé dans un pareil milieu, et étant animé de sentiments qui étaient conformes à tout ce qu'il voyait et entendait, ses pensées, dès l'âge de 4 ans jusqu'à 12 ans, furent constamment fixées sur Dieu, le salut, les paroles des Saintes-Écritures. Doué d'une grande mémoire et d'une imagination puissante, ses discours étonnaient ses parents, qui plus d'une fois déclarèrent que *les anges parlaient par sa bouche*. Cette déclaration souvent répétée,

et bien faite pour frapper l'imagination d'un enfant impressionnable, resta gravée dans son esprit et devint l'objet d'hallucinations qui, sous l'influence du réveil de l'esprit religieux, se manifestèrent chez lui à un âge beaucoup plus avancé. Son bonheur était de converser avec les membres du clergé sur la foi et la charité, deux sujets à l'égard desquels on peut commettre des erreurs, sans que ces erreurs soient des objets de folie, et sans que la confiance que l'on a dans ces erreurs puisse constituer un aveuglement moral. Lorsqu'il était absorbé dans la prière, il pouvait suspendre presque entièrement son haleine, et il semblait respirer à peine, phénomène qui se manifestait simultanément avec le pouvoir qu'il prétendait posséder d'entrer dans le monde spirituel sans quitter son enveloppe de chair, c'est-à-dire de tomber en extase. A ce propos, le Dr Maudsley fait observer que les enfants menacés d'épilepsie ou de folie ont eu parfois des états extatiques, et que ces états se transforment progressivement en attaques choréiques qui ont pu alterner avec des attaques d'épilepsie, ou qui ont définitivement succédé à ces attaques. Nous reconnaissons l'exactitude des faits énoncés par le savant docteur anglais, mais le cas de Swédenborg n'a aucun rapport avec eux. Les extases de cet enfant avaient une cause toute psychique, l'exaltation du sentiment religieux, et ces extases, n'ayant point une origine pathologique, n'ont point dégénéré chez lui ni en chorée, ni en épilepsie. L'extase, avons-nous démontré, n'a rien en elle-même de ce qui constitue la folie. On ne peut donc tirer de l'extase seule aucune preuve de folie. Swédenborg vécut ainsi jusqu'à 20 ans dans le monde imaginaire. Ses facultés intellectuelles, loin de faiblir après un vif éclat, ainsi que cela arrive chez les jeunes gens prédisposés aux névroses graves, s'affermirent. Alors il se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques. Ses travaux importants le firent nommer conseiller de commerce, puis assesseur au conseil des mines. Dans ce poste, il fit preuve d'un grand génie inventif par la confection de machines nou-

velles fort utiles pour l'exploitation des mines ; il fit preuve également d'une grande connaissance de ce qui était du ressort de l'administration. Il publia divers ouvrages de science très-pratiques et très-estimés, sur la métallurgie principalement, ouvrages qui le firent nommer membre correspondant des Académies des sciences de Saint-Pétersbourg et de Paris, et titulaire de celle de Stockholm. A 45 ans, il publia un *Essai de philosophie spéculative*, qui annonçait un retour vers les idées mystiques de son jeune âge. A 59 ans, il renonça au monde, se démit de ses fonctions pour se livrer exclusivement à des travaux religieux. Il affirma alors avoir de fréquentes communications avec les êtres spirituels, et des révélations de leur part sur le culte de Dieu et sur les Saintes Écritures. Enfin, il annonça qu'il était chargé d'une mission divine. Voici comment il raconte de quelle manière il fut chargé du ministère sacré d'éclairer les hommes : « Je dînais, dit-il, dans mon auberge à Londres (1743), et je mangeais d'un grand appétit, lorsque je m'aperçus qu'un brouillard se répandait sur mes yeux et que le plancher était couvert de reptiles. Ils disparurent, et je vis un homme qui me dit d'une voix terrible : — Ne mange pas autant. A ce mot, ma vue s'obscurcit, puis elle s'éclaircit ; l'homme avait disparu. La nuit suivante, le même homme, rayonnant de lumière, se présenta à moi et me dit : Moi, le Seigneur créateur, je t'ai choisi pour expliquer aux hommes le sens des Écritures sacrées ; je te dicterai ce que tu dois écrire... Cette nuit, mes yeux furent ouverts et disposés pour voir dans le ciel, dans le monde des esprits et dans les enfers. » L'objet de cette hallucination ne ressemble point à l'objet des hallucinations qui surgissent sous l'influence d'une maladie cérébrale et que créent des passions soulevées par cet état pathologique. L'objet de cette hallucination, quoique terrifiant au début, redevient et demeure calme et serein, il rentre dans le domaine des idées religieuses acceptées comme vraies. Ses hallucinations étaient donc semblables à celles des mysti-

ques, à celles des personnages que l'on vénère sous le nom de saints.

Dès ce moment, Swédenborg crut de son devoir de ne s'occuper que des choses qu'il apprenait des anges, et de faire connaître ces vérités aux hommes. Il publia alors une foule d'ouvrages dans lesquels il exposa, en un langage simple, le résultat de ses entretiens avec les esprits célestes. Dans toutes ses œuvres, il parle en témoin occulaire, attestant ses conversations avec Dieu et avec les anges. C'est de cette manière que furent écrites ses œuvres mystiques, depuis son *Traité du culte de l'amour de Dieu* jusqu'à celui de *La vraie religion chrétienne*, au nombre de dix-sept. Ces ouvrages furent très-goûtés par beaucoup de personnes ; aussi sa doctrine se répandit-elle promptement. Soumise à une enquête par le clergé suédois, elle fut approuvée par la commission chargée de l'examiner. D'autres ministres cependant la trouvèrent hétérodoxe. Ses premières révélations l'ayant engagé dans quelques conférences avec des ecclésiastiques qui rejetèrent ses opinions, il se tut. *Depuis cette époque, il ne chercha pas à faire indistinctement des prosélytes, et il ne s'ouvrit qu'à un petit nombre de personnes. Ses mœurs étaient exemplaires ; il pratiquait la morale pure qu'il prêchait. Il avait dans son extérieur une grande simplicité, et dans le commerce de la vie un abandon, une franchise qui n'est pas ordinaire aux charlatans.* Or, nous le demandons de bonne foi, est-ce là la conduite d'un fou ? A l'âge de 85 ans, et dans la plénitude de sa santé, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui le conduisit au tombeau.

Dans les travaux de Swédenborg, il faut distinguer ceux du savant et ceux du théosophe. Ses travaux scientifiques, qui l'ont occupé de 20 ans à 56, prouvent la plénitude de ses facultés et la santé de son cerveau, car, sous l'influence des maladies cérébrales qui déterminent la folie pathologique, aucune idée féconde et réellement scientifique n'a jamais été émise. Les travaux du théosophe ne prouvent qu'une chose : c'est qu'à une époque de sa vie l'empire des

sentiments et de l'imagination domina en lui l'esprit scientifique. Cette modification dans les tendances de l'esprit au déclin de l'âge viril s'observe assez souvent. Si à cette époque, quittant le champ de l'observation, Swédenborg prétend expliquer par les révélations les problèmes de la nature, ses conceptions n'ont rien d'absurde, elles sont semblables à bien d'autres croyances qui ont cours et qui basées, quoique scientifiquement fausses, sur de nobles sentiments, obtiennent et conservent indéfiniment la confiance générale. Il suffit de citer quelques-unes de ses idées pour se convaincre qu'elles n'ont rien d'excentrique, d'exagéré, de passionné, d'irrationnel : Il n'y a qu'un Dieu, il est infini, il est la vie ; l'amour est son être, sa sagesse est son existence. La Genèse de Swédenborg, riche d'imagination, vaut toute autre Genèse non scientifique. Les anges sont calqués sur les hommes ; ils sont mâles et femelles et se marient entre eux. Ayant été fort heureux dans son ménage, il ne concevait probablement pas le bonheur hors l'état de mariage. Il admet le paradis, le purgatoire et l'enfer, selon les croyances adoptées. Toute sa doctrine repose sur trois points : la divinité de Jésus, la sainteté des Écritures, et la vie, qui est la charité. Il admet une espèce de trinité renfermée dans Jésus, qui est le père, le fils et le Saint-Esprit. Tout, dans la Bible, présente trois sens : le céleste, le spirituel, et le naturel ou littéral. — Celui-ci est accessible au simple bon sens ; le sens spirituel a été révélé de nouveau à Swédenborg, et le sens céleste n'est connu que des anges et ne regarde que Dieu. Les méchants ne peuvent vivre dans le ciel, l'atmosphère céleste les suffoquerait. Ainsi, Dieu les punit sans les damner. La foi seule ne sauve pas ; point de salut sans repentir. Le culte qu'il a établi est fort simple, il ne diffère guère du culte protestant. La doctrine de la Jérusalem Nouvelle, qui eut bientôt un grand nombre d'adhérents, surtout en Suède, ne renferme rien de contraire à la raison morale commune ; c'est un produit de l'imagination dans lequel les idées se suivent et s'en-

chaînent aussi naturellement que dans toute autre conception religieuse imaginaire. Si les prétendues découvertes religieuses de Swédenborg ont sa confiance entière, c'est qu'elles sont dictées par les sentiments qui dominent son esprit, et qu'elles lui sont affirmées par le phénomène de l'hallucination; mais ses affirmations, ainsi que le fait remarquer le Dr Maudsley lui-même, n'ont rien d'arrogant et de blessant. Malgré cette remarque de sa part, ce savant aliéniste les trouve si sûres qu'il les considère comme étant semblables à celle du monomaniaque.

Nous ferons observer qu'il n'est pas besoin d'être monomaniaque malade pour avoir une confiance entière dans ses conceptions imaginaires. Lorsque ces conceptions sont suggérées chez l'homme en santé par des sentiments énergiques, rien n'égale leur pouvoir sur son esprit. Ce sont de telles conceptions qui sont affirmées par le martyre : jamais les connaissances scientifiques, bien autrement certaines que les articles de foi, qui varient suivant les religions, n'ont été soutenues aussi énergiquement. Galilée renie devant l'inquisiteur ses découvertes scientifiques, tout en étant convaincu de leur vérité. « *E pur si muove !* » Cependant, dans les écrits du philosophe Suédois, le Dr Maudsley n'y voit pas que des rêveries absurdes et maladives ; il y découvre des points brillants et lumineux, soit dans ses œuvres de sciences exactes, soit dans ses compositions mystiques. Il rend hommage aux connaissances profondes, à l'ardeur de s'instruire, à l'originalité de conception, à la faculté de généralisation, aux qualités sociales et privées *de celui qui était affable et accessible à tous, qui sut conserver ses amis, que ses serviteurs entouraient de soins dévoués et qui, inspiré par son amour de l'humanité, a composé « un Code qui renferme non-seulement toute la morale du Nouveau Testament, mais qui, de plus, s'adapte aux exigences de la vie quotidienne dans un monde où les méchants abondent* ». Malgré un pareil éloge, que ne saurait jamais mériter un fou malade, le Dr Maudsley ne

croit pas moins devoir qualifier d'*accès de manie* la partie de l'existence de Swédenborg pendant laquelle ce philosophe se livra exclusivement aux pensées religieuses et construisit des systèmes en rapport avec ses pensées, c'est-à-dire de 56 ans environ à 85 ans ; et comme il fait remonter les premiers phénomènes de cet accès maniaque à son jeune âge, qui fut entièrement absorbé par des idées mystiques, l'accès de manie qui aurait duré près de trente ans, c'est-à-dire de 56 à 85 ans, aurait eu une période d'incubation qui aurait duré quarante-six ans environ, c'est-à-dire de 10 ans, époque à laquelle il fut porté au mysticisme, jusqu'à 56 ans, époque où le mysticisme l'occupa de nouveau, pour ne plus l'abandonner. Tout cela est fort différent de ce qui se passe chez les aliénés malades. Nous ne croyons pas que l'on puisse citer un seul cas d'aliénation pathologique réelle se terminant à 85 ans, sans avoir fourni aucun phénomène sommatique et aucun symptôme de démence. Non : malgré les fantaisies mystiques de son imagination ; malgré son dédain pour la science humaine en présence de ses prétendues révélations ; malgré sa confiance absolue en elles ; malgré les théories creuses et les spéculations sans fondement qu'il établissait sur ses croyances religieuses ; malgré ses hallucinations et ses extases, Swédenborg n'est pas plus dans le cas d'être accusé de folie, et surtout de folie pathologique, que Newton, alors que cet illustre savant écrivait des Commentaires sur l'Apocalypse. Un individu qui est sous l'empire d'un accès maniaque pourrait-il jamais être dans le cas de faire dire de lui ce que dit de Swédenborg le Dr Maudsley : « Ses écrits renferment des vérités parfaitement mises en lumière, et des passages d'une grande fécondité et d'une grande éloquence..... La conception de la méthode à l'aide de laquelle il avait résolu de s'élever pas à pas, de la notion des formes les plus infimes de la matière à la connaissance de ses formes les plus hautes, était pour cette époque aussi originale que profondément scientifique. Même dans ses rêveries absurdes, on peut

trouver des paroles de sagesse, des veines fécondes de pensée originale et des passages qui suggèrent beaucoup de réflexions, même aux meilleures intelligences.» — Les nobles sentiments qui dirigèrent l'intelligence de Swédenborg et qui inspirèrent son imagination, ne prirent jamais le caractère violent, tenace, exagéré, extravagant, de la passion, et surtout de la passion qui aveugle. Son esprit, constamment calme, ne tourna jamais au fanatisme. S'il eut des prosélytes, il ne les chercha point. Ceux-ci, touchés par la pureté de sa morale et par des croyances qui étaient en rapport avec leurs sentiments, croyances qui entraient parfaitement dans le cadre rationnel des dogmes religieux, vinrent à lui comme les apôtres et ses disciples vinrent à Jésus. La vie de Swédenborg fut celle d'un théosophe instruit et animé de sentiments nobles et moraux, et non point celle d'un fou, et surtout celle d'un fou malade. Notons enfin que les idées de Swédenborg ont été adoptées par un grand nombre de personnes, que ces idées ont constitué une communion dogmatique vivace, ont créé une Église. Or, le propre de la folie est non-seulement de ne rien créer de stable, mais principalement de bouleverser et de détruire.

La petite dissertation à laquelle nous venons de nous livrer suffira pour démontrer que les erreurs enfantées par une imagination dirigée par des sentiments moraux, alors que ces sentiments ne sont empreints ni de l'exagération irrationnelle, ni de la perversion qui caractérisent la passion, que ces erreurs, disons-nous, ne peuvent point faire partie des objets de la folie. D'un autre côté, la confiance absolue que les personnes qui éprouvent ces sentiments ont dans les inspirations de ces éléments instinctifs de leur esprit, ne peut pas être qualifiée d'aveuglement moral, mot qui ne peut être appliqué qu'en mauvaise part, et par conséquent qu'à l'inconscience morale à l'égard d'erreurs, de bizarreries, de perversité enfantées par de mauvais sentiments, par des passions. Il manque donc chez ces person-

nes et par conséquent chez les mystiques, les deux caractères constitutifs psychologiques de la folie : l'objet de la folie, et l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de cet objet. Ces réflexions renferment une connaissance psychologique importante et qui manquait à la science : celle de la ligne de démarcation qui sépare la folie des erreurs imaginaires compatibles avec l'intégrité de la raison.

ARTICLE V.

Deuxième forme de la Folie instinctive de l'homme en santé; forme correspondant à la deuxième forme des folies instinctives pathologiques, appelées par Esquirol : Lésion des affections.

Dans la première forme des folies instinctives, c'est principalement l'idée folle, la spéculation irrationnelle, qui domine. Dans la deuxième forme, ce sont les penchants, les désirs et les actes irrationnels, ridicules, immoraux, qui sont au premier plan. Ces deux formes de la folie sont identiques au fond, puisque toutes les deux consistent dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard d'inspirations passionnées, aveuglement déterminé par la même cause psychique : l'inconscience morale à l'égard de ces inspirations. La différence qui existe entre ces deux formes de la folie instinctive, différence qui n'a rien de tranché, réside seulement dans le degré d'activité de la passion. Cette activité est beaucoup plus grande dans la deuxième forme que dans la première ; elle porte toujours l'individu à des actes irrationnels, criminels même, actes que la passion demande pour sa satisfaction. Sauf ce caractère, tout est identique dans ces deux formes : les facultés psychiques sont dans le même état, les deux conditions psychologiques qui constituent la folie, l'objet de la folie et l'aveuglement de l'esprit à l'égard de cet objet, sont les mêmes. *L'objet de de la folie* est inspiré par une passion violente ou sans violence, mais toujours active. L'aveuglement moral de l'es-

prit à l'égard de cet objet est déterminé par l'absence des sentiments moraux antagonistes de cette passion. Comme dans la première forme, ces sentiments sont absents de la conscience, soit parce que la nature, qui crée des monstruosités aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre organique et dans l'ordre intellectuel, en a privé ces passionnés, lesquels sont affectés d'une idiotie morale partielle et congéniale, cas où la passion, où les mauvais instincts n'ont pas besoin d'être violents pour dominer l'esprit, soit parce que les sentiments moraux que l'individu possède ont été complétement étouffés dans sa conscience par la puissance de la passion, passion qui alors occupe et possède entièrement l'esprit. La seconde forme de la folie instinctive a présenté deux variétés chez le malade. Dans la première variété, l'individu, animé d'une des passions naturelles à l'humanité, passion qui a été soulevée chez ce malade par la maladie de son cerveau, motive, au moyen d'idées délirantes inspirées par la même passion, les actes irrationnels qu'elle demande. Dans la seconde variété, l'individu est animé d'une passion anomale, pathologique, qui porte directement à commettre l'acte pervers sans que cet acte soit motivé par une idée délirante. Cette seconde variété n'existe pas en santé : en premier lieu, parce que les passions qui ont directement pour objet l'acte pervers lui-même, telles que celles qui portent à tuer pour tuer, à se suicider pour se suicider, à incendier pour incendier, à voler pour voler, ne sont soulevées que par un cerveau malade; en second lieu, parce que les actes par lesquels se manifeste la folie active en santé sont toujours motivés, aux yeux de l'individu, par quelqu'une des passions physiologiques telles que la haine, la colère, la vengeance, la méchanceté, la crainte, la jalousie, enfin la cupidité, surtout lorsqu'elle est compliquée de la paresse et du désir des jouissances qui ne s'obtiennent qu'à prix d'argent. Nous ne rencontrons donc chez l'homme en santé, en ce qui concerne la deuxième forme de la folie instinctive, forme qui,

malgré son caractère d'activité, peut être calme et sans violence, nous ne rencontrons, disons-nous, que sa première variété; c'est cette folie importante à connaître, et à reconnaître comme telle, que nous allons étudier.

La plupart des individus en santé dont nous allons étudier l'état psychique, que nous démontrerons être celui de la folie morale, lorsqu'ils se trouvent sous l'influence de leurs mauvais instincts sont plus ou moins affectés d'insensibilité morale par l'absence plus ou moins complète des sentiments moraux et surtout du sens moral. Cette insensibilité morale, cette absence d'intelligence morale, produit chez ces individus un véritable idiotisme moral congénial. Leur conscience n'étant ni froissée ni blessée par les actes immoraux qu'ils commettent, ils continuent leur genre de vie sans regrets et sans remords, et ils restent incorrigibles tant que leurs mauvaises passions ont plus de puissance que leurs bons sentiments égoïstes d'intérêt bien entendu. D'autres, au contraire, ce sont les moins nombreux, ne sont aveuglés que momentanément par la violence de leur passion accidentellement excitée. Aussi, lorsque celle-ci a perdu sa puissance après sa satisfaction, les sentiments moraux, qui n'étaient qu'étouffés, apparaissent de nouveau, et avec eux le remords moral et les regrets égoïstes. Ces individus, se trouvant alors éclairés par leurs sentiments moraux, lesquels sont vivement froissés par ces actes, peuvent se tenir en garde contre leur passion; ils peuvent se promettre de ne plus retomber dans la faute qu'ils ont commise pendant un moment d'aveuglement moral, d'égarement : ils peuvent donc se surveiller et se corriger. Nous trouverons, dans le cours de notre étude, des uns et des autres de ces passionnés.

Que d'esprits mal faits, mal constitués sous le rapport moral, instinctif, ne rencontre-t-on pas dans le monde, qui ne songent qu'à commettre de mauvaises actions sans sentir qu'ils agissent mal, et qui par conséquent

n'éprouvent aucun regret moral de leurs actions malfaisantes ! Les uns organisent des intrigues et cherchent à semer la zizanie entre les personnes qui les entourent. Ces inconscients mettent la plus grande habileté à ourdir leurs complots, à prévoir les entraves, à prévenir les causes qui pourraient s'opposer à la réussite de leurs projets. Souvent, ils font preuve d'une grande intelligence. Mais cette intelligence étant alors, par l'effet de la loi qui soumet les facultés réflectives aux éléments instinctifs en activité, dirigée par les plus mauvaises passions, ne sert qu'à favoriser l'accomplissement du mal. D'autres esprits mal faits sans le sentir, conservent dans le monde les formes les plus polies et les plus convenables. L'amour-propre, l'amour de l'approbation, le désir de plaire, les maintiennent dans ces dehors polis devant les étrangers ; mais, dans leur intérieur, la scène change. N'étant plus retenus par ces sentiments moraux d'intérêt personnel, leurs instincts pervers reprennent toute leur puissance ; alors ces individus redeviennent méchants et grossiers. Ils prennent facilement, et sans cause, en dégoût et en aversion les membres de leur famille ; ils ne leur épargnent ni les paroles désagréables, ni les mauvais traitements. Ils se comportent à leur égard comme certains malades se comportent vis-à-vis de leur famille au début de l'affection cérébrale qui les conduira plus tard à la démence et à la mort. De même que chez ceux-ci, et par le même motif psychologique (l'inconscience morale causant l'aveuglement de l'esprit à l'égard des inspirations perverses de la passion), l'état psychique des premiers est celui de la folie morale. La seule différence qui existe entre eux réside dans l'origine des instincts pervers. Chez le malade, ces instincts sont accidentels, soulevés par un état pathologique du cerveau, tandis que chez l'homme en santé ces instincts pervers appartiennent à son caractère naturel, et sont manifestés par un cerveau qui, bien que ne fonctionnant pas d'une manière complète et parfaite,

puisqu'il ne permet pas la manifestation des facultés morales, n'est point malade pour cela.

La jalousie a tellement de puissance chez certains individus, qu'elle parvient souvent à étouffer, dès qu'elle se fait sentir, tous leurs sentiments moraux, à rendre ces individus fous dangereux. — Le jaloux aveuglé accable sans relâche sa famille de ses plaintes et de ses reproches; il n'a plus de calme, de repos, de sommeil. Ses soupçons le poursuivent sans cesse, et, de même que le fou malade, il tire mille conséquences fausses, véritables délires, des paroles et des faits les plus innocents. La jalousie est souvent excitée par l'amour. Lorsque cette passion aveugle l'homme, il abuse de son autorité, il menace, il outrage, il frappe, il blesse, il tue même dans un état d'exaspération où l'aveuglement moral et la violence sont à leur comble, sans que sa conscience lui reproche, dans ce moment de folie, ses actes de violence, sans qu'aucune considération morale vienne l'en détourner. La femme pleure, crie, invective, se livre aux mêmes actes violents. Loin d'être désarmés par les marques d'affection qu'on leur témoigne, ces aveuglés les considèrent comme des démonstrations hypocrites et simulées ayant pour but de mieux les tromper. Ils pensent et raisonnent à cet égard, absolument comme penserait et raisonnerait un monomaniaque malade, et, de même que lui, ils ne veulent et ne peuvent vouloir que par le désir qu'inspire la passion qui les domine ; ils sont donc les esclaves involontaires et moralement inconscients de cette passion, qui, alors qu'elle élève sa voix, devient toute leur conscience, toute leur manière de sentir.

La passion de posséder, l'avarice, peut s'emparer de l'esprit de certains individus et les aveugler sur leurs pensées, sur leurs désirs insensés, inspirés par cette passion à un point qui ne le cède en rien aux folies les plus extravagantes, les plus violentes et les plus monstrueuses des malades. Par une habitude regrettable et

assez répandue dans les campagnes, les pères, arrivés à un âge où ils ne peuvent plus travailler, font de leur vivant le partage de leurs biens entre leurs enfants, à la charge par ceux-ci de les nourrir ou de leur servir une pension viagère. Or voici ce qui arrive chez quelques-uns de ces enfants. Leur avarice, surexcitée par la possession du bien qu'ils ont en dépôt, les aveugle bientôt, et dans cet état d'aveuglement ils se croient être en possession complète de ce bien et ne sentent plus l'obligation de servir la pension due à leur père ou de le nourrir. Si celui-ci veut les y contraindre légalement, ils se croient lésés dans leur propriété et volés, à tel point qu'ils adressent à leur père des reproches violents et proférés à différentes reprises, sur sa conduite à leur égard, en l'appelant même voleur, brigand! (textuel). De là, des haines violentes, des injures et des sévices graves. Ces donations, qui sont une cause fréquente de parricide, devraient être défendues par la loi. En lisant les observations de l'accomplissement de ce crime commis sous l'influence de la cause dont il est ici question, on reste abasourdi devant la profondeur de l'aveuglement moral dans lequel l'avarice a plongé ces enfants mal conformés moralement, et chez lesquels une haine violente, excitée par l'avarice, a fini par étouffer complétement les faibles sentimentsmor aux dont ils pouvaient avoir le germe, et par dominer, absorber leur esprit.

Qu'est-ce que la colère? Un grand poète latin, quelque peu philosophe, l'a parfaitement caractérisée au point de vue psychologique : *Ira furor brevis est*, a dit Horace. La colère est un court instant de folie. Dans la colère, en effet, l'homme est absorbé, envahi par sa passion violente. Celle-ci étouffe par sa violence tous les sentiments moraux qui pourraient la combattre, sentiments qui, s'ils étaient présents, feraient luire dans l'esprit la lumière de la raison. Après la période violente, celui qui est doué de sentiments moraux voit ces sentiments reparaître dans sa conscience dès que sa passion s'est calmée, et avec ces sentiments

froissés par l'acte violent, le remords et la honte. Alors il forme la résolution de s'observer à l'avenir, de combattre la colère dès son début, avant qu'elle ait absorbé complétement son esprit. Mais celui qui est dénué des éléments instinctifs de la raison reste convaincu, après que sa colère assouvie a cessé, que sa violence a été légitime, rationnelle; il reste aveuglé à l'égard de sa passion, et il n'est point engagé à la prévenir et à la réprimer dès son apparition nouvelle.

En parlant des passionnés en santé qui commettent des actes extravagants ou immoraux dans l'état psychique qui caractérise la folie, on ne manque jamais de dire qu'ils ont la conscience de ce qu'ils font. Cette imputation est basée sur l'erreur que l'on commet en confondant deux choses fort différentes, et que le langage appelle par un seul nom : la conscience. Il est certain que ces passionnés ont la conscience personnelle de ce qu'ils font, et qu'ils le savent. Il est certain également que c'est par leur volonté (issue, non pas du libre arbitre, mais des désirs inspirés par leur passion), et non automatiquement qu'ils agissent. Mais de cette conscience personnelle on ne saurait déduire qu'ils ont la conscience morale de leurs actes, qu'ils en sentent la ridiculité, la perversité au moyen des facultés morales. Sans l'intervention des sentiments moraux, du sens moral surtout, dans la délibération qui précède l'accomplissement de l'acte, il n'y a pas de libre arbitre, et par conséquent pas de responsabilité morale, pas plus chez ces passionnés en santé que chez les passionnés malades, qui, eux aussi, ont la conscience personnelle de leurs actes, mais non la conscience morale. Sans l'intervention du sens moral dans la préméditation de ces actes qui intéressent la morale, la volonté, soumise à la loi de l'intérêt par le fait de l'absence du sentiment du devoir, est fixée par leur désir le plus grand ; les passionnés ne peuvent vouloir que ce qu'ils désirent le plus ou ce qu'ils redoutent le moins, n'ayant aucun motif qui puisse les engager à vouloir différemment.

Si nous passions successivement en revue les actes irrationnels, extravagants, pervers, si fréquents dans l'humanité, et si nous examinions l'état psychique dans lequel ces actes sont accomplis, étude qui nous entraînerait beaucoup trop loin, nous verrions que tous les actes qui, par leur extravagance outrée, par leur immoralité monstrueuse, répugnent essentiellement aux sentiments moraux, sont commis en l'absence de ces facultés instinctives, éléments de la raison et de la liberté morales. Cette proposition peut paraître étrange, bizarre même, parce qu'elle est en opposition avec l'idée que l'on s'est faite jusqu'à ce jour sur ces actes. Bien que cette proposition soit basée sur l'étude de la nature et sur une psychologie scientifique, nous ne demandons point à être cru sur parole. Il nous a fallu à nous-même plusieurs années d'études sérieuses, basées sur les faits, pour bien nous persuader que nous ne nous trompions pas dans nos appréciations, et que nous ne faisions pas fausse route. Nous serions par conséquent mal avisé de demander qu'on adopte nos vues sans examen. Nous réclamons seulement avec instance, au nom de la science et de l'humanité, que nos vues soient examinées sans parti pris d'avance, et critiquées scientifiquement.

Nous ne poursuivrons point, ainsi que nous venons de le dire, l'étude des actes irrationnels et pervers qui appartiennent à l'état moral inconscient caractéristique de la folie morale, dans toutes les variétés que présentent ces actes. Nous avons établi les principes; chacun, en les appliquant à l'étude des divers passionnés, pourra discerner les cas dans lesquels l'aveuglement moral existe, et avec lui l'état de folie, des cas dans lesquels, les sentiments moraux continuant à éclairer l'esprit à l'égard des inspirations passionnées, la raison persiste au milieu de ces inspirations perverses, irrationnelles. Cependant, afin de mieux mettre notre doctrine en évidence, nous jugeons nécessaire d'étudier spécialement deux espèces d'aveuglés, d'inconscients au point de vue moral : les fanatiques et les criminels. Les

premiers, mis en général dans l'état de folie morale par des passions énergiques et parfois violentes qui étouffent tout sentiment moral ; les seconds, mis dans l'état de folie morale, tantôt par des passions violentes, tantôt par des passions calmes dont l'activité ne ressort à effet que parce que ces passions ne rencontrent aucune opposition morale dans la conscience, par le fait de l'absence plus ou moins complète des sentiments moraux, par le fait d'une idiotie morale qui rend l'homme moralement inconscient, insensible à l'égard de ses désirs monstrueux.

ARTICLE VI.

Étude psychologique sur les Fanatiques.

Avant d'étudier l'état psychique des passionnés moralement aveuglés que l'on désigne du nom de fanatiques, il est nécessaire de présenter l'analyse psychologique du fanatisme, de la passion à l'égard de laquelle ils sont aveuglés.

Le mot *fanatisme* n'a qu'une signification très-vague, dans les dictionnaires ; aussi devons-nous mieux la préciser. Voyons en effet ce que disent du fanatisme, soit le Dictionnaire de l'Académie, soit celui de M. Littré : « *Fanatique*. Aliéné d'esprit qui croit avoir des apparitions, des inspirations. Il ne se dit guère qu'en religion. Il se dit par extension de celui qui se passionne à l'excès pour un parti, pour une opinion, pour un auteur ; il se dit de celui qui a une passion excessive pour quelqu'un, pour quelque chose. » « *Fanatisme*. Illusion du fanatique, de celui qui se croit inspiré. Il se dit le plus ordinairement d'un zèle outré et souvent cruel pour une religion, ou d'un attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion. Les excès du fanatisme religieux, du fanatisme de la liberté. »

Si l'on fait attention à l'origine des passions auxquelles

on donne le nom de fanatisme, on verra que cette origine ne réside point dans un sentiment pervers essentiellement mauvais, comme la cupidité, l'orgueil, l'envie, etc., mais dans un sentiment moral noble et élevé, que son exagération a rendu pervers, irrationnel, immoral, a fait passer à l'état de passion extravagante ou cruelle. Tous les sentiments moraux, qu'ils aient pour base l'égoïsme ou bien la générosité, l'*altruïsme*, comme le dirait un adepte d'Auguste Comte, peuvent se pervertir, se dévier de la raison par leur exagération, et devenir une source de mal[1]. On peut citer comme type du fanatisme égoïste n'ayant en vue que l'intérêt personnel, le fanatisme religieux. Enfanté par l'ignorance et de puissantes passions égoïstes, il est presque toujours excité, soit par les avantages terrestres de fortune, de considération, d'autorité, que l'on a à cœur de conserver et d'augmenter, avantages que l'on soutient et que l'on défend sous le nom d'intérêt divin, et cela, dans un aveuglement moral complet, avec une entière bonne foi, par le fait d'une illusion inhérente à l'état passionné, et moralement inconsciente, soit par les avantages immenses offerts dans l'autre vie, en compensation des sacrifices passagers que l'on s'impose dans celle-ci. Comme type du fanatisme généreux, nous citerons le fanatisme politique, lorsqu'il a sa source dans l'amour du bien public, lorsque cette passion fait considérer comme rationnels et licites des actes immoraux, insensés, demandés par la passion pour sa satisfaction, et que ces actes sont accomplis au prix de grands sacrifices, voire même au prix du sacrifice de sa vie.

Les affections peuvent, par leur violence, produire également le fanatisme. L'enthousiasme militaire, bon en lui-même, produit, lorsqu'il est exagéré, perverti,

---

[1] Le mot fanatisme ne devant s'appliquer qu'à des passions dont l'origine est noble, on ne peut pas appeler *fanatisme irréligieux*, ainsi que nous l'avons lu naguère dans un article inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, la haine exaltée manifestée contre le principe religieux.

un fanatisme aveugle appelé *Chauvinisme*, ayant ses illusions, ses excès et ses préjugés.

Dans les divers fanatismes, tous caractérisés par l'aveuglement moral inconscient et involontaire de l'esprit, les pensées les plus absurdes, les plus irrationnelles, les plus monstrueuses qu'enfantent l'imagination du fanatique dirigée par sa passion, sont considérées par celui-ci comme représentant la vérité, la morale et la justice. Pour atteindre le but que sa passion lui fait envisager comme noble et bon, la fin justifie tous les moyens devant sa conscience. Cet aveuglé ne recule pas devant les actes les plus inconvenants, les plus criminels, devant les massacres en masse même, si sa passion les demande ; et en accomplissant ces actes odieux, ce passionné, trompé par l'origine élevée de sa passion, croit accomplir un devoir. Cette circonstance rend le fanatique on ne peut plus dangereux, car, ainsi que l'a dit Pascal : « Jamais on ne fait le mal si pleinement et si complétement que quand on le fait par un faux principe de conscience ».

Lorsque la passion fanatique coïncide avec l'absence du sens moral et des sentiments de bienveillance, de pitié, de respect pour son semblable, ou lorsque cette passion vivement excitée est assez puissante pour remplir l'esprit et pour y étouffer les sentiments moraux que nous venons d'énumérer, on voit surgir ces scènes terribles de violence et de meurtre, ces excès monstrueux de toute espèce auxquels tous les fanatismes ont donné lieu. Les individus qui, fanatisés par le sentiment religieux et par le principe d'autorité, se sont crus obligés à l'obéissance vis-à-vis un ordre de faire le mal, n'ont pu tomber dans un tel état d'hébétude morale que par l'absence complète du sens moral. Chez les personnes qui commettent les actes immoraux, les philosophes n'ont envisagé jusqu'à ce jour que la passion qui porte à l'acte. Ils ne se sont jamais demandé si la personne portée à mal agir possédait dans sa conscience les sentiments nécessaires pour

combattre et repousser ses mauvais penchants. En présence des faits si nombreux qui attestent l'insensibilité morale dans le crime, il est réellement étonnant qu'il ne soit pas venu à l'idée des psychologues d'étudier l'état psychique des individus qui commettent cet acte odieux. C'est cette lacune que nous avons cherché à combler dans notre *Psychologie naturelle*, et que nous cherchons encore à faire disparaître aujourd'hui.

La bonté du sentiment d'où naît le fanatisme, et l'intérêt supérieur auquel le fanatique croit se dévouer en satisfaisant les demandes de sa passion, contribuent beaucoup à aveugler ce passionné sur la nature immorale de ses projets, à l'engager à les mettre à exécution, à rendre même ce passionné plus dangereux que l'homme dont la folie morale tire directement son objet de la perversité. Le fanatique religieux, par exemple, qui commet des actes cruels ou ridicules dans l'intérêt des idées que lui a suggérées sa passion, considère ses actes comme licites, bien qu'ils soient défendus par les lois humaines, parce qu'il croit l'intérêt de la cause à laquelle l'attache sa passion bien au-dessus de ces lois, parce que cette cause représente à ses yeux la cause du bien, ou celle de la divinité même. Les excès de la première révolution, inspirés à des hommes dont un grand nombre étaient cependant doués de sentiments moraux, par un fanatisme dont la racine était l'amour du bien public et de la patrie, trouvaient leur excuse, aux yeux de leurs auteurs, dans ce sentiment élevé. Mais celui qui commet un crime sous l'inspiration d'une passion essentiellement mauvaise, telle que la haine, la vengeance, la jalousie, la cupidité, n'imaginera jamais, comme le fanatique, qu'il sera approuvé de Dieu et des hommes. Bien que, par l'absence du sens moral, il ne réprouve pas lui-même ses projets et ses actes criminels, les sentiments égoïstes d'intérêt bien entendu, sentiments qu'il éprouve et qu'il sait exciter chez les autres hommes, s'opposent à ce qu'il

puisse supposer une approbation de la part de ceux-ci. Le fanatique peut donc devenir plus menaçant pour la société que le voleur assassin le plus audacieux, surtout quand ce fanatique exerce un pouvoir étendu et quand il est aidé et encouragé par d'autres individus aussi passionnés, aussi moralement aveuglés que lui. L'aveuglement moral dont sont frappées les personnes qui sont fanatisées par le sentiment religieux est aussi complet chez celles qui sont douées de sentiments nobles et élevés, mais chez lesquelles ces sentiments ont été obscurcis, étouffés par l'exagération irrationnelle et par l'excitation de leur passion religieuse, que chez les personnes complétement dénuées de sentiments moraux. Quel acte pourrait être plus inique et plus immoral en principe et dans ses conséquences, que la révocation de l'édit de Nantes ? Or, parmi les personnes qui ont contribué par leur influence à l'accomplissement de cet acte de fanatisme, ou qui l'ont hautement approuvé, on compte non-seulement des individus faiblement doués de sentiments moraux, mais encore on en rencontre d'autres dont la nature morale était incontestablement supérieure. Il suffit de citer entre autres l'illustre évêque de Meaux.

Pour démontrer la réalité de la folie morale dans le fanatisme religieux, peu d'observations sont nécessaires. Les guerres de religion, les horreurs de l'inquisition, nous offriraient de fort nombreux exemples de fanatisme général qu'il est inutile d'évoquer ici. Dans le fanatisme individuel, que d'extravagances monstrueuses ne rencontre-t-on pas aussi ! Le fait suivant, cité par M. Brière de Boismont (*Du Suicide*, pag. 571), nous édifiera à ce sujet :

« Augusta Strohm, âgée de 30 ans, saine et robuste, n'ayant manifesté aucun signe de mélancolie, invite une amie à prendre le café chez elle. Après le repas, l'invitée s'endort. Lorsque Augusta s'aperçoit que le sommeil est

profond, elle prend une hachette et un couteau qu'elle a eu le soin d'aiguiser d'avance, et tue son amie à coups redoublés avec ces deux instruments. Dans la prison, elle raconte que c'était la vue de deux exécutions capitales qui lui avait suggéré son idée. Dès ce moment, elle regarda comme le plus grand bonheur celui de pouvoir terminer sa vie de la même manière, c'est-à-dire de pouvoir être préparée à la mort et de faire une fin aussi édifiante que celle des condamnés. » Une pareille idée n'a pu germer et aboutir à sa réalisation qu'en l'absence complète de sens moral pendant la préméditation, soit parce que cette personne en était dépourvue, soit parce que la passion égoïste l'avait complétement étouffé. La première de ces deux causes d'insensibilité morale est la plus probable chez cette personne, car elle ne donna plus tard aucun signe de remords véritable. Après avoir rapporté cette observation et d'autres semblables, M. Brière de Boismont ajoute : « Dans toutes ces observations, le libre arbitre, ce régulateur de l'homme, ce signe caractéristique de la raison, n'existe plus. L'équilibre entre les facultés de l'entendement et de la volonté est rompu. Les individus sont poussés fatalement, ils obéissent à une influence *irrésistible*, à une idée fausse, comme les autres aliénés de nos établissements qui répètent à satiété qu'ils ne peuvent faire autrement... *L'irrésistibilité de certains actes*, leur spontanéité, *l'impuissance de la volonté*, sont en pareil cas des faits incontestables. » Si M. Brière de Boismont reconnaît l'existence de la folie morale chez les personnes dont il donne l'observation, si le bon sens lui dit qu'elles doivent être privées du libre arbitre et de la raison, sa psychologie et l'explication qu'il donne de cette privation sont erronées, elles tombent dans les lieux communs auxquels les aliénistes ont recours en pareille circonstance : il invoque une rupture d'équilibre entre les facultés de l'entendement et de la volonté, phrase qui ne peut satisfaire un esprit philosophique; ou bien il s'appuie sur une

irrésistibilité qui n'existe point dans ce cas. La folie morale de ces personnes réside uniquement dans l'absence de toute réprobation rationnelle contre leurs inspirations insensées. Le penchant, le désir n'ont point eu dans ce cas une puissance irrésistible ; peut-être même ce désir n'a pas été très-vif, mais il est ressorti inévitablement à effet par le motif que, fort ou faible, mais étant un pouvoir actif, aucune force morale ne lui a résisté dans la conscience. Dire que la volonté chez ces fous a été impuissante, est également une erreur. Pour qu'il en eût été ainsi, il aurait fallu qu'ayant eu à lutter contre un penchant d'une puissance irrésistible, la volonté n'eût pu le vaincre, ce qui n'a pas eu lieu du tout, puisqu'elle n'a eu aucune lutte à soutenir, puisqu'en accomplissant ces actes monstrueux leurs auteurs ont voulu faire ce qu'ils désiraient accomplir et non ce qu'ils auraient voulu ne pas accomplir. Seulement, ces meurtriers, en l'absence du sentiment du devoir moral, étant soumis à la loi de l'intérêt, ont voulu ce que demandait leur désir non combattu, ou leur désir le plus grand, si quelque sentiment d'intérêt bien entendu, la crainte égoïste des punitions, est venu combattre ce désir. Sous l'influence de cette loi de l'intérêt, ils ne pouvaient pas vouloir autre chose. Voilà pourquoi leur volonté n'a pas été libre. Sous l'influence de la loi de l'intérêt, on fait, non pas ce que commande l'intérêt rationnel, mais ce que demande le désir le plus grand de ceux que l'on éprouve, qu'il soit dicté par les sentiments égoïstes rationnels ou par les sentiments égoïstes irrationnels immoraux. Sous l'influence de cette loi, on fait ce qui procure la satisfaction la plus grande, ou en d'autres termes ce qui satisfait les éléments instinctifs, quels qu'ils soient, qui ont le plus de puissance. Par l'exemple que nous venons de citer, on voit combien une psychologie vraie a besoin d'être substituée à la psychologie fantaisiste que l'on rencontre dans des œuvres fort remarquables à tout autre égard.

L'aveuglement fanatique conduit l'homme à vouloir

commettre, avec la conviction de bien faire, non-seulement l'homicide, mais encore le suicide. « En 1831, dit M. Barnum, dans sa Vie écrite par lui-même, l'Amérique était en proie à une fermentation religieuse qui avait une tournure sauvage. On se suicidait par piété, on assassinait par dévotion. » Les Hindous se précipitent avec entraînement dans les flots sacrés du Gange, ou sous le char qui porte leur idole. Les Égyptiens se jettent sous les pieds du cheval qui porte le chérif à son retour de la Mecque. Un sombre mysticisme, un désir immodéré de goûter sûrement un bonheur infini dans l'autre vie, une exaltation excitée par les persécutions et par la vue même des supplices infligés à leur coreligionnaires, ont entraîné beaucoup de chrétiens à se faire condamner à mort par les proconsuls romains. Ils se faisaient une gloire, un honneur, de violer avec ostentation les lois de l'empire ; ils insultaient leurs juges, renversaient les objets vénérés du paganisme et les foulaient aux pieds. La passion qui les dominait poussa même plusieurs d'entre eux, si l'on en croit la *Vie des Saints*, à l'inconvenance grossière de cracher au visage de leurs juges, afin de se faire condamner à mort pour voler au plus tôt dans le sein de la félicité et de la gloire célestes. Rechercher avec avidité une occasion sûre de mourir, la provoquer sans autre but que la mort elle-même avec ses conséquences égoïstes, n'est-ce pas accomplir un suicide? Le désir immodéré de jouir des biens de l'autre vie effaçait chez ces saints personnages tous les sentiments moraux qui attachent à l'existence, et le devoir de lutter contre les misères qui y sont attachées, jusqu'à la mort naturelle. Ce désir était singulièrement favorisé par le mépris des biens de ce monde, que la nouvelle religion entretenait dans leur esprit.

Il existe un autre suicide religieux dont la forme est lente, mais qui est aussi tenace, aussi passionné, aussi peu libre que les suicides dont nous venons de parler. L'homme peut être tellement aveuglé par la passion qui

lui inspire le désir égoïste d'acquérir une immense félicité dans l'autre vie, que tout ce qui flatte ce sentiment, les privations les plus dures, les souffrances physiques les plus meurtrières, sont adoptées par lui avec joie, avec transport. Les mortifications qu'il s'impose, les affronts qu'il s'attire, sont pour lui des sources de bonheur, car ils satisfont pleinement son désir, son espérance. Il ne vise alors qu'un seul but : arriver au plus tôt à l'autre vie, avec le plus de mérites possible, mérites représentés par les souffrances physiques ; aussi pratique-t-il sur lui-même des sévices extravagants et cruels. Considérant son corps comme son plus mortel ennemi, il le fait périr à petit feu. Enfin, c'est avec bonheur qu'il voit approcher l'instant où la mort va l'en débarrasser pour toujours. Un des exemples les plus remarquables de cette ardeur passionnée pour atteindre l'autre vie, véritable folie morale fanatique, a été donné par le diacre Pâris, dont le tombeau servit de théâtre aux convulsionnaires Jansénistes. D'après les chroniques de l'époque, ce saint personnage ne se plaisait que dans les mortifications les plus dures qui mirent plusieurs fois sa vie en danger, et qui ont déterminé sa mort. Il recherchait les contrariétés, les affronts, les injures, le mépris, et la société des gens bizarres ou méchants, afin d'avoir le mérite de supporter leur mauvais caractère. Veut-on lui donner un emploi ecclésiastique utile à son prochain, celui, par exemple, d'enseigner le catéchisme aux enfants : il refuse, son désir égoïste de pénitences n'y trouvant nullement son compte. Il préfère employer son temps à courir après quelque aventure pénible, plus profitable pour son salut. La passion fanatique qui occupe entièrement son esprit, et qui l'aveugle, étant complétement satisfaite par les souffrances physiques et même par le froissement de quelques autres sentiments moins puissants que cette passion, les circonstances qui blesseraient les personnes raisonnables lui causent une grande joie. Par un sentiment différent, l'avare est également heu-

reux de toutes les privations qu'il s'impose. Le fait suivant, aussi curieux que celui du diacre Pâris, a été cité par M. Ad. Franck : « Un savant israélite Polonais, de la secte des nouveaux Haïssidims, fondée en 1740, du nom de Simon Lubstsch, avait accompli la pénitence de Kana, qui consiste à jeûner tous les jours pendant six ans, et à ne rien prendre qui provienne d'un être vivant, comme viande, lait, miel, etc. Il s'était en outre acquitté de la pénitence dite Golath, c'est-à-dire une pérégrination constante, durant laquelle on ne passe pas deux nuits de suite dans un même endroit. Il portait habituellement un cilice de crin sur la peau nue. Eh bien ! tout cela ne suffisait pas à sa conscience : pour être en paix avec lui-même, il se crut obligé à une autre épreuve appelée la pénitence au poids, c'est-à-dire à une pénitence particulière et proportionnée à chaque péché. Mais après avoir fait son compte, il resta persuadé que le nombre de ses péchés était trop grand pour qu'il pût les expier jamais, et se mit en tête de se laisser mourir de faim. C'est ce qu'il fit. On le trouva exténué d'inanition dans une grange, mais il fut impossible de lui faire prendre quoi que ce fût, et il mourut. Ce fait se répandit parmi les Juifs, et Simon fut regardé comme un saint[1]. »

Le fanatisme politique peut également déterminer le suicide par la recherche de la mort, dans un état d'égarement moral, de folie, des plus monstrueux. Le fait suivant en est un exemple fort remarquable. Le conventionnel Grangeneuve, dans le but de stimuler le zèle des patriotes contre ce qu'il appelait la tyrannie, organise un guet-apens, dans lequel il doit périr sous les coups d'assassins qu'il soudoie lui-même. Il comptait faire retomber sa mort sur les aristocrates, et exciter contre eux la haine de la populace et les rigueurs des tribunaux révolutionnaires. C'est à ce complot immoral et cruel que

[1] *La Kabbale*, pag. 400.

Mme Roland, égarée elle-même par les passions du moment, faisait allusion lorsqu'elle dit : Grangeneuve a l'âme vraiment grande, il fait de belles choses avec simplicité : « Pourquoi faut-il, dit M. Des Étangs, qui rapporte ce fait, que les passions politiques, à force d'exalter nos affections et nos haines, aient constamment le privilége de pervertir en nous les plus vulgaires notions du juste et de l'injuste, et *de voiler à nos regards le caractère odieux de certaines manœuvres que la conscience la moins timide repousserait en d'autres temps avec indignation et mépris?* » Cette réflexion est remarquable par sa justesse. Lorsque l'esprit est absorbé et aveuglé par les passions, les sentiments moraux, n'étant plus présents dans la conscience, ne l'éclairent plus. Exclusivement inspiré et dirigé dans ses actes psychiques par ses passions, l'homme considère alors naturellement comme bonnes, justes et même sublimes, les pensées et les désirs monstrueux que ces passions lui suggèrent; et, en l'absence du sentiment du devoir, étant sous l'empire de la loi de l'intérêt, il ne peut vouloir que ce que demandent ces passions pour leur satisfaction.

Afin de mieux faire ressortir l'état d'aveuglement moral, de folie dans lequel se trouve le fanatique en présence des inspirations monstrueuses de sa passion, et afin de démontrer aussi que l'objet du fanatisme peut être des plus variés, nous présenterons deux observations plus détaillées et plus complétement analysées. La première est fort curieuse par son objet : l'amour pour les livres. Le sujet de l'observation est d'autant plus facilement aveuglé par sa passion, qu'il prouve, par l'absence de tout remords après ses crimes, qu'il est dénué de sens moral et des autres sentiments élevés. La seconde observation offrira, au contraire, un individu parfaitement doué de sens moral et de tous les sentiments supérieurs, complétement aveuglé, sous l'influence de l'affection qu'il porte à son père, et de la haine qu'il éprouve contre sa mère qui se conduit mal à

l'égard de son mari. Nous placerons entre parenthèses les réflexions psychologiques que nous croirons nécessaires d'intercaler dans le cours du récit.

Observation tirée de la *Gazette des Tribunaux*, n° du 23 octobre 1836. — Dom Vincente, moine d'un couvent de la province d'Aragon, avait été frappé de la beauté de la bibliothèque qui se trouvait dans son monastère, et qui renfermait des livres précieux par leur rareté. Il ne les lisait point, mais il en savait le prix. La révolution Espagnole dépouilla son couvent de tous ses biens ; les livres de la bibliothèque furent pillés et dispersés. On prétend que Dom Vincente, voyant l'imminence du pillage par la populace, s'était emparé d'un bon nombre de livres, qui étaient les meilleurs. Il alla à Barcelone, où il monta une boutique de bouquiniste. Il entassait certains livres plus précieux que d'autres dans une partie retirée du magasin, et on ne les revoyait plus. Le nommé Patxot, autre bouquiniste, lui ravit aux enchères un livre qu'il désirait beaucoup posséder. Quand ce livre fut adjugé, on entendit Dom Vincente menacer de la mort son possesseur, et il se retira pourpre de colère. Trois jours après, la demeure de Patxot était consumée pendant la nuit par un incendie. Le corps de cet homme était tellement carbonisé, qu'on ne put savoir si ce malheur était le résultat d'un crime ou d'un accident. Huit jours plus tard, puis de semaine en semaine, on trouva sur la voie publique huit cadavres de gens inoffensifs, studieux, entre autres un jeune curé, un étudiant allemand, un poète espagnol. Ces morts n'étaient point dépouillés de l'argent et des valeurs qu'ils avaient sur eux. On soupçonna Dom Vincente, et l'on trouva chez lui le livre disputé par Patxot. Devant cette charge accablante, il fut obligé de s'avouer coupable du meurtre. Il exigea d'abord qu'on lui promît que sa collection serait respectée et qu'elle serait remise entièrement à la bibliothèque de Barcelone, où elle conserverait son nom. Quand on le lui eut promis, il fit

les aveux les plus complets. Il dit qu'il s'était introduit de nuit dans la maison de Patxot par une fenêtre laissée ouverte; il l'avait étranglé avec une corde préparée et savonnée, puis il s'était emparé du livre précieux et avait mis le feu au lit.

Voici la narration qu'il fit lui-même d'un autre crime : « Ce fut bien contre mon gré que je consentis à vendre le premier de mes livres précieux à un curé; le besoin d'argent m'y contraignit. Saint Jean, patron des écrivains, m'est témoin que je fis tout ce que je pus pour dégoûter ce curé de l'acheter. Il n'en tint pas compte, il me paya et s'en alla. Il n'eut pas plustôt emporté mon volume, que je me sentis saisi d'un inexprimable désir de le ravoir. Je me mets à la poursuite de ce curé, je le prie de me rendre mon livre en lui rapportant son argent; il ne voulut pas ; j'insistai, il refusa. Nous étions dans un lieu désert, je voyais qu'il n'y avait pas moyen de lui faire entendre raison ; je le frappai d'un coup de couteau : il tombe, je lui donne l'absolution *in extremis*. (Ce trait est caractéristique, il mérite d'être placé parmi les milliers de faits qui prouvent que le sentiment religieux et le sens moral, bien qu'existant fort souvent ensemble, sont distincts et indépendants l'un de l'autre, que par conséquent l'un peut se rencontrer sans l'autre. Dans le cas présent, le sentiment religieux existe chez un individu complétement dénué de sens moral; chez d'autres individus, le sens moral existe, mais les sentiments qui concourent à former le sentiment religieux sont faibles ou manquent. Spinosa pourrait être cité comme ayant présenté cette dernière circonstance.) D'un second coup je l'achevai, je le roulai dans le fossé et je le couvris de branches. C'était une précaution superflue que, par la suite, je n'ai pas prise. (Quel horrible sang-froid dans le crime ! et l'on oserait soutenir que de tels individus possèdent les mêmes facultés morales que les personnes qui frémissent d'horreur à l'idée d'un acte aussi odieux ! Comment les philosophes

n'ont-ils pas été frappés par ces faits psychiques et comment n'ont-ils pas été conduits à en rechercher la cause psychologique !) « J'ai remporté mon livre, le voilà ! » Et il le désigne du doigt parmi les livres qu'on a apportés devant le tribunal.

C'est dans des circonstances semblables qu'il assassina sept autres personnes. « *Si j'ai été coupable, dit-il, c'est au moins dans une bonne intention.* (Pour pouvoir accomplir cette série de crimes sans remords, la conscience parfaitement tranquille, puisqu'il ne lui répugnait point d'y revenir; pour narrer ces crimes avec autant de sang-froid, ne fallait il pas que cet homme fût complétement dénué de sens moral et d'autres sentiments supérieurs ? La passion qui absorbait, qui dominait ce moine et qui le poussait à reprendre ses livres, même au moyen du crime, lorsqu'il se les voyait enlever, lui paraissait si élevée que la vie de son semblable devenait sans valeur à ses yeux. L'intérêt que les livres lui inspiraient lui faisait considérer le but de son crime comme bon en lui-même et son intention comme noble et méritoire ! Voilà bien le fanatisme avec son aveuglement, avec son cortége de folies, folies considérées par le fanatique comme des inspirations tellement rationnelles que celui-ci n'hésite pas à exposer sa vie pour les mettre à exécution. Le sentiment qui attache à la vie, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, perd même toute sa puissance chez cet individu devant sa passion fanatique.) Je voulais conserver des trésors que la science n'aurait pu remplacer. (Les livres qui avaient un si grand prix aux yeux de ce bibliomane n'étaient rien moins que scientifiques. Ils étaient peu intéressants par eux-mêmes, mais ils étaient rares, ou bien ils avaient été imprimés des premiers en Espagne, ou encore ils appartenaient à une édition rare signalée par quelque particularité, une faute par exemple. Voilà ce qui avait un si grand prix à ses yeux, voilà ce qu'il appelait la science !) Si j'ai mal fait, qu'on fasse de moi ce qu'on voudra, mais qu'on ne divise pas mes livres : il n'est pas juste de punir

le bât pour les fautes de l'âne qui le porte.» (Son amour et sa considération pour les livres va jusqu'à les personnifier; il ne veut pas qu'on les punisse, qu'on les sépare. Son intérêt personnel, l'attachement à la vie disparaissent à ses yeux devant l'intérêt de leur conservation. Aucun sentiment moral ne s'opposant alors à sa passion, aucune réprobation morale ne s'élevant dans sa conscience pour réprouver les moyens de la satisfaire, ces moyens, quelque monstrueux qu'ils fussent, devaient être adoptés. Vincente ne tenait pas à l'argent, il ne volait point; quand il frappait ses victimes, c'était toujours sans appréhension, sans crainte, d'une main assurée; il déclara lui-même que son bras n'avait jamais failli. Cette circonstance prouve bien qu'aucun sentiment moral ne combattait dans sa conscience la pensée et le désir criminels. Dans cette condition psychique, étant esclave de sa passion, il ne pouvait vouloir que par les désirs qu'elle lui suggérait. Voici un fragment de son interrogatoire qui rendra évidente la domination complète de ce moine par son amour fanatique pour les livres):

« D. — Ainsi, votre cœur ne se révoltait pas à l'idée de porter la main sur une créature de Dieu?

» R. — Les hommes sont mortels, mais les bons livres! il faut les conserver.

» D. — Vous commettiez donc ces assassinats uniquement pour des livres?

» R. — Des livres! des livres! Mais, que voulez-vous? c'est la gloire de Dieu!»

L'avocat qui le défendit devant la Cour prouva, par le catalogue d'une bibliothèque, qu'il existait en France un second exemplaire du livre pour lequel Vincente avait assassiné Patxot. Vincente, qui jusqu'alors avait gardé un calme imperturbable, se mit à pleurer; ce que voyant, l'alcade lui dit: « Enfin, Vincente, *vous commencez à comprendre toute l'étendue de votre faute?*

»R. — Ah! seigneur alcade, mon erreur était grossière!

» L'Alcade. — Il vous est encore possible d'implorer la clémence de notre auguste régente.

» R. — Ah ! si vous saviez combien je suis malheureux !

» L'Alcade. — Si la justice humaine doit être inflexible, il est une justice dont la clémence est inépuisable ; et le repentir est toujours méritoire.

» R. — Ah ! seigneur alcade ! *mon exemplaire n'était pas unique* ! ! » C'est le seul regret qu'il éprouve. Les huit meurtres qu'il a commis, sa vie en péril et dont le sort va se décider, ne le touchent point, le laissent complétement impassible. S'il verse des larmes, s'il est désolé, c'est parce que son livre n'a pas la valeur qu'il lui supposait ; son exemplaire n'était pas unique ! Il est condamné à mort.

L'observation suivante, tirée de la *Gazette des Tribunaux*, n° du 17 novembre 1835, offrira une étude psychologique des plus intéressantes et des plus importantes, parce qu'elle contribuera à démontrer ce point important, savoir : que la folie réside dans un état psychique, dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations passionnées, et que des individus en santé ont été considérés à tort comme étant malades, par la raison qu'ils ont commis des actes dans des circonstances telles, que le bon sens les a sainement jugés en les considérant comme fous.

Pierre Rivière a 21 ans. L'acte d'accusation porte que le 3 juin 1835, dans le bourg d'Aunay, Pierre, armé d'une serpe, a donné la mort à sa mère, à sa sœur et à son frère.

Dans un Mémoire rédigé par lui, il a avoué et expliqué son crime avec toutes les circonstances dont il a été accompagné. Mais il allègue qu'il croyait faire une action louable, quoique condamnée par les lois divines et humaines. En commettant cet acte, il faisait, dit-il, le sacrifice de sa vie pour son père, auquel il désirait rendre le repos et la tranquillité. Son père était malheureux par suite de la conduite déréglée de sa femme ; les époux vivaient séparés.

La mère habitait avec sa fille Victoire, âgée de 18 ans, et son fils Jules, âgé de 8 ans. Pierre demeurait avec son père, ainsi que sa sœur aînée et un autre frère. Le père aimait tendrement le jeune Jules; il souffrait beaucoup, suivant l'accusé, par suite de ses chagrins domestiques. (Dans les citations suivantes du Mémoire que Pierre présenta à la Cour, nous verrons comment, sous l'influence de l'exaltation, un sentiment moral peut se pervertir, se convertir en une passion féroce qui domine et qui aveugle l'esprit après avoir étouffé tous les sentiments rationnels; comment cette passion peut enfanter les idées les plus monstrueuses ; comment ces idées sont adoptées, non-seulement sans répulsion, mais encore comme bonnes, louables et méritoires ; nous verrons, en un mot, comment naît et se développe le fanatisme.) « J'aimais beaucoup mon père, dit-il dans son Mémoire, ses malheurs me touchaient sensiblement. L'abattement dans lequel je le voyais plongé dans ces derniers temps, sa tristesse, les peines continuelles qu'il endurait, tout cela me chagrinait vivement. Toutes mes idées se portèrent sur ces choses et s'y fixèrent. Je conçus l'affreux projet que j'ai exécuté ! Je pensai à ce projet près d'un mois. Je regardais mon père comme étant entre les mains de chiens enragés ou de barbares contre lesquels je devais employer les armes. La religion défend de telles choses, mais j'en oubliai les règles. (On n'a pas à oublier ce qu'apprennent les sentiments, les facultés morales: ce n'est pas la mémoire qui le retient ; on le sent, ou on ne le sent pas, selon que les sentiments sont actifs dans l'esprit, ou selon qu'ils y sont inactifs, ou paralysés, ou absents.) Il me sembla que Dieu m'avait destiné pour cela, et que j'exercerais sa justice. Je connaissais les lois humaines, les lois de la police, mais je prétendis être plus sage qu'elles, je les regardais comme ignobles et honteuses. (Tant il est vrai que les lois et les préceptes n'obligent la conscience que si l'homme éprouve les sentiments moraux sur lesquels ces préceptes sont basés. L'amour filial exalté de

Pierre étouffant tous ses sentiments rationnels, ce jeune homme méprise les lois qui s'appuient sur ces sentiments, ainsi que cela arrive chez tous les fanatiques lorsque leur passion paralyse ces facultés morales, et chez les individus mal conformés moralement qui, étant dénués de ces facultés, éprouvent des désirs criminels.) J'avais lu dans l'histoire romaine que les lois des Romains donnaient au mari droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants. Je voulus braver les lois. Il me sembla que ce serait une gloire, que je m'immortaliserais en mourant pour mon père. Je me représentai les guerriers qui mouraient pour leur patrie et pour leur roi ; la valeur des élèves de l'école polytechnique lors de la prise de Paris en 1814. Je me disais : Ces gens-là mouraient pour soutenir le parti d'un homme qu'ils ne connaissaient pas, qui ne les connaissait pas non plus et qui n'avait jamais pensé à eux. Et moi je mourrai pour délivrer un homme qui m'aime, qui me chérit. L'exemple de Châtillon, qui défendit seul jusqu'à la mort le passage d'une rue par où les ennemis arrivaient pour prendre son roi ; le courage d'Éléazar, frère de Macchabée, qui tue un éléphant sur lequel il croyait qu'était le roi ennemi, quoiqu'il sût bien qu'il allait être écrasé par le poids de l'animal ; l'exemple d'un général romain qui se dévoue à la mort pour soutenir son parti : toutes ces choses me passaient par la tête et m'invitaient à faire mon action. Le dernier ouvrage que je lus, était une histoire de naufragés ; j'y vis que lorsque les marins manquaient de vivres, ils faisaient un sacrifice de quelques-uns d'entre eux qu'ils mangeaient pour sauver le reste de l'équipage. Je pensai : je me sacrifierai aussi pour mon père. *Tout semblait m'inviter à cette action*, même le mystère de la Rédemption. Je pensais que c'était plus facile à comprendre. Je disais : Jésus-Christ est mort sur la croix pour sauver les hommes. Il était Dieu, il pouvait donc leur pardonner sans souffrir; mais moi je ne peux délivrer mon père qu'en mourant pour lui. (On voit, dans cette évolution du fanatisme, combien il

est vrai que les facultés intellectuelles ne fonctionnent que sous la direction et dans le sens des sentiments actuellement éprouvés. Tous ces faits historiques sont interprétés par Pierre dans un sens favorable à la passion qui absorbait son esprit, les facultés réflectives étant dirigées dans cette interprétation par la passion elle-même. Pierre indique parfaitement qu'il était aveuglé par sa passion quand il dit : *Tout semblait m'inviter à cette action.* Évidemment aucun sentiment moral ne lui inspirait alors des pensées rationnelles contraires à celles qui le poussaient au crime.) Je pris donc cette affreuse résolution. Je me déterminai à les tuer tous les trois : les deux premières, parce qu'elles s'accordaient à faire souffrir mon père; pour le petit, j'avais deux raisons : l'une parce qu'il aimait ma mère et ma sœur, et l'autre parce que je craignais que si je ne tuais que les deux autres, mon père, quoique en ayant une grande horreur, ne me regrettât encore lorsqu'il saurait que je mourrais pour lui. Je savais qu'il aimait cet enfant, qui avait de l'intelligence. Je pensai : Il aura une telle horreur de moi qu'il se réjouira de ma mort, et par là, exempt de regrets, il vivra heureux. (Voilà bien les effets du fanatisme généreux de l'homme jeune, qui, s'il sacrifie les autres, se sacrifie lui-même aussi, fanatisme dans lequel l'intérêt de la passion prime de beaucoup sur l'attachement à la vie ; fanatisme bien différent de celui du vieillard. Ce dernier fanatisme, basé sur la crainte et l'égoïsme, porte à sacrifier, non le fanatique lui-même, mais les autres hommes, dans l'intérêt de la passion de cet exalté. Nous voyons combien la faculté de réfléchir, de poursuivre les idées et de raisonner, dirigée par la passion, devient funeste, puisqu'elle n'enfante que du délire, puisqu'elle ne produit, sous cette direction, que des conceptions absurdes, fausses et immorales; nous voyons que la mémoire, l'imagination, l'instruction acquise concourent aussi à former ces conceptions dangereuses. Un idiot, un imbécile, un ignorant eussent été incapables de créer des idées délirantes aussi

monstrueuses que celles du sujet de cette observation.)

«Ayant donc pris ces funestes résolutions, je me disposai à les mettre à exécution. J'eus d'abord l'intention d'écrire la vie de mon père et de ma mère, et de mettre à la fin les raisons qui me faisaient commettre le crime, ainsi que les remarques que j'avais l'intention de faire à la Justice que je bravais ; ensuite de commettre mon action, d'aller porter mon écrit à la poste, et puis de me brûler la cervelle. Mais bientôt je changeai de résolution. Je pensai qu'après le meurtre, je viendrais à Vire, que je me ferais prendre par le procureur du roi ; ensuite, que je ferais ma déclaration et que je mourrais pour mon père. Je pensai qu'on avait beau soutenir les femmes, que celles-là ne triompheraient pas et que mon père serait désormais tranquille. Je pensais que je dirais aussi : Autrefois on vit des Jahel contre des Sisara, des Judith contre des Holopherne, des Charlotte Corday contre des Marat. Maintenant, il faudra que ce soient des hommes qui emploient cette manie. Ce sont les femmes qui commandent à présent; ce beau siècle, qui se dit le siècle des lumières; cette nation, qui semble avoir tant de goût pour la liberté et pour la gloire, obéit aux femmes ! Les Romains étaient bien mieux civilisés. Les Hurons, les Hottentots et les Algonquins, ces peuples qu'on dit idiots, sont même beaucoup mieux civilisés. (La civilisation considérée comme étant la plus parfaite, par chaque peuple, par chaque individu, est celle qui correspond le plus à la nature de ses sentiments.) Jamais ils n'ont avili la force. Je pensai que l'occasion de m'élever était venue, que mon nom allait faire du bruit dans le monde, que par ma mort j'allais me couvrir de gloire, et que, dans les temps à venir, mes idées seraient adoptées. Je pensai d'abord que, comme je devrais venir devant les juges pour soutenir mes opinions, il fallait que je fisse cette action avec mes habits du dimanche, pour partir pour Vire aussitôt qu'elle serait consommée. J'allai faire affiler la serpe chez le maréchal d'Aunay. (Cette énumération d'idées fanatiques par un fanatique

revenu à la raison, chose rare, cette énumération, disons-nous, est très-précieuse pour le psychologue, car ce qui se passe chez Pierre est exactement ce qui se passe chez tous les fanatiques. Aucun d'eux ne reconnaît l'absurdité, l'immoralité des pensées suggérées par sa passion, et aucun d'eux ne le peut tant que cette passion l'aveugle, le domine, tant qu'elle dirige les facultés intellectuelles, tant qu'elle étouffe dans la conscience la voix des sentiments moraux. Le fanatisme religieux a enfanté des folies bien plus monstrueuses que ne l'était la folie de Pierre; témoin celles qu'a produites l'Inquisition, qui torturait horriblement avant de mettre à mort. Ce ne sont point les idées absurdes et cruelles inspirées par la passion qui constituent la folie des fanatiques; ce qui la constitue, c'est l'ignorance morale à l'égard des inspirations passionnées, c'est, dans cette absorption de l'esprit par la passion, de ne pouvoir point avoir d'idées morales et rationnelles pour combattre ces idées, les sentiments moraux qui pourraient inspirer ces idées n'ayant point accès à l'esprit de ces exaltés; c'est de sentir par une conscience composée d'une passion caractérisée par la perversion et l'exagération, et qui est en même temps juge et partie, que les idées qu'elle inspire sont bonnes, justes et rationnelles; c'est, en un mot, l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations passionnées, aveuglement devant forcément résulter de l'état psychique dans lequel se trouve le fanatique.)

» Le samedi suivant, voyant mon père et ma grand'-mère partis pour Aunay, et les trois que j'avais résolu de tuer réunis dans la maison, je pris promptement mes habits du dimanche. Mais, lorsque je fus prêt, ma mère et mon frère étaient allés au bourg ; je m'éloignai quelques instants. A mon retour, je les trouvai tous trois réunis dans la maison; mais je ne pus me décider à les tuer. Alors je me dis : Je ne suis qu'un lâche, je ne pourrai jamais rien faire. (Si quelque sentiment rationnel, tel que le sens moral, ou la pitié, ou la crainte des châtiments

s'éveillant dans son esprit, vient momentanément combattre les idées inspirées par la passion, ce sentiment est bientôt étouffé par cette passion. Celle-ci, aidée de l'intelligence, qu'elle dirige, fait surgir des considérations qui présentent de la manière la plus fausse les inspirations des bons sentiments. C'est ainsi que la répulsion éprouvée par Pierre contre son projet criminel est présentée à ses yeux comme une lâcheté.)

» Le lendemain, je fus encore retenu par ce que j'appelais ma lâcheté. Les jours suivants, il ne se présenta pas d'occasion ; je travaillai à la terre. Enfin, le 2 juin, je pris ma résolution : je fis le malade, pour ne pas aller à la charrue le lendemain ; ce jour-là, quand il fut temps de se lever, je fis semblant de vomir, et je dis que je ne pouvais aller travailler. (Il fallait que la passion corroborée par toutes les puissances intellectuelles dominât et aveuglât Rivière au plus haut degré, pour que les sentiments moraux qui se réveillèrent promptement après le crime n'aient pas eu le pouvoir de faire luire la vérité et la raison dans la conscience de ce passionné pendant un mois d'une préméditation continuelle, préméditation qui évidemment n'était point une délibération éclairée par les sentiments moraux, mais qui consistait dans une série de réflexions toutes inspirées par la passion seule en faveur de sa propre satisfaction. Comment pourrait-on considérer une telle préméditation, de laquelle sont exclus les sentiments moraux, comme une preuve de raison et de liberté ? C'est cependant ce que l'on fait constamment en pareilles circonstances.) Une heure après, je me levai et je dis que j'étais mieux ; je pris secrètement mes habits des dimanches pour m'en vêtir. (Cette circonstance, futile en apparence, prouve bien que le délire n'avait rien perdu de sa puissance.) Lorsque cela fut fait, je vis que mon frère Jules venait de s'en aller à l'école ; alors je me retirai pour ne revenir qu'à midi. Je revins prendre mes vieux habits ; je pensai : Qu'importe que je sois habillé bien ou mal, je m'expli-

querai aussi bien sans avoir de beaux habits ! Midi vint, mon frère Jules était revenu de l'école ; profitant de l'occasion, je saisis la serpe, j'entrai dans la maison de ma mère et je commis ce crime affreux, en commençant par ma mère, ensuite par ma sœur et mon frère. Après cela, je redoublai mes coups. Une voisine entra. Ah ! que fais-tu, me dit-elle ? — Otez-vous, lui dis-je, ou je vous en fais tout autant. Je sortis ensuite dans la cour, et m'adressant à un homme qui s'y trouvait : Allez, lui dis-je, prendre garde que mon père et ma grand'mère ne se fassent du mal. Ils peuvent vivre heureux maintenant ; je meurs pour leur rendre la paix et la tranquillité. Ensuite, je me mis en route pour Vire. Comme je voulais avoir la gloire d'y annoncer le premier cette nouvelle, je ne voulus pas aller au bourg d'Aunay, craignant d'être arrêté. Je résolus donc d'aller par le bois d'Aunay. Je jetai ma serpe dans un pré, et je m'en allai. En cheminant, je sentis s'affaiblir mon courage et cette idée de gloire qui m'animait. Quand j'arrivai dans le bois, *je repris tout à fait la raison*. Ah ! est-il possible, me dis-je ; monstre que je suis ! infortunées victimes ! Est-il possible que j'aie fait cela ? Non, ce n'est qu'un rêve. Ah ! ce n'est que trop vrai. Abîmes, entr'ouvrez-vous sous mes pas. Terre, engloutissez-moi ! Je pleurais, je me roulais par terre. On pense bien que je n'étais plus résolu de venir à Vire. Je m'en allais sans savoir où j'allais ; je me couchai dans le bois et je me livrai à mes pensées désespérées. » Ces paroles indiquent chez Pierre un changement complet dans les sentiments qui l'animaient. Ceux qui l'avaient aveuglé et porté au crime ayant perdu leur puissance par le fait de leur satisfaction, permettent aux sentiments moraux qu'ils avaient étouffés de reparaître dans son esprit. Ceux-ci, vivement blessés par le crime commis, produisent un remords moral parfaitement caractérisé. Évidemment ces sentiments qui se manifestèrent avec autant d'énergie par le remords, n'étaient pas présents

dans l'esprit de Pierre lorsque celui-ci préméditait le crime, lorsqu'il se considérait comme un réformateur. lorsqu'il prenait pour de la lâcheté son hésitation à commettre le crime. C'est dans cette réapparition de ses sentiments moraux que consiste son retour à la raison, retour qu'il reconnaît parfaitement avoir eu lieu alors. En inspirant de nouveau sa pensée, ses facultés réflectives. ces sentiments ramenèrent dans son esprit les idées rationnelles et produisirent le remords.

L'accusé rend compte des tribulations dans lesquelles il a vécu, soit au milieu des bois où il se nourrissait de racines, soit au bord de la mer, espérant y vivre de coquillages. Puis, fatigué de cette vie errante, et après avoir plusieurs fois hésité de se rendre à la justice, il est arrêté après un mois de tourments et de vagabondage. Les débats confirment tous ces faits. A l'audience, Pierre répond avec peine aux questions qui lui sont adressées, et semble absorbé dans les plus tristes pensées. Lorsqu'on lui présente la serpe encore teinte de sang, il détourne la vue, et on l'entend dire avec un gémissement sourd et prolongé : «J'ai hâte de mourir». Il persiste dans ses aveux. Voilà bien le remords véritable, le remords moral.

La défense s'appuie sur l'état de démence de l'accusé au moment de l'action. Cependant, le médecin expert qui l'a examiné, déclare qu'il n'a observé aucun symptôme de folie proprement dite, qu'il n'a pas remarqué davantage la monomanie du meurtre. Il est certain que ce médecin n'a pu constater que Rivière fût un fou malade, puisque la folie de ce jeune homme coïncidait avec un état de sante. La passion qui l'aveuglait étant physiologique et ne dominant son esprit que par le fait de son excitation, devait faiblir par le fait de sa satisfaction, phénomène naturel aux passions physiologiques. Étant doué de sentiments moraux, ces sentiments devaient reparaître à mesure que la passion diminuait d'intensité et faire luire la raison dans son esprit. Chez le fou malade, la passion étant causée et entretenue

par un état pathologique permanent persiste après sa satisfaction, ou du moins cette passion est sujette à reparaître et à poursuivre obstinément l'individu et à l'aveugler à l'égard du délire qu'elle inspire. On voit combien il est nécessaire d'établir des idées claires à l'égard de la folie, de savoir que la maladie, quand elle existe chez le fou, ne produit pas la folie elle-même, mais la passion seulement, et que la folie réside dans un effet particulier des passions, quelle que soit leur origine, dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations irrationnelles des passions, aveuglement qui est dû à une circonstance psychique : l'absence des sentiments moraux, principes inspirateurs de la raison morale.

M. Loisel, substitut, s'est attaché surtout à établir par les débats et par le Mémoire de Rivière, que ce dernier savait discerner le bien et le mal, qu'il avait une parfaite intelligence de son crime, et qu'il n'y avait chez lui ni folie caractérisée, ni monomanie homicide. Si Rivière discerne par sa conscience le bien et le mal, ce n'est pas lorsqu'il est dominé, aveuglé par sa passion, lorsqu'il considère le meurtre qu'il médite comme un fait méritoire, glorieux, qui doit l'immortaliser, lorsqu'il regarde comme de la lâcheté la répulsion que lui inspire l'apparition momentanée de ses bons sentiments, lorsqu'il se considère comme un rédempteur, un réformateur. C'est seulement après son crime, c'est après la cessation de son aveuglement, lorsque le sens moral, n'étant plus étouffé par la passion, a reparu dans sa conscience, et avec lui la raison par la connaissance sentie qu'il donne du mal commis. On voit par cela, parfaitement confirmée, notre théorie de la raison, théorie qui considère celle-ci, non comme étant une faculté particulière, mais comme étant un produit de facultés, comme résidant dans les connaissances morales senties, données par les sentiments moraux.

Les jurés rapportent un verdict de culpabilité, et, au milieu de la stupeur générale, la Cour prononce contre

Pierre la peine de mort. 18 *novembre*. Pierre, qui depuis sa condamnation avait constamment témoigné le désir de mourir au plus tôt, et qui avait opiniâtrément refusé de se pourvoir en cassation, vient enfin de céder aux instances de son père, de son confesseur et de son avocat. 25 *novembre*. Rivière ayant essayé d'attenter à ses jours, on a dû prendre des précautions pour l'empêcher de renouveler le suicide. L'idée qui paraît absorber l'esprit de ce malheureux est celle de la honte de monter sur l'échafaud, aux regards de toute une population. Des pensées religieuses le préoccupent aussi. Son état psychique actuel, on ne saurait le mettre en doute, est bien différent de celui dans lequel il se trouvait lorsqu'il considérait comme glorieux et méritoire le crime qu'il préméditait.

17 *janvier* 1836. La Cour de Cassation rejette le pourvoi formé par Rivière.

19 *janvier*. Le pourvoi en grâce de Rivière a été accueilli par le Roi. Rivière subira une détention perpétuelle. Il apprend avec indifférence la grâce qui lui est faite.

L'analyse de cette observation est fort intéressante, parce que les sentiments divers successivement éprouvés par le meurtrier dans ses différents états psychiques, sont indiqués par lui avec franchise, vérité et exactitude. Nous pouvons donc raisonner sur des bases certaines. Cette franchise et cette vérité ne peuvent pas être mises en doute, tout s'étant passé, d'après l'affirmation des témoins, comme il l'a indiqué dans son Mémoire, et tous ses actes n'étant réellement explicables que par la succession des phénomènes psychiques qu'il a relatés. Le mobile du crime : l'affection fanatique pour son père, n'est-il pas prouvé par ces paroles qu'il adresse à un témoin, de suite après avoir accompli le triple assassinat ? « Allez prendre garde que mon père et ma grand'mère ne se fassent mal. Ils peuvent vivre heureux maintenant ; je meurs pour leur rendre la paix et la tranquillité ». La principale question sur laquelle nous devons être fixés est celle-ci : Rivière est-il un fou

malade ? L'état psychique dans lequel il combine et exécute le crime est-il provoqué par une maladie de son cerveau ? Non. Rivière n'est point un malade, son cerveau n'est point atteint d'un état pathologique qui donne lieu à la lypémanie ou à la monomanie homicide. Et cependant le bon sens public juge que ce malheureux n'avait pas sa raison quand il a combiné et exécuté le massacre d'une partie de sa famille. Sa condamnation à mort jette l'auditoire dans la stupeur, et, en commuant sa peine, on ne l'envoie pas au bagne, on ne le traite pas comme un parricide, mais comme un homme qui, dans un moment de folie, ayant blessé profondément la société, pourrait la blesser encore ; on le traite comme un exalté moralement inconscient qui peut compromettre la sécurité publique ; on l'enferme à perpétuité. Que l'on enfermât Pierre pendant un temps plus ou moins long, pour satisfaire la morale publique et pour mieux étudier ce malheureux, rien de mieux sans doute; mais le remords qu'il éprouvait était un sûr garant qu'il était incapable de redevenir criminel.

Le mot folie n'ayant été attribué, dans le monde savant, qu'à une maladie, les hommes de science qui ont considéré Rivière comme un fou l'ont considéré par conséquent comme malade. L'appréciation suivante faite sur ce fanatique a eu pour auteur M. X..., médecin à Caen, qui assistait aux débats. Ce Docteur, jugeant avec raison que Rivière avait commis son crime dans un état de folie, s'ingénie à démontrer que ce meurtrier était un aliéné malade. « Monsieur, écrivit ce Docteur au gérant de la *Gazette des Tribunaux*, lorsqu'il s'agit d'enlever à l'échafaud un homme que l'on croit n'être pas coupable, je suis assuré que vos colonnes seront toujours ouvertes pour recueillir les idées qui peuvent tendre à ce but. Rivière était-il dans un état d'aliénation mentale qui peut porter particulièrement au meurtre ? Le témoignage des voisins dépose qu'il se livrait à ce genre d'actions qu'Esquirol a appelées Mélancolie. Les fous de ce genre fuient le monde, recherchent la solitude.

Ils croient qu'il existe en eux un fluide qui les met en rapport avec des personnes même éloignées qui peuvent les empoisonner et leur faire mille maux. Rivière croyait posséder un fluide pareil à celui dont parle Esquirol, fluide qui le mettait en rapport charnel avec sa mère, ses sœurs, toutes les femmes et même toutes les femelles d'animaux. Aussi fuyait-il avec scrupule toutes les femmes. Le Mémoire qu'il a écrit dans sa prison a été, pour le ministère public, le principal argument pour prouver que Rivière était sain d'esprit, et peut-être cette même observation aura déterminé le jury à le déclarer coupable. Les jurés n'auront pu croire que celui qui, en relatant avec une précision et une justesse de raisonnement étonnantes les malheurs de son père et ses propres idées, et qui, dans son écrit, fait preuve d'une vaste mémoire, eût l'esprit aliéné. Eh bien ! c'est précisément le grand développement de mémoire et de justesse d'esprit qui sortait de toutes les habitudes de Rivière qui eût confirmé à un jury tout médical son état d'aliénation. (Cette opinion est profondément erronée ; ce moyen de défense était donc fort mauvais.) Voici ce que dit Esquirol : « Dans le délire mélancolique qui entraîne la lésion partielle de l'entendement, il y a des sensations fausses, des idées exagérées relatives à l'objet de la passion, tandis que sur tout autre objet on raisonne, on agit conformément à la saine raison. » Ainsi, Rivière avait des idées fausses, exagérées, qui l'ont décidé au meurtre de sa famille. Une grande mémoire lui rappelait des faits qui le portaient à son funeste projet. Mais l'aliénation mélancolique apparaît surtout dans les raisonnements qui ont déterminé Rivière à accomplir son projet. Son amour pour son père était porté au plus haut degré, toutes ses idées tendaient à l'affranchir des peines dont l'accablait une méchante femme. (Cet amour, excité par l'infortune de celui qui en était l'objet, était devenu une passion, un fanatisme qui l'égarait par les monstruosités qu'il inspirait, et qui l'aveuglait.) L'exagération de l'amour filial lui avait fait une obligation de

sacrifier sa vie. Esquirol continue sur ce sujet : « Les sentiments moraux conservent non-seulement leur énergie, mais leur exaltation est portée au plus haut degré. La piété filiale, la reconnaissance, sont excessives. *Il semble que ces fous emploient toute leur intelligence pour se fortifier dans l'objet de leur délire.* (Conséquence de la loi naturelle qui soumet l'activité des facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs de l'esprit actuellement actifs.) Il est impossible d'imaginer toute la force, toute la subtilité de leurs raisonnements pour se fortifier sur cet objet. Après avoir combiné certaines idées fausses, ils les prennent pour des vérités. » N'est-ce pas le portrait de Rivière ? (C'est le portrait de tout individu dont l'esprit est absorbé et dominé par une passion qui n'est combattue par aucun sentiment opposé, que la passion soit naturelle au caractère, ou qu'elle soit imposée par une maladie du cerveau.) L'amour filial exagéré le porte à enfanter l'idée fausse, extravagante, de rendre son père heureux en tuant sa mère. Il sait que cet assassinat le conduit à la mort ; mais soudain lui apparaissent les exemples de Jésus-Christ, de Judith, de Charlotte Corday, etc., qui se sont dévoués pour les hommes ou leur patrie. Il aime son père à l'égal de sa patrie ; il pense que son action ne sera pas moins louable que celle dont l'exemple l'entraîne. Mais ce qui décèle le dernier degré de l'aliénation (de l'inconscience morale à l'égard des inspirations extravagantes et criminelles de la passion et de l'aveuglement moral qui en est la conséquence), c'est d'immoler son frère Jules, que son père aimait tendrement, dans la pensée que celui-ci, indigné du forfait, ne regrettera point celui qui l'aura commis. N'est-ce pas le raisonnement le plus fou qu'un fou puisse enfanter ? (C'est le raisonnement logique d'un fanatique profondément dominé et aveuglé par sa passion généreuse.) Et cependant, c'est ce raisonnement qui a poussé Rivière au forfait et qui semble lui ouvrir les portes de l'asile des aliénés et non celle des cachots. »

Les preuves accumulées dans cette lettre pour démontrer que Rivière est un fou mélancolique ne prouvent réellement qu'une chose : c'est qu'il a été aveuglé par son affection pour son père, c'est qu'il a été mis par ce sentiment, que les circonstances ont exalté jusqu'à la passion, dans l'état d'inconscience morale à l'égard de cette passion, état psychique qui caractérise les folies instinctives et raisonnantes, soit celles qui ont lieu en santé, soit celles qui ont lieu sous l'influence d'un état pathologique. Dans l'état d'aveuglement moral où se trouvait Rivière, son imagination et sa faculté de raisonner, aidées des matériaux fournis par sa mémoire, n'ont fait que lui suggérer les idées les plus irrationnelles, les plus immorales, pour appuyer ses inspirations passionnées et pour les satisfaire ; absolument comme si cette passion eût surgi sous l'influence d'un état cérébral malade. Le Dr X.... dit que Rivière, de même que les fous mélancoliques, fuyait le monde et croyait avoir un fluide qui le mettait en rapport avec des personnes éloignées. Ces deux circonstances ne constituent, ni l'une ni l'autre, le délire mélancolique. La première provient d'un goût qui n'est que bizarre: la seconde est une croyance fausse, semblable à celles qui surgissent sous l'influence du sentiment du merveilleux et que l'ignorance entretient indéfiniment. Aucune de ces deux idées absurdes n'a influé sur l'accomplissement du crime. La véritable cause de la folie de Pierre est l'état psychique dans lequel il s'est trouvé sous l'influence de l'affection qu'il éprouvait pour son père, et de l'irritation que lui causait la conduite de sa mère; c'est son aveuglement moral déterminé par l'absence de tout sentiment moral et rationnel en présence des inspirations irrationnelles de son affection fanatique, aveuglement si complet par cette passion que, si les sentiments moraux, éveillés et froissés au moment de commettre le crime, arrêtent ce malheureux, la passion fanatique fait aussitôt considérer la répulsion morale comme une lâcheté.

La question du remords est très-importante à étudier

dans cette observation. Si Rivière est doué de sens moral, et il le prouve par son remords, il n'en est pas moins vrai que, à mesure que sa passion s'exaltait, son sentiment du bien et du mal était effacé de plus en plus dans sa conscience, si bien qu'il était complétement annihilé lorsque le crime fut commis. Cet acte accompli, il reste aveuglé encore quelques instants; il ne pense qu'au bonheur dont va jouir son père. Mais la passion satisfaite perd bientôt sa force et elle n'a plus assez de puissance pour occuper entièrement l'esprit elle seule. Alors le sens moral apparaît, et avec lui la raison morale, l'horreur du crime commis, le véritable remords. Rivière se désespère, il plaint ses victimes, il voudrait croire qu'il rêve, tellement la réalité lui paraît affreuse, tellement l'acte qu'il vient de commettre lui est odieux, tellement il lui serait impossible de le commettre en éprouvant les sentiments qui ont reparu dans son esprit une fois que la passion fanatique a cessé de l'occuper tout entier. N'est-il pas évident que les conditions psychiques dans lesquelles il se trouve alors, et qui sont celles qui procurent la raison, la lumière morale, sont tout autres que celles dans lesquelles il se trouvait pendant la préméditation et l'exécution du crime, conditions qui déterminaient en lui l'aveuglement moral à l'égard de ses idées passionnées ? Après un mois de souffrances morales, il est arrêté. Toujours en proie à l'horreur que lui inspire son crime, il ne cherche pas à se disculper; il est désolé, il ne demande qu'à mourir pour mettre fin à son tourment. Quelle différence entre ce jeune homme temporairement aveuglé par une passion violente, et les criminels qui, dénués de sens moral et de tout sentiment supérieur, ne ressentent et ne peuvent réellement ressentir aucune réprobation contre leur crime, le nient obstinément pour échapper à la punition, n'éprouvent du regret de leur acte qu'à cause du châtiment auquel ils sont exposés, et n'éprouvent que du contentement et de la joie s'ils échappent à la peine capitale. Le remords de Rivière n'est point un regret de

Les preuves accumulées dans cette lettre pour démontrer que Rivière est un fou mélancolique ne prouvent réellement qu'une chose : c'est qu'il a été aveuglé par son affection pour son père, c'est qu'il a été mis par ce sentiment, que les circonstances ont exalté jusqu'à la passion, dans l'état d'inconscience morale à l'égard de cette passion, état psychique qui caractérise les folies instinctives et raisonnantes, soit celles qui ont lieu en santé, soit celles qui ont lieu sous l'influence d'un état pathologique. Dans l'état d'aveuglement moral où se trouvait Rivière, son imagination et sa faculté de raisonner, aidées des matériaux fournis par sa mémoire, n'ont fait que lui suggérer les idées les plus irrationnelles, les plus immorales, pour appuyer ses inspirations passionnées et pour les satisfaire ; absolument comme si cette passion eût surgi sous l'influence d'un état cérébral malade. Le Dr X.... dit que Rivière, de même que les fous mélancoliques, fuyait le monde et croyait avoir un fluide qui le mettait en rapport avec des personnes éloignées. Ces deux circonstances ne constituent, ni l'une ni l'autre, le délire mélancolique. La première provient d'un goût qui n'est que bizarre: la seconde est une croyance fausse, semblable à celles qui surgissent sous l'influence du sentiment du merveilleux et que l'ignorance entretient indéfiniment. Aucune de ces deux idées absurdes n'a influé sur l'accomplissement du crime. La véritable cause de la folie de Pierre est l'état psychique dans lequel il s'est trouvé sous l'influence de l'affection qu'il éprouvait pour son père, et de l'irritation que lui causait la conduite de sa mère; c'est son aveuglement moral déterminé par l'absence de tout sentiment moral et rationnel en présence des inspirations irrationnelles de son affection fanatique, aveuglement si complet par cette passion que, si les sentiments moraux, éveillés et froissés au moment de commettre le crime, arrêtent ce malheureux, la passion fanatique fait aussitôt considérer la répulsion morale comme une lâcheté.

La question du remords est très-importante à étudier

dans cette observation. Si Rivière est doué de sens moral, et il le prouve par son remords, il n'en est pas moins vrai que, à mesure que sa passion s'exaltait, son sentiment du bien et du mal était effacé de plus en plus dans sa conscience, si bien qu'il était complétement annihilé lorsque le crime fut commis. Cet acte accompli, il reste aveuglé encore quelques instants; il ne pense qu'au bonheur dont va jouir son père. Mais la passion satisfaite perd bientôt sa force et elle n'a plus assez de puissance pour occuper entièrement l'esprit elle seule. Alors le sens moral apparaît, et avec lui la raison morale, l'horreur du crime commis, le véritable remords. Rivière se désespère, il plaint ses victimes, il voudrait croire qu'il rêve, tellement la réalité lui paraît affreuse, tellement l'acte qu'il vient de commettre lui est odieux, tellement il lui serait impossible de le commettre en éprouvant les sentiments qui ont reparu dans son esprit une fois que la passion fanatique a cessé de l'occuper tout entier. N'est-il pas évident que les conditions psychiques dans lesquelles il se trouve alors, et qui sont celles qui procurent la raison, la lumière morale, sont tout autres que celles dans lesquelles il se trouvait pendant la préméditation et l'exécution du crime, conditions qui déterminaient en lui l'aveuglement moral à l'égard de ses idées passionnées ? Après un mois de souffrances morales, il est arrêté. Toujours en proie à l'horreur que lui inspire son crime, il ne cherche pas à se disculper; il est désolé, il ne demande qu'à mourir pour mettre fin à son tourment. Quelle différence entre ce jeune homme temporairement aveuglé par une passion violente, et les criminels qui, dénués de sens moral et de tout sentiment supérieur, ne ressentent et ne peuvent réellement ressentir aucune réprobation contre leur crime, le nient obstinément pour échapper à la punition, n'éprouvent du regret de leur acte qu'à cause du châtiment auquel ils sont exposés, et n'éprouvent que du contentement et de la joie s'ils échappent à la peine capitale. Le remords de Rivière n'est point un regret de

circonstance manifesté du bout des lèvres et commandé aux approches du supplice par les préceptes religieux, en vue d'une récompense dans l'autre vie. Chez Rivière, la douleur est morale, elle a pour objet le crime lui-même, *et elle a lieu peu après cet acte.* La vue de la serpe sanglante inspire de l'horreur à ce malheureux, et lui fait désirer la mort; la commutation de sa peine le laisse en proie à son chagrin: il est insensible à cette faveur. Voilà le remords véritable, tel qu'on le rencontre toujours, quoique avec des degrés divers d'intensité, à la suite des meurtres commis par des personnes morales, envahies et aveuglées momentanément par une passion violente.

L'aveuglement moral de l'esprit par une passion active, la folie instinctive de la deuxième forme, semblable chez l'homme en santé à celle que l'on rencontre chez l'aliéné malade, est donc un fait incontestable. Nous venons de voir, dans cette forme de la folie, l'intelligence persister intacte et prêter, de même que chez le malade, toutes les ressources de son activité pour motiver les inspirations de la passion aux yeux de l'individu, pour développer cette passion et la satisfaire, pour créer le délire, en un mot. Dans d'autres cas, la passion violente aveugle si promptement l'esprit, entraîne si promptement l'individu à la satisfaire, que l'intelligence n'intervient point pour prêter son concours à la folie, elle n'en a pas le temps. C'est ce qui arrive dans un moment de vivacité, de colère subite, où, entièrement envahi et dominé par une passion vive, l'homme est entraîné, par la demande de satisfaction de cette passion que ne combat plus aucun sentiment moral, à commettre un acte de violence. A peine la passion est-elle satisfaite, elle diminue d'intensité et s'efface plus ou moins vite. Alors les sentiments moraux, momentanément étouffés par la force envahissante de la passion, reparaissent et inspirent une réprobation morale, qui est en rapport avec la puissance de ces sentiments, contre l'acte commis. D'après leur nature, ces sentiments

froissés produisent, soit le remords moral, soit les regrets égoïstes rationnels. Ces deux états psychiques : l'un, d'aveuglement moral à l'égard des inspirations passionnées, de folie instinctive active, impulsive, aveuglement déterminé par l'inconscience morale à l'égard de la passion, par l'absence de tout sentiment moral antagoniste de cette passion ; l'autre, de raison, de conscience morale, déterminé par l'intervention des sentiments moraux et de la lumière qu'ils font luire dans l'esprit sur la nature des inspirations passionnées, et aussi par la réprobation et le remords qu'ils font surgir dans la conscience, si un acte pervers a été commis pendant la période d'aveuglement; ces deux états psychiques, disons-nous, sont tout à fait différents. Nous appelons toute l'attention des psychologues sur ces données, non point imaginaires, mais établies solidement sur les faits et sur leur analyse; données les plus importantes de la psychologie des passions, et qui fixent la science autant sur la psychologie de la raison que sur la psychologie de la folie.

De ce qui précède, nous pouvons inférer que le principe : *mens sana in corpore sano,* est essentiellement erroné. La folie morale, *mens insana,* se rencontre aussi bien chez l'homme sain de corps que chez l'homme dont le cerveau est malade. Les quatre principes suivants : le premier, qui ne fait l'objet d'aucune contestation; et les trois derniers, qui ont été démontrés dans notre travail, prouvent ce que nous avançons : 1° L'homme en santé a des passions aussi bien que l'homme malade ; 2° Les maladies du cerveau ne produisent pas la folie morale, elles ne font que soulever des passions ; 3° Ce n'est pas la passion elle-même qui produit la folie morale, le *mens insana*, l'esprit pouvant rester sain, raisonnable et libre, malgré les passions qu'il éprouve, tant que les sentiments moraux sont présents dans la conscience ; 4° La folie morale, le *mens insana*, est déterminée par une circonstance psychique. Cette circonstance, effet particulier mais non constant des passions sur

l'esprit, est l'absorption complète de l'esprit par une passion, la disparition devant elle des facultés morales, principes de la raison morale, lesquelles n'éclairent plus alors l'esprit sur les inspirations de la passion, circonstance que produisent aussi bien les passions naturelles au caractère que les passions soulevées par un état pathologique ; circonstance que ne produisent cependant pas nécessairement toujours les passions soulevées par les maladies du cerveau.

ARTICLE VII.

Étude psychologique sur les Criminels. Tératologie morale.

> Le malheur de tous les temps, c'est que l'esprit humain commence toujours par s'insurger contre les idées nouvelles.

Nous abordons en ce moment une des questions les plus importantes qui soient dignes d'occuper l'attention du psychologue. On pourra se demander peut-être comment il est possible de faire entrer une étude psychologique de la criminalité dans un travail exclusivement consacré à l'étude de la folie. Si celle-ci n'était manifestée que par des cerveaux malades, si *mens sana in corpore sano* était une vérité absolue, le criminel ne devrait pas figurer dans notre travail; car nous ne considérons pas plus les criminels comme des malades, que les fanatiques et tant d'autres individus en santé parfaite qui extravaguent moralement sans le sentir, sans le comprendre. Si dans un certain nombre de cas le crime est commis sous l'influence d'un état pathologique peu apparent pour les magistrats, mais que reconnait en général le médecin légiste, le criminel ordinaire, celui qui peuple les prisons, est le plus souvent sain de corps, quoique, ainsi que nous le verrons un peu plus loin, l'activité cérébrale qui préside aux anomalies morales que le criminel manifeste ait une parenté incontestable avec

l'activité pathologique qui préside aux manifestations insensées de l'aliéné malade. Les anomalies psychiques manifestées par les criminels sont de la plus haute gravité et tellement patentes, qu'il est extraordinaire qu'elles n'aient pas attiré l'attention des psychologues. Ne cherchons point ces anomalies psychiques dans les facultés intellectuelles proprement dites, dans la perception, dans la mémoire, dans le pouvoir d'associer les idées, de raisonner, c'est-à-dire dans la réflexion. Quoiqu'un grand nombre de criminels soient aussi pauvrement doués de facultés intellectuelles que de facultés morales, ce n'est point ce défaut d'intelligence qui caractérise ces êtres dangereux. car il s'en trouve parmi eux de fort intelligents, capables de combinaisons fort ingénieuses qui n'ont pu surgir qu'au moyen de puissantes facultés réflectives. L'anomalie mentale caractéristique des criminels se trouve, de même que celle des individus affectés de folie instinctive, uniquement dans les facultés morales, dans les éléments instinctifs de l'esprit qui donnent les désirs, les penchants, et qui sont nos principes d'action, puisque ce sont eux qui nous portent à vouloir agir dans un sens ou dans un autre.

Examinons donc en quoi consiste l'*anomalie morale* des criminels. Consistera-t-elle dans la perversité, dans les mauvais sentiments qui portent au mal, ou bien dans l'absence des sentiments moraux antagonistes des premiers, soit dans l'insensibilité morale? C'est ce que nous allons voir.

1° De la perversité.

Ce qui frappe le plus de prime abord chez les criminels, c'est la perversité. Nous entendons par ce mot les penchants, les pensées et les désirs criminels inspirés par les passions, par les mauvais instincts inhérents à l'humanité. La perversité, variable à l'infini dans sa nature et dans les degrés de son intensité, est naturelle à l'homme; elle est innée en lui, il en apporte les germes en naissant, germes qui se développent lorsque leur heure de paraître est arrivée,

ou lorsque les causes naturelles qui les excitent viennent les éveiller. La perversion est une perversité acquise, soit par l'excitation des mauvaises passions, soit encore par l'effet des affections pathologiques du cerveau, ce qui a lieu dans la folie pathologique.

La perversité se manifeste chez les criminels par des passions violentes, telles que la haine, la vengeance, la jalousie, l'envie, ou encore par des passions qui, pour n'avoir aucun cachet de violence, n'en sont pas moins invétérées dans le caractère, telles que la cupidité, l'amour du plaisir, associés à un dégoût profond pour la vie régulière et pour le travail, à une paresse déplorable, à un attrait dépravé pour le vagabondage. Ces goûts, ces penchants pervers engagent les individus qui les éprouvent à rechercher les moyens nécessaires pour la satisfaction des besoins matériels et pour se procurer les jouissances dont ils sont avides, non dans un travail honnête, mais dans des moyens prompts, immoraux, odieux, dans le vol, l'assassinat et parfois l'incendie. Les mauvaises passions, les instincts pervers, sont en général plus accentués chez les criminels que chez les autres hommes; cependant cela est loin d'être constant. Si l'on rencontre des criminels chez lesquels le désir de faire le mal est puissant et toujours en activité, qui cherchent les occasions de commettre le crime, qui le combinent et l'organisent de longue date, on en rencontre d'autres chez lesquels les désirs pervers ont si peu de puissance qu'il faut, pour les faire naître, une occasion, une cause excitante, une invitation venant d'autrui. Ces criminels ont pu mener pendant longtemps une vie exempte de reproches; puis, sous l'influence d'une cause occasionnelle, sans que leurs passions soient violentes, sans que leurs désirs soient puissants, parfois même sous l'inspiration d'une simple fantaisie, ils commettent de sang-froid les crimes les plus odieux. Ces cas, pour être les moins nombreux, n'en demandent pas moins leur explication à la science. On pourrait appeler *perversité latente* la

perversité de ces criminels, puisqu'elle ne se manifeste que sous l'influence d'une cause excitante. Son activité est bien moins grande que celle des individus qui recherchent le crime et qui érigent en métier cet acte monstrueux.

La perversité, avec les mauvaises pensées, avec les désirs immoraux, criminels même, qu'elle inspire, constitue-t-elle une anomalie psychique ? En aucune manière, quelles que soient sa puissance et son immoralité. La perversité ne devient réellement une anomalie que si elle prend le caractère de l'irrésistibilité, ce qui n'a lieu que sous l'influence d'un état pathologique du cerveau ; ce qui ne se rencontre donc point chez les criminels en santé, dont il est actuellement question. Les pensées, les penchants, les désirs criminels, constituent si peu, eux seuls, une anomalie psychique, qu'ils peuvent s'élever dans l'esprit de l'homme le mieux conformé moralement, sans que cet homme cesse de mener une vie honnête et morale en combattant victorieusement les inspirations de sa perversité. Celle-ci appartient donc à une condition tout à fait normale de l'humanité ; elle concourt avec les bons sentiments à former le dualisme moral, nécessaire à l'exercice du libre arbitre, ce pouvoir ne s'exerçant que par un choix entre le désir du mal et l'obligation sentie par la conscience de ne pas satisfaire ce désir. Il est tellement reconnu que la perversité ne constitue point une anomalie, que les personnes qui se sont occupées du criminel, n'ayant aperçu chez lui que la perversité, l'ont toujours considéré comme normalement conformé au point de vue psychique.

2° De l'insensibilité morale, de l'inconscience morale, de l'idiotisme moral.

Pour apprécier avec justesse en quoi consiste l'anomalie psychique du criminel, voyons ce qui se passe chez l'homme moralement conformé, lorsqu'il se trouve en présence d'une pensée perverse, d'un désir immoral. —

Chacun l'aperçoit de suite. La conscience morale, les bons instincts de l'âme, les facultés morales, — trois noms différents qui expriment la même chose, — la conscience morale, disons-nous, se soulève, les sentiments moraux antagonistes des mauvais instincts sont froissés par cette idée et par ce désir qui les blessent ; et par cela même étant excités, ils réagissent plus ou moins vivement selon le degré de puissance qu'ils ont dans chaque individu. De là, un conflit moral qui s'élève dans l'esprit entre les bons et les mauvais sentiments. Dans ce conflit moral apparaissent, suivant la nature morale plus ou moins parfaite de l'homme normalement doué, et aussi suivant les circonstances, trois ordres de sentiments moraux : 1° Les *bons sentiments égoïstes*, c'est-à-dire les sentiments moraux qui engagent à faire le bien et à repousser le mal dans un intérêt rationnel et bien entendu, mais sans autre vue qu'un intérêt personnel, ou présent ou futur. Tels sont la crainte des châtiments, du mépris public, la crainte de perdre sa liberté, d'être privé de la jouissance de ses biens, d'être séparé de sa famille, de mener dans un établissement pénitencier une vie misérable, pleine de privations, etc. ; 2° Les *sentiments généreux* à l'égard du prochain, tels que la charité, la bienveillance, la pitié, le respect pour son semblable et pour ses propriétés, sentiments qui constituent ce qu'on appelle vulgairement le bon cœur, sentiments qui nous éloignent de tout ce qui blesse les autres hommes et qui nous font souffrir de la peine éprouvée par nos semblables, sentiments qui, tout en nous étant donnés en faveur de notre prochain, n'en sont pas moins égoïstes au fond ; puisque leur mobile réel d'action est la satisfaction de nos bons sentiments altruistes, laquelle est produite par la satisfaction d'autrui ; puisque ces sentiments nous engagent à ne pas nuire à notre prochain, afin de ne pas ressentir la peine que nous feraient éprouver les souffrances et les peines de nos semblables. 3° Le sens moral, le sentiment du bien et du mal accom-

pagné du sentiment d'obligation de faire le bien, non en vue d'une satisfaction à éprouver, d'un avantage à espérer, mais parce qu'il est le bien, et de s'abstenir du mal, non à cause d'une peine à éviter, mais parce qu'on sent qu'il est le mal. Ce sentiment désintéressé est la plus haute expression de la conscience morale ; et son motif d'action, au lieu d'être un intérêt, un désir, est une simple connaissance instinctive, celle du *devoir*. C'est cet instinct supérieur qui fait sentir à l'homme assez heureux pour le posséder qu'il doit faire le bien quoiqu'il soit contraire à ses intérêts, quoique son accomplissement lui causera une peine plus ou moins grande, et qu'il doit repousser le mal, quelque grand que soit l'avantage qu'il pourrait en retirer et quelque pénible qu'il soit pour lui de prendre ce parti. Tels sont les trois ordres de sentiments, d'instincts moraux, dont la nature nous a doués pour combattre les instincts pervers qu'elle a placés vis-à-vis de ceux-ci dans nos cœurs, mettant ainsi l'antidote à côté du poison.

Étant fixés sur ce point que : l'état normal de l'homme, au point de vue moral, est constitué par de bons et de mauvais éléments instinctifs, laissons pour quelques instants le sujet que nous traitons, et jetons un coup d'œil d'ensemble sur le genre humain. A côte des hommes convenablement conformés sous tous les rapports, qu'apercevons-nous ? Des anomalies de toute espèce, des monstruosités même. — Au point de vue physique, à côté des hommes bien constitués, d'une santé robuste, aux formes belles et nobles, nous trouvons des êtres infirmes, contrefaits, chétifs, maladifs. — Qu'apercevons-nous au point de vue intellectuel ? Les mêmes faiblesses, les mêmes anomalies, les mêmes monstruosités. A côté des hommes supérieurs, de génie, qui créent les sciences, qui font surgir de leur pensée ces merveilles de l'imagination qui, dans la littérature et dans les arts, excitent notre enthousiasme, nous trouvons des intelligences vulgaires, incapables de s'élever au-dessus de la direction de leurs

intérêts et des besoins matériels de la vie ; nous rencontrons enfin les pauvres d'esprit, les imbéciles et les idiots. Eh bien ! ces imperfections naturelles, ces anomalies, ces infirmités, ces monstruosités que nous apercevons dans l'ordre physique et dans l'ordre intellectuel, existent aussi grandes, aussi nombreuses, aussi variées dans l'ordre moral. Pourquoi, en effet, l'ordre moral. qui appartient à l'humanité aussi bien que les deux premiers ordres, serait-il seul, par exception, à l'abri des déviations naturelles ? Si cette exception existait dans l'ordre moral, ne constituerait-elle pas elle-même une anomalie ?

Les anomalies et les monstruosités morales n'ayant jamais attiré l'attention des psychologues, ou plutôt leur importance ayant passé tout à fait inaperçue, nous désirons fixer sur elles l'attention du lecteur. Par cela seul que l'homme est en santé, qu'il associe convenablement ses idées, qu'il raisonne, qu'il est *intellectuellement intelligent*, on a conclu jusqu'à ce jour qu'il était *moralement intelligent*, bien conformé sous le rapport moral, qu'il était capable de sentir dans sa conscience le bien et le mal, qu'il possédait les facultés nécessaires pour pouvoir réprouver ses mauvais désirs et les repousser, sans que l'on ait songé à étudier sa nature morale, l'état de sa conscience, sans que l'on ait pensé à s'enquérir s'il était réellement doué des instincts moraux, des facultés morales antagonistes directs et seuls efficaces des instincts pervers, facultés dont la fonction est d'éclairer l'esprit sur la nature de ces derniers.

Revenons maintenant à notre sujet. Les vices, dans l'ordre moral, se manifestent de deux manières différentes : 1° Par des sentiments pervers, par des passions qui inspirent des pensées, des penchants, des désirs immoraux ; 2° Par la faiblesse extrême ou même l'absence complète des bons sentiments antagonistes des premiers. Ces premiers vices, constitués par la perversité, ne forment point une anomalie, une monstruosité, ainsi que nous

l'avons déjà fait observer. Leur existence est même presque une nécessité dans les conditions où l'homme se trouve ici-bas. Celui-ci doit en effet voir surgir en lui des mauvaises pensées, des désirs immoraux, pour avoir le mérite de les combattre et de les vaincre, pour avoir l'occasion de mettre en activité sa liberté morale. Pourvu donc que l'homme possède les facultés morales, armes nécessaires pour qu'il puisse combattre et vaincre les inspirations de ses mauvais sentiments, de ses passions, pourvu que l'antidote soit à côté du poison dans son cœur, tout est régulier ; l'homme est éclairé à l'égard de ses désirs pervers, il sent qu'il doit les repousser, il est libre de résister ou de céder. Mais supposons que le contre-poison, représenté par les sentiments moraux, soit insuffisant ou vienne à manquer : alors l'anomalie existe incontestablement, l'équilibre moral est anéanti, l'homme restant malheureusement désarmé devant ses désirs pervers. C'est de cette anomalie psychique grave, véritable idiotie morale ; c'est de cette absence de conscience morale, dont sont frappés les criminels ; c'est elle seule qui, en présence des désirs pervers puissants ou même faibles, fait les grands criminels, permet que l'homme puisse commettre des actes essentiellement répulsifs, et impossibles à quiconque possède la conscience morale. Le public le comprend si bien avec son bon sens, avec sa raison morale, qu'il reconnaît et proclame que, pour commettre de tels actes, *il faut ne pas avoir de sentiments*, c'est-à-dire qu'il faut être moralement idiot, ce qui est essentiellement vrai. La faiblesse extrême et surtout l'absence des instincts moraux provenant, soit de ce que leurs germes précieux, congénialement trop faibles pour se manifester spontanément, n'ont pas été développés par l'éducation morale, soit de ce que les germes de ces facultés font tout à fait défaut, cette faiblesse et cette absence, disons-nous, constituent la plus malheureuse des monstruosités auxquelles le genre humain est sujet. Elle

varie à l'infini dans ses formes selon les sentiments, qui sont faibles ou qui font défaut, et dans son intensité, selon les divers degrés de faiblesse dont ces sentiments sont atteints, faiblesse qui peut descendre jusqu'à la nullité complète.

L'inconscience morale, l'idiotie morale peut provenir de l'insuffisance ou de l'absence des trois ordres de sentiments moraux qui rendent l'homme moralement intelligent: 1° du sens moral; 2° des sentiments généreux à l'égard du prochain, de la charité, de la bienveillance, du respect, de la pitié; 3° des sentiments inspirateurs de l'intérêt bien entendu, de la prudence, de la crainte des châtiments, de la prévoyance, etc. Étudions les diverses sortes d'idiotie morale causées par l'absence ou par la faiblesse extrême de ces divers instincts moraux.

A. *De l'absence du sens moral.* — Cette absence est facile à constater. L'homme qui est assez heureux pour posséder le sens moral a nécessairement sa conscience froissée par ses pensées, par ses désirs et surtout par ses actes pervers, actes qui sont vivement réprouvés par ce sentiment supérieur. Il devient donc évident que celui qui ne ressent aucune répulsion morale en présence de ses désirs criminels, et qui, après les avoir satisfaits, ne ressent aucun remords véritable, est réellement privé de sens moral; car, si ce sentiment existait dans l'esprit de cet homme, il se manifesterait indubitablement, nécessairement même avant et après le crime, de la manière qui vient d'être indiquée. Or, le sens moral ne se manifestant *jamais* ni avant ni après le crime chez les criminels qui commettent cet acte de sang-froid, il devient évident que ces malheureux sont dénués de sens moral. Cette absence de réprobation morale avant et après le crime étant un fait d'observation, c'est seulement par quelques faits que nous pouvons la démontrer ici. Quant à la constance de cette absence de réprobation morale pendant la prémédi-

tation du crime, et de remords après cet acte, nous sommes obligé de renvoyer quiconque voudra la constater lui-même à l'étude directe des criminels, ou à celle des procès criminels quotidiennement publiés par les journaux. On trouve en effet dans ces feuilles des comptes-rendus fort détaillés qui donnent les renseignements les plus exacts sur les antécédents des criminels et sur leur état moral, par l'expression de leurs sentiments et par leur conduite après le crime. On pourra consulter la clinique morale que nous avons faite sur les criminels, et qui occupe une grande partie de notre *Psychologie naturelle*. On devra continuer aussi cette étude intéressante en faisant des recherches sur ce que deviennent les condamnés dans les prisons et dans les établissements de déportation, sur ce qu'ils devenaient autrefois dans les bagnes ; toutes localités qui, d'après l'affirmation précise des personnes qui connaissent à fond les individus qu'elles renferment, n'ont jamais été habitées par le remords. Citons cependant quelques faits de monstruosité morale caractérisant l'insensibilité, l'idiotisme moral des criminels.

Le *Droit* du 18 juillet 1860 rapporte le fait suivant, d'après le *Courrier des Etats-Unis* : « Un jeune ministre méthodiste, marié à une femme qu'il trompe et qui le gêne, se décide à s'en défaire par le poison. Le malheureux semble être né avec une âme perverse qui peut de prime abord concevoir les plus affreux desseins sans s'effrayer un seul instant, sans hésiter même. C'est en témoignant des sentiments d'affection à sa femme qu'il tente plusieurs fois de l'empoisonner. Le coupable avoue que, pendant ce long assassinat, il ne lui vint pas un seul remords, pas un seul sentiment de pitié pour sa femme, pas une seule crainte des conséquences de son crime : il avait la conscience aussi légère que s'il avait fait la chose la plus naturelle du monde; et, bien qu'il en fût à ses débuts, il n'hésitait pas plus qu'un criminel endurci, donnant ainsi un démenti au poète, qui assure que : Quelque crime tou-

jours précède les grands crimes. Il subit la peine de mort. Cet exemple est bien celui d'une absence complète de sens moral et même des sentiments généreux et des sentiments inspirateurs de l'intérêt personnel bien entendu. Il ne s'agit point ici d'un individu possédant ces facultés à un faible degré, facultés dont les faibles germes auraient été étouffés dès l'enfance par un milieu pervers et par l'ignorance, car il s'agit d'un personnage qui a reçu une éducation soignée, qui a dé l'instruction, et qui a vécu dans un milieu moral et religieux. Nous trouvons donc en lui un exemple d'idiotisme moral complet chez un homme parfaitement doué d'intelligence et intellectuellement instruit.

Un exemple remarquable d'absence de sens moral et même d'insensibilité générale a été donné par Dumolard, dit : l'assassin des servantes, condamné à mort aux assises de Bourg, dans les premiers jours de février 1862. Agé de 52 ans, débauché, vivant de vols et de rapines, maraudeur, ne travaillant que contraint et forcé, déclarant lui-même qu'il préférait le crime au travail, d'un caractère sombre, peu communicatif, violent, et menaçant de mort dans les discussions, il fit preuve pendant les débats, devant les parents de ses victimes, devant les dépouilles de celles-ci, de la plus grande insensibilité morale. Pendant que tout l'auditoire était ému jusqu'aux larmes, il riait et gesticulait avec les gendarmes comme s'il était au cabaret. Insensible à tout, au sort de ses victimes, à son propre sort, il entendit sa condamnation avec la plus grande indifférence. Le *Moniteur* du 18 décembre 1861 fit sur Dumolard les réflexions suivantes : « Dumolard est toujours d'un calme parfait ; sa figure ne porte pas l'ombre d'une torture morale. Il s'occupe de détails à lui personnels très-insignifiants. On se demande, en voyant cet homme, quelle est la nature de son calme. Est-ce de l'affectation en vue de convaincre de son innocence ; est-ce l'absence absolue de sens moral ? Je suis porté à croire qu'il se trouve plutôt dans cette dernière hypothèse. Évidemment c'est une nature

privée complétement de sens moral, et, sous ce rapport, c'est bien le monstre le plus curieux, le plus original qui se soit présenté à la justice humaine. » Cette appréciation a été celle de tout le monde; elle prouve que l'on reconnaît chez les criminels l'absence du sentiment qui éclaire l'homme sur le bien et sur le mal. Nous n'avons donc qu'à fortifier la croyance en cette vérité, affirmée du reste par tous les réquisitoires des procureurs généraux et de leurs substituts, et à faire ressortir les conséquences importantes que l'on doit tirer de la présence de cette anomalie morale involontaire, par rapport à la raison et à la liberté morale de l'individu qui présente cette anomalie, par rapport aussi à la sécurité de la société vis-à-vis de ce monstre moral. « L'impassibilité de Dumolard, dit le *Droit* du 11 mars 1862, ne s'est pas démentie un seul instant. Il est resté sourd aux appels de la religion, et le premier pasteur du diocèse n'a pu trouver lui-même le moindre accès à son cœur. Les exhortations que l'abbé X... lui avait faites n'avaient eu qu'un succès médiocre sur cette nature bestiale. Aux exhortations religieuses et de repentir, il répondait en égarant la conversation. A une de ces pressantes exhortations, il répond : Couvrez-vous donc la tête, vous risquez de vous enrhumer, l'air est froid, etc. Il répète aux gendarmes qu'il est innocent. » Son sang-froid ne l'a pas abandonné un seul instant. Il s'occupe de son champ, de sa vigne, de ses récoltes, de ses bestiaux. Sa froide impassibilité n'a jamais cessé, même pendant les instants qui ont précédé son supplice.

Les paroles suivantes, prononcées par l'assassin Haas devant le tribunal et rapportées par le *Droit* du 23 mai 1864, sont une preuve irrécusable de son insensibilité morale : « Je voulais bien tuer, *cela m'était absolument égal*, puisqu'on me promettait de me récompenser, mais je voulais que Joseph fît le coup avec moi, afin que si j'étais pris, je ne tombasse pas seul dans le malheur ». Ces paroles démontrent également que la perspective

d'être pris et de subir les conséquences du crime n'arrête point ces malheureux, moralement idiots. Imprévoyants à l'excès, très-faiblement doués des sentiments qui inspirent l'intérêt bien entendu, ils sont insensibles à la peine de mort tant qu'ils ne la voient que de loin, leur apparaissant comme une éventualité qu'ils pensent pouvoir toujours éviter. Singulière aberration morale ! ce malheureux ne paraissait pas préoccupé avant le crime d'être arrêté ; mais il craignait d'être arrêté seul, de subir seul le châtiment ! Quiconque se donnera la peine d'étudier l'état moral des grands criminels sera bientôt convaincu de l'anomalie profonde dont leur nature morale est affectée par absence complète ou par faiblesse extrême des sentiments moraux. Nous ne poursuivrons pas ici, par la relation de nouveaux faits, la démonstration de l'idiotisme moral des criminels. Cette démonstration n'est-elle pas évidente dans le compte-rendu de tous les procès de Cour d'assises? Le cynisme dont font preuve ces malfaiteurs, la persistance dans le crime, l'absence de remords, ne sont-ils pas des signes certains que ces hommes sont bien différents des autre hommes, qu'ils sont dénués des sentiments moraux supérieurs, et surtout de sens moral, sentiments qui, s'ils se rencontraient dans leur esprit, leur inspireraient inévitablement, en présence d'un acte aussi odieux que le crime, la honte, l'horreur, le remords et la ferme résolution de ne plus le commettre.

Lorsque les criminels sont menacés de subir les châtiments que la loi leur impose, ils éprouvent forcément des regrets ; mais ces regrets sont exclusivement égoïstes, ils ne sont inspirés que par la triste position dans laquelle se trouvent ces malheureux, par la crainte et la terreur que cette punition excite en eux. Jamais ces regrets ne dérivent du sens moral, jamais ils n'ont pour objet le crime lui-même, et ne sont du remords ; c'est ce que nous a démontré l'analyse des sentiments manifestés par ces êtres moralement incomplets. Leurs regrets égoïstes sont

empreints d'une grande vivacité, surtout au moment du dernier supplice, parce que cette circonstance fatale blesse profondément les sentiments qui attachent à la vie. Ces regrets sont accompagnés de manifestations religieuses chez ceux qui croient en Dieu et à une autre vie. Ces condamnés, trouvant dans la religion et dans l'espérance qu'elle donne une source féconde de consolations, les seules qu'ils puissent avoir en ce moment, acceptent avec empressement les avances charitables qu'elle leur fait. Ils demandent pardon, afin que ce pardon leur permette d'être heureux dans l'autre monde. Mais ces manifestations religieuses sont encore égoïstes, elles ne sont point du remords moral. En dehors de cette circonstance douloureuse, c'est-à-dire lorsque le criminel est condamné seulement à la prison ou à la déportation, ces regrets égoïstes sont à peine sensibles. Le condamné, livré à ses instincts pervers, n'ayant en lui-même aucun élément moralisateur, n'étant soumis à aucun traitement moral par le système pénitencier actuellement adopté, ne pense qu'aux moyens de s'évader, et qu'à commettre de nouveaux méfaits. C'est ce que prouvent les récidives nombreuses des libérés et des évadés, ainsi que les associations dangereuses qui se forment dans les lieux mêmes de punition.

Il ne faut point considérer comme du remords les aveux que certains criminels font de leurs méfaits. Le criminel privé de sens moral commence par des dénégations obstinées (à moins toutefois qu'il n'ait été porté au crime par une passion violente, cas où il déclare par jactance, sous l'influence de cette passion, qu'il est l'auteur de l'acte qui vient de se commettre) ; puis, lorsqu'il ne peut plus soutenir ses dénégations, voyant l'impossibilité de les prolonger, il fait les aveux les plus complets ; il dit même plus que ce qu'on lui demande, racontant jusqu'aux moindres détails horribles de son crime. Ces récits, débités d'une voix sèche et ferme, avec une franchise qui n'est que du cynisme, avec une insensibilité complète, indiquent clai-

rement que celui qui les fait ne sent point du tout ce qu'il y a de monstrueux dans sa conduite. Ces aveux effrontés sont bien différents des aveux humbles et empreints de honte et d'amers regrets des personnes douées de sens moral et repentantes, qui ont commis un acte grave, alors qu'elles étaient dominées et aveuglées par une passion violente.

Les criminels comprennent par leurs sentiments égoïstes que la société ne peut pas tolérer des actes qui la blessent si profondément. Quelques-uns comprennent même que l'on inflige des peines par représailles et que l'on applique la loi barbare du talion, loi basée sur la vengeance. Aussi l'aveu, fait dans certains cas par le criminel, qu'il mérite la mort, n'est point un signe de remords moral, de sensibilité morale. Combien de fois la croyance si générale, et si erronée cependant, que tout homme est doué de sens moral, de conscience morale, ne fait-elle pas attribuer au remords des manifestations inspirées par des sentiments égoïstes ! On ne saurait trop se mettre en garde contre ces erreurs psychologiques. Les criminels qui sont instruits, qui ont appris et retenu par la mémoire ce que c'est que le remords, mais qui ne le savent pas pour l'avoir ressenti, avouent qu'ils n'éprouvent point une peine ayant les caractères qu'on leur a dit appartenir au remords, bien qu'ils regrettent, par des motifs égoïstes, d'avoir commis le crime. C'est ce qu'ont affirmé Verger, le prêtre assassin de Monseigneur Sibour, et Jeanson, jeune séminariste qui, après avoir tué un de ses camarades, mit le feu au Séminaire (assises de Nancy, février 1869). Nous avons donné, à la page 60, les caractères psychologiques du remords, caractère que nous avons rencontré très-accentué chez Rivière, parricide par fanatisme, dont l'observation a été donnée à la page 490 et suivantes.

Les dernières limites de l'insensibilité morale se manifestent de deux manières différentes. Lorsque l'insensibilité est accompagnée d'une perversité très-active, violente, et par conséquent de désirs criminels puissants qui font

rechercher les occasions de les satisfaire, cette insensibilité est mise en relief par le *cynisme*, c'est-à-dire par des propos effayants qui indiquent que l'individu a plutôt la pensée de recommencer le mal que de s'en abstenir. Lorsque l'insensibilité morale est accompagnée d'une perversité peu active, qui n'est excitée que par une occasion, par l'exemple, par l'incitation au mal, cette insensibilité est souvent mise en relief par une sorte de *naïveté* qui prouve que l'individu commet le crime avec autant d'indifférence morale que s'il accomplissait l'acte le plus insignifiant. A propos du procès criminel de huit femmes qui parurent aux assises de Montauban en mars 1869, pour assassinat de neuf enfants, commis dans le but de jouir sans peine des pensions que les parents de ces enfants payaient pour les soigner et les nourrir, le *Droit* fait la réflexion suivante: «Comme dans le procès des empoisonneuses de Marseille, nous retrouvons dans les accusées cette naïveté du crime qui est peut-être plus effrayante que le cynisme. Il semble à ces femmes qu'elles ont fait les choses les plus naturelles du monde, ou tout au plus qu'elles ont commis une légère contravention.» En général, dans le crime, le cynisme est plus en rapport avec le caractère de l'homme et la naïveté avec le caractère de la femme. Qui pourrait douter de l'existence d'une anomalie morale grave chez le criminel en présence de son insensibilité morale indéniable, en présence de son étonnante facilité à céder à des désirs qui inspireraient une vive répugnance et qui feraient frémir d'horreur tout homme convenablement doué sous le rapport moral? Cette anomalie ne saute-t-elle pas aux yeux, lorsque l'on voit les malheureux qui ont commis le crime de sang-froid n'en point éprouver du remords (contrairement aux conceptions imaginaires des poètes et de certains moralistes qui ont cru que toute l'humanité était calquée sur quelques types élevés, ou sur eux-mêmes, qui ont cru à la possibilité du crime en présence des sentiments qui inspirent de l'horreur, nous dirons plus, une répugnance *invincible* pour cet acte monstrueux), si bien

que ces criminels sont disposés sans regret, sans arrière-pensée de désapprobation, à en commettre de nouveaux?

Mais l'anomalie morale par absence ou par faiblesse extrême des sentiments moraux s'étend beaucoup plus loin chez les criminels, ainsi que nous allons le voir.

B. *De l'absence des sentiments généreux et respectueux à l'égard du prochain.* — La nature a doué la plupart des hommes des sentiments de pitié, de bienveillance, de respect et de charité pour les autres hommes. Mais les grands criminels font preuve d'une anomalie grave à cet égard; ils manquent complétement de ces sentiments généreux. Sans pitié pour les victimes qu'ils dépouillent et qu'ils massacrent, jamais un commencement d'exécution n'éveille dans leur esprit un bon sentiment, ne les rappelle à la raison et ne les arrête. Ils détruisent tout ce qui fait obstacle à leur rapacité, et ils ne cessent de frapper que lorsqu'ils supposent que leur victime a cessé de vivre. Jamais ils ne la plaignent; il leur arrive même d'insulter son cadavre, de le tourner en dérision, de boire et de manger tranquillement à ses côtés. Le sentiment de la valeur de la vie humaine n'étant point dans leur cœur, ils tuent pour des futilités, pour quelques pièces de monnaie, pour la satisfaction d'un instant, sans qu'aucun sentiment ne porte leur pensée sur les chagrins qu'ils causeront à la famille de leur victime. S'ils ont commis le crime sous l'influence d'une passion violente, ils se vantent de leur action, ils s'en font gloire, et se déclarent prêts à recommencer. Si leur victime a échappé à leur fureur, ils en expriment hautement le regret, se promettant d'être plus adroits une autre fois. Les comptes-rendus des procès de Cour d'assises ne manquent jamais de signaler le cynisme avec lequel les criminels font ces déclarations.

Insensibles à l'égard du mal qu'ils commettent, insensibles à l'égard du triste sort de leurs victimes et de la famille de celles-ci, ils sont également insensibles aux peines

que peuvent éprouver leurs complices. Il est réellement merveilleux de voir la facilité avec laquelle les malfaiteurs qui sont arrêtés dénoncent leurs complices qui sont encore libres, et combien volontiers ils concourent à favoriser l'arrestation de ces derniers. Ils agissent ainsi, soit dans le but égoïste de faire retomber sur d'autres qu'eux-mêmes la responsabilité des actes dont on leur demande compte et d'être moins sévèrement traités, soit dans le but méchant de mettre leurs compagnons criminels dans la peine et de n'être pas seuls à subir le châtiment dont ils sont menacés. Le lien qui unit ces malheureux est l'intérêt personnel seul et non une affection; aussi, dès que ce lien égoïste est rompu, ils se traitent en ennemis dans un but intéressé.

C. *De l'absence des sentiments générateurs de l'intérêt personnel bien entendu.* — Le manque de prudence est manifeste surtout chez les individus dénués de sens moral et chez lesquels la crainte égoïste des châtiments est étouffée par quelque passion violente, telle que la haine, la vengeance, la jalousie, et parfois la cupidité et l'avarice. On voit alors ces passionnés menacer publiquement la personne qui est l'objet de leur passion du sort qu'ils lui réservent, et cela, non pas une fois, mais à diverses reprises. Ces menaces réitérées, d'après le résultat de nos recherches, indiquent avec certitude un crime imminent qu'il sera facile de prévenir quand on voudra bien tenir compte des enseignements que nous avons donnés à cet égard dans notre *Psychologie naturelle* (1868), et que nous renouvelons aujourd'hui. Il y a même des individus qui sont tellement dénués du sentiment de prudence que, froidement, sans être animés de passion violente, n'ayant en vue que le vol, ils parlent sottement devant témoins de leur projet de s'emparer du bien d'autrui en renversant tous les obstacles qu'ils rencontreront; de telle sorte que, lorsque le crime est commis, on en connaît de suite l'auteur. L'imprévoyance est fort remarquable chez la plupart des

reste, que l'on rencontre le remords véritable après le crime. Les regrets acquièrent alors parfois un tel degré de violence qu'ils jettent l'individu dans le désespoir, autre état passionné violent, autre état d'absorption de l'esprit par la douleur morale qui peut entraîner au suicide après avoir étouffé dans l'esprit de cet individu tous les sentiments qui attachent à la vie.

Les *instants les plus rapprochés du crime* étant ceux où le sens moral et les sentiments généreux sont le plus vivement impressionnés, froissés par cet acte, c'est lorsque ces sentiments, momentanément étouffés par la passion, reparaissent peu après le crime, que le remords moral et les regrets généreux se montrent avec le plus de vivacité et d'énergie. Mais les sentiments égoïstes d'intérêt bien entendu étant surtout froissés lors de l'imminence et de l'application du châtiment, principalement lorsque ce châtiment est la peine de mort, c'est à cette époque, *toujours éloignée du crime*, que les regrets inspirés par ces sentiments égoïstes se manifestent le plus vivement. Par cette raison, les regrets exprimés *in extremis*, même par des condamnés qui possèdent le sens moral, ne sont point du remords moral. Les sentiments qui attachent à la vie, vivement excités et froissés, absorbent alors trop l'esprit pour permettre à tout autre sentiment d'y apparaître ; eux seuls sont l'origine des manifestations morales, des regrets et de la douleur ressentis dans ce moment fatal. L'époque où les regrets sont manifestés peut donc contribuer à faire connaître leur nature. Ces divers faits sont si naturels qu'on pourrait les affirmer *à priori* ; mais nous les avons constatés par l'analyse des sentiments manifestés par les criminels aux différentes époques que nous venons d'indiquer.

Ce n'est donc point d'une manière absolue que l'on peut dire que tous les criminels qui commettent les grands crimes sont dénués de sens moral, de sentiments généreux et de sentiments égoïstes bien entendus. S'il en est ainsi de ceux qui préméditent et qui commettent le crime de sang-

Les insensibilités morales que nous venons de passer rapidement en revue peuvent être produites de deux manières différentes: 1° Elles peuvent provenir du manque plus ou moins complet des facultés morales, des instincts rationnels de l'esprit, leur germe n'existant pas ou étant d'une si grande faiblesse qu'ils n'ont pu se développer eux-mêmes. Ces germes faibles, n'ayant pas été développés artificiellement par l'éducation, sont restés complétement inertes et comme s'ils n'existaient pas. Dans ces cas, l'insensibilité morale est permanente; véritable idiotie morale congéniale, elle constitue l'état naturel de l'individu, et elle ne manquera pas de se manifester chaque fois que la perversité deviendra en lui suffisamment active; 2° L'insensibilité morale chez l'homme qui possède les trois ordres de sentiments moraux : le sens moral, les sentiments généreux et les sentiments d'intérêt personnel bien entendu, peut être produite accidentellement par une passion violente qui, absorbant et occupant l'esprit tout entier, étouffe, annihile ces divers instincts moraux, ne leur permet point de se manifester dans l'esprit pour y faire luire la raison morale en présence de la perversité, et pour la combattre. Dans cet état psychique accidentel, l'homme se trouve aussi moralement insensible devant les désirs pervers inspirés par sa passion, que l'individu qui ne possède pas les sentiments moraux: seulement, chez lui, l'insensibilité morale est passagère. Lorsque la passion s'évanouit ou lorsqu'elle s'affaiblit, soit par son épuisement naturel, soit par le fait de sa satisfaction, cette passion n'occupant plus entièrement l'esprit, les sentiments moraux reparaissent, et, vivement froissés par les inspirations de la passion et par les actes qu'elle a déterminés, ils produisent le remords moral et les regrets, soit généreux, soit égoïstes. Pendant ces insensibilités morales momentanées, les plus grands crimes peuvent être commis si la passion demande ces actes pour sa satisfaction, parce qu'aucun sentiment moral ne lui oppose de résistance. C'est dans ces cas, assez rares du

grands criminels. Elle tient à cette singulière disposition d'esprit, dont ils sont tous plus ou moins affectés, d'être entièrement absorbés par le désir qu'ils éprouvent actuellement. On dirait que leur pensée ne se porte point sur l'avenir, qui est pour eux comme s'il ne devait jamais arriver. Les conséquences des crimes qu'ils préméditent ne les impressionnent point, et, s'ils pensent aux châtiments, il leur semble que ces châtiments ne pourront jamais les atteindre. Satisfaire les désirs présents que leur conscience ne réprouve point, voilà de quoi s'occupe leur esprit. Aussi poursuivent-ils presque tous leur but, songeant à peine aux punitions, s'exposant au sort le plus cruel pour un avantage matériel souvent des plus minces, pour de misérables sommes sottement gaspillées en peu de jours, en quelques heures. Cette imprévoyance extrême donne aux criminels une audace inouïe et une effronterie étonnantes. Sans aucun frein moral et à peine contenus par le frein qui a sa source dans la crainte et dans les autres sentiments inspirateurs de l'intérêt bien entendu, comment les criminels ne seraient-ils pas entreprenants et audacieux? Mais cette audace aveugle ne vient point du vrai courage. Celui qui prévoit le danger, qui le craint même, mais qui l'affronte par la seule considération du devoir, celui-là seul est courageux. L'audace stupide des criminels est celle de la brute; elle est la conséquence des diverses insensibilités morales dont ils sont affectés.

Pour que cet être moralement monstrueux puisse faire aussi bon marché que ce qu'il le fait de tout ce que l'homme désire sous l'influence de l'égoïsme rationnel, de l'intérêt bien entendu, il faut nécessairement qu'il soit très-faiblement doué des sentiments qui inspirent cet intérêt; pour que, à une vie tranquille, régulière, laborieuse, il puisse préférer une vie vagabonde, aventureuse, précaire, toujours pleine de périls et pouvant aboutir à une mort ignoble qui blesse profondément la dignité humaine, *il faut que la crainte* l'impressionne bien peu.

anime cette substance. Cette circonstance explique aussi pourquoi les sentiments que nous éprouvons peuvent varier si promptement de nature et en intensité sous l'influence de causes qui exercent une action puissante sur le mode d'activité du cerveau, telles que les causes morales, certains agents toxiques, l'alcool, la période d'incubation de la folie, de l'épilepsie, et comment la folie instinctive est produite par une simple modification dans l'activité du cerveau, les facultés intellectuelles restant intactes.

Dans l'état régulier et normal, le développement intellectuel et le développement moral marchent à peu près de pair ; mais dans les anomalies psychiques, les plus grandes divergences peuvent se montrer dans l'état de ces deux ordres de facultés.

3° Conséquences des insensibilités morales en présence de la perversité. — Des diverses formes de la criminalité.

Le rôle des insensibilités morales peut être maintenant défini avec précision. Il ne consiste point à porter au crime, il consiste à empêcher que l'individu qui est porté à commettre cet acte par l'incitation des diverses perversités soit détourné de commettre cet acte odieux, puisse vouloir ne pas le commettre. Pour que ces insensibilités se manifestent, il faut donc la présence de la perversité, des mauvais désirs. Sans penchant au mal, rien ne fait ressortir que la conscience réprouve ces penchants. Or les perversités peuvent être très-actives ou fort peu actives, chez les personnes moralement insensibles, car il n'y a pas de solidarité nécessaire entre la perversité et l'insensibilité morale. Les sentiments moraux peuvent être faibles ou nuls sans que pour cela les mauvais sentiments aient une grande activité. Avec des perversités actives, demandant de bonne heure et incessamment des actes criminels pour leur satisfaction, les insensibilités morales produisent ces individus qui entrent hardiment, dès leur jeune âge, dans la carrière

du crime, qui, soit isolés, soit de compagnie, recherchent les occasions de commettre cet acte, et qui récidivent facilement. Avec des perversités moins actives, mais dont l'activité est cependant suffisante pour se développer, soit spontanément, soit sous l'influence des causes excitantes des mauvais sentiments, nous avons les individus dont la perversité suit une progression croissante, individus qui commencent par être voleurs, puis récidivistes, et qui enfin peuvent devenir voleurs-assassins. Avec des perversités peu actives, les insensibilités morales produisent les individus qui ne deviennent criminels que sous l'influence des causes excitantes du crime, telles que les occasions qui soulèvent les convoitises, la misère, les mauvais conseils, les mauvais exemples, etc. Sans ces causes excitantes, ces individus ne deviendraient point criminels. Or, les causes excitantes de la perversité pouvant se présenter plus ou moins tard dans le courant de la vie, à ceux qui ne les recherchent pas, ces individus peuvent devenir criminels plus ou moins tard aussi, ou même ne pas le devenir, sans que leur conduite antérieure ait donné lieu à des plaintes graves. Mais comme l'insensibilité morale peut être aussi grande chez ces individus que chez les personnes dont la perversité est active, ils peuvent, lorsque leur perversité est excitée, commettre d'emblée, avec le plus grand sang-froid, des crimes aussi atroces, aussi abominables que ces personnes. L'insensibilité morale, accompagnée d'une perversité peu active, explique donc la possibilité de l'accomplissement des crimes horribles que commettent froidement des individus qui ont mené plus ou moins longtemps une vie régulière, fait que l'on supposait impossible, malgré les exemples assez fréquents qui démontrent sa réalité. Les personnes qui n'ont étudié la nature humaine que dans leur imagination ou dans quelques faits seulement et non dans l'universalité des faits, ont partagé, avec les poètes, la croyance erronée que :

« Quelque crime toujours précède les grands crimes. »

L'insensibilité morale accompagnée d'une perversité peu active explique encore ces actes atroces, épouvantables, commis par la populace jusqu'alors inoffensive, lorsque des causes excitantes générales viennent soulever ses mauvaises passions. Si les causes de perversion, si les excitations auxquelles le peuple a été soumis le poussent au crime, la faiblesse plus ou moins grande de ses sentiments moraux, qui disparaissent bientôt devant les passions excitées, lui enlève tout moyen de réprouver et de repousser cet acte. Et comment, devant la puissance exceptionnelle qu'acquièrent ses mauvaises passions sous l'influence des causes excitantes, ses bons sentiments, qui le plus souvent ne sont point cultivés par l'éducation et qui n'existent en lui qu'en germes, pourraient-ils tenir tête à ces passions ?

La démonstration que, sous l'influence d'une insensibilité morale profonde et d'une perversité peu active qui ne se montre que sous l'influence d'une cause excitante accidentelle, l'homme peut débuter d'emblée dans la carrière du crime par l'acte le plus monstrueux, est trop importante pour ne pas l'appuyer ici au moins sur un fait.

Dans la matinée du 2 août 1859, un assassinat est commis dans la Camargue. On trouve le corps d'un jeune ouvrier qu'on avait vu le jour précédent en compagnie du nommé Vincent, âgé de 22 ans. On soupçonne ce dernier, et on l'arrête. Après s'être renfermé dans un système complet de dénégations, Vincent finit par avouer le crime, et il le raconte avec toutes ses odieuses circonstances. Ayant envie de se procurer la montre de son camarade, et celui-ci ne voulant pas la lui céder, il avait formé le projet de l'assassiner. A cet effet, il charge son fusil en faisant croire à son compagnon que c'était pour leur défense commune en cas de fâcheuse rencontre ; puis, au moment où celui-ci se couche à terre pour se reposer, Vincent lui décharge son arme à bout portant et le tue. Il s'empare de la montre, laisse le cadavre en place sans le cacher, et se livre tranquillement à la chasse le restant du jour. Il vendit en-

suite la montre à un militaire. A l'audience, il renouvelle ses aveux et raconte avec un odieux cynisme toutes les circonstances du crime. Il est condamné à mort. Après les débats, il dit avec calme au Président qu'il préfère la mort à la prison perpétuelle. Depuis sa condamnation à mort, son indifférence sur son propre sort ne s'est pas démentie un seul instant. Il avait contracté l'habitude de jouer aux cartes pendant la majeure partie de la journée avec un de ses gardiens. Cette distraction absorbait si complètement son esprit, qu'il paraissait parfois avoir oublié l'horreur de sa situation. Il lui arrivait souvent de chanter. Il reconnaissait par une docilité exemplaire les soins dont on l'entourait. Il lui arrivait quelquefois de raconter les détails de son crime, et toujours sans exprimer et sans paraître sentir du remords. Sa tranquillité ne s'est pas démentie durant les apprêts de la funeste toilette. Il s'est rendu à pied au lieu du supplice, il a embrassé son confesseur, et il s'est livré sans faiblesse et sans forfanterie aux exécuteurs. L'insensibilité morale est très-caractérisée chez ce malheureux. Dans le récit circonstancié de son crime, jamais il ne laissa apercevoir qu'il y ait eu un combat entre le bien et le mal dans sa conscience. Son désir pervers n'ayant pas été réprouvé et combattu par un sentiment moral, sa faculté de poursuivre des idées a été entièrement au service de ce désir, son intelligence n'a été occupée qu'à combiner les moyens de le satisfaire ; cette préméditation n'a donc pas été une délibération éclairée par les bons sentiments sur le parti à prendre entre le bien et le mal. L'insensibilité morale de ce jeune homme est bien plus patente encore par l'absence de remords après le crime, par la quiétude de son esprit, quiétude qui ne s'est jamais démentie. Sa perversité étant peu active, il a fallu une circonstance pour l'exciter ; mais, une fois que le désir de posséder la montre de son compagnon a occupé son esprit, ce désir n'ayant rencontré aucune opposition de la part de sentiments opposés, ce désir s'étant trouvé en présence d'une insensibilité morale

des plus profondes, des plus générales, dut inévitablement être satisfait dès qu'il devint assez puissant pour demander sa satisfaction. La volonté qui décida cette satisfaction, issue du désir qu'il éprouvait sans opposition morale à ce désir, n'avait rien de libre. Sans l'occasion qui excita chez Vincent sa convoitise, l'insensibilité morale dont ce malheureux était affecté aurait pu rester fort longtemps latente. Son absorption entière par le désir du moment présent l'empêcha de songer à l'avenir. Cette circonstance, que l'on rencontre fort souvent chez les grands criminels de sang-froid, est due à l'imprévoyance et à l'absence de crainte. Insensible même à la peine de mort, Vincent n'y pensait pas: il chantait, il jouait dans sa prison, et, au moment de subir cette peine cruelle, c'est à peine s'il en fut impressionné.

Cette observation montre exactement le fond négatif de la nature morale des individus qui commettent les grands crimes de sang-froid. Leur insensibilité morale est la même, qu'ils aient débuté dans la carrière criminelle par le vol, pour arriver plus tard aux actes les plus monstrueux, ou qu'ils aient commis d'emblée ces derniers actes. Mais les grands crimes ne se commettent pas seulement sous l'influence d'une passion sans violence, telle que la convoitise du bien d'autrui, compliquée de l'amour des plaisirs et d'une grande répulsion pour le travail, alors que le travail, faute de fortune, serait nécessaire pour subvenir aux besoins de la vie. Les grands crimes ont également pour mobiles les passions violentes de l'humanité, telles que la haine, la vengeance, la jalousie, etc. Or, une étude attentive de l'état psychique des grands criminels violents nous a démontré que la plupart d'entre eux sont autant dénués de sentiments moraux que les criminels de sang-froid.

Parmi les individus affectés d'insensibilité morale qui commettent le crime sous l'influence de passions violentes, les uns voient leurs passions surgir sous l'influence des causes qui excitent naturellement ces passions; mais chez

d'autres les passions sont tellement actives de leur nature qu'elles se manifestent et entrent en activité spontanément, sans l'intervention des causes excitantes de ces passions. Les criminels de cette dernière catégorie présentent des exemples fort remarquables de monstruosités appartenant à l'ordre moral. Une observation tirée de la première catégorie de ces criminels violents, et deux observations tirées de la seconde, suffiront pour donner une idée exacte de l'anomalie morale qui a présidé à l'accomplissement des actes odieux qui font l'objet de ces observations.

1° Observation de crime commis sous l'influence d'une passion violente excitée par une cause naturelle : la contrariété de sentiments égoïstes.

Rolland, fabricant d'allumettes, était un habile et farouche braconnier. Il avait pour aide le nommé Vigoureux. Celui-ci quitte son maître, dont il avait à se plaindre, et quelques mois après il est engagé par Roques, qui monta alors une fabrique d'allumettes. Cette concurrence avait vivement irrité Rolland. Plusieurs fois il avait menacé et provoqué Vigoureux et Roques. Ceux-ci, connaissant le caractère emporté de Rolland, avaient évité toute collision. Un soir Rolland s'était mis en embuscade pour tuer Roques, qui était déjà rentré chez lui. Le 18 août, à 5 heures du matin, il va chez Roques réclamer deux francs à Vigoureux, qui refuse de payer cette somme qu'il ne doit pas. Quelques heures plus tard, dans un café, Rolland déclare qu'avant la nuit on entendra parler de lui au sujet d'un coup qui se fera sur la place où était la demeure de Roques. A 2 heures après-midi, il revient chez celui-ci, renouvelle la demande des deux francs ; nouveau refus. Rolland se retire en proférant ces sinistres paroles : Tu ne veux pas me donner ces deux francs, mais je t'arracherai le foie avant que tu sortes d'ici; il faut que je tienne tes entrailles dans ma main, et cela ne tardera pas. Quelques minutes après, il revient avec un fusil, tire un coup sur Vigoureux et un autre sur Roques. Tandis que la foule accourt, il se retire chez lui

dans l'attitude d'un homme qui revient de la chasse; il se barricade et recharge son fusil. Vigoureux, mortellement blessé, est transporté chez lui sur une chaise. Rolland voyant de sa fenêtre que Vigoureux est encore en vie, s'écrie : «Ah ! le b.., il n'est pas mort ! Il faut que je l'achève, retirez-vous.» Et l'explosion successive de quatre capsules révèle une persistance criminelle des plus atroces. Quand on vient pour l'arrêter, il dit à l'agent : «Je suis content de ce que je viens de faire. Qu'on me coupe le cou si l'on veut». Rolland n'est point impressionné par les souffrances de sa victime, il ne manifeste ni regrets, ni remords. Les témoins disent qu'il avait le caractère tellement emporté et cruel, que pour le moindre motif il menaçait d'un coup de fusil. Il fit feu une fois sur sa femme, qui évita le coup. Il est condamné à mort.

Rolland offre l'exemple d'une nature instinctive mauvaise, violente, et d'une absence complète de sens moral, des sentiments généreux et même des sentiments égoïstes rationnels. Aussi, dès que ses sentiments pervers se font sentir avec une certaine force, ils dominent entièrement son esprit. Les contrariétés qu'il éprouve font naître en lui un désir de vengeance qui devient implacable *parce qu'aucun sentiment moral ne le combat dans sa conscience*. Cette passion, n'étant contenue et combattue par aucun sentiment antagoniste, fait explosion pour les motifs les plus futiles. Nous voyons reproduit ici ce que La Fontaine a mis en relief avec tant d'exactitude dans la fable du Loup et de l'Agneau. Tout est bon à la passion pour motiver ses excès quand son besoin de satisfaction devient impérieux et quand aucun sentiment moral ne le combat. L'imagination étant dirigée par cette passion enfante des idées délirantes qui servent de base aux raisonnements que le passionné tient sur ce qui concerne sa passion ; l'intelligence prête alors à cette passion le concours de toute sa puissance. Celle-ci étouffant par sa violence les sentiments d'intérêt bien entendu, tels que la prudence et la crainte

des châtiments, Rolland manifeste ses projets homicides par des menaces réitérées ; il n'est point impressionné par la peine de mort, dont il se voit menacé. Loin d'éprouver du regret de son crime, il n'a que celui de ne pas avoir immédiatement tué sa victime, et quatre fois il cherche à l'atteindre de nouveau. L'aveuglement moral de l'esprit par la passion ne saurait être mieux caractérisé.

Cette observation prouve un fait important confirmé par bien d'autres faits, savoir : que les personnes qui persistent dans leurs menaces de mort sont on ne peut plus dangereuses. Rolland, qui avait menacé de coups de fusil plusieurs personnes, a exécuté ses menaces, d'abord sur sa femme, puis plus tard sur Roques, et sur Vigoureux qu'il tue. Les menaces de mort ayant été publiques, le crime eût pu être empêché. Lorsque l'on tiendra compte du danger que signalent ces menaces réitérées, lorsque l'on saura qu'elles sont proférées par des individus privés de sentiments moraux, lorsque l'on saura que l'état psychique dans lequel se trouvent ces individus les rend esclaves de leur passion, on préviendra de nombreux malheurs. L'homme privé des sentiments moraux élevés de l'humanité devient très dangereux si des passions violentes le portent à désirer des actes criminels ; car ces passions, pour peu qu'elles soient excitées, soit spontanément, soit par les circonstances, étouffent promptement les craintes égoïstes, seuls obstacles qui retiennent encore ce passionné.

2° Observation de crime commis sous l'influence d'une haine qui a pris naissance spontanément par sa seule activité naturelle, sans aucune cause excitante, sans aucun motif.

L..., commis en soieries, a 34 ans. Sa physionomie est dure, il offre le vrai type du caractère méchant. Marié depuis quelques mois, il a empoisonné sa femme avec du phosphore. Cette femme était non moins remarquable par sa beauté que par la douceur de son caractère. Vive et bien portante avant son union, elle finit par tomber dans un

état voisin de l'idiotisme par l'excès de souffrance que lui faisait supporter son mari. Elle niait que celui-ci la rendît malheureuse, mais son infortune ne pouvant plus se cacher, elle l'avoua. L... frappait si fortement sa femme, que les coups étaient entendus par les voisins. Dans la soirée du 4 mai, elle expira. Lorsque la police et un médecin arrivèrent sur les lieux, le corps était confié à la garde d'une voisine. L... s'était retiré dans un hôtel voisin; on l'y trouva endormi sur une chaise [1]. Ramené chez lui, il répondit avec un sang-froid révoltant aux questions qu'on lui adressa. Le corps de sa femme présentant de nombreuses traces de coups, il dit l'avoir frappée légèrement, pour la punir de sa négligence. Les témoins signalent la brutalité avec laquelle il l'a maltraitée jusqu'à sa dernière heure. Son corps était couvert de plaies, d'ecchymoses, et l'autopsie démontra la présence du phosphore dans l'estomac. L... est reconnu pour être animé des plus mauvais instincts, et pour être dénué de sentiments moraux. Avant son mariage, il avait des relations adultères qu'il continua à entretenir. Il était joueur; il laissait sa femme dans la misère, après avoir gaspillé tout ce qu'elle possédait. L... nie énergiquement le crime qui lui est imputé, en disant que sa femme s'est empoisonnée elle-même. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La nature instinctive la plus mauvaise et la plus cruelle étant alliée chez L... à l'idiotie morale la plus complète, à l'insensibilité la plus profonde démontrée par l'absence de regrets et de remords après des actes monstrueux, rien dans sa conscience ne peut arrêter et n'arrête en effet les désirs de cet homme. Il n'est pas même touché, en présence de ses impulsions violentes, par ce qui est le plus capable d'émouvoir le cœur humain le plus barbare : la bonté et la

---

[1] Châteaubriand a dit : « Le tigre déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille ». Encore une rêverie de poète, semblable à celle que l'on rencontre dans le tableau de Proudhon représentant le criminel poursuivi par la justice et le *remords*.

beauté. Une haine implacable s'empare sans motif de son esprit; et, lorsqu'il a achevé son œuvre de destruction, on le trouve dormant avec tranquillité ! Si l'état psychique de L... eût été apprécié à sa juste valeur par les personnes qui connaissaient les mauvais traitements dont il accablait sa femme, si l'on eût considéré cet homme comme moralement insensé, comme étant dans l'impossibilité de revenir de lui-même à la raison morale, n'ayant dans sa conscience aucun élément de cette raison, on eût pu empêcher le malheur qui a été la conséquence de cet état, en isolant L... de l'objet innocent qui excitait à un aussi haut degré sa haine et sa violence. La société est donc vivement intéressée à prendre ces fous de la pire espèce pour ce qu'ils sont, à ne pas fermer les yeux devant l'évidence, afin de se défendre efficacement contre eux avant qu'ils l'aient si malheureusement blessée dans quelqu'un de ses membres.

La perversité active, la méchanceté, le désir de faire le mal, alliés à l'insensibilité morale la plus complète, semblerait atteindre son degré le plus élevé chez le sujet de cette observation. Détrompons-nous : la monstruosité dans les penchants, la cruauté spontanée, sans cause excitante, peut avoir un caractère plus horrible encore. Et malgré cela, si les individus qui éprouvent des désirs cruels, contre-nature, rencontraient dans leur conscience des sentiments humains pour les combattre, l'état psychique de ces individus ne serait point anomal. Ajoutons cependant que, s'ils possédaient les sentiments humains, ils ne pourraient jamais accomplir des actes qui blessent si profondément ces instincts moraux. L'exemple suivant donnera une idée de l'extravagance moralement inconsciente la plus cruelle et la plus épouvantable qui se puisse imaginer.

Nicolas Defer et sa femme Rose ont cinq enfants. Leur fille aînée Adelina a 17 ans. On savait qu'ils traitaient leurs enfants avec une rigueur excessive, et qu'ils se livraient sur eux à des actes de violence et de brutalité. Mais, sous

l'empire de la terreur, les enfants se gardaient bien de révéler ce qui se passait chez eux. Cependant, une rumeur s'élève contre les chefs de cette famille, et la justice intervint. Elle constata des faits horribles commis sur Adelina. Cette jeune fille était de la plus grande maigreur ; tout son corps était couvert de traces de blessures produites, les unes par des instruments tranchants et contondants, les autres par des brûlures faites avec des fers rouges. Un coup de fouet lui avait enlevé l'épiderme de la joue sur une longueur de neuf centimètres. Au dos était une cicatrice de 44 cent. de haut sur 34 de large ; elle couvrait les reins, les hanches, les fesses ; d'autres cicatrices existaient aux cuisses et aux genoux. La cicatrisation n'était pas complète. On trouvait des traces de plaies à l'aine et aux jambes ; en tout, de dix-huit grandeurs différentes. Ces blessures avaient été faites à l'aide de l'acide nitrique et de corps incandescents. Quand les plaies tendaient à se fermer, elles étaient entretenues par le feu et par l'acide. On suspendait Adelina par les mains, on la fouettait dans cette position. Pendant ces tortures, on la bâillonnait pour étouffer ses cris. D'autres fois, ses parents la frappaient avec une planche garnie de clous ; ils lui mettaient sur le corps des allumettes enflammées, et après, ils arrosaient avec de l'acide nitrique les parties excoriées. Ils avaient mêlé des chardons et des orties à la paille sur laquelle elle couchait. Son lit était un coffre dans lequel elle était enfermée toutes les nuits au moyen d'un cadenas. Ce coffre était légèrement ouvert pour que l'air pût se renouveler. Adelina, au dire des témoins, laissait des traces de matières purulentes partout où elle passait. Un plus grand supplice lui était réservé. Ses parents la font coucher par terre demi nue ; ils l'attachent dans cette position, puis, son père introduisit un morceau de bois dans les parties sexuelles, et l'y maintint pendant plusieurs minutes. Dans cet acte monstrueux, la mère aidait son mari !!.. . Les époux Defer prennent pour excuse de ce qu'ils appellent leur sévérité, des

mauvais penchants qu'ils attribuent à Adelina et une intrigue amoureuse. L'instruction prouve la fausseté de ces deux allégations. Adelina était modeste et douce ; elle n'a révélé la vérité à l'audience que lorsqu'elle a vu l'impossibilité de cacher les faits et de sauver ses parents. Les tortures d'Adelina remontent à l'âge de 8 ans. L'accusé nie tous les faits de violence brutale ; il avoue seulement avoir attaché sa fille à une chaise pour l'empêcher de sortir et de se prêter aux poursuites d'un amant. L'accusée nie aussi les faits de violence. Elle reconnaît que, dans un moment d'irritation, elle a jeté un verre d'acide nitrique dans les jambes de sa fille. Tous deux sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

On ne saurait rencontrer des sentiments plus cruels, plus actifs, alliés à une insensibilité, à une idiotie morale, à une inconscience morale plus complète. Sous l'influence de cet état psychique incompatible avec la raison et la liberté morales, les facultés réflectives aidées de l'imagination inventent des tortures atroces et ne s'occupent que des moyens de les mettre à exécution. Dans ces conditions instinctives anomales, l'intelligence devient une source de malheur pour l'humanité, parce qu'elle est tout entière au service des mauvais sentiments. Les animaux seraient incapables de trouver les moyens de tourmenter ainsi leurs semblables. Aucune bonne pensée ne ramène à la raison morale ces deux parents si mal doués sous le rapport des sentiments moraux. Si ces facultés avaient existé dans leur cœur et y avaient élevé leur voix, une haine aussi invétérée n'aurait jamais pu s'y implanter et les pousser à de telles extrémités ; ces sentiments auraient combattu les pensées et les désirs pervers dès leur apparition, ils auraient inspiré des regrets et des remords immédiatement après les premiers actes de cruauté. Rien de semblable n'a eu lieu. Toute la nature instinctive de ces parents les portant journellement à des actes monstrueux que leur conscience ne réprouvait point, leur passion barbare a pu se

développer au plus haut degré, la haine de l'un excitant la haine de l'autre par la contagion des mauvais sentiments. Cette épouvantable folie morale manifestée par des parents à l'égard de leurs enfants, n'est malheureusement point rare. Toutes les années les journaux judiciaires en rapportent quelques exemples en nombre à peu près égal. Le professeur Tardieu en a relaté 32 observations dans un mémoire. Les cruautés exercées ont déterminé la mort dans 18 cas, et dans les 14 autres cas elles ont altéré profondément la constitution de la victime. Dans un compte rendu de ce mémoire par le Dr Legrand-du-Saulle, on rencontre le passage suivant : « En lisant le remarquable ouvrage de M. Tardieu, nous espérions trouver des preuves de folie chez les auteurs de ces déplorables violences. Mais notre savant confrère nie formellement en avoir rencontré aucune. » Si les médecins faisaient résider la folie dans ce qu'elle est réellement, dans un état psychique particulier, et non dans une maladie, ils reconnaîtraient l'existence de la folie morale chez ces parents, car leur inconscience morale en présence de leurs pensées épouvantables est on ne peut plus évidente. Il est certain que ces parents jouissent d'une santé parfaite. La circonstance qu'ils se sont concertés et entendus ensemble pour commettre leurs actes de folie prouve que leur folie n'est point due à une maladie de leur cerveau, que la passion qui les anime n'est point due à un état pathologique. Nous savons en effet que les fous malades ne se concertent point pour satisfaire leur passion. Mais l'état moral de ces parents n'est-il pas celui de la folie ? Avoir des idées et des désirs cruels, immoraux, et ne pas avoir dans la conscience les sentiments moraux qui seuls peuvent faire sentir la nature odieuse de ces idées et de ces désirs, et éclairer l'esprit à leur égard ; considérer ces inspirations passionnées comme rationnelles parce qu'elles sont conformes aux instincts qui seuls animent l'esprit , n'est-ce pas être moralement aveuglé et insensé ? Quand on prendra la folie morale pour ce qu'elle est, alors

seulement la société pourra empêcher les funestes effets de cette folie et se prémunir contre elle.

Certaines personnes qui n'ont étudié les criminels que superficiellement, ou même qui ne les ont point étudiés, ont cru que la constitution morale de ces individus était semblable à celle des autres hommes. Ces personnes ont été offusquées par l'idée qui considère les grands criminels de sang-froid et la plupart de ceux qui commettent le crime sous l'influence d'une passion violente comme moralement idiots, comme complétement dénués de sens moral et des autres sentiments supérieurs de l'humanité. «Les criminels, disent-elles, possèdent comme les autres hommes les germes des facultés morales, mais ces germes moraux, naturellement faibles chez eux, ne se sont point manifestés faute de culture, faute d'une éducation morale capable de les développer. Ces germes ont pu aussi être étouffés dès l'enfance, par l'excitation des mauvais sentiments au moyen des principes pervers qu'on leur a inculqués, au moyen des exemples immoraux dont ils ont été journellement témoins. Ces individus n'ayant pas pris l'habitude de réprimer leurs mauvais désirs s'y livrent sans répugnance morale avant, et sans remords après.» Il est incontestable qu'il en est ainsi chez un certain nombre de criminels. S'ils avaient été soumis à une éducation morale qui leur a manqué, ils se fussent mieux comportés dans la société. Les cures morales que l'on a obtenues dans les pénitenciers où le traitement moral a été employé sont là pour certifier l'efficacité de ce traitement et pour démontrer la nécessité, dans l'intérêt général, de le substituer à l'égard des criminels au traitement qui ne vise qu'à punir et qui ne développe aucun germe moral. La conséquence que l'on a le droit de tirer de l'observation qui nous a été faite est donc : la nécessité d'adopter le traitement que nous proclamons comme étant le seul rationnel. Nous désirerions vivement, dans l'intérêt du système de traitement que nous préconisons à l'égard des criminels, qu'il fût possible d'affirmer que tout crimi-

nel possède les germes des sentiments moraux supérieurs. Les conclusions pratiques des systèmes moralisateurs seraient d'une application bien plus générale et bien plus certaine que ce que nous le croyons, puisqu'on aurait la certitude de rendre par le traitement moral tous les criminels aussi bien conformés moralement que ce que le sont les autres hommes. Mais l'étude psychologique des criminels ne nous permet pas d'être aussi optimiste, de nous bercer dans cette illusion,— qui ne s'est jamais élevée dans l'esprit des personnes qui ont vu de près ces êtres dangereux et qui ont étudié leur état psychique.

Cependant, à l'observation sus-énoncée qui nous a été faite, nous répondrons par les considérations suivantes: 1° Quand il s'agit de tirer des conséquences de l'état mental d'un individu, par rapport à sa responsabilité morale, il ne faut tenir compte que de ce qu'il est actuellement, et non de ce qu'il aurait pu être s'il s'était trouvé dans des conditions morales tout autres. On doit d'autant plus ne tenir compte que de l'état actuel de l'individu, que les conditions qui auraient pu le modifier lui ont manqué par des circonstances tout à fait indépendantes de lui-même. Les personnes qui croient que tous les criminels sans exception possèdent les germes du sens moral et des autres facultés morales, reconnaissent que ces germes sont actuellement à l'état latent et que ces individus sont, au moment où ils commettent le crime, moralement insensibles; elles doivent donc tenir compte de l'état d'insensibilité morale pendant lequel ces êtres moralement incomplets ont commis cet acte.

2° S'il y a des criminels qui possèdent réellement des germes incultes et latents du sens moral et d'autres facultés supérieures, il y en a d'autres qui sont complétement dénués de ces sentiments et qui ne possèdent que quelques sentiments d'intérêt personnel, et ces criminels sont les plus nombreux. Ainsi conformés moralement, ils ne peuvent être mus absolument que par l'intérêt. Aussi, dans le

traitement qui leur convient, ne doit-on viser à développer en eux que les sentiments d'intérêt bien entendu et à faire prédominer ces sentiments sur les mauvais. On rencontre de ces êtres tout à fait dénués des sentiments moraux supérieurs dans toutes les classes de la société, même dans les rangs les plus élevés. Malgré les soins que l'on a pris pour élever moralement ces individus, devenus plus tard criminels, pour développer en eux les bons sentiments, ces pouvoirs moraux ont toujours fait défaut, et ces individus l'ont prouvé à la première occasion où leur perversité a été excitée. Devant leurs désirs criminels, ils ont manifesté leur idiotie morale. Tel a été par exemple ce ministre méthodiste cité à la page 587; tel a été encore Lacenaire, qui avait reçu une bonne éducation. Il s'était toujours bien comporté tant qu'il avait été sous la tutelle de personnes morales; mais hors de cette influence salutaire, et en présence de ses moindres désirs criminels, désirs qui avaient si peu de puissance qu'on pourrait les qualifier de fantaisies, il donna les preuves de la plus profonde et de la plus générale insensibilité morale qui se puisse voir. Si cette anomalie morale ne produit pas aussi souvent ses effets dans les classes riches et éduquées que dans les classes pauvres, c'est que chez les premières classes l'éducation a pu atténuer l'insensibilité morale des individus qui en sont affectés; c'est aussi parce que ces individus, ayant les moyens de satisfaire leurs besoins et leurs passions sans travailler, ne sont pas engagés à recourir au crime pour atteindre ce but, ils n'ont pas autant l'occasion de manifester leur insensibilité morale; c'est, en un mot, parce qu'ils sont à l'abri d'un grand nombre de désirs criminels. Mais qu'une circonstance vienne exciter la perversité de ces êtres moralement insensibles, et les preuves de leur anomalie psychique ne feront pas défaut. L'idiotie morale ne s'est-elle pas révélée aussi hideuse chez les chefs intelligents, instruits et éduqués des communards parisiens, que dans la populace la plus dégradée ?

Nous venons de démontrer aussi brièvement que possible l'anomalie psychique fort grave dont sont atteints les criminels, anomalie qui réside entièrement dans l'insensibilité, dans l'inconscience, dans l'idiotie morale. La perversité ne porte en elle-même aucun caractère anomal, parce que, dans l'état de santé, elle n'est jamais irrésistible.

Il ne serait pas possible de mettre en doute l'anomalie morale que nous signalons à l'attention des psychologues, et que nous considérons comme étant la cause du crime, sans fermer les yeux à l'évidence. Cette anomalie est proclamée journellement par les personnes qui voient de près les criminels. Les magistrats ne cessent de la signaler dans leurs réquisitoires. Leurs témoignages nous paraissent même assez précieux pour que nous croyions utile d'en relater ici quelques-uns.

M. Chopin, procureur général, accuse dans son réquisitoire l'assassin Hardouin d'être un monstre dans l'ordre moral, de ne pas avoir dans son cœur une fibre honnête. On ne saurait mieux caractériser l'insensibilité morale en présence de la perversité. (*Le Droit*, n° du 7 janvier 1858.) Dans son réquisitoire contre la bande Villet, Lemaire, Hugot, Bourse et autres, le procureur général s'exprime en ces termes, en parlant de ces assassins : « Je n'ai rien à vous dire du caractère des accusés, vous avez pu le juger. Ces cauteleuses et violentes natures ne se sont-elles pas assez manifestées ? Ces hommes ont toute la vigueur et la férocité des bêtes fauves. *Et, comment expliquer ces crimes, si ce n'est par l'absence absolue de sens moral chez ces hommes qui n'ont véritablement d'humain que la face !* » (*Le Droit*, n° du 4 novembre 1857.)

Dans le réquisitoire de M. Partarieu Lafosse contre Lacenaire et ses complices, on trouve le passage suivant : « La solution de crimes si abominables est dans ceci : Il est des hommes pour qui l'assassinat est une affaire comme une autre, des hommes pour qui l'assassinat devient une habitude, une profession, et qui, au jour venu, racontent

leurs crimes à cette audience avec le plus grand sang-froid.» (*Gaz. des Trib.*, nº de janvier 1836.) Ces paroles n'affirment-elles pas l'idiotie morale la plus complète par ses effets?

M. le procureur général de Bigorie de Laschamps accuse les assassins Gigax, Ruff et Volff d'avoir prémédité et exécuté le crime de sang-froid. « Tous trois, dit-il, sont partis tranquilles et de joyeuse humeur, comme de gais compagnons, pour commettre l'assassinat. Ils ne sentent rien d'humain et semblent nés pour tuer... Ces trois assassins révèlent un monde que l'on ne pourrait soupçonner. Résolution avant le crime, cruauté pendant, cynisme après: voilà les trois aspects de la figure morale de ces hommes... Chez eux, le remords n'a jamais paru, ils n'ont que l'instinct de brute, les sentiments humains leur sont inconnus.» (*Gaz. des Trib.*, 24 décembre 1862.)

D'après M. l'avocat général Benoît, l'assassin Ch. Lemaire est un type monstrueux, sa conduite a été impitoyablement logique. Il a poursuivi son œuvre exécrable avec une énergie puisée dans la nature la plus perverse, la plus dégradée. (*Le Droit*, 26 février 1867.)

Ces appréciations, comme tant d'autres qu'il est inutile de reproduire ici, caractérisent exactement la maladie morale, ou mieux l'anomalie morale qui produit le crime, anomalie absolument nécessaire pour accomplir *de sang-froid* des actes aussi repoussants, anomalie que l'on rencontre constamment, *et sans exception*, dans cette circonstance, tellement cette anomalie, en présence des désirs criminels, est la cause du crime. Mais ce qui est réellement curieux et même extraordinaire, c'est que cette anomalie morale involontaire, reconnue congéniale, loin d'être invoquée par les magistrats comme cause d'atténuation, est au contraire signalée par eux afin de provoquer l'indignation du jury contre les malheureux qui sont affectés de cette idiotie naturelle, pour attirer sur eux les châtiments les plus graves, la peine de mort, pour qu'ils ne puissent échapper à la vindicte publique ! « Ces scélérats, qui n'ont ni sens moral,

ni aucun sentiment humain, sont indignes de votre pitié», ne cessent de répéter les magistrats sous les formes les plus variées.

Maints observateurs, et Ferrus entre autres, qui connaissait si bien les prisonniers, ont mentionné cette anomalie constituée par l'insensibilité morale. Ce savant médecin-inspecteur des prisons a caractérisé exactement l'état psychique des criminels dans les paroles suivantes : « Tout en comprenant très-bien, dit-il, que l'action à laquelle ils se livrent est punissable [1], *ils ne comprennent pas qu'elle est immorale en soi.* Ils savent, en d'autres termes, les droits de la société ; mais ils ne savent pas les devoirs dictés par la conscience. » Telle est la vérité.

Dans notre *Psychologie naturelle,* nous avons étudié le criminel sous toutes les formes que présente son anomalie morale ; l'insensibilité morale constante chez les uns, momentanée pendant l'instant de la préméditation et de l'accomplissement du crime chez les autres, a été démontrée cliniquement par l'analyse d'une multitude de faits. En présentant notre travail au monde savant, nous espérions que d'autres personnes auraient cherché à vérifier les données nouvelles et très-importantes pour la société que nous y énoncions. Si notre pays est resté sourd à l'appel que nous faisions aux personnes qui sont en position de continuer cette étude et de contrôler notre travail, il n'en a pas été de même dans la Grande-Bretagne. Le Dr Bruce Thompson, médecin résident de la prison générale d'Écosse à Perth, a fait des recherches sur les criminels, dans le but de savoir, ainsi qu'il le déclare, s'il arriverait aux mêmes résultats que nous-même. « Or, dit-il, à l'exception de l'assertion qui veut que tous les criminels manquent entièrement de sens moral, de conscience morale, et par cela

[1] Les sentiments d'intérêt personnel leur font comprendre que la société ne peut pas tolérer d'être profondément blessée sans qu'elle se défende. (Note du Dr Despine.)

même de remords, toutes les conclusions de l'étude que j'ai faites sont confirmatives des données émises par le Dr P. Despine [1]. Quelque étonnantes que soient ces conséquences, si les faits sont authentiques, il faut les accepter honnêtement, et, suivant la maxime de Virchow : « nous devons prendre les choses comme elles sont réellement et non comme nous nous imaginons qu'elles sont ». Bien que nous n'acceptions pas l'axiome par trop accentué du Dr Despine sur la folie morale des criminels [2], son travail, fortifié par notre propre étude, nous fournit d'importants enseignements, savoir : que les criminels présentent comme classe une nature psychique inférieure, abaissée ; que les facultés instinctives ou morales chez les grands criminels et chez les récidivistes sont tellement faibles qu'elles rendent leurs tendances au crime souvent *irrésistibles* [3], indiquant chez beaucoup un grand défaut, et chez un bon nombre une absence totale de sens moral. Ces vues pourront pa-

---

[1] Notre opinion à l'égard de l'insensibilité morale des criminels est loin d'être aussi absolue que le pense M Bruce Thompson. Si elle est absolue pour les criminels qui préméditent et commettent le crime de sang-froid, il n'en est pas de même pour les criminels qui commettent le crime sous l'influence d'une passion violente, soit aiguë, soit incessante. Si bien que nous avons cité des criminels qui ont éprouvé le remords avec tous ses caractères. Nous avons même démontré que certaines filles-mères pouvaient réprouver moralement l'infanticide au moment même où elles le commettaient. Si l'on tient compte de ces cas, où le remords est possible, et où on l'observe en réalité, l'opinion que le Dr Bruce Thompson s'est faite à l'égard de l'insensibilité morale des criminels, en étudiant les nombreux pensionnaires de la prison dont il est le médecin, devient exactement semblable à la nôtre. (Note du Dr Despine.)

[2] Nous venons de voir, dans la note précédente, que notre axiome comporte des exceptions que nous avons spécifiées nous-même, et qu'il n'a point le caractère d'exclusivité qu'on lui a attribué à tort. Le sens moral, momentanément étouffé par une passion violente sous l'influence de laquelle un crime se commet, reparaît après la cessation de la passion, et avec lui le remords. (Note du Dr D.)

[3] Le mot irrésistible est ici impropre, parce que si les criminels cèdent à leurs désirs pervers, veulent ce que ces désirs demandent, ce n'est point parce que ces désirs ont une puissance extrême, irrésistible, mais parce qu'aucun sentiment moral ne leur résiste, ne leur fait opposition. (Note du Dr D.)

raître outrées, mais elles résultent d'études considérables sur la psychologie des criminels. Deux autorités viennent confirmer les corollaires de ces recherches : M. Hill, inspecteur des prisons pendant de longues années, et M. le professeur Laycock, d'Édimbourg, qui ont porté la plus grande attention à l'étude des criminels, affirment que la presque totalité des criminels sont *moralement imbéciles*. Le nombre total des meurtriers dans la prison de Perth, durant la période de douze ans, a été de 430. Parmi eux, 40 ont été reconnus aliénés au moment du crime ou du jugement, et sont revenus à la raison. Aucun d'eux, si ce n'est un seul *peut-être*, n'a manifesté le plus léger remords. *On peut faire la même remarque à peu près pour tous les autres criminels non aliénés*, ce qui vient à l'appui de l'assertion du Dr Despine, qui pose que tous les individus qui commettent leurs forfaits de sang-froid sont entièrement et invariablement privés de sens moral. Ainsi, les 150 femmes non aliénées convaincues d'infanticide ont montré la plus grande insensibilité de sentiments pendant les nombreuses années de leur emprisonnement. Et cependant, toutes ces femmes n'appartiennent pas par leur naissance et leur éducation aux dernières classes de la société. Deux seulement ont témoigné du chagrin et du repentir [1].»

Ainsi, sur près de 500 meurtriers, 3 au plus ont donné des signes de douleur et de remords. Incontestablement ces trois criminels, doués de sens moral, dont parle le Dr Thompson, ont commis leur crime sous l'influence d'une passion violente qui absorbait momentanément leur esprit après y avoir étouffé tous les sentiments moraux.

L'insensibilité morale des criminels était également signalée en ces termes dans un article sans signature du

---

[1] Nous avons expliqué comment certaines filles trompées, dans l'impossibilité de supporter le déshonneur dont on les afflige si leur faute vient à se découvrir, commettent à regret l'infanticide, qu'elles réprouvent moralement, afin d'échapper au déshonneur. Ces filles ont incontestablement du remords de leur crime. (Dr Despine.)

Edinburg medical journal, n° d'avril 1870. — « Notre propre expérience, ainsi que le témoignage des directeurs, des chapelains, des femmes de service et des geôliers, nous permettent d'affirmer que sur mille voleurs de profession, on ne rencontre pas un seul cas de remords. » L'écrivain de cet article cite, à l'appui de ce qu'il avance, le rapport d'un Anglais qui, après avoir vécu pendant quarante ans parmi les criminels, soit en Angleterre, soit dans les colonies pénitentiaires, n'avait pas vu un seul voleur de profession moralement réformé, c'est-à-dire réprouvant les actes odieux qu'il avait commis. Cette persistance des criminels dans leurs idées et dans leurs désirs immoraux pendant qu'ils subissent leur punition, indique avec certitude qu'ils n'éprouvent point les sentiments moraux, que ces sentiments n'interviennent point dans leur pensée. Comment ces malheureux pourraient-ils être réformés dans les pénitenciers, puisque dans ces établissements on ne vise qu'à infliger une punition, une souffrance, que l'on considère comme expiatoire, et non à améliorer les criminels, à exciter les faibles germes des sentiments moraux qu'ils peuvent posséder ?

Les études que nous avons faites sur l'état psychique des criminels demandent le contrôle, non-seulement des savants étrangers, mais encore des médecins et des pyschologues français. Nous n'avons jamais demandé à être cru sur parole, loin de là. Nous sollicitons au contraire, de la part de tous les hommes de science qui n'ont en vue que la vérité, la continuation de ces études, qui, en définitive, doivent profiter à la sécurité de la société. Lorsque, en 1868, nous fîmes paraître notre *Psychologie naturelle*, ouvrage dans lequel était étudié *in extenso* l'état psychique des personnes qui commettent les différents crimes, on ne manqua pas de nous objecter que la plupart des faits nombreux que nous avions analysés dans une clinique morale avaient été puisés, ou dans les comptes rendus des procès de Cour d'assises publiés par la *Gazette des Tribu-*

naux et par *le Droit*, ou dans des réquisitoires de magistrats, « *documents vagues et sans esprit scientifique* », d'après l'expression de M. Paul Janet, et que l'on aurait voulu voir dans notre travail les résultats d'une expérience plus personnelle, tels que pourraient en fournir les médecins des prisons. Cette objection était si naturelle que nous y avions répondu par anticipation dans notre ouvrage. Malgré cela, nous ne fîmes pas moins un appel à nos confrères médecins des prisons, pour qu'ils voulussent bien contrôler nos assertions et compléter par leurs études la lacune que nous ne pouvions pas combler nous-même, n'étant pas médecin des prisons. Cet appel n'a été entendu qu'en Écosse, et les résultats obtenus par le Dr Thompson sont venus réduire à néant une objection qui avait réellement sa raison d'être en 1868.

Nous venons de faire ressortir l'anomalie morale qui produit le crime ; mais le psychologue ne doit pas s'en tenir là : il doit étudier les conséquences qu'entraîne l'idiotie morale par rapport à la raison et à la liberté morales. C'est ce que nous allons faire.

Le principe de la raison morale, de la raison en matière de conduite, avons-nous démontré, réside dans les sentiments moraux. L'absence des bons sentiments d'intérêt personnel et des sentiments généreux, instincts moraux dont le mobile est une satisfaction, prive les criminels de la raison morale la moins élevée, de la raison morale la plus commune en matière de conduite. On ne saurait en effet être plus déraisonnable que les criminels, se conduire d'une manière plus absurde que ce qu'ils se conduisent. Cette absence de la raison inférieure varie à l'infini selon les sentiments, qui sont faibles, insuffisants, incomplets, ou qui manquent totalement. La raison morale supérieure, celle qui est inspirée par le sens moral, et dont le mobile est le devoir, leur manque complétement ; nous en avons exposé les preuves. La question de la raison, en partant des principes psychologiques que nous avons établis, est donc facile-

ment résolue. Il en sera de même de la question de la liberté morale.

Si le principe de cette liberté par excellence réside dans le sens moral, ce que nous avons également démontré, il est évident que les criminels, étant dénués de cette haute faculté, sont privés de la liberté morale. En l'absence de cette liberté qui permet que, sous l'influence du sentiment du devoir, l'on puisse choisir ce qu'on désire le moins, ce qu'on ne désire même pas du tout, le criminel est gouverné exclusivement par la loi de l'intérêt. Sa volonté se déterminant par le plus puissant des désirs qu'il éprouve actuellement, il fera inévitablement le mal, ou il s'en abstiendra, selon la puissance des désirs qui s'élèveront dans son esprit, c'est-à-dire selon quelque chose qui est indépendant de lui. Cette circonstance démontre combien il est nécessaire, dans l'intérêt de la société, de faire prédominer chez ces êtres moralement incomplets les bons sentiments d'intérêt bien entendu et les sentiments altruistes sur les sentiment pervers, résultat qui ne peut être obtenu qu'en substituant le traitement moral au traitement par les punition à outrance, qu'en appliquant ce traitement comme moyen préventif aux individus qui, manifestant de mauvaises dispositions morales, font pressentir qu'en restant ce qu'ils sont ils deviendront une cause de danger pour la société. L'absence du libre arbitre dont sont affectés les criminels porte-t-elle atteinte au principe de l'existence de ce pouvoir? Nullement. Ce pouvoir, que nous avons démontré ne se rencontrer que dans certaines conditions dont l'essentielle est la présence du sens moral, n'en existe pas moins chez les personnes bien conformées moralement qui possèdent cette faculté supérieure.

Quelques médecins et quelques philosophes ont admis comme nous que les criminels sont privés de libre arbitre. Parmi ces derniers nous rencontrons Stuart Mill et M. Littré. La cause psychologique sur laquelle ils basent la privation du libre arbitre dans le crime est l'irrésistibilité des pen-

chants. Les criminels, disent-ils, ne peuvent pas s'empêcher de faire ce qu'il font, ne peuvent pas résister à la force de leurs penchants. Cette manière de voir est profondément erronée autant chez les criminels que chez la plupart des aliénés; et cette erreur, qui saute aux yeux par son évidence, a dû singulièrement éloigner le monde savant de l'opinion qui admet l'absence de libre arbitre dans l'accomplissement des grands crimes. Il n'y a pas d'irrésistibilité dans les penchants des criminels, car l'irrésistibilité suppose toujours une puissance qui résiste, mais qui cède violentée par la force. Ici aucune contrainte ne violente la volonté, qui dérive uniquement du désir. Le criminel accomplit le crime parce qu'aucune force morale ne résiste à son désir pervers, ne le combat dans sa conscience.

L'intelligence dont les criminels sont doués, intelligence qui chez certains d'entre ceux a cependant autant de faiblesse que les facultés morales, mais qui chez d'autres est normale, et parfois même très-développée, l'intelligence, disons-nous, quelque grande qu'elle soit, peut-elle atténuer chez le criminel l'atteinte portée à sa raison et à sa liberté morale par son insensibilité morale? L'intelligence seule peut-elle le détourner du mal? Non, bien loin de là. L'intelligence, étant dirigée chez lui par des instincts pervers, devient une puissance d'autant plus dangereuse qu'elle est plus développée, car elle ne travaille qu'au profit du mal; elle s'occupe à favoriser la satisfaction des sentiments pervers lorsqu'ils sont plus puissants que les quelques bons sentiments d'intérêt égoïste que peut éprouver l'individu; elle s'occupe des précautions à prendre pour que cet intérêt ne soit pas blessé, tout en combinant les moyens de satisfaire les sentiments pervers. La préméditation qui se fait dans de telles conditions ne renfermant aucune discussion morale dans la conscience entre le bien et le mal, n'est point un élément de liberté, ainsi que nous l'avons démontré dans nos principes psychologiques. Que fait encore l'intelligence? Elle travaille à former des projets criminels, et elle cherche les moyens

de les accomplir; elle produit des malfaiteurs d'autant plus féconds en inventions criminelles, des chefs de bande d'autant plus habiles, qu'elle est plus développée. Chez les êtres mal conformés moralement, l'intelligence étant sous une influence instinctive où domine la perversité est donc une puissance funeste, tant pour le criminel que pour la société. Voilà ce que démontre l'observation, et ce qu'explique parfaitement la loi qui soumet l'exercice des facultés intellectuelles à la direction des éléments instinctifs actuellement en activité dans l'esprit.

Les connaissances acquises intellectuellement ne servent point non plus à éclairer moralement ces êtres moralement insensibles, et à les détourner d'accomplir les actes criminels vers lesquels les poussent leurs mauvais instincts. Cette vérité, qui est fort peu appréciée en France, où l'on considère la culture intellectuelle comme la principale barrière à opposer au crime, cette vérité, que nous avons cherché à mettre en relief dans notre *Psychologie naturelle*, a été signalée en ces termes par M. H. Seymour, président de l'*American prison association* : « *Knowledge is a power, but is not virtue. It is as ready to serve evil as vood.* » (Le savoir est une puissance, mais il n'est pas la vertu. Il est aussi prêt à servir le mal que le bien.) — Les criminels savent parfaitement que ce qu'ils font est défendu par les lois, que la société ne saurait tolérer leurs actes pervers, que les punitions les menacent ; ils savent même en général le genre de peines auxquelles ils s'exposent par tel ou tel crime, car les criminels de profession connaissent assez bien les articles du Code pénal qui les concernent. Eh bien ! ces connaissances ne les empêchent point de commettre des attentats contre la société. Leur imprévoyance extrême, qui provient de leur disposition à être absorbés, possédés par le désir actuellement ressenti, leur persuasion aveugle qu'ils échapperont facilement au châtiment malgré les preuves que bien peu de criminels réussissent à s'y soustraire, l'absence des sentiments de crainte

et de retenue, le peu de cas qu'ils font, par suite de leur imprévoyance, des punitions qu'ils ont déjà subies, neutralisent les bons effets que ces connaissances ne manqueraient pas de produire sur des hommes mieux conformés moralement. Les lois et les châtiments sont impuissants devant l'idiotie morale de ces êtres pervers. La connaissance qu'ils ont de ces lois demeure sans force devant les inspirations de leurs mauvais sentiments, lorsque ceux-ci règnent avec prépondérance sur leur esprit, lorsque les antagonistes moraux de la perversité sont chez eux d'une faiblesse extrême ou manquent complétement. Cette connaissance reste sans effet parce que, d'après la constitution psychique de l'homme, des éléments instinctifs moraux sont seuls capables de lutter contre les éléments instinctifs pervers. Le phénomène d'impuissance que nous signalons ici a donc sa raison d'être dans les lois mêmes qui gouvernent l'activité de l'esprit. Connaissant maintenant l'état psychique des grands criminels, de ces hommes qui commettent sans répulsion morale des actes essentiellement répulsifs aux nobles sentiments de l'humanité, à la conscience morale, faisons une étude comparative entre l'état psychique de ces criminels et l'état psychique constitutif de la folie instinctive.

L'état constitutif de la folie instinctive ou morale réside, avons-nous démontré, dans l'aveuglement de l'esprit à l'égard des pensées, des désirs et des penchants inspirés par des passions, aveuglement causé par l'absence des éléments instinctifs rationnels, qui seuls ont le pouvoir d'éclairer efficacement l'esprit sur la nature irrationnelle des passions et de leurs inspirations [1]. — Cette absence

[1] Que cette absence des éléments de la raison vienne de ce que leurs germes font défaut, ou sont insuffisants, ou de ce qu'une passion violente les étouffe momentanément ; que la passion inspiratrice de l'idée ou du désir irrationnel soit soulevée par un état pathologique du cerveau, ou qu'elle soit naturelle au caractère de l'individu, la conséquence déterminée par la coïncidence des inspirations passionnées irrationnelles avec l'absence des

des éléments moraux de la raison produit nécessairement l'ignorance instinctive de la nature perverse ou absurde de ces inspirations. Or, la conséquence de cette ignorance, de cette inconscience morale à l'égard des inspirations passionnées étant l'absence de toute réprobation morale contre elles, se trouve être en dernière analyse l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard de ces inspirations. Un homme insensible aux sentiments moraux et à leurs inspirations n'est-il pas, à l'égard du bien et du mal moral, de ce qu'il est convenable de faire et de ce qui ne l'est pas, ce qu'un aveugle est aux objets visibles ? Cela ne peut être douteux.

Pour que la folie se produise, pour que l'aveuglement de l'esprit ait lieu à l'égard des pensées, des désirs pervers, irrationnels, deux conditions, avons-nous vu, sont nécessaires : 1° L'inspiration perverse, absurde, fausse, irrationnelle, fournie par la passion, par les sentiments pervers irrationnels, inspiration qui est l'*objet* de la folie ; 2° L'absence des éléments instinctifs de la raison, éléments instinctifs qui, à l'égard de ce qui concerne le bien et le mal, sont le sens moral et d'autres sentiments élevés. Or, ces conditions se rencontrent-elles chez les grands criminels ? Pour mieux approfondir cette question psychologique importante, examinons-la chez les criminels de sang-froid et chez les criminels par passions violentes.

1° *Chez les criminels de sang-froid*, nous rencontrons des passions perverses, des pensées, des désirs immoraux qui représentent l'objet de la folie, mais qui ne sont point la folie ; car si l'esprit était éclairé à leur égard par les sentiments moraux, s'il avait la connaissance, la conscience morale de la nature perverse des inspirations passionnées,

---

éléments moraux, seuls capables d'éclairer l'esprit à l'égard de ces inspirations, conséquence qui a pour résultat psychologique : l'aveuglement de l'esprit à l'égard de ces produits passionnés, c'est-à-dire la *folie*, cette conséquence, disons-nous, a également lieu dans ces cas divers. Ces données, que nous avons appuyées sur des bases scientifiques, ne doivent pas être perdues de vue.

s'il éprouvait contre elles de la réprobation morale, l'état psychique serait parfaitement normal. C'est ce qui n'a point lieu chez les criminels. A côté de la perversité, au lieu de rencontrer chez eux les facultés qui éclairent l'esprit à l'égard du mal, on trouve un vide plus ou moins grand, mais toujours fort étendu, vide qui produit l'inconscience morale et l'aveuglement moral caractéristique de la folie. A côté du poison, il n'y a pas de contre-poison. La seule différence psychique qui existe entre les criminels de sang-froid et les fous malades, les esprits faux, chimériques, exaltés, fanatiques, moralement aveuglés, est celle-ci : Chez les criminels, les passions, les sentiments pervers qui donnent la pensée et le désir des actes immoraux peuvent ne pas avoir une grande puissance, une activité incessante, si bien qu'ils peuvent n'apparaître que sous l'influence d'une cause excitante, de l'*occasion*. Ces passions n'ont point ce cachet de ténacité et de prédominance que l'on rencontre dans les passions déterminées par des états pathologiques du cerveau et dans les passions prédominantes de certains caractères. Ces éléments instinctifs pervers sont, chez les criminels de sang-froid, dont les crimes sont en général le vol et l'assassinat : la cupidité, le désir de posséder sans acquérir par le travail, l'amour des plaisirs, une paresse extrême et un attrait particulier bizarre pour le vagabondage et la vie irrégulière. Chez les fous malades et les esprits faux chimériques, la passion, soit soulevée par un état pathologique, soit naturelle au caractère, est spéciale et dominante, elle est presque continuellement en activité, elle imprime une direction constante aux idées, aux désirs et aux volontés, elle est caractérisée ou par l'ambition et l'orgueil, ou par la crainte et la tristesse, ou bien encore par la bizarrerie, ou enfin par une impulsion aux actes criminels, non suscitée par les passions naturelles à l'humanité, mais par le désir d'accomplir le mal pour le mal lui-même. La différence qui existe entre l'état psychique des fous et l'état psychique anomal des criminels n'existe

donc que dans l'élément inspirateur de l'objet de la folie, et non dans l'élément constitutif de la folie, dans l'insensibilité morale, qui est la même chez tous. Quoique cette insensibilité morale en présence des inspirations perverses prive aussi bien le criminel de sang-froid de la raison et de la liberté morales que les aliénés malades et que les personnes en santé dont l'esprit est faux, chimérique, passionné, *on ne peut pas appeler les criminels : des fous et des aliénés*, parce que les mots : aliénation et folie sont appliqués dans le langage à ce qui constitue la forme de la folie et non à ce qui en constitue le fond, lequel est resté ignoré jusqu'à ce jour. Or, la forme de l'état psychique des criminels diffère beaucoup, ainsi que nous venons de le voir, de la forme de l'état psychique des aliénés malades et des passionnés en santé. Le criminel, en effet, ne ressemble point à l'individu que le langage appelle fou, aliéné. Ce serait heurter violemment le langage, donner lieu à de fausses interprétations, que de dire que les criminels sont des fous, des aliénés. Ce serait aussi indisposer avec raison le monde savant contre celui qui, par ses recherches, met en évidence l'anomalie psychique grave dont sont atteints les criminels. Aussi répudions-nous cette expression. — Restons dans le vrai en disant simplement que les criminels sont une classe à part d'êtres privés de raison et de liberté morales, par le fait de leur insensibilité morale en présence des inspirations de leurs mauvais sentiments. Sur ce terrain essentiellement vrai, nous ne craignons pas d'affirmer que tôt ou tard nous verrons tous les hommes qui ne recherchent que la vérité partager notre manière de voir.

L'intelligence que peuvent avoir les criminels est aussi incapable de les éclairer sur l'immoralité de leurs pensées, de leurs désirs et de leurs actes, que l'intelligence dont sont doués certains aliénés et certains esprits faux, certains passionnés en santé est incapable de les éclairer sur la fausseté, sur l'absurdité, sur l'irraisonnabilité de leurs

pensées, de leurs désirs et de leurs actes, et cela, par la même raison psychologique. Il n'entre point dans les attributions des facultés intellectuelles d'éclairer efficacement l'esprit sur ce qui concerne le bien et le mal, le juste et l'injuste. Ce rôle appartient aux facultés morales, qui ont été données à l'homme spécialement pour ce but. La connaissance du bien et du mal, non sentie par la conscience, mais acquise intellectuellement et retenue par la mémoire, ne lie point la conscience, ne fait point sentir l'obligation de faire l'un et de repousser l'autre. Combien de personnes savantes, fort intelligentes, connaissant de mémoire les préceptes qui indiquent la manière de se conduire raisonnablement, et qui, dénuées des sentiments inspirateurs de ces préceptes, n'en savent pas faire l'application, les oublient complétement dès que leurs instincts pervers élèvent leur voix et occupent l'esprit.

2° *Chez les criminels qui commettent le crime sous l'influence de passions puissantes*, l'état psychique qui conduit à cet acte a la plus grande analogie avec celui de la folie instinctive. Ici nous trouvons, de même que chez certains fous malades, une passion puissante, active, tantôt tenace, incessante, quoique sans violence, tantôt violente et momentanée, qui inspire l'objet de la folie. Quant à l'insensibilité morale, à l'inconscience morale en présence des inspirations passionnées, cause de l'aveuglement moral à l'égard de ces inspirations, cause par conséquent de la folie, elle est des plus complètes, soit que cette insensibilité soit naturelle à l'individu, la nature lui ayant par anomalie refusé les nobles sentiments humains, ce qui permet aux sentiments les plus cruels et les plus immoraux de s'introniser très-facilement dans son cœur et de le dominer; soit que cette insensibilité soit accidentelle, produite par des passions dont la puissance est telle qu'elles envahissent l'esprit, le dominent totalement après avoir étouffé les sentiments moraux que possède l'individu.

Ajoutons en faveur de notre manière de voir sur l'iden-

tité du fond de l'état psychique des criminels et de celui qui constitue la folie, les considérations suivantes, qui ont une importance majeure. En premier lieu, tous les médecins aliénistes ont signalé comme un des principaux phénomènes psychiques de leurs malades, l'insensibilité morale et l'absence de remords après les actes criminels qu'ils commettent; c'est à l'absence de conscience morale à l'égard de ces actes, qu'ils ont rattaché l'absence de remords. En second lieu, les aliénistes ont parfaitement compris que ce qui enlevait aux fous le libre arbitre et la responsabilité morale de leurs actes criminels, c'était l'inconscience morale à l'égard de ces actes, et ils ne manquent pas de signaler dans leurs rapports cette cause éminemment rationnelle et vraie d'irresponsabilité. Prenons un exemple entre mille. Dans les conclusions d'un rapport médico-légal fait par MM. les Drs Blanche et Motet, rapport inséré dans les *Annales médico-psychologiques*, no de mars 1872, on trouve les conclusions suivantes : « . . . . . 4° Nous sommes autorisés à conclure qu'à l'époque où la fille C. .. a commis sa tentative d'assassinat, elle était dominée par des conceptions délirantes qui lui ôtaient *la conscience*. (Il ne peut être question ici que de la conscience morale et non de la conscience personnelle.) 5° Que la fille C...., obéissant aux suggestions de son délire, est absolument incapable de se diriger; que de plus, *ayant perdu toute conscience de la valeur morale de ses actes en tant qu'ils ont rapport à ces conceptions délirantes, elle est depuis longtemps une aliénée dangereuse.* » Quelle est la cause de l'irresponsabilité de cette malade? Est-ce sa maladie cérébrale? Non, c'est un phénomène psychique, c'est l'inconscience morale à l'égard des pensées et des désirs inspirés par la passion qui l'absorbe et la domine; et c'est tellement à ce phénomène psychique que les médecins attribuent l'irresponsabilité, qu'ils limitent celle-ci *seulement* aux actes ayant rapport aux conceptions délirantes, passionnées. Ce phénomène psychique est précisément celui que nous invoquons en faveur de l'irresponsabilité

des criminels. Que l'individu soit sain ou malade, les conséquences de l'insensibilité morale sont exactement les mêmes. Que l'insensibilité morale soit un effet du caractère naturel de l'individu ou qu'elle soit produite par un trouble moral introduit dans l'esprit par une maladie, les conséquences de cette insensibilité ne doivent-elles pas en effet être identiques? Et, si l'irresponsabilité morale est la conséquence de cette insensibilité dans un cas, ne doit-elle pas être aussi sa conséquence dans l'autre? Cela ne peut être douteux.

Ce qu'on ne saurait nier sans nier l'évidence elle-même, c'est l'anomalie grave reconnue par toutes les personnes qui sont à portée de voir et d'étudier les criminels, anomalie caractérisée par l'idiotie, l'inconscience, l'insensibilité morales de ces monstres de l'ordre moral qui troublent si profondément la société, anomalie devant laquelle disparaissent la raison et la liberté morales, anomalie qui nécessite des modifications profondes dans le traitement que l'on doit faire subir à ces êtres incomplets, ce traitement devant viser plutôt, dans l'intérêt de la société, à les améliorer autant que possible, à atténuer leur anomalie morale cause du crime, qu'à leur infliger des punitions qui ne les améliorent point, qui les rendent pires et plus dangereux, et qui consistent seulement ou à les isoler momentanément de la société par l'internement et par l'exportation, ou à les supprimer par une mort violente.

Toutes les fois qu'il s'agit de décider si l'auteur d'un acte immoral est ou n'est pas raisonnable, moralement libre et responsable de son acte, ce n'est pas l'état du corps qui doit fixer la décision sur ce point, c'est l'état psychique. Cela nous paraît on ne peut plus évident. Ce n'est pas que nous niions que la maladie ne détermine des états psychiques incompatibles avec la raison, bien loin de là; mais si ces états psychiques se rencontrent chez l'individu qui est en état de santé, il est incontestable que cet individu est aussi peu raisonnable que si cet état psychique lui était donné par une maladie. Le Dr anglais W. Eastwood a parfaitement

compris cette vérité, que nous voudrions faire accepter par nos lecteurs : «Dans la folie, dit-il (Incertitudes médico-légales), on semble complétement perdre de vue que c'est l'esprit humain avec toutes ses opérations complexes qui est à considérer, et qu'il n'y a pas de sujet plus difficile à comprendre[1]. Il n'existe pas de définition exacte de la folie, soit médicale, soit légale, et il n'y a pas d'étalon de santé, si ce n'est celui que chacun se crée par lui-même. Le *mens sana in corpore sano* n'a lieu qu'en paroles, c'est le type idéal ; car, qui a jamais réussi à donner une définition du *mens sana* ?» Il n'a pu être donné de définition *médicale* de la folie, ainsi que le dit le Dr Eastwood, puisque la folie est un état psychique particulier et non pas une maladie. Il ne peut donc être donné à la folie qu'une définition psychologique; et cette définition, qui se rapporte aussi bien à la folie de l'homme malade qu'à celle de l'homme en santé, sera légale si elle est vraie. Quant à spécifier en quoi constitue le *mens sana*, les principes psychologiques que nous avons formulés et développés dans le courant de ce travail nous permettent de le faire facilement. L'esprit doit être considéré comme moralement sain lorsqu'il possède les sentiments moraux éléments de la raison et de la liberté morales, éléments instinctifs qui éclairent sur le bien et le mal, sur ce qui est convenable et sur ce qui est inconvenant, sur le juste et sur l'injuste, sur le vrai et sur le faux, et lorsqu'il entend la voix, lorsqu'il sent les inspirations de ces éminentes facultés morales.

Des vérités que nous venons d'exposer, pourrait-on tirer la conclusion que tous les actes immoraux répréhensibles sont commis dans l'état psychique anomal qui exclut la raison et la liberté morales, et que par conséquent il n'y a plus de responsabilité morale dans l'accomplissement du mal ? Nullement. Il n'en est réellement ainsi que dans l'ac-

---

[1] Avec une psychologie vraie, cette difficulté disparaît. (Note du Dr Despine.)

complissement des crimes, des actes monstrueux essentiellement répulsifs aux sentiments humains, actes qui ne sont possibles que par l'absence de ces sentiments. Il nous a été démontré en effet, par une étude attentive et minutieuse des criminels, que ces actes ne s'accomplissent qu'en l'absence des sentiments moraux élevés, principes de la raison et de la liberté morales. Quiconque voudra se donner la peine de poursuivre cette étude dans les actes criminels sera convaincu de ce que nous avançons. Mais si nous passons aux actes moins graves qui, tout en provoquant une certaine réprobation de la part des sentiments moraux, ne font pas surgir contre eux cette répulsion profonde, invincible même, qui est ressentie par tout homme moral en présence de désirs monstrueux, inhumains, il est hors de doute que l'homme choisit librement le mal qu'il fait, quoique sa conscience le réprouve, alors qu'il préfère satisfaire son désir pervers, que de repousser ce qu'il sent être le mal. Dans ces cas assez nombreux, commettant une faute alors qu'il est éclairé par les lumières de la raison morale, l'homme est réellement coupable et mérite une punition. Il est hors de doute qu'un certain nombre de vols et d'autres actes répréhensibles sont commis dans ces conditions. Mais fort rarement l'homme qui accomplit des actes qu'il réprouve en commet de nouveaux; le froissement de ses sentiments moraux, la honte d'avoir succombé à la tentation, l'excitent à lutter contre de nouveaux désirs immoraux, et la lutte prévient la récidive.

Bien que l'individu normalement constitué sous le rapport moral puisse commettre des actes moins odieux que les grands crimes, l'étude attentive et prolongée que nous avons faite de l'état psychique d'un très-grand nombre de criminels, d'individus qui de toute manière ont agi contrairement aux préceptes de la morale et aux lois, nous oblige de reconnaître que la plupart d'entre eux, que les voleurs de profession, que les fraudeurs, que les récidivistes surtout, sont dénués des sentiments supérieurs de l'humanité, bien

que leurs actes ne soient pas de la plus haute gravité. Leur perversité n'est pas fort grande, n'inspire pas des désirs monstrueux, mais leur insensibilité morale est souvent aussi complète que chez les grands criminels. Leur conscience, large, élastique, composée de sentiments égoïstes, ne les engage point à repousser leurs désirs, et, après les avoir satisfaits, ils n'en éprouvent aucun remords; ils n'éprouvent en fait de regrets que ceux d'avoir été découverts, et que ceux de n'avoir pas fait plus de mal en faveur de leur intérêt. Ce résultat de nos recherches nous donne une fort triste idée de l'état moral d'un grand nombre d'hommes; mais, puisqu'il en est ainsi, mieux vaut accepter la réalité, ne pas fermer les yeux devant cet état, qui est un péril pour la société (péril que l'on peut conjurer en tenant compte de l'état psychique anomal qui l'occasionne et en le combattant d'une manière rationnelle), que de s'obstiner à considérer les criminels comme des êtres libres et raisonnables, normalement conformés au point de vue moral, chez lesquels rien n'est à modifier et à améliorer, et contre lesquels on ne doit agir alors par aucun moyen préventif. Ne résistons pas aux vérités patentes, ne permettons pas une fois de plus, après tant d'autres, que des idées scientifiques nées en France ne soient définitivement acceptées dans notre pays qu'après avoir été adoptées et mises en pratique par des nations étrangères.

Pourra-t-on imputer à nos principes d'excuser tous les actes pervers et de ne pas agir contre leurs auteurs? Nullement. Ainsi : 1° Nous n'excusons point les individus qui commettent librement les actes répréhensibles, puisque nous avons déclaré qu'étant moralement responsables ils méritent une punition ; 2° Nous ne voulons point que la société reste désarmée devant les grands criminels qui commettent le crime dans un état psychique incompatible avec le libre arbitre, puisque nous réclamons qu'ils soient séparés de la société et qu'ils soient soumis, *jusqu'à ce que leur état moral soit amélioré*, à un traitement qui, tout en

étant en lui-même une dure punition, aura moins pour but la punition elle-même que l'atténuation de l'anomalie morale qui a déterminé le crime. Si notre pensée n'est pas interprétée d'une manière erronée, on verra que, loin d'être d'une indulgence intempestive envers les criminels, notre doctrine est fort sévère à leur égard. Mais cette sévérité, nécessitée par l'intérêt de la société, exclut tout ce qu'a de cruel et d'irrationnel le système qui ne vise qu'à punir pour punir, et qui a la prétention d'empêcher le crime par la crainte des punitions, bien que les récidives nombreuses auxquelles donne lieu ce système eût dû ouvrir les yeux de ses partisans sur son impuissance.

Ce n'est pas seulement chez les criminels ordinaires que la perversité, alliée à l'insensibilité morale la plus grande et la plus générale, peut se constater. Si nous jetons un regard sur l'histoire, nous apercevons un grand nombre de personnages qui, pendant l'exercice d'un pouvoir absolu sur leurs semblables, ont commis des atrocités telles, que ces hommes ont été qualifiés du nom de monstres. Tous les âges nous en ont offert des exemples. Dans l'antiquité, ils s'appelaient Denys-le-Tyran, Néron, Caligula, Claude, etc.; dans le moyen âge, Pierre d'Aragon dit le Cruel, Thamas Koolie-kan, Ivan le Terrible surnommé le Néron de la Russie, etc. ; dans les temps modernes, Henriot, Carrier, Fouquier-Tinville, etc. Et de nos jours, le règne de la Commune n'a-t-il pas mis en relief des monstres aussi hideux que leurs devanciers ? Tous ces êtres, moralement idiots devant les suggestions de leurs sentiments inhumains, et tant d'autres semblables, n'ont-ils pas été en effet de véritables monstres dans l'ordre moral ? Dénués des facultés morales qui donnent la raison, ils étaient dans l'état psychique constitutif de la folie, en présence des pensées et des désirs inspirés par leurs mauvais instincts. Le bon sens public, en leur attribuant la qualification de fous, les a donc sainement jugés. Ce sont en effet les fous les plus dangereux qui puissent être, et il est nécessaire que l'on soit bien con-

vaincu de leur folie morale, pour que l'on puisse s'en préserver. Chez eux, ce n'était pas toujours, comme chez les criminels vulgaires, la cupidité qui était le mobile de leurs actes révoltants ; c'était aussi l'orgueil, l'ambition, la jalousie, la haine, la superstition, la cruauté, la crainte, etc. Ces hommes, exerçant un pouvoir illimité sur leurs semblables, n'étant retenus ni par quelque sentiment moral, ni par une puissance qui s'opposât à leurs volontés, ont pu donner un libre essor à toutes leurs mauvaises passions ; et, par cette dernière circonstance, bien plus dangereux que les criminels les plus entreprenants, ils ont été de véritables fléaux pour leurs semblables. Toute leur intelligence, exclusivement dirigée par leur perversité, n'a fait que servir celle-ci, et n'a abouti qu'à les rendre beaucoup plus dangereux que s'ils avaient été autant idiots intellectuellement que ce qu'ils l'étaient moralement.

Nous rencontrons chez les races inférieures certaines institutions enfantées par des sentiments cruels, institutions qui, en présence de l'idiotisme moral plus ou moins grand qui caractérise ces races, réunissent toutes les conditions qui constituent les idées folles. Ces races, composées d'hommes dépourvus des sentiments supérieurs, de sens moral, de respect pour leurs semblables et pour eux-mêmes, du sentiment de dignité personnelle, enfantent naïvement, sous l'influence de la crainte, de l'orgueil, de la cruauté, des sentiments bas qui les animent, et d'une ignorance complète de toute science, des gouvernements despotiques où toute la population est esclave du chef, des religions épouvantables par leur férocité, des institutions barbares que ces races conservent indéfiniment. Les fêtes publiques se traduisent chez elles par des hécatombes de victimes humaines ; les exécutions capitales se multiplient journellement pour les plus légers motifs, pour de simples fantaisies. Et ce qui prouve l'idiotisme moral de ces races, c'est que parmi les individus qui les composent pas un ne s'élève contre ces atrocités, pas un ne sent son cœur se révolter

contre ces horreurs, pas un ne proteste, ne se pose en réformateur, ne vise à modifier ces coutumes humaines, pas un ne cherche à sortir de l'état d'esclavage dans lequel il se trouve. Sans le concours des races supérieures, ces peuples moralement idiots n'abandonneraient jamais leurs abominables coutumes, aucune faculté instinctive à eux propre ne leur en inspirant l'idée et le désir.

4° De la parenté qui existe entre l'état cérébral qui préside a la manifestation des anomalies morales de l'homme en santé, de celle par conséquent qui produit le crime, et l'état cérébral pathologique qui préside a la manifestation des diverses aliénations mentales.

En partant du principe démontré par la science que : nos facultés psychiques sont manifestées par un intermédiaire organique, le cerveau ; qu'elles ne peuvent se manifester sans ce *substratum* matériel ; que, pour que leurs manifestations aient lieu, certaines conditions, relativement à l'activité de cet organe, sont nécessaires ; enfin, que toute modification dans l'activité cérébrale en entraîne une dans les manifestations psychiques, on ne saurait douter que les anomalies morales qui font les fous en santé, les esprits faux, exaltés, chimériques, les originaux, les individus que dominent et absorbent facilement leurs passions violentes, et les grands criminels, ne proviennent d'une anomalie dans l'activité cérébrale de ces individus. Cette anomalie nous paraît avoir son principe organique, non pas dans un défaut ou dans un excès de développement de quelque fraction du cerveau, ainsi que Gall l'avait imaginé, mais dans le mode particulier d'activité qui est naturel au cerveau de l'individu ; en un mot, ce n'est point dans cet organe une affaire de quantité et qui tombe sous le sens, mais une affaire de qualité et qui nous échappe, ainsi que l'avait judicieusement fait observer Galien, qui détermine les anomalies morales. S'il

existe réellement un certain rapport, mais non un rapport absolu, entre le développement des circonvolutions cérébrales, c'est-à-dire de la substance grise périphérique, et la puissance intellectuelle, un rapport entre le développement de cette substance et la nature morale instinctive bonne ou mauvaise de l'individu semble faire tout à fait défaut. Le mode d'activité cérébrale qui, chez les criminels, ne permet pas la manifestation des hautes facultés morales, quelque anomal qu'il soit, ne dépend point d'une maladie actuelle, il ne s'aggrave pas dans une marche qui conduit à la désorganisation du cerveau, à la démence et à la mort, ainsi que cela a lieu dans les états pathologiques qui produisent les diverses formes de l'aliénation mentale. Seulement, ce mode d'activité est différent de celui qui préside à la manifestation des facultés morales supérieures; il est anomal de sa nature.

La cause des anomalies morales qui caractérisent le criminel doit être attribuée à l'organisme, non-seulement par la loi qui soumet la manifestation des facultés psychiques à l'action intermédiaire d'un organe, mais encore par le fait de la transmission héréditaire des anomalies psychiques qui font les criminels. Combien de fois les descendants n'héritent-ils pas, de leurs ascendants criminels, des malheureuses anomalies morales qui sont nécessaires pour pouvoir commettre les grands crimes. Les exemples de cette transmission héréditaire ne manquent pas dans la science. Les observateurs de toutes les époques, au nombre desquels nous devons citer Aristote et Pline, en ont consigné dans leurs ouvrages. Montaigne observe que nous recevons l'empreinte, non-seulement de la forme corporelle, mais encore des inclinations et des pensées de nos ascendants. Il fait ressortir que l'histoire a enregistré les cruautés de certaines maisons patriciennes et royales, des Borgia, des Farnèse, des Visconti, des Stuarts, etc. Cette transmission héréditaire des instincts pervers, avec absence des sentiments moraux, ne peut faire l'objet du moindre doute,

surtout devant les faits nombreux qu'en a cités le Dr Bruce Thompson, médecin de la prison de Perth, dans le *Edinburg Evening courrant*, n° du 26 novembre 1869, devant ceux qui ont été consignés par M. le professeur Ribot dans son savant *Traité de l'hérédité* ; enfin devant ceux que nous avons cités nous-même dans notre *Psychologie naturelle*.

L'opinion qui attribue les anomalies morales de l'homme en santé à une cause, à un germe organique influant d'une manière fâcheuse sur le mode d'activité du cerveau, pourrait-elle faire naître la considération suivante et lui donner du poids : si ces anomalies sont dues à une cause organique, c'est un traitement agissant sur les organes qu'il convient de leur opposer, et non un traitement agissant sur le moral? Nullement. Le traitement moral ne fera certainement pas surgir les germes organiques qui président à la manifestation de telle ou telle faculté morale, lorsque ces germes manquent. Dans ce cas, rien ne les fera surgir, pas même un traitement médical, car l'homme ne crée rien, il ne peut que développer ce que la nature a donné. Si les germes organiques des facultés morales, au lieu de faire défaut, sont seulement faibles et insuffisants, le seul moyen que l'homme possède pour développer ces facultés ne consiste point à agir sur l'organisme par des agents médicaux, il consiste à agir sur les facultés elles-mêmes en les cultivant, en excitant leur activité et en éloignant de l'esprit les instincts pervers qui pourraient les étouffer. Par cette culture morale, non seulement on développe la faculté elle-même, mais encore on imprime à l'organisme, par l'effet de l'habitude qui devient une seconde nature, l'activité normale qui préside à la manifestation régulière des facultés morales. On donne une certaine puissance à des germes moraux qui sans cela seraient restés faibles et inactifs. Dans ce cas, l'action morale que l'on met en jeu a donc un double effet : 1° celui de développer directement les facultés morales ; 2° celui d'imprimer à l'organisme une activité

meilleure que celle dans laquelle il est engagé naturellement.

Ces préliminaires établis, démontrons par les faits la réalité du principe suivant, que l'on aurait pu affirmer *à priori*, tellement il apparaît comme une conséquence naturelle de la cause organique des anomalies morales que présentent certains individus, savoir : que l'état organique particulier qui, sans s'aggraver et sans nuire à la santé, préside aux anomalies morales graves, a une parenté incontestable avec les états pathologiques du cerveau qui produisent les diverses variétés de la folie pathologique.

Les cas où les enfants des aliénés deviennent des criminels ordinaires, les cas où ces enfants, sans tomber dans la folie pathologique, se montrent vicieusement constitués au point de vue moral, sont trop nombreux pour ne pas en attribuer l'origine à une influence organique héréditaire. « Les individus nés de parents aliénés, dit le Dr Morel [1], montrent dès leur enfance une grande irritabilité de caractère et une grande apathie (paresse), la tendance au vol, tantôt pour satisfaire l'ivrognerie, tantôt la débauche. Ceux qui avaient montré de l'intelligence au début se sont arrêtés, ils évitent la compagnie des gens comme il faut, ils recherchent des compagnons de débauche. Rien n'a pu agir sur ces natures, que nous sommes obligés à plaindre plutôt qu'à blâmer, car ils recèlent jusque dans les fibres les plus cachées de l'organisme les germes de leurs fatales prédispositions héréditaires, dont ils sont victimes. Toutes les tentatives pour les modifier ont été infructueuses. S'ils ont paru s'amender un moment sous l'influence d'un traitement, ils retombent aussitôt qu'ils sont livrés à eux-mêmes. » N'est-ce pas là l'état psychique qui fait les criminels? Le journal *le Droit*, du 7 décembre 1860, rapporte le procès d'un nommé Didier, qui assassina ses

---

[1] *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales*. pag. 137.

anciens maîtres pour les voler. Dès son enfance, il était porté au vol. A l'époque de la puberté, cette tendance se dessina davantage, et avec elle la paresse et le vagabondage. Son père était mort aliéné! Combien de cas, où la folie s'est transformée en crime chez les descendants, ne rencontre-t-on pas dans les annales du crime?

La parenté qui existe entre l'état organique qui préside aux états psychiques nécessaires pour produire le crime, et celui qui donne lieu à la folie, est tellement proche, que le crime et la folie sortent assez souvent d'une même souche. Le Dr Morel cite les produits suivants issus d'un père ivrogne et d'une mère morte aliénée. Des cinq enfants auxquels ces parents ont donné le jour, un d'eux s'est suicidé, deux ont subi une condamnation infamante; une fille était aliénée et une autre était demi-imbécile [1]. Des exemples semblables ne sont point rares dans la science.

Un certain nombre de criminels qui joignaient à l'insensibilité morale et à une perversité très-active, de la bizarrerie, de l'excentricité dans le caractère ou de la taciturnité, auraient très-probablement fini leurs jours dans un asile d'aliénés, s'ils n'avaient pas subi la peine de mort. Chandelet, dont l'observation a été rapportée par M. Lélut, dans sa *Physiologie de la pensée*; Joannon, dont le procès se trouve consigné dans la *Gazette des Tribunaux*, n° du 12 juillet 1860, et Verger, qui assassina Mgr Sibour, et tant d'autres condamnés, sont de ce nombre.

De grandes perversités d'un autre genre, alliées à l'insensibilité morale, et qui ont coïncidé longtemps avec la santé, ont fini par dégénérer en folie pathologique. La Téroigne, la plus furibonde des tricoteuses de la Convention, est morte à la Salpétrière. Le marquis de Sade, dont l'excentricité libidineuse est devenue proverbiale, est décédé à Charenton. Tous deux ont fini leurs jours dans la démence. La folie pathologique dans laquelle tombent un certain nombre

---

[1] *Traité des maladies mentales*, pag. 561.

d'individus qui ont manifesté toute leur vie de la bizarrerie, de la taciturnité, de l'excentricité dans le caractère, de l'exagération et une grande variabilité dans les sentiments, des passions vives, impulsives, non contenues par les sentiments moraux et aboutissant souvent au crime, qui ont, en un mot, manifesté le caractère hystérique, épileptique, sans cependant avoir présenté les phénomènes somatiques de ces maladies, et dont les perversions se sont manifestées de longue date sans qu'ils les aient comprises moralement, par sentiment, la folie pathologique, disons-nous, dans laquelle tombent ces individus restés auparavant plus ou moins longtemps moralement fous en état de santé, n'est sans aucun doute que l'effet du passage, à l'état pathologique, de l'infirmité cérébrale qui a donné lieu aux anomalies psychiques manifestées par eux avant de tomber dans la folie pathologique.

On peut suivre pas à pas, dans ces cas qui se présentent d'une manière si variée à l'observation, la liaison intime qui existe entre les infirmités, les anomalies fonctionnelles du cerveau compatibles indéfiniment avec la santé, ou pendant une partie de l'existence seulement, et les maladies de cet organe. Rien n'est tranché dans la nature, *natura non facit saltus* ; tout s'y lie par des anneaux que l'étude attentive finit par découvrir là où l'on n'eût pas osé les soupçonner de prime abord. Il serait à souhaiter, en faveur de la partie de la science dont nous nous occupons, et qui intéresse au plus haut degré la société, que l'on fît dorénavant des recherches sur les ascendants de tous les criminels, en faisant remonter ces recherches à deux ou mieux à trois générations. Ce travail, incontestablement, apporterait de nouvelles preuves en faveur de cette parenté que nous affirmons exister entre les anomalies fonctionnelles du cerveau, compatibles avec la santé, et qui donnent lieu aux diverses anomalies morales, à celles entre autres qui produisent le crime, et les affections pathologiques de ce centre nerveux qui produisent la folie pathologique. Il serait

complissement des crimes, des actes monstrueux essentiellement répulsifs aux sentiments humains, actes qui ne sont possibles que par l'absence de ces sentiments. Il nous a été démontré en effet, par une étude attentive et minutieuse des criminels, que ces actes ne s'accomplissent qu'en l'absence des sentiments moraux élevés, principes de la raison et de la liberté morales. Quiconque voudra se donner la peine de poursuivre cette étude dans les actes criminels sera convaincu de ce que nous avançons. Mais si nous passons aux actes moins graves qui, tout en provoquant une certaine réprobation de la part des sentiments moraux, ne font pas surgir contre eux cette répulsion profonde, invincible même, qui est ressentie par tout homme moral en présence de désirs monstrueux, inhumains, il est hors de doute que l'homme choisit librement le mal qu'il fait, quoique sa conscience le réprouve, alors qu'il préfère satisfaire son désir pervers, que de repousser ce qu'il sent être le mal. Dans ces cas assez nombreux, commettant une faute alors qu'il est éclairé par les lumières de la raison morale, l'homme est réellement coupable et mérite une punition. Il est hors de doute qu'un certain nombre de vols et d'autres actes répréhensibles sont commis dans ces conditions. Mais fort rarement l'homme qui accomplit des actes qu'il réprouve en commet de nouveaux; le froissement de ses sentiments moraux, la honte d'avoir succombé à la tentation, l'excitent à lutter contre de nouveaux désirs immoraux, et la lutte prévient la récidive.

Bien que l'individu normalement constitué sous le rapport moral puisse commettre des actes moins odieux que les grands crimes, l'étude attentive et prolongée que nous avons faite de l'état psychique d'un très-grand nombre de criminels, d'individus qui de toute manière ont agi contrairement aux préceptes de la morale et aux lois, nous oblige de reconnaître que la plupart d'entre eux, que les voleurs de profession, que les fraudeurs, que les récidivistes surtout, sont dénués des sentiments supérieurs de l'humanité, bien

aliénés. Quoi qu'il en soit, cette aptitude qu'ont les criminels à être atteints d'affections cérébrales graves n'indique-t-elle pas que leur cerveau n'est pas dans une santé des plus satisfaisantes, alors même que cet organe ne manifeste pas son état anomal par des phénomènes pathologiques ?

Nous rappellerons ici une circonstance dont nous avons parlé plus haut, mais qui a, dans la question qui nous occupe, une importance majeure. Cette circonstance est que le genre de folie pathologique dont sont atteints les criminels présente un caractère qui diffère de celui que l'on rencontre chez les autres aliénés. Ainsi, la passion qui chez les criminels devenus aliénés fournit l'objet, le caractère extérieur de la folie, n'est pas en général, comme chez les autres aliénés, quelque passion nouvelle étrangère au caractère naturel de l'individu. Cette passion est, chez ces criminels aliénés, l'exagération de celle qui, avant la maladie, les portait au crime. Cette passion n'est donc que l'aggravation de leur état moral naturel, et par conséquent de l'état cérébral anomal instigateur de l'état psychique qui présidait à leur vie criminelle. Le Dr Biffi, directeur de l'asile de Saint-Celso, à Milan, a fait également la remarque que le genre de folie manifesté par les criminels consistait dans l'exagération de leur caractère naturel, et qu'en cela, ce genre de folie différait de celui qui était manifesté par les autres aliénés. Il a constaté en effet que les criminels et les délinquants devenus fous se composent surtout, ou de maniaques violents, ou de fous raisonnant avec tendances dangereuses, qui se servent de leur intelligence pour semer la discorde, le mécontentement parmi leurs compagnons, pour satisfaire leurs plus mauvais instincts ; d'où il conclut avec raison qu'il est dangereux de laisser ces fous, soit dans les prisons en commun, soit dans les asiles avec les autres fous, et qu'il est nécessaire de créer dans les asiles une section à part pour les fous qui sont devenus tels après avoir commis des crimes et des délits, afin d'y être soumis à une grande surveillance de la part des gardiens et des médecins. Le

Dr Meyer, aliéniste allemand, a également reconnu que les criminels qui deviennent aliénés sont une classe d'aliénés beaucoup plus intraitables, violents et dangereux que les aliénés non criminels.

Veut-on une preuve de plus que l'état cérébral d'où dépendent les anamolies morales qui président aux crimes, quoique paraissant coïncider avec la santé, côtoie cependant l'état pathologique? Nous trouvons cette preuve dans les importantes recherches du Dr Bruce Thompson. D'après ces recherches, plus de la moitié des criminels meurent en prison avant l'âge de 30 ans, et les maladies dont ils sont principalement atteints sont celles du système nerveux. Un sur cent seulement arrive à la vieillesse. Rarement ils succombent à une maladie unique, car à l'autopsie on trouve que presque tous les organes sont plus ou moins atteints de désorganisation.

Le résultat des recherches que ce savant médecin a faites sur les criminels et qu'il a récemment publié dans un travail sur la nature héréditaire du crime, est assez important pour qu'il nous paraisse indispensable de le reproduire ici. Ce résultat jettera un nouveau jour sur l'état psychique et même sur l'état physique des malheureux dont nous nous occupons en ce moment.

M. Bruce Thompson, d'après sa longue expérience, conclut que les hôtes des prisons et ceux des asiles ont tant de point de ressemblance, qu'il est souvent impossible d'assigner les limites qui les séparent; que le principal objectif du médecin d'une prison doit être les maladies mentales (l'état mental); que le nombre des affections somatiques y est inférieur à celui des affections psychiques; que les maladies et la cause de mort y dépendent surtout du système nerveux; et qu'enfin, *le traitement du crime doit être une branche de la psychologie.*

Pour M. B. Thompson, le crime est héréditaire dans l'immense majorité des cas, et il pose les cinq propositions suivantes :

1° *Il y a, dans la société, une classe criminelle distincte des autres classes d'individus.* Cette classe, partout où elle se rencontre dans les grandes cités, habite certaines localités. Jamais les individus qui la composent n'exercent un commerce ou une industrie honnêtes. La presque totalité de ces individus se compose de voleurs. Ils ont un ou plusieurs quartiers où ils se rassemblent, où ils s'allient et où ils se propagent. Ces communautés n'ont aucun respect, aucun souci des lois du mariage et de la consanguinité. Ne se mêlant qu'entre eux, ils ne donnent naissance qu'à une classe dépravée, héréditairement portée au crime. Leur maladie morale existe *ab ovo*. Il sont nés dans le crime, élevés, nourris, dressés pour le crime ; puis l'habitude, qui devient une seconde nature, s'ajoute à la dépravation morale originaire,

2° *La classe criminelle est marquée par des caractères physiques et mentals particuliers.* Dans les cités et dans les districts populeux, on rencontre des groupes, des castes qui exercent toujours le même métier et qui, par les particularités qui les caractérisent, n'échappent pas à l'œil de l'observateur. De toutes ces castes, aucune ne présente un cachet plus frappant que la population criminelle. C'est une caste inférieure, et la physionomie de ses membres se décèle si bien, que les employés de la police pourraient aller les recueillir au milieu d'une nombreuse réunion, soit à l'église, soit dans les marchés. Ce type dégradé se distingue au centre même de la prison. Les traits ne sont pas ceux d'un ouvrier exerçant une industrie honorable, d'un fermier, d'un employé de chemin de fer, etc. Le visage de ce type est grossier, anguleux, stupide, le teint est sale. Les femmes sont laides de forme, de faciès et de mouvements; toutes ont une expression de physionomie et un maintien aussi sinistres que répulsifs. Comme dans toutes les familles ou les races où il y a dégénérescence physique, on trouve fréquemment des déformations parmi les classes criminelles : déviations spinales, bégaiement, vice des organes

du langage, pied bot, division de la voûte palatine, bec-de-lièvre, surdité, paralysie, épilepsie, scrofule, etc...

La dépravation morale suit la déviation physique. M. B. Thompson assure que la caste criminelle est dépourvue de sens moral. Il a visité les principales prisons de la Grande-Bretagne, et partout les employés s'accordent à affirmer que chez les prisonniers les sentiments moraux sont faibles ou absents, que leur intelligence est faible et défectueuse, qu'ils sont généralement stupides, et que beaucoup d'entre eux sont même imbéciles. Les 40 ou 50 jeunes prisonniers que l'on cherchait à éduquer à la prison de Perth, et que le Dr Thompson visitait chaque jour, étaient lourds, bornés; un tiers étaient considérés comme imbéciles. Ces enfants faisaient peu de progrès[1]. Ils étaient incapables d'attention et manquaient de mémoire ; ils étaient volontaires, entêtés, et ceux qui progressaient faisaient exception. Leur aptitude à l'éducation était très-inférieure à celle des classes industrielles.

Un aliéniste, ami du Dr Thompson, très-versé dans l'étude des prisonniers, lui a donné les notes suivantes : « Depuis longtemps j'ai été frappé des bizarreries de caractère de nos prisonniers, de leur déviation complète de tout sentiment moral, des impulsions de leur nature, de leur insociabilité. Ni la douceur, ni la sévérité n'ont d'influence sur un tel peuple ; chaque jour ces individus avancent davantage dans le mal ; ils en parlent sans cesse, quoique leur conduite leur attire de nouvelles privations. Beaucoup ont été ivrognes invétérés ; leur constitution est usée et affaiblie par leurs vices ainsi que par l'irrégularité de leur existence, par le défaut de nourriture, par l'insalubrité et par le dénûment de leurs habitations, par l'insuffisance et la malpropreté de leurs vêtements. Aucun d'eux ne succombe

[1] Cela pouvait tenir en partie à la réclusion et à l'absence des stimulants physiques et moraux. Dans un pénitencier agricole organisé à l'instar de celui de Mettray, peut-être ces jeunes détenus eussent-ils progressé jusqu'à un certain degré. (Note du Dr Despine.)

à une seule maladie, car presque tous leurs organes sont plus ou moins atteints, et je m'étonne que la vie ait pu se maintenir dans des corps si altérés. Leur nature morale est aussi compromise que leur organisation physique ; et, tandis que leur genre de vie en prison rend du ton à leur corps, il est douteux que leur esprit bénéficie de leur nouveau régime. *D'après une longue pratique avec des criminels, je tiens que 9 sur 10 présentent une intelligence inférieure, mais que tous sont excessivement rusés*[1]. »

Le Dr Thompson déclare que sur 5,432 prisonniers soumis à son observation, 673 ont été désignés par lui comme ayant besoin de soins et de traitement, vu leur condition mentale. Il les classe ainsi : faiblesse d'esprit 580, impulsion au suicide 36, épileptiques 57. Ce qui est digne de remarque à propos de ces faibles d'esprit, c'est que la plupart doivent leur infirmité à une cause héréditaire.

3° *La nature héréditaire du crime se décèle par l'historique des familles criminelles.* — Beaucoup de personnes qui ne peuvent nier l'héritage physique des infirmités et des maladies, hésitent à admettre l'héritage de l'immoralité ; et cependant les relations de l'esprit et de la matière du corps et de l'âme sont actuellement généralement reconnues par les Écoles de philosophie et de théologie. Aussi le Dr Thompson pense que le meilleur moyen pour combattre l'hérédité du vice serait de séquestrer les individus qui sont si mal conformés moralement, pour les empêcher de procréer[2]. L'histoire des familles criminelles, et l'auteur en

---

[1] La ruse, chez ces individus, vient d'une propension et d'une habileté au mensonge, ainsi que d'une tendance vicieuse à tromper. (Note du Dr D.)

[2] Ce moyen rigoureux diminuerait certainement le nombre des individus mal conformés moralement, mais il ne ferait pas disparaître la classe criminelle ; car si la *loi d'hérédité* produit de tels individus, la *loi d'innéité* en produit également de parents parfaitement sains de corps et d'esprit. Toutes les imperfections toutes les infirmités, soit du corps, soit de l'esprit, sont inhérentes à la nature humaine ; aussi ne doit-on pas seulement les combattre d'une manière générale dans leurs causes : il faut encore les poursuivre dans chaque individu qui les présente. (Note du Dr D.)

cite un grand nombre, démontre leur disposition héréditaire comme classe. Il a vu entre autres faits 8 prisonniers de la même famille. Le père avait été souvent condamné à de longues peines. Une autre famille avait eu un de ses chefs condamné aux travaux forcés pour assassinat ; trois frères, une sœur et un mari étaient voleurs. De plus, leurs oncles et leurs tantes avaient été au bagne ; un neveu et des cousins s'étaient livrés aussi à des actes coupables[1].

4° *La transformation de certaines affections nerveuses, physiques par conséquent, telles que les vices de conformation qui donnent lieu à l'imbécillité, telles que les états pathologiques qui produisent la folie, la dypsomanie, la paralysie chez les descendants, et la diversité de ces affections alternant avec le crime dans certaines familles, prouve également la parenté, les relations étroites qui existent entre les maladies du système nerveux et les états cérébraux qui produisent les anomalies psychiques causes du crime.* Ces transformations ont été mises hors de doute par l'étude des faits ; ou plutôt c'est cette étude qui les a fait découvrir, alors qu'on ne les soupçonnait pas *à priori.*

5° *L'hérédité du crime dans les classes criminelles est confirmée par la circonstance de la nature incurable du crime dans ces classes.* Tel est le corollaire du travail du Dr B. Thompson. Selon lui, « le crime est intraitable au plus haut degré. Aucun traitement moral n'a de prise sur les criminels habitués; tous les gouverneurs de maisons de détention en Écosse sont de cet avis, et un écrivain, bien placé pour faire des observations à ce sujet, disait : En ce

---

[1] L'hérédité n'est pas toujours directe ; aussi, pour la découvrir, faut-il remonter parfois plus haut que les père et mère. Galetto, un des pires bandits italiens appartenant à l'association dite de la Taille, et condamné à mort aux assises d'Aix en juillet 1872, était le petit-fils d'un nommé Orsolano, appelé le Féroce, et qui mourut sur l'échafaud pour avoir tué plusieurs jeunes filles et avoir fabriqué du saucisson avec leur chair. Galetto était surnommé la Hyène par ses compagnons, à cause de sa férocité et sa soif de carnage. (Note du Dr D.)

qui concerne la réformation des anciens voleurs, trouvez-moi un ancien fripon qui ait été changé en honnête ouvrier ; c'est aussi difficile que de voir un vieux renard changé en bon chien domestique. Et il doit en être ainsi, continue le Dr B. Thompson, parce qu'il est héréditaire. Quel traitement dans ces conditions pourrait être efficace ?» Nous ne saurions accepter d'une manière absolue cette proposition désespérante. Elle ne découle point en effet nécessairement de l'état organique vicieux qui préside aux manifestations des anomalies morales graves qui produisent le crime. Le crime est intraitable, il est vrai, d'une manière absolue chez quelques criminels ; il est intraitable aussi, d'une manière générale, par le procédé des punitions à outrance employé jusqu'à ce jour dans les pénitenciers. Mais, chez un grand nombre d'individus, on peut modifier les mauvaises tendances par un traitement vraiment moral, soit en cultivant les faibles germes de facultés morales qu'ils peuvent avoir, soit en comprimant, en paralysant les mauvais sentiments par l'habitude du travail. Le Dr Thompson prend aussi pour base de son opinion pessimiste les sérieuses recherches qu'il a faites sur les effets de la discipline pénitentiaire pour la cure du crime dans les prisons de l'Écosse. Or voici ce qu'il a trouvé : Sur 904 femmes condamnées qui ont subi la peine de la prison, en dix ans 440 ont été reprises et condamnées de nouveau en Écosse, sans compter celles qui ont été reprises dans d'autres parties du Royaume-Uni. De ces cas de récidive et d'autres semblables, il conclut que les criminels ne sont améliorés par quelque sorte de discipline pénitentiaire que ce soit, sévère ou douce. Le Dr B. Thompson s'est assuré aussi que, parmi les personnes qui étaient traduites en Cour d'assises, dix sur douze étaient notées comme anciens malfaiteurs déjà condamnés. Il est donc disposé à conclure que le crime en général est une maladie morale de nature chronique, congéniale et incurable par tout traitement pénitentiaire.

A cette conclusion, nous répondrons en faisant observer

que la discipline pénitentiaire ne constitue point par elle-même un traitement moral. Cette discipline, qui ne s'appuie que sur l'intimidation et la contrainte, et non sur les sentiments élevés qui portent l'individu à désirer lui-même de bien se conduire, est toujours empreinte, dans les prisons actuelles, d'une grande sévérité. Le traitement moral ne modifiera pas, il est vrai, l'organisme, mais il donnera plus de puissance aux bons instincts qui peuvent exister ; il affaiblira les mauvais en éloignant des criminels les causes de perversion ; enfin il substituera des habitudes d'ordre et de travail aux habitudes de désordre, de paresse et de vagabondage. Ce traitement, institué à Mettray, a donné des résultats merveilleux.

Si la caste criminelle héréditaire et sa nature peuvent être modifiées, continue le Dr Thompson, le changement n'est possible que lentement, et le comment est une question qui reste toujours à débattre. Nous ferons observer que le comment n'est plus à débattre : il a été parfaitement conçu par M. Demetz et mis par lui en pratique, ainsi que nous le verrons lorsqu'il sera question du traitement moral.

Le Dr Thompson résume de la manière suivante les conclusions de son étude :

1° Le crime étant héréditaire dans les classes criminelles, il y aurait des mesures à prendre pour rompre la caste et la communauté de la classe. Ces mesures consisteraient à empêcher ces classes de procréer.

2° La transportation et les condamnations à de longues peines pour les malfaiteurs habituels sont désirables, afin de diminuer le nombre des criminels.

3° Les anciens malfaiteurs ne donnent presque aucun espoir d'amendement. Les jeunes, par une saine direction appliquée de bonne heure, offrent plus de prise, mais encore sont-ils disposés à retomber dans leurs impulsions héréditaires [1].

---

[1] Cette conclusion cessera d'être aussi absolue dès que l'on aura une

4° Le crime est allié de si près à la folie, qu'il demande une étude psychologique.

Le travail du Dr B. Thompson est surtout important par la démonstration qu'il y donne au moyen de faits : que l'état cérébral qui préside aux anomalies psychiques productrices du crime est transmis héréditairement, non seulement par des parents criminels, mais encore par des parents atteints d'aliénation mentale et même par des parents atteints de divers états graves du système nerveux. Ces données, qui concordent exactement avec les faits observés par d'autres médecins, établissent une parenté incontestable entre les différents états nerveux qui produisent ces diverses affections, les uns psychiques, les autres somatiques [1]. La question de la criminalité, nous le voyons, n'est point étrangère à celle de la folie, et nous ne pouvions pas la passer ici sous silence.

---

saine idée de ce que doit être le traitement moral et dès qu'on saura l'appliquer.

[1] Cette parenté organique n'a rien qui surprendra, si l'on se base sur les considérations scientifiques suivantes : 1° Il n'y a pas de ligne de démarcation tranchée entre les états organiques vicieux, infirmes, compatibles cependant avec la santé, et les états pathologiques : par conséquent les infirmités organiques peuvent transmettre héréditairement des états pathologiques, et *vice versa* ; 2° Le cerveau étant l'organe par lequel se manifestent les facultés de l'esprit, autant les facultés morales que les facultés intellectuelles, les anomalies fonctionnelles de cet organe (et il doit en présenter autant que les autres organes) se traduisent nécessairement par des anomalies psychiques, de même que les affections de la moelle épinière se traduisent par des convulsions ou par des paralysies; 3° L'affection organique de l'ascendant, transmise héréditairement, ne doit pas être toujours identique chez le descendant ; 4° Comme le système nerveux dans son ensemble forme un tout unique, bien qu'il soit composé d'un grand nombre d'organes dont les fonctions sont différentes, les maladies ou les infirmités d'un organe nerveux quelconque d'un ascendant peuvent donner lieu, chez les descendants, à des infirmités ou à des maladies d'un autre organe nerveux. Ainsi, les affections de la moelle, du bulbe, du cervelet, qui n'altèrent pas les facultés psychiques et qui ne produisent que des phénomènes nerveux somatiques, peuvent transmettre aux descendants une affection du cerveau qui, suivant sa nature, sera, ou une maladie donnant lieu à l'une des diverses formes de l'aliénation mentale, ou une atrophie produisant l'imbécillité, l'idiotie ; ou une anomalie fonctionnelle, une infir-

La question de la criminalité, étudiée scientifiquement, est beaucoup plus avancée en Angleterre qu'elle ne l'est en France. Nos voisins s'en occupent sérieusement en ce moment-ci, et nous la négligeons beaucoup trop. Le Dr Maudsley, professeur de Jurisprudence médicale au collége de l'Université de Londres, a traité, en 1872, de cette question dans son Discours d'ouverture de la section psychologique de l'Association médicale de la Grande-Bretagne. Après avoir parlé des criminels qui accomplissent le crime sans réprobation morale avant et sans remords après, et dont un grand nombre ont pour parents des aliénés ou des individus affectés de maladies nerveuses, il ajoute : « Je le demande à vous, hommes de science, considéreriez-vous une personne affectée d'une telle imperfection morale personnelle et de semblables antécédents héréditaires, comme responsable au même titre et au même degré que nous? Pour ma part, quand je songe à la terrible affliction qui réside dans une organisation mentale vicieuse, et au bienfait d'une descendance et d'une nature morale saines, je suis tenté de réciter la prière du philosophe arabe : « Mon Dieu, soyez bienveillant pour les méchants. Quant aux bons, vous avez été assez bienveillant pour eux en les faisant bons [1] ».

Bien que l'infirmité organique qui produit les caractères excentriques, bizarres, violents, moralement inconscients à l'individu, et qui produit aussi les anomalies instinctives qui président à l'accomplissement du crime, ait une parenté incontestable avec les affections pathologiques qui causent la folie, il n'en est pas moins vrai que cette infirmité peut

---

mité qui, suivant sa gravité plus ou moins grande, donnera lieu aux anomalies morales graves qui produisent le crime ; ou à des anomalies moins sérieuses qui produisent les esprits mal faits, de travers, vicieux, etc. Il n'est pas de médecin qui, ayant porté son attention sur cet ordre de faits, n'ait été à même d'observer, dans les familles soumises à son observation, ces transformations héréditaires, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Pour notre part, nous en avons constaté un fort grand nombre.

The Journal of mental science, october 1872, pag. 409.

rester indéfiniment à l'état d'infirmité, sans jamais devenir une des affections pathologiques qui produisent les aliénés. Cette circonstance ne doit point être une objection contre la parenté intime des deux modes d'activité anomale du cerveau. C'est ce qu'a parfaitement indiqué le Dr E. Dumesnil, dans les lignes suivantes, extraites d'une lettre qu'il a adressée au Dr Morel à l'occasion du rapport fait par celui-ci sur le séminariste Jeanson, assassin et incendiaire, rapport dans lequel le Dr Morel considère Jeanson, d'après ses antécédents et son caractère, comme fou irresponsable. « Sans doute, écrit le Dr Dumesnil, vous avez raison de dire que Jeanson est dans la période prodromique, ou plutôt, d'action de la folie ; mais je ne crois pas que lui et ses semblables doivent nécessairement passer par des phases diverses, ou manie, ou lypémanie, et enfin démence. Cela est possible, probable même; mais j'ai la conviction que les choses ne se produiront pas toujours ainsi chez cette catégorie de malades [1], et que Jeanson, par exemple, pourrait bien s'immobiliser dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. Si cette donnée est fondée, elle a une certaine importance; car, dans quelques années, on pourrait nous opposer plus d'un cas que nous citons aujourd'hui, et chercher à nous démontrer que nos candidats à la folie consommée n'ont pas franchi les étapes que nous indiquions comme devant être fatalement parcourues [2]. » Ces réflexions sont fort justes ; elles confirment la distinction que nous avons établie, malgré leur parenté, entre l'infirmité du cerveau compatible avec la santé, état qui peut persister indéfiniment ou dégénérer, et l'état pathologique de cet organe dont le propre est de progresser s'il ne guérit pas promptement. Si l'état

---

[1] La qualification d'infirmes leur conviendrait mieux, car Jeanson, de même que ses semblables, ne présente aucun phénomène somatique de la folie ; et si les médecins aliénistes considèrent ces individus comme aliénés, comme ne possédant ni la raison ni le libre arbitre, c'est sur les phénomènes psychiques qu'ils basent leur opinion. (Note du Dr Despine.)

[2] *Annales médico-psychologiques*, no de juillet 1870.

organique débute par une infirmité, et c'était le cas de Jeanson ainsi que celui de Raimbaud, autre séminariste qui tenta d'assassiner son condisciple dans les mêmes conditions morales, à Aix, l'état psychique anomal que cet état organique produit peut rester indéfiniment stationnaire, ou se modifier, ou en bien, cas fort rare, ou en mal, cas ordinaire, sans que l'infirmité cérébrale dégénère jamais en maladie ; ou bien l'état organique peut dégénérer en maladie. Alors, à l'infirmité psychique, aux bizarreries, à la méchanceté inconscientes, succède une folie pathologique confirmée, se terminant par une des formes de l'aliénation pathologique, et enfin par la démence. Si l'état organique débute par une maladie, la folie débute pathologique avec ses symptômes somatiques. Enfin, entre l'infirmité et la maladie, on rencontre des états intermédiaires, et parmi ces états il y en a qui se rapprochent beaucoup plus de la maladie que de l'infirmité. Le caractère des individus qui appartiennent à cette classe est bizarre, excentrique, violent, ou bien il est triste, concentré, mobile à l'excès, il ressemble plus ou moins au caractère épileptique. Ce qui constitue la folie de ces passionnés, de même que la folie des précédents, réside dans la circonstance qu'ils ne sentent pas la ridiculité, l'extravagance, la perversité de leurs pensées, de leurs désirs et de leurs actes, dans la circonstance qu'ils sont moralement inconscients à cet égard, parce que ces passionnés ne possèdent pas dans leur conscience les sentiments moraux antagonistes de leurs passions ; ou parce que, s'ils possèdent à quelque degré ces sentiments, ceux-ci sont étouffés, annihilés par la passion qui envahit leur esprit. Aussi, dès que leur passion devient active, leur conduite constamment déraisonnable les fait qualifier de fous par les personnes qui les entourent. En outre, ils présentent parfois des phénomènes convulsifs tels que des tics nerveux, des mouvements choréiques, des convulsions hystériformes. Dans ces cas, on peut être à peu près certain que cet état psychonerveux anomal se terminera pathologiquement. Le comte

Chorinski, condamné par la cour de Munich à vingt ans de travaux forcés, comme complice du meurtre de sa femme, a présenté un type complet de l'état intermédiaire dont il est ici question.

Dès l'âge de 6 ans, il présentait déjà le caractère épileptique qui fit dire de lui par le médecin de sa famille : « Cet enfant devra être traité toute sa vie comme un aliéné». A 14 ans, il était poursuivi par deux ordres de passions qu'il n'a cessé de manifester toute sa vie : l'amour subit avec idée fixe de se marier et menaces de se suicider ; la haine subite et non motivée de la personne aimée la veille. Ces passions qui, dès qu'elles surgissaient en lui, le dominaient alternativement, et qui le dominaient parce qu'elles ne rencontraient dans son esprit aucun sentiment moral antagoniste, donnèrent lieu aux pensées et aux actes les plus extravagants qui le firent qualifier par les personnes qui le connurent alors de : comte insensé. Devant la cour de Munich, ce malheureux donna des preuves de l'insensibilité morale la plus grande alliée aux passions amoureuses les plus vives. Deux aliénistes Bavarois, se basant sur *l'intelligence et sur la présence d'esprit* avec lesquelles il s'était défendu devant les assises, affirmèrent qu'il n'était pas fou. Ils ignoraient que, psychologiquement, la folie est instinctive, morale de sa nature, et non pas intellectuelle. Le Dr Morel et plusieurs autres médecins allemands furent d'un avis contraire. Rien n'exaspérait ce malheureux comte comme la déposition des témoins qui affirmaient qu'ils le considéraient comme fou[1]. Les lettres qu'il écrivait à sa

[1] Rien n'irrite les fous comme de se sentir accusés comme tels, bien que sous l'inculpation de crimes capitaux, la preuve de leur folie les sauverait. Les fous ne veulent jamais l'être, qu'ils soient placés dans un asile par la justice ou par l'administration. Voilà bien la preuve la plus évidente de l'aveuglement moral de ces passionnés à l'égard des inspirations irrationnelles de leur passion, aveuglement moral dans lequel nous avons fait résider le caractère psychologique de la folie instinctive. Tout individu non malade qui a commis un crime et qui est mis en arrestation, cherche au contraire essentiellement à paraître aliéné. Chez lui, l'intérêt de son bien-être et de

femme lorsqu'il vivait loin d'elle, sont d'une cruauté et d'un cynisme révoltants. Devant la Cour, il avoue tranquillement qu'il avait écrit tout cela. Ne sentant pas la méchanceté contenue dans ses écrits, il ne paraît pas comprendre le sens du murmure qui s'élève alors dans l'auditoire. Sept mois après son jugement, l'activité anomale de son cerveau, qui s'était traduite seulement par des manifestations morales anomales, accompagnées de quelques phénomènes convulsifs dans les accès de fureur où le jetait son caractère, activité fort longtemps compatible avec la santé, dégénéra subitement en un accès de manie aiguë qui détermina la mort de ce malheureux.

Ces faits, et tant d'autres semblables qui restent inaperçus lorsqu'ils se passent chez des personnes d'un rang peu élevé, montrent d'une manière incontestable la parenté qui existe entre les infirmités cérébrales (infirmités qui président à des insensibilités morales plus ou moins étendues et profondes, et qui, alliées à une perversité active, font les criminels) et les maladies cérébrales qui produisent la folie pathologique. Cette opinion est corroborée au moyen de la transmission de ces infirmités cérébrales par des parents atteints d'une des maladies cérébrales qui produisent la folie pathologique, ou atteints de quelque affection grave du système nerveux. Bien que cette transmission héréditaire produise parfois des voleurs et des voleurs-assassins, c'est-à-dire des criminels plus remarquables par l'insensibilité morale que par la violence dans les passions, cependant elle produit surtout des criminels qui, tout en étant moralement insensibles au plus haut degré, sont

---

sa conservation prime sur toute considération, du moment où cet intérêt est fortement compromis, et il défend cet intérêt par tous les moyens possibles. Chez le fou malade, les passions que font surgir son état cérébral priment au contraire sur toute considération d'intérêt rationnel. Ce fou croit vraies, bonnes et raisonnables, les folles inspirations de ses passions, et il les affirme telles, sans tenir aucun compte des conséquences graves qui peuvent en résulter. Il ne veut donc, dans l'intérêt de la passion qui le possède, à aucun prix passer pour fou, désavouer ainsi ses idées passionnées.

remarquables par des passions méchantes ou bizarres, d'une grande violence. Plus l'anomalie organique est prononcée et se rapproche de la maladie, plus les passions sont violentes, bizarres, méchantes, plus souvent aussi on en trouve l'origine dans l'hérédité provenant, soit d'ascendants névropathiques, hystériques, soit d'ascendants bizarres, originaux, violents, aliénés, etc.

Si des médecins aliénistes ne reconnaissent la folie que dans un état pathologique confirmé, d'autres, plus clairvoyants, tiennent donc compte de l'état psychique anomal et reconnaissent la folie avant que l'état pathologique se soit déclaré, dans des cas même où l'état pathologique ne se déclarera à aucune époque de la vie. Mais ces médecins ne reconnaissent la folie dans les actes violents, bizarres, criminels, et moralement inconscients, que s'ils peuvent rattacher l'anomalie psychique manisfestée par les auteurs de ces actes à une cause héréditaire. Citons un exemple. Voilà un homme en santé parfaite, qui n'a jamais présenté aucun symptôme somatique de la folie pathologique, mais qui a souvent manifesté une grande violence dans ses passions, *sans avoir ressenti l'immoralité de ses inspirations passionnées, ainsi que ses antécédents le prouvent.* Cet individu, sous l'influence d'une jalousie suscitée par une passion amoureuse, tue son frère, et il n'éprouve pas plus de remords après le crime qu'il n'éprouvait de réprobation morale avant. Il est condamné en septembre 1872 aux travaux forcés à perpétuité. Cet individu est le comte O. de Kermel. La grande violence qu'il avait toujours manifestée dans ses passions éveille l'attention des médecins aliénistes. Le Dr Morel, se basant sur ce que plusieurs aliénés se sont rencontrés dans la famille de Kermel, et pouvant ainsi rattacher à l'hérédité l'état cérébral qui a présidé aux manifestations psychiques anomales du meurtrier, a conclu que celui-ci était fou et irresponsable lorsqu'il a commis le crime. Mais n'est-ce pas une erreur patente et qu'il suffit en effet de signaler pour l'apercevoir, que de faire dépendre

la folie de cet individu et son irresponsabilité de la cause organique seule de son état psychique anomal (perversité active et insensibilité morale), de l'hérédité, et non pas de cet état psychique anomal lui-même?

Un individu qui présenterait cette même anomalie psychique grave, cette monstruosité morale, ne serait-il pas, par le fait seul de cette anomalie psychique, quelle qu'en soit la cause organique, ou pathologique, ou compatible avec la santé, ou héréditaire, ou particulière à l'individu, moralement fou et irresponsable également lorsque ses passions s'empareraient de son esprit, l'absorberaient complétement? Cela est incontestable, car c'est l'état mental qui constitue la folie et non point la cause organique, ou pathologique, ou compatible avec la santé, ou héréditaire ou non, qui produit cet état mental. Eh bien! l'erreur qui consiste à faire résider la folie dans certaines causes organiques qui produisent l'anomalie psychique constitutive de la folie et non dans cette anomalie psychique elle-même, est tellement répandue chez les aliénistes que, lorsqu'ils ne rencontrent aucun phénomène pathologique confirmé chez le criminel qu'ils considèrent cependant comme fou, et dont l'anomalie morale n'est pas due à une cause héréditaire; ils supposent alors en lui une épilepsie ou latente, ou larvée, c'est-à-dire masquée par des phénomènes insolites ; ou bien ils supposent encore une épilepsie ordinaire, mais dont les accès ayant eu lieu pendant la nuit seulement n'ont pas été constatés, suppositions que, le plus souvent, rien ne confirme. Nous ne voulons point dire par là qu'il n'y ait pas des épilepsies ou latentes, ou larvées, ou à accès nocturnes qui produisent les états psychiques anomaux générateurs du crime, bien loin de là ; mais nous voulons établir qu'il n'est pas absolument besoin de recourir à l'épilepsie ou à l'hérédité pour attribuer à ces états psychiques la folie et l'irresponsabilité qu'ils méritent. Les individus qui ne possèdent pas dans leur conscience les sentiments moraux par lesquels l'homme bien conformé moralement sent et réprouve ses

mauvais penchants, sont tous affectés de la même anomalie psychique grave, qui prive l'homme de la raison morale en présence de ses désirs immoraux ; et cette anomalie psychique, qui a incontestablement pour cause un état particulier du cerveau, qui n'est souvent qu'une infirmité, peut se manifester sans l'intervention de l'épilepsie et de l'hérédité. L'observation démontre, en effet, que des causes organiques individuelles produisent de ces anomalies psychiques, de même que d'autres causes organiques purement individuelles produisent les scrofules, la phthisie, la folie pathologique, l'idiotie, le rhumatisme, etc., bien que ces affections proviennent le plus souvent de l'hérédité. Combien de criminels ne rencontre-t-on pas, en effet, dont l'état psychique est identique à celui qui caractérise le comte O. de Kermel, tout aussi moralement fous et irresponsables que lui par la même raison psychologique, et dont l'anomalie morale dont ils sont affectés n'a pour cause organique ni l'épilepsie, ni l'hérédité. Eh bien ! malgré cette identité dans l'état psychique, les médecins aliénistes ne reconnaissent point chez ces criminels la folie morale, parce qu'il y a absence chez eux de ces deux causes organiques. Lorsque les hommes de science transporteront le domaine de la folie sur son terrain véritable, sur l'état mental, opinion que nous cherchons à faire prévaloir, au lieu de la placer dans la cause organique qui produit cet état; lorsqu'ils seront convaincus que ce n'est pas l'épilepsie seule qui produit les anomalies morales génératrices du crime chez les individus qui ne présentent aucun des phénomènes somatiques de la folie pathologique ; lorsqu'ils seront convaincus également que les anomalies fonctionnelles du cerveau, donnant lieu en état de santé aux anomalies morales graves qui engendrent le crime, peuvent provenir non-seulement de l'hérédité, mais encore d'une cause individuelle, toutes choses dont nous avons démontré la vérité, ils reconnaîtront avec nous que le domaine de la folie est plus étendu que ce qu'on le suppose actuel-

lement. De Kermel, qui compte parmi ses ascendants plusieurs aliénés, doit certainement à l'hérédité l'anomalie fonctionnelle de son cerveau, qui a fait surgir en lui des passions violentes, et qui a empêché de tout temps la manifestation dans son esprit du véritable frein moral des mauvaises passions, représenté par les facultés morales. Son cas est bien une preuve de plus de la parenté organique qui existe entre les états cérébraux particuliers compatibles avec la santé, qui produisent ces états psychiques anomaux caractérisés par les insensibilités morales en présence de pensées et de désirs bizarres, criminels, et les maladies cérébrales qui produisent la folie pathologique. Mais avec l'anomalie psychique qu'il a manifestée de tout temps, passions violentes moralement inconscientes, de Kermel eût été autant moralement fou et autant moralement irresponsable, si son anomalie morale avait été due, comme cela a lieu chez d'autres criminels, à un état cérébral tout individuel, sans que cet état eût eu pour cause l'hérédité ou l'épilepsie. La science, en démontrant le grave danger que présentent les individus mal conformés moralement, dénués de sentiments moraux, danger d'autant plus grand que leurs passions ont plus de violence, ouvre à la société la voie qu'elle doit prendre dans bien des cas pour se garantir de leur folie. Séquestrer avant le crime le passionné qui devient dangereux et menaçant, ou bien l'éloigner forcément de la personne qu'il menace, n'est-ce pas plus rationnel que de le séquestrer après l'accomplissement du crime?

Ne fermons pas les yeux aux enseignements que nous donne l'étude des faits qui se rattachent à la criminalité. Si ces enseignements surprennent, s'ils inspirent de la méfiance, c'est parce que, le courant de l'opinion ayant été dirigé de tout temps par la crainte, l'horreur et la vengeance, dans la grave question qui nous occupe, au lieu d'avoir été guidé par la science, ces faits n'ont point fixé l'attention des savants.

M. Herbert Spencer a dit que: la fréquence avec laquelle les phénomènes se renouvellent sous les yeux, et l'impression plus ou moins vive qu'ils font sur nos sens et sur notre conscience, sont les circonstances qui favorisent le plus la découverte des lois naturelles. Si ces deux conditions étaient suffisantes, depuis longtemps les lois qui président à l'état psychique anomal que nous avons démontré être la cause du crime (acte qui se reproduit dans ses diverses variétés avec une régularité si constante), auraient été mises en lumière ; car, de tout temps, le crime s'est manifesté et a vivement et péniblement impressionné les témoins et les intéressés. Aux deux conditions énoncées par le savant psychologue anglais, une troisième est donc à ajouter : Il faut que les phénomènes à l'accomplissement desquels président les lois naturelles ne soient pas faussement interprétés par des passions puissantes universellement soulevées et excitées par les phénomènes eux-mêmes. Si les crimes n'excitaient pas dans le cœur des témoins et des intéressés des passions vives, telles que la haine, la vengeance, la crainte et l'horreur, nul doute que l'anomalie morale et les lois qui président au crime n'eussent été découvertes depuis longtemps. Nous comprenons parfaitement l'obstacle que doivent apporter ces passions à la découverte de la vérité dans ce cas particulier, nous qui avons dû si souvent leur imposer silence dans notre esprit pendant notre longue étude psychologique sur les criminels, afin de ne pas abandonner un seul instant le froid mais solide terrain de la science, et afin de ne pas nous laisser égarer par notre indignation.

5° LA DOCTRINE QUI ATTRIBUE LE CRIME A UNE ANOMALIE PSYCHIQUE INCOMPATIBLE AVEC LA RAISON MORALE SUPÉRIEURE ET AVEC LA LIBERTÉ MORALE, COMPROMET-ELLE LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ ET DE LA RÉSPONSABILITÉ HUMAINES ? CETTE DOCTRINE EST-ELLE FAUSSE, EST-ELLE DANGEREUSE ?

Ces trois solutions nous paraissent nécessaires pour ne pas laisser dans l'esprit du lecteur des arrière-pensées de doute, de méfiance sur les idées que nous exposons ici, arrière-pensées fort naturelles du reste lorsqu'il s'agit de vues nouvelles, émises sur une matière de la plus haute gravité. Quoique ayant une certaine solidarité entre elles, ces solutions doivent être données séparément.

1° Notre doctrine compromet-elle le principe de la liberté et de la responsabilité humaines ? — Il est facile de voir, si l'on examine cette doctrine sans prévention et sans parti pris d'avance, qu'elle ne compromet point ce principe. Nous avons fixé d'une manière précise la nature du libre arbitre en démontrant que cette liberté ne réside que dans la liberté morale. Nous avons établi sur des bases solides la réalité de ce pouvoir en fixant les conditions nécessaires à son existence, et celles qui sont nécessaires à son exercice chez l'homme qui possède ce pouvoir. Personne plus que nous par conséquent n'est convaincu de la réalité de ce pouvoir, et n'a combattu la doctrine des philosophes modernes qui nient absolument l'existence du libre arbitre. Nous avons proclamé et nous proclamons de nouveau que tout homme qui décide et accomplit un acte immoral, alors que sa conscience morale le réprouve, est moralement libre et responsable de cet acte, et nous reconnaissons qu'il mérite d'être puni. En fixant les conditions nécessaires à l'existence et à l'exercice du libre arbitre, nous avons été obligé, il est vrai, de restreindre les circonstances dans lesquelles l'homme décide ses actes par ce pouvoir. Mais si ces circonstances sont, ainsi que nous l'avons démontré

limitées par la force des choses, par les lois naturelles, il faut bien accepter cet enseignement psychologique, qui bat en brèche la croyance essentiellement erronée que toute volonté humaine est libre et que, dans aucune circonstance, elle ne se détermine par quelque loi naturelle. La meilleure manière de prouver l'existence d'un pouvoir n'est point d'affirmer sa réalité là où ce pouvoir est, et là où il n'est pas, ainsi que le font actuellement ceux qui croient en lui, ce qui fait nécessairement surgir des contestations sérieuses sur la réalité de l'existence de ce pouvoir. C'est de spécifier exactement ce en quoi consiste ce pouvoir ; c'est indiquer le cas où il existe et ceux où il n'existe pas ; c'est enfin d'indiquer les conditions nécessaires pour qu'il entre en exercice chez celui qui le possède ; c'est faire, en un mot, ce que nous avons fait à l'occasion du libre arbitre.

2° Notre doctrine est-elle fausse ? — L'étude que nous avons faite sur les criminels nous ayant démontré qu'ils commettent toujours les grands crimes, actes essentiellement répulsifs à la conscience morale, alors que le sens moral et les principaux sentiments élevés qui sont l'essence de la raison morale supérieure et du libre arbitre sont absents de leur esprit, alors que leur volonté, en l'absence du sentiment du devoir, étant inévitablement soumise à la loi de l'intérêt, est fixée par le désir le plus grand, nous avons été obligé de conclure que, privés de la liberté morale, ces êtres moralement insensibles, incomplets, idiots, ne sont pas moralement responsables, et que le devoir de la société à leur égard n'est pas précisément de les punir, mais de s'en garer d'une manière beaucoup plus sérieuse et plus morale qu'elle ne le fait actuellement, d'après les préceptes qui seront énoncés plus tard. Notre doctrine n'attaque donc pas le principe essentiellement vrai de la responsabilité humaine, et ne peut être accusée de fausseté à cet égard ; elle exclut seulement des responsables certains individus qui ne possèdent point les conditions nécessaires pour être tels.

Pour que notre doctrine à l'égard de la responsabilité de ces individus fût fausse, il faudrait prouver : ou que le libre arbitre peut exister sans l'intervention du sens moral dans la conscience , ou que les grands criminels possèdent ce sentiment supérieur, lequel interviendrait dans leur conscience pendant la préméditation pour réprouver et combattre leurs désirs, leurs projets monstrueux ; ou enfin que l'on peut être moralement responsable sans posséder le sens moral, le sentiment du devoir, la liberté morale, alors que la volonté, soumise à la loi de l'intérêt, se détermine invariablement par le parti qui est représenté par le désir le plus grand. (Le sentiment du devoir peut seul, en effet, engager l'homme à faire ce qu'il ne désire point ou ce qu'il désire le moins.) Nous attendrons donc la démonstration de l'une de ces trois propositions pour abandonner notre manière de voir.

Deux témoignages dont on ne récusera pas l'autorité, prouveront que notre doctrine sur la criminalité, loin d'être fausse, se trouve au contraire dans la voie de la vérité. Le premier vient de M. Paul Janet, de l'Institut. Ce témoignage, que nous avons cité lorsque nous avons défendu nos opinions devant le Rapport académique sur le concours auquel ce Mémoire a participé, nous le répéterons ici vu son importance. Dans la lettre que le savant Professeur de philosophie à la Sorbonne nous écrivit au sujet de notre *Psychologie naturelle*, il nous disait : « Je considère votre ouvrage comme très-important. Je suis porté à admettre comme vraies vos deux propositions fondamentales : 1° que la liberté repose toujours sur le sens moral , 2° que *certains* crimes commis de sang-froid et sans remords sont des actes irresponsables. Cependant je trouve que, dans votre seconde partie, vous oubliez le criterium que vous avez posé vous-même, à savoir : le crime commis de sang-froid et sans remords, et vous vous laissez aller peu à peu à citer toutes sortes de crimes, ce qui vous ferait tomber dans le lieu commun des Écoles matérialistes, à savoir : que tout crime

est irresponsable parce qu'il est le résultat de l'organisation, ce qui détruirait l'originalité même de votre thèse, qui est, je crois, non pas que le crime en général, mais certaine espèce de crime reconnaissable à des signes précis, est irresponsable. »

Nous devons donner un éclaircissement sur ce que renferme la seconde partie de cette lettre, partie que nous n'avions pas produite lors de notre première citation, parce qu'elle était alors inutile. Notre thèse sur la responsabilité morale des criminels est celle-ci : Tout criminel qui commet un crime alors que, pendant la préméditation et l'accomplissement de l'acte, la conscience morale donnée par le sens moral n'est pas intervenue dans son esprit pour faire sentir l'odieux du désir criminel et le combattre, tout criminel qui est dans ce cas, disons-nous, et M. P. Janet le pense avec nous, est moralement irresponsable. Dans ce cas, le criminel n'éprouvant que des désirs égoïstes, sans être éclairé par le sentiment du devoir, doit inévitablement vouloir faire ce que demande son désir le plus grand. C'est cet état psychique particulier, caractérisé par l'inconscience morale en présence de désirs criminels qui seul rend l'homme irresponsable, et non pas l'état organique qui peut présider à son anomalie morale. Partout où nous rencontrons cette anomalie, nous proclamons l'irresponsabilité morale. Or, cette inconscience peut se rencontrer dans deux circonstances : 1° chez l'individu mal conformé moralement qui est dépourvu de sens moral, soit parce qu'il n'en possède pas le germe, soit parce que le germe de cette faculté, trop faible pour se développer spontanément, n'a pas été développé par l'éducation, par la culture morale. Les individus ainsi moralement conformés commettent le crime de sang-froid, et, une fois commis, ils n'en éprouvent aucun remords. Mais l'inconscience morale en présence de désirs criminels, qui rend l'homme moralement irresponsable, peut aussi être accidentelle. C'est ce qui arrive chez l'individu moralement bien doué, dont l'esprit est envahi par une pas-

sion violente qui le porte au crime. Si cette passion occupe si complétement l'esprit de cet individu qu'elle l'absorbe et qu'elle ne permette à aucun des sentiments moraux qu'il possède de se manifester en lui, le sens moral étant alors étouffé, annihilé par la passion violente, ne peut intervenir dans la délibération lorsqu'il y en a une, et cet individu, quoique ne commettant pas le crime de sang-froid, puisqu'il le commet sous l'influence d'une passion violente, est tout aussi moralement inconscient de ses désirs pervers et aussi irresponsable que le criminel dénué de sens moral qui commet le crime de sang-froid. Si le premier n'a pas de remords de son crime tant qu'il est absorbé par sa passion, il éprouvera néanmoins ce regret moral dès que, la passion ayant perdu sa domination sur l'esprit, les sentiments moraux momentanément étouffés peuvent réapparaître. Voilà le cas où, par le fait de l'absence momentanée du sens moral, nous avons étendu l'irresponsabilité morale. Or, comme M. P. Janet admet avec nous que la liberté repose *toujours* sur le sens moral, il doit, chez les passionnés absorbés accidentellement par leur passion et qui n'entendent plus alors la voix du sens moral, lequel est momentanément annihilé, admettre autant l'absence du libre arbitre, et par conséquent l'irresponsabilité morale, que chez les individus qui, par le sang-froid dans le crime et par l'absence de remords après, prouvent qu'ils sont tout à fait dénués de sens moral.

Après avoir indiqué la cause *psychologique* qui produit l'absence de liberté et l'irresponsabilité, nous proclamons que tout homme qui commet un acte immoral que réprouve sa conscience, alors qu'il prémédite et qu'il accomplit cet acte, est libre et responsable. Mais les grands crimes sont si odieux, si répulsifs au sens moral, qu'il n'est pas possible à l'homme qui entend la voix de ce sentiment de commettre ces actes. Ce fait, qui est facilement conçu par tout homme moral, nous a été affirmé par l'étude psychologique des grands criminels. L'analyse de leur état psychique

nous a *toujours* démontré chez eux l'inconscience morale pendant la préméditation et l'accomplissement du crime, inconscience constante chez le plus grand nombre par l'absence constante du sens moral, inconscience momentanée chez un petit nombre, déterminée par une passion violente qui, en occupant complétement l'esprit et le poussant au mal, étouffait momentanément le sens moral. L'analyse psychologique des délinquants nous a démontré aussi que des actes immoraux, d'une perversité moindre que les grands crimes, pouvaient se commettre alors que la conscience morale réprouve ces actes immoraux, et que par conséquent les individus qui sont dans ce cas sont libres et réellement responsables de leur acte. On le voit : c'est sur l'état psychique que nous basons la liberté et la responsabilité morales, et non sur l'état organique. L'organisme n'est certainement pas étranger à ces états psychiques anomaux, puisque c'est le cerveau qui préside aux manifestations de l'esprit et puisque ces manifestations anomales dépendent du mode d'activité du cerveau ; mais ce n'est point à cause de cette influence de l'organisme sur l'état moral que l'homme, dans certaines circonstances, est privé de liberté et irresponsable : c'est à cause de son état psychique particulier, état caractérisé par l'inconscience morale en présence des désirs pervers. L'organisme serait-il étranger à cet état psychique anomal, que l'inconscience morale, en présence de désirs pervers, n'en causerait pas moins l'absence de libre arbitre et l'irresponsabilité. Néanmoins le criminel, bien que moralement irresponsable par le fait de son insensibilité morale, n'en est pas moins civilement responsable devant la société, qui a le droit de le séparer d'elle jusqu'à ce qu'il ne lui soit plus nuisible, et qui a aussi le devoir de tenter de le rendre meilleur pour ce but. Tel est le fond de notre pensée sur l'état psychique des criminels.

Le second témoignage en faveur de la vérité de notre doctrine ne nous est pas moins précieux. Il nous vient de la part d'un homme dont personne ne récusera la compé-

tence dans la question de la criminalité, du vénérable Demetz. Voici ce que nous écrivait l'illustre fondateur de Mettray : « Monsieur, je viens d'étudier avec le plus vif intérêt l'important ouvrage que vous avez bien voulu m'offrir. C'est un travail remarquable... etc. Je me suis surtout attaché à la partie de votre étude relative aux criminels et aux délinquants. Cet intéressant sujet, vous le développez avec un talent et sous un point de vue bien capables de venir en aide à ceux qui cherchent à résoudre en ce moment la question si grave du patronage des libérés... Je vais quelquefois à Marseille. Comptez sur mon empressement à aller vous trouver. J'attacherais le plus grand prix à m'entretenir avec vous de ces questions, auxquelles je suis heureux de consacrer ma vie tout entière, *et que vous comprenez si bien*. Signé, DEMETZ. Mettray, 28 novembre 1869. »

3° Notre doctrine est-elle dangereuse? Si nos principes psychologiques étaient, malgré leur vérité, dangereux pour la société, nous n'aurions pas hésité à les laisser dans l'ombre. Mais la vérité peut-elle renfermer quelque germe de danger? Nos principes, loin d'être dangereux, offrent au contraire à la société le seul moyen de pouvoir se défendre efficacement contre les criminels, et de diminuer considérablement le nombre des actes monstrueux qu'ils commettent. Pour mieux faire ressortir lequel des deux systèmes est dangereux : ou celui qui considère le criminel comme dénué de facultés morales, sources de la raison et de la liberté morales, et par conséquent moralement irresponsable ; ou celui qui, considérant cet homme comme possédant dans sa conscience les facultés morales, attribue au criminel la raison et la liberté morales ; pour mieux faire ressortir, disons-nous, lequel de ces deux systèmes est dangereux pour la société, examinons les conséquences qui dérivent de chacun d'eux.

A. *Conséquences naturelles et nécessaires qui résultent de la doctrine qui considère les criminels comme doués des sen-*

timents moraux principes de la raison morale et du libre arbitre, et comme moralement responsables de leurs actes monstrueux. — Ces conséquences sont le traitement par les punitions, actuellement adopté à l'égard des criminels. Ceux-ci étant supposés posséder dans leur conscience et à un degré suffisant les facultés morales, aucun traitement moral visant à développer en eux ces sentiments n'est nécessaire ; et d'après cette doctrine, qui a toujours régné, rien en effet n'a été fait dans ce but. Le criminel étant censé avoir commis librement le crime et en être moralement responsable, il n'y a rien autre chose à faire à son égard qu'à lui appliquer les punitions d'usage, la peine de mort, l'exportation, la prison cellulaire ou en commun. Ce système, qui ne vise à punir que pour punir, et qui a exploité tous les genres de punitions possible, donne de 40 à 45 récidivistes pour cent, avec une régularité qui ne s'est jamais démentie chez ceux qui lui ont été soumis. Voici comment il est apprécié par un de ses partisans, par un magistrat qui, malgré son appréciation peu favorable, est cependant resté attaché à ce système: « En vain, dit M. Bonneville de Marsangy dans un article qu'a publié en 1867 la *Revue contemporaine*, dans leur sollicitude, nos gouvernements successifs ont envoyé en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Espagne et jusqu'aux États-Unis, les hommes les plus distingués pour y recueillir des renseignements sur toutes les expériences tentées ; en vain ont-ils pris l'avis des corps de magistrature et des hauts fonctionnaires administratifs ; en vain ont-ils fait appel aux lumières spéciales de leur personnel de directeurs, aumôniers, inspecteurs des prisons; en vain les Chambres législatives ont-elles élaboré les projets de loi de 1840, 1844, 1846; en vain l'Académie des sciences morales et politiques a-t-elle entrepris cette délicate question : force est d'avouer qu'au moment où je parle, tout cet imposant ensemble de travaux et d'efforts n'a encore amené aucun résultat pratique, et les innombrables délibérations inter-

venues sur la matière pénitentiaire, au lieu de faire jaillir la clarté, la certitude, l'accord sur certains points convenus, semble n'avoir produit en définitive que confusion et défiance, qu'une sorte d'impuissance finale aboutissant au *statu quo*; nous en sommes toujours là. » Cet aveu ne prouve-t-il pas que le système dans lequel l'Administration est engagée et d'où elle ne sort point, y étant maintenue par une erreur psychologique, suit une fausse route; ne prouve-t-il pas l'impuissance complète de ce système fouillé et retourné de toutes les manières, et par conséquent la réalité de cette erreur psychologique sur laquelle il est basé ?

Sur quel élément psychique s'appuie le système des punitions à outrance, pour empêcher le crime? Sur la crainte seulement. Or, en étudiant le caractère des criminels, on voit combien la crainte a peu d'effet sur leur esprit. Ces êtres si mal conformés sous le rapport moral sont trop absorbés, dominés par leur désir actuel, pour qu'une crainte efficace intervienne et leur fasse suffisamment redouter les punitions, quelque terribles qu'elles soient. S'ils pensent à ces punitions, ils espèrent toujours leur échapper, et cette pensée, au lieu d'empêcher le crime, sert souvent à les rendre plus criminels, à employer des moyens qu'ils supposent bons pour n'être pas découverts, moyens qui, tels que l'assassinat et l'incendie, blessent davantage la société que le vol. Aussi l'expérience confirme-t-elle l'impuissance des châtiments comme moyens préventifs. Sous le rapport de l'amélioration morale, le système qui ne s'adresse qu'à la crainte est tout à fait nul, la crainte étant un sentiment égoïste qui n'a rien de moralisateur. De plus, le système des punitions excitant la haine, laissant un cours libre à toutes les mauvaises passions, rend souvent pires les individus qui lui sont soumis. Ce système, qui n'a aucune base scientifique et qui n'a été inspiré que par des passions : la vengeance, l'indignation et la crainte, est donc on ne peut plus dangereux. Le nombre effrayant des récidives constantes auxquelles ce système donne lieu est le témoi-

gnage le plus éclatant du danger qu'il présente et de son inefficacité complète. Ce traitement, auquel le criminel cherche constamment à se soustraire, ne contient cet individu que par les murs, les verrous et les peines corporelles, et encore ne le contient-il que pendant le temps auquel il y est soumis. Or, en présence d'un pareil système, n'est-il pas permis de s'écrier : N'y a-t-il donc que la force brutale qui puisse empêcher l'homme mal conformé moralement de troubler la société par des actes odieux ?

B. *Conséquences naturelles et nécessaires qui résultent de la doctrine psychologique qui considère les criminels comme dénués ou insuffisamment doués de sentiments moraux, et qui, tout en les admettant comme fort dangereux, ne les considère pas comme moralement responsables de leurs actes odieux.*— Cette doctrine ayant pour point de départ la constatation chez les criminels d'une anomalie morale, anomalie que cette doctrine considère comme étant la cause du crime, vise fort rationnellement à la disparition ou à l'atténuation de cette anomalie elle-même. Et comment espère-t-elle y parvenir ? En s'adressant presque exclusivement à l'élément moral, en laissant de côté, autant que faire se peut, la force brutale, employée jusqu'à ce jour avec l'insuccès le plus incontestable. Certaines personnes croient naïvement qu'avec la doctrine qui considère le criminel comme moralement irresponsable, il n'y a rien à faire à son égard, et que cet être dangereux, laissé libre dans la société, peut impunément la troubler de nouveau, s'il le désire. Cette manière de juger ce système est on ne peut plus erronée. Ce système n'abandonne point le criminel à lui-même, il le soumet à un traitement moral qui exige bien plus d'aptitudes, de soins et de dévouement de la part de ceux qui le mettent en pratique, que le traitement qui s'appuie sur la force matérielle. — Ce traitement, dont il sera question dans une autre partie de notre travail, consiste à développer suffisamment les quelques bons instincts que le criminel peut avoir pour lui faire

préférer une vie laborieuse et régulière à une vie aventureuse, irrégulière, pleine de périls; il consiste à lui faire prendre l'habitude du travail, et, par cette habitude prolongée, lui en inculquer le goût et la volonté d'y puiser ses moyens d'existence. Pour arriver à ce résultat, ce traitement s'adresse autant que possible à des procédés humains et charitables, au lieu de s'adresser à la contrainte et à la violence. Mais, pour entrer pleinement dans l'esprit de ce traitement moralisateur et pour le pratiquer avec succès, il faut de toute nécessité partir de ce point psychologique essentiellement vrai, que : les criminels sont des êtres moralement infirmes, incomplets ; que, comme tels, ils méritent plus d'être plaints et guéris que d'être punis cruellement; et c'est de ce point de départ qu'ont ouvert en effet une voie nouvelle des hommes de génie et de charité ; rompant avec la routine, ils ont mis en pratique, avec le plus grand succès, ce traitement chez les enfants et même chez adultes.

Ce traitement, à la rigueur, peut satisfaire les personnes qui veulent absolument qu'une punition soit infligée au criminel, car le traitement moral, par les conditions toujours pénibles dans lesquelles il est pratiqué, constitue une punition, si l'on veut, l'individu devant être séparé de la société, de sa famille et soumis à une discipline sévère et au travail pendant le temps qu'exigera sa réformation, c'est-à-dire pendant un temps qui sera toujours fort long.

Dans le traitement qui ne vise qu'à punir, l'individu, après un temps fixé d'avance, est relâché dans la société autant ou plus dangereux qu'autrefois. Dans le traitement qui vise avant tout à atténuer l'anomalie morale cause du crime, et à préserver la société de ce fléau, le détenu ne doit être relâché définitivement qu'après avoir donné des preuves de son amélioration morale, qu'après avoir démontré qu'il peut se comporter sagement dans le monde. Tandis que l'ancien système donnait chez les adolescents 75 récidivistes pour cent, le nouveau n'en donne que 4 au

plus chez ces mêmes jeunes gens. Chez les adultes, il a produit également les meilleurs résultats, quoique son application chez eux ait été incomplète. Que l'on juge maintenant, d'après leurs effets, lequel des deux systèmes est dangereux.

On objectera peut-être ceci: les criminels, ou les individus qui sont susceptibles de commettre le crime, n'étant retenus que par la crainte, si l'on supprime le principe de la punition, rien ne les retiendra plus, et les crimes se multiplieront à l'infini. — A cela nous répondrons : 1° Ceux qui admettent que le criminel n'est retenu que par la crainte reconnaissent implicitement, par cela seul, qu'il est dénué des sentiments moraux supérieurs, origines de la raison morale et du libre arbitre. Or, admettre dans ces conditions les punitions comme base de traitement, nous paraît une inconséquence et une cruauté; 2° La punition n'est point supprimée dans le traitement moral, puisque celui qui y est soumis est séparé de la société, surveillé, obligé à travailler, et soumis à un régime réglementaire. Seulement, dans ce traitement, la punition n'est pas le but, elle n'est qu'un moyen nécessaire pour arriver au but que l'on se propose : l'amélioration morale du criminel ; 3° C'est une étrange erreur de supposer que la crainte des punitions soit un mobile qui retienne les individus qui, par le fait de leur anomalie morale, sont susceptibles de devenir criminels. Ces malheureux, si incomplets dans leur nature instinctive, sont d'une imprévoyance remarquable. Étant dominés par le désir du moment présent, la crainte des punitions est nulle ou trop faible chez eux pour les empêcher de commettre le crime qu'ils désirent; étant sans cesse poursuivis par les inspirations de leurs mauvais sentiments, les seuls qui ont quelque puissance dans leur esprit, les punitions les plus dures qu'ils ont subies ne les engagent point à ne plus s'exposer à les subir de rechef. Dans les prisons, où ils souffrent du régime disciplinaire et des privations de toute espèce, que font-ils le plus souvent?

Ils combinent seuls ou avec des complices de nouveaux projets criminels. S'il en est ainsi de ceux qui subissent des punitions, il est clair que la crainte des punitions doit moins impressionner encore ceux qui ne les ont pas éprouvées. Citons un exemple qui prouvera que la perspective des châtiments les plus terribles n'a, chez ces individus, aucun pouvoir préventif. Un assassin faisant partie d'une bande réussit à se soustraire aux recherches de la police. Ses complices sont condamnés à mort et exécutés. Lui-même aurait subi la peine de mort s'il avait été saisi, ayant été condamné par coutumace à la même peine. Trois ans après, ce malheureux imprudent commet encore les mêmes crimes, à peu près sur les mêmes lieux qui avaient été témoins de ses premiers exploits, de complicité également avec d'autres individus. Mais, cette fois, il fut saisi avec toute la bande nouvelle, et exécuté. Devant l'impuissance de la crainte comme moyen préventif du crime, n'est-il pas évident que le seul moyen qui puisse, nous ne dirons pas supprimer le crime, mais diminuer sa fréquence, consiste à atténuer autant que possible l'état psychique anomal qui le produit, ce qui ne peut être obtenu que par un traitement dont le but est d'améliorer l'état moral des criminels.

La psychologie erronée qui considère comme moralement raisonnables, libres et responsables des êtres moralement incomplets, nous apparaît comme on ne peut plus dangereuse. Elle n'a pas à s'occuper et ne s'occupe pas en effet d'amélioration morale ; elle laisse faire, même dans les cas si nombreux où le crime est annoncé d'avance avec certitude, sauf à punir ensuite, se basant sur le faux principe qui proclame que tout homme a dans son intelligence tout ce qui est nécessaire pour être moralement libre ; elle laisse croître et empirer toutes les causes d'immoralité, de folie morale qui minent la société ; et lorsqu'elle a puni, elle a la conviction d'avoir tout fait pour arrêter le mal. L'expérience, qui démontre constamment l'impuissance et le danger de cette psychologie, paraîtrait cependant devoir suf-

fire pour ouvrir les yeux à ceux qui la professent et lui restent fidèles malgré l'étonnement que leur cause son insuccès.

DEUXIÈME QUESTION.

1° Quelles sont les causes psychiques et morales de la folie? — 2° Quel est le rôle que joue le cerveau concurremment avec ces causes? — 3° A-t-on observé que la folie se manifeste dans un temps plutôt que dans un autre, sous l'influence de certains événements ou de certaines idées, soit politiques, soit religieuses, ou par l'effet de certaines œuvres d'imagination? — 4° Y a-t-il des folies épidémiques; comment faut-il les expliquer?

Ayant démontré que la folie réside, non pas dans une maladie, mais dans un état psychique particulier que l'on rencontre aussi bien chez l'homme en santé que chez le malade, nous devons poursuivre jusqu'au bout les conséquences des données que l'étude des faits nous oblige à adopter, et traiter les quatre *desiderata* formulés dans la deuxième question, soit relativement à la folie du malade, soit relativement à la folie de l'homme qui est en santé. Dans un premier article, nous présenterons la solution des trois premiers *desiderata*. Dans un second article, nous chercherons à résoudre le quatrième.

ARTICLE PREMIER.

A. **Quelles sont les causes psychiques et morales de la** *folie pathologique?* **— Quel est le rôle que joue le cerveau concurremment avec ces causes? — A-t-on observé que la** *folie pathologique* **se manifeste dans un temps plutôt que dans un autre, sous l'influence de certains événements ou de certaines idées, soit politiques, soit religieuses, ou par l'effet de certaines œuvres d'imagination?**

Bien que nous ayons déjà précisé le rôle que joue l'état pathologique du cerveau dans la folie pathologique, exposons-le de nouveau pour répondre à la question formulée par l'Académie. La maladie cérébrale ne produit pas, à proprement dire, la folie: elle produit des passions qui ne sont point naturelles au caractère de l'individu, ou bien elle exa-

gère les passions qui lui sont naturelles. Quandces passions, par leur puissance, envahissent l'esprit, étouffent les sentiments moraux qui pourraient l'éclairer à l'égard des inspirations passionnées, il y a folie. Quand les sentiments moraux persistent et continuent à éclairer l'esprit, il n'y a pas folie. Notons cependant que les passions d'origine pathologique ont une puissance et une ténacité particulières qui favorisent très-facilement, dès qu'elles apparaissent dans l'esprit, la disparition des sentiments moraux, et par conséquent l'aveuglement de l'esprit à l'égard des inspirations passionnées. Cette partie de la question étant éliminée, tâchons d'en résoudre le complément.

L'esprit étant manifesté par le cerveau, et les manifestations de l'esprit étant influencées par l'état dans lequel se trouve cet organe, ce qui, d'après les progrès de la science, n'est plus contestable, tout ce qui trouble l'activité normale du cerveau trouble par cela même les manifestations de l'esprit, et peut produire les phénomènes psychiques qui caractérisent la folie. Au nombre des causes qui déterminent cette activité anomale et pathologique du cerveau, nous signalerons, comme étant les plus importantes, les causes psychiques, causes qui ont leur point de départ dans l'activité de l'esprit. Nous devons cependant reconnaître, avec les médecins aliénistes, que les folies par causes purement psychiques, purement morales, sont rares, et que l'affection pathologique du cerveau qui produit la folie est presque toujours due à des causes mixtes, à une réunion de causes physiques et de causes morales. Parmi les causes physiques, il faut compter en première ligne une faiblesse cérébrale, une disposition particulière du cerveau à être envahi par les états pathologiques qui produisent les aliénations mentales, disposition que le plus souvent cet organe tient de l'hérédité, mais qui, dans certains cas aussi, est toute individuelle. Cette disposition organique constitue la cause prédisposante par excellence et presque toujours nécessaire de la folie. Les causes psychiques, c'est à-dire

intellectuelles et morales, sont déterminantes occasionnelles.

Tout acte psychique qui fatigue le cerveau, qui ébranle vivement son activité et par conséquent son tissu, qui le congestionne, peut, à la longue, si cet organe n'est pas suffisamment robuste pour supporter ces attaques et les subir impunément, si surtout la faiblesse cérébrale tire son origine de fâcheuses dispositions héréditaires, dispositions dont l'influence est toujours puissante, tout acte psychique exagéré peut dans ces conditions, disons-nous, troubler l'activité normale, physiologique de cet organe, et faire surgir en lui une activité pathologique. En cela, le cerveau se comporte comme tous les organes du corps vis-à-vis des causes qui troublent leur fonction.

Les deux modes d'activité dont l'esprit est doué, l'activité intellectuelle et l'activité morale, sont susceptibles d'impressionner pathologiquement le cerveau et d'occasionner la folie pathologique.

Les actes intellectuels sont : les contentions d'esprit trop longtemps prolongées. Ce travail de la pensée détermine une congestion artérielle, une activité plus grande dans la circulation capillaire de la substance grise et même parfois un certain degré d'irritation. Cet effet est démontré par la rougeur de la face et des yeux, par de l'insomnie, par une excitabilité insolite du caractère et par de la céphalalgie. Si cette irritation du cerveau se répète souvent et longtemps, elle peut altérer les fonctions de cet organe, imprimer peu à peu à son tissu une activité pathologique, laquelle finit par soulever des passions puissantes qui, en absorbant l'esprit et le dominant dès qu'elles apparaissent, l'aveuglent et produisent les phénomènes psychiques de la folie. La grande activité de la pensée dans laquelle vivent, de nos jours, toutes les classes de la société, activité qui, loin d'avoir lieu au profit de l'instruction, n'est souvent employée qu'à des occupations frivoles et dangereuses, est incontestablement une des causes qui concourent à favoriser l'éclosion de la folie pathologique chez les prédisposés. Les cerveaux

solides résistent à ces excès de la pensée, mais les cerveaux faibles peuvent succomber. Le travail intellectuel forcé, auquel sont soumis certains enfants dont le cerveau est débile, alors que cet organe n'a acquis ni la consistance ni le développement voulus, y détermine chez les plus faibles une altération dont le résultat est l'impuissance intellectuelle, l'imbécillité.

Il est une circonstance où le travail soutenu de la pensée favorise plus particulièrement l'éclosion de la folie pathologique. Cette circonstance est l'abus des boissons alcooliques, cette cause elle-même si puissante de désorganisation cérébrale. Le travail intellectuel est une cause qui fixe le poison plutôt sur le cerveau que sur d'autres organes qui pourraient l'éliminer du corps, parce que, en vertu d'une loi organique, *l'action délétère de l'alcool se fait plus particulièrement sentir sur l'organe du corps qui, en raison du genre de vie du sujet, se trouve le plus souvent fatigué.*

« On dirait que, de nos jours, l'homme impatient de vivre ne veut plus accorder aux actes de la vie le temps même nécessaire à leur accomplissement ; ce qui se faisait en un an, on veut le faire en un mois ; ce qui demandait un mois, on le veut en un jour, en une heure. » Ces paroles, prononcées par M. Thiers à la Chambre, dans la séance du 30 janvier 1868, caractérisent notre époque d'une manière saisissante. Nous sommes animés d'une activité fébrile ; nous ne savons plus, comme nos ancêtres, marcher d'un pas tranquille, et, prenant à la lettre la devise américaine : *Go a head !* en avant ! en avant ! nous traversons la vie au pas de course, sans même nous reposer le septième jour. Nous sommes littéralement surmenés. Si ce travail incessant où la pensée est toujours active, si les luttes héroïques contre la fatigue cérébrale ont été suivies de succès chez certaines organisations privilégiées, combien d'autres sont restées blessées et meurtries sur la route ! Combien d'individus n'ont trouvé également pour prix de leurs efforts que la déception, la misère et le désespoir, causes morales qui ont

aggravé le trouble de l'organe déjà fatigué par le travail intellectuel. La vie intellectuelle, par les causes morales qu'elle fait naître davantage que la vie où le travail manuel prédomine, produit des conséquences graves pour beaucoup de personnes qui comptent trouver dans les travaux de la pensée le moyen de vivre et même de s'enrichir. Les espérances trompées, qui sont le fruit de ces essais infructueux, sont fatales à la raison d'un grand nombre d'infortunés.

Le genre de travail intellectuel auquel l'homme se livre n'est pas sans influence sur la production de la folie. Nous verrons bientôt que tout ce qui touche aux éléments instinctifs de l'esprit, sentiments et passions, retentit vivement sur l'organe qui les manifeste, sur le cerveau ; or, les travaux de la pensée sont, ou complétement dégagés du concours de ces éléments instinctifs, ce qui a lieu dans les travaux purement scientifiques basés sur l'observation des faits et sur le raisonnement ; ou bien ils sont dirigés par ces éléments instinctifs, ce qui a lieu dans les travaux d'imagination, tels que ceux qui ont pour objet la littérature, la poésie et les arts. Par ce motif, les hommes de génie et de talent qui sont devenus la proie de la folie se comptent plutôt chez les poètes, chez les compositeurs dans les différents arts, chez les acteurs, dont les sentiments et les passions sont souvent excités dans l'action qu'ils mettent en scène, et chez les orateurs, que chez les savants qui se sont voués à l'étude calme de la nature; plutôt, en un mot, chez les esprits créateurs que chez les chercheurs, qui visent seulement à découvrir les secrets de la nature, les vérités scientifiques. Et si, parmi les esprits créateurs, nous examinons quels sont ceux qui sont devenus la proie de la folie, nous trouvons que ce sont ceux qui ont manifesté le plus d'exaltation et ceux qui ont eu le plus de peine à créer. Cette dernière circonstance a dû occasionner chez ces personnages une grande contention d'esprit, de l'inquiétude et parfois de l'impatience et du dégoût ; elle a dû aussi engager certains d'entre eux à abuser des substances excitantes, telles que

les boissons alcoolisées et le tabac, substances délétères qui, tout en avivant momentanément leur imagination, ont favorisé l'éclosion d'un état pathologique dans leur cerveau, et par conséquent la folie. Si les fous ont été rares chez les hommes de science, ils ont été assez nombreux chez les poètes et chez les artistes. Le Tasse, Donizetti, Schuman, sont morts fous. Ce n'est cependant ni chez un Mozart, ni chez un Rossini, ni chez un Auber, esprits calmes, génies aux idées claires et limpides, d'une fécondité inouïe et toujours heureuse, chez lesquels l'inspiration arrivait sans effort au premier appel, que la folie, si elle se fût manifestée, aurait eu pour cause le travail intellectuel, malgré le nombre prodigieux de leurs productions.

Toute thèse, quelque bonne qu'elle soit, trouve toujours son contradicteur. L'approbation universelle est aussi impossible dans l'ordre moral que le mouvement perpétuel dans l'ordre physique. Le Dr anglais W.-B. Richardson, contrairement à l'opinion générale, croit que l'origine de la folie doit être plutôt cherchée dans l'inoccupation, dans l'inactivité du cerveau, que dans l'exercice forcé de cet organe; il croit que l'action excessive du cerveau amène plutôt un dérangement physique qu'un dérangement mental. Pour lui, les nourriciers de l'aliénation sont les malheureux sans instruction, courbés sur la glèbe, tandis que les travailleurs de l'esprit, instruits, ambitieux, dont la fibre cérébrale est surmenée, sont les producteurs de quelques-unes des formes les plus graves des maladies de l'ordre physique. Avant de combattre ce que renferme d'absolu cette manière de voir, notons qu'elle dérive de faits observés en Angleterre. Or, d'un côté, s'il est vrai que dans ce royaume le nombre des fous est considérable dans les classes illettrées et inférieures des villes et des campagnes, nous pensons qu'il convient d'attribuer plutôt cette circonstance à l'abus considérable des boissons alcooliques qui se fait dans ces classes, et à la misère extrême qu'on y rencontre avec ses causes physiques débilitantes et ses causes morales dépressives, qu'à l'inac-

tivité intellectuelle. D'un autre côté, si l'on observe en Angleterre un certain nombre de maladies graves, telles que la goutte, le rhumatisme, la gravelle, les affections du foie, de l'estomac et des reins chez les travailleurs de l'esprit, ces maladies ne sont pas précisément dues à leur activité intellectuelle, ainsi que le suppose le Dr Richardson, mais aux circonstances suivantes : En Angleterre, la classe des travailleurs de l'esprit sont presque tous aisés ou riches; presque tous font usage d'une alimentation trop animalisée et de boissons alcoolisées trop fréquentes, causes des affections qui viennent d'être nommées. L'absence d'exercice dans cette classe favorise beaucoup aussi ces diverses maladies concurremment avec les deux causes que nous venons de citer. Si ces circonstances expliquent l'invasion de ces maladies, attribuées au travail intellectuel, on aurait tort d'attribuer à ce travail le pouvoir de préserver de la folie pathologique ceux qui s'y livrent, car la folie est très-fréquente aussi chez ceux qui travaillent intellectuellement, et elle le serait peut-être davantage sans la circonstance que, dans cette classe, se rencontrent un grand nombre de phthisiques. Or, si nous nous en rapportions à notre observation, nous admettrions volontiers un antagonisme entre la phthisie pulmonaire et les affections cérébrales qui produisent la folie, de telle sorte que la prédisposition à la phthisie éloignerait jusqu'à un certain point ces affections cérébrales. On doit reconnaître cependant que certaines maladies du corps dépendent du travail de l'esprit, de l'excitation mentale, et par conséquent cérébrale. Au nombre de ces affections se trouvent certaines paralysies : l'intermittence du pouls, le relâchement des artères et surtout le diabète ; et encore, le diabète est-il moins produit par le travail intellectuel proprement dit que par le choc mental déterminé par les émotions par causes morales. Dans ce cas, le diabète est un vrai type d'une maladie physique d'origine mentale. Le Dr Richardson a cité trois cas dans lesquels les émotions par causes morales ont produit du sucre et la diurèse profuse,

avec autant de certitude que produit ce phénomène : l'insertion d'une aiguille dans la région du quatrième ventricule du cerveau. Toutefois, comme correctif à sa thèse, ce médecin n'hésite pas à admettre que, lorsqu'il y a prédisposition marquée à l'aliénation mentale, l'effort et la tension de l'esprit déterminent l'explosion du mal.

Dans l'étiologie des maladies, on doit tenir compte, non-seulement des causes qui par leur violence peuvent être efficaces isolément, mais encore de celles qui ne font que favoriser l'éclosion pathologique conjointement avec d'autres causes. La fatigue cérébrale par le travail intellectuel rentre surtout dans la classe des causes adjuvantes de la folie. Du reste, il est rare qu'une maladie soit le résultat d'une cause isolée. Presque toujours les maladies se manifestent sous l'influence des causes prédisposantes et des causes déterminantes. Ce principe de pathologie générale trouve surtout son application dans la génération des états pathologiques qui déterminent la folie.

La fatigue du cerveau par les travaux intellectuels est une cause de folie beaucoup moins puissante que le trouble que produisent dans cet organe les émotions par les causes morales. Le Dr Maudsley a exprimé cette vérité en ces termes: «Lorsqu'on raconte, dit-il, qu'un homme a perdu la raison par excès de travail intellectuel, la réalité, neuf fois sur dix, est que les inquiétudes, les craintes, les déceptions, l'envie, la jalousie, les souffrances d'un amour-propre exagéré, ou des chagrins, ont été les causes réelles de ce désastre. Or ces causes ont toutes leur point de départ dans un sentiment personnel excessif. » Les passions excitées, puis contrariées ou violemment comprimées, le froissement des sentiments moraux, les peines et les chagrins qui en résultent, voilà sans contredit les causes déterminantes les plus fécondes de la folie chez les prédisposés. Ces causes morales, outre qu'elles donnent lieu à la suractivité et à la congestion cérébrales occasionnées par le travail incessant de la pensée sur ce qui intéresse la passion excitée, déterminent encore

dans le tissu cérébral un trouble, un ébranlement tels, que l'activité de cet organe, de physiologique qu'elle est, peut devenir pathologique. Cette activité anomale imprime alors plus de puissance et de ténacité aux passions naturelles, ou bien elle fait surgir des passions nouvelles caractérisées par l'excitation ou par l'affaissement, selon l'état où se trouve actuellement l'organe. Sous cette influence organique, les passions soulevées dominent et absorbent tellement l'esprit, qu'elles l'aveuglent à l'égard de leurs inspirations ; et, de cet aveuglement passionné qui constitue la folie, dérivent les phénomènes psychiques anomaux que présente le malade.

Ce ne sont pas seulement les causes morales tristes qui peuvent déterminer la folie; des joies excessives et subites l'ont également déterminée. Or, ces deux ordres de causes morales ne produisent pas exactement le même effet sur le cerveau. La joie se traduit évidemment par une vive excitation cérébrale; le rire, les gestes, l'épanouissement de la physionomie, en font foi. Les causes morales tristes, la peine, les chagrins, sont, dans les premiers moments, tout aussi excitants que la joie, mais d'une manière différente. Puis, quand l'excitation a cessé, arrive l'abattement, l'affaissement. Ces causes sont donc essentiellement déprimantes, et l'affaissement qu'elles déterminent est si grand qu'il retentit sur tout l'organisme. La sécrétion gastrique est diminuée, l'exhalation d'acide carbonique par les voies respiratoires est diminuée aussi, les battements du cœur deviennent petits, la nutrition est troublée, interrompue, la température décroît, les ganglions nerveux qui président à l'accomplissement des sécrétions cessent leurs fonctions, le système vaso-moteur peut être paralysé, les facultés intellectuelles s'exercent avec lenteur, les sens émoussés sont peu impressionnables. L'amaigrissement a lieu, l'anémie se produit, le corps résiste moins aux causes morbides; enfin l'individu tombe dans une vieillesse anticipée qui favorise la mort.

Si l'excitation et la dépression sont les deux effets saillants que les causes morales déterminent dans le cerveau, nous pensons cependant que l'effet réel produit par ces causes est une perturbation profonde, une perversion dans l'activité de cet organe, qui, d'abord affecté dans ses fonctions et principalement dans celle de manifester les facultés psychiques, est troublé plus tard dans sa nutrition, ce qui amène des altérations dans son tissu.

Si nous portons notre attention sur les effets des froissements de nos sentiments et de nos passions, on reconnaît bientôt toute l'importance que ces froissements acquièrent dans la génération de la folie. L'amour contrarié, le dépit, la jalousie, l'affection des parents violemment blessée par la perte de leurs enfants, l'amitié froissée par la trahison et par l'abandon de la part des personnes en lesquelles on avait mis toute sa confiance, l'éloignement forcé des lieux chéris où l'on a toujours vécu, surtout lorsque ces lieux, étant montagneux, présentent à la pensée un espace encadré de toutes parts, l'amour-propre et le sentiment de dignité blessés par la perte de la considération, par des malheurs publics ou privés, par une chute qui précipite l'homme d'une position élevée dans un état précaire, l'orgueil humilié par des affronts et des revers, les pertes d'argent qui heurtent violemment l'amour de la propriété et qui jettent un si grand trouble dans les habitudes de la vie, l'ambition trompée, l'envie et ses soucis, l'espérance déçue, l'exaltation outrée de tous les beaux sentiments, surtout du sentiment religieux, de l'attachement à un système politique, à une dynastie, à un drapeau, sentiments qui, par le fait de leur exagération ou de leur perversion, passent à l'état de fanatisme ; les discours et les événements qui excitent la crainte et la frayeur, qui font naître la tristesse ou le désespoir, la honte et les regrets d'une mauvaise action commise dans un moment d'égarement, la crainte d'être soupçonné d'un acte criminel que l'on n'a pas commis, les chagrins domestiques, la satiété qui conduit à l'ennui pro-

fond et à la tristesse, les déceptions quelconques qui engendrent le découragement : telles sont les causes morales principales de la folie, causes déterminantes qui ne sont efficaces que chez les personnes dont le cerveau est prédisposé à subir l'ébranlement pathologique ; car, combien de personnes sont soumises à ces causes morales violentes, sans cependant devenir folles ! Tous les médecins aliénistes ont signalé ces causes, en faisant sentir leur importance et en appuyant leur opinion sur des faits nombreux.

Toutes les fois que ces causes ont été générales, le nombre des fous a sensiblement augmenté. Mais ces causes, produisant leur effet tantôt immédiatement, tantôt plus ou moins tard, voire même à une époque fort éloignée de l'apparition de ces causes, si l'on ne tient compte que des effets immédiats, on pourrait ne pas donner à ces causes toute l'importance qu'elles méritent. Les événements de notre dernière guerre ont produit des cas nombreux de panophobie ; et, ce qui est à noter, ces cas de folie ont généralement éclaté avant l'envahissement de la France, la crainte et la terreur étant souvent plus excitées par les événements en perspective que par la présence même du danger. Les causes morales de la folie sont loin d'agir toujours promptement, venons-nous de dire plus haut. On voit par exemple des cas où la raison se maintient tant que persiste la cause excitante, puis la folie se manifeste sous forme dépressive, dès que cette cause a cessé. Esquirol a fait la remarque que ce n'est pas pendant le temps de la terreur que les cas de folie se sont multipliés ; ils ont apparu en grand nombre alors que le danger avait disparu. Il cite encore, à cette occasion, le fait suivant : Une dame, très-impressionnée par la nécessité de soutenir un procès en séparation, conserva toute sa lucidité et toute sa vigueur morale tant qu'elle soutint la lutte ; mais après avoir gagné son procès, sa raison, épuisée par la tension continuelle, s'effondra, et cette infortunée devint folle. Les causes morales qui agissent sur la mère peuvent être fâcheuses pour le

cerveau de l'enfant qu'elle porte dans son sein, fort longtemps par conséquent après que ces causes ont agi. Esquirol a été à même de constater que les terreurs éprouvées par les femmes enceintes en 93 et 94 ont agi de telle sorte sur leur constitution, que les produits de la conception s'en sont ressentis, et que plus d'un quart de siècle après, les enfants nés dans ces circonstances terrifiantes ont donné des signes d'aliénation mentale. Le même phénomène se reproduira sans doute à l'égard des enfants de Paris conçus et portés pendant les mauvais jours de la Commune et du siége prussien. L'efficacité, assez souvent tardive, des causes morales, explique pourquoi M. Legrand-du-Saulle, ayant établi sur les effets immédiats son jugement à l'égard de l'influence que les derniers événements de Paris ont eue sur la production de la folie, a émis à ce sujet une opinion contraire à celle qui attribue une influence génératrice considérable de la folie aux causes morales.

« On croit généralement, dit-il, et l'on répète sans cesse, que les événements politiques exercent une influence très-marquée sur le développement de la folie, et entraînent une élévation considérable du chiffre des aliénés. C'est une erreur. Les révolutions et les émeutes ne frappent que l'intelligence des individus *prédisposés*, et ne font que précipiter l'échéance d'une infortune qui devait entrer dans les choses prévues[1].» — Il est incontestable que les causes morales perturbatrices ne frappent guère que les cerveaux prédisposés; mais un certain nombre de ces cerveaux fragiles seraient certainement restés dans les limites de la santé, s'ils n'avaient pas été soumis à l'influence de ces causes.

Les causes morales violentes ne sont pas les seules qui sont capables de déterminer la folie. D'autres causes morales dont l'action est moins forte, mais qui agissent d'une manière incessante, ne sont pas moins efficaces que les pre-

---

[1] *De l'état mental des Parisiens pendant les événements de 1870-71.* (*Revue médico-psychologique*, septembre 1871.)

mières. Ces causes ont été très-judicieusement exposées en ces termes par M. Legrand-du-Saulle: « Si les cas d'aliénation mentale se sont accrus depuis trente ans, en France, dans la proportion la plus inquiétante, il convient de l'attribuer à l'éducation relâchée, au mode vicieux d'instruction, à l'absence de toute croyance, au défaut de tout sens moral dans la littérature, au culte de l'égoïsme, à la convoitise des jouissances matérielles, à la soif de l'or, aux spéculations effrénées, aux inquiétudes incessantes résultant d'une position commerciale très-étendue, aux jeux de bourse, aux modifications subites dans l'état des fortunes et des personnes, aux appréhensions de l'avenir, aux progrès constants de l'alcoolisme et aux raffinements honteux de la débauche. Il n'en faut pas tant pour diminuer le niveau mental d'un grand peuple, pour voiler ses aspirations généreuses, pour dénaturer ses tendances traditionnelles, pour dessécher sa fibre chevaleresque, et surtout pour multiplier de plus en plus dans ses rangs les naufrages intellectuels. Je veux toutefois faire la part des événements politiques, et je reconnais que, pendant les grandes crises sociales, le délire porte l'empreinte des idées, des émotions et des orages du jour; que la guerre, la défaite, l'occupation ennemie, le pillage, le bombardement, la famine, l'incendie, peuvent conduire à la terreur, et que la terreur communique aux troubles de la raison une couleur spéciale.» — Les événements politiques, de même que toute préoccupation du moment ou toute idée dominante générale, peuvent devenir, en effet, l'objet du délire de certains aliénés; mais ils ne le deviendront jamais d'une façon assez générale chez les personnes qui deviennent folles sous leur influence, pour que le délire soit identique chez tous et pour que la folie prenne un caractère épidémique. Les événements politiques ne sont adoptés pour objet du délire qu'autant qu'ils concordent parfaitement avec la passion excitée ou engendrée par la maladie cérébrale, et, quoique pouvant rouler sur ces événements, le délire différera chez les aliénés suivant la nature de la

passion que leur a imposée la maladie, passion qui, de même que l'état pathologique, varie en nature et en intensité chez chaque aliéné. Notons encore, à l'égard de l'influence que les événements peuvent avoir sur l'objet du délire, que : si ces événements sont réellement pris quelquefois pour l'objet du délire par les aliénés qui deviennent fous sous l'impression de ces mêmes événements, ceux-ci sont à peu près sans influence sur le délire des individus qui sont déjà fous. Nous avons vu le bombardement de Paris, qui se passait sous les yeux des aliénés de Charenton, ne point devenir l'objet direct de leur délire. Cet événement n'a figuré dans leurs idées que sous la forme d'une fausse interprétation en rapport avec la passion qui les dominait, et principalement avec le délire des persécutions que cette passion avait soulevée dans leur esprit. Quant aux aliénés qui n'avaient rien à tirer de cet événement en faveur de la forme de délire que leur imposait leur passion, ils sont restés tout à fait insensibles aux faits de guerre qu'ils entendaient et voyaient. Nous croyons donc que les événements graves, émotionnants, ont une influence très-grande, ou proche ou éloignée, pour produire un état pathologique dans le cerveau chez les personnes prédisposées aux affections cérébrales qui produisent la folie. Quant à la forme du délire, ces événements n'ont d'influence que chez les individus qui deviennent aliénés sous l'action de ces causes morales perturbatrices, mais ils n'en ont aucune chez les individus qui étaient fous avant ces événements et qui avaient déjà construit leurs idées délirantes.

M. le Dr Lunier, se basant sur ce que le siége prussien et la domination de la Commune, deux événements qui ont dû ébranler vivement le moral de Paris, n'ont pas eu pour résultat d'augmenter le nombre des aliénés dans les Asiles, croit, ainsi que M. Legrand-du-Saulle, que les événements politiques graves ont peu d'importance comme cause de la folie. Nous ferons observer à ce propos que, si ces événements n'avaient pas déterminé eux-mêmes un certain nom-

bre de cas de folie, le chiffre des aliénés, au lieu de rester à peu près stationnaire après ces deux événements, aurait dû baisser, ces deux événements ayant eu pour résultat une diminution assez notable dans la population parisienne, par le fait de l'émigration et de la mortalité considérable qui a eu lieu par les maladies et par les armes. Combien d'ivrognes qui se sont enrôlés dans la troupe des insurgés pour piller les caves des émigrés, ont trouvé la mort à l'entrée de l'armée de Versailles ! Que de cerveaux brûlés, que de candidats à la folie pour une époque rapprochée ou lointaine, et chez lesquels le germe organique de la folie se manifestait déjà par l'exaltation démagogique et par une extravagance moralement inconsciente, sont allés se faire tuer sur les barricades ou dans l'armée de la Commune, excités par l'alcool et poussés par une audace stupide, affrontant le danger sans le comprendre et sans le redouter, et ont contribué par leur mort à diminuer le chiffre des individus destinés à peupler les Asiles !

La question de l'influence des causes morales sur la production de la folie étant résolue, il en reste une autre dont la solution n'est pas moins intéressante pour la science. Cette question est celle-ci : Les mêmes causes déterminent-elles toujours, ou à peu près toujours, les mêmes espèces de folies ; ou, en d'autres termes, y a-t-il un rapport entre les causes de la folie et l'espèce de folie produite, c'est-à-dire les phénomènes manifestés ? Cette question a été étudiée par M. Lunier dans son important travail ayant pour objet l'influence des grandes commotions politiques et sociales sur le développement des maladies mentales, travail inséré dans les *Annales médico-psychologiques* de 1872, 73 et 74. Or, voici le résultat de ses recherches :

Dans cette question, il y a lieu d'établir entre les causes physiques et les causes morales une démarcation bien tranchée. Les *causes physiques* déterminent dans les fonctions cérébrales, c'est-à-dire dans les facultés intellectuelles et morales, des perturbations qui présentent à peu près

constamment les mêmes caractères : ainsi, les folies héréditaires, alcooliques, épileptiques, hystériques, se manifestent par des symptômes qui permettent de les reconnaître et de déterminer presque toujours avec certitude la cause qui les a produites. Il n'en est pas ainsi des *causes morales*. Les perturbations qu'elles produisent dans les facultés psychiques n'ont en général aucun rapport, ou n'ont que des rapports fortuits avec les causes qui les ont déterminées. La même forme de folie peut être produite par des causes différentes : ainsi, les folies expansives, les folies dépressives et les folies paralytiques peuvent être produites par les causes les plus diverses. Et, de plus, les causes qui produisent les folies expansives produisent également les folies dépressives et les folies paralytiques : ainsi, les événements tristes de 1870-71 ont produit à peu près autant de folies à forme expansive que de folies à forme dépressive, et elles ont produit davantage de folies expansives que ce qu'en produisent les conditions ordinaires. Ce résultat est venu donner un démenti à ceux qui avaient affirmé *à priori* que les aliénations mentales produites par les événements malheureux dont nous venons de parler présenteraient presque toutes le caractère des formes dépressives de la folie. Les excitations politico-sociales, les nouvelles de nos revers, la crainte d'être soldat, les fatigues, les émotions de la guerre, la mort ou le départ d'une personne chère, le changement de position, de fortune, l'approche de l'ennemi, les perquisitions et le pillage, les menaces d'être fusillé, les émotions pendant la bataille ou le bombardement, les émotions et les privations en Allemagne, les fatigues et les émotions du siége de Paris, ont produit, d'après M. Lunier, sur 305 aliénés, 127 folies expansives, 153 folies dépressives et 25 folies paralytiques. En abordant cette question des causes dans ses détails, le savant aliéniste que nous venons de nommer a fait voir que la même cause produisait des effets bien différents, suivant les individus. Ainsi, la crainte ou le chagrin d'être appelé

sous les drapeaux, chez des individus du même âge, placés dans des conditions en apparence identiques, ont déterminé tantôt une manie aiguë, tantôt la lypémanie avec stupeur, quelquefois même la folie paralytique. Les fatigues et les émotions de la guerre, celles du siége de Paris, les chagrins et les privations pendant la captivité en Allemagne, causes à la fois physiques et morales, ont provoqué chez les uns un accès de manie franche, chez les autres la lypémanie anxieuse, et cela parfois dans les mêmes conditions d'âge et de milieu, ainsi que cela a eu lieu au camp de Conlie. Le chagrin produit par le départ d'une personne chère, d'un fils, d'un fiancé, d'un mari, cause morale débilitante s'il en fut, a produit autant de cas de folies maniaques expansives que de lypémanies. L'invasion, l'approche de l'ennemi, ont déterminé des effets analogues. Les causes morales dont l'action a été subite, instantanée, les émotions éprouvées pendant une bataille ou un bombardement, ont en général déterminé des accès de lypémanie avec stupeur ; cependant ces mêmes causes ont provoqué également l'explosion d'accès de manie aiguë.

Il résulte encore des observations prises par M. Lunier : 1° Que les mêmes causes morales produisent des *effets différents*, des formes de folie différentes, non-seulement chez les individus différents, mais encore chez le même individu dans ses divers accès de folie. Ainsi, il cite un individu qui, sous l'influence de certaines causes morales, eut un accès maniaque avec prédominance des idées de supériorite, et qui présenta trois mois après, lors d'une récidive sous l'influence de la même cause, un accès de mélancolie avec stupeur ; 2° Que des causes morales différentes produisent les *mêmes effets*, non-seulement chez des personnes différentes, mais encore chez la même personne, à des accents différents. Ainsi, il relate l'observation d'une personne atteinte de manie rémittente causée en 1870 par l'impression que lui fit l'entrée des Prussiens à Reims, et qui avait été atteinte vingt ans auparavant de la même folie, déterminée

par une tout autre cause, et qui était guérie depuis onze ans. M. Lunier cite encore deux accès de lypémanie déterminés à huit ans d'intervalle par des causes différentes, et plusieurs autres cas semblables ; 3° Enfin, que des causes différentes produisent chez le même individu des effets différents dans ses différents accès. Ainsi, dans ces circonstances, la manie a succédé à la lypémanie, ou encore c'est la lypémanie qui a succédé à la manie. — « Il faut donc reconnaître, dit M. Lunier, qu'en ce qui concerne les causes morales, il n'est pas possible de déterminer la nature de la cause d'après les symptômes de la maladie mentale. D'ailleurs, la folie est en général déterminée, non par une seule cause, mais par une succession de causes, de chacune desquelles il n'est pas facile de déterminer la part d'influence. »

Les travaux des physiologistes modernes et les observations cliniques des médecins aliénistes ont démontré l'influence majeure que la circulation du sang dans le cerveau exerce sur les fonctions cérébrales, sur l'activité intellectuelle ainsi que sur les sentiments qui surgissent spontanément et qui occupent la pensée. Or, on connaît maintenant par quel mécanisme physiologique les affections morales peuvent avoir une influence considérable sur la circulation des vaisseaux de l'encéphale. On sait en effet que les impressions morales vives produisent les phénomènes organiques de l'émotion, c'est-à-dire que l'action cérébrale violente qui accompagne le mouvement de l'esprit retentit spécialement et avec énergie sur le système du grand sympathique, qui produit les effets organiques si variés de l'émotion. Au nombre de ces effets sont ceux qui résultent de l'excitation ou de la paralysie des nerfs vaso-moteurs de l'encéphale. Ces deux effets opposés déterminent deux effets opposés aussi sur les éléments instinctifs de l'esprit. Avec la paralysie des nerfs vaso-moteurs, les vaisseaux capillaires du cerveau ne se contractent plus, les vaisseaux se congestionnent, et ces congestions déterminent même parfois des foyers apoplectiques microscopiques. Avec l'excitation des nerfs vaso-

moteurs, les capillaires se contractent, reçoivent fort peu de sang, et le cerveau est insuffisamment pourvu de l'agent excitateur de son activité. Or, d'après les travaux du Dr Wolf, il est reconnu les phénomènes psychiques qui sont une exagération du moi, qui sont inspirés par les passions orgueilleuses, ambitieuses, accompagnées de loquacité, d'une grande irritabilité, sont déterminés par des congestions sanguines, par la dilatation des vaisseaux, c'est-à-dire par la paralysie des nerfs vaso-moteurs. Il est reconnu également que les phénomènes psychiques qui sont caractérisés par les passions tristes et dépressives de la lypémanie, l'inaptitude à se décider, etc., sont déterminés par la contraction des vaisseaux de l'encéphale, la pâleur de l'organe, c'est-à-dire par l'irritation des nerfs vaso-moteurs. On trouve donc dans l'état de ces nerfs, et par conséquent dans celui de la circulation cérébrale, la cause des phénomènes psychiques de la première période de la folie caractérisée par les perversions morales sans destruction de facultés, période dans laquelle on ne trouve aucune lésion dans le tissu cérébral. Les lésions n'apparaîtront que plus tard avec des destructions de fonctions, avec les phénomènes de la manie chronique et de la démence, lorsque ces troubles profonds et continus de la circulation du cerveau auront altéré, détruit le tissu de cet organe. Pourquoi les mêmes causes morales agissent-elles sur les nerfs vaso-moteurs de l'encéphale d'une manière opposée suivant les individus ; pourquoi les excitent-elles chez les uns, les paralysent-elles chez les autres? Cette circonstance doit tenir évidemment à l'idiosyncrasie de l'individu, au degré et au mode d'irritabilité propre à son cerveau et à son système nerveux, à la manière d'être de ces organes au moment où les causes morales viennent les impressionner. Mais cette influence de la circulation cérébrale sur les passions qui surgissent dans l'esprit et qui l'absorbent, nous explique pourquoi les causes morales tristes et dépressives produisent si souvent la folie avec des délires expansifs, ambitieux, l'état maniaque, l'agitation. Ces

causes, en produisant sur les nerfs vaso-moteurs un effet dépressif, paralysent ces nerfs, d'où la congestion des centres nerveux qui déterminent les phénomènes somatiques et psychiques de l'excitation.

Les causes morales sont appelées à jouer actuellement un grand rôle dans la génération de la folie, toujours cependant chez les personnes dont le cerveau est prédisposé aux affections pathologiques. Les agitations populaires, les discussions politiques toujours si excitantes, les élections qui se renouvellent à courte distance, entretiennent dans les masses une surexcitation permanente. et cette excitation fébrile dans laquelle nous vivons en arrive à devenir un besoin organique qui se manifeste, en toute chose, jusque dans les plaisirs que l'on recherche. Blasée sur le calme et la simplicité, la génération présente subit les effets de la loi physiologique : l'excitation appelle l'excitation. La musique suave et mélodieuse des Mozart, des Méhul, des Boieldieu, des Rossini, des Auber, etc., ne lui suffit plus ; il lui faut de la musique bruyante qui excite vivement le tympan. La finesse, l'esprit et le bon goût ne dominent plus dans les pièces de théâtre, on ne se contente plus de rire et d'être charmé. Pourvu que l'on soit excité, on accepte tout, même les productions les plus stupides, et cela beaucoup plus encore à Paris qu'en province. On se précipite vers cette abominable littérature de crimes réels ou imaginaires qui met continuellement en relief le mauvais côté de l'espèce humaine ; et lorsque, fatigué d'émotion ou de travail, on est forcé de prendre du repos, poursuivi sans cesse par le besoin d'excitation, c'est encore à des excitants que l'on s'adresse, et ces excitants sont des agents toxiques, l'alcool et le tabac. Dans ce tourbillon délétère où les causes morales se heurtent aux causes physiques, où les excès de travail intellectuel contribuent à entretenir l'activité cérébrale dans une tension trop prolongée, comment la folie pathologique ne ferait-elle pas de nombreux ravages ? Le cerveau, comme les autres organes de l'économie, a

des forces de résistance limitées ; et si on le surmène, il succombe à la peine lorsqu'une faiblesse naturelle le prédispose à la chute. La société moderne abuse singulièrement des forces nerveuses ; cet abus, en épuisant le système nerveux, principe de toute activité, détermine un grand nombre d'affections nerveuses et mentales ; ces affections, étant transmises par l'hérédité et étant avivées par la persistance des causes qui agissent d'une manière si funeste sur le système nerveux, maintiennent fort élevé le chiffre des maladies nerveuses, dont le type le plus grave, devenu malheureusement d'une grande fréquence, est la folie paralytique. Cet épuisement nerveux imprime également à la plupart des maladies des autres organes le caractère asténique qui prédomine chez elles depuis vingt ans environ.

Si les Drs Lunier et Legrand-du-Saulle en France, si le Dr Lockart-Robertson en Angleterre, professent l'opinion que la folie n'est pas en progrès de nos jours, en se basant sur la statistique des asiles d'aliénés, cela nous paraît tenir à ce que depuis un certain nombre d'années, les causes productrices de la folie étant arrivées à leur summum d'intensité et produisant depuis lors tout ce qu'elles peuvent produire sur les masses, la folie se trouve être arrivée à son summum de développement possible. La force organique de résistance s'oppose à ce que le nombre actuel des affections nerveuses graves soit dépassé. Mais avant que ce summum ait été atteint, la statistique prouve l'accroissement progressif de la folie. Ainsi, en Angleterre (non comprises l'Irlande et l'Écosse), le nombre des aliénés constaté en 1852 était de 17,402 ; en 1857 il s'élevait à 21,334. En France, le nombre des aliénés en 1818 était de 9,000 environ ; en 1834, Ferrus en évaluait le nombre à 12,000 ; en 1855, d'après Legoyt, le nombre des aliénés s'élevait à 60,293. Toutefois il ne faudrait pas baser le chiffre de la folie exactement sur le chiffre de l'accroissement de la population des Asiles depuis le commencement de ce siècle.

Ce dernier chiffre est beaucoup plus considérable que celui de l'augmentation réelle du nombre des aliénés dans les Asiles, parce qu'à mesure que l'aliénation a été mieux connue et que les préjugés disparaissent, on a amené au médecin une foule de malades que, il y a trente à quarante ans, les familles eussent cachés, ou que la science n'eût pas rangés parmi les aliénés. En Belgique, le nombre des aliénés était de 4,907 en 1853 ; il s'est élevé à 6,451 en 1858. Depuis que le nombre des aliénés a atteint un chiffre considérable, la progression ascendante est moins grande, il est vrai, ce qui a pu faire croire à sa cessation. Cependant elle n'aurait pas cessé de monter si l'on se base sur la proportion relative des aliénés *non indigents* à la population totale en France, de 1847 à 1867. Ainsi, on constate que, en 1847, il y avait 1 aliéné non indigent sur 3,913 habitants, et que, en 1867, la proportion est de 1 aliéné sur 3,577 habitants. Dans les Asiles gratuits, il y a eu aussi une augmentation d'aliénés, mais elle est beaucoup moins importante, à peine sensible ; et c'est seulement sur les aliénés indigents des Asiles que MM. Lunier et Legrand-du-Saulle ont basé leur opinion.

Les époques d'inactivité, d'indifférence et de calme ont toujours été les moins fertiles en folies. Les races humaines inférieures, dont le cerveau ne manifeste pas autant de facultés intellectuelles et morales que le cerveau des races supérieures, et qui se complaisent dans une inaction qui serait insupportable à ces dernières, sont peu sujettes à la folie pathologique, et elles y sont d'autant moins sujettes qu'elles occupent un degré plus bas dans l'échelle des races. Pensant fort peu, ne pensant jamais d'une manière soutenue, animées de sentiments moins nombreux, moins délicats et moins excitables, leur cerveau jouit d'un calme plus régulier, il est moins susceptible d'être altéré, et par conséquent d'être lésé dans ses fonctions ; la folie pathologique a donc moins de prise sur ces races que sur les races supérieures. Cependant on a observé que le nombre des aliénés a aug-

menté chez les nègres en Amérique, depuis qu'ils ont obtenu leur liberté, et que les nègres libres des états du Nord présentaient cinq fois plus d'aliénés que les nègres esclaves des États du Sud. Ce résultat est dû surtout à l'augmentation de travail à laquelle les premiers sont soumis afin d'arriver à se procurer le nécessaire et celui de leur famille, et aussi à exercer leurs nouveaux droits comme citoyens libres. En 1839, M. Brière de Boismont disait : « L'aliénation mentale est d'autant plus fréquente et ses formes sont d'autant plus diverses que les peuples sont plus civilisés, tandis qu'elle devient d'autant plus rare qu'ils sont moins éclairés... Le rapport des aliénés à la population est d'autant plus considérable que les nations ont atteint un plus haut degré de civilisation. » S'il y a une coïncidence entre la fréquence de la folie et le degré de civilisation, n'attribuons pas cependant la fréquence de la folie à la civilisation elle-même, mais aux abus nombreux qu'elle entraîne après elle. L'homme malheureusement abuse de tous les biens ; il n'est ni assez raisonnable, ni assez parfait pour rester dans les limites fixées par la sagesse. Or, les abus de la civilisation faisant sentir leurs effets surtout sur le cerveau et sur le système nerveux, il en résulte qu'ils engendrent de préférence les aliénations mentales et les maladies nerveuses. Mais les abus de la civilisation ne sont point la civilisation elle-même ; ne confondons pas le progrès avec l'état de la société contemporaine.

En résumé, toute activité exagérée de l'esprit, toute excitation vive ou prolongée des sentiments et des passions, peuvent altérer l'activité normale du cerveau, la rendre anomale et déterminer les phénomènes de la folie instinctive, qui peuvent exister sans lésion organique aucune. Puis, cette activité anomale finissant par troubler la nutrition de cet organe, il en résulte des altérations dans son tissu, des désorganisations qui produisent des destructions de facultés, les phénomènes de la démence. Tel est l'ordre de succession qui a lieu dans les phénomènes psychiques et céré-

braux, qui interviennent en général comme cause et comme effet dans les diverses manifestations de la folie pathologique.

B. Quelles sont les causes psychiques et morales de la *folie de l'homme en santé ?* — Quel est le rôle que joue le cerveau concurremment avec ces causes ? — A-t-on observé que la *folie morale de l'homme en santé* se manifeste dans un temps plutôt que dans un autre, sous l'influence de certains événements ou de certaines idées, soit politiques, soit religieuses, ou par l'effet de certaines œuvres d'imagination ?

La folie morale ou instinctive, genre de folie à laquelle est sujet l'homme en santé, est produite, avons-nous démontré, par l'insensibilité morale, par l'inconscience morale en présence des inspirations bizarres, extravagantes, perverses des passions et des sentiments naturels à l'humanité. Étudions en premier lieu le rôle que joue le cerveau comme cause de cette insensibilité.

L'insensibilité morale, base fondamentale de la folie morale, est ou momentanée, ou permanente.

Elle est *momentanée* lorsque, l'individu étant doué de sentiments moraux, la passion qui l'anime étouffe par sa puissance ces nobles instincts de l'âme. Ceux-ci, principes de la raison morale, n'étant plus présents à l'esprit, la passion y règne seule, l'absorbe complétement et l'aveugle. Cette domination momentanée de l'esprit par la passion, domination qui est très-facile chez certains caractères, a sa cause naturelle dans le mode d'activité du cerveau, dans l'excitabilité excessive de cet organe par les causes morales. Voici ce qui se produit alors : La passion détermine une vive excitation cérébrale, démontrée par les phénomènes somatiques qui se manifestent alors. Cette excitation du cerveau réagit à son tour sur l'esprit, en imprimant à la passion cette puissance et cette vivacité par lesquelles elle absorbe et domine le passionné. Ce phénomène psycho-organique est produit, on le voit, par l'effet, en

premier lieu, de l'influence du moral sur le physique prédisposé, et, en second lieu, du physique excité sur le moral. Ce phénomène nous apparaît très-évident dans la colère, état psychique dans lequel l'homme moral perd si souvent la raison, dans lequel il est si souvent envahi et aveuglé par la passion qui l'anime. Voici ce qui se passe alors : Sous l'influence d'une cause morale excitante, une passion est soulevée dans l'esprit, sans l'aveugler cependant. Mais cette passion impressionne vivement le cerveau qui préside à sa manifestation, y détermine même de la congestion qui se propage jusqu'à la face et aux yeux. Or, cette excitation cérébrale, réagissant sur le moral déjà irrité, ajoute un surcroît de vivacité à la passion, *l'esprit se monte*, et la colère augmente au point de dominer, d'absorber et d'aveugler complétement le passionné. C'est ce qu'on aperçoit facilement chez les personnes violentes, dont la figure devient pourpre au moindre souffle des passions. Mais ce phénomème psycho-organique se produit souvent aussi sans congestion; et même, si l'excitation cérébrale, réagissant sur le système du grand sympathique, au lieu de produire la paralysie des nerfs vaso-moteurs, ce qui permet aux capillaires de se distendre et de se congestionner, produit une excitation de ces nerfs et la contraction des capillaires, l'individu devient alors *pâle de colère*.

L'insensibilité morale est *permanente* lorsque l'individu, par le fait d'une imperfection, d'une anomalie naturelle, est dépourvu, soit de sens moral, soit des principaux sentiments généreux, soit même des sentiments d'intérêt personnel bien entendu, sentiments qui inspirent les jugements moraux droits, justes et vrais. Cette insensibilité morale, en présence des passions et des sentiments irrationnels bizarres, exagérés, crée les originaux *incorrigibles*, et, en présence des sentiments pervers, des passions immorales, elle crée les criminels qui commettent le crime de sang-froid, auxquels le remords moral est inconnu. Cette insensibilité morale congéniale, cette absence des sentiments les plus

nobles, *absolue* chez les plus disgraciés, *relative* chez ceux qui le sont moins, a également sa cause dans le mode particulier d'activité qui a été dévolu par les lois naturelles au cerveau de chaque individu.

Nous avons signalé le rôle important que joue l'activité anomale du cerveau, quoique coïncidant avec la santé, dans la folie morale des individus qui, étant animés des sentiments pervers, bizarres, excentriques, tristes et concentrés, sont plus ou moins dénués en même temps des sentiments moraux, seuls capables de combattre dans la conscience les inspirations, les désirs, les impulsions des premiers. Nous avons démontré les liens intimes qui unissent sans lacune l'activité cérébrale pathologique avec l'activité cérébrale anomale, qui est compatible avec la santé, soit indéfiniment, soit seulement pendant un temps plus ou moins long. La parenté de ces différents états cérébraux est même si proche, que l'un d'eux peut transmettre l'autre par la voie de l'hérédité. L'influence du mode d'activité du cerveau sur l'état anomal qui caractérise la folie ne se manifeste-t-il pas avec évidence dans la folie sénile, dans la folie déterminée par certaines causes organiques éloignées qui impressionnent vivement le cerveau, telles que la menstruation, la grossesse, la constipation, les vers intestinaux, etc.; enfin, dans la folie instantanée que détermine l'action de certaines substances toxiques sur le cerveau, telles que les boissons alcooliques prises avec excès? C'est en soulevant des passions étrangères au caractère de l'individu ou en exaltant les passions qui lui sont naturelles, passions qui par leur puissance étouffent les sentiments moraux éléments de la raison, que ces causes, qui agissent sur le cerveau, en troublant son activité, déterminent la folie.

L'activité cérébrale anomale qui préside à la manifestation des mauvais instincts, des caractères bizarres, taciturnes, exagérés, pervers, quoique coïncidant avec la santé pendant une partie assez longue de la vie, peut devenir plus tard pathologique et produire la folie pathologique se ter-

minant par la demence. La bizarrerie, l'extravagance, la perversité la plus variée, inconsciente moralement, précèdent en effet assez souvent la folie pathologique. On dit alors que si l'individu est devenu fou, c'est qu'il n'a pas voulu maîtriser ses passions, et parce qu'il leur a librement cédé. Cette appréciation est erronée. Les passions qui causaient la bizarrerie, l'extravagance, la perversité de ces individus, les aveuglaient déjà avant la maladie, ce qui les rendait incorrigibles. Ces individus, dénués de sentiments moraux, ne sentaient point l'immoralité, l'absurdité de leurs impulsions et de leurs idées ; ils ne pouvaient pas par conséquent les désapprouver et les combattre, aucun motif ne les y engageant dans leur conscience. S'ils sont devenus la proie de la folie pathologique, c'est parce que l'infirmité de leur cerveau, qui causait leur folie morale alors qu'ils étaient en santé, a dégénéré en maladie. Quelques-uns cependant, qui sont sur la pente de la folie pathologique et qui ne sont dominés que momentanément par leurs passions, sentent cette domination après qu'elle a cessé, et ils la déplorent. Comparant leur état psychique de raison avec celui de folie, ils apprécient parfaitement ce qui caractérise la folie, la domination absolue de l'esprit par la passion, et ils disent, sans l'avoir appris, que dans ces moments ils sont fous. Ils déplorent amèrement d'être ainsi dominés, ils voudraient ne plus l'être, ce qui n'empêche pas que lorsque l'activité cérébrale pathologique reparaît, la passion ne les saisisse et ne les domine de rechef. Et, s'ils succombent alors, ce n'est point parce que leurs penchants sont irrésistibles, ainsi qu'on le suppose, c'est parce que aucun élément instinctif moral rationnel n'est présent dans leur conscience pour les combattre, les sentiments moraux étant momentanément étouffés par la passion. Ce n'est que dans la troisième forme des folies instinctives pathologiques, forme très-rare, que l'individu n'est pas aveuglé par sa passion, ce qui lui permet de lutter jusqu'à ce que le désir, le besoin maladif, devienne réellement irrésistible.

CAUSES MORALES DE LA FOLIE DE L'HOMME EN SANTÉ.

L'étude des causes morales de la folie de l'homme en santé est la partie la plus importante de la question qui nous occupe. Ces causes peuvent se rapporter à deux chefs principaux : l'excitation *directe* de la perversité des mauvaises passions, et l'excitation *indirecte* de ces passions par la contagion morale.

1° *Excitation directe de la perversité.* — Lorsqu'une cause excitante des passions se manifeste, un certain nombre d'individus subissent toujours son influence. Dans toute agglomération d'hommes, il s'en rencontre en effet de moralement infirmes, de plus ou moins dénués de sentiments moraux, mais dont la perversité est peu active. Ces individus, n'ayant la pensée et le désir de faire le mal que sous l'influence des causes excitantes des mauvaises passions, vivent indéfiniment d'une manière irréprochable, tant que ces causes ne se présentent pas. Mais, s'ils sont soumis à l'influence de ces causes, leur perversité excitée, rendue active, fait naître en eux des idées et des désirs criminels ; or ces individus, ne réprouvant pas le crime, soit parce qu'ils sont complétement dénués des sentiments moraux qui inspirent la réprobation et l'horreur contre cet acte, soit parce que les passions excitées et qui inspirent le désir du crime ont bientôt étouffé les faibles sentiments moraux que possèdent ces individus, ceux-ci satisfont ce désir alors qu'aucun sentiment moral ne le réprouve et ne le combat plus dans leur conscience, ce qui est très-facile à constater. Lorsque, faute de moyens de transport, les approvisionnements manquaient dans les années de disette, les besoins excitaient toujours la perversité chez quelques personnes de la classe pauvre, et les crimes devenaient momentanément plus fréquents que d'habitude. Les excitations générales, causes violentes de froissement moraux, soulèvent toujours chez ces mêmes individus : la haine, la vengeance,

la cupidité, passions qui les dominent, qui les absorbent facilement, et qui les entraînent alors, dans un état d'aveuglement moral, à commettre des actes que leur conscience ne réprouve plus; aussi ces excitations ne manquent-elles jamais leur effet. Ce n'est pas seulement l'excitation des passions essentiellement mauvaises qui jette l'homme dans les bras de la folie morale dangereuse, et qui augmente momentanément le nombre des crimes; l'excitation de certains sentiments nobles et élevés qui se pervertissent et qui se dévient de la raison sous l'influence de cette excitation, déterminent le même effet. Ainsi, tous les fanatismes produisent la folie morale et enfantent le crime, même chez les personnes douées de sens moral. De notre temps, nous avons pu suivre en Irlande l'influence des agitations politiques et religieuses sur le nombre des crimes commis; nous avons vu ces agitations étouffer complétement le sens moral et tous les autres sentiments humains chez des personnes qui avaient toujours vécu honorablement, soulever dans leur cœur une haine si violente qu'ils se sont crus avoir le droit d'arracher la vie à leurs ennemis politiques, et qu'ils ont commis l'assassinat avec la conviction d'avoir accompli un devoir.

2° *Excitation indirecte de la perversité par la voie de la contagion morale.* — La contagion morale est un fait qui ne saurait être mis en doute; elle est basée sur une loi naturelle que nous avons formulée et que nous répéterons ici: La manifestation d'un élément instinctif, sentiment ou passion, excite ce même élément instinctif, le met en activité, le fait vibrer chez toutes les personnes qui sont susceptibles de l'éprouver vivement. En conséquence, si le récit des actes criminels n'est pas dangereux pour les personnes qui, par la nature de leurs sentiments, réprouvent ces actes, il est incontestable que, pour l'individu mal conformé moralement, pour l'individu qui ayant les germes des instincts pervers est dénué ou trop faiblement doué de sentiments moraux, le récit et la vue des actes

criminels sont dangereux, parce que ces circonstances peuvent exciter en lui des sentiments pervers semblables à ceux qui ont inspiré ces actes, et par conséquent donner à cet individu des idées criminelles, le désir de commettre des actes semblables à ceux dont il vient de prendre connaissance. Or, cet homme étant, en l'absence du sens moral, élément essentiel de la liberté morale, soumis à la loi de l'intérêt, il satisfera inévitablement son désir pervers, si ce désir excité par l'exemple acquiert plus de puissance sur son esprit que les considérations égoïstes rationnelles qui peuvent l'engager à ne pas commettre le mal. Telle est la raison psychologique pour laquelle l'immense publicité que de nos jours l'on donne aux crimes par la voie de toute la presse, et surtout de la presse à bon marché, a une influence funeste sur la moralité publique. Personne ne doute que les bons exemples ne soient contagieux, qu'ils n'inspirent le désir d'accomplir de bonnes actions, et l'on compte avec raison sur ces exemples pour développer chez l'enfant ses facultés morales. Par la même raison, on doit reconnaître que les mauvais exemples développent les germes des mauvais sentiments, de la perversité, qu'ils deviennent une cause génératrice de cet état psychique anomal qui produit le crime, état qui est constitué par la perversité active qui inspire le désir du mal, et par l'insensibilité morale qui enlève à l'homme les moyens de pouvoir combattre ce désir.

Lorsqu'un crime a un grand retentissement, on est certain de voir des actes semblables se produire peu de temps après. Les faits qui démontrent cette vérité sont extrêmement nombreux. Rapportons-en quelques-uns de saillants : En 1857, une femme assassine son mari à New-York, dans des circonstances qui émeuvent la population. Trois autres femmes assassinent leur mari pendant l'agitation causée par ce procès.

Une tentative d'assassinat sur la reine de Grèce, Amélie, par un jeune homme de 17 ans, suivit de près celle qui a

été faite par un jeune étudiant sur la personne du roi de Prusse. B..., l'auteur de ce dernier attentat, avait puisé lui-même dans la contagion le désir qui l'a porté au crime : son idéal était Orsini, l'auteur de l'attentat sur Napoléon III.

L'assassinat de Mgr Sibour, de Paris, par un prêtre, fut suivi de près par une tentative d'assassinat sur Mgr Rossini, de Matera, près de Naples, également par un prêtre.

L'empoisonnement que le Dr Lapommerais, de Paris, commit sur sa femme, fut également suivi de très-près par un crime absolument semblable qui eut pour auteur le docteur Pritchard, de Glascow.

Le journal *le Siècle* raconte que la veille du jour où Philippe, l'assassin des filles publiques, a été condamné à mort, alors que tout Paris s'occupait de ce procès, un individu se présenta à la tombée de la nuit rue Taranne, chez une fille, et essaya de l'étouffer en lui tamponnant la bouche avec un mouchoir ; mais celle-ci, résistant avec énergie, put appeler au secours, ce qui mit l'assassin en fuite. Quelques mois après l'exécution de Philippe, le retentissement donné à ses méfaits par la presse continuait son action contagieuse. « La fille Tisserand, qui raccolait les gens de bas étage, dit le journal *le Droit*, vient d'être assassinée. Si Philippe n'avait pas subi la peine de mort, on lui aurait attribué ce crime, tant il ressemble à celui de la rue Ville-l'Évêque. »

A l'époque où Maurice Roux intenta divers procès à M. Armand, procès qui ont tant occupé les esprits, deux actes à peu près semblables à celui de Roux ont été commis. Le domestique d'un bijoutier vole ses maîtres, se garrotte dans son lit et raconte que ce sont des voleurs qui l'ont attaché et qui ont volé les bijoux. On retrouva ces objets dans le galetas où il les avait cachés. Un autre domestique accuse son maître de l'avoir meurtri de coups. Sa ruse ayant été découverte, il est condamné à la prison et à une amende.

Les journaux de Marseille ayant publié, en 1868, qu'un

enfant avait été abandonné sur la voie publique, à dater de ce moment le même méfait se renouvelle une dizaine de fois en quelques semaines. La répétition du crime d'abandon d'enfant s'est reproduite également dans la même ville en 1872, à la suite aussi de la relation d'un acte semblable publiée dans les journaux.

Le retentissement qu'ont eu en Europe la séquestration et l'assassinat des visiteurs de Marathon, par des bandits grecs, a déterminé une explosion d'actes semblables en Thessalie, en Italie et surtout en Espagne. L'immense publicité donnée par tous les journaux au crime commis par Troppmann a causé un si grand nombre d'attentats sur les personnes, à Paris et dans la banlieue, qu'un journal faisait observer que, depuis ce crime, il n'était pas prudent de se trouver dans les rues de Paris après minuit, surtout dans les quartiers isolés. En province, les assassinats se multiplièrent également à cette époque ; et, chose remarquable ! à Paris ce fut dans les lieux voisins de l'endroit où le massacre avait été exécuté qu'eurent lieu le plus grand nombre d'attentats contre les personnes. Pendant que le crime de Troppmann occupait l'attention publique, trois actes semblables ont été commis : 1° Le *Journal de Vienne*, du 15 janvier 1870, publie ce qui suit : « On vient d'écrouer à la prison un individu qui rappelle dans certains détails les crimes commis par Troppmann. Là encore la cupidité a armé le bras du meurtrier; la victime a trouvé la mort dans un piége qui lui a été tendu, une fosse a été préparée à l'avance pour la recevoir ». 2° Le Belge Dessous le Moustier attira dans un guet-apens les trois frères Thirion et les y massacra. 3° Enfin, à la même époque, il s'est rencontré en Angleterre un contrefacteur de Troppmann qui a exterminé une famille de six à sept personnes.

La tentative d'assassinat commise en chemin de fer près d'Arles, sur le Dr James, a été suivie de près par un assassinat commis sur la même ligne, près de Montélimart, dans un wagon de première classe, pendant la nuit égale-

ment. — A une révolte qui a eu lieu au commencement de 1870, dans un des lycées de Paris, ont succédé immédiatement des actes de rébellion semblables dans divers lycées de province.

Rien n'est contagieux comme le suicide, ou plutôt comme les passions tristes et dépressives qui conduisent à cet acte. Les exemples de cette contagion sont trop nombreux et trop connus pour qu'il soit opportun d'en citer. La contagion morale du dégoût de la vie, du besoin passionné de la quitter, fait tellement de ravages, que rien n'est commun comme les épidémies de suicide.

On ne saurait nier l'influence qu'a exercée sur la production de cet acte la poésie pleine de tristesse et de lamentations qu'a vu naître le commencement de ce siècle. — Le *Childe-Harold* de lord Byron et le *Werther* de Goëthe ont eu de l'écho en France. Dans la littérature charmante de Chateaubriand, Réné, c'est-à-dire l'auteur lui-même, personnification saisissante du génie mélancolique, est pris, en entrant dans la vie, d'un incurable ennui ; il erre dans le monde enveloppé dans sa tristesse. En vain cherche-t-il à découvrir une lueur d'espérance, tout est ténèbres autour de lui. Écoutons Lamartine[1] : «La langueur de toutes choses autour de moi était en merveilleuse consonnance avec ma propre langueur. Elle s'accroissait en la charmant. Je me plongeais dans des abîmes de tristesse ; mais cette tristesse était vivante, assez pleine de pensées, d'impressions, de communications intimes avec l'infini, de clair-obscur dans mon âme, pour que je ne désirasse pas m'y soustraire. Maladie de l'homme, mais maladie dont le sentiment même est un attrait au lieu d'être une douleur, et où la mort ressemble à un voluptueux évanouissement dans l'infini. J'étais résolu de m'y livrer désormais tout entier, à me séquestrer de toute société qui pouvait m'en distraire, et à m'envelopper de silence, de

[1] *Nouvelles Confidences*, p. 31.

solitude et de froideur. » Cette littérature aux accents harmonieux et plaintifs a eu de nombreux enthousiastes; chez les personnes naturellement mélancoliques, elle a dû aviver leur tristesse, exciter dans leur âme le *tædium vitæ* qui, dans le moyen âge, produisit de nombreux suicides dans les monastères.

Les duels sont également très-contagieux. M. Yriarte fait les réflexions suivantes à propos d'une série de duels qui eurent lieu à Paris en octobre 1867: « Comme nous tenons bonne note, jour par jour, des événements parisiens, nous remarquons, pour l'avoir vérifié cinq à six fois, que les duels procèdent comme les épidémies. On signale d'abord un cas isolé produit par quelque cause sérieuse, fatale, d'après les lois du monde. Le second duel est le plus souvent arrangeable, et, s'il a lieu, c'est que les témoins ont fait peu d'efforts pour l'empêcher. Le troisième a une cause légère, le quatrième a à peine un prétexte, le cinquième n'en a pas du tout, et ainsi de suite.»

Le danger que présente la relation des crimes par les journaux a été signalé par divers savants, sans que l'autorité ait jamais tenu compte de leurs sages avertissements. L'opinion de quelques-uns d'entre eux mérite d'être rapportée ici. « Quelques individus, dit Delaplace dans ses *Essais sur les Probabilités*, tiennent de leur organisation ou de pernicieux exemples, des penchants funestes qu'excitent vivement le récit d'une action criminelle devenue l'objet de l'attention publique. Sous ce rapport, la publicité des crimes n'est pas sans danger. » Esquirol, conduit à la même manière de voir par l'observation, désapprouve hautement la relation de ces histoires immorales, et il appuie son opinion sur des faits nombreux. M. Legrand-du-Saulle, éclairé également par l'observation, s'est énergiquement prononcé contre la relation des crimes donnée par les journaux destinés à être lus par le peuple. Citons ses paroles, auxquelles nous souscrivons de grand cœur. « Au milieu des périls dont la société est enveloppée, il en est un qui se repro-

duit chaque jour. Jeté en pâture à tous les oisifs, il devient un de leurs passe-temps habituels; appât du vice, il est plein d'attrait pour la curiosité publique; école du scandale, du crime, du suicide et de la folie, il favorise trop souvent l'éclosion et le développement de ces instincts pervers qui, à un moment donné, *sont assez forts pour étouffer la voix de la conscience*, et pour précipiter des âmes dégradées ou des intelligences faciles à défaillir, sur cette pente fatale qui aboutit à trois chemins également terribles : le bagne, la morgue, la maison des fous. Ce péril, c'est la publicité accordée par tous les journaux à ces lugubres histoires, à ces tragiques comptes-rendus qu'enregistre avec un regrettable empressement la chronique des faits divers. Si les dossiers de la justice criminelle, si les cartons de la Préfecture de police vont sans cesse grossissants, n'en cherchez pas ailleurs la cause principale....

» Si l'imitation contagieuse existe [1], et personne n'en saurait douter à propos d'une foule d'actes ordinaires de la vie, à plus forte raison doit-on l'admettre dans les cas où les facultés intellectuelles morales et affectives sont en jeu. Eh bien! pourquoi familiariser les cerveaux fragiles, les organisations impressionnables, les sujets débiles, méchants ou corrompus, avec ces permanentes exhibitions de torture de fer, de corde ou de poison? pourquoi établir ces frottements continuels entre l'âme paisible et cet être grangrené dont l'arme a semé l'épouvante et le deuil ?

---

[1] Nous devons signaler ici l'erreur contenue dans les mots: *imitation contagieuse*, ou encore dans ceux-ci : tel acte est dû à l'imitation ; expressions qui ont cours même dans les ouvrages scientifiques. Qu'est-ce, en effet, que l'imitation? C'est l'action d'imiter, pas autre chose. En faisant attention au sens propre de ce mot, on voit donc combien les expressions que nous venons de signaler sont fausses. Dans ce cas, le mot imitation est mis à la place que devrait occuper le mot exemple. Ainsi, on devrait dire: exemple contagieux. — Tel acte imité est dû à l'exemple, car l'exemple est réellement le moyen par lequel deviennent actives les trois causes qui produisent l'acte imité, l'imitation : 1° l'instinct d'imitation ; 2° la loi de l'intérêt ; 3° la contagion morale.

» Que l'on fasse des recueils spéciaux pour les besoins de la science, de la magistrature et du barreau, c'est évidemment fort utile; mais que l'on ne mette pas dans les mains de tous cet instrument de corruption morale! A ce prix, vous verrez diminuer les chiffres aujourd'hui si élevés du crime et de la mort volontaire... Un jeune ouvrier assassine un bijoutier et enfouit sa victime dans une caisse qu'il porte au chemin de fer. Le procès se juge, et le coupable est condamné à mort. Les journaux exploitant cet événement, cela fit grand bruit il y a huit à neuf ans, et depuis on a pu déjà retrouver une dizaine de cadavres dans des colis destinés à la petite vitesse.

» J'apprécie hautement, continue M. Legrand-du-Saulle, les services qu'ont rendus les journaux; mais la presse, comme toutes les institutions humaines, a des qualités, des défauts et des dangers. Ses qualités rachetant de beaucoup ses défauts, je ne m'en prends qu'à ses dangers, et je les attaque en homme convaincu que la liberté d'écrire ne doit pas prévaloir contre les vrais intérêts de l'humanité[1] »

Le Dr Bouchut, dont la manière de voir est semblable sur la question qui nous occupe, dit qu'il devrait y avoir dans la société une sorte de lazaret moral, pour y enfouir, aussitôt qu'ils se montrent, les désordres moraux et nerveux dont la propriété contagieuse est établie[2].

M. Brière de Boismont, qui croit à la contagion morale, ne pense pas cependant que la relation des crimes par les journaux puisse devenir une cause de crime. Il donne pour raison que les viols, lesquels sont jugés à huis-clos, et dont les journaux ne rapportent pas les détails, n'en ont pas moins considérablement augmenté. Cette raison ne serait valable que si la contagion morale était la seule cause du crime.

---

1 *La Folie devant les Tribunaux*, p. 535.
2 *Nouveaux éléments de pathologie générale*, p. 142.

D'autres personnes reconnaissent bien l'inconvénient qui résulte de la publication des actes criminels, mais elles ne lui attribuent du danger que parce que, à côté de ces actes pervers, on ne publie pas les actes honnêtes qui ont été accomplis. Il faut bien peu connaître le cœur humain pour ne pas comprendre que les honneurs de l'attention publique seront toujours pour les actes criminels, bien plus émouvants en général que les actes moraux remarquables, actes du reste qui sont publiés par les journaux lorsqu'ils se présentent. L'homme, naturellement avide d'émotions, et surtout d'émotions vives, a toujours préféré de mauvais drames à de bonnes comédies ou à de gais vaudevilles, parce qu'il préfère être ému vivement que de l'être agréablement. Ne nous faisons point illusion sur l'effet des bons exemples. Ceux-ci, toujours d'après la loi sur laquelle est basée la contagion morale, ne sont profitables qu'aux personnes dont les sentiments moraux sont assez développés pour qu'elles soient capables d'apprécier moralement ces exemples, d'en être touchées. Comment ces exemples pourraient-ils exciter des sentiments qui n'existent point ou dont les germes, trop faibles pour se développer d'eux-mêmes, n'ont point été fécondés par une éducation morale longtemps prolongée? L'homme animé de sentiments pervers, chez lequel les sentiments moraux sont nuls ou très-faibles, et qui lira le récit des actes vertueux, ne sera point favorablement influencé par cette lecture. Il peut même en tirer parti pour commettre quelque acte criminel, si ses mauvais sentiments le portent à commettre cet acte. Les journaux de Marseille rapportèrent qu'un jeune mousse nommé Perret était resté à bord d'un navire en perdition, pour ne pas abandonner un de ses compagnons malade, alors que l'équipage s'était sauvé dans la chaloupe, et qu'il avait été assez heureux pour ramener le navire dans le port. Un jeune vaurien ayant lu ce fait, s'habille en matelot, fait graver le nom de Perret sur son chapeau, et sous cette enseigne il fait de nombreuses dupes. Tel est le

profit que les êtres pervers et dénués de sentiments moraux tirent de la lecture des belles actions. Est-ce à dire pour cela que cette lecture soit inutile et même nuisible ? Loin de là ; elle est très-favorable aux personnes qui sentent la moralité, la beauté des actes, parce qu'elle excite leurs bons sentiments. Quant aux pervers, dont les sentiments moraux sont très-incomplets, faibles ou nuls, les bonnes lectures ne sont qu'un adjuvant dans le traitement moral dont ces individus ont besoin ; seules, ces lectures sont impuissantes à les convertir au bien, à améliorer leur état instinctif.

C'est principalement dans les journaux à bas prix et destinés au peuple, que la relation des actes immoraux, des procès de Cours d'assises, devraient être sévèrement interdite ; et malheureusement c'est en grande partie sur les scènes émouvantes et dangereuses qui figurent dans ces procès, que compte la direction de ces feuilles pour assurer leur débit. Ce n'est pas sans raison que l'on a dit qu'avec le crime, ces journaux se tirent à vingt, à trente mille exemplaires, tandis que, avec l'innocence, ils ne se tireraient pas à trois mille. Avec les détails du crime commis par Troppmann, les numéros du *Figaro* et du *Gaulois* ont été vendus jusqu'au nombre de trente et même de quarante mille exemplaires par jour, et *le Petit Journal* jusqu'à celui de cinq cent mille ! ! A ce propos, *le Nouvelliste*, de Marseille, du 12 décembre 1869, rapporte ce qui suit : « M. Millaud, directeur du *Petit Journal*, voulant faire bénéficier ses rédacteurs et employés des bénéfices énormes rapportés par le crime commis à Pantin, les a réunis chez Lemardelay. Trois cents convives assistaient au festin, des chansons furent improvisées. M. M..., après avoir exposé la situation de l'entreprise, conclut par un toast porté à Troppmann, le bienfaiteur de la compagnie qui exploite le crime avec tant de succès.» Une pareille manifestation, faite à l'occasion d'un massacre qui plonge une famille dans la désolation et qui jette tous les honnêtes gens dans la stupeur; en présence de l'échafaud auquel était destiné par les lois le malheureux

déshérité de la nature, idiot moralement, dénué de tous les sentiments humains, sans remords après le crime, comme sans réprobation contre son projet longuement prémédité, une pareille manifestation, disons-nous, n'est-elle pas presque aussi hideuse que le crime lui-même, et ne dénote-t-elle pas chez ses promoteurs une bien pauvre nature morale? Comment! parmi ces trois cents conviés, pas une voix ne s'est-elle trouvée pour protester contre l'inconvenance de pareilles manifestations! Ce fait ne caractérise-t-il pas l'état moral de la capitale?

Depuis près de vingt ans, les directeurs des petits journaux de la capitale, instruits par le succès des romans modernes, ont cherché à assurer la vente de leur marchandise en intéressant vivement le lecteur; or, comme ce qui émeut le plus est ce qui intéresse davantage, ils ont publié en feuilletons de lugubres histoires émouvantes qui ont parfaitement atteint le but désiré. Ces productions immorales attirèrent l'attention de M. Billault, alors ministre de l'intérieur, qui, dans une circulaire en date du 1er juillet 1860, appela sur elles l'attention des préfets. « Cette littérature facile, est-il dit dans la circulaire, ne cherchant le succès que dans le cynisme de ses tableaux, l'immoralité de ses intrigues, les étranges perversités de ses héros, a pris de nos jours un triste développement. Elle s'est infiltrée partout, sous toutes les formes, dans les grands et les petits journaux et dans une foule de publications malsaines uniquement consacrées à l'exploitation de cette littérature qui se vend à vil prix. Pour qui conserve encore quelque respect de la décence et du bon goût, un tel débordement est déplorable. Il est plus que temps d'y mettre un terme. » Rien n'est dangereux, en effet, pour certains esprits moralement faibles, comme d'être jetés dans un monde fantastique et criminel. Demandons-en la preuve au fait : Deux jeunes gens mineurs, dont le procès criminel a été débattu devant les assises de Paris en février 1866, Brouillard et Serreau, assassinent, rue de

Clichy, une marchande à la toilette. Elle fut assommée, puis étranglée. Ce crime leur fut suggéré, dirent-ils, par la lecture d'un roman, et ils l'ont exécuté en prenant pour modèle Delmona, le héros du roman en question. Sans la lecture de ce livre, qui a excité leurs sentiments pervers, ces jeunes gens, dénués des nobles sentiments humains, qui n'ont ressenti ni réprobation morale contre leur projet criminel, ni remords après l'avoir accompli, eussent pu ne pas devenir assassins.

Des créations de fantaisie, on a passé aux faits réels. La reproduction de ces faits exigeait moins de frais de rédaction et moins d'efforts d'imagination. On a donc fouillé cette veine empoisonnée dans la *Gazette des Tribunaux*, et on l'a exploitée avec ardeur. On a reproduit en feuilletons les procès criminels les plus horribles et les plus émouvants, on a nourri le peuple et la jeune génération de récits atroces en ne leur épargnant aucune des circonstances les plus cruelles. On a préparé ainsi de longue date le terrain qui devait produire le règne de la Commune avec son hideux cortége de pillages, d'incendies et de meurtres.

Le succès des petits journaux de la capitale, les fortunes rapides qui se sont faites avec ce moyen éminemment corrupteur, ont enhardi les industriels de la province, qui ont suivi la route tracée; et les villes de second et même de troisième ordre ont eu des petits journaux à bon marché, spécialement destinés à répandre dans le peuple les idées subversives, immorales et criminelles. Chose plus honteuse encore ! la vente publique n'a pas paru suffisante pour le débit de ces journaux, les rues ont été parcourues pendant longtemps par des crieurs qui annonçaient d'une voix étourdissante d'horribles détails pour le numéro du jour. L'autorité mit enfin un terme à ce scandale. Quelle école de démoralisation, et comme cette école a porté ses fruits dans la génération présente!

Malgré la diminution de la misère, cause si souvent excitante de la perversité ; malgré les moyens de surveillance

qui ont considérablement augmenté, et qui ont été facilités par l'ouverture de nombreuses et larges voies de communication dans les villes et dans les campagnes, deux circonstances qui auraient dû amener une diminution dans le nombre des crimes commis, il n'est pas moins vrai que ce nombre est sans cesse persistantet qu'il tendrait mêmeà augmenter depuis quelques années. S'il en est ainsi, nous devons en attribuer la cause à deux sources de perversion morale qui ont pris une grande extension dans ces derniers temps: l'abus des boissons alcooliques et le dévergondage de la presse. Singulière destinée que celle de l'humanité! Du moment où certaines causes de perversion et de méfaits tendent à disparaître, aussitôt on en voit poindre de nouvelles, de sorte que le chiffre des crimes commis reste, à peu de chose près, toujours le même.

Malgré ce fait peu consolant, il n'est pas moins du devoir de la science de signaler sans cesse les causes de perversion morale à mesure qu'elles se présentent, et de lutter constamment contre elles. La psychologie ne doit pas s'en tenir à jouer un rôle purement spéculatif; elle doit affirmer son utilité par des considérations pratiques, et en cherchant à les faire prévaloir, sous peine de tomber dans le discrédit. Si l'on mettait à profit ses enseignements, on verrait diminuer les manifestations de la folie morale chez l'homme en santé, on verrait s'abaisser le chiffre des crimes qui désolent la société. Malheureusement rien n'est lent et difficile comme le progrès, comme la disparition des abus: tant d'intérêts viennent mettre des entraves à la marche du premier et à la suppression des seconds!

Nous compléterons ce que nous avons à dire sur le rôle que jouent, dans la production de la folie morale de l'homme en santé, les causes démoralisatrices puisées dans certaines idées politiques, sociales, religieuses, dans l'article suivant, consacré aux folies épidémiques.

ARTICLE II.

Y a-t-il des folies épidémiques, et comment faut-il les expliquer ?

A. Réponse à cette question sur ce qui concerne les folies pathologiques.

Il n'y a pas d'épidémies de ces folies; les faits sont positifs à cet égard. Ils ne nous montrent aucune épidémie de lypémanie, des folies dites monomanies, de manie, et l'on conçoit qu'il doive en être ainsi. Supposons que des causes morales et physiques intenses déterminent un trouble profond dans les fonctions cérébrales chez un grand nombre d'individus, et produisent un plus grand nombre de folies pathologiques que d'habitude : les aliénations mentales qui se manifesteront à cette occasion n'auront jamais un caractère épidémique, les modes si divers d'impressionnabilité des cerveaux s'opposant à ce résultat. En premier lieu, les causes physiques et morales, lorsqu'elles sont efficaces, déterminent le trouble cérébral générateur de la folie pathologique, promptement chez les uns, plus ou moins tard chez les autres, c'est-à-dire après une période plus ou moins longue d'incubation; si bien que les individus impressionnés par les mêmes causes deviendront fous à des époques très-différentes et non en même temps. En second lieu, ceux qui deviennent fous à peu près en même temps sous l'influence de ces mêmes causes, présentent, par le fait de la différence qui existe dans le mode d'impressionnabilité de leur cerveau, les folies les plus variées. Chez les uns, ce sera une des nombreuses variétés des folies instinctives ou gaies, ou tristes; chez d'autres, ce sera une autre variété de ces folies, ou un accès de manie, ou la folie paralytique, etc... De plus, les événements actuels émouvants, causes morales de la folie, peuvent bien être pris par quelques-uns de ces malades pour

objet de leur délire; mais tous ne s'en empareront pas. Pour que les malades s'accommodent de ces événements comme point de départ de leurs idées délirantes, il faut que la passion soulevée par l'état pathologique trouve en eux une base qui soit à sa convenance; et encore, chacun des fous qui adopteront ces événements construira sur ceux-ci des délires différents conformes, soit aux tendances de la passion qui domine son esprit, passion qui n'est jamais exactement la même chez chacun d'eux, soit aux idées dont il nourrit plus particulièrement son esprit. Enfin, jamais un fou malade ne modifiera son délire conformément au délire de son voisin, Pour cela, il faudrait que sa passion pût être modifiée par le contact des passions qui animent les autres fous; or, cela n'arrive point. La passion imposée par un état organique pathologique est intraitable. Le contact moral, qui a un pouvoir modificateur si puissant chez l'homme en santé, n'a aucun pouvoir chez le malade. Au milieu d'individus dont les passions sont tristes, un homme gai et en santé peut subir la contagion de la tristesse ; mais le fou malade dont la folie est gaie, expansive, ambitieuse, restera gai, expansif, satisfait, au milieu de lypémaniaques, tant que l'état de son cerveau lui imposera les passions gaies. Tous ces motifs expliquent pourquoi, même sous l'influence de causes capables de faire naître la folie pathologique, cette folie n'apparaîtra jamais en quantité considérable avec des caractères identiques, et pourquoi, par conséquent, elle n'apparaîtra pas avec les caractères qui constituent une épidémie.

Si c'est par l'étude des faits que nous avons constaté l'absence d'épidémies de folies pathologiques, c'est à l'étude psychologique de la folie que nous devons d'avoir trouvé l'explication de cette absence.

B. Réponse à la question : Y a-t-il des folies épidémiques chez les hommes en santé, et comment faut-il les expliquer?

Dans le Mémoire que nous avions présenté pour le concours sur la folie au point de vue philosophique, en 1869, concours qui fut prorogé jusqu'en 1872, par insuffisance des Mémoires, nous avions également posé en principe que les folies réellement pathologiques ne se manifestaient jamais sous forme épidémique. Nous admettions, comme aujourd'hui, l'existence des folies épidémiques, mais nous les rattachions à un état névropathique hystérique, état qui, quoique pathologique au fond, est beaucoup moins grave et de toute autre nature que celui qui produit les diverses folies pathologiques proprement dites, les monomanies, la lypémanie, la manie, et qui se terminent par la démence. Nous attribuions l'origine de ces folies épidémiques, que nous appelions *hystériques*, à des causes morales. Notre opinion était donc alors de n'admettre l'existence des épidémies de folie que sous l'influence d'un état névropathique hystérique, et nous n'admettions pas des épidémies de folie chez l'homme en santé complète. Sur ce point, une étude plus approfondie des faits nous obligeant à modifier notre première opinion, nous formulerons ainsi notre manière de voir actuelle : *Il n'y a des épidémies de folie que chez l'homme en santé, et la cause qui les produit est la contagion morale. L'état névropathique hystérique qui se montre assez souvent dans ces épidémies n'est point la cause de ces épidémies, il est un épiphénomène qui n'est ni nécessaire, ni constant, car il ne se manifeste que dans certaines conditions. Cet état hystérique est le produit, soit de causes physiques débilitantes, délétères pour le système nerveux, soit de l'excitation de ce système, déterminée par l'exaltation des sentiments et des passions que la contagion morale a généralisés ; c'est-à-dire, cet état hystérique est le produit de l'influence que le moral exerce sur le système nerveux.*

Cet état névropathique est toujours en rapport avec l'intensité de ces deux causes, l'une morale et l'autre physique. Telle est la thèse que nous nous proposons de développer.

Toutes les circonstances qui ébranlent vivement le moral d'un certain nombre d'individus, qui suraxcitent leurs sentiments, qui soulèvent en eux des passions, excitent, soit directement par elles-mêmes, soit indirectement par l'effet de la contagion morale, des sentiments, des passions semblables, et par conséquent des délires semblables, chez un grand nombre de personnes et même chez des populations entières. La contagion des éléments instinctifs est d'autant plus active que les populations sont plus ignorantes et incultes. Dépourvues des lumières de la science, de ces lumières de la raison intellectuelle qui sont les seuls moyens avec lesquels il soit possible de lutter efficacement contre les inspirations irrationnelles du sentiment du merveilleux et de neutraliser certaines causes excitantes des passions, ces populations subissent inévitablement les effets de la contagion instinctive. L'objet excitateur, étant ce qui fixe la pensée de tous les excités, devient l'objet du délire de tous, et ce délire, étant le même chez tous, revêt réellement un caractère épidémique. Que certains sentiments énergiques tels que la crainte, le sentiment religieux, le sentiment du merveilleux, soient vivement excités dans les masses ignorantes, esclaves de leur imagination, aussitôt l'on voit apparaître certaines folies épidémiques. Que des causes de perversion morale ne soient point arrêtées dans leur essor, qu'au contraire elles soient propagées par une mauvaise administration, aussitôt l'on voit se développer des folies d'un autre genre, qui se propagent peu à peu et qui infectent des populations entières. C'est sous l'influence de telles causes que de nos jours le socialisme et tous ses dérivés ont pris naissance et se sont propagés. Sous l'influence de ces excitations générales, les idées les plus absurdes, les plus extravagantes, les plus impossibles, sont adoptées avec enthousiasme, elles absorbent l'esprit des excités

directs et des contagionnés, elles le dominent et l'aveuglent. La croyance invincible à la réalité et à la bonté des inspirations irrationnelles provenant des passions excitées, croyance qui résulte de l'aveuglement moral dans lequel se trouvent ces passionnés, prouve qu'ils sont réellement fous à l'égard de ces inspirations. Dans l'état d'exaltation où se trouvent les esprits, l'objet du délire est parfois d'autant plus généralement adopté qu'il est moins compréhensible, plus absurde, et que les populations se trouvent davantage sous l'influence du sentiment du merveilleux, sentiment si développé dans les populations peu éclairées des montagnes.

Lorsque, à l'exaltation passionnée et continue de l'esprit, viennent se joindre des causes physiques débilitantes, telles que les jeûnes forcés par la misère et la famine, ou les jeûnes volontaires religieux, tels que le froid, les intempéries des saisons, etc., aux phénomènes psychiques constitutifs de la folie vient se joindre une maladie nerveuse hystérique, peu grave de sa nature. Chez certains sujets très-impressionnables, chez les femmes et les enfants surtout, l'influence du moral sur le système nerveux peut suffire seule, sans l'intervention des causes physiques débilitantes, pour déterminer les phénomènes hystériques.

Ces phénomènes sont : les convulsions hystériques, la catalepsie, l'anesthésie, l'analgésie, l'hyperesthésie, la léthargie complète ou incomplète, le somnambulisme ; ce sont encore les états nerveux qui produisent les hallucinations, les visions, les illusions sensorielles. La production de ces phénomènes somatiques et leur intensité dépendent de l'impressionnabilité des divers centres nerveux autres que le cerveau. Il arrive même des cas où le trouble nerveux qui a sa source dans les causes morales se fixe plutôt sur ces divers centres que sur le cerveau lui-même, si bien que les phénomènes hystériques dominent les phénomènes psychiques d'exaltation et de folie, ou peuvent même être produits à l'exclusion de ces derniers. Dans ces cas, les

phénomènes hystériques sont seulement convulsifs, et l'on rencontre alors des épidémies convulsives par causes morales, épidémies en général fort restreintes.

Sous l'influence des causes morales, de leur effet contagieux et des causes physiques débilitantes, on peut donc voir se développer, ou des épidémies purement morales, ou des épidémies hystérico-morales, ou des épidémies convulsives. La plupart des individus impressionnés par les causes morales ne tombent point dans les maladies cérébrales graves qui produisent la folie essentiellement pathologique ; leur état hystérique guérit, non par un traitement médical proprement dit, mais par la suppression des causes morales excitantes, et en faisant cesser l'effet pernicieux de la contagion au moyen de l'isolement des contaminés par l'éloignement des personnes les plus impressionnées, les plus excitées par les causes morales. Cependant un certain nombre de ces impressionnés, ceux dont le cerveau est prédisposé aux altérations graves, tombent dans la lypémanie ou dans la manie, et finissent leurs jours dans la démence. Leur cerveau, plus fragile, ne pouvant résister aux assauts continus des causes perturbatrices morales, finit par devenir le siége d'une activité pathologique, et enfin par subir des désorganisations dans son tissu.

Les médecins aliénistes appellent en général *épidémies intellectuelles* les folies épidémiques. Le moral, et non l'intelligence, étant spécialement en cause dans ces épidémies, nous les appellerons : *épidémies morales*. Ce qui les détermine, c'est en effet le moral excité, profondément troublé, perverti, lequel finit par présenter tous les caractères psychologiques de la folie; c'est le moral qui, réagissant sur le cerveau, et par cet organe sur tout le système nerveux, produit les phénomènes hystériques, si remarquables dans ces épidémies. L'excitation morale, une fois allumée dans un foyer, se répand par la contagion des passions, et c'est surtout par cette contagion qui soulève des passions et des

idées semblables, que la folie manifestée par tous les contaminés prend un caractère identique, et par conséquent épidémique. Cependant on aurait tort de dire que c'est la folie qui est contagieuse ; c'est la passion seule qui est contagieuse, en excitant par sa manifestation la même passion chez tous ceux qui sont susceptibles de l'éprouver; puis cette passion ne produit la folie chez ceux qui l'éprouvent, que parce qu'elle les domine, les absorbe et les aveugle.

Les épidémies morales les plus remarquables tirent leur origine du sentiment religieux, sentiment complexe, composé des sentiments les plus vivaces et les plus excitables du cœur humain, tels que l'espérance, la crainte, la vénération, le sentiment du merveilleux, etc. Les principales folies épidémiques ont, selon leur objet, reçu le nom de théomanie, de démonolâtrie, de démonopathie et de zoanthropie. Nous indiquerons succinctement les principaux caractères de ces différentes folies, qui ont été si bien décrites *in extenso* par M. Calmeil.

La *Théomanie* a pour objet les idées qui se rapportent à l'être suprême, aux anges, à la mysticité, aux miracles, aux prédictions d'événements futurs. Les théomanes se croient toujours prophètes; c'est Dieu qui parle par leur bouche; ils ont la prétention de réformer les religions et de faire des miracles. Ces exaltés ont des hallucinations, des illusions, des visions en rapport avec leurs idées délirantes, phénomènes qui les confirment dans ces idées. Parmi les exaltés dont les idées ont eu principalement pour objet le monde surnaturel, on doit compter Jeanne d'Arc. Mais, hâtons-nous de le proclamer, chez elle l'exaltation n'a jamais atteint le délire, la déraison, chose assez rare. L'excitation cérébrale qu'entretenait l'exaltation de ses nobles sentiments, stimulés par les circonstances, n'a jamais franchi le cercle de l'état physiologique, et aucun phénomène névropathique important ne s'est manifesté chez elle. Cette excitation cérébrale physiologique, qui est celle à laquelle sont sujets les penseurs profonds et tenaces, n'a fait qu'a-

viver dans son esprit les éléments intellectuels et moraux de la raison. Ces éléments, naturellement développés et accidentellement excités, lui procurèrent un jugement d'une grande rectitude, un coup d'œil droit et perçant, une volonté ferme, un courage indomptable basé sur le sentiment du devoir, une éloquence noble et hardie, une conviction profonde, des vues sages qui lui permirent de donner des conseils fort utiles à sa patrie et à son roi. Les hallucinations de la vue et de l'ouïe qu'elle a eues dès l'âge de 13 ans étaient conformes à ses croyances religieuses; elles étaient la conséquence, chez une personne organiquement prédisposée à ce phénomène, de l'état d'excitation que la pensée continue entretenait dans son cerveau, excitation qui se propageait aux ganglions et aux nerfs sensitifs. Ces hallucinations ont toujours coïncidé avec l'intégrité parfaite de la raison. L'explication de cette coïncidence se trouve dans l'analyse que nous avons donnée de l'hallucination; et la possibilité de cette coïncidence est aujourd'hui reconnue par les médecins aliénistes. Malgré son exaltation et ses hallucinations, Jeanne d'Arc n'a jamais eu aucun point de contact avec la folie, parce que, de même que chez d'autres illustres exaltés par de nobles sentiments, et également hallucinés, l'exaltation n'a jamais franchi les bornes de la raison, et parce que l'on peut être halluciné sans être fou. Si nous avons été amené à parler d'elle dans cet article, consacré aux folies morales épidémiques, c'est principalement à cause des faits suivants de contagion morale auxquels cette noble infortunée donna lieu. Son exaltation se propagea parmi quelques personnes impressionnables de son sexe; et sa fin épouvantable, provoquée par une accusation de sorcellerie, n'empêcha pas deux jeunes filles des environs de Paris, qui ne restèrent peut-être pas comme Jeanne d'Arc dans les limites de la raison, de se déclarer inspirées, répétant que Dieu avait jeté les yeux sur elles pour continuer la mission de Jeanne. L'autorité ecclésiastique décida que, comme celle-ci, elles avaient le cerveau troublé par l'es-

prit malin. L'une de ces théomanes, trompée par ses hallucinations, ayant soutenu que c'était réellement Dieu qui l'inspirait, fut livrée aux flammes. L'autre, s'étant rétractée par la crainte du supplice, échappa à la mort violente.

« La théomanie et le fanatisme religieux se touchent de près », a dit avec raison M. Calmeil. En effet, lorsque l'exaltation religieuse extravagante est concentrée sur une idée religieuse elle-même, lorsque cette exaltation ne sort pas de son objet, elle produit la théomanie ; si, mise au service des diverses passions humaines, l'idée religieuse n'est que le prétexte de leur expansion et le manteau sous lequel ces passions, lorsqu'elles aveuglent l'esprit, se couvrent pour se donner une apparence de raison, cette exaltation produit le fanatisme religieux, fanatisme toujours terrible, parce que celui qui en est atteint a la conviction que toutes les extravagances et les cruautés qu'il rêve et qu'il commet servent l'intérêt de la divinité et sont approuvées par elle.

Toutes les religions ont eu des exaltés, des inspirés se disant prophètes, qui étaient, les uns en état de santé parfaite, les autres dans un état névropathique ; et c'est principalement aux époques de calamités et de persécutions que ces prophètes ont surgi. Ces exaltés prêchaient la pénitence et la pratiquaient eux-mêmes avec rigueur. Sous l'influence de ces prédications excitantes et de l'état d'affaiblissement des organes, que produisait l'abstinence, l'exaltation religieuse irrationnelle, accompagnée ou non de divers phénomènes hystériques, se généralisait, et parfois même l'état névropathique dégénérait en un état plus grave qui conduisait à la démence et à la mort.

Les anabaptistes offrirent de nombreux exemples de théomanie. Il n'est sorte d'extravagances et de crimes que, dans leurs délires, ils ne commirent. Leurs prédications étaient fort souvent précédées ou suivies d'accès convulsifs ; une grande altération régnait alors sur leur visage, puis ils tombaient sur le sol, tournaient la bouche, les

yeux, et semblaient être aux prises avec le démon ; d'autres, après être restés dans une position extatique, comme absorbés par une vision, ayant pendant des heures entières les yeux attachés au ciel, faisaient des gestes, des contorsions; puis ils tombaient à terre, tremblant de tous leurs membres; ou bien ils restaient dans un état de raideur cataleptique, ne laissant apercevoir aucun signe de respiration. Dans leurs prédications, ils annonçaient toujours les plus grands malheurs. Rien ne pouvait vaincre la conviction qu'ils avaient d'être inspirés de Dieu et de parler en son nom. Ils se laissaient mutiler, torturer, mettre à mort par centaines plutôt que de renier cette conviction ; des hallucinations et des visions les confirmaient dans leurs folles idées, et, loin de craindre les supplices et la mort, ils semblaient les appeler, ainsi que firent tant d'autres exaltés religieux. L'un crie à l'exécuteur : « Frappe, bourreau, c'est pour Jésus, pour son baptême que je souffre. Frappe et fais de mon corps une victime agréable à l'Éternel ! » Quelle étrange aberration ! Voilà bien le délire passionné qui, d'un point de départ enfanté par la passion, en arrive logiquement aux conséquences les plus cruelles. Une femme anabaptiste s'étant persuadée que le Seigneur la soutiendrait par des aliments invisibles si elle tentait, comme Jésus, de jeûner pendant quarante jours, se laisse mourir d'épuisement plutôt que de renoncer à sa conviction. Bien des fous malades agissent ainsi, et par le même motif délirant. A Saint-Gall, on vit un frère trancher la tête à son frère en pleine assemblée de parents et d'amis, pour prouver que, semblable à Abraham, il était capable de tout pour obéir aux ordres qu'il venait de recevoir du Seigneur. Puis, dans la chaleur de son furieux enthousiasme, il sort, tenant à la main l'épée fumante du sang de son frère, et criant d'une voix effrayante : La volonté du Père est accomplie !

Les meurtres commis dans le but de se conformer aux ordres du Très-Haut, le sacrifice de soi-même ou d'autrui, ne furent point rares chez ces exaltés. Les croyances qui les

poussaient aux actes les plus criminels, avec la conviction d'accomplir des œuvres méritoires, démontrent à quel degré d'extravagance la folie peut s'élever, et combien il est facile à la folie morale de se répandre chez les hommes en santé, au moyen de la contagion des passions excitées. Faisons encore la remarque que les fanatiques qui sont assez exaltés pour sacrifier leurs opposants lorsque ceux-ci sont les plus faibles, sont ceux qui font le plus facilement le sacrifice de leur propre vie lorsque les circonstances semblent le leur commander. La férocité de la passion qui les domine et les aveugle ne fait que changer d'objet.

L'état moral des anabaptistes était réellement celui de la folie. Leur aveuglement à l'égard de leurs idées extravagantes et criminelles était tel, que leur conscience les jugeait bonnes, qu'elle approuvait complétement les actes cruels demandés par leurs passions. Arrêtons-nous un instant sur les causes morales qui ont déterminé l'épidémie anabaptiste. Leur connaissance offre une certaine importance ; car, ainsi que nous le verrons dans le cours de notre travail, la nature des causes morales et des passions soulevées a une influence très-marquée sur la production des phénomènes névropathiques. L'observation démontre en effet que ces phénomènes nerveux ont pour cause l'excitation de l'esprit, non point par toute passion quelconque, mais seulement par les passions de noble origine qui produisent le fanatisme, passions qui paraissent seules être capables d'impressionner suffisamment le cerveau qui les manifeste, et par suite les autres organes nerveux, pour troubler violemment tout le système, tandis que les passions basses et viles, bien que par leur propagation elles puissent déterminer des épidémies morales, n'impressionnent pas suffisamment le cerveau et le système nerveux pour soulever des phénomènes névropathiques.

La passion qui a été le point de départ de l'épidémie anabaptiste a été une passion basse, celle de posséder le bien d'autrui, d'être riche sans travailler, passion qui inspira

le partage des terres, passion communiste, socialiste, c'est-à-dire antisociale. Cette passion, qui n'est autre que la convoitise, a toujours existé. Elle est même un peu endémique sur toute la surface du globe, ne se manifestant que par des cas isolés quoique assez nombreux; cependant, à différentes époques, elle a pris un caractère épidémique sous l'influence de l'excitation de la cupidité, fomentée par quelques meneurs et propagée par la contagion. Mais au moyen âge, le sentiment religieux se mêlant à tout et dominant tout, ce fut au nom de la divinité que l'idée communiste fut propagée. Ce fut au nom de l'égalité des fidèles devant Dieu, au nom de la fraternité chrétienne, que Munzer proclama l'égalité politique absolue, l'abolition de toute autorité temporelle, la spoliation générale et la communauté des biens. Pour un très-grand nombre, la cupidité fut la passion dominante, elle absorba le sentiment religieux. Pour d'autres au contraire, dans certaines contrées, en Suisse par exemple, la pensée religieuse et le fanatisme le plus exalté dominèrent la passion cupide. Ce fut chez ces derniers que se montra l'exaltation de l'esprit, et avec elle, soit les extravagances fanatiques, les prédications, soit les phénomènes hystériques que nous avons mentionnés. Dans les épidémies morales, lorsque la passion cupide, incapable d'exalter l'esprit, a régné seule, les phénomènes hystériques ont complétement manqué : c'est ce qui eut lieu dans la Jacquerie, épidémie morale soulevée seulement par la passion de posséder le bien d'autrui, pour vivre et jouir sans travailler.

On connaît les malheurs qui accablèrent les protestants avant et après la révocation de l'édit de Nantes. L'excitation de leur cerveau entretenue par des pensées religieuses exaltées et par de longues souffrances physiques et morales, donna lieu à une épidémie morale extatique et convulsive considérable, dont les causes furent exactement appréciées par Fléchier, évêque de Nimes à cette époque: «Ces pauvres gens, dit-il, n'entendaient parler que de toute sorte de dévotions. Leur imagination en était remplie. Ils voyaient dans

leurs assemblées ces représentations dont ils s'entretenaient sans cesse eux-mêmes. On leur ordonnait de jeûner plusieurs jours, ce qui affaiblissait leur cerveau et les rendait plus susceptibles de ces visions creuses et de ces vaines créances.» Les causes débilitantes générales, déterminant l'appauvrissement du sang, produisaient en effet une perturbation profonde dans tout le système nerveux et des phénomènes névropathiques très-intenses.

La foi qui animait les protestants, avivée par la persécution, leur persuadait facilement que des secours contre leurs oppresseurs leur viendraient du ciel ; leur confiance, entretenue par des prédications exaltées, par le récit des écritures prophétiques de quelques illuminés, excitèrent leur cerveau, et cette excitation ne contribua pas peu à maintenir en haleine la passion religieuse qui les dominait. Leur foi était tellement inébranlable qu'ils n'hésitèrent point à se présenter sans armes devant les troupes royales qui avaient la mission de les exterminer. Ils croyaient mettre ces troupes en déroute en soufflant sur elles ou en prononçant des mots cabalistiques; tant il est vrai que l'on se persuade dans le plus grand aveuglement ce qu'on désire, quand la passion qui inspire le désir absorbe et domine entièrement l'esprit. Cet enthousiasme prophétique se manifesta dans le Vivarais, dans le Dauphiné et dans les Cévennes principalement. Les femmes et les enfants en furent surtout atteints. Les tortures et les supplices que l'on fit subir à un grand nombre de ces exaltés, loin de mettre un terme à cette épidémie hystérico-morale, ne fit que l'aggraver. Ces persécutés enthousiastes étaient sujets aux divers phénomènes de l'hystérie, ainsi qu'aux visions et aux hallucinations. Quelques-uns, sentant comme des coups de marteau dans les différentes parties du corps, attribuaient ces sensations à la main de Dieu qui les frappait en punition de leurs péchés. Ils poussaient alors des cris et répandaient des larmes abondantes. Ils étaient saisis d'inspirations soudaines qui leur disaient : Obéis à mon commandement, marche,

ne crains rien, fais telle chose: je te conduirai, je t'assisterai. Rien alors ne les arrêtait, le sifflement des balles de leurs ennemis ne les impressionnait point. Ils voyaient des légions d'anges dans les airs, le Seigneur dans sa gloire; ils entendaient les saints qui chantaient des cantiques de louanges, de bénédictions, et ils chantaient avec eux. Quelques-uns tombaient en somnambulisme et même en léthargie. Voici en quoi consistaient les accès convulsifs et extatiques des Cévenols : Après l'allocution d'un prédicant ou toute autre circonstance qui avait fortement dirigé l'esprit de l'individu vers les idées religieuses et vers la persecution déchaînée contre ses croyances, celui-ci se repliait en lui-même, et, par ce recueillement profond, ayant perdu la conscience des objets réels, il devenait en proie à une vive exaltation et tombait en extase. Au bout d'un temps plus ou moins long de cette absorption mentale, il tombait à la renverse, privé de sentiment. Étendu sur le sol, il était pris de violents frissons qui faisaient trembler tout son corps, ou de convulsions tantôt hystériformes, tantôt épileptiformes. En suivant la marche de ces phénomènes, on juge facilement que le *raptus* nerveux, se portant d'abord au cerveau, jetait l'individu dans l'extase; puis, descendant dans les centres nerveux automatiques, il produisait l'accès convulsif. Peu à peu le calme physique reparaissait, l'individu se levait, et, revenu à lui, il prêchait sur les vérités du calvinisme, contre les papistes et l'idolâtrie; il prophétisait sur les événements futurs. Les discours étaient toujours en français, langue du protestantisme, quoique le languedocien fût le langage en usage chez les Cévenols. Ces discours duraient quelquefois des heures entières. L'excitation dans laquelle se trouvait leur cerveau pendant cette période d'inspiration religieuse avivait leur mémoire et leur imagination ; ils répétaient des phrases bibliques qu'ils avaient souvent entendues, ils en inventaient de semblables, et, avec l'accent convaincu et inspiré qu'ils mettaient dans leur débit, ils atteignaient presque l'éloquence. Ces discours émerveillaient les personnes

ignorantes et crédules qui les entendaient ; on disait que les prophètes avaient une bouche d'or, on était ému, on pleurait, même lorsqu'on ne comprenait pas les paroles mystiques et souvent inintelligibles qui sortaient de leurs lèvres. Sous l'influence de cette excitation cérébrale névropathique, les individus les moins doués d'intelligence, les imbéciles, les enfants, se livraient à de semblables prédications et étonnaient leurs auditeurs enthousiastes. Une fois la crise extatique terminée, l'individu était incapable de répéter de tels sermons, et se souvenait de peu de chose. Le cerveau se trouvant fatigué, épuisé, l'imagination et la mémoire devenaient impuissantes. Plusieurs de ces extatiques tombaient en somnambulisme automatique après l'accès convulsif. Pendant cet état inconscient, ils prêchaient, c'est-à-dire ils récitaient automatiquement des phrases que leur mémoire avait retenues. Puis, après être revenus à eux, ils n'avaient aucune connaissance de ce qu'ils venaient de faire, et ne croyaient point avoir prêché. Quelques-uns tombèrent en léthargie après l'accès de somnambulisme.

Nous devons revenir sur les discours prononcés par les Cévenols, afin de signaler un phénomène qui mérite de fixer l'attention des physiologistes. Si parfois ces extatiques prononçaient des discours sans le savoir, dans un état de somnambulisme inconscient et automatique, d'autres fois ils prononçaient ces discours automatiquement aussi, mais dans un état conscient. Il semblait aux orateurs qu'ils débitaient des idées qui ne leur appartenaient point et dont ils n'avaient connaissance qu'en les entendant prononcer par leur propre bouche. Ils articulaient leurs discours comme si une puissance étrangère à leur moi faisait remuer leurs lèvres, formait leur parole ; ils écoutaient alors ce qu'ils disaient, comme si ce n'était pas eux-mêmes qui parlaient. Une des prophétesses s'exprimait ainsi à l'égard de ce phénomène : «Je sens que l'esprit divin a formé dans ma bouche les paroles qu'il veut me faire prononcer ; c'est à l'ange de Dieu que j'abandonne entièrement le gouvernement de ma lan-

gue dans mes extases. Je sais que c'est un pouvoir étranger et supérieur qui me fait parler. Je ne médite point, ni ne connais d'avance les choses que je dois dire moi-même. *Pendant que je parle, mon esprit fait attention à ce que ma bouche prononce, comme si ce discours était récité par un autre.*» On ne saurait contester, d'après les déclarations les plus explicites des prédicants, que ces discours ne fussent prononcés *automatiquement*. Ce n'était pas seulement l'action mécanique, la parole articulaire, qui était automatique, ainsi que cela a lieu dans l'état normal alors que la parole suit d'elle-même la pensée, c'était encore la pensée elle-même, le fond du discours. L'activité automatique du cerveau, activité qui fait surgir des pensées qui ont souvent occupé l'esprit, qui fait accomplir des actes suivis, semblables à ceux que le moi a souvent commandés, activité qui se met en exercice sans l'impulsion volontaire du moi, semble on ne peut mieux prouvée que par ces discours involontaires, articulés par une force purement organique. Dans le cas présent, les discours étaient réellement commandés et poursuivis par l'activité automatique seule du cerveau, le moi étant étranger à leur confection et à leur débit. Mais, contrairement à ce qui a lieu chez les somnambules inconscients, l'activité psychique du cerveau persistant et le moi étant éveillé chez ces orateurs automates, le moi percevait ce qu'exécutait l'activité automatique du cerveau. Les deux modes d'activité de cet organe avaient cela de particulier que : au lieu de fonctionner simultanément et conjointement, ainsi que cela a lieu dans l'état normal, ils fonctionnaient isolément, quoique en même temps, l'un pour présider à l'accomplissement de l'acte automatique intelligent, et l'autre pour présider à sa perception par le moi. C'est ce qui a lieu chez certains somnambules qui perçoivent ce qu'ils font en somnambulisme, et qui en ont connaissance. On peut donc considérer les prédications accomplies automatiquement comme ayant lieu dans un état de somnambulisme éveillé, état dans lequel le moi inactif perçoit les actes

intelligents commandés et dirigés par l'activité automatique du cerveau. Dans d'autres circonstances où l'activité nerveuse était troublée, nous avons vu également l'esprit, le moi, assister passivement à certains actes exécutés par le corps, et semblables aux actes commandés par le moi. Ces faits et leur interprétation physiologique nous paraissent de la plus haute importance, car ils démontrent jusqu'à l'évidence l'activité automatique intelligente du cerveau, et ils donnent ainsi le moyen d'expliquer un certain ordre de faits que la science avait complétement abandonnés, faute d'avoir pu en donner une solution quelconque.

Au début de l'épidémie cévenole, il n'y eut, en fait de prophètes, que les individus les plus exaltés; mais l'état moral et l'état névropathique consécutif se propagèrent par la contagion morale, et le don de prophétie devint presque universel. Quelques individus recevaient ce don par le souffle d'un autre prophète, le plus grand nombre l'acquéraient spontanément. Une preuve remarquable de la puissance contagieuse des impressions morales se rencontre dans le fait que : par la vue de ces divers phénomènes, les accès convulsifs et extatiques se propagèrent jusque chez quelques catholiques fervents qui ne participaient point aux idées exaltées des calvinistes; et ce qu'il y a de curieux, c'est que ces catholiques, une fois tombés dans l'état extatique, avaient leurs pensées calquées sur celles des calvinistes ; ils déblatéraient contre la messe et les papistes avec la même ardeur que les protestants, leur esprit restait cataleptisé sur ce thème. Peut-être ces discours étaient-ils prononcés automatiquement.

L'épidémie morale cévenole ayant été provoquée par un noble sentiment, le sentiment religieux, on vit apparaître, sous l'influence de l'exaltation morale que ce sentiment soulevait, surtout par le fait de la persécution, circonstance toute-puissante pour l'aviver, et sous l'influence des causes physiques débilitantes qui accompagnèrent cette exaltation, on vit apparaître, disons-nous, les phénomènes névropa-

thiques les plus intenses et les plus variés, tels que les convulsions, les hallucinations, la léthargie et le somnambulisme.

La théomanie, accompagnée de phénomènes hystériques graves et d'extase, régna épidémiquement parmi les jansénistes, de 1731 à 1741. La courte description que nous allons donner de cette épidémie démontrera que des causes morales semblables produisent toujours les mêmes effets, les mêmes phénomènes, et que les différences présentées par ces phénomènes n'existent qu'à la superficie.

Le diacre Pâris, janséniste exalté et inébranlable dans ses convictions, étant mort en odeur de sainteté à la suite d'un suicide religieux causé par une abstinence extravagante et meurtrière, la foule se porta sur son tombeau, qui se trouvait dans le cimetière de l'église Saint-Médard. Bientôt on vit éclater parmi les visiteurs exaltés quelques effets nerveux qui furent regardés comme miraculeux. En 1731, un infirme couché sur la dalle du vénéré diacre éprouva tout à coup des mouvements convulsifs. Dès ce moment, sous l'influence de l'exaltation morale qui animait les visiteurs, des convulsions se manifestèrent, d'abord sur le tombeau, puis dans le quartier de Saint-Médard, et enfin dans tout Paris, d'une manière épidémique. La plupart de ceux qui se rendaient au tombeau éprouvaient des mouvements tumultueux dans les membres, des battements de cœur précipités et poussaient des cris ; puis ces accès se répétaient plusieurs fois par jour chez le même individu, soit dans les maisons, soit dans la rue. Il y eut des convulsionnaires dans toutes les classes de la société, mais principalement chez le peuple. Les femmes, les enfants, les jeunes filles chlorotiques, les imbéciles, les êtres faibles, valétudinaires, d'une organisation cérébrale incomplète, furent principalement atteints.

Chez les individus qui venaient prier sur le tombeau de Pâris, les accès succédaient toujours à un violent ébranlement moral. L'effervescence des sentiments et des désirs

qui avaient trait à la théomanie, le tumulte des émotions, les journées et les nuits passées dans la prière, des causes débilitantes telles que les pénitences corporelles exagérées, le jeûne, les veilles prolongées, préparaient l'explosion de ces accès.

De même que chez les théomanes que nous venons d'étudier, ces accès présentaient des phénomènes somatiques et des phénomènes psychiques extatiques.

Les *phénomènes somatiques* se présentèrent souvent seuls. Ils consistaient en convulsions hystériformes. Les mouvements convulsifs étaient d'une violence extrême ; ils lançaient le corps en l'air par des secousses brusques et saccadées. La volonté de l'individu n'avait pas le pouvoir de les arrêter, et les personnes présentes, malgré leur nombre et leur force, étaient impuissantes à les contenir. Les membres faibles, demi paralysés, éprouvaient, comme le reste du corps, des secousses convulsives. Ces secousses, semblables à celles que produit un courant galvanique, amenèrent incontestablement une amélioration chez certains malades, peut-être même une guérison complète chez d'autres. Des paralysies des sens de la vue et de l'ouïe subirent d'heureuses modifications par cette excitation nerveuse, de même que les paralysies du mouvement ; mais en général, ces améliorations ne furent que passagères, ce qui n'empêchait pas ces exaltés de se croire guéris définitivement et de le proclamer, malgré l'évidence du contraire. Dans le public, l'amélioration momentanée, qui flattait le sentiment du merveilleux, restait seule fixée dans les esprits; ce public exalté et ignorant ne tenait point compte du retour à l'état de maladie, il criait : au miracle ! et il y croyait sincèrement. Des guérisons de même nature se sont produites sous l'influence du sentiment du merveilleux autour du baquet de Mesmer, et plus récemment sous l'influence du même sentiment, excité par la confiance absolue, par la foi vive et exaltée qu'avait su inspirer, dans tous les rangs de la société, le zouave Jacob. Plusieurs des malades qui

vinrent prier au tombeau de Pâris, loin d'éprouver du soulagement à la suite de leurs accès convulsifs, furent atteints d'affections cérébrales aiguës, et succombèrent ; les secousses morales avaient été trop fortes pour leurs cerveaux.

Les phénomènes psychiques extatiques présentèrent deux formes différentes. Dans l'une, l'individu tenait, comme les Cévenols, des discours exaltés, prophétiques, dans lesquels il développait l'importance des vérités condamnées par la bulle *Unigenitus*. Ces discours étaient accompagnés d'une foule de figures, d'images, d'expressions emphatiques dont l'individu s'était nourri auparavant et qui impressionnaient vivement la populace. Après la terminaison de l'extase, ces discours laissaient peu de trace dans l'esprit du prédicant; d'autres fois ils n'en laissaient aucune, et la reproduction de discours semblables lui était impossible. L'autre forme de l'extase était muette et cataleptique. L'individu perdait complétement l'usage de ses sens, le corps devenait froid et raide ; l'activité du cerveau semblait s'isoler complétement de celle des autres parties du système nerveux. L'âme, jetée dans le ravissement, semblait dégagée des organes, et l'individu, ne sentant plus son corps, se croyait suspendu dans l'espace. L'absence du sentiment du poids par la paralysie momentanée des nerfs qui président à ce genre de sensation, donnait lieu à cette illusion que bien de saints personnages ont éprouvée durant leurs extases mystiques. Pendant cet état, le corps restait en général cataleptisé, ou bien il était dans une raideur telle que l'on ne pouvait remuer un membre sans imprimer au corps un mouvement de totalité.

Pendant ces états extatiques se manifestèrent des phénomènes automatiques semblables à ceux que présentèrent les Cévenols. Ainsi, il arriva plusieurs fois que l'exalté prononçait sans le vouloir, c'est-à-dire automatiquement, une série de phrases. Celui qui les débitait les écoutait, et il n'en avait connaissance qu'après les avoir entendues. Ces phrases étaient composées de paroles exaltées, de formules bibliques que l'individu avait maintes fois répétées dans ses

prières. Parfois aussi c'étaient des mots n'appartenant à aucune langue, n'ayant aucune signification pour celui qui les débitait. Les assistants attribuaient ces discours automatiques à des révélations de l'esprit divin, et, dans l'état d'exaltation où ils se trouvaient, ils estimaient ces discours d'autant plus beaux qu'ils étaient moins intelligibles. Le somnambulisme et la léthargie se manifestèrent quelquefois après l'accès extatique.

Dans l'intervalle de leurs accès convulsifs et extatiques, un grand nombre de ces individus étaient dans un état permanent d'exaltation qui constituait une folie véritable par l'extravagance de leurs actes et par l'état d'aveuglement où ils se trouvaient à l'égard de ces actes. Ils s'imposaient les jeûnes les plus rigoureux et les plus longs, que, hors d'un état névropathique semblable, un homme n'aurait jamais pu supporter. On cite entre autres le nommé Fontaine, converti au jansénisme, qui, après avoir jeûné pendant quarante jours, ne faisant qu'un maigre repas par jour, put rester encore dix-huit jours sans prendre aucune espèce de nourriture. Il arriva exténué au terme de sa pénitence, mais il survécut. Ces fanatiques se condamnaient à de cruels supplices, que chacun d'eux raffinait à sa manière. Ils ne reculaient pas, pour obtenir des mérites, devant les actes les plus dégoûtants. On en vit qui pansaient les plaies les plus hideuses et les plus repoussantes par la succion du pus avec la bouche, léchant ces plaies et avalant les matières purulentes. D'autres se firent clouer sur des croix, ou bien se percèrent la langue et se lardèrent les chairs avec des épées. Ce dernier fait s'observe actuellement en Perse, chez une secte de théomanes mahométans. Le corps lardé de couteaux et de poignards, ils se promènent processionnellement devant leurs admirateurs. Des enfants appartiennent à cette secte. Quelques jansénistes se soumettaient volontairement au supplice de l'estrapade, ou bien ils se faisaient volontairement tirer avec violence les quatre membres, ou encore ils se faisaient fouler aux pieds par plusieurs

personnes à la fois, semblables aux fanatiques du Caire qui se couchent à plat ventre sous les pas du cheval qui porte le shérif à son retour de la Mecque, et aux fanatiques hindous qui se font écraser sous les roues du char qui porte leur idole. Ces exaltés demandaient à être roués de coups avec de grosses pierres, des barres de bois ou de fer, de volumineux chenets ; ils se fussent soumis à la mort, ils eussent même tué leurs semblables, s'il leur fût venu à l'idée que ces sacrifices eussent pu être agréables à Dieu. Ils affrontaient ces épreuves pour démontrer que Dieu les rendait invulnérables ; ils les demandaient avec instance, implorant l'administration de coups plus violents et affirmant que ces coups, loin de les faire souffrir, leur procuraient des jouissances ; aussi les appelaient-ils du nom de *secours*. L'état exceptionnel dans lequel se trouvait leur système nerveux leur procurait ces anomalies de la sensibilité. Mais l'un des effets les plus curieux de cet état était la faiblesse des traces que laissaient sur le corps de ces exaltés les violences, qui en toute autre circonstance auraient écrasé les tissus et brisé les os. L'état de spasme dans lequel se trouvait le système musculaire rendait celui-ci plus élastique et plus solide. Les chairs raidies par une puissante contraction offraient une résistance plus grande aux coups, et, empêchant un déplacement quelconque dans la longueur des os, prévenaient la fracture de ces corps durs, ce que ces chairs n'auraient pu faire dans un état de relâchement ou de contraction médiocre, état habituel du système musculaire. Cependant de larges ecchymoses se montraient sous la peau de ces exaltés.

Dans l'épidémie janséniste, de même que dans l'épidémie protestante, certains témoins, quoique opposés aux idées dominantes de l'épidémie, furent vivement impressionnés par les phénomènes extatiques et convulsifs de leurs adversaires, et manifestèrent des phénomènes psychiques et hystériques semblables.

La fermeture du cimetière Saint-Médard, ordonnée par

l'autorité, ne mit pas complétement fin à l'épidémie. Cette maladie nerveuse diminua cependant considérablement, par ce fait seul. Certains exaltés se réunirent encore clandestinement, les convulsions continuèrent dans ces petits foyers dispersés ; mais ces foyers, n'étant plus alimentés par la contagion morale, s'éteignirent peu à peu sous l'influence de la diversion occasionnée par d'autres préoccupations et de l'oubli.

Les doctrines dont se nourrissaient les jansénistes, doctrines douces dans lesquelles prédominait l'idée de la grâce divine, leur firent attribuer les phénomènes hystériques qu'ils éprouvaient à l'intercession du saint Diacre qu'ils allaient invoquer. Leur exaltation religieuse n'ayant pas dégénéré en passions cruelles et extravagantes, étant restée surtout dans le domaine de l'idéal, l'épidémie morale qui en résulta fut remarquable par les phénomènes somatiques, effets de l'influence que le cerveau, vivement impressionné par l'idée religieuse, exerçait sur tous les autres organes nerveux. Si ces exaltés avaient été portés, par un autre ordre de croyances, par une excitation morale d'une autre nature, à attribuer les phénomènes qu'ils éprouvaient au démon, ils fussent incontestablement devenus démonomaniaques, et la folie morale eût présenté chez eux un caractère différent. Dans les épidémies morales, ce sont les sentiments excités et les idées régnantes du moment qui fixent l'objet de la folie.

La *Démonolâtrie*, genre de folie qui eut toujours plus ou moins un caractère épidémique, avait pour objet principal un culte adressé au démon. Comment la singulière idée d'un tel culte a-t-elle pu surgir? Voici comment on peut l'expliquer psychologiquement d'après l'étude attentive des faits : Dans le moyen âge, époque où dominaient le sentiment religieux et le sentiment du merveilleux, les idées folles tiraient le plus souvent leur origine de ces éléments instinctifs qui absorbaient alors tous les esprits. A cette époque, les mauvaises idées étaient supposées venir directe-

ment du démon, de même que les bonnes idées passaient pour venir directement de Dieu et des anges. D'après ces croyances, l'homme, au lieu de recevoir ses inspirations de lui-même, de ses propres facultés, de ses bons et de ses mauvais sentiments, était supposé traversé par deux courants moraux étrangers à sa personnalité. Les individus bien conformés moralement, craignant par conséquent de faire le mal, redoutaient les démons, et ils les redoutaient d'autant plus qu'ils avaient une répulsion plus grande pour le péché et pour tout ce qui était contraire à la religion. Sous l'influence de la crainte et de la frayeur, quelques individus très-impressionnables en vinrent à croire que, si Dieu les abandonnait un seul instant, ils pouvaient devenir la proie du démon et être fatalement voués au mal. Leur imagination s'exaltant sur cette crainte, ils exagérèrent les fautes légères qu'ils pouvaient avoir commises, ils les dénaturèrent, ils se crurent même coupables de fautes graves et criminelles qu'ils n'avaient point faites, phénomène d'exagération qu'on rencontre de nos jours chez certains hystériques, et ils se crurent esclaves du démon. Enfin, dans l'état d'exaspération où les mettaient ces idées et ces crimes supposés, leur imagination se troubla tellement, qu'un grand nombre de ces exaltés reconnurent pour leur divinité le génie du mal, qu'ils redoutaient vivement. L'Inquisition, qui était alors toute-puissante, favorisait singulièrement l'explosion de ces idées, car dans les moments d'effervescence on voit apparaître parfois le phénomène suivant : l'homme fasciné finit par se précipiter dans ce qu'il redoute le plus; le danger l'attire, et il se jette éperdument dans l'objet de sa terreur, de même que le vide attire celui qui le craint, de même que l'oiseau se précipite en poussant des cris plaintifs dans la gueule du serpent. Sous l'influence de cette exaltation de l'esprit, le système nerveux fut vivement ébranlé, des hallucinations nombreuses et variées de la vue, de l'ouïe et du toucher, en rapport avec les idées de ces démonolâtres, apparurent et contribuèrent beaucoup à maintenir

ces exaltés dans leurs idées folles. Celles-ci, après avoir germé et fermenté dans le cerveau de quelques-uns, se propagèrent par la contagion des passions qui les inspiraient. Les récits des faits extraordinaires racontés par les démonolâtres enflammèrent les imaginations et répandirent le mal. Les personnes les plus impressionnables en furent atteintes. Les femmes et les jeunes filles nerveuses fournirent le contingent le plus nombreux à ces épidémies ; les enfants ne furent pas épargnés. L'instruction véritable, scientifique, faisant défaut dans toutes les classes de la société, même dans les plus élevées, ne put mettre obstacle à l'extension de la maladie morale.

Relatons quelques-unes des idées délirantes que manifestèrent les démonolâtres. Ces exaltés, dominés par la conviction qu'ils appartenaient au démon, s'identifiaient avec le caractère méchant et corrompu de leur maître ; ils s'accusaient des actes les plus criminels, les plus odieux, les plus repoussants, et ils étaient convaincus de les avoir accomplis ; leurs hallucinations leur en fournissaient un témoignage pour ainsi dire matériel. Ils s'accusaient d'avoir choisi le démon pour leur divinité, de nier l'existence de Dieu, de profaner les hosties consacrées, de parodier les saints mystères, de se faire transporter par les démons dans les assemblées diaboliques et partout où ils savaient pouvoir accomplir le mal, de passer les nuits et même les jours au sabbat, de s'accoupler avec les démons, lesquels leur apparaissaient sous la forme de hideux personnages armés d'ongles crochus ou sous la forme de divers animaux, d'un bouc principalement ; d'avoir fait périr un grand nombre d'enfants pour dépecer et manger leurs cadavres, d'offrir à Satan les proies qu'ils dérobaient aux cimetières. Dans leurs hallucinations, ils entendaient dire qu'ils manquaient d'ardeur pour commettre le mal. Quelques-uns avaient l'imagination tellement déréglée, qu'ils avouaient que leur bonheur habituel était de s'accoupler avec le diable, de sodomiser, de blasphémer, de se livrer

à tous les désirs les plus sales, de tenir entre leurs mains des crapauds, des serpents, des poisons violents, d'aimer un bouc, de le caresser amoureusement, etc. Certains d'entre eux se sentaient brûlés, pincés, mordus ; éprouvant aussi des souffrances dans les organes génitaux de même qu'à la peau, ils attribuaient ces douleurs à la fornication avec les diables. Les hallucinations de la vue et du toucher, les sensations diverses mais généralement douloureuses que les femmes éprouvaient dans les parties génitales, leur faisaient dire qu'elles avaient des rapports avec les démons, même en présence de leur mari, l'appelant inutilement à leur aide pour empêcher cette cohabitation impure et criminelle. Ces malheureux démonolâtres s'entendaient menacés par les démons de strangulation et des supplices des damnés. Les spasmes qu'ils éprouvaient à la gorge leur faisaient croire que le diable voulait les étrangler. Tous les actes dont ils s'accusaient étaient inventés par leur imagination en délire, soit dans la veille, soit dans le sommeil; l'intervention du diable résultait d'une fausse interprétation des souffrances qui étaient provoquées par l'état névropathique dans lequel ils se trouvaient. Fatigués de la vie, en proie à la tristesse, au découragement, au remords, au désespoir, désirant se soustraire au pouvoir du démon, et se sentant continuellement sous sa domination par la persistance de leurs idées délirantes et de leurs hallucinations, ils se suicidaient, ou bien ils se dénonçaient à la justice, sachant le sort qui leur était réservé, sachant que le supplice par le bûcher les attendait. D'autres fois ils se donnaient la mort sur les instances pressantes du démon. Leur désir de mourir se traduisait ainsi par une hallucination de l'ouïe. Des enfants accusaient leurs parents de les avoir menés au sabbat, et ceux-ci, malgré leurs dénégations, étaient impitoyablement condamnés au bûcher. Des femmes, après s'être accusées de toutes sortes de crimes absurdes, horribles, impossibles, réclamaient le dernier supplice, affirmant qu'elles le méritaient, et que leur plus grand désir était de monter de

suite sur le bûcher, répétant que la mort se présentait à elles sous les plus riantes couleurs, que le supplice les délivrerait de leur abominable existence et mettrait fin à des crimes et à des maléfices qu'elles ne pouvaient s'empêcher de commettre.

Ce n'était pas seulement pendant le sommeil ou dans l'ombre des prisons que les prévenus s'imaginaient voir le diable rôder autour de leur personne, c'était encore en plein jour ; ils prétendaient même le voir, le sentir et l'entendre dans le sanctuaire de la justice, pendant qu'on leur infligeait la question. Étant ainsi continuellement poursuivis par des hallucinations de la vue, de l'ouïe et du toucher, ils étaient persuadés que Satan ne les quittait pas. Quelques-uns, dans l'état d'exaltation où les jetaient les idées délirantes qui les absorbaient et les hallucinations qui accompagnaient ces idées, éprouvèrent, de même que les théomanes, tous les phénomènes de l'extase. Pendant qu'on leur administrait la torture pour obtenir, disait-on alors, des aveux complets, ces malheureux entendaient Beelzébuth leur crier de tenir bon et leur dire que bientôt lui-même brûlerait tous les suppôts du Parlement; puis ils tombaient dans un ravissement extatique, ne donnant aucun signe de souffrance. Lorsque la torture était terminée et qu'ils recouvraient la liberté de leurs membres, moulus par les instruments de supplice, ils s'écriaient qu'ils avaient savouré des jouissances inénarrables. De même que chez les convulsionnaires jansénistes, qui éprouvaient un vif plaisir quand ils se faisaient rouer de coups avec des barres de fer, les impressions sensorielles subissaient des transformations complètes, les causes de douleur produisaient des sensations agréables.

La folie morale de ces démonolâtres provenait de l'exaltation et de la perversion du sentiment religieux et du sentiment du merveilleux. Ces éléments instinctifs pervertis les dominaient, les aveuglaient tellement, que plusieurs de ces fous soutinrent, en face de la torture et de la mort, c'est-à-dire par le martyre, les idées délirantes, les con-

ceptions extravagantes de leur imagination. L'excitation morale, retentissant avec force sur le cerveau et surtout sur le système nerveux, détermina les phénomènes hystériques les plus variés et les plus intenses. Cette épidémie, surgissant à une époque d'ignorance, dura fort longtemps, faute de moyens efficaces pour la combattre, et se propagea facilement par la contagion des passions excitées, d'abord dans des cercles restreints, puis dans des villages, dans des villes et même dans des contrées entières. Un certain nombre de ces exaltés, prédisposés sans doute aux affections graves du cerveau, ne résistèrent pas aux coups répétés des impressions morales, et devinrent fous-malades, phénomène qui s'est produit du reste dans toutes les épidémies morales.

La sorcellerie, qui s'est manifestée avec tant de ténacité et d'une manière si générale dans le moyen âge, et qui apparaît encore de nos jours dans des foyers très-limités, n'était qu'une variété de la démonolâtrie. Comme toujours, dans les épidémies morales qui ont eu pour point de départ le sentiment religieux perverti et le sentiment du merveilleux, des phénomènes nerveux tels que les hallucinations et les troubles de la sensibilité générale vinrent compliquer la folie morale, la possession de l'esprit par la passion, l'aveuglement à l'égard des idées extravagantes qu'elle créait.

En Italie, ce pays où l'imagination a toujours eu le plus grand empire sur les esprits, sous le pontificat de Jules II, l'Inquisition livra au bûcher plusieurs milliers de sorciers qui assuraient avoir fait mourir une foule d'enfants. Parmi ces exaltés hallucinés, se trouvaient un grand nombre de femmes qui affirmèrent avoir été métamorphosées en chattes. Sous cette forme, disaient-elles, elles allaient tendre des embûches aux nouveau-nés. Possédant l'agilité féline, affirmaient-elles encore, elles s'introduisaient par les lucarnes, sautaient sur les lits, suçaient le sang de leurs victimes, et s'évadaient prestement par les moindres issues. Ces disci-

ples de Satan, hommes et femmes, disaient se réunir en grand nombre pour se livrer à la danse et aux jouissances de festins somptueux, aux charmes de la musique, ce qui ne les empêchait pas de se trouver affamés le matin en s'éveillant. Ces festins étaient pourvus, disaient ces visionnaires, au moyen de viandes volées, sans que personne ne se plaignît avoir été volé ; et malgré de nombreux assassinats d'enfants dont s'accusaient les sorciers, la mortalité d'enfant ne fut pas accrue, personne ne se plaignit de la disparition d'aucun d'eux. Et cependant ces malheureux soutinrent ces accusations en face du bûcher qui les attendait, tant leur conviction était passionnée et inébranlable.

La *Démonopathie* a, ainsi que ce nom l'indique, principalement le démon pour objet de délire. Ce délire consiste à se croire possédé par les esprits infernaux, à identifier ses paroles et sa conduite avec celles que l'on suppose à ces esprits de ténèbres. Dans la *démonolâtrie*, la maladie morale a presque toujours eu son point de départ dans les causes de perversion morale, dans une mauvaise direction donnée au sentiment religieux, dans des pénitences exagérées, dans la crainte inspirée par les démons. Les idées délirantes apparaissent en premier lieu, et ce n'est que consécutivement aux causes psychiques existantes que les phénomènes hystériques se manifestaient. Ces phénomènes étaient en général peu intenses ; ils se réduisaient à quelques spasmes localisés, à certains troubles dans la sensibilité générale; les hallucinations seules prenaient un développement considérable. Dans la *démonopathie*, le point de départ, au contraire, a presque toujours été dans des convulsions hystériques qui, interprétées dans le sens des idées régnantes, ont excité vivement le moral des hystériques et des témoins. Ces impressions morales vives, se propageant par la contagion, étendaient bientôt le domaine de la folie. Les démonopathes étaient donc des hystériques qui attribuaient leurs mouvements convulsifs à des démons logés dans leur corps, et qui les possédaient. Aussi la démonopathie s'est-

ceptions extravagantes de leur imagination. [illegible] morale, retentissant avec force sur le cerve[illegible] le système nerveux, détermina les phéno[illegible] les plus variés et les plus intenses. Cette[illegible] à une époque d'ignorance, dura fo[illegible] moyens efficaces pour la combatt[illegible] lement par la contagion des pass[illegible] des cercles restreints, puis [illegible] villes et même dans des con[illegible] bre de ces exaltés, prédi[illegible] graves du cerveau, ne r[illegible] impressions morales, [illegible] mène qui s'est prod[illegible] morales.

La sorcellerie, [illegible] et d'une manièr[illegible] apparaît encor[illegible] n'était qu'ur[illegible] dans les é[illegible] [illegible]gulièrement l'appa- le sentim[illegible] [illegible]fluence de ces causes physi- leux, d[illegible] [illegible]ées mystiques dont les personnes et les [illegible]nourries, peu de chose suffisait pour que la fo[illegible]athie fît explosion. Une nonne craintive de son l'a[illegible] entendait-elle, par exemple, un bruit dont elle igno- [illegible] la cause, elle l'attribuait au démon, criait au secours! et mettait toute la communauté en émoi. L'imagination n'abandonnait plus cette idée, et il n'en fallait pas davantage pour que les phénomènes hystériques, puis la démonopathie, se déclarassent, d'abord chez les personnes les plus impressionnables de l'établissement, puis chez la plupart des autres, par la contagion de la peur.

Les *phénomènes somatiques* étaient ceux que l'on observe ordinairement dans l'hystérie convulsive intense : spasmes impossibles à contenir, bonds effrayants, renversement du corps en arrière, sauts, culbutes, rires impérieux, loquacité extrême, cris, hurlements imitant plus ou moins les

cris des animaux, impulsions à mordre, à se frapper les unes les autres, à se meurtrir elles-mêmes (c'était surtout dans les couvents de femmes que ces phénomènes nerveux se manifestaient), à se précipiter sur le sol, à grimper sur les arbres, à descendre les escaliers la tête en bas, etc. De même que les hystériques précédemment étudiées, plusieurs tombaient dans des états extatiques et discouraient alors à tort et à travers, avec des phrases qui leur étaient familières, sur la grâce, sur le péché, sur l'attrait du vice, sur les ruses de Satan, disant qu'elles dévoilaient les secrets de l'enfer. Dans ces états extatiques, quelques personnes prononçaient automatiquement des discours, sans le vouloir ; elles s'écoutaient parler, comme si c'était un être étranger à leur personnalité qui se servait de leur bouche. Ces discours composés de phrases banales étant terminés, ces extatiques ne savaient plus ce qu'elles avaient dit, tellement leur esprit avait peu participé à la confection de ces phrases. Cette circonstance qu'elles parlaient automatiquement, sans l'impulsion volontaire et sans la participation de leur esprit, était bien faite pour leur persuader que les démons parlaient par leur bouche. Quelques religieuses, tombant en somnambulisme et discourant pendant leur accès, ignoraient ce qu'elles avaient fait durant cet état; d'autres étaient cataleptisées. Leurs nombreuses hallucinations, conformes à leurs idées délirantes, contribuaient à les tenir absorbées dans ces idées. Elles entendaient la voix du diable partir de leur corps, de leur estomac surtout, et prononcer des paroles cyniques, infâmes, irréligieuses. Les mouvements choréiques occupaient chez quelques-unes les intervalles laissés entre les convulsions hystériques.

Du côté de la sensibilité, les troubles n'étaient pas moins grands. Les hystériques ressentaient dans les différentes parties du corps des pincements, des tiraillements, des chatouillements, une sensation de froid glacial ou de brûlure. Les douleurs et autres phénomènes sensitifs qu'elles éprouvaient dans les organes génitaux leur donnaient la

elle manifestée principalement chez les personnes les plus prédisposées à l'hystérie, chez des filles renfermées dans les couvents, dans les maisons d'éducation, dans les hospices. Elle s'est montrée également dans un hospice d'enfants-trouvés mâles, à Amsterdam. L'expérience a appris aux observateurs la facilité avec laquelle les impressions morales causées par la vue des convulsions produisent ce même phénomène. Chez les spectateurs, cette propagation de l'affection convulsive était singulièrement favorisée par la circonstance que toutes ces personnes se trouvaient dans les mêmes conditions physiques débilitantes. La croyance que les mouvements violents et désordonnés étaient déterminés par les démons, et les angoisses morales qui accompagnaient cette croyance, enflammaient l'imagination, surexcitaient le système nerveux déjà si rudement ébranlé, et aggravaient les phénomènes somatiques. Les jeûnes excessifs, une alimentation exclusivement végétale et insuffisante pendant le carême, l'absence d'air, d'insolation et d'exercice dans les couvents, favorisaient singulièrement l'apparition de l'hystérie. Sous l'influence de ces causes physiques délétères et des idées mystiques dont les personnes cloîtrées étaient nourries, peu de chose suffisait pour que la démonopathie fît explosion. Une nonne craintive de son naturel entendait-elle, par exemple, un bruit dont elle ignorait la cause, elle l'attribuait au démon, criait au secours! et mettait toute la communauté en émoi. L'imagination n'abandonnait plus cette idée, et il n'en fallait pas davantage pour que les phénomènes hystériques, puis la démonopathie, se déclarassent, d'abord chez les personnes les plus impressionnables de l'établissement, puis chez la plupart des autres, par la contagion de la peur.

Les *phénomènes somatiques* étaient ceux que l'on observe ordinairement dans l'hystérie convulsive intense : spasmes impossibles à contenir, bonds effrayants, renversement du corps en arrière, sauts, culbutes, rires impérieux, loquacité extrême, cris, hurlements imitant plus ou moins les

d'avouer, démoralisé par les instances de deux moines qui ne le quittaient ni jour ni nuit et qui lui répétaient qu'il était temps de se réconcilier, épuisé par le jeûne et par les tortures qu'on lui faisait subir, il finit par perdre la tête, il se crut réellement coupable, avoua tout ce qu'on voulait lui faire avouer ,s'accusa avec conviction de crimes imaginaires qu'on lui reprochait, et fut brûlé vif à Aix. De même les Ursulines de Loudun attribuèrent leurs phénomènes hystériques à la connivence qu'Urbain Grandier, prêtre de la localité, sur lequel on avait imprudemment porté leur attention, avait avec les démons. Ce malheureux fut également brûlé vif, malgré ses dénégations sur les faits dont on l'accusait, et sans s'être jamais rétracté. Le bruit que fit son procès répandit la démonopathie hors du couvent ; plusieurs femmes séculières de Loudun et de Chinon, ville voisine, furent prises de cette maladie hystérico-morale.

Le procès de Grandier et son supplice impressionnèrent tellement les personnes qui y assistèrent, que plusieurs en furent affectées moralement et physiquement.

Le P. Lactance, carme qui avait joué un rôle important dans ce procès et qui avait exorcisé Grandier avant que ce malheureux montât sur le bûcher, fut atteint de folie démonomaniaque grave, et il mourut dans un accès de manie aiguë, peu après le supplice de Grandier.

Le P. Tranquille, capucin, qui de même que Lactance avait assisté Grandier dans son procès, fut atteint de folie pathologique grave, ayant les démons pour objet de délire, et mourut aliéné, également quelques mois après Grandier. Sa mort fut attribuée aux vexations que les démons lui infligèrent. Au moment où ce capucin recevait les derniers sacrements, un religieux fut pris tout à coup de contorsions, d'agitations violentes et de hurlements affreux. Il redoublait de rage à chaque onction que l'on pratiquait aux membres du moribond. Ses mouvements convulsifs augmentèrent jusqu'à la mort de Tranquille, et ne cessèrent qu'après l'enterrement de celui-ci.

Manoury, chirurgien qui assista au procès de Grandier pour constater l'existence des marques du diable sur le corps du torturé, fut tellement impressionné par ce procès et par le triste rôle qu'il y avait joué, qu'il devint fou maniaque. Il était poursuivi par une hallucination de la vue ayant Grandier pour objet, et éprouvait des tremblements nerveux dans tout le corps. Il mourut peu après le procès.

Chauvet, qui avait assisté au procès en qualité de lieutenant-civil, et qui ne croyait pas à la possession par les diables, avait été loin d'être favorable à l'accusation de Grandier : aussi ne fut-il point atteint de démonomanie; mais il resta tellement impressionné du danger que couraient les personnes qui étaient innocemment accusées d'avoir un commerce avec le diable, qu'il fut atteint de lypémanie et ne recouvra plus son bon sens.

Ces quatre personnages nous présentent des exemples frappants de l'influence que les causes morales exercent sur la production de la folie pathologique. Quoique la cause qui produisit chez eux cette folie ait été la même pour tous, cependant la forme de la folie manifestée par chacun d'eux n'eut ni le même caractère, ni la même marche. Cet exemple vient à l'appui du principe que nous avons émis précédemment, savoir : que certaines causes réunies produiraient-elles un grand nombre de folies pathologiques, ces folies, malgré leur nombre, ne revêtiraient point le caractère d'une épidémie.

Un cinquième individu, également impressionné par le procès de Grandier, au lieu d'être affecté de l'une des formes de la folie pathologique grave, fut atteint seulement de démonopathie hystérique simple. Cet individu fut le P. Surin. Ayant été envoyé à Loudun, peu après le supplice de Grandier, pour exorciser les Ursulines, il fut saisi d'idées semblables à celles qui absorbaient ces religieuses, et atteint comme elles de mouvements convulsifs. Il se croyait entouré de diables, être en communication avec eux et tour-

menté par eux. Il ne recouvra la tranquillité de l'esprit et du corps qu'en s'éloignant de cette ville ; mais pendant tout le restant de sa vie il eut des retours d'accès de démonopathie, principalement lorsqu'il eut l'occasion de séjourner à Loudun. Outre ces cinq cas rapportés par l'histoire, parce qu'ils étaient faits pour impressionner, l'émotion produite par le procès, par le supplice de Grandier et par les circonstances qui les précédèrent, ont dû déterminer dans le vulgaire bien d'autres cas, soit de folies pathologiques, soit de folies hystérico-démoniaques.

Tous les procédés religieux que l'on employait à cette époque pour chasser les démons du corps des malheureuses hystériques excitaient vivement leur moral et leur imagination. Aussi ces moyens ne faisaient-ils qu'augmenter les phénomènes morbides présentés par les malades. Les exorcismes surtout les mettaient en fureur. Lorsqu'on voulait les obliger à entrer dans les églises, lorsqu'on les aspergeait d'eau bénite, lorsqu'on approchait de leurs lèvres l'hostie consacrée, leurs mouvements convulsifs devenaient plus violents, elles blasphémaient contre tout ce qui est honnête, contre les cérémonies du culte, contre les sacrements ; leurs paroles étaient des plus dévergondées, elles maudissaient Dieu et les saints : elles avaient alors un véritable accès, parfaitement caractérisé, de folie blasphématoire. Les pratiques auxquelles on soumettait les démonopathes, et l'aggravation des phénomènes somatiques et psychiques qui se manifestaient pendant ces pratiques, impressionnaient vivement les témoins de ces scènes et propageaient le mal.

Les phénomènes morbides éprouvés par les démonopathes tourmentaient ces malheureuses bien plus moralement que physiquement ; plusieurs de ces infortunées, prenant la vie en un dégoût profond, ou bien tombant dans un violent désespoir en se voyant dans un aussi triste état sans pouvoir en sortir, se suicidaient.

La contagion morale était tellement la cause qui entrete-

nait et propageait leur mal, qu'il suffisait souvent d'isoler ces personnes les unes des autres, de les éloigner du foyer d'excitation où la maladie morale et nerveuse avait pris naissance, foyer qui leur rappelait la présence des démons, pour voir cette maladie céder et s'évanouir. Chez leurs parents, où un certain nombre d'entre elles furent renvoyées, les phénomènes morbides cessaient; mais il suffisait d'une lettre reçue de leur couvent pour voir reparaître en elles la crainte des démons, et avec cette crainte les mouvements convulsifs. L'isolement et l'éloignement ont presque toujours réussi en semblable circonstance. Tout ce qui détournait vivement l'imagination et l'attention des idées diaboliques produisait également un effet des plus salutaires. arrêtait les phénomènes physiques et moraux de l'hystérie, et procurait un temps de répit à cette affection. C'est ainsi que les maladies épidémiques et meurtrières appelées *pestes*, qui apparurent dans le moyen âge et qui absorbaient si fort les esprits, dès leur apparition, par la crainte qu'elles inspiraient, firent cesser subitement les épidémies morales dans les localités où ces pestes se montrèrent. Le merveilleux effet de ce *diverticulum* moral sur une affection névropathique prouve une fois de plus l'influence que le moral exerce sur le physique ; il prouve aussi que la crainte des démons, doublée de l'exaltation du sentiment du merveilleux, avait seule le pouvoir de produire les phénomènes névropathiques, tandis que la crainte dépressive et terrifiante causée par les pestes n'avait pas le pouvoir de produire ces phénomènes.

La *Zoanthropie* n'étant qu'une variété de folies démonomaniaques, nous n'aurons pas à nous y arrêter longtemps. Les individus qui en étaient atteints présentaient les phénomènes somatiques et psychiques manifestés par les malades que nous venons d'étudier. Sous l'influence névropathique de leur cerveau, leur nature instinctive subissait une transformation complète. Les sentiments humains s'effaçaient complétement dans leur esprit et étaient remplacés

par les passions les plus détestables et les plus extravagantes. Ces passions, inspirant l'imagination, enfantaient les idées les plus immorales et les plus absurdes, idées qui n'étaient combattues par aucun des éléments de la raison. Ces individus se croyaient possédés par le démon ; ils avaient la conviction d'avoir fait un pacte avec lui pour pouvoir commettre toute sorte d'actes horribles. — Par ce pacte infernal, disaient-ils et croyaient-ils, ils déchaînaient les tempêtes, ravageaient les récoltes, engendraient les épidémies, empoisonnaient les bestiaux, faisaient avorter les femmes, etc. Ils s'accusaient d'avoir fait périr et d'avoir mangé des nouveau-nés avant le baptême Cette dernière idée délirante avait cours principalement chez les sages-femmes. Le nombre considérable d'infanticides dont elles s'accusaient être les auteurs, sans que personne ne se plaignît de mort d'enfants, prouve que ces crimes étaient imaginaires. La principale idée délirante de ces malades, savoir: que le diable les transformait en animaux divers, a fait appeler leur folie *zoanthropie*, et celle par laquelle ils se croyaient changés en loups a reçu le nom de *lycanthropie*. La plupart de ces déviés de la raison s'accusaient aussi d'aller au sabbat et de s'accoupler avec les démons.

En étudiant dans les auteurs les diverses épidémies de lycantrophie, on aperçoit facilement trois degrés de gravité différente dans cette maladie. Dans un premier degré, les individus frappés par des histoires de loups se croyaient changés en loups; ils s'accusaient d'actes criminels qui se passaient dans leur imagination, soit pendant la veille, soit surtout pendant le sommeil. Ils n'avaient pas plus dévoré d'enfants qu'ils n'étaient allés au sabbat ou qu'ils n'avaient eu des rapports sexuels avec les démons. Dans un deuxième degré, aux conceptions imaginaires se joignaient certains actes provoqués par leur idée délirante d'être changés en loups. Sous l'influence de cette idée qui les poursuivait, ils se virent réellement, pendant des accès d'exaltation, et par l'effet de leurs illusions, transformés en loups ; ils voyaient

leur peau recouverte de poils, et ils se mettaient à courir dans la campagne et dans les bois. Quelques-uns de ces malheureux, pressés par la faim, allaient déterrer des cadavres d'enfants pour en dévorer la chair. La vue de ces cadavres leur persuadait facilement, dans le trouble moral où ils se trouvaient, qu'ils avaient eux-mêmes tué ces enfants, et ils soutenaient en effet qu'ils avaient commis ces meurtres imaginaires. Ces affirmations et les restes sanglants des cadavres n'avaient pas de peine à convaincre le public que ces exaltés disaient vrai. Enfin, dans un troisième degré, on doit ranger, ou des idiots exaltés par les idées régnantes, qui se persuadaient facilement d'être changés en loups; ou des fous véritables, des lypémaniaques, dont le délire avait pour objet ces mêmes idées. Dans des moments d'excitation, ces faibles d'esprit ou ces aliénés, dominés par leur délire, se comportaient comme les animaux en lesquels ils se croyaient métamorphosés ; ils erraient dans les champs et dans les bois; ils hurlaient comme les loups, couraient à quatre pattes ; pressés par la faim, ou mis en fureur à l'aspect des enfants qu'ils rencontraient, ils se jetaient sur eux, les mettaient en pièces avec leurs ongles, et les dévoraient. Il semble avéré que la lycanthropie présentait souvent des rémittences pendant le jour et des exacerbations pendant la nuit. C'était alors dans les ténèbres que les lycanthropes se sentaient poussés à faire leurs excursions. Lorsque ces malheureux se livraient à des actes de cannibalisme, ce n'était point sous l'influence de la monomanie homicide, monomanie par laquelle le fou tue sans délire et sans fureur, poussé par le désir de tuer pour tuer ; ces lycanthropes tuaient sous l'influence de l'idée délirante qui les absorbait et d'une espèce de fureur qui s'emparait d'eux. Cependant la monomanie homicide a pu, dans certains cas, sous l'influence des idées qui occupaient les esprits, prendre la forme de la lycanthropie ; la passion homicide se revêtait alors du délire lycanthropique. Les individus de cette troisième catégorie furent en nombre

fort restreint, comparativement aux individus qui ont appartenu à la première et à la deuxième; leurs actes homicides furent aussi fort rares. Le fait d'un fou malade atteint de délire lycanthropique a pu, en frappant vivement l'esprit des populations des montagnes, être le point de départ de la lycanthropie épidémique et non pathologique.

Les lycanthropes, de même que les autres fous névropathiques, présentaient entre autres phénomènes somatiques de nombreuses perversions de la sensibilité générale. Les hallucinations et les illusions étaient fort communes chez eux. L'analgésie était tellement complète chez certains d'entre eux, que pendant les tortures auxquelles ils furent soumis, et même pendant le dernier supplice par le bûcher, ils ne manifestèrent aucune douleur.

La zoanthropie n'a régné que dans les campagnes, dans les pays déserts, sauvages, hantés par les loups, contrées où ces animaux occupaient les esprits par les ravages qu'ils faisaient en dévorant les brebis, les animaux domestiques et parfois même les enfants. Elle s'est presque toujours manifestée chez un certain nombre d'individus à la fois, l'objet du délire étant capable d'impressionner vivement l'imagination des campagnards. Comme toutes les folies épidémiques, la zoanthropie a été traitée sans succès par les tortures et les bûchers.

L'état d'ignorance qui régnait dans toutes les classes à l'époque où apparurent ces épidémies, privait les populations de tout moyen propre à combattre les causes qui propageaient et entretenaient le mal ; aussi ce mal ne cédait-il qu'en s'épuisant de lui-même, qu'en s'émoussant peu à peu, ou encore par l'effet de puissants *diverticulums* moraux qui se substituaient subitement dans l'esprit aux causes morales génératrices de l'épidémie. L'état psychique de ces exaltés illusionnés était réellement celui de la folie morale, lorsque les passions, excitées par les causes directes ou par le contact, les faisaient extravaguer. Ces passions, en étouffant les facultés morales principes de la raison et du

libre arbitre, et en dirigeant exclusivement dans le sens de leurs aspirations l'activité des facultés intellectuelles, aveuglaient moralement ces individus. Ceux-ci ne sentaient point l'absurdité de leurs idées et de leurs penchants. La folie instinctive est psychologiquement toujours identique à elle-même, qu'elle ait lieu chez un individu en santé, ou qu'elle soit accompagnée d'un état névropathique sans gravité, ou que la passion qui domine l'individu soit déterminée par une maladie grave du cerveau.

Toutes les fois que les sentiments les plus excitables de l'humanité, tels que le sentiment religieux, le sentiment du merveilleux, la crainte, l'espérance, etc., ont été vivement excités par les circonstances, on a vu apparaître quelque épidémie morale. Ainsi, à la suite de la crainte inspirée par les pestes terribles du moyen âge, on a vu surgir l'épidémie morale des flagellants. Toutes les fois que les passions humaines s'abritant derrière une idée avouable ont été exaltées sans entraves, la contagion a propagé ces passions, et, avec elles, l'aveuglement moral qu'elles déterminent, la folie morale épidémique. On en rencontre à toutes les époques; seulement, elles ont varié de forme selon les passions excitées et les idées régnantes, et elles ont varié en intensité selon les causes qui les ont produites. Prenons un exemple de ces épidémies dans l'antiquité: « Les tyades athéniennes, initiées aux mystères de Bacchus, venaient tous les ans se joindre à celles de Delphes pour célébrer avec une égale fureur les orgies de ce dieu. Les excès auxquels elles se livraient ne surprendront point ceux qui savent combien il est aisé d'exalter l'imagination vive et ardente des femmes grecques. On en a vu plus d'une fois un grand nombre se répandre comme un torrent dans les villes et dans les provinces entières, tout échevelées et demi-nues, toutes poussant des hurlements effroyables. Il n'avait fallu qu'une étincelle pour produire ces embrasements. Quelques-unes d'entre elles, saisies tout à coup d'un esprit de vertige, se croyaient poussées par une inspiration divine et faisaient pas-

ser ces frénétiques transports à leurs compagnes. Quand l'accès de délire était près de tomber, les remèdes et les expiations achevaient de ramener le calme dans leurs âmes. Ces *épidemies* furent moins fréquentes depuis le progrès des lumières, mais il en restait encore des traces dans les fêtes de Bacchus [1].»

La peur a de tout temps produit, par la grande facilité avec laquelle elle se communique, des épidémies de folie instantanée, d'une durée courte, folie dont les effets sont toujours terribles, et qui se manifeste non-seulement chez l'homme, mais encore chez les animaux. Les nations les plus impressionnables, les races latines surtout, sont celles qui sont le plus sujettes à la terreur panique. L'état psychique dans lequel l'homme se trouve alors a tous les caractères psychologiques de la folie. Cette terreur s'empare complétement de l'être, étouffe tous les sentiments qui pourraient la combattre, domine l'individu et l'aveugle. Sous cette domination subite, l'homme se précipite dans une fuite furieuse, désordonnée, dans laquelle il passe sur tous les obstacles, foulant même aux pieds ses semblables. Dans une agglomération d'hommes, dans un corps d'armée, dans un théâtre, dans une église, une rumeur insolite ou le cri : sauve qui peut ! suffisent pour allumer cet incendie moral. Dans les armées, les fuyards sont insensibles aux reproches, aux injures, aux voies de fait même des officiers qui les regardent en frémissant de rage. Les cavaliers écrasent les piétons ; et parmi ceux qui fuient, beaucoup ont combattu avec intrépidité. Dans notre malheureuse guerre avec les Allemands, une partie de l'armée de Bourbaki fut prise d'une panique avant son entrée en Suisse. Qu'un lâche pousse le cri fatal, et tous fuient honteusement. Qu'un homme résolu et courageux donne l'exemple, excite les nobles sentiments, et tous le

---

[1] L'abbé Barthélemy ; *Voyage d'Anacharsis*, tom. II, pag. 186.

suivront, tellement les éléments instinctifs de toute nature sont contagieux.

Si les temps d'ignorance ont été les plus féconds en épidémies morales, les temps modernes, malgré leurs lumières, sont loin d'en être exempts, car les causes qui les produisent sont inhérentes à l'humanité! Que faut-il pour produire des effets si graves? Souvent bien peu de chose, lorsque le terrain est préparé par les circonstances, pour que l'excitation morale d'un seul individu ou d'un nombre fort limité d'individus se propage dans les masses au moyen de la contagion. En 1842, n'a-t-on pas vu en Suède se déclarer une épidémie morale dont le principe naquit des extravagances d'une jeune fille de 16 ans, nerveuse et exaltée? Lisa Ander se sentit tout à coup comme forcée d'entonner des cantiques qu'elle savait par cœur; elle joignit bientôt des prédications à ses chants; puis elle tomba dans des extases pendant lesquelles elle conversait avec le Saint-Esprit, qui lui inspirait instantanément, dans les discours qu'elle tenait, chaque parole sans qu'elle pût en ajouter ou en ôter. Nous constatons là encore les discours purement automatiques que nous avons rencontrés dans les épidémies morales du moyen âge. Bientôt elle eut une foule d'imitateurs. En vain le gouvernement et le clergé voulurent-ils s'opposer à ces extravagances: le peuple prit fait et cause pour le parti des inspirés. Quelques pasteurs même, subissant l'influence contagieuse, devinrent leurs partisans.

Plus récemment encore, c'est-à-dire il y a trois ou quatre ans, une épidémie morale limitée de trembleurs s'est produite en Angleterre, et se continue encore actuellement. Une vieille visionnaire Mme Girling, en prêchant l'évangile à sa façon, a réuni un certain nombre d'hommes, de femmes et d'enfants dont elle est la prêtresse, et qui ont adopté toutes ses bizarres élucubrations. Faisant l'abandon de leurs biens, ces exaltés les mettent en commun; ils se résignent à ne vivre que d'abstinence et de légumes, comme les ascètes de la Thébaïde; ils croient qu'ils gagnent le paradis et que

bravent la mort en portant des pantalons brodés d'une certaine façon ou des jupes étranges par leur peu de longueur, et surtout en adorant Dieu au moyen de contorsions, de gesticulations, de trépignements et de danses. Voilà en quoi consiste la religion des *shakers*, « trembleurs ou sauteurs », espèces de fakirs qui donnent le spectacle d'un fanatisme digne du siècle des flagellants. Ces exaltés vivaient dans une espèce de phalanstère aux environs de Lymington; mais, soit que l'année 1874 ait été mauvaise, soit que l'industrie des frères et sœurs de ce couvent laissât à désirer au point de vue du travail, il fallut contracter un emprunt de 139 livres sterling, dont les intérêts, n'étant pas payés, leur attirèrent une pluie de papiers timbrés. Les shakers cependant vivaient là fort calmes et tranquilles, persuadés que le Seigneur-Dieu ne manquerait pas de les tirer d'embarras; et la vieille Girling avait des enthousiasmes qui remplissaient la dansante et remuante communauté d'un espoir invincible, quand le shériff se présenta, assisté de quarante acolytes, pour saisir et emporter les meubles. Les shakers laissèrent les huissiers accomplir leurs fonctions et se bornèrent à témoigner par leurs cris, leurs danses, leurs poses extatiques et leurs trépignements de possédés, combien ils étaient contents de subir cette épreuve dont leur Dieu les ferait sortir victorieux. Mais quand on les invita à faire maison nette et à quitter leurs maisons, il fallut appeler la police. Ils obéirent cependant sans faire résistance et sortirent au milieu des mêmes simagrées. Une fois dehors, hommes, femmes et enfants se groupèrent auprès de leur chère Girling et se mirent à l'embrasser, à s'embrasser entre eux et à chanter, à faire leurs exorcismes et à danser, ce qui a pu, du reste, leur être utile, vu l'horrible temps, la pluie, la neige et le froid de ce terrible jour. Il y avait là 135 shakers, dont 20 hommes seulement, et ce misérable troupeau de créatures exaltées jusqu'à la folie n'a pas voulu bouger de place. Toute la nuit passa sans qu'on ait pu les décider à s'en aller chercher un abri. Le lendemain on les trouva au même endroit,

avec cette seule différence que beaucoup étaient malades. La supérieure Girling fut amenée devant une commission, parce qu'un médecin avait certifié qu'elle était folle; mais elle répondit si clairement, si lucidement, qu'on la renvoya à ses ouailles, qui pensèrent mourir de ravissement en revoyant leur mère, dont l'insanité ne se dévoilait que lorsqu'il était question de religion.

Épidémie morale spirite. — Il y a une douzaine d'années, une épidémie morale, accompagnée des principaux phénomènes hystériques qui furent si remarquables dans les épidémies du moyen âge, s'est manifestée dans les États-Unis d'Amérique. Cette épidémie surgit à l'occasion d'une cause des plus futiles. C'était l'époque où l'on faisait tourner les tables. Bien que ce phénomène ait été expliqué par l'action inconsciente des contractions musculaires qui suivent, sans la participation de la volonté, l'impulsion désirée, le phénomène n'en a pas moins été toujours considéré par les masses comme merveilleux et presque surnaturel. Puis, l'imagination s'exaltant sur ce phénomène, quelques personnes, les plus impressionnées, *virent* les tables se dresser sur leurs pieds et les *entendirent* frapper des coups; puis, ces hallucinés leur parlant, conversèrent avec elles, et, au moyen d'un alphabet où les lettres étaient représentées par un certain nombre de coups, on apprit de ces tables qu'elles étaient animées par des âmes de morts ou par des esprits, et l'on obtint ainsi des renseignements sur le passé, sur l'existence des âmes évoquées. Les imaginations étant montées sur ces rêveries, une circonstance fort vulgaire fut le point de départ d'une véritable épidémie morale, le terrain qui devait la produire étant préparé par l'exaltation générale du sentiment du merveilleux. Des meubles ayant craqué dans une maison située à Hydes-Ville (État de New-York), deux jeunes filles eurent l'imagination frappée par ces bruits. Cette maison passant pour avoir antérieurement retenti de bruits étranges, on ne manqua pas de les attribuer à des êtres invisibles, comme autrefois on les aurait

attribués au démon. Beaucoup de personnes qui eurent connaissance de ces faits en furent vivement émotionnées. Dès-lors des bruits, des craquements furent entendus dans le voisinage, puis successivement dans toute l'étendue des États-Unis. Au moyen de coups, les esprits invisibles parvinrent, de même qu'avec les tables, à entretenir des conversations. Ces exaltés hallucinés croyaient d'une foi d'autant plus vive aux revenants, que cette croyance flattait le désir qu'ils avaient de se mettre en rapport avec le monde invisible. Ils entendaient tous les bruits qu'ils désiraient entendre, ils voyaient les meubles se mettre en mouvement, ou, suivant l'idée qui les occupait, ils les sentaient si adhérents au plancher qu'ils ne pouvaient les remuer. Des mains sans corps leur apparaissaient; ou, sans se laisser voir, elles apposaient des signatures appartenant à des personnes décédées, signatures qui disparaissaient sans laisser de traces. Ici, on apercevait des formes humaines diaphanes dont on entendait quelquefois la voix; là, des airs de musique, des concerts retentissaient sans musiciens et sans instruments. Ailleurs, c'étaient des bruits de porcelaines qui se brisaient, d'étoffes qui se déchiraient. Des hommes se sentaient entraînés violemment d'un bout d'une chambre à un autre; ou bien, perdant tout à coup le sentiment de la pesanteur, ils se croyaient suspendus dans les airs. Des femmes étaient subitement décoiffées. Cet effet, que l'on attribuait à des mains invisibles, était dû à des mouvements brusques et involontaires de la tête. Tous ces phénomènes présentaient la plus grande analogie avec ceux que manifestèrent les démonomaniaques du moyen âge. Ces exaltés insensés croyaient également que des objets étaient violemment arrachés de leurs mains par le démon; ils croyaient rester suspendus dans l'espace, voyager dans les airs, voir et entendre les choses les plus étranges, etc., etc.

Pour que ces choses se produisissent, une condition était nécessaire : c'était la présence de certaines personnes qui en étaient les intermédiaires obligés, appelés *mediums;*

et pour que ces choses fussent vues et entendues par les personnes présentes, il fallait que ces personnes fussent vivement impressionnées, qu'elles crussent à l'existence de ces phénomènes et qu'elles eussent une foi entière dans les médiums. Il y avait des *rapping-mediums*, c'est-à-dire ceux dont l'intervention était signalée par les coups et les bruits. Une fois mis en communication avec les esprits, ces médiums tombaient dans un état nerveux où ils n'étaient plus que des automates. Alors, aux questions qu'on leur posait, ils répondaient par des mouvements spasmodiques et involontaires, soit en frappant des coups avec la main, soit en faisant des signes de la tête et du corps. Il y avait des *wrighting-mediums*, médiums qui écrivaient. Tout à coup, ils se sentaient le bras saisi, et, munis d'une plume, ils servaient d'instrument passif pour écrire des pages entières sans que leur intelligence fût en jeu et par le seul effet de l'automatisme cérébral. Dans ces cas, le bras droit seul était mis en mouvement. On rencontre dans les épidémies morales anciennes des localisations semblables de l'état nerveux, celle par exemple qui eut lieu par des aboiements chez les femmes d'Amou, près de Dax, prises de démonomanie au XVIIe siècle. Il y avait aussi chez elles un mouvement tellement vif d'un bras, d'une main et des doigts, qu'aucun joueur d'instrument n'eût pu montrer autant d'agilité. Ce bras se mouvait involontairement, il était comme un membre étranger qui n'était plus à la disposition de la possédée. Il y avait enfin des *speaking mediums*, des médiums qui parlaient. De même que les pythonisses et les prédicants cévenols, d'une voix souvent différente de la leur, ils prononçaient automatiquement des paroles sans la participation de la volonté. Ces phénomènes nerveux : les hallucinations des différents sens, les mouvements automatiques involontaires conduits et dirigés par l'activité automatique du cerveau, activité organique qui présidait à l'émission de phrases antérieurement connues et répétées, se rapportant aux objets qui occupaient habi-

tuellement la pensée, tous ces phénomènes nerveux et involontaires, disons-nous, sont exactement ceux dont nous ont fourni des exemples les épidémies morales du moyen âge. Des musiques sans musiciens et sans instruments retentissaient en Amérique, de même que des cantiques se faisaient entendre dans les airs pendant l'épidémie cévenole. Les Américains, dominés par le sentiment du merveilleux, par la curiosité de savoir ce qui se passait dans l'autre monde, par la crainte et par l'espérance, et trompés par les hallucinations des divers sens, attribuaient à un pouvoir surnaturel leurs sensations hallucinatoires, telles que la vue du mouvement des corps, des éclairs, des figures, où il n'en existait pas, l'audition des bruits de scie, de marteau, le mugissement des tempêtes, et ils pensaient, comme les Cévenols et les jansénistes, que la puissance du ciel était ici révélée, et que ces phénomènes devaient annoncer des conséquences graves pour l'humanité. La prestidigitation s'empara ensuite du thème spirite pour faire des tours merveilleux qui ont été importés en Europe. Mais la découverte des trucs employés pour exécuter ces tours jeta un discrédit complet sur le spiritisme, qui, du ridicule, tomba peu à peu dans l'oubli. Cependant le charlatanisme, qui tire un si grand profit de l'exploitation du public par le sentiment du merveilleux, n'abandonne pas facilement sa proie ; il trouve toujours quelque procédé nouveau pour faire des dupes. Ainsi, dans ces derniers temps, des industriels ont inventé le tour des photographies spirites, dont le procédé commence à être connu, tour qui sera bientôt démodé et qui sera lui aussi démodé par quelque autre. Il faudrait donc bien se garder de juger les faits du spiritisme épidémique sur les tours d'adresse en question. Ceux qui exécutent ces tours ne sont pas plus spirites que ceux qui font les expériences de la double vue ne sont somnambules. Dans ce cas, le spiritisme et le somnambulisme ne sont invoqués que pour donner plus d'attrait au spectacle annoncé, et pour mieux exciter la curiosité.

Sous quelle influence morale l'épidémie américaine s'est-elle produite ? Nous trouvons la réponse à cette question dans les paroles suivantes, que M. Littré a consignées dans un Mémoire auquel nous avons emprunté les faits qui ont rapport à l'épidémie morale spirite : «Dans notre époque de révolutions, dit-il, des ébranlements considérables ont souvent troublé la société, inspiré de vives terreurs aux uns, des espérances illimitées aux autres. Le système nerveux est devenu plus susceptible. Quand le sol social semble manquer, bien des âmes se sont retournées avec anxiété vers les idées religieuses comme vers un refuge qui n'était pas pur de tout alliage puisé dans les idées scientifiques. Telles sont les circonstances qui ont favorisé l'explosion contemporaine [1].» Une fois le terrain préparé et le germe déposé, la circonstance la plus fortuite a suffi pour faire éclore ce germe et le faire fructifier. L'exaltation morale, d'abord limitée dans un cercle restreint, s'est propagée avec une grande rapidité, et avec elle les divers phénomènes somatiques propres aux épidémies morales. Quelque grandes que soient les lumières de la science, ces phénomènes moraux et nerveux se produiront toujours sous l'influence de certaines circonstances ; car des lumières suffisantes feront toujours défaut aux masses populaires ; car le sentiment du merveilleux et d'autres sentiments excitables inhérents à l'humanité ne s'éteindront qu'avec elle ; car il se rencontrera toujours des causes qui les exciteront, même chez des hommes de science, au point de primer sur leurs connaissances scientifiques ; car enfin le système nerveux sera toujours impressionné par les causes qui ébranlent vivement le moral.

Dans l'épidémie spirite, l'élément psychique a eu une faible intensité ; la folie morale ne s'est manifestée que par des conceptions imaginaires merveilleuses qui aveuglaient les spirites, conceptions dans lesquelles ils avaient une foi

---

[1] *Des tables tournantes et des esprits frappeurs.*

absolue, étant affirmées par des hallucinations. Dans cette épidémie, la folie est restée en quelque sorte spéculative, elle n'est pas devenue active, ainsi qu'elle l'a été lorsque les passions excitées, soufflant la violence, ont poussé à la destruction et à la cruauté.

Épidémie morale hallucinatoire des bords du Rhin. — Les habitants des bords du Rhin, vivement impressionnés, les uns par les désastres que notre guerre avec l'Allemagne avaient occasionnés, les autres par la crainte d'être victimes de semblables malheurs, ont vu surgir chez eux une épidémie morale dont le caractère dominant et presque exclusif résidait dans l'hallucination et dans l'illusion. Si l'épidémie spirite a pu surgir facilement, à l'occasion d'un phénomène fort simple : des meubles qui craquent de vétusté, parce que le terrain était préparé par l'exaltation du sentiment du merveilleux excité par les tables tournantes, on conçoit que l'épidémie hallucinatoire de l'Alsace et du duché de Bade a dû se produire avec facilité aussi, sur un terrain préparé par la crainte et la terreur, à l'occasion d'un phénomène naturel qui fixa alors l'attention des esprits impressionnés. Ce phénomène consistait dans les figures cristallisées qui se produisent sur les verres anciens, figures qui affectent assez souvent la forme de croix. Depuis que ces figures occupèrent les esprits, l'imagination en créa partout de semblables, et l'hallucination ou l'illusion en montrèrent là où il n'y en avait point. Pendant plusieurs mois, des milliers de personnes crurent voir alors sur les crêtes des maisons, principalement sur celles qui étaient habitées par les fonctionnaires publics, des figures de toute sorte, mais surtout des figures guerrières ou religieuses. Des madones, des croix, des zouaves, des turcos, des épées, des têtes de mort, des canons et des vaisseaux cuirassés, étaient les objets que l'on apercevait le plus fréquemment. C'était une occupation dans la plupart des villages que de contempler pendant de longues heures les carreaux des fenêtres, sur lesquels la poussière accumulée représentait à ceux qui les

regardaient avec tant de fixité tous les objets qu'enfantait leur imagination. Le travail des champs en souffrait, chaque jour un nouveau village était favorisé d'une apparition nouvelle. Peu à peu cette épidémie, qui avait pris naissance à Rastadt, dans le duché de Bade, qui s'était propagée en France dans l'arrondissement de Wissembourg, et qui avait gagné ensuite Strasbourg, s'épuisa et disparut. A la suite des assassinats des généraux Clément Thomas et Lecomte, des visions semblables furent signalées à Montmartre.

Si l'hallucination, phénomène nerveux qui se produit avec le plus de facilité chez les exaltés, s'est rencontrée avec autant d'intensité dans les épidémies morales modernes que dans les anciennes, nous rencontrons cependant dans les modernes beaucoup moins de phénomènes hystériques et convulsifs. Cette circonstance doit être attribuée : 1° à ce que dans les temps modernes le sentiment religieux, le plus excitable des sentiments, le plus excitateur par conséquent du cerveau et de tout le système nerveux, fait de plus en plus défaut dans les masses ; 2° à ce que les causes débilitantes générales, telles que les jeûnes, les privations forcées, la misère, les veilles, les persécutions, etc., toutes causes qui rendent le système nerveux très-impressionnable, ont moins d'action qu'autrefois.

Les puissances surnaturelles qui ont figuré dans les différentes épidémies morales ont été, suivant les époques : Apollon, Hécate, ou toute autre divinité du paganisme ; le démon, les anges, les saints, la divinité ; puis, à mesure que le sentiment religieux s'est affaibli dans les temps modernes, ces puissances ont été les fluides hypothétiques mis en honneur par la science, ou encore les forces élémentaires de la nature.

Épidémies exclusivement convulsives produites par des causes morales et physiques. — Nous ne devons pas abandonner le sujet des épidémies morales sans parler de quelques épidémies qui ne sont point morales par leurs effets, puisqu'elles ne se manifestent que par des phéno-

cris des animaux, impulsions à mordre, à se frapper les unes les autres, à se meurtrir elles-mêmes (c'était surtout dans les couvents de femmes que ces phénomènes nerveux se manifestaient), à se précipiter sur le sol, à grimper sur les arbres, à descendre les escaliers la tête en bas, etc. De même que les hystériques précédemment étudiées, plusieurs tombaient dans des états extatiques et discouraient alors à tort et à travers, avec des phrases qui leur étaient familières, sur la grâce, sur le péché, sur l'attrait du vice, sur les ruses de Satan, disant qu'elles dévoilaient les secrets de l'enfer. Dans ces états extatiques, quelques personnes prononçaient automatiquement des discours, sans le vouloir ; elles s'écoutaient parler, comme si c'était un être étranger à leur personnalité qui se servait de leur bouche. Ces discours composés de phrases banales étant terminés, ces extatiques ne savaient plus ce qu'elles avaient dit, tellement leur esprit avait peu participé à la confection de ces phrases. Cette circonstance qu'elles parlaient automatiquement, sans l'impulsion volontaire et sans la participation de leur esprit, était bien faite pour leur persuader que les démons parlaient par leur bouche. Quelques religieuses, tombant en somnambulisme et discourant pendant leur accès, ignoraient ce qu'elles avaient fait durant cet état; d'autres étaient cataleptisées. Leurs nombreuses hallucinations, conformes à leurs idées délirantes, contribuaient à les tenir absorbées dans ces idées. Elles entendaient la voix du diable partir de leur corps, de leur estomac surtout, et prononcer des paroles cyniques, infâmes, irréligieuses. Les mouvements choréiques occupaient chez quelques-unes les intervalles laissés entre les convulsions hystériques.

Du côté de la sensibilité, les troubles n'étaient pas moins grands. Les hystériques ressentaient dans les différentes parties du corps des pincements, des tiraillements, des chatouillements, une sensation de froid glacial ou de brûlure. Les douleurs et autres phénomènes sensitifs qu'elles éprouvaient dans les organes génitaux leur donnaient la

conviction qu'elles avaient des rapports sexuels avec les démons. La nymphomanie dont quelques-unes étaient atteintes leur faisait croire que ces rapports impurs étaient fréquents. Sous l'influence des idées lubriques qui captivaient leur esprit, elles éprouvaient les sensations attachées à l'acte vénérien, ainsi que cela peut arriver à tout individu en santé, pendant un rêve érotique.

Les *phénomènes psychiques* étaient fort remarquables. Non-seulement ces filles hystériques étaient poursuivies par des délires démonomaniaques, mais encore elles manifestaient les plus étranges perversions morales causées par l'état névropathique de leur cerveau, perversion que manifestent aussi un grand nombre d'hystériques non démonomaniaques. Tous les sentiments honnêtes: la pitié, la charité, la pudeur, etc, disparaissaient de leur esprit et étaient remplacés par les sentiments les plus détestables, qui les dominaient sans partage. Ces malheureuses filles se livraient aux discours les plus dévergondés, elles calomniaient leur conduite, leurs mœurs, s'accusaient de toute sorte de crimes imaginaires, si bien que plusieurs d'entre elles furent condamnées à mort par suite de leurs déclarations. Elles accusaient les personnes qui, par une raison quelconque, avaient attiré leur attention, de magie, de maléfices, de sorcellerie ; elles s'imaginaient avoir été séduites dès leur enfance par ces personnes. Dans leur folie, elles accusaient des prêtres d'être magiciens, sorciers, possédés par tel diable dont elles donnaient le nom, elles les accusaient d'avoir eu des rapports sexuels avec elles. Elles soutenaient ces graves accusations avec ténacité, persistance, et une conviction profonde. C'est ainsi que Gaufridi, prêtre de l'église des Acoules à Marseille, fut accusé par une Ursuline d'Aix d'appartenir au diable et de l'avoir violée, soit au sabbat, soit hors du sabbat. Cet infortuné, après avoir énergiquement repoussé cette fausse accusation, fut enfin vaincu. Miné par le chagrin, étourdi par les menaces des justiciers qui l'accusaient sans cesse d'être coupable, qui l'adjuraient

d'avouer, démoralisé par les instances de deux moines qui ne le quittaient ni jour ni nuit et qui lui répétaient qu'il était temps de se réconcilier, épuisé par le jeûne et par les tortures qu'on lui faisait subir, il finit par perdre la tête, il se crut réellement coupable, avoua tout ce qu'on voulait lui faire avouer ,s'accusa avec conviction de crimes imaginaires qu'on lui reprochait, et fut brûlé vif à Aix. De même les Ursulines de Loudun attribuèrent leurs phénomènes hystériques à la connivence qu'Urbain Grandier, prêtre de la localité, sur lequel on avait imprudemment porté leur attention, avait avec les démons. Ce malheureux fut également brûlé vif, malgré ses dénégations sur les faits dont on l'accusait, et sans s'être jamais rétracté. Le bruit que fit son procès répandit la démonopathie hors du couvent ; plusieurs femmes séculières de Loudun et de Chinon, ville voisine, furent prises de cette maladie hystérico-morale.

Le procès de Grandier et son supplice impressionnèrent tellement les personnes qui y assistèrent, que plusieurs en furent affectées moralement et physiquement.

Le P. Lactance, carme qui avait joué un rôle important dans ce procès et qui avait exorcisé Grandier avant que ce malheureux montât sur le bûcher, fut atteint de folie démonomaniaque grave, et il mourut dans un accès de manie aiguë, peu après le supplice de Grandier.

Le P. Tranquille, capucin, qui de même que Lactance avait assisté Grandier dans son procès, fut atteint de folie pathologique grave, ayant les démons pour objet de délire, et mourut aliéné, également quelques mois après Grandier. Sa mort fut attribuée aux vexations que les démons lui infligèrent. Au moment où ce capucin recevait les derniers sacrements, un religieux fut pris tout à coup de contorsions, d'agitations violentes et de hurlements affreux. Il redoublait de rage à chaque onction que l'on pratiquait aux membres du moribond. Ses mouvements convulsifs augmentèrent jusqu'à la mort de Tranquille, et ne cessèrent qu'après l'enterrement de celui-ci.

public a jugé sainement et conformément aux données de la science, en qualifiant, ainsi qu'il l'a fait, cet état psychique.

Le socialisme ! tel est le nom de l'épidémie morale dont il va être ici question. Cette épidémie n'est point nouvelle ; sous des noms différents elle s'est montrée à diverses époques, et, après avoir cédé pendant un temps plus ou moins long, elle a surgi de nouveau lorsque ses causes naturelles ont eu la facilité de se produire et de se développer. Ayant ses racines dans les passions inhérentes à l'homme, cette épidémie morale aura toujours de la tendance à reparaître. Cette circonstance exige donc, de la part des gouvernants, la plus grande vigilance. *Caveant consules* ! Les passions qui font surgir cette maladie morale sont : les convoitises grossières, le désir de posséder le bien d'autrui, de vivre et de jouir des biens de la vie sans peine et sans travail, l'envie qu'excite le spectacle du luxe exagéré et des plaisirs imprudemment étalés par les riches, l'impatience d'arriver aux honneurs, au pouvoir, l'orgueil dont sont bouffis en général les incapables. Lorsque, par le fait de l'excitation de ces passions, les sentiments moraux, qui seuls pourraient leur servir de contre-poids, vont en s'affaiblissant, il arrive un moment où ces sentiments n'ont plus assez de puissance pour lutter, où ils disparaissent même de l'esprit. Alors surgit l'épidémie morale socialiste, communiste, envahissant sur son passage les classes pauvres, les déclassés, les débauchés, les envieux, les paresseux, les individus ruinés par leurs vices et leur incapacité. La conspiration de Catilina nous offre dans l'antiquité un exemple remarquable de l'épidémie communiste. Le but du chef était d'arriver au pouvoir et de s'emparer des biens d'autrui. Ambitieux, ardent aux plaisirs et ruiné, il voulait à tout prix obtenir le consulat, même en employant les moyens les plus criminels, tels que le meutre et l'incendie, afin de pouvoir continuer sa vie de débauche. Quant à ses nombreux adhérents, Cicéron, dans sa seconde Catilinaire, nous a dit ce

qu'ils étaient. Les six classes dans lesquelles il les a rangés vont nous donner une peinture exacte des individus qui ont participé à l'épidémie qui nous occupe.

La première classe était composée de gens riches très-endettés. Ne voulant pas liquider leur position, ils espéraient voir leurs dettes abolies par quelque décret de leur chef. C'était la classe la moins corrompue et la moins redoutable.

La deuxième classe était formée par des hommes ruinés qui, de l'abîme où leurs dettes les avaient plongés, aspiraient toujours au pouvoir, voulaient s'emparer des places et des honneurs, et, désespérant d'arriver à leur but dans un temps de calme, pensaient y arriver à la faveur des troubles.

Dans la troisième classe étaient des gens du peuple et des paysans, hommes simples et sans ressources qui espéraient avoir leur part au pillage.

Dans la quatrième se trouvaient des banqueroutiers et un ramassis confus de toute sorte de gens depuis longtemps obérés de dettes par la mauvaise administration de leurs affaires, par des prodigalités, et qui ne voulaient que le trouble.

La cinquième classe était composée de criminels de profession, de voleurs et d'assassins qui n'avaient en vue que le pillage.

La sixième comprenait les débauchés, les joueurs, les paresseux, les déclassés de toute espèce, qui aspiraient aux jouissances matérielles et qui voulaient y arriver à tout prix.

Ce document fort précieux nous fournit une preuve de plus que, dans toutes les épidémies socialistes, on rencontre exactement les mêmes hommes poussés par les mêmes mobiles, employant les mêmes moyens pour arriver aux mêmes fins. Nous trouvons ces mêmes hommes chez les Jacques du nord de la France, chez les Rustauds de l'Allemagne et de l'Alsace, chez les anabaptistes allemands, qui tous ont apparu dans des épidémies communistes.

L'épidémie actuelle, née de l'opposition politique du gouvernement de 1830, s'est accentuée socialiste en 1848. Dès-lors, le socialisme a grandi à pas de géant, recrutant tout ce qu'un monde en fermentation peut contenir de passions envieuses et orgueilleuses inassouvies, de convoitises grossières, de vocations déclassées, d'instincts anarchiques et de haines contre les favorisés de la fortune.

Dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er mai 1872, M. Ch. de Mazade nous a initié aux causes qui ont déterminé la catastrophe communiste du 18 mars 1871[1]. Il nous a montré l'Empire comme étant le premier des agents responsables de la situation d'où cette catastrophe est sortie. Il nous a fait voir comment le gouvernement, faisant du faux libéralisme et flattant les passions populaires, pour détacher les ouvriers de la politique, ouvrait la porte aux agitations sociales et économiques. Espérant rendre *satisfaites* les classes ouvrières, il autorisait les réunions publiques, qui devenaient des clubs déguisés et procuraient un théâtre à un personnel d'agitateurs obscurs, impatients de se produire. De là sont sortis des conflits, des grèves, des troubles dans l'industrie, des agitations dans les classes ouvrières. Les réunions publiques devinrent alors une école bruyante de démagogie et de licence où se produisirent les utopies les plus insensées, les prédications les plus furieuses, où l'on a pu tout dire, tout diffamer, tout attaquer, pourvu qu'on ne parlât pas de l'empereur et des ministres. Et cependant, comme le dit M. de Mazade, on a fini par en parler. Ces réunions n'ont pas créé le socialisme sans doute, car il existait déjà à l'état latent, mais elles lui ont permis de se développer et d'agiter les esprits. Alors il apparut comme un torrent furieux, roulant des haines échauffées par une longue compression, des convoitises, des appétits aiguisés au spectacle d'une époque de luxe et de fortunes subites, des ambitions sans

---

[1] *L'enquête sur le 18 mars.*

scrupule; alors il apparut, inscrivant sur sa bannière, le matérialisme, l'athéisme, la négation de tout ordre social. C'est dans ces réunions que commença à se produire tout ce qui fut la Commune, hommes et choses, tout ce personnel violent qui s'est abattu sur Paris comme une nuée de sauterelles.

Dans ce mouvement révolutionnaire, un des phénomènes les plus significatifs fut l'existence et le progrès rapide de cette *Association internationale des travailleurs*, qui a été la concentration la plus puissante de toutes les idées de démagogie et de socialisme qui fermentaient alors. Son programme nous est connu; il a été complétement dévoilé dans la déclaration que cette Association a faite à ses affiliés de la Catalogne dans une assemblée qui a eu lieu à Barcelone en mars 1872. Ce programme, qui flatte toutes les passions populaires, proclame que son but est l'*émancipation* politique, sociale, économique et religieuse de tous les tyrannisés, de tous les exploités, de tous les salariés, de tous les ignorants. Et par quels moyens l'Internationale veut-elle atteindre son but?

« *Pour arriver à l'émancipation politique*, dit-elle, *nous voulons* : briser tout joug autoritaire, quel que soit son nom; proclamer les droits de l'individu, transformer l'État en une libre fédération également libre.

» *Pour obtenir l'émancipation sociale, nous avons le projet* d'abolir la nationalité, toutes les servitudes, tous les priviléges; de défendre à tout homme d'être le salarié d'un autre homme; de déclarer toutes les professions libres, l'échange des produits libre, la famille libre, la résidence libre.

» *Pour arriver à l'émancipation économique, nous pensons qu'il faut* mettre le capital au service du travail et de l'intelligence, abolir l'intérêt du capital et l'héritage, déclarer la terre propriété collective, ainsi que les grands instruments de travail; rendre gratuits le service de la poste, les télégraphes et les chemins de fer.

»*Pour obtenir l'émancipation religieuse, nous entendons* rendre libres la pensée, la parole, la presse, la tribune et tous les autres moyens de propager les idées, et abolir les cultes.»

Ce programme insensé, qui se résume par : Abolir tout et le remplacer par rien ; ce programme dans lequel pas la plus petite idée d'organisation, de devoir, d'obligation ne se rencontre, ce programme qui prétend supprimer toutes les institutions basées sur les sentiments inhérents à l'humanité, est véritablement le programme de l'extravagance et de la sottise inconscientes, c'est-à-dire de la folie ; et la science ne doit pas dédaigner de l'enregistrer.

Si M. de Mazade a exposé avec exactitude les causes de l'épidémie socialiste actuelle, M. Caro en a dépeint les coryphées avec non moins de vérité et de talent. Dans un article également inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 juillet 1871, sous le titre de : *La fin de la Bohême*, il a fait passer devant nos yeux les déclassés de toutes les écoles, souffrants et misérables par leur paresse, militants par les plus mauvaises passions sans cesse excitées, telles que l'envie, la convoitise, la vanité et l'orgueil, enfin triomphants dans les clubs et dans les journaux agitateurs ; tous poussés, non par une conviction politique ou autre, non par un fanatisme quelconque, non par le patriotisme, mais par la soif du pouvoir, des richesses et de toutes les jouissances matérielles.

Les passions et les vices qui animaient ces individus ne suffisaient certainement point pour qu'ils se trouvassent dans l'état psychique constitutif de la folie morale. Ce qui les a mis dans cet état, c'est l'aveuglement moral à l'égard des inspirations insensées de leurs passions, aveuglement causé par leur inconscience morale, par leur insensibilité morale à l'égard de ces inspirations. Cette insensibilité, cette inconscience morale a été mise en évidence avant, pendant et après leurs actes de folie. *Avant*, par leur persistance dans la voie déplorable qu'ils suivaient, et cela

évidemment par la raison qu'aucun sentiment moral ne les en détournait. *Pendant*, par leurs actes tellement extravagants et odieux qu'ils n'étaient possibles qu'à des individus complétement dénués de sentiments moraux. *Après*, par l'absence de regret moral, de remords, par la persuasion qu'ont toujours manifestée ces passionnés d'avoir bien agi et par leur intention hautement proclamée d'agir de même s'ils en avaient jamais la possibilité. La lecture de leurs procès et de leurs écrits ne laisse aucun doute sur ce point. Leur aveuglement moral à l'égard de leurs inspirations perverses ne saurait donc être contesté. L'inconscience morale de ces fous de la pire espèce ne consistait point à ne pas savoir qu'ils trompaient la populace dans leurs déclamations, car presque tous étaient assez intelligents pour comprendre que les grands mots d'émancipation, de liberté et d'égalité absolues, etc., dont ils grisaient le peuple, n'étaient qu'un leurre. 'inconscience morale d ont ils étaient affectés consistait dans l'absence de toute réprobation morale contre l'emploi de tels moyens. Exclusivement animés de passions basses et égoïstes, dénués des sentiments moraux opposés à ces passions, ils ne pouvaient qu'approuver tout ce qui favorisait l'intérêt de ces mêmes passions.

Citons un des mille faits caractéristiques qui mettent en relief, chez ces coryphées de la Commune, l'absence totale des bons sentiments, l'idiotie morale la plus profonde à côté des sentiments les plus monstrueux. Régère, vétérinaire, avait été un élève distingué de l'École d'Alfort. M. Bouley, alors professeur, l'avait pris en affection, lui avait donné de précieux encouragements et lui avait rendu de grands services. Or le premier acte de Régère, en arrivant au pouvoir, fut de lancer un mandat d'arrestation contre son maître, son protecteur et bienfaiteur. M. Bouley, prévenu à temps, put se soustraire aux témoignages de la reconnaissance de son ancien élève en prenant la fuite. Sans cela, il eût été incontestablement mis au rang des otages. Tous les hommes de la Commune étaient de même. S'ils

différaient par les passions qui étaient les plus saillantes dans leur caractère et sur l'objet de la folie que ces passions leur inspiraient, tous se ressemblaient par l'insensibilité morale la plus absolue, par l'inconscience morale complète devant les inspirations de leurs passions.

« Comment, s'écrie M. Caro, des intelligences cultivées, sensibles aux jouissances de l'art, aux raffinements de l'esprit, ont-elles pu se porter à ces égarements de la raison, à ces férocités? Il y aura là un sujet d'étude pour le physiologiste, l'aliéniste, aussi bien que pour le psychologue futur.» Il est incontestable qu'avec la psychologie qui a cours actuellement, même dans les régions les plus élevées de l'enseignement universitaire, psychologie qui fait résider le principe de la raison seulement dans les facultés intellectuelles, dans le pouvoir que nous avons de réfléchir, de lier, de poursuivre les idées, psychologie qui ne tient pas compte du rôle important que jouent les instincts moraux dans la génération de la raison, qui professe que les facultés morales se fondent dans les facultés intellectuelles, qu'elles ont un point de contact tellement intime que les facultés morales ne seraient presque qu'un rameau des facultés intellectuelles, si bien que tout homme intelligent serait censé devoir connaître, sentir par la conscience le bien et le mal ; il est incontestable, disons-nous, qu'avec ces données psychologiques les phénomènes psychiques dont M. Caro demande la solution à la psychologie future (preuve qu'il reconnaît la psychologie actuelle impuissante à fournir ces solutions), ne peuvent s'expliquer. Cette explication au contraire devient facile et claire avec les principes psychologiques que nous avons exposés, et qui ont été l'objet de la critique du savant académicien qui a été chargé de faire le rapport sur les Mémoires présentés au concours. L'intelligence peut donner de beaux produits quand elle est dirigée par les nobles instincts de l'âme, par les facultés morales ; mais lorsque dans son exercice elle est exclusivement dirigée par les mauvais instincts, par les passions, elle n'agit qu'au profit

de la folie morale, elle ne fait que rendre cette folie très-dangereuse. Les fous les plus intelligents et les plus instruits sont en effet ceux qui peuvent faire et qui font le plus de mal. Les fous de la Commune ont prouvé une fois de plus que l'intelligence, quelque puissante qu'elle soit, ne donne point la raison morale, raison que procurent seuls les bons instincts de l'âme, les nobles facultés morales.

Le caractère qui est propre aux actes de la folie s'est manifesté dans tous les actes des hommes de la Commune. Nous avons vu en effet que le propre de l'activité de la folie est la destruction, l'incapacité absolue à organiser, à édifier quoi que ce soit. Or, qu'a produit la Commune? Des décrets d'un jour, d'une heure, annulés par de nouveaux décrets sans cesse renouvelés; des pouvoirs, des comités qui se succédaient continuellement et qui se substituaient les uns aux autres. Que sortait-il de la bouche des communards? Des paroles qui prêchaient le pillage, l'incendie, la mort, la suppression de Dieu, des cultes, de la famille, de toutes les institutions basées sur les instincts supérieurs de l'âme. Tout ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré et de plus noble, a été vilipendé ou détruit par cette légion de fous furieux; rien par eux n'a été respecté. Leurs actes ont été la réalisation de leurs paroles, ils ont jeté dans la stupeur et l'effroi le monde entier, le monde raisonnable, entendons-nous, car, pour le monde malheureusement trop nombreux moralement conformé comme ces insensés, ces actes ont réalisé le beau idéal.

Ce n'est peut-être pas autant la violence des excès commis par la Commune qui frappe le plus d'épouvante, que le nombre des adhérents à ces excès. L'épidémie socialiste actuelle n'a pas seulement son siége à Paris; toutes les grandes villes, les villes manufacturières surtout, en sont infectées; l'épidémie est partout, elle a des ramifications jusque dans les petites villes, dans les bourgs et même dans les villages. Pour qu'un effet soit aussi général, il faut que les causes de perversion aient été générales aussi. Ces

causes, tout le monde les connaît et les a nommées. Mettons en première ligne la mauvaise presse qui a propagé les doctrines les plus subversives et les plus immorales, cette presse qui a sapé et détruit dans les masses tout sentiment de respect pour le principe d'autorité[1], qui a tourné en ridicule les institutions morales et religieuses les plus respectables, cette presse qui par ses romans a exalté le vice, l'a dépeint sous les couleurs les plus aimables, qui a cherché ses succès dans des histoires émouvantes où tous les crimes se coudoient et se pressent, et qui, lorsqu'elle a été à bout d'inventions, a reproduit les procès de Cour d'assises où les actes les plus horribles étaient relatés jusque dans leurs moindres détails, habituant ainsi le peuple à l'idée de répandre le sang, à regarder le crime sans frémir d'horreur. Le poison moral répandu depuis longtemps par la presse à bon marché avait préparé le terrain pour le crime, lorsque la Commune est arrivée. A cette cause de perversion est venu s'ajouter celle que fomentaient les clubs par la violence des paroles qui s'y prononçaient et par la flatterie des passions populaires, excitations propagées ensuite par le contact. Ces moyens de perversion agissant directement sur le moral ont été puissamment fertilisés par une cause physique dont l'action démoralisatrice est des plus énergiques, quoique indirecte : nous voulons parler de l'abus sans cesse croissant depuis quelques années des boissons alcooliques. « Sous la Commune, ainsi que le dit M. Caro,

---

[1] L'affaiblissement du respect pour le principe d'autorité, sous les coups redoublés de la presse, ne devait pas s'arrêter à la politique. Le respect pour les parents s'est cruellement ressenti des attaques incessantes contre ce principe. D'après le rapport du Ministre de la justice sur l'administration de la justice criminelle en France pendant 1869, il ressort de l'examen comparatif des tableaux des affaires criminelles de 1868 et de 1869 que, depuis plusieurs années, les violences commises contre les ascendants suivent une échelle progressive qui les a amenés en 1869 au nombre de 58. N'est-ce pas là un des symptômes les plus graves de la décadence d'un peuple sous l'influence des causes de perversion ? N'est-ce pas là la démonstration la plus évidente de la nécessité de réprimer ces causes pour ramener le peuple égaré à la raison morale ?

l'absinthe a fait des orateurs et des politiques à Paris, comme l'opium fait en Chine des extatiques et des hallucinés. » Si l'on examine en effet quelles sont les localités où fleurit le plus le radicalisme, cette opposition perpétuelle et stupide à tout ordre établi, ce souverain mépris des lois, de toute autorité, on sera frappé de cette circonstance que cette folie morale est en rapport direct avec la quantité d'alcool consommé. Nous connaissons assez l'action délétère que l'alcool exerce sur le cerveau, et consécutivement sur les facultés morales, pour comprendre que ce rapport doit exister. C'est la dipsomanie, si répandue dans le peuple de Paris, qui a recruté le plus de soldats pour l'armée de la Commune. On s'enrôlait sous ses drapeaux pour satisfaire cette infernale passion, soit avec la paye journalière, soit par le pillage des caves des émigrés. Rossel n'a-t-il pas déclaré dans son interrogatoire que les troupes de la Commune étaient aussi indisciplinées que possible, et que la cause principale de la désorganisation de ces troupes était l'ivrognerie?

A côté de ces fous actifs, portés au mal par la violence de leurs passions, nous trouvons dans Paris un autre ordre d'individus qui, s'ils n'ont pas fait le mal, l'ont laissé faire, individus dont nous devons parler pour donner une idée complète de l'état moral d'une grande partie des habitants de la capitale. Nous ne voulons pas faire Paris plus noir que ce qu'il l'est; nous étudions, nous analysons les faits, et, si l'on nous démontre que nous nous sommes trompé, nous ferons amende honorable. Du reste, le mal moral que nous rencontrons dans Paris existe à peu près aussi grand dans bien d'autres villes de France.

L'homme est né pour lutter sans cesse; un simple coup d'œil jeté sur les conditions dans lesquelles il se trouve ici-bas démontre que la lutte doit être l'état normal de sa vie : lutte par le travail pour satisfaire les besoins de l'existence, lutte contre les causes de destruction qui l'entourent, lutte contre lui-même, contre ses propres passions, contre ses mauvais instincts, lutte contre les intérêts d'au-

trui opposés aux siens. C'est par cette lutte incessante que l'homme entretient ses forces physiques intellectuelles et morales ; du moment où il cesse de lutter, il s'énerve, il tombe dans l'insouciance, nous dirons même dans l'hébétude morale. Alors, non-seulement il peut se pervertir par les causes d'infection morale auxquelles il est soumis, mais, comme une eau stagnante qui n'a pas d'écoulement, il se corrompt de lui-même. Si les perversions ont exercé leur ravage en faisant les mécontents de la capitale, nous devons reconnaître que les causes de corruption *per se* ont fait sentir leur action énervante en créant les satisfaits-jouisseurs ; et les causes de cette corruption n'ont pas plus manqué aux Parisiens aisés qu'aux Romains de la décadence. La richesse exceptionnelle de cette ville lui permit toutes les habitudes de luxe et de plaisirs : spectacles attrayants, moins cependant par la valeur des pièces de théâtre que par la somptuosité des décors, des costumes et par des nudités indécentes ; drames émouvants par la représentation de la perversité des personnages mis en scène ; casinos et cafés-chantants où se débitent des chansons aussi ignobles que ridicules et qui abêtissent ceux qui s'habituent à les entendre ; aucun moyen corrupteur n'a manqué à Paris. L'idée dominante de cette époque semblait être : s'enrichir à tout prix pour jouir [1]. La politique elle-même ne devenait, pour ceux qui s'en occupaient, qu'un moyen de parvenir aux richesses, d'obtenir des places, des honneurs, des décorations. Les corrompus satisfaits n'aspiraient qu'aux plaisirs futiles, et, comme tombés dans l'enfance, ils n'aspiraient qu'à s'amuser. *Panem et circenses* ! Les produits imaginaires, niais ou immoraux de la littérature moderne, les œuvres pétillantes d'esprit mais sans idées et sans fond, ainsi que les écrits des pam-

---

[1] « Le but de l'humanité n'est pas de jouir : acquérir et créer est œuvre de force et de jeunesse ; jouir est de la décrépitude. » E. Renan ; *La Réforme intellectuelle et morale.*

phlétaires qui ridiculisent tout systématiquement, occupaient leurs loisirs, dissipaient momentanément l'ennui des désœuvrés et trouvaient un débit assuré chez ces derniers. Aussi ces produits se multiplièrent-ils à l'infini, étouffant par leur nombre les productions sérieuses que la classe savante, lettrée et morale de Paris cherchait à répandre. L'exemple du luxe et des plaisirs, parti de haut, a été suivi dans toutes les classes de la société, et l'on a pu constater à cette occasion les inévitables effets de la contagion morale. « L'histoire mettra très-bas, dit à ce propos un écrivain distingué, ce monde d'argent et de joie, affolé de curiosités vicieuses, qui, depuis vingt ans, avait fait de Paris l'auberge banale et débauchée de l'Europe. » Soumis à ce régime énervant, la capitale perdait l'habitude de la lutte, ses forces s'affaiblissaient, et finalement elle a produit cette triple décadence physique, intellectuelle et morale si bien caractérisée par l'expression de: *petit-crevéïsme*. C'est dans cet état d'affaiblissement, augmenté par le siége prussien, que Paris s'est trouvé en présence des énergumènes de la Commune; aussi fut-il incapable de résister au torrent, ou plutôt n'essaya-t-il même pas la résistance. Cet état d hébétement moral dans lequel était tombée une partie de la population parisienne, s'est manifesté d'une manière éclatante par l'abstention au vote. Quoi ! cette ville qui a cruellement souffert des excès de la Commune a pu rester inerte devant la cause de ses souffrances ! Elle n'a pas même eu la force de réagir par le moyen si simple que lui offrait la loi ! Cette politique d'abstention, politique d'eunuques et d'impuissants, qui a prévalu aussi dans d'autres grandes villes riches, offre un spectacle réellement navrant pour quiconque essaye d'en approfondir les causes. Psychologiquement, on ne peut qualifier de folie morale cet énervement moral dont on fait preuve les grandes villes ; il a manqué pour cela la première condition nécessaire à l'existence de la folie, l'objet, c'est-à-dire l'idée irrationnelle, le désir des actes pervers; mais la seconde condition, l'in-

sensibilité morale, si bien manifestée par l'insouciance devant le péril et par l'absence de toute réaction, ne lui a pas fait défaut. Inaptes à faire le mal, les personnes auxquelles nous faisons allusion ont été incapables de faire le bien, de protester même par le moyen du vote contre le mal. Aussi pensons-nous que la qualification qui convient le mieux à cet état psychique est celle d'hébétude morale.

Laissons maintenant les corrompus indifférents, pour jeter un dernier regard sur les pervers inconscients et mettre en relief la profondeur de leur aveuglement moral et toute l'étendue de leur folie. Les malheurs causés par ceux-ci, les crimes qu'ils ont commis, les poursuites dont ils ont été l'objet, la réprobation qui s'est élevée contre leurs attentats de la part de la partie restée saine de la population, toutes ces circonstances, bien faites pour ramener à la raison des individus qui auraient été égarés momentanément par une passion violente, leur ont-elles ouvert les yeux, ont-elles fait surgir un simple doute dans leur esprit sur ce que leurs passions leur faisait apercevoir comme représentant le bien et la justice? Nullement. Jamais aucun d'eux n'a manifesté des signes de regret, une lueur de raison. Devant les tribunaux, dans les prisons, après leur libération, ils ont dévoilé sans retenue le fond de leur âme. Les journaux ont signalé leur cynisme, leur effronterie dans le crime, effronterie même plus grande que celle des assassins ordinaires et que peut seule expliquer le mutisme absolu en eux de la conscience morale. «Un train venant de Brest, dit la *Gazette des Tribunaux* dans un numéro d'octobre 1871, est arrivé ce matin à Paris, amenant un certain nombre d'individus détenus sur les pontons, et dont la mise en liberté a été ordonnée. Durant ce trajet, la plupart de ces individus, qui descendaient à chaque buffet pour y boire du vin et des liqueurs, ne craignaient pas de faire entendre des cris de menaces; aussi les voyageurs qui se voyaient contraints de faire route avec de tels compagnons ne pouvaient contenir l'indignation que leur inspirait un tel spectacle. » Une per-

sonne qui avait été arrêtée par erreur, et qu'on a relâchée après un long séjour sur les pontons, disait qu'elle était effrayée des propos qu'y tenaient les prisonniers. Tous ceux qu'on relâchait se regardaient comme devant être les vengeurs de Paris, et juraient de faire expier cruellement la mort de leurs frères.

La démoralisation, et avec elle la folie morale épidémique soulevée par l'excitation des mauvais instincts, s'est étendue bien au-delà des acteurs du drame. Il y a eu pour ces gens-là, le lendemain de leurs exploits, de déplorables approbations, non-seulement dans les journaux du parti communiste, dans les conversations privées, mais encore par le bulletin du vote sur quelques points de la France. Que l'on manifeste de la commisération pour ces idiots au point de vue moral dont l'anomalie morale naturelle a été aggravée par la perversité du milieu dans lequel les a placés le hasard de la naissance, pour ces idiots que l'absence de toute éducation, de toute culture morale, ainsi que les causes démoralisatrices générales, ont jetés fatalement dans les bras de la folie, nous le concevons. Mais quand nous voyons tant de gens excuser les crimes commis, non à cause de la folie qui a présidé à leur exécution, mais parce que, à leur point de vue, ces crimes avaient leur raison d'être, on ne peut qu'être effrayé de toute l'étendue de l'aveuglement qui imprime le cachet de la folie à l'épidémie morale actuelle.

Nous sommes loin d'être le seul, parmi les hommes de science, à avoir qualifié de folie l'état mental dont il est ici question. M. Brière de Boismont, qui l'a étudié de longue date dans le faubourg Saint-Antoine, lui a donné le nom de maladie démocratique ou démagogique. « Il y a vingt et un ans, dit cet honorable médecin aliéniste, je rendais compte dans les *Annales médico-psychologiques* (1850) d'une brochure allemande ayant pour titre : *Morbus democraticus*. Frappé moi-même de la gravité des faits de 1848, car, dès cette époque, j'habitais le haut du faubourg Saint-Antoine, je signalai dans cette analyse la folie

démocratique, égalitaire et sociale, avec ses maniaques, ses monomanes, ses déments et ses idiots, que j'avais pu étudier à fond sur les ouvriers de ce quartier. Il était devenu évident pour moi que les principes d'une société dont le nombre des membres augmentait à vue d'œil amènerait bientôt une perturbation effroyable. Les clubs ne cachaient plus leurs sentiments ; *véritables fous furieux*, ils les manifestaient de toute manière : Les temps sont enfin venus, hurlaient-ils, de reprendre à nos infâmes tyrans les biens qu'ils ont volés aux prolétaires, et de les contraindre, à leur tour, de vivre du travail de leurs mains. A la moindre répression des émeutes provoquées par eux, les journaux retentissaient des traitements barbares infligés à ces inoffensifs citoyens. Les scènes dramatiques des corps morts exposés en grande pompe sur les chars et suivis par des masses d'hommes précédés de leurs orateurs furibonds, entretenait l'exaspération maniaque des démagogues..... Ce monde sinistre, et la propagation de sa croyance aujourd'hui bien connue, n'ont cessé de fixer mon attention. L'étude de ce monde m'a conduit à le considérer comme une collection de fous de la pire espèce, bien plus dangereux que les fous criminels. Le caractère distinctif des seconds consiste à tuer, à voler quelques individus et à incendier quelques bâtiments, tandis que celui des premiers est d'assassiner en entier la société et de brûler tous les monuments qui font l'orgueil d'une nation [1]. »

L'état mental que M. Brière de Boismont caractérise de folie est-il dû à un état pathologique du cerveau ? Évidemment non. Et cette circonstance prouve bien que les médecins aliénistes sont obligés de reconnaître que ce qui est la folie réside dans un état psychique anomal et non dans l'état cérébral, soit pathologique, soit physiologique, qui préside à la manifestation de cet état psychique. Les individus atteints de l'épidémie actuelle ne sont point des ma-

[1] *Revue Médicale*, n° du 31 juillet 1871.

lades, ce sont des passionnés moralement aveuglés à l'égard de leurs idées immorales, convaincus que ces idées représentent le bien et le droit. L'état mental de ces passionnés aveuglés pouvait, comme le dit M. Brière de Boismont, revêtir, dans les moments de surexcitation, les formes de l'état maniaque, et dans d'autres circonstances les formes de l'hébétude et de l'idiotie morale la plus grande, par l'aveuglement stupide de cette populace qui ne s'apercevait pas qu'elle servait de marchepied à l'ambition de meneurs audacieux, de journalistes affamés, sans conviction, autres fous complétement dénués de sentiments moraux et dont les pensées n'étaient inspirées que par leurs passions.

La population de la France est-elle atteinte de folie paralytique, folie dont la cause organique est des plus graves? Le Dr Strack, Wurtembergeois, fondant son opinion sur les passions orgueilleuses et vaniteuses qui prédominent dans notre caractère, et sur les actes de folie commis par la Commune et ses adhérents, a soutenu cette absurdité dans un écrit qui a pour titre : *De la dégénérescence intellectuelle de la nation française, son caractère pathologique, ses symptômes, ses causes.* « L'orgueil et la présomption de la nation française, est-il dit dans ce factum, sont devenus dans ces derniers temps une *monomanie*, une idée fixe, un vrai délire.» Bien que la France soit travaillée en ce moment, ainsi que d'autres États, par une épidémie morale renouvelée de la Jacquerie, elle jouit d'une santé aussi bonne que quelque autre nation que ce soit, y compris la nation allemande. Ne prenons donc l'opinion du Dr Strack que pour la boutade d'un ennemi moralement aveuglé par la haine, passion qui l'a fait délirer lui-même quand il a écrit ses diatribes contre un peuple malheureux. Il y a toujours eu, en toute circonstance, des esprits mal faits qui se sont empressés de jouer le rôle de l'âne vis-à-vis du lion affaibli et impuissant, qui ont trouvé beau de lancer à celui-ci une ruade peu honorable; et il y en aura toujours.

L'erreur qui attribue la folie à un état pathologique, et qui considère comme malades les individus en santé parfaite dont l'état psychique est celui de la folie morale, cette erreur, disons-nous, n'est pas commise seulement par des médecins; journellement on la voit reproduite à l'égard d'individus passionnés et moralement inconscients à l'égard de leurs idées extravagantes, qui sont de vrais délires. Citons un exemple: «Plus V. Hugo s'est avancé dans la vie, lisons-nous dans un journal, plus il s'est abîmé dans une sorte de culte de lui-même qui l'a livré à toutes les suggestions de la monomanie ambitieuse. Il n'a plus parlé comme un homme, mais comme un oracle; le bon sens et la raison ont fait place en lui à des éclats vertigineux. A ce poète occupant une place si élevée dans le Panthéon, il ne manque plus qu'un Charenton digne de lui.» Que V. Hugo ait été mis dans l'état psychique qui constitue la folie par l'orgueil et d'autres passions, on ne saurait le contester : il a prouvé plus d'une fois son aveuglement à l'égard des idées irrationnelles dont il s'est fait l'apôtre; mais, à coup sûr, il ne se trouverait pas un médecin qui voudrait signer pour ce poète un billet d'admission dans un Asile, dans le but de lui faire subir un traitement médical.

Dans un ouvrage intitulé : *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide*, le Dr Laborde débute par les paroles suivantes : «Un vent de folie a passé par là. Tout le monde en convient, et cependant peu de personnes se doutent de la profonde vérité de cette assertion. Je veux essayer de la démontrer en pénétrant, à l'aide de l'observation, au cœur de la réalité. Il semble naturel d'imputer cette perturbation des têtes aux événements, aux commotions sociales. Eh bien! non. Cet homme est fou parce qu'il portait dans sa propre organisation de quoi le devenir. Les événements, les circonstances, le milieu n'interviennent que comme causes déterminantes pour précipiter le résultat.» La prédisposition héréditaire! voilà le germe, le point de départ des impulsions morbides que

M. Laborde découvre ou soupçonne chez les gens de la Commune. «Ce n'est point encore la folie, dans son acception propre, avec ses véritables attributs symptomatiques, dit-il, mais c'est quelque chose qui y confine, qui en dérive par voie de transmission héréditaire et qui y mène; c'est un degré que j'appellerai volontiers : monstruosité psychique, à laquelle les circonstances donnent un relief particulier, et qui réagit à son tour sur les événements auxquels elle se trouve mêlée.»

M. Laborde partage donc l'opinion universellement répandue que la folie réside dans un état pathologique du cerveau; ou plutôt, s'il considère la folie comme un état psychique, puisqu'il l'appelle dans le cas présent : *monstruosité psychique*, il n'attribue la cause de cette monstruosité qu'à une maladie cérébrale ou en germe ou déjà développée; aussi, pour appuyer son opinion, il cherche à rattacher la folie des gens de la Commune à une cause organique : à l'hérédité. Parmi ces individus, il s'est rencontré, il est vrai, des fous malades; mais leur nombre a été fort restreint, et de la présence de ces aliénés dans le personnel actif de la Commune on ne peut pas conclure que tout ce personnel était malade ou prédisposé à le devenir. Dans cette anarchie sans exemple, où les postes élevés appartenaient de droit aux plus extravagants, il n'y a rien d'extraordinaire que des fous malades aient été jugés dignes d'occuper des postes élevés, et l'on peut citer parmi eux : 1° le Dr Tony-Moilin, ancien interne des hôpitaux, qui avait toujours été considéré par ses professeurs comme un fou des plus intolérables : aussi ses chefs de service s'empressaient-ils de se le renvoyer de l'un à l'autre; 2° le fusionnaire B..., qui s'intitulait : enfant du règne de Dieu et parfumeur; 3° le Dr P..., réformateur en religion, qui prenait des allures de prophète; 4° l'abbé C..., évadé de Bicêtre; 5° enfin Jules A..., ancien pensionnaire de Bicêtre et de Charenton, connu par son invention du télégraphe escargotique. Ces fous malades n'ont fait partie des dignitaires de la Commune

que pour peu de temps seulement. Si leurs idées délirantes leur ont ouvert les portes de l'Hôtel-de-Ville, c'est que ces idées étaient en harmonie avec les événements du moment. — Le délire pathologique ambitieux et orgueilleux avait trouvé naturellement à se caser dans le cercle des idées dominantes qui avaient cours alors, et à y jouer un certain rôle. Mais le délire des fous malades étant, avons-nous démontré plus haut, essentiellement personnel et intraitable, étant dans l'impossibilité de se plier même faiblement aux idées d'autres passionnés aveuglés, dans le but d'une action collective, ces fous malades ont été promptement évincés, quelques-uns même furent réintégrés dans des Asiles. Parmi les hommes de la Commune, il y eut également des individus qui, sans être actuellement malades, étaient incontestablement des candidats à la folie pathologique, tellement leur bizarrerie, leur violence et leur extravagance étaient grandes. Tels furent Flourens, qui avait toute l'expression d'un maniaque, et l'officier de marine Luillier. Enfin, chez le plus grand nombre, l'état psychique constitutif de la folie était manifesté par un cerveau sain, n'ayant même pas d'aptitude à tomber dans les maladies qui produisent la folie pathologique. Quelques-uns des fous malades qui participèrent au pouvoir de la Commune comptaient, il est vrai, des aliénés parmi leurs ascendants, et leur aliénation était réellement due à un état cérébral pathologique transmis par l'hérédité. Il ne faudrait pas cependant exagérer l'influence de l'hérédité comme cause de la folie, au point de proclamer que toute parenté morbide est féconde. La filiation héréditaire n'entraîne pas fatalement la folie ; de même aussi la folie surgit parfois dans des familles exemptes de précédents, chez des sujets qui jusqu'au moment de l'invasion avaient présenté un état psychique qui ne laissait rien à désirer.

C'est à une folie morale due à des causes de perversion et rendue épidémique par l'extension de ces causes, et par la contagion des mauvais instincts et non à une folie pa-

thologique, que nous avons affaire ici. Le caractère épidémique de la folie communiste est une preuve de plus que ceux qui en étaient atteints n'étaient point des malades, car nous avons démontré que la folie pathologique ne se manifestait point sous forme épidémique.

A côté de l'opinion qui qualifie de folie, de délire, les actes de l'insurrection parisienne, nous reproduirons celle d'un savant aliéniste qui, sous l'influence de l'indignation causée par tant de désastres, a soutenu la thèse opposée. «Non, dit M. Morel[1], ce ne sont pas des aliénés, les misérables qui ont amoncelé tant de ruines, et qui, tout en satisfaisant leur infernal esprit de vengeance et de haine, ont cherché dans le meurtre et l'incendie les moyens d'échapper au supplice qui les attend. Leur crime était prémédité, ainsi que le prouve l'accumulation des moyens de destruction. Ce fait prouve à lui seul que les scélérats qui ont ourdi et dirigé ce complot infernal n'étaient pas des êtres inconscients. Le besoin de sacrifier à leurs ignobles instincts et l'état permanent d'ivresse où les plaçaient leurs excès alcooliques, ont sans doute provoqué et entretenu la fureur de ces modernes barbares contre l'ordre social. Mais, à part quelques individualités, je défie tout médecin aliéniste, si indulgent qu'il soit, de pouvoir classer dans le cadre nosologique des maladies mentales les monstres qui se sont rendus coupables d'aussi abominables forfaits. Qui donc oserait affirmer que les actes de ces grands coupables aient été commis dans un état de démence ou sous l'influence d'une force supérieure à leur volonté ! Leur état de perpétuelle ivresse ne les excuse pas plus que leur exaltation politique. Celle-ci se résume dans la haine qu'ils avaient vouée depuis longtemps à la société, dans l'horreur du travail et dans le besoin de satisfaire à tout prix leurs plus ignobles convoitises : voilà leur politique. Les séïdes de la Commune n'en ont jamais eu d'autre. *La folie est*

---

[1] *Le Nouvelliste de Rouen*, n° du 6 juin 1871.

une maladie; *un abîme la sépare du crime et de la simple passion*. Quel est le sentiment de pitié ou de respect qu'inspirent les incendiaires de Paris et les assassins de la Roquette? Tout le monde a été frappé de la dégradation intellectuelle, physique et morale que respire leur physionomie bestiale; et sur ces faces avinées, qu'illuminent seules l'ignoble luxure et la haine sauvage, on chercherait en vain l'empreinte sacrée de la maladie, le : *res sacra miser* des êtres souffrants et inconscients. Que les amis quand même de l'humanité, que les âmes par trop sensibles et indulgentes, cessent dorénavant de confondre le crime avec la folie.»

On ne pourra nous accuser de passer sous silence les opinions contraires à la nôtre et d'éviter la discussion. Convaincu d'être dans le vrai lorsque nous plaçons la folie dans un état psychique, et dans celui que nous avons spécifié; lorsque nous disons qu'elle ne réside pas dans l'état cérébral, ou pathologique, ou physiologique, qui est la cause de cet état psychique anomal, nous avons toujours recherché les objections, parce qu'en les réfutant d'une manière scientifique nous trouvons une nouvelle occasion de présenter nos idées sous un jour différent et de montrer la solidité des bases sur lesquelles elles sont assises. Maintes fois, en effet, nous avons été à même de reconnaître la vérité des paroles suivantes exprimées par M. Herbert Spencer : «C'est souvent dans la connaissance d'un système contraire, qu'un penseur trouve l'occasion de donner à ses propres idées une netteté plus grande et un développement plus suivi».

Les raisons sur lesquelles se base M. Morel pour ne pas considérer les hommes de la Commune comme des fous, sont les suivantes :

1° *La folie est une maladie; or les hommes de la Commune n'étaient pas des malades: donc ils n'étaient pas des fous.* — La première prémisse de ce syllogisme est essentiellement erronée. Il n'y pas de maladie cérébrale ou

autre qui puisse s'appeler : *folie*. Celle-ci réside exclusivement dans l'état psychique que nous avons spécifié, que cet état psychique naisse sous l'influence d'un cerveau malade ou d'un cerveau sain. Cet état psychique réside, avons-nous vu, dans l'inconscience morale en présence des inspirations insensées des passions, inconscience dont les hommes de la Commune ont donné les preuves les plus éclatantes.

2° *Un abîme sépare le crime de la folie.* — On ne peut pas comparer le crime, qui est un acte, avec la folie, qui est un état psychique. On peut seulement établir une comparaison entre l'état psychique qui préside à l'accomplissement du crime et un autre état psychique qui est la folie. Or, si le criminel, alors qu'il prémédite et qu'il accomplit le crime, ne réprouve point cet acte, soit parce que cet individu est totalement dénué de sentiments moraux, soit parce que les passions qui occupent son esprit étouffent par leur violence ces éléments instinctifs générateurs de la raison et de la liberté morale, il se trouve réellement dans l'état psychique constitutif de la folie. C'est dans cet état psychique, démontré par l'absence de toute réprobation morale avant le crime et par l'absence de remords après, que les hommes de la Commune ont prémédité et accompli leurs actes monstrueux. C'est dans ce même état d'inconscience morale que se trouve l'aliéné lorsqu'il commet le crime que lui inspire sa passion pathologique, et qui le rend moralement irresponsable de son acte. On voit donc que l'état psychique du criminel moralement inconscient n'est point séparé, par un abîme, de la folie, puisque ces deux états psychiques sont identiques au fond.

3° *Un abîme sépare la passion de la folie.* — Nous partageons entièrement cette manière de voir, et nous avons même été le premier à spécifier ce qui différencie la passion de la folie. La passion, avons-nous fait observer, ne fait que fournir l'objet de la folie. Celle-ci consiste dans l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations insensées de la passion, aveuglement causé par l'*absence de tout senti-*

ment moral capable d'éclairer l'esprit à l'égard de ces inspirations. L'homme animé d'une passion quelque puissante et quelque perverse qu'elle soit, et qui est éclairé sur la nature ridicule ou immorale de cette passion par le flambeau de la raison morale, par les sentiments moraux, par la conscience morale, ce qui est tout un, et qui, étant ainsi moralement éclairé, réprouve ses inspirations passionnées, en sent la nature perverse, cet homme, disons-nous, reste raisonnable et libre moralement devant sa passion. Mais si les sentiments moraux lui font défaut, soit parce qu'il ne les possède point, soit parce que la passion dont il est animé occupe tout son esprit et étouffe ces sentiments, alors il n'est point éclairé sur la nature immorale de ses passions, il reste moralement inconscient et aveuglé à leur égard, il considère inévitablement comme justes et bonnes en soi toutes les extravagances, toutes les cruautés qui satisfont ces passions, parce que celles-ci, étant alors les seuls éléments instinctifs qui occupent et qui dirigent sa pensée, forment seuls toute sa conscience, sa manière de sentir. Or cet état moralement inconscient, qui est celui de la folie, cet aveuglement moral a été, à n'en pas douter, l'état psychique des hommes de la Commune. Ceux-ci n'ont jamais donné le moindre signe de raison, de regret à l'égard de leurs idées et de leurs crimes. Loin de là : ces fous, bien plus dangereux que les fous malades, sont restés convaincus d'avoir sagement agi ; ils ne l'ont point caché en toute circonstance. Raoul Rigault et Dacosta n'ont-ils pas occupé leurs loisirs et leur intelligence, à Londres, à inventer une guillotine marchant à la vapeur et pouvant facilement couper soixante têtes à l'heure!

4° *Les scélérats qui ont ourdi et dirigé tant d'actes criminels ne sont pas des inconscients*. — Il s'agit ici de s'entendre sur la signification des mots *inconscient*, *conscience*. La conscience personnelle certainement ne leur fait pas plus défaut qu'elle ne fait défaut aux fous malades. Les uns et les autres savent ce qu'ils font, se le rappellent ; ils ne sont point

des automates qui agissent sans le savoir. Quant à la conscience morale, qui est formée par les sentiments moraux, qui donne la raison et la liberté morales, et qui éclaire l'homme sur la perversité de ses désirs, celle-là fait autant défaut aux uns qu'aux autres. M. Morel ne reconnaît-il pas lui-même l'absence des sentiments moraux chez les communards, lorsqu'il déclare que ces individus étaient atteints de dégradation morale, dégradation qui réside moins peut-être dans la perversité des sentiments et des passions que dans l'absence des sentiments moraux, leurs antagonistes? Si, au point de vue légal, le trait caractéristique de l'irresponsabilité c'est d'être moralement inconscient à l'égard des inspirations perverses, principe reconnu par les médecins aliénistes et par M. Morel lui-même, les individus atteints de l'épidémie morale actuelle ont prouvé qu'ils étaient moralement inconscients, privés de la conscience morale, qui n'est donnée que par les nobles instincts de l'âme, et non point par les facultés intellectuelles. Tant que ces données psychologiques, dont on ne saurait contester la vérité, ne serviront pas de base aux appréciations sur la responsabilité morale, on commettra toujours les plus grandes erreurs à l'égard de cette responsabilité.

5° *Ils ont prémédité le crime : donc ils ne sont point fous.*— Cependant Morel, comme médecin aliéniste, savait que la préméditation n'implique pas nécessairement la responsabilité. Il savait très-bien que les fous malades criminels préméditent souvent le crime que leur suggère la passion qui les domine. En traitant du libre arbitre, nous avons démontré que la préméditation n'implique la raison, la liberté, ainsi que la responsabilité morales, que lorsqu'elle est une délibération éclairée par les sentiments moraux et surtout par le sentiment du devoir, la plus haute expression du sentiment moral. Hors ce cas, la préméditation se résume dans des réflexions qui sont toutes en faveur de la passion qui occupe l'esprit, et qui ne peuvent pas être autre chose. Ainsi enchaînée à cette passion qui ne rencontre aucune

politique, et qu'ils tuaient pour assouvir une inexplicable rage[1]. Mais si cette foule n'avait pas été corrompue par les prédications des clubs rouges; si l'on n'avait pas flatté ses grossiers instincts; si on ne lui avait pas répété sur tous les tons qu'elle était souveraine absolue, elle ne se serait pas déchaînée avec cette fureur sauvage contre deux généraux sans défense. Qu'on relise les discours prononcés à Paris durant les deux siéges, et l'on y trouvera indiqués et recommandés les actes qui se sont accomplis plus tard. A force de répéter que les membres du gouvernement étaient des exploiteurs et que tous les généraux étaient des traîtres; à force de prôner les moyens violents et d'engager le peuple à se faire justice, on a rendu toute naturelle l'exécution des atrocités qui révoltent maintenant la conscience publique.» Les instincts les plus féroces ayant été excités dans le peuple, ces instincts, à un moment donné, ont absorbé entièrement les esprits après y avoir étouffé tous les sentiments moraux qui auraient pu réagir contre ces instincts, et ils ont fait explosion en provoquant un véritable état de folie morale furieuse.

Serait-il possible de ne pas reconnaître l'état psychique caractéristique de la folie instinctive dans celui où se trouvait alors cette populace; folie épidémique, non pathologique par conséquent, amenée, de même que toute folie semblable, par des causes générales de perversion morale? Non, cela n'est pas possible. Cet état des esprits n'était-il pas caractérisé par l'inconscience morale la plus complète, par l'aveuglement des esprits à l'égard des passions les plus abominables soulevées et entretenues par les journalistes et par les orateurs de clubs? La scène épouvantable du meurtre des généraux Thomas et Lecomte n'est point un fait

[1] Cette rage est celle qui résulte de toute excitation des passions de la populace. On la rencontre partout où cette excitation a lieu. C'est celle dont étaient animés les Juifs lorsqu'ils demandaient la mort de Jésus. Cette rage a été admirablement peinte sur les figures des juifs que Rembrandt a dessinées dans son *eau-forte* représentant l'*Ecce Homo*. (Note du Dr Despine.)

unique dans l'épidémie actuelle : elle s'est reproduite aussi hideuse à l'exécution des otages, des religieux, de divers agents de police, de gendarmes, à tous les assassinats qui furent commis à cette époque ; et cette scène s'est reproduite, non par les mêmes individus, mais par des individus différents, tellement le mal moral était universellement répandu.

7° *Les gens de la Commune n'ont pas commis leurs crimes sous l'influence d'une force supérieure à leur volonté.* — Cela est incontestable ; mais il n'est point nécessaire, pour n'être point libre, d'être obligé de faire ce qu'on ne voudrait pas faire. On peut parfaitement ne pas agir librement, tout en faisant ce que l'on veut faire, ce qui arrive lorsque la volonté n'est point libre, étant l'expression active des passions qui absorbent l'esprit. Nous avons démontré qu'elle n'est l'expression du libre arbitre que lorsqu'elle intervient après une délibération sur le bien et sur le mal éclairée par le sens moral, représenté alors dans la conscience sous forme du sentiment du devoir. La raison sur laquelle s'appuie Morel pour attribuer au libre arbitre les actes criminels commis par les communards a lieu de nous étonner de la part d'un médecin aliéniste. Les aliénistes savent très-bien que, sauf les fous de la troisième forme des folies instinctives, la plus rare des trois formes de ces folies, les fous accomplissent leurs actes par leur volonté propre, volonté issue des désirs que leur impose leur passion, et non contraints par une puissance qu'ils sentiraient supérieure à leur volonté. Leur passion et les désirs qui en naissent étant des forces qui appartiennent à ces malades, ceux-ci ne se sentent point contraints en voulant ce que ces désirs demandent. Ils agissent volontairement, mais leur volonté est fixée par les désirs que font surgir leurs passions. C'est exactement ce qui a eu lieu chez les individus qui ont été atteints de la folie épidémique actuelle.

8° *Leur état perpétuel d'ivresse ne les excuse pas plus que leur exaltation.* — L'ivresse n'est pas excusable lorsque

l'individu, sachant à quelle dégradation morale elle conduit et n'étant pas encore devenu la proie de la dipsomanie, continue à s'enivrer. Mais est-ce le cas du peuple de Paris? Qui donc lui avait enseigné les funestes effets de l'alcool? Ce n'est certes pas la législation sous laquelle il a vécu, puisque la loi a toujours autorisé la vente de ce détestable poison ; puisque l'État tire de cette vente un produit pécuniaire aussi immoral que celui qu'il retirait jadis des maisons de jeu ; puisqu'il permet que le peuple soit sans cesse exposé à s'empoisonner, en autorisant les innombrables débits de boissons alcooliques; puisque, malgré l'avertissement souvent répété du corps médical, rien de sérieux n'a été fait pour empêcher l'abus du liquide destructeur des facultés morales. Ne nous laissons pas aveugler par l'indignation, n'imitons pas les magistrats qui croient sauver la société en lançant des réquisitoires indignés contre les criminels, et qui ne cherchent point à prévenir le crime en préconisant les moyens indiqués par la science afin d'arriver à ce but. Convenons que ce qu'il y a de moins excusable dans la démoralisation actuelle, c'est d'avoir laissé croître et se développer toutes les causes de perversion. Ces causes, n'ayant point été combattues, ont inévitablement produit leurs effets: tout ce qui est arrivé a été la conséquence inévitable, les circonstances malheureuses aidant, de faits antérieurs.

9° *C'est par indulgence et sensibilité que l'on confond le crime avec la folie.* — Ce n'est ni par l'une ni par l'autre que nous attribuons le crime à l'état psychique qui caractérise la folie morale. Pour soutenir notre opinion, nous n'avons point fait intervenir les sentiments de pitié, de charité, etc. Nous n'avons eu recours qu'à des principes psychologiques que nous avons établis scientifiquement. Nous sommes loin d'être indulgent pour les êtres disgraciés de la nature, pour les égarés, pour les aveuglés qui ont commis des crimes; car si nous les reconnaissons moralement irresponsables, nous ne les considérons pas moins civilement responsables de leurs crimes devant la société. Ils doivent

à celle-ci un dédommagement au tort qu'ils lui ont causé, et ce dédommagement consiste à être séparés d'elle, non pour un temps limité, mais jusqu'à ce que les passions soient apaisées, jusqu'à ce que par l'éloignement des causes de perversion, par des moyens moraux sagement employés et par des habitudes laborieuses, ils puissent rentrer dans la société sans la blesser de nouveau. Du reste, dans toutes ces épidémies, il suffit presque toujours, pour ramener l'ordre moral, d'éloigner les meneurs et de supprimer les causes de perversion. On sépare bien, il est vrai, ces meneurs de la société par la prison et l'exportation ; mais les causes de perversion ne subsistent-elles pas toujours ? On supprime aussi par la peine de mort quelques individus des plus compromis ; mais quel effet déplorable cette peine, qui frappe des êtres moralement inconscients, ne produit-il pas ! Cette peine, au lieu de servir l'ordre, au lieu de faire rentrer en eux-mêmes les nombreux égarés, a jeté partout l'exaspération la plus grande, elle a excité les plus mauvaises passions : la haine et la vengeance, elle a donné lieu aux manifestations les plus hideuses. Aux yeux des passionnés, les condamnés sont des martyrs et leurs tombes sont couvertes d'immortelles. N'est-il pas à désirer que cette peine, qui est un véritable contre-sens et le résultat d'une erreur psychologique, disparaisse de nos codes, dans l'intérêt même de la société ?

L'épidémie morale que nous venons de traverser et que nous traversons encore doit se traiter comme toutes les épidémies morales. Déterminée par des causes morales, elle doit être traitée par des moyens moraux préventifs et curatifs, et non par des châtiments proprement dits. Ces moyens, dont nous n'avons pas à parler en ce moment, se résument dans les suivants : Apaisement des passions, culture et excitation des bons sentiments dans les masses, suppression des causes de perversion. Dans le traitement de la folie, autant chez l'homme en santé que chez l'homme malade, s'il faut de la fermeté, il faut aussi repousser tout

procédé violent, tout ce qui peut exciter les passions. Malheureusement on continue à agir en sens contraire aux moyens voulus par les lois naturelles : on punit, et on ne cherche point à moraliser. On préconise aussi sans cesse l'instruction intellectuelle comme remède au mal moral ; mais nous ne savons que trop ce que produit l'instruction intellectuelle, la science, chez les pervers aveuglés, absorbés par leurs passions. Quand donc cessera-t-on de confondre les instincts moraux, les facultés morales, avec l'intelligence raisonnante ; quand cessera-t-on de croire que les notions morales sont un produit de cette intelligence, et que les individus dénués des facultés morales, instinctives de leur nature, peuvent posséder la conscience morale au moyen seul de leur intelligence? Quand donc les notions les plus fondamentales de la psychologie seront-elles adoptées? Si nous insistons pour faire ressortir que les facultés intellectuelles et les facultés morales sont de nature différente, et que ces deux ordres de facultés n'ont aucun point de contact qui les unisse, c'est que cette considération n'est pas seulement spéculative, elle a une importance pratique majeure. Avec elle, on saura que l'on ne moralise pas avec l'instruction seule, mais avec l'éducation, c'est-à-dire avec la culture des bons instincts. Avec elle, on saura que le ministère de l'Instruction publique devrait être également un ministère de moralisation publique.

On a fait la remarque que les femmes avaient beaucoup participé au mouvement de la Commune, et que celles qui y avaient pris part s'étaient fait remarquer par une violence, par une cruauté et par un cynisme effrayants. Ce fait n'appartient pas seulement à l'épidémie morale actuelle. Dans toutes les épidémies de folie, les femmes s'y sont toujours fait remarquer par une exaltation et une extravagance exceptionnelles ; et, lorsque les épidémies ont été soulevées par les mauvaises passions, c'est toujours chez le sexe que ces passions se sont manifestées avec le plus de violence. Ce fait général tient à la nature instinctive très-impressionna-

ble et très-excitable de la femme, soit dans le bien, soit dans le mal. Ses sentiments sociaux, en général moins susceptibles d'initiative que ceux de l'homme, subissent facilement, à cause de leur impressionnabilité, les effets de la contagion, et lorsque dans ses élans passionnés elle se sent appuyée par l'homme, son soutien naturel, rien ne l'arrête, et elle dépasse facilement ce dernier dans le champ de la folie morale ; tandis que l'homme, auquel sont dues l'initiative et la direction, peut encore être retenu par quelque considération[1]. — On a voulu expliquer la part active que les femmes ont prise aux actes de cruauté et de violence commis pendant la Commune, à la circonstance qu'elles ont beaucoup plus souffert que les hommes du froid et de l'insuffisance de nourriture pendant le siége prussien, ce qui aurait vivement excité leur système nerveux. Nous ne pensons pas que cette cause physique ait eu une grande influence

---

[1] Nous trouvons une preuve nouvelle de la facilité avec laquelle les aberrations morales se propagent chez la femme, sous l'influence de la contagion des mauvais instincts, dans la pratique révoltante de l'avortement provoqué qui s'est répandue dans ces derniers temps aux États-Unis, chez les dames d'une certaine société. Le Dr Gray, médecin de l'asile d'Utica (État de New-York), attribue à cette pratique dangereuse et immorale un grand nombre de cas de folie pathologique. Dans un de ses derniers rapports, nous trouvons le passage suivant : « Une femme entrée à l'Asile m'a dit que sept avortements avaient été pratiqués sur elle par une de ses amies, *fort estimée et membre de l'Église*. Sa santé étant compromise, et une huitième tentative ayant échoué, elle s'adressa à un médecin qui lui représenta combien cette pratique était criminelle, quels dangers elle faisait courir à sa santé, et l'engagea à ne jamais y revenir. Malgré cela elle recourut à un charlatan qui la fit avorter. Quelques mois après, elle était amenée à l'Asile dans un pauvre état de santé et atteinte de mélancolie. — Un Ministre me disait, continue le Dr Gray, qu'une des dames les plus haut placées de sa paroisse avait abordé sa femme pour lui conseiller de détruire son fruit, *en lui affirmant qu'elle pensait qu'il était bien d'agir ainsi*, et elle lui cita plusieurs personnes qui avaient eu recours à cette manœuvre plutôt que de s'assujétir à élever des enfants. » Nous retrouvons ici un nouvel exemple de cette naïveté dans le crime, qui est si commune chez la femme, naïveté causée par une absence de sentiments moraux, et qui, dans ce cas particulier, dénote une absence du sentiment de l'amour maternel et de sens moral.

procédé violent, tout ce qui peut exciter les passions. Malheureusement on continue à agir en sens contraire aux moyens voulus par les lois naturelles : on punit, et on ne cherche point à moraliser. On préconise aussi sans cesse l'instruction intellectuelle comme remède au mal moral; mais nous ne savons que trop ce que produit l'instruction intellectuelle, la science, chez les pervers aveuglés, absorbés par leurs passions. Quand donc cessera-t-on de confondre les instincts moraux, les facultés morales, avec l'intelligence raisonnante; quand cessera-t-on de croire que les notions morales sont un produit de cette intelligence, et que les individus dénués des facultés morales, instinctives de leur nature, peuvent posséder la conscience morale au moyen seul de leur intelligence? Quand donc les notions les plus fondamentales de la psychologie seront-elles adoptées? Si nous insistons pour faire ressortir que les facultés intellectuelles et les facultés morales sont de nature différente, et que ces deux ordres de facultés n'ont aucun point de contact qui les unisse, c'est que cette considération n'est pas seulement spéculative, elle a une importance pratique majeure. Avec elle, on saura que l'on ne moralise pas avec l'instruction seule, mais avec l'éducation, c'est-à-dire avec la culture des bons instincts. Avec elle, on saura que le ministère de l'Instruction publique devrait être également un ministère de moralisation publique.

On a fait la remarque que les femmes avaient beaucoup participé au mouvement de la Commune, et que celles qui y avaient pris part s'étaient fait remarquer par une violence, par une cruauté et par un cynisme effrayants. Ce fait n'appartient pas seulement à l'épidémie morale actuelle. Dans toutes les épidémies de folie, les femmes s'y sont toujours fait remarquer par une exaltation et une extravagance exceptionnelles; et, lorsque les épidémies ont été soulevées par les mauvaises passions, c'est toujours chez le sexe que ces passions se sont manifestées avec le plus de violence. Ce fait général tient à la nature instinctive très-impressionna-

ble et très-excitable de la femme, soit dans le bien, soit dans le mal. Ses sentiments sociaux, en général moins susceptibles d'initiative que ceux de l'homme, subissent facilement, à cause de leur impressionnabilité, les effets de la contagion, et lorsque dans ses élans passionnés elle se sent appuyée par l'homme, son soutien naturel, rien ne l'arrête, et elle dépasse facilement ce dernier dans le champ de la folie morale ; tandis que l'homme, auquel sont dues l'initiative et la direction, peut encore être retenu par quelque considération[1]. — On a voulu expliquer la part active que les femmes ont prise aux actes de cruauté et de violence commis pendant la Commune, à la circonstance qu'elles ont beaucoup plus souffert que les hommes du froid et de l'insuffisance de nourriture pendant le siége prussien, ce qui aurait vivement excité leur système nerveux. Nous ne pensons pas que cette cause physique ait eu une grande influence

---

[1] Nous trouvons une preuve nouvelle de la facilité avec laquelle les aberrations morales se propagent chez la femme, sous l'influence de la contagion des mauvais instincts, dans la pratique révoltante de l'avortement provoqué qui s'est répandue dans ces derniers temps aux États-Unis, chez les dames d'une certaine société. Le Dr Gray, médecin de l'asile d'Utica (État de New-York), attribue à cette pratique dangereuse et immorale un grand nombre de cas de folie pathologique. Dans un de ses derniers rapports, nous trouvons le passage suivant : « Une femme entrée à l'Asile m'a dit que sept avortements avaient été pratiqués sur elle par une de ses amies, *fort estimée et membre de l'Église*. Sa santé étant compromise, et une huitième tentative ayant échoué, elle s'adressa à un médecin qui lui représenta combien cette pratique était criminelle, quels dangers elle faisait courir à sa santé, et l'engagea à ne jamais y revenir. Malgré cela elle recourut à un charlatan qui la fit avorter. Quelques mois après, elle était amenée à l'Asile dans un pauvre état de santé et atteinte de mélancolie. — Un Ministre me disait, continue le Dr Gray, qu'une des dames les plus haut placées de sa paroisse avait abordé sa femme pour lui conseiller de détruire son fruit, *en lui affirmant qu'elle pensait qu'il était bien d'agir ainsi*, et elle lui cita plusieurs personnes qui avaient eu recours à cette manœuvre plutôt que de s'assujétir à élever des enfants. » Nous retrouvons ici un nouvel exemple de cette naïveté dans le crime, qui est si commune chez la femme, naïveté causée par une absence de sentiments moraux, et qui, dans ce cas particulier, dénote une absence du sentiment de l'amour maternel et de sens moral.

sur leur état moral, état qui se trouve expliqué sans avoir recours à cette circonstance.

Les passions qui ont présidé à l'épidémie communiste et socialiste actuelle, à cette jacquerie contemporaine, sont des plus basses et des plus viles. Ces passions, avons-nous vu, sont la convoitise, l'envie, la jalousie, l'orgueil, la haine contre quiconque possède, le mépris de tout principe d'autorité, le désir immodéré des jouissances matérielles, d'arriver à la fortune sans peine et sans travail. L'excitation extrême de ces passions peut déterminer la violence, mais jamais elle ne produit l'exaltation de l'âme, exaltation que déterminent seules les passions de noble origine d'où sortent les divers fanatismes, exaltation qui seule a le pouvoir d'ébranler vivement le cerveau et le système nerveux. Aussi dans cette épidémie de bas étage, et qui au point de vue moral est une dégénérescence des épidémies du moyen âge, nous ne rencontrons aucun des phénomènes nerveux hystériques tels que spasmes, hallucinations, etc., qui se montrent dans toutes les épidémies morales où les passions de noble origine ont été actives, où l'on trouve des traces de fanatisme, où le sentiment du merveilleux, la crainte, l'espérance, le sentiment religieux sont intervenus. Par leur inaptitude à surexciter et à troubler l'activité du cerveau, les passions communistes ont été incapables aussi de produire la folie pathologique chez ceux qui les ont éprouvées. Si les excès de la Commune ont été la cause d'un certain nombre de folies pathologiques, on remarquera que ce n'est pas chez les auteurs passionnés de ces excès que ces folies se sont montrées, mais chez des individus moralement constitués, qui ont été vivement impressionnés par tant de crimes et de désastres.

Le règne momentané de la Commune, épisode de l'épidémie morale contemporaine, a démontré une fois de plus que chez la généralité des membres de l'espèce humaine les sentiments moraux sont faibles, et que chez d'autres membres ces sentiments font totalement défaut. Aussi, sous l'in-

fluence de la moindre excitation de leurs mauvais instincts, ces individus sont capables de préméditer et de commettre les crimes les plus abominables : l'assassinat, l'incendie, le vol, sans ressentir de réprobation morale contre le crime pendant sa préméditation, et de remords après son accomplissement. Cette infirmité morale, nous l'avons caractérisée en l'appelant insensibilité morale latente. Elle reste ainsi latente parce qu'elle n'est point accompagnée chez l'individu de perversité active, de passion qui fasse vivement désirer le mal, qui mette cette insensibilité en relief. Mais que les causes excitantes de la perversité se manifestent et que les mauvaises passions soient soulevées dans le peuple, alors cette faiblesse ou cette absence de sentiments moraux se prouve par la facilité avec laquelle tant de gens sont envahis et dominés par ces passions, préméditent et exécutent les actes les plus hideux, sans que leur conscience les désapprouve. Ce n'est pas par des punitions que l'on prévient les effets de cette infirmité morale naturelle : c'est en éloignant des masses les causes d'excitation et de perversion qui la font ressortir.

Des folies morales endémiques. — L'état psychique constitutif de la folie, l'aveuglement de l'esprit à l'égard des idées immorales et des actes criminels inspirés par les mauvaises passions, peut exister endémiquement dans quelques contrées. Que faut-il pour cela ? Il faut des populations animées de sentiments pervers, excités et entretenus par les mauvais exemples ; il faut aussi que ces populations soient très-faiblement douées de sentiments moraux et privées de toute culture morale. Dans ces circonstances, un homme d'initiative criminelle, c'est-à-dire chez lequel les mauvais instincts qui animent ces populations ont une grande activité, un puissant besoin de satisfaction, communiquera ses pensées à ceux qui sont moralement semblables à lui, il excitera des désirs semblables aux siens. Ces pensées et ces désirs ne répugnant point à la conscience de ces populations, n'étant point combattus dans leur esprit, passent facilement

pour des idées bonnes à pratiquer, d'abord aux yeux des plus moralement insensibles, puis, par l'effet de l'habitude, aux yeux de tous, à peu d'exception près. Si aucune cause moralisatrice, si aucun moyen rationnel ne sont opposés par l'autorité contre ces idées et ces pratiques, celles-ci passent dans les mœurs et deviennent des coutumes qui se transmettent de génération en génération. C'est ainsi que naissent et s'entretiennent diverses coutumes immorales dans certaines contrées. Ces coutumes perverses constituent de véritables folies, parce que les populations dénuées de facultés morales suffisantes pour apprécier la nature immorale de ces coutumes, et pour les combattre, sont moralement aveuglées à leur égard, les croient bonnes et rationnelles. C'est ainsi que dans certaines contrées de l'Asie l'infanticide a passé dans les mœurs. Une grande faiblesse des sentiments moraux et surtout de l'affection paternelle, dans la population entière, a suffi pour produire cet effet. L'exemple donné par quelques individus, un appui prêté à l'infanticide par quelque idée religieuse, extravagante et cruelle, enfin le laisser-faire de la part de l'autorité, ont perpétué cette coutume.

Nous avons un exemple remarquable de folie morale endémique dans le banditisme qui infecte certaines contrées de l'Europe. Prenons pour exemple de cette plaie sociale le banditisme, qui fleurit dans les anciens États Napolitains et Romains, et voyons quelles sont les causes qui l'ont produit et entretenu indéfiniment.

Des gouvernements corrompus, uniquement occupés de leurs intérêts personnels, un libre cours laissé à de mauvais instincts naturellement développés dans les masses, une grande paresse inhérente à la race, l'ignorance érigée en système de gouvernement, l'éducation morale remplacée par des pratiques superstitieuses du plus bas étage, la misère : telles ont été les causes de cette plaie redoutable. Sous l'influence de ces causes, des chefs hardis, entreprenants, dépourvus de sentiments moraux, ne reculant de-

vant aucun moyen, organisèrent des bandes pour voler et piller même par l'assassinat, et érigèrent le banditisme en métier. L'incurie des gouvernants, leur complicité souvent constatée avec les bandits, laissa dégénérer cette pratique en habitude; les générations qui se succédèrent, imprégnées du vice local, excitées par l'exemple et la tradition, continuèrent le même genre de vie; si bien que cet état de choses, favorisé par la persistance des causes qui l'ont produit, s'est propagé jusqu'à nos jours dans toute sa vigueur. L'inaction insouciante et même calculée de l'autorité en face de ces attentats envers la morale et la sécurité publiques, fut surtout déplorable dans le royaume de Naples, à l'égard des camoristes, vaste compagnie de brigands citadins puissamment organisée et comptant des associés jusque dans les hauts employés du gouvernement. Au moyen de l'intimidation exercée sur les personnes honnêtes et craintives, ces brigands prélevaient, sans jamais avoir été inquiétés par l'autorité, un impôt forcé et criminel.

La conformation des lieux favorise beaucoup la persistance du banditisme dans les localités où les causes morales l'ont fait naître. Citons entre autres la Sila, vaste plateau élevé de 1,200 mètres, difficilement accessible, presque entièrement recouvert de forêts, situé à peu de distance de Cosenza, qui a toujours été un repaire assuré pour les brigands.

Sous le rapport moral, les bandits peuvent être divisés en deux classes. Ceux de la première, complétement privés de sens moral et animés des sentiments les plus pervers, sont semblables aux plus mauvais des grands criminels dont nous avons étudié l'état psychique; les plus intelligents, les plus audacieux et les plus pervers d'entre eux sont les chefs de bandes. Ceux de la seconde classe sont des individus dont les faibles sentiments moraux ont été étouffés dès l'enfance par les mauvais exemples, les mauvaises maximes, la tradition du crime, et qui ont été entraînés par la paresse, par les conseils et par l'appât de

l'or. La froide cruauté dont font preuve la plupart des bandits nous oblige à reconnaître que ceux de la première classe sont beaucoup plus nombreux que ceux de la seconde. Les anomalies morales qui font les criminels, probablement moins fréquentes dans le principe chez ces populations, sont devenues si générales par la contagion des mauvais instincts, que dans certaines localités bien peu de familles n'ont pas de parents morts dans les bagnes ou sur l'échafaud. Le banditisme est pour ainsi dire incarné dans ces endroits, et il faudra un temps fort long pour l'en déraciner, même en le combattant par des moyens efficaces et rationnels, ce qui n'a jamais été entrepris. Les procédés les plus violents avec lesquels on avait espéré d'en venir à bout sont restés sans effet. Sixte V ordonna une battue générale et l'exécution immédiate de tous les bandits arrêtés. Cette extermination rétablit sur l'heure la sécurité dans les États Romains. En supprimant un grand nombre de bandits, on diminua le nombre des actes criminels ; les chefs ayant été tués, les moins zélés, les brigands subalternes, rentrèrent dans leurs foyers. Mais le mauvais esprit que les populations tenaient de la tradition, de l'habitude, de l'hérédité des instincts, mauvais esprit entretenu par la persistance des causes de démoralisation, ne tardèrent pas à donner un nouvel essor au brigandage. La peine de mort ayant la proportion d'un massacre n'avait produit qu'un effet momentané ; elle avait masqué la maladie morale endémique sans la guérir. Ce moyen, dont l'expérience a prouvé l'inutilité comme préservatif et comme curatif, qui est même dangereux par les représailles qu'il excite, doit être abandonné. Que l'on combatte énergiquement les brigands pour s'emparer d'eux, rien de plus juste et de plus rationnel ; mais après la victoire, voici les conseils que la psychologie donne aux vainqueurs : Ne succombez pas à l'indignation et à la vengeance. Ces hommes féroces, ces monstres qui n'ont de l'homme que le corps et les facultés intellectuelles, mais qui sont privés, non volontairement, mais par des circon-

stances indépendantes d'eux, des facultés morales, des bons instincts qui font connaître par la conscience le bien et le mal, qui font penser au bien, qui donnent le désir de l'accomplir et de combattre les désirs pervers, facultés morales qui sont le principe de la raison et de la liberté morales. Si vous les frappez seulement pour les punir, votre punition n'a pas le caractère de justice que vous lui supposez, car ces criminels, étant moralement inconscients à l'égard des actes odieux qu'ils commettent, ne sont pas moralement responsables de ces actes, ils en sont seulement civilement responsables devant la société qu'ils ont blessée. Si vous les frappez pour les intimider, vous faites preuve d'une ignorance grossière, l'observation ayant démontré que la peine de mort, quelle que soit la libéralité avec laquelle on l'ait appliquée, n'a jamais intimidé les individus capables de pouvoir, par l'effet de leur anomalie morale, de leur imprévoyance extrême, commettre les grands crimes, parce que cette peine, vue de loin comme une éventualité à laquelle ils espèrent toujours échapper, ne les impressionne point. Si vous les frappez pour les supprimer par l'extermination, vous n'atteindrez point votre but, car derrière ceux qui disparaissent il existe des milliers d'individus atteints de la même maladie morale, qui n'attendent que le moment favorable pour continuer le métier traditionnel de la localité. Si vous frappez par représailles, vous irritez ces êtres privés de sentiments humains, et leur irritation retombera sur vous en actes de vengeance qui éterniseront les luttes et les massacres entre eux et vous. Non-seulement on ne peut espérer la guérison de cette maladie morale endémique, de même que toute autre maladie de cette nature, par des moyens violents, mais on ne pourra l'obtenir par des procédés rationnels qu'autant qu'ils seront mis en pratique pendant plusieurs générations consécutives. Ces procédés sont ceux qui ont pour but l'amélioration morale des habitants, et ceux également qui leur donneront le goût et l'habitude du travail. Rassurer les populations qui,

par la terreur que leur inspirent les brigands, n'osent les dénoncer à l'autorité et favorisent leurs expéditions criminelles, est également d'une absolue nécessité. On n'obtiendra ce dernier résultat qu'en sillonnant de routes nombreuses les pays infectés, afin qu'ils soient sans cesse surveillés et parcourus par des troupes.

La contagion des mauvais instincts répandue au moyen de la relation des faits criminels peut produire des explosions de folie morale chez les populations prédisposées à cette folie par la puissance de leurs instincts pervers, par la faiblesse de leurs sentiments moraux, et par l'habitude endémique de ces mêmes faits criminels. Le retentissement qu'ont eus la séquestration et l'assassinat des visiteurs de Marathon par des bandits grecs, a déterminé dans les différentes contrées où le banditisme est endémique une explosion de cette maladie morale, qui a tous les caractères psychologiques de la folie morale : pensées perverses, irrationnelles, et inconscience morale à l'égard de ces pensées. En Grèce, en Turquie, en Italie et surtout en Espagne, des actes de brigandage les plus nombreux et les plus audacieux surgirent tout à coup et jetèrent la désolation parmi les habitants de ces Etats. La presse et les récits verbaux, en propageant le virus moral, donnèrent momentanément une extension effrayante au banditisme.

TROISIÈME QUESTION.

Dans quels cas la folie peut-elle être utilement combattue et même guérie par un traitement qui n'agit que sur les sentiments, les idées, les habitudes, en un mot sur les facultés morales et intellectuelles? Citer les divers essais qui ont été faits dans ce genre de traitement, etc. En apprécier les résultats.

ARTICLE PREMIER.

Réponse à ces demandes relativement à la folie pathologique.

Tout traitement pouvant être considéré au point de vue *préservatif* ou au point de vue *curatif*, étudions s'il existe un traitement psychique, c'est-à-dire se basant sur les facultés intellectuelles et sur les facultés morales, de la folie pathologique, soit préservatif, soit curatif.

1° Du traitement psychique préservatif de la folie pathologique.

Existe-t-il un traitement préservatif de la folie pathologique se basant sur les facultés intellectuelles et sur les facultés morales? Cette question vient d'être discutée avec une conclusion affirmative par le Dr Maudsley, professeur de psychiâtrie au Collége de l'Université de Londres, dans un ouvrage intitulé : *Le crime et la folie*, publié en 1874. Nous allons exposer ses vues en citant ses propres paroles et en faisant suivre entre parenthèses nos observations au fur et à mesure que nous les jugerons nécessaires.

« Jusqu'à quel point, dit M. Maudsley, l'homme qui devient fou est-il responsable de sa folie? Il est certain que l'homme a ou pourrait avoir sur lui-même, dans une certaine mesure, le pouvoir de prévenir la folie. D'où qu'elle vienne, la folie est la déchéance de la volonté, la perte de la faculté de coordonner les idées et les sentiments; donc le sage développement du contrôle de la volonté sur les sentiments et sur les idées fournit à l'homme une force qui peut

lutter énergiquement en faveur de la sanité de l'esprit. (Nous devons nous arrêter sur ce préambule, qui est basé sur plusieurs erreurs psychologiques. 1° La volonté est considérée à tort, par M. Maudsley, comme une faculté primitive, ou plutôt indépendante de toute autre faculté. Nous avons démontré qu'il n'en était rien, que la volonté était un pouvoir actif inhérent aux désirs inspirés par nos besoins physiques et par nos éléments instinctifs, sentiments et passions, pouvoir qui se manifeste lorsque les désirs sont assez puissants pour demander leur satisfaction. Lorsqu'il n'y a que des désirs en présence, la volonté se prononce toujours, en vertu de la loi de l'intérêt alors en exercice, en faveur du désir le plus grand. Cette volonté n'a donc rien de libre. La volonté est aussi le pouvoir actif du libre arbitre, lorsque l'homme a à choisir entre un désir pervers et l'obligation inspirée par le sentiment du devoir de ne pas satisfaire son désir, cas où l'homme peut se décider également pour l'un ou pour l'autre parti, étant soustrait à la loi de l'intérêt par l'intervention du sentiment du devoir qui lui apporte un motif pour ne pas faire ce qu'il désire. Sa volonté devient alors le pouvoir actif du libre arbitre, et se trouve réellement libre. Sans désirs, quelle que soit leur provenance, sans le sentiment du devoir qui met en activité le libre arbitre, la volonté n'existerait pas, ou mieux, n'aurait pas l'occasion de se manifester. Nous aimons à rappeler ces principes, parce qu'ils sont très-importants et parce qu'ils sont des mieux prouvés. La volonté n'étant que le pouvoir actif des désirs et du libre arbitre, il faut donc remonter plus haut que la volonté pour arriver à la source de la folie. Cette source est dans les éléments instinctifs, dans les passions qui absorbent et qui dominent l'esprit du fou, et qui par les idées et les désirs qu'ils inspirent font vouloir ce qu'ils demandent. C'est donc sur les éléments instinctifs irrationnels de l'esprit qu'il faudrait que l'individu portât son attention, pour se préserver de la folie; c'est en les contrôlant, en appréciant leur nature, en sen-

tant la nécessité de lutter contre eux, que l'individu pourrait éviter de devenir la proie de ses passions, d'être aveuglé par elles. Tout cela serait possible si l'homme qui est sur la pente de la folie éprouvait les sentiments moraux capables de l'éclairer sur la nature des passions qui l'envahissent. Mais il est loin d'en être toujours ainsi. D'un côté, les passions de l'individu qui est prédisposé à la folie envahissent peu à peu son esprit, sans qu'ils s'en doute, à mesure que l'état pathologique les rend de plus en plus puissantes; et cet individu devient fou sans s'en douter, tout en croyant être raisonnable. D'un autre côté, s'il y a certains prédisposés qui sentent que des passions étrangères à leur caractère, anomales, viennent les assaillir, qui les déplorent et qui luttent contre elles, peu à peu la maladie cérébrale, avec laquelle il faut compter, ce que semble oublier M. Maudsley, progressant, la passion envahit complétement leur esprit, les aveugle, les domine. Alors ces individus aveuglés, ne sentant plus l'irraisonnabilité de leurs passions, croyant au contraire que leurs inspirations passionnées sont vraies, bonnes, rationnelles, n'ont plus à lutter contre elles; ils sont complétement fous. Ainsi, tel qui a pu contrôler, apprécier ses inspirations passionnées, n'a plus pu le faire lorsque la maladie de son cerveau a progressé. Enfin, il y a des malades qui étant envahis par les passions tristes de la lypémanie possèdent encore, pendant quelque temps, à un degré suffisant, les éléments instinctifs de la raison pour apprécier la nature irrationnelle de leur mélancolie et de leur crainte; mais ces faibles lueurs de la raison morale sont sans force de réaction, ces malades ne peuvent lutter. L'affection pathologique excitant sans cesse les passions tristes, celles-ci finissent par dominer l'esprit, qui ne comprend plus alors l'irraisonnabilité des inspirations passionnées qui surgissent en lui, et qui reste absorbé dans ses idées délirantes sans pouvoir les répudier et les combattre. Nous reconnaissons qu'une vie calme, exempte d'agitations, éloignée de toute cause de perversion et d'excitation, est un excellent moyen

pour éloigner l'invasion de la folie, pour en préserver peut-être quelques individus faiblement prédisposés; mais nous ne croyons point que le désir qu'a un prédisposé d'échapper à la folie, et que la lutte qu'il engagera même avec énergie contre les premières atteintes de ses passions pathologiques, le préservent de la folie, lorsque l'activité cérébrale pathologique fera sentir plus fortement et d'une manière continue ses effets sur la nature morale de cet individu. Les faits prouvent ce que nous avançons. Il n'est pas rare de voir deux personnes, prédisposées héréditairement à la folie, fournir une carrière différente. L'une arrive au succès, l'autre au suicide ou à la folie. Un but élevé, passionnément poursuivi durant toute la vie, qui commandait la discipline sur soi-même, voilà l'effort sauveur. Ce but a manqué à la seconde, elle n'a pas eu pour se gouverner un motif assez puissant, et a laissé la porte ouverte au courant tumultueux des pensées et des affections qui ouvrent la porte à la folie. (Que, de deux personnes ayant des ascendants aliénés, l'une échappe à la folie et l'autre devienne sa proie, cela se voit en effet. La folie, quoique souvent transmissible par l'hérédité, ne l'est pas inévitablement: aussi une personne peut échapper à l'influence héréditaire, et l'autre la subir. En outre, supposons deux personnes également prédisposées *faiblement* à la folie par une influence héréditaire : l'une pourra éviter la folie si les circonstances où elle se trouve la mettent hors d'atteinte de toute cause excitante physique et morale, si son genre d'occupation la tient éloignée du tumulte des passions; tandis que l'autre, si elle se trouve sous l'influence de causes déterminantes physiques et morales, subira les conséquences de la cause prédisposante héréditaire. La première personne échappera à cette cause, moins par l'effet d'une discipline morale combinée par elle-même dans l'espoir d'échapper à la folie, que par les circonstances heureuses dans lesquelles cette personne s'est trouvée, ou dans lesquelles l'ont placée les personnes chargées de veiller sur elle. Si la

prédisposition héréditaire est grande, si le germe pathologique a une grande puissance, toutes les précautions sagement prises par l'individu ou par les personnes qui par affection veillent à sa conservation seront inutiles: quand le moment du développement de ce germe sera venu, il se montrera infailliblement par l'éclosion de la folie. L'affection pathologique sera toujours plus forte que le désir d'échapper à la folie et que toutes les sages précautions prises dans ce but. Voilà ce qu'affirmeront avec nous, nous n'en doutons pas, tous les médecins aliénistes.)

» A cet égard, il est intéressant d'observer quelles étranges issues un grain de folie constitutionnelle trouve parfois pour se développer et se donner carrière: tantôt c'est une minutie extrême, tantôt l'adoption fanatique de doctrines et de pratiques religieuses, ou bien le spiritisme, une disposition au délire poétique, la propagande des théories sociales ou politiques exagérées, etc. (Un individu prédisposé héréditairement à la folie peut être précipité dans cet état sous l'influence de l'excitation morale déterminée par les passions politiques ou sociales, par les passions extravagantes qu'ont excitées en lui le spiritisme, par l'excitation de la sensibilité morbide qui engendre l'exaltation poétique, et cela par le fait de l'influence que le moral exerce sur le cerveau; mais lorsque, soit naturellement, soit sous l'influence de causes déterminantes, l'activité pathologique cérébrale qui produit les passions dominatrices et la folie est mûre, les passions prennent également pour objet de leur délire les idées religieuses, politiques, sociales, scientifiques, historiques, le spiritisme, le magnétisme, etc., et même les objets les plus insignifiants, sans que ces divers objets soient la cause déterminante de la folie, sans qu'ils soient les issues par lesquelles elle se développe et se donne carrière. Présentés par l'imagination ou par la mémoire, au moment où la passion devient envahissante, celle-ci s'en empare parce qu'ils lui conviennent pour composer le délire qui doit la manifester extérieurement.)

» Quelle règle tracer à l'homme anxieux de se protéger contre les menaces d'une attaque de folie ? Il n'est pas douteux qu'il ne réside en nous un pouvoir de se contenir soi-même, de se diriger, capable de prévenir la folie. Peu de personnes deviendraient folles, au moins pour des causes morales, si elles connaissaient les ressources de leur nature et savaient les développer. (M. Maudsley raisonne en ce moment à l'égard des prédisposés à la folie ou de ceux qui en sentent déjà les atteintes, comme on raisonnerait à l'égard de l'homme en santé parfaite et normalement constitué sous le rapport moral. Cet homme possède en effet, par ses facultés morales, la lumière qui éclaire sur les inspirations passionnées, ainsi que sur les moyens de lutter avantageusement contre celles-ci, de se diriger sagement. et de prévenir par conséquent l'envahissement de son esprit par les passions. Mais il n'en est plus de même chez le malade. L'étude psychologique que nous avons faite de sa folie a démontré que l'activité pathologique de son cerveau soulève subitement des passions qui envahissent, absorbent et dominent son esprit, et l'aveuglent tellement en effaçant tous les sentiments moraux qui pourraient l'éclairer à cet égard, que le fou prend ses idées délirantes pour des idées parfaitement rationnelles, et que par conséquent il n'a point à combattre. Si quelquefois le prédisposé à la folie sent les premières atteintes de son mal par des idées passionnées ou des entraînements insolites, il peut bien lutter. et il lutte contre ces premières atteintes : mais quand, par le progrès de l'affection cérébrale, les passions pathologiques absorbent son esprit dès qu'elles surgissent ou deviennent irrésistibles, le malade, ou aveuglé sur ses inspirations passionnées, ou impuissant, ne peut plus lutter, il est vaincu par la maladie.) L'expérience et la pratique des fous nous montrent de quelle force de possession sur eux-mêmes ils sont capables lorsqu'ils ont un motif puissant. (Oui, les fous ont parfois une volonté, une énergie d'une grande puissance ; mais ce n'est point pour lutter contre les inspirations

passionnées, idées ou penchants, qui les envahissent; c'est pour favoriser au contraire ces penchants et ces idées. Leur volonté, déterminée par leurs désirs passionnés, est à la hauteur de la puissance de leur passion pathologique. La ruse et la dissimulation qu'ils emploient pour arriver à satisfaire leur passion prouvent la ténacité dont leur volonté aveugle est capable.) La crainte de souffrir en s'abandonnant aux propensions de la folie suffit souvent pour qu'ils parviennent à maîtriser ces penchants. (Cela n'a lieu que lorsque le malade sent les premières atteintes de ces passions pathologiques. Mais ces luttes n'empêcheront pas la maladie de progresser, pour peu que l'affection cérébrale ait de la tendance au développement, et l'individu de tomber dans la folie.) La fermeté avec laquelle ils dissimulent leurs délires ou même ils les nient formellement, quand ils ont quelque chose à perdre en les laissant connaître, prouve chez eux un grand empire sur soi. (Cette fermeté qu'ils montrent à dissimuler ou à nier leur délire prouve, non pas un grand empire sur soi, mais au contraire un grand empire de leur passion sur leur esprit, car c'est dans l'intérêt de cette passion et non pour lutter contre elle qu'ils montrent cette fermeté.) Des exemples de manie suicide et de manie homicide montrent avec quel succès des impulsions folles ont été maîtrisées pour un temps et même pour toujours. C'est par cette force de discipline sur soi, dont peuvent disposer les fous et que mettent en jeu des directeurs d'Asiles, que ces établissements sont devenus paisibles au lieu d'être un lieu de violence et de désordre. (Que des individus qui étaient sur la pente de la folie suicide ou homicide aient lutté contre leurs penchants alors que la passion qui se faisait sentir n'avait pas encore absorbé et dominé leur esprit, alors qu'ils éprouvaient seulement des passions anomales sans être encore fous, cela se voit certainement. Mais lorsque la passion pathologique, ayant étouffé tous les sentiments moraux qui pourraient la combattre, règne seule en maîtresse dans l'esprit, il n'y a plus de lutte possible, et

le malade devient la proie de sa passion. Voilà ce que montrent les faits. Quant aux établissements d'aliénés, devenus des lieux paisibles par l'effet de la discipline sur soi que les directeurs de ces Asiles auraient mis en jeu, nous avouons ne pas les connaître, nous ne les avons point entendus cités, ni vus signalés dans aucune revue périodique spéciale. Nous admettons cependant qu'un Asile hygiéniquement établi, sagement administré, dans lequel les aliénés sont groupés avec sagacité et en nombre restreint, dans lequel la surveillance et la discipline sont sévères, est une circonstance favorable à la guérison des fous. Voilà tout ce que nous pouvons admettre jusqu'à ce que des faits bien constatés nous prouvent que nous sommes dans l'erreur.) Le commencement de la guérison pour un aliéné, c'est toujours un réveil de la puissance de la volonté, réveil d'autant plus possible que la maladie n'est point accompagnée de désordres physiques, qu'elle est fonctionnelle et non organique. (Le commencement de la guérison pour un aliéné, c'est la cessation de la domination de son esprit par la passion pathologique. Cette cessation a lieu parce que, son cerveau revenant à son activité normale, la passion que cet organe soulevait diminue d'intensité, absorbe moins l'esprit et permet par cela aux sentiments rationnels de réapparaître et d'éclairer cet individu sur l'irraisonnabilité de ses inspirations passionnées; avec la réapparition des sentiments rationnels a lieu le retour de la volonté saine provenant des désirs rationnels ou du devoir. Dans la première période de la folie, période instinctive, la maladie cérébrale n'est point, il est vrai, organique, elle est réellement fonctionnelle; mais, quoique fonctionnelle, elle ne change pas moins la nature morale de l'aliéné; et les passions que cette lésion fonctionnelle soulève ne diminuent de puissance et ne cessent de dominer l'esprit que lorsque l'activité cérébrale anomale redevient normale.) Si cette puissance (la volonté) existe dans l'esprit encore malade à un degré suffisant pour empêcher les manifestations de la folie, ne peut-on pas

supposer que, par une éducation convenable, on l'eût dès l'origine mise en état d'étouffer le mal ? Le malheur est que la volonté est souvent d'autant moins développée qu'elle serait plus nécessaire. (La volonté ne peut lutter, à l'origine, contre les inspirations des passions pathologiques, que lorsque ces passions n'ont pas encore dominé complétement l'esprit. Toute éducation morale n'empêchera pas les sentiments rationnels, et avec eux la volonté saine, de disparaître devant la puissance de la passion pathologique, lorsque l'affection cérébrale progressant donnera à cette passion une activité souvent incessante et une puissance exceptionnelle. La volonté dérivant des sentiments moraux n'aurait la puissance d'arrêter la folie à son début que si le moral avait assez de puissance sur le physique pour enrayer une maladie du cerveau. Or, tout en accordant au moral l'influence très-grande que l'observation nous oblige de lui accorder sur le physique, nous ne pensons pas que, sauf peut-être des cas exceptionnels extrêmement rares, et que, s'ils existent, nous avouons ne pas connaître, cette influence puisse s'étendre jusqu'à empêcher les affections cérébrales de se manifester lorsque le germe maladif est arrivé à maturité. Les préceptes donnés par M. Maudsley peuvent avoir du succès chez l'homme en santé sujet à être envahi par des passions vives. Au moyen d'une éducation qui donnerait de la force aux sentiments moraux que cet homme possède, on donnerait de la puissance aux désirs de résister au mal, on inspirerait aussi le devoir d'effectuer cette résistance, et par conséquent on fortifierait chez cet homme la volonté, émanant, soit des désirs, soit du sentiment du devoir de combattre ses passions ; mais ces préceptes n'ont plus leur application chez le malade, dont il faut avant tout guérir l'affection cérébrale pour que les passions pathologiques dominatrices qu'elle engendre diminuent de puissance et disparaissent, afin de permettre aux sentiments moraux d'apparaître dans la conscience pour y apporter la raison, la liberté morale et la volonté de lutter.)

» Il serait inutile de vouloir inculquer à un homme dont le caractère a déjà commencé à se façonner sur un certain moule, l'art de se façonner soi-même ; le caractère, en effet, c'est le développement lentement produit par l'action dans les diverses circonstances de la vie qui nous sollicitent. (M. Maudsley nous semble un peu trop oublier tout ce qu'il y a d'inné et d'imposé par l'organisme cérébral dans le caractère, c'est-à-dire dans la nature instinctive de l'homme. Le fond du caractère ne se façonne point sur un certain moule confectionné avec les diverses circonstances de la vie qui nous sollicitent. Le caractère naît tout moulé ; l'homme naît avec le germe de ses facultés instinctives et des passions qu'il ressentira et qui le caractériseront. Néanmoins il peut, sinon changer son caractère, du moins en modifier les manifestations; il peut, par la culture de ses bons sentiments, les faire prédominer; il peut, en évitant les causes excitantes de ses passions, diminuer leur persistance; mais, s'il ne s'observe pas sans cesse, sa nature instinctive primitive tendra toujours à reparaître, *le naturel reviendra au galop*, preuve qu'il n'a pas été changé au fond, même par l'habitude. Il n'y a que des modifications dans le mode d'activité du cerveau qui modifient réellement, qui changent la nature instinctive de l'homme, modifications qui sont produites, soit par l'âge, soit par les maladies, soit par de grands troubles moraux qui ont profondément influencé l'activité cérébrale.) On ne le façonne pas d'un coup et par la réflexion seule. (Cela est très-vrai : la réflexion peut modifier à la longue, non pas le caractère naturel, mais seulement ses manifestations; et encore ce n'est que lorsqu'elle est inspirée et dirigée par les sentiments moraux qui éclairent l'esprit sur le bien qu'il faut faire et sur le mal qu'il faut éviter.) Un homme ne peut pas plus vouloir qu'il ne peut parler, sans avoir appris, et la volonté comme la parole ne s'apprend que par la pratique et l'exercice. (Nous ne saurions approuver ces principes, basés sur une conception erronée de la volonté. La parole, ou plutôt le langage arti-

ficiel de l'homme, s'apprend parce qu'il est un produit de la réflexion, de l'intelligence pure; mais la volonté, qui est le pouvoir actif, soit des désirs inspirés par les besoins physiques, soit des désirs émanant du besoin de satisfaction inhérent aux éléments instinctifs de toute nature de l'esprit, soit enfin du libre arbitre lorsque ce pouvoir est appelé à décider un parti à prendre entre un désir et l'obligation sentie de ne pas satisfaire ce désir; mais la volonté, disons-nous, ne s'apprend pas par la pratique. On n'a rien à apprendre pour vouloir, soit par le désir, soit par le libre arbitre. La volonté qui dérive des besoins et des désirs dépend entièrement de la nature et de la puissance de ces désirs. La volonté qui dérive du libre arbitre ne s'apprend pas plus que celle qui dérive des désirs. On la possède par cela seul qu'on possède le sens moral. Seulement, en cultivant en soi les sentiments rationnels et en évitant les causes excitantes des passions, la volonté se décidera davantage pour le bien que si, par une mauvaise éducation, on laisse prédominer les mauvais sentiments sur les bons.)

» Le suicide ou la folie, voilà la fin naturelle d'une nature douée d'une sensibilité morbide et dont la faible volonté est incapable de lutter avec les dures épreuves de la vie. (Si la volonté de résister aux passions morbides qui causent le suicide et la folie est faible ou nulle, c'est parce que les sentiments moraux qui donneraient la volonté, par le désir ou par le devoir, de résister à ces passions, ont disparu peu à peu ou subitement dans l'esprit, devant la puissance envahissante des passions morbides.)

» La volonté est l'effort culminant du développement mental; c'est la preuve d'un progrès physiologique aussi réel que celui qui distingue le système nerveux de l'homme du système nerveux des animaux inférieurs. Le temps et un exercice systématique sont nécessaires à l'organisation graduelle de la structure où se manifeste la volonté. (Nous sommes obligés de combattre cette manière de concevoir la volonté. Ce pouvoir inhérent aux besoins physiques, aux

désirs instinctifs, et qui surgit lorsque ces besoins et ces désirs demandent leur satisfaction, ce pouvoir, inhérent aussi à l'activité du libre arbitre, se manifeste partout où il y a des besoins, des désirs à satisfaire, partout où il y a un parti à prendre entre le mal que l'on désire et le devoir ressenti de ne pas l'accomplir. La volonté s'est donc manifestée dès qu'il y a eu des besoins, des instincts, dès que le sentiment du devoir s'est fait sentir. L'animal le plus infime veut, pour satisfaire ses besoins, ses instincts, aussi bien que l'homme pour satisfaire ses besoins, ses éléments instinctifs, pour décider par son libre arbitre. Nous partageons sur ce point l'opinion de Schaupenhauer. Seulement la volonté a diverses sources qui sont plus ou moins élevées. Personne ne peut réussir sûrement par un effort de la volonté à penser d'une certaine façon, à sentir d'une certaine manière ; mais tout homme peut, en agissant sur les circonstances, qui à leur tour agiront sur lui, modifier imperceptiblement son caractère ; il peut apprendre à détourner son esprit d'une série d'idées ou d'un ordre de sentiments dont par suite l'activité s'éteindra ; il peut diriger son esprit vers un autre ordre de sentiments ou d'idées qui dès-lors deviendront plus actifs ; et, par une constante vigilance sur lui-même et un exercice habituel de la volonté dans une direction voulue, il arrivera à contracter insensiblement l'habitude des actions, des sentiments et des pensées auxquels *il souhaitait* de s'élever. Développer le pouvoir de coordonner des sentiments et des idées pour atteindre un certain but, c'est développer le pouvoir d'avoir les volontés qui permettent d'atteindre ce but. (Ces préceptes sont excellents pour l'homme en santé qui, ayant des défauts de caractère, sent qu'il doit les combattre. Ces préceptes sont la base de l'éducation morale. Mais M. Maudsley oublie encore qu'il s'agit ici d'individus dont la maladie soulève en eux des passions d'une puissance exceptionnelle, passions qui, si elles n'étouffent pas complétement au début les sentiments moraux capables de faire sentir l'irraisonnabilité !

ces passions, ne manquent pas tôt ou tard de produire cet effet, malgré la lutte qui a pu avoir lieu lors des premières atteintes des passions pathologiques. Or, dès que ces sentiments n'éclairent plus l'esprit, l'individu, prenant nécessairement pour des inspirations rationnelles tout ce que lui suggèrent ses passions, ne peut plus les combattre, il n'a plus de motif pour les combattre, et c'est cela qui constitue sa folie.)

» Lorsque nous méditons sur le conseil à donner à une personne qui craint de devenir folle, il nous arrive de n'en découvrir aucun. Le caractère de cette personne, développé comme il l'a été, ne s'assujétira point à une règle qui contrarie toutes ses affinités. Nous ne pouvons pas effacer l'œuvre des années de sa croissance. (Nous ne pouvons pas non plus empêcher les passions pathologiques de surgir et de croître lorsque l'heure du développement du germe morbide est arrivée, à moins que des moyens hygiéniques, médicaux et moraux n'empêchent ce développement morbide de se produire.) Nous ne pouvons pas défaire son organisation mentale ; si un conseil eût pu être utile, c'eût été à la condition de servir de guide et de direction pour l'éducation. Le médecin apprend le peu d'effet de ses conseils sur ceux qui, ayant de la tendance à la folie, viennent lui demander ce qu'ils doivent faire pour échapper au danger ; ils l'écoutent, ils conviennent qu'il a raison, et se conduisent absolument comme devant. (Parce que, soit naturellement, soit par l'effet de la maladie qui se fait déjà sentir, l'individu n'a pas les moyens moraux pour combattre les passions maladives qui l'envahissent.)

» La folie est un des maux les plus héréditaires qui affectent l'homme. Presque tous les cas de folie ont leur source dans l'hérédité. Cette tendance héréditaire peut être forte ou faible. Convient-il dès-lors de permettre aux prédisposés de perpétuer leur espèce ? Quand on voit que les personnes prédisposées à la folie s'exposent à infliger à leurs héritiers

désirs instinctifs, et qui surgit lorsque ces b
désirs demandent leur satisfaction, ce po
aussi à l'activité du libre arbitre, se ma
il y a des besoins, des désirs à satisfaire
parti à prendre entre le mal que l
ressenti de ne pas l'accomplir. La
festée dès qu'il y a eu des besoin
sentiment du devoir s'est fait
veut, pour satisfaire ses be
que l'homme pour satisfa
stinctifs, pour décider p
sur ce point l'opinion
lonté a diverses sou
Personne ne peut r
à penser d'une c
nière ; mais to
stances, qui à
tiblement s
esprit d'u
par suit
vers u
devie
lui-
di

...mpérance, aux anxiétés
...sprit. Voilà les causes que l'hu-
...ner d'écarter ou de restreindre au moindre
...prédisposition héréditaire par l'abstention du
... ou par des alliances avec des personnes exemptes
... la prédisposition aux affections nerveuses ; l'intempé-
rance par la sobriété ; les anxiétés de l'esprit par une sage direction mentale et par l'habitude de se posséder et de se gouverner soi-même. (Ce dernier précepte est fort sage en lui-même, mais il n'est exécutable que par les personnes qui possèdent les facultés morales qui inspirent cette sage direction mentale, qui la font désirer, et qui, permettant à l'homme de pouvoir lutter, le rendent possesseur de lui-même, capable de se gouverner. Si les passions naturelles ou pathologiques envahissent l'esprit en étouffant les sentiments moraux, ces personnes ont perdu le pouvoir de se diriger et de se gouverner, de surmonter les anxiétés de leur esprit.)

pas se conduire moralement, raisonnablement ! Combien d'ignorants qui, par un grand développement naturel de leurs instincts moraux et une bonne éducation, se conduisent avec un grand bon sens, avec rectitude, sachant lutter contre leurs passions. Socrate n'était point intellectuellement savant, il ignorait toutes les sciences ; mais, doué de facultés morales supérieures, nul plus que lui ne fut savant sur la manière de se conduire, nul n'eut plus de volonté pour lutter contre ses passions, nul n'eut l'esprit plus droit et plus juste. Ainsi que nous l'avons démontré dans nos principes psychologiques, la justesse de l'esprit vient des facultés instinctives morales, et non des facultés intellectuelles.— L'étude et la pratique des sciences donnent des connaissances scientifiques, développent l'intelligence proprement dite, elles donnent l'habitude de bien observer les objets de la nature, de découvrir leurs secrets ; mais cette étude n'a aucune influence directe sur la science de se conduire, de vaincre ses passions, sur l'intelligence instinctive morale, sur la conscience morale. Ces principes, fournis par une psychologie scientifique, ne devraient jamais être oubliés, ou plutôt devraient être connus de tous.

Donnons maintenant nos conclusions sur la question, soulevée par M. Maudsley, de savoir s'il est possible de prévenir la folie par un traitement psychique agissant sur les facultés intellectuelles et sur les facultés morales. La solution de cette question a une importance réelle, car, pour ne pas faire fausse route dans le traitement préventif de la folie, il faut nécessairement avoir un guide assuré pour savoir comment diriger ce traitement. En premier lieu, mettons hors de cause les facultés intellectuelles : ni leur développement par le travail, ni l'instruction qu'elles procurent, ne peuvent préserver de la folie ; il n'y a que de bons éléments instinctifs qui peuvent avoir de l'action sur les mauvais instincts, sur les passions. La folie étant morale de sa nature et non pas intellectuelle, il est clair que c'est du côté de l'élément moral qu'il faut diriger ses vues, pour

la prévenir par un traitement moral ; et si ce traitement a peu d'influence chez le fou malade, ce traitement en a une très-grande chez l'homme en santé susceptible d'être moralement aveuglé par ses passions. En second lieu, il est incontestable que les habitudes d'une vie calme, régulière et morale peuvent éloigner et même prévenir l'invasion de la folie chez certains individus faiblement prédisposés ; mais, si cette prédisposition est grande, toutes les précautions morales seront inutiles. Quand le germe de la maladie se développera par sa propre force, la folie éclatera.

2° Du traitement psychique curatif de la folie pathologique.

Le principe de la folie résidant, avons-nous vu, dans la nature instinctive, dans l'élément moral de l'homme, et non dans l'élément intellectuel, ce n'est point par les facultés intellectuelles que l'on peut combattre la folie, parce qu'on n'agit directement sur le moral que par un élément moral, parce que les aberrations morales ne peuvent être combattues que par les inspirations des sentiments moraux, de même que l'ignorance et les erreurs intellectuelles ne peuvent être combattues que par les connaissances obtenues au moyen des facultés intellectuelles. Ne comptons donc point sur ces dernières facultés pour combattre directement la folie. Ces facultés et les connaissances qu'elles procurent n'ont une action réelle sur le moral qu'en contribuant à dissiper les causes de perversion, c'est-à-dire d'une manière indirecte. Cette action a certainement son importance, mais elle est très-insuffisante.

Puisque le moral seul peut influencer le moral, le modifier, un traitement agissant directement sur les facultés instinctives, sur les idées qu'elles inspirent et sur les habitudes qu'elles donnent, peut-il exercer une action efficace sur la folie pathologique confirmée? C'est ce que nous allons examiner.

Si la folie était l'effet d'une maladie de l'âme, ainsi que l'ont supposé quelques philosophes et même quelques médecins idéalistes, un traitement moral devrait être efficace pour guérir la folie, pour dissiper les idées délirantes, pour amortir les penchants inspirés par les passions qui dominent l'aliéné ! En combattant les aberrations morales par les inspirations des sentiments rationnels, le fou doué de ces sentiments apprécierait sa folie, il cesserait d'être aveuglé à leur égard, et par ce fait il redeviendrait raisonnable vis-à-vis de ses passions. Mais il n'en est point ainsi : la folie dont il est ici question a sa cause première dans un état pathologique du cerveau et non dans l'esprit lui-même. Ce ne peut donc être que par le retour du cerveau à son activité normale, que les aberrations morales de l'aliéné et son aveuglement moral à leur égard peuvent cesser. Est-ce à dire pour cela que les causes morales n'ont pas d'action sur la guérison de la folie pathologique ? Non, loin de là. De même que des causes morales perturbatrices ont assez d'action sur le cerveau pour le rendre malade et pour produire la folie pathologique, de même aussi d'autres causes morales peuvent exercer une action assez puissante et assez heureuse sur cet organe pour ramener son activité anomale à l'état normal, faire cesser les passions soulevées par la maladie de cet organe, et guérir ainsi la folie.

Parmi les moyens moraux qui ont une action salutaire sur la guérison de la folie, nous devons ranger en première ligne la soustraction du malade aux causes morales qui ont déterminé cette folie, ou qui ont concouru à la déterminer. Cette soustraction, nécessaire pour que le mal ne s'aggrave pas, a par elle seule peu d'action curative sur la folie pathologique, mais elle place l'aliéné dans une condition indispensable à sa guérison.

Posons d'abord les bases d'un traitement moral à l'égard du fou malade ; nous entrerons ensuite dans quelques détails sur les moyens moraux employés dans ce traitement et sur les cas dans lesquels leur application est indiquée.

Pour tirer un avantage de l'influence du moral sur le cerveau, comme moyen de guérison de la folie, il faut reconnaître avant tout, soit par les phénomènes psychiques, soit par les phénomènes somatiques, l'état dans lequel se trouve cet organe. Lorsque le cerveau engendre la folie par son activité anomale, il se trouve dans un des deux états suivants : ou dans un état d'excitation qui provoque des passions expansives, ambitieuses, généreuses, gaies, ou encore qui provoque l'agitation et la violence dans les passions sombres et tristes; ou bien il se trouve dans un état d'affaissement, de torpeur, qui provoque, soit des passions tristes et dépressives, telles que la crainte, la peur, le découragement, la défiance, l'inaptitude à vouloir, à se décider, soit la stupidité par l'affaiblissement considérable de l'activité intellectuelle et de l'activité morale. Au moyen de la connaissance des sentiments manifestés et des idées qu'ils font surgir, au moyen aussi des phénomènes somatiques présentés par le malade, l'état dans lequel se trouve le cerveau pouvant être apprécié, il sera possible, selon les cas, de remplir l'une des deux indications suivantes : calmer l'état moral, et par conséquent l'activité anomale du cerveau, lorsque cet organe est dans un état d'excitation ; stimuler au contraire le moral, et par conséquent le cerveau, lorsque cet organe est dans un état de torpeur, d'affaissement, d'inactivité.

Première indication. *Calmer le moral lorsque le cerveau se trouve dans un état d'excitation.* — Pour obtenir ce résultat, on doit éloigner du malade tout ce qui peut contribuer à alimenter son excitation. Il faut séparer le fou des personnes qui l'entourent habituellement, lorsqu'il les prend en haine, lorsque la présence de ces personnes devient pour lui une cause d'excitation, ce qui arrive presque constamment. Des visages nouveaux, des personnes étrangères vis-à-vis desquelles il ne se sent plus le maître, il n'a plus aucune autorité, et qui imposent naturellement une certaine retenue, conviennent beaucoup à son état. Il se passe

là ce que l'on voit arriver tous les jours chez les hystériques, chez des personnes en santé, mais dont le caractère irritable est excité, agacé par les personnes de leur entourage et par tout ce qui se passe dans leur intérieur. Sous cette influence, leur caractère s'aigrit.

Mais placez ces personnes dans un milieu étranger, elles deviennent tout autres, leur caractère s'adoucit et s'améliore promptement. Combien d'enfants ne voit-on pas qui sont insupportables, exigeants, acariâtres chez eux, et qui deviennent souples et dociles dans les maisons d'éducation! L'internement dans un Asile est donc fort utile à l'aliéné pour calmer son moral. Chercher à lui prouver par des contradictions et par des raisonnements qu'il commet des erreurs est non-seulement inutile, mais encore nuisible, car les contradictions excitent toujours les passionnés aveuglés, sans jamais les convaincre. Dès que le cerveau, revenu à son état normal, fonctionnera régulièrement, le malade reconnaîtra ses erreurs sans qu'on ait besoin de les lui démontrer, et il les reconnaîtra par le seul fait de la disparition des passions pathologiques qui le dominaient et l'aveuglaient. Cette première indication est, comme on le voit, fort limitée dans ses attributions, elle se remplit moins en agissant directement sur les facultés morales qu'en éloignant du malade toute cause excitante des passions.

Deuxième indication. *Exciter le moral lorsque l'activité cérébrale est dans un état d'affaissement, de torpeur.* — L'art a plus de ressources pour remplir cette seconde indication, parce qu'il est plus possible d'exciter les sentiments, les passions, que de les apaiser, de stimuler l'activité du cerveau par des émotions, que de la tempérer. En outre, il y a une différence importante entre la manière de remplir cette seconde indication et la manière de remplir la première. Dans celle-ci, ce sont les passions soulevées par l'état pathologique, telles que la haine, l'orgueil, l'ambition etc., qu'il faudrait pouvoir apaiser, étouffer, ce qui est fort

difficile, impossible même lorsque l'état cérébral alimente constamment ces passions. Dans la seconde indication, ce n'est pas sur les passions sombres et tristes provoquées par la maladie du cerveau, telles que la crainte, la défiance, la terreur, etc., que l'on cherche à agir: c'est par des surprises agréables ou même pénibles, par des émotions vives qui retentissent énergiquement sur le cerveau, c'est aussi par l'excitation des sentiments naturels, des affections principalement, sentiments qui sont en général assez puissants et qui sont les plus faciles à éveiller. Pour obtenir ce résultat, on parle au malade des personnes qui lui ont été chères, on les lui présente sans qu'il en soit prévenu, on lui parle *ex abrupto* d'événements capables de l'impressionner péniblement ou agréablement. Mais, hélas ! combien de fois l'individu le plus sensible avant sa maladie reste impassible devant les causes les plus capables d'émouvoir ! Les cordes qui vibraient autrefois dans son âme sous l'influence des moindres causes, sont détendues, brisées même, elles ne résonnent plus. Dans les états de torpeur, de stupidité et d'insensibilité morale, qui indiquent un défaut d'activité cérébrale, ce n'est pas en agissant directement sur les sentiments, sur les habitudes et sur les idées que l'on peut le mieux réussir à stimuler cette activité, car les sentiments sont muets; c'est en agissant vivement, violemment même sur les sens par des impressions subites et qui causent, par l'émotion qu'elles produisent, un trouble dans tout le système nerveux, trouble qui, en stimulant, en modifiant l'activité de cerveau, peut ramener cette activité pathologique à l'activité physiologique. Le bruit effrayant causé par l'explosion d'une poudrière a guéri à la Havane la sœur d'un médecin qui était tombée dans un état d'hébétude et de stupidité à la suite d'une longue maladie. Dans les cas où l'excitation cérébrale par l'émotion est indiquée, cette excitation agira d'autant plus efficacement que la maladie sera plus récente. Elle sera sans efficacité, et sera même nuisible, dans les cas où les désorganisations,

quelque légères qu'elles soient, ont déjà envahi le tissu cérébral.

Mode d'action du traitement moral. — Quoique le point de départ de la folie soit une maladie du cerveau, des moyens agissant sur la sensibilité morale sont cependant d'un puissant secours pour guérir cette maladie, à cause de l'action que le moral exerce sur l'organe qui le manifeste ; et ces moyens sont tellement importants que, sans leur concours, un traitement médical réussit rarement, et que la folie peut guérir, au début surtout, par le secours seul du traitement moral.

Ce traitement ne consiste pas seulement à employer des moyens qui ont une action directe sur les sentiments et les passions ; il consiste aussi à placer le malade dans des conditions morales, dans des habitudes, dans un genre de vie les mieux appropriés à son état. En parlant de ces diverses conditions, nous indiquerons les époques de la maladie où elles sont le mieux indiquées en vue de la guérison de l'aliéné. Ces conditions sont les suivantes :

Le médecin doit exercer un pouvoir directeur absolu sur tout ce qui concerne le malade. Celui-ci, trompé par les passions qui le dominent, par les idées et les désirs qu'elles inspirent, par ses illusions et ses hallucinations, plongé dans un état d'aveuglement moral à l'égard de ses erreurs et de ses désirs, étant dans l'impossibilité de rectifier les premières et de combattre les secondes, ce malade, disons-nous, a besoin d'être soumis à une personne qui connaisse exactement son état psychique et somatique, et cette personne ne peut être que le médecin.

Dès que celui-ci reconnaît chez un individu quelques désordres moraux qu'il a des motifs d'attribuer à une maladie, il doit recommander que cet individu soit sévèrement surveillé jour et nuit, et cette surveillance ne doit pas se faire à l'insu du malade ; il faut que le malade sache qu'il est surveillé. Si cette surveillance ostensible a l'inconvénient de l'irriter parfois contre ses gardiens, contre ses parents

et contre son médecin, cet inconvénient est moindre que celui qui résulte d'une surveillance cachée, laquelle est toujours fort incomplète ; et puis, la surveillance ouvertement pratiquée force le malade à s'observer, à rentrer en lui-même, à se contenir, à se demander pourquoi il est surveillé; toutes choses qui peuvent contribuer à favoriser sa guérison.

Le médecin et les personnes qui entourent le malade ne doivent en aucun cas approuver les idées erronées de de celui-ci. On doit dans cette circonstance, de même qu'à l'occasion de la surveillance dont il est l'objet, agir franchement avec lui. Au début de l'affection cérébrale, alors que le malade n'est pas complétement aveuglé sur les inspirations de ses passions, une contradiction directe peut être utile. Le malade lutte contre ses inspirations, quand il en parle c'est avec un certain doute ; il peut donc se servir de ces contradictions pour désapprouver ses idées erronées et pour combattre ses désirs immoraux. Mais quand la maladie est confirmée, quand l'aveuglement de l'aliéné à l'égard des objets de sa folie est complet, il est inutile de contredire ce malade, parce que ce n'est ni par des raisonnements ni même par l'évidence matérielle qu'on éteindra la passion qui le domine, qui dirige le cours de ses pensées, qui lui impose ses croyances; ce n'est pas par ces moyens intellectuels qu'on lui rendra, en un mot, la raison, cette passion ayant plus de puissance sur l'esprit de ce malade que les preuves intellectuelles. Il est inutile et même dangereux de le contredire, parce que la contradiction ne peut que l'irriter ; enfin, parce que ses idées erronées, ses fausses sensations, seront prises par lui pour ce qu'elles sont, quand l'activité anomale de son cerveau sera revenue à l'état physiologique. Dans la folie confirmée, on ne doit jamais parler au malade de ses idées délirantes; on éloignera de lui, au contraire, tout ce qui peut les lui rappeler, et on l'en distraira autant que possible par un travail manuel attrayant. Voilà les seuls moyens rationnels

capables d'agir sur les idées de l'aliéné. En éloignant les mauvaises idées et en en faisant naître de saines, on ramène le cerveau à une activité plus normale.

Il importe de changer complétement dans certains cas les *habitudes* de ce malade, afin de remplir l'indication suivante, qui est de la plus haute importance : *Il faut donner du repos aux parties du système nerveux qui, par la manière de vivre du malade, sont dans une activité trop grande, et stimuler au contraire l'activité de celles qui sont restées dans une inaction prolongée.* Ainsi, quand une vie trop sédentaire a enrayé la circulation des organes abdominaux, organes qui ont tant d'influence sur le mode d'activité du cerveau par la relation intime qui existe entre cet organe et les nerfs du grand sympathique, ou quand une forte tension d'esprit, soit par des préoccupations passionnées, soit par des travaux intellectuels forcés, a congestionné et irrité le cerveau, l'activité du corps au grand air, un travail agricole, la gymnastique, des courses dans les montagnes, sont très-utiles. On repose alors le cerveau et on active les fonctions des organes nerveux qui président aux fonctions automatiques et organiques. En changeant ainsi les habitudes, on régularise la répartition du sang dans les différentes parties du système nerveux, on soulage les organes fatigués et on donne de la vigueur à la constitution. Par ces moyens, il est possible d'obtenir, au début de la maladie, d'excellents résultats, des guérisons promptes ; il est possible aussi de retarder et même de prévenir le développement d'une folie imminente.

On a beaucoup vanté le traitement par les distractions. Ce moyen consiste à faire participer le malade à divers amusements, à l'envoyer aux concerts, aux spectacles, aux bals, aux stations thermales, etc., à le faire voyager à l'étranger. Ce traitement est en général fort mauvais. *S'il a de l'agitation,* qu'elle soit gaie ou triste, elle augmente par ces distractions. Celles-ci sont également nuisibles aux

fous tristes et mélancoliques qui sont dans un état de prostration morale, et c'est surtout à ceux-ci que les distractions sont conseillées. Ces distractions leur sont nuisibles parce qu'elles ne font que les contrarier et les irriter, et il vaut mieux ne rien faire que de produire ce résultat. Sous l'influence de tels moyens on voit souvent des mélancoliques s'affaisser davantage, ou bien devenir maniaques: en un mot, leur état s'aggraver. L'homme, qu'il soit en santé ou qu'il soit malade, se plaît dans les sentiments, dans les passions qui ont le plus de puissance sur son esprit et qui le dominent, que ces éléments instinctifs soient gais ou tristes, agréables ou pénibles. Celui qui est absorbé par la douleur morale se plaît dans cette douleur, il ne veut pas en être consolé, et toute tentative faite pour atteindre ce but, froissant sa passion, le contrarie profondément. *Rachel, pleurant sur la perte de ses enfants, ne veut pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus.* En résumé, les distractions, moyens toujours excitants, sont contre-indiquées au début et dans le cours de la folie; elles ne peuvent être salutaires qu'à la fin de la maladie, que dans la période de convalescence. Les voyages dans les montagnes, et plus tard dans les grandes villes, sont alors avantageux.

Parmi les moyens qui agissent sur les habitudes et qui calment le moral, nous devons ranger l'internement dans une maison de santé. Spécifions les circonstances dans lesquelles ce changement de milieu est indiqué. En principe, tous les malades ne doivent pas être placés dans une maison de santé ou dans un Asile. Il y a des cas peu graves qui guérissent sans cela. Le médecin doit donc commencer par traiter le malade chez celui-ci, et il n'insistera pour qu'il soit envoyé dans une maison de santé que dans les cas suivants :

Le séjour dans une maison de santé sera très-utile à un malade *tranquille*, lorsque le médecin a employé inutilement les moyens moraux et médicaux rationnels, et qu'il a acquis la conviction que leur prolongation n'amènera au-

cun effet satisfaisant dans le domicile du malade. On emploiera ce moyen chez le malade agité, récalcitrant, lorsqu'il faut substituer une volonté étrangère à la volonté maladive de l'aliéné, lorsque le médecin ne peut plus ni dominer ce malade, ni combattre les phénomènes morbides par les moyens rationnels qu'il juge nécessaires ; enfin lorsque, le malade ayant pris en haine les personnes qui l'entourent, il est irrité, agacé par son contact continuel avec ces personnes. Il est difficile de fixer l'époque précise à laquelle un malade doit être placé dans une maison de santé. Les cas suivants, déterminés par le Dr Erlenmeyer dans un Mémoire récemment couronné par la Société allemande de Psychiâtrie et de Psychologie légale, sont ceux où cette mesure doit être absolument prise dans l'intérêt du malade.

1° *Quand le malade ne veut plus suivre les prescriptions du médecin, et que toute médication devient impossible tant qu'il reste chez lui.* — Ces circonstances résultent de la défiance qu'il nourrit contre son entourage, et parfois aussi contre son médecin.—Quand le malade, croyant qu'on veut l'empoisonner, refuse les aliments et les médicaments. Quand il s'est imaginé que sa mort peut être utile à sa famille, qu'il doit jeûner par pénitence. — Quand, prétendant qu'il n'est pas malade, il ne veut suivre aucune prescription.

2° *Quand le malade essaye de se nuire.* — Dans la mélancolie active, le malade, exaspéré par ses douleurs, par son anxiété précordiale, est très-souvent porté au suicide, et tous les moyens, tous les instruments lui sont bons pour arriver à cette fin. Une bonne surveillance n'est possible que dans une maison de santé. Il faut donc y placer les individus qui manifestent des tendances à se nuire. Dans ces cas, qui ont toujours une certaine acuité, un infirmier ne doit pas avoir à surveiller plus de quatre malades dans les Asiles.

3° *Quand le malade est dangereux pour les personnes qui l'entourent,* soit lorsqu'il est porté à leur nuire par diverses

idées délirantes ou par une monomanie homicide, soit lorsqu'il est porté à des dépenses exagérées, ruineuses, étant dominé par des idées de grandeur et de richesse.

4° *Quand il n'y a pas d'amélioration dans l'état du malade par le traitement institué à domicile, et surtout quand la maladie s'aggrave.* — On ne saurait fixer *à priori* une époque pour l'entrée des malades. On agira pour chacun d'eux selon les circonstances. C'est au tact du médecin à saisir cette époque, qui varie incontestablement pour chaque malade.

En général, il ne devrait pas y avoir plus de 15 malades en traitement dans chaque quartier. En plus grand nombre, les aliénés s'excitent et se tourmentent les uns les autres. Un quartier spécial pour les convalescents a un grand avantage dans les Asiles. Cependant certains convalescents préfèrent rester dans le quartier où leur guérison s'est opérée : celle-ci se consolide par la distraction que leur procurent les soins qu'ils donnent aux autres malades.

Les moyens qui agissent sur les sentiments sont ou calmants ou excitants. Calmer ou exciter le moral suivant les cas, telles sont, avons-nous vu, les deux indications qui se présentent dans le traitement moral de la folie.

On calme le moral de l'aliéné, avons nous démontré, non par des moyens qui agissent directement sur ses sentiments et ses passions, mais en éloignant de lui toute cause excitante de ces éléments instinctifs. L'éloignement seul des causes excitantes a-t-il le pouvoir de guérir ce malade ? Cela est possible ; mais, la guérison arrivant alors toujours graduellement, on est alors en droit d'en faire l'honneur à la nature, qui opère tant de cures par ses propres forces. Quoi qu'il en soit, ce moyen, mettant le malade dans des conditions qui sont nécessaires pour que la guérison puisse s'opérer, devient indispensable.

On excite le moral de l'aliéné en impressionnant ses sentiments, et par conséquent en excitant son cerveau de manière à obtenir des *émotions*. L'émotion étant, d'après

nous, le moyen réellement actif dans le traitement dit moral, exposons notre manière de voir sur la nature des émotions, expliquons son mécanisme ainsi que son action sur le cerveau, sur son activité, afin de nous faire une juste idée de son importance dans ce mode de traitement de la folie.

THÉORIE DE L'ÉMOTION. — *Effets de l'émotion dans le traitement de la folie.* — Les émotions sont des phénomènes organiques produits par des causes morales. Les émotions ne sont point elles-mêmes des phénomènes moraux, comme bien des personnes le supposent ; l'expression de : *émotion morale* est donc erronée. Ces phénomènes organiques ont été ainsi nommés parce qu'ils sont presque toujours produits par une cause morale, par l'excitation des divers éléments moraux, passions ou sentiments. Ces phénomènes organiques sont alors *des émotions par causes morales*, et non *des émotions morales*. Mais les émotions peuvent être également produites par des causes physiques, par une vive excitation des sens, par un bruit subit, par une chute, par un accident, par un éclair, par la musique, etc.

L'émotion, le sens émotif, comme l'a parfaitement dénommé le Dr Cerise, a son siége, comme phénomène sensitif, comme sensation éprouvée, dans les nerfs nombreux du grand sympathique situés dans la région épigastrique. Cette sensation est le phénomène principal de l'émotion. Mais l'émotion ne s'en tient pas seulement à cette sensation éprouvée par le moi, elle donne lieu à des phénomènes automatiques instinctifs et à des phénomènes organiques fort remarquables. Les phénomènes automatiques consistent dans les différentes expressions que prend la physionomie suivant la nature de l'émotion, suivant que le sentiment est agréable ou pénible, violent ou doux ; ils consistent dans les cris, les rires, les sanglots, les gestes, les exclamations, dans les poses et dans les mouvements divers de la tête, du tronc et des membres, en rapport avec les passions et les sentiments éprouvés. Ces phénomènes automatiques manifestent au dehors ce que le moi éprouve en

ce moment. Ils sont instinctifs, non appris, et identiques dans toute l'humanité. Ils prouvent que le cerveau, étant affecté d'une certaine manière par les passions et les sentiments, réagit par une science innée sur le système nerveux d'une manière toujours identique, et que chaque manière dont le cerveau est impressionné détermine un mode particulier de réaction qui se répète toujours le même dans l'espèce humaine. Les réactions automatiques que manifestent les animaux sous l'influence de leurs passions et sentiments ont même quelque analogie avec celles de l'homme. Ces phénomènes automatiques instinctifs ont pour centre nerveux d'association la protubérance annulaire. Sous l'influence de la joie, de la gaîté ou de la tristesse, du chagrin, du désespoir, un certain nombre ou la plupart des éléments actifs de la protubérance sont affectés, et, par une excitation connexe de fibres motrices, une harmonie de mouvements éclate, qui varie selon les éléments nerveux affectés, ou selon la nature et l'intensité de leur affection. Les phénomènes organiques sont aussi nombreux que les phénomènes automatiques, et ils varient selon les ganglions du grand sympathique, qui sont plus spécialement influencés par chaque passion ou chaque sentiment éprouvés. De leur nombre sont la sécrétion abondante des larmes, la diarrhée, l'hypersécrétion de la bile, les vomissements, la suppresion de la salive, la pâleur ou la rougeur de la face, le trouble dans la menstruation, dans les mouvements respiratoires, dans les battements du cœur, la syncope. La nutrition peut être également troublée si les ganglions nerveux qui président à cette fonction sont affectés; et si ce trouble se continue pendant longtemps, il détermine alors l'amaigrissement, ou des lésions, des produits pathologiques dans certains organes.

Ce ne sont pas seulement les causes morales, les sentiments et les passions vivement ressentis, qui produisent le phénomène complexe de l'émotion; des causes physiques extérieures, agissant sur les organes des sens et de

là sur le cerveau, lequel réagit sur tout le système nerveux, peuvent le déterminer aussi. Ainsi, un bruit violent et inattendu, toute sensation vive qui surprend, produisent de vives émotions; l'audition de la musique, par ses effets divers, cause les émotions les plus vives et les plus variées. Nous avons vu des personnes être très-émotionnées par l'audition des airs que les bergers suisses jouent avec leur trompe. Le son cuivré et puissant émis par cet intrument, puis répété par les échos d'alentour, et qui va en s'affaiblissant, donne aux auditeurs les émotions agréables du ravissement. Des émotions semblables sont produites par l'audition des harpes éoliennes que l'on a placées aux fenêtres du vieux Schloss de Baden-Baden. Certains airs de musique ont tellement d'action sur le système nerveux que leur audition fait couler nos larmes. Mozart, Méhul, Boieldieu ont eu souvent des inspirations capables par leur suavité de produire de tels effets. On dit alors que la musique va à l'âme. Elle y va en effet par la perception des sensations agréables qu'elle fait naître, sensations qui réagissent sur le système nerveux. Ces émotions suaves, par cause physique, ont tant de puissance sur ce système, qu'elles peuvent y produire une détente salutaire, le calmer et faire cesser des spasmes hystériques. L'histoire rapporte que les accents de la harpe de David mettaient un terme aux convulsions de Saül.

Enfin l'émotion peut être déterminée par une vive excitation spontanée des organes nerveux du grand sympathique qui siégent à l'épigastre, sans cause morale psychique, et sans cause physique extérieure agissant sur les sens. L'individu éprouve alors la sensation émotionnelle épigastrique, au moment où il s'y attend le moins, sans penser à quoi que ce soit qui puisse exciter ses sentiments. Il dit alors qu'il se sent émotionné, sans cause aucune, sans savoir pourquoi. Ce phénomène, qui provient d'une névrose du grand sympathique, s'observe principalement chez les personnes nerveuses, chez les hystériques, chez les individus qui ont été longtemps émotionnés par des causes mo-

rales. Une fois ces causes disparues, le phénomène émotif, l'excitation nerveuse, se reproduit spontanément pendant quelque temps encore, par l'effet de l'habitude prise ; puis il finit par disparaître.

Que le point de départ des émotions soit dans une excitation des sentiments et des passions, qu'il soit dans une vive excitation des organes des sens, ou qu'il soit dans une excitation spontanée du centre nerveux épigastrique, les émotions peuvent avoir sur le cerveau et sur son activité psychique une action perturbatrice, troubler profondément l'activité cérébrale et produire la folie; ou encore elles peuvent modifier en bien l'activité anomale du cerveau, la ramener à son mode normal, et guérir la folie. Pour concevoir cette action perturbatrice des émotions sur l'activité du cerveau, expliquons le mécanisme organique de l'émotion sous l'influence des trois ordres de causes qui la produisent.

1° Lorsqu'un sentiment (phénomène moral) vivement éprouvé impressionne le cerveau, organe par l'intermédiaire duquel il se manifeste, l'impression de cet organe retentit sur le centre nerveux épigastrique, siége principal du sens émotif, et l'émotion se produit ; puis cette sensation émotionnelle réagit vivement en retour sur le cerveau, et l'esprit la perçoit. Mais ce choc en retour, partant de l'épigastre, commotionne plus profondément le cerveau que la première impression, qui vient directement du sentiment éprouvé. Ce fait peut être facilement constaté sur soi-même. Lorsqu'on éprouve une vive sensation à la tête à l'occasion de l'excitation d'un sentiment ou d'un sens, c'est toujours après l'impression émotionnelle épigastrique que cette sensation cérébrale pénible se fait sentir, et non avant. Ces divers phénomènes se succèdent très-promptement; cependant, en y portant son attention, on constate avec facilité l'ordre de succession que nous venons d'indiquer dans leur accomplissement. Puis le cerveau, vivement impressionné, réagit sur les centres nerveux automatiques et sur les cen-

tres nerveux ganglionnaires, qui déterminent les phénomènes que nous avons indiqués plus haut.

2° Quand l'émotion est produite par l'excitation d'un sens, le mécanisme est le même. La sensation physique perçue par l'intermédiaire du cerveau retentit sur le centre nerveux épigastrique, et l'émotion se produit; puis, en remontant vers le cerveau, l'esprit perçoit la sensation émotionnelle, qui commotionne plus vivement cet organe que la perception de la sensation venue du dehors. Ce fait est la conséquence d'un phénomène constaté par l'observation, savoir: que les impressions qui proviennent du grand sympathique exercent une action perturbatrice bien plus prononcée sur l'activité cérébrale que les impressions qui dérivent de toute autre partie du système nerveux.

3° Quand l'émotion est déterminée par une excitation spontanée du grand sympathique, le mécanisme est plus simple : le cerveau n'est impressionné que par cette émotion d'origine organique, mais l'impression cérébrale peut n'en être pas moins vive.

Dans ces diverses circonstances, nous voyons les effets de l'action du moral sur le physique et du physique sur le moral ; et nous pouvons concevoir pourquoi les causes morales peuvent influencer tantôt en mal, tantôt en bien l'activité du cerveau, produire la folie dans le premier cas, et la guérir dans le second. Elles agissent en mal lorsqu'elles impressionnent pathologiquement un cerveau excitable, ou déjà excité, ou fragile, prédisposé par des conditions héréditaires ou individuelles à être troublé dans son activité. Elles agissent en bien lorsqu'elles éveillent l'activité dans un cerveau frappé d'inertie, ou lorsqu'elles ramènent, par une action qui n'est pas exactement connue et que nous ne constatons que par ses effets, l'activité pathologique de cet organe à son ancienne activité normale physiologique[1].

---

[1] Les modifications apportées dans la circulation capillaire du cerveau par l'action des nerfs vaso-moteurs, soit constricteurs, soit dilatateurs, doi-

L'action de l'émotion sur le cerveau, outre qu'elle est excitante, est donc surtout éminemment perturbatrice.

Que l'émotion soit produite par une cause morale, ou par une cause physique extérieure, ou par une cause organique interne, elle n'influence donc l'état psychique que par les modifications qu'elle fait subir à l'activité du cerveau, et non point en agissant directement sur l'esprit de l'individu, sur son état psychique.

L'émotion, le sens émotif, est si peu un phénomène psychique, qu'il peut se produire sans l'intervention du moi, de la personnalité, de l'esprit ; c'est ce qui a lieu dans l'extase automatique des personnes qui sont mises artificiellement en somnambulisme. Sous l'influence de la musique, on voit se produire chez ces somnambules les phénomènes les plus variés de l'émotion, depuis l'expression du ravissement le plus exalté jusqu'à l'expression de la terreur la plus grande, selon le caractère de la musique. Ces effets sont purement organiques ; le moi n'y participe point, il ne les perçoit même pas et il n'en a pas connaissance lorsqu'il reprend le sentiment de l'être. L'émotion purement organique est bien mieux affirmée encore dans les expériences physiologiques suivantes. Un animal, un rat, auquel on a enlevé les hémisphères cérébraux, chez lequel par conséquent il n'y a plus un être qui se sent exister, éprouve les phénomènes de l'émotion quand on produit avec la bouche un certain bruit qui le fait tressaillir lorsque cet animal est complet, lorsqu'il se sent être. Pour concevoir la possibilité des phénomènes émotifs produits par des sons sans la participation du cerveau, il suffit de se rappeler que le nerf auditif a trois racines centrales : une qui se termine dans le cerveau, centre nerveux psychique, et deux qui se terminent dans les centres nerveux automatiques, une dans le cervelet et l'autre dans le bulbe rachidien, et

---

vent être probablement la cause principale des modifications déterminées dans l'activité du cerveau sous l'influence des émotions.

que le sens de l'ouïe par conséquent, étant directement en rapport avec l'automate organique, peut l'impressionner lorsque cet automate est seul actif, sans la participation de l'esprit, et déterminer des réactions émotives. Dans ces divers cas, où les centres nerveux automatiques et organiques sont soustraits à l'influence du cerveau, on est surpris de voir des phénomènes émotifs aussi puissants se produire. Cette puissance, qui a lieu alors dans les phénomènes émotifs, se rattache à un fait que révèle l'observation, savoir : que ces phénomènes sont d'autant plus faciles et plus puissants que l'influence cérébrale intellectuelle est moins grande. C'est surtout chez les femmes et les enfants que ces phénomènes se rencontrent les plus vifs et les plus fréquents. Les intelligences supérieures, les penseurs profonds, les hommes de science, surtout dans l'âge viril, sont peu susceptibles d'éprouver les phénomènes émotifs. Lorsque l'action dominatrice du cerveau sur tout le système nerveux s'affaiblit, s'annihile par une cause quelconque, on voit assez souvent les autres centres nerveux manifester leur activité avec une intensité insolite par des phénomènes émotifs. L'activité cérébrale ayant beaucoup perdu de son influence régulatrice et prépondérante chez les apoplectiques, le sens émotif du grand sympathique prend chez eux un développement considérable et désordonné en même temps. Sous l'influence des moindres causes morales, les phénomènes de l'émotion se produisent ; les rires, les larmes se manifestent, parfois même on les voit apparaître ensemble. Dans les rêves, alors que l'action cérébrale est très-affaiblie, les phénomènes de l'émotion se produisent pour des futilités. Dans l'extase automatique du somnambulisme, les phénomènes émotifs atteignent un degré d'expression et de beauté que l'homme ne saurait atteindre alors qu'il est en pleine possession de son esprit.

Afin de pouvoir apprécier maintenant l'action des émotions dans la guérison de la folie, étudions en premier lieu l'effet que produisent les émotions par causes morales, et

en second lieu l'effet que produisent les émotions par causes physiques sur le cerveau et consécutivement sur l'état psychique.

Effet des émotions par causes morales sur la guérison de la folie. — La plupart des auteurs signalent des cas de guérison de la folie par une vive émotion morale, et ces guérisons sont réellement dues à cette cause, puisqu'elles l'ont suivie immédiatement sans qu'on puisse les attribuer à autre chose. «Une joie imprévue, un succès inespéré, une vive frayeur, un violent chagrin, dit Esquirol, ont terminé des folies que l'on croyait incurables.» On remarquera que ces causes morales perturbatrices sont celles qui produisent aussi le plus de cas de folie. Citons, d'après le même auteur, deux cas de guérison attribués par lui à l'émotion. «Une demoiselle, dit-il, est plongée dans la mélancolie la plus profonde parce qu'elle n'a pu se marier avec son amant; elle refuse toute nourriture, et tombe dans le marasme. Après quelques mois, son amant se présente à elle avec l'assurance de leur prochain mariage : la malade guérit.» Dans ce cas, nous trouvons une tristesse, une mélancolie sans idée délirante. La tristesse a une cause réelle, elle réagit sur toute l'économie, les fonctions organiques sont troublées, la nutrition se fait mal et l'amaigrissement a lieu. Tous ces phénomènes ne caractérisent point un état de folie, une activité pathologique du cerveau; et, la cause de la tristesse disparaissant, tout devait rentrer dans l'ordre. Cet exemple n'est donc point probant. Il n'en est point de même de celui-ci : «Un jeune homme, désespéré que le général Moreau ait été condamné à l'exil, se persuade qu'il est destiné à venger cette injure faite à la nation française dans la personne de son premier général. A Cadix, où l'avaient appelé des affaires de commerce, il se livre à des actes de folie ; il court la ville armé pour se faire reconnaître le chef de la nation française. Il est arrêté et renvoyé en France. Pendant le voyage, ce jeune homme prend pour garde d'honneur les gendarmes qui l'accompagnent. Outre

ses prétentions ambitieuses, le malade se persuade que son intime ami est devenu son plus cruel ennemi, que celui-ci s'oppose à son élévation, à ses desseins. Il passe six mois dans l'isolement, soumis à un régime approprié. Cet ami, objet de tant de colères, se présente alors à sa vue ; il est accueilli par des injures et des menaces qui ne l'empêchent pas de se précipiter dans les bras de son ami malade ; ils restent embrassés pendant quelques minutes ; les larmes coulent, le malade se relève pâle, accablé, ne pouvant se tenir debout, et rendu à la raison, qui depuis n'a plus reçu la moindre altération.» Dans ce cas, nous avons réellement affaire à un cerveau dont l'activité était pathologique : il y avait une folie instinctive confirmée, avec des idées délirantes. Une émotion par cause morale vive et subite, produite par l'étreinte affectueuse d'un ami, a rétabli le cerveau de cet aliéné dans son activité physiologique. L'émotion a été tellement vive qu'elle a réagi autant sur les autres parties de l'organisme que sur le cerveau ; les larmes ont coulé, la face a pâli, les forces musculaires ont été momentanément anéanties. Ce cas suffit pour affirmer que les émotions par cause morale vives et subites *peuvent guérir* la folie. Nous ne disons pas : *doivent guérir*, car la guérison ne dépend pas seulement du remède employé, elle dépend aussi de l'aptitude qu'a l'organe malade à être favorablement influencé par la médication. Or, dans l'état actuel de la science, il est impossible d'apprécier d'avance si l'aliéné sera apte à être influencé par les causes morales, et l'on ne peut pas supposer que cette appréciation pourra jamais se faire d'une manière certaine. Nous ne croyons donc pas qu'il soit jamais possible de répondre d'une manière satisfaisante à la question : Dans quel cas la folie peut-elle être combattue et guérie par une action morale? Tout ce que l'on peut affirmer à cet égard, c'est que plus la maladie est récente, plus l'émotion a de chance de réussir, et que les émotions par cause physique se produiront plus facilement chez les aliénés et opéreront plus de guérisons que les émo-

tions par cause morale. Ce fait, affirmé par l'observation, n'a rien qui doive étonner, car la passion pathologique domine trop ces malades, et leurs sentiments sont en général trop émoussés pour recevoir par les causes morales une excitation capable de modifier l'activité pathologique de leur cerveau. Si l'émotion n'agissait sur cet organe que comme moyen excitant, on pourrait en conclure que c'est dans les passions tristes, dans la lypémanie, que ce moyen doit être tenté ; mais c'est par une action perturbatrice qu'il agit principalement, et comme agent perturbateur il peut produire de l'effet autant dans les états d'excitation que dans ceux d'affaissement, autant dans les folies ambitieuses que dans les folies tristes[1]. L'émotion, soit par cause physique, soit par cause morale, n'a aucune chance de succès lorsque le cerveau a déjà subi une altération quelconque dans son tissu ; elle ne peut en avoir que lorsque la maladie, n'étant encore qu'une névrose, consiste dans une anomalie fonctionnelle, dans une activité anomale du cerveau. Il serait donc inutile et même nuisible de tenter une guérison par l'émotion dans la plupart des monomanies criminelles, lesquelles sont toujours causées par un état névropathique grave, dans la manie, dans la folie paralytique et dans la démence.

Le traitement de la folie par les émotions vives et subites provoquées par les causes morales, malgré la rareté extrême de ses succès, ne devrait pas être complétement délaissé par les médecins. Ce qui arrête ceux-ci devant l'emploi de ce moyen, c'est l'absence d'indication précise pour cet emploi et la rareté de la réussite. Devant ces obstacles, l

[1] La découverte récente que les nerfs vaso-moteurs sont, les uns dilatateurs des capillaires, nerfs dont l'excitation active la circulation capillaire et que les autres nerfs sont constricteurs de ces vaisseaux, nerfs dont l'excitation relentit la circulation de ces mêmes vaisseaux, cette découverte, disons-nous, explique l'action perturbatrice des émotions sur l'activité cérébrale avec ses effets opposés, suivant que ce sont les nerfs dilatateurs ou les nerfs constricteurs qui sont excités par l'émotion.

médecin n'ose se risquer; aussi les guérisons de la folie par les émotions ont été plutôt fortuites, accidentelles, que provoquées à dessein. Cependant, puisque l'émotion a produit des guérisons incontestables, elle devrait toujours être tentée, même à diverses reprises, dans les premiers temps des folies instinctives; plutôt dans les folies instinctives tristes que dans les autres formes de ces folies. N'est-ce pas le cas de dire, avec le Dr Magnan : « S'il était vrai qu'une violente émotion morale ait amené des guérisons de la folie, ce serait un devoir pour nous de ne pas nous endormir dans un quiétisme illogique[1]»? Or, des guérisons effectuées par cette cause sont incontestables. En mettant l'émotion en jeu au moyen des affections, il ne peut jamais en résulter des inconvénients ; mais ce moyen exige de la réserve et de la prudence, si on le fait intervenir par la crainte et la frayeur.

Les guérisons par les émotions sont instantanées, et, de plus, comme elles ne sont pas provoquées systématiquement, c'est fortuitement et le plus souvent en l'absence du médecin, en dehors de toute influence médicale, qu'elles se produisent. Ces circonstances et la rareté extrême des guérisons par ces causes expliquent pourquoi des médecins aliénistes qui ont une grande pratique dans leur spécialité, et qui sont à la tête de grands établissements hospitaliers consacrés à la folie, ont pu n'en avoir jamais constaté. « Les auteurs, dit le Dr Legrand-du-Saulle, ont émis cette opinion que : lorsque de graves événements venaient bouleverser la société, on pouvait voir, en vertu de l'effet salutaire des crises, des guérisons absolument inespérées de névropathies, et ils ont affirmé que l'on en avait observé des exemples probants en 1789 et en 1848. Il est possible que certains individus amollis par la vie facile, l'oisiveté et la richesse, se soient soudainement relevés ; il est possible que des existences frêles, chagrines et traversées par

1 *Annales méd.-psych.*, no de janvier 1874.

des accidents nerveux, soient devenues robustes et saines à partir du jour où l'infortune s'est appesantie sur elles ; mais comment proclamerait-on que des défaillances physiques et morales trouvent un remède dans le malheur et puisent de l'énergie dans les larmes ? » L'observation citée par Esquirol, et quelques autres semblables enregistrées par la science, observations qui ne se rapportent point aux cas auxquels le Dr Legrand-du-Saulle fait allusion, sont cependant incontestables. La guérison n'est point due alors au malheur et aux larmes, mais aux émotions vivement éprouvées qui ont favorablement influencé l'activité pathologique du cerveau. Les lois qui règlent l'action du moral sur le physique, et réciproquement, expliquent ces guérisons.

Effet des émotions par causes physiques sur la guérison de la folie. — Des guérisons de la folie par de vives émotions, par une perturbation nerveuse provenant de causes physiques, sont également avérées, et sont même assez nombreuses. Des impressions émotionnelles vives et subites, telles que celles qu'ont déterminé le bruit formidable causé par l'explosion d'une poudrière, une immersion inattendue dans un bassin d'eau froide, une chute d'un lieu élevé, ont déterminé la guérison de la folie. Le fait suivant s'est passé dans un village du midi de la France : Un aliéné séjournait dans sa famille. Un jour, par accident, il se précipite d'un lieu élevé ; on accourt auprès de lui en disant : C'est le fou qui a voulu se tuer. Mais le fou se relève sans blessures graves, en disant : « Pas si fou que vous croyez ». Il avait recouvré subitement la raison. Le fait suivant s'est déroulé devant les tribunaux de Bristol (Angleterre), au commencement d'août 1874 : M. Broad (de Falmouth) tombait amoureux, il y a quelque temps, d'une demoiselle qui répondit d'abord à ses sentiments, mais qui, cédant aux sollicitations de sa famille, en épousa un autre. Broad en devint fou, et on fut obligé de l'enfermer dans l'Asile du Dr Lyle. Un jour, dans un accès de folie, il s'échappe des mains de ses gardiens, saute par la fenêtre et se casse les

deux jambes. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la raison lui revint instantanément et que le choc l'avait guéri absolument de sa folie. M. Broad actionna alors le Dr Lyle devant les tribunaux, demandant des dommages et intérêts pour les deux fractures qu'il s'était faites, faute d'une surveillance suffisante exercée sur lui. Mais le tribunal, tenant compte du retour à la raison de M. Broad, comme conséquence de la négligence des gardiens, trouva que celui-ci était largement dédommagé, et le débouta de sa demande.

On conçoit que ces moyens violents ne puissent pas entrer dans la pratique. La science se borne donc à enregistrer leur succès lorsqu'une circonstance fortuite leur donne naissance, sans qu'elle puisse se permettre d'imiter les procédés qui les ont déterminés. Le médecin doit rejeter surtout le moyen qui consiste à obliger le malade à avaler ou à toucher des choses repoussantes, moyen cruel qu'emploient les charlatans, et qui ne peut qu'aggraver l'état du malade.

Il existe encore un autre mode de traitement de la folie par les émotions. Il consiste à répéter sans violence ces effets organiques obtenus, soit par les causes morales, soit surtout par les causes physiques au moyen des sens. Ce mode de traitement, plus rationnel que les précédents, est celui qu'employait Leuret, et qui n'a pas été sans succès entre ses mains. Nous en parlerons un peu plus loin, et nous en apprécierons alors les effets.

Toute cause qui produit un effet perturbateur sur l'activité cérébrale peut, de même que les émotions, ou produire la folie ou la guérir, suivant la manière dont le cerveau est disposé à être influencé par cette cause. Dans ces derniers temps, on a fait des recherches sur les maladies graves qui ont pu avoir une influence heureuse sur l'état cérébral qui produit la folie. Les résultats de ces recherches sont les suivants: Chiarugi a vu la variole servir de crise à un accès de manie. Shalger a observé quatre cas dans lesquels l'invasion de la variole fut suivie d'une cessation complète de troubles psy-

chiques existant depuis longtemps. Dans deux de ces cas, la guérison fut complète et durable ; dans les deux autres, dont les sujets offraient déjà de légers symptômes de paralysie, l'amélioration ne fut que momentanée. Un aliéné atteint de mélancolie suicide fut guéri par la scarlatine. Une pneumonie avec fièvre intense et un accès de choléra ont également opéré la guérison de la folie. Dans les *Annales médico-psychologiques*, numéro de mars 1873, le Dr de Lamaestre cite deux cas de mélancolie guéris par l'invasion de la phthisie. Nous en citons un. « Une malade atteinte de mélancolie était depuis un an dans l'Asile de Bailleul, sans éprouver d'amélioration. La phthisie se déclare chez elle. A partir de ce moment, la lucidité revient peu à peu, et cette personne quitte l'Asile guérie de son affection mentale. Elle succombe plusieurs mois après, dans sa famille, sans réapparition d'aucun trouble mental. » Le Dr Arlidge a cité des cas de guérison de mélancolie à la suite de blessures ayant amené une suppuration profuse. La dysenterie avec une fracture compliquée du coude a guéri une monomanie religieuse. L'influence d'une maladie aiguë dans le cours d'une folie instinctive a été reconnue si réelle par les aliénistes, qu'ils la considèrent comme un des moyens les plus capables d'amener la guérison. Mais la maladie qui paraît avoir le plus souvent une influence heureuse sur la guérison de la folie serait la fièvre typhoïde. Sur onze cas de fièvre typhoïde affectant des aliénés, Bach a constaté dix cas de guérison de la folie; Shalger a vu six cas de guérison de la folie sur onze aliénés atteints également de fièvre typhoïde. Enfin sur soixante-deux guérisons de la folie, Gaye en a signalé quatre comme étant dues aussi à la fièvre typhoïde. Nous avons fait observer, à l'occasion des causes morales de la folie, que celles qui par leur action perturbatrice, telles qu'une joie imprévue, un succès inespéré, une vive frayeur, un violent chagrin, déterminent le plus souvent la folie, sont précisément celles qui, par leur même action perturbatrice, produisent le plus souvent sa

guérison. Nous venons de voir qu'il en est de même des causes physiques, dont l'action sur le système nerveux est perturbatrice, car aucune maladie n'a une telle action aussi grande que les fièvres typhoïdes. D'où l'on est en droit de conclure que, selon la disposition dans laquelle se trouve le cerveau, les causes perturbatrices agissent, en maladie comme en santé, ou favorablement ou défavorablement sur cet organe.

Des perturbations organiques spontanées peuvent également produire la guérison instantanée de la folie. Esquirol cite le cas d'un jeune soldat nommé Ferrus, qui, devenu stupide à la suite de son premier combat, guérit par un accès d'agitation extravagante. Le Dr Demazy rapporte le cas d'une femme devenue folle à la suite des événements de 1830; elle était lypémaniaque et avait des hallucinations qui lui faisaient voir du sang, des blessés et des morts. Après dix mois de maladie, elle guérit subitement par un accès d'agitation.

Dans l'état actuel de la science, nous croyons que l'action perturbatrice ou bonne ou mauvaise peut être attribuée, soit à une transformation isomérique des éléments histologiques du cerveau, déterminée par le trouble des éléments nerveux qui président à la nutrition de cet organe, soit à une modification apportée dans la circulation capillaire de cet organe par une action de nerfs vaso-moteurs influencés par les causes qui ont impressionné le système nerveux. Ces deux ordres de modifications, qui ont pour agent les nerfs du grand sympathique, suffisent en effet pour expliquer toutes ces atteintes ou toutes ces guérisons si curieuses de folie. Prenons comme exemple les guérisons opérées par les fièvres typhoïdes. Les phénomènes psychiques que manifestent les individus gravement atteints de ces maladies sont ordinairement des délires expansifs, de l'agitation. On peut donc établir en principe que les fièvres typhoïdes entraînent à leur suite une excitation plus ou moins grande des nerfs vaso-dilatateurs du cerveau, produisant une con-

gestion de cet organe. Ces fièvres peuvent avoir par conséquent une action heureuse sur les cas de folie déterminés par une contraction, par un spasme plus ou moins grand des nerfs vaso-constricteurs, par une insuffisance dans la circulation cérébrale. Et c'est en effet ce que démontre l'observation : ce sont surtout des cas de mélancolie accompagnés de pâleur, de spasme des nerfs vaso-moteurs, que les fièvres typhoïdes guérissent, d'après les recherches du Dr Wolf. Les maladies aiguës, les ébranlements nerveux quelconques par causes physiques ou morales pourront donc produire une action salutaire sur l'état des aliénés (bien entendu avant que leur cerveau ait subi quelque altération dans son tissu), soit lorsque ces causes exciteront l'activité des nerfs vaso-constricteurs et feront cesser la congestion capillaire de l'encéphale, soit lorsqu'elles feront cesser le spasme de ces vaisseaux en excitant les nerfs vaso-constricteurs; ces effets perturbateurs rétabliront ainsi dans leur état normal la circulation et l'activité cérébrales.

L'action perturbatrice, soit physique, soit morale, qui agit si puissamment sur les nerfs vaso-moteurs, sur la circulation, et certainement aussi sur les petits centres nerveux qui président à la nutrition des divers organes, explique comment ces causes peuvent dans certains cas avoir, ou une influence heureuse, ou une influence des plus graves sur les divers organes du corps, qui, vu l'état où ils se trouvent, ou bien vu certaines prédispositions qu'ils tiennent de la nature, peuvent éprouver du bien ou du mal d'une circulation capillaire plus active ou plus faible, d'une nutrition également plus active ou plus faible, plus saine ou plus viciée.

Effets remarquables de l'influence du physique sur le moral. — Les causes perturbatrices pathologiques peuvent produire, ou un effet pernicieux, ou un effet salutaire, non-seulement sur la folie pathologique, mais encore elles peuvent déterminer un changement total ou en bien ou en mal sur la nature morale instinctive de l'individu. Qu'il nous

soit permis de nous écarter un instant de notre sujet pour démontrer par quelques exemples ce double fait important, qui a un rapport intime avec la question que nous traitons ici.

Cause perturbatrice pathologique agissant sur le cerveau et produisant une heureuse influence sur la nature morale de l'individu. — Le fait suivant est cité par Plutarque : « Thespesius de Soli, ayant passé sa première jeunesse dans le libertinage, eut bientôt dissipé tout son patrimoine. Réduit à la misère, il devint injuste, et eut recours pour s'enrichir aux voies les moins honnêtes. Les moyens les plus honteux lui étaient bons dès qu'ils pouvaient lui procurer des plaisirs et de l'argent. Aussi acquit-il en peu de temps une réputation bien établie de méchanceté et de scélératesse. Étant tombé d'un endroit assez élevé, la tête la première, il resta évanoui pendant trois jours. On le croyait mort, et on se préparait à l'enterrer, lorsqu'il reprit en peu de jours ses esprits et ses forces. Il se fit alors dans sa conduite un changement merveilleux. Dans toute la Cilicie on ne connut point, de son temps, d'homme plus juste dans les affaires, plus religieux envers les dieux, plus sûr pour ses amis, plus redoutable aux ennemis [1]. » L'explication que Plutarque donne ensuite de ce fait merveilleux, et dans laquelle il fait intervenir les divinités de l'Olympe, est un produit de son imagination basé sur les idées religieuses de l'époque.

Autre cas analogue. — « J'ai vu, dit Cabanis, chez un homme mélancolique au dernier point, des accès de fièvre quarte opiniâtres produire un changement complet de goûts, d'humeur, d'idées et même d'opinions. Du plus morne de tous les êtres qu'il avait été jusqu'alors, il devint gai, presque folâtre. Sa sévérité habituelle fit place à l'indulgence ; son imagination n'était plus occupée que de

---

[1] Plutarque; *Œuvres morales*, chap. I : *Des délais de la justice divine*. Trad. Richard, tom. III, pag. 39.

tableaux riants et de plaisirs. Comme la fièvre dura plus d'un an, cet état eut le temps de devenir presque habituel. Deux ou trois ans après, ayant revu ce personnage, je trouvai qu'il se ressentait encore beaucoup de cette singulière révolution ; et quoique son ancienne manière d'être soit revenue à la longue, il n'a jamais repris toute sa mélancolie primitive et son ancienne âpreté » (7me Mémoire).

Cause perturbatrice pathologique agissant sur le cerveau et produisant une malheureuse influence sur la nature morale de l'individu. — Le fait suivant nous a été rapporté par un ami du sujet de l'observation. M. X..., doué d'un excellent caractère, était affectionné de tous ceux qui le connaissaient, à cause de ses qualités aimables. Ayant été atteint d'une variole confluente qui mit ses jours en danger, on ne retrouva plus chez lui son ancien caractère lorsque son rétablissement fut opéré. Il était devenu irritable, acariâtre, railleur ; il ne pouvait supporter la moindre contrariété et il dénigrait tout le monde. Employé dans une administration supérieure, il écrivit au Ministre duquel il dépendait, pour calomnier ses supérieurs. Quelle que fût la chose que l'on soutînt devant lui, il affirmait le contraire, il voyait tout au rebours du sens commun. Si sa nature morale avait complétement changé, il avait conservé cependant l'intégrité complète de ses facultés intellectuelles, il était considéré comme fort capable dans les fonctions importantes qu'il remplissait, et c'est à cette circonstance qu'il dut de conserver sa place. Depuis seize ans, son nouveau caractère n'a pas varié. La cause perturbatrice n'a atteint que l'activité cérébrale qui préside à la manifestation des facultés morales, et nullement celle qui préside à la manifestation des facultés intellectuelles, ce qui arrive également dans la période prodromique de la folie pathologique. Les altérations morales qui apparurent chez cet individu lorsqu'il fut revenu à l'état de santé devenaient une folie véritable, puisque ses sentiments bizarres et pervers accidentels étaient assez puissants pour dominer son

esprit, puisqu'il ne comprenait point leur nature, puisque, aucune inspiration morale n'intervenant pour les réprimer, il est resté incorrigible.

Pourquoi l'action perturbatrice sur le cerveau a-t-elle produit un bon effet sur le sujet des premières observations, et un mauvais effet sur le sujet de la seconde? Pourquoi en tant d'autres circonstances ces mêmes causes n'ont-elles produit aucun effet sur le moral? Cela doit tenir aux dispositions cérébrales idiosyncrasiques.

Revenons à notre sujet. Si les moyens dits moraux peuvent suffire dans quelques cas rares pour ramener le cerveau à son activité normale, cependant par prudence, par convenance, par nécessité même dans la très-grande majorité des cas, on ne doit pas compter sur ces moyens seuls pour guérir la folie pathologique. Celle-ci étant le résultat d'une affection organique siégeant dans le cerveau ou dans quelque autre organe influençant pathologiquement ce centre nerveux, on doit combattre ces phénomènes organiques par des moyens médicaux, et les combattre dès les premiers symptômes, avant que la folie soit confirmée. Si la folie guérit rarement dans sa période de chronicité, et c'est presque toujours alors que le médecin est appelé à la traiter, prise dès le début, alors que la maladie en est à sa période aiguë, elle guérit presque toujours. En cela, les maladies du cerveau se comportent comme les maladies de tout autre organe. Dans la réunion de l'Association médico-psychologique de la Grande-Bretagne, tenue en 1869 à Édimbourg, le Président, M. Laycock, a démontré l'urgence du traitement rapide de la folie pour en obtenir la guérison. A l'appui de sa thèse, il invoqua le témoignage du Dr Turnam, médecin de l'Asile de Wilt-Counties, qui était convaincu par son expérience que sur vingt cas de folie sans complication d'autres maladies, dix-neuf avaient guéri lorsque l'affection était récente. M. Turnam ajoutait que si les malades étaient traités dans les trois premiers mois, les 4/5e se rétablissaient ; tandis que si un an s'était écoulé avant le

traitement, 4/5e au contraire passaient à l'état d'incurables.

Pour faire comprendre la nécessité du traitement médicinal, exposons brièvement l'action des divers agents dont on a reconnu l'efficacité. Avant d'entreprendre ce traitement, il faut préciser si les centres nerveux sont primitivement, idiopathiquement affectés, ou s'ils le sont consécutivement par sympathie ; et, dans les cas où la maladie a son point de départ dans le système nerveux, il faut préciser si son siége primitif est dans le cerveau ou dans le système du grand sympathique, afin de diriger la médication sur l'organe nerveux primitivement malade. L'*opium* et la *morphine* excitent les centres nerveux des nerfs vaso-moteurs, ils tonifient les muscles des petits vaisseaux, favorisent leur contraction, et par conséquent la circulation capillaire. Or, le cerveau est très-riche en ces vaisseaux, dont les parois contiennent beaucoup d'éléments musculaires. Ces médicaments auront donc une heureuse influence sur les nombreuses psychoses que cause une augmentation de la pression de la substance cérébrale résultant d'un embarras dans la circulation du cerveau, ils combattront avec succès les hyperémies, les stases sanguines, les congestions. Le Dr Kuecht a cité un cas où l'influence de la compression du cerveau était remarquable. Chaque chute du baromètre était suivie d'une aggravation dans l'état de son malade, tandis que le calme et le mieux coïncidaient toujours avec la hausse du mercure dans l'instrument. De plus, l'opium active la nutrition ; il combat l'hyperesthésie des nerfs spinaux et des nerfs ganglionnaires. Cette hyperesthésie, qui retentit pathologiquement sur le cerveau, se manifeste par des souffrances, des plaintes, des lamentations, par la crainte, la tristesse, le délire mélancolique. Enfin l'opium est employé avec succès pour combattre l'insomnie, l'agitation violente, le delirium tremens. C'est donc un médicament précieux dans le traitement de la folie. Le *bromure de potassium* combat également l'hyperesthésie, il met le système nerveux dans les meilleures conditions pour qu'un sommeil

tranquille puisse avoir lieu. Dans ces derniers temps, on a associé avec succès, comme sédatif du cerveau, la teinture de chanvre indien, le *haschisch*, au bromure de potassium. Le *chloral* agit également comme un puissant sédatif. Les *grands bains prolongés* pendant plusieurs heures procurent un très-grand calme au système nerveux. L'*état somnambulique* artificiellement provoqué est un des sédatifs les plus puissants : il suspend l'activité cérébrale, met cet organe dans le plus grand repos, pourvu qu'on laisse le malade tranquille sans l'interroger. Le calme cérébral se répandant aussi sur tout le système nerveux, cet état fait cesser les spasmes les plus violents ; il est d'une efficacité remarquable dans le traitement de l'hystérie grave. Le *tartre stibié*, en déprimant subitement les forces, est employé avec succès pour combattre l'agitation extrême. L'*acide hydrocyanique* et ses composés ont aussi une action calmante très-prononcée sur le système nerveux. Le *camphre*, tantôt seul, tantôt uni à l'opium ou au bromure de potassium, rend de grands services dans les folies liées à des troubles des organes génitaux, à l'onanisme principalement. La *quinine* a une efficacité spéciale lorsque la folie revêt un caractère périodique, ou lorsque la folie se manifeste dans des contrées marécageuses, ou même lorsque l'individu, ayant habité de telles contrées, a été atteint de fièvres intermittentes graves et rebelles. Nous avons vu deux personnes guérir de la folie par ce médicament. Elles avaient habité pendant plusieurs années le Sénégal, où elles avaient contracté des fièvres d'accès très-intenses. Le quinquina est également bon pour les aliénés dont le système nerveux est épuisé. La *digitale* en teinture, administrée deux fois par jour à la dose de 20 gouttes, calme ou fait cesser l'agitation maniaque intense de l'épilepsie, si fatigante pour le malade et pour les personnes qui le soignent. La digitale paraît agir comme le bromure de potassium, en modifiant, en régularisant et en diminuant la circulation cérébrale. Elle est aussi indiquée lorsque le cœur, ayant

trop d'impulsion, ses battements fatiguent le cerveau. Associée à l'opium, elle devient un excellent sédatif cérébral. Les *alcooliques* administrés d'une manière intelligente peuvent être très-utiles dans les cas de tristesse, de découragement. Pris à faible dose, et non habituellement, ils excitent la gaîté et favorisent le sommeil. Le *nitrate d'argent* a produit des guérisons rapides, surtout au début, lorsque la folie était due à un état catarrhal de l'estomac et des intestins. Le *fer* est indiqué dans les cas d'anémie, et l'*acide arsénieux* est administré avec succès chez les aliénés dont le système nerveux est épuisé par les diverses causes débilitantes. Le *galvanisme* a été employé avec succès lorsque l'activité anomale du cerveau, caractérisée par la faiblesse et le ralentissement, donne lieu aux passions tristes de la lypémanie, à la crainte, au découragement, à l'inaptitude à se décider, à l'immobilité du corps. La *noix vomique* a été employée dans le même but. Dans ces derniers temps, l'*ergot de seigle* a été administré dans le traitement des maladies mentales. Ayant la propriété de faire contracter les vaisseaux de la moelle épinière et de ses membranes, on a pensé qu'il produirait le même effet sur les vaisseaux du cerveau, qu'il pourrait modifier la circulation de cet organe, et par conséquent son activité fonctionnelle. Cette probabilité s'est convertie en certitude. L'ergotine a été reconnue utile dans les divers cas d'hyperémie cérébrale, dans certaines variétés de manie rémittente, de manie chronique avec intervalle lucide, de manie épileptique. Dans ces cas, l'ergotine réduit l'excitation, abrége l'accès, augmente les intervalles qui les séparent, empêche même leur retour, et parvient à empêcher le dangereux épuisement qui succède si souvent à l'excitation. Les congestions actives peuvent être combattues par des *émissions sanguines* et par des *dérivatifs* sur la peau et sur la muqueuse intestinale. Une *alimentation substantielle* est nécessaire dans tous les cas où la constitution est affaiblie.

De ce qui précède, il devient évident qu'il n'y a point

de remède, de méthode, de traitement contre les maladies dites mentales considérées d'une manière générale. Chaque cas doit être traité d'une manière particulière. Dans aucune partie de la médecine, il n'est aussi nécessaire d'individualiser que dans le traitement de la folie.

Un moyen employé dans le traitement de la folie, et que l'on peut considérer comme intermédiaire entre le traitement médical et le traitement moral, est le travail manuel, et surtout le travail des champs. Ce moyen a été proclamé comme étant d'une nécessité absolue pour une population d'aliénés. Comme moyen physique, le travail manuel favorise l'activité nerveuse, il la répartit mieux en augmentant celle des centres nerveux automatiques et ceux du grand sympathique; il la modifie en bien. Comme moyen moral, il distrait l'esprit des passions qui l'envahissent, il le repose, il fixe l'attention sur des objets raisonnables, il ramène le malade à des habitudes d'ordre. Ferrus, qui a insisté sur la nécessité du travail pour les aliénés, a fait la remarque que dans toutes les maisons, en France comme à l'étranger, où les aliénés ont été soumis à un travail corporel, les guérisons ont été plus nombreuses que dans les établissements où sont admis les aliénés de la classe opulente, qui ne sont astreints à aucun travail. «Il serait nécessaire, dit-il, d'avoir plusieurs espèces de travaux pour les proportionner aux forces physiques des aliénés. Ce ne sont pas des sermons, des preuves morales contre la réalité de leurs maux, de leurs tourments, de leurs craintes, de leurs superstitions, qu'il faut aux aliénés. Tout cela est inutile ou pernicieux. Physiquement, il faut donner de l'action aux organes nerveux autres que le cerveau, et donner à celui-ci du repos. Moralement, ce sont des distractions de tout genre qu'il faut aux insensés, car, ainsi que l'ont dit Cicéron et Montaigne : la diversion est le plus puissant remède aux maladies de l'esprit[1].

Nous venons d'exposer les moyens employés dans le trai-

---

[1] Ferrus ; *Des aliénés*, pag. 263.

tement moral et dans le traitement médical de la folie; mais pour opérer la guérison des maladies cérébrales qui produisent les diverses formes de l'aliénation mentale, il faut non-seulement connaître à fond ces divers moyens, discerner par une étude attentive du sujet quel est l'organe primitivement affecté, afin d'agir directement sur lui, avoir une certaine habitude d'étudier les aliénés ; il faut encore posséder éminemment ce tact médical qui fait saisir à propos les moyens qui conviennent le mieux à chaque malade, tact qui fait le *guérisseur*. La science et l'expérience ne sont pas tout dans l'exercice de la médecine ; l'inspiration a aussi sa part. C'est de cette base instinctive naturelle, qui est loin d'être donnée à tous à un égal degré, que dérive l'*art de guérir* dans cet exercice difficile.

Essais tentés a l'égard du traitement moral. — On doit considérer Pinel comme étant le véritable créateur du traitement moral; non pas qu'il ait pensé à guérir la folie par des moyens agissant directement sur l'esprit, mais parce qu'il a complétement changé les conditions détestables dans lesquelles se trouvaient les aliénés. Avant lui, ces malheureux, traités comme des criminels, étaient renfermés, enchaînés, battus, privés des premiers besoins de la vie. Pinel apprit à les soigner médicalement, hygiéniquement, avec intérêt et intelligence, à les traiter avec douceur, à calmer leur moral; aussi son nom doit-il figurer à jamais parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Leuret, se basant sur certains principes, les uns vrais, mais mal interprétés, et les autres erronés, adopta la thèse suivante : La cause de la folie est dans l'esprit et non dans le corps. En partant de cette idée, il plaça la cause de la folie directement dans l'aberration des facultés de l'entendement. Pour lui, le fou était un homme qui se trompe et qui devait être tiré de son erreur plutôt par des moyens moraux que par des moyens intellectuels. A l'égard du traitement dit moral, adopté par ce savant médecin pour

guérir la folie, la critique doit s'arrêter sur deux points distincts : sur la théorie et sur la pratique. Nous les traiterons séparément.

Les principes théoriques sur lesquels Leuret s'est appuyé pour placer la cause de la folie dans l'esprit, et non dans l'organe qui le manifeste, sont les suivants. Nous les discuterons au fur et à mesure qu'ils seront énoncés.

1° *Il y a beaucoup d'aliénés dont la santé physique n'est pas visiblement altérée, dont l'état ne diffère de celui des gens raisonnables que par le trouble de leurs facultés psychiques. Sains de corps en apparence de leur vivant, l'autopsie ne découvre, ni dans leur cerveau, ni dans leurs autres organes, aucune altération morbide appréciable, que l'on puisse considérer comme la cause de la folie.*—L'aliénation mentale peut, il est vrai, coïncider avec un état de santé apparent ; mais si l'on étudie attentivement l'aliéné, surtout au début de la folie, on reconnaît qu'à cette époque il a *toujours* présenté quelques phénomènes somatiques prouvant un état pathologique du cerveau. Ces phénomènes s'atténuent graduellement, et souvent ils finissent par disparaître à mesure que le corps s'habitue à ce nouvel ordre de choses. L'autopsie, dans cette première période de la folie, alors qu'il n'y a pas abolition de facultés, alors qu'il y a seulement perversion de fonction, alors que des passions dominent, absorbent l'esprit et le font délirer, l'autopsie, disons-nous, ne fait découvrir aucune lésion organique, parce qu'il y a seulement un trouble dans l'activité du cerveau, une névrose de cet organe sans altération dans son tissu. Si une altération organique avait eu lieu, elle aurait produit des symptômes tout autres : l'abolition plus ou moins complète des facultés psychiques; et en cela le cerveau se comporte comme tous les autres organes du corps. Tous les jours le délire ne se manifeste-t-il pas sans lésion organique ? La fièvre, l'appauvrissement du sang, l'alcool à haute dose, diverses causes éloignées réagissant sur des cerveaux impressionnables, suffisent pour déterminer le délire. Il n'est donc point nécessaire

qu'il existe des lésions cérébrales pour que le délire se produise. Lorsque le tissu cérébral sera altéré, détruit dans une certaine étendue, ses fonctions seront aussi plus ou moins détruites ; alors il arrivera un moment où, cet organe ne pouvant plus manifester de facultés même perverties, le délire suivi sera impossible, où la démence se manifestera. Si le délire suivi persiste malgré l'existence d'altérations organiques, c'est qu'il existe encore assez de tissu cérébral non détruit pour permettre, outre l'affaiblissement des facultés psychiques, la production limitée du délire réfléchi. Chez les aliénés décédés *en démence réelle*, on rencontre *toujours* des altérations cérébrales plus ou moins étendues, surtout dans la substance grise périphérique, laquelle préside à la manifestation des facultés psychiques. Cependant des paralysies nerveuses du cerveau, sans lésion de tissu, peuvent déterminer également les phénomènes de la démence. Ces paralysies sont produites par le défaut de stimulants nécessaires au cerveau pour qu'il fonctionne régulièrement, pour qu'il manifeste les facultés de l'esprit. C'est ainsi que l'appauvrissement du sang causé par des hémorrhagies, par la chlorose, par un obstacle à la circulation artérielle ou capillaire du cerveau, peuvent produire une paralysie de cet organe, et par suite les phénomènes de la démence, de même que ces mêmes causes peuvent produire la paralysie d'autres centres nerveux.

2° *Il y a des malades qui n'ont pas cessé de jouir de leur bon sens et dont le cerveau offre des altérations considérables qui auraient dû produire le délire le plus intense, les plus graves désordres intellectuels, si la folie avait pour cause une altération cérébrale.* — On ne saurait douter aujourd'hui, d'après les découvertes des physiologistes modernes, que la partie réellement active des hémisphères cérébraux dans la manifestation des facultés psychiques ne soit la substance celluleuse grise périphérique seulement. Aussi, lorsque cette substance est trouvée altérée dans une étendue plus ou moins grande chez l'aliéné, on a toujours rencontré chez lui,

pendant sa vie, des destructions de faculté, les phénomènes de la démence. Mais la substance blanche pouvant être altérée dans une certaine étendue sans que les fonctions de la substance grise soient gravement compromises, sans que les facultés psychiques soient trop gravement atteintes, des individus ont pu conserver l'usage de ces facultés, bien que l'on ait trouvé des lésions dans la substance blanche.

Les altérations de cette substance blanche et des ganglions cérébraux, les corps striés et les couches optiques, peuvent exister sans troubles notables dans les facultés psychiques; mais ces altérations, interrompant la communication des hémisphères cérébraux avec les centres nerveux automatiques et les organes des sens, déterminent des paralysies de la sensibilité physique et du mouvement. Et puis, étant prouvé que l'activité d'un seul hémisphère suffit pour que les facultés psychiques puissent se manifester, et pour permettre de dire que les facultés psychiques persistent quoique affaiblies, il en résulte que l'individu peut jouir pendant sa vie de ses facultés psychiques, sans que celles-ci paraissent sensiblement altérées, si, un de ses hémisphères cérébraux renfermant de graves lésions, l'autre est resté sain.

3° *Le délire de l'aliéné est en lui-même semblable à l'erreur d'un homme qui se trompe ou que la passion égare. Si l'on n'attribue pas l'erreur ou la passion de celui-ci à une cause organique morbide, il n'y a pas lieu non plus d'attribuer le délire de celui-là à une altération organique quelconque. Ou, si l'on veut absolument trouver la cause de ce délire dans un état pathologique des organes, il faut rapporter aussi à un désordre organique l'erreur de l'homme sensé qui se trompe.* — On peut se tromper par plusieurs causes: 1° parce qu'on ignore les vérités naturelles, parce qu'on n'est pas savant. Cette ignorance intellectuelle n'a aucun rapport avec les erreurs que commet l'aliéné. 2° On peut se tromper parce que des passions qui dominent, qui absorbent l'esprit et qui dirigent dans le sens de leurs aspirations les facultés réflectives, font surgir des idées fausses, absurdes, immo-

rales, irrationnelles ; et l'on reste dans ces erreurs instinctives en croyant être dans le vrai, dans le juste, dans le bien, parce que les passions qui les ont inspirées ont tant de puissance sur l'esprit qu'elles étouffent, dès qu'elles se manifestent, tous les sentiments rationnels qui pourraient éclairer l'esprit à l'égard des erreurs inspirées par ces passions ; ou encore l'on reste dans ces erreurs instinctives parce que les sentiments rationnels n'existent pas dans l'esprit de l'individu, ou plutôt parce que l'activité imparfaite de son cerveau ne permet pas que ces sentiments soient manifestés. A l'égard de ces erreurs instinctives passionnées, l'erreur de l'aliéné est en réalité semblable à celle de tout homme en santé égaré par ses passions. Mais l'origine de la passion de l'aliéné diffère de l'origine de la passion de l'homme en santé. Tandis que chez celui-ci la passion est naturelle au caractère et appartient aux perversités inhérentes à l'humanité, chez celui-là la passion est nouvelle, accidentelle ; elle est même parfois si complètement étrangère au caractère naturel du malade, que l'on dit de lui : qu'il a entièrement changé. Les perversions instinctives qu'il manifeste font de lui un homme tout autre, méconnaissable au point de vue moral. Il arrive même que les passions qui le dominent ne se rencontrent point chez l'homme en santé ; telles sont les passions de tuer pour tuer, de brûler pour brûler, de se suicider pour se suicider, de voler pour voler. On ne peut donc pas dire que : *Si l'on veut absolument trouver la cause du délire de l'aliéné dans un état pathologique des organes, il faut rapporter aussi à un désordre organique l'erreur de l'homme sensé qui se trompe.*

Il est cependant vrai que parfois les anomalies psychiques qui se manifestent dans l'état pathologique ne sont que l'exagération d'un état psychique anomal ayant coïncidé plus ou moins longtemps avec la santé, ou que ces anomalies font suite à un état également anomal caractérisé par de la bizarrerie, de la taciturnité, et par des insen-

sibilités morales. Mais alors cet état psychique manifesté en santé est si étrange, qu'on peut le considérer comme produit par un état cérébral infirme devant aboutir tôt ou tard, en général, à un état morbide, ce que confirment les nombreux cas de folie chez les individus qui ont présenté dès leur enfance de la taciturnité, de la bizarrerie, de l'excentricité, une perversité étrange.

Quoique la folie, c'est-à-dire l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard d'inspirations passionnées, ait lieu aussi bien en état de santé qu'en état de maladie, il y a donc une différence importante dans l'origine de la passion chez l'homme malade et chez l'homme en santé. Chez le premier, la passion qui domine et aveugle l'esprit est causée par un état pathologique du cerveau, et elle dépend entièrement de cet état. Pour dissiper la folie de ce malade, il faut nécessairement éteindre cette passion, et, pour obtenir ce résultat, il faut guérir la maladie qui la produit et qui l'entretient ; sans cela, on aura beau combattre la passion par des considérations morales, rationnelles, l'activité organique anomale, plus puissante que ces moyens moraux, fera surgir à chaque instant cette passion et lui imprimera sans cesse ce cachet de puissance et de ténacité qui, lui faisant absorber totalement l'esprit, produit l'aveuglement moral invincible.

4° *L'origine d'un grand nombre de folies est purement morale. Cette origine est souvent un grand chagrin, une ambition déçue, une passion désordonnée*, etc. — Il est vrai qu'un fort grand nombre de folies sont produites par des causes morales ; mais on ne saurait nier l'action perturbatrice de ces causes sur l'organe chargé par les lois naturelles de manifester les facultés psychiques. Cette influence est si puissante qu'elle détermine parfois des activités pathologiques, des troubles fonctionnels, des maladies même dans divers organes, par le fait de l'influence que le cerveau exerce sur toute l'économie. C'est ainsi que des causes morales déterminent la jaunisse, la diarrhée, les vomisse-

ments, les palpitations, la syncope, la pâleur ou la rougeur de la face ; elles peuvent dénaturer le lait de la mère au point que ce lait devient un poison pour l'enfant. Cette influence peut même être assez puissante sur le bulbe rachidien pour suspendre ses fonctions et déterminer la mort. Puisque le moral exerce, par l'intermédiaire du cerveau, de tels effets sur des organes étrangers aux manifestations psychiques, comment n'exercerait-il pas des effets désastreux sur le cerveau lui-même, qui reçoit directement l'impression morale, et qui, après cette impression directe, en est si vivement influencé par le choc en retour produit par l'émotion ? Ces effets ont été si puissants dans certains cas, qu'ils ont déterminé dans le cerveau une inflammation qui a été quelquefois mortelle. Il est tellement vrai que les causes morales qui déterminent la folie la déterminent par leur action perturbatrice sur le cerveau et non par une action directe sur l'esprit, que ces causes ne donnent lieu à aucune folie spéciale, que les délires qui éclatent sous leur influence ressemblent en général aux délires survenant à la suite d'une cause physique. A l'aspect d'un aliéné, on distinguera rarement si la cause qui l'a rendu fou a été morale ou physique. Cependant les folies alcooliques, épileptiques et hystériques, par cause physique par conséquent, ont un cachet particulier qui pourra les faire distinguer quelquefois.

Les passions désordonnées précèdent la folie pathologique par deux causes différentes.

1° Certains individus ont non-seulement des passions vives, immorales, mais encore sont privés des sentiments moraux qui seraient nécessaires pour que ces individus eussent la possibilité de combattre ces passions. Ces individus s'adonnent alors inévitablement sans retenue à leurs penchants. Si l'intervention fréquente de ces éléments instinctifs désordonnés a assez de puissance pour imprimer une activité pathologique au cerveau, ce qui peut avoir lieu si ce centre nerveux a une organisation fragile, on voit appa-

raître les phénomènes de la folie pathologique. 2° Les passions désordonnées, les diverses perversités naturelles, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de l'absence des sentiments moraux leurs antagonistes, peuvent être la conséquence d'un état cérébral qui, bien que n'étant pas tout à fait normal puisqu'il manifeste des perversités sans pouvoir manifester les facultés qui les font sentir dans la conscience, est néanmoins compatible avec la santé. Cet état cérébral anormal, qui peut être qualifié d'infirmité, après avoir duré un temps plus ou moins long, peut n'être chez certains individus que la première période d'un état pathologique qui, à un moment donné, passe à la période de folie confirmée, ce qui est arrivé chez le comte Chrorinski, cité plus haut, et chez tant d'autres individus bizarres, immoraux, excentriques sans le sentir, qui sont tombés peu à peu dans l'aliénation pathologique et ensuite dans la démence. Par cette raison les criminels, individus dont un certain nombre présentent un caractère bizarre, sombre, taciturne, violent par moments, donnent à la folie un contingent de victimes bien plus considérable que les individus dont le caractère est normal, dont les mœurs sont régulières.

5° *On guérit la folie par un traitement tout moral, par l'emploi du raisonnement ou de l'émotion. Or des paroles, des arguments, des sentiments, des idées ne s'adressent qu'à l'esprit et n'auraient pas la puissance de reconstituer le cerveau dans son état normal.* Nous voici arrivé au moment d'étudier le côté pratique du traitement moral employé par Leuret, d'exposer en quoi ce traitement consistait, et de dire les résultats qu'il en obtenait; nous pouvons en parler sciemment, ayant été attaché pendant plusieurs mois, en qualité d'élève interne, au service que Leuret faisait à Bicêtre en 1836.

Leuret employait principalement son traitement moral dans les folies instinctives : la lypémanie, la mélancolie et les monomanies, rarement chez les maniaques, jamais chez les déments; mais ce traitement était loin de correspondre

à sa théorie; si celle-ci était entièrement fausse, erronée, son traitement était rationnel dans certains points, et il a incontestablement produit entre ses mains quelques bons résultats.

Si parfois Leuret cherchait à démontrer par l'évidence matérielle à son malade que celui-ci était dans l'erreur, il n'y revenait guère, sachant par expérience le peu de succès qu'il obtiendrait en insistant sur ce moyen; s'il cherchait aussi à mettre l'aliéné en contradiction avec lui-même, ce n'était que parce que l'occasion s'en présentait, car il savait que ce moyen ne modifiait point les idées du fou. Il connaissait également le peu d'avantage que l'on tirait des raisonnements pour le ramener à la raison; enfin il savait parfaitement que toute lutte basée sur des moyens *intellectuels* était inutile et même nuisible. Il n'avait confiance que dans des moyens qu'il considérait comme *moraux*. Il visait à détromper l'aliéné de ses erreurs, en éveillant dans son âme quelque passion sur laquelle il pût agir, et à entretenir cette passion jusqu'à ce qu'elle eût vaincu celle qui faisait dévier ce fou de la raison. Or la passion sur laquelle il comptait le plus, celle qu'il avait prise pour base de son traitement, était la crainte de la douche d'eau froide appliquée sur la tête. Il avait soin de n'user de ce moyen que le plus rarement possible, et principalement pour vaincre des résistances obstinées, pour punir des moments d'emportement. Il s'en tenait le plus souvent à la menace, à l'intimidation. La frayeur causée par la menace et par l'administration de la douche produisait chez le malade une émotion qui pouvait avoir un retentissement heureux sur l'activité anormale de son cerveau. La douleur physique subite causée par l'administration de la douche produisait elle-même une émotion par cause physique, qui pouvait opérer de la même manière sur le cerveau.

L'effet obtenu par Leuret au moyen de sa méthode était donc l'émotion, phénomène organique dont le siège principal réside dans le centre nerveux épigastrique. L'impre-

sion émotionnelle épigastrique retentissant sur le cerveau était produite, soit par une cause morale : la crainte et la frayeur, soit par une cause physique douloureuse: l'administration de la douche. Ce moyen perturbateur, qui était toujours fort redouté des malades, a certainement favorisé ou déterminé dans quelques cas la guérison du malade ; mais Leuret se trompait fort en prenant ce moyen pour un moyen moral agissant sur l'esprit et modifiant ses tendances instinctives, puisque le phénomène dont l'action était salutaire consistait dans l'émotion, phénomène organique qui produisait un effet perturbateur dans l'activité cérébrale. Si l'on étudie les cas de guérison obtenus par Leuret avec son système d'intimidation, on voit que ces cas ont eu pour sujets des individus qui ont été vivement émotionnés par la menace ou par la réception de la douche. Ce mode de traitement appartient donc au système qui vise à guérir la folie par des émotions. Seulement Leuret, au lieu de produire des émotions violentes, système qui offre des dangers, déterminait des émotions qui, quoique vives, n'étaient point violentes, et n'offraient pas d'inconvénients, surtout entre ses mains, car il n'employait ce moyen qu'avec prudence, jamais par surprise, et seulement dans les cas où il ne pouvait pas nuire.

Plusieurs autres circonstances ont également permis à Leuret d'obtenir du succès dans sa pratique. Il savait à un suprême degré en imposer à ses malades, il savait leur faire sentir son autorité et les impressionner sans jamais les irriter. S'il était ferme et sévère avec eux, il ne cessait d'être calme, poli, grave, sans jamais prendre le ton de la fâcherie. Quand il avait émotionné ses malades, soit par la menace, soit par l'administration de la douche, il savait admirablement les prendre par les sentiments affectueux. Sa parole douce et pénétrante avait tout ce qu'il fallait pour faire vibrer cette corde dans leur âme. Il voulait que le fou fût traité avec indulgence et commisération. « Quoi qu'ait fait le malade, dit-il dans ses *Fragments psychologiques sur la folie*, jamais de

mauvaise humeur chez le médecin. A l'emportement, aux injures, aux coups, opposez du sang-froid, de la compassion; donnez une douche avec le même calme que vous donneriez un autre remède. » Pendant l'administration de la douche, il arrivait parfois que l'aliéné rétractait son erreur pour faire cesser sa torture; il la rétractait même sous l'influence de la menace, pour éviter le supplice, et Leuret prenait ces rétractions pour un retour à la raison; mais ce retour n'existait pas: le malade mentait et restait convaincu qu'il était dans le vrai ; aussi reprenait-il bientôt le cours de ses idées délirantes. D'autres fois le malade ne rétractait rien, et, avec une énergie et un stoïcisme remarquables, il supportait la douche sans manifester la moindre contrariété. — Leuret employait également avec succès le travail manuel, au grand air principalement, les distractions ainsi que les moyens médicinaux, pour combattre certaines complications. N'ayant découvert aucune lésion organique dans le cerveau des aliénés pendant la première période de leur folie, alors que celle-ci est seulement instinctive, il pensa que la cause de la folie était toute dans l'esprit, que le fou est un homme qui se trompe, que les agents thérapeutiques étaient impuissants à guérir la folie, et il persista dans ses idées avec l'entêtement d'un Breton. Quelques faits dans lesquels les émotions avaient produit un effet salutaire sur le cerveau, et par suite sur l'état mental de ses malades, le persuadèrent qu'il était dans la bonne voie. Il ne vit pas que si ces émotions avaient produit un effet salutaire, c'était par l'influence heureuse qu'elles avaient exercée sur le cerveau malade.

Les médecins, étant convaincus de l'erreur que Leuret a commise, ont complétement abandonné son mode de traitement, et ils ont eu tort. Ils n'y auraient probablement pas renoncé s'ils avaient compris que le traitement par les émotions d'origine morale ou physique n'agit que par un effet organique, que par une action perturbatrice imprimée au cerveau, action qui peut incontestablement favoriser ou produire la guérison de la folie. L'opportunité de l'emploi

de ce moyen perturbateur est, il est vrai, plus difficile à apprécier que celle de l'administration des moyens pharmaceutiques; il faut, pour tirer un bon parti de l'émotion, avoir beaucoup de tact: or peu de personnes le possèdent à un degré aussi élevé que le possédait Leuret. En dédaignant le système de traitement par les émotions successives et sans violence, les aliénistes se privent d'un puissant moyen thérapeutique qui, en réalité, agit sur l'organisme, qui modifie son activité, non pas constamment, mais dans certains cas, difficiles il est vrai à déterminer d'avance, et seulement avant qu'il existe des lésions organiques dans le cerveau.

Après avoir cité et discuté les essais qui ont été tentés par les moyens dits *moraux* pour guérir la folie pathologique, exposons les essais qui ont été tentés dans le même but par les moyens *intellectuels*. Ces moyens, mis en pratique principalement dans quelques Asiles des États-Unis d'Amérique, n'ont eu qu'une importance secondaire aux yeux des médecins qui les ont employés, car ils n'ont considéré ces moyens que comme adjuvants et non comme curatifs.

L'instruction systématique a été mise en pratique dans l'Asile de Richemond, par le Dr Barstow; mais l'essai qu'il en a fait ne paraît pas avoir été avantageux. Non-seulement l'occupation du malade par la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, n'a eu aucune influence heureuse sur la maladie, mais encore le progrès des malades sur ces différentes matières a été insensible. Les exercices musicaux ont seuls été suivis de quelque succès, probablement parce qu'ils offrent une distraction agréable et parce qu'ils peuvent produire de douces émotions. [1] Le Dr Gray a

[1] L'influence de la musique sur les aliénés devrait avoir une certaine importance, par l'émotion qu'elle peut produire. Mais pour arriver à ce résultat, il faudrait qu'elle fût douce, pénétrante et jamais excitante. Nous n'en connaissons pas qui pourrait mieux remplir ces conditions que la musique des harpes éoliennes. Dans les Asiles, il serait facile d'en établir qui sou-

constaté également que l'expérience de l'école n'avait pas réussi à l'Asile d'Utica, mais qu'il en avait été autrement des occupations de l'esprit, plus adaptées au goût des malades, par des lectures attrayantes. Suivant les Drs Choutes et Parsons, l'instruction est beaucoup moins utile aux aliénés qu'une occupation de corps pour combattre la tendance à l'inactivité, qui est si prononcée chez eux. Ces deux médecins ajoutent une observation non moins juste : c'est que les distractions, les occupations agréables conviennent surtout aux cas anciens. Le Dr Brown pense que le meilleur moyen de débarrasser les malades de leur ennui, de leur inactivité et de leur indifférence, c'est de les faire passer d'une occupation réelle à des amusements variés, d'une chose à une autre, et qu'en continuant ce procédé on arrive à des résultats favorables. Si la tristesse et les préoccupations pénibles, si l'inactivité et l'indifférence sont fréquentes chez les aliénés, nous devons reconnaître que l'ennui, que cherche à combattre chez eux le Dr Brown, est assez rare. Si le malade se trouve dans la période instinctive de la folie, la grande activité qu'imprime à son imagination la passion qu'il éprouve, l'empêche de s'ennuyer dans les instants de désœuvrement. Si le malade se trouve dans un état d'inactivité psychique, par la stupidité ou la démence, cette inactivité même empêche l'ennui de se produire. Le Dr Nichols, tout en reconnaissant que les distractions de l'esprit sont utiles, affirme que le travail manuel est plus avantageux aux aliénés que les occupations intellectuelles. Néanmoins, la méthode des occupations intellectuelles adaptées aux capacités et à la position sociale de chaque aliéné, appliquée lorsque les circonstances de la maladie le permettent, sans en faire une règle invariable et maintenue dans des bornes convenables, a rendu des services *lorsque la convalescence était avancée*. La folie elle

---

pireraient des sons harmonieux au moindre souffle des vents. Cette musique aurait aussi l'avantage d'occuper agréablement la pensée des aliénés.

instinctive, morale de sa nature, les facultés intellectuelles étant désintéressées dans cet état psychique anomal, étant inaptes à produire l'émotion, l'exercice de ces facultés étant donc sans influence sur l'activité pathologique du cerveau, on conçoit que ces facultés ne puissent offrir aucun point d'appui à un traitement quelconque pour guérir la folie. Cependant un travail intellectuel modéré, combiné avec d'autres moyens, peut être utile. Le Dr Lamaestre a établi à l'Asile de Bailleul l'école élémentaire où se trouvent réunies l'instruction, la discipline, des distractions variées capables de distraire l'esprit si tourmenté des malades, et d'interrompre momentanément leurs idées délirantes, l'ordre enfin dans ces diverses occupations, et il affirme que ces moyens sont utiles à ses malades. En forçant l'esprit à fonctionner normalement, on imprime au cerveau une activité plus régulière, qui ne peut être que favorable au retour à la santé de cet organe.

ARTICLE XI.

Du traitement moral qu'il convient d'employer contre la folie morale de l'homme en santé.

Nous n'aurons plus affaire ici avec des cerveaux dont l'anomalie fonctionnelle est due à une maladie qu'il faut guérir pour voir disparaître la passion qui anime l'individu et voir cesser l'inconscience morale qu'il manifeste à l'égard des inspirations de cette passion. Les moyens moraux, dans le traitement de la folie morale de l'homme en santé, ne doivent donc plus agir organiquement par des émotions perturbatrices sur l'activité cérébrale ; ils doivent agir comme moyens moraux, en portant directement leur action sur les éléments instinctifs de l'esprit, pour remplir les trois indications suivantes : 1° Diminuer la puissance des mauvais sentiments par l'éloignement des causes qui les excitent et qui les mettent en activité ; 2° Développer les sentiments moraux qui, parmi ceux que possède l'individu, peuvent

le mieux servir d'antagonistes contre ses sentiments bizarres ou pervers; 3° Faire naître et exciter au besoin une passion moins dangereuse que celle qui anime l'individu; guérir une passion par une autre passion, par un penchant et par un goût innocents. Mais dans ce cas, il ne faut remplacer la passion dangereuse que par une passion, un penchant dont on aura reconnu le germe chez l'individu, et ne les développer qu'à un degré convenable; médecine morale qui exige beaucoup de tact. Il ne faut pas croire que l'on puisse supprimer la nature passionnée de certains individus. C'est chez eux surtout où il faut tirer parti de cette substitution morale.

On ne réussira certainement pas toujours à produire la guérison morale par ce traitement, surtout lorsque les mauvais sentiments ont de l'énergie et une grande activité; mais on réussira dans les cas où la puissance des mauvais instincts est moins grande.

L'homme en santé peut être aveuglé moralement à l'égard de ses inspirations passionnées dans les deux circonstances suivantes :

1° Il peut, possédant les sentiments moraux, ne plus entendre leur voix dans sa conscience lorsque ces passions ont une puissance telle qu'elles étouffent ces sentiments et qu'elles occupent entièrement son esprit. Dans ce cas, dès que les passions perdent leur puissance, les sentiments moraux réapparaissent, et avec eux les lumières de la raison. L'homme reconnaît alors ses erreurs, la perversité de ses désirs, et, s'il a commis des fautes, il en a du regret. Les indications à remplir pour prévenir et pour combattre cette folie passagère sont fort simples ; elles sont au nombre de deux.

La première indication consiste à affaiblir la passion dont la puissance sur l'esprit de l'individu est si grande, en éloignant de cet individu ce qui peut exciter et entretenir cette passion. Elle consiste aussi à calmer cette passion dès qu'elle se manifeste, afin d'empêcher qu'elle n'arrive au

point de dominer l'esprit, de l'absorber entièrement. Si à la colère, par exemple, on oppose des paroles acerbes, des récriminations violentes, on ne fait qu'irriter le passionné, le rendre violent et même dangereux. Pour lui adresser des plaintes et des remontrances, il faut attendre que sa passion ait cessé. Alors seulement il pourra sentir la justesse des observations qu'on a à lui faire, et en les faisant on ne l'irritera pas.

La deuxième indication consiste à éveiller chez le passionné les sentiments moraux les plus puissants de sa conscience, sentiments qui rétabliront la raison dans son esprit. Il faut, ainsi qu'on le dit vulgairement, prendre ce passionné par ses sentiments. Les raisonnements qu'on lui tiendra dans le but de le calmer, de lui faire sentir la nature perverse ou ridicule de sa passion, doivent être basés sur des sentiments qu'on aura réussi à faire vibrer dans son cœur. Partir de principes établis sur des sentiments actuellement absents de son esprit, c'est lui tenir un langage qu'il ne peut comprendre dans ce moment et qui ne peut le toucher. Aussi, lorsque la passion domine complétement le passionné en santé, lorsqu'elle occupe seule son esprit, ce passionné est aussi réfractaire que l'aliéné malade aux raisonnements les mieux entendus, et cela par la même raison psychologique. N'espérons pas cependant ramener à la raison tous les passionnés en santé par les procédés rationnels. Certains individus, faiblement doués de sentiments moraux, ont dans leur caractère des éléments instinctifs irrationnels d'une puissance et d'une ténacité exceptionnelles. Ces éléments instinctifs, dès qu'ils sont en activité, s'emparent toujours de l'esprit de ces individus, et ils l'occupent totalement après avoir étouffé et fait taire les sentiments moraux, leurs antagonistes. Aussi ces individus sont-ils incorrigibles. On pourra bien essayer de les rappeler à la raison morale en cherchant à développer leurs sentiments moraux et en éloignant de ces individus les causes excitantes de leurs sentiments pervers, en excitant en eux

d'autres passions, d'autres penchants, mais rarement ces tentatives seront couronnées de succès. A-t-on jamais pu rendre raisonnables les avares, certains jaloux, certains envieux, certains craintifs, certains orgueilleux, certains méchants? L'âge, loin de dissiper les passions d'où naissent leur folie, et qui font partie intégrante de leur caractère, ne fait que consolider ces éléments instinctifs, car, si les instincts irrationnels perdent quelquefois de leur vivacité par l'effet de l'âge, ils gagnent toujours en ténacité. L'expérience n'a aucune action favorable sur ces passionnés, parce que leurs instincts irrationnels ont bien plus de pouvoir sur leur esprit que les sentiments rationnels, qui ont pu être blessés par les conséquences de leur folle conduite.

2° L'homme peut être aveuglé à l'égard des inspirations irrationnelles et immorales de ses passions, de sa perversité, par des insensibilités morales. La nature crée, avons-nous vu, des individus moralement idiots. Contre ce vice moral congénial, quel traitement convient-il d'employer? Également celui dont nous venons d'indiquer les bases : développer par l'éducation les germes des sentiments, des goûts, des penchants rationnels quelconques que peut posséder l'individu, car l'insensibilité morale n'est jamais absolue, complète ; éloigner de lui les causes excitantes des mauvais sentiments, des mauvais penchants. Rappelons-nous surtout que dans le traitement de la folie morale de l'homme en santé, de même que dans le traitement de la folie pathologique, la douceur, les procédés humains, qui excitent les bons sentiments, auront toujours plus d'efficacité que les procédés violents et inhumains, qui ne peuvent qu'exciter les mauvaises passions. Chez ces êtres, si malheureusement conformés au point de vue moral, il importe aussi de maintenir l'esprit occupé le plus possible par un travail attrayant et rémunérateur, par des récréations honnêtes, par la culture des arts d'agrément. Enfin, il est nécessaire d'exercer, de fatiguer journellement le corps par des exercices prolongés; on opère ainsi un diverticulum puissant de l'activité

psychique perverse, anomale, sur les organes nerveux automatiques et sur le système musculaire.

L'insensibilité morale la plus malheureuse est incontestablement celle qui est constituée par l'absence du sens moral et des sentiments de respect et de bienveillance envers le prochain; c'est cette insensibilité qui rend possibles les grands crimes prémédités et accomplis de sang-froid, actes qui répugnent invinciblement aux nobles sentiments de l'humanité.

La question du traitement moral appliqué aux criminels nous paraît rentrer complétement dans le sujet qui nous occupe. Nous l'avons traitée avec tout le développement qu'elle mérite dans notre *Psychologie naturelle* ; nous n'en parlerons donc ici que d'une manière abrégée. Mais auparavant nous devons reproduire ici, en partie du moins, un document d'origine française, donné par un médecin des prisons, et qui vient confirmer les études faites par le Dr B. Thompson (de Perth) sur l'état psychique des criminels, et celles que nous avons exposées pour la première fois dans l'ouvrage que nous venons de mentionner. Dans le no de mars 1875 des *Annales médico-psychologiques*, le Dr Hurel, médecin de la Maison centrale de Gaillon, fait précéder ses observations sur la folie pénitentiaire d'*un coup d'œil psychologique sur la population de la prison.* C'est cette partie de son travail que nous allons reproduire ici en grande partie, en faisant suivre nos réflexions entre parenthèses, au fur et à mesure que besoin sera.

« Comme l'a dit le Dr Joret, « la population des prisons est une population à part. Elle a ses habitudes, son esprit, sa manière d'être, et jusqu'à son langage, qui sont différents des habitudes, de l'esprit et de la manière d'être des autres hommes. C'est une caste particulière qui a son cachet, et sous ce cachet uniforme se confondent des types bien dissemblables.» En général, l'éducation des prisonniers est nulle. Quelques-uns savent lire seulement, et la plupart n'ont rien appris. Un certain nombre néanmoins

ne sont pas dépourvus d'intelligence. (Ils peuvent avoir l'intelligence intellectuelle, mais ils n'ont pas l'intelligence morale, que donnent seuls les sentiments moraux.)

» On se figure difficilement jusqu'à quel point la dégradation et la perversité conduisent certains détenus. De là, ces ignobles contacts qui amènent des accès de jalousie aboutissant souvent à des voies de fait.

» On trouve dans la population des Maisons centrales, comme dans celles des Asiles d'aliénés, des tranquilles, des semi-tranquilles, des agités et des incurables. On peut la considérer, au point de vue moral, comme comprenant trois classes bien tranchées, *ainsi déterminées dans la statistique officielle des prisons, année* 1868 :

» 1° « *Les condamnés non vicieux ou dont la perversité ne constitue pas l'état chronique, et qui ont failli pour la première fois, sous l'action de quelque entraînement passager, de quelque sentiment violent et instantané.* » Dans cette classe, on trouve l'homme égaré, entraîné par une espèce de paroxysme mental momentané. Il a conservé les sentiments de l'honnête homme. Il gardera intérieurement le feu sacré du foyer domestique, l'amour de la famille et les élans d'un cœur sensible. Chez lui, l'épiderme moral est atteint, mais la plaie est superficielle et peut guérir. Il souffre, il est capable de repentir. (Cet individu, normalement doué de sentiments moraux et ayant commis un acte immoral dans un moment d'égarement passionné, éprouve nécessairement des regrets de son acte, et ne récidivera pas.) La torture morale peut l'atteindre, et l'emprisonnement peut faire naître chez lui un état d'abattement et de prostration favorable au développement de la folie. (Cet individu, qui a les sentiments qui attachent à la famille, à la vie d'intérieur, à la vie régulière, au travail, sera bien plus moralement affecté par la prison que les autres criminels, qui ne tiennent à rien et dont l'existence est vagabonde ; et si cet individu est prédisposé aux affections cérébrales qui produisent la folie, la peine morale

que lui fait éprouver la comparution en justice, la condamnation et le séjour de la prison, est capable de déterminer et détermine assez souvent ces affections.) Il a eu souvent l'avantage de l'éducation et d'une certaine instruction. Il peut s'amender. Le quartier d'amendement de la prison est composé de condamnés de cette classe. (Cet individu, n'ayant été égaré que momentanément, n'étant pas vicieux par nature, possédant les sentiments moraux, menant habituellement une vie régulière, se trouve naturellement tout amendé, puisqu'il possède les sentiments qui donnent le désir de se bien conduire. Ce n'est pas la prison qui l'amende. Il n'aura dorénavant qu'à s'observer, pour ne pas être envahi de nouveau par ses passions.) Ces détenus forment la portion la moins nombreuse et la plus tranquille de la maison; ils remplissent leur tâche avec exactitude, ils se conforment à la discipline et ont à cœur de racheter leur faute par une conduite exemplaire. Quelques condamnés de cette catégorie, mais dont le moral est moins solide, se trouvent fort mal de leur contact avec la population tarée de la prison. On voit chez eux les bons sentiments faire place à l'indifférence, puis ils descendent peu à peu la pente qui doit les conduire à enfreindre les réglements, et plus tard à une rechute.

»2° «*Les condamnés profondément méchants, vivant dans une révolte constante contre toutes les lois, accomplissant le mal avec réflexion et tenant école de corruption, pour se former des complices, dont les uns deviennent leurs associés, tandis qu'ils exploitent les autres au profit de leurs mauvais penchants.*» Ici nous trouvons des hommes perdus par la débauche, et dont la vie offre le spectacle d'un désordre complèt. Nous en rencontrons à passions violentes, à caractère fougueux. La prison aigrit leur nature farouche. Captifs, ils méditent le crime; libres, ils rendront la société responsable des rigueurs qu'on leur a imposées; ils éclateront avec d'autant plus de violence et leurs passions seront d'autant plus redoutables qu'elles auront été plus longtemps contenues et

maîtrisées. Ils se font remarquer par la perversion des sentiments, leur puissance à propager le mal, et leur insociabilité. La haine et la vengeance les animent, et souvent c'est bien plus pour nuire à autrui que pour s'enrichir qu'ils se sont rendus coupables. On ne sait comment agir avec eux : ni la bonté, ni la sévérité, ne peuvent les calmer. Leurs mauvais penchants les poussent parfois à des accès d'agitation, de fureur, qui pourraient les faire comparer à des fous furieux. Pervers intelligents, ils sont dangereux pour la société et semblent nés pour l'épouvanter. Dans la prison, ils se font remarquer par des menaces, par des voies de fait, et sont très-portés à la rébellion. Quand ils n'agissent pas par eux-mêmes, ils excitent les autres, (Dans cette description de l'état moral de cette catégorie de prisonniers, on reconnaît facilement les deux caractères essentiels de l'anomalie psychique que nous avons constatée chez les grands criminels, anomalie qui varie du plus au moins, selon les individus : la perversité active alliée à l'insensibilité morale, coïncidence qui exclut la raison et la liberté morales, malgré l'intelligence que ces individus peuvent avoir, malgré la préméditation de leurs actes. Le régime actuel des prisons, qui ne vise qu'à punir, ne peut que leur être funeste, ce que prouve suffisamment le nombre de récidives auxquelles ce régime donne lieu. Le traitement moral peut seul modifier à la longue la nature instinctive de ces malheureux, les engager à vouloir se bien conduire, et à vivre du produit d'un travail qui, par l'effet d'une longue habitude, deviendra un besoin pour eux. Et, s'il est parmi eux des incurables, n'est-il pas du devoir de la société de les maintenir hors de son sein jusqu'à ce que le poids des années ait abattu chez eux le feu, l'activité des mauvaises passions? Cela ne peut pas être douteux, car ces êtres si malheureusement conformés sont autant dangereux pour la société que les fous malades les plus dangereux. Du reste, le genre de vie qu'ils ont mené les conduit toujours à une sénilité précoce.)

»3° «*La masse des inertes, des paresseux, brutes ou abrutis, incapables de concevoir de grands crimes, et sans influence sur ceux qui les entourent, mais prêts à servir d'instruments aux plus hardis malfaiteurs, gens dangereux par leur faiblesse même qui les laisse à la merci de toutes les tentations, comme elle les rend inaccessibles à tous les enseignements salutaires. Celle-ci est de beaucoup la plus nombreuse.*» (Voilà bien la classe de criminels que nous avons signalée être sans perversité active, mais d'une insensibilité morale complète ; l'absence de tout bon sentiment leur rend possibles tous les crimes qui leur sont suggérés par autrui.) Là nous rencontrons les habitués de prison, ceux qui dans la vie libre n'ont pas de profession, n'ont pas de domicile, qui mendient, vagabondent et rompent leur ban quand ils ont été soumis à la surveillance. Le sens moral leur fait défaut. Il sont frappés comme d'imbécillité morale. Ces détenus à intelligence faible et défectueuse sont parfois excessivement rusés et méchants. Ils se font remarquer par leur hypocrisie. La plupart ont une physionomie abrutie, l'aspect stupide. Ils sont généralement paresseux, manquent d'énergie vitale. Quelques-uns sont de véritables imbéciles. Ils ne connaissent pas l'affection ; beaucoup, enfants naturels ou sortant des colonies, n'ont jamais pu apprendre à la connaître. Le vice leur est inhérent, congénial. Ils ne semblent pas avoir une notion saine du bien, du mal. Beaucoup volent par instinct : *tout ce que leur nature vicieuse les pousse à désirer devient pour eux un droit.* (Cette réflexion est d'une grande justesse, elle caractérise exactement l'état psychique de tous les individus moralement conformés pour devenir criminels. Du moment où, dans la conscience, il n'existe aucun sentiment moral capable de faire sentir que l'on ne doit pas commettre des actes immoraux désirés, l'accomplissement de ces actes devient un droit aux yeux de l'individu.) *Le remords leur est inconnu.* L'ignorance est ordinairement leur partage. Leur état physique laisse souvent à désirer. C'est chez eux particulièrement qu'on remarquera certaines déformations

du crâne. C'est à ce propos qu'on peut dire : « *Il y a toujours quelque chose d'anormal dans l'intelligence de l'homme qui pèche contre la morale ou qui viole les lois sociales* ». (Nous avons cherché à mettre cette vérité en évidence en démontrant que les crimes, les grands crimes surtout, ne s'accomplissaient que dans l'état psychique anomal caractérisé par l'insensibilité morale en présence des désirs qui portent au mal.) C'est dans cette troisième classe qu'on trouvera un certain nombre d'hommes dont l'état mental, comme l'indique M. Lélut, « sans être de l'aliénation, n'est pourtant pas un état de raison auquel puisse être attribué le degré même le plus ordinaire du libre arbitre et de culpabilité. Aussi arrivera-t-il plus d'une fois qu'un tel état, après avoir conduit au crime, finisse par devenir de la folie ». On y trouvera aussi, comme l'a indiqué le Dr A. Foville, « ces êtres à organisation défectueuse, à penchants vicieux, à instincts maladifs, qui ne peuvent se fixer à aucune occupation suivie ni supporter le grand air sans devenir malades d'ivrognerie et de débauche. A moitié fous et à moitié sains (cérébralement et psychiquement infirmes), ils oscillent sans cesse entre la raison et la folie ; ils sortent de prison pour entrer à l'Asile ; à peine hors de l'Asile, ils retombent en prison. Se conduire raisonnablement quand ils sont en liberté, cela leur est absolument impossible. Par contre, dès qu'ils sont enfermés, ils redeviennent logiques dans leurs propos, réguliers dans leurs actes. » Comme l'a indiqué M. Baillarger, la violence du caractère et des passions, réunie chez certains sujets à une intelligence peu developpée (au manque d'intelligence morale donnée par les facultés morales) peut conduire au crime et à la folie. (Deux états psychiques identiques au fond et déterminés par des états organiques anomaux dont la parenté est incontestable. Cette affinité qui existe entre le crime et la folie, reconnue en France, en Angleterre, est également admise en Italie par le Dr Girolami.) D'ailleurs, les causes des crimes ou délits qui ont amené les individus dans nos prisons

ne sont-elles pas celles que l'on retrouve comme pouvant également conduire à la folie? L'hérédité, la débauche, l'intempérance, la misère, le découragement et le désespoir, la mauvaise éducation, les malheurs domestiques, les passions, la vengeance, la haine, l'amour, la jalousie, ne conduisent-ils pas à l'un et à l'autre et quelquefois de l'un à l'autre? »

Ce document, on le voit, ne pouvait venir plus à propos. Maintenant que nous connaissons à fond la maladie morale des criminels, et que cette maladie ou infirmité ne peut manquer d'être tôt ou tard officiellement et généralement reconnue, car la vérité finit toujours par percer, voyons ce que l'on peut rationnellement faire pour diminuer cette plaie inhérente à l'humanité et s'en garantir autant que possible.

DU TRAITEMENT MORAL APPLIQUÉ AUX CRIMINELS.

Comment combattre l'anomalie morale grave de ces individus qui, animés de sentiments pervers, rêvant le crime et désirant le commettre, sont privés des sentiments moraux les plus aptes à les éclairer et à leur permettre de lutter contre leurs mauvais penchants? Comment leur inspirer des désirs moraux antagonistes de leurs désirs criminels, et arriver ainsi à leur faire adopter des idées saines et rationnelles, une conduite régulière? Ce n'est pas en leur donnant les facultés instinctives supérieures que la nature leur a refusées, l'homme n'ayant point le pouvoir de donner des facultés, mais ayant seulement celui de développer par la culture les germes de facultés qui existent. Lors donc qu'on se sera assuré par l'étude psychologique de tel individu qu'il manque de certains sentiments supérieurs, il sera inutile de chercher à les exciter en lui. On devra, pour améliorer son moral, pour lui donner un certain degré de raison, s'adresser aux sentiments moraux inférieurs dont on lui a reconnu le germe, et qui seront les plus aptes à combattre ses pensées et ses désirs immoraux. Il ne faut donc pas se

le dissimuler et se faire illusion à ce sujet : ces individus naturellement incomplets n'acquerront jamais une nature morale élevée; il sera donc toujours prudent d'éloigner d'eux les causes excitantes des mauvaises passions.

Le criminel présentant un danger sérieux pour la société et étant civilement responsable envers elle des actes qui l'ont blessée, celle-ci doit nécessairement le séparer d'elle, afin d'empêcher qu'elle ne soit blessée de nouveau. C'est bien ce qu'elle fait, mais elle le fait dans un but tout autre que celui que nous proposons. Elle sépare d'elle le criminel uniquement pour le punir ; tandis que notre but, dans cette séparation, serait de lui faire subir un traitement moral où tout doit tendre à l'amélioration morale de l'individu, et de le lui faire subir jusqu'à ce qu'il soit capable de se bien comporter dans la société. Cette séparation, avec les conditions dures dans lesquelles elle ne peut manquer d'avoir lieu, constitue à elle seule *une punition*. On pourra donc lui conserver ce nom-là, si, par routine, on y tient absolument; mais alors, que la punition soit moralisatrice, c'est tout ce que nous demandons au nom de la psychologie; qu'il ne soit employé à l'égard des détenus aucun moyen démoralisateur, aucune souffrance physique ou morale inutile, capable d'exciter la haine et la vengeance, et qui ne peut exciter aucun bon sentiment. Nous n'aurons pas à nous occuper ici du mode de séquestration qu'il convient le mieux d'adopter à l'égard des criminels ; qu'il nous suffise de dire que tous les modes de séquestration sont dangereux pour la société et pour le criminel, s'ils ont pour but que la punition, et que tous, en choisissant pour chaque individu le mode qui convient le mieux à son caractère, peuvent être bons si l'on a pour point de mire l'amélioration morale de ce malheureux et si l'on prend les moyens efficaces pour opérer cette amélioration. Dans un traitement quelconque, qu'il soit moral ou médical, généraliser d'une manière absolue est une absurdité ; il faut tenir compte de la constitution, soit morale, soit physique

de l'individu. Le traitement actuel, qui ne vise qu'à punir, est fort dangereux : il n'améliore jamais le criminel et souvent il le rend pire ; il produit de 40 à 45 pour cent de récidivistes ; son inefficacité complète est universellement reconnue, même par l'Administration, qui continue à l'adopter.

Dans l'ignorance où l'on se trouve, même dans les classes les plus éclairées de la société, sur l'état psychique des criminels, on n'a actuellement en vue à leur égard que le droit de les punir. Le devoir qui incombe à la société de chercher, même dans son propre intérêt, à les améliorer, a passé tout à fait inaperçu, ce devoir ne pouvant devenir évident que par une connaissance exacte de l'état psychique de ces disgraciés de la nature, de ces êtres moralement incomplets et idiots. Or, ce droit de punir a été diversement apprécié par les philosophes. Les uns l'ont réduit au droit qu'a la société de se défendre. Parmi eux se rencontrent Stuart Mill et M. Littré, deux adversaires déclarés du libre arbitre. « La société, dit M. Littré, a le droit de frapper le coupable en vertu de deux principes primordiaux : celui de dédommagement et celui de vengeance. Ainsi munie de ce droit, la société poursuit deux buts accessoires, mais importants. En ôtant la liberté ou la vie aux malfaiteurs, elle met fin aux dommages qu'ils causent, et procure à chacun une sûreté relative. Ensuite, par la crainte, elle arrête un certain nombre de gens en qui la tentation au mal est vaincue par la peur du châtiment. » Nous reconnaissons que la société a droit à un dédommagement, puisque nous reconnaissons les criminels civilement responsables de leurs actes ; mais ce dédommagement, elle ne l'obtiendra qu'en améliorant elle-même le criminel, et qu'en ne le rendant à la liberté que lorsque, selon toutes les probabilités, il ne sera plus dangereux. Quant au droit de vengeance, nous ne pouvons pas le reconnaître, la vengeance étant essentiellement immorale. En ôtant la liberté aux criminels, on met fin, il est vrai, aux dommages qu'ils causent, mais ce n'est que

temporairement; tandis que, par le traitement moral, on met fin à ce dommage avec beaucoup plus de certitude et avec plus de garanties. Quant à la crainte des châtiments, même les plus durs, elle est à peu près nulle chez les criminels, et, lorsqu'elle existe chez eux, elle ne les empêche pas de troubler la société, parce qu'ils espèrent toujours échapper au châtiment. La crainte excitée même par la peine de mort n'est point un moyen préventif. Quoique M. Littré n'admette point le libre arbitre, il croit cependant que le criminel est responsable de son caractère, de ses instincts pervers, par la raison qu'il ne les a pas modifiés. Mais, pour modifier ses mauvais instincts, il faut les sentir et les reprouver par la conscience, ou bien il faut que les bons sentiments d'intérêt personnel soient plus puissants que les sentiments pervers qui portent au crime. Or, c'est ce que l'étude psychologique des criminels démontre ne point être. M. Littré a donc supposé les criminels tout autrement conformés sous le rapport moral que ce qu'ils le sont.

D'autres philosophes ont étendu le droit de punir au-delà du droit de défense, ils l'ont étendu au droit de punir *pour punir*. Ces philosophes sont les plus nombreux. Leur manière de voir, qui est partagée par M. Caro, a été formulée en ces termes par ce savant académicien : « Le droit de défense, dit-il, réduit à lui-même, n'existe pour la société aussi bien que pour l'individu, qu'aussi longtemps que la société et l'individu ont à se défendre. Tout autre, et bien supérieur, est le droit social de la pénalité. Il prend son point de départ dans le droit de défense, mais il le dépasse. Sans prétendre exercer une sanction absolue, il applique une sanction relative de la justice, en tant que cela est nécessaire pour le maintien de la paix publique[1]. Il se

[1] La pénalité, en tant que pénalité, n'est juste qu'autant que l'individu qui commet le crime est normalement conformé sous le rapport moral, qui possède les facultés morales qui donnent la raison et la liberté morales. Or, tel n'est point l'état psychique des grands criminels. On le voit, toutes les erreurs qui sont commises dans la question si grave de la criminalité

transforme en droit de punir [1]. Le but de la punition est le même que celui du droit de défense; mais combien il a plus d'extension, plus de portée, plus d'efficacité [2] ! La punition commence quand l'acte est consommé, elle s'exerce pour prévenir non celui-là, mais d'autres semblables [3]. Elle poursuit deux fins distinctes : en premier lieu, comme moyen d'éducation, elle doit tendre à l'amélioration du coupable [4]; en second lieu, comme moyen de répression,

---

sont basées sur l'ignorance dans laquelle on est à l'égard de la psychologie des criminels. (Note du Dr Despine.)

[1] Avec la connaissance de la psychologie des criminels, ce prétendu droit doit disparaître. (Note du Dr D.)

[2] Le but du droit de défense est on ne peut plus juste. L'efficacité de ce droit sera d'autant plus grande que les moyens employés pour se défendre s'appuieront davantage sur les connaissances données par la psychologie. L'inefficacité des punitions et l'inanité du prétendu droit de punir sont mises en relief par ces mêmes connaissances, et surtout par la connaissance de l'état psychique des criminels. (Note du Dr D.)

[3] Cette assertion est uniquement basée sur la croyance erronée que les personnes qui sont susceptibles de commettre les grands crimes sont moralement conformées comme les autres hommes. Tout homme qui possède à un degré suffisant les sentiments moraux est en effet impressionné par les châtiments que l'on impose aux criminels, et c'est sur cette impression, éprouvée par les philosophes, que ceux-ci attribuent aux châtiments une vertu préventive. Mais étudions les criminels. Nous voyons que, dénués de prévoyance, ils sacrifient tout à la satisfaction du moment présent; nous voyons que les châtiments vus de loin ne les impressionnent point; que la plupart des criminels ont assisté à des exécutions capitales, que ceux qui par exception sont impressionnables à la crainte ne sont point détournés du crime par cette crainte, parce qu'ils espèrent toujours échapper aux châtiments. Étudions les faits. Nous voyons que jamais les crimes ne sont aussi fréquents qu'à l'époque des procès émouvants de Cour d'assises et des exécutions capitales, à tel point que nous considérons cette *exhibition* de crimes et de criminels comme fort dangereuse pour la moralité et pour la sécurité publiques. (Consulter, pour les preuves à l'appui de ce que nous avançons, notre *Psychologie naturelle*, tom. III, pag. 251, art. De la peine de mort; et notre brochure sur la *Contagion morale*.) (Note du Dr D.)

[4] Le régime pénitencier actuel est loin d'être un moyen d'éducation. L'expérience démontre qu'il est au contraire un moyen de perversion. Nous invoquons comme preuve les lignes suivantes, qui sont extraites du rapport officiel sur la statistique criminelle de la France, présenté en 1870. « Il ressort des enseignements de la statistique un fait incontestable : l'ac-

elle doit tendre à maintenir la paix et le bon ordre [1]. Voilà donc le droit de punir, avec ses caractères authentiques. Ainsi expliqué, qui pourrait ne pas le reconnaître comme aussi légitime que le droit de défense et de conservation sociale, dont il n'est d'ailleurs que la transformation [2] ? »

Le crime étant le produit d'une anomalie grave que nous avons caractérisée, anomalie que tout esprit impartial qui voudra bien étudier les criminels ne pourra s'empêcher de reconnaître, on doit diriger contre lui un traitement préventif et un traitement curatif. Ce dernier traitement, par cela seul qu'il atténue l'anomalie morale du criminel, devient préventif lui-même, en empêchant les récidives. La législation qui adoptera ces traitements en principe atteindra un degré de perfection et d'efficacité qu'elle est loin d'avoir actuellement. L'illustre Beccaria n'avait-il pas pressenti la nécessité de ce point de départ lorsqu'il a dit : « Toute législation qui, se bornant à punir le crime, ne s'occupe pas efficacement de le prévenir, est imparfaite » ? Le traitement moral que nous allons exposer ne nous appartient point ; il appartient aux hommes de cœur et d'initiative *qui l'ont mis en pratique*.

---

croissement incessant de la récidive... Il est impossible de méconnaître qu'il ne soit dû en grande partie à l'insuffisance du régime pénitentiaire au point de vue de la moralisation. » Les dépenses affectées aux maisons pénitentiaires s'élèvent à 33,979,899 fr. Les détenus fabriquent des produits pour une valeur de 5,131,000 fr., d'où il résulte que la France dépense 29 millions par an pour entretenir une école spéciale et professionnelle de crime. Voilà ce que démontrent les faits. Ils concordent fort peu avec les fausses idées que l'on a sur la psychologie des criminels. (Note du Dr D

[1] La répression par la punition est loin de maintenir la paix et le bon ordre. La répression ne les obtiendra que lorsqu'elle aura pour but unique la moralisation. (Note du Dr D.)

[2] D'après les données de la psychologie, le droit de punir doit se transformer en *devoir de moraliser*. (Note du Dr D.)

1° Du traitement préventif du crime. — Prophylaxie morale.

Ce ne sont pas les lois humaines qui peuvent empêcher le crime, ce produit malheureux d'une anomalie morale congéniale. Les lois naturelles qui régissent le monde moral ont seules ce pouvoir. Guidons-nous donc d'après ces lois, suivons-les, et nous obtiendrons un effet préventif durable qui n'est jamais ressorti des lois, que les hommes ont uniquement basées sur la punition, sur la suppression ou sur la violence.

Beaucoup de personnes se font illusion sur la perfectibilité des facultés instinctives de l'homme ; elles supposent que sa nature morale doit s'améliorer indéfiniment. C'est surtout à l'occasion des discussions qui s'élèvent lorsque l'on agite la question de la suppression de la peine de mort, que cette illusion est exprimée. « Nous désirons, nous voulons la suppression de cette peine barbare, disent ces personnes, mais nous devons attendre pour cela que l'*adoucissement des mœurs* l'ait supprimée elle-même par la suppression de l'assassinat». L'espérance que ces personnes nourrissent est aussi illusoire que celle des personnes qui croient que, par l'effet du progrès, les guerres disparaîtront de la surface de la terre. L'humanité, frappée au coin de l'imperfection, restera toujours, sous le rapport des instincts de toute nature qui l'animent, ce qu'elle a été et ce qu'elle est. L'esprit manifesté par un organe qui reste toujours le même dans chaque race, qui est sujet à des imperfections, à des infirmités et à des maladies, ne sera jamais exempt d'instincts pervers, irrationnels et d'insensibilités morales, de manifestations anomales par conséquent. Ne croyons donc pas que jamais la nature humaine s'élève au-dessus de ce qu'elle est; n'espérons pas que la lie qui lui est inhérente, et qui est caractérisée par une perversité active et par des insensibilités morales, disparaisse jamais. Cette lie se reproduit sans cesse en vertu de certaines lois naturelles;

les données de la statistique ne permettent pas d'en douter.

Si la nature humaine était perfectible, nous verrions de nos jours les effets de cette perfectibilité, l'homme aurait maintenant des facultés supérieures à celles qu'il a manifestées jadis. Eh bien ! il n'en est rien. Les œuvres des grands hommes de l'antiquité sont aussi grandes que celles des hommes les plus remarquables de notre époque. Socrate, Homère, Hippocrate, Aristote, Platon, Phidias, pour ne parler que des plus anciens, n'ont jamais été surpassés en facultés. Les plus beaux, les plus nobles sentiments se sont montrés aux temps reculés, chez les races supérieures, aussi puissants, aussi développés que ce qu'ils le sont de nos jours. Que d'intelligence, que de force morale n'a-t-il pas fallu aux hommes des temps préhistoriques pour surmonter les difficultés qu'ils ont rencontrées et pour créer les premiers éléments de l'industrie et des arts ! L'humanité actuelle est telle qu'elle était autrefois, avec les mêmes instincts bons, mauvais, bizarres, avec les mêmes passions, avec la même énergie et les mêmes faiblesses, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts. Les formes sous lesquelles les facultés se manifestent ont seules changé : mais le fond est toujours le même. Ce que nous avons acquis, ce sont des produits nouveaux de ces facultés, ce sont des connaissances scientifiques de plus en plus vraies qui ont détruit une foule de préjugés, causes excitantes des mauvaises passions. Ces connaissances ont déterminé, il est vrai, un adoucissement dans les mœurs, une diminution dans les manifestations perverses, irrationnelles de l'humanité; mais la nature instinctive de celle-ci n'a pas changé pour cela. Là où l'ignorance existe, nous voyons apparaître actuellement des préjugés aussi ridicules, aussi barbares, et les hommes n'être ni meilleurs ni plus raisonnables que ce qu'ils l'étaient autrefois. Sous l'influence des causes excitantes des passions, l'humanité se conduit avec autant de déraison et de cruauté que jadis. Les derniers malheurs qui ont affligé la capitale prouvent que, sous l'in-

fluence des causes de perversion, les passions les plus mauvaises surgissent et aveuglent autant l'homme de nos jours qué l'homme des temps les plus reculés, et que cet aveuglement conduit aux mêmes désastres. Si donc la nature de l'homme n'est point appelée à progresser ici-bas, à s'élever au-dessus d'elle-même, en ce sens que cette nature ne deviendra ni plus puissante en facultés, ni plus parfaite en éléments instinctifs, il n'en est pas de même des institutions humaines et des connaissances acquises, au moyen desquelles l'homme peut éloigner et combattre les causes de perversion morale, diminuer par conséquent la manifestation de ses mauvais penchants et prévenir le crime.

Certaines natures exceptionnellement perverses peuvent rester réfractaires aux moyens préventifs sanctionnés par la science; mais ces moyens seront d'une efficacité incontestable à l'égard des individus dont la perversité est moins active et dont l'état moral est susceptible d'amélioration par la culture des sentiments moraux, dont ils possèdent le germe. Aussi, malgré les insuccès partiels qui ne manqueront pas de se présenter, on ne doit pas cesser de combattre le crime par des moyens préventifs, de même qu'on ne cesse de combattre les maladies du corps par des moyens semblables, bien qu'ils ne réussissent pas toujours.

Trois indications se présentent pour empêcher les manifestations de la perversité et pour prévenir le crime. La première est de développer les sentiments moraux ; la seconde est d'éloigner les causes excitantes de la perversité ; et la troisième est d'empêcher directement les crimes qui peuvent être sûrement prévus.

Première indication : *Développer les sentiments moraux.* — Ces sentiments étant les antagonistes directs des sentiments pervers, plus ils seront puissants, plus ils seront capables de lutter contre les désirs criminels. Les individus susceptibles de commettre les grands crimes étant dénués de sens moral, n'en ayant pas même le germe, c'est

sur les autres sentiments moraux qu'il faut compter pour prévenir le crime ; ce sont ces éléments instinctifs que l'on doit chercher à développer chez les individus qui manifestent de mauvaises dispositions morales, afin que, par le concours de ces sentiments, ils puissent combattre leurs désirs immoraux. Ces bons sentiments, à satisfaction égoïste, quoique inférieurs au sens moral, sont très-précieux, puisqu'ils sont alors les seuls éléments instinctifs qui puissent engager l'homme à vouloir faire le bien et à vouloir repousser le mal. C'est à un personnage animé seulement de ces bons sentiments égoïstes que s'applique la phrase suivante de La Bruyère : « Sa vanité l'a fait honnête homme, l'a mis au-dessus de lui-même, l'a fait devenir ce qu'il n'était point ». Par ces bons sentiments égoïstes, les hommes conformes à ceux que Larochefoucauld a décrits dans ses *Maximes* font le bien, et sont détournés de faire le mal. C'est par l'éducation et l'instruction morales que l'on remplit cette première indication.

L'*éducation morale*, dont le but est la culture et le développement des sentiments moraux, se donne en offrant aux enfants de bons exemples, en leur inculquant de bons principes, en leur inspirant un profond respect pour les lois, pour les représentants de l'autorité, pour la vie et pour les intérêts d'autrui, en les accoutumant de bonne heure à pratiquer le bien, et en les fortifiant dans cette voie au moyen des occasions qu'on leur fournira d'agir sous l'inspiration de leurs bons sentiments; car l'éducation morale doit être essentiellement pratique, elle doit en un mot éveiller et exciter chacun des sentiments moraux dont on aura découvert le germe chez l'enfant. De même que les facultés intellectuelles, les facultés morales se fortifient par l'exercice, l'habitude et la culture. Ces facultés morales, développées ainsi par l'éducation, inspirent des conceptions morales plus justes et plus étendues qu'elles n'auraient pu le faire sans ce moyen, des désirs plus puissants de faire le bien, une réprobation plus grande pour le mal. On a

beaucoup fait jusqu'à ce jour, et l'on vise toujours à beaucoup faire pour développer l'intelligence intellectuelle des masses ; mais on a si peu fait pour développer artificiellement les facultés morales, et avec elles l'intelligence morale, que l'on peut dire qu'actuellement les hommes sont, au point de vue moral, à peu près tels que la nature les fait.

L'*instruction morale* consiste à apprendre les préceptes moraux applicables aux cas les plus usuels de la vie, aux devoirs à remplir envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même. Cette instruction est d'un grand secours pour élargir le champ des connaissances morales dans l'esprit de l'homme, pour perfectionner l'instruction naturelle que donnent les facultés instinctives, et pour initier l'homme à toutes les délicatesses morales que ne lui inspirent point ses sentiments, à cause de leur imperfection. Il faut cependant savoir que les préceptes moraux enseignés n'auront d'efficacité dans la pratique que s'ils rencontrent de l'écho dans la nature instinctive de l'individu, que si les sentiments de cet individu lui font entrevoir dans l'observance de ces préceptes, ou une satisfaction, ou un devoir senti par la conscience. Si ces préceptes ne tiennent à son esprit que par la mémoire seule, ils seront complétement oubliés lorsque des sentiments pervers occuperont sa pensée. Pour prévenir le crime, on doit compter bien plus sur une bonne direction générale et privée, imprimée aux mœurs par une éducation morale, que sur de nombreuses lois. L'antiquité offre une preuve saillante de l'excellence de ce précepte. Lycurgue fonda bien plus ses espérances sur la pureté des mœurs que sur le nombre des lois. Aussi nulle part les lois n'ont été plus respectées qu'elles ne le furent à Sparte. Les législateurs de Crète comptèrent davantage au contraire sur les lois que sur les mœurs, et donnèrent plus de soins à punir le crime qu'à le prévenir. Ce système de réglementation, qui négligeait la culture des sentiments moraux, aboutit à la corruption générale. Notre société ne ressemble-t-elle pas à celle des Crétois ? Ce ne sont pas les

lois qui nous font défaut, c'est l'éducation morale. A aucune époque peut-être on n'a fait autant de lois et d'ordonnances, et à aucune époque aussi les lois et les ordonnances n'ont été moins observées. Ce ne sont pas des législateurs qui nous manquent, ce sont des réformateurs.

Un plus grand développement sur la culture morale ne saurait être donné dans notre travail. A un traité de morale seul il appartient d'entrer dans les détails, de formuler les préceptes moraux, d'en montrer l'excellence. Qu'il nous soit permis cependant de faire ressortir ici un principe essentiel dans la question qui nous occupe. L'instruction intellectuelle, au moyen de laquelle on espère obtenir la moralisation du peuple, n'est qu'un moyen adjuvant pour arriver à ce but. Elle aide à y parvenir, sans doute, en dissipant l'ignorance et l'erreur, en faisant taire les préjugés qui dérivent de ces deux sources et en contribuant à diminuer la misère, une des causes excitantes de la perversité. Mais n'oublions pas que le rôle des facultés intellectuelles est tout autre que celui des facultés morales, et qu'il ne faut pas attendre l'amélioration morale seulement des connaissances fournies par l'intelligence. Dans cette question pratique s'affirme encore la ligne de démarcation qui sépare les facultés morales des facultés intellectuelles. « Il s'en faut que les progrès de la haute culture de l'esprit et ceux de la moralité soient parallèles[1]. » N'oublions pas non plus que savoir lire et écrire n'est pas avoir de l'instruction, c'est seulement avoir un moyen d'en acquérir, et ce moyen peut être autant au service de la perversité et de l'erreur qu'au service de la morale et de la vérité. En présence des histoires criminelles et immorales jetées journellement en pâture à l'avide curiosité du peuple par la presse à bon marche, en présence des idées subversives répandues par cette presse, qui ne peut obtenir du succès qu'en flattant les passions populaires, n'est-on pas en droit de se demander s'il ne

[1] E. Renan ; *Les Apôtres*, pag. 326.

serait pas préférable que le peuple ne sût pas lire, qu'il ne possédât pas le moyen de s'empoisonner moralement ? Croire que le principe de la moralisation réside dans la culture intellectuelle vient d'une erreur psychologique répandue jusque dans les plus savantes Académies, erreur qui consiste à attribuer à la réflexion, au raisonnement, aux connaissances acquises par la mémoire, un pouvoir que possèdent seules les facultés morales. Au moyen de cette erreur, on annihile complétement le rôle si important et si élevé de ces dernières facultés. Le frein de l'homme vis-à-vis de ses désirs pervers est tout entier dans les facultés morales, dans les sentiments moraux ; si l'homme est dépourvu de ces sentiments, et s'il est animé de sentiments pervers, ses réflexions et ses raisonnements seront inévitablement dans le sens et au profit de sa perversité ; le concours de son intelligence, de sa faculté de raisonner, de son instruction scientifique, ne fera que favoriser l'accomplissement de ses désirs pervers ; car l'homme ne peut penser, réfléchir, raisonner, imaginer que conformément aux sentiments qui sont en activité dans son esprit. Les plus intelligents et les plus instruits des insurgés de Paris n'ont-ils pas été aussi les plus dangereux ?

Deuxième indication. — *Éloigner, combattre et supprimer, autant que possible, les causes excitantes de la perversité.* — Le précepte qui ordonne de fuir les occasions du mal est plein de sagesse. L'homme qui se trouve sous l'influence des causes excitantes de la perversité peut tomber involontairement dans l'état passionné, être aveuglé par ses passions, si celles-ci sont vives, impétueuses, et si ses sentiments moraux sont faibles ; et, une fois dans cet état psychique incompatible avec la raison et le libre arbitre, il peut être entraîné à commettre le mal. Non-seulement l'homme doit éviter ces causes, mais encore il est du devoir de l'autorité chargée de veiller à la moralité et à la sécurité publiques d'éloigner et même de faire disparaître, autant que faire se peut, les causes que l'expérience a

prouvé être réellement dangereuses. Le rôle de l'autorité dans cette circonstance est d'autant plus nécessaire que beaucoup de personnes sont incapables, par le fait de leur nature morale imparfaite ou mauvaise, de se soustraire à ces causes; ces personnes les recherchent même quelquefois avec avidité, et en subissent fatalement les funestes effets. D'autres personnes, quoique prévenues du danger, n'ont apprécié ce danger qu'après avoir fait le mal. Lorsqu'une cause excitante des mauvais sentiments se présente, on peut être assuré qu'un certain nombre de personnes subiront son influence. Dans toute agglomération d'hommes, il s'en rencontre toujours de moralement infirmes, plus ou moins dépourvus de sentiments moraux, mais dont la perversité est peu active. Ces individus, n'ayant la pensée et le désir de faire le mal que sous l'influence des causes excitantes de la perversité, vivront indéfiniment d'une manière irréprochable, tant que ces causes ne se présenteront pas. Il est donc de toute évidence qu'en supprimant ces causes on diminuera le nombre des méfaits. Indiquons quelques-unes d'entre elles.

a. *La misère.*—La misère et la disette, en rendant difficile la satisfaction des besoins nécessaires à la vie, excitent les mauvais sentiments; et si l'homme est faiblement doué de sentiments moraux, il ne sait pas supporter avec courage et patience les moments pénibles, il peut surgir en lui des désirs criminels, désirs qui recevront inévitablement leur exécution s'ils acquièrent plus de puissance que n'en ont les sentiments égoïstes rationnels qui leur sont opposés, tels que les craintes des punitions, l'intérêt bien entendu, etc. Dans les années de disette, les crimes ont toujours été plus fréquents que dans les années d'abondance. La misère met en relief la perversité et l'insensibilité morale d'un certain nombre d'individus dont l'anomalie morale serait restée latente sans cette cause d'excitation. Le seul moyen de combattre la misère, dans les conditions où se trouve l'humanité, est le travail. L'aisance acquise et maintenue par

ce moyen est on ne peut plus favorable à la moralité des masses. Cessons donc de regarder le travail comme la punition d'une faute originelle, comme la conséquence d'une dégradation primitive de l'humanité. La nécessité de travailler doit être plutôt considérée comme un bienfait, puisque le travail est nécessaire à la santé du corps et de l'esprit; puisqu'il fait oublier les maux physiques et les douleurs morales; puisque dans le travail l'homme trouve la source des jouissances les plus vraies et les plus durables; puisque par le travail il satisfait le besoin d'activité inhérent à tous ses organes et à ses facultés; puisque enfin sans lui il souffrirait du mal cruel de l'ennui. Un bon gouvernement doit combattre la misère en encourageant le travail, en favorisant surtout l'agriculture; car, comme le disait Sully : « Le pâturage et le labourage sont les deux mamelles de l'État ». Retenons donc aux champs les bras qui sont nécessaires pour les cultiver; il serait imprudent de trop les en détourner au profit du travail industriel. Le travail intellectuel peut devenir une source de déceptions, de misère et de perversion pour le pauvre qui compte trouver dans ce genre d'occupation les moyens de subvenir à ses besoins. En abandonnant le travail manuel qui avait nourri ses parents, il s'engage dans une voie pleine de périls et d'amertumes. Pour pouvoir subvenir à ses besoins par des travaux intellectuels, alors qu'on appartient à la classe pauvre, il faut avoir de grandes aptitudes, une grande activité d'esprit, une volonté énergique et beaucoup de patience. Sans ces qualités, on végète, on s'aigrit contre la société, et l'on tombe dans la catégorie si nombreuse des déclassés; heureux celui qui reste fidèle au travail manuel, malgré l'instruction qu'il a acquise !

b. *Le luxe* est désastreux pour les classes moyennes et peu fortunées de la société, classes qui ne peuvent se le procurer qu'en se ruinant ou qu'en ayant recours à des moyens immoraux, au vol direct ou indirect. Si l'activité humaine, qui est employée à créer et entretenir tout ce que le luxe a de

gênant, d'inutile et de nuisible, était dépensée en de beaux et utiles travaux, que de merveilles cette activité n'ajouterait-elle pas à toutes celles qu'elle a créées ! « Le simple nécessaire exige peu de soin, disait Sénèque, c'est la délicatesse qui nous asservit aux travaux. Nous sommes nés pour des jouissances faciles ; mais, dégoûtés de ces jouissances, nous avons trouvé l'art d'en faire en toutes choses de très-difficiles à nous procurer. » Les œuvres inspirées par le sentiment du beau n'appartiennent point au bagage inutile et dangereux du luxe, et, tout en combattant celui-ci, on ne saurait trop encourager la culture du sentiment du beau dans les masses. Le luxe, qui sous l'influence de la contagion s'est infiltré partout, est un obstacle sérieux au mariage en France, et à l'augmentation de la population. On ne sait plus se marier actuellement, dans toutes les classes de la société, sans se livrer à de folles dépenses : ainsi le veut la mode. Devant cette exigence ridicule de l'amour-propre, on hésite à se mettre en ménage, à vivre régulièrement. On croit agir plus économiquement en se livrant au libertinage, et l'on tombe dans un précipice au fond duquel on trouve trop souvent la ruine : ruine de la moralité, ruine de la santé, ruine d'argent, et l'infanticide, si fréquent de nos jours.

Un des caractères du luxe a toujours été d'énerver les esprits, d'entraîner la mollesse à sa suite. M. Henri Baudrillard, de l'Institut, en signalant cette déplorable conséquence, a indiqué les inconvénients que cet énervement présentait de nos jours. « Le désir d'être le mieux possible en toutes les circonstances possibles est devenu un souci de tous les instants. Ce qui a pu n'être d'abord que du laisser-aller est devenu, chez beaucoup, un parti-pris systématique. La vie leur a paru un jeu de dupe quand on n'en tirait pas, sinon la plus grande somme de plaisirs, du moins la plus petite somme de peines. *Combien transportent ce genre de calcul dans les fonctions administratives ! Combien se sont dit qu'il fallait se proposer d'accomplir sa tâche et de gagner son*

argent au prix des moindres efforts ! Quel encouragement ne trouve pas, dans cette disposition paresseuse, l'esprit de routine, ce fléau de notre administration[1] ! Cette cause de routine est incontestablement une de celles qui empêcheront chez nous de longtemps la vraie réforme pénitentiaire.

c. *Les excitations générales.* — Nous ne faisons que citer pour mémoire cette cause de perversion dont la malheureuse efficacité, propagée par la contagion morale, a été mise en relief lorsque nous avons traité des épidémies morales.

d. *La presse à bon marché.* — Le mal que cette presse a produit est immense. Ne pouvant se soutenir par l'intelligence, elle n'a cherché à vivre que par le scandale, ou encore en flattant et en excitant les plus basses passions de la populace. Incapable d'un travail quelconque de construction, elle a adopté le métier facile de démolisseur, en dénigrant tout ce qui est respectable. Les œuvres futiles et immorales des romanciers et des littérateurs de bas étage, œuvres qui n'ont pas d'analogue chez les autres nations, ont tout envahi, et ont détourné l'esprit français des œuvres sérieuses. Ces publications abêtissantes et énervantes ne discontinuent par leur œuvre corruptrice. Paris a encore envoyé naguère à la province l'histoire des libertins et des libertines de tous les temps et de tous les pays. Cette histoire paraît en 100 livraisons, et tout ouvrier pourra se procurer à bon marché ce poison moral et s'en nourrir longtemps ! Enfin, ce que l'on n'oserait pas dire se chante sur des milliers de tréteaux, car les cafés-chantants se sont propagés jusque dans les bourgs et les villages. Ce qui constituait autrefois le lieu d'union entre un certain nombre de feux, c'était l'église, le temple, lieu moral et vénéré. Le centre de réunion actuel, dans beaucoup de localités, c'est, hélas ! un cabaret décoré du nom de cercle ou de café-chantant. Cette funeste invention de la capitale, non-seu-

---

[1] *Des caractères du luxe dans la Société moderne.* (*Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er octobre 1873.)

lement sape les mœurs par tous leurs fondements, mais encore détruit le goût et la finesse, qui caractérisaient autrefois l'esprit français.

e. *L'alcoolisme.* — Nous connaissons les funestes effets de l'alcool sur les facultés morales. En présence de ce fléau sans cesse grandissant [1], l'autorité, chargée de veiller à la sécurité et à la moralité publiques, ne saurait rester spectatrice indifférente et impassible, et laisser tant de gens se précipiter dans le gouffre par imprudence, par ignorance, par désœuvrement, et même par l'instinct d'imitation, sans les secourir, sans les tirer du péril où ils se trouvent. Deux ordres de moyens devraient être adoptés pour arrêter les ravages occasionnés par l'intoxication alcoolique. Le premier a rapport à la vente du poison, et le second a rapport aux personnes qui abuseraient des liquides contenant ce poison, malgré les obstacles mis à sa vente.

1° *Moyens relatifs à la vente des boissons alcooliques.* — Quoique les effets toxiques de l'alcool ne soient pas en général immédiats, ils n'en sont pas moins certains et désastreux ; cet agent doit donc être traité, comme le sont les poisons, par la prohibition de son débit au détail. Les innombrables boutiques où l'on consomme *sur le comptoir* du vin et des liqueurs, et où le peuple vient perdre la santé et s'abrutir, ainsi que les cabarets, devraient donc être fermés. Dans les cafés, la vente des boissons alcooliques ne saurait être tolérée non plus. Le vermouth et la chartreuse ne servent que trop souvent d'introduction à l'abus des boissons et à tous ses dangers. Combien d'alcoolisés incurables n'avons-nous pas rencontrés, qui ont débuté par ces liquides réputés salutaires !

On objectera sans doute, à la prohibition de la vente au détail du vin et des liqueurs, que, si l'on devait défendre

---

[1] D'après un rapport officiel adressé en septembre 1872 au Ministre de l'Intérieur, le chiffre des cabarets et des débits de boissons alcooliques s'est accru de 20 pour cent dans quatorze mois.

la vente d'un objet par cela seul qu'on peut abuser de cet objet, bien peu de choses devraient être exemptes de la prohibition. Nous répondrons à cela que les boissons alcooliques se trouvent dans une condition exceptionnelle. Les autres biens dont on peut abuser ne détruisent pas, comme l'alcool, les facultés morales, et avec elles la raison et le libre arbitre ; l'homme peut donc, avec sa volonté libre, combattre les désirs immodérés qui le portent à l'abus. Et si, malgré les conseils de la raison, il se laisse aller à cet abus, il est bientôt arrêté par la satiété, par le dégoût ou par l'impuissance. C'est le contraire qui a lieu pour les boissons spiritueuses : leur usage habituel crée un besoin irrésistible qui engendre inévitalement l'abus incurable. On doit donc les traiter comme des substances dangereuses et les frapper de prohibition. Cette mesure est de première nécessité dans l'armée. L'administration de la guerre, qui aura désormais sous sa direction tous les hommes valides de la nation, doit comprendre qu'il est de son devoir d'empêcher que la jeunesse ne rentre dans ses foyers imprégnée d'un poison destructeur du corps et de l'esprit. N'est-il pas déplorable de voir la passion de boire *la goutte* être provoquée en quelque sorte par l'administration! Un sous-officier de dragons nous a affirmé que, pendant la guerre avec la Prusse, on distribuait à chaque homme de son régiment un demi-litre d'eau-de-vie par jour, et qu'après plusieurs mois de ce régime incendiaire il s'estimait heureux d'avoir réussi à vaincre le besoin d'alcool qui commençait déjà à le tourmenter. Combien d'autres, placés dans les mêmes conditions, n'ont pas la force de résister à ce besoin, deviennent dipsomanes et sont perdus pour leur famille et pour la société !

La loi ne devrait permettre ni la conversion en alcool des substances qui peuvent servir à l'alimentation, telles que le blé et la pomme de terre, ni l'introduction en France de l'absinthe, d'un poison qui porte parmi nous l'abâtardissement de la race, la démoralisation et la mort.

L'augmentation de l'impôt sur les boissons est un moyen propre à augmenter les ressources d'un État obéré, mais elle n'empêchera point l'abus de ces boissons. Elle ruinera plus promptement l'ivrogne, elle réduira plus vite sa famille à la misère, mais elle ne servira pas de frein à l'irrésistible passion du dipsomane.

Depuis longtemps les médecins ont jeté le cri d'alarme devant le danger causé par l'alcool. Mais comment le public ajouterait-il foi à leurs avertissements, si la substance qu'ils proclament dangereuse est débitée avec l'autorisation de la loi, alors que la vente des autres poisons est soumise à des règlements de police? Cette exception en faveur de l'alcool ne semble-t-elle pas insinuer que les conseils de la science sont erronés ou exagérés? Et cependant, ils sont d'une rigoureuse exactitude.

Nous insistons particulièrement sur la suppression de la vente au détail des boissons alcooliques, parce que partout où cette mesure a été prise, une diminution considérable dans les crimes et dans les délits s'en est suivie.

En 1852, époque où, dans l'état du Maine (Amérique), les prisons et les dépôts de mendicité étaient si pleins qu'il était question de construire de nouveaux bâtiments pour servir de succursales à ces établissements, la législature de cet État rendit une ordonnance qui défendait, sous des peines sévères, la vente au détail de toute boisson alcoolique. Par suite de cette sage mesure, les crimes, les délits, ainsi que la misère, ont diminué progressivement dans le Maine, et, au bout d'un espace de trois ans, les prisons et les dépôts de mendicité étant presque vides, le gouvernement décida d'en réduire le nombre. A Portland, deux de ces établissements furent alors mis en vente. L'exemple donné par le parlement du Maine a été suivi successivement par les parlements de douze autres États de l'Union, de sorte qu'à cette heure, dans treize États, la vente au détail des boissons alcooliques est prohibée. Un résultat aussi important n'impose-t-il pas à tous les gouvernements sages

le devoir de cette prohibition? Il faut toujours tenir compte de l'imperfection et de la faiblesse de l'homme, et par conséquent éloigner de lui, autant que faire se peut, les causes de perversion et de malheur. A l'appui des vœux que nous exprimons ici, nous citerons les paroles suivantes du Dr Joly : « Ce qui mérite d'être signalé à l'attention des légistes et des moralistes, c'est que partout le chiffre de consommation des spiritueux concorde avec celui des condamnations judiciaires, avec celui des pauvres, des mendiants et des vagabonds, avec celui des ménages dissous, des enfants idiots et scrofuleux, avec celui des épileptiques et des aliénés. »

La suppression de la vente au détail des spiritueux ne fera pas absolument disparaître leur abus : il y aura toujours des individus qui s'enivreront habituellement à leur domicile; mais le nombre en sera fort restreint. Ce n'est pas dans sa maison que l'homme prend l'habitude de boire, car rien ne l'y engage; il en est détourné au contraire par la présence de ses parents, de sa femme, de ses enfants. C'est hors de chez lui, entraîné par l'exemple, par les excitations mutuelles et par les occasions offertes à chaque pas par les débits de liqueurs, qu'il s'habitue à boire.

2° *Moyens à prendre contre les personnes qui abusent des boissons alcooliques.* — Quand l'autorité aura mis obstacle à l'abus des boissons, en défendant leur vente au détail, en engageant les parents et les instituteurs à inspirer aux enfants une profonde horreur contre ce poison du corps et de l'esprit, en répandant dans toutes les classes de la société la connaissance de ses funestes effets, et celle non moins importante que, de toutes les boissons, la meilleure pour l'homme en santé est l'eau pure, l'autorité aura encore à intervenir en faveur des malheureux qui, malgré ces sages précautions, se livrent à l'abus de l'alcool. Cette intervention consistera à prévenir le buveur que s'il continue à troubler sa famille et la société, il sera interné dans un Asile destiné spécialement pour les ivrognes. Cet avertissement,

qui pourra avoir quelque efficacité avant la dipsomanie, n'en aura aucune dès que le besoin maladif et irrésistible aura apparu. L'internement devra alors être opéré jusqu'à guérison complète. Nous adhérons donc à l'opinion de M. Joire, médecin de l'Asile des insensés de l'Omelet, à Lille, qui, considérant l'ivrogne invétéré comme un aliéné qui a perdu sa liberté morale, demande qu'il soit mis dans l'impossibilité de satisfaire son irrésistible passion, et qu'on le considère, non comme un coupable, mais comme un malade dont on espère la guérison. Nous adhérons à cette sage demande dictée par une étude sérieuse des effets de l'alcool, contrairement à l'opinion des médecins qui prétendent que l'abus des liqueurs spiritueuses doit rester sans effet sur la raison et sur la responsabilité, tant qu'il ne s'est pas manifesté de délire confirmé et permanent, attestant un des états pathologiques du cerveau qui produit l'aliénation. Ces médecins ignorent ou oublient, en émettant cette opinion, que la dipsomanie appartient à la forme de la folie qui est caractérisée par l'irrésistibilité du penchant; que la raison humaine réside, non pas dans la faculté de raisonner que conservent les buveurs, et que l'on rencontre intacte chez un grand nombre d'aliénés, mais qu'elle réside dans les facultés instinctives ou morales, que le buveur voit peu à peu s'effacer dans sa conscience; que la liberté morale a pour premier principe le sens moral, qui disparaît chez le buveur, ainsi que les autres facultés morales; que l'alcoolisé privé de la raison et du libre arbitre devient, ainsi que le fou malade, l'esclave des passions, des sentiments pervers qui lui sont naturels ou que la boisson a fait surgir en lui.

L'internement des dipsomanes dans les Asiles n'est point une idée purement théorique; ce moyen est pratiqué depuis une douzaine d'années avec un succès remarquable. Si les Américains, en présence d'une augmentation de crimes, au lieu de construire de nouvelles prisons pour séquestrer les criminels, ainsi que nous l'aurions fait en

France, ont supprimé la vente au détail des boissons alcooliques, ces hommes pratiques, pleins d'initiative et de clairvoyance, ont su aussi établir des Asiles spéciaux pour interner les ivrognes ; et de cette idée féconde ils ont retiré autant d'avantages que de la première. Un négociant qui avait débuté dans la vie par être garçon de ferme et qui a fini par être médecin, Albert Day, animé d'une pitié profonde pour les ivrognes, et inspiré par la croyance qu'avec une assistance bien comprise *on pourrait ramener un grand nombre d'ivrognes à la raison*, a eu l'heureuse idée de fonder un Asile pour ces malheureux, en partant de ce principe essentiellement vrai que : *l'ivrogne est un frère tombé qui ne peut sans aide se remettre sur ses jambes, et qui, avec une aide suffisante, finirait généralement par se relever*. L'expérience confirma sa prévision, et le succès qu'il a obtenu a été si satisfaisant (plus de deux tiers des dipsomanes entrés dans ce premier Asile ont été guéris) que trois autres établissements ont été fondés depuis dans les États de l'Union américaine, pour le même but. A leur entrée dans ces établissements, les ivrognes sont malades et démoralisés. Par le fait de l'abstinence totale des boissons pendant quelques semaines, la santé reparaît ; les mauvais instincts s'évanouissent et les bons renaissent. Peu à peu l'ambition, le sentiment de dignité, la délicatesse, se font sentir ; l'individu devient poli, docile, agréable, de grossier, stupide, entêté et même méchant, qu'il était. L'amélioration physique et morale est très-sensible au bout d'un mois. Dans ces établissements on emploie non-seulement la suppression complète de tout liquide contenant de l'alcool, mais encore un traitement moral, l'excitation des bons sentiments. C'est par des moyens moraux, c'est en s'adressant à l'amour-propre, à l'estime de soi, au sentiment de dignité; c'est par des encouragements sans cesse renouvelés, par la douceur, par les témoignages d'affection, d'intérêt, et jamais par la crainte, par des punitions, par des réprimandes humiliantes, que l'on retient les dipso-

manes dans les Asiles libres et qu'on fait perdre à ces infortunés leur funeste habitude. La guérison n'est radicale que si le dipsomane se prive pour toujours de liquides contenant de l'alcool, et que s'il évite les occasions où il pourrait être tenté de goûter de ces liquides ; car, s'il a le malheur de porter de nouveau le poison à ses lèvres, même plusieurs années après sa guérison, le besoin irrésistible le saisit à l'instant et le fait irrésistiblement tomber dans son ancien vice.

Dans son rapport de 1872, le médecin-directeur de l'Asile de Washington, abordant la question médicale et légale touchant la dipsomanie, résume sa pensée en ces termes : « En ce qui concerne les ivrognes confirmés, je pense que le desideratum de cette époque serait un arrêt public clairement exprimé dans la constitution de l'État, interprété et vigoureusement appliqué par les Cours, statuant que les ivrognes sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres, et qu'ils doivent être soumis légalement à une séquestration prolongée, dans l'intérêt de la société, pour le leur propre, et pour leur réformation ».

Certaines personnes sont d'avis de ne pas admettre des circonstances atténuantes pour les crimes commis en état d'ivresse ; elles considèrent même l'ivresse comme devant être une circonstance aggravante, par la raison que l'homme qui s'enivre a l'idée, disent-elles, de satisfaire un désir criminel, et qu'il s'enivre pour étouffer en lui les remords ou la crainte qui l'arrêteraient. Dans quelques cas, il est vrai que des individus, méditant le crime, ont cherché dans l'excitation alcoolique un moyen de se donner du cœur, d'annihiler quelques craintes et non pas le remords (car l'individu doué de sens moral, susceptible d'éprouver le remords, reculera autant devant l'idée du crime hors de l'état d'ébriété que pendant cet état). Mais de tels cas sont fort rares. Ce qui se voit plus souvent, c'est le cas des malfaiteurs qui, mus par une crainte égoïste, ne veulent pas commettre eux-mêmes le crime qu'ils méditent ; ils enivrent,

sans le prévenir de leurs intentions, tel individu qu'ils savent perdre la raison, *être capable de tout*, une fois alcoolisé ; dans cet état de folie morale, ils lui font exécuter leurs projets. Il ne faut pas prendre le change dans la question du crime pendant l'ivresse : on ne s'enivre pas pour commettre le crime, mais on commet le crime parce que l'aloool a effacé tous les sentiments moraux et les a remplacés par les instincts les plus détestables, parce que l'alcool a rendu l'homme moralement fou.

Troisième indication. *Empêcher directement les crimes qui peuvent être sûrement prévus.* — L'homme qui est dominé et aveuglé par quelques passions violentes, telles que la haine, la jalousie, la vengeance, l'envie, un désir de jouissances matérielles qu'il ne peut obtenir qu'à prix d'agent, ne peut pas, dans certains moments d'excitation, cacher les pensées criminelles qui l'assiégent; il menace ouvertement l'objet de sa passion violente, il parle hautement de ses projets criminels. S'il reste en permanence sous la domination de cette passion; s'il reste en contact avec l'objet de sa haine; si la convoitise l'obsède, ses menaces et ses projets se réaliseront inévitablement tôt ou tard. Pendant quelque temps le passionné peut bien être retenu par quelque crainte égoïste, parce qu'elle est encore plus puissante sur son esprit que ses désirs criminels ; mais il arrivera toujours un moment où les désirs criminels surexcités deviendront plus puissants que la crainte, où ils l'étoufferont même complétement. Alors les menaces, les projets qui ont été maintes fois entendus par le public, s'accompliront sans aucun doute. C'est ce que l'observation démontre tous les jours.

Le devoir d'empêcher l'accomplissement des crimes énoncés d'avance par les passionnés incombe à toute personne qui a connaissance des menaces itérativement proférées, des projets criminels annoncés d'avance. Mais pour que le public comprenne ce devoir et s'en acquitte, il faut qu'il sache bien que la passionné, dans l'état d'aveuglement moral où

il se trouve, ne possède ni la raison, ni la liberté morales; que l'état de folie dans lequel il se trouve est des plus dangereux possible; que ce passionné a besoin d'être empêché de devenir criminel par les gens sensés, et que la personne menacée se trouve dans un péril certain dont on ne peut la sauver qu'en éloignant d'elle le passionné. Il faut que le public sache que l'internement momentané ou l'éloignement obligé, nécessaires pour obtenir la guérison d'un tel état moral, ne porte aucune atteinte à la dignité du passionné dangereux. Celui-ci, une fois placé dans un Asile, ou bien forcément éloigné de la personne qu'il menace, doit être amené à un état de calme moral, et, pour atteindre ce but, on s'adressera à ses bons sentiments, au moyen desquels, étant éclairé à l'égard de sa passion, il pourra la combattre. Il ne devrait être rendu, dans tous les cas, que complétement apaisé, et après une réconciliation habilement ménagée avec la personne objet de sa haine. Ce moyen rationnel ne guérira pas, il est vrai, tous les passionnés violents qui restent en permanence absorbés par leur passion, car chez plusieurs les sentiments moraux qui pourraient les éclairer et faire luire la raison dans leur esprit sont naturellement trop faibles ou font tout à fait défaut; mais ce moyen en guérira un grand nombre. Dans tous les cas, il est le seul qui puisse produire cet heureux résultat.

La séquestration des passionnés en permanence qui menacent, et des ivrognes dipsomanes, résonnera peut-être mal aux oreilles de beaucoup de personnes, à une époque où l'on prêche une croisade contre la séquestration des aliénés. Cependant, si l'on veut bien ne pas s'abuser, ne pas redouter la vérité, on verra que, pour éviter un malheur irréparable, la séquestration préventive est nécessaire. Il vaut mieux, en effet, séparer de la société des hommes menaçants avant le crime qu'ils méditent, qu'après. Ce moyen, le seul rationnel à employer envers ces fous, plus dangereux que ceux que l'on enferme parce qu'ils sont malades, ne doit pas être considéré comme un mal, puisque par lui on peut

obtenir la guérison morale du passionné, puisque par lui on sauvegarde l'intérêt de la société gravement compromis dans l'un de ses membres menacé de mort. Cette séquestration préventive ne porte point atteinte au principe éminemment respectable de la liberté individuelle, puisqu'elle n'est invoquée que contre des individus très-dangereux, privés de raison et de liberté morales. Ce serait une erreur de croire que la séquestration des passionnés violents qui menacent à plusieurs reprises augmenterait le nombre des détenus, puisque ces passionnés sont toujours séquestrés plus tard. Si les législateurs refusaient d'adopter cette sage mesure préventive, sous prétexte du respect dû à la liberté individuelle, c'est parce qu'ils préféreraient respecter cette liberté chez certains fous démontrés dangereux par la science, plutôt que de préserver d'une mort certaine les personnes menacées. Sur les législateurs retomberait alors la responsabilité des crimes qu'ils n'auraient pas jugé à propos d'empêcher. Que l'on veuille bien étudier les comptes-rendus des procès criminels, et c'est avec un étonnement mêlé d'effroi que l'on constatera le nombre prodigieux de crimes commis qui ont été annoncés d'avance de diverses manières par leurs auteurs, mais surtout par des menaces réitérées. Eh bien ! tous ces crimes pourront être évités lorsque l'on connaîtra l'état psychique des criminels. En voyant tout le parti que l'on pourrait tirer de cette branche nouvelle de connaissances que nous avons introduite depuis sept ans dans la science, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer de nouveau nos regrets que pas une voix ne se soit élevée en France pour engager les savants à contrôler et à poursuivre les recherches que nous avons exposées dans notre *Psychologie naturelle*[1].

Les personnes menacées comprennent fort bien le danger

---

[1] Le document publié par le Dr Hurel, médecin de la prison de Gaillon, document que nous avons rapporté plus haut, est le seul, croyons-nous, dans lequel on se soit spécialement occupé de l'état psychique des criminels.

qu'elles courent, elles en sont terrifiées et elles déplorent leur malheureux sort, convaincues qu'elles sont de ne pouvoir échapper à la mort. Quand leur crainte est par trop vive, elles se réfugient dans un lieu éloigné, ce qui ne fait que retarder leur supplice, ou bien elles prennent les devants sur la personne qui les menace, elles la tuent pour n'être pas tuées. On a vu une femme qui, ne trouvant pas de lieu assez sûr pour échapper aux menaces de son mari, s'est réfugiée, affolée de terreur, dans une prison en assassinant un de ses enfants. Voilà jusqu'où peut aller le bouleversement moral provoqué par les menaces.

La demande en séparation de corps, que font de malheureuses femmes maltraitées et menacées de mort par leur mari moralement fou, soit par des vices naturels de caractère, soit par le fait de l'ivrognerie, est pour elles pleine de dangers. Le tourmenteur se résigne difficilement à la privation de la victime sur laquelle il peut satisfaire les impulsions cruelles de sa folie morale, car la faire souffrir est devenu pour lui un besoin impérieux. Aussi, c'est principalement lorsque la femme, à bout de patience, s'enfuit du domicile conjugal, ou lorsqu'elle obtient la séparation légale, ou même lorsqu'elle manifeste seulement l'intention de se soustraire aux tourments de la vie en commun, qu'elle devient la victime de son mari par l'assassinat. Cette circonstance nous a été révélée par de nombreuses observations. Il est donc nécessaire de séquestrer le bourreau avant qu'il sache même que sa victime a l'intention de lui échapper ; il ne faut pas compter sur la séparation de corps pour soustraire la femme au danger qui la menace.

En considérant le passionné aveuglé et menaçant comme libre et raisonnable, on cherche à lui faire sentir la perversité de sa conduite par des récriminations indignées et violentes; souvent même on oppose des menaces à celles qu'il profère, on l'excite davantage, on le met en fureur, on le rend plus promptement dangereux. Quand on connaîtra l'état psychique dans lequel se trouve le passionné

qui menace, quand on considérera cet homme comme un fou dangereux, digne cependant de pitié, on ne sera plus froissé par ses injures, on ne songera qu'aux moyens de le calmer et de le mettre dans l'impossibilité de nuire.

2° Du traitement moral palliatif et curatif auquel il convient de soumettre les criminels et les délinquants.

Les criminels, étant affectés d'une anomalie morale dangereuse, doivent être séparés de la société, afin d'être soumis à un traitement moral dont le but est de modifier cette anomalie qui leur a permis de commettre des actes éminemment repoussants à tout homme moral. Cette séquestration ne doit pas plus être une punition que la séquestration des fous malades qui sont dangereux : elle doit être envisagée comme un moyen nécessaire pour obtenir une modification morale; aussi la longueur de cette séquestration ne saurait être fixée d'avance, devant durer tant que l'amélioration désirée n'aura pas été obtenue. Ainsi l'exigent l'intérêt de la société et celui du criminel. Ces considérations nous portent à penser que le titre qu'il conviendrait le mieux de donner à l'établissement institué par ce mode de traitement serait celui de : Asile pénitentiaire. — Les conditions générales dans lesquelles le criminel doit se trouver dans cet Asile se résument dans les trois suivantes: 1° *Ne pas laisser communiquer isolément entre eux ces êtres pervers et moralement incomplets*; 2° *Ne pas non plus les laisser seuls avec eux-mêmes, car ils ne possèdent dans leur conscience aucun moyen d'amendement*; 3° *Les tenir en contact continuel avec des personnes morales chargées de les surveiller, d'étudier leur nature instinctive, d'imprimer à celle-ci et à leurs pensées une bonne direction, de leur inculquer des idées d'ordre et de leur donner le goût et l'habitude du travail.* Il ne faut pas rêver l'impossible à l'égard des criminels, et surtout à l'égard des grands criminels. Tout ce qu'on peut espérer

d'obtenir d'eux, c'est de faire naître dans leur esprit le désir de ne plus faire le mal, par des sentiments qui ne seront jamais très-élevés, c'est de leur faire aimer et adopter une vie laborieuse.

La troisième indication, qui consiste à tenir les criminels continuellement en contact avec des personnes capables d'imprimer une bonne direction aux pensées de ces êtres moralement incomplets, paraît difficile de prime abord à mettre en pratique. Elle est cependant en pleine activité dans des établissements affectés à de jeunes détenus. Ces jeunes gens y sont divisés par des groupes composés d'un certain nombre d'individus d'autant plus restreint que l'anomalie morale de ces individus (perversité active et insensibilité morale) est plus grande. A la tête de chaque groupe est attaché un surveillant qui ne quitte point les jeunes gens placés sous sa direction et qui ne les laisse jamais seuls entre eux. De cette manière, bien qu'ils vivent en commun, ils ne sont point influencés par le contact des uns avec les autres, ils jouissent des avantages qu'ils peuvent retirer de la société de leurs semblables, sans en éprouver les inconvénients.

Appliqué aux adultes, ce régime devrait subir quelques modifications : il faudrait, par exemple, que les groupes fussent composés d'un moins grand nombre d'individus que chez les enfants. Au lieu de rassembler les plus pervers dans des groupes particuliers, il serait nécessaire de les isoler les uns des autres en les disséminant dans des groupes de détenus les plus avancés vers le bien, les plus proches de la délivrance, les moins susceptibles d'être influencés par le contact de cet élément corrompu. Les groupes devant être composés d'un nombre d'autant plus grand de détenus que ceux-ci sont plus près de la libération, le pervers installé parmi eux serait entouré d'un personnel imposant, capable de le contenir s'il tentait une évasion ou quelque acte criminel.

Le surveillant n'a point à remplir ici le rôle banal de

geôlier ; son noble emploi exige de l'intelligence et un apprentissage. Il doit d'abord s'attirer la confiance et l'affection du criminel par des paroles qui prouveront à celui-ci l'intérêt qu'on lui porte; reconnaissant alors dans son supérieur un homme de cœur qui se dévoue à lui, il cherchera volontiers à lui obéir et à le contenter. Outre la confiance et l'affection, le surveillant doit inspirer le respect. Si ses rapports avec les criminels sont bienveillants, ils doivent être sans familiarité, et toujours ceux de supérieur à inférieur. Quand le surveillant aura inspiré à son subordonné de l'affection, de la confiance et du respect, il sera dans les meilleures conditions pour atteindre son but ; il sera bien plus facilement obéi au moyen de ces sentiments, qu'en excitant dans le cœur du détenu la haine et la crainte par les procédés rigoureux et les punitions. Si une antipathie bizarre ou motivée inspirait au criminel de l'aversion pour son surveillant, celui-ci devrait être changé au plus tôt, car il n'aurait aucune influence pour obtenir l'amélioration morale désirée.

Bien que la culture des facultés intellectuelles par l'instruction soit excellente en elle-même, ce n'est point à ces facultés qu'il faut s'adresser pour amender le criminel ; ce n'est point par le raisonnement, par la logique, par une instruction scientifique, qu'on peut atteindre ce but : c'est en excitant dans son cœur, et les bons sentiments qui seuls peuvent inspirer des désirs moraux, et l'amour du travail.

Pendant que le surveillant cherche à s'attirer l'amitié, la confiance et le respect du détenu, il doit donc étudier les facultés instinctives de celui-ci, soit dans ses antécédents, soit dans des conversations intimes, soit dans les différentes épreuves auxquelles il le soumettra, sans qu'il s'en doute. Il devra toucher successivement toutes les notes du clavier moral pour connaître celles qui résonnent dans l'âme du détenu et celles qui restent muettes. Cet emploi de la force morale exige plus de soins et de sollicitude sans doute que l'emploi de la force brutale actuellement en vigueur. Cette

circonstance, à une époque où en France les employés de tous les rangs aspirent à émarger, en se donnant le moins de peine possible, ainsi que le dit M. Baudrillard, sera un grand obstacle au progrès pénitentiaire, que nous appelons de tous nos vœux.

Relativement au traitement moral, les sentiments peuvent être divisés en trois catégories. La première renferme le sens moral, ce sentiment supérieur qui donne la conscience du bien et du mal, qui inspire une répulsion pour le mal parce qu'il est le mal, et qui fait sentir le devoir de le repousser. Le sens moral serait sans contredit le sentiment le plus puissant pour empêcher le crime, comme lui étant le plus directement opposé ; aussi, par cette raison, ne doit-on pas s'attendre à le rencontrer chez les criminels, et l'étude de leur état moral nous a démontré qu'il n'est point manifesté dans leur esprit. Ce n'est donc point sur ce sentiment qu'il est permis de compter. Les rares individus qui, doués de sens moral, commettent un crime dans un moment où une passion violente les envahit et les absorbe, n'ont pas besoin que l'on excite en eux ce sentiment, car son froissement violent par l'acte pervers produit le remords, peine morale qui engage ces individus à se prémunir contre un nouvel envahissement de leur esprit par la passion.

Les sentiments auxquels on devra s'adresser chez le criminel appartiennent à la seconde catégorie ; ils portent au bien, non par devoir, mais par le plaisir seul que fait éprouver leur satisfaction; et ils éloignent du mal, non par devoir, mais à cause de la peine que cause leur froissement. C'est à ces bons sentiments à satisfaction égoïste, et principalement à ceux que l'on aura reconnus être les plus puissants dans le cœur de chaque criminel, que l'on devra s'adresser de prime abord. Les principaux éléments moraux de cette catégorie sont les suivants.

1° *Le sentiment religieux.* — Lorsque ce sentiment anime le criminel, on en tirera parti en apprenant à cet homme que les préceptes moraux qui lui sont enseignés sont spé-

cialement commandés par Dieu, en qui il a confiance, et qu'en commettant le mal c'est à Dieu lui-même qu'il désobéit. C'est bien ainsi que s'y prennent les ministres des cultes quand ils enseignent la morale ; mais il est une circonstance qui annihile, chez beaucoup de criminels animés du sentiment religieux, le bon effet que pourraient produire les préceptes moraux commandés par les ministres de la religion : c'est le pardon promis au repentir. Le criminel ne pouvant pas éprouver le remords moral et le vrai repentir, parce qu'il ne possède pas le sentiment qui le donne, croit que ce repentir consiste dans la récitation des actes de contrition ; et, lorsqu'il les a prononcés des lèvres, soit seul, soit dans un confessionnal, il se croit déchargé de son bagage criminel. Par ce motif, le sentiment religieux est tout à fait inefficace chez cet homme pour l'empêcher de retomber dans le crime, si bien que l'on rencontre assez souvent la vie la plus criminelle alliée aux croyances dogmatiques les plus sincères et aux pratiques religieuses les plus suivies. Il serait donc à désirer que les ministres des cultes imposassent pour condition du pardon divin, non des paroles de contrition, mais l'amendement, un changement dans la conduite, qui donnent seuls la preuve de la bonne volonté, de la sincérité dans les résolutions, d'une amélioration réelle. Le matérialisme et l'athéisme, que cherchent à répandre certains savants, sont un véritable danger. En étouffant le sentiment religieux chez le peuple, ils suppriment une des forces morales les plus puissantes qui lui permettent de lutter contre ses mauvais penchants. Ces savants ont d'autant plus tort de saper ainsi un des plus solides fondements de la morale et du principe d'autorité, sans lequel il n'y a pas de société régulière possible, que, si l'on ne peut pas démontrer scientifiquement l'existence de Dieu et l'existence de l'âme, *vérités morales* basées sur nos sentiments les plus puissants et les plus élevés, on ne peut pas non plus démontrer scientifiquement que ces vérités ne sont pas. Ces savants, doués de sens moral et éprouvant

contre les actes immoraux une réprobation morale qui leur permettrait de lutter avec avantage contre des désirs criminels, s'ils en éprouvaient, commettent l'erreur psychologique si répandue de croire que tout homme est moralement conformé comme soi ; et, de ce qu'ils sentent que le sentiment religieux leur est inutile pour combattre leurs mauvais penchants, ils décident que ce sentiment est inutile pour tout le monde. Mais il est bien loin d'en être ainsi. Les idées religieuses, disent ces savants, sont un produit purement imaginaire qui n'est plus acceptable à l'époque scientifique actuelle. Nous voulons bien admettre la part que l'imagination, guidée par de nobles facultés instinctives : le respect, la vénération, l'espérance, une crainte salutaire et le merveilleux, peut avoir dans l'invention des idées religieuses ; mais l'imagination si bien dirigée ne peut-elle pas rencontrer des vérités ? Pourquoi repousser les produits de cette belle faculté qui fait partie intégrante de la vie psychique de l'homme, alors que ces produits offrent un point d'appui à la morale ? Et combien de fois n'arrive-t-il pas à ces mêmes hommes, qui décrient les produits de l'imagination dans les idées religieuses, d'introduire des conceptions purement imaginaires dans des questions scientifiques et de qualifier ces conceptions de positives, parce qu'elles s'harmonisent avec leurs idées préconçues et plaident en leur faveur ? Imagination pour imagination, dirons-nous à ces personnages, mieux vaut encore celle qui, renfermée dans les limites de la raison, doit concourir à la moralisation des masses, que celle qui crée des encombrements dont la vraie science aura plus tard à se débarrasser.

2° *Les affections de famille.*— On tirera parti de ces affections chez le détenu, en lui rappelant souvent les souvenirs qui peuvent les exciter, en faisant naître dans son cœur le regret d'être séparé des siens, et en faisant luire à ses yeux l'espérance de les revoir lorsqu'il aura donné des preuves de son amendement par une vie sage et laborieuse. On lui fera comprendre que les actes immoraux ne peuvent que

l'humilier devant sa famille, détourner de lui le respect et l'affection; que les fautes, quoique personnelles, rejaillissent toujours désavantageusement sur les parents du criminel et leur portent un grave préjudice. On fixera son attention sur le trouble qu'il a porté dans les familles par les crimes qu'il a commis. Les affections manquent rarement en totalité chez l'homme, il s'en rencontre presque toujours quelqu'une, et c'est à celles dont on aura reconnu la présence dans son cœur, que l'on devra s'adresser.

3° *La crainte.*— Puisque en principe nous répudions les châtiments, nous ne proposons pas d'exciter la crainte de les subir, crainte reconnue du reste comme étant d'autant plus inutile que la perversité et l'insensibilité morales de l'individu sont plus grandes, c'est-à-dire que l'individu est plus capable de commettre de grands crimes. En fait de craintes, on ne devra exploiter chez le criminel que celle de désobliger ceux qui se dévouent pour faire de lui un homme régénéré. Le vrai moyen de faire naître cette crainte si salutaire est de manifester constamment au détenu la plus grande bienveillance. On devra cependant lui inspirer la crainte d'une prolongation de traitement et celle des peines nécessaires, dans de certaines limites, pour le maintien de la discipline.

4° *L'espérance.* — Le détenu doit connaître le but de sa détention, afin qu'il y vise lui-même ; il doit savoir qu'il subit, non pas précisément une punition dont le but est une souffrance, mais un traitement moral qui doit le rendre apte à vivre honorablement dans la société, qui lui donne l'habitude et le goût d'une vie régulière et laborieuse, qui lui inspire du respect pour lui-même et pour ses semblables dans leur vie et dans leurs propriétés; toutes choses qu'il comprendra être exigibles par la société, car, s'il n'a pas le sentiment moral du bien et du mal, il a le sentiment de l'intérêt personnel, qui lui fera comprendre que si l'on fait aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on fît à soi-même, la société doit s'y opposer pour sauvegarder son

propre intérêt. Le détenu doit savoir encore qu'après avoir donné des marques non équivoques de son amélioration morale contrôlée par des épreuves, sa captivité sera moins pénible, et qu'enfin il sera libéré. On fera résonner sans cesse dans son cœur le doux nom de l'espérance. Mais il doit savoir aussi que l'on se tient en garde contre l'hypocrisie, qui reculerait sa libération, et que les récidives, très-sévèrement notées, l'exposeraient à une détention fort longue. Par l'espérance, le détenu est vivement encouragé à se bien conduire, à se livrer au travail, à chercher son existence dans ce moyen honorable. Cet encouragement fait complétement défaut dans le traitement par les punitions à temps fixe.

5° *L'amour-propre, la dignité personnelle, l'estime de soi.* — Bien peu d'hommes sont dépourvus d'amour-propre; seulement chacun, selon la nature de ses autres sentiments, place la satisfaction de son amour-propre dans tels ou tels actes et même dans les actes les plus opposés. Il faut donc imprimer à ce principe instinctif une direction morale, faire comprendre au détenu que les actes pervers le déconsidèrent, l'abaissent, le relèguent dans la lie de l'humanité, et qu'il est de son honneur et de son intérêt de sortir au plus tôt de cette classe déconsidérée. Au lieu de le traiter avec mépris, on doit exciter le plus possible dans son cœur le sentiment de dignité, le relever à ses propres yeux et le flatter dans chaque acte de bonne volonté de sa part. On doit le respecter en toute occasion, même en le punissant; rien ne lui inspirera mieux le respect qu'il doit à ses semblables. Au lieu qu'il en soit ainsi, on le traite avec le plus profond mépris, on lui enlève même jusqu'à son nom, on lui fait oublier qu'il appartient à une famille, on l'assimile à la brute, on ne le désigne plus que par un numéro !!! Ne dirait-on pas, quand on songe à la manière dont on a traité jusqu'à ce jour les criminels, que l'on s'est ingénié à mettre en usage tout ce qui pouvait les rendre pires, ou tout au moins ce qui devait empêcher leur amélioration; et n'est-

il pas déplorable que l'on persiste par routine dans cette voie dangereuse, malgré les enseignements de l'expérience et de la science, qui condamnent également cette voie ? En toute circonstance, il est vrai, l'homme débute par des erreurs, et c'est de ce point de départ qu'il s'élève peu à peu jusqu'à la vérité par l'étude de la nature. Mais la vérité, ne s'imposant qu'après avoir combattu et détrôné l'erreur, est toujours latente à se faire reconnaître et accepter.

Les détenus devront être excités entre eux à se bien conduire, par l'émulation, au moyen de tableaux d'honneur et de prix semestriels institués pour chaque genre de bien vers lequel on les dirige. Les plus méritants devraient recevoir les félicitations de personnages d'un rang élevé qui auraient la charité de les visiter de temps en temps. Les faits qui suivent prouveront que les bons procédés, que les marques de confiance et de distinction données au criminel, sont plus efficaces pour l'engager à se bien conduire que les moyens rigoureux. « Un assassin condamné à mort, raconte Ferrus, s'était toujours fait remarquer par la bizarrerie et la violence de son caractère. Peu de temps après sa condamnation, il est pris d'un accès d'aliénation mentale. Il guérit de sa folie. Sa peine fut commuée en détention perpétuelle. Mais son caractère reste ce qu'il était auparavant : indocile, déraisonnable à l'excès, bizarre, colère, très-entreprenant. Lorsqu'il est dans ses moments de colère, il éprouve des spasmes au larynx, sa voix devient couverte, son regard est fixe, ses pupilles sont contractées. Dans les premiers jours de sa détention, il est si violent qu'il passe presque tout son temps dans les cachots. Les plus rigoureux traitements étant restés sans effet, on essaye de confier à cet homme une part de la surveillance des autres condamnés, et, par un revirement inespéré, le condamné indisciplinable se transforme aussitôt en surveillant intelligent et soumis. » La confiance calma son moral irritable, tandis que les châtiments n'avaient fait qu'exciter en lui les plus mauvaises passions. La confiance flattant l'amour-propre

des détenus, ceux-ci tiendront à la mériter par une bonne conduite ; ils se garderont bien de tromper cette confiance qui les relève à leurs propres yeux et aux yeux d'autrui. L'homme est d'autant plus impressionné par les procédés flatteurs, qu'il se trouve dans une position plus infime. « L'ignominie a soif de considération [1]. » C'est pourquoi les criminels et les filles publiques, d'après l'observation de Parent-Duchatelet, sont très sensibles aux marques de déférence qu'on leur témoigne. Par ce motif, nous regardons les fonctions de surveillant données aux détenus améliorés et intelligents, comme très-favorables pour achever leur guérison morale dans la dernière période de leur traitement.

6° *Exciter l'amour du travail.* — La plupart des criminels sont affectés d'une grave anomalie morale caractérisée par une aversion profonde pour le travail, et par conséquent pour la vie régulière. Mener une existence vagabonde, paresseuse, de cabaret ; chercher les moyens de vivre dans des aventures criminelles vers lesquelles, malgré les périls qu'elles présentent, les portent l'extravagance, la bizarrerie de leurs instincts, tels sont les goûts dépravés qu'il faut modifier à tout prix chez les criminels. Modifier des goûts qui représentent la nature instinctive de ces êtres si malheureusement conformés, n'est point une chose facile. Ce n'est qu'en rendant attrayant le travail, qui doit être obligatoire dans les pénitenciers, que l'on peut parvenir à ce résultat ; et le travail ne sera attrayant, ne deviendra pour le criminel préférable au crime, que si ce travail est de son choix au lieu d'être un travail quelconque, que s'il est surtout convenablement rémunérateur. Pour que le criminel puisse en arriver à aimer le travail, qu'il déteste, à s'y attacher par goût, il faut en effet que ce travail soit lucratif, qu'il procure à celui qui y est soumis les moyens de subvenir à son existence future, et de se procurer les plaisirs

---

[1] Victor Hugo ; *Les Misérables*.

honnêtes dans le genre de vie que l'on cherche à lui faire adopter. Si cet homme sort de l'établissement où il est placé sans avoir un état d'où il puisse tirer ses moyens d'existence, il retombera inévitablement dans le désordre, car, en définitive, il faut qu'il vive ; ses anciens goûts, qui ne sont qu'assoupis par une habitude nouvelle, mais qui n'ont point été anéantis, ne manqueront pas de surgir de nouveau sous l'influence de la cause excitante qui se présentera : le besoin. N'est-ce pas le comble de l'absurdité que de préconiser, pour aggraver le châtiment, l'encellulement avec privation du travail ; ou encore que, sous prétexte de la concurrence que les prisonniers font dans les prisons à l'ouvrier honnête, on les astreigne à un travail machinal, stupide et repoussant, d'où ils ne pourront jamais tirer leurs moyens d'existence après leur libération ? Voilà un homme que la nature a cruellement maltraité en lui donnant des instincts tout à fait anomaux et en le privant des sentiments moraux, principes générateurs de la raison et de la liberté morales; et cet état d'infirmité morale, qu'il doit à un organisme malheureux, serait un motif pour ne pas lui venir en aide, pour ne pas lui faciliter les moyens de pallier son infirmité morale ! Non, loin de là. Plus cet homme est malheureusement conformé, plus nous devons le secourir, autant dans l'intérêt de la société que dans le sien. Suivons en cela la parabole éminemment psychologique du Bon Pasteur. Vous voulez dans votre intérêt, dirons-nous à la société, que la brebis égarée rentre au bercail : facilitez-lui en donc les moyens ; ne semez pas de peines inutiles et de dégoûts la route qui y conduit et que vous voudriez lui voir prendre ; donnez-lui la possibilité, une fois libéré, de vivre convenablement sans qu'il soit tenté de recourir à ses anciens moyens d'existence. Tout cela est fort simple et fort naturel. Mais ce n'est pas tout que de donner au criminel un travail attrayant et lucratif; pour le mettre dorénavant à l'abri de sa malheureuse nature instinctive, il faut encore que, par ce travail longtemps continué dans le pénitencier, le crimi-

nel prenne l'habitude sérieuse de ce genre de vie, nouveau pour lui, et qu'il en vienne à le préférer à celui qu'il aimait jadis. Si le travail est un élément essentiellement moralisateur, c'est à cause de l'heureuse modification qu'il imprime aux goûts, aux penchants, aux habitudes des criminels; c'est aussi parce que le temps employé jadis à préméditer et à accomplir le mal est consacré à une occupation sérieuse, d'où l'individu peut tirer honnêtement et régulièrement ses moyens d'existence.

Tels sont les procédés moraux par lesquels on peut espérer de modifier les manifestations instinctives et les habitudes des criminels, et de prévenir les récidives.

Plus un détenu est susceptible d'éprouver les divers sentiments moraux que nous venons de passer en revue, plus on aura de la facilité à lui faire adopter une vie régulière. Mais pour réussir il faut étudier chaque détenu, afin de connaître sa nature instinctive. Adopter des procédés moraux identiques pour améliorer des êtres dont les anomalies morales sont fort différentes, et chez lesquels les sentiments absents sont loin d'être les mêmes chez tous, est aussi irrationnel que d'employer le même remède pour guérir toutes les maladies du corps.

Si nous descendons l'échelle des infirmités morales, nous trouvons des criminels aussi privés des sentiments de cette seconde catégorie que de sens moral. Faut-il désespérer de ces idiots en moralité; faut il les considérer comme absolument incurables ? Non : il est encore possible, nous ne dirons pas de les moraliser, mais de leur faire adopter une vie régulière et laborieuse. Ce moyen est de les prendre et de les diriger par les sentiments de la troisième catégorie, par l'intérêt matériel, le bien-être physique, les sentiments égoïstes les moins élevés. Ferrus avait apprécié avec une grande justesse l'état psychique anomal des criminels, lorsqu'il dit que : la morale philosophique est au-dessus de leur portée, que la morale chrétienne est presque toujours impuissante contre leurs instincts grossiers et pervers, et que

ce n'est qu'en parlant à leur intérêt qu'on peut espérer de les ramener au bien. On fera donc comprendre à ces disgraciés de la nature que le crime conduit à une vie de misère, d'abjection et de souci ; que s'ils continuent à se mal conduire et à montrer peu d'ardeur pour le travail, on sera obligé de les maintenir indéfiniment dans des Asiles où la vie est dure, pleine de privations, et qu'en se conduisant avec sagesse, en travaillant avec zèle, en prouvant qu'ils sont capables de se conduire régulièrement et de gagner leur vie, ils seront rendus à la vie privée, et qu'ils pourront jouir des agréments qu'elle procure.

Les sentiments égoïstes sont, plus souvent qu'on ne le pense, la cause de la régularité dans la conduite. Les *Maximes* de Larochefoucauld ne sont que trop souvent des vérités. L'homme qui n'est animé que des sentiments égoïstes ne doit-il pas souvent à des sentiments pervers, antagonistes d'autres sentiments pervers, de ne pas commettre le mal ? L'avarice sordide, par exemple, n'empêche-t-elle pas celui qu'elle domine de se livrer à des passions qui ne peuvent se satisfaire qu'à prix d'argent?

L'idée d'appliquer un traitement moral à l'anomalie morale qui produit le crime est loin de nous appartenir et d'être purement théorique. Dans ces derniers temps, l'expérience tentée par des hommes de cœur et de génie a sanctionné cette idée de la manière la plus éclatante, malgré les entraves apportées par tant d'intérêts attachés à l'immobilité et malgré la routine, dont les causes ont été si bien indiquées par M. Baudrillard. Cependant les bases sur lesquelles repose ce traitement remontent à une époque bien plus reculée, car ces bases sont celles de l'éducation morale.

L'application de ce traitement aux criminels n'a été faite d'une manière complète que dans les établissements pénitenciers destinés aux jeunes détenus, et principalement à l'établissement de Mettray, situé près de Tours. Beaucoup de personnes n'ont cependant aperçu dans le système de

moralisation si habilement employé dans ce pénitencier, que le travail agricole auquel sont soumis les jeunes détenus; et, comme ce système de moralisation a donné des résultats on ne peut plus heureux, on s'est imaginé qu'il suffirait de faire travailler les jeunes gens en plein air, de les livrer à la culture des champs, pour les améliorer moralement. Cette erreur est fort répandue; elle est commise même par des directeurs de pénitenciers, par des magistrats et par bien d'autres personnes encore. Le travail des champs, sans la culture des sentiments moraux, donne d'aussi mauvais résultats que le régime actuel des prisons, ainsi que l'a démontré la catastrophe du pénitencier agricole de l'Ile-du-Levant. D'autres personnes plus avisées ont parfaitement compris que le travail agricole était tout à fait secondaire, et que la cause de l'amélioration morale obtenue à Mettray résidait tout entière dans les procédés moraux employés, dans l'excitation des bons sentiments et dans l'apaisement des mauvaises passions. Parmi ces personnes clairvoyantes, on doit citer Ferrus. Son appréciation du système mis en pratique dans ce pénitencier est si juste, elle donne une idée si vraie de ce que doit être un traitement moral, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici ce document précieux. « La colonie de Mettray, dit-il [1], est formée de jeunes gens qui ont laissé percer de bonne heure des signes de perversion dans leurs sentiments. Les laisser en liberté, prisonniers sur parole et livrés à un travail exécuté librement dans les champs ; leur apprendre à devenir meilleurs en leur apprenant à se rendre utiles ; diviser les détenus par tribu *et par famille*; obtenir par ce fractionnement restreint les avantages de l'action individuelle, et, par la réunion générale, l'active émulation d'un grand concours; faire surgir la *régénération morale* et le perfectionnement physique des détenus, de leur condamnation même : tel est le

[1] *Des prisonniers et des prisons*, pag. 192.

but de cette fondation importante. Cette œuvre, considérée d'abord comme impraticable, s'est trouvée matériellement accomplie et moralement réalisée.

» La création de Mettray, tant par les résultats obtenus que par les idées pratiques qu'elle a mises en circulation, a déjà réalisé une importante amélioration pénitentiaire ; et si cet établissement n'a pas conquis partout les encouragements et les éloges, c'est que l'idée fondamentale n'a pas été suffisamment appréciée et que tout le monde n'en a pu saisir l'admirable mécanisme. En effet, les fondateurs de cette colonie semblent avoir, au début de leur entreprise, déguisé leur pensée la plus intime, dissimulé leur véritable but. *Ils ont voulu résoudre un grand problème psychologique*, sans s'exposer pourtant à jouer le rôle de philanthropes crédules rêvant l'impossible, *en supposant des germes de bien là où ils n'existaient pas*. Ils n'ont pas tout d'abord osé dire : Nous entreprenons d'initier aux sentiments d'honnêteté, de devoir et d'affection, de petits vauriens considérés jusqu'à ce jour comme incurables et que la société séquestrait. Ils se sont bornés à témoigner le désir d'en faire des agriculteurs, tâche que le succès du reste a couronnée. Ils comptaient toutefois aller beaucoup plus loin, et en faire des hommes honnêtes, aptes à prendre rang, suivant leurs aptitudes diverses, parmi les gens de bien de toutes les conditions. Les résultats sont tous en leur faveur. Pour les obtenir, les fondateurs de cette colonie se sont surtout appliqués à inculquer aux jeunes détenus des notions de morale pratique et de sociabilité. Ce n'est dès lors, à Mettray, ni le sentiment religieux qui domine l'enseignement, ni même l'intelligence que l'on cultive avec le plus de soin. L'enseignement intellectuel est faible, l'enseignement religieux secondaire ; *ce qu'on s'applique à y développer, ce sont les sentiments du juste, de l'amour de la famille, les affections.*» Ajoutons que l'on y développe, également avec soin, le sentiment de l'honneur, de la dignité personnelle, de l'estime de soi, et que l'on ne veut rien y devoir à la crainte.

C'est encore à l'intelligente initiative d'hommes dévoués que l'on doit l'application du traitement moral aux criminels adultes pour guérir ou pour atténuer leur anomalie morale. Une tentative de ce genre a été faite par M. Félix Despine, actuellement sous-préfet à Albertville (Savoie), alors qu'il dirigeait, sous le gouvernement sarde, le pénitencier de cette même cité. Dans un Mémoire qu'il a publié sur: *Le mode de traitement à adopter vis-à-vis des détenus dans les maisons pénitentiaires*, se trouvent consignées les véritables bases du traitement moral qu'il convient d'appliquer aux criminels, et les résultats pratiques obtenus par ce traitement. Aussi nous permettrons-nous de citer les pages les plus intéressantes de ce Mémoire.

«Doit-on adopter en plein le système d'Auburn, dit-il, sa sévérité excessive, son silence rigoureux, ses châtiments permanents? Je ne le pense pas. — Ces rigueurs outrées présentent les plus sérieux inconvénients; elles créent une impossibilité presque absolue d'amélioration vraie. En effet, avec ce système, le détenu, s'il ne veut mourir à la peine, est contraint de se couvrir d'un voile hypocrite pour éviter les châtiments dont on l'accable; puis il s'irrite contre la société, qui, pour le corriger, le tue; il s'irrite contre les lois qu'il appelle tyranniques, contre les hommes chargés de l'exécution de ces lois, qu'il regarde comme des bourreaux: et aux désirs d'ignobles jouissances s'ajoute la haine des hommes et des lois. Or, en présence de pareils éléments démoralisateurs, quelle espérance peut-on conserver?

»Quelle règle suivre pour arriver à l'amélioration morale des hommes que la société châtie, mais que tout en châtiant elle doit s'efforcer de ramener au bien?

»Cette règle, la voici telle que je me la suis posée en 1852, lorsque je fus appelé à organiser à sa création la maison pénitentiaire d'Albertville, et telle que je l'ai suivie avec quelques bons résultats pendant les trois années que cet établissement est resté sous ma direction.

»Relever les détenus à leurs propres yeux, leur faire com-

prendre que, pour être incarcérés et flétris par la justice, ils n'en sont pas moins susceptibles de recouvrer l'estime du monde, et que, s'ils reviennent au bien après quelques années d'épreuves, ce même monde les accueillera avec plaisir dans son sein.

»Leur inspirer le désir et le besoin de redevenir honnêtes, sans complétement écarter d'eux les occasions de chute que la nature et la société jettent incessamment sous les pas de l'homme, afin de les habituer à lutter contre leurs mauvais penchants.

»Enfin, pour vouloir en faire des hommes meilleurs, ne pas les transformer en machines, ne pas les priver de leur énergie, de leur initiative, de leur volonté. Ne pas faire ployer cette volonté par la crainte des châtiments, non plus que par l'espérance d'une liberté prochaine, de peur qu'ils ne dissimulent leurs mauvais instincts, et qu'une fois à même de reprendre son essor leur volonté ne se raidisse plus fort contre les lois et contre la société, qui ont voulu la briser.

» Ne pas oublier, dans les rapports avec les détenus, qu'ils sont des hommes, et des hommes d'autant plus dignes d'intérêt et de pitié qu'ils sont plus malheureux dans leur culpabilité, car la pente qui les a conduits au crime n'est que trop souvent le résultat direct des vices de la société (et des insensibilités morales naturelles, aurait-il fallu ajouter).

» Leur faire comprendre le bon et le beau côté de l'association humaine et des rapports qu'elle a créés entre les hommes, lorsque ceux-ci marchent dans la droite voie tracée par la religion, par la morale et par l'ordre social ; les fortifier par l'habitude de la lutte morale.

» En un mot, considérer la population de la prison non pas comme une réunion d'êtres dégradés incorrigibles, invinciblement voués à la dépravation, mais comme une société d'hommes *moralement malades* que des soins charitables et affectueux peuvent encore ramener à la vie mo-

rale. Pour cela, les instruire avec bienveillance par des enseignements à portée de leur intelligence morale affaiblie : les habituer aux pratiques et aux travaux auxquels plus tard ils devront se livrer ; les laisser se réhabituer à la lutte contre les entraînements du moment et à en sortir vainqueurs ; exciter chez eux autant que possible l'estime et l'affection pour leurs semblables, le sentiment de leur dignité d'hommes, le respect pour les lois et l'estime pour ceux qui les appliquent ; enfin, leur faire toucher du doigt, par une pratique de chaque jour, l'équité des règlements et la justice de ceux qui commandent.

» Développer dans ces âmes égarées les bons sentiments dont les germes sont les plus vivaces au fond des cœurs : l'amour de la famille, le dévouement aux infortunes d'autrui, le sentiment des devoirs envers Dieu, envers la société, envers soi-même.

» Assouplir ces caractères revêches, tantôt par la douceur, lorsqu'on n'a à reprocher aux détenus que des fautes occasionnées par la faiblesse ou par l'irréflexion ; tantôt par la sévérité, quand il faut punir un mauvais vouloir raisonné, toujours par la stricte application des vrais principes de justice ; car il n'est personne qui, mieux que le prisonnier, même le plus pervers, apprécie l'équité et porte plus haut dans son estime le magistrat intègre. Ce sont de grands enfants indisciplinés, toujours prêts à échapper à la règle, mais s'irritant contre qui la viole à leur préjudice et appréciant sainement toute application d'un châtiment mérité. Il faut habituer, pour ainsi dire à leur insu, ces imaginations désordonnées à rentrer dans le calme et à se nourrir de bons sentiments. Pour cela, ne pas les fatiguer par des discours trop sérieux, mais infiltrer goutte à goutte les bons sentiments dans leur cœur par des lectures intéressantes, par d'utiles exemples, par de douces émotions, c'est-à-dire, après l'avoir cherchée, toucher vivement la fibre de leur cœur, et, par ce moyen, arriver à frapper leur intelligence.

» Détourner autant que possible leur imagination des pen-

sées dangereuses en la reportant à propos sur leur famille, sur les faits passés de leur vie, sur leurs espérances pour l'avenir ; les amener à s'occuper *avec plaisir* de leur travail et de leur entourage, en utilisant à cet effet tous les moyens qu'une pratique prudente et dévouée peut suggérer.

» Les moyens les plus aptes à atteindre le but désiré sont, en premier lieu, le travail selon le goût et les aptitudes de chacun ; puis la musique, les chants religieux, la culture des fleurs et des plantes potagères, la solennité des cérémonies du culte, l'ordre, la propreté, la décence dans la chapelle, la lecture d'histoires attrayantes à la portée de tous, les prières en commun, courtes et bien choisies, récitées avec recueillement, enfin les conversations fréquentes et familières avec le Directeur [1].

» Le Directeur doit se poser pour règle invariable de re-

---

[1] D'après cet excellent précepte, mis en pratique par M. F. Despine, le Directeur devient réellement ce qu'il doit être, un médecin s'occupant constamment de chacun de ses malades, employant le remède moral qui convient à chacun d'eux ; tandis que dans le système actuel, le Directeur n'a point à s'occuper de ses détenus. Veiller à ce que les règlements soient observés, à ce que les punitions soient rigoureusement subies, à ce que la comptabilité soit régulièrement tenue, avoir de bons geôliers et de bonnes serrures pour empêcher les évasions : voilà les obligations de son emploi, qui est à peu près une sinécure. Aussi peut-il demeurer, malgré les règlements, hors de la prison, s'occuper spécialement de littérature, de musique, de chimie, de tout enfin excepté des prisonniers, sans que le fonctionnement de ce système absurde en soit troublé. On conçoit, d'après cela, que ce n'est pas plus de la part des directeurs actuels des prisons que de la part des magistrats, que le système pénitencier doit attendre l'appui qui lui est nécessaire pour entrer dans la voie du progrès. Toute idée émise sur un traitement moral à appliquer aux criminels, toute opinion qui les considère comme des êtres moralement infirmes qu'il est possible d'améliorer, fait naître sur les lèvres des magistrats un sourire d'ironie et d'incrédulité. Ce qu'ils connaissent de ces malheureux les fait juger par eux incurables et inaccessibles à toute amélioration. Mais s'ils les considèrent tels, il faut alors qu'ils reconnaissent que ces incurables sont anomalement conformés, et qu'une anomalie naturelle ne doit pas se traiter par un système qui punit exclusivement pour punir. La contradiction qui ressort évidemment de leur manière de voir ne les empêche pas de soutenir de toute leur force un système si fécond en récidive, et qui, multipliant leurs occupations, augmente aussi leur importance. (Note du Dr P. D.)

lever sans cesse le moral des détenus ; il doit leur laisser croire que de légers efforts suffiront pour les mettre bientôt à même de rester honnêtes dans la société des honnêtes gens. Qu'il convainque ces malheureux qu'on sait déjouer leur hypocrisie, et qu'un extérieur d'obéissance à la discipline et aux pratiques religieuses ne saurait influer pour obtenir dans la prison plus de bien-être ou une libération plus prompte; puis, tout en s'efforçant de ramener les convictions dans la droite voie, qu'il évite tout acte entaché de pression directe ou indirecte sur la conscience.

» Enfin il importe, autant que la discipline et l'ordre dans la prison peuvent le permettre, *de laisser aux détenus une certaine liberté d'action et d'initiative, afin qu'ils s'intéressent à leur travail, afin qu'ils l'aiment et s'en préoccupent assez pour oublier parfois leur triste condition.*

» Une conviction m'est acquise : c'est que s'il existe un moyen de ramener dans la droite voie les adultes égarés, c'est celui que j'ai expérimenté, *et celui-là seul.* Tout le monde ne partage pas cette opinion; le système d'Auburn, avec sa sévérité, trouve encore des adhérents : « Il faut, disent ceux-ci, frapper de terreur le détenu, afin qu'il redoute la prison; la crainte seule du châtiment retient le libéré sur la pente de la récidive. » Peut-être cette terreur exerce-t-elle une pression utile sur certains caractères faibles et efféminés ; mais pour le très-grand nombre, il n'en est pas ainsi. Le détenu se fait bientôt une habitude des privations et des duretés de la prison ; ce qu'il craint, c'est la perte de la liberté, c'est la prison elle-même, dure ou adoucie, quelle qu'elle soit. Seulement la détention dure l'irrite et ne le corrige pas ; elle ne saurait, en tout cas, le rendre meilleur.

» Les prisonniers, comme la plupart des hommes, sont de grands enfants ; traitons-les comme tels. Or, je le demande à toute personne de bonne foi, habituée et sérieusement adonnée à l'éducation de l'enfance aussi bien qu'à la direction des hommes faits, croit on qu'une sévérité

outrée forme le caractère? Et cette sévérité, quelquefois nécessaire sur de mauvaises natures, a-t-elle jamais fait un bon sujet? Non; trop de sévérité, comme une bonté excessive, fait souvent des hypocrites, et toujours des mauvais sujets confirmés, quand la nature de ces individus est mauvaise. Si, au contraire, relevant l'individu de son abjection, vous n'exigez de lui qu'une soumission raisonnable et raisonnée; si, tout en paraissant lui accorder un certain degré de confiance et lui témoigner un véritable intérêt, vous le châtiez quand il abuse de votre bonté, vous aurez conquis son estime, et ce sera un grand pas de fait[1].

» Quelque singulière que paraisse de prime abord cette prétention à l'estime d'un prisonnier, la portée de cette estime est considérable. Chez le détenu, comme chez l'enfant, arriver au cœur est le point essentiel. Le cœur touché par un point est bien vite subjugué, et l'estime pour l'homme qui commande est le sentiment qu'il importe le plus d'éveiller dans le cœur du détenu. De l'estime à la confiance, à l'affection, à la reconnaissance, au dévouement, la distance est courte; ces sentiments puissants et élevés, une fois rentrés dans une âme, amènent bien vite avec eux l'élasticité, l'énergie et la force dont elle a besoin pour s'en assimiler d'autres indispensables à la pratique du bien. Arriver au cœur est un point nécessaire et difficile; or, comment en découvrir la fibre sensible, comment agir sur elle, si l'on n'a pas conquis d'abord la confiance et l'estime du prisonnier? La logique, aussi bien que l'étude du cœur humain, confirment cette théorie; et les aveux recueillis de la bouche même d'anciens détenus, après leur libération, ont encore affermi ma conviction, d'autant plus que ces

---

[1] Ces préceptes, qui constituent les véritables bases d'un traitement moral, indiquent chez celui qui les a donnés une connaissance exacte des facultés et des lois psychiques. Voilà certainement une psychologie essentiellement pratique, psychologie que l'on chercherait en vain dans les œuvres des philosophes les plus en renom. (Note du Dr P. Despine.)

Nous aurions été des misérables si nous avions abusé de sa confiance et lui avions fait avoir de la peine. » En maintes circonstances, M. F. Despine fit sortir ses prisonniers, soit isolément, soit plusieurs ensemble, pour des travaux qu'ils devaient exécuter ensuite dans la prison, et même pour travailler chez des particuliers, et jamais aucun prisonnier n'a trahi par l'évasion la confiance qu'on lui témoignait.

» Aux faits que je viens de signaler, continue M. F. Despine, je dois encore en ajouter un qui n'est pas sans intérêt : mes entrevues avec mes anciens détenus, depuis que ma carrière m'a appelé à d'autres fonctions. Un certain nombre d'entre eux sont venus me voir spontanément. J'en ai vu d'autres que le hasard m'a fait rencontrer. Tous ont éprouvé un véritable plaisir à me revoir ; tous, sans exception, m'ont exprimé une profonde reconnaissance de ce qu'en leur faisant subir leur peine j'avais utilisé leur temps aux travaux de leur profession ; tous m'ont dit que sous ma direction la moralité existait dans le pénitencier, qu'ils étaient fiers de la confiance que je leur accordais, et qu'ils craignaient de perdre mon estime. Enfin, ils ont ajouté qu'ils m'étaient entièrement dévoués parce que, étant juste, ils n'avaient à redouter avec moi ni les brutalités des gardiens, ni les faux rapports ; parce que je ne leur commandais que ce que leur permettaient leurs forces et leur bonne volonté, et enfin parce que je les considérais comme des hommes qu'on doit encourager et non insulter. D'après ce que m'ont rapporté d'anciens employés du pénitencier, les mêmes appréciations et les mêmes sentiments à mon égard leur ont été exprimés par des détenus libérés, et même par des récidifs[1].

» Pendant les trois années que j'ai passées au pénitencier, de 1852, première année de sa création, à 1855, ont se-

---

[1] Personne ne pouvant mieux juger l'effet du traitement moral que celui qui y a été soumis, ces rapports d'anciens détenus sont on ne peut plus probants en faveur de ce traitement, en faveur de la supériorité de la force morale sur la force brutale, pour engager l'homme à se bien conduire. (Note du Dr P. Despine.)

journé dans cet établissement 184 réclusionnaires condamnés de trois à dix ans de prison. Pendant ce temps, 7 détenus ont *été libérés. De ces 7 individus sortis influencés par le système que j'avais adopté, aucun d'eux n'a récidivé.* Depuis que mon administration a cessé jusqu'au 1er août 1866, le pénitencier a reçu 20 de ses anciens pensionnaires, qui ont récidivé. De ces 20 récidivistes, 13 sont entrés dans le pénitencier depuis que j'ai cessé de le diriger, et 7 ayant séjourné de quinze mois à cinq ans dans cet établissement, d'abord sous mon administration, puis après avoir été soumis au traitement des punitions à outrance. Si ces derniers récidivistes sont demeurés quelque temps sous ma direction, les bons effets que celle-ci a pu produire sur leur moral ont dû être effacés par le régime des punitions, qui a été mis en vigueur par les Directeurs qui m'ont succédé. On ne saurait douter que l'absence de récidives chez les détenus libérés *sous ma direction*, en regard des récidives commises par les individus venant d'être soumis au régime de la rigueur, n'ait une signification importante. »

Après avoir organisé à sa création le pénitencier qu'il dirigeait paternellement, après y avoir fait, comme administrateur et comme Directeur, tout le bien possible. M. F. Despine, qui ne cachait pas à l'autorité supérieure de Turin le système que son bon sens lui avait fait adopter, fut contrarié par cette autorité ignorante et routinière qui réclamait la mise en vigueur du détestable et stupide système des punitions à outrance. M. Despine, ne pouvant se résoudre à employer un système qu'il savait être mauvais, pour en abandonner un dont il avait obtenu de si bons résultats, demanda avec instance à être remplacé dans ses fonctions.

Le travail d'où nous venons d'extraire les passages les plus importants est très-précieux pour la science, parce qu'il expose les véritables principes sur lesquels doit être établi le *traitement moral* auquel il convient de soumettre les individus moralement incomplets, mais sains de corps, afin qu'ils puissent se conduire rationnellement. Ce docu-

ment est très-précieux aussi, parce qu'il offre un exemple de l'emploi du système de moralisation chez l'adulte, parce qu'il présente un de ces cas rares où l'on s'est adressé chez l'adulte aux bons sentiments qui font vouloir se bien conduire, au lieu d'avoir recours à la crainte et à la contrainte. Le régime mis en pratique par M. F. Despine était loin d'avoir la perfection de celui qui est employé à Mettray par M. Demetz, puisque les détenus n'étaient point en communication constante avec des surveillants chargés d'imprimer une bonne direction aux sentiments de leurs surveillés, le Directeur remplissant seul cet office auprès de tous ses nombreux prisonniers, et puisque ceux-ci pouvaient subir plus ou moins la mauvaise influence de leur contact avec leurs semblables. Eh bien ! malgré son imperfection, nous venons de voir les résultats remarquables obtenus par ce régime. Il est donc prouvé que le système employé à Mettray peut être appliqué avec succès aux adultes, et que l'on retiendra mieux ceux-ci dans les pénitenciers, de même que les enfants, par les affections, l'espérance et l'amour-propre, que par la crainte et les verrous. Les prisonniers adultes sont en réalité, ainsi que le dit M. F. Despine, de grands enfants ; leur état psychique est semblable à celui des enfants. Leur intelligence, comme celle de ces derniers, est peu développée, le sens moral est nul et les autres sentiments moraux élevés sont faibles ou absents. C'est donc, comme chez les enfants, aux affections, à la reconnaissance, à l'intérêt bien entendu, à l'amour-propre, au sentiment religieux s'ils y sont accessibles, qu'il faut s'adresser pour leur faire adopter une vie régulière et laborieuse, et non à la crainte, qui abrutit l'esprit. Seulement, à l'égard des adultes, on devra prendre plus de précautions qu'à l'égard des enfants. M. F. Despine, n'ayant eu affaire qu'à des voleurs et non à des assassins, a pu obtenir de bons résultats malgré l'imperfection du régime de moralisation qu'il avait adopté, imperfection qu'il ne dépendait pas de lui de faire disparaître, puisqu'en em-

ployant ce régime il se déviait de la marche voulue par les règlements. S'il eût eu affaire à certains assassins dont la perversité est plus grande et plus active que celle des simples voleurs et dont l'insensibilité morale est toujours plus complète, probablement il eût eu moins de succès et il eût pris plus de précautions avec eux. Dans le traitement moral appliqué aux adultes, l'isolement des détenus par la présence de surveillants, le fractionnement des groupes devra être d'autant plus grand que ces détenus sont plus pervers, plus entreprenants et plus insensibles moralement, c'est-à-dire plus dangereux; ou bien ceux-ci devront être isolés les uns des autres, en les plaçant séparément dans des groupes déjà moralement améliorés. Si M. F. Despine se permettait de faire subir à ses administrés l'épreuve de la sortie, épreuve dont il n'a jamais eu à se repentir, c'est qu'il avait étudié le caractère de chacun d'eux, c'est qu'il les savait tous attachés à sa personne par l'affection; aussi faisait-il cette épreuve sans hésiter et avec la certitude du succès.

Peut-être trouvera-t-on que cette expérience a peu de valeur comme preuve de l'excellence du traitement moral à l'égard des criminels adultes, par la raison que le nombre des détenus était restreint dans le pénitencier d'Albertville, et que l'état moral de ces détenus était peu grave, aucun d'eux n'étant assassin. Eh bien! nous allons voir que ce même système de douceur et de moralisation a également réussi dans un pénitencier contenant un très-grand nombre de détenus adultes, d'une perversité exceptionnelle.

«C'est une grande erreur, dit M. Bonneville de Marsangy[1], de penser que par la douceur et la justice on ne puisse, au point de vue de l'ordre, obtenir les mêmes résultats que par la rigueur et l'intimidation. On connaît l'expérience faite à cet égard par le vénérable Van Obermayer dans la

---

[1] *Revue contemporaine*, nº du 31 juillet 1867 : *De la détention pénale*, pag. 255.

prison de Munich. *On y avait réuni* 600 *condamnés qui, par leur perversité et leurs antécédents, semblaient défier toute tentative de réformation.* Le directeur Obermayer a réussi à discipliner et à moraliser ces hommes par divers procédés, notamment la douceur et la surveillance mutuelle. Voici comment il les met en œuvre. Dès qu'un condamné arrive dans l'établissement, il l'appelle devant lui, il l'interroge avec bonté sur tout ce qui le concerne : «Avez vous encore vos père et mère? Avez-vous des frères, des sœurs ou autres parents? Comprenez-vous combien ils doivent souffrir dans leur honneur comme dans leur affection de vous voir déchu? Mais à tout péché miséricorde. Cette déchéance n'est pas irrémédiable. La justice, qui a dû vous punir, vous a remis entre des mains amies; il ne tient qu'à vous d'être traité avec toute la bienveillance que comporte votre situation. Si vous êtes malheureux sous ma garde, c'est que vous le voudrez; car, précisément parce que je suis le Directeur de cette maison, je veux être votre conseiller, votre guide, votre protecteur. Essayez de réparer votre faute par le repentir et le travail, et vous pourrez en toute circonstance compter sur mon affection.» Ce langage paternel adressé à des hommes qui jusque-là n'ont entendu que la voix austère et inflexible de la répression, manque rarement son effet; il brise l'endurcissement, il conquiert la confiance; c'est cette douce parole qui abat la colère. C'est dans ces dispositions que le condamné est conduit, suivant son choix ou ses aptitudes, dans un des ateliers de l'établissement. Recommandé à ses nouveaux camarades, surveillé par celui d'entre eux que leur suffrage et le choix du directeur ont placé à la tête de la division, c'est en vain qu'il voudrait donner carrière à ses mauvais instincts : on l'arrêterait dès le début, dans l'intérêt de tous, car tous, ainsi livrés à eux-mêmes, sont solidaires du bon ordre de leur atelier. Remarquez qu'ici ce n'est pas une autorité imposée, jalousée, impopulaire, qui agit sur lui; ce sont ses propres compagnons de crime et de misère; leur interven-

tion est toute-puissante : force est de la respecter et de s'y soumettre, comme en politique force est de se courber devant l'expression du suffrage universel. Le secret de cette efficacité est dans la substitution de l'égal au supérieur, du moniteur au maître, du coupable repentant à l'homme qui n'a jamais failli[1].

»Le simple blâme qu'infligera le Directeur, appuyé de l'adhésion de tous, sera un châtiment. Suivant Obermayer, *la sévérité a infiniment moins d'action qu'une indulgence bien entendue*. C'est par cette indulgence, *et par elle seule*, qu'on parvient à obtenir l'obéissance volontaire, et qu'on arrive peu à peu à créer parmi les condamnés cette opinion saine dont l'influence continue finit par avoir raison des résistances les plus farouches. Rien n'est curieux et instructif comme l'aspect intérieur de la prison de Munich. Là, point de fers ni de cachots, point de rigueurs disciplinaires, point de gardiens salariés. Les détenus, formés par groupes de dix, vingt, trente, suivant les dimensions de l'atelier qu'ils occupent, se livrent séparément à leur besogne, sous le contrôle de l'un d'eux. La nuit, tous les groupes ont leur chambrée commune. Les détenus, mangent en commun, se mêlent dans les cours, où ils prennent l'air et l'exercice. Dans leurs jeux comme dans leur travail, ils ne sont soumis à aucune autre contrainte que la privation de la liberté. Ainsi organisé, l'établissement ressemble à une manufacture plutôt qu'à un lieu d'expiation. Au lieu de ces figures pâles, abattues, farouches, qu'offrent nos maisons centrales, là chaque physionomie respire la santé, le bien-être, et une sorte de sérénité grave et fière, indice du relèvement moral. Les anciens malfaiteurs sont devenus de braves et laborieux ou-

---

[1] Le succès obtenu par les surveillants pris parmi les condamnés, prouve l'efficacité du procédé qui consiste à prendre les hommes par les bons sentiments. Il prouve aussi tout le parti que l'on peut tirer des condamnés améliorés pour en faire des agents moralisateurs. ce qui, diminuant le nombre des surveillants libres, faciliterait la mise en pratique du système de moralisation. (Note du Dr P. Despine.)

vriers ; ils n'attendent que le signal de leurs moniteurs pour se mettre à l'ouvrage. L'établissement contient des ateliers des principaux métiers, qui ne reçoivent d'autre direction ou enseignement industriels que ceux des prisonniers eux-mêmes. Ce sont eux aussi qui règlent les comptes et inscrivent le salaire à l'avoir de chacun. En un mot, Obermayer est parvenu à appliquer aux criminels adultes ce système de bienveillance, d'égards, de conseils raisonnés, de travail attrayant et lucratif, de groupes solidaires, de surveillance mutuelle, d'encouragement, dont l'honorable M. Demetz fait un si merveilleux usage dans notre colonie de Mettray. Au lieu de châtier le corps, il s'est adressé à la conscience et à la raison de ses détenus, il a basé sa discipline plus sur la douceur que sur la violence, *et il a pleinement réussi.*»

Enfin la supériorité de la force morale sur la force brutale pour maintenir les criminels dans le devoir, pour leur faire adopter une vie honnête et laborieuse, a reçu un hommage des plus mérités dans l'éloge que le Dr Wines a fait du système irlandais, système mis en pratique par sir Walter Crofton. « Jamais, dit-il dans le compte-rendu de son voyage en Europe pour organiser le Congrès pénitentiaire tenu à Londres en juillet 1872, je n'ai vu ailleurs quelque chose de comparable à la prison intermédiaire de Lusk. C'est une prison qui n'est pas une prison, consistant en deux tentes de fer capables de contenir cent criminels, et une ferme de 200 acres. Un établissement sans grilles, sans verrous, sans murs de clôture ; et en quatorze ans il n'y a pas eu une douzaine d'évasions ! Prouvant ainsi le dicton du Dr Wichern, que : «Le mur de granit le plus fort ne consiste pas dans un mur ; en d'autres mots, que le mur de l'influence est plus fort que le mur de granit ». Ce qui revient à dire, avec M. Vacherot (de l'Institut) : « L'attrait, dans l'empire des esprits, est la plus grande force de direction, le plus sûr moyen de gouvernement».

Les personnes qui s'occupent actuellement de l'état

moral des criminels reconnaissent cependant sans exception que ces malheureux doivent être moralisés, et que cette moralisation est la seule sauvegarde réelle de la société contre le crime. Cette appréciation fort juste renferme l'aveu que les criminels sont des êtres moralement imparfaits, incomplets, puisque leur état moral demande à être modifié, amélioré. Mais, par un contre-sens des plus grands, ces mêmes personnes proposent, pour guérir moralement ces êtres incomplets, des punitions, et pas autre chose que des punitions. A quels sentiments s'adressent-elles pour guérir l'idiotie morale de ces malheureux et la folie morale à laquelle cette idiotie donne lieu devant les demandes de leurs instincts pervers? A la crainte seulement. Que proposent-elles encore? L'instruction intellectuelle, qu'ils supposent consister à savoir lire, écrire, chiffrer, etc. Qu'ont-elles obtenu avec de tels moyens? Des résultats complétement négatifs. Par le système des punitions à outrance, en s'adressant à la crainte, on fait des hypocrites, et on a excité la haine et la vengeance. Savoir lire et écrire n'est point avoir de l'instruction : c'est avoir des moyens pour l'acquérir, et l'instruction n'a d'influence sur la moralisation, avons-nous fait observer, que d'une manière indirecte. Enfin, l'intelligence et l'instruction, selon les sentiments dont on est animé, peuvent servir autant le mal que le bien.

A une anomalie morale, il faut nécessairement opposer des moyens moraux, car, répéterons-nous encore, le moral seul a une influence directe et efficace sur le moral ; et les moyens moraux résident dans la culture et l'excitation des sentiments moraux, quels qu'ils soient, dont l'individu possède le germe, ainsi que dans l'habitude et le goût du travail. Il faut à tout prix vaincre la paresse, compagne fidèle des anomalies morales graves ; et on la vaincra par l'exemple du travail, par l'émulation, par des récompenses données aux plus laborieux, par une juste rétribution accordée au travail. Il faut à tout prix que les criminels s'habituent à vivre du produit de leur travail, afin qu'ils

ne soient plus portés à vivre du produit du crime. Il faut, en un mot, adopter pour les adultes le système employé avec succès à Mettray chez les adolescents, sauf à y introduire les modifications que l'expérience seule peut fixer d'une manière définitive.

Notre doctrine sur le traitement moral des criminels est en conformité exacte avec les principes de morale professés par Socrate, lui qui considérait comme une obligation sacrée de ne jamais rendre le mal pour le mal. A son point de vue, les punitions que l'on infligeait aux criminels n'étaient légitimes qu'autant qu'elles étaient un bien pour eux. Or, il n'y a que le système de punition basé sur le traitement moral qui ne rende point le mal pour le mal, et qui sous tous les rapports se trouve être un bien pour ceux auxquels il est appliqué. Mais comme l'intérêt de la société est en jeu dans cette question, il faut que ce traitement soit sévèrement exécuté, et qu'il le soit jusqu'à ce que le criminel soit capable de se maintenir dans la société sans lui nuire. Quelqu'un s'indignait devant Socrate de ce qu'un homme qu'il avait salué ne lui avait pas répondu : « Si tu avais rencontré, lui dit ce grand moraliste, un homme contrefait, t'en serais-tu courroucé ? Pourquoi te choquer davantage d'une difformité de caractère ? » Pour lui, le vice étant une difformité morale, il ne faut pas s'en irriter, mais le guérir. Toute la psychologie des criminels et la manière dont on doit les traiter se trouvent dans ces paroles, sublimes par l'élévation et par la vérité des pensées qu'elles expriment. Le traitement moral est également en conformité parfaite avec la morale de l'Évangile, qui est allée un peu plus loin que celle de Socrate, en donnant pour précepte de rendre le bien pour le mal. L'expérience et la psychologie ont démontré que ce précepte si élevé de la morale, et qui a toujours été mis en suspicion, est scientifiquement vrai. Les vérités morales pouvaient-elles être en opposition avec les vérités scientifiques ?

Le traitement moral ne guérira certainement pas tous

les hommes mal conformés moralement, il rencontrera des incurables qui lui résisteront, parce qu'ils ne possèdent pas les sentiments par lesquels on pourrait les amener à vouloir se bien conduire s'ils les possédaient ; mais ce traitement, malgré ses insuccès partiels, n'en est pas moins le seul capable de donner à un fort grand nombre de criminels les moyens de vivre convenablement dans la société, les moyens d'éviter les récidives.

Le traitement moral substitué au système de punition constituerait une amélioration notable dans le sort des criminels, bien que ce traitement implique une discipline sévère et une détention qui doit se prolonger jusqu'à ce que le détenu soit réformé. Or, un des principaux motifs d'opposition présenté par les personnes qui sont attachées au système des punitions, consiste à trouver inconvenante et mal placée la philanthropie des personnes qui ne pensent qu'à l'amélioration du sort des criminels, et qui ne s'occupent guère de leurs victimes. Cet argument part d'une base tout à fait erronée. Si le traitement moral améliore le sort du criminel, ce n'est pas seulement celui-ci qui bénéficie de ce changement heureux, c'est la société elle-même ; et c'est surtout en vue d'obtenir une diminution du nombre des actes qui la blessent si profondément, que les partisans du système moralisateur voudraient voir ce système se généraliser. On sait le nombre effrayant de récidivistes que produit le régime actuel des prisons, quel que soit le mode de réclusion adopté. La recrudescence *constante* qui a été signalée dans les crimes, à chaque retour en France des détenus de Cayenne, prouve que le régime actuel de la déportation ne vaut pas mieux que celui des prisons pour sauvegarder l'intérêt de la société. Enfin, voyons si la peine de mort, cette pénalité sur laquelle on compte le plus pour prévenir le crime, produit l'effet qu'on en attend. Si cette peine terrifiait assez les individus prédisposés à devenir criminels pour les arrêter dans leurs projets par le sentiment de la crainte, l'époque où les condamnations et exécutions capi-

tales ont lieu devrait être celle qui compte le moins de grands crimes. Pour savoir s'il en est réellement ainsi, les faits seuls peuvent nous répondre ; or, comme depuis longtemps nous cherchons la solution de ce problème, nous avons pris soin d'enregistrer l'état de la moralité et de la sécurité publiques aux époques des condamnations capitales et des exécutions à Marseille, ville que nous habitons et où il nous est plus facile d'être au courant des méfaits commis que dans la capitale. Voici le résultat de nos recherches. Après trente ans passés sans exécution capitale, le Sicilien Matraria est guillotiné dans cette ville, où depuis longtemps les assassinats étaient d'une rareté extrême. Dans les deux mois qui suivirent cette exécution, deux assassinats eurent lieu dans la ville. En 1865, douze jours après l'exécution de Picot, une tentative d'assassinat fut commise. Vers la fin de décembre de 1867, quatre bandits italiens sont condamnés à mort, et trois sont exécutés en janvier 1868. A cette époque, nous trouvons à Marseille quatre empoisonnements ; trois assassinats, dont un suivi d'incendie ; une tentative d'assassinat ; un très-grand nombre d'arrestations à main armée avec menaces de mort en cas de résistance ; une profusion de vols avec effraction. Puis apparurent les étrangleurs, qui jetèrent la consternation dans la ville, et enfin quelques individus qui exploitèrent les aumônes forcées avec menaces de mort en cas de refus, menaces qui faillirent se réaliser sur la personne d'un riche négociant. Peu à peu tout rentra dans l'ordre habituel, car les maladies morales soulevées par la contagion et l'infection des mauvais instincts finissent par s'épuiser, de même que les maladies contagieuses et infectieuses du corps. Vers la fin de juillet 1872, deux assassins de la bande dite de la Taille sont condamnés à mort, et les autres de la même bande aux travaux forcés à perpétuité. Quelques jours après, le 1er août, deux assassins précédemment condamnés sont exécutés. Or, du 1er août au 25 du même mois, nous avons enregistré, à Marseille, sept assassinats ou tentatives d'assassinats,

des vols nombreux avec effraction, qui se sont continués jusqu'à la fin septembre, et deux arrestations à main armée sur la route de Marseille à Aix, arrestations faites à la façon de celles qu'opéraient les bandits condamnés. Au moment où nous allons livrer ces pages à l'impression, un nouveau fait vient s'ajouter pour confirmer la thèse que nous soutenons : celle de l'inutilité de la peine de mort comme moyen préventif du danger même que les procès de Cour d'assises et les exécutions font courir à la société. Le 4 mars 1875, le nommé Baud, jeune homme de 23 ans, qui avait assassiné sa tante à Marseille pour la voler, est condamné à mort. Le 16 du même mois, alors que l'on s'entretenait beaucoup de cette condamnation, alors que les journaux de la localité relataient les angoisses éprouvées par le condamné, le nommé Verville est assassiné également pour vol et à peu près de la même manière, non loin de l'endroit où avait eu lieu le premier assassinat. Si Baud est vivement impressionné par la peine de mort alors qu'elle est imminente, avant le crime la menace de cette peine l'impressionnait si peu qu'elle n'a point eu chez lui d'action préventive. C'est exactement ce qui arrive chez les autres criminels assassins. Nous avons constaté également dans d'autres villes une recrudescence ou une apparition de grands crimes aux époques des condamnations capitales et des exécutions; mais n'ayant pas enregistré ces actes, nous ne pouvons reproduire ici des chiffres. Enfin les années 1872, 73 et 74, que nous pouvons citer comme les plus fécondes en exécutions capitales dans toute la France [1], ont été également celles qui ont produit le plus grand nombre d'assassinats, et d'assassinats commis avec des circonstances horribles [2]. Nous avons par conséquent la certitude que

---

[1] En 1872, il y a eu en France 23 exécutions capitales; en 1873, il y en a eu 17. Nous ne pouvons donner le nombre de 1874, mais il doit être au moins égal à celui de 1872.

[2] Nous devons ajouter un fait qui prouve la liaison intime qui existe entre la nature du crime et celle de la folie et du suicide : c'est que les

l'augmentation des crimes à l'époque des exécutions capitales, augmentation constatée à Marseille, n'est point un fait isolé, mais un fait général dépendant des lois qui régissent le monde moral. Ce résultat étonnera sans doute les personnes qui, supposant les criminels moralement constitués comme les personnes dont la conduite est régulière, croient à l'efficacité de la peine de mort comme moyen préventif du crime. Eh bien ! il en est tout autrement : non-seulement les exécutions capitales n'ont aucune action préventive, mais encore nous voyons que rien n'est dangereux pour la moralité et la sécurité publiques comme cette peine suprême. Oui, sans aucun doute, il s'élève des procès de Cour d'assises, de leur reproduction dans les journaux destinés au peuple, du spectacle horrible et immoral des exécutions capitales, une infection morale on ne peut plus dangereuse pour la société. Ce danger prend sa source, ainsi que nous l'avons énoncé, dans les lois naturelles qui président à la contagion morale. Le crime engendre le crime, avec autant de certitude que la variole engendre la variole. Le virus moral du crime, c'est le crime lui-même ; transporté par toute circonstance qui force le public à s'occuper du crime, ce virus produit toujours son effet ; car parmi les individus mal conformés moralement qui sont sous son influence, il y en a toujours quelques-uns qui subissent l'action délétère de ce virus. Depuis l'immense retentissement qu'a eu le massacre opéré par Troppmann sur une famille entière, les crimes multiples se sont propagés d'une manière effrayante, non-seulement en France, mais encore dans les États voisins. Le supplice de ce malheureux a-t-il produit l'effet salutaire que l'on attend des exécutions capi-

---

causes qui ont produit un accroissement dans les grands crimes, telles que la misère publique, les agitations politiques continuellement entretenues par le vote universel, la surexcitation des passions sociales, le besoin de jouissances matérielles sans cesse excité par le luxe qui déborde de toutes parts, les excès alcooliques, ont produit également un accroissement de folies pathologiques et surtout de suicides.

tales? Bien loin de là. Le spectacle hideux de la peine de mort est par lui-même un danger pour la société, car ce spectacle a porté certains esprits de travers, ou fanatisés par des conceptions absurdes, ou même comme procédé de suicide, à tuer pour être tués. M. Brière de Boismont a cité, dans son ouvrage sur le *Suicide*, plusieurs exemples d'assassinats accomplis par des individus excités à mourir sur l'échafaud par la vue même du dernier supplice appliqué à des criminels. «Des faits nombreux, a dit Ballanche, prouvent qu'à certaines époques la vue des supplices a créé chez quelques individus le funeste besoin de se donner eux-mêmes en spectacle... Des mélancoliques ont recherché, faute d'une autre célébrité, la gloire des tortures qu'ils avaient vu endurer avec la constance du martyre. Le supplice de Jean Chatel a peut-être fait Ravaillac.»

La peine de mort est si peu capable de détourner du crime celui qui n'en est pas détourné par la conscience morale (les sentiments qui composent cette conscience lui faisant défaut), que, d'après les recherches d'un magistrat américain, sur 158 assassins condamnés à mort, 154 avaient assisté à des exécutions capitales. Les individus qui sont susceptibles, par l'anomalie de leur état moral, de devenir criminels, sont diversement impressionnés par la vue du dernier supplice. Les uns restent complétement impassibles à la vue de cet horrible spectacle, et disent en y assistant: « Ce n'est que ça ! » (historique). Chez ces individus, la peine de mort ne peut avoir aucune action préventive. D'autres au contraire en sont vivement impressionnés et même terrifiés. Eh bien! cet effet n'a aucune action préventive sur eux. L'assassin Sevin, se rendant au lieu fixé pour son exécution, dit à son confesseur : « C'est toujours au même endroit que se font les exécutions? Il y a un an, presque à pareil jour, Ducorbier était exécuté; je me rappelle la pénible impression que j'en éprouvai, car j'y assistais... C'est en face du cimetière, n'est-ce pas ?...» Combien de condamnés ont exprimé la vive impression que leur avait causée l'exécution capitale à la-

quelle ils ont assisté, et qui n'ont pas été empêchés par cette impression d'encourir la peine de mort ! Nous avons tenu note d'un certain nombre de faits semblables, et, ce qu'il y a de curieux, c'est que presque tous, de même que Sevin, commettent l'assassinat peu de temps après avoir assisté au spectacle de la guillotine.

Quelques considérations dont nous avons été à même d'apprécier souvent l'exactitude dans nos études sur les criminels, ont été émises par M. J. Barni sur la question qui nous occupe ; les voici:

« Les meurtres, dit-il, sont en général produits par deux espèces de mobiles : la haine et la cupidité. Celui en qui la passion de la haine, de la vengeance, de la jalousie est poussée à ce point qu'elle ne peut se satisfaire que par le sang de son ennemi, celui-là obéit à une passion tellement violente et tellement aveugle qu'il ne peut être arrêté par la peine de mort à laquelle il s'expose lui-même. C'est le propre des passions de ce genre de ne chercher que leur satisfaction, quelles qu'en puissent être les conséquences; aussi bravent-elles au besoin l'échafaud. Ajoutez d'ailleurs que, d'ordinaire, ceux qui s'y livrent espèrent échapper au châtiment. L'autre grand mobile qui pousse au meurtre est la cupidité. On tue pour voler, pour s'emparer plus sûrement du bien d'autrui. Celui qui est capable d'agir ainsi ne le fait évidemment que parce qu'il espère échapper à la peine, quelle qu'elle soit : il espère qu'il ne sera pas découvert, et, s'il tue, c'est pour être sûr de ne pas l'être. Pensez-vous que le scélérat dont je parle fasse le calcul : si je tue, je cours le risque d'être condamné à mort ? Non, il fera plutôt celui-ci : si je ne tue pas, je cours le risque d'être pris. La considération de la peine de mort ne peut donc l'arrêter. Ou, si la considération d'une peine quelconque peut le déterminer à ne pas franchir la limite qui sépare le vol de l'assassinat, pourquoi une peine aussi grave que celle des travaux forcés à perpétuité ne produirait-elle pas le même effet ? Comme on l'a remarqué avec raison, c'est

moins la violence que la sûreté de la répression qui agit sur les malfaiteurs[1]. » Et cette sûreté est éphémère à leurs yeux, car tous espèrent échapper au châtiment, châtiment qui vu de loin ne les impressionne point, surtout lorsque leur esprit est envahi, absorbé par la haine ou par la cupidité.

On voudra bien reconnaître, d'après ces considérations sur l'inutilité et même sur le danger de la peine de mort, considérations dont il serait d'ailleurs facile de contrôler l'exactitude en faisant des recherches dans un champ plus large, que ce n'est point en vue d'un but philanthropique seul que se base notre désir de voir disparaître la peine de mort; ce désir a pour objet principal la morale publique et la sécurité de la société. Nous sommes tellement convaincu du danger que les procès criminels à émotion et que le spectacle sanglant de l'échafaud font courir, que lorsque ces causes d'infection morale se présentent, nous redoublons de vigilance pour notre propre sécurité. Si par la peine de mort on supprime un ou plusieurs êtres dangereux, son application remue la lie immorale des populations, la met en fermentation et la fait monter à la surface; elle met en activité les mauvais instincts d'une nuée d'individus qui, par le fait des anomalies, des insensibilités morales dont ils sont affectés, sont aussi dangereux que l'étaient les suppliciés, de sorte que cette suppression de criminels produit l'effet contraire de celui qu'on en attend.

Les procédés moraux que nous préconisons pour modifier le moral des criminels et de toute personne en santé mal conformée moralement, pour faire prédominer en eux les bons sentiments sur les mauvais, pour convertir leurs habitudes vicieuses et de paresse en habitudes régulières et laborieuses, méritent réellement le nom de : « traitement moral ». Dans ces procédés, on emploie des moyens moraux qui agissent directement sur le moral. Les procédés

---

[1] *La Morale dans la Démocratie*, pag. 204.

moraux employés à l'égard des fous malades n'agissent pas de cette manière, avons-nous vu. En modifiant les habitudes des aliénés, ces procédés placent les organes malades dans les conditions les plus favorables à leur guérison ; en modifiant d'une manière heureuse l'activité pathologique de ces organes, par l'influence que le moral exerce sur le système nerveux, ils rétablissent ou contribuent à rétablir l'activité physiologique de ce système, et avec cette activité redevenue normale ils font apparaître telles qu'elles étaient avant la maladie les manifestations psychiques de l'individu. Ces moyens moraux employés pour rétablir la santé physique des malades ne méritent donc pas, à proprement parler, le nom de *traitement moral*. Il conviendrait mieux de les appeler : *Procédés moraux dont l'influence peut être heureuse dans le traitement des affections du système nerveux qui produisent la folie.*

QUATRIÈME QUESTION.

Exposer et discuter les théories philosophiques les plus importantes qui ont été soutenues au sujet de la folie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Parmi les théories émises sur la folie, il en est qui ne sont plus discutables ; nous les citerons seulement. D'autres, au contraire, méritent d'être sérieusement examinées.

Dès les temps les plus reculés, deux opinions à l'égard du *siége de la folie* se sont trouvées en présence. L'une, que nous appellerons *scientifique*, basée sur l'étude de la nature, sur des connaissances médicales plus ou moins approfondies, attribue la folie à une altération organique. Si les personnes qui ont adopté cette opinion ont été d'accord pour considérer la folie comme la conséquence d'une maladie, elles ont différé cependant de manière de voir sur l'organe malade, faute de connaissances physiologiques suffisantes. Grâce aux progrès accomplis par l'étude de la physiologie, ce désaccord a disparu de nos jours, et c'est

à un trouble idiopathique ou sympathique de l'activité du cerveau que l'aliénation mentale est attribuée maintenant par ceux qui professent cette première opinion. Citons les personnages illustres qui l'ont professée. Parmi les médecins, nous trouvons : 400 ans avant l'ère chrétienne, Hippocrate, qui considérait la folie comme une maladie organique, tantôt primitive, ayant son siége dans l'encéphale, tantôt secondaire, sympathique, résultant d'une maladie des organes de l'abdomen. 80 ans avant la même ère, Asclépiade plaçait le siége de la folie dans les organes des sens. Dans le siècle premier, Arétée distinguait une folie primitive résultant du cerveau, et une folie sympathique, qu'il attribuait à la bile. Galien, dans le deuxième siècle, adoptait l'opinion d'Hippocrate. Plater, vers 1600, malgré sa croyance aux sorciers, attribuait la plupart des cas de folie à une maladie des organes. Boerhaave, Morgagni, ne voient dans la folie que le produit d'une maladie organique. Pinel rapporte la cause immédiate de la folie à une affection des organes, bien qu'il ne précise rien sur ces organes et sur la maladie dont ils sont atteints. Esquirol ne doute pas que la folie ait toujours pour cause une maladie organique, tout en confessant, ainsi que Pinel, que ses recherches ne lui ont rien appris de précis sur le siége et sur la nature de la maladie organique qui produit le délire.

L'opinion qui attribue la folie à une maladie organique a été professée de tout temps aussi par des philosophes. Aristote, Descartes, Malebranche, Leibnitz, Maine de Biran, la plupart des philosophes contemporains, rapportent la folie à une maladie des organes.

La seconde opinion, que nous pouvons appeler *idéaliste*, attribue la folie à l'âme elle-même. Platon passe pour l'avoir professée le premier, parce qu'il considérait l'erreur comme une maladie de l'âme. Mais cette expression nous paraît avoir, de la part de Platon, plutôt un sens métaphorique que réel. Ce grand philosophe appelait l'erreur : une maladie

de l'âme, de même que Bacon appelait l'erreur : la fausse divinité, l'idole de l'esprit, considérant la vérité comme la divinité légitime de notre partie immatérielle. Mais Platon ne s'explique pas sur la nature de la folie, il ne s'égare pas sur ce terrain, qui lui est inconnu.

C'est par le surnaturel que les premiers idéalistes expliquèrent la folie. Les aberrations mentales, les fureurs, les prostrations morales, les penchants irrésistibles, sont attribués à la colère, à la vengeance de tel ou de tel être surnaturel, selon les croyances religieuses. La folie était un état de l'esprit imposé par une divinité; le fou était sous l'empire d'un pouvoir surhumain qui s'acharnait à le tourmenter. Ces croyances furent très-répandues, non-seulement dans l'antiquité, mais encore dans le moyen âge. A cette époque, les agents surnaturels changèrent de nom. Au lieu de Vénus, d'Apollon, des Furies, etc., ce sont des démons qui s'emparent de l'esprit de l'homme et qui *le possèdent*. On attribue à la sorcellerie, aux maléfices, aux charmes, aux philtres, etc., le pouvoir de donner les différentes formes de la folie, voire même l'imbécillité et l'idiotisme. De la croyance à la *possession* des aliénés par des esprits infernaux qui séjournaient dans le corps de ces malades, vint la malheureuse idée de traiter ceux-ci par les bûchers et par les fers. Les aliénés furent également considérés, dans certaines circonstances, comme des individus visités de l'esprit divin. Cette croyance, généralement adoptée par les musulmans, a préservé les aliénés de tout traitement cruel en Orient ; elle est même la cause que ces malades y sont respectés et considérés comme des saints. Le sentiment du merveilleux, si puissant chez l'homme, et l'ignorance, si favorable à l'expansion de ce sentiment, enfantèrent ces diverses idées imaginaires, et les entretinrent jusqu'à ce que la science eût apporté dans la question de la folie le concours de ses lumières.

Mais la théorie idéaliste ne disparut ni de suite ni complétement devant le flambeau de la science. Si la folie

ne fut plus regardée comme un trouble imposé à l'esprit par un être surnaturel, la croyance que l'âme est seule en jeu, sans l'intervention des organes, dans cette manifestation psychique, resta adoptée par plusieurs personnes, et même par des médecins. Examinons quelques théories.

1° *Théorie de* STAHL. — C'est un médecin célèbre, Stahl, qui formula nettement l'opinion idéaliste en lui donnant le premier un caractère psychologique. Ayant attribué à l'âme tous les pouvoirs que les lois naturelles ont affectés aux organes, il devait, pour être conséquent avec cette fausse prémisse, attribuer la folie à l'âme elle-même. Pour lui, le délire n'était qu'une erreur provoquée par les passions et alimentée par l'excès d'attention que le passionné accorde à ses idées. Si Stahl a commis l'erreur de ne voir que l'âme dans la folie, sans tenir compte de l'état de l'organe auquel les lois naturelles ont affecté la fonction de manifester l'esprit et ses facultés, s'il n'a vu dans la folie qu'une erreur de l'esprit, nous devons reconnaître qu'il a sainement apprécié la nature de la folie, en la faisant dériver *des passions qui s'emparent de l'attention, de la réflexion.* Toutes les théories émises sur la folie avant ce médecin ne sont basées sur aucune idée psychologique. A lui appartient l'honneur d'avoir signalé l'élément de l'esprit, qui est réellement affecté dans cette manifestation anomale, et d'avoir signalé l'influence des passions sur la faculté réflective, sur l'association des idées, comme dirait l'école psychologique moderne.

Les erreurs qui, d'après Stahl, causent la folie, ne sont point des erreurs intellectuelles provenant de l'ignorance; ce sont des erreurs enfantées par les passions, lesquelles, dirigeant faussement l'activité réflective, trompent l'esprit en lui faisant concevoir, envisager les choses autrement que ce qu'elles sont, en lui faisant considérer le faux comme étant le vrai, ce qui est injuste comme étant juste, le mal comme étant le bien, ce qui est absurde, ridicule, impossible, irrationnel, comme étant rationnel. Cette théorie de

la folie renferme donc implicitement la distinction que nous avons établie entre la raison intellectuelle et la raison morale ; si elle est fausse au point de vue étiologique, elle est vraie au point de vue psychologique.

2° *Théorie de* HEINROTH. — D'autres médecins idéalistes allemands, postérieurs à Stahl, ne l'ont point suivi dans la voie lumineuse qu'il avait ouverte. Non-seulement pour eux les organes sont étrangers à la cause de la folie, mais cette cause réside dans un état particulier de l'âme, état qui est *une maladie*. Heinroth est le chef de cette doctrine *psycho-pathologique*. Voilà donc des médecins idéalistes et spiritualistes qui, par une étrange contradiction, assimilent l'esprit à la matière organisée, qui le supposent capable de subir des transformations, des altérations, des maladies, et par conséquent de pouvoir périr. Leur idée, à force d'exagération, finit par être en opposition avec la croyance en l'immortalité de l'âme. D'après Heinroth, la folie ne dépend jamais d'une cause physique, elle n'est pas une maladie du corps, mais une maladie de l'esprit, un péché ! Elle n'est pas et ne peut pas être héréditaire, parce que le *moi* pensant, l'âme, n'est pas héréditaire. Ce qu'il y a de transmissible par voie de génération, ce sont le tempérament et la constitution, contre lesquels celui qui a des parents aliénés doit réagir pour ne pas devenir fou. L'homme qui a pendant toute sa vie devant les yeux et dans son cœur l'image de Dieu, n'a pas à craindre de jamais perdre la raison. Les tourments des malheureux désignés sous le nom d'ensorcelés, de possédés, sont la conséquence de l'exaltation de leurs pensées et de leurs remords. L'homme n'a pas reçu seulement la raison, il a de plus une certaine puissance morale qui ne peut être vaincue par aucune puissance physique et qui ne succombe jamais que sous le poids de ses propres fautes. — Telle est, en résumé, la doctrine de Heinroth.

On comprendrait qu'une pareille doctrine fût émise par quelque philosophe absorbé dans des rêveries métaphysiques

imaginaires et nullement versé dans les sciences d'observation, dans l'étude de la nature; mais de la part d'un médecin, et d'un médecin aliéniste moderne, cette théorie exclusivement spiritualiste a lieu d'étonner. Dire que la folie n'est pas le produit d'une maladie des organes, c'est ne tenir aucun compte de l'étude clinique des aliénés, c'est passer sous silence les phénomènes somatiques si importants et si caractéristiques qui accompagnent et même qui précèdent les premiers troubles psychiques de la folie. Si celle-ci était une maladie de l'âme, il ne serait pas possible au médecin de savoir d'avance, par les phénomènes psychiques manifestés, quels seront les phénomènes somatiques qui se présenteront plus tard. Cependant cette prévision est possible. Ainsi par exemple, d'après la forme que présente le délire ambitieux, on peut décider que le malade manifestera par la suite les phénomènes somatiques de la paralysie générale. Comment oser dire que la folie ne dépend jamais d'une cause physique, lorsque nous la voyons survenir à la suite de maladies graves qui ont appauvri le sang, ébranlé le système nerveux, lorsque la grossesse, les vers intestinaux, etc., peuvent la déterminer, lorsqu'une substance délétère, telle que l'alcool, versée dans le torrent circulatoire, cause journellement la folie sous toutes ses formes, même les plus violentes? Dans son système *à priori*, Heinroth tombe dans une erreur que les faits se chargent de mettre en évidence, lorsqu'il dit que l'homme qui est prédisposé à devenir fou par son tempérament peut *toujours* réagir contre sa constitution, et peut, par sa volonté, ne pas devenir fou. Combien d'individus, avant d'être devenus la proie de la folie, ont déploré de ressentir la passion qui devait plus tard, par le fait de l'aggravation de leur état cérébral, les dominer, les aveugler complétement, et ont lutté contre elle avec énergie! Mais leurs efforts sont restés impuissants contre les progrès du mal. Puis, lorsque la passion engendrée par l'état pathologique du cerveau est devenue assez puissante pour dominer ces individus, ceux-ci,

complétement aveuglés, se croyant alors tout à fait raisonnables, n'ont plus eu de motifs pour continuer la lutte. D'un autre côté, un grand nombre de folies envahissent promptement l'individu, sans aucun prodrome psychique apprécié par lui. Lorsque Heinroth dit : L'homme qui a pendant toute sa vie devant les yeux et dans son cœur l'image de Dieu, n'a pas à craindre de jamais perdre la raison, ce médecin tient peu compte des faits. La folie envahit aussi bien certains individus dont la vie a été juste, pure et raisonnable, que ceux qui ont manifesté dès longtemps des bizarreries, des perversités dans le caractère. Chez les premiers, la folie se manifeste par un changement complet dans le moral, par une perversion dans les sentiments. L'individu qui avait été jusque-là prudent, bon père, bon époux, chaste, rangé, devient dépensier, libertin, exalté, orgueilleux, etc., et cela dans une condition psychique qui l'empêche de pouvoir réagir, même dès le début, contre les passions qui l'ont envahi, ces passions ayant une puissance telle sur son esprit qu'elles y étouffent dès leur apparition les sentiments moraux qui pourraient l'éclairer à l'égard de ces passions et lui permettre de les combattre. Les tourments moraux, les terreurs, les craintes, les remords éprouvés par les individus que l'on considérait jadis comme possédés, ensorcelés, ayant lieu quoique ces individus eussent mené une vie régulière et pure, n'avaient aucun motif rationnel d'apparaître; et cependant ces individus, malgré la pureté de leur vie, n'en sont par moins devenus fous. Leurs peines morales irrationnelles étaient causées par les passions tristes et dépressives soulevées par l'activité anomale de leur cerveau, passions qui étaient des perversions instinctives étrangères au caractère naturel de ces individus. « L'homme, dit Heinroth, a reçu une puissance morale qui ne peut être vaincue par aucune puissance physique et qui ne succombe jamais que sous le poids de ses propres fautes. » La puissance morale dont l'homme est doué, et qui émane de ses propres facultés morales, du sens moral principalement, ne peut être vaincue en

effet par aucune puissance extérieure dans l'état psychique normal, lorsque cette puissance morale est présente dans l'esprit ; mais lorsque les passions, soit naturelles au caractère de l'individu, soit soulevées par une maladie, étouffent par leur puissance cette puissance morale représentée par les sentiments moraux, éléments constitutifs de la raison morale, l'homme ne peut vouloir que ce que demandent ces passions, les seules forces instinctives, morales, qui sont alors actives dans son esprit. De plus, les sentiments moraux persisteraient-ils chez le malade, il peut arriver que les passions soulevées par l'activité pathologique de son cerveau prennent un caractère d'irrésistibilité qui les rend plus puissantes que la volonté même, ainsi que cela a lieu dans la troisième forme des monomanies d'Esquirol. Les fautes que l'homme commet dans ce cas n'atteignent pas sa responsabilité, ne peuvent pas lui être moralement imputées, puisqu'il les commet sous l'influence d'une force qu'il ne peut vaincre, bien qu'elle émane de lui-même. Ne dirait-on pas que Heinroth a ignoré la forme de la folie instinctive qui est caractérisée par l'irrésistibilité ? Cette forme, quoique rare, a dû cependant se présenter à son observation. Ce médecin émet une absurdité lorsque, faisant résider la folie dans la perte de la liberté morale, il dit que la folie est un péché. Comment considérer comme péché un état dans lequel il n'y a plus de liberté morale ! En faisant de la folie un péché, Heinroth avait-il en vue d'excuser la manière cruelle dont on avait traité les aliénés sous l'empire de certaines erreurs enfantées par l'ignorance et par un sentiment religieux dévié de la raison ?

3° *Théorie de* Ideler. — Ideler, autre aliéniste allemand, est exclusivement idéaliste. Mais s'il attribue la cause de la folie à l'âme même, il n'assimile pas la folie au péché ou à la punition du péché. Il donne même une explication psychologique de la folie, ce que n'avaient fait ni Stahl, ni Heinroth. Les points de départ psychologiques de Ideler sont même assez savants pour mériter d'être discutés. Afin

de ne pas être dans le cas de nous répéter inutilement, nous ferons suivre nos appréciations entre parenthèses, au fur et à mesure que nous exposerons sa doctrine.

« Il ne faut pas chercher, dit Ideler, le principe de la folie ni dans la volonté et ses écarts, ni dans l'intelligence et ses erreurs ; l'intelligence, la moralité, n'ont qu'une importance très-secondaire dans l'étude de la folie, aussi bien que l'état des organes. C'est la sensibilité qui est le point de départ de la folie, et dont les accidents engendrent ce mal. (Il s'agit ici de la sensibilité morale et non de la sensibilité physique, à laquelle d'autres personnes, ainsi que nous le verrons bientôt, ont attribué la cause de la folie.) L'homme a des penchants, des tendances, dont le but ou l'effet est d'exciter son activité. Puisque c'est la nature qui les y a placés, ils n'ont en eux-mêmes rien de mauvais; l'excès seul de leur développement peut être illégitime. Tous ces penchants naturels ont une force d'expansion égale et illimitée. (Ce dernier principe est évidemment erroné. Nos penchants proviennent des éléments instinctifs, des sentiments de toute qualité, bons, bizarres, pervers, que les lois naturelles ont donnés à chacun de nous. La puissance de nos penchants est subordonnée à la puissance de ces éléments instinctifs, puissance qui, loin d'être égale dans chacun d'eux, varie à l'infini, les uns étant forts, les autres étant faibles, d'autres enfin faisant absolument défaut.) S'ils se développaient tous également et parallèlement, il en résulterait pour l'homme le calme, le repos, le bonheur, le libre arbitre qui naît de l'opposition de forces égales se limitant réciproquement, de même que la liberté de l'individu dans la société consiste dans l'opposition et la limitation réciproque des intérêts de chacun. Mais cette liberté n'existe pas parce que nos différents penchants ne se développent jamais avec une parfaite égalité. Dans la vie réelle, quelques penchants plus puissants ou plus actifs détruisent toujours l'équilibre et la liberté. (Cette manière d'envisager le libre arbitre est fausse ; elle aboutit même à la négation de cette liberté,

puisque la condition que Ideler regarde comme nécessaire à l'existence de ce pouvoir n'existe pas chez l'homme. Le libre arbitre, ainsi que nous l'avons démontré, ne dépend pas de *l'opposition de forces morales égales se limitant réciproquement*; il n'est au contraire appelé à entrer en exercice que lorsque, le désir de faire le mal étant plus grand que le désir de ne pas le commettre, le sentiment du devoir dissuade l'homme de faire ce que celui-ci désire le plus. Alors seulement l'homme choisit librement entre ce qu'il désire le plus et le parti qu'il sent le devoir de prendre; alors seulement il peut ne pas vouloir invariablement par la loi de l'intérêt ce qu'il désire le plus.) L'empire exclusif de quelque penchant n'exerce pas une influence moins nuisible sur nos idées que sur nos sentiments, sur notre manière de juger que sur notre façon de sentir. L'intelligence, en effet, est soumise à des lois immuables quand elle raisonne, quand elle tire les conclusions de prémisses une fois posées; mais aucune loi ne régit plus l'établissement ou l'acceptation de ces prémisses. *Or, c'est sur cet acte essentiel de l'intelligence que le penchant dominant exerce son funeste pouvoir. Il impose à notre esprit les prémisses qui conviennent à son objet, il lui fait voir toutes choses sous un jour favorable à ses fins.* (Nous trouvons implicitement énoncée dans le passage souligné la loi qui soumet les facultés réflectives à la direction des éléments instinctifs actuellement présents à l'esprit, loi que nous avons formulée dans nos études préliminaires.) L'intelligence, comme puissance naturelle, a bien une force propre qui lui permet de réagir contre le penchant dominant, de résister à son entraînement; mais, pour user avec avantage de cette force modératrice de l'intelligence, il faut que l'individu se connaisse lui-même, qu'il ait conscience du penchant qui le domine et auquel il doit résister. (Ces paroles sont fort remarquables; on y voit que, pour pouvoir combattre un penchant pervers, l'intelligence n'est pas ce qu'il y a de plus nécessaire, et que ce qui l'est réellement, c'est que

l'individu ait la conscience de la nature perverse de ce penchant, conscience qui est donnée par les sentiments moraux, par le sens moral principalement. Ce passage de Ideler renferme de vrais principes psychologiques, chose fort rare dans les écrits des personnes qui se sont occupées de la raison et de la folie.)

»Ces lois une fois établies, il est aisé de comprendre comment l'âme passe de l'état de santé à celui de maladie. Lorsqu'un penchant se développe au point de dominer les autres, il mérite et prend le nom de passion. La passion énergique et violente de sa nature, se précipite vers son objet; or l'intelligence, lente dans ses allures, n'a pas toujours le pouvoir de la modérer, et l'homme ainsi emporté par la passion devient ou criminel ou fou. Il n'est *criminel* que si la passion se développant graduellement laisse la place à la réflexion, car l'homme passionné, tant qu'il conserve sa présence d'esprit, est responsable de ses actes; c'est sciemment qu'il a brisé, pour satisfaire sa passion, les obstacles que lui opposent la morale et la société. Mais quand la passion devance la réflexion, abolit la présence d'esprit, l'homme passionné n'est plus criminel, il est *fou*. La folie n'est donc que la passion sans présence d'esprit et par conséquent sans responsabilité. (Cette appréciation psychologique de la folie doit nous arrêter un instant. En étudiant les pensées exprimées par Ideler, on voit qu'il fait résider la folie dans l'absence d'une opposition morale aux penchants pervers, aux idées irrationnelles. Le fond de sa pensée est vrai, puisque c'est cette absence d'opposition morale qui cause l'aveuglement moral de l'esprit par la passion, aveuglement qui constitue psychologiquement la folie. Mais il est dans l'erreur à l'égard de la nature de cette opposition. Il croit à tort qu'elle provient de la réflexion seule; il attribue au pouvoir intellectuel ce qui n'appartient qu'au pouvoir moral, erreur commise par tant de personnes. Cette opposition, étant *morale*, doit venir d'une faculté morale, de la conscience morale; et, en effet, elle provient de quelque

sentiment moral, du sens moral surtout. Ces sentiments, il est vrai, s'emparent souvent de la réflexion, qui leur prête son appui en produisant des raisonnements conformes à la morale; mais comme ce sont ces éléments instinctifs qui, fournissant les prémisses sur lesquelles ces raisonnements sont établis, sont la base de ces raisonnements. Sans ces facultés morales, il n'y aurait pas de prémisses morales, et par conséquent point de raisonnements moraux, de considérations morales. Ainsi, l'opposition qui éclaire l'esprit, qui empêche l'homme d'être fou en présence de ses pensées, de ses désirs irrationnels, a sa source, non dans l'intelligence, mais dans les sentiments moraux. Ideler, partant de ce faux principe que la présence d'esprit, que la réflexion suffisent seules pour éclairer l'esprit et pour produire une opposition rationnelle aux désirs pervers, fait résider la folie dans le manque de réflexion. Or, il est loin d'en être ainsi. Quand l'opposition rationnelle qui provient des sentiments moraux manque en présence des inspirations irrationnelles, des passions, il y a folie, aussi bien avec la réflexion que sans son concours. L'individu qui n'est point éclairé par les sentiments moraux sur ses inspirations passionnées irrationnelles, peut parfaitement réfléchir; mais que fait alors la réflexion? Elle ne fonctionne qu'au profit de la passion, elle concourt à former des idées délirantes; la réflexion, la préméditation, est toute en faveur de cette passion, car, par l'effet d'une loi naturelle, l'homme ne pense que conformément aux éléments instinctifs qui sont actuellement présents dans son esprit. En attribuant la folie à l'absence de réflexion, Ideler aurait dû, d'après ce principe, exclure du domaine de la folie tous les fous si nombreux qui raisonnent, qui délirent avec des idées suivies. Il n'aurait dû y avoir, en fait de fous, que les maniaques et les déments. En faisant résider la folie dans l'absence de présence d'esprit, de réflexion, il semble que le véritable moyen de faire cesser la folie serait de s'adresser à la réflexion, de la faire intervenir. Eh bien! ce n'est pas le moyen que propose

l'individu ait la conscience de la nature perverse de ce penchant, conscience qui est donnée par les sentiments moraux, par le sens moral principalement. Ce passage de Ideler renferme de vrais principes psychologiques, chose fort rare dans les écrits des personnes qui se sont occupées de la raison et de la folie.)

»Ces lois une fois établies, il est aisé de comprendre comment l'âme passe de l'état de santé à celui de maladie. Lorsqu'un penchant se développe au point de dominer les autres, il mérite et prend le nom de passion. La passion énergique et violente de sa nature, se précipite vers son objet; or l'intelligence, lente dans ses allures, n'a pas toujours le pouvoir de la modérer, et l'homme ainsi emporté par la passion devient ou criminel ou fou. Il n'est *criminel* que si la passion se développant graduellement laisse la place à la réflexion, car l'homme passionné, tant qu'il conserve sa présence d'esprit, est responsable de ses actes; c'est sciemment qu'il a brisé, pour satisfaire sa passion, les obstacles que lui opposent la morale et la société. Mais quand la passion devance la réflexion, abolit la présence d'esprit, l'homme passionné n'est plus criminel, il est *fou*. La folie n'est donc que la passion sans présence d'esprit et par conséquent sans responsabilité. (Cette appréciation psychologique de la folie doit nous arrêter un instant. En étudiant les pensées exprimées par Ideler, on voit qu'il fait résider la folie dans l'absence d'une opposition morale aux penchants pervers, aux idées irrationnelles. Le fond de sa pensée est vrai, puisque c'est cette absence d'opposition morale qui cause l'aveuglement moral de l'esprit par la passion, aveuglement qui constitue psychologiquement la folie. Mais il est dans l'erreur à l'égard de la nature de cette opposition. Il croit à tort qu'elle provient de la réflexion seule; il attribue au pouvoir intellectuel ce qui n'appartient qu'au pouvoir moral, erreur commise par tant de personnes. Cette opposition, étant *morale*, doit venir d'une faculté morale, de la conscience morale; et, en effet, elle provient de quelque

sentiment moral, du sens moral surtout. Ces sentiments, il est vrai, s'emparent souvent de la réflexion, qui leur prête son appui en produisant des raisonnements conformes à la morale; mais comme ce sont ces éléments instinctifs qui, fournissant les prémisses sur lesquelles ces raisonnements sont établis, sont la base de ces raisonnements. Sans ces facultés morales, il n'y aurait pas de prémisses morales, et par conséquent point de raisonnements moraux, de considérations morales. Ainsi, l'opposition qui éclaire l'esprit, qui empêche l'homme d'être fou en présence de ses pensées, de ses désirs irrationnels, a sa source, non dans l'intelligence, mais dans les sentiments moraux. Ideler, partant de ce faux principe que la présence d'esprit, que la réflexion suffisent seules pour éclairer l'esprit et pour produire une opposition rationnelle aux désirs pervers, fait résider la folie dans le manque de réflexion. Or, il est loin d'en être ainsi. Quand l'opposition rationnelle qui provient des sentiments moraux manque en présence des inspirations irrationnelles, des passions, il y a folie, aussi bien avec la réflexion que sans son concours. L'individu qui n'est point éclairé par les sentiments moraux sur ses inspirations passionnées irrationnelles, peut parfaitement réfléchir; mais que fait alors la réflexion? Elle ne fonctionne qu'au profit de la passion, elle concourt à former des idées délirantes; la réflexion, la préméditation, est toute en faveur de cette passion, car, par l'effet d'une loi naturelle, l'homme ne pense que conformément aux éléments instinctifs qui sont actuellement présents dans son esprit. En attribuant la folie à l'absence de réflexion, Ideler aurait dû, d'après ce principe, exclure du domaine de la folie tous les fous si nombreux qui raisonnent, qui délirent avec des idées suivies. Il n'aurait dû y avoir, en fait de fous, que les maniaques et les déments. En faisant résider la folie dans l'absence de présence d'esprit, de réflexion, il semble que le véritable moyen de faire cesser la folie serait de s'adresser à la réflexion, de la faire intervenir. Eh bien! ce n'est pas le moyen que propose

Ideler, ainsi qu'on va le voir.) Découvrir la nature du penchant de l'aliéné, continue-t-il, c'est avoir l'explication et le remède de sa folie. «*Le meilleur moyen de prévenir la folie est l'éducation, parce qu'elle donne à l'homme la connaissance de lui-même, de ses penchants naturels et dominants, et avec cette connaissance le moyen de les réprimer.*» Ce principe est essentiellement vrai à l'égard de la folie morale de l'homme en santé.

C'est donc dans les sentiments moraux que Ideler place le remède préventif et curatif de la folie ; il demande qu'on les développe par l'éducation, afin que l'homme ait la conscience de ce qu'il y a d'irrationnel dans ses passions, dans ses penchants pervers, et afin qu'il puisse les réprimer. Ce n'est pas aux facultés intellectuelles, à la faculté réflective, qu'il demande ce remède, ce qu'il aurait dû pourtant faire s'il avait été conséquent avec lui-même. Si le développement des sentiments moraux par l'éducation est le véritable remède préventif et curatif de la folie morale de l'homme en santé, ce moyen sera sans efficacité à l'égard de la folie pathologique; il n'empêchera par cette folie de se manifester quand le germe organique qui doit la produire sera arrivé à sa maturité. Cette cause organique soulève alors des passions d'une puissance et d'une ténacité telles, que les sentiments rationnels les plus développés se trouvent annihilés, anéantis en leur présence, et ne peuvent plus produire une opposition rationnelle pour éclairer l'esprit. Guérir l'organe malade est donc alors la première indication à remplir.

4° *Théorie de* LEURET.— Comme médecin idéaliste, Leuret trouve ici sa place. Il n'a cependant émis aucune théorie sur la folie. Il a parfaitement jugé, ainsi que ses devanciers Stahl, Pinel, Esquirol, que les erreurs de l'aliéné proviennent de ses passions, et non de ses facultés intellectuelles : seulement il a eu le tort de ne pas attribuer, avec Pinel et Esquirol, les passions qui absorbent, qui aveuglent et qui trompent l'aliéné, à une maladie des organes. En outre,

Leuret a eu le tort de croire que le traitement qu'il avait adopté était un traitement *moral*, ce traitement étant basé sur l'influence qu'un phénomène *organique*, l'émotion, peut avoir sur le cerveau, et par suite sur les manifestations de l'esprit. Nous n'avons pas à revenir ici sur les idées de Leuret, ces idées ayant été exposées et discutées plus haut.

5° *Théorie de* MAINE DE BIRAN. — Ce philosophe a comparé le fou à un automate dont les ressorts moteurs sont organiques. Cette opinion est complétement erronée. L'esprit de l'aliéné est réellement actif; c'est cet esprit lui-même qui, manifesté par un organe malade, imagine, combine, veut et commande les actes accomplis par le corps. L'aliéné a la conscience personnelle, la connaissance de ce qu'il fait, et il en conserve le souvenir, soit pendant la maladie, soit après la guérison. Il n'agit donc pas automatiquement; seulement il n'a pas la conscience instinctive, morale, de la fausseté ou de l'immoralité de ses idées et de ses actes; et cette conscience, il ne peut l'avoir tant que la passion inspiratrice de ses idées folles, de ses penchants irrationnels, immoraux, absorbe et aveugle son esprit. Dans la démence cependant, alors que les facultés psychiques s'affaiblissent et disparaissent plus ou moins, le malade peut parfois agir, prononcer des paroles, des phrases, automatiquement; il exécute alors des actes qui n'ont pour lui aucune signification, aucun but. Dans ce moment, l'organisme reste à peu près seul actif, et, si l'esprit l'est encore, c'est seulement pour percevoir les actes exécutés automatiquement par le corps.

6° *Théorie de* M. LUYS. — Dans un ouvrage récent intitulé : *Études de physiologie et de pathologie cérébrales*, le Dr Luys attribue la folie à la prépondérance, au triomphe des phénomènes cérébraux réflexes *de nature automatique* sur les phénomènes cérébraux conscients et volontaires. « Dans la folie, dit-il, le mécanisme des facultés intellectuelles et morales marche spontanément, comme si le frein qui modère et dirige ce rouage si compliqué était brisé. »

M. Luys appelle *automatisme cérébral* cet exercice involontaire des facultés. Par cet exercice maladif et involontaire, le malade est incapable de diriger ses idées et de fixer son attention ; tout travail intellectuel suivi devient impossible ; alors les idées fantastiques surgissent tumultueuses, sans suite. Dans d'autres cas, l'activité cérébrale reste identique et donne lieu à des idées fixes. Telle est, en deux mots, la théorie de la folie, ou plutôt de la cause organique à laquelle ce savant médecin attribue la folie. Il est certain que dans la folie l'activité du cerveau est anomale, imposée par la maladie qui affecte cet organe, et que, soit cette activité, soit les effets psychiques anomaux qui lui sont inhérents, restent inévitablement ce qu'ils sont, tant que la maladie persiste. Mais nous ne pensons pas que, par la raison que cette activité pathologique n'est pas voulue et que les phénomènes psychiques anomaux qui lui sont inhérents sont inévitables, on puisse la qualifier d'automatique. L'activité cérébrale normale est autant involontaire que l'activité cérébrale anomale, et la nature des facultés que l'activité normale du cerveau manifeste est aussi inhérente à cette activité, que la nature des manifestations psychiques anomales est inhérente à l'activité cérébrale anomale. Nous subissons autant une activité que l'autre, ainsi que leurs conséquences; nous ne pouvons pas plus modifier l'une que l'autre par notre volonté. Seulement, lorsque l'activité cérébrale est normale et complète, les facultés psychiques se manifestent d'une manière telle que nous sommes raisonnables et que nous pouvons vouloir, soit par des désirs rationnels, soit par le libre arbitre ; et lorsque l'activité cérébrale est anomale, les facultés psychiques se manifestent de telle manière que nous devenons esclaves des passions qui surgissent en nous, que nous ne possédons plus la raison, et que, voulant inévitablement ce que nous font désirer nos passions, nous ne sommes plus moralement libres. Le terme *automatique* ne convient donc pas à l'activité cérébrale pathologique qui cause la folie ; le terme *anomal* seul convient.

Les résultats de cette activité pathologique, anomale du cerveau, c'est-à-dire les phénomènes psychiques de la folie, les actes et les idées des fous, peuvent-ils eux aussi être qualifiés d'automatiques ? Pas davantage.

1° Voyons d'abord si ce terme peut être appliqué aux actes des aliénés. Qu'est-ce que l'automatisme ? que doit-on entendre par actes automatiques ? On entend par ces mots : l'ensemble des mouvements *non voulus* ou des impulsions *non voulues*. Telle est la signification que la langue française attribue à ce mot, signification vraie et que M. Littré a adoptée dans son Dictionnaire. Or, les actes accomplis par les fous sont-ils des actes non voulus par eux et machinalement exécutés ? Nullement. C'est leur volonté émanant de leur moi, des désirs que leur suggère leurs passions, qui décide leurs actes. Cette volonté qui préside à leurs actes, émanant de leur moi et non d'un moteur étranger à leur personnalité, n'est donc point automatique ; seulement, étant soumise à la loi de l'intérêt et étant dirigée exclusivement par leurs désirs les plus grands, elle n'est point libre. De plus, les fous ont parfaitement la conscience de leur volonté, et l'on ne peut pas dire qu'ils sont inconscients de leurs actes, ainsi qu'on ne cesse de le répéter ; seulement ils n'en ont pas la conscience *morale*, la conscience qui donne la responsabilité.

2° Le terme automatique peut-il être attribué aux idées des aliénés ? Moins encore qu'aux actes. Ce terme, en effet, qui ne peut s'appliquer qu'à des mouvements dans le monde extérieur, est donc on ne peut plus impropre lorsqu'il est employé pour qualifier l'activité anomale et spontanée du cerveau de l'aliéné, alors que cet organe préside à l'émission des idées délirantes, alors que son activité anomale fait surgir des passions qui fixent la pensée, ou ne permet plus à la pensée que des manifestations décousues, incomplètes, incohérentes. Par le même motif, le terme automatique ne peut pas convenir à l'activité anomale et spontanée des organes nerveux qui président à des phénomènes sensoriels.

Aussi est-ce à tort, selon nous, que M. Luys appelle *automatique* l'activité spontanée des cellules nerveuses des ganglions cérébraux nommés couches optiques, activité à laquelle il attribue avec raison le phénomène de l'hallucination. Il n'y a là, il est vrai, qu'une question de mots, puisque, partageant au fond la manière de voir de M. Luys, nous ne différons qu'à l'égard des termes employés, en ne voyant que des activités anomales, pathologiques et spontanées, là où il voit des activités automatiques. Mais dans les sciences, où tout doit être exact, les questions de mots sont fort importantes, parce que de fausses appellations propagent et entretiennent des erreurs qui sont toujours nuisibles au progrès. Les termes *automatique* et *inconscient*, fort à la mode depuis quelques années, ont été trop libéralement employés. En les adoptant, on a cru pénétrer plus avant dans les secrets de la nature, ce qui n'est pas toujours la vérité.

Nous reconnaissons cependant que le cerveau possède un mode d'activité que, par extension, l'on peut qualifier d'automatique. Nous disons : *par extension*, parce que, à la rigueur, le terme automatique ne devrait s'appliquer qu'à des mouvements et à des actes dans le monde extérieur. Or le cerveau n'est pas un organe d'exécution, il est un organe de combinaison et de commandement. Les mouvements qui accomplissent l'acte appartiennent aux centres nerveux automatiques, organes qui sont sous la dépendance du cerveau. L'activité automatique que l'on attribue au cerveau ne réside donc pas dans l'exécution des actes, mais seulement dans leur combinaison, dans leur adaptation convenable et intelligente avec le monde extérieur, dans le commandement de ces actes, et tout cela par une activité purement organique, sans l'intervention et la participation de l'esprit du moi. L'automatisme cérébral ne fait donc pas sortir le cerveau de ses attributions fonctionnelles naturelles, il réside dans une activité organique qui fait exécuter aux centres nerveux automatiques, sans la participation active du moi, des actes semblables à ceux auxquels le cer-

veau préside, alors que, par son activité psychique, il manifeste le moi, l'esprit, l'être qui se sent être. Nous trouvons un exemple remarquable et probant de l'activité automatique du cerveau dans ces discours involontaires que prononçaient parfois les extatiques de quelques-unes des épidémies morales que nous avons étudiées, discours que ces personnes prononçaient sans le vouloir, qu'elles écoutaient sortir de leur bouche, mue alors par un ressort organique et involontaire, comme si ces discours étaient prononcés par les personnes de leur entourage. Nous rencontrons aussi de l'automatisme cérébral chez les déments dans certaines réponses assez justes qu'ils adaptent, par l'effet de l'habitude, à des demandes banales qu'on leur adresse, et qu'ils prononcent sans qu'ils attachent aucun sens à leurs paroles. Leur cerveau réagit automatiquement, par l'effet de l'habitude, et de la même manière, à des excitations qui ont été souvent provoquées par le sens de l'ouïe, en commandant l'émission des paroles qui ont fréquemment suivi ces excitations. Ces réactions cérébrales sont réellement *réflexes*. Ce même phénomène automatique s'observe aussi dans l'état sain et normal. Ainsi, combien de fois n'arrive-t-il pas qu'à la demande: Comment vous portez-vous ? on réponde machinalement, automatiquement: Très-bien, alors même qu'on est malade ; puis, quand les paroles commandées automatiquement par le cerveau ont été lâchées sans une participation intentionnelle, alors on se reprend pour dire que l'on se trompe. Les malades présentent assez souvent ce phénomène à leur médecin. Ces actes, quoique automatiques et réflexes, sont conscients; l'être qui les accomplit les connaît, il en a la perception, la conscience. Mais il est d'autres circonstances dans lesquelles l'individu qui accomplit automatiquement des actes, actes presque tous habituels, n'en a pas la conscience personnelle, et les ignore complétement. C'est ce qui a lieu dans le somnambulisme naturel. Les aliénés maniaques, les agités, exécutent des mouvements automatiques, désordonnés, sans but

combiné, mais l'automatisme cérébral ne préside pas à leur accomplissement. Ces mouvements appartiennent exclusivement aux organes nerveux automatiques qui participent à l'excitation du cerveau.

7° *Théorie de* M. MAUDSLEY. — Le Dr Maudsley emploie également le terme *automatique* pour qualifier l'activité pathologique, anomale du cerveau qui préside aux manifestations de la folie. Il compare l'activité du cerveau dans la folie à celle de la moelle dans la chorée, et il considère la folie comme une affection convulsive de l'esprit. Que les manifestations de l'esprit dans la folie soient forcées par l'activité anomale du cerveau, cela n'est pas douteux ; mais, si l'activité pathologique de la moelle, qui produit les mouvements involontaires dans la chorée, doit être qualifiée d'automatique, l'activité pathologique du cerveau qui préside aux manifestations psychiques anomales de la folie ne mérite point ce nom, par les motifs que nous venons d'exposer.

8° *Théorie du* Dr MOREL. — Le Dr Morel attribue la folie à un état pathologique du cerveau, et il l'explique psychologiquement en disant qu'elle est le résultat de la rupture de l'harmonie qui tient réunies en un seul faisceau les diverses facultés dont l'ensemble constitue la raison. Cette explication recule la solution du problème, mais elle ne la donne point.

9° *Théorie de* A. LEMOINE. — Plusieurs philosophes modernes ont attribué le délire des idées, les erreurs du jugement de l'aliéné, au trouble de la sensibilité physique, des sensations, c'est-à-dire aux hallucinations et aux illusions. Mais ces phénomènes sont loin d'être constants dans la folie, et quand ils se manifestent, c'est le plus souvent lorsque le délire est déjà établi ; ils ne peuvent donc pas en être la cause. Cette opinion a été professée entre autres personnes par A. Lemoine. « Il y a, dit-il [1], une certaine

[1] *L'aliéné devant la Philosophie, la Morale et la Société*, pag. 314.

folie où le raisonnement demeure si ferme et s'exerce avec tant de rigueur et de correction, qu'on l'a caractérisée du nom de manie raisonnante. Est-ce donc que la contagion respecte exceptionnellement cette puissance dans certains cas individuels ? Qu'a-t-elle dans sa nature qui lui constitue ce privilége d'échapper à la folie ? Il est impossible de le concevoir, si l'on persiste à croire que le mal des organes porte directement le désordre dans les facultés de l'intelligence : celle-là peut et doit être faussée ou abolie comme les autres. On s'explique au contraire qu'il en soit autrement, si l'on reconnaît que le trouble de l'intelligence n'est que la conséquence du désordre des sens et que les seules lois de l'esprit font suivre d'idées fausses et de jugements erronés les sensations illusoires.» Nous avons démontré que ce n'est point le désordre des sens qui produit celui des idées, mais bien le désordre des passions. Ces éléments instinctifs imposés à l'esprit par un état pathologique du cerveau ont une puissance telle, que leurs inspirations priment même sur le témoignage des sens, alors que ceux-ci, loin de tromper, montrent la réalité matérielle. L'aliéné auquel une crainte passionnée a inspiré l'idée que sa jambe est de verre, et qui n'ose marcher de peur de la briser, croit invinciblement que sa jambe est de verre, bien qu'il reconnaisse que ses sens lui montrent le contraire, et il dit : « Je vois bien que ma jambe n'est pas de verre, et cependant, elle l'est ». Ce ne sont donc pas les sens qui sont l'origine des idées délirantes, puisque ces idées persistent, bien que le témoignage des sens les combatte.

L'erreur qui attribue aux sens les désirs des aliénés a été partagée également par quelques membres du corps médical. Nous la rencontrons dans le discours que le Dr Joly a prononcé sur l'Imagination, à l'Académie de médecine de Paris, dans la séance du 25 août 1874. « Si je ne me trompe, dit-il dans ce discours, la grande erreur des aliénistes est de n'avoir pas su rattacher les déviations de la raison aux anomalies des sens, comme instruments nécessaires de

l'exercice de l'intelligence. La folie peut n'être que l'aberration de l'imagination, en l'absence du contrôle actif des sens et de la volonté.» Si les sens sont nécessaires pour que l'intelligence se manifeste, s'ouvre et se développe; si l'excitation cérébrale, au moyen de l'activité des sens, est capable d'éveiller et d'exciter les facultés intellectuelles, les sens, une fois l'intelligence suffisamment développée, ne sont point absolument nécessaires à l'exercice des facultés intellectuelles. Celles-ci peuvent trouver dans leur propre fonds et dans les connaissances précédemment acquises tout ce qu'il faut pour leur activité, c'est-à-dire leur mise en activité et les objets sur lesquels cette activité pourra s'exercer. Quant à l'opinion qui attribue à l'absence du contrôle par les sens les délires enfantés par l'imagination de l'aliéné, il est inutile de reproduire les raisons par lesquelles nous venons de démontrer sa fausseté.

10° *Comparaison entre le rêveur et le fou.* — On a cru donner une explication psychologique de la folie en la comparant au rêve. Le fou, a-t-on dit, est un homme qui rêve tout éveillé. « La folie, a dit M. Moreau (de Tours), est à la veille ce que les rêves sont au sommeil.» Ceci est une comparaison et non une explication. Voici du reste ce qu'il y a de commun, au point de vue psychologique, entre le rêveur et l'aliéné : le premier est presque toujours dominé, absorbé, aveuglé par les éléments instinctifs qui l'animent; en cela, il ressemble à l'aliéné atteint d'une folie instinctive. Le rêveur et ce fou acceptent comme des réalités les produits de leur imagination dirigée par les sentiments ou par les passions qui les dominent ; l'un et l'autre pensent exclusivement dans le sens de celui de ces éléments instinctifs qui occupe leur esprit. Mais, tandis que le fou raisonnant est susceptible de fixer longtemps son attention sur le même objet, lorsque cet objet est déterminé par sa passion, tandis que sa faculté raisonnante s'exerce avec facilité et d'une manière soutenue, le rêveur a ses facultés réflectives très-affaiblies, parce que l'état de ses facultés est en rapport avec

l'état de demi-repos de son cerveau ; il ne pense pas longtemps sur le même objet ; ses pensées restent souvent incomplètes, inachevées ; à peine peut-il former des raisonnements simples. Le rêveur aurait donc en cela plus de ressemblance avec le fou maniaque qu'avec le fou affecté de la folie instinctive et raisonnante.

11° *Théorie de* AUGUSTE COMTE.— Nous terminerons l'exposé des diverses théories philosophiques, ou plutôt psychologiques, qui ont été émises au sujet de la folie, en donnant celles qui appartiennent à l'école dite : *Positiviste*. Cette école s'attribue cette qualification, parce qu'elle part de ce principe : qu'on ne doit admettre comme réalité que ce qui est prouvé scientifiquement, c'est-à-dire au moyen de l'observation et du raisonnement, et parce qu'elle rejette les vérités métaphysiques inspirées par nos sentiments, par nos facultés morales. Cependant rien n'est moins scientifique et positif que la plupart des productions d'Auguste Comte et des adhérents à son école. Certaines idées, certains principes, le plus souvent imaginaires et erronés, convenant à Comte pour élever et façonner un vaste système biologique et sociologique, il les a adoptés sans avoir préalablement cherché par l'étude de la nature s'ils étaient vrais ou faux, n'adoptant, pour établir ces idées et ces principes, que les faits qui, superficiellement examinés, semblaient propres à les affirmer, sans tenir aucun compte des faits qui leur étaient contraires. Sa doctrine, de même que toutes celles qui sont principalement basées sur l'imagination, a fait des adeptes fanatiques qui ont attribué à Comte une intelligence exceptionnelle et l'intuition instinctive ou la divination des lois naturelles. Tâchons d'exposer aussi clairement que possible la théorie passablement obscure qu'il a donnée de la folie.

Broussais a admis comme loi que *les phénomènes de la maladie ne diffèrent que par l'intensité de ceux de la santé* ! Ce principe pouvant venir en aide à Comte pour édifier son système, ce philosophe s'en est emparé, et il l'a formulé

de la manière suivante : *Les modifications de l'ordre universel n'affectent que l'intensité des phénomènes, dont l'arrangement reste invariable. Ce n'est donc que d'après une théorie de la raison qu'on peut établir celle de la déraison.* Bien que nous n'admettions pas la première partie de cette formule, parce qu'elle ne tient aucun compte des perversions de fonctions, perversions qui ne dépendent point d'une différence de quantité dans l'activité fonctionnelle, mais d'une différence dans la qualité, nous reconnaissons cependant, avec Comte, que, avant de donner une théorie de la folie, il faut en donner une de la raison, et c'est ce que nous avons fait nous-même.

Théorie de la raison, d'après A. COMTE. — L'instinct populaire, d'accord avec l'observation biologique et morale, a proclamé que la passion est aveugle, et que toute pensée vient du cœur, des sentiments ; ce qui revient à dire que nous agissons toujours sous l'empire d'un mobile affectif, bon ou mauvais, et que l'esprit n'intervient que pour éclairer le sentiment. C'est ce qui se trouve résumé dans cette formule : *Agir par affection et penser pour agir*, formule dans laquelle se trouve condensée la théorie des fonctions cérébrales, actives, spéculatives. (Ceci mérite d'être discuté. Si l'instinct populaire a proclamé que la passion aveugle l'homme, ou plutôt que l'homme peut être aveuglé par la passion, il n'admet cet aveuglement que dans certains cas et non dans tous. Nous avons spécifié les cas dans lesquels cet aveuglement a lieu, et nous avons donné sa cause psychologique en démontrant que l'homme n'est point aveugle par sa passion, du moment où cette passion est combattue dans sa conscience par des sentiments moraux qui l'éclairent à l'égard de cette passion, et en démontrant qu'il n'est aveuglé par celle-ci que lorsque aucun sentiment moral ne fait opposition à cette passion. Ce n'est donc que dans des cas parfaitement déterminés et non constants que cet aveuglement a lieu. Le principe que toute pensée vient du cœur, des éléments instinctifs de l'esprit, est également erroné.

S'il est vrai que ce sont nos sentiments qui inspirent nos pensées dans un très-grand nombre de cas, c'est-à-dire lorsqu'ils sont en activité, qui fournissent nos motifs d'action et qui nous engagent même à nous livrer à des études spéculatives, il n'en est pas moins vrai aussi que, lorsque nous nous livrons à ces études, à celles surtout qui s'occupent des phénomènes de la nature et de la recherche des lois qui les déterminent, notre pensée est purement intellectuelle; elle est complétement dégagée des sentiments qui l'ont dirigée vers cette recherche. La réflexion intervient alors, non pas pour éclairer le sentiment, qui n'a rien à faire dans cette circonstance, mais pour s'occuper d'un objet étranger à tout sentiment; car ce ne sont pas des intuitions instinctives qui donnent la connaissance des vérités scientifiques : c'est l'observation rigoureuse et patiente des faits et leur saine interprétation dégagée de toute idée préconçue. Dans les recherches spéculatives, scientifiques, l'homme doit éloigner de son esprit les inspirations instinctives qui le portent trop souvent à considérer comme étant la vérité, ce qu'il désire, ce qui flatte ses sentiments et ses passions.) Poussés par une passion quelconque, nous construisons, au moyen de matériaux fournis par la contemplation, des types subjectifs, créés par le sujet pensant, destinés à remplacer la réalité ordinairement absente. Ces types ne sont jamais, dans aucun ordre naturel, l'expression exacte de la réalité; ils ne sont que des approximations suffisantes pour nos besoins. Comme l'a indiqué Kant, nos constructions sont donc à la fois objectives et subjectives, un mélange de vrai et d'invention qui n'est point la réalité exacte. Toute méditation est préparée par l'observation, qui lui fournit les éléments des hypothèses qu'elle crée, et les deux fonctions, la subjective et l'objective, sont constamment stimulées par un désir prépondérant. Telle est la succession des phénomènes moraux et spéculatifs qu'on constate, d'après A. Comte, dans toute opération mentale, alors que l'homme est en état de raison.

Théorie de la folie, d'après A. Comte.—Toutes nos constructions sont subordonnées à une grande loi (première loi). *Cette loi nous enjoint de faire toujours l'hypothèse la plus conforme à l'ensemble des renseignements acquis.* (Ceci ne nous paraît point être une loi, car les personnes qui sont dominées par une passion forment leurs hypothèses plutôt d'après les inspirations de cette passion que d'après les faits observés par ces personnes et sur les renseignements qu'elles ont acquis.) Lorsque nous sommes dominés par une passion, nous sommes toujours poussés à négliger certains renseignements extérieurs, ou à en supposer dont rien ne motive l'admission. Dans ce cas, nos types intérieurs deviennent de plus en plus subjectifs, conformes à notre passion et il peut même arriver, si la passion est très-pressante, que nous méconnaissions tous les résultats de l'observation, au point de leur substituer ce que nous suggèrent le caprice et la passion. (C'est ce qui est arrivé assez souvent à Comte. La passion de créer une science nouvelle, et de la créer de toutes pièces, a été souvent pour lui une cause d'erreur. Cette passion lui faisait croire que tout se passait dans la nature comme le lui inspirait son imagination, et cette passion l'aveuglait complétement à l'égard de sa croyance. Ses adeptes *fidèles*, véritables fanatiques qui le considèrent comme un prophète, comme un inspiré dans le domaine de la science, sont dans le même état d'aveuglement à l'égard des idées de leur maître. S'ils font des recherches, ils ne s'attachent qu'aux faits qui, interprétés à leur manière, peuvent corroborer la doctrine d'A. Comte. Quant aux faits qui, trop opposés à ces principes, ne peuvent qu'en démontrer la fausseté, ils sont passés complétement sous silence.) Tel est l'état de l'aliéné. (Tel est aussi l'état de l'homme en santé qui est aveuglé par ses passions.) Pressé par une violente passion qui rompt toute harmonie affective, et par suite cérébrale, il substitue à la réalité des types purement idéaux. Dans ce cas, la méditation trop vivement stimulée par la passion ne peut

rectifier les erreurs commises. (Ce principe est très-vrai : la réflexion, guidée exclusivement dans son travail par la passion, ne peut rectifier en effet les erreurs inspirées par cette même passion.)

Le premier caractère de la folie consiste donc dans une exaltation sentimentale qui pousse à méconnaître la dépendance normale du dedans envers le dehors, car le dehors fournit au dedans un aliment, un stimulant et un régulateur. Un second caractère se tire de la tendance que présentent les malades à *compliquer* ou à altérer toutes leurs hypothèses, en admettant des renseignements que rien ne motive.

Si le fou a une tendance à vivre dans un excès de subjectivité, à se nourrir de ses propres idées, l'idiot, qui ne peut s'élever à aucune construction subjective, est au contraire dominé par un excès d'objectivité, il est toujours écrasé par la prépondérance extérieure, et, en l'absence d'idées qui lui soient propres, il n'est occupé que de ce qui frappe ses sens. Dans un cas, il y a donc excès de subjectivité, et dans l'autre, excès d'objectivité. La raison réside au milieu, dans une sage pondération d'objectivité et de subjectivité. (Le fou vit réellement dans un excès de subjectivité, comme tout individu dont l'esprit est occupé par une passion ; mais si, malgré cet excès de subjectivité, il était éclairé par les éléments moraux instinctifs de la raison, à l'égard de sa passion, il ne serait point aveuglé à l'égard de celle-ci, il ne serait point fou. Ce n'est donc pas cet excès de subjectivité qui est la cause psychologique de sa folie, cette cause est son aveuglement moral à l'égard de ses inspirations passionnées. L'idiot peut réellement vivre dans un excès d'objectivité, ce qui est la conséquence de la stérilité de son propre fonds, de la faiblesse de ses facultés; mais cet excès d'objectivité n'est point la cause de son idiotie. Quand, par moment, il se trouve dans un état de folie, c'est parce que quelque passion s'empare de lui, le domine et l'aveugle. Sous cette influence passionnée, pour

être sous l'influence d'un excès de subjectivité, il n'en reste pas moins idiot.

Telle est, d'après A. Comte, la théorie de la folie, qui, d'après lui, conduit aussi à celle de l'idiotie. Cette théorie doit être cependant complétée par l'appréciation des perturbations apportées dans l'entendement par le désordre passionnel.

Dans l'état normal, fait remarquer A Comte, *les images créées par l'esprit, c'est-à-dire subjectives, sont toujours moins vives et moins précises que les images réelles* (2e loi). — *Dans l'état normal, parmi toutes les images que fait naître l'agitation cérébrale qui accompagne la méditation, il y a toujours prépondérance d'une des images sur les autres* (3e loi). — (Considérer ce dernier fait comme constant, et comme le résultat d'une loi, est une erreur.) Dans la folie, plusieurs images peuvent coexister au point de rendre impossible la cohérence des pensées. (Faire résider l'incohérence de ce fait que plusieurs images d'égale force existent en même temps, est aussi une erreur, car cette coexistence est fréquente dans l'état de raison. Ce qui cause l'incohérence, c'est, avec une certaine activité de l'esprit, une faiblesse telle de l'attention et de la réflexion, que l'esprit est incapable de poursuivre une idée, de l'achever, de lier, d'associer plusieurs idées, de telle sorte que les images et les idées se succèdent écourtées, incomplètes, sans suite, n'ayant aucun rapport les unes avec les autres.)

Les illusions de l'aliéné peuvent affecter deux formes : elles sont ou internes ou externes. Lorsqu'elles sont externes, elles transforment les objets extérieurs au point de leur donner des types antérieurement conçus. Le héros de Cervantès transforme en chevaliers errants des moulins à vent. L'illusion est dans ce cas ordinairement accompagnée d'hallucinations. L'hallucination provient de ce qu'une image intérieure peut devenir plus vive que la réalité, ou tout au moins aussi vive qu'elle, et lui être substituée. (Ceci est la simple relation de ce qui a lieu dans l'halluci-

nation ; mais ce n'est une explication ni physiologique ni psychologique du phénomène.)

Ces trois lois, qui règlent aussi bien l'état normal que, l'état pathologique, sont essentiellement *statiques*, c'est-à-dire conviennent à toutes les situations.

Une quatrième loi montre (toujours d'après A. Comte, la succession des phénomènes moraux ou anomaux que présente l'entendement; elle est *dynamique*. Elle consiste en ce que nos conceptions sont d'abord *fictives*, pour devenir *abstraites*, et enfin *positives*. C'est l'énoncé, sous une autre formule, de la loi des trois états par lesquels, d'après A. Comte, passent toutes nos conceptions : l'état *fétichique*, l'état *métaphysique*, l'état *positif*. — L'état *fétichique* attribue des volontés à tous les êtres organiques ou inorganiques de la nature. L'état *métaphysique* se caractérise par la substitution des entités, qui ne sont que des abstractions, aux lois. Il attribue les causes des phénomènes naturels à des êtres surnaturels ; d'abord à plusieurs divinités, d'où le polythéisme, et ensuite à une seule divinité, d'où le monothéisme. L'état fétichique et l'état métaphysique sont fictifs, inventés par l'imagination. Enfin, l'état *positif* attribue la cause des phénomènes naturels aux lois éternelles qui régissent tout ce qui existe. Tels sont les différents états par lesquels a passé l'esprit humain. Il est arrivé en ce moment à l'état *positif*, et c'est par A. Comte qu'il est arrivé à ce résultat, d'après ses disciples.

Selon ce philosophe, l'état positif représente la raison, et l'état fictif représente la folie, qui a ses différents degrés. Ces degrés sont, en partant du moins au plus, le monothéisme, le polythéisme, et enfin le fétichisme. Chez les aliénés, Comte prétend que l'on constate toujours cette rétrogradation mentale. Ainsi, tous les aliénés qui, dans un ordre quelconque de conceptions, se sont élevés, avant de devenir fous, à l'état pleinement scientifique ou positif, rétrogradent dès qu'ils deviennent fous, en substituant progressivement des entités, c'est-à-dire des abstractions person-

nifiées aux lois, et plus tard en substituant des volontés à ces entités. Cette théorie, il faut l'avouer, est fort jolie, mais elle n'est au fond qu'un produit imaginaire qui n'a aucun rapport avec la génération des manifestations psychiques des aliénés.

Les adeptes d'A. Comte disent qu'il a étudié et analysé la folie sur lui-même, ayant été fou pendant quelque temps, à la suite de chagrins domestiques. Mais sa théorie nous paraît avoir été inventée en vue de systématiser d'une manière générale et universelle, pour les convertir en lois, certaines conceptions dans lesquelles l'erreur se rencontre trop souvent mêlée avec quelques vérités. Construire une théorie de l'aliénation, dont les formes sont si variées, sur l'étude d'un seul individu, ne pouvait en tout cas que conduire à l'erreur.

Si la folie est occasionnée par l'excitation d'une passion, dit encore A. Comte, on peut se demander pourquoi tous les gens passionnés ne deviennent pas fous. C'est, répond-il, qu'il ne suffit pas, pour devenir fou, que la passion atteigne un certain degré; il faut encore qu'il y ait chez les malades une assez forte dose d'imagination pour procéder à la construction des types subjectifs qu'ils substituent à la réalité, pour créer des idées délirantes imaginaires. Tel individu qui n'est pas fou, le serait s'il avait plus d'imagination. Où se placent alors dans cette théorie les folies impulsives, les monomanies criminelles, dans lesquelles l'imagination ne joue aucun rôle, dans lesquelles il n'y a que des penchants non motivés, sans idées délirantes proprement dites? Où se placent aussi les folies de ces lypémaniaques qui, dévorés par les passions tristes sans idées délirantes déterminées, disent qu'ils ont peur sans savoir de quoi, qu'ils sont accablés par la douleur morale sans savoir pourquoi? Cette théorie psychologique de la folie est donc non-seulement fausse, mais elle est encore incomplète.

12° *Théorie de* M. Littré. — La théorie que A. Comte a émise sur la folie n'a pas satisfait tous les positivistes.

M. Littré a substitué naguère, à la théorie du chef de l'école, une théorie toute différente.

D'après M. Littré, ce qui différencie au point de vue psychologique l'aliéné, l'homme cérébralement malade, de l'homme raisonnable, sain d'esprit et de cerveau, c'est que: chez l'aliéné, un motif actuel moins puissant ne peut pas être vaincu par un motif plus puissant ; chez l'homme sain d'esprit, au contraire, un motif plus puissant peut toujours vaincre un motif actuel moins puissant. Citons ses propres paroles: « Dans un individu malade cérébralement, un motif actuel ne peut être vaincu par un motif plus fort; c'est là ce qui caractérise la maladie. Dans un individu sain d'esprit, un motif plus fort peut toujours vaincre un motif actuel ; c'est là ce qui caractérise la santé cérébrale [1]. »

Dire que chez l'aliéné un motif actuel moins puissant ne peut être vaincu par un motif plus puissant, c'est être en contradiction avec les faits, qui montrent que chez l'aliéné c'est le désir le plus puissant, désir inspiré par sa passion pathologique, qui l'emporte toujours sur tout autre désir. L'erreur de M. Littré est surtout on ne peut plus évidente dans la troisième forme des monomanies d'Esquirol, forme dans laquelle le malade cède à son penchant par la raison que ce penchant devient irrésistible. En outre, la folie ne se manifeste pas seulement par des désirs, par des motifs d'action ; elle se manifeste aussi par des idées délirantes, et M. Littré ne dit point ce qui caractérise le délire de la pensée. Cette théorie est donc non-seulement erronée, mais encore elle est incomplète.

Poursuivons la critique de cette théorie de la folie.

Si un motif actuel moins puissant ne pouvait être vaincu par un motif plus puissant, ce phénomène aurait lieu contrairement à la loi de l'intérêt, loi naturelle qui a sa raison d'activité en l'absence du libre arbitre, et à laquelle l'aliéné privé de cette liberté est cependant soumis, puisque

---

[1] *La Philosophie positive*, tom. III, pag. 249.

c'est l'intérêt de sa passion qui le gouverne. — Si, au lieu de dire : chez l'aliéné, un motif moins puissant *ne peut être vaincu* par un motif plus puissant, M. Littré avait dit : chez l'aliéné, un motif moins puissant *peut ne pas être vaincu* par un motif plus puissant, il attribuerait alors au libre arbitre les décisions de l'aliéné, car c'est seulement par le libre arbitre, lequel est basé sur le sentiment du devoir, que le parti le moins puissant, le moins désiré, peut être choisi, peut ne pas être vaincu par le parti le plus désiré. Cependant il est difficile de croire que telle puisse être la pensée de M. Littré, puisqu'il nie chez l'homme l'existence du libre arbitre, puisque pour lui la liberté appliquée à la volonté signifie : le pouvoir d'obéir au motif le plus fort[1].

Dire que chez l'homme sain d'esprit un motif plus puissant peut toujours vaincre un motif actuel moins puissant, c'est exprimer une loi dynamique générale, la loi du plus fort, loi qui régit l'activité de toutes les puissances *non libres* quelconques, morales ou physiques. Cette loi, qui dans l'ordre moral est représentée par la loi de l'intérêt, intervient chez l'homme sain de corps et d'esprit, et préside aux déterminations de sa volonté dans toutes les circonstances où le sens moral, et par conséquent le libre arbitre, n'intervient pas.

Ainsi, les deux propositions de M. Littré pourraient faire supposer qu'il admet que l'aliéné malade peut jouir du libre arbitre, et que l'homme en santé qui n'est point aliéné, soumis exclusivement à la loi de l'intérêt, est privé de cette liberté ! ! ce qui serait absurde. Si l'aliéné malade peut décider par le libre arbitre lorsqu'il n'est pas sous l'influence de sa passion pathologique, il est incontestable que c'est surtout chez l'homme en santé que le libre arbitre doit surtout se rencontrer.

Cependant le passage suivant indique que M. Littré ne

---

[1] *Ouvr. cit.*, pag. 252.

reconnaît pas plus la présence du libre arbitre chez l'aliéné malade que *dans un cas particulier de l'homme sain*, cas où M. Littré est réellement dans le vrai : « La pathologie, dit-il, doit dire aussi son mot. Voilà un halluciné à qui des voix qu'il regarde comme surnaturelles lui commandent un meurtre, et il tue ; et en regard, voilà un assassin qui convoite de l'argent pour ses besoins et ses passions, et il tue aussi. Aux yeux de la société, le premier est irresponsable, le second est responsable. Pourtant on doit dire que dans les deux cas l'acte est nécessaire, et la voix céleste n'est pas plus impérieuse que la soif de l'or *chez une nature où les lumières de la moralité se sont éteintes, ou même n'ont jamais existé*. Ces deux cas, semblables par l'absence de ce qu'on nomme libre arbitre, diffèrent radicalement en ceci que, si l'on peut agir sur ces deux hommes, c'est chez le premier par des moyens médicaux, chez le deuxième par des moyens moraux. »

Par ces paroles extraites du même article, M. Littré a parfaitement indiqué que l'organisme malade enchaîne la volonté du premier, et que la volonté du second, en l'absence du sens moral, est déterminée par le désir le plus grand, désir indépendant de la volonté et provoqué par les passions naturelles. A ce compte, le premier, le fou, au lieu de jouir du libre arbitre, comme semblerait l'indiquer le signe caractéristique que M. Littré a donné de la folie, n'en jouirait plus ; ce serait au contraire la privation du libre arbitre qui constituerait le caractère distinctif de la folie. Cette théorie fort obscure de la folie nous paraît donc renfermer, implicitement au moins, des idées contradictoires.

Remarquons cependant que M. Littré signale la cause réelle qui prive l'homme en santé, du libre arbitre, cause qui est *l'absence du sens moral*, et qu'il indique avec justesse que, si chez le malade il faut un traitement *médical*, chez l'homme sain il faut un traitement *moral*. Nous nous trouvons en cela en conformité de vue avec lui. Mais si, d'après M. Littré, l'absence du sens moral est la cause qui

prive l'homme sain du libre arbitre, ce savant devrait reconnaître qu'avec cette faculté supérieure l'homme est réellement libre, et que par conséquent l'homme peut posséder le libre *arbitre*.

13° Notre propre théorie. — Après avoir exposé et discuté les principales théories psychologiques qui ont été émises sur la folie, rappelons en peu de mots celle que nous présentons nous-même dans cet Ouvrage.

Pour nous, la folie, manifestation particulière de l'esprit, est un état psychique et non une maladie. Il n'y a pas en effet de maladie cérébrale qui s'appelle la folie. Cet état psychique a cependant chez le malade sa cause d'origine dans une activité pathologique du cerveau. Mais cet état psychique peut exister aussi chez l'homme en santé. Le rôle de l'activité pathologique du cerveau n'est pas de produire directement l'état psychique qui constitue la folie, il consiste seulement à faire surgir des passions dans l'esprit. Ni le malade chez lequel la maladie a fait naître des passions insolites au caractère de cet individu, ni l'homme en santé qui est sous l'influence de ses passions naturelles, ne sont fous par la raison qu'ils ont des passions, et même des passions d'une grande puissance et d'une grande ténacité. En effet, le malade qui sent surgir en lui une passion violente, et chez lequel cette passion n'a pas encore étouffé les sentiments moraux qui peuvent la combattre, n'est point encore fou, quoique malade. Il a la conscience morale de sa passion, il est éclairé à son égard; il peut la combattre, et il la combat. De même, l'homme en santé qui a la conscience morale de sa passion, qui sent la perversité de celle-ci, n'est point fou, quelque puissante que soit sa passion. Avoir une passion soulevée par un état pathologique du cerveau ou une passion naturelle au caractère n'est donc point être fou. Ce qui produit la folie, c'est un phénomène psychique, c'est l'aveuglement moral de l'esprit à l'égard des inspirations passionnées, aveuglement causé par la circonstance que les sentiments moraux n'éclairent pas l'in-

dividu sur sa passion, ces principes de la raison morale étant étouffés par la puissance de cette passion, ou n'existant pas dans sa conscience par le fait d'une anomalie morale dont l'individu est affecté. Par cet aveuglement moral, le passionné a la conviction d'être raisonnable dans son état de déraison ; voilà ce qui constitue sa folie. Mais qu'une circonstance parvienne à ranimer les sentiments moraux étouffés, à les remettre en scène, aussitôt ils éclairent l'esprit sur les inspirations passionnées et mettent un terme à la folie. Le bon sens public a parfaitement compris ce qui constitue la folie, et sur ce point il a devancé la science dans la voie de la vérité. Que l'on veuille porter son attention sur les manifestations passionnées qu'il qualifie de folie, et l'on verra que ces manifestations, soit en idées, soit en actes, sont caractérisées par l'aveuglement moral de l'esprit à leur égard, par la conviction qu'a le passionné d'être dans le vrai, le juste, le bien, le droit, alors qu'il est dans le faux, l'injuste, le mal, l'absurde ; conviction qui provient de ce que sa passion, étouffant et annihilant tous les sentiments moraux qui l'auraient éclairé s'ils avaient été présents, possède son esprit d'une manière absolue.

Tout en attribuant à l'organisme ce qui lui est légitimement dû, c'est-à-dire la production de la passion, nous avons donc démontré en même temps que c'est une circonstance psychique, l'aveuglement moral résultant de l'absorption complète de l'esprit par cette passion, qui constitue la folie, et que ce n'est ni la passion elle-même, ni une maladie du cerveau, qui la constitue. Notons cependant que les passions soulevées par un état pathologique de cet organe ont bien plus que les passions naturelles de l'homme en santé la puissance d'envahissement et de ténacité qui facilite l'absorption, la domination absolue et l'aveuglement de l'esprit. Aussi presque toujours les passions pathologiques produisent-elles l'aveuglement moral à leur encontre, et la folie. Les passions naturelles produisent beaucoup moins souvent cet effet.

Après avoir exposé les principales idées réellement psychologiques qui ont été émises sur la folie, les seules qui nous paraissent devoir figurer dans l'examen des théories professées sur cet état mental; après avoir exposé notre propre théorie, signalons encore quelques idées qui ont paru sur ce sujet, et qui ont un certain rapport avec les nôtres. Lorsque un chercheur est sur la voie qui conduit à une vérité, il est rare qu'il ne rencontre pas quelque autre personne sur cette même voie. La découverte d'une vérité scientifique n'est jamais l'œuvre d'un seul individu ; quand cette vérité est, par les travaux antérieurs, assez mûre pour être cueillie, il se trouve toujours plusieurs personnes qui la saisissent, les uns mieux, les autres moins bien.

14° *Théorie de* GRIESINGER. — Griesinger, récemment décédé à Berlin, où il était professeur de médecine mentale, explique psychologiquement les conceptions délirantes des aliénés par ce fait que l'émotion persistante ne permet pas aux idées de contraste de se manifester dans l'esprit. Nous avons exprimé plus nettement la même pensée en disant que la passion éprouvée s'empare si complétement de l'esprit, qu'elle ne permet pas aux idées rationnelles opposées à cette passion de surgir et d'éclairer l'esprit, lequel est alors moralement aveuglé. Et tel était réellement le fond de la pensée de ce savant aliéniste, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le passage suivant : « Dans les émotions, dit-il [1], il n'y a pas de délibération calme possible. Le *moi* étant dans un état d'ébranlement et d'oscillation, il ne conserve pas le calme nécessaire pour apprécier les faits qui se succèdent dans la conscience avec une attention et un abandon complets. L'état dans lequel une semblable appréciation est possible et se produit réellement, se nomme la *raison*. (Cette manière de concevoir la raison est très-vraie, et elle va servir à une saine interprétation de la folie. La raison,

[1] *Traité des maladies mentales*, traduit par le Dr Doumic, et annoté par M. Baillarger, pag. 65.

lois écrites et qu'il est puni; s'ils comprennent même, par leurs propres sentiments d'intérêt, que la société doive se défendre contre leurs attaques, qu'elle ne puisse pas tolérer cet acte qui la blesse si profondément, ils ne sentent point dans leur conscience l'obligation morale de ne point accomplir cet acte, et après l'avoir commis ils n'en éprouvent du regret que par le motif égoïste qu'ils sont passibles d'un châtiment. Les individus doués de sens moral éprouvent seuls du remords véritable après un acte immoral. Mais ces individus ne peuvent jamais commettre de sang-froid les grands crimes, parce que ces actes répugnent d'une manière invincible au noble sentiment dont ils sont doués; ce ne sont donc que des actes d'une perversité moindre qu'ils peuvent commettre librement. Si par cas ils commettent un grand crime, c'est toujours sous l'influence d'une passion puissante qui s'est emparée de leur esprit, qui l'a dominé, qui l'a aveuglé, qui l'a mis momentanément dans l'*état passionné*, état psychique constitutif de la folie morale. Mais cet état n'étant que passager, aussitôt qu'il a cessé le remords se manifeste: il suit donc de près l'acte pervers. Cette peine est alors très-vive et elle impressionne l'esprit pendant un temps fort long. Ce remords, qui persiste indéfiniment, quoique en s'affaiblissant à la longue, tient l'individu en garde contre ses passions violentes et l'empêche de commettre de nouveau un acte semblable à celui qu'il déplore. Ce n'est pas chez un homme doué des sentiments supérieurs et qui a commis un crime dans un moment d'égarement, d'aveuglement moral par une passion violente, que la récidive est possible.

Jusqu'à ce jour on a traité les criminels sans aucune connaissance de leur maladie morale, absolument comme les empiriques étrangers à toute idée médicale traitent les maladies du corps. Désormais c'est éclairé par le flambeau de la science que l'on devra s'occuper d'eux ; et c'est à cette occasion principalement que la psychologie affirmera son utilité pratique.

Après avoir exposé les principales idées réellement psychologiques qui ont été émises sur la folie, les seules qui nous paraissent devoir figurer dans l'examen des théories professées sur cet état mental; après avoir exposé notre propre théorie, signalons encore quelques idées qui ont paru sur ce sujet, et qui ont un certain rapport avec les nôtres. Lorsque un chercheur est sur la voie qui conduit à une vérité, il est rare qu'il ne rencontre pas quelque autre personne sur cette même voie. La découverte d'une vérité scientifique n'est jamais l'œuvre d'un seul individu ; quand cette vérité est, par les travaux antérieurs, assez mûre pour être cueillie, il se trouve toujours plusieurs personnes qui la saisissent, les uns mieux, les autres moins bien.

14° *Théorie de* GRIESINGER. — Griesinger, récemment décédé à Berlin, où il était professeur de médecine mentale, explique psychologiquement les conceptions délirantes des aliénés par ce fait que l'émotion persistante ne permet pas aux idées de contraste de se manifester dans l'esprit. Nous avons exprimé plus nettement la même pensée en disant que la passion éprouvée s'empare si complétement de l'esprit, qu'elle ne permet pas aux idées rationnelles opposées à cette passion de surgir et d'éclairer l'esprit, lequel est alors moralement aveuglé. Et tel était réellement le fond de la pensée de ce savant aliéniste, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le passage suivant : « Dans les émotions, dit-il[1], il n'y a pas de délibération calme possible. Le *moi* étant dans un état d'ébranlement et d'oscillation, il ne conserve pas le calme nécessaire pour apprécier les faits qui se succèdent dans la conscience avec une attention et un abandon complets. L'état dans lequel une semblable appréciation est possible et se produit réellement, se nomme la *raison*. (Cette manière de concevoir la raison est très-vraie, et elle va servir à une saine interprétation de la folie. La raison,

[1] *Traité des maladies mentales*, traduit par le Dr Doumic, et annoté par M. Baillarger, pag. 65.

en présence des inspirations irrationnelles des passions, consiste en effet dans l'inspiration des sentiments moraux opposés à la passion, sentiments qui éclairent l'esprit à l'égard des suggestions de la passion.) Pour que cette appréciation, et par conséquent aussi pour que la délibération soient possibles, il faut une détermination réciproque des pensées, points d'arrêt et suspension, réunion et examen ; *il faut que les idées de contraste puissent se produire* ; il faut enfin que le moi jouisse du calme nécessaire. Tout cela n'a pas lieu chez les aliénés. La maladie cérébrale fait naître en eux des dispositions et des penchants qui deviennent le point de départ des émotions. (Nous dirons simplement : La maladie cérébrale fait naître en eux des passions.) Quand celles-ci donnent naissance à de faux jugements, à des idées fixes, le malade ne peut les rectifier, il ne peut s'apercevoir de son erreur : au début, parce que l'émotion (la passion) persistante ne laisse pas aux idées de contraste (aux idées rationnelles inspirées par les sentiments opposés à la passion) le calme nécessaire pour qu'elles se développent d'une façon convenable (pour qu'elles apparaissent même), et parce que, plus elle se prolonge, plus les conséquences qui en résultent, les faux jugements, sont devenus partie intégrante de toutes les idées du moi. » Nous trouvons dans cette citation une grande analogie de pensées avec les nôtres, quoique exprimées différemment, et parfois d'une manière obscure. D'après Griesinger, la raison réside dans l'état de l'esprit où une appréciation vraie des faits qui se succèdent dans la conscience est possible, et la folie dans l'état de l'esprit où cette appréciation n'est plus possible. Il n'indique pas cependant la cause de ces deux états de l'esprit : la cause de l'état de lumière, de raison, et la cause de l'état d'aveuglement, de folie. En outre, la psychologie de Griesinger est fort incomplète, et même parfois elle manque de justesse, ce qui ressort de la citation suivante : « Par suite de la maladie du cerveau, dit-il [1], certains faux

[1] *Ouvr. cit.*, pag. 51.

enchaînements d'idées, certains raisonnements erronés, sont devenus si persistants et se sont mêlés d'une façon si intime à toutes les idées du moi, que leur contraste (que les idées rationnelles opposées aux idées irrationnelles) est complétement effacé de l'âme, et que le *moi*, faussé par ces idées fixes, est toujours obligé de se décider dans leur sens... Chez ces malades, la détermination et l'acte se produisent souvent avec un grand calme et avec un choix et une combinaison de moyens qui semblent parfaitement appropriés ; *et cependant, la réflexion intérieure leur manque, parce que les fausses suppositions ont acquis la force de motifs irrésistibles, et que le malade est dans l'impossibilité de s'y soustraire.* » Cette dernière appréciation psychologique renferme deux erreurs : 1° la réflexion ne manque point aux aliénés dont il est ici question, seulement elle ne fonctionne que sous la direction de la passion qui absorbe leur esprit ; 2° si les fausses suppositions ont une force si grande chez l'aliéné, chez tout passionné aveuglé, ce n'est point parce que les motifs sur lesquelles elles s'appuient sont irrésistibles, les cas d'irrésistibilité dans l'aliénation étant rares, mais parce que, aucune opposition rationnelle ne s'élevant contre ces motifs dans la conscience, *rien ne leur résiste dans l'esprit.* Voilà pourquoi le passionné ne peut se soustraire à l'influence de ses fausses suppositions et en est l'esclave.

L'absence de toute opposition rationnelle aux inspirations passionnées est considérée par M. Baillarger, de même que par Griesinger, comme le criterium de la folie. « Les conceptions extravagantes ou la perversion des sentiments, les impulsions insolites, dit-il dans une note insérée à la page 69 de l'ouvrage de cet aliéniste allemand, tout cela constitue une maladie ; *mais cette maladie ne prend le nom de folie que quand on a perdu la conscience du désordre intellectuel et moral, ou qu'on est devenu impuissant pour réprimer les actes auxquels ces désordres vous entraînent* ». De cette circonstance, il fait observer que le fait essentiel

de la folie c'est la perte du libre arbitre, ce qui est vrai, puisqu'il n'y a pas de libre arbitre sans une opposition morale au mal et au faux dans la conscience.

A ces appréciations vraies de la folie, nous devons ajouter celle d'Herbart, philosophe allemand : « Les aliénés, dit-il, ont perdu l'intelligence parce que leurs pensées ne se laissent plus troubler dans leur courant par une lutte extérieure ou intérieure ».

Le fond de la pensée des trois savants que nous venons de citer est donc comme la nôtre, que : la folie réside, non pas dans les inspirations extravagantes, immorales des passions, mais dans l'absence d'une opposition rationnelle à ces inspirations, dans la conscience, d'où résulte l'aveuglement moral de l'individu à l'égard de ces inspirations passionnées, aveuglement dans lequel nous avons placé le caractère psychologique de la folie. Stahl a fait résider la folie dans l'erreur causée par les passions ; nous avons complété cette connaissance en indiquant la cause psychologique de cette erreur.

CONCLUSION.

Deux sciences, la psychologie et la pathologie, sont intéressées dans la question de la folie. Nous avons eu recours à chacune d'elles pour y puiser les lumières qui nous étaient nécessaires. La psychologie nous a dit ce que c'est que la folie, elle en a formulé la définition, enfin elle nous a donné les caractères qui la distinguent de la raison. La pathologie nous a fourni la cause des passions insolites qui changent le caractère de l'individu, passions qui en dominant et en aveuglant cet individu le rendent fou. Dans ces folies, la pathologie joue un rôle étiologique

incontestable, démontré par les phénomènes somatiques qui se manifestent, surtout au début de la folie. Dans quelques cas rares cependant, ces phénomènes somatiques font défaut, l'organisme s'accommodant à un état anomal survenu dès le jeune âge et qui s'est développé avec une lenteur extrême. Les individus qui rentrent dans cette catégorie ont présenté de tout temps de la bizarrerie ou de la méchanceté dans le caractère ; et la pâleur que présentent un grand nombre de ces individus mal conformés moralement indique bien qu'il existe aussi quelque chose d'anomal dans leur constitution physique.

La question de la folie a laissé beaucoup à désirer jusqu'à ce jour, parce que la psychologie et la pathologie ne se sont pas donné la main pour la résoudre. Les médecins aliénistes, auxquels on doit tant pour ce qui concerne la pathologie de la folie, sont si peu avancés sur ce qui a rapport à la psychologie de cet état psychique, qu'ils ne donnent aucune définition de la folie, et qu'ils en sont encore à déclarer que la folie est une chose qui se conçoit, mais qui ne se définit pas. La plupart des aliénistes ont cependant reconnu que l'état morbide du cerveau porte, de prime abord, son action sur les facultés morales et affectives, sur les instincts de l'âme. C'est certainement beaucoup, car c'est la première idée réellement psychologique, et par conséquent philosophique, qui ait été introduite dans la question de la folie. Mais il ne suffit pas d'avoir des passions bizarres ou perverses, de les avoir même accidentellement, pour être fou; il faut encore, et c'est là le point capital, que ces passions aveuglent et dominent l'esprit, phénomène psychique qui a lieu lorsque aucun sentiment moral ne les combat dans la conscience, n'éclaire l'individu sur la bizarrerie ou la perversité de ces passions. Voilà ce qu'il était nécessaire d'ajouter pour caractériser psychologiquement la folie. Les philosophes, nous sommes obligé de le reconnaître, n'ont pas fait avancer d'un pas la partie qui les regarde plus spécialement dans cette question, leur psychologie étant trop

incomplète pour qu'il eût pu en être autrement. N'ayant résolu encore ni la question de la raison, ni celle du libre arbitre, comment leur aurait-il été possible, sans ces deux solutions préliminaires essentielles, de résoudre la question de la folie ? Divers principes psychologiques, que nous avons obtenus par la méthode scientifique, nous ont permis, pensons-nous, d'avoir résolu cette question. La psychologie rentre en effet dans le domaine des sciences naturelles, puisque son objet est l'étude des facultés, des propriétés de l'esprit et des lois qui dirigent leur activité, c'est-à-dire de quelque chose qui peut être étudié directement sur soi-même dans les faits de conscience, et indirectement dans les paroles et les actes d'autrui.

De même que toute science naturelle, c'est par l'observation et le raisonnement que la psychologie peut se constituer comme science et progresser. Mais l'observation, pour être efficace, doit s'arrêter sur une base fort large ; elle doit s'effectuer : 1° sur *soi-même*, par l'analyse des actes de son esprit, de sa conscience, et cela en toute circonstance ; 2° sur *les autres hommes*, par l'étude de leurs paroles, de leurs actions, de leurs institutions, de leurs mœurs et de leurs coutumes, manifestations psychiques qui permettent de spécifier les divers pouvoirs de l'esprit, d'analyser leur action et de découvrir les lois qui président à leur activité. Cette étude analytique et déductive ne doit pas se limiter à quelques personnages pendant leur état de calme et de raison ; elle doit s'étendre sur l'humanité tout entière, sur les races diverses qui la composent ; et cela non-seulement dans les manifestations psychiques normales de ces races, mais encore, et d'une manière spéciale, dans leurs manifestations psychiques anomales. Cette étude doit comprendre non-seulement les faits présents, mais encore les faits historiques. Voilà ce qui a fait défaut jusqu'à ce jour aux psychologues, ceux-ci n'ayant étudié que leurs propres actes psychiques et ceux de quelques hommes, et encore n'ayant étudié ces actes que dans certaines circonstances et

non dans toutes, ce qui ne pouvait leur procurer que des connaissances psychologiques incomplètes. Les moralistes, pour avoir dépeint les travers d'esprit de l'humanité, ont-ils connu l'homme, ont-ils élargi le domaine de la psychologie? Nullement, car ils n'ont rien conclu ; aucun principe scientifique et pratique n'est sorti de leurs œuvres. La psychologie doit procéder par la méthode de Bacon, ou plutôt de Galilée, pour être plus exact. C'est par l'observation des actes de l'esprit, directement sur soi et indirectement sur les autres, observation qui doit être faite dans toutes les circonstances de la vie ; c'est aussi par les déductions tirées de cet ensemble de connaissances que l'on peut fonder une psychologie scientifique aussi pratique et aussi utile que toute autre science. Notons encore que c'est par la partie de la psychologie qui a trait aux éléments moraux, instinctifs de l'esprit, partie qui fait l'objet de ce présent travail, et non par la partie qui a trait aux facultés intellectuelles, partie dont s'occupent presque exclusivement les psychologues contemporains, que la psychologie peut devenir utile dans la pratique, car l'élément instinctif, moral, si varié dans ses manifestations et d'où dérivent les désirs et le libre arbitre, principes de la volonté, est le grand ressort de l'activité humaine, de même que les instincts, par les désirs qui en dérivent, sont aussi le grand ressort de l'activité animale.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE..... I
INTRODUCTION..... V

PREMIÈRE PARTIE

NOS PRINCIPES PSYCHOLOGIQUES.

PSYCHOLOGIE DE LA RAISON..... 1

Article premier. — Des facultés psychiques..... 8

Des facultés intellectuelles..... 8

1° De la perception..... 8

2° De la mémoire..... 14

3° De la faculté réflective..... 22

4° Du genre d'altération auquel sont sujettes les facultés intellectuelles : l'affaiblissement..... 29

5° De la loi qui régit l'activité de la faculté réflective..... 29

Des facultés morales ou instinctives..... 31

Nature de ces facultés. — Leur énumération. — Principes d'activité et de manifestation inhérents à ces facultés. 1° Le désir, ou besoin de satisfaction, principe d'activité inhérent à toutes les facultés instinctives. 2° Le devoir, connaissance sentie de l'obligation de faire le bien, alors que le bien, n'offrant plus une satisfaction en perspective, n'est plus inspiré par un désir ; connaissance inhérente au sens moral seul. Caractère psychologique du devoir. — De la conscience morale et du remords. — Des caractères. — De la contagion morale..... 31

Des deux genres d'altérations auxquelles sont sujettes les facultés morales : la perversion et l'affaiblissement. 67

De l'imagination..... 69

Des lois psychiques..... 74

1° Loi qui préside à l'exercice des facultés réflectives pendant la manifestation des facultés instinctives..... 75

2° Loi de l'intérêt..... 87

Art. II. — De la raison..... 92
De la raison instinctive ou morale..... 99
Raison morale relative..... 103
Raison morale partielle, ou plutôt: déraison morale partielle..... 114
Absence temporaire de la raison morale..... 116
Du bon sens ou sens commun..... 118
De la raison intellectuelle..... 123
Art. III. — Du libre arbitre ou liberté morale..... 128
1° Recherche sur ce qu'il faut entendre par libre arbitre..... 128
2° Conditions nécessaires à l'existence du libre arbitre..... 145
3° Conditions nécessaires à l'exercice du libre arbitre..... 158
4° De la volonté..... 164
5° De la constance dans la répétition de certains actes, constance affirmée par la statistique. Explication de cette constance..... 169
6° Définition du libre arbitre..... 176
7° Des doctrines émises à l'occasion du libre arbitre..... 177
8° De la différence qui existe entre la raison et le libre arbitre..... 186
Art. IV. — 1° Résumé de nos principes psychologiques... 188
2° Partie, concernant notre Mémoire, du rapport de M. Ad. Franck sur le concours ouvert sur la question : *De la folie considérée au point de vue philosophique. — Réponse aux objections qui nous ont été faites*..... 194

SECONDE PARTIE.

PSYCHOLOGIE DE LA FOLIE..... 221
De l'hallucination..... 221
Article premier. — Analyse de l'hallucination..... 222
A. Rôle que jouent les organes des sens dans l'hallu-

cination..... 222
B. Rôle que joue l'esprit dans l'hallucination..... 225
Art. II. — Explication du mécanisme de l'hallucination... 227
Art. III. — États psychiques dans lesquels les hallucinations peuvent se rencontrer..... 229
A. Hallucinations pathologiques de la folie..... 230
B. Hallucinations provenant de l'excitation cérébrale déterminée par la pensée prolongée et les préoccupations chez les personnes en santé..... 235
C. Hallucinations sans excitation pathologique ou physiologique du cerveau..... 240
De l'Illusion..... 242

De la Folie considérée au point de vue philosophique. 246

PREMIÈRE QUESTION. — Quel est le caractère distinctif de la folie et de chacune de ses variétés ? Lesquelles de nos facultés sont plus ou moins altérées dans cet état ? Qu'est-ce qui distingue cette altération de ce qu'on appelle un esprit faux, chimérique, exalté, etc. ?

CHAPITRE PREMIER. — Considérations générales..... 246
Article premier. — Le mot folie doit-il être appliqué à une maladie du cerveau ou à un état psychique anormal particulier?... 246
Art. II. — 1° Caractère psychologique de la folie.—Point important de la psychologie des passions. — 2° Conditions nécessaires à l'existence de la folie. — 3° Définition de la folie..... 251

CHAP. II. — Des différentes variétés de la folie chez l'homme malade 281
Article premier. — Aliénations mentales de la première classe..... 283
Des folies instinctives..... 283
Première forme de la folie instinctive dite : lésion de l'intelligence. — Délire de la pensée..... 284
Genèse psychologique du délire. Comment se forment les idées délirantes 293
État des diverses facultés psychiques dans la première forme de la folie instinctive..... 302

1° État des facultés intellectuelles : perception, mémoire, faculté d'associer les idées, ou réflective.... 302
2° État des facultés instinctives ou morales.... 307
3° État de l'imagination.... 308
4° État de la raison. — De la lucidité dans la folie.... 309
5° État du libre arbitre.... 317
6° État de la volonté.... 318
Analyse psychologique de quelques délires intelligents et raisonnants, servant à la démonstration des principes précédemment énoncés.... 320
Deuxième forme de la folie instinctive dite : lésion des affections. — Délire dans les actes.... 331
1° État des facultés intellectuelles.... 358
2° État des facultés instinctives.... 361
3° État de l'imagination.... 363
4° État de la raison.... 363
5° État du libre arbitre et de la volonté.... 364
Troisième forme de la folie instinctive dite : lésion de la volonté.... 367
État des diverses facultés psychiques dans cette troisième forme de la folie instinctive.... 374
Objections qui ont été faites contre les délires partiels. 379
De la folie instinctive chez les individus atteints de la paralysie générale.... 386
De la folie instinctive chez les épileptiques.... 396
De la folie instinctive chez les hystériques.... 401
Art. II. — Aliénations mentales de la deuxième classe, constituées par l'état maniaque.... 413
Art. III. — Aliénations mentales de la troisième classe. — Démence, stupidité, idiotie.... 418
1° De la démence.... 418
2° De la stupidité ou de la stupeur.... 426
3° De l'imbécillité et de l'idiotie.... 433
Art. IV. — Des effets que produisent sur le cerveau, et

consécutivement sur les manifestations de l'esprit, les boissons alcooliques..... 439
1° Des folies instinctives alcooliques..... 445
2° De la manie alcoolique..... 456
3° De l'abrutissement et de la démence alcooliques. 458

Art. V. — Des rapports qui existent entre l'état du cerveau et les diverses espèces d'aliénation mentale. Classification psychologique de ces diverses espèces..... 462

CHAP. III. — Des différentes variétés de la folie instinctive chez l'homme en santé..... 479

Article premier. — La troisième forme de la folie instinctive, appelée par Esquirol : *lésion de la volonté*, n'existe pas dans l'état de santé..... 486

Art. II. — Première forme de la folie instinctive de l'homme en santé, forme correspondant à la première forme des folies instinctives pathologiques, improprement appelées par Esquirol : lésion de l'intelligence... 488

Art. III. — Des différences qui existent entre la folie instinctive de l'homme en santé et celle du malade..... 513

Art. IV. — De l'erreur qui consiste à considérer comme folles et comme malades certaines personnes qui ne sont point telles..... 523

Art. V. — Deuxième forme de la folie instinctive de l'homme en santé; forme correspondant à la deuxième forme des folies instinctives pathologiques, appelées par Esquirol : lésion des affections..... 537

Art. VI. — Étude psychologique sur les Fanatiques.... 545

Art. VII. — Étude psychologique sur les criminels. Tératologie morale..... 578
1° De la perversité..... 579
2° De l'insensibilité morale, de l'inconscience morale, de l'idiotisme moral..... 581
A. De l'absence du sens moral..... 586
B. De l'absence des sentiments généreux et respectueux à l'égard du prochain..... 594

C. De l'absence des sentiments générateurs de l'intérêt personnel bien entendu..... 595

3° Conséquences des insensibilités morales en présence de la perversité. Des diverses formes de la criminalité..... 601

4° De la parenté qui existe entre l'état cérébral qui préside à la manifestation des anomalies morales de l'homme en santé, de celle par conséquent qui produit le crime, et l'état cérébral pathologique qui préside à la manifestation des diverses aliénations mentales..... 639

5° La doctrine qui attribue le crime à une anomalie psychique incompatible avec la raison morale supérieure et avec la liberté morale, compromet-elle le principe de la liberté et de la responsabilité humaine? Cette doctrine est-elle fausse, est-elle dangereuse?..... 665

Deuxième question. — 1° Quelles sont les causes psychiques et morales de la folie? — 2° Quel est le rôle que joue le cerveau concurremment avec ces causes. — 3° A-t-on observé que la folie se manifeste dans un temps plutôt que dans un autre, sous l'influence de certains événements ou de certaines idées, soit politiques, soit religieuses, ou par l'effet de certaines œuvres d'imagination? — 4° Y a-t-il des folies épidémiques, et comment faut-il les expliquer?..... 678

Article premier.— *A*. Quelles sont les causes psychiques et morales de la *folie pathologique?* — Quel est le rôle que joue le cerveau concurremment avec ces causes. — A-t-on observé que la *folie pathologique* se manifeste dans un temps plutôt que dans un autre, sous l'influence de certains événements ou de certaines idées, soit politiques, soit religieuses, ou par l'effet de certaines œuvres d'imagination..... 678

B. Quelles sont les causes psychiques et morales de *la folie de l'homme en santé?* — Quel est le rôle que joue le cerveau concurremment avec ces causes? — A-t-on observé que la *folie morale de*

l'homme en santé se manifeste dans un temps plutôt que dans un autre sous l'influence de certains événements ou de certaines idées, soit politiques, soit religieuses, ou par l'effet de certaines œuvres d'imagination ? 701

Art. II. — Y a-t-il des folies épidémiques, et comment faut-il les expliquer ? 719

A. Réponse à cette question sur ce qui concerne les folies pathologiques 719

B. Réponse à la question : Y a-t-il des folies épidémiques chez les hommes en santé, et comment faut-il les expliquer 721

La théomanie 725

La démonolâtrie 741

La démonopathie 747

La zoanthropie 754

Épidémie morale spirite 762

Épidémie morale hallucinatoire des bords du Rhin. 767

Épidémies exclusivement convulsives produites par des causes morales et physiques 768

Épidémie morale qui a présidé aux désastres de Paris sous la Commune 771

Des folies morales endémiques 805

TROISIÈME QUESTION. — Dans quel cas la folie peut-elle être utilement combattue et même guérie par un traitement qui n'agit que sur les sentiments, les idées, les habitudes, en un mot sur les facultés morales et intellectuelles ? Citer les divers essais qui ont été faits dans ce genre de traitement, etc., en apprécier les résultats 811

Article premier. — Réponse à ces demandes relativement à la folie pathologique 811

1° Du traitement psychique *préservatif* de la folie pathologique 811

2° Du traitement psychique *curatif* de la folie pathologique 828

Mode d'action du traitement moral 833

Théorie de l'émotion.—Effets de l'émotion dans le traitement de la folie 839

Essais tentés à l'égard du traitement moral..... 862

Art. II. — Du traitement moral qu'il convient d'employer contre la folie morale de l'homme en santé..... 875

Du traitement moral appliqué aux criminels..... 885

1° Du traitement préventif du crime. — Prophylaxie morale..... 891

Première indication.—Développer les sentiments moraux..... 893

Deuxième indication. — Éloigner, combattre et supprimer autant que possible les causes excitantes de la perversité..... 897

Troisième indication. — Empêcher directement les crimes qui peuvent être sûrement prévus.. 902

2° Du traitement moral palliatif et curatif auquel il convient de soumettre les criminels et les délinquants..... 913

QUATRIÈME QUESTION. — Exposer et discuter les théories physiologiques les plus importantes qui ont été soutenues au sujet de la folie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours..... 952

1° Théorie de Stahl..... 955

2° Théorie de Heinroth..... 956

3° Théorie de Ideler..... 959

4° Théorie de Leuret..... 964

5° Théorie de Maine de Biran..... 965

6° Théorie de M. Luys..... 965

7° Théorie de M. Maudsley..... 970

8° Théorie du Dr Morel..... 970

9° Théorie de A. Lemoine..... 970

10° Comparaison entre le rêveur et le fou..... 972

11° Théorie d'Auguste Comte..... 973

12° Théorie de M. Littré..... 980

13° Notre propre théorie..... 984

14° Théorie de Griesinger..... 988

CONCLUSION..... 991

FIN DE LA TABLE.

DE

L'IMITATION

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE DES DIFFÉRENTS PRINCIPES

QUI LA DÉTERMINENT

PAR

LE DOCTEUR PROSPER DESPINE

(de Marseille)

MARSEILLE

ÉTIENNE CAMOIN, LIBRAIRE

RUE CANNEBIÈRE, 1

1871

DE L'IMITATION

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE DES DIFFÉRENTS PRINCIPES

QUI LA DÉTERMINENT

PAR

Le Docteur Prosper DESPINE (de Marseille)

La question de l'imitation, bien qu'intéressant à un égal degré les médecins et les psychologues, n'a fixé cependant l'attention que des premiers, au nombre desquels on doit citer les docteurs Esquirol, Bouchut et Jolly. On conçoit sans peine que les médecins seuls se soient emparés de ce sujet important, car il est indispensable pour l'aborder avec quelque chance de succès, d'être initié aux sciences médicales. Si, avec cet avantage, celui qui se propose de traiter de l'imitation, s'est livré sérieusement à l'étude de la science qui a pour objet les facultés psychiques, il se trouve alors dans les conditions les plus favorables pour atteindre son but.

Qu'est-ce que l'imitation? C'est l'action d'imiter, c'est faire ou tâcher de faire ce que d'autres ont fait, parce qu'ils en ont donné l'exemple. L'imitation est donc un acte, un phénomène, et, comme tout phénomène, il est déterminé par certaines causes. Les personnes qui se sont occupées superficiellement de l'imitation l'attribuent en général à un principe unique, à une faculté instinctive qui porte à imiter les actes d'autrui, à l'*instinct d'imitation*, faculté naturelle à l'homme et à certains animaux. L'existence de cet instinct ne peut pas être mise en doute, car l'observation l'atteste; mais elle atteste aussi que le fait imitation est produit par d'autres causes, et que celles-ci sont *l'intérêt*, l'avantage que nous trouvons à faire ce que nous voyons faire, la *contagion morale*, ou contagion des divers éléments moraux, sentiments ou passions; enfin la *contagion nerveuse*, contagion organique. Cette manière de voir n'est point nouvelle pour moi.

Voici ce que j'écrivais en 1867, dans une énumération des facultés morales ou instinctives. « L'homme est engagé à imiter son semblable par un instinct particulier, l'instinct d'imitation, mais toutes ses propensions à imiter ne proviennent pas de cet élément instinctif. On est encore naturellement porté à l'imitation par intérêt. Lorsqu'on voit son semblable faire quelque chose d'utile ou d'agréable, dont on peut profiter soi-même, on l'imite pour en retirer le même profit. On est également porté à imiter, soit en bien, soit en mal, par la circonstance suivante : tout élément instinctif, sentiment ou passion manifesté par des paroles ou par des actes, éveille le même élément instinctif chez tous ceux qui le possèdent à un degré élevé ; il éveille, par conséquent, des désirs semblables, qui peuvent à leur tour amener des actes semblables. Ce principe d'imitation n'aura donc aucune influence sur les individus qui ne possèdent pas le sentiment manifesté. Un acte charitable n'excite à faire un acte de charité que les personnes douées du sentiment de charité, et jamais celles qui en sont tout-à-fait dépourvues. Le récit d'un acte criminel ne pourra engager à commettre un acte semblable, que les personnes chez lesquelles ce récit excite des sentiments pervers semblables à ceux qui ont porté l'auteur de cet acte à l'exécuter, mais non les personnes qui ne l'éprouvent point. Tel est le principe de la contagion morale ou instinctive, qu'il ne faut pas confondre avec l'instinct d'imitation (1). » A ces trois principes *psychiques* d'imitation, nous devons en ajouter un quatrième qui est *organique*, la contagion nerveuse.

Etudions ces quatre causes d'imitation, spécifions leurs effets en indiquant les actes imités qui dépendent de chacune d'elles ; démontrons enfin que ces différentes causes sont d'une nature essentiellement différente, et que les effets de l'une d'elles ne peuvent être attribuées à aucune autre.

1° *De l'imitation déterminée par l'instinct d'imitation*

Il importe de n'attribuer à l'instinct d'imitation que ce qui est réellement de son ressort. Cet instinct, comme son nom l'indique, n'engage à imiter que par le seul mobile d'imiter. Si nous sommes portés à l'imitation par un autre mobile, par charité, par orgueil,

(1) *Psychologie naturelle*, t. I. p. 56.

par convoitise, par fanatisme, etc., ces éléments instinctifs ayant été éveillés et excités en nous par des actes qu'ont inspiré des éléments instinctifs semblables, ce n'est plus alors par l'instinct d'imitation que nous sommes portés à imiter, mais par charité, par orgueil, par convoitise, etc.; on ne saurait le contester. Les actes accomplis dans cette circonstance sont dus alors à une autre cause, à la contagion morale, à la contagion des sentiments et des passions.

Le rôle de l'instinct d'imitation, rôle que nous venons d'indiquer, est bien plus limité qu'on ne le croit généralement, et de plus, son mobile d'action, le désir de contrefaire, d'imiter l'acte dont on est témoin, ne s'élève jamais à une grande puissance, et ne peut guère porter à reproduire que des actes insignifiants au point de vue moral, ou des actes automatiques. C'est surtout dans le jeune âge que nous observons ses effets. Les enfants, sous l'influence de cet instinct, imitent les mouvements qu'ils voient faire, la démarche, la tenue, l'accent de la voix, la prononciation, les gestes et mille autres choses semblables dont les rendent témoins leurs parents et les personnes avec lesquelles ils sont le plus souvent en contact; et ils accomplissent ces actes sans y penser, sans le vouloir, sans presque le savoir; ou bien ils font avec intention ce qu'on appelle vulgairement des singeries; ils accomplissent même quelques actes importants, poussés par l'instinct d'imitation, lorsque les sentiments moraux élevés, sommeillant encore dans leur esprit, ne peuvent les guider et combattre les impulsions inconvenantes de l'instinct d'imitation devant des actes inconvenants. Suivant les actions dont ils sont souvent témoins, ils prennent une foule d'habitudes bonnes ou mauvaises. Portés par un besoin naturel, par une activité organique impérieuse, aux exercices du corps, à se mettre continuellement en mouvement, à jouer, l'instinct d'imitation fixe souvent le genre d'exercice auquel ils se livrent. Voient-ils courir, sauter, lutter, etc., ils font de même. L'un d'eux fait-il des tours de force, aussitôt ses camarades l'imitent. La vue fréquemment répétée des militaires qui s'exercent au maniement des armes fait surgir ces bataillons d'enfants, que nous voyons sur nos promenades, munis d'un fusil de bois et d'un simulacre d'équipement. Toutes les années, nous sommes témoins à Marseille d'un fait qui est dû à l'instinct d'imitation. Lorsque le cirque du champ de foire est démoli, on voit les gamins, qui ont assisté

aux exercices des clowns, s'essayer sur la place même marquée par l'arène, à reproduire les tours de force dont ils ont été témoins. A un âge plus avancé, que d'habitudes ne prennent-ils pas sous la seule influence de l'instinct qui porte à imiter! En voyant fumer, ou boire des liqueurs fortes, ils sont engagés à faire de même, et ces premiers pas dirigés par cet instinct, par le désir de faire comme les autres, peuvent les conduire à des besoins impérieux et funestes dont ils ne pourront plus s'affranchir.

La propagation des modes, que l'on serait tenté d'attribuer exclusivement à l'instinct d'imitation, dépend non seulement de cette cause, mais encore de l'action d'autres sentiments, tels que la vanité, l'orgueil, la coquetterie, enfin de tous les instincts les plus futiles et les plus ridicules du cœur humain, excités par l'exemple. Cette réunion d'éléments instinctifs devient malheureusement assez puissante pour étouffer la morale, l'esthétique et le bon-sens, pour prévaloir sur le bien-être et la santé. L'instinct d'imitation seul n'aurait pas le pouvoir de produire des effets aussi graves, aussi ruineux et aussi généraux, car nul n'échappe à la tyrannie de la mode. Une cause d'erreur fort commune est d'attribuer les phénomènes dont on est témoin, à une cause unique. Si une cause unique suffit pour produire quelques uns des phénomènes que l'on observe dans les corps inorganiques, êtres peu compliqués et soumis à un petit nombre de lois facilement appréciables, il n'en est plus de même pour ce qui regarde les phénomènes manifestés par les êtres organisés, par ceux qui appartiennent au règne animal, et surtout par l'homme, l'être le plus complexe de ce règne, et chez lequel l'élément psychique joue un rôle si important. C'est principalement chez lui qu'il faut chercher, dans des causes diverses, et surtout dans le concours de plusieurs d'entr'elles, l'origine des phénomènes qu'il présente, ces phénomènes auraient-ils même une apparence d'identité. La plupart de nos maladies, par exemple, ne dépendent-elles pas de l'action combinée d'une multitude de causes individuelles et générales? Eh bien! ce qui est vrai pour les phénomènes organiques, l'est également pour les phénomènes psychiques.

L'instinct d'imitation, faculté qui n'a rien de noble et d'élevé, est souvent fort développé chez les individus dont les facultés intellectuelles sont rudimentaires ou nulles, chez les imbéciles

et même chez les idiots. La puissance de cette faculté peut être considérée comme un grand bienfait chez ces disgraciés de la nature. Dépourvus d'initiative et de facultés psychiques capables de régler convenablement leur manière d'agir, ils trouvent dans l'instinct d'imitation bien dirigé un principe de bonne conduite et la source d'un travail utile et fructueux. On a vu des imbéciles ne pouvant rien imaginer, rien créer par eux-mêmes, être portés aux travaux d'imitation et devenir habiles à reproduire les modèles qu'ils ont sous les yeux, à peindre des fleurs, à imiter des ouvrages de couture et de broderie, à copier l'écriture, la musique, ou tout autre travail manuel compliqué. Dans cette circonstance, n'attribuons cependant à l'instinct d'imitation que ce qui lui revient, c'est-à-dire le penchant à imiter et le désir. Quant à l'habileté, elle dérive d'un principe différent, d'une adresse automatique naturelle. Plusieurs de ces individus imitent avec beaucoup d'exactitude le cri des animaux.

Lorsque ces malheureux sont autant idiots moralement qu'ils le sont intellectuellement, l'instinct d'imitation peut les porter aux actes les plus graves. C'est ainsi qu'un idiot, ayant vu saigner un porc, prend un couteau et va couper le cou à un homme. Les enfants, dont les faibles sentiments moraux ne se sont pas encore développés, soit spontanément, soit par l'éducation, peuvent également commettre des actes graves par la seule puissance de l'instinct d'imitation. Voient-ils commettre des actes inconvenants ? ils s'empressent de les reproduire; sont-ils témoins d'actes de cruauté? il les répètent sur d'autres enfants moins forts qu'eux, ou sur des animaux. Mais, pour que l'instinct d'imitation, faculté naturellement calme qui n'atteint jamais l'état de passion et de violence, produise des effets aussi repoussants, aussi condamnés par les sentiments moraux, il faut de toute nécessité, ou que les germes de ces sentiments, naturellement très faibles, soient encore à l'état latent, ou que ces germes fassent complètement défaut; car, s'ils étaient capable d'activité, ils combattraient avec succès, sans aucun doute, les désirs immoraux provoqués par l'instinct d'imitation.

En général, cet instinct est d'autant plus développé que l'individu est moins avancé en âge et que son intelligence est plus oblitérée, particularité qu'a signalée avec beaucoup de justesse M. Jolly. Ce qui contribue alors à donner de l'importance et du relief à la faculté d'imitation chez de tels individus, c'est que

cette faculté ne rencontrant dans leur esprit, ni un antagonisme intellectuel, ni un antagonisme moral suffisants, aucun frein, en un mot, qui puisse contenir ses impulsions, les désirs d'imiter, elle dirige ces individus beaucoup plus facilement que ce qu'elle pourrait le faire chez les personnes qui possèdent de puissantes facultés intellectuelles et morales, éléments de la raison et du libre arbitre, ces personnes fussent-elle douées à un degré élevé de l'instinct d'imitation.

Cet instinct se trouve assez développé chez certains animaux. Mais les actes qu'ils accomplissent sous son influence sont toujours sans importance. Un mouton saute-t-il un ruisseau, prend-il telle direction, les autres font de même. Un cheval se met-il à courir, les autres courent aussi. Un chien qui aboie, fait aboyer tous les chiens du voisinage. Le singe imite plus ou moins les grimaces, les actes insignifiants qu'il voit faire. Tous ces actes n'ont aucun rapport avec la conservation de l'individu et de l'espèce et sont par conséquent, sans importance. Mais qu'un groupe d'oiseaux suive un des leurs qui se dirige vers un climat favorable ; ici ce n'est plus l'instinct d'imitation qui est eu jeu, c'est une de ces facultés intinctives merveilleuses qu'on ne rencontre que chez les animaux, facultés qui remplacent en eux l'intelligence, et qui président à leur conservation.

2° *De l'imitation déterminée par la loi de l'intérêt.*

Ce principe d'imitation réside dans l'avantage que nous avons à employer les moyens les meilleurs à notre connaissance pour satisfaire nos aspirations, nos désirs, nos besoins. Telle manière de faire facilite-t-elle l'accomplissement de tel acte que nous nous proposons pour but? Aussitôt nous imitons cette manière, dans l'intérêt de la satisfation de notre désir, de notre besoin, de notre goût. L'agriculteur, l'industriel, le fabricant, le constructeur, etc., voit-il que tel procédé employé par son voisin est supérieur à celui dont il se sert? il s'empresse d'imiter ce procédé, à moins qu'un brevet d'invention ou de perfectionnement ne vienne y mettre obstacle. Ce principe d'imitation, dont l'activité s'observe à chaque instant, ne saurait être mis en contestation, je suppose.

C'est ce même principe, c'est l'intérêt réfléchi et raisonné du sentiment du beau et des besoins intellectuels, qui nous porte à

imiter ce qui peut les satisfaire dans les arts, dans les lettres et dans les sciences. Nous imitons alors dans un but plus noble et plus élevé que celui qui dérive de l'instinct d'imitation. La différence qui existe entre ce dernier principe et l'intérêt réfléchi, n'a pas échappé au docteur Jolly. Voici comment il s'exprime à cet égard. « Il y a une imitation purement *instinctive*, et pour ainsi dire passive, et une imitation *intellective ou active*; l'une qui nous est commune avec tous les animaux et qui s'accomplit à notre insu, à toutes les époques et dans toutes les conditions de la vie matérielle; l'autre, qui est du domaine de l'esprit, s'exerçant avec intelligence et réflexion, cherchant à copier sciemment, à traduire fidèlement et volontairement tout ce qui plaît (1). » On remarquera que M. Jolly parle de l'imitation action, et non de l'instinct, lorsqu'il dit: « Il y a une imitation ». Puis il attribue l'action imitée, soit à un instinct, soit à l'intelligence qui cherche à reproduire ce qui plaît, ce qui favorise l'intérêt des goûts et des désirs.— Plus loin il ajoute. « Tout ce que je viens de dire sur l'imitation ne s'applique guère qu'à cette imitation irréfléchie, involontaire, et que j'ai appelée pour cela *instinctive* ou passive; mais il est un autre imitation toute *intellective*, qui à pour objet le domaine tout entier des sciences, des arts et des lettres. C'est par elle en effet que sont reproduits tous les chefs-d'œuvre de l'art et du génie, toutes les conquêtes de l'esprit humain; que chaque siècle, que chaque pays, que chaque règne, imprime à ses monuments un caractère spécial, un cachet d'époque, une sorte d'école que l'on aime à retrouver, à suivre comparativement dans l'esprit du savant, dans le génie du poète, dans le talent de l'artiste (2). »

On jugera du grand nombre d'actes que nous imitons par un effet de la loi naturelle de l'intérêt, si l'on considère que cette loi préside aux actes que nous accomplissons par le motif que ceux dont nous sommes témoins satisfont, en les répétant, nos sentiments divers tels que nos affections, l'amour paternel, l'amour filial, l'amitié, etc., les sentiments de respect et de vénération, le sentiment religieux, le sentiment de la propriété, la prudence, la curiosité, les sentiments domestiques tels que l'ordre, l'économie et la propreté, le sentiment du beau, le sens moral, etc., nos pas-

(1) *L'Union médicale*, t. VII, p. 350, 1869
(2) *Ibid.*, p, 356

sions diverses, telles que la vanité, l'orgueil, l'ambition, la haine, la vengeance, le libertinage, la cruauté, etc.

L'imitation dans l'art dramatique est aussi toute intellectuelle. Pour réussir dans ce genre d'imitation, pour bien représenter les personnages historiques, il faut être doué d'un grand talent d'observation, avoir beaucoup de finesse dans l'esprit afin de saisir toutes les particularités qui caractérisent ces personnages, et afin de mettre ces particularités en relief. Il faut de plus un certain exercice dans ce genre d'imitation, car on est loin de le posséder d'emblée. Il faut enfin être aidé par certaines qualités physiques qui facilitent les moyens de représenter ce que l'on désire. L'imitation est donc bien éloignée d'avoir alors son principe dans l'instinct irréfléchi de même nom ; elle devient un art acquis par l'étude, et cet art ne peut atteindre un degré élevé de perfection que s'il est facilité par les dons naturels sus-mentionnés.

Nous verrons le principe d'imitation puisé dans l'intérêt, agir souvent de conserve avec le troisième principe, pour produire des actes identiques à ceux dont on a été témoin.

3° *De l'imitation déterminée par la contagion morale.*

L'expression de *contagion morale* a été donnée à la science par Esquirol, de tous les médecins aliéniste le plns remarquable au point de vue de la justesse des appréciations psychologiques. Cet homme éminent a eu le mérite d'attribuer à cette expression son véritable sens, l'ayant appliquée à la communication, chez les témoins, de passions et de sentiments semblables à ceux qui sont manifestés par autrui.

Ce principe d'imitation est sans contredit le plus important de tous, à cause des conséquences graves qui en dérivent. La contagion morale ayant été déjà traitée dans un mémoire que j'ai fait paraître (1), je ne lui donnerai ici que le développement nécessaire pour qu'elle occupe la place qui lui est due parmi les causes d'imitation.

(1) *De la Contagion morale.*—Faits démontrant son existence.—Son explication scientifique. — Du danger que présente pour la moralité et la sécurité publique la relation des crimes donnée par les journaux.—Marseille, Camoin, libr. — Juin 1870.

« La contagion morale, disais-je dans ce mémoire, consiste en ceci : Les actes inspirés par les sentiments bons ou mauvais, par les passions, par les bons ou mauvais instincts, donnent aux personnes qui ont connaissance de ces actes, et qui sont susceptibles d'éprouver des sentiments, des passions semblables, le désir de commettre des actes semblables en excitant dans ces personnes ces mêmes sentiments et ces mêmes passions. La contagion des bons exemples est un fait trop généralement reconnu, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur sa démonstration. On a même tiré parti de cette connaissance pour exciter, développer et perfectionner les bons sentiments de l'enfant, pour lui donner une éducation morale. C'est principalement par de bons exemples, par la lecture de faits inspirés par de beaux et de nobles sentiments, que l'on élève sa nature morale, que l'on perfectionne ses bons instincts autrement appelés facultés du cœur. Ce qui a lieu pour les bons sentiments a exactement lieu, et par la même raison, pour les mauvais. La connaissance de ce fait est aussi répandue que celle du premier, puisque, tout en cherchant à développer les facultés morales par les moyens qui viennent d'être indiqués, on à soin d'éloigner de l'enfant les mauvais exemples et la lecture des récits immoraux, *dans la crainte de pervertir son cœur*. Voilà donc le principe de la contagion morale implicitement reconnu de tous. Il ne nous reste plus maintenant qu'à mettre cette contagion fortement en relief par quelques faits saillants. Nous les prendrons dans les actes criminels comme étant les plus capables de frapper l'esprit. » Suivait la relation d'un certain nombre de crimes arrivés après des crimes semblables. « Mais, ajoutai-je, la contagion morale étend plus loin son pouvoir. La perversité est contagieuse d'une manière plus générale en ce sens qu'elle engendre le désir de mal faire, non seulement sous une forme identique, mais encore sous les formes les plus variées, si bien que l'on peut poser en principe que le mal engendre toute sorte de mal en excitant toute sorte de mauvais sentiments, de même que le bien engendre toute sorte de bien en excitant toute espèce de bons sentiments. » Venait encore la relation de faits démontrant que lorsqu'un crime a un grand retentissement, on voit surgir un grand nombre de toute sorte de crimes. Ces faits étaient nombreux, et un bon nombre s'étaient passés à Marseille. Ils démontraient de la manière la plus évidente que c'était à l'époque des procès criminels retentissants et des exécutions

capitales, qu'avait lieu le plus grand nombre de méfaits, et pour ne citer qu'un exemple saillant, chacun se rappellera sans doute la prodigieuse quantité de crimes qui alarmèrent notre ville lors du procès des bandits italiens et de l'exécution capitale de trois d'entr'eux, qui eut lieu en janvier 1868 ; assassinats, vols à main armée dans les rues, vols avec effraction dans les maisons, empoisonnements, vols précédés d'étranglement, abandon d'enfants sur la voie publique, aumônes forcées, etc. En comparant cette période de temps si fertile en crimes par le fait de l'attention publique portée sur des actes immoraux, au temps présent peu fécond en actes semblables, temps où les préoccupations de la guerre absorbent tous les esprits, même les plus pervers, on ne pourra s'empêcher, par cette contr'épreuve, de reconnaître à la contagion morale toute l'influence qu'elle exerce sur la génération des crimes. En ce moment même, ne subissons-nous pas d'une manière bien cruelle les funestes conséquences des passions annexionistes des Allemands, l'ambition, la jalousie, l'orgueil national exagéré jusqu'au fanatisme, passions surexcitées par l'exemple qu'a donné l'Italie? Et qui sait si d'autres états ne subiront pas les effets de cette contagion en voulant annexer eux aussi !

La loi naturelle sur laquelle est fondée cette contagion me parut facile à déduire des faits que je citai, et je la formulai de la manière suivante : Toute manifestation des instinct de l'âme, des sentiments et des passions quelconques, excite des sentiments et des passions semblables chez les individus qui sont susceptibles de les éprouver à un certain degré. Et pour rendre plus intelligible ma pensée, je comparai ce qui se passe alors dans notre esprit, à un phénomène physique fort connu. De même que la résonnance d'une note musicale fait vibrer la même note dans toutes les tables d'harmonie qui, étant susceptibles de donner cette note, se trouvent sous l'influence du son émis, de même aussi la manifestation d'un sentiment, d'une passion, excite le même élément instinctif, le met en activité, le fait vibrer, pour ainsi dire, chez tout individu susceptible par sa constitution morale d'éprouver plus ou moins vivement ce même élément instinctif. Cette dernière partie de ma comparaison expliquait pourquoi certains individus ne sont pas susceptibles de subir la contagion de tel ou tel sentiment, et pourquoi d'autres individus la subissent au contraire très-facilement.

La conclusion de tout ce qui précède, but essentiellement pratique de mon travail, était que le retentissement donné aux faits immoraux de toute espèce, soit par les petits journaux qui nourrissent le peuple de faits criminels, faits toujours émouvants et par conséquent fort attrayants, soit par la basse littérature qui a adopté sans partage pour objets de ses romans les actes les plus immoraux, réels ou imaginaires, soit par les pièces théâtrales dans lesquelles toutes les plus mauvaises passions sont continuellement mises en relief, ma conclusion, dis-je, était que ce retentissement devenait une cause de démoralisation, et une cause de danger pour la sécurité publique, danger grave auquel il importait de remédier.

Tel est le résumé succinct de l'article qui parut dans la *Revue de Marseille et de Provence*.

Le principe de la contagion morale, on le voit par ce qui précède, est tout autre que celui de la première et de la seconde cause d'imitation. Tandis que le principe de la première réside dans une faculté instinctive innée, l'instinct d'imitation, qui nous porte à imiter pour imiter seulement ; tandis que le principe de la seconde réside dans la loi de l'intérêt qui nous porte à employer les moyens les plus sûrs et les plus avantageux pour satisfaire nos désirs, pour atteindre le but que nous nous proposons, le principe de la troisième cause réside dans la propriété qu'ont nos éléments instinctifs, sentiments ou passions, d'exciter et de mettre en activité, par leur manifestation, les mêmes éléments instinctifs, ou encore des éléments instinctifs différents mais d'une nature morale semblable, chez ceux qui sont susceptibles de les éprouver.

Le principe sur lequel est basée la contagion morale, sans avoir été nettement formulé, a cependant été mis en pratique de tout temps. Il a été toujours et universellement reconnu que l'on peut développer et perfectionner les facultés morales en les cultivant et en les excitant. Or, comment parvient-on à les cultiver et à les exciter? C'est en les mettant en *contact* avec des sentiments moraux puissamment manifestés, c'est par de bons exemples et par des lectures morales, c'est par l'exercice fréquent de ces facultés. Personne n'oserait soutenir, je pense, que par ces différents moyens qui portent l'homme à faire le bien, on a mis seulement en activité l'instinct d'imitation. Celui qui, par le fait des bons exemples mis sous ses yeux, et des considérations qu'on

lui a développées, est ému à la vue des souffrances de son semblable et se sent porté à agir charitablement plus volontiers qu'auparavant, ou celui qui, après avoir assisté à des marques de respect témoignées envers des personnes qui méritent nos hommages, se sent porté à manifester lui-même des marques semblables, cet homme, dis-je, n'est-il mû que par l'instinct d'imitation, ou bien par des sentiments plus nobles, que la manifestation de sentiments semblables a excités dans son cœur? Le seul juge compétent pour décider cette question est la conscience de chacun, c'est l'examen de ce qui se passe en nous dans de semblables occasions. Or, ce juge suprême nous affirme que, lorsque mis en présence, soit d'actes capables d'exciter la charité, soit de considérations faites pour exciter la pitié, le respect, ou tout autre sentiment qui peut vibrer dans notre âme, nous agissons de même que les personnes qui ont manifesté ces sentiments, ce juge, dis-je, nous affirme que c'est bien sous l'influence de la pitié, de la charité, du respect excités en nous, que nous agissons ainsi, et non par la propension à imiter. Il nous affirme que nous ne sommes pas alors portés à agir par le même principe que celui qui pousse les enfants, à imiter les actes moralement insignifiants qu'ils voient faire ; il nous affirme enfin que nous sommes engagés à imiter par des éléments instinctifs différents de celui qui porte les moutons à suivre leur chef de file, et qui porte le singe à faire la grimace qu'on lui a faite. L'émotion qui accompagne les actes que nous imitons dans cette circonstance ne peut laisser aucun doute à cet égard. L'instinct d'imitation, instinct essentiellement froid, ne nous remuerait pas le cœur, il nous laisserait impassibles, même en nous faisant agir.

Une vive crainte est-elle manifestée? aussitôt des manifestations semblables se reproduisent. Est-ce l'instinct d'imitation qui y a donné lieu? non, c'est la crainte qui a été excitée par la crainte. Une frayeur panique surgit-elle dans un foyer limité, aussitôt cette frayeur se propage. Le premier a fui, les témoins ont fui de même. Est-ce par l'instinct d'imitation? Non, c'est par la contagion de la peur, car tous ceux qui ont participé à la fuite disent qu'ils ont été saisis de frayeur. Par la même raison, les actes inspirés par les sentiments pervers, excitent les sentiments de même nature chez les individus qui en sont animés, et si ces individus ne possèdent pas dans leur conscience, les sentiments moraux qui font réprouver les inspirations de leurs mauvais

sentiments excités par l'exemple, et qui font sentir le devoir ou le désir de les combattre, les effets de cette contagion se feront certainement sentir, ainsi que le démontrent les faits nombreux que j'ai cités. Les individus dont les sentiments pervers sont puissants et excitables, et dont les sentiments moraux sont faibles ou nuls, reçoivent seuls l'influence des mauvaises passions manifestées par autrui, les autres y échappent, bien que ces derniers soient autant doués que les premiers de l'instinct d'imitation.

Les passions profondes, telles que le sont en général les passions tristes, le découragement et l'ennui; les passions vives, telles que le sont la frayeur, la gaîté, etc., sont éminemment contagieuses. Les premières, en se propageant par le contact, ont donné lieu à de véritables épidémies de suicides. Dans l'antiquité, les filles de Milet, sous l'influence des passions dépressives transmises par le contact, se pendaient et s'étranglaient sous les yeux mêmes de leurs gardiens. C'est en excitant et en faisant prédominer dans l'esprit de ces infortunées un sentiment énergique, celui de la pudeur, c'est en menaçant d'exposer tout nu le cadavre de celles qui se tueraient, que l'on fit cesser cette épidémie morale. Dans le Moyen-Age, le *tædium vitæ*, transmis par le contact de la tristesse, du découragement et de l'ennui, a fait de nombreuses victimes dans les monastères. Enfin, dans les temps modernes, ces passions tristes, également transmises par le contact, ont causé de nombreux suicides dans les armées. Certaines créations littéraires, telles que Réné, Werther, Chatterton et autres, ont déterminé la mort volontaire chez des individus prédisposés par leur caractère rêveur, triste, mélancolique et romanesque, en avivant dans leur esprit des passions naturellement puissantes. Dans ces divers cas, ce n'est pas l'acte, le suicide, qui a été contagieux, ce sont les passions inspiratrices de cet acte. Si le suicide seul avait conduit les témoins au suicide, ce serait l'instinct d'imitation qui l'aurait produit, mais cet instinct n'a pas le pouvoir de déterminer un acte aussi grave et aussi repoussant. Sous l'influence de l'instinct d'imitation, un troupeau de moutons sautera le fossé que le premier mouton a franchi. Mais si l'un d'eux s'enfuit effaré, et qu'après lui tout le troupeau fasse de même et se disperse, ce n'est plus l'instinct d'imitation qui a déterminé un acte général aussi violent, c'est une vive frayeur communiquée par la contagion. Certains animaux sont en effet sujets comme l'homme à la frayeur panique.

La contagion morale, parfaitement caractérisée par Esquirol, et admise en principe par les auteurs, n'est cependant pas toujours comprise et appréciée par eux comme elle devrait l'être. Très souvent ils l'ont confondue avec l'instinct d'imitation, ou plutôt ils l'ont attribuée à cet instinct, parce qu'elle porte à imiter. Or, si ce qu'ils appellent alors contagion était réellement dû à l'instinct d'imitation, si les éléments instinctifs n'avaient pas, par leur contact, le pouvoir d'éveiller et d'exciter chez d'autres personnes des éléments instinctifs semblables, le mot *contagion morale* n'aurait pas sa raison d'être, le principe de l'acte modèle n'étant point l'instinct d'imitation, et le mot *contagion* impliquant toujours une identité de nature entre le principe transmis et le principe transmetteur. Dans les citations suivantes nous rencontrons cette erreur d'appréciation.

« L'imitation, dit M. Jolly, est une véritable contagion qui a son principe dans l'exemple, comme la variole a son contage dans le virus qui la transmet; et, de même qu'il existe dans notre organisation des maladies qui n'attendent pour se développer que la plus légère cause, de même aussi est-il en nous des passions qui restent muettes dans l'exercice de la raison, et qui peuvent *s'éveiller* par le seul effet de l'imitation (1). » L'imitation, l'action d'imiter, que M. Jolly considère comme cause de l'*éveil* des passions, n'est évidemment qu'un effet de cet éveil. Ce ne sont pas les passions restées muettes qui s'éveillent par l'effet de l'imitation, c'est au contraire leur éveil qui donne lieu à des actes semblables, à l'imitation. Celle-ci n'est donc pas la cause de l'excitation des sentiments et des passions, ainsi que des actes semblables que ces éléments instinctifs ont déterminés, elle n'en est que l'effet. M. Jolly attribue ici à l'imitation ce qui appartient à l'exemple. Si par le mot *imitation* M. Jolly veut dire *l'instinct d'imitation* et non l'action d'imiter, il tombe dans l'erreur d'attribuer la contagion morale à l'instinct d'imitation.

M. Bouchut attribue également la contagion morale à l'*imitation*, ou plutôt il confond ces deux principes en un seul; c'est ce qui ressort évidemment du passage suivant « Admit-on, dit-il, des émanations nerveuses comme cause de la propagation de certaines névroses convulsives où l'action est irrésistible et involontaire, que cela n'expliquerait pas la propagation des névroses mentales

(1) Mémoire cité, p. 369.

qu'engendre le spectacle de ces maladies, ou un récit imprudemment dramatisé. Ici l'*imitation* est seule en cause, le malade a vu un tableau, étudié un livre ou observé un exemple qui lui servent de modèle, et il s'agit d'un phénomène de *contagion morale* beaucoup plus que d'une action physique (1). »

Les névroses mentales, perversions morales contagieuses, si judicieusement attribuées par Esquirol à la contagion des passions soulevées dans l'esprit par un état cérébral névropathique, ont été attribuées par M. Calmeil, dans le remarquable ouvrage où il a si bien décrit les folies épidémiques, à l'imitation, à l'instinct de même nom.

Enfin, mon savant confrère et ami le docteur Sauvet, ayant bien voulu s'occuper de mon mémoire sur la contagion morale, dans sa revue médico-phsychologique, n° de novembre 1870, du *Marseille-Médical*, ajoute, après avoir approuvé le but pratique de mon travail : « Mais pourquoi ne pas attribuer cette contagion morale, dont les effets sont si funestes, à sa véritable cause, à cette faculté de *l'imitation*. naturelle à l'homme et à certains animaux ? L'auteur croit-il être dans le vrai en comparant la nature morale de l'homme à une table d'harmonie ? »

Il est évident, par ce qui précède, que la question de l'imitation considérée dans les diverses causes qui la produisent, est loin d'être parfaitement conçue, même par des savants de premier ordre, Puisse ce travail dans lequel j'ai cherché à dissiper les ténèbres dont cette question est encore enveloppée, les satisfaire ; puisse-t-il être considéré par eux comme un progrès pour la science !

La reproduction d'actes semblables n'est pas toujours l'effet d'un seul principe d'imitation. Si l'indentité dans la nature morale de l'acte répété doit être attribuée à la contagion des passions qui ont inspiré le désir d'accomplir cet acte, l'identité dans l'exécution, dans le *modus faciendi*, dépend du deuxième principe d'imitation, de l'intérêt. Etudions dans quelques faits d'imitation tirés de notre mémoire sur la contagion morale, le rôle que joue chacun de ces deux principes.

Une tentative d'assassinat sur la reine de Grèce Amélie, par un jeune homme de 17, suivit de près celle qui fut faite par un jeune étudiant sur la personne du roi actuel de Prusse. B. l'au-

(1) *De la Contagion nerveuse et de l'imitation*, p. 14. Broch., 1862.

teur de ce dernier acte, avait puisé lui-même dans la contagion morale son désir criminel. Son idéal était Orsini l'auteur de l'attentat sur Napoléon III. Ces faits doivent être imputés seulement à la contagion de passions diverses exaltées jusqu'au fanatisme, passions que l'exemple a éveillées, excitées, et qui étaient semblables à celles qui ont présidé à l'accomplissement de *l'acte-modèle*. L'on sait combien les passions politiques et religieuses, origine des fanatismes de même nom, sont inflammables au contact de ces mêmes passions. La contagion morale a seule présidé à ces actes, les moyens employés pour les accomplir ayant été différents.

Les crimes nombreux qui eurent lieu, soit à Paris, soit en Province, à l'époque du procès de Tropman, ont eu en général pour principe la contagion morale seulement, les nombreux assassinats qui se commirent alors ayant été diversement exécutés. Cependant, dans trois faits criminels, l'intérêt est venu prêter son concours à la mauvaise passion excitée par l'exemple. Les moyens d'exécution employés par Tropman, ayant été reconnus favorables, furent adoptés. 1° En Belgique le nommé Dessous-le-Moustier, attira dans un guet-apens les trois frères Thirion et les immola. 2° A Vienne (France), un malfaiteur tendit un piége à un individu et le tua ; une fosse était préparée d'avance. 3° En Angleterre, un malfaiteur extermina de la même manière une famille composée de six à sept personnes.

La tentative d'assassinat commise sur le chemin de fer d'Arles à Tarascon, pendant la nuit, sur le docteur James, a été suivie de près par un assassinat commis sur la même ligne, également dans un wagon de première classe et pendant la nuit. La contagion morale a donné l'idée et le désir du crime ; mais l'intérêt, la facilité reconnue dans le mode d'exécution de l'acte, a déterminé un accomplissement semblable.

Il y a plusieurs années, un jeune ouvrier assassine un bijoutier et enfouit sa victime dans une caisse qu'il porte au chemin de fer. Le procès se juge et l'auteur du crime est condamné à mort. Les journaux exploitèrent cet événement qui fit grand bruit ; et depuis, on a déjà trouvé une dizaine de cadavres ensevelis dans des colis destinés à la petite vitesse. La forme de ces crimes a été suggérée encore ici par l'intérêt.

Dans les crimes innombrables qui affligèrent Marseille à l'époque du procès des bandits italiens et de leur exécution, on ren-

contre plusieurs circonstances qui furent dues à l'intérêt, et qui portèrent sur la forme des actes. Les arrestations à main armée, avec menace de mort en cas de résistance, arrestations semblables à celles qu'opéraient les bandits, devinrent fréquentes. Une arrestation avec étranglement fut suivie d'un grand nombre de faits semblables. Ceux-ci ayant été publiés par les journaux, Lyon eut aussi ses étrangleurs. Les aumônes forcées se succédèrent également. Plusieurs parents se débarrassèrent de leurs enfants en les abandonnant sur la voie publique, après un acte semblable signalé par les journaux.

Dans le fait si connu des suicides par pendaison qui se succédèrent, soit dans une guérite de soldat, soit à une des portes de l'Hôtel des Invalides, la contagion des passions tristes et dépressives inspira le désir du suicide, et l'intérêt du désir, la facilité de le satisfaire par le moyen que l'exemple a présenté, a été la cause que ce moyen a été le même.

La contagion morale ne se borne pas à produire des faits semblables; elle peut donner lieu aussi à des actes différents, mais de même nature morale; elle peut produire encore des actes semblables quoique inspirés par des sentiments différents qui sont néanmoins d'une même nature morale. Ainsi, le bien manifesté peut engendrer toute sorte de bien, et le mal toute sorte de mal. Dans ce dernier cas, la contagion des mauvais sentiments revêt un véritable caractère *d'infection morale*. Pour des actes différents, nous avons vu à Marseille, sous l'influence des crimes des bandits italiens, se produire des assassinats par diverses armes, des empoisonnements, des vols, des étranglements, des abandons d'enfants, des aumônes forcées. Pour des actes semblables, mais déterminés par des sentiments et des motifs différents, nous citerons l'exemple suivant: Debricou, âgé de 17 ans, a comparu devant les assises de la Haute-Marne, en juillet 1866, pour le fait ci-après. Il avait entraîné une petite fille de six ans dans un bois et l'avait tuée à coups de pierre. Or voici la cause de cette attrocité, d'après l'aveu du criminel: La veille, on avait jugé devant les assises un homme accusé d'assassinat sur un enfant. Ce procès avait vivement ému la population. Debricou a tué afin d'être à son tour un héros de cour d'assises. Le sentiment pervers, l'orgueil de paraître en public, qui a conduit au crime ce jeune homme dénué de tout sentiment moral, a été tout autre que celui qui a conduit son modèle à l'assassinat. Le crime de

Tropman donna lieu à une pareille infection ; sous l'influence du procès de ce monstre dans l'ordre moral, les crimes les plus variés, inspirés par les désirs pervers les plus différents firent explosion. Les mauvais instincts d'un grand nombre d'individus mal conformés moralement, et aptes à recevoir l'influence de l'infection morale, furent surexcités par la mise en relief des mauvais instincts du meurtrier, lesquels étaient journellement étalés d'une manière si déplorable par les journaux à bon marché destinés au peuple.

Dans les exemples que nous avons cités et dans ceux qui leur sont analogues, serait-il possible d'attribuer l'identité du *modus faciendi*, de la partie matérielle de l'acte à l'instinct d'imitation ? non, certainement. Pour quelle raison, en effet, celui qui voit accomplir un acte qu'il désire accomplir lui-même adopte-t-il le moyen qui a été employé ? C'est parce qu'après avoir réfléchi, combiné, il a reconnu que ce moyen, tel qu'il a été pratiqué, ou à modifier selon les circonstances, doit lui faire atteindre facilement le but désiré ; cela est de toute évidence. Ce n'est donc point le mobile irréfléchi de l'instinct d'imitation qui lui fait adopter ce moyen. Cet instinct est bien moins actif qu'on ne le suppose, dans la reproduction des actes semblables. Assez prononcé chez l'enfant et chez certains animaux, il s'efface graduellement dans l'adolescence et dans la virilité surtout, devant des instincts plus importants et plus puissants, et devant l'activité intellectuelle.

Tout le monde n'est pas apte à subir à un égal degré la contagion morale, soit en bien, soit en mal. Il faut pour la subir, 1° être suffisamment animé des sentiments semblables à ceux qui sont manifestés par autrui, et que ces sentiments soient assez excitables pour qu'ils entrent en activité devant ces manifestations ; 2° être peu doué, ou être dénué des sentiments antagonistes de ceux qui sont manifestés. Dans ces conditions, les désirs inspirés par les sentiments que l'exemple a excités, ne rencontrant pas dans la conscience des éléments moraux qui leur fassent opposition, ou n'en rencontrant que de très insuffiants, ces désirs, dis-je, déterminent facilement des actes semblables. La contagion morale est encore facilement subie, soit en bien, soit en mal, par ces individus sans caractère, dont les éléments instinctifs n'ont ni activité, ni initiative, et qui deviennent toujours un pâle reflet des personnes qu'ils fréquentent. Malheur à ces

natures maléables, incolores, si le hasard de la naissance les a placées dans un milieu immoral ! Elles y recevront inévitablement l'empreinte du vice, sans pouvoir se soustraire par elles-mêmes à sa fatale influence ! Si, au contraire, elles sont entourées de personnes morales, elles deviennent bonnes, et resteront telles par habitude. Entraînées au mal par des influences perverses contagieuses, accidentellement soulevées, ces personnes reviendront facilement à une bonne conduite par de bons conseils et de bons exemples. Bien différentes en cela des individus portés aux actes criminels par l'initiative énergique de leurs sentiments pervers.

Si la contagion morale produit des effets pernicieux par l'influence que les mauvais exemples et les récits des actes immoraux et criminels exercent sur les hommes mal conformés moralement, elle devient un puissant moyen d'éducation, de civilisation, d'adoucissement dans les mœurs, et de perfectibilité individuelle, par les bons exemples, par la manifestation des bons sentiments, pour ceux qui en possèdent les germes.

4° *De l'imitation déterminée par la contagion nerveuse.*

M. Bouchut, qui s'est beaucoup occupé de la question de la contagion, après avoir admis une contagion virulente, une contagion miasmatique, une contagion purulente, et une contagion parasitaire, a démontré qu'il existe encore une autre espèce de contagion, qu'il appelle *nerveuse*. Cette espèce de contagion, dont le principe réside dans un état névropathique générateur de phénomènes spasmodiques, convulsifs, et même de manifestations morales anomales, détermine, chez les témoins aptes à recevoir cette contagion, une névrose semblable, et avec elle des phénomènes somatiques et psychiques de même nature.

Quoique la contagion nerveuse dérive en général d'une névrose, c'est-à-dire d'un état pathologique, on rencontre quelques uns de ses effets dans l'ordre physiologique. Exposons-les en en premier lieu. Une personne qui sourit, fait parfois sourire involontairement les personnes qui la regardent, même sans que celles-ci s'en aperçoivent. Les spectateurs de scènes mimiques prennent souvent les diverses expressions de physionomie manifestées par l'artiste. La vue de certaines contractions muscu-

laires produit alors chez les témoins un état nerveux qui détermine des contractions musculaires semblables. Le rire, phénomène convulsif physiologique, est fort contagieux. Dans une société, une personne est-elle prise du rire, il n'est pas rare de voir ce même phénomène se produire chez d'autres personnes, et cela malgré elles, malgré les efforts qu'elles font, par convenance, pour se retenir. Le bâillement, phénomène spasmodique, est, on le sait, très contagieux aussi. La toux opiniâtre d'un malade fait souvent tousser des personnes bien portantes. La toux convulsive de la coqueluche est très contagieuse. Lorsque plusieurs enfants atteints de cette maladie se trouvent réunis, l'accès de toux de l'un d'eux est presque toujours le point de départ d'un accès semblable chez les autres. Quoi de plus contagieux que les contractions musculaires qui produisent l'effort! Voit-on des chevaux traîner péniblement un véhicule, des hommes soulever avec peine un lourd fardeau, aussitôt on est pris de contractions musculaires dont l'ensemble aboutit à l'effort. La vue d'une femme en couche qui est prise de contractions expulsives, détermine chez les assistants le phénomène de l'effort. L'audition du vomissement, du bégaiement, du hoquet, détermine chez certains individus les contractions spasmodiques qui produisent des phénomènes semblables. Le bruit que fait l'émission de l'urine, chassée au dehors par la contraction physiologique de la vessie, détermine chez quelques personnes des envies d'uriner, et même la mixion. Les voituriers emploient ce moyen pour faire uriner leurs chevaux. M. Joly a cité un individu affecté de paralysie de la vessie, paralysie réfractaire à tout traitement, et qui cessait sous l'influence de bruit imitatif de la mixion. En ouvrant le robinet d'une fontaine, cet individu parvenait à uriner. Certains animaux sont aptes à recevoir cette contagion nerveuse. D'après le témoignage de M. Bouley, si un cheval prend le tic de serrer convulsivement les mâchoires, ou de secouer la tête à la facon de l'ours blanc, il n'est pas rare de voir les autres chevaux de la même écurie prendre le même tic.

On peut trouver un certain point de contact entre l'instinct d'imitation et la contagion nerveuse *physiologique*, ces deux principes d'imitation déterminant des actes automatiques. Mais ce qui les différencie, c'est que les actes déterminés par la contagion nerveuse physiologique sont spasmodiques ou convulsifs, et par conséquent purement organiques, tandis que les actes provenant

de l'instinct d'imitation ne sont pas spasmodiques. Inspirés par une faculté psychique, ils produisent un désir ou un besoin provocateurs de l'acte. Mais ce désir ou ce besoin sont en général si faibles, que c'est à peine si l'on y fait attention.

La contagion nerveuse physiologique se manifeste non seulement par des phénomènes spasmodiques, mais encore par des phénomènes sensitifs. La douleur physique d'autrui fait éprouver de véritables douleurs aux personnes impressionnables. Le froid d'une personne, donne le froid aux témoins qui la voient grelotter; il leur donne même le frisson, la chair de poule, phénomènes spasmodiques. Un cathétérisme un peu pénible pour le malade m'a toujours causé une sensation pénible au périnée.

La contagion nerveuse se manifeste principalement sous l'influence d'un état nerveux pathologique, de névroses qui produisent des phénomènes spasmodiques, convulsifs, et psychiques anomaux. La maladie qui se propage peut être seulement convulsive, ou bien elle peut être convulsive et mentale en même temps.

Elle est convulsive seulement, dans certains tics, dans la danse de Saint-Guy, dans les spasmes de la poitrine et du gosier qui reproduisent le cri de divers animaux, tels que l'aboiement, le miaulement, etc., dans les convulsions hystériques, épileptiformes et même épileptiques qui, de tout temps, se sont propagées par contagion dans les lieux où se trouvent réunies un grand nombre de personnes, et principalement de femmes, de jeunes filles et d'enfants. C'est dans les couvents, les pensionnats, les églises, les cimetières, les ateliers, que l'on a vu le plus souvent surgir les épidémies convulsives. Parmi elles nous citerons celle des convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard, à Paris, et les deux suivantes qui ont été contemporaines, et que M. Bouchut a relatées dans son mémoire. La première eut lieu à Paris, en 1848, dans un atelier de 400 femmes établi dans le manège de M. Hope. Une ouvrière pâlit, perd connaissance, a des convulsions dans les membres avec serrement des mâchoires. En deux heures, 30 de ces femmes sont affectées de ce même mal. Au 3me jour 115 en étaient atteintes. Toutes présentaient les mêmes symptômes. Elles étaient prises d'étouffement avec fourmillement dans les membres, vertiges, crainte d'une mort prochaine, puis, elles perdaient connaissance dans l'état convulsif sus-indiqué. La seconde épidémie convulsive se manifesta, en 1861, chez les

jeunes filles de la paroisse de Montmartre qui se préparaient à la première communion. Le premier jour de la retraite, au matin, trois d'entr'elles furent prises, dans l'église, de perte de connaissance et de mouvements convulsifs généraux de peu de durée. Il en fut de même à l'exercice du soir. Le 2me jour, les mêmes accidents se produisirent chez trois autres jeunes filles. Le 3me jour également, Le 4me jour, celui de la première communion, 12 furent atteintes du même mal. Aux offices du soir, 20 furent prises. Enfin, le 5me jour, à la confirmation, 15 d'entr'elles, à l'approche de l'archevêque, furent saisies d'un tremblement convulsif, poussèrent un cri et tombèrent sans connaissance lorsqu'il levait la main sur leur front. Dans cet espace de temps 40 jeunes filles sur 150 furent atteintes des mêmes phénomènes nerveux. Il semblerait donc que dans ces réunions il se développe un principe morbide insaisissable, agissant sur le système nerveux et déterminant des phénomènes semblables, principe dont l'activité est favorisée sans doute par le canal des sens, l'ouïe et la vue.

La névrose contagieuse est ordinairement convulsive et mentale, lorsqu'elle se développe chez des populations soumises à des causes physiques débilitantes, et que ces populations sont fortement impressionnées et absorbées par des causes morales, circonstances qui excitent vivement le système nerveux. C'est toujours sur les personnes les plus naturellement impressionnables, les femmes et les enfants, que la contagion nerveuse pathologique exerce alors ses plus grands ravages. Sous l'influence de ces causes, on a vu se développer de grandes épidémies de névroses convulsives, accompagnées de phénomènes psychiques anomaux qui ont dû les faires appeler : Folies épidémiques. Dans la forme de folie dite *théomanie*, suscitée par des causes physiques débilitantes et par le fanatisme religieux, nous citerons les anabaptistes, dont les prédications faites dans un état extatique avec hallucinations, étaient précédées ou suivies d'accès convulsifs. Les Cévénols présentèrent à peu près les mêmes phénomènes. Dans la *démonopathie*, sorte de folie hystérique, qui a le démon pour objet, outre la grave perversion morale dont étaient atteintes les malades, filles pour la plupart, ces malades étaient prises de convulsions violentes, de sauts, de renversement du corps en arrière, de cris, de hurlements, de catalepsie, d'impulsion aux actes violents, d'hallucinations de toute sorte. Cette névrose contagieuse a été observée, surtout dans les cou-

vents. Les épidémies les plus importantes auxquelles elle a donné lieu, furent celle des Ursulines de Loudun, qui aboutit au supplice d'Urbain Grandier, et celle des Ursulines d'Aix, qui conduisit également sur le bûcher le prêtre Gaufridi, curé des Accoules, à Marseille, tous deux accusés, par ces malheureuses filles, de faits immoraux imaginaires que des hallucinations leur faisaient considérer comme des réalités.

Dans les réunions composées de personnes exaltées, nerveuses, absorbées par la même passion et par la même idée, les hallucinations se propagent et deviennent souvent générales par la contagion de l'état nerveux qui produit ce phénomène. Ou, peut-être, cet état nervsux se produit-il chez un grand nombre d'individus lorsque leur exaltation mentale est assez élevée pour réagir sur leur physique, et pour déterminer l'état somatique qui produit l'hallucination (1). Un de ces exaltés affirme-t-il qu'il voit l'objet des pensées et des désirs de tous, qu'il entend telles paroles qui flattent leur passion politique ou religieuse, que les assistants montés au même diapason, vivement impressionnés par le dire de l'un d'eux, voient et entendent aussi, au moyen d'hallucinations, ce que le premier a vu et entendu de la même manière. Cette propagation du phénomène explique l'affirmation, par des témoins oculaires et auriculaires, de prétendus faits miraculeux qui n'ont existé que dans l'imagination de ces exaltés.

Doit-on attribuer exclusivement à la contagion morale, à la contagion des passions, la répétition fréquente des actes criminels tels que l'homicide, le suicide, l'infanticide, l'incendie, après qu'un de ces actes a vivement impressionné les populations? Oui, sans doute, si ces actes sont inspirés par quelqu'une des passions *physiologiques*, naturelles à l'humanité, telles que l'intérêt, la convoitise, la haine, la vengeance, l'envie, la tristesse, l'ennui, la jalousie, les fanatismes, etc. Comme preuve de l'excitation des passions tristes par l'exemple, nous citerons l'exemple suivant : un jeune soldat chagrin depuis quelque temps par suite des mauvais traitements que sa mère, mariée en seconde noce, éprouvait de la part de son mari, visite par hasard la morgue. La vue des suicidés étendus sur les dalles de l'établis-

(1) Pour l'état somatique qui produit l'allucination, voir *Psychologie naturelle*, tome II, p. 5 et suiv. F. Savy, édit. Paris, rue Hautefeuille, 24.

sement le met subitement au désespoir. Il court se précipiter dans la Seine, et c'est en luttant contre les efforts violents qu'il faisait pour parvenir à son but, qu'on a pu le sauver. C'est aussi à l'excitation des passions tristes par l'exemple qu'il faut rattacher le fait suivant, rapporté par Esquirol : « Tel individu, dit-il, poursuivi par des revers ou des chagrins ne se serait pas tué s'il n'avait lu dans un journal l'histoire du suicide d'un ami ou d'une connaissance. » L'instinct d'imitation n'aurait jamais le pouvoir de déterminer un acte aussi grave que le suicide. Une passion puissante, telle que peuvent le devenir le désespoir, l'ennui, le dégoût de la vie surexcités par l'exemple, par la contagion d'une passion semblable, par la vue de ses effets chez autrui, peut seule produire cet acte repoussant.

Mais, outre les passions naturelles à l'état physiologique de l'homme, il en est d'autres qui tiennent essentiellement à *un état pathologique du cerveau*. Ces passions, dont l'objet est toujours un acte criminel, portent à cet acte par le seul motif de satisfaire ces passions anomales et non par des motifs puisés dans les passions physiologiques. Ces passions pathologiques sont : la passion homicide, qui porte à tuer pour tuer seulement, et non par cupidité, vengeance, haine, etc.; la passion du suicide, qui porte à se détruire pour se détruire, et non par désespoir, ennui, découragement, etc.; la passion incendiaire qui porte à brûler pour brûler, et non par vengeance, haine, cupidité, etc.; la passion du vol, qui porte à dérober pour dérober, et non pour profiter, pour jouir du produit du vol. Eh bien! quand ces passions anomales se communiquent par l'exemple, ce qui arrive quelquefois, il est incontestable que l'état névropathique, qui a déterminé et la passion anomale et l'acte criminel chez la personne qui a donné l'exemple, s'est propagé chez les témoins influencés. L'état névropathique qui produit la monomanie incendiaire, est fréquemment transmis aux sujets jeunes, de 11 à 25 ans, d'un caractère violent et d'une constitution hystérique. Lors de l'infanticide commis en 1826 par Henriette Cornier, dans un accès de monomanie homicide, sans raison aucune, crime qui émut si vivement la population parisienne, Esquirol donna des soins à plusieurs dames que la relation de cet acte avait fait tomber dans un état nerveux pathologique. Ces personnes étaient tourmentées du désir de tuer leur enfant qu'elles chérissaient, désir qui les mettait au désespoir.

Le miasme qui produit la contagion nerveuse pathologique est inconnu, il nous est affirmé par ses effets. Lorsqu'il affecte seulement les centres nerveux automatiques, il produit les phénomènes convulsifs et spasmodiques les plus varies. Lorsqu'il affecte le cerveau, il détermine, soit les phénomènes extatiques, soit les perversions morales diverses avec impulsion à des actes inconvenants, immoraux, criminels. Mais, quel que soit le principe des névroses contagieuses, le moyen efficace par excellence pour arrêter leur marche et les combattre, c'est d'empêcher le contact en isolant les individus atteints, en dispersant les foyers d'infection, en évitant avec soin la publication de tout ce qui a rapport à la maladie, et la vue des phénomènes nerveux manifestés par les malades, vue très dangereuse pour les personnes impressionnables telles que les femmes et les enfants. On a parfois mis un terme à ces épidémies par l'excitation vive d'un sentiment ou d'une passion qui, en absorbant les malades, a opéré une diversion salutaire sur leur moral et par suite sur leur physique. L'excitation du sentiment de la pudeur a mis fin chez de jeunes filles à une épidémie de suicides propagée par la contagion morale. La crainte et la terreur ont mis fin également à des épidémies convulsives et mentales propagées par la contagion nerveuse. Boerhaave arrêta une épidémie convulsive dans un pensionnat en menaçant de brûler avec un fer chaud les jeunes filles qui seraient prises du mal. Les grandes pestes qui ravagèrent l'Europe pendant le Moyen-Age firent cesser, par la terreur qu'elles inspiraient, les épidémies hystériques et convulsives, dans toutes les localités où ces pestes se manifestèrent.

Je viens de dire que le principe de la contagion nerveuse pathologique était attribué par M. Bouchut à un miasme qui se forme dans les lieux où sont rassemblées les personnes impressionnables, miasme affectant le sytème nerveux, et se propageant par contagion chez ces personnes. J'ai besoin de revenir sur ce point, car il serait possible que les phénomènes attribués à la contagion nerveuse fussent dus seulement à la contagion morale, par suite de l'influence que le moral exerce sur le physique. Dans le doute ou je suis à cet égard, je me contenterai de présenter les raisons qui militent en faveur de l'une et de l'autre opinion, laissant à d'autres le soin de juger en dernier ressort, quand une étude plus approfondie des faits leur permettra de le faire.

En faveur du miasme contagieux, on trouve les circonstances suivantes : La maladie transmise est souvent toute somatique, elle ne présente alors que des phénomènes convulsifs, ce qui eut lieu entr'autres dans les deux épidémies observées par M. Bouchut. Aucun phénomène psychique anomal n'a semblé se présenter dans ces épidémies, aucune passion, aucun sentiment exalté n'a paru ébranler le moral des malades. Chez les jeunes filles de la paroisse de Montmartre, la maladie débuta le premier soir de la retraite, « nul exercice de piété n'ayant encore surexcité l'imagination des enfants. » Le jour de la première communion, les treize enfants qui furent atteintes, étaient éloignées les unes des autres et ne se voyaient pas. Ces circonstances sont faites pour faire croire qu'un principe miasmatique contagieux affecte directement le système nerveux.

En faveur de la contagion morale, comme cause des épidémies nerveuses pathologiques, on peut dire que les phénomènes somatiques anomaux les plus variés peuvent provenir des émotions morales par l'effet de l'influence si puissante que le moral exerce sur le physique. Parmi les femmes qui furent atteintes de l'épidémie convulsive au manège Hope, plusieurs avaient éprouvé auparavant des convulsions hystériques. Or la vue d'une de ces personnes tombant accidentellement en convulsions, et la crainte d'en avoir de semblables, a pu produire une émotion vive, exciter le système nerveux, et déterminer des phénomènes convulsifs chez les plus impressionnables. Le moral des femmes et des enfants est souvent ébranlé sans qu'il y paraisse, et alors la vue d'un accès convulsif, ou la connaissance de cet accès par ouï-dire, conjointement avec quelques causes physiques délétères pour le système nerveux, telles que une forte chaleur, une aération incomplète, suffisent pour que plusieurs de ces personnes soient prises du même mal. On peut ajouter encore : Si des émotions morales seules ont le pouvair d'arrêter des épidémies nerveuses en opérant un *diverticulum* favorable, pourquoi ces émotions, lorsqu'elles ont une action fâcheuse, n'auraient-elles pas le pouvoir de propager des phénomènes convulsifs chez des personnes impressionnables ? Ces deux manières d'expliquer la contagion nerveuse, on le voit, ont chacune des raisons qui peuvent faire pencher la balance de leur côté. La seconde explication aurait davantage mes sympathies que la première.

Si nous portons un coup d'œil rétrospectif sur les quatre causes d'imitation qui viennent d'être étudiées, nous voyons que leur nature est tout-à-fait différente. La première cause est un instinct qui nous porte, par un désir si peu prononcé qu'à peine il fixe notre attention, à reproduire certains actes dont on est témoin, actes en général insignifiants au point de vue moral. Par ce principe d'imitation, nous exécutons automatiquement, pour ainsi dire, ce que nous voyons faire. L'importance de cette cause d'imitation ayant été fort exagérée, j'ai cherché à circonscrire ses limites en ne lui attribuant que les effets qui sont de son ressort. La deuxième cause d'imitation est l'intérêt de tous nos éléments instinctifs, intérêt qui nous porte à faire ce que d'autres ont fait, lorsque nous y trouvons un avantage, un moyen facile de satisfaire nos désirs. Cette deuxième cause a fort peu attiré l'attention des observateurs. M. Jolly est le seul qui en ait fait mention sous le nom d'imitation intellective, réfléchie ; mais il a restreint son action à ce qui concerne les arts, les lettres et les sciences. J'ai élargi le cadre de son activité, en rapportant à cette cause les actes qui favorisent l'intérêt de tous nos sentiments, de toutes nos passions, de tous nos besoins. La troisième cause d'imitation, signalée par Esquirol, consiste dans la contagion morale, dans la propriété que possèdent nos sentiments et nos passions d'exciter les mêmes principes instinctifs chez les individus qui sont susceptibles de les éprouver, et par suite d'inspirer des désirs semblables et de donner lieu à des actes semblables. Enfin, la quatrième cause d'imitation, signalée par M. Bouchut, consiste dans un miasme contagieux, affectant le système nerveux. Lorsqu'il frappe les centres nerveux automatiques, il produit et propage des phénomènes spasmodiques et convulsifs; lorsqu'il frappe le cerveau il détermine des perversions morales, il soulève des passions qui, en s'emparant de l'intellect et en aveuglant l'esprit, produisent la folie. Par rapport à la contagion nerveuse, j'ai fait observer que non seulement il en existait une pathologique, mais qu'il en existait encore une physiologique qui propage des phénomènes spasmodiques naturels tels que le rire, le bâillement, etc. Enfin il m'a paru que la contagion nerveuse pathologique, attribuée par M. Bouchut à un miasme, pourrait bien n'être qu'un effet de la contagion morale.

Il est à regretter que les auteurs qui ont traité de la question qui nous occupe ne se soient servi en général que du mot *imitation*,

si bien que lorsqu'ils disent que tel acte est dû à l'imitation, le lecteur ne peut savoir si ce mot signifie l'instinct de même nom, une des quatre causes d'imitation, ou s'il signifie l'action d'imiter, effet de chacune de ces causes. Si ce mot signifie l'instinct, cela prête à penser que les auteurs regardent cet instinct comme l'unique principe de l'imitation, car ils l'emploient pour tous les cas où l'imitation est considérée par eux comme cause des actes. Si ce mot signifie l'action d'imiter, il est très improprement appliqué; car, au lieu de dire tel acte est dû à l'*imitation*, il devrait y avoir : tel acte est dû à l'*exemple*, ce qui est fort différent; l'acte imité, l'imitation, étant un effet, et l'exemple étant cause de l'imitation, ou plutôt, étant le moyen par lequel agissent les quatre causes d'imitation. Pour éviter désormais toute équivoque à cet égard, on devra donc, ainsi que je l'ai fait, employer les mots *instinct d'imitation* lorsqu'il s'agira de l'instinct. Le langage de la science doit avant tout être clair et précis.

Ce n'est pas seulement en imitant ce que d'autres ont fait, que des actes semblables s'accomplissent dans la nature. Les êtres qui sont régis par les mêmes lois, ceux qui sont animés d'éléments instinctifs, de désirs, de besoins semblables, manifestent naturellement des phénomènes identiques; et c'est dans cet ordre de phénomènes que se trouvent réellement vraies les paroles suivantes de Cabanis « La nature s'imite elle-même ». Les astres soumis aux mêmes lois physiques se meuvent dans l'espace d'une manière identique. Les combinaisons chimiques sont partout les mêmes. Les végétaux dont l'organisme est le même, manifestent des phénomènes semblables. Les animaux dont les instincts et les besoins sont de même nature, se comportent d'une manière identique. Enfin, dans l'espèce humaine, des éléments instinctifs communs à toutes les races, à différents degrés de développement cependant, produisent des tendances particulières, des goûts, des penchants, des désirs semblables qui les poussent naturellement dans telle direction, et qui les éloigne de telle autre. De là des institutions et des mœurs à peu de chose près semblables, une manière de faire toujours à peu près la même. Et cette identité dans les éléments instinctifs étant déterminée par une identité dans l'organisation intime du

cerveau, se perpétue tant qu'une modification dans l'organisme n'a pas été opérée par le mélange des races. Les éléments instinctifs qui portent actuellement les catholiques à déposer des *ex voto* dans les églises, portaient à des actes semblables les adorateurs des dieux du paganisme. En 1854 on a découvert, en fouillant le terrain sur lequel était bâti le temple d'Esculape, dans l'île Saint-Barthélemy, à Rome, un millier d'*ex voto* en terre cuite représentant, comme ceux de notre époque, les diverses parties du corps. Je possède six de ces curieux produits de la piété et de la reconnaissance des anciens, produits que les archéologues font remonter au temps de la République Romaine. Les hommes animés de passions semblables agissent, et parlent même souvent, d'une manière identique. L'indignation qui faisait dire à Marat en 1791 : « *Que mon calomniateur reste calme, s'il le peut, à la vue des attentats des ennemis de la liberté, je ne me sens pas la force de commettre de pareilles lâchetés* » faisait dire à l'*Ami de la Religion* en 1860 : « *Que le constitutionnel reste calme, s'il le peut, en face d'un Prince* (Victor Emmanuel) *qui foule impunément les traités et le droit, nous ne saurions avoir de pareilles faiblesses.* » Après avoir rapporté un suicide accompli par la passion pathologique du suicide due à l'hérédité, M. Trélat ajoute : « Ici le dégoût de la vie et la nécessité de se tuer ont été transmis par le père à tous les enfants, avec une si exacte fidélité, que, fond et forme, tout a passé d'une génération à l'autre. Le délire a été le même, les passions ont été les mêmes, ainsi que les actes » (1).

Les actes qu'un homme accomplit sont plus ou moins semblables aux actes accomplis par d'autres hommes ; les scènes de la vie humaine sont toujours à peu près les mêmes, les acteurs seuls changent. Cette ressemblance dans l'activité est due, soit à l'indentité des éléments instinctifs qui animent l'esprit humain, soit à l'imitation déterminée par les quatre causes que nous avons étudiées, ces deux sources de similitude dans les actes agissant ou séparément ou conjointement. Si c'est par l'identité seule des éléments instinctifs, qu'un sexe à toujours recherché l'autre sexe, que les parents doués d'affection se prêtent secours et assistance, que les hommes charitables viennent en aide aux malheureux, que nous recherchons la société de nos semblables, que nous veillons avec soin à nos intérêts, etc., etc., souvent

(1) *Folie lucide*, page 285.

aussi la contagion morale, la manifestation de sentiments et de passions, avivant chez les témoins des éléments instinctifs semblables que n'ont pas suffisamment stimulés pour les mettre en activité leurs causes excitantes naturelles : souvent dis-je, la contagion morale vient en aide à ces causes excitantes pour déterminer des actes semblables. Souvent, encore, l'exemple nous offrant un moyen facile de satisfaire les demandes de nos éléments instinctifs concourt avec l'activité de ceux-ci pour produire des actes semblables qui doivent aboutir à cette satisfaction. Qu'un drame émouvant, tel qu'une exécution capitale, soit annoncé, aussitôt l'on voit accourir la populace sur le lieu du sacrifice. Est-ce par un effet de l'imitation ? non, c'est parce que la curiosité, et ce besoin naturel qui porte l'homme à rechercher les émotions vives, et même les plus pénibles, quand il n'en est pas personnellement l'objet, sont entrés en activité chez tous sous l'influence de la même cause. Est-ce par l'effet de l'un des quatre principes d'imitation, que les habitants de Paris se sont transportés pendant plusieurs jours sur le théâtre du massacre exécuté par Tropmann ? non, c'est parce que la même cause a excité les mêmes principes instinctifs chez tous et leur a inspire le même désir. Cependant il a dû y avoir des cas, où l'instinct d'imitation inspirant le désir de faire comme les autres pour faire comme les autres, a déterminé à se rendre au champ de Pantin quelques personnes qui n'y étaient poussées ni par la curiosité, ni par le besoin d'éprouver des émotions. Il est probable également que ces éléments instinctifs manifestés par la foule, ont assez surexcité ces mêmes éléments instinctifs chez certaines personnes moins impressionnées naturellement, pour que ces éléments, devenant plus actifs par le contact, aient inspiré à ces personnes le désir d'aller aussi sur les lieux du crime. Ces exemples nous montrent comment, pour la production des actes semblables, interviennent, soit l'identité des éléments instinctifs, soit les divers principes d'imitation.

Pour citer un fait saillant à l'appui de l'identité dans les procédés et dans les actes déterminée par celle des éléments instinctifs propres à la race; rappelons que tous les écrivains font observer en ce moment que, dans la guerre actuelle, les Allemands se comportent exactement comme aux temps passés. Leurs succès sont dus beaucoup plus aux masses énormes qu'ils présentent à l'ennemi et à la puissance de leurs agents destructeurs qu'au cou-

rage et à la valeur. Sans initiative individuelle et très patients, ils obéissent facilement et aveuglément aux ordres de leurs chefs. Impassibles, la frayeur panique n'a pas de prise chez eux. Très intelligents et réfléchis, ils combinent leurs projets longtemps et avec persévérance, et ils les combinent très habilement. Nullement expansifs, ils savent cacher ces projets. Médiocrement doués de sentiments nobles et élevés, les moyens les plus monstrueux et les plus odieux ne leur répugnent point, les procédés bas et vils, tels que l'espionnage organisé, leur paraissent naturels. Une fois le casque en tête, ils perdent complètement toute notion du bien moral et du mal moral. Pour eux le bien est alors la force brutale, et le mal tout ce qui leur résiste, quoique la résistance soit inspirée par les meilleurs et les plus nobles sentiments. En général, très religieux, ils supposent la Divinité complice de leurs actes de brigandage. Enfin, dans la guerre, ce sont toujours les anciens barbares du Nord ; animés des mêmes instincts qu'autrefois, ils s'imitent sans cesse, ou plutôt ils agissent toujours de la même manière, et, ce que l'on ne doit pas oublier, ils s'imiteront toujours. La civilisation peut polir la superficie, amoindrir les aspérités, mais elle n'a pas le pouvoir de changer, de faire disparaître les éléments instinctifs des races. Aussi, à un moment donné, lorsque rien ne retient plus ces éléments, ils reparaissent dans toute leur vigueur. Et nous mêmes, descendants des Gaulois, ne somme-nous pas, sous le rapport instinctif, ce qu'ont été nos ancêtres? ne nous imitons-nous pas toujours dans les qualités comme dans les défauts? Impressionnables, expansifs, facilement aveuglés par nos passions, vantards, vaniteux, frivoles, aimant trop les plaisirs, braves, généreux, sensibles et courageux; le coq, un des insignes de la nation gauloise, a toujours été et ne cessera d'être le véritable emblême de notre caractère.

Marseille. — Typ. et Lith. Barlatier-Feissat Père et Fils, rue Venture, 19.

LIBRAIRIE F. SAVY

DRAGENDORFF, professeur à l'Université de Dorpat. **Traité de toxicologie**, traduit avec de nombreuses additions et augmenté d'un précis des autres questions de chimie légale, par E. Bierna, professeur adjoint de chimie médicale et de toxicologie à la Faculté de médecine de Nancy, chef des travaux chimiques à la même Faculté. Paris, 1873. 1 vol. petit in-8, avec fig. dans le texte et un tableau d'analyse spectrale..... 7 fr. 50

DUBRUEIL, chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. **Éléments de médecine opératoire**. Paris, 1873. 1 vol. in-8 de 900 pages avec 435 figures dans le texte..... 11 fr.

JOULIN (D.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. **Traité complet théorique et pratique des accouchements**. 1 fort vol. grand in-8 de 1.200 pages, avec 150 fig. dans le texte..... 18 fr.

GAUTIER (A.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. **Chimie appliquée à la physiologie, à la pathologie, à l'hygiène, avec les analyses et les méthodes les plus nouvelles**. Paris, 1874. 2 vol. in-8 avec figures dans le texte..... 18 fr.

LISLE (E.), ancien médecin en chef de l'hospice des aliénés de Marseille. **Du traitement de la congestion cérébrale et de la folie avec congestion et hallucinations**. Paris, 1871. 1 vol. in-8 de 400 pages..... 7 fr.

MASSE (J.-N.) **Petit atlas complet d'anatomie descriptive du corps humain**. *Ouvrage adopté par le Conseil supérieur de l'instruction publique*. Nouvelle édition augmentée des tableaux synoptiques d'anatomie descriptive. 1 vol. in-18 relié, de 113 planches gravées en taille-douce, avec texte en regard..... 40 fr.

— Le même ouvrage relié, tranche supérieure dorée, avec les planches coloriées..... 24 fr.

MIOT (C.) **Traité pratique des maladies de l'oreille**. 1 vol. gr. in-8 de 340 pages, avec 18 figures dans le texte et 4 planches chromo-lithographiées représentant 36 figures..... 8 fr.

NIEMEYER (P.) **Précis de percussion et d'auscultation**. Traduit de l'allemand par A. Szerlecki. Paris, 1874. 1 vol. in-18 de 450 pages, avec 21 fig. dans le texte..... 2 fr. 50

SERAINE (Dr Louis). **De la santé des petits enfants**, ou Conseils aux mères sur la conservation des enfants pendant la grossesse, sur leur éducation physique depuis la naissance jusqu'à l'âge de sept ans, et sur leurs principales maladies. 4e édition. 1 vol. in-32 de 192 pages..... 1 fr.

VERRIER (E.) **Manuel pratique de l'art des accouchements**. 2e édition précédée d'une préface par Pajot, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-18 de 700 pages, avec 67 gravures dans le texte..... 8 fr.

WEST (Charles), premier accoucheur des hôpitaux de Saint-Barthélemi et de Middlesex, etc. **Leçons sur les maladies des femmes**, traduites sur la 3e édition anglaise et considérablement annotée par Ch. Mauriac, médecin de l'hôpital du Midi. 1 fort vol. in-8 de 860 pages..... 12 fr.

WUNDT, professeur à l'Université de Heidelberg. **Nouveaux éléments de physiologie humaine**. Traduits sur la 2e édition allemande par le docteur Bouchard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy. 1 vol. grand in-8, avec 150 gravures dans le texte..... 14 fr.

TOMES (J. et Ch.), chirurgiens-dentistes des hôpitaux de Londres, etc. **Traité de chirurgie dentaire**. Traduit de l'anglais sur la 2e édition par le Dr Darin. Paris, 1873. 1 vol., petit in-8 de 650 pages avec 250 grav. dans le texte..... 14 fr.

WUNDERLICH, professeur de clinique médicale à l'Université de Leipzig. **De la température du corps dans les maladies**. Traduit de l'allemand sur la 2e édit., par le Dr Labadie-Lagrave, précédé d'une préface par le Dr Jaccoud. Paris, 1872. 1 vol. grand in-8 avec 41 fig. dans le texte et 7 pl. 14 fr.

MONTPELLIER, BOEHM ET FILS, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE.